
Nouveau dictionnaire de la conversation
Auguste Wahlen







NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION.

IMPRIMÉ PAR LES PRESSES MÉCANIQUES D'AD. WAHLEN ET Cie.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION,

OU

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DE TOUTES LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES, UTILES OU AGRÉABLES DANS LA VIE SOCIALE, ET RELATIVES AUX SCIENCES, AUX LETTRES, AUX ARTS, A L'HISTOIRE, A LA GÉOGRAPHIE, ETC., AVEC DES NOTICES SUR LES PRINCIPAUX PERSONNAGES, MORTS ET VIVANTS, DE TOUS LES PAYS,

SUR LE PLAN DU CONVERSATION'S LEXICON;

ENRICHI D'UN GRAND NOMBRE D'ARTICLES SUR LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE, QUI NE SE TROUVENT DANS AUCUN AUTRE OUVRAGE DE CE GENRE.

Par une Société de Littérateurs, de Savants et d'Artistes;

AVEC 200 BELLES GRAVURES REPRÉSENTANT PLUS DE 1000 SUJETS.

Publié par Auguste Wahlen,

CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES

TOME HUITIÈME.



Bruxelles,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE-ARTISTIQUE,

RUE DE SCHAERBEEK, N° 12.

1844

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION.

C

CONSTITUANTE (ASSEMBLÉE). On donne le nom de *constituante* à l'assemblée des états généraux qui se proclama *nationale* en 1789. Cette assemblée prit le titre de *constituante*, parce qu'elle anéantit les vieux principes de la monarchie et fonda les éléments d'une constitution nouvelle.

Quand on apprécie les travaux de l'Assemblée constituante, il ne faut jamais les séparer de l'esprit de son époque, des difficultés de la situation, de l'effervescence des idées. On sortait du chaos : pour reconstruire, il fallait l'expérience et la sagesse. L'Assemblée constituante céda trop aux entraînements du XVIIIe siècle : elle ne tint pas assez compte des faits, des préjugés inculqués dans la vieille société française, elle fit des expériences comme *à priori*. Aussi faut-il toujours distinguer dans l'histoire de l'Assemblée constituante les principes qu'elle posa, et qui sont restés comme la base du droit public français, d'avec le mécanisme administratif que la loi du 28 pluviôse an VIII a complétement refondu. La plupart des principes posés par l'Assemblée constituante vivent encore en France dans les lois constitutionnelles ; quant au système administratif, quelques-unes seulement ont survécu. On est revenu à l'unité.

Comme il serait impossible de résumer en un seul tableau l'esprit, l'histoire et les travaux de l'Assemblée constituante, nous diviserons cette esquisse en quatre parties distinctes, savoir : 1° histoire politique de l'Assemblée constituante ; 2° travaux de l'Assemblée constituante ; 3° personnel et portraits ; 4° esprit des actes et des travaux de l'assemblée.

I. *Histoire politique de l'Assemblée constituante.* L'assemblée des notables, convoquée par M. de Calonne, n'ayant pas produit les résultats qu'on en avait espérés, et le parlement de Paris ayant déclaré qu'il n'avait pas le droit d'enregistrer les impôts s'ils n'étaient consentis par la nation, le roi Louis XVI se décida à convoquer les états généraux, vieille assemblée de la monarchie francaise. Ce fut le 5 mai 1789 que s'ouvrirent ces états à Versailles, et dès leur réunion une discussion vive s'engagea sur la forme, la tenue et le vote de chacun des ordres qui composaient la grande assemblée, c'est-à-dire le clergé, la noblesse et le tiers état. Voterait-on par ordre ou par tête ? L'assemblée formerait-elle trois chambres séparées, ou bien se réunirait-elle dans une commune délibération ?

D'après les vieux usages, la délibération par ordres devait être préférée ; elle était inhérente aux préjugés de l'ancienne monarchie. Mais, depuis, les idées avaient été remuées ; la brochure de l'abbé Siéyes : *Qu'est-ce que le tiers?* avait produit une impression profonde.

Toutefois, l'ordre du clergé et celui de la noblesse tentèrent d'abord de se réunir dans des salles particulières, tandis que le tiers se groupait dans la salle générale, comme pour y attendre l'adhésion des deux autres ordres. Dans cette circonstance le clergé voulut se rendre médiateur, mais la noblesse refusa de se réunir. Alors le clergé proposa de nommer des commissaires conciliateurs, et, renonçant à ses priviléges de vote, il se divisa par bailliages pour l'examen de ses cahiers.

Pendant que les commissaires conciliateurs cherchaient à effacer les différends qui existaient surtout entre l'ordre de la noblesse et le tiers,

ce tiers ordre s'organisait avec activité sous la présidence de Bailly; il formait vingt bureaux, attendant ainsi que les deux ordres fissent quelques démarches pour se rapprocher de lui.

On vérifiait les pouvoirs, lorsque trois curés de Poitou, désertant leur ordre, vinrent déposer leurs titres et se faire vérifier par le tiers. Ce fut la première défection parmi les privilégiés. Le 16 juin, l'abbé Sièyes proposa de se constituer en *assemblée nationale,* motion qui fut adoptée le lendemain. Quand cette attitude dessinée fut une fois bien prise, la majorité du clergé vota spontanément la réunion au tiers, ce qui détermina le coup d'État du 29 juin, c'est-à dire la fermeture de la salle ordinaire où se réunissait l'assemblée.

Ici se place cette puissante réunion du Jeu de Paume, le serment prêté par tous de ne se dissoudre qu'après avoir donné une constitution à la France. Le 21 juin eut lieu la séance royale, où Louis XVI, avec toute la majesté du trône, vint casser les arrêtés du tiers; mais le tiers s'était constitué; il avait déclaré la personne des députés inviolable, et Mirabeau avait dit à M. de Dreux-Brézé ces paroles si connues : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, etc... » L'Assemblée nationale continua ses travaux. La majorité du clergé avait persisté dans sa réunion; 47 membres de la noblesse, ayant à leur tête le duc d'Orléans, vinrent saluer aussi le pouvoir de l'Assemblée nationale. Bientôt la réunion des trois ordres eut lieu : le 30 juin il n'y avait plus d'états généraux, mais une Assemblée nationale et constituante, possédant la plénitude de tous les pouvoirs. La présidence fut déférée au duc d'Orléans, et, sur son refus, à l'archevêque de Vienne.

La cour était en proie à mille projets; des troupes se réunissaient autour de Paris, où régnait une grande fermentation. L'Assemblée s'en inquiétait vivement; elle supplia le roi de renvoyer ces régiments qui campaient près de la capitale. On ne tint point compte de ses remontrances; deux jours après, Necker était destitué du ministère, et le prince de Lambesc entrait dans les Tuileries à la tête de son régiment.

Paris s'agitait. Le 13 juillet, un arrêté de l'Assemblée prescrit la formation des gardes bourgeoises, en même temps que l'éloignement des troupes et la responsablité des ministres. Le 14 au matin l'orage gronde; le peuple s'empare des armes aux Invalides, et la Bastille est prise. La Fayette préside alors l'Assemblée qui ne désempare pas durant toute la nuit. C'est de ce moment qu'on peut dire que l'Assemblée constituante fut revêtue d'une grande puissance morale et matérielle; jusqu'alors elle n'avait pour appui que l'opinion publique : elle devenait en ce moment l'arbitre entre le roi et la nation. Aussi Louis XVI se rendit-il dans le sein de l'Assemblée pour lui annoncer le renvoi des troupes. Le 16 juillet, l'Assemblée demande le rappel de Necker : c'était le premier envahissement de pouvoirs. Bailly est nommé maire de Paris, et la Fayette commandant de la milice nationale. Les vieilles couleurs de la municipalité de Paris, le bleu et le rouge, sont mélangées au blanc, l'antique cornette de Henri IV, et ces trois couleurs forment la cocarde nationale que le roi reçoit à l'hôtel de ville des mains de Bailly. Dès ce moment l'Assemblée constituante concentre tous les pouvoirs, et, par conséquent, doit subir la responsabilité de ses actes.

Les troubles étaient grands dans la capitale : le marquis de Launay avait été égorgé lors de la prise de la Bastille; quelques jours après, la disette de blé se faisant sentir, MM. de Flesselles, Foulon et Berthier tombaient également sous les coups de l'émeute. Vainement l'Assemblée invitait le peuple à la tranquillité; vainement, sous la présidence de le Chapelier, décrétait-elle la sûreté des personnes et des propriétés : l'agitation se continuait, la multitude émue ne pouvait encore rentrer dans les habitudes calmes du travail et de la vie sociale. Le 13 août l'Assemblée constituante proclamait Louis XVI *le Restaurateur de la liberté française;* un *Te Deum* était chanté à Notre-Dame, tandis qu'elle discutait les droits de l'homme, qu'on proclamait la liberté de la presse et la liberté religieuse. Chaque jour de sinistres nouvelles étaient répandues : tantôt on dénonçait des complots contre-révolutionnaires, tantôt la subsistance de Paris était à la veille de manquer. Et au milieu de ces craintes un véritable mouvement patriotique se manifestait dans toutes les classes : des villes renonçaient à leurs privilèges; des dons de bijoux, d'argenterie, arrivaient chaque jour à l'hôtel de ville; le roi envoyait sa vaisselle à la monnaie, et Necker développait l'effrayant tableau du déficit qui demandait l'emploi de tant de ressources extraordinaires.

Paris retentit, le 1er octobre, de la réunion des gardes du corps à Versailles. Les récits sur cette scène ont été divers : dans l'effervescence des esprits, elle fut proclamée comme une orgie où les plus étranges protestations avaient été faites, et de tels récits suffisaient pour ameuter les masses. La nuit du 5 au 6 octobre, la populace de Paris marche sur Versailles, arrache la famille royale de cette noble résidence et l'em-

même à Paris. Le soir même, un décret de l'Assemblée constituante déclare que désormais le roi sera inséparable d'elle; toutes les autorités constituées sont placées sous la sauvegarde du peuple. Les scènes des 5 et 6 octobre avaient été si violentes, elles se reproduisaient à Paris sous des dehors si hideux, que l'Assemblée nationale proclama la loi martiale contre les attroupements, premier acte de résistance contre le mouvement populaire, forte idée de répression empruntée à la constitution anglaise. Jusqu'ici l'Assemblée ne s'était préoccupée que de la lutte contre la cour, maintenant arrivait son second rôle : elle avait à combattre le peuple, à empêcher ses excès; pouvoir politique, elle commençait à comprendre la nécessité d'une répression. L'Assemblée se substituait par le fait à tous les pouvoirs; elle n'admettait plus ni les états de provinces, ni les parlements, ni la vieille commune, ni les bailliages tels qu'ils existaient; c'était une nouvelle France qu'on voulait constituer, avec sa circonscription fondée sur la base de l'unité territoriale. Cette unité paraît une des idées dominantes de l'Assemblée constituante; elle procède dans toutes ses lois par cette pensée quasi-géométrique.

Louis XVI fait des concessions; mais cet ensemble de lois, d'institutions nouvelles qu'on lui impose, est trop en dehors de ses habitudes pour qu'il n'éprouve pas une sorte de répugnance à adopter toutes ces nouveautés. Le roi jure d'aimer et de maintenir la constitution : on chante encore un *Te Deum* pour célébrer cette démarche, et pourtant tout Paris savait que le roi adhérait aux décrets de l'Assemblée avec une indicible peine. La condamnation du marquis de Favras, son exécution par la main du bourreau, fut le premier supplice légal pour crime de conspiration depuis la révolution, et cet exemple fut terrible et retentit dans l'avenir. L'Assemblée constituante s'avançait dans les voies nouvelles : elle abolissait tous les vieux usages, après les droits féodaux, la noblesse, les distinctions ; elle passait des matières politiques aux lois administratives, de l'administration au clergé, au jury et aux juges, et tout cela au milieu de l'émeute, des mouvements sans cesse renaissants de la multitude à Paris. Tout ce qui flattait l'enthousiasme populaire, l'Assemblée nationale l'adoptait. Sur la motion de Mirabeau, elle prenait le deuil pour la mort de Franklin; elle décrétait qu'une solennité nationale viendrait réunir dans une fête commune les députations de toutes les villes de France. Ce fut la fédération du 14 juillet 1790, fête immense, où l'on vit réunie sous les trois couleurs l'élite de la bourgeoisie du pays. C'est à cette époque surtout que les affaires à l'extérieur se compliquent: l'émigration avait trouvé l'étranger froid et peu porté à l'intervention dans les affaires de France; mais cette apathie cesse lorsque la réunion du comtat Venaissin au territoire de France est prononcée, ce qui modifiait les anciens traités. L'insurrection des Pays-Bas donne occasion d'examiner l'esprit et la tendance de la révolution de France. Les Autrichiens se portent sur les frontières : l'Assemblée constituante leur refuse passage sur les terres de France, contre l'avis de Montmorin ; un comité diplomatique se forme dans son sein. Dès ce moment, le roi n'est plus maître des relations à l'extérieur; les griefs de l'Autriche s'agrandissent par la suppression des droits féodaux de certains princes de l'empire sur les départements de l'ancienne Alsace. Au commencement de 1791, l'Assemblée constituante a désir déjà de résister à l'anarchie : elle avait voté la loi martiale, elle porte un décret contre les libellistes; elle fait arrêter certains hommes qui prêchaient l'insurrection au soldat, car cet esprit d'insurrection s'étendait partout, aux colonies mêmes. On cherche à rétablir les lieus de la discipline. L'Assemblée place haut le trait héroïque de Desilles qui s'était sacrifié pour l'ordre et les lois. La plénitude de souveraineté appartient à l'Assemblée constituante; qu'est-ce que la loi en face d'elle? que peuvent être les corps constitués en présence d'une immense assemblée qui a repoussé tout, division des pouvoirs, le système anglais des deux chambres, la résistance des parlements, la liberté du pouvoir exécutif? Elle laisse encore au roi le choix des ministres ; mais ces ministres se trouvent, par rapport à l'Assemblée, dans une position presque suppliante, toujours à la veille du décret d'accusation. Certes, la position était difficile : chaque semaine était marquée par une émeute à Paris, dans les départements; un jour le peuple allait à Vincennes pour démolir les fortifications; le lendemain il se groupait autour de l'Assemblée faisant entendre de sinistres paroles. Il y avait émotion pour tout. Le roi veut partir pour Saint-Cloud, il est arrêté sous un vain prétexte; la Fayette, mû par un sentiment honorable, envoie sa démission de commandant général de la garde nationale; l'émigration continue; Mirabeau meurt. Le Panthéon s'élève pour quelques-unes des gloires philosophiques et politiques, et, dans ce mouvement général, le roi s'enfuit de Paris, imitant l'émigration elle-même. Heureusement Latour-Maubourg et Barnave ac-

compagnaient la famille royale ramenée à Paris, et Barnave éprouva plus d'une émotion en présence de cette majestueuse figure de la fille de Marie-Thérèse.

L'Assemblée constituante continue ses travaux pendant deux mois encore, au milieu de la situation la plus difficile. Le 17 juillet, par une des chaleurs les plus brûlantes, le drapeau rouge se déploie, la loi martiale est proclamée au Champ-de-Mars ; on tire sur les masses ; la bourgeoisie se prononce contre l'anarchie. La municipalité de Paris n'arbore le drapeau de la tranquillité publique que vingt jours après, le 6 août. L'Assemblée constituante n'a plus cette force d'opinion qui la soutenait dans son origine, elle a achevé l'acte constitutionnel, elle n'a plus de motifs pour continuer ses pouvoirs. Le roi a juré la constitution, une amnistie est prononcée ; toutes les autorités constituées entrent en fonctions. Un décret porte qu'une nouvelle assemblée sera convoquée, et qu'aucun des membres de la Constituante ne pourra en faire partie. Enfin, l'Assemblée nationale se dissout, après la plus longue des sessions, c'est-à-dire deux ans quatre mois de durée, du 4 mai 1789 au 30 septembre 1791.

II. *Travaux de l'Assemblée constituante.* Les actes de l'Assemblée constituante, tous dominés par un même esprit, s'appliquent à plusieurs ordres d'idées : appelée à fonder l'ordre constitutionnel, à donner une grande charte au pays, elle discuta *à priori* la plupart des questions du droit public et naturel ; elle le fit sur une vaste échelle. Elle ne tint presque aucun compte de l'ancienne société, voulant construire un édifice tout neuf et en poser les bases sans s'enquérir si toutes ces nouveautés s'adaptaient bien aux mœurs et à l'esprit du pays. Les questions que l'Assemblée constituante eut à discuter rentraient nécessairement dans trois ordres d'idées : elles étaient de droit naturel, de droit politique ou de droit administratif, branches essentielles de la législation.

En ce qui touche le droit naturel, l'assemblée était partie des principes qui dominaient l'école philosophique du XVIIIe siècle, l'égalité du *Contrat social*, l'école de Mably et de Rousseau ; elle proclama l'égalité de tous, l'abolition des vieilles distinctions. Le 4 août 1789, tous les priviléges sont abolis ; le 8, les justices seigneuriales ; le 13, les dîmes. Le 23, la liberté des opinions religieuses est décrétée ; le 24, la liberté de la presse ; le 26, la déclaration des droits de l'homme et des citoyens. Le 24 décembre, tous les Français, quelles que soient leurs opinions religieuses, deviennent admissibles aux emplois. Le 23 janvier 1790, un décret abolit le préjugé attaché aux familles des criminels ; le 28, les juifs, Portugais, Espagnols, les Avignonais, sont déclarés citoyens français ; le 13 février on supprime les vœux monastiques ; le 24, les droits féodaux ; le 6 mars, les jugements prévôtaux, le 13, les lettres de cachet ; le 21 mars, la gabelle. Le 29 mai, établissement d'ateliers de charité ; le 20 juin, suppression des ordres, titres et livrées. Le 10 juillet, l'assemblée rend aux non-catholiques les biens de leurs ancêtres émigrés lors de la révocation de l'édit de Nantes ; le 20, le droit perçu sur les juifs est aboli ; le 23, les chasses sont libres. Le 6 août, abolition des droits d'aubaine et d'extraction ; le 18 octobre, modification des plus fortes peines du Code pénal. Le 10 février 1791 on admet les quakers à l'exercice de tous les droits civils et politiques ; le 17, une loi est portée pour réprimer les jeux publics ; le 1er mai, tout impôt sur les barrières est supprimé ; les gens de couleur sont admis dans les assemblées paroissiales des colonies. Le 1er juin la peine de mort est réduite à la perte de la vie sans torture. L'assemblée ouvre une large voie pour la réhabilitation des condamnés ; la violation du secret des lettres est mise parmi les crimes. Enfin, en fermant ses travaux le 28 septembre, l'assemblée proclame que tout homme, de quelque couleur, de quelque religion qu'il soit, sera admissible, en France, à tous les droits que donne la constitution.

Dans les matières politiques, l'Assemblée constituante procède avec non moins de hardiesse. Après qu'elle s'est proclamée représentation nationale, la Constituante déclare qu'à elle seule appartient de faire la loi, sauf la sanction royale. Dès le 10 septembre 1789, elle décrète que le corps législatif ne sera composé que d'une chambre, contrairement au système anglais d'une chambre des pairs et d'une chambre des députés, soutenu par Lally-Tolendal. Le 12, elle fixe la durée de chaque législature à deux ans seulement, terme si court, comparativement aux formes constitutives des autres États ; le 15, l'inviolabilité du roi, l'indivisibilité et l'hérédité de la couronne sont décrétées ; le 21, on limite le refus de sanction de la couronne à la seconde législature : à ce moment le décret doit devenir loi, même sans la volonté du roi. Le 24 octobre, décret sur la responsabilité des ministres, responsabilité sur toute chose, sur le moindre acte, sur la plus légère infraction. Le 7 novembre, l'assemblée déclare que les membres de la Constituante ne pourront faire partie du ministère,

contrairement encore aux principes de la constitution anglaise : le parti de Lally-Tolendal est de nouveau vaincu. Le 1er décembre, organisation des municipalités sur la plus vaste échelle d'élection : une journée de travail est le cens nécessaire. Rien de plus large que la constitution des assemblées primaires, assemblées représentatives ; la juridiction des municipalités est fixée par un décret du 27 décembre. La Constituante distingue parfaitement le pouvoir administratif du pouvoir judiciaire, mais elle confond dans l'administration même l'action et la délibération : elle place partout des corps, là même où l'unité est le plus désirable. C'est au mois de janvier 1790 que se fait le travail de la division du royaume par départements fixés à 83 ; le 26, un décret défend à tout membre de l'Assemblée nationale d'accepter une place ou un don. Le 28 avril commence la discussion sur l'organisation judiciaire; le 30, les jurés sont établis en matière criminelle ; le pouvoir judiciaire, comme le pouvoir administratif, sera soumis à l'élection. Le 4 mai, déclaration de l'assemblée qui porte que les juges seront élus pour 6 ans et par le peuple ; le 22, on proclame que le droit de guerre ou de paix appartient à la nation seule et non au roi. Le 26, établissement d'un tribunal de cassation ; le 7 juillet, création des justices de paix; le 3 août, fixation des tribunaux d'appel ; le 13, établissement des tribunaux de commerce, et le 22 septembre, des tribunaux militaires en forme de jurys. Le 7 octobre, décret sur l'élection des commissaires de police dans Paris ; le 26, le serment civique est imposé, même aux ambassadeurs et chargés d'affaires. Le 18 janvier 1791, abolition de toutes maîtrises et jurandes, liberté de commerce et d'industrie ; le 21 février, premier décret sur les émigrations ; le 25, obligation imposée à la famille régnante de résider ; abolition de toutes les coutumes provinciales. Le 25 mars, la majorité des rois est fixée à 18 ans; le 1er avril, l'assemblée déclare l'égalité des successions *ab intestat*. Le 14 avril, liberté absolue des agents de change et courtiers, moyennant patente. Le 16 mai, le principe de la non-rééléction des députés est établi. Le 12 juillet, législation sur les mines ; le 18, Code rural ; le 28, organisation définitive de la garde nationale ; le 30, abolition des ordres de chevalerie. Le 15 août, décret sur l'ordre et la promulgation des lois ; le 22, décret sur la liberté individuelle; le 23, sur les délits de la presse ; le 30, déclaration que le peuple peut de temps à autre convoquer des *Conventions nationales*. Enfin, le 23 septembre, quelques jours avant sa dissolution, l'Assemblée constituante décrète que tous ceux qui protesteront contre la constitution ne seront point admis à des fonctions publiques. Ainsi, en résumant la partie politique des travaux de l'Assemblée constituante, on trouvera qu'ils reposent sur le principe de la souveraineté populaire, et par conséquent sur la délégation de tous les pouvoirs par le moyen de l'élection; il n'y a d'autre unité irresponsable que celle du roi.

Dans les questions financières, l'Assemblée constituante procède avec quelque hésitation. Le déficit, c'était la plaie : la misère publique favorisait la sédition ; on devait remanier tout le vieux système des impôts, toute la législation des subsistances, le système des fermes et de la répartition, tel que l'ancien régime l'entendait. Le premier acte de l'assemblée fut l'égale répartition des charges. Le 7 août, Necker propose un emprunt de 30 millions à 4 et 1/2 p. %; il est rejeté, et l'assemblée le remplace par un emprunt de 80 millions à 5 p. %. En même temps un décret permet la libre circulation des grains et établit un comité d'agriculture et de commerce. Le 6 septembre, décret sur les dons patriotiques, mesure si imparfaite quand il s'agit d'établir des ressources régulières dans l'État. La publicité des comptes de finance est ordonnée le 27 novembre. Le 5 décembre, on propose le plan d'une banque nationale ; le 11, on arrête des mesures pour la conservation des bois et des forêts. Le 30 janvier 1790, l'impôt et son mode de répartition sont fixés ; le 17 mars, premier décret pour la vente des biens nationaux jusqu'à concurrence de 400 millions ; prohibition des échanges de domaines. Le 17 avril, création des assignats avec hypothèque sur les biens nationaux ; le 11 mai, liquidation de la caisse d'escompte Le 10 juin, fixation de la liste civile à 25 millions et 4 millions de douaire pour la reine ; le 6 août, fixation des traitements et des réductions à opérer dans les départements ministériels. Le 30 septembre, nouvelle émission d'assignats, fixation des rapports de la caisse d'escompte et du trésor. Le 8 octobre, les assignats ne portent plus intérêt ; le 24, établissement de la contribution personnelle. Le 23 novembre, fixation de la contribution foncière ; le 28, des droits d'enregistrement. Le 2 mars 1791, création d'un droit de patente ; décret sur la vente des sels et tabacs. Le 9 avril, fixation des droits de monnaies, liberté de commerce pour l'or et l'argent; on multiplie les petites monnaies et les assignats de peu de valeur. Le 27 mai est décrétée la première répartition de la propriété foncière et mobilière. Le

5 août, l'assemblée ordonne la fabrication d'une menue monnaie avec la matière des cloches, mêlée avec du cuivre. Enfin, la publicité de tous les comptes, éléments sur l'état des finances après et avant la révolution, est ordonnée la veille même du jour où l'Assemblée constituante termine ses travaux.

Sous le rapport ecclésiastique, beaucoup d'innovations sont tentées par l'Assemblée constituante. Dès qu'elle est réunie, elle forme un comité ecclésiastique; elle abolit les dîmes, elle proclame la liberté des opinions religieuses, elle déclare les biens du clergé réunis intégralement à l'État; l'argenterie des églises est consacrée, comme don patriotique, au payement de la dette publique. La puissance civile des évêques, leur patrimoine, n'est plus qu'un nom; les revenus des bénéfices sont mis sous le séquestre; on supprime les vœux monastiques, on ne peut plus se réunir que librement; les religieux peuvent sortir du cloître sans qu'aucune autorité les contraigne à y rentrer. Il n'y a plus de religion nationale: le catholicisme est ainsi réduit à une croyance individuelle. Toutefois, les ministres des autels reçoivent un traitement et les dettes du clergé sont réputées nationales. Puis commence l'œuvre difficile de la constitution du clergé. Dans sa pensée d'unité, l'assemblée veut que chaque département forme un diocèse, et qu'il n'y ait plus ainsi de circonscription ecclésiastique en opposition avec la circonscription civile. A la nation appartient désormais le droit de fixer le lieu des évêchés; tous les fonctionnaires ecclésiastiques dépendront de l'élection; le peuple nommera ses curés et ses évêques. En même temps on exclut les ecclésiastiques de toute fonction judiciaire; il est décrété que la loi seule pourra supprimer un évêché ou une cure. Le système électoral produit immédiatement ses résultats, et Gobel est élu évêque de Paris (1791). Alors commence la distinction entre les curés réfractaires et les curés assermentés; on oblige les ecclésiastiques à lire au prône les lois et décrets de l'Assemblée nationale, de telle sorte que cette assemblée, qui voulait rester indifférente entre les cultes, pénétrait dans leur organisation la plus intime, leur imposait des devoirs comme à des corps politiques même. Les prêtres non assermentés sont forcés de se réunir dans des lieux presque secrets.

Tels furent les décrets et les lois de l'Assemblée constituante pendant sa longue session. Jamais corps constitué ne réunit plus de pouvoirs et ne les manifesta par des actes plus répétés de sa toute-puissance; elle fit des lois politiques, ecclésiastiques, administratives tout à la fois, et cela sans autre responsabilité que celle de l'histoire. On a calculé le nombre de ses actes et décrets : il s'élève à 3,250 et s'étend à tous les ressorts de la puissance publique, depuis les grands intérêts de l'État jusqu'aux plus minimes contestations entre particuliers.

III. *Personnel de l'Assemblée constituante*. Le personnel de l'Assemblée constituante s'offre sous deux aspects : d'abord en ce qui touche sa composition matérielle, le nombre de ses membres, l'idée ou la pensée qu'ils représentaient; ensuite, sous le point de vue moral, c'est-à-dire des talents divers et des capacités dont brilla cette assemblée. On se tromperait dans les jugements que l'on porte sur la Constituante si l'on croyait que les différents ordres qui la composaient défendirent les préjugés et les idées inhérents à chacun d'eux. Ainsi l'esprit philosophique du XVIIIe siècle avait fait d'immenses progrès au sein de la noblesse : presque toutes les propositions libérales vinrent d'elle. Les membres qui se distinguèrent dans cet esprit portaient de beaux noms, et parmi eux les ducs d'Aiguillon, de Luynes, de la Rochefoucauld, les marquis d'Aguesseau, de Montesquiou, de Sillery, de Latour-Maubourg, les comtes de Crillon, de Clermont-Tonnerre, de Montmorency, le vicomte de Beauharnais, le chevalier de Lameth. Grand nombre de membres du clergé, et du haut clergé même, très-fervents, très-zélés, entrèrent néanmoins dans le mouvement. Ne donnèrent-ils pas les premiers l'exemple de la réunion au tiers? Il y eut, en revanche, dans ce tiers état des hommes qui se dévouèrent aux idées monarchiques. Ainsi tous les rangs se confondirent sous l'empire de certaines opinions qui dominaient la majorité ou la minorité de l'assemblée. Dans sa composition matérielle, l'assemblée était formée, savoir : pour la noblesse, de 270 membres, dont 242 gentilshommes et 28 parlementaires, pour le clergé, de 291 membres, dont 48 archevêques ou évêques, 35 abbés ou doyens, et 208 curés; pour le tiers état, de 578 membres, dont 2 ecclésiastiques, 12 nobles, 18 magistrats de ville, 102 membres de bailliage, 212 avocats, 16 médecins, 216 marchands et cultivateurs. Elle comptait donc 1139 membres, nombre presque double du parlement d'Angleterre, ce qui jetait un peu de confusion dans la marche des affaires; il était si difficile, en effet, à un ministère de former là une majorité compacte et serrée autour d'un système ou d'une idée gouvernementale !

Dans cette multitude de députés, élite de la France, se manifestent d'immenses talents. Il y avait des hommes d'État, des hommes de parole, des hommes d'affaires : Sièyes, Mirabeau, Mounier, Barnave, Cazalès, Maury, Thouret, le Chapelier, Treilhard et Merlin. L'abbé Sièyes appartenait surtout à cette classe d'hommes politiques peu parleuse, qui va à son but par de méditatives combinaisons. Sa réputation était née d'une brochure ; mais cette brochure était une grande pensée : *Qu'est-ce que le tiers ?* L'abbé Sièyes avait deviné son époque, il prévoyait la révolution qui se préparait. L'abbé Sièyes n'est point un orateur, et le silence créa sa réputation. L'importance d'un homme qui ne révèle que rarement ses pensées s'explique dans une assemblée : ses phrases en sont plus solennelles, son éloquence plus influente ; quand il parle on l'écoute ; il ne s'use pas par des improvisations journalières plus ou moins heureuses. L'abbé Sièyes était surtout penseur : c'était le véritable inventeur des idées constitutionnelles. Comme tous les hommes à théories, il ne valait rien dans l'application, et cela lui attira plusieurs sarcasmes de Mirabeau, et cette phrase un peu moqueuse : « Le silence de Sièyes est une calamité publique. »

Mirabeau réunissait la plus puissante des paroles et la tête la plus fortement organisée; le long travail de ses jeunes années l'avait doué d'une vaste instruction. L'impétuosité de son caractère le portait à tout détruire dans la vieille constitution monarchique; mais ses vigoureuses pensées d'homme d'État lui firent entrevoir la nécessité de reconstruire après avoir semé tant de ruines. De là son retour vers les idées d'ordre, vers la nécessité d'institutions monarchiques. La corruption pouvait bien entrer pour quelque chose dans ce changement, mais elle ne fit pas tout : il y eut retour de l'homme d'État sur lui-même, de l'homme mûr sur les idées du jeune tribun, et voilà pourquoi il tenta de mettre un point d'arrêt aux démolitions de l'assemblée. L'éloquence de Mirabeau a été trop souvent jugée pour qu'on puisse formuler un jugement nouveau sur cette grande parole : il y avait du mauvais goût, un néologisme de son époque dans ses discours; il marchait par des voies inconnues; il dédaignait les sentiers battus et les phrases communes : cela le jetait souvent dans l'imprévu ou le trivial. Qui ne connait ses belles harangues, celle surtout pour l'adoption de l'impôt du quart des revenus, proposé par Necker?

Mounier appartient à une école toute différente de celle de Mirabeau : c'était un homme d'étude, profondément nourri de la lecture de Montesquieu; il fut avec Lally-Tolendal, dans l'Assemblée constituante, le chef de ce qu'on appelait l'école anglaise. Il n'était point doué d'un grand courage, il n'avait point cette fermeté qui distinguait Mirabeau; mais Mounier était remarquable par la lucidité des idées, par les principes d'application pratique. Sous un système régulier, Mounier eût été un excellent ministre de l'intérieur, car il n'était pas né pour ces époques brûlantes dans lesquelles les hommes sont emportés par les événements. Mounier et Lally-Tolendal formaient comme un tiers parti entre la droite et la majorité de l'Assemblée constituante.

La minorité de droite compta surtout deux hommes d'une origine différente et qui possédaient à un haut degré l'éloquence de tribune : c'étaient l'abbé Maury et Cazalès. On a voulu faire aussi de l'abbé Maury un faiseur de bons mots, sans caractère haut et puissant : l'abbé Maury était un orateur. Dans l'entrainement des esprits, c'est quelque chose que d'oser une résistance d'ordre contre un mouvement qui détruit une société. Il y eut fermeté, courage et talent supérieur dans l'abbé Maury; on ne peut rien placer au-dessus de son discours pour le maintien de l'hôtel des Invalides, ce noble et éloquent éloge de Louis XIV. Maury défendit tout à la fois la prérogative royale, l'établissement de deux chambres, la dotation de la couronne et les propriétés du clergé.

L'éloquence de Cazalès, simple officier de cavalerie, n'avait aucun des caractères graves des discours de l'abbé Maury. Cazalès avait je ne sais quoi d'impétueux, de spirituel surtout; il traitait les questions les plus difficiles, les plus sérieuses avec une verve de mots, une science improvisée qui surprend dans un homme presque sans étude, avec les habitudes d'une vie presque désordonnée. Souvent à la tribune, il paraissait quelques heures après une orgie et improvisait un de ces chaleureux discours qui ébranlaient les convictions et étonnaient même les hommes les plus sérieux de l'assemblée. Un des plus remarquables discours de Cazalès, ce fut celui qu'il prononça contre la motion de Mirabeau sur les successions : il combattit les arguments des jurisconsultes par les motifs les plus intimes du cœur et de l'esprit. Il fit hésiter un moment la majorité. Il n'y avait pas dans Cazalès du Pitt et du Fox tout à la fois, comme dans Mirabeau; il ne prétendait pas à être chef du ministère ou de l'opposition : il allait devant lui comme un brave et loyal gentilhomme, com-

battant à la tribune comme il aurait servi la royauté de son épée.

Barnave, l'émule de Mirabeau, avait plus de chaleur vive et saillante, une éloquence qui venait plus du cœur et parlait plus chaudement à l'imagination. Il n'y avait pas de l'homme d'État dans Barnave, comme dans Mirabeau : une sensibilité trop profonde empêchait ces méditations froides, ces tactiques de tribune et de cabinet qui, indépendamment de l'éloquence, faisaient de Mirabeau un personnage politique si remarquable. Barnave se laissait aller à ses impressions; il improvisait avec une chaleureuse indignation, tout était spontané. Son imagination ardente subissait toutes les impressions; il aimait la liberté, la vertu, les grandes qualités de l'âme, et dans son triste voyage à Varennes il s'agenouilla en quelque sorte devant les déplorables infortunes de toute une famille de rois.

L'Assemblée constituante eut aussi ses hommes de travail et d'érudition, qui refirent non-seulement la législation politique, mais la législation criminelle, tout ce qui se rattachait enfin aux codes du pays. Tels furent Thouret, le Chapelier, Merlin, Tronchet, tous avec des talents divers bien qu'appliqués au même but. Le Chapelier, avocat de Rennes, nourri à l'école parlementaire des la Chalotais, se livra avec une étude profonde à tous les travaux constitutionnels sur l'abolition des dîmes et des droits féodaux. Il n'avait pas un esprit très-étendu, mais un amour de travail, d'investigation, qui le rendait précieux dans l'Assemblée constituante. Thouret avait bien plus de théories dans la tête; profondément pénétré de l'étude des lois anglaises, il défendit avec chaleur le jury, non-seulement en matière criminelle, mais en matière civile. Ce fut sous son influence que se modifia la législation criminelle. Tronchet avait plus d'expérience que ses deux collègues; il n'adoptait les innovations qu'à demi, il défendait la coutume de Paris, vieille habitude de son esprit, car il ne croyait pas possible de bouleverser tout à coup la législation existante. Merlin (de Douai), admirable tête de détail, s'absorbait dans les travaux particuliers de l'Assemblée constituante, et surtout dans l'examen des coutumes féodales, questions très-délicates, très-difficiles, car il fallait démêler les questions purement féodales, la hiérarchie des fiefs, d'avec les véritables droits de propriété, les rentes foncières et les concessions véritables de terres. L'immense réputation de jurisconsulte qu'obtint Merlin (de Douai) fut justement méritée.

En résumé, c'est une belle et immense galerie que celle de toutes ces illustrations sorties tout à coup des divers ordres qui composaient la nation française. Il n'est pas d'assemblée, sans en excepter le parlement anglais, qui pût lutter avec la Constituante pour l'éloquence de tribune et les talents de jurisconsulte. Reste à apprécier maintenant l'esprit de ses travaux.

IV. *Esprit des actes et des travaux de l'Assemblée constituante.* Nous l'avons déjà dit, toute assemblée politique porte la responsabilité de ses actes : l'Assemblée constituante, ayant surtout envahi tous les éléments de la souveraineté, devint la régulatrice de la législation et de l'administration du pays. Une grande révolution philosophique s'était faite dans le XVIII[e] siècle; presque tous les membres de la Constituante étaient nés sous l'influence de la nouvelle école; ils s'étaient empreints de son esprit, ils en avaient reçu l'éducation. Cette philosophie était hardie, novatrice, moqueuse; elle voulait aller en avant sans tenir compte des coutumes et des habitudes. Ces coutumes, à la vérité, se liant à la monarchie antique, étaient comme un chaos; on ne s'y reconnaissait plus : il y avait un vague désir d'accomplir une réforme. L'assemblée alla trop vite; elle fit table rase.

Comme principe politique, l'Assemblée constituante posa la souveraineté du peuple, théorie d'une dangereuse application pratique. De là tout son système. L'école anglaise de Lally-Tolendal et de Mounier voulait deux chambres : la Constituante les repoussa par cette seule considération que, le peuple étant souverain, il déléguait un pouvoir indivisible; la souveraineté étant une, l'assemblée devait être une également. De cette souveraineté découlaient une foule d'autres axiomes : tous les pouvoirs devaient être élus sans distinction d'ordre et de hiérarchie, juges, administration, police; il n'y avait que la royauté d'héréditaire, comme si le principe d'hérédité dans la couronne n'appelait pas autour de lui certaines garanties. Un troisième axiome résultant de cette souveraineté fut posé par la Constituante : c'est que toutes les fonctions administratives devaient être déléguées à de petites assemblées élues dans la commune, le district, le département, de sorte que le pouvoir exécutif ne fût plus libre de ses actes et de ses volontés. Par la plus bizarre des contradictions, les ministres étaient responsables, et ils ne choisissaient presque aucun fonctionnaire, la plupart étant dévolus à l'élection. L'institution du *veto* était encore une faute de l'Assemblée constituante : le roi ne pouvait qu'empêcher,

sans concourir aux actes de la législation par la présentation de la loi. Qu'arrivait-il de là? c'est qu'on jetait de l'odieux sur le rôle de la royauté. Que faisait-elle? elle n'avait pas l'initiative du bien, on lui donnait seulement le droit d'empêcher l'exécution d'un acte de l'assemblée; or, comme cette assemblée était plus populaire que la couronne, on mettait le trône aux prises avec les mouvements de la place publique qui venaient lui demander compte du *veto* suspensif. Une autre faute de la Constituante fut d'avoir créé des tribunaux élus et modifiés tous les cinq ans. Avec la souveraineté du peuple, disait-on, il ne peut y avoir de pouvoirs à vie : cela pouvait être juste théoriquement ; on conçoit très-bien que le jury pris au sein de la société disparaisse avec la mission *ad hoc* qu'il remplit; mais le magistrat, mais le juge, qui a besoin des longues études de la loi, doit en faire la tâche de sa vie. L'inamovibilité est bien une autre garantie que l'élection par le peuple.

Une autre idée de l'Assemblée constituante fut celle de la séparation des pouvoirs. Dans l'ancienne constitution les parlements étaient tout à la fois corps judiciaires et corps administratifs dans leurs ressorts. La Constituante divisa les deux attributions : les tribunaux durent exclusivement s'occuper à juger les affaires privées; les corps administratifs agirent dans leurs attributions; il n'y eut plus de confusion de pouvoirs. Un tribunal de cassation fut institué pour maintenir la rigoureuse distinction des autorités; il fut aussi confié à l'élection populaire. Il y eut sans doute de bons choix faits, mais une des choses les plus curieuses, une chose qui montra combien, en ce qui touche les magistrats, l'élection du peuple est bizarre, le spirituel M. Andrieux, l'auteur de tant de comédies charmantes, fut élu membre du tribunal de cassation, en concurrence avec un des profonds légistes de l'époque. Quelques excellentes idées sur le crédit public furent également proclamées par l'Assemblée constituante : on n'en comprenait pas encore toute la puissance; mais la Constituante proscrivit le mot infâme de banqueroute; il n'y eut plus aucune suspension de payement dans les rentes. L'émission des assignats fut conçue sur une trop vaste échelle. C'était sans doute un moyen puissant de restaurer le crédit que d'établir une même circulation fondée sur l'hypothèque de biens territoriaux; mais on se laissa trop aller à l'entraînante facilité des émissions successives, on multiplia trop les assignats pour en conserver la valeur. C'était une vaste idée que la vente des biens nationaux : indépendamment des ressources qu'elle pouvait fournir, elle augmentait le nombre des propriétaires; elle rendait à la culture d'immenses domaines. Plus tard il y eut abus : la confiscation, odieuse mesure, devint un moyen de crédit; l'assignat, au moyen duquel on voulait empêcher la banqueroute, produisit précisément cette banqueroute; et l'Assemblée constituante qui avait aboli la confiscation donna le premier exemple de ces confiscations. Soyons justes sans enthousiasme, et disons que l'Assemblée constituante fut une réunion immense par ses talents, et qui fut entraînée par ce vague besoin de choses nouvelles, caractère saillant du XVIII[e] siècle. CAPEFIGUE. MOD.

CONSTITUT. On appelait ainsi autrefois une convention particulière, ou une clause de contrat qui avait pour objet d'exprimer que celui qui prenait le *constitut* ne devenait point cependant plein propriétaire de la chose constituée. Ainsi, posséder une chose à titre de *constitut*, c'était la posséder, non comme propriétaire, mais à tout autre titre, comme usufruitier, fermier, etc. La *clause de constitut* était en quelque sorte de style dans tous les actes de vente ou de donation faits avec réserve d'usufruit, et elle avait pour effet de transférer un simple droit superficiaire à l'acquéreur ou au donataire; c'était encore une de ces formules qui nous venaient du droit romain, si subtil en distinctions. En droit rigoureux le propriétaire seul peut jouir : pour transporter son droit de jouissance à un tiers, il fallait qu'il lui trouvât une propriété fictive qui ne produisait d'effet qu'à l'égard des fruits; de là cette clause de constitut. Pour lui donner plus de force encore, et afin d'en mieux préciser le caractère, on avait coutume d'ajouter dans les actes : *à titre de constitut et de précaire.* TEULET.

CONSTITUTION. (*Droit politique.*) Ce mot est emprunté à la médecine. Relativement au corps humain, on donne le nom de *constitution* à l'ensemble des conditions sous lesquelles ce corps existe, à celles surtout qui assurent sa vie et l'exercice de ses fonctions. C'est presque dans le même sens que ce mot a été appliqué au corps politique. La constitution est la manière d'exister d'un gouvernement ou d'un peuple; c'est l'ensemble des lois et des usages qui font que les individus, réunis en une nation, forment un seul tout, agissant pour sa propre conservation d'après une volonté commune. Cependant on donne plus spécialement le nom de *constitution* aux seules organisations politiques qui paraissent d'accord avec les principes des sciences sociales, c'est-à-dire à celles qui semblent propres à ga-

rantir non-seulement l'existence d'un peuple sous une seule volonté, mais encore l'accord de cette volonté dominante avec celle de tous ou du plus grand nombre; non-seulement l'action de ce peuple, soit sur lui-même, soit sur les autres, mais encore le résultat de cette action pour la félicité de tous ou du plus grand nombre de ses citoyens. C'est à cause de la double acception du mot *constitution* que les uns affirment avec raison qu'il n'y a point, qu'il n'y a jamais eu de peuple sans constitution; car ce serait supposer un peuple sans lien social ou admettre une contradiction dans les termes; tandis que d'autres opposent chaque jour les gouvernements *constitutionnels* à ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire les gouvernements qui par leur constitution se rapprochent du but que doivent se proposer les sciences sociales et ceux qui s'en éloignent.

Ce but, nous ne devons jamais le perdre de vue, le but des hommes réunis en société est toujours double : il comprend toujours leur perfectionnement et leur bonheur. Aussi la science sociale doit-elle toujours considérer d'une part l'effet moral que devra produire sur chaque homme sa participation au pouvoir politique, d'autre part la sécurité ou la prospérité que pourra lui garantir ce pouvoir, quelle que soit la manière dont il est organisé. Chaque citoyen a droit de réclamer une participation à la liberté politique pour qu'elle contribue à son amélioration, et la société tout entière a droit de réserver une influence prépondérante à l'intelligence et à la vertu, pour que cette société soit bien conduite.

Naguère un parti a proclamé comme sa devise : *Tout pour le peuple, et rien par le peuple!* c'est annoncer qu'il abandonne l'un des deux buts des sciences sociales, le perfectionnement. En effet, l'homme qui peut se dire citoyen, l'homme qui est arrivé à la charge publique, est, par ce fait seul, un être supérieur à celui qui ne connaît que la force d'autrui et sa propre obéissance. De toutes les sciences, la plus relevée, la plus digne de l'attention et de l'étude de tous les hommes, la plus intimement liée avec le développement moral, avec la bienfaisance universelle, c'est celle qui enseigne à rendre les peuples heureux. De tous les exercices de l'esprit, celui qui développe le plus l'intelligence, celui qui exige et qui fait atteindre le plus de connaissances, c'est le concours aux affaires publiques. De toutes les fonctions enfin, celle qui élève le plus le caractère, celle qui donne à l'homme le plus haut sentiment de sa dignité, de la probité qui est attendue de lui, de l'honneur qu'il ne doit jamais compromettre, c'est la participation des citoyens à la souveraineté. Déclarer qu'on ne fera rien par le peuple, c'est annoncer qu'on veut priver l'universalité des membres d'une société de ce puissant stimulant à rechercher la vertu, de cette instruction variée, attachante, et toujours nouvelle, de cette dignité de caractère, de cette élévation d'honneur, que le citoyen ne peut trouver que dans la liberté politique.

Mais à ce cri de guerre un autre parti a répondu par une autre maxime tout aussi absolue et non moins fausse : *tout pour le peuple et par le peuple !* a-t-il dit, faisant voir qu'il a également perdu de vue un des buts de la science sociale. Tout par le peuple! Mais a-t-on établi que le peuple est propre à tout? A-t-on démontré que les plus hautes lumières seront adoptées par la foule, que la constance des plus courageux soutiendra son audace, que la prudence des plus habiles réglera son impétuosité? Comment s'est-on assuré qu'on pourra trouver en elle l'unité de dessein, la prévoyance, la persistance, la libéralité pour opérer les grandes choses, l'économie pour ménager et assurer la fortune publique? Certes ce n'est pas la théorie, qui nous enseigne proverbialement que l'affaire de tous n'est l'affaire de personne; ce n'est pas non plus par l'histoire, qui rend témoignage à chaque page des préjugés, de l'inconstance, des terreurs paniques, de la témérité, de la versatilité, de l'imprudence, de la prodigalité et de la lésinerie de la multitude.

Ce n'est pas dans ces règles absolues, toutes également fausses, qu'il faut chercher le principe des constitutions. Une idée, cependant, domine toutes les autres dans l'organisation d'un peuple libre : c'est qu'elle doit être propre à prévenir l'abus du pouvoir. La force de tous est mise à la disposition de la volonté qui dirige la société; cependant cette volonté n'est point autorisée à faire tout ce que la force de tous pourrait accomplir. Où est la limite? Qu'est-ce qu'un gouvernement n'a pas le droit de faire? qu'est-ce qu'il ne peut entreprendre sans devenir tyrannique? C'est la première question qui se présente avant l'examen de toute constitution. Nous savons, nous sentons que la patrie peut exiger de ses citoyens les plus grands sacrifices; qu'elle ne pourrait pourvoir à la défense ni de sa sûreté ni de son honneur, si elle ne pouvait au besoin disposer de tout ce que ses enfants ont de plus cher, de leur fortune et de leur vie; et cependant nous sentons aussi qu'il y a des bornes à l'obéissance que chacun a promise et

au droit que le gouvernement exerce sur lui. Ces bornes, la conscience seule les a tracées : la société peut demander à tout citoyen un sacrifice, quelque grand qu'il soit, mais non pas une mauvaise action. La société ne s'arrête point devant la douleur, mais bien devant l'injustice. Pour le bonheur de tous elle peut demander l'abandon du bonheur individuel; mais, pour l'avancement moral, pour le perfectionnement de tous, elle ne saurait imposer le sacrifice de la pensée, de la conscience, de la religion de chacun, car un grand mal moral, même individuel, devient alors le mal de tous, la dégradation de la société entière ; elle peut au besoin faire tomber la tête du coupable sous la hache du bourreau, mais elle excède ses pouvoirs si elle condamne l'innocent au mépris ou au blâme. Les bornes du pouvoir social sont bien vagues sans doute, et cependant chacun les reconnait dans son cœur; chacun sent qu'il y a tyrannie dès qu'elles sont dépassées, soit que le pouvoir soit dévolu à un seul, ou *monarchique*, au petit nombre, ou *aristocratique*, à la multitude, ou *démocratique*, ou enfin à une combinaison quelconque de ces trois éléments, comprises sous le nom de *gouvernement mixte*.

Mais après avoir reconnu le but que doit se proposer le législateur dans la modification d'une constitution et qui consiste à prévenir l'abus du pouvoir ou la tyrannie, il faut bien se pénétrer de la pensée que le législateur ne crée pas la société : il n'en aurait pas la puissance il n'aurait pas pour cela assez de savoir.

Les sociétés existent par des causes qui se perdent dans la nuit des temps, et que le cours des siècles a toujours plus consolidées. Toute société à une constitution, dans le sens le plus large du mot. Le législateur n'est appelé qu'à modifier cette constitution pour la rendre toujours plus propre au perfectionnement et au bonheur de tous. Il peut prolonger la vie et la félicité d'un peuple, mais il ne lui donne pas l'existence. On dirait que les anciens poëtes avaient en vue les futurs législateurs dans l'allégorie de Médée. La magicienne, se confiant à sa science, crut qu'il dépendait d'elle, non seulement de guérir un vieux corps, mais d'éteindre en lui la vie pour la renouveler. Elle dépeça le vieux Æson, elle jeta ses membres dans la chaudière magique, pour les repétrir ensuite selon les règles de l'art, comptant lui rendre ainsi la vigueur et la jeunesse; mais de cette chaudière enchantée il ne sortit que des ossements.

Qu'avant tout le législateur respecte donc la vie du corps politique tel qu'il existe ; qu'il respecte également la vie de toutes celles de ses parties qui sont douées de vitalité. Il ne doit point se demander si, abstraitement, l'état fédératif vaut mieux que l'état unitaire, si le patriciat, la noblesse, le clergé, les assemblées populaires, les provinces, les villes avec leurs priviléges, les communes rurales, sont les meilleures institutions possibles : il doit y voir avant tout des faits que chaque peuple présente avec des conditions très-différentes, des faits auxquels la vie de ce peuple est peut-être liée. La première condition de toute constitution rationnelle, c'est de donner à tous ces faits une langue pour s'exprimer, une main pour se défendre ; nous ne sommes pas assez avancés dans la science sociale pour décider *à priori* s'ils sont nécessaires. D'autre part, rien ne nous paraît immuable dans le monde politique, et ceux-là, tout comme d'autres, seront peut-être modifiés ou supprimés. Mais il faut qu'auparavant ils soient jugés par l'intérêt général et l'intelligence générale; leur existence antérieure leur donne, pour le salut de tous, un droit de résistance. Malheur au corps humain, si Médée dans sa reconstruction supprimait tous les organes dont elle ne comprendrait pas l'usage !

Ainsi la constitution doit garantir ce qui est, et donner en même temps moyen de développer ce qui doit être. Elle se présente toujours avec sa double nature ; elle tend à réunir en un seul faisceau toutes les intelligences et toutes les volontés qui préexistent dans une nation, et c'est ainsi qu'elle respecte et conserve la liberté. Elle tend aussi à déférer toutes les fonctions importantes à ceux qui sont le plus propres à s'en bien acquitter, et c'est ainsi qu'elle pourvoit au bonheur de tous. Elle organise le pouvoir pour le plus grand avantage de la société, et, dans ce but, elle appelle à une influence plus décisive ceux en qui elle croit devoir supposer le plus de talents, de vertus, de lumières et d'expérience; ceux qui, chargés des destinées d'une société, pourront le mieux lui faire accomplir son passage au travers de tous les écueils; ceux que leur habileté maintiendra le mieux au niveau, non pas de la foule, mais de ce qu'il y a de plus distingué dans la nation.

Qu'on se garde, en jugeant l'ouvrage du législateur, de perdre de vue cette double condition qui lui est imposée. Il y a peut-être dans une nation une famille qui, par les services qu'elle a rendus au peuple, par son adresse, par une usurpation que le temps a consacrée, est parvenue au pouvoir suprême. Aux yeux des sujets, son intérêt s'est confondu avec celui de l'État, son chef

a représenté le peuple, les idées de durée et de gloire se sont identifiées avec sa dynastie ; des milliers de créatures dépendent d'elle, ou du moins croient lui devoir leur subsistance, et des masses bien plus considérables, par reconnaissance, par affection, par respect pour un droit supposé, par la puissance des souvenirs sur leur imagination, répondraient à son appel et se soulèveraient à sa voix. Dans une telle nation il existe un puissant intérêt monarchique : il importe peu de décider si c'est un bien ou un mal, il suffit de reconnaître que c'est un fait, et rien n'est plus vicieux que de disputer contre les faits. Le principe monarchique entre dans la constitution vitale de cette nation; nous ne savons pas même s'il peut en être retranché sans que cette nation périsse.

Mais le même principe monarchique se présente abstraitement d'une tout autre manière, dans la science sociale. Celle-ci reconnait, en théorie, qu'il y a de certaines fonctions, qui pour le bien de tous, ne peuvent être exercées que par une volonté individuelle ; qu'on ne peut espérer de trouver l'intensité d'attention et de volonté et la garantie entière de la responsabilité morale que dans l'homme qui prend seul sa décision; qui lui seul promet, pour le bien de tous, le secret absolu, la centralisation de tous les aspects dans une seule pensée, la promptitude des résolutions, la connaissance instinctive des hommes qu'il emploie, et la faculté d'agir sur eux et de commander, au besoin, l'entraînement des masses. C'est d'après ces considérations toutes théoriques et indépendantes des circonstances de chaque nation, que la science sociale admet un élément monarchique dans le gouvernement, et qu'elle juge nécessaire, ou du moins fort avantageux, d'attribuer dans une sphère déterminée, à un seul individu, un pouvoir non partagé.

Le législateur est appelé à combiner, le plus adroitement qu'il lui sera possible, l'intérêt monarchique qu'il trouve dans les faits ou dans l'histoire, avec le principe monarchique qu'il trouve dans la science. Il ne procède point d'après des règles absolues, et ne devrait pas même le faire quand la science serait arrivée à une précision, à une certitude dont elle est encore infiniment loin : c'est ainsi qu'un médecin ne remodèlerait pas un corps vivant d'après les théories anatomiques qu'il a étudiées dans l'école. L'un et l'autre doivent savoir que par delà toutes les combinaisons de la science est le principe de vie, qu'il doit respecter, parce qu'il n'est pas en son pouvoir de le produire.

De même l'intérêt et le principe aristocratiques se présentent, dans la société, au législateur avec leur double nature. Chez presque tous les peuples on rencontre une noblesse, un patriciat, avec son illustration historique, son point d'honneur, ses principes exclusifs transmis de génération en génération, son éducation plus soignée, et son influence, quelquefois très-faible, quelquefois très-puissante, sur l'imagination du peuple. C'est l'intérêt aristocratique, qui est un fait dont il faut apprécier l'importance pour en tenir compte. Puis, dans la science sociale, on trouve la puissance de l'esprit de corps, la constance, la prudence, l'économie, des sénats aristocratiques, et le culte qu'ils enseignent à rendre à la patrie, en la mettant au-dessus de toute autre affection. C'est l'élément aristocratique qu'il faut chercher, dans une constitution progressive, à combiner avec les faits, de manière à conserver le moins possible des inconvénients de la noblesse et à s'assurer le plus possible des avantages inhérents aux sénats.

Les faits présentent d'une manière bien plus irrégulière encore l'intérêt démocratique, quelquefois très-puissant, quelquefois entièrement suspendu. La grande masse de la nation, objet de toutes les combinaisons de la science sociale, que la législation doit se proposer sans cesse de rendre heureuse et de perfectionner, s'est presque partout réservé, dans l'origine de la société, une part considérable à la direction de sa propre destinée; mais presque partout aussi elle s'en est laissé plus ou moins dépouiller, car, de tous les dépositaires des pouvoirs politiques, c'est le peuple qui est le moins vigilant et le moins jaloux de ses prérogatives. Les débris du pouvoir populaire se retrouvent, tantôt dans des assemblées nationales, où tous les citoyens sont appelés, rarement pour délibérer, plus souvent pour voter ou pour accepter par acclamation ce qu'on leur propose; tantôt dans des assemblées municipales ou communales, où le peuple n'agit que comme membre d'une association parcellaire; tantôt dans des assemblées électorales, où il délègue un pouvoir qu'il n'exerce jamais lui-même. Quelle que soit la forme adoptée, la part de chacun au pouvoir de tous est, dans le fait, toujours bien petite. Heureuses les nations qui savent apprécier cette part à la vie publique, même au risque de se faire quelque illusion sur son importance; qui s'identifient avec leur gouvernement, leurs représentants, leurs lois; qui mettent leur orgueil et leur amour dans leur patrie; où chaque citoyen, heureux de pouvoir faire entendre sa voix, s'anime de vertus publiques, s'éclaire et s'élève à un rang plus haut dans l'humanité, avec le titre d'homme

libre ! Malheureuses, au contraire, sont les nations où le citoyen, calculant trop juste le dix-millième ou le dix-millionième de part à la souveraineté que lui donne son droit de suffrage, ne le trouve pas assez important pour valoir un effort ou un déplacement, abandonne les assemblées publiques où il est convoqué, laisse une faible minorité s'y produire seule en son nom, et, se dégoûtant alors d'un gouvernement dont le titre est mensonger, se croit libre en critiquant les actes auxquels il aurait dû concourir, se croit patriote en déversant le mépris sur le gouvernement de sa patrie, s'isole de la société dont il est membre, s'enferme dans son égoïsme et se dégrade. C'est la partie démocratique des constitutions qui laisse, la première, échapper son principe de vie : c'est là qu'il est le plus important de le maintanir, de le renouveler, en empruntant au passé ses souvenirs, à l'avenir ses espérances, et en accoutumant le citoyen à faire de l'amour de la patrie un culte, et non pas un calcul.

Dans le sens le plus étendu du mot *constitution*, celui qui comprend tous les modes possibles d'existence, on les distingue en constitutions monarchiques, aristocratiques, démocratiques et mixtes, en comprenant sous ce dernier nom tous les mélanges des trois premiers éléments. Mais la science sociale n'avoue que les constitutions mixtes, celles où des droits indépendants ont le moyen de se défendre contre la volonté unique du monarque, de l'aristocratie ou de la multitude qui ne tarderait pas à envahir les droits réservés au citoyen, si elle pouvait emporter tout devant elle. La volonté sans contrôle est une tyrannie, à quelque autorité qu'il ait été donné de l'exprimer ; la volonté qui s'arrête toujours devant ce qu'un gouvernement, ce qu'une société n'ont pas le droit de faire, est la seule qui convienne à un peuple libre.

Cependant si les constitutions mixtes sont les seules qu'avoue la science sociale, ce n'est pas, comme on l'a trop souvent dit de nos jours, que la liberté consiste dans un équilibre entre les pouvoirs , qui assure toujours à chacun une résistance égale à l'action des autres. Ceux qui comparent sans cesse le gouvernement à une machine devraient étudier davantage la science même à laquelle ils empruntent leur comparaison : ils y trouveraient que la conséquence de la pondération qu'ils demandent serait l'immobilité absolue. Ainsi, l'on enseigne dans les monarchies constitutionnelles que c'est la prérogative du monarque de nommer comme il veut ses ministres, celle des chambres de refuser, quand elles veulent, les impôts, etc. : qu'il y ait séparation des pouvoirs, indépendance réciproque, pondération , et la conséquence de leur obstination à tous deux sera l'anarchie, la guerre civile ou une révolution. Les souvenirs en sont assez frais dans la mémoire de tous. Il faut que la machine du gouvernement fonctionne; il faut, non pas la séparation des pouvoirs, mais leur coopération pour un même but ; il faut, non pas la balance des forces, mais leur union ; il faut enfin qu'une seule volonté résulte toujours du choc et de la fusion des volontés diverses ; mais de telle sorte que toutes ses volontés aient été entendues, que tous les intérêts aient été consultés, que toutes les causes aient été plaidées, et que l'expression de la plus haute vertu qu'on puisse trouver dans le pays, éclairée par la plus haute intelligence, prononce enfin sans appel sur toutes les questions.

On chercherait vainement dans les chartes que divers pays présentent comme leur constitution, ce qui a été tenté avec succès pour arriver à ce résultat. On n'y trouve guère que quelques règles d'après lesquelles les fonctionnaires publics et les citoyens doivent concourir à l'exercice du pouvoir public ; d'après elles, la plus haute capacité n'arrivera jamais à des idées claires sur la manière dont la machine fonctionne. La constitution n'est pas dans une charte, car elle comprend toutes les habitudes d'une nation, ses affections, ses souvenirs, les besoins de son imagination, tout aussi bien que ses lois. Ce n'est jamais que la moindre partie de ce qui donne à un corps politique son existence qui peut être écrite. On ne connait la constitution tout entière d'une nation que quand on joint à une étude approfondie de son histoire une étude non moins scrupuleuse de son esprit, de ses habitudes domestiques, de son industrie, du pays et du climat qu'elle habite, de tout ce qui peut influer enfin sur le caractère d'un peuple. Aussi rien n'indique un esprit plus superficiel, et plus faux en même temps, que le projet de transplanter la constitution d'un pays dans un autre, que l'entreprise de donner une constitution nouvelle à un peuple, non d'après son propre génie ou sa propre histoire, mais d'après une sorte de catéchisme constitutionnel, qu'on a récemment prétendu nous enseigner. Le dernier demi-siècle qui a vu naître tant de ces constitutions banales, de ces constitutions d'emprunt, peut aussi rendre témoignage qu'il n'y en a pas eu une seule qui ait répondu ou aux vues de son auteur ou aux espérances de ceux qui l'acceptèrent.

J. C. L. de Sismondi.

CONSTRICTEUR et **CONSTRICTION**, du latin *constrictor* et *constrictio*, faits de *constringere*, resserrer. La *constriction* est le resserrement ou l'occlusion plus ou moins complète des ouvertures naturelles qui font communiquer les surfaces de la peau externe avec celles de la peau interne, qu'on désigne ordinairement sous le nom de membranes muqueuses. On applique aussi ce nom au resserrement du pharynx, organe situé entre l'œsophage et la bouche. Lorsque les ouvertures naturelles sont circonscrites par des voiles mobiles, tels que les lèvres, les paupières, ces parties s'écartent plus ou moins pour admettre la lumière ou les aliments, ou se rapprochent pendant l'inaction de leurs organes. Ce simple rapprochement est d'abord dû au relâchement des muscles dilatateurs des ouvertures et à l'élasticité naturelle des muscles orbiculaires ou circulaires. Mais lorsque ces derniers organes musculaires entrent en action, les voiles mobiles sont fortement appliqués les uns contre les autres; leurs ouvertures sont alors très-resserrées, et se refusent à l'introduction des corps nuisibles ou utiles dont l'animal veut se garantir ou ne point user. C'est en raison de cet usage de resserrer qu'on a donné à ces muscles le nom de *constricteurs*. Il y en a au bord des lèvres, aux paupières, et dans quelques animaux aux narines et aux ouvertures des oreilles. Les ouvertures anale et sexuelle ont aussi leurs muscles constricteurs. Lorsque les lèvres, très-développées, sont employées, comme dans le cheval, à saisir la nourriture et à l'introduire dans la bouche, les muscles orbiculaires labiaux ou constricteurs de la bouche agissent très-efficacement dans l'exercice de cette fonction. Chez l'homme et les singes, les constricteurs des lèvres sont très-contractés pendant l'espèce de grimace ou de mine dans laquelle sa bouche est allongée, et qu'on nomme la *moue*, d'où l'expression familière, *faire la moue*, qui signifie, au figuré, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air. Il suffit de se rappeler la douce impression d'un baiser maternel reçu après une longue absence, pour s'émouvoir encore au souvenir de l'expression d'un sentiment qui s'exhale sur les lèvres d'une mère tendre. Cette expression est évidemment due en partie à la *constriction* spasmodique des muscles labiaux appliqués sur la joue de l'objet chéri. Nous nous bornerons à citer encore l'action de ces muscles pendant le teter. Ces exemples suffisent pour indiquer la part que prennent certains mouvements musculaires à la manifestation des sentiments moraux et à diverses fonctions, etc. LAURENT.

CONSTRUCTEUR. (*Marine.*) Les constructeurs sont les officiers du gouvernement préposés à la construction, au radoub et à la refonte des vaisseaux de l'État. La considération dont on les entourait autrefois était bien faible; traités comme de simples chefs d'ouvriers, ils prenaient le nom de *maîtres charpentiers*, et c'est encore ainsi que les désigne l'ordonnance de 1689. Leurs fonctions se bornaient à faire exécuter les devis qui leur étaient fournis par les conseils de construction des ports, composés seulement d'officiers militaires et d'administrateurs de la marine. Au milieu du XVIIIe siècle, quand l'esprit de la société française se porta vers l'étude des sciences, ces hommes, qui, par état, possédaient quelques connaissances mathématiques, grandirent peu à peu dans l'opinion publique; leur métier devint un art, le gouvernement leur accorda d'honorables distinctions; l'ordonnance de 1765 les organisa sur une base toute nouvelle et leur donna la dénomination d'*ingénieurs constructeurs*. Cette carrière se vit bientôt recherchée, et une autre ordonnance de 1772 les assimila aux officiers d'administration, dont ils prirent l'uniforme. — Par un retour capricieux, on les rendit à leur ancienne position en 1776, et ils subirent cette espèce d'humiliation jusqu'en 1786, que le gouvernement, craignant de se voir débordé par les hommes de talent que ce corps renfermait, les assimila pour la considération aux officiers militaires : leurs directeurs prirent rang avec les capitaines de vaisseau, et les autres grades suivirent la hiérarchie de la marine. Sous l'empire et la restauration, ils furent soumis à plusieurs modifications; enfin leur état semble aujourd'hui fixé comme celui de l'administration, et ils participent aux honneurs rendus aux officiers de la marine. Depuis qu'en France les mathématiques paraissent inspirer une foi aveugle, l'école polytechnique est seule en possession de pourvoir aux places vacantes dans ce corps. — Voici quel est aujourd'hui l'emploi de ces ingénieurs. Quand le gouvernement a besoin de faire construire un navire, il envoie dans les ports un aperçu général où il indique les principales conditions auxquelles il faut satisfaire. Le constructeur dresse sur ces données un plan détaillé où il dessine la forme particulière du navire, et marque, d'après ses calculs, la quantité de bois et de fer nécessaire à sa construction. Ce plan, examiné par le conseil d'amirauté, est, sur son rapport, approuvé et modifié par le ministre, qui en remet l'exécution à l'ingénieur chargé de diriger les travaux. Les ingénieurs construc-

teurs veillent encore à l'entretien de tous les navires de guerre, et déterminent les réparations à faire quand ils rentrent au port. C'est au conseil de construction, aujourd'hui composé d'ingénieurs, qu'on remet l'examen des diverses améliorations proposées concernant le matériel de la marine. — Entre les officiers de marine et les ingénieurs constructeurs, il y a souvent de petites rivalités qui tiennent à l'esprit de corps. Ces derniers, en leur qualité de corps savants, croient posséder le monopole des inventions utiles, et repoussent toutes les innovations qui ne sont pas présentées par quelqu'un de leurs membres. Les premiers, pour qui les navires sont faits, prétendent au contraire être plus aptes à juger des avantages ou des inconvénients des objets dont ils font continuellement usage; ils font valoir le vieil adage : « Nécessité mère de l'industrie. » De là des querelles qui souvent entravent la marche du service. Les ingénieurs, dans la crainte de voir leurs prérogatives envahies par les officiers de la marine, mettent en œuvre une foule de petits moyens pour les maintenir. Choisis parmi les hommes qui ont fait preuve d'une certaine capacité dans les mathématiques, ils s'efforcent de faire prévaloir l'idée que la construction des navires tient à de hautes combinaisons de calcul auxquelles un petit nombre d'élus peut être initié; ils gardent sous le secret, et ne livrent que très-difficilement à des yeux profanes les plans et devis, qui se transmettent par héritage dans le corps. Au temps où nous vivons, cela ressemble à une plaisanterie, et cependant c'est ce qui arrive journellement. — Je vais dire en quoi consiste la science de l'ingénieur. Sur les données du ministère, il dessine son plan d'après les idées *pratiques* qu'il s'est faites de la construction, choisissant la forme qu'il *croit* la meilleure parmi toutes celles qu'il a vues ou qu'il a pu imaginer : à cet égard, les mathématiques n'ont pas encore pu éclairer le génie. Il détermine ensuite le déplacement d'eau à l'aide d'un calcul très-simple, et enfin le métacentre lui est donné par une formule connue. Cette dernière opération seule demande quelquefois un calcul pénible. Quant à ce qui tient à la mâture, à la voilure, aux questions relatives à l'hydrodynamique, les mathématiques sont restées impuissantes. — En Angleterre et aux États-Unis, les constructeurs ne sont guère que des maîtres charpentiers, et leurs navires ne sont pas inférieurs aux nôtres. C'est à l'Amérique que nous avons demandé des leçons pour les constructions de nos belles frégates de 60 et de nos vaisseaux de 100 canons. Cependant, on a bien fait en France de donner aux constructeurs la considération qui appelle les hommes instruits; il suffit seulement que l'aveuglement de l'esprit de corps ne nuise pas au pays. Du reste, une mesure nouvelle, qui force les ingénieurs à naviguer quelque temps sur les navires de l'État promet des avantages à l'avenir; ils seront à même de juger leurs travaux et de les comparer à ceux des autres peuples. THÉOGÈNE PAGE.

CONSTRUCTION. (*Architecture.*) Prise dans son acception la plus resserrée, la construction est la réunion des moyens propres à assurer la stabilité de toute espèce d'édifices. Dans une acception plus étendue, le mot *construction* s'entend aussi de l'établissement des machines employées dans l'industrie, dans l'art militaire et la nautique; en un mot, elle forme la branche la plus importante de l'architecture civile, hydraulique, militaire, navale et industrielle (comprenant l'architecture rurale). Il ne sera ici question que de la construction prise dans sa première acception; dans toute autre circonstance on accompagne le mot *construction* de mots complétifs expliquant à quelle branche de l'art de l'ingénieur il appartient. Dans un édifice, la solidité que procure une construction bien étudiée est certes la qualité principale sans laquelle toute beauté et toutes dispositions commodes disparaissent : aussi les efforts de l'architecte et des ingénieurs tendent-ils toujours à cette solidité, et ce n'est qu'avec une profonde connaissance de la construction qu'ils peuvent y arriver.

C'est surtout dans les travaux publics, comme ponts, routes, ports, etc., que tous les ressorts de la science de la construction doivent être mis en jeu pour procurer à ces monuments une durée presque éternelle : l'intérêt du pays l'exige, et en outre il serait honteux de ne léguer à ses descendants que des ruines. Les modernes, malgré toutes leurs découvertes dans les sciences, sont restés dans leurs monuments au-dessous des anciens, dont les ouvrages couvrent encore tout le globe et même servent à ceux de notre âge, puisque Rome se sert maintenant en partie des aqueducs de Rome républicaine.

Dans les bâtiments particuliers, dans ceux surtout qui sont destinés à l'industrie, on a reconnu que la légèreté dans la construction est préférable; qu'ainsi, à l'instar des Anglais, il est plus avantageux de rebâtir sa maison ou ses ateliers après un certain laps de temps que de les faire tout d'abord d'une durée triple et même plus : cela s'explique en partie par l'intérêt considé-

rable des grands capitaux engagés dans des bâtiments solides.

Il serait impossible d'embrasser dans cet article, et même de la manière la plus succincte, toutes les parties qui constituent la science de la construction : il faut donc se borner à un court aperçu de ses bases fondamentales.

La construction s'appuie sur les sciences suivantes : les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la mécanique et le dessin; ce sont ses leviers principaux. On peut la rapporter à deux grandes classes : 1° l'établissement des parties principales, comme fondations de toute espèce et points d'appui ; 2° l'ajustement des parties secondaires fort nombreuses qui complètent un édifice. Il est facile de concevoir que la solidité consiste principalement dans de bonnes fondations et de bons points d'appui ; qu'ensuite il doit exister dans tous les éléments d'un édifice un équilibre parfait entre la résistance et l'effort. Voilà le point essentiel, le grand artifice de la construction, qui, quoique s'exprimant en peu de mots, offre souvent les difficultés les plus embarrassantes. Il y a des efforts exercés verticalement par les murs, les planchers, etc.; d'autres latéralement par les voûtes, etc. : tout doit donc être bien calculé, et l'on peut considérer comme stable un bâtiment qui se rapproche le plus possible d'un corps parfaitement homogène, ne renfermant en lui aucune cause d'efforts capables d'aider à sa destruction. Un sujet un peu grave de déliaison existe-t-il? le mal ne peut qu'empirer tous les jours : il faut donc y apporter promptement remède, ce qui fort souvent ne se fait pas sans de graves obstacles. Les réparations, pour qu'elles aient un plein succès, sont, on le sait bien, une opération plus savante qu'une construction complète.

Pour arriver à une stabilité convenable, il faut de toute nécessité posséder à fond la science de la construction, composée d'une foule d'éléments divers qui réclament des études approfondies jointes à une grande expérience. La seule ignorance des moyens nouveaux ou perfectionnés peut quelquefois jeter dans de grandes dépenses fréquemment suivies d'erreurs funestes.

Les deux grandes classes adoptées plus haut se divisent en plusieurs autres tout à fait générales, savoir : 1° les *matériaux*, leurs espèces, leur pesanteur spécifique, leur résistance à la pression, à la traction, à la torsion, leur durée; 2° la *mise en œuvre*, qui comprend tout d'abord les moteurs, comme les hommes, les animaux, l'eau, la vapeur, l'air ; les tracés des ouvrages ; puis la série des divers arts mécaniques qui concourent à l'érection des édifices, savoir : la terrasse, la maçonnerie, la charpente, la couverture, la menuiserie, la serrurerie, le carrelage, le pavage, la plomberie, la fontainerie, la chaudronnerie, la fonderie, la fumisterie, la peinture d'impression et en décor, la sculpture, la ferblanterie, le grillage, l'art du tour, la vitrerie, la miroiterie, le treillage, le jardinage, etc.; 3° enfin la *partie administrative*, qui, décomposée, donnera la comptabilité, la direction des agents réunis, les approvisionnements des chantiers, etc. Toute cette nomenclature fondamentale comprend des détails variés à l'infini ; elle montre combien est vaste le champ que doit exploiter journellement et par des études assidues tout ingénieur qui ne veut pas être arrêté à chaque pas. C'est à lui qu'il appartient de faire faire des progrès à l'art de bâtir, en mettant souvent en pratique les théories élevées qu'il aura approfondies : il contribuera ainsi à les populariser et à former d'excellents constructeurs, classe d'hommes des plus estimables, et à qui l'Angleterre doit une partie de sa prospérité. Ant. Dumas.

CONSTRUCTION GÉOMÉTRIQUE, opération graphique dont le but est d'aider à la démonstration d'une proposition ou à la solution d'un problème.

Il est essentiel de ne pas confondre le nombre et la multiplicité des solutions d'un problème avec le nombre et la multiplicité des constructions. On conçoit en effet très-bien que si l'on peut d'un côté satisfaire à certaines conditions d'un problème par la détermination de plusieurs lignes ou de plusieurs points, d'un autre côté la détermination elle-même de chacune de ces lignes ou de chacun de ces points peut être le résultat de diverses constructions.

Une construction est plus ou moins élégante, plus ou moins simple. La plus *élégante* de toutes les constructions est celle où l'on indique pour le tracé des lignes inconnues la marche qui est le plus en harmonie avec le but qu'on se propose; la construction dans laquelle on sait tirer le parti le plus avantageux des lignes données par hypothèse, des lignes dont la position est connue, et des rapports qui existent entre elles. La plus *simple* de toutes les constructions est celle où il y a le moins de lignes à tracer.

Les constructions géométriques se retrouvent à chaque pas dans la géométrie élémentaire, et là elles sont faciles, parce que l'indication de chaque opération graphique est énoncée dans le langage de la science géométrique elle-même. En géométrie analytique, au contraire, les dif-

ficultés qui se présentent à la solution d'un problème, par exemple, se compliquent de la difficulté que l'on trouve à traduire du langage algébrique en langage géométrique, et réciproquement. Pour être plus clair, en géométrie analytique, il faut : 1° traduire algébriquement l'énoncé du problème, résoudre les équations qui en résultent, et 2° évaluer en lignes les expressions que l'on a obtenues. C'est ce que l'on appelle *construire les expressions algébriques*. X.

CONSTRUCTIONS NAVALES. (*Marine*.) On a raison de dire que l'homme civilisé peut être fier à la vue des vaisseaux qui se balancent avec orgueil dans ses ports de mer ; c'est son plus bel ouvrage. Il y a si loin de la pirogue du sauvage, que le moindre flot menace de submerger, au magnifique vaisseau à trois ponts, qui se joue des vents et de la mer ! Il a fallu 4,000 ans à l'esprit humain pour franchir cet espace. Je vais dire par quels progrès il est arrivé à cette hauteur. L'histoire des constructions navales me semble divisée naturellement en deux grandes époques : la première, où l'on employait les bras des hommes comme force motrice, c'est le temps où le genre humain paraissait confiné sur les rives de la Méditerranée ; la seconde, qui présente un cachet particulier de grandeur et de force, date du moment où les nations des bords de l'Océan se disputèrent l'empire de la mer ; alors l'usage des avirons fut abandonné, on commanda aux vents de faire marcher les vaisseaux. Peut-être l'application de la vapeur à la navigation ouvrira-t-elle une troisième époque, mais on ne saurait assigner d'avance sa grandeur future. — C'est remonter assez haut en histoire que de la prendre au déluge ; qu'on nous pardonne de passer légèrement sur l'arche de Noé ; si de nos jours on construisait un navire d'après les données de l'arche, pour qu'il pût naviguer sur une mer aussi agitée que durent l'être les eaux du déluge au milieu du bouleversement de la nature, il faudrait que Dieu manifestât sa toute-puissance comme dans les premiers temps du monde. Un autre navire célèbre dans les traditions populaires, c'est le vaisseau des Argonautes ; les Grecs l'ont placé dans le ciel : un poete, Apollonius de Tyane, s'est chargé de nous transmettre les détails de sa construction. Argos, sous les ordres de Minerve, était le constructeur en chef. D'après son conseil, le premier soin des Argonautes pour lancer leur bâtiment à la mer fut de l'entourer d'un câble bien tendu, afin d'assujettir la charpente, et de la fortifier contre la violence des flots. Ils creusèrent ensuite depuis la proue jusqu'à la mer un fossé d'une largeur suffisante, et dont la pente augmentait de plus en plus ; on le garnit de pièces de bois bien polies, et l'on inclina la proue, afin qu'emporté par son propre poids, et poussé à force de bras, le vaisseau glissât plus facilement. On retourne les rames, on les fixe solidement aux bancs, puis les marins appuient leurs poitrines sur la poignée des rames. Le vaisseau s'ébranle, l'air retentit de cris d'allégresse, le frottement de la quille élève un nuage de fumée; on apporte les voiles, les mâts, les provisions, etc... De nos jours on peindrait presque dans les mêmes termes le lancement à la mer d'un nouveau navire. Si telle ne fut pas réellement la construction du vaisseau *Argo*, au moins est-ce ainsi que l'on construisait les navires au temps d'Apollonius, 280 ans avant Jésus-Christ. — Les premières traces de l'art des constructions se trouvent chez les Phéniciens. « Fille de Sidon, s'écrie le prophète, toutes les îles de la mer connaissaient tes marchands ; les sapins de Senir faisaient des bordages pour tes vaisseaux ; les cèdres du Liban leur servaient de mâts ; leurs avirons étaient faits avec les chênes de Barcham, et l'ivoire des îles Tchiltim décorait leurs bancs ;.. les anciens et les sages de Gaber étaient tes calfats ! » C'est de Tyr que les Assyriens reçurent les premières notions de cet art. Sémiramis, à qui certains auteurs attribuent l'invention des galères, sans doute parce qu'on aime à donner une origine illustre aux grandes découvertes, fit venir de Chypre et de Phénicie les bois propres à construire une flotte pour traverser l'Indus. Le roi des Indiens, Staorabate, l'attendit avec des vaisseaux en cannes, selon l'usage du pays : il n'est pas besoin d'ajouter qu'il fut vaincu ; il perdit plus de deux mille de ses petits navires. — Salomon obtint du roi de Tyr, Hiram, son ami, des matelots, des constructeurs et des matériaux ; et l'on vit bientôt sortir deux flottes du port d'Eziongeber sur la mer Rouge. — Chez les Égyptiens, c'est le dieu (roi) Osiris qui le premier osa construire des navires. Leur grand Rhamsès, Sésostris, à son retour de la conquête du monde, fit construire par reconnaissance pour les dieux de la mer un vaisseau de bois de cèdre long de 70 toises, doré en dehors et argenté en dedans ; il le consacra au dieu qu'on adorait dans la ville de Thèbes. Ses successeurs eurent des navires à voiles, dont les hunes portaient des archers. — Les Grecs eurent des navires de guerre et des bâtiments de transport : les premiers étaient longs, on les désignait sous le nom de *galères*

(*voy*. ce mot); leur force consistait dans l'éperon ou bec pointu dont la proue était armée. La *samine*, ou vaisseau de Samos, dont parle Plutarque, avait la proue fort basse et le corps fort large; il ajoute qu'il était très-propre à la haute mer et léger à la course; sa construction aurait fait supposer le contraire. Il en attribue l'invention à Polycrate, ce tyran de Samos qui avait fait construire jusqu'à cent galères à cinquante rames. Quant aux navires de transport, ils étaient courts et longs. — Les Romains, qui héritèrent de la puissance des Carthaginois et résumèrent l'art naval de la Grèce, ne naviguaient que le long des côtes. Ils eurent aussi des galères et des navires de transport d'une espèce particulière (*naves onerariæ*). Leur caractère général était d'avoir les extrémités pointues, dans la partie extérieure comme dans la partie plongée : elles se terminaient par une pièce de bois arquée où venaient aboutir les bordages; et cette pièce portait comme de nos jours une figure, un symbole. C'était ordinairement une tête d'oie (*anserculus*), peut-être un cou de cygne, qu'ils mettaient à la proue, sans doute en souvenir du Capitole sauvé. Sur le gaillard d'avant se trouvait une petite guérite où se juchait ordinairement le second maître de l'équipage. L'ancre était sans gal. Ces navires avaient les côtes arrondies et la marche lente; on les gouvernait à l'aide de deux longues rames, à tribord et à bâbord. — Au temps de la république romaine, quelques peuples barbares des rives de l'Océan construisaient des navires plus forts que ceux de Rome et de toute la Méditerranée. La marine celtique que César anéantit en un seul jour à Dorioragum comptait un grand nombre de vaisseaux à voiles de haut bord et bien supérieurs aux galères. Leurs bancs avaient un pied d'équarrissage; ils étaient pontés. — Dans le moyen âge, Charlemagne, imitant la politique de Rome, maintenait des flottes stationnées à l'embouchure des rivières et le long des côtes pour s'opposer aux descentes des barbares; mais tous ces navires n'étaient guère que des barques. Les hommes du Nord qui l'attaquaient venaient souvent dans des bateaux recouverts de peaux de bêtes, sans clous, comme chez les Arabes. Un siècle plus tard, quand Alfred, roi d'Angleterre, repoussa l'invasion des Danois, la construction prit un certain degré de force et de grandeur. Les Danois avaient adopté pour leurs navires la forme des galères de la Méditerranée un peu modifiées : Alfred imita leur construction; seulement il donna à ses vaisseaux un plus grand nombre d'avirons. Ils étaient très-longs, étroits et peu profonds, avec 38 bancs de rameurs de chaque bord : chaque aviron était mis en mouvement par quatre rameurs, ce qui faisait trois cents hommes d'équipage par navire : ils n'avaient qu'un seul mât qu'on installait ou qu'on enlevait à volonté, et portaient un pont très-élevé d'où les guerriers pouvaient écraser leurs adversaires; aussi Alfred eut-il toujours l'avantage. Leur fond était plat, le tirant d'eau faible, ce qui exigeait pour la stabilité un lest considérable. — Les Vénitiens vinrent ensuite, qui poussèrent loin la construction des galères. Ils leur donnaient 175 pieds de quille et plus de 300 hommes d'équipage; l'idée qu'ils avaient de leurs grosses galères ou galéasses était telle que les officiers commandants s'engageaient par serment à ne pas refuser le combat contre 25 galères ennemies. Les plus légères étaient armées d'un éperon de fer; les plus grandes suspendaient à leur grand mât une grosse poutre garnie de fer des deux côtés, qu'on lançait sur le pont des ennemis, et qui quelquefois l'entr'ouvrait. Elles avaient en outre des espèces de tours en bois pour attaquer les remparts des villes. — Le grand mouvement que la fièvre des croisades excita parmi les nations de l'Europe et de l'Asie fit faire un pas à la construction. Les découvertes nouvelles apparaissent dès que le besoin s'en fait sentir : pour transporter des armées entières, il fallait de gros navires, et l'on construisit d'énormes caraques où l'on embarquait jusqu'à 1,500 hommes armés. C'est du siècle qui suivit les croisades que je dois faire dater la seconde époque des constructions navales. Les peuples de l'Océan prennent le premier rang dans l'histoire du monde; l'ardeur des voyages, suscitée par la découverte de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance, entraîne les esprits vers la marine; l'invention de la poudre à canon modifie le système militaire de l'Europe, et la construction des vaisseaux change entièrement. Les galères sont reléguées dans la Méditerranée; en vain leurs proues s'arment de canons, elles ne sont plus en état de lutter contre les vaisseaux de l'Océan, dont les flancs épais se garnissent d'une formidable artillerie, et qui deviennent des citadelles flottantes : les scorpions et les balistes ne reparaissent plus; les corbeilles que l'on fixait au sommet du bas mât prennent la figure d'une plate-forme ou d'un petit bastion, d'où les combattants font pleuvoir sur leurs adversaires une grêle de balles et de grenades; les grappins d'abordage seuls restent encore suspendus aux vergues. — Comme tous les arts naissants, cette

NAVIRES (Construction des)

Fig. 1.

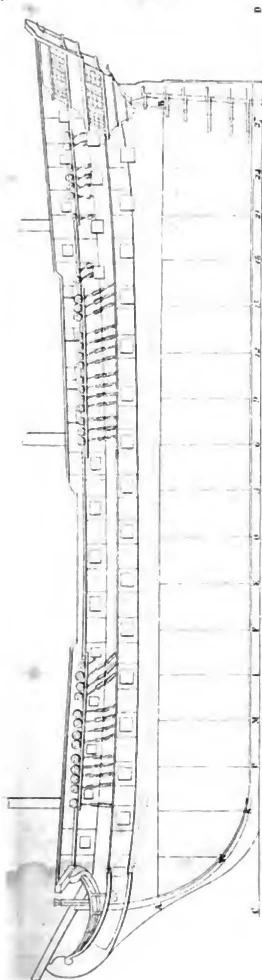
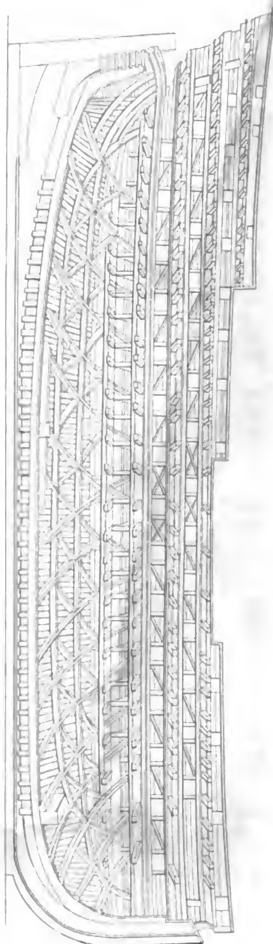


Fig. 2.



Lith. de J. Vanhecke, Brux.

construction eut son enfance et ses progrès : d'abord les navires n'avaient qu'un pont, qu'on chargeait de canons de divers calibres; les murailles étaient sans sabords, on tirait par-dessus; ce n'est qu'au XVIe siècle qu'on donna des embrasures aux canons. Bientôt on recouvrit les batteries d'un plancher pour mettre les canonniers à l'abri de la mousqueterie; les navires grandirent graduellement, une seconde batterie s'éleva sur la première, et enfin le règne de Louis XIV vit des escadres de vaisseaux à trois ponts. Là, l'esprit humain s'arrêta quelque temps, et jusqu'au XIXe siècle toutes les découvertes se bornèrent à des améliorations. Les vaisseaux prirent des formes plus élégantes : la carène s'amincit pour fendre l'eau avec plus de vitesse; le gréement, lourd d'abord, s'allégea; la mâture s'éleva plus haut; les voiles présentèrent aux vents une surface mieux disposée, Vers la fin du XVIIIe siècle, le doublage en cuivre augmenta la promptitude et la sûreté de la navigation; c'est à cette heureuse invention que les escadres anglaises durent leurs succès dans la guerre de l'indépendance américaine. Et quand on eut la sécurité, on songea à se procurer le confortable de la vie; les dangers sans nombre qui menaçaient les navigateurs furent écartés ou considérablement diminués; les maladies ne décimèrent plus les équipages. — Je vais entrer dans quelques détails scientifiques qui serviront à faire comprendre les progrès qu'a faits cet art de nos jours. — « Un vaisseau est une forteresse flottante destinée à se mouvoir dans deux fluides, dont l'un produit la force poussante et l'autre la résistance. Les qualités qu'il doit avoir sont : 1° de flotter en portant un poids déterminé, et d'avoir toutes ses parties bien liées entre elles; 2° une stabilité suffisante pour être en sûreté dans toutes les circonstances de la mer, c'est-à-dire que quand une force étrangère l'écarte de sa position d'équilibre, il tende sans cesse à y revenir; 3° de prendre sous l'impulsion du vent la plus grande vitesse possible; 4° de suivre une route qui fasse avec son grand axe le plus petit angle possible, quand la direction de la force poussante est oblique à l'axe; 5° de tourner facilement autour de l'axe vertical élevé par son centre de gravité, soit au moyen du gouvernail, soit à l'aide des voiles; 6° d'avoir, dans une mer orageuse et élevée, des mouvements d'oscillation doux, réguliers, peu étendus, etc.; 7° de s'élancer aisément sur les lames pour se soustraire à l'inondation. » — Voici maintenant sa construction : D'abord on établit la *quille* : c'est la pièce de bois inférieure sur laquelle repose tout l'édifice, et qui est dans la construction ce que l'épine dorsale est dans la charpente du corps humain ; puis, suivant des directions plus ou moins inclinées au gré du constructeur, on établit l'*étrave* et l'*arcasse*, c'est-à-dire les pièces extrêmes de l'avant et de l'arrière. Ensuite, on enlève dans des plans plans verticaux et perpendiculaires à la quille les divers *couples* intermédiaires, qui sont, pour suivre notre comparaison, comme les côtes, et l'on a la carcasse du navire; on la recouvre avec des planches plus ou moins épaisses que l'on nomme *bordages* (ceux des vaisseaux de 120 canons ont plus de 6 pouces d'épaisseur); on lie les couples entre eux par de fortes pièces de bois nommées *baus ;* on dispose les ponts en étages; on calfate les bordages, on cloue des plaques de cuivre sur la partie qui doit rester plongée, et on lance le navire à la mer; il est entièrement construit, il ne reste plus qu'à lui donner ses mâts et ses agrès. — Les anciens construisaient leurs bâtiments en bois de pin ou de sapin; ils remplissaient d'une espèce de jonc marin les vides et les intervalles (mailles) qui se trouvaient entre chaque bordage, tant du dehors que du dedans, et ils y faisaient couler de la cire fondue avec quelques matières résineuses. Les hauts étaient garnis de claies d'osier entrelacées les unes dans les autres et recouvertes de peaux. Chez nous, tout est en bois de chêne, à l'exception des ponts; nous calfatons avec de l'étoupe et du brai sec. — Quand les vaisseaux ont été lancés à la mer, l'inégalité de pression de l'eau sur les divers points de la carène les déforme; la quille s'arque en tournant sa concavité en dedans, les bordages se disjoignent, le navire se casse, et sa durée est bientôt abrégée. Les constructeurs sont depuis longtemps à la recherche du moyen d'obtenir une plus grande liaison entre toutes les parties de la charpente pour diminuer l'effet de la flexion et de la rupture. Un constructeur anglais, Sepping, a remédié en partie à ce double inconvénient en remplissant les mailles de la carène, et en donnant une direction oblique et croisée à quelques pièces de liaison qui jusqu'alors avaient été directes. L'avantage de son système est évident : quand un vaisseau s'arque, la partie inférieure de sa carène se raccourcit; si les mailles sont pleines, les bois de remplissage s'opposent au raccourcissement qui les comprime. La seconde modification satisfait à toutes les conditions désirables d'économie, de stabilité, de durée et de commodité. Un nouveau mode de construction commence à prévaloir en France. Les succès des

Américains dans la guerre de 1812 avaient déjà démontré l'avantage des navires de fort échantillon, lorsque l'étude des causes qui avaient amené les désastres de nos escadres sous l'empire sembla modifier les idées de notre gouvernement sur la guerre navale. Il renonça à lutter flotte contre flotte, et il construisit des frégates de grande dimension et d'une grande capacité relativement à leur équipage, pour les envoyer au loin croiser contre l'ennemi et ruiner son commerce. — Ces nouveaux navires se présentèrent avec des qualités précieuses : l'arrondissement de leur poupe offrait aux coups de mer et aux boulets une résistance plus forte; leurs murailles droites rendant l'abordage plus facile, flattaient le caractère national, et nos marins les accueillirent avec enthousiasme. Une heureuse expérience qu'on fit sur un vaisseau rasé (*la Guerrière*) fit exalter ce système; on crut toucher au point de perfection. Mais admettre une construction exclusive serait un travers : l'usage a révélé leurs défauts, et les hommes de mer demandent qu'on n'efface pas des cadres les frégates de 44 et les vaisseaux de 80 canons, qu'ils regardent encore aujourd'hui comme les meilleurs pour la navigation. — La construction des vaisseaux en France a atteint un degré de beauté et d'élégance où nulle autre nation n'était arrivée : il est impossible de voir sans admiration nos nouvelles frégates de 60 et nos vaisseaux de 100. Cependant il n'en faut pas conclure que nos navires soient supérieurs à ceux des autres peuples : les qualités que doit posséder un vaisseau sont si nombreuses, et quelquefois si contradictoires, que l'on ne peut guère augmenter les unes qu'aux dépens des autres. — Je ne dirai rien d'une multitude d'innovations qui ont été proposées pour la construction des bâtiments à voiles, elles sont pour la plupart inutiles ou ridicules. — L'application de la force élastique de la vapeur à la navigation semble ouvrir à la construction une ère nouvelle; la force motrice changeant, les formes du navire durent changer aussi. Mais l'imagination fut bientôt arrêtée dans ses rêves; l'énorme quantité de combustible consommée par la machine à vapeur s'oppose aux longs voyages. Tous les hommes du métier cherchent aujourd'hui une combinaison favorable qui permette l'usage des voiles et de la vapeur indifféremment : jusqu'ici leurs travaux ont été infructueux. Les bateaux à vapeur à roues, tels qu'on les construit maintenant, avec leurs énormes tambours sur les flancs et leur peu de profondeur, ne peuvent se servir des voiles que dans des circonstances fort rares. Un officier de la marine française a proposé il y a quelque temps de substituer les palettes aux roues, ce qui modifie la construction de manière à résoudre le problème. Sur le refus que fit la commission des travaux publics d'en tenter l'essai, le commerce accueillit sa proposition ; nous attendons les expériences... Jusqu'ici, c'est l'Amérique qui a été le plus loin dans cette dernière construction, et toutes les machines à vapeur qui servent à bord de nos bâtiments de guerre nous ont été fournies par l'Agleterre. THÉOGÈNE PAGE.

CONSULAT A ROME. Le consulat fut établi à Rome l'an 245 de la fondation de la ville, après l'expulsion de Tarquin le Superbe (*voy.* plus bas). Les *consuls*, choisis pour un an, étaient toujours au nombre de deux, afin, dit Eutrope, que si l'un essayait de porter atteinte à la liberté publique, l'autre, muni du même pouvoir, l'en empêchât. La première année de l'expulsion des rois, Rome eut pour consuls Lucius Junius Brutus et Tarquin Collatin, mari de Lucrèce, qui fut presque aussitôt dépossédé; car on ne pouvait, à Rome, souffrir personne du nom de Tarquin. Valerius Publicola fut nommé consul à sa place. Brutus périt dans un combat singulier contre Aruns, fils de Tarquin : alors Publicola prit pour collègue Spurius Lucretius Tricipitinus, père de Lucrèce; mais Spurius étant mort de maladie, Publicola s'adjoignit pour second collègue Horatius Pulvillus : ainsi la première année il y eut cinq consuls. Ces magistrats tenaient du peuple toute leur autorité; ils étaient spécialement chargés de veiller aux intérêts de la patrie, comme l'indique leur nom, qui vient du mot *consulere* (prendre les intérêts, veiller à). L'autorité consulaire cessa l'an de Rome 302, où les consuls furent remplacés par les décemvirs ; elle reprit l'an 306, pour cesser encore l'an 310. La république eut alors des tribuns militaires *avec le pouvoir consulaire*. Après plusieurs révolutions, le consulat rétabli dura depuis l'année 388 de Rome jusqu'en l'an 541 de J. C., où il finit dans la personne de Flavius Basilius, consul, qui n'eut point de collègue, élection tout à fait contraire aux lois romaines. La durée du consulat fut de 1047 ou 1049 ans. L'élection des consuls avait lieu dans le Champ-de-Mars; un des consuls en charge présidait les *comices consulaires*. Après la nomination, le peuple accompagnait jusque chez eux les *consuls désignés*. Puis au 1er janvier, il s'assemblait devant la maison des consuls désignés et les accompagnait au Capitole; là chaque consul immolait un bœuf; on se rendait ensuite au sénat, où l'un des consuls re-

merciait le peuple. Les consuls, à leur entrée en charge, juraient de ne rien faire contre les lois, et prêtaient serment devant le peuple. Ce cérémonial durait cinq jours; ils haranguaient les citoyens aux *rostres* (tribune aux harangues). A l'expiration de leur dignité ils juraient également qu'ils n'avaient rien fait de contraire aux lois. Les consuls ne furent choisis d'abord que parmi les patriciens; mais l'an 388, les plébéiens obtinrent qu'il y aurait toujours un consul de leur ordre. L'autorité consulaire, bien que fort étendue, était cependant paralysée par le *veto* des tribuns du peuple. N. A. Dubois.

Le principal passage à consulter sur le consulat est dans le livre des lois de Cicéron, III, 3, 8: *Regio imperio duo sunt iique præeundo, judicando, consulendo prætores, judices, consules adpellantur.* On voit que la qualité de préteur et celle de consul n'étaient pas différentes dans l'origine, et même il n'y eut pendant longtemps que des préteurs; il y a à cet égard un témoignage formel de Zonaras et un passage de Tite-Live non moins concluant. Ce ne fut qu'après la législation des Douze Tables que la dénomination de *consul* fut usitée. Il se pourrait bien aussi que les consuls eussent été quelquefois appelés *dictatores*, par imitation des magistratures latines. Le pouvoir des consuls, et avant eux des préteurs, était absolument celui des rois; mais il ne s'étendait pas au delà de l'année. Niebuhr croit que dans l'origine le consulat, tel qu'il fut imaginé par Servius Tullius, était destiné par égales parties au *populus* (c'est-à-dire aux patriciens et aux plébéiens). La première élection fut faite par les centuries; plus tard il y eut une usurpation qui changea cet ordre de choses. Ce furent les curies et le sénat qui nommèrent, et les centuries n'eurent plus qu'à confirmer. Mais lorsque pour la première fois, en 269, on les appela pour ratifier la nomination de Céson Fabius et d'Emilius, elles refusèrent de consacrer ainsi l'anéantissement de leurs droits; enfin, quelques années après, les curies nommèrent l'un des consuls et les centuries l'autre, et cet ordre de choses dura jusqu'au décemvirat. Ces différences dans les élections en introduisaient une dans le rang : l'élu des curies était appelé *consul major*, celui des centuries *consul minor*. Ce serait faire l'histoire de Rome elle-même que de raconter toutes les vicissitudes subies par le consulat; il fut longtemps interrompu pour faire place à un tribunat militaire (*voy.* plus haut).

L'âge exigé pour le consulat était 43 ans, ce qui n'empêcha pas qu'en l'an 406 Valerius Corvus ne fût élu bien qu'âgé seulement de 23 ans; il y eut encore d'autres exceptions en faveur des deux Scipion, de Quintus Flaminius et de Pompée. Dans la règle, personne ne pouvait être nommé consul sans avoir été questeur, édile et préteur; le candidat devait être présent et n'être pour le moment revêtu d'aucune magistrature; il ne pouvait être réélu qu'après dix ans d'intervalle depuis l'expiration de son premier consulat. Cependant divers consuls furent continués dans leur charge sans la quitter. On sait que le refus du sénat d'admettre César parmi les candidats en son absence devint l'occasion de la guerre civile. Les consuls entraient en fonctions d'abord au 23 février, époque du *regifugium* ou expulsion des rois, puis le 1er août. Sous les décemvirs, ce fut le 15 mai. De là leur prise de possession fut transférée au 15 décembre, ensuite au 1er juillet, usage qui fut conservé jusqu'au commencement de la guerre punique, en 530. On adopta depuis le 15 mars. Enfin, ce ne fut qu'en 598 ou 600 qu'on s'arrêta au 1er janvier. Il faut moins en accuser l'inconstance des Romains que le mauvais état du calendrier, le désordre des Fastes et les interrègnes qui ne se défalquaient point de l'année consulaire, en sorte qu'à proprement parler il n'y eut point de règle fixe dans les premiers siècles. Depuis l'élection (qui se fit en août quand l'entrée en charge était fixée en janvier) jusqu'à la prise de possession, le candidat élu s'appelait *consul designatus*. Les consuls désignés opinaient les premiers dans le sénat et se préparaient aux devoirs de leurs fonctions. Le 1er janvier on les conduisait en grande pompe au Capitole, ils sacrifiaient aux dieux, et dans les cinq jours ils devaient convoquer le sénat et renouveler leur serment. A la mort d'un consul on en nommait un autre pour le reste de l'année et on l'appelait *consul subrogatus* ou *suffectus*.

Douze licteurs précédaient alternativement l'un et l'autre consul; en ville leurs faisceaux étaient dépourvus de haches: c'était la marque du droit de vie et de mort; or, ce droit ne subsistait plus depuis que Valerius Publicola avait établi l'appel au peuple, c'est-à-dire, selon Niebuhr, aux patriciens. C'est devant ce même peuple que les consuls abaissaient leurs faisceaux. L'usage romain était de désigner les années par les noms des consuls. Tout citoyen devait s'écarter de la route et descendre de cheval à leur passage, sinon il était puni par le licteur. En temps de guerre, les consuls levaient des soldats, nommaient les centurions et les autres officiers de l'armée, à l'exception des

tribuns, dont une partie seulement était désignée par eux, et l'autre par le peuple. Ce pouvoir grandissait encore quand le sénat, déclarant la république en péril, se servait de cette formule solennelle : *Videant consules ne quid detrimenti respublica capiat;* les consuls alors appelaient les citoyens au moyen de cette autre formule : *Qui rem publicam salvam esse velit me sequatur !* Sous les empereurs le consulat ne fut plus guère qu'un vain titre honorifique. César déjà, quand il fut dictateur perpétuel, nomma les consuls ; la coutume s'établit d'en créer pour peu de mois, pour peu de jours et même pour peu d'heures. Sous Commode on en compta jusqu'à 25 dans une même année. On faisait aussi des consuls honoraires qui n'exerçaient aucun acte de leur charge, mais qui délibéraient dans le sénat comme des consulaires. Justinien cessa de nommer des consuls ; Constantin en avait institué deux annuels, l'un à Rome, l'autre à Constantinople.

Sous la république, les consuls tiraient au sort ou se partageaient les provinces, ce qui signifiait plus particulièrement les affaires dont ils seraient chargés, telles qu'un pays à gouverner ou à conquérir. Ainsi la surveillance des bois et des chemins est qualifiée de province dans Suétone. Quelquefois on assignait la même province aux deux consuls ; dans les derniers temps la province d'un consul était le pays qu'il devait administrer après l'expiration de sa charge. Il y avait des provinces consulaires et des provinces prétoriennes. Quand le sénat les donnait, on appelait cela les distribuer *extra ordinem* ou *extra sortem*. Quelquefois le peuple changeait tout ce qu'avait décrété le sénat. De Golbéry.

CONSULAT en France. Cette magistrature suprême de la république française fut établie après la révolution du 18 brumaire, en remplacement du Directoire exécutif, le lendemain même de ce jour où la force des armes renversa, à Saint-Cloud, la constitution de l'an III et le gouvernement institué par elle. Les conseils des Anciens et des Cinq-Cents, ou du moins la portion de cette dernière assemblée qui put être réunie après l'expulsion violente opérée par les grenadiers de Bonaparte, décrétèrent, dans la nuit du 19 au 20 (11 nov. 1799), la création d'un gouvernement provisoire composé de trois consuls qui furent : Siéyes, Roger-Ducos et le jeune général, placé ainsi au premier échelon de sa grandeur future. Environ un mois après (13 décembre), le nouvel établissement reçut une assiette fixée par la constitution dite de l'an VIII. Le titre IV de ce quatrième acte constitutif de la France régénérée déférait le gouvernement de la république à trois consuls nommés pour dix ans et indéfiniment rééligibles ; chacun d'eux était élu individuellement avec la qualité distincte de premier, de second, de troisième consul ; au sénat conservateur appartenait le droit d'élire les consuls, qui faisaient partie de ce corps en sortant de fonction. Pour la première fois la constitution désigna elle-même, par exception, les personnages appelés au consulat. Ce furent Bonaparte comme premier consul, Cambacérès et Lebrun comme second et troisième. Ce dernier n'était nommé que pour cinq ans. Le premier consul avait des fonctions et des attributions particulières, pour lesquelles il pouvait être suppléé en cas d'empêchement par un de ses deux collègues ; il promulguait les lois, nommait ou révoquait les ministres, les ambassadeurs, les membres du conseil d'État, les officiers des armées de terre et de mer, les agents administratifs, les commissaires du gouvernement près les tribunaux, les juges civils et criminels, à l'exception des juges de paix et des membres de la cour de cassation. Son traitement était de 500,000 francs, et celui des deux autres des trois dixièmes de cette somme seulement, c'est-à-dire de 150,000 francs. Ce simple énoncé suffit pour montrer dans quel esprit avait été conçue cette organisation politique. Le premier consul était manifestement le véritable chef du gouvernement, et les deux collègues qu'on lui donnait ne pouvaient en réalité servir qu'à déguiser le retour à la concentration du pouvoir exécutif entre les mains d'un seul homme. Afin qu'on ne pût s'y méprendre, le général vint s'installer seul aux Tuileries, et bientôt se forma autour de lui cette cour consulaire qui devait, peu d'années après, se changer en cour impériale. Au mois de mai 1802, un premier sénatus-consulte, dit organique de la constitution, réélut d'avance Napoléon Bonaparte 1er consul, pour dix nouvelles années après l'expiration de la première période décennale ; le 4 août de la même année, un second sénatus-consulte organique changea complétement la base de l'institution du consulat. Ce fut comme une nouvelle constitution, dont 3,568,885 suffrages favorables, sur 3,577,259 votants, sanctionnèrent le principe fondamental, c'est-à-dire la perpétuité de la suprême magistrature dans la personne de Bonaparte. D'après le titre IV de ce sénatus-consulte, les trois consuls étaient à vie et faisaient de droit partie du sénat et le présidaient ; le deuxième et le troisième consul étaient nommés par le sénat sur la pré-

sentation du premier ; celui-ci, quand il le jugerait convenable, présenterait lui-même au sénat un citoyen pour lui succéder après sa mort. Ce citoyen, s'il était agréé, devait prêter serment devant tous les corps de l'État, et prenait séance au sénat après le troisième consul. Si le premier consul n'avait pas fait de présentation pour son remplacement, c'était à ses deux collègues à y pourvoir. La loi fixait pour la vie de chaque premier consul la dépense du gouvernement (liste civile) ; enfin, d'après les titres suivants, le premier consul ratifiait les traités, nommait des sénateurs à volonté, et exerçait le droit de grâce. Il ne manquait plus qu'une dénomination plus significative à toutes les prérogatives monarchiques dont Napoléon Bonaparte était doté : elle lui fut donnée par un nouveau sénatus-consulte organique du 18 mai 1804, qui convertit ce titre, devenu dérisoire, de consul en celui d'empereur, et remit tout entier en ses puissantes mains l'exercice de cette autorité souveraine qui n'était plus que nominalement partagée. Le consulat cessa ainsi d'exister en France, après 4 ans et demi d'existence. P. A. DUPAU.

CONSULS. Ce titre par lequel on désignait les fonctions supérieures de la république chez les Romains (*voy*. plus haut) a été aussi donné à des magistrats subalternes, quelquefois à des administrateurs, quelquefois à des juges. Considéré comme s'appliquant à des magistrats, ce titre a particulièrement désigné dans certaines provinces les officiers municipaux : cet usage était surtout en vigueur dans la partie méridionale de la France, qui avait subi la première le joug des Romains. Les consuls étaient alors les chefs de la cité, les magistrats de la ville ; c'est dans le même sens que l'on donnait également dans ces mêmes pays le titre de consuls aux syndics et aux officiers de diverses communautés d'arts et métiers : des lettres royaux du 22 janvier 1351 font mention des consuls de la communauté des tailleurs de Montpellier. Mais ce mot a eu deux autres acceptions d'un usage général, les juges-consuls ou consuls des marchands, et les officiers-consuls chargés de veiller dans les pays étrangers aux intérêts du commerce. — Les *juges-consuls* constituaient autrefois la juridiction commerciale, ce que l'on nommait la *juridiction consulaire*. Il est remarquable que d'ancienneté les commerçants ont eu le privilége de choisir parmi eux des notables auxquels ils déléguaient le pouvoir de rendre jugement sur toutes les contestations qu'ils pouvaient avoir entre eux. Comme il fallait dans tous ces procès appliquer les usages du commerce, que les seigneurs étaient peu jaloux de connaître, il est assez probable que l'on ne fit pas difficulté d'abandonner ce soin aux syndics ou échevins des diverses communautés de négociants, qui se trouvèrent ainsi érigés en juges sous le nom de *consuls des marchands ;* puis s'établit la coutume d'élire chaque année des juges particuliers, qui composent encore aujourd'hui les *tribunaux de commerce*. La *juridiction consulaire* désignait l'étendue des pouvoirs de ces consuls : c'est encore le terme qui s'applique à la compétence des tribunaux de commerce ; de là ces expressions *billets consulaires* pour désigner les effets de commerce ; *sentence consulaire*, jugement d'un tribunal de commerce ; *condamnation consulaire*, *dette consulaire*, *droit consulaire*, locutions dans lesquelles l'adjectif *consulaire* est synonyme de *commercial*.—Aujourd'hui, nous n'appliquons plus le titre de *consul* qu'aux officiers chargés de représenter dans des ports étrangers les intérêts commerciaux d'une nation : ce sont de véritables ambassadeurs pour les affaires du commerce. Nous envoyons des consuls chez tous les peuples avec lesquels nous avons des relations commerciales, et nous recevons chez nous les consuls qu'ils accréditent auprès de notre gouvernement. Sous ce rapport, la charge de consul est de la plus haute importance, et elle demande des hommes d'une prudence et d'une expérience consommées, car ils ont pour ainsi dire entre leurs mains le droit de paix et de guerre. Le drapeau ou les armes qu'ils placent au-dessus de la maison consulaire indiquent qu'ils se trouvent sous la protection d'une puissance étrangère, et qu'ils jouissent des priviléges que les règles du droit public assurent à tout ambassadeur, qui est réputé, par une fiction légale, n'avoir pas abandonné le territoire de sa propre nation. Aussi, la maison consulaire offre-t-elle un asile assuré à tous les nationaux qui viennent se mettre sous l'autorité du consul, non pas que la justice du pays puisse être sans force devant cet obstacle ; mais il faut alors qu'elle s'adresse au consul pour obtenir l'extradition. Au reste, c'est presque toujours par des traités particuliers que sont réglés les rapports des consuls avec les autorités de la nation auprès de laquelle ils sont établis, et l'on sent que ces traités divers doivent se modifier, même dans leurs principales dispositions, suivant que les puissances contractantes sont de même rang ou que l'une d'elles est de beaucoup supérieure à l'autre. Quant à l'autorité que les consuls exercent sur les nationaux qui viennent trafiquer sous leur protection dans les pays de leur rési-

dence, les règles sont beaucoup plus simples, car il suffit de se reporter à la législation spéciale au pays que le consul représente; les nationaux, bien que sur une terre étrangère, se retrouvent alors devant le magistrat de leur pays. C'est le consul qui sera l'intermédiaire naturel entre eux et le sol natal; il forme le lien qui les rattache à la patrie commune. Aussi, dès le jour même du débarquement, c'est au consul que le capitaine du navire devra porter ses papiers de bord pour les faire viser; c'est à lui qu'il fera toutes les déclarations nécessaires pour assurer les droits des tiers, lorsqu'en cours de voyage il est survenu en mer quelque accident de nature, soit à créer des droits nouveaux, soit à compromettre des droits acquis; en un mot, c'est sous son autorité qu'il placera le navire pour prendre ses ordres : en effet, il trouve à la fois dans le consul un administrateur, un officier public et un juge : comme administrateur, le consul a le droit de faire tous les règlements qu'il peut juger nécessaires à la sûreté des nationaux dans le pays étranger où il se trouve; comme officier public, il reçoit tous les actes qui peuvent les intéresser et il leur donne toute authenticité, il dresse tous les actes de l'état civil qui les concernent, même les actes de mariage, et il donne force d'exécution aux actes privés qu'ils peuvent passer dans le pays, même en constatant que les formes usitées dans ce pays ont été religieusement remplies; comme juge, il rend sur les contestations qui s'élèvent entre deux nationaux soumis à sa juridiction de véritables sentences susceptibles tout au moins d'une exécution provisoire. — Les consuls, revêtus d'une semblable autorité sont donc de véritables fonctionnaires publics qui tiennent de la nécessité les pouvoirs les plus divers de leur nature; en sorte que tous les efforts doivent être dirigés vers le but d'ériger ces fonctions en magistrature exclusive de tout autre soin. Mais jusqu'ici on n'a pu encore y parvenir, et il faut bien reconnaître que de graves difficultés s'y opposent. Ce n'est encore que dans les grands consulats que l'on a pu établir ces sortes d'ambassadeurs, qui n'ont d'autre mission que de représenter le pays dont ils sont les délégués, et de surveiller exclusivement ses intérêts commerciaux; dans toutes les villes moins importantes, force est bien de remettre le pouvoir attaché à la qualité de consul entre les mains de ceux des nationaux qui s'y trouvent établis pour leurs affaires de commerce, et lorsqu'il ne s'y rencontre personne, il vaut mieux encore remettre ces pouvoirs entre les mains d'un étranger que de manquer entièrement de représentant. Il arrive assez ordinairement que la même personne est chargée, comme consul, de représenter les intérêts divers de plusieurs peuples étrangers : il résulte de ces institutions qu'un étranger peut avoir autorité sur des nationaux qui sont aussi pour lui des étrangers, mais on suppose encore que, par une fiction légale, celui qui est ainsi revêtu du pouvoir consulaire puise dans ce pouvoir même la capacité qui lui manque, en sorte que pour tous les faits de sa charge il est réputé dépouiller sa qualité d'étranger. — Sous la dénomination de *vice-consuls*, on désigne des consuls adjoints chargés de suppléer le consul en titre, lorsqu'il ne peut pas exercer. C'est l'adverbe latin *vice* (à la place) : on dit *vice-consul* comme on dit *vice-président*. TEULET.

CONSULS dans les villes du moyen âge. Au moyen âge, ce titre fut donné en France et en Italie aux magistrats des villes qui s'administraient par elles-mêmes. On sait que Frédéric Ier, ennemi déclaré des priviléges que s'étaient donnés les villes lombardes, y supprima, chaque fois qu'il le put, les magistrats désignés par le nom de *consuls*, et les remplaça par de véritables officiers impériaux appelés *podestats*. Dans les villes françaises, le nom de consul fut appliqué quelquefois aux chefs des communes (*voy.* l'article précédent). En Allemagne, le nom de consul désigna aussi parfois les magistrats des villes. En général, surtout après la renaissance, lorsqu'on voulut imiter d'une manière plus parfaite le latin cicéronien, les auteurs de chroniques et d'histoires qui écrivirent dans cette langue appelèrent *consules* les magistrats municipaux, alors même que, dans le langage vulgaire, on désignait ceux-ci par des noms tout à fait différents. A. SAVAGNER.

CONSULTA (c'est-à-dire conseil d'État). C'était une branche particulière de l'administration de la république italienne, puis du royaume d'Italie, qui remplaça cette république. La consulta se composait de huit personnes, et ses principales attributions consistaient dans la direction des affaires étrangères, et la rédaction des transactions diplomatiques. X.

CONSULTATIONS. On nomme ainsi, au barreau, l'avis verbal ou par écrit, donné par les jurisconsultes sur les questions relatives à leur profession qui leur sont soumises. Les consultations sont délibérées quelquefois par plusieurs avocats. Nous ne parlerons que des consultations écrites comme étant les seules authentiques. Il n'existe point, dans les bibliothèques de droit, de recueils spéciaux de consultations.

Cependant une collection *choisie* des décisions des jurisconsultes français pourrait être d'une grande utilité. Le *Digeste* (*voy.* ce mot), où le droit romain est traité avec le plus d'étendue, et qui abonde en principes, est une compilation d'extraits des décisions des jurisconsultes à laquelle l'empereur Justinien a donné le caractère de loi, et c'est d'après cette sanction que chaque extrait est appelé une *loi*. De combien de lois les décisions de nos jurisconsultes ne sont-elles pas devenues aussi les projets ! et si elles n'ont pas toujours cette noble destination, il n'en faut pas moins reconnaître leur importance, comme servant à éclairer les citoyens sur leurs intérêts contentieux et à leur fournir les moyens de les défendre. Les jurisconsultes s'associent aux législateurs et aux magistrats, et souvent leurs *réponses* préparent les lois et les arrêts. Les consultations que nous avons de Cujas et de Dumoulin nous font regretter celles de leurs successeurs, auxquels ils avaient mérité de servir de modèles. Tout *avocat consultant* n'est pas toutefois un *jurisconsulte*, et il peut exister entre ces deux expressions une grande différence, que M. Henrion de Pansey a parfaitement expliquée. Après s'être demandé : Qu'est-ce donc qu'un *jurisconsulte ?* ce docte magistrat répond : « C'est l'homme rare, l'homme doué d'une raison forte, d'une sagacité peu commune, d'une ardeur infatigable pour la méditation et pour l'étude, qui, planant sur la sphère des lois, en éclaire les points obscurs et fait briller d'un nouvel éclat les vérités connues ; qui, non-seulement aplanit les avenues de la science, mais en recule les bornes; qui indique aux législateurs ce qu'ils ont à faire et laisse à ceux qui voudront marcher sur ses traces un fil qui les conduira sûrement dans cette vaste et pénible carrière. » Ainsi, d'après cette belle définition, Loiseau, de Laurière, voilà des *jurisconsultes*, qui ont fait jaillir la lumière sur toutes les parties du droit français. La qualification de *jurisconsulte* peut être méritée et obtenue, sans avoir fait de traité. Après les noms que nous venons de citer, les jurisconsultes les plus distingués de l'ancien barreau ont été, pour les matières ecclésiastiques, MM. Piales, Treilhard, Camus; pour les matières féodales, M. Henrion de Pansey, et pour le droit commun et coutumier, MM. Férey et Tronchet, que le chef de l'empire avait si justement proclamé *le premier jurisconsulte de la France*. M. Poirier, sans être un avocat consultant de premier ordre, rappelait Pothier par le caractère de ses décisions, souvent plus appuyées sur le *for intérieur* que sur le *droit*. Sous le Directoire et la république, plusieurs anciens membres des assemblées législatives s'étaient partagé ou plutôt avaient réuni en eux le trésor de la science, l'autorité de la jurisprudence et la dispensation du conseil. Un magistrat qui avait présenté le premier *projet du Code civil*, et qui, après avoir été ministre de la justice, n'avait pas dédaigné de redevenir avocat, se distinguait alors à la tête de la consultation, et Cambacérès pouvait s'enorgueillir de voir des noms tels que ceux de MM. Portalis, Siméon, Muraire, Bigot-Préameneu, Abrial, Berlier, se placer à côté du sien. A aucune époque du barreau, le cabinet des jurisconsultes n'avait rendu des oracles plus sûrs; aucune partie de l'Europe ne pouvait offrir une telle réunion de légistes, et l'ancienne Rome elle-même, cette terre classique du droit, n'eut jamais un semblable collége de jurisconsultes. — Les vicissitudes politiques ayant dispersé les membres de cette célèbre conférence, ils trouvèrent de dignes successeurs dans MM. Merlin, Guien, Mailhe, Chabrond, Grappe, Lacroix-Frainville, Darrieux et Nicod. De ces anciens jurisconsultes distingués, il ne reste en ce moment au tableau des avocats que M. Mailhe, et nous n'en nommerons aucun autre nouveau, d'après la règle que nous nous sommes faite de ne point porter de jugement sur les capacités actuelles. — Aujourd'hui, la plupart des consultations importantes sont imprimées, mais elles ne subsistent que pour ceux qui prennent le soin de les recueillir, et nous voudrions les voir conserver au delà du besoin de la cause pour laquelle elles ont été données. — Les consultations, qui essentiellement ne sont que des dissertations sur le droit, demeurent ordinairement étrangères à l'éloquence. Cependant elle n'en est pas absolument bannie, et une doctrine qui n'est pas trop analytique peut aussi prendre quelquefois les formes littéraires. — Les *honoraires* des consultations se proportionnent au nombre et à la difficulté des questions, à l'importance des affaires et aussi un peu à la condition et à la fortune des clients. Le coût et la simple signature est ordinairement de 25 francs, et la signature après conférence se paye 50 francs. Nous avons entendu M. de Malleville, président de la cour de cassation, l'un des rédacteurs et des commentateurs du Code civil, s'honorer d'avoir donné dans sa ville natale de Sarlat des consultations à 12 sous. Le prix des consultations se paye comptant, et M. Tronchet n'en signait aucune avant d'avoir vu les honoraires déposés sur son bureau ou sur sa cheminée.

M. Poirier était exact aussi à toucher ses honoraires, et il avait à ses pieds, et quelquefois sur ses genoux, sa chère cassette. PARENT-RÉAL.

Le mot *consultation* en médecine reçoit la même acception qu'en droit. C'est plus qu'un conseil, plus qu'un avis ordinaire : c'est une opinion méditée avec déduction de motifs, c'est le mûr avis d'un seul ou la délibération de plusieurs. Tantôt le malade va chercher très-secrètement une consultation chez le médecin en qui il a foi, et tantôt, si le malade est alité, c'est le médecin qui vient *consulter* à son chevet. Le mot *consultation*, comme on voit, n'a pas entièrement la même signification dans les deux cas. Dans le premier, le malade consulte véritablement le médecin : celui qui souffre narre et circonstancie ; l'autre écoute, conseille et prononce ; tandis que dans l'autre cas, ce sont les deux ou les quatre médecins qui consultent ou délibèrent entre eux. — Le médecin ordinaire du malade est rarement présent à la consultation que son client va chercher hors de sa maison, au lieu que, dans cette maison, hors du lit ou dans son lit, le malade ne peut mander aucun médecin étranger sans l'assistance du docteur d'habitude. C'est une nécessité fondée sur trois raisons : la convenance, la prudence et le vœu du médecin étranger. La plupart des médecins ne se rendent à une consultation qu'avec la certitude de rencontrer le médecin ordinaire. L'intérêt, cela est vrai, est bien pour quelque chose dans cette conduite, puisqu'une consultation entre plusieurs rapporte à chaque consultant quatre fois autant qu'une simple visite ; mais la raison principale est le respect qu'on se doit entre confrères. « Vous aurez votre médecin ordinaire ? — Monsieur le docteur, on préférerait que vous vissiez le malade sans témoin, tout seul. — Cela est impossible, » répond le médecin consultant. Celui-ci ajoute quelquefois : « Je ne vois aucun malade si son médecin n'est présent..... *d'ailleurs, je ne fais jamais de visites.* » Ce qui veut dire : je ne fais qu'une médecine de contrôle, et chacune de mes visites coûte au moins 20 francs. — Vous concevez que de cette façon le médecin consultant passe pour un excellent confrère, pour un homme qui ne trahit ni ne dépouille personne. Laissez donc faire à la reconnaissance de M. l'*ordinaire*. C'est ce confrère qu'il mandera dorénavant comme consultant. Ce sont des politesses et des égards dont rien n'approche, si ce n'est l'inutilité ordinaire de pareils conciliabules, où l'un raconte, où l'autre approuve, sans aucun désaccord entre eux, mais sans résultat pour le malade. Parents dévoués et riches, voulez-vous consulter fructueusement pour l'un de vos proches dont les jours sont en danger ? suivez la méthode que je vais vous dire : d'abord, choisissez un médecin sage, plutôt jeune que vieux, plus observateur que raisonneur, moins ingénieux que prudent, plus physiologiste que médicastre, et qui montre plus de goût pour l'hygiène que pour des formules routinièrement copiées dans des livres vieux ou jeunes. Témoignez à ce docteur estimable une confiance et une considération sans bornes. Priez-le de tenir compte jour par jour de tout ce que ressent le malade, des progrès du mal, des moyens qu'on lui oppose, et des effets qu'on en obtient; conjurez-le de ne point quitter le malade ni le jour ni la nuit, si cela lui est possible. S'il refuse, ayez un bon élève des hôpitaux du lieu, et que ce jeune homme soit aussi sédentaire que la garde-malade, et aussi attentif qu'à l'hôpital à noter ce qu'il observe. Le mal empire-t-il, n'allez pas tout d'un coup retirer au médecin ordinaire votre estime et vos marques de confiance : montrez-lui plus d'épanchement que jamais; laissez-le lire dans votre émotion et sur votre visage toute l'anxiété qui vous tourmente. Sans doute il prononcera le mot de *consultation*. Résistez-lui d'abord : la consultation proposée ou trop facilement acceptée blesse toujours l'amour-propre du médecin titulaire, et souvent elle lui laisse des craintes. La consultation est un *appel,* c'est aussi un contrôle et souvent une rivalité; le consultant, c'est un supérieur, homme qui a sur vous droit de vie et de mort, homme qui vous protége en vous approuvant, ou qui vous condamne, homme qui vous aura fait tort, quoi qu'il arrive. Si le malade guérit, *c'est le consultant;* s'il meurt, ah ! s'il meurt, *le consultant l'avait bien dit !* Hélas ! que ne venait-il plus tôt ! — Vous devez donc ajourner au lendemain; mais de bonne heure, et même dès les premiers jours de la maladie, après avoir pris copie, copie exacte du journal du médecin, vous serez allé trouver un homme en réputation, un homme d'hôpital autant que possible, et qui ne connaisse ni vous ni votre médecin, si la chose est praticable. Vous confessez à ce praticien les mêmes secrets que le premier docteur a déjà sur la conscience : vous ne dites d'abord ou ne montrez que ce qui a trait aux symptômes. Écoutez maintenant ce qu'on va dire, ce qui sera conseillé, les présages, le diagnostic, le traitement; écoutez bien et faites répéter. Alors, si votre mémoire est peu fidèle ou si les deux jugements vous semblent discordants, vous donnez à lire

le journal des prescriptions. Si les deux médecins s'accordent, à quoi bon mander un consultant? Mais s'ils diffèrent, et que le dernier, praticien consommé et attentif, mérite votre confiance, appelez-le. Toutefois, avant de prendre un parti, il est sage d'en consulter aussitôt un deuxième, avec les mêmes précautions. — La consultation a-t-elle lieu? après avoir pressenti et prévenu le docteur familier, vous avez le droit de choisir un des consultants; le médecin, lui, a le choix de l'autre. Vous voyez donc bien que c'est un combat redouté, un duel où chaque adversaire conduit un témoin. Remarquez aussi que dans ce partage de voix le médecin ordinaire est toujours sûr de la majorité, autre inconvénient des consultations à domicile. — Non : si vous avez manifesté à votre médecin cette confiance extrême dont je parlais, si vous vous en êtes fait un ami, vous avez le droit de lui dire : « Docteur, puisque vous parlez de consultant, de grâce, laissez-moi choisir celui qu'on prône dans notre société; et moi qui vous suis attaché, moi qui n'ai confiance qu'en vous, je vous prie de n'en pas nommer d'autre : vous savez si ma confiance peut changer... » Voilà comme on consulte, et souvent, ce qui est bien préférable, comme on évite de consulter.

Différentes espèces de consultations. — *Consultation écrite ou par correspondance.* C'est la plus vraie, la plus solide, la plus circonstanciée de part et d'autre, surtout quand celui qui consulte joint à sa narration personnelle et à toutes les confidences de sa vie entière, une note ou un mémoire de son médecin ordinaire. Cependant, il est prudent, pour plusieurs raisons, de ne point initier ce dernier à l'usage que l'on veut faire de sa note. Voilà le genre de consultation où excellent les médecins transcendants : allez donc comparer la consultation motivée d'un Boerhaave, d'un Barthez, ou d'un Corvisart avec le barbouillage d'un médecin de bourgade ou d'un carabin beau parleur! Toutefois, cette espèce de consultation a deux inconvénients : 1° elle n'est applicable qu'aux maladies chroniques, 2° elle favorise l'ingratitude des malades; et cela est si avéré que les malades doivent alors se conduire envers le médecin qu'ils consultent à distance comme on agit toujours à l'égard des avocats. — *Consultation publique.* C'est celle qui a lieu dans les divers hôpitaux, aux cliniques, aux dispensaires de Paris et de Londres, au siége de quelques sociétés savantes, aux établissements de charité : elle ne peut convenir qu'au peuple, lui dont les mœurs n'ont point de secrets ni le front de pudeur. — *Consultation gratuite ou apparemment gratuite.* Ce sont les conseils que quelques médecins donnent chez eux, les uns avec désintéressement et dans l'unique but de s'instruire, d'être utiles et de se faire connaître; les autres, à grand bruit, pour débiter leurs recettes ou pour favoriser un pharmacien, auquel souvent ils s'associent, non sans lucre quoique peut-être sans rougir, mais non sans bassesse. *Consultation mystérieuse,* quelquefois bien délicate, et souvent plus scabreuse pour le docteur que pour le malade. Une jeune femme, par exemple, vient seule vous trouver le soir chez vous, elle est tremblante, elle est voilée : « Grâce, monsieur! prenez pitié de mon honneur, ne cherchez point à me connaître!... » On en frémit uniquement pour y penser! Voilà pourtant ce qui nous est arrivé à tous tant que nous sommes. I. BOURDON.

CONSULTE. *Voy.* CONSULTA.

CONTACT MORAL. Ce qui caractérise l'espèce humaine, c'est un besoin continuel d'imitation, et qui change d'objet suivant l'âge : dans l'enfance, il s'applique aux choses matérielles; dans la jeunesse, il s'applique aux choses morales. On conçoit pour ces dernières l'importance de toute espèce de contact relativement aux mœurs et à la conduite de la vie. Les mauvais exemples exercent en général sur les jeunes gens une influeuce décisive, au moment surtout où ils entrent dans le monde, parce qu'alors leurs passions sont aussi impétueuses que violentes, et que tout ce qui est devoir les blesse à titre d'obstacle et de résistance. Les pères de famille conçoivent, ou, pour mieux dire, sentent avec quelle précaution ils doivent permettre à leurs enfants d'être en contact avec telle ou telle société; il ne faut qu'un jour, même qu'une simple rencontre, pour recevoir une impression qui restera ineffaçable. Les plus grands ennemis des jeunes gens, j'ose le dire, sont en général les jeunes gens : ils ne s'inoculent pas seulement entre eux tous les vices, ils disputent à qui en étendra les limites. D'un autre côté, les jeunes gens se plaisent avec les jeunes gens; se devinant dans leurs pensées les plus secrètes, ils n'ont qu'à se voir pour se comprendre. Ont-ils reçu de part et d'autre au foyer domestique de bons exemples dont ils ont profité, dans ce cas, ils gagnent à se fréquenter parce qu'ils ressentent pour le bien une généreuse émulation et se fortifient dans l'exercice de toutes les vertus. C'est donc le point le plus important pour les pères de famille que de faire choix à l'avance de ceux qu'ils veulent mettre en contact avec leurs enfants. Il faut le dire à l'éloge des jeunes filles,

sont-elles parvenues à l'âge de raison, le contact des mauvais exemples est moins redoutable pour elles, surtout si leur éducation a été religieuse, parce que c'est une force qui se mêle à la délicatesse de leur nature, qui touche alors à sa perfection. Les jeunes filles n'ont-elles reçu que des leçons de sagesse et de morale mondaines, elles ont encore la certitude que toute démarche, ne fût-elle que légère, peut les perdre dans l'avenir le plus éloigné; enfin, elles savent que, pour déterminer un homme à leur confier son sort, elles sont tenues de lui apporter en garantie une réputation sans tache; elles peuvent donc tomber au milieu du contact du vice sans en devenir corrompues. Mais la différence est bien grande pour les jeunes femmes, le mariage les a classées; elles possèdent ce que leur sexe obtient le plus difficilement dans la vie; elles ont en outre parmi nous une liberté si grande, si complète, si absolue que, dans tout ce qui constitue les mœurs, on s'en rapporte à leur conscience. Abandonnées à elles-mêmes, elles se conserveraient pures; mais elles ont quelquefois des impressions bien funestes à recevoir, surtout dans les commencements du mariage, du contact de compagnies qui ne sont que trop mêlées : sont-elles conduites pour leur malheur dans des salons où une grande facilité de mœurs domine, elles courent risque de se perdre. Il est certain que les femmes offrent pour elles plus de périls que les hommes; elles discernent facilement l'abîme où ceux-ci veulent les conduire et s'arrêtent sur-le-champ; mais elles sont sans défiance avec les personnes de leur sexe que protége une position honorable; elles cèdent à de mauvais conseils, qu'on pare de fallacieuses apparences, ou qu'on déguise sous de tendres caresses, et bientôt elles sont compromises sans retour. On ne peut au reste se faire une idée de l'art que certaines femmes déploient pour en pervertir d'autres : c'est une jouissance à laquelle elles sacrifient tout, parce que leur vanité y est intéressée et qu'elles se relèvent à leurs propres yeux en faisant tomber plus bas qu'elles de jeunes femmes qui en sont encore à leur début dans la société. — Il était autrefois d'usage que les jeunes mariées, pendant un certain temps, n'allassent dans les cercles qu'avec des parentes ou des dames d'un âge assez avancé, et dont la réputation était parfaite : elles leur servaient de *chaperon* et dirigeaient toutes leurs démarches. Cette coutume, qui ne fait plus partie de nos mœurs, est fort à regretter. — Il est quelques femmes d'une nature si admirable qu'elles peuvent traverser tous les genres de contact sans en être souillées : c'est là une glorieuse exception; mais en définitive on ne vit avec sécurité qu'en s'appuyant sur la règle. SAINT-PROSPER.

CONTADES (LOUIS-GEORGE-ÉRASME, marquis DE) maréchal de France, naquit, le 4 octobre 1704, au château de Mongeoffroi, près Beaufort, en Anjou, d'un lieutenant général célèbre sous le règne de Louis XIV et qui appartenait à une famille ancienne originaire du Béarn. A l'âge de 16 ans, il entra, avec le grade d'enseigne, au régiment des gardes françaises, dont son père était alors lieutenant colonel. Lieutenant en 1724 et capitaine en 1729, le jeune Contades fut fait colonel du régiment d'infanterie de Flandre en 1734. Ce fut en cette qualité qu'il partit pour sa première campagne en Italie et qu'il se distingua par plusieurs faits d'armes. Avec 400 hommes seulement, il défendit le château de Colorno contre 14,000 ennemis, et opéra glorieusement sa retraite. Devenu colonel du régiment d'Auvergne, il combattit avec distinction à Parme et à Guastalla. Après la mort de son père (1736), il revint en France et prit possession du gouvernement de Beaufort, héréditaire dans sa famille. En 1737 il alla servir en Corse en qualité de brigadier, et il y resta jusqu'à l'entière soumission du pays en 1739. Fait maréchal de camp à la suite de cette campagne, il continua de servir, d'abord à l'armée de Westphalie, sous le maréchal de Maillebois, en 1741, puis, en 1743, à l'armée du Rhin, sous les ordres du maréchal de Noailles, auprès duquel il combattit à Ettingen. Employé l'année suivante, sous le roi, à l'armée de Flandre, il se distingua particulièrement au siége d'Ypres et de Furnes; puis il reparut à l'armée du Rhin comme inspecteur général de l'infanterie (1745). Cependant il revint en Flandre, où il fut créé lieutenant général, prit part à tous les événements de la campagne, et y retourna encore une fois après avoir été envoyé en Bretagne pour empêcher les Anglais d'y débarquer (1747). Il seconda puissamment le comte de Lœwendal dans la prise de Berg-op-Zoom et prit en personne la ville d'Hulst.

Lorsque la paix d'Aix-la-Chapelle, signée en 1747, fut rompue quelques années plus tard par les Anglais, le marquis de Contades fut envoyé en Allemagne, où il combattit, à Hastenbeck et à Crevelt, contre les lieutenants du duc Ferdinand de Brunswick. Le 4 juillet 1758, il fut nommé au commandement en chef de l'armée en remplacement du comte de Clermont. Le 24 août suivant, il fut créé maréchal de France, et cette haute dignité lui donna une énergie nou-

velle qui lui valut de brillants succès jusqu'au moment où, en 1759, il fut rappelé à Paris par le roi, qui le créa chevalier de ses ordres. Presque aussitôt il fut renvoyé à l'armée d'Allemagne, et il ouvrit cette seconde campagne par la soumission successive de la Hesse, de Paderborn, de Minden, d'Osnabrück, d'une partie de l'électorat de Hanovre, de Munster et de sa citadelle. Mais tout à coup cette marche triomphale fut interrompue. Le prince Ferdinand l'attaqua le 1er août, à Minden. Les habiles dispositions du maréchal, le choix judicieux qu'il avait fait du terrain, devaient assurer la victoire aux armes françaises; mais l'amour-propre du duc de Broglie, qui changea le plan de bataille, changea aussi le succès si bien préparé de cette journée; les Français furent complétement battus et forcés de rester jusqu'à la fin de la campagne sur la défensive. Rappelé en France au mois de novembre, il remit son commandement entre les mains du duc de Broglie, principale cause de ce malheur (*voy.* Broglie). En 1763, le roi donna au maréchal de Contades le commandement en chef de la province d'Alsace où il resta jusqu'en 1788. Ce fut sous ses auspices qu'eut lieu, en 1777, l'inauguration d'un monument élevé, par ordre de Louis XV, au maréchal de Saxe dans le temple de Saint-Thomas, à Strasbourg, monument dû au ciseau de Pigalle. Contades laissa d'honorables souvenirs à Strasbourg, dont une belle promenade porte encore son nom. Comme doyen des maréchaux, il fut appelé à Paris pour présider le tribunal d'honneur (*voy.* Combat singulier). Dans les orages de la révolution, il fut gardé à vue pendant un an dans son hôtel; mais il échappa à tous les dangers et mourut à Livry (Seine-et-Oise), le 19 janvier 1795.

Il existe encore aujourd'hui plusieurs branches de la famille du maréchal. Son fils, brigadier des armées du roi, fut tué dans la Vendée en 1794: il laissa trois fils. L'aîné, Érasme-Gaspard, lieutenant général sous l'empire, reçut le titre de comte et le grand cordon de Saint-Louis; il reprit son titre de marquis sous Louis XVIII qui l'éleva à la dignité de pair de France, laquelle s'éteignit à sa mort (1831). Le second fils, Louis-Gabriel-Marie de Contades-Giseux, aussi lieutenant général, mourut en 1825. Le dernier, Gaspard-Jules-François, vicomte de Contades, mourut en 1811, général major au service de l'Autriche. L'aîné de ces trois frères eut trois fils : l'un, officier supérieur de cuirassiers, fut mortellement blessé à la bataille d'Esslingen et il est le père du dernier marquis de Contades; le second, Mery, fut, sous l'empire, intendant d'une province illyrienne et préfet du département du Puy-de-Dôme; et le 3e, Érasme, aide de camp du général Lauriston, fut tué à la bataille de Dresde. Enfin leur oncle, le vicomte Jules de Contades, était gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X. Z.

CONTAGION, Maladies contagieuses. On appelle *contagion* un fait de la plus haute importance dans l'histoire des maladies, savoir : la transmission d'une affection quelconque d'un sujet malade à un sujet sain qui la propage à son tour de la même manière, c'est-à-dire au moyen d'un principe jusqu'à présent imperceptible à nos sens, mais qui se manifeste évidemment par ses effets. Les principes contagieux sont généralement connus sous le nom de *virus*, mais on est loin d'être d'accord sur leur nature.

Il arrive souvent qu'une maladie frappe simultanément un grand nombre de sujets dans le même lieu (*voy.* Épidémie, Épizootie), sans qu'il y ait pour cela contagion, bien que le vulgaire soit toujours disposé à admettre cette manière de voir. C'est le cas de l'infection qui se distingue parfaitement, en ce qu'il suffit de quitter les lieux infectés pour échapper au mal, et en ce que les malades transportés ne communiquent point la maladie à ceux avec qui ils sont en rapport. Les maladies contagieuses se comportent d'une manière tout à fait opposée.

« La nature, dit Dupuytren dans un rapport lu à l'Institut en 1825, la nature est loin de n'offrir qu'un mode et qu'un moyen de communication des maladies contagieuses. Considérées dans leur ensemble, ces maladies peuvent être communiquées de trois ou quatre manières différentes : l'atmosphère, le contact, l'application et le frottement, l'inoculation ou l'insertion, sont autant de moyens par lesquels la rougeole, la scarlatine, la vaccine, la variole, la pustule maligne, la gale, la syphilis et la rage peuvent être transmises. En effet, parmi ces maladies, les unes se communiquent par l'intermédiaire de l'air : telles sont la rougeole et la scarlatine arrivées à une certaine période de leur cours; d'autres par le contact, telle est la gale; celles-ci ont besoin du contact et du frottement, comme la maladie vénérienne; celles-là enfin ont besoin de l'insertion ou de l'inoculation, comme la vaccine et la rage. Quelques-unes ne peuvent être transmises que d'une seule manière : telles sont la rougeole et la scarlatine, la gale, la vaccine et la rage; d'autres peuvent l'être de plusieurs manières : telles sont la syphilis et la variole,

qui peuvent être communiquées, la première par contact, avec ou sans frottement, et par inoculation, la seconde par inoculation, par contact et par l'intermédiaire de l'air. C'est en vain qu'on tenterait de transmettre la rougeole, la scarlatine ou la gale par l'inoculation, ou bien qu'on essayerait de transmettre la rage ou la syphilis par l'intermédiaire de l'air : chacune de ces affections a ses modes de transmission déterminés. On sait combien il serait absurde de dire que telle de ces maladies n'est pas contagieuse parce qu'elle ne l'est pas à la manière des autres. »

Les maladies contagieuses ont pour caractères principaux des formes spéciales et constantes, une durée régulière, et un développement qui succède à une période d'incubation. Pour la plupart, elles se manifestent par des altérations des téguments qui semblent être le foyer où s'élaborent les principes contagieux. Il en est plusieurs qui n'affectent le même sujet qu'une seule fois dans sa vie. Quant à la manière dont a lieu la contagion, elle échappera toujours à nos investigations et permettra seulement des suppositions. Nous pouvons à peine constater les circonstances les plus favorables au développement et à la propagation des maladies de ce genre.

Les maladies contagieuses sont généralement assez graves et peuvent laisser après elles des traces plus ou moins profondes ; leur traitement d'ailleurs offre quelques particularités qui seront exposées aux articles spéciaux.

On peut, au moyen de l'isolement et de quelques précautions sanitaires, se garantir des maladies contagieuses. Celles qui ne se transmettent que par inoculation ou par un contact très-immédiat sont, de toutes, les plus faciles à éviter ; il en est d'autres qui ne peuvent se développer chez ceux qui les ont déjà subies ou qui ont été affectés d'une maladie analogue ; d'autres enfin dont le principe transporté dans l'air vient nous attaquer inopinément. On sait d'ailleurs que les substances inertes sont d'excellents conducteurs des miasmes contagieux, et qu'il convient de n'employer qu'après les avoir désinfectés les objets qui ont touché les malades. Lorsque les principes contagieux sont déposés au sein des parties vivantes, on peut les y anéantir quelquefois au moyen de la cautérisation, comme on détruit une semence nuisible avant qu'elle ait eu le temps de germer.

Les progrès de la science et sa diffusion dans toutes les classes sont les plus sûrs garants contre les ravages des maladies contagieuses dont les épidémies les plus funestes se rapportent toutes à des époques de barbarie, et qui semblent se mitiger dans des circonstances opposées. C'est aux individus à se garantir eux-mêmes, et vainement l'autorité prendra-t-elle les mesures sanitaires les plus sages : elles pourront toujours être éludées par l'ignorance et le préjugé.

Tout ce qui précède s'applique non-seulement à l'espèce humaine, mais encore aux animaux et principalement à ceux qui vivent dans l'état de domesticité.

Dans ces derniers temps, des médecins ont mis en doute la nature contagieuse de plusieurs maladies, telles que la fièvre jaune, la peste et même la syphilis. On les a nommés *non-contagionistes*, de même que le nom de *contagionistes* a été donné à ceux qui défendaient l'ancienne opinion. Les non-contagionistes montraient que le système des *cordons sanitaires*, des *lazarets* et des *quarantaines* (*voy.* ces mots) était au moins superflu dans l'intérêt de la santé publique et faisait le plus grand tort aux relations commerciales.

Cette manière de voir compte un grand nombre de partisans parmi les médecins éclairés, qui d'ailleurs sont loin de nier absolument la contagion et de repousser les précautions sanitaires dictées par une judicieuse appréciation du fait. *Voy.* Fièvre jaune. F. Ratier.

CONTAGION MORALE. Il est certaines habitudes pernicieuses, il est des crimes qui se répandent d'une manière si subite et si générale, soit dans une partie de la société, soit même dans toutes les parties de la société, qu'il semble au premier coup d'œil comme impossible de s'en préserver. Quand on songe d'autre part à cette diversité de caractères et de positions qu'offrent les hommes, à tous ces contrastes par lesquels ils se repoussent, à cette soif d'originalité qui en tourmente quelques-uns, on croit difficilement à tout ce qui est contagion morale. Mais il faut pourtant se résigner à y ajouter foi, puisque l'histoire en fournit d'irrécusables preuves. Certes, aucune similitude n'existe, comme peuple, entre les Français et les Anglais : eh bien ! tous deux ont été en proie à une véritable contagion morale. Qui ne connaît les saturnales de la cour de Charles II ? qui n'a encore présentes à l'esprit les débauches de la régence ? En faisant la part de la différence des habitudes nationales, on trouve que le résultat a été le même, c'est-à-dire que la dépravation des mœurs a été aussi complète à Londres qu'à Paris. Mais ce qu'il faut ensuite remarquer, c'est que la contagion morale s'est renfermée dans un cercle unique, la cour et ses adhérents, et il devait en être ainsi,

puisque les excès les plus déplorables partaient des chefs suprêmes de l'État. — Il est peu difficile de constater une contagion morale, car elle se trahit par une multitude de faits ; mais ce qui exige quelquefois de la perspicacité, c'est de discerner la cause qui a produit cette même contagion : à l'avenir on réussit à l'éviter. Chez les Anglais comme chez les Français, la dépravation de mœurs que j'ai citée plus haut est venue d'une violente réaction. Doctrines, croyances, habitudes, tout chez les puritains avait été sombre et austère ; sous la vieillesse de Louis XIV, on avait trop souvent mis l'exigence minutieuse de certaines formes du culte à la place du véritable esprit religieux. Les classes supérieures, qui avaient eu principalement à souffrir de cette exagération, se sont précipitées dans un autre extrême ; de là résulte que les meilleurs principes ne résistent pas toujours à une application qui manque de mesure et d'une sorte d'élasticité : la règle du bien ne doit pas être rigoureusement tendue. — Dans ce moment, il règne une véritable contagion morale en France ; je parle du *suicide*, qui décime plus ou moins tous les rangs de la société. Sans doute, si ce triste fléau ne découle pas d'une cause unique, il faut néanmoins convenir que ce qui fait naître le plus fréquemment le suicide de nos jours, c'est que, dans tous les genres, on promet aux hommes beaucoup plus que la société ne peut leur tenir ; à peine font-ils quelques pas dans la vie qu'ils se sentent trompés dans toutes leurs espérances ; ils se tuent alors, parce qu'ils reconnaissent un abîme incommensurable entre ce qu'ils possèdent et ce qu'ils ont droit à posséder. Lorsque de nombreuses hiérarchies sociales existaient, les masses ne cherchaient qu'à se caser dans la place qui leur était réservée ; elle n'était pas toujours bonne, mais la civilisation s'efforçait chaque jour de l'améliorer ; ensuite, la résignation religieuse intervenait, puis, tout ce que l'on souffrait ici-bas, on le comptait pour des arrhes qui devaient servir dans un autre séjour. Aujourd'hui, on se concentre dans le présent, et tous veulent parvenir à ce qu'il a de plus élevé, parce que c'est là que sont assurées les jouissances les plus nombreuses et les plus enivrantes ; mais le pouvoir principal montré en expectative à tous n'arrive qu'à un seul ou tout au plus à quelques-uns, et rend ainsi malheureux les hommes même dont la position serait à envier. Enfin, la foi est moins impérieuse pour les masses ; elle est sans influence sur quelques-uns. Telles sont les causes pour ainsi dire quotidiennes de cette contagion de suicide qui désole la France, et qui sera cependant passagère, parce que l'état régulier de l'homme, c'est la foi, et cette classification bien entendue qui permet au talent d'arriver, sans permettre à la foule de déborder sans cesse. — C'est un grand tort, si ce n'est encore plus, d'arguer de telle ou telle contagion morale qui a existé jadis, pour détruire ce qui est plus haut que soi, ou pour renverser un obstacle qui nous gêne. Ainsi, afin de ruiner le principe monarchique, on a mis en relief de nos jours, on a même calomnié les orgies de la régence ; d'un fait qui était particulier à un prince ou à ses familiers, on a voulu l'étendre à une caste tout entière ; on a été à la fois injuste et cruel. En réalité, comme contagion morale, la dépravation des mœurs ne pénètre que chez des gens de cour ou des individus appartenant aux plus basses classes : c'est là où le vice s'étend avec une meurtrière rapidité : partout ailleurs, il peut compter certains partisans, mais ils sont remarqués précisément parce qu'ils font tache. SAINT-PROSPER.

CONTARINI (FAMILLE DES). Cette famille, féconde en hommes illustres, a donné à Venise sept doges, quatre patriarches, et un grand nombre de procurateurs de Saint-Marc. Son origine remonte aux premiers temps de la république. Le premier doge sorti de son sein fut DOMINIQUE CONTARINI qui régna en 1043 ; il reprit Zara sur le roi de Hongrie et répara Grado, brûlée par le patriarche d'Aquilée. C'est sous ANDRÉ CONTARINI qu'eut lieu la célèbre guerre de Chiozza, où Venise, réduite à la dernière extrémité, fut sauvée par deux hommes héroïques, Pisani et Zeno ; André, quoique âgé de 72 ans, contribua aussi au salut de sa patrie. Il monta sur la flotte armée par des marchands vénitiens et ne redescendit à terre qu'après que les Génois eurent été chassés de Chiozza. Une guerre moins menaçante pour l'existence de la république, mais aussi funeste dans ses résultats que l'autre avait été glorieuse, la guerre de Candie, remplit le règne de DOMINIQUE II CONTARINI (1659) ; plus de la moitié de l'île était déjà au pouvoir des Turcs lorsque le grand vizir Kiouperli ouvrit le siége de la capitale, le 22 mai 1667. Les beaux faits qui illustrèrent ce siége, l'empressement avec lequel une foule de volontaires de France et d'Italie coururent défendre la ville menacée, la glorieuse conduite du capitaine général François Morosini, sont des faits appartenant à l'histoire et qu'il nous suffit d'indiquer. Le doge mourut peu après avoir signé le traité qui cédait cette place aux Turcs.

AMBROISE CONTARINI fut nommé en 1473 am-

bassadeur auprès du roi de Perse : il traversa l'Allemagne, la Pologne, la Russie méridionale, la Crimée, s'embarqua sur la mer Noire, fut maltraité en traversant la Géorgie par un petit prince de cette contrée, et arriva enfin à Tavris en août 1474. Barbaro, autre Vénitien qui l'avait précédé en Perse, le présenta au fils d'Ousoum-Hassan : bien accueilli par ce prince, il resta près de lui jusqu'en 1475. Son retour ne s'accomplit pas sans beaucoup de traverses : arrivé à Astrakhan, il fut obligé de fuir devant les Tâtars, et un ambassadeur moscovite qui revenait aussi de Perse le conduisit dans la capitale des czars; ce ne fut que le 10 avril 1477 qu'il rentra dans sa patrie. La relation de ce voyage fut imprimée en 1487 (Venise, in-fol.) sous ce titre : *Il viaggio del magnifico Ambrogio Contarini, ambasciatore della illustrissima signoria di Venetia;* mais elle est moins intéressante que celle de Barbaro.

Gaspard Contarini, né en 1483, montra de bonne heure beaucoup d'inclination pour les lettres et suivit assidûment les leçons que Pomponace donnait à Padoue; il entra ensuite dans les affaires et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. C'est à lui que l'on confia en 1527 la tâche difficile de négocier la liberté de Clément VII devenu prisonnier de Charles-Quint; en 1535 le pape Paul III le créa cardinal, puis le fit évêque de Bologne, et enfin l'envoya, en qualité de légat, à la diète de Ratisbonne (1540) où devait être tentée une réconciliation entre les catholiques et les protestants. Sa conduite déplut aux deux partis; cependant il parvint à se justifier auprès du pape, et mourut peu après en 1542. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages; dans celui qui porte pour titre : *De immortalitate animæ,* il réfute les arguments de son maître Pomponace. Nous citerons ensuite les deux suivants : *Conciliorum magis illustrium summa,* et *De magistratibus et republicâ Venetorum libri V;* Paris, 1543, in-4°. Mlle Ozenne.

CONTAT (Louise), célèbre actrice du Théâtre-Français, née à Paris le 7 avril 1760, fut élève de Mme Préville, qui se trompa en la destinant au culte de Melpomène. Le début de Mlle Contat (3 avril 1776), dans la salle des Tuileries, par le rôle d'Atalide, dans la tragédie de *Bazajet,* passa inaperçu, et elle n'obtint pas plus de succès dans d'autres rôles tragiques. En effet, elle avait plus de grâce que de noblesse, plus de noblesse que de dignité, et paraissait alors dépourvue de sensibilité, qualité qui se déploya tardivement en elle, et qu'elle ne poussa jamais à l'excès. Cependant, comme sa jeunesse, sa taille élégante, sa jolie figure, la douceur de son organe et la justesse de sa diction faisaient espérer qu'elle serait un sujet précieux dans la comédie, elle fut reçue sociétaire, en avril 1777. Applaudie dans Agathe, des *Folies amoureuses,* elle se borna exclusivement au genre comique; mais longtemps elle y parut froide et guindée, comme son institutrice, et, malgré les rôles qu'elle créa en 1782, à la nouvelle salle du faubourg Saint-Germain, dans *les Courtisanes,* de Palissot, et dans *le Vieux garçon,* de Dubuisson, elle n'était guère connue que par ses intrigues amoureuses, surtout avec l'ex-chancelier Maupeou et le comte d'Artois, lorsqu'en 1784, Beaumarchais lui confia le rôle de Suzanne dans *le Mariage de Figaro.* Alors commença la brillante réputation de Mlle Contat. Ce rôle, qui appartenait plutôt à l'emploi des soubrettes qu'à celui des amoureuses, dont elle était chargée, lui fournit les moyens de déployer la flexibilité de son talent, et elle s'y concilia tous les suffrages par sa gaieté, sa finesse, sa vivacité, et par son adresse à ne laisser échapper aucune des intentions malignes de l'auteur. Préville vint l'embrasser après la première représentation, en disant : *Voilà la première infidélité que je fais à mademoiselle Dangeville.* Dès lors, il y eut bien peu d'auteurs qui ne regardassent comme une bonne fortune sa complaisance à se charger d'un rôle dans leurs ouvrages, et en effet elle contribua pour beaucoup au succès de plusieurs pièces médiocres et à peu près oubliées aujourd'hui, telles que *les Rivaux amis, les Épreuves, la Ressemblance* (où elle jouait deux rôles), de Forgeot; *le Séducteur,* du marquis de Bièvre; *le Jaloux sans amour,* et *le Jaloux malgré lui,* d'Imbert; *le Jaloux,* de Rochon de Chabannes; *la Fausse coquette, l'Entrevue,* et *la Matinée d'une jolie femme,* de Vigée; *les Femmes,* de Demoustier, etc. Ces pièces, sans rien ajouter à la célébrité de Mlle Contat, prouvèrent que la nature de son talent se prêtait à merveille à conserver, à reproduire la tradition du ton aisé, des manières élégantes de ce qu'on appelait la grande société avant la révolution de 1789. Aussi excellait-elle dans Célimène, du *Misanthrope;* dans Elmire, du *Tartufe;* dans *la Coquette corrigée,* de Lanoue; dans plusieurs comédies de Marivaux, *le Legs, les Fausses confidences, les Jeux de l'amour et du hasard,* et dans tous les rôles dont il fallait faire valoir ingénieusement les moindres détails. Le talent de cette actrice n'était rien moins que populaire et n'excitait pas d'entraînement. Les connaisseurs, les gens de beau monde, étaient seuls capables de

l'apprécier, de l'admirer; mais le vulgaire s'obstinait à croire qu'elle manquait de verve. Elle en montra pourtant, et beaucoup, dans *le Mariage secret,* dans l'hôtesse des *Deux pages,* et surtout dans Mme Évrard, du *Vieux célibataire,* un de ses meilleurs rôles. En 1793, Mlle Contat partagea l'arrestation de la plupart de ses camarades, et fut envoyée à Sainte-Pélagie, d'où elle obtint d'être transférée quelque temps après dans une maison de santé. Les comédiens français furent mis en liberté par suite de la révolution du 9 thermidor; mais il s'opéra bientôt entre eux une scission. Mlle Contat fut du nombre des artistes qui restèrent au théâtre Feydeau, où ils jouaient alternativement la comédie avec les acteurs de l'Opéra-Comique. Secondée par Molé, Fleury, Dazincourt, Mlles Devienne, Lange, Mars, qui devait un jour la remplacer dignement, la surpasser peut-être dans les rôles de sensibilité, mais non la faire oublier, Mlle Contat continua d'offrir le modèle de la perfection dans la comédie. Ce fut là qu'après avoir quitté le rôle de Suzanne pour celui de la comtesse, dans *le Mariage de Figaro,* elle ajouta à son répertoire le rôle de la comtesse dans *la Mère coupable,* drame de Beaumarchais, représenté cinq ans auparavant par d'autres acteurs sur un autre théâtre. Ce rôle terrible convenait peu à son organisation physique et à sa piquante physionomie. Après l'avoir joué deux fois assez faiblement, elle parvint à le rendre avec une apparence d'énergie qui faisait généralement illusion. Mais, à vrai dire, les rôles pathétiques et à grands développements, la douleur, les larmes, le désespoir ne sympathisaient ni avec son caractère, ni avec son physique, ni avec son talent. Dans sa carrière dramatique, elle remplit divers emplois. Elle avait passé des jeunes amoureuses aux jeunes coquettes, puis des grandes coquettes aux mères nobles et aux demi-caractères, lorsqu'elle eut acquis un peu trop d'embonpoint. Mais le rôle de Suzanne prouva qu'elle aurait obtenu les plus grands succès dans l'emploi des soubrettes; elle en offrait de légères réminiscences dans Céliante du *Philosophe marié,* dans Mme de Martigue de *l'Amant bourru,* dans Mme de Volmare du *Mariage secret,* etc., où les connaisseurs trouvaient qu'elle abusait un peu des moyens comiques pour plaire au public. En 1799, Mlle Contat fit partie de la réunion complète des comédiens français, qui redevinrent sociétaires au théâtre de la rue de Richelieu. Elle y conserva sa réputation sans l'agrandir, dans les rôles marqués, auxquels sa taille épaisse l'avait forcée de se borner, et elle continua d'y jouir de la faveur constante du public, qui lui témoigna ses justes regrets à sa brillante représentation de retraite, le 6 mars 1809. Ce n'est point alors, comme l'ont dit quelques biographes, mais environ dix ans auparavant, qu'elle avait épousé M. de Parny, neveu de l'aimable poëte de ce nom. Le gouvernement lui avait accordé un appartement dans une maison voisine de l'Odéon; elle y mourut d'un cancer, après six mois de souffrance, le 9 mars 1813, à l'âge de 53 ans. Mlle Contat avait été fort intéressée dans sa jeunesse : mais les traits qu'en ont cités la médisance ou la calomnie ont été bien compensés par ceux de sa bienfaisance. Son esprit, son amabilité, faisaient le charme d'une société choisie. Nous croyons devoir répéter un trait connu qui peut faire apprécier la délicatesse et la noblesse de ses sentiments. La reine ayant désiré, en 1789, voir au Théâtre Français une représentation de *la Gouvernante,* et le principal rôle rempli par Mlle Contat, cette actrice, qui ne l'avait jamais joué, l'apprit en deux jours, par un effort surnaturel, et écrivit à la personne qui lui avait transmis les intentions de la reine : « J'ignorais où était le siége de la mémoire, je sais maintenant qu'il est dans mon cœur. » Cette lettre, que la reine fit publier, fut un des motifs, dit on, de l'arrestation de Mlle Contat pendant la terreur. Quelque temps avant sa mort, elle jeta au feu plusieurs pièces en vers et en prose échappées à sa plume, parce qu'elles contenaient des traits de satire personnelle. H. Audiffret.

CONTE, récit fabuleux en prose ou en vers d'une aventure sérieuse, plaisante, merveilleuse ou intéressante. Le conte est fort ancien ; mais nous ne ferons point, avec Paul-Philippe Gudin, remonter son origine jusqu'à la création du monde, en supposant comme lui que les livres de Moïse sont remplis de contes, opinion qu'a aussi adoptée Parny, quand il s'est amusé à mettre en vers *les Galanteries de la Bible,* pour faire le pendant de sa *Guerre des dieux,* et que vient d'émettre avec plus de virulence M. Reghellini de Chio, dans son ouvrage récent intitulé : *Examen du mosaïsme et du christianisme.* — C'est dans l'Inde, berceau de toutes les religions, de toutes les sciences, c'est sur les bords du Gange, chez les Brames, que le conte a pris naissance, ainsi que la fable, qui reconnaît Bidpaï pour son père. Il ne serait pas aussi facile de dire quel a été le créateur des contes ; ce qu'il y a de certain, c'est que de l'Inde ils passèrent dans la Perse et dans l'Arabie, mais bien longtemps sans doute avant que Khosrou-Nouschirvan (Cosroès Ier), roi de Perse, eût con-

quis les provinces septentrionales de l'Indoustan et reçu la traduction persane de l'*Houmayoun-Nameh* (livre impérial). de Bidpaï. Le merveilleux de la féerie, les *péris* des Persans, les *gines* des Arabes, le pouvoir des génies et des talismans, les fictions de la théologie orientale, fondées sur la croyance d'êtres intermédiaires entre l'homme et la Divinité, sont le fond des contes arabes, des contes persans qui, sous le titre de *Mille et une Nuits*, de *Mille et un Jours*, traduits en français, les uns par Galland, les autres par Petis de la Croix, aidé du style de Lesage, obtinrent tant de succès dans les premières années du XVIIIe siècle. Il n'y faut point chercher de philosophie, de but vraiment moral; mais quelle fécondité! quelle variété! quel fond d'intérêt! quelle peinture fidèle du caractère et des mœurs des peuples orientaux! de leurs idées religieuses, des artifices audacieux de leurs femmes, de l'hypocrisie de leurs derviches, des prévarications de leurs cadhis, des friponneries de leurs esclaves! *Les Mille et une Nuits* n'ont d'autre but que d'amuser un sultan par des contes pour l'empêcher de faire mourir sa femme qui les lui raconte. Le but des *Mille et un Jours* est plus raisonnable : il s'agit de prouver à une princesse prévenue contre les hommes qu'ils peuvent être fidèles en amour; mais s'il y a peut-être plus d'intérêt, s'ils sont conduits avec plus d'élégance, ils offrent moins d'invention et de variété, et l'on s'aperçoit qu'ils sont l'ouvrage d'un moine, à sa haine fanatique contre la religion des mages, détruite en Perse par les musulmans; c'était un derviche nommé Moclès. Quant aux *Mille et une Nuits*, on n'en connaît pas l'auteur arabe; ils paraissent être de différentes mains. Réimprimés plusieurs fois, ils ont été insérés les uns et les autres dans la collection de contes intitulée : *le Cabinet des fées*. On y trouve aussi, en fait de contes orientaux, l'*Histoire de la sultane de Perse et des 40 visirs*, contes turcs, composés par Cheikh-Zadeh pour l'amusement du sultan Amurat II, dont il était précepteur : ces contes, traduits par Petis de la Croix, n'ont pas été achevés; *les Contes et fables indiens*, de Bidpaï et de Lokman, traduits d'Ali-Tchelebi-Ben-Saleh, auteur turc, par Galland et Cardonne. Les *Contes des génies, ou les charmantes leçons d'Horam, fils d'Asmar*, traduits du persan en anglais, par sir Ch. Morell; enfin une continuation des *Mille et une Nuits*, traduite par dom Chavis, moine de Saint-Basile, et revue pour le style par Casotte, dans les œuvres duquel on les a depuis insérés. Parmi les heureuses imitations des contes orientaux, je citerai *les Aventures d'Abdalla*, par l'abbé J. P. Bignon, continuées et terminées par Colson; *les Mille et un Quarts d'heure*, contes tâtars, par Gueulette; *les Sultanes de Guzarate, ou les Songes des hommes éveillés*, contes mogols, par le même, les *Contes chinois ou Aventures du mandarin Fum-Hoam*, par le même : ce Gueulette, procureur au Châtelet, avait assez bien imité la manière de Galland. *Nourjahad*, par Mme Shéridan, mère de l'illustre orateur; les *Contes orientaux* du comte de Caylus. Tous ces ouvrages ont été réimprimés dans *le Cabinet des fées*, mais il est bien d'autres contes du même genre qui n'y figurent pas, soit qu'ils aient été inconnus aux éditeurs de cette collection, soit parce qu'ils ont été publiés depuis. Tels sont les *Contes persans*, par Inatula de Dehly, traduits en anglais par Alexandre Dow, puis de l'anglais en français; *Contes turcs*, traduits par Digeon, à la suite de son abrégé de l'Histoire ottomane; *Contes* traduits et ajoutés par M. Caussin de Perceval à l'édition qu'il a donnée des *Mille et une Nuits*; le *Gulistan ou Pays des roses*, de Sâdi, dont il existe plus d'une traduction française; le *Baharistan ou Pays du printemps*, par le même, moins connu en France; *Contes, Fables*, etc., tirés de différents auteurs arabes et persans, par Langlès; *Fables* et *Contes indiens*, par le même; *Contes orientaux ou les Récits du sage Caleb, voyageur persan*, par Mme Monnet; *Contes arabes*, par Goulliard; *Contes orientaux*, traduits de l'anglais et de l'allemand, par Griffet la Baume; *Contes du sérail*, et *Abassaï*, par Mlle Fauque; *Contes très-mogols*, par Mérard de Saint-Just; le *Caravansérail*, et *Bardouc ou le Pâtre du mont Taurus*, de M. Adrien de Sarrazin; *Nouveaux contes arabes*, ou *Supplément aux Mille et une Nuits*, par l'abbé Guillon; *Contes chinois*, traduits ou publiés par Abel Rémusat. Ces contes sont simples, verbeux, et contiennent moins de faits, moins de narration, moins d'effets d'imagination que des conversations, de la morale et des détails domestiques. — Les *Contes de fées* tiennent de trop près aux contes orientaux, aux contes des génies, pour ne pas en faire mention immédiatement après, bien que leur origine soit moins ancienne et qu'on ne la fasse remonter qu'au roman de *Lancelot du Lac*, qui paraît avoir accrédité la féerie en France sur la fin du XIIe siècle. Le mot *fée*, venu du latin *fatum*, (sort), devint synonyme de sorcière, de prophétesse. Le peuple croyait en voir partout, dans les forêts, dans les vieux châteaux. Telle

était la Dame du lac dans Lancelot; telle était la Mélusine du château de Lusignan, dont l'histoire fut écrite par Jean d'Arras, vers 1360. Toutefois le *Pentameron* de l'Italien Basile, augmenté par Alessia Abbatutis, et publié en 1872, et *le Pèlerinage de Colombelle et Volontairette*, par Boëce de Bolsvert en Frise, paraissent avoir ouvert la carrière aux contes de fées. La France est le pays qui en a produit le plus grand nombre; et Charles Perrault, le premier qui en ait composé, est l'auteur qui a obtenu les succès les plus durables dans ce genre : *le Chaperon rouge*, *la Barbe bleue*, *la Belle au bois dormant*, *Cendrillon*, *Grisélidis*, *le Petit Poncet*, *Peau d'Ane*, etc., sont en possession, depuis 137 ans, d'amuser les enfants et les adultes, car, a dit la Fontaine :

Si Peau d'Ane m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

On a vu encore de nos jours ces contes avoir la même vogue, sous la forme dramatique. Après Perrault, les comtesses de Murat, d'Aulnoy, d'Auneuil, Mlles de la Force, Lhéritier, de Lussan, de Lubert, Mmes le Marchand, Lévêque, de Villeneuve, de Lintot, Fagnan, Leprince de Beaumont; enfin Preschac, l'illustre Fénelon, Hamilton, le comte de Caylus, Moncrif, Saint-Hyacinthe, Beauchamp, Pajon, Coypel, Duclos, J. J. Rousseau, Sélis, se sont exercés dans ce genre et y ont acquis plus ou moins de célébrité. Tous les ouvrages de ces auteurs ont été recueillis dans le *Cabinet des fées*. Mais bien d'autres auteurs n'y figurent pas, tels sont Arnaud-Baculard, le chevalier de Boufflers, le marquis de Sennectère, Fromaget, le chevalier de Mouchi, MMmes Robert et de Mortemart, Mlle de Morville, etc. Quant aux romans ou contes de Crébillon fils, de l'abbé de Voisenon, du chevalier de la Morlière, du financier la Poupliniére, ce sont moins des contes de fées que des tableaux plus ou moins cyniques des mœurs de la société sous le règne de Louis XV, représentés sous des noms orientaux. Les contes de fées ayant été principalement imaginés pour l'instruction de l'enfance, on doit peu s'étonner qu'ils aient si longtemps fait fortune en France, où la morale ne plaît que sous le voile de l'allégorie, où dans l'instruction même on aime l'amusement; et l'on doit encore moins être surpris que tant de femmes aient si bien pris le caractère de ce genre de littératnre et s'y soient fait un nom. Quelques censeurs austères se sont élevés contre la frivolité de la féerie: mais les gens raisonnables ont toujours préféré les contes orientaux, les contes de fées comme moins dangereux que les romans qui, plus vraisemblables, sont aussi plus capables d'égarer l'imagination, de gâter l'esprit et de corrompre les mœurs. Toutefois, les contes de fées ont l'inconvénient de remplir le cerveau des enfants d'ogres et de sorciers, d'effrayer leur imagination et d'entretenir leur crédulité; c'est un mal de les tromper, et il n'est pas plus difficile de leur inculquer la vérité que le mensonge. On a donc eu raison de remplacer les contes de fées, dans l'éducation, par des contes plus vraisemblables et plus rationnels. Les Grecs et les Romains n'ont pas eu de contes proprement dits, à moins qu'on ne regarde comme tels les *Histoires milésiennes* et *sybaritiques*, qui, loin d'avoir quelque rapport avec les contes orientaux, ne sont en réalité que de petits contes libidineux. Les idylles de Moschus, de Bion, de Théocrite, sont des espèces de contes plus naïfs, plus gracieux, plus moraux. Quant aux Romains, ils ont eu les *Métamorphoses d'Ovide*, charmant recueil de contes mythologiques; la *Satire* de Pétrone, *l'Ane d'or* d'Apulée, nous ont transmis le conte de *la Matrone d'Éphèse* et celui de *Psyché*. Plus tard, Siméon Métaphraste a mis en contes dévots la Vie des Saints. — Au moyen âge, où les citadins n'avaient point de spectacles réglés, où la noblesse vivait retirée dans ses terres, les troubadours et les trouvères allaient de ville en ville, de château en château, les uns chantant des romances, les autres contant des *fabliaux* ou *fabels*. Souvent même, à la fin des repas, chaque convive payait son écot par un de ces contes; cette manière d'amuser une société vient des Orientaux, chez qui elle est encore en usage. Elle se retrouve chez les Hurons, les Iroquois et les divers peuples sauvages de l'Afrique. Les romans de chevalerie venus probablement des Mores d'Espagne, étaient connus en France; mais leur narration prolixe ne pouvait captiver une attention soutenue dans un festin. De là vinrent sans doute les contes qui composent ce qu'on appelle la *Bibliothèque bleue*, et que pour cette raison on appelle aussi *Contes bleus : Richard sans Peur*, *les Quatre fils Aymon*, *Robert le Diable*, *Pierre de Provence* et *la Belle Maguelonne*, etc., qui sont évidemment des abrégés de romans de chevalerie. — Alors aussi parurent les premiers *fabliaux* ou *fabels*, d'origine arabe, exportés de l'Orient par les Français, qui de tous les peuples de l'Europe avaient figuré les premiers et joué le principal rôle dans les croisades d'outre-mer. Quelques-uns de ces contes, tels que ceux d'*Aristote*, d'*Hippocrate*, etc., sont évidemment venus du grec, mais par l'intermé-

diaire des musulmans, parce que, dans les beaux jours du califat, les meilleurs ouvrages grecs, et particulièrement ceux de ces deux grands hommes, avaient été traduits en arabe. La plupart des fabliaux sont indécents, et pourtant l'un d'eux est lu par un père qui instruit son fils; d'autres sont insérés par un chevalier dans un recueil pour l'éducation de ses filles. Rien n'y est gazé; mais alors les idées de pudeur ne portaient pas sur les mots, et l'on désignait chaque chose par son nom. On y trouve toutefois des sentiments chevaleresques et peu de satires contre les prêtres, les religieuses et les moines, parce que la corruption du clergé séculier et régulier n'était pas alors aussi complète qu'elle le fut depuis. Parmi ces contes, on en trouve dont la morale est forte et pénétrante : tels est celui du *Bourgeois d'Abbeville* ou *la Housse coupée en deux;* il y en a aussi de gracieux et de chevaleresques; d'autres tirés des *Mille et un Jours*, comme celui des *Trois bossus*. Les fabliaux écrits en vers et en vieux langage étaient peu connus en France, malgré un mémoire du comte de Caylus à leur sujet, malgré l'édition d'un choix de fabliaux que Barbazan avait publiée en trois volumes, avec un vocabulaire des mots les plus obscurs, en 1766, lorsque Legrand d'Aussy les mit à la portée de tout le monde, les traduisit en prose élégante et en fit disparaître les obscénités dans l'édition qu'il donna en 1781, avec des notes savantes et curieuses. Imbert en versifia plusieurs, et Méon en a donné une édition plus complète et plus volumineuse que celle de Barbazan, en 1808, sans les avoir rendus plus classiques et plus populaires. Citer les noms obscurs de la plupart des auteurs de fabliaux serait chose assez peu intéressante pour les lecteurs; Rutebœuf est à peu près le seul qui se soit fait connaître par le nombre et la variété de ses ouvrages. Les auteurs des *Contes dévots* méritent encore moins d'être connus : ces contes qui datent des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, comme les fabliaux, sont plus bizarres, sans être plus amusants. — La France ayant été le berceau des contes en Europe, et sa langue étant déjà fort répandue pendant le moyen âge, le goût des contes se propagea chez ses voisins et trouva des imitateurs. Un Espagnol et un Italien s'étaient bornés aux contes dévots, lorsque Boccace, l'Homère des conteurs, vint recueillir en France les germes d'un genre de littérature qu'il naturalisa, qu'il perfectionna dans sa patrie. Son *Décaméron*, composé de cent nouvelles gaies et intéressantes, regardées par les Italiens comme des modèles de style, de grâce et de variété, en contient plusieurs où les moines sont fort maltraités : c'était la philosophie du temps. Néanmoins il ne fut jamais persécuté, et son livre, malgré sa teinte irréligieuse et ses nombreuses indécences, jouit en Italie d'une telle estime qu'il n'a jamais été entièrement mis à l'*index*. Sachetti l'imita dans ses *novelle* sans l'égaler. Poggio, secrétaire du Vatican, écrivit des contes plus libres que ceux de Boccace et ne fut point chassé. Le *Décaméron*, venu en France, y fut traduit et imité comme un ouvrage original. On vit à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, les *Cent nouvelles nouvelles*, publiées en 1466, sous les auspices du dauphin (depuis Louis XI). Plus tard, Marguerite de Valois, reine de Navarre et sœur de François Ier, composa 71 contes dont le recueil porte le titre d'*Heptaméron*. La plupart sont graveleux, quoique ses mœurs aient été régulières et qu'elle passe pour avoir opposé une vigoureuse résistance aux attaques de l'amiral Bonivet. L'exemple d'une femme, d'une reine, était séduisant; il fut dès lors généralement convenu que les contes ou nouvelles devaient être libres et même licencieux. — En Italie, Grazzini le Lasca, Pulci, le moine Bandello, Straparola, écrivirent des contes et nouvelles dans le même goût; Bragiantino mit en vers les nouvelles de Boccace dont il n'a pas fait oublier la prose. Le comte Basile del Torone, dans son *Pentameron*, et en France, Bonaventure des Perriers, dans ses *Contes, nouvelles et joyeux devis*, adoptèrent le style bouffon que Rabelais, dans des ouvrages de plus longue haleine, mettait alors à la mode. Beroalde de Verville, dans son *Moyen de parvenir*, sut allier les deux genres avec le langage le plus ordurier. Le jésuite espagnol, Ribadeneira, fidèle à l'esprit de sa robe et de sa nation, ne vint chercher en France que des contes dévots. Mais le célèbre Michel Cervantes, son compatriote, fut l'inventeur d'une autre sorte de nouvelles que le bon goût et les mœurs ne pouvaient réprouver. Comme Boccace, il fut chef d'une école. Les nouvelles historiques, tragiques, comiques, furent imitées en Espagne par dona Maria de Zayas. Traduites en France, elles servirent de modèle à celles de Scarron, de Douneau de Visé, de Dufresny; aux *Cent nouvelles* et aux *Journées amusantes* de Mme de Gomez, aux nouvelles que Lesage à intercalées dans son *Gil-Blas*, son *Diable Boiteux*, etc.; à celles de Mmes de la Fayette, de Fontaines, de Tencin, de Genlis; aux *Épreuves du sentiment*, de d'Arnaud-Baculard, à ses *Nouvelles*, au *Décaméron français* de d'Ussieux, et à ses *Nouvelles françaises;* à celles

de Mayer, de Villemain d'Abancourt, de Florian, de Rosny, de Coste, et à une foule d'autres nouvelles insérées dans la *Bibliothèque de campagne* et dans la *Bibliothèque des romans*. Quant aux *Crimes de l'amour*, du marquis de Sade, ils sont bien de lui et n'ont pas eu de modèle. — A la suite de ces nouvelles, de ces contes en prose, on peut ranger deux autres sortes de contes aussi en prose, qui ont paru dans le XVIIIe et le XIXe siècles, qui offrent moins d'imagination que de philosophie, et qui pourtant enseignent moins la morale qu'ils ne peignent l'esprit et les mœurs du temps : tels sont les *Contes philosophiques* de Voltaire, les *Contes moraux* de Mercier, de Marmontel, d'Imbert, de Charpentier, de Cambray; les *Contes philosophiques et moraux* de la Dixmerie, les *Contes moraux et allégoriques* de Brunet, ceux du vicomte de Ségur, dans son ouvrage intitulé *les Femmes*; *le Conteur des dames* ou *Soirées parisiennes*, par Charin; *les Sept péchés capitaux*, par Bruckère ou Michel Raymond, et bien d'autres contes modernes, dont la liste serait trop longue. On peut encore ranger dans cette classe les contes plus ou moins directement destinés à l'éducation de la jeunesse : ceux de Berquin, de Blanchard, de Mlle Deleyre, de M. Bouilly, de Mme de Maraise, de M. Soulhié, etc., etc. — Les imitateurs de Boccace continuèrent d'abord à écrire en prose, soit que leurs contes fussent licencieux ou grivois. Tels furent les *Facétieuses journées* de Chapuis, les *Matinées et les Après-Dîners* de Cholières, les *Soirées* de Bouchet, la *Gibecière de Momus*, les *Contes d'Eutrapel*, par Noël du Fail, et plus tard les *Contes à rire*, par Douville. Parmi les modernes, on peut citer : les *Nuits parisiennes* de Chomel, *les Contemporaines*, *les Parisiennes* et les *Nuits de Paris*, par Rétif de la Bretonne, qui n'est indécent que parce qu'il montre les vices trop à nu ; les *Contes en l'air* de Mme de Nesmond, les *Contes sages et fous*, de Mme Desjardins de Courcelles ; les *Contes fantastiques* de M. de Balzac, les *Contes romantiques* de M. Alfred de Musset, etc. Mais c'est en vers qu'ont écrit les auteurs des meilleurs contes et nouvelles, dans le genre de ceux de Boccace, soit qu'ils aient plus ou moins emprunté la licence de son style, soit qu'ils aient davantage respecté les mœurs. Nous rangeons parmi eux les auteurs de contes épigrammatiques, graveleux ou non. Marot, modèle de naïveté et de bonne plaisanterie; Passerat, digne prédécesseur de notre célèbre fablier; Étienne Tabourot, Furetière, la Fontaine, supérieur à tous les conteurs comme à tous les fabulistes; Vergier, Lamonnoie, Ducerceau, Senecé, Grécourt, J. B. Rousseau, la Chaussée, Saint-Gilles, Piron, Voltaire, Vadé, Gresset, Bernard, Moncrif, Saint-Lambert, Bret, Robbé, le duc de Nivernois, le P. Barbe, Sedaine, Bologne, Ganeau. Daillant de la Touche, Dupont, Guiraudet, Gobet, Parny, Busca, Pajon, Armand Charlemagne, Chénier, Ximenès, Dorat, la Condamine, Masson de Morvilliers, Rhullières, Léonard d'Aquin de Chateaulion, de Théis, Philippon de la Madeleine, Imbert, Félix Nogaret, Gudin, Guichard, Lantier, le comédien Plancher de Valcourt, Cailly, Florian, Piis, Vasselier, Andrieux, les deux Ségur, Pons de Verdun, Adrien, Mangin, François de Neufchâteau, Capelle, Joseph Pain, Aug. Rigaud, Saint-Ussans, l'abbé Bertin, Mme Panier, Gab. de Moiria, Mennechet, Vial, Ladoucette, etc., etc. Trois conteurs en langue provençale, Coye d'Arles, Royer d'Avignon, Astier de Saint-Remy ; Lelaé, conteur bas breton, etc. — La France est sans contredit le pays qui a produit le plus de contes et de conteurs. Aux Italiens que nous avons cités, il faut joindre l'abbé Casti. Les Anglais ont eu Chaucer et Dryden, imitateurs de Boccace; Prior, qui a pris les Français pour modèles; Hawkesworth, dont les contes ont été traduits par l'abbé Blavet. L'Allemagne a été plus riche en conteurs; Waldis, le fameux Martin Luther, et dans les temps modernes, Hagedorn, Lichtwer, Lessing, Gerstenberg, Gessner, Wieland, Pfeffel, Auguste la Fontaine, Hoffmann, Weissflog. — Le conte est le genre le plus varié de la littérature, car s'il en est beaucoup de libres, il y en a aussi de naïfs, de gais, d'héroïques, de pastoraux, d'anacréontiques, de moraux, qui instruisent, amusent et intéressent. Il est donc fort difficile, quoi qu'en ait dit Marmontel, d'assigner au conte des règles fixes. Qu'il soit à la comédie, suivant lui, ce que l'épopée est à la tragédie, son étendue dépend toujours des détails qu'exige le développement de l'aventure qui en forme le sujet. Mais dans le conte épigrammatique, dont l'intérêt ou le sel repose sur le trait qui le termine, la concision est de rigueur. Il faut aller droit au but. La brièveté est l'âme du conte. Cette règle a été posée par la Fontaine, qui s'en est souvent affranchi. Elle est la même pour ce qu'on appelle *conte* dans la conversation. Le récit de tout conte en général doit être simple, rapide, pittoresque, dramatique, sobre de détails et de réflexions, à moins qu'ils ne soient naturels et ingénieux. Il n'est pas d'absolue nécessité qu'il finisse par un bon mot, une pointe ou un calembour, mais toujours, suivant le sujet, par un trait de caractère, de mœurs, d'originalité, de

vanité, de bêtise ou de naïveté. — Les contes que l'on débite en société sont ordinairement des traits de raillerie ou de médisance. On rit d'un *conte fait à plaisir*, sans y croire; et l'on ricane de certaines femmes sur lesquelles *on fait d'étranges contes*. On appelle aussi *conte* tout discours inutile, sans fondement et sans apparence de vérité. *Vous ne nous faites que des contes; ce sont des contes en l'air, des contes à dormir debout*, expressions proverbiales, ainsi que *contes de vieilles, contes de nourrice, contes de bonne femme*, dont on berce les enfants; *contes jaunes, contes bleus*, dont on les amuse. *Conte* n'est guère usité dans le style noble, et Voltaire a eu raison de blâmer ce vers de l'*Héraclius* de Corneille :

Tu fais après cela des *contes* inutiles,

car une expression simple ne peut s'employer au tragique que pour exprimer un grand sentiment. — Jusqu'au règne de François Ier, on appela *conteurs* ou *conteours*, des farceurs, des histrions, des jongleurs, qui inventaient, qui improvisaient des contes qu'ils chantaient, qu'ils récitaient en public ou dans les châteaux. Leurs contes différaient de ceux des trouvères, qui étaient en vers, et qu'ils ne se faisaient pas scrupule aussi de débiter. De là vient que le mot *conteur* est quelquefois employé familièrement et se prend en mauvaise part. *C'est un conteur, ne vous y fiez pas*, dit-on d'un homme qui manque à sa parole, qui ne dit rien de vrai, de sérieux, de solide. On appelle encore proverbialement *conteur de sornettes*, *conteurs de fagots*, un homme qui comte des bagatelles, des niaiseries, ou des choses incroyables; *conteur de fleurettes*, celui qui cajole les femmes ; et l'on dit qu'une femme *s'en fait conter*, quand elle aime qu'*on lui en conte*, qu'on la cajole. Aux qualités qu'on exige dans un conte et dans la manière de le faire ou de le dire, il n'est pas étonnant que le nombre des *bons conteurs* soit si rare, surtout aujourd'hui, où le travail de cabinet, l'habitude ou la nécessité des occupations sérieuses dispose peu les jeunes gens aux relations sociales. Quand on décline, quand on vieillit, on aime à faire, à entendre des contes. Les vieillards, les voyageurs, les anciens militaires, sont conteurs; ils se plaisent à raconter les aventures de leur jeune temps, leurs naufrages et leurs batailles; mais ils sont quelquefois de fort *ennuyeux conteurs*, surtout s'*ils content de fil en aiguille*, sans oublier les moindres circonstances. On dit, au contraire, d'un homme qui conte avec grâce, avec esprit, qui sait broder un conte : *c'est un agréabe conteur; il s'entend bien à faire un conte*. Plus d'un ouvrage périodique et littéraire, en France, a porté le titre de *conteur*. — En termes de coutume; et particulièrement en Normandie, on nommait *conteur* ou *conteor* l'avocat ou le procureur chargé de réciter les faits d'un procès devant les juges. H. Audiffret.

CONTEURS DE SALON. Nous aimons tous à être écoutés, et il n'est personne qui n'ait obtenu parfois cet avantage dans la société par le récit de quelque aventure ou de quelque fait singulier. Mais le *conteur*, lui, en fait son métier : acteur du soir, il doit tous les matins se préparer à son rôle, et il lui a fallu faire une étude des moyens d'y réussir. Ce n'est pas lui qui commettra cette maladresse d'un commençant, d'un narrateur inexpérimenté, vous disant pour préface de son conte : « Vous allez bien rire », et par cela seul vous en ôtant toute envie. Mais ce n'est pas tout, ce *conteur* habile sait varier le genre de ses récits suivant la composition et les dispositions de son auditoire. Il ne racontera point des aventures de maris trompés chez l'époux d'une femme coquette, des histoires de suicide chez un richard attaqué du spleen, des ruses d'escroc et des exploits de voleur chez un négociant qui a fait trois fois banqueroute, attendu que, comme dit le vieux proverbe : « Il ne faut point parler de corde, etc. » Dieu merci ! son répertoire est assez fourni pour qu'il y trouve toujours ce qui convient aux gens et aux circonstances. Les dames raffolent de sa chronique scandaleuse, mais gazée, et les jeunes innocentes de ses contes de revenants. — Peu d'hommes de lettres sont bons conteurs de salon, parce qu'en général ils ont besoin de voir leurs idées écrites pour en juger l'effet, tandis qu'il faut, au contraire, pour bien remplir cet office, non-seulement avoir ce qu'on appelle de l'esprit *argent comptant*, mais, tout en racontant, observer le degré d'attention ou d'intérêt que l'on excite, étendre le récit ou le resserrer, suivant le résultat de cette observation. Toutefois, quelques auteurs ont eu ce talent. On peut citer entre autres la Condamine et Duclos, dans le dernier siècle, et, de nos jours, le vaudevilliste Desprès et Martainville ; ce dernier, cependant, suivant l'expression de Werther-Potier, *renarrait* un peu trop les mêmes contes, qui, comme ceux de Duclos, étaient aussi plutôt à l'usage des célibataires et des jeunes gens que du beau sexe et des hommes graves. — Le *conteur* rencontrait autrefois dans nos salons un obstacle à ses succès que son talent devait surmonter : c'était cette aimable et spirituelle cau-

serie où chacun prenait part, et qui rendait le monopole de la parole plus difficile à exercer. Aujourd'hui l'on ne cause plus guère, mais on chante et l'on joue beaucoup, ce qui laisse peu de place à la narration entre le nocturne et l'écarté. On ne peut, d'ailleurs, se le dissimuler, la multiplicité de nos journaux politiques, littéraires, etc., coupe les vivres aux conteurs de salon. Ce qu'ils allaient débiter le soir a été imprimé le matin. Nos grandes feuilles leur enlèvent les duels, les suicides, les assassinats; nos petits journaux, les aventures de coulisses, et la *Gazette des tribunaux*, les disgrâces conjugales. De quel bois voulez-vous qu'ils fassent flèche? Il faut, en vérité, savoir quelque gré à ceux qui persistent à rester *conteurs* de société, *quand même*... C'est une vocation, ou une monomanie. OURRY.

CONTEMPLATION. On entend, en général, par ce mot, un acte de l'entendement fixé par la méditation d'une idée exclusive, ou sur une même série d'idées abstraites quel qu'en soit le sujet.

La philosophie spéculative et les conceptions religieuses sont, de leur nature, les sujets qui le plus ordinairement ont exercé cette faculté, dont sont doués certains individus, celle de concentrer presque continuellement leur attention sur l'unique objet qui sympathise avec leur goût et la trempe de leur génie.

Quel que soit le but des recherches du *contemplatif*, quelle que soit la direction qu'il leur donne, toutes les idées étrangères s'anéantissent devant celle qu'il poursuit sans relâche; il rompt tout commerce avec l'univers extérieur, avec ses sensations qui le trouvent impassible, avec l'homme physique tout entier; et élevé, par la force de la volonté, jusqu'à cette sphère dont la hauteur est incommensurable, il est presque déjà réduit à sa simplicité métaphysique, soustrait à l'influence de la matière par l'abolition presque absolue des sens. L'imagination acquiert et exerce une activité incoercible; elle met en présence le passé et l'avenir; elle réalise le monde intellectuel, et, faute d'être avertie de ses écarts par les sensations extérieures qui seules pourraient rectifier ses erreurs, elle s'égare sans espoir de retour.

Les idées religieuses offrent un aliment de prédilection aux imaginations exaltées, et développent la prédisposition à l'enthousiasme dans les esprits qui s'adonnent à ce genre d'étude. Dès les premiers pas qu'ils y font, la curiosité s'éveille avec le désir de pénétrer les mystères d'un monde plus assorti à nos besoins que celui que nous habitons, plus en harmonie avec la sublimité de la nature de l'homme : de là naît la nécessité de s'éloigner de la terre et des sens pour se rapprocher de la suprême intelligence, pour entrer en commerce avec elle et puiser à la source de toute vérité les connaissances réservées à certaines âmes privilégiées. Telle est l'origine de la théosophie contemplative.

Elle n'était qu'un cours de philosophie chez les prêtres égyptiens, adonnés d'ailleurs à l'étude des sciences naturelles qui, en dirigeant l'esprit vers les vérités positives, mettent un frein au délire de l'exaltation. Elle prit le caractère d'une plus grande exagération chez les brahmanes indiens, dont la vie moins active et la théosophie plus métaphysique alimentaient le feu d'une imagination déjà exaltée par la chaleur du climat. Une religion qui ne parlait qu'aux sens, entièrement dégagée des subtilités métaphysiques, offrait un champ bien aride à la contemplation : aussi, excepté Platon et Socrate, qui entretenaient un commerce avec leur génie, vit-on chez les Grecs très-peu de contemplatifs; ils furent toujours rares dans l'antiquité, tant qu'on eut de la Divinité des idées matérielles et grossières.

Mais dès que le christianisme eut propagé dans le monde l'héroïsme des vertus évangéliques dont la méditation et la pratique exigeaient que les sens fussent esclaves de l'esprit, on vit naître de tous côtés des anachorètes qui peuplèrent les solitudes où ils se livrèrent librement à la vie *contemplative*. Là ils méditaient les livres inspirés, et tenaient leurs regards fixés sur ces images tantôt effrayantes, tantôt douces et consolantes, sous lesquelles les saintes Écritures peignent tour à tour la Divinité et l'avenir qu'elle réserve à l'homme. *Voy.* ANACHORÈTES.

Dans l'Orient, les mahométans eurent leurs derviches, les Indiens leurs fakirs, les Japonais leurs bonzes. On conçoit à peine que l'homme se soit persuadé qu'au moyen de pratiques ridicules il puisse se mettre en contact avec la Divinité, à l'instar de ces moines du mont Athos, dont parle l'histoire ecclésiastique du IVe siècle, qui prétendaient voir Dieu des yeux du corps, pourvu qu'ils contemplassent attentivement la région ombilicale, ou de ces *jongès*, autrement dits, les unis à Dieu, dans l'Inde, qui achètent cette faveur au prix des tortures qu'ils supportent avec un courage digne d'une meilleure cause.

Pour se rendre raison de la perturbation que la contemplation, quel qu'en soit l'objet, porte dans l'entendement au point de déterminer très-souvent la manie, il faut tenir compte des moyens

que les contemplatifs emploient pour suspendre ou diminuer l'action des sens extérieurs, soit par la puissance de la volonté, soit en se plaçant dans des circonstances favorables. Enfoncés dans des déserts arides, dans d'épaisses forêts, dans des cavernes profondes, on conçoit quelles idées apportent à l'âme les sens impressionnés par de tels objets. On conçoit encore l'effet d'une inaction plus ou moins complète à laquelle ils se condamnent, lorsqu'on sait que l'exercice des forces musculaires détourne les forces morales vers le physique, et que, par contre, l'inertie musculaire accroît l'énergie du système nerveux. On apprécie aussi les effets du régime diététique : ces solitaires, sachant que le travail digestif diminue l'activité du travail intellectuel, s'imposaient des jeûnes que la force de l'habitude et de la volonté sur les besoins physiques peut seule expliquer, et dont le propre est d'accroître l'irritabilité du cerveau ; il en était de même des austérités, de la continence sévère dont ils se faisaient un devoir. A ces circonstances il faut ajouter la chaleur du climat sous lequel ils allaient presque toujours se réfugier, un tempérament mélancolique chez la plupart, et l'époque de la puberté avec laquelle coïncide le développement du penchant vers la vie ascétique. LE ROY DE CHANTIGNY.

CONTENTIEUX, du latin *contentio*, débat, discord. Tout ce qui est contentieux est sujet à contradiction ; aussi ce mot est-il spécialement consacré pour caractériser tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant des juges. Les tribunaux ne sont institués que pour connaître des affaires contentieuses, et c'est précisément parce que tout est contentieux devant les tribunaux civils que cette expression, en droit civil, n'a pas une grande importance ; mais il en est différemment en droit administratif, et des études profondes sont nécessaires pour bien connaître le *contentieux administratif* et le distinguer de ce qui est purement administratif, c'est-à-dire de bon plaisir. Dans notre organisation actuelle, dont il ne faut pas se lasser de signaler les vices, l'administration joue toujours deux rôles : alors qu'elle ne devrait qu'administrer, elle vient aussi juger, en sorte qu'elle se saisit à la fois et des affaires purement administratives et des affaires administratives qui sont en même temps contentieuses. Il faudrait pourtant éviter à cet égard toute confusion, car, pour les premières, il n'y a point de droit acquis, point de réparation à exiger, point de justice à demander : c'est grâce que l'on espère, faveur que l'on sollicite, en s'appuyant si l'on veut sur des titres plus ou moins certains ; mais il n'y a point obligation légale, et le solliciteur qui se croit le plus sûr de son bon droit n'ignore pas qu'il est soumis à tous les hasards d'un caprice administratif ; les protections sont mises de toutes parts en jeu, les intrigues se croisent, et la faveur ou la grâce sont le prix du plus heureux. — Mais si la réclamation, au lieu d'être *gracieuse*, constitue une affaire *contentieuse*, c'est qu'alors des droits acquis ont été méconnus, et la victime ne demande plus grâce, mais justice ; si elle sollicite alors d'un administrateur une décision, c'est comme juge administratif qu'elle s'adresse à lui, sauf à recourir auprès d'un juge supérieur pour obtenir la réformation de la sentence, jusqu'à ce qu'il lui soit permis enfin, après avoir épuisé tous les degrés intermédiaires, d'arriver au conseil d'État, qui est le juge suprême de tout le contentieux administratif. Pour faire cesser cette confusion de pouvoirs, il faudrait tout créer, car nous ne possédons d'une justice administrative que le nom ; il faudrait d'abord poser les règles nécessaires pour bien préciser ce qui appartient au contentieux, puis instituer les tribunaux exclusivement chargés de cette compétence, si on ne veut pas, ce qui serait beaucoup plus simple, faire tout rentrer dans la compétence générale des tribunaux civils ; à chacun de ces tribunaux, il faudrait attacher des juges inamovibles, jugeant publiquement, et des officiers du ministère public chargés de faire exécuter les décisions ; et il faudrait surtout enlever aux préfets et aux ministres le droit de juger le contentieux administratif, car c'est une véritable dérision d'appeler un administrateur à s'ériger en juge pour apprécier un fait de sa propre administration. — En France, on désigne plus spécialement sous le nom de *comité du contentieux* la section du conseil d'État qui a dans ses attributions les affaires contentieuses ; il y a aussi dans chaque administration un *bureau du contentieux*, où se traitent toutes les affaires qui sont susceptibles d'être portées, soit devant les tribunaux civils, soit devant les tribunaux administratifs ; mais elles s'y traitent administrativement, d'une manière muette et sans communication de pièces aux parties intéressées. Tant que la contestation administrative n'est pas établie, il n'y a sans doute rien à dire, mais du moment que l'on se trouve en justice réglée, les communications doivent être libres, et tout bureau du contentieux devrait être converti en greffe toujours accessible aux parties intéressées. TEULET.

CONTI (MAISON DE). C'était une branche cadette de la maison de Condé (*voy.*). ARMAND DE BOURBON, premier prince de Conti, et frère du grand Condé, naquit à Paris en 1629 et fut tenu sur les fonts de baptême par le cardinal de Richelieu. On érigea pour lui en principauté la petite ville de Conti, située à cinq lieues d'Amiens, dans une vallée fertile, sur la rive gauche de la Celle, et qui était entrée dans les domaines de sa famille par le mariage de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, avec Éléonore de Roye. Faible et contrefait, le prince de Conti fut destiné à l'état ecclésiastique et n'étudia pas sans succès la théologie. On le pourvut en 1642 des abbayes de Saint-Denis, de Cluny, de Lérins et de Molême. Mais la gloire que son frère acquérait par ses talents militaires lui inspira de la jalousie. Il renonça à tous ses riches bénéfices pour se lancer dans la carrière des armes, où son début ne fut pas heureux ; dans la guerre de la Fronde, il commanda l'armée opposée à celle que son frère commandait au nom du roi. Ils se réconcilièrent bientôt. Le prince de Conti, engagé dans les mouvements qui eurent lieu en Guienne, fut arrêté avec le grand Condé et le duc de Longueville, et conduit à Vincennes, puis au Havre, d'où le cardinal Mazarin les fit sortir en 1651. Il suivit de nouveau la fortune de son frère, et participa aux seconds troubles survenus à Paris en 1652 ; mais il ne tarda pas à faire son accommodement avec la cour, et, peu de temps après, il épousa la nièce du cardinal Mazarin, Anne-Marie Martinozzi, fille puînée d'un gentilhomme romain. Ce mariage, que les parents du prince désapprouvèrent fortement, fut néanmoins très-heureux. Après une courte expédition en Catalogne et une campagne non moins brillante en Italie, pendant l'année 1657, le prince se borna à ses fonctions administratives dans son gouvernement de Languedoc. Puis, se livrant sans réserve à la dévotion, il se retira avec sa femme à Pézénas, où il mourut en 1666. On a de lui quelques écrits moraux et théologiques, comme celui *Du devoir des grands*, et un *Traité de la comédie et des spectacles*.

Il eut pour successeur son fils aîné, LOUIS ARMAND, prince de Conti, comte de Pézénas, pair de France, né en 1661, et qui n'avait pas cinq ans à la mort de son père. Louis XIV lui fit épouser sa fille, Marie-Anne de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois,* qu'il avait eue de Mlle de la Vallière. Le jeune prince, voyant la France en paix, se disposa à faire sa première campagne avec son frère, le prince de la Roche-sur-Yon, en Hongrie, contre les Turcs. Un grand nombre de seigneurs prirent part à cette expédition, qui fut très-brillante. Louis se trouva à la prise de Neuhæusel et à la bataille de Gran (Strigonie). Rentré en France vers la fin de 1682, il se préparait à retourner au printemps en Hongrie; il était même déjà en Hollande, lorsque Louis XIV lui défendit de passer outre, menaçant les princes de sa colère s'ils ne revenaient promptement. Le prince de Conti reprit le chemin de la France. Arrivé à la cour, il reçut un accueil assez froid, et bientôt après il fut exilé, pour une correspondance saisie sur les jeunes fugitifs et dont nous parlerons plus bas. Il rentra pourtant en grâce depuis, et mourut de la petite vérole à Fontainebleau, le 5 novembre 1685, ne laissant pas d'enfants : la succession passa à son frère. La beauté de sa femme est célèbre; on s'est plu à exagérer l'effet d'un de ses portraits qu'une peuplade africaine prit pour celui d'une divinité.

FRANÇOIS-LOUIS, prince de la Roche-sur-Yon et de Conti, second fils d'Armand et frère de Louis, naquit à Paris en 1664. C'est l'homme le plus remarquable de cette branche de la maison royale de France. Saint-Simon, si sévère dans ses *Mémoires*, loue sans restriction François de Conti. « Il fut, dit-il, les constantes délices de la cour, des armées, la divinité du peuple, le héros des officiers, l'amour du parlement et l'admiration des savants les plus profonds. » Élevé sous les yeux du grand Condé, il se passionna de bonne heure pour la gloire des armes; mais Louis XIV ne l'aimait pas et ne l'employa pas dans ses armées, quoiqu'il demandât à servir. François-Louis, n'étant encore que prince de la Roche-sur-Yon, fit ses premières armes en Hongrie, avec son frère aîné, et s'y distingua. Pendant cette expédition, les princes écrivirent en cour, et reçurent des lettres fort mordantes, dans lesquelles personne n'était ménagé, le roi et Mme de Maintenon encore moins que les autres. La correspondance fut saisie : Louis et son frère encoururent une disgrâce. Le prince de la Roche-sur-Yon, devenu prince de Conti par la mort du premier, fut exilé à Chantilly, avec ordre de n'en point sortir. Le grand Condé l'avait toujours tendrement aimé : en mourant, il demanda son pardon à Louis XIV, qui le promit, et ne l'accorda pas entièrement, puisque le prince n'eut point de commandement dans l'armée. Conti servit sous les ordres du maréchal de Luxembourg; il fut, pendant tout le cours des campagnes de ce général, son ami et son confident, et eut une part glorieuse aux victoires de

Streinkerque et de Neerwinde. Élu roi de Pologne par les magnats assemblés en 1697, il se rendit aussitôt par mer à Dantzig; mais il ne trouva pas les choses disposées suivant son attente : le parti de l'électeur de Saxe l'emportait sur le sien. Il revint dans sa patrie, renonçant sans peine à ses prétentions. On ne lui fit pas bon accueil à la cour de France. Conti demeura longtemps sans autre emploi que son gouvernement de Languedoc, où il était fort aimé. Pendant la guerre désastreuse de 1703, le vieux monarque, forcé en quelque sorte par le cri public, se disposait à le mettre à la tête de l'armée d'Italie, lorsque ce pays fut évacué par les Français. Louis XIV lui avait promis qu'il commanderait l'armée de Flandre dans la campagne de 1709; mais le prince mourut le 22 février de la même année, à l'âge de 45 ans. Massillon prononça son oraison funèbre.

Son fils, Louis-Armand II, né en 1695, a peu marqué dans l'histoire. Louis XIV lui recommanda en mourant d'entretenir la paix et la concorde entre les princes ses parents, et le nomma un des chefs du conseil de régence. Il mourut à Paris le 4 mai 1727.

Louis-François, son fils, naquit en 1717. Il fit ses premières armes en qualité de lieutenant général du maréchal de Belle-Isle, dans la guerre de Bavière. En 1744, il eut le commandement en chef de 20,000 Français qui devaient s'emparer du Piémont de concert avec les Espagnols. Il eut des succès dans cette entreprise, mais sans résultat décisif. En 1745 il fit la campagne d'Allemagne, et l'année suivante celle de Flandre, où il prit Mons. Après la paix, il se mêla des affaires civiles et se déclara pour l'opposition contre la cour. Il montra beaucoup d'entêtement dans plusieurs circonstances : aussi Louis XV ne l'employa plus. Sous le règne suivant, il soutint les abus, et fut l'un des principaux auteurs du renvoi du ministre Turgot. Il mourut en 1776. On assure qu'avant sa mort il se fit apporter son cercueil, s'y plaça lui-même, et plaisanta sur ce qu'il s'y trouvait à l'étroit. Dans sa jeunesse, il avait montré du goût pour la poésie, et l'on a conservé des vers qu'il fit au sujet de l'*OEdipe* de Voltaire. Du reste, il se fit remarquer par sa prodigalité : aussi laissa-t-il beaucoup de dettes que son successeur n'a pas pu acquitter. Il avait épousé Louise-Diane d'Orléans, fille du régent.

Louis-François-Joseph fut le seul fruit de cette union : né en 1734, il porta le titre de comte de la Marche jusqu'à la mort de son père. Il fit ses premières armes en Allemagne (1757) et se trouva à la bataille de Hastembeck et à la conquête de l'électorat de Hanovre. En 1758 il combattit à la bataille de Crevelt, et finit cette campagne sous le maréchal de Contades. Ce prince se retira de bonne heure du service et ne se signala plus que par son opposition constante au ministère sous Louis XV, et par l'appui qu'il prêta à la résistance des parlements. Le roi l'appelait en riant *son cousin l'avocat*. Le prince de Conti ne fit rien de mémorable sous le règne de Louis XVI. Il n'émigra pas, fut acquitté par les tribunaux révolutionnaires qui eurent à le juger, ne fut exilé de France qu'après le 18 fructidor, et mourut en Espagne en 1807, sans laisser d'enfant. En lui s'éteignit donc la branche de Conti. A. Savagner.

CONTINENCE. Comme toutes les vertus, la continence est un effort, un combat de l'homme contre lui-même. Le mot latin dont elle dérive indique assez son objet, qui est de *contenir* la fougue des sens, de modérer le pouvoir de cet attrait qui entraîne un sexe vers l'autre. Nous disons modérer et non détruire : *continence*, en effet, prise dans son acception juste et raisonnable, n'est point *abstinence* entière, et c'est une des nuances par lesquelles elle diffère de la *chasteté*. Ajoutons que le domaine de cette dernière est beaucoup plus étendu ; vertu religieuse plus encore que morale, elle prescrit une pureté absolue, non-seulement aux actions, mais aux désirs et même aux pensées.

La continence impose de moins rigides obligations : *uti*, *non abuti*, telle est sa devise philosophique. La continence de Scipion et de Bayard n'est point la continence d'une vierge chrétienne ou d'un ministre du culte catholique fidèle à ses devoirs.

Il est, toutefois, deux époques de la vie où la continence doit être strictement observée : elle est de rigueur pour les vieillards; elle est nécessaire au jeune homme avant le développement de la puberté ; c'est, dans ces deux cas, une loi de la nature comme de la sagesse : aussi a-t-elle de sévères châtiments pour les imprudents qui la violent.

Le mariage lui-même doit avoir sa continence, comme il a sa pudeur. Les grossesses, l'allaitement, diverses autres circonstances de la vie des femmes, prescrivent ce devoir aux époux; la prudence conseille, dans d'autres circonstances, cette abstinence momentanée. C'est une utile préparation aux grands travaux du corps ou de l'esprit, car l'incontinence affaiblit autant l'un que l'autre.

Il faut bien cependant reconnaître que la continence est une de ces vertus auxquelles peut

s'appliquer, renfermé dans de justes bornes, le système de Montesquieu sur l'influence des climats. Elle est assurément plus facile à un Européen qu'à un Africain ou à un Asiatique, à l'habitant du Nord qu'à celui du Midi; mais, dans nos grandes villes, d'autres influences, celles des spectacles, des plaisirs de toute espèce, enfants de notre molle civilisation, ont rendu la continence plus difficile encore; et ce n'est pas trop sans doute de la réunion des préceptes de la philosophie et de la religion, de la morale et de l'hygiène, pour la préserver de ces trop séduisants écueils. M. OUDRY.

CONTINENT. On nomme ainsi les plus grands espaces de terre que l'on puisse parcourir sans traverser des mers, et dont l'étendue paraît être hors de proportion avec celle des plus grandes îles. Si l'Europe était détachée de l'Asie, on lui refuserait le titre de *continent*, car dans les limites les plus reculées qu'on lui ait assignées, elle ne serait tout au plus que d'un tiers plus grande que la Nouvelle-Galles du Sud, réduite à n'être qu'une île. L'Afrique élèverait plus haut ses prétentions, si quelque convulsion intérieure de notre globe confondait les eaux de la Méditerranée avec celles du golfe Arabique. Quant à l'Amérique, si le golfe du Mexique envahissait les terres qui la séparent de la mer Pacifique, la partie septentrionale de ce continent ne changerait pas de nom, mais celle du Sud devrait descendre au rang des îles, car elle n'est guère plus grande que l'Europe. — Pour justifier la dénomination de *continent*, et achever de l'expliquer, jetons les yeux sur un globe où les terres sont représentées assez exactement. Dans l'ancien continent comme dans le nouveau, le voyageur est souvent rapproché de deux mers, et cependant la *continuité* des terres est maintenue; des isthmes rattachent les parties qui semblaient disposées à se séparer. Dans ces vastes régions, la dissémination des plantes et des animaux n'a pas éprouvé d'autres obstacles que ceux du climat et du sol, et l'homme a pu se répandre partout, approcher des limites de la nature vivante. De là, cette diversité de productions et d'habitants qui n'appartient qu'aux très-grands espaces, parce que les causes qui produisent et perpétuent les variétés ont pu agir isolément, sans se nuire l'une à l'autre en exerçant simultanément leur influence sur les mêmes espèces. L'homme, poussé jusqu'aux limites des régions habitables, a éprouvé des besoins divers, selon le climat et les lieux où il se trouvait, et il a créé des arts pour y pourvoir; son industrie ne s'est point bornée à un petit nombre d'objets, ses observations ont embrassé plus de faits et de phénomènes, et la facilité des communications a multiplié les échanges de connaissances, comme ceux des produits du sol et du travail. Il est extrêmement vraisemblable qu'aucune île réduite à ses propres ressources n'eût été le berceau des sciences, quoique chacune eût pu se vanter d'un Ossian, et peut-être d'un Homère. Pour élever l'édifice d'une science, il faut des faits généralisés après avoir été soumis à l'analyse, et avant tout, des séries à peu près complètes de faits analogues; il est donc indispensable de recueillir des observations très-nombreuses, en franchissant de grands intervalles de temps et de lieux. Comme la politique du gouvernement de la Chine a mis ce pays dans une position presque insulaire, les sciences n'y ont presque point fait de progrès, au lieu que les Arabes, peuple peu disposé à se renfermer dans son pays, comme à l'interdire aux étrangers, sont devenus savants et ont rallumé le flambeau des sciences dans l'Europe, qui l'avait laissé s'éteindre. Ainsi, c'est au continent qu'il faut attribuer la part que les sciences peuvent revendiquer dans l'œuvre de la civilisation, avant que toutes les mers fussent fréquentées par les vaisseaux européens. Aujourd'hui, l'imprimerie et la navigation réunissent en un seul *continent* la totalité du monde habitable: l'intelligence humaine peut être cultivée partout avec le même succès, si les instruments de culture ne manquent point, et si on prend soin aussi de les répandre avec moins d'inégalité. Mais on fait aux îles un autre reproche, qui mérite aussi qu'on le discute avec attention: la barbarie y est, dit-on, plus tenace que sur le continent, et Raynal n'a pas craint d'exprimer le soupçon qu'on pourrait en trouver des traces dans la Grande-Bretagne même. C'est pousser un peu trop loin l'application d'une vérité qui ne sera pas contestée; il est certain que l'état d'isolement est en général une cause de permanence, en ce qu'il éloigne plusieurs causes de changement. Mais les communications entre la Grande-Bretagne et le continent européen ont été si importantes et si multipliées que cette île peut être considérée comme tenant encore à la terre ferme. — Sa population actuelle est un mélange de nations parmi lesquelles il n'est plus possible de reconnaître les anciens Bretons: son histoire est inséparable de celle des peuples du continent avec lesquels ses habitants sont perpétuellement en contact. Raynal pouvait se dispenser de la citer, car ce qu'il y a de vrai dans l'opinion de ce publiciste sur les nations insulaires n'avait pas besoin de preuve; personne ne

le contestera. On admet sans difficulté que la *nationalité* doit être plus fortement empreinte dans le caractère et les mœurs des insulaires que chez les peuples du continent; on convient même que l'esprit national, quoiqu'il ne soit pas autre chose qu'un esprit de corporation, peut inspirer des résolutions fortes et généreuses, opérer quelques-uns des effets du patriotisme. Si une population confinée dans une île obtient un jour le bonheur d'y trouver une patrie, aucune force ennemie ne pourra la vaincre; elle périra tout entière, ou triomphera des attaques les plus opiniâtres; les nobles exemples de Carthage et de Numance seront aux moins égalés. Mais est-il possible que l'ensemble des lois, du gouvernement et des institutions d'un peuple insulaire réalise une patrie pour cette fortunée portion de la race humaine? La question est très-compliquée, et, pour y répondre, il faudrait fixer préalablement le sens des mots, entamer une discussion, qui sera placée plus convenablement à l'article PATRIE. Nous devons dire cependant que, suivant une opinion assez généralement répandue, les îles sont moins favorables à la liberté que les continents. C'est ainsi que pensait un de nos compatriotes qui, à l'époque de l'établissement du Directoire, mécontent de la mesure de liberté que le gouvernement républicain nous promettait, jugea convenable d'aller s'établir en Amérique. Comme il se proposait de faire d'intéressants essais de culture, toutes nos colonies lui furent proposées successivement pour y choisir une habitation; il préféra l'insalubre Guiane, afin d'être sur un continent, et fut bientôt victime du climat. — S'il était vrai que par rapport à l'état moral de l'homme, les insulaires sont moins favorisés que les peuples des continents, ne trouveraient-ils pas au moins quelque compensation dans le partage des biens physiques? Ne jouissent-ils pas d'une température moins inégale, d'un sol mieux arrosé, des ressources que la mer ajoute à celles du sol? Il est certain que si la surface des deux continents était divisée en petites îles disséminées sur les mêmes parallèles et séparées par autant de détroits à peu près de même largeur, notre globe serait en état de nourrir un bien plus grand nombre d'habitants : on ne verrait nulle part, ni marais infects, ni plaines arides; les déserts de l'Afrique et les steppes de l'Asie se couvriraient de grands arbres, et, grâce à nos arts, les communications seraient bien plus faciles et plus promptes. Nous pouvons nous passer des avantages attachés aux continents, et la multiplication des îles ne peut que nous être utile. Quant aux causes qui ont pu distribuer avec tant d'inégalité les terres au milieu des mers, *voy*. l'article GÉOLOGIE. FERRY.

CONTINENTAL (BLOCUS ET SYSTÈME). La France, à toutes les époques, n'a opposé que des actes de modération et de résistance légitime aux efforts continuels de l'Angleterre pour s'emparer de l'empire exclusif des mers; et c'est sur les débris du commerce de tous les peuples que cette moderne Carthage a jeté les fondements de sa puissance. Lord Chatam disait, en 1757 : « Point de paix que la France ne signe la destruction de sa marine! c'est bien assez qu'on lui permette le cabotage : l'Angleterre doit se réserver la souveraineté exclusive sur l'Océan. » Il écrivait à l'amiral Hawke : « Attaquez avec vigueur, détruisez et brûlez tous les magasins et généralement tout ce qui a rapport à la marine [1]. » Au XVIIIe siècle un membre du parlement répétait encore qu'on ne devait pas tirer sur mer un coup de canon dans aucune partie du monde sans la permission de la Grande-Bretagne. Lors de la guerre de 1778, la France, étant venue au secours des Américains, se vit forcée de laisser aux Anglais les Indes orientales, et de signer, dans les traités de 1783 à 1786, la destruction de son commerce maritime. Depuis, la révolution française de 1789, en éveillant de vives sympathies dans la patrie de Milton et de Sidney, inspira des craintes sérieuses à l'aristocratie. Pitt se déclara ouvertement l'ennemi des nouvelles institutions de la France; il fomenta et continua une guerre sourde qui de temps à autre se manifestait par des actes d'hostilité; il cherchait déjà à reculer le moment de la réforme par une guerre qu'il tâchait de rendre nationale et que la conquête de la Savoie et des Pays-Bas fit bientôt éclater, la conquête des Pays-Bas ayant doté la Belgique de la libre navigation de l'Escaut, au mépris des traités d'Utrecht et de ceux qui avaient été conclus entre Joseph II et les Provinces-Unies. Un ordre du roi d'Angleterre avait prescrit l'expulsion de l'ambassadeur français et défendu l'importation en France des marchandises anglaises. Catherine II se joignit au cabinet britannique pour sacrifier les droits des neutres en s'engageant à troubler le commerce français et à empêcher qu'aucune nation donnât protection à son pavillon; la Prusse, l'Espagne et les Provinces-Unies se soumirent à l'exécution de ces mesures. George III avait déclaré coupable de haute trahison quiconque fourni-

[1] C'était à l'époque où l'on tentait une descente en France par Rochefort.

rait du cuir, du fer, du plomb, des grains à la France; ses ministres tentaient une formidable coalition contre une révolution qui menaçait de s'étendre; Pitt faisait des efforts immenses pour détruire la marine française et enlever à ce pays ses colonies. C'est alors qu'il souleva au milieu du parlement une opposition éclatante parmi les Fox, les Stanhope, les Sheridan, les Wilberforce, les Whithread, les Grey; elle accusait hautement, avec toute l'énergie du bon droit, avec toute la puissance de son talent, un ministère qui cherchait à écraser un peuple dont tout le crime était d'avoir voulu devenir libre, vis-à-vis duquel on employait des moyens iniques, on alimentait la guerre civile, on soudoyait le massacre. Le pavillon anglais dominait dans la Méditerranée, sur l'océan Atlantique et dans la mer des Indes; il menaçait les provinces italiennes, il bloquait la Corse, il entourait nos Antilles; dans les Indes il achevait de fonder sa puissance en ruinant Pondichéry. Londres insulta le roi et son ministre : cette ville demandait la paix; elle reprochait à Pitt l'expédition désastreuse de Quiberon qui avait inspiré à Sheridan ces admirables paroles : « Le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. » Les principes du droit des gens, les lois des neutres et du blocus, étaient foulés aux pieds; le cabinet britannique avait déclaré que les ports français étaient, par leur position, naturellement bloqués par ceux de l'Angleterre; il faisait capturer à Gênes une frégate française et massacrer son équipage. D'aussi cruelles hostilités réveillèrent le courage et l'élan de notre marine; Brest et Toulon se relevèrent; leurs chantiers déployèrent une grande activité et produisirent d'importantes constructions; une multitude de corsaires couvrirent la mer et firent des prises considérables. Une flotte sortie de Brest, dans l'intention de protéger un convoi de grains venant d'Amérique, demanda, malgré l'infériorité du nombre, le combat : la victoire, disputée avec héroïsme, coûta cher aux Anglais. De glorieuses conquêtes, le projet d'un débarquement en Irlande, la Corse échappant à la puissance anglaise, la tendance de quelques puissances à se rapprocher de la France et leur respect pour les principes des neutres, la détresse financière du gouvernement anglais, déterminèrent des négociations de paix. Les États-Unis, la Russie, la Prusse, la Suède, le Danemark, indignés de la conduite de l'Angleterre, signèrent un traité de neutralité armée et s'engagèrent à respecter et à faire respecter le principe que le pavillon couvre la marchandise. Pitt fit alors mettre embargo sur tous les vaisseaux russes, suédois et danois; il ordonna de porter le siége devant Copenhague; enfin, après de longs désastres, des préliminaires de paix se signèrent à Londres et devinrent l'objet du traité d'Amiens, accueilli avec transport par les deux nations.

Ainsi se termina une guerre de neuf années aussi sanglante que destructive, par ce grand acte de pacification où l'Angleterre cependant ne voyait qu'un armistice nécessaire pour ravitailler sa marine, réparer ses pertes et retremper ses armes; car elle ne cessa ni ses persécutions, ni son armement contre la France. La paix servait les intérêts d'une rivale puissante, elle concourait à sa prospérité, elle favorisait le développement et les progrès de son industrie : elle sera dès lors de courte durée. Elle n'était d'ailleurs qu'à la surface : aussi des actes patents d'hostilité, des exigences injustes ne tardèrent pas à déchirer le pacte d'Amiens que la France cherchait à maintenir par tous les moyens que peut avouer l'honneur d'un pays. Au delà de la Manche on préparait une guerre meurtrière et d'extermination : tous les ports du continent, depuis Brest jusqu'à l'Elbe, étaient déclarés en état de blocus avec exclusion des bâtiments neutres chargés de marchandises appartenant aux ennemis de l'Angleterre. En France on arrêtait tous les Anglais pour les constituer prisonniers de guerre et pour servir d'otages; enfin parut le décret, daté de Berlin du 21 novembre 1806, qui proclama le système continental. Il est ainsi conçu : « L'Angleterre n'admet point le droit des gens suivi universellement par tous les peuples policés; elle répute ennemi tout individu appartenant à l'État ennemi; elle fait prisonniers de guerre non-seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs de commerce et les négociants qui voyagent pour les affaires de leur négoce. Elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières, le droit de blocus qui n'est applicable qu'aux places fortes; elle déclare bloquées des places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire. Cet abus monstrueux n'a d'autre but que d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent. Attendu qu'il est de droit naturel de combattre l'ennemi avec les armes

dont il se sert; qu'il convient d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime, il est déclaré : 1° les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus; 2° tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques sont interdits; 3° tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état et condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou celles de leurs alliés, sera fait prisonnier de guerre; 4° tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, sera déclarée de bonne prise; 5° le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques ou de ses colonies est déclarée de bonne prise; 6° aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication de ce décret, ne sera reçu dans aucun port. »

En réponse à ces mesures, l'amirauté britannique annonça à l'Europe que tous les ports de la France et de ses alliés, que tous les pays desquels le pavillon anglais était exclu seraient soumis aux mêmes interdictions commerciales que s'ils étaient rigoureusement bloqués par les forces navales de la Grande-Bretagne. Ce fut encore contre le Danemark que se porta tout le poids de la fureur du gouvernement de Saint-James, ce qui donna une nouvelle occasion à la Russie de proclamer les principes de la neutralité armée, d'adopter les vues politiques de la France en mettant embargo et en ordonnant le séquestre de toutes les propriétés anglaises. Ce fut alors que parut ce décret daté de Milan, du 17 décembre 1807 dont voici les principales dispositions : « 1° Que tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition au gouvernement anglais, est par cela seul déclaré dénationalisé; il a perdu la garantie de son pavillon et est devenu propriété anglaise; il sera déclaré de bonne et valable prise; 2° que tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, quel que soit son chargement, expédié des ports d'Angleterre ou des colonies anglaises, ou de pays occupés par les troupes anglaises, ou allant en Angleterre ou dans les colonies anglaises, ou dans des pays occupés par les troupes anglaises, est de bonne prise; 3° que ces mesures cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais à respecter leur pavillon; elles continueront d'être en vigueur pendant tout le temps que ce gouvernement ne reviendra pas aux principes du droit des gens qui règle les relations des États civilisés dans l'état de guerre. Ces dispositions seront abrogées et nulles par le fait dès que le gouvernement anglais sera revenu aux principes du droit des gens, qui sont aussi ceux de la justice et de l'honneur. »

Comme au temps de Bacon, l'amirauté anglaise est persuadée que la mer est une sorte de monarchie universelle que la nature a donnée en dot à la Grande-Bretagne; c'est peu pour elle d'agrandir le cercle des rigueurs prohibitives : le croirait-on! elle défend même l'introduction en France des plantes et drogues médicinales. Encore bien que les décrets de Berlin et de Milan s'exécutassent avec empressement; encore bien que l'Autriche, la Prusse, la Suède et la Hollande eussent adhéré au système français, l'opinion publique commençait à se récrier, les nations continentales étaient aux abois; alors la France s'empressa de notifier aux États-Unis que ces mesures cesseraient d'être obligatoires du moment où les Anglais révoqueraient les arrêts de blocus ou l'ordre d'assujettissement des neutres à leurs règlements, ou lorsque les États-Unis, qui servaient et protégeaient de leur pavillon les intérêts de l'Angleterre, ce qui leur a valu d'énormes bénéfices, se décideraient à faire respecter leur indépendance. En France on avisa aux moyens d'échapper à des prescriptions si sévères qui ne pouvaient se maintenir plus longtemps. Un décret daté d'Anvers apporta quelques adoucissements; on accorda des *licences;* il s'en fit même un trafic scandaleux; le reproche en est remonté jusqu'au chef de l'État, sans qu'il en soit encore justifié aujourd'hui. De graves événements se préparaient; une invasion faite en Poméranie détacha la Suède de la France : elle se joignit à la Russie et à la Prusse qui déjà s'étaient données à l'Angleterre pour arrêter les progrès de l'esprit de conquête. Un membre de la famille impériale française, régnant sur un peuple dont l'existence était toute maritime, dont le négoce était le premier besoin, la possession exclusive, le seul mobile politique, Louis Bonaparte, adressait des représentations et cherchait les moyens de se dérober aux effets de la grande épreuve continentale qui ne pouvait manquer de causer la ruine de la nation à la tête de laquelle il était placé. L'empereur lui répondit par de dures expressions de menace : son patriotisme alors le décida à abdiquer la couronne de Hollande. Tous ces événements

réunis devaient amener le renversement des mesures continentales; une immense coalition devait finir par écraser la France, dont la destinée était de ne pouvoir résister au nombre.

Telle a été cette grande mesure politique dont il convient d'apprécier le caractère et les conséquences. La haute pensée du système continental avait atteint son but : il avait causé de grandes pertes à l'industrie britannique; il avait augmenté les frais et les chances des expéditions maritimes; il avait élevé dans une proportion énorme le prix du fret, des assurances, du change et de tous les objets de consommation. Le commerce maritime languissait chez toutes les nations; on était réduit aux ressources intérieures; il fallait suppléer au manque des denrées coloniales. Le pavillon français ne flottait plus sur les mers; la France n'était plus qu'une province intérieure comme le Würtemberg ou la Bavière; la vaste étendue de ses côtes, les belles embouchures de ses fleuves ne lui procuraient plus que de stériles avantages. Si une telle situation eût duré plus longtemps, si les décrets de Berlin et de Milan eussent été rigoureusement respectés, si l'on n'eût pas trafiqué des licences commerciales, c'en était fait de la puissance maritime, du commerce, de l'industrie et du génie mercantile de l'Angleterre; isolée du monde entier et comme abîmée au milieu de l'Océan, elle eût infailliblement succombé. Le système continental a eu cependant de bons résultats : l'industrie intérieure, obligée à de grands efforts, s'est élancée dans une voie inconnue. Il s'est élevé en France de nombreuses manufactures, elles s'ouvrirent de grands débouchés; les productions du sol s'accrurent considérablement; tout en recueillant beaucoup moins de matières premières, elles exportaient beaucoup plus d'objets manufacturés qu'à aucune autre époque. L'essor de l'industrie française date du moment où l'administration anglaise dénationalisa tous les pavillons et fit cesser toutes les communications maritimes. La nécessité doubla les efforts intelligents de nos agriculteurs; elle créa de grands et utiles établissements et notamment ceux dans lesquels, par une découverte importante de la science, on essayait, avec des matières indigènes, de fabriquer l'une des plus précieuses denrées coloniales (*voy.* SUCRE), établissements qui, à leur naissance, soulevèrent le ridicule et l'incrédulité publiques, et dont aujourd'hui le progrès et la prospérité sont tels qu'ils ont fondé dans notre pays une industrie nouvelle et importante. Si, en 1811, la France pouvait se passer du commerce maritime, l'Angleterre au contraire languissait et dépérissait. Cette terrible épreuve a démontré, de l'aveu même des vieilles antipathies nationales anglaises, presque éteintes aujourd'hui, que la France est un pays à part par ses ressources intérieures, par la fécondité de son sol, par la variété de ses productions, par le courage, la persévérance, l'habileté et l'activité de ses habitants.

Il est à espérer que ce grand exemple de rivalités jalouses entre deux peuples sera assez profitable pour qu'on ne voie plus le retour d'aussi déplorables excès, et que deux grandes nations si bien faites pour s'aimer et s'estimer, la France et l'Angleterre, qu'une même forme de gouvernement, qu'une égale supériorité d'intelligence doivent naturellement rapprocher l'une de l'autre, comprendront qu'il doit y avoir un terme pour de vieilles et injustes préventions, et qu'il convient de cimenter une alliance légale et solide qui doit fonder une force et une puissance redoutables à l'Europe et au monde entier.

A. GERMAIN.

CONTINGENCE. Demain le soleil éclairera de nouveau notre hémisphère; la terre est habitée par des hommes, Socrate fut condamné à boire la cigue : voilà des faits qui s'accompliront ou qui sont accomplis, qui sont *arrivés*, ou *arriveront*, mais que nous concevons pouvant ou ayant pu ne pas exister, pouvant ou ayant pu être modifiés et ne point présenter les mêmes circonstances. Si je dis : les corps sont placés dans l'espace; tout événement se passe dans le temps; ce phénomène a une cause; les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits : non-seulement je conçois que ces vérités existent, mais je conçois aussi qu'elles ne peuvent cesser d'exister, ni exister différemment. Je ne conçois pas qu'un tout puisse ne pas être égal à la somme de ses parties : le rapport qui enchaîne ces deux idées m'apparaît comme indissoluble, inévitable, *nécessaire*. C'est par opposition à ces vérités *nécessaires* qu'on a donné le nom de *contingents* à ces faits qui nous apparaissent bien comme vrais, mais aussi comme pouvant ne pas exister, comme accidentels, modifiables, et dépendants de circonstances qui peuvent ou auraient pu changer. On a appelé ces faits *contingents*, du mot *contingere* (arriver), parce qu'ils ont commencé, parce qu'ils *arrivent*, et que par la même raison ils auraient pu ne pas *arriver*. De là le mot *contingence* a servi à désigner le caractère de ces faits, qui consiste pour eux à être conçus comme pouvant être ou n'être pas. — Ce ne sont pas seulement les faits que nous appe-

lons contingents ; nous revêtons également de ce caractère les lois en vertu desquelles ces faits se produisent, quoique nous les rapportions toutes à un principe dont l'essence est immuable : ainsi, nous concevons non-seulement que le soleil puisse ne pas se lever demain, mais que la loi en vertu de laquelle il nous éclaire cesse d'exister ou d'être la même; nous concevons, par exemple, que notre planète pourrait voir tourner le soleil autour d'elle, au lieu de faire elle-même sa révolution autour de lui; nous concevons que l'eau au lieu d'être en ébullition à une température de 100 degrés, y entre à une température moins ou plus élevée. Telles sont toutes les lois de la nature physique, et même les lois qui régissent le monde des esprits. Ainsi, nous concevons la possibilité pour l'homme de connaître à fond un objet à la première intuition, quoiqu'il ne connaisse maintenant que par des actes d'attention fréquemment répétés. Nous concevons qu'il n'oublie rien de ce qu'il a connu une fois, quoique l'expérience nous atteste que le temps efface bien des souvenirs. — L'existence même de la nature, régie par ces lois, nous apparaît empreinte du caractère de contingence, et non-seulement la terre où nous vivons, mais tous ces mondes qui roulent au-dessus de nos têtes, n'ont aux regards de notre raison qu'une existence dépendante et précaire ; elle conçoit qu'ils disparaissent de l'espace où les a jetés le Créateur; elle conçoit qu'ils ne soient jamais échappés de ses mains. C'est que les phénomènes qui nous entourent, c'est que leurs lois, c'est que tout ce vaste univers, quoique sortis du sein de l'être nécessaire, ont été librement créés par lui, et ne servent pas moins à attester sa liberté que sa sagesse et sa puissance. Platon, en proclamant l'éternité de la matière, méconnut malgré son génie cet attribut essentiel de la Divinité, et Platon moins que tout autre aurait dû refuser à Dieu le pouvoir de créer la matière, puisqu'il admettait déjà que l'idée de tout ce qui existe est de toute éternité dans l'esprit du créateur, et que le monde n'est autre chose que cette idée réalisée, ce que j'admets avec lui, car il serait impossible de concevoir autrement la création. Or, pour que Dieu puisse ainsi réaliser les idées qui résident en lui, et leur donner une existence extérieure à lui-même, ne faut-il pas que la réalisation de ces idées ait un commencement? L'idée de réalisation n'implique-t-elle pas l'idée d'une action qui a commencé, d'un fait qui a été produit, et cette idée ne s'applique-t-elle pas aussi bien à la matière qu'à ses modifications, puisque la matière n'est autre chose que ces modifications elles-mêmes, plus la force qui leur sert de lien et d'appui ? Quand on dit que le monde est sorti de la pensée de Dieu, ne dit-on pas par là même, qu'il n'y était qu'à l'état de possible ; et qu'il a passé a l'état de réel, c'est-à-dire d'extérieur à Dieu ? La contingence de la matière est donc tout aussi bien démontrée que la contingence des phénomènes qu'elle présente. D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, le seul pouvoir que nous avons de concevoir l'anéantissement ou la non-existence de la matière nous suffit pour la regarder comme contingente; et ce pouvoir est incontestable; en effet, il n'y a rien dans la matière qui nous force à lui accorder un caractère d'indestructibilité, de nécessité, comme au temps, comme à l'espace, comme à l'être, à la cause première. Ne pouvons-nous pas anéantir dans notre pensée une partie de l'univers, une des planètes par exemple? Or, si nous anéantissons une partie, ne pouvons-nous pas anéantir successivement chacune d'elles ? Le domaine de la contingence comprend donc tout l'univers créé, et notre raison nous oblige à croire que celui qui a fait sortir le monde du néant a aussi le pouvoir de l'y faire rentrer, comme il a le pouvoir de le laisser subsister, et de le maintenir par sa toute-puissance. — Quoique les rapports contingents et les rapports nécessaires aient aux yeux de l'esprit une si grande différence, cependant, ils sont pour lui l'objet d'une égale certitude. Ainsi, nous avons autant de foi dans l'accomplissement des lois contingentes du monde physique que dans les vérités invariables des mathématiques. Nous sommes assurés que l'eau qui nous a désaltérés aujourd'hui nous désaltérera demain, et nous le savons de science aussi certaine que nous savons que le tout est égal à la somme de ses parties, et si nous nous trompons sur un grand nombre de faits contingents, sur certaines propriétés des corps, par exemple, c'est que nous ne connaissons pas encore leurs lois, ou que nous ne tenons pas compte de l'influence que peuvent exercer sur ces faits d'autres lois qui les modifient. Toujours est-il que nous sommes convaincus que la même loi agissant au milieu des mêmes circonstances aura toujours les mêmes résultats ; en d'autres termes, nous croyons à la permanence et à la régularité des lois de la nature au sein de laquelle nous vivons; quoique notre raison nous atteste qu'elles soient révocables, elle nous atteste aussi qu'elles émanent d'un être sage qui ne permet pas d'infractions aux règles qu'il a établies, et qui nous a inspiré une confiance entière dans la stabilité des lois de la nature au

milieu de laquelle nous sommes placés, confiance qui nous est si nécessaire, que sans elle nous ne saurions subsister un seul instant. — Une remarque qu'il est important de faire, c'est que les vérités morales, quoique s'appliquant à des êtres créés, ne sont pas contingentes, mais participent de l'invariabilité et de la nécessité de l'être qui les impose. En effet, ce qui rend l'exécution de la loi morale nécessaire pour l'homme, c'est la nécessité de ce principe en vertu duquel un être doué de raison et de liberté doit agir conformément à cette raison qui l'éclaire, ou, si l'on veut, en vertu duquel l'homme créé par un être infiniment supérieur et souverainement sage, est obligé de se conformer aux volontés de cet être, qui lui sont manifestées par sa raison. Ce principe coexiste en Dieu et avec Dieu, il n'est pas seulement éternel comme lui, il est aussi comme lui nécessaire et invariable. Or, comme nos devoirs, quels qu'ils soient, ne sont que les applications de ce principe, il en résulte que la morale est une science qui s'occupe de vérités nécessaires, et que si nous pouvons, en tant qu'êtres libres, ne pas exécuter ces lois, leur nécessité rationnelle n'en subsiste pas moins, et notre conduite, tout opposée qu'elle est à ces lois, ne peut détruire l'obligation morale où nous sommes de les exécuter, ne peut invalider ce principe nécessaire en vertu duquel nos actions sont bonnes ou mauvaises, selon qu'elles sont ou non conformes à la règle. — Mais, dira t-on, si ce principe (qu'un inférieur doit obéissance à son supérieur, lorsque ce supérieur est infiniment sage et que sa volonté a été révélée), si ce principe existe de toute éternité dans la pensée de Dieu, toutes les lois qui régissent la nature physique existent aussi de toute éternité dans cette même pensée, toutes contingentes qu'elles sont. Car Dieu sait de toute éternité tout ce qui est possible. — Assurément on doit admettre que les vérités contingentes existent dans l'esprit de Dieu de toute éternité; mais elles y existent comme modifiables, comme pouvant changer, comme pouvant être suspendues dans leur effet, enfin comme pouvant avoir leur *contraire*. Ainsi, on conçoit que l'idée de terre habitée par les hommes a toujours existé dans la pensée divine, mais on comprend aussi que Dieu conçoit la terre comme pouvant ne pas être habitée. Ce rapport n'a rien de nécessaire, d'absolu, puisque son contraire est possible. Mais ce qu'on appelle vérités nécessaires, non-seulement existe en Dieu de toute éternité, mais est conçu par lui comme ne pouvant pas recevoir de modification, comme invariable, et les rapports qui constituent ces vérités sont pour les termes qu'ils unissent un lien indissoluble. Le contraire de ces vérités est l'*impossible*, l'*absurde*, tandis que le contraire du contingent est *possible*, et n'est par nous nullement qualifié d'absurde, mais seulement d'*extraordinaire*. En un mot, Dieu peut faire que la terre ne soit pas habitée, il ne peut faire que l'homme ne soit tenu d'obéir à sa loi, s'il est libre et s'il la connaît. Les vérités morales participent donc de l'invariabilité des axiomes mathématiques, et n'ont rien de passager, de variable, de *contingent*. — On peut demander encore comment il se fait que les lois que nous appelons contingentes soient par nous regardées comme telles, et ne soient pas invariables à nos yeux, puisque nous ne les avons jamais vues violées, puisque nous rejetons tous les faits qui sembleraient y déroger, les miracles, par exemple, que nous refusons d'admettre, par la seule raison qu'ils nous apparaissent comme des infractions à ces lois. Nous répondrons d'abord qu'il suffit que l'esprit conçoive qu'elles peuvent être enfreintes ou ne pas exister pour que nous ayons le droit de les déclarer contingentes, et de les distinguer des principes nécessaires dont le contraire est pour nous l'impossible. Mais, de plus, l'expérience même nous prouve qu'elles sont variables, puisque l'action d'une loi détruit, ou du moins suspend l'action d'une autre loi, et qu'elles se modifient et se limitent entre elles par l'influence qu'elles exercent les unes sur les autres. Les axiomes, au contraire, ou leurs applications, ne peuvent ainsi se modifier ou s'entre-détruire. Une vérité mathématique n'en détruit pas une autre. Aucune d'elles ne peut faire que les trois angles d'un triangle soient plus grands ou moins grands que deux angles droits; tandis que cette vérité, que tous les corps sont attirés par la force centripète, reçoit tous les jours des infractions, et que nous n'avons, par exemple, qu'à lancer une pierre en l'air pour que cette loi soit momentanément violée, pour que son action soit quelque temps suspendue. C'est ainsi que nous sommes arrivés à concevoir pour ces vérités la possibilité qu'elles puissent changer, c'est-à-dire leur *contingence*. C. M. Paffe.

CONTINGENT MILITAIRE. Dans le langage ordinaire, un contingent est une fourniture partielle d'objets quelconques à une masse commune. Dans le langage des armées, un contingent est une quotité d'hommes armés ou susceptibles de l'être, ou un envoi de troupes destinées à un service concerté. — Des contingents pour une

durée de temps déterminée, et fournis d'armures ou d'outils d'un genre spécifié à l'avance, constituaient les milices de la féodalité. En 1793, le contingent, ou les hommes du contingent, ont été la levée d'une espèce de réquisition, qui ne s'est pas renouvelée, ou qui n'a eu lieu que sous d'autres formes.— La diète germanique a fixé les contingents de l'armée confédérée que les États d'Allemagne tiennent sur pied depuis les stipulations de 1814. G^el Bardin.

CONTINUITÉ. Supposons qu'une grandeur variable soit considérée dans deux états différents, tels que le second soit plus grand que le premier ; que, de plus, dans son passage du premier au second de ces états, elle soit assujettie à prendre des valeurs intermédiaires, en sorte que chacune d'elles soit plus grande que celle qui la précède et plus petite que celle qui la suit. Maintenant, si l'on examine la série des différentes valeurs que la variable doit prendre pour passer du premier état au second, on voit qu'il peut se présenter deux cas. Dans le premier cas, deux valeurs consécutives étant prises à volonté dans la série, on pourra trouver une ou plusieurs quantités qui, plus grandes que la première valeur, seront moindres que la seconde et par conséquent auront une valeur intermédiaire ; et par conséquent aussi la variable passera du premier état au second par une suite de sauts brusques, en laissant un plus ou moins grand nombre de valeurs intermédiaires. Dans le second cas, ces deux valeurs consécutives quelconques seront telles qu'il sera impossible de trouver une valeur intermédiaire, c'est-à-dire qui, étant plus grande que la première, soit plus petite que la seconde. La variable dans cette seconde hypothèse aura passé par tous les degrés de grandeur possibles compris entre le premier et le second état, puisque si l'on supposait qu'il pût exister une valeur intermédiaire que la variable n'eût point prise, il faudrait que cette valeur tombât entre deux des valeurs consécutives prises par la variable, ce qui est contraire à notre supposition. Dans ce cas il y a eu continuité dans la variation. En général, on peut dire qu'il y a continuité toutes les fois que, dans le passage d'un état à un autre, l'objet que nous considérons passe par tous les états intermédiaires.

La *loi de continuité* est la loi en vertu de laquelle un corps ne peut passer d'un état à un autre sans passer par tous les états intermédiaires. Cette loi est universelle dans la nature; la simple observation le démontre. Ainsi nous voyons que deux corps qui se rapprochent ne peuvent le faire sans suivre la loi de continuité : les astres dans leurs mouvements suivent la loi de continuité; les variations de température, de l'intensité de la lumière, etc., suivent évidemment la même loi. Nous voyons la jeune plante devenir arbre, le petit animal acquérir tout le développement de l'âge adulte ; et si nous suivons les développements de leur être, nous retrouverons la loi de continuité. L'arbuste, l'enfant que nous voyons tous les jours, nous paraissent être semblables à ce qu'ils étaient la veille ; cependant, après un certain laps de temps, au lieu d'une frêle plante et d'un faible enfant nous voyons un arbre et un homme.

L'instantanéité d'une action pourrait, dans certains cas, sembler mettre en défaut la loi de continuité. Mais il est évident qu'il ne faut pas confondre la continuité avec l'intervalle de temps plus ou moins considérable qui doit s'écouler pendant que le corps occupera un des états intermédiaires. Supposons, en effet, que le cadran d'une montre porte trois aiguilles, celle des heures, celle des minutes et celle des secondes : il est évident que la pointe de chacune de ces aiguilles parcourt la circonférence du cadran d'un mouvement continu. Ainsi l'intervalle qui sépare deux des divisions des minutes sera parcouru d'un mouvement continu par chacune d'elles; mais tandis que l'aiguille des secondes aura franchi cette distance dans l'intervalle d'une seconde, l'aiguille des minutes aura employé un temps soixante fois plus considérable, et il faudra à l'aiguille des heures 12 fois 60 minutes ou 720 fois plus de temps pour parcourir le même espace. On peut supposer une aiguille plus rapide que celle des secondes, on peut même supposer qu'elle effectue sa révolution dans le temps le plus court possible, sans que pour cela la loi de continuité ait été violée, puisque dans son mouvement elle aura parcouru tous les points de la circonférence du cadran. Qu'une voiture de roulage et une machine locomotive parcourent le chemin qui sépare deux villes éloignées : la distance est franchie en quelques heures par le waggon, tandis que l'autre voiture n'aura parcouru la même distance qu'au bout de plusieurs jours. Ces exemples suffiront pour faire comprendre comment la rapidité n'exclut pas la continuité. Mais, dira-t-on, le projectile lancé par la force de la poudre a été mis en mouvement par une force instantanée. Non, car il n'a pas reçu tout d'un coup la force nécessaire pour le lancer au loin. Il est visible que les couches de poudre les plus voisines de la lumière de l'arme qui doit le lancer se sont enflammées les premières, puisque c'est par leur moyen que le

feu est transmis aux couches plus éloignées; en s'enflammant elles ont dégagé des gaz qui ont amené le projectile de l'état de repos absolu à un certain état de mouvement, toujours en suivant la loi de continuité, puisque, d'après ce que nous avons dit, une quantité de gaz infiniment petite a d'abord donné une impulsion au projectile; une seconde impulsion, produite par l'inflammation de la couche suivante et aussi très-faible, est venue s'ajouter à la première, et ainsi de suite jusqu'à ce que le projectile ait acquis toute la vitesse qu'il doit avoir. Une pierre que nous lançons passe de même par tous les degrés de vitesse possibles compris entre le repos absolu et le degré de vitesse avec laquelle elle s'échappe de notre main. Il peut y avoir très-grande rapidité dans les mouvements nécessaires pour lancer cette pierre; mais la loi de continuité n'existe pas moins dans la communication du mouvement. Il en est de même de tous les phénomènes que nous présente la nature: les réactions chimiques, par exemple, qui demandent des années pour produire des résultats appréciables, n'en agissent pas moins d'une manière continue; seulement le peu d'énergie de ces actions fait que les résultats obtenus d'abord sont trop ténus pour pouvoir être appréciés par nos sens.

Nous ne pouvons échapper à cette loi de continuité; nous la trouvons partout dans la nature; nous ne pouvons même concevoir que les phénomènes s'accomplissent indépendamment de cette loi. Le temps lui-même n'est que la loi de continuité, c'est une succession non interrompue dont nous aurions encore la conscience quand même les phénomènes qui nous servent à le mesurer viendraient à cesser et que, plongés dans le chaos, la plus profonde immobilité régnerait en nous et autour de nous. *Voy.* TEMPS. P. VALLOT.

CONTONDANTS. Les corps qui occasionnent les *meurtrissures* de la peau, qui blessent les parties molles ou charnues, qui produisent les *contusions*, les *plaies contuses*, ont été désignés sous cette épithète (*contundens*, de *contundere*, broyer). Quoique ces corps soient en général arrondis et obtus, cette forme n'est point la seule à laquelle on puisse attribuer leur mode d'action vulnérante. Des coups donnés avec le plat d'un sabre ou la lame d'une épée font agir ces instruments, l'un tranchant, l'autre piquant, à la manière des corps contondants. Ces derniers sont donc caractérisés par de larges surfaces qui blessent nos parties, sans les piquer ni les trancher net, et peuvent les diviser dans certains cas; d'où les *plaies contuses*. Tantôt le corps contondant est fixe, et c'est le corps humain ou celui d'un animal qui tombe dans diverses directions sur lui ou qui le heurte avec une vitesse plus ou moins grande. Tantôt les corps contondants tombent d'une hauteur variable et dans diverses directions, ou sont lancés contre le corps humain ou celui des animaux. Dans ces deux cas, quoique l'action vulnérante locale soit, la même, toutes choses égales, il faut tenir compte, en outre de cette action, de l'ébranlement de tout le corps (*voy.* COMMOTION), produit par la chute sur un sol très-résistant ou par le choc violent du corps contondant. Les cailloux emportés par des vents violents, tous les projectiles lancés par la poudre à canon, par les fusils à vent ou par la force de la vapeur, depuis le plomb léger destiné pour la chasse jusqu'aux boulets et aux bombes, les bâtons plus ou moins inflexibles, les verges, les tiges métalliques, les cravaches, les fouets, les cordes, les lanières de cuir ou courroies, les manches en toiles remplies d'eau, une colonne d'eau ou même d'un gaz lancée avec une violence extrême, en général tous les corps animés d'une grande vitesse, et agissant par de larges surfaces sur nos tissus vivants, sans les trancher ni les piquer, sont les nombreux agents contondants dont l'étude spéciale ne peut être qu'indiquée ici. De ces agents, les uns (balles) traversent souvent nos parties, et peuvent séjourner longtemps dans notre corps; les autres n'occasionnent que des contusions légères; d'autres enfin peuvent briser tous les os, et réduire en bouillie les chairs sans avoir divisé la peau. Ces corps agissent aussi en pinçant, mordant, déchirant, brisant et arrachant même des portions ou des membres entiers. DICT. DE LA CONV.

CONTORNIATES. Ce nom a été donné par les amateurs de médailles à des pièces de bronze autour desquelles il y a un cercle ou *contour* tracé en creux en forme de rainure; *contour* se dit en italien *contorno*. Le dictionnaire de l'Académie indique le mot contorniate comme adjectif; mais on l'emploie souvent comme substantif, et l'on dit une *contorniate*, sans ajouter le mot médaille. Erizzo, qui écrivait dans le XVIe siècle, avait nommé les mêmes médailles *crotoniates*, de la ville de Crotone, où il les croyait frappées, sans doute parce que cette ville était célèbre par ses athlètes, et que ces médailles en représentent un grand nombre.

Les contorniates sont classées parmi les médaillons; elles sont généralement un peu plus grandes que les pièces romaines appelées grand

bronze, et toutes dans ce métal; leur relief est aplati. Elles représentent la tête d'un souverain ou d'un personnage illustre grec ou romain. Les plus nombreuses portent la tête d'Alexandre, avec la légende ALEXANDER MAGNUS. Cette tête est tantôt nue, le regard élevé et les cheveux retroussés sur le front, comme la tradition l'indique, tantôt coiffée de la peau du lion, comme Hercule. On a aussi, sur une contorniate, Olympias, mère d'Alexandre. On y trouve, parmi les empereurs romains, les têtes d'Auguste, de Tibère, Néron, Galba, Vespasien, Domitien, Trajan, Caracalla, et celles d'Agrippine et de Faustine; parmi les hommes illustres dans les lettres grecques ou latines, les portraits de Socrate, d'Anaxarque, d'Homère, d'Apollonius de Tyane, de Pythagore, de Solon, de Térence, de Salluste, d'Horace, d'Apulée. Ces portraits, dont plusieurs ne se trouvent que sur ce genre de médailles, n'ont pas été faits par des contemporains de ces grands hommes; mais il est probable que les artistes qui les exécutaient cherchaient à les copier d'après les monuments authentiques. Le style de l'art annonce que ces pièces ont été fabriquées à une époque de décadence; l'opinion généralement adoptée est qu'elles ont été faites à Constantinople, depuis que cette ville devint la capitale de l'empire jusqu'au règne de Placide Valentinien. Les revers offrent des sujets variés qui n'ont aucun rapport avec les têtes, puisque les mêmes sujets se trouvent répétés avec des têtes différentes : sujets mythologiques, historiques et autres; fréquemment on voit sur ces revers un cirque et la course des chars, un chasseur attaquant un animal féroce, un athlète dans un char, et portant la palme comme vainqueur. Une grande quantité de contorniates représentent un athlète à mi-corps, ayant près de lui son cheval. Les noms des athlètes sont en grande quantité sur ces médailles, tels que ceux de Babylius, Eugenius, Enthymius, Lisifonus, Milon de Crotone. Quelquefois on y a représenté les jeux scéniques; on y voit aussi deux femmes jouant d'un instrument qu'Eckhel désigne comme un orgue hydraulique.

Il est probable que ces pièces étaient destinées à servir de tessères ou de marques pour les jeux et les cérémonies publiques.

Eckhel, dans sa *Doctrina nummorum* (t. VIII, p. 277), a fait un traité particulier et complet des contorniates. DUMERSAN.

CONTOUR. On entend par ce mot la ligne qui circonscrit la forme d'un corps quelconque et en détermine les profils intérieurs et extérieurs. Le contour est au dessinateur ce que la parole est à l'orateur, et le son au musicien : une forme, un langage dont le trait est le signe représentatif. Comme la poésie, le contour a ses modes pour exprimer les innombrables variétés de caractères qu'offre la nature dans la configuration humaine. De là ces contours dits pauvres, nobles, grands, forts, énergiques, élégants, souples, gracieux, ondoyants, coulants, etc., etc., qui impliquent la justesse, la correction, la fermeté, la naïveté, la pureté des formes, et au moyen desquels l'artiste caractérise les figures dont il veut nous faire comprendre le sexe, l'âge, la nature, le tempérament, les habitudes, etc., etc. C'est ainsi que, pour être vrai comme la nature où il puise ses modèles, il donne au laboureur, au soldat, au forgeron, des contours noueux, ressentis, tourmentés, fermement accusés; aux magistrats, aux philosophes, aux apôtres, des contours simples, s'enchaînant doucement les uns dans les autres et produisant des formes nobles, austères et majestueuses; aux valeureux guerriers, aux demi-dieux de la fable, des contours forts et résolus, mais arrêtés sans dureté et présentant des attachements de membres fins et délicats; aux héros, aux athlètes, aux géants tels qu'Hercule, Milon de Crotone, Encelade et Polyphème, des contours plus prononcés encore, sans les rendre pour cela ni durs ni exagérés à l'excès, ni communs; enfin aux dieux de l'Olymphe, qui doivent offrir l'image de l'homme parfait au physique comme au moral, et exempt de toutes les infirmités qui appauvrissent et déforment notre nature mortelle, des contours solides, austères, amenés de loin, dégagés de toute petitesse; réservant les contours coulants, doux, riants, ondoyants, qui produisent des formes simples, souples, gracieuses et des cadencements moelleux, à la jeunesse et au sexe féminin, dont le caractère est d'être svelte et léger, flexible et délicat. Les contours tracés par des mains peu habiles sont désignés par les épithètes suivantes : faux, indécis, maniérés, inexacts, incorrects, sans pureté, durs, mous, heurtés, petits, mesquins, sans caractère, etc. Entre les contours d'une statue et ceux d'une figure en bas relief ou peinte sur une surface plane, il existe des différences notables dont l'œil de l'artiste, bien mieux que celui du vulgaire, sait apprécier la valeur. Sans entrer dans ces détails, nous rappellerons combien est large et difficile la tâche du statuaire qui, dans tel point de vue que sa statue puisse être envisagée, doit toujours montrer de beaux contours, tandis que le peintre n'est astreint qu'au bien rendu d'un modèle dont il a saisi lui-même l'aspect le plus favorable et qui est fixe

et invariable pour lui comme pour le spectateur.

Du mot *contour* (*contorno*) est dérivé celui de *contourner*. Son acception primordiale était de tracer une ligne qui marque les extrémités ou les limites d'un corps, d'une superficie; mais celle-ci est aujourd'hui peu usitée : on lui a substitué celle qui généralement caractérise certains ouvrages d'art à contours tourmentés. Un peintre, un sculpteur, *contournent* une figure quand, croyant la rendre ou gracieuse ou animée, ils lui donnent une attitude peu naturelle ou un mouvement forcé; un architecte contourne ses plans, ses façades, ses profils, s'il affecte des combinaisons compliquées, des lignes rompues et ressautées, des détails découpés. Quand ce vice est porté à l'excès, ce n'est plus *contourné*, mais *chantourné* qu'il faut dire. L. C. SOYER.

CONTRACTION, en grammaire, est cette espèce de pression, de condensation de syllabes, par laquelle nous en réduisons deux à ne plus en faire qu'une : *Ahasuérus*, *Assuérus*. La contraction suppose que, des deux syllabes ainsi condensées, la première se termine et la deuxième commence par une voyelle : *aoûl*, *oût*; en latin *mi-hi*, *mi*, *ni-hil*, *nil* (*s*, *h* ne comptent pas). Parfois pourtant il se trouve que l'on contracte des syllabes qui portent, entre les deux voyelles à réunir, une consonne : *beltiones*, en grec, deviendra *beltious*, comme s'il n'y avait pas d'*n* dans le mot primitif. De même, en latin, *dixti*, *amasse*, etc., pour *dixisti*, *amavisse*. En latin toutefois il faut admettre que, dans une métamorphose pareille, il y a deux opérations, simultanées sans doute, mais distinctes, la suppression de la consonne et la compression des deux voyelles. Quant aux procédés de la contraction, ils sont du ressort des grammaires particulières. Ici nous ne dirons qu'un mot : tantôt par la contraction les deux voyelles sont conservées et forment diphthongue si elles diffèrent (*suavis*, trissyllabe, et *suavis*, dissyllabe), ou, si elles sont semblables, elles sonnent comme une simple longue (*Aaroun*, *Aroun*); tantôt elles ne se conservent pas, et là encore il y a deux cas : ou l'une est sacrifiée (*gelaô*, *gelô* en grec), ou toutes deux disparaissent (*sapphoos*, *sapphous*). La contraction a lieu de syllabe à syllabe; peut-elle avoir lieu de mot à mot? Oui; mais alors elle prend le nom de *crase* : ainsi, en sanscrit, *maha Içouara*, *mahèçouara* (*voy.* CRASE et ÉLISION). A vrai dire, il faudrait établir la crase comme genre, puis la diviser en deux espèces : crase entre mots distincts, crase entre syllabes d'un même mot : c'est cette dernière qui est la contraction.

Les langues trop chargées de consonnes sont dures; les langues où les voyelles prédominent sont molles : les contractions corrigent le dernier excès en diminuant le nombre des cas où deux voyelles sont en contact. La langue ionique, la langue d'Homère et d'Hérodote est une langue italienne; l'attique, l'idiome de Thucydide et d'Aristote, est une langue française, une langue de prosateur et d'académicien. VAL. PARISOT.

CONTRADICTION. On peut l'envisager dans les personnes et dans les choses. La contradiction, envisagée dans les choses est l'opposition qui se manifeste entre deux propositions qui s'excluent l'une l'autre. Ainsi, on dira : soutenir que Dieu est infiniment bon, et prétendre qu'il condamne ses créatures à un malheur éternel, n'est-ce pas tomber dans une *contradiction* évidente? — Envisagée dans les personnes, la *contradiction* est un acte de l'esprit qui consiste à reprendre et à critiquer les paroles ou les actions d'un autre, sans autre but que de se montrer d'un avis différent. On peut avoir des motifs légitimes de blâmer les discours ou la conduite de ses semblables, soit dans l'intérêt des personnes, soit dans celui de la vérité ou de la justice. La contradiction n'est point guidée par des motifs de ce genre; elle est aveuglément hostile, elle combat pour le plaisir de combattre ou pour des raisons qu'elle ne s'avoue pas, et que nous ferons bientôt connaître. La contradiction devient le plus souvent une habitude, parce qu'elle tient dans les individus à la nature particulière de leur esprit; cette habitude prend le nom d'*esprit de contradiction*. Molière en a fait, dans sa comédie du *Misanthrope*, une admirable peinture, et nous ne pouvons nous dispenser de la citer ici :

Et ne faut-il pas bien que monsieur *contredise*?
A la commune voix veut-on qu'il se réduise,
Et qu'il ne fasse pas éclater en tous lieux
L'esprit *contrariant* qu'il a reçu des cieux?
Le sentiment d'autrui n'est jamais pour lui plaire;
Il prend toujours en main l'opinion contraire,
Et penserait paraître un homme du commun
Si l'on voyait qu'il fût de l'avis de quelqu'un.
L'honneur de *contredire* a pour lui tant de charmes
Qu'il prend contre lui même assez souvent les armes;
Et ses vrais sentiments sont combattus par lui
Aussitôt qu'il les voit dans la bouche d'autrui.

Il est aisé de voir, d'après ce tableau si vrai, que la source de l'esprit de contradiction est dans l'orgueil et la vanité. Car on ne combat ainsi *quand même* les opinions et les actes d'autrui que parce qu'on se croit meilleur et plus sensé,

ou parce qu'on cherche à le paraître, et que le plus sûr moyen de se distinguer des autres est de ne penser comme personne. Le rôle de censeur exige une grande supériorité de sagesse et de lumières. Aussi l'homme vaniteux s'empressera-t-il de le prendre, non pour corriger réellement ses semblables et redresser leurs erreurs, car la plupart du temps il en est incapable et s'en inquiète peu, mais pour se mettre à la plus belle place et se donner aux yeux des autres un relief de sagesse et de pénétration. Comme il y a moins à louer qu'à reprendre en ce monde, l'esprit de contradiction aura souvent beau jeu; mais comme il n'est pas guidé par l'amour du vrai ou du bien, mais par un sentiment tout personnel d'orgueil ou de vanité, sentiment aveugle de sa nature, il lui arrivera souvent de se tromper et d'être en hostilité contre le vrai et contre le bien. Ce besoin qu'il a de tout combattre le rend ingénieux, subtil, habile à la discussion, sophiste même s'il le faut. A-t-il attaqué juste, frappé un endroit vulnérable, il triomphe, bat des mains, raille et déchire sans pitié, car son seul but était de trouver son adversaire en défaut, et non d'être le champion de la vérité. Ce qui prouve combien il est peu jaloux de la vérité pour elle-même, c'est qu'il est prêt à soutenir le lendemain la thèse qu'il avait attaquée la veille; car, ainsi que l'a observé Molière, le propre de l'esprit de contradiction est d'aller jusqu'à se contredire lui-même. Ne lui supposez jamais une opinion arrêtée, il se garde bien d'en avoir une, ou plutôt il s'arrête à celle que vous n'avez pas. Vous auriez tort de raisonner avec lui, de chercher à lui opposer l'évidence, il la niera plutôt que d'être du même avis que vous, et si vous le poussez trop loin, il se retranchera dans le scepticisme, d'où il bravera tous vos efforts. Voyez-le s'attaquer à toutes les opinions reçues, aux vérités les plus sacrées, croyez-vous qu'il ait de bonnes raisons pour agir ainsi? non, c'est uniquement pour le plaisir de ne point penser comme le commun des hommes. Tout occupé de renverser et de détruire, il ne songe nullement à édifier, il n'a point de système, il n'en veut pas avoir, il ne veut point qu'il y en ait. Et en effet, qu'a-t-il produit, qu'a-t-il fondé en philosophie? quelles découvertes a-t-il faites? à quoi a-t-il abouti, si ce n'est au scepticisme? et le scepticisme est-il réellement un système? Vainement on chercherait quelque chose au fond de sa pensée, il est essentiellement négatif, et, de plus, destructeur par nature; il se promène dans la science comme un fléau, comme le génie du mal; armé de subtilités, de mauvaise foi, de sarcasmes, armes aussi insaisissables que sa pensée, il attaque tout, ébranle tout, renverse ce qu'il peut, s'en prend de préférence aux doctrines les plus consolantes et les mieux fondées, profane ce qu'on respecte, brûle ce qu'on adore, et on ne saurait mieux le définir qu'en le nommant le Zoïle de la vérité. — Après nous être montré si sévère et si impitoyable envers l'esprit de contradiction, hâtons-nous d'adoucir un peu la rigueur de notre accusation, et de lui rendre une espèce de justice nous l'avons condamné avec raison en lui-même, dans ses moyens d'action, dans son principe, ne le condamnons pas dans tous ses résultats; car il en a malgré lui de bons et de salutaires que nous ne devons point passer sous silence. Rien n'est inutile ou absolument mauvais dans la nature; et Dieu n'aurait point donné ce penchant à l'homme s'il n'avait dû aboutir qu'à de funestes conséquences. La contradiction, comme tout le reste, a donc son bon côté; elle attaque bien des erreurs, détruit bien des préjugés, couvre de ridicule bien des travers et bien des vices. Quelle que soit l'intention qui la dérige, elle n'en rend pas moins par le fait d'importants services à la vérité, et lorsqu'elle combat la vérité elle-même, elle ne la sert pas moins efficacement. Plus elle est ingénieuse à l'attaquer, plus elle la rend ingénieuse à se défendre. Plus elle déploie d'efforts contre elle, plus elle l'excite à déployer aussi toutes ses ressources. Plus elle lui porte de rudes coups et s'opiniâtre à sa ruine, plus elle la force à se tenir sur ses gardes, et à chercher une base solide où elle s'appuie et d'où il soit impossible de la renverser. En effet, c'est à la contradiction qu'il faut attribuer une grande partie des progrès de l'esprit humain, et, pour me servir d'une comparaison bien connue, c'est du choc des opinions qu'est sortie pour lui la lumière. Je n'ai jamais assisté à des discussions sans y rencontrer de ces esprits frondeurs et tracassiers qui, cherchant à briller, attaquent toujours l'opinion la plus vraisemblable. Pour leur répondre alors, on s'évertuait à chercher des raisons plus solides ou plus claires que celles qui avaient été apportées d'abord, et on en trouvait beaucoup. On finissait par rencontrer les meilleures, tous les termes de la question se démêlaient peu à peu, et ce qui n'était auparavant qu'une opinion vraisemblable devenait une *conviction*. La contradiction a été pour l'esprit un stimulant nécessaire, elle l'a empêché de s'endormir au sein d'une foi aveugle, l'a fait remonter jusqu'aux principes de ses croyances, et l'a forcé à les asseoir sur d'inébranlables fonde-

ments. Tous les obstacles dont elle hérissait sa route n'ont servi qu'à affermir ses pas et à l'attacher plus fortement à ses convictions si péniblement acquises ; et de même que les membres n'acquièrent de la vigueur et de l'agilité que par les luttes et les combats, de même l'esprit humain est redevable de la force de ses croyances et de la fécondité de ses ressources à l'antagonisme de la contradiction. C. M. PAFFE.

CONTRADICTION (PRINCIPE DE). Platon avait reconnu le principe de contradiction ; Leibnitz l'a élevé au rang de criterium de la vérité (*voy.* CRITERIUM). Ce principe s'énonce ainsi : le sujet et l'attribut d'une proposition ne doivent pas mutuellement s'exclure. La fameuse preuve de l'existence de Dieu, qu'on trouve déjà dans les écrits d'Anselme, archevêque de Cantorbéry, au XIe siècle, tire sa force de cette loi logique ; la voici : « L'idée d'un Être suprême qui possède toutes les réalités et qui soit cause première de tout ce qui existe ne renferme en soi nulle contradiction. Une chose dont l'idée n'implique pas contradiction est possible. Dieu est donc possible ; or, toutes les réalités devant se trouver dans l'idée de Dieu, la réalité de l'existence lui appartient nécessairement, par où il est démontré que Dieu existe. En un mot, l'être réel absolu est possible, donc il est, ou s'il n'était pas, il lui manquerait quelque réalité. » — Il faut bien remarquer que le *principe de contradiction*, comme tous les principes semblables, n'est un criterium positif de la légitimité des idées que quant à leur valeur logique, et qu'il est négatif quant à leur valeur matérielle. Car toute idée qui a saisi le rapport du *subjectif* à l'*objectif* (*voy.* ces deux mots), c'est-à-dire toute vérité humaine, est conforme à ce principe ; mais nous ne pouvons pas assurer que toute idée conforme à ce même principe a saisi le rapport du subjectif à l'objectif. De manière que la violation du principe montre bien que l'on n'est pas dans le vrai, tandis que son observation ne prouve pas toujours qu'on y soit parvenu. Et la raison en est simple, puisqu'une connaissance n'étant telle que par la pensée, nulles connaissances ne peuvent être vraies matériellement que si la pensée qui leur sert de fondement est soumise à ses lois, tandis que la pensée pourrait être d'accord avec ses lois, c'est-à-dire pourrait être subjectivement régulière, sans qu'elle eût le droit de rien affirmer hors d'elle-même. Ces règles, toutes négatives qu'elles sont sous le rapport objectif, n'en offrent pas moins, lorsqu'on les a exactement suivies, une grande probabilité en faveur de la valeur matérielle des idées, attendu l'harmonie qui existe nécessairement entre le monde extérieur et le monde intérieur, et qui constitue les rapports de l'homme à la nature et de la nature à l'homme. Les moyens possibles d'expérience élèvent dans certains cas cette *probabilité* à la *certitude*. DE REIFFENBERG.

CONTRADICTOIRE et CONTRAIRE. Les logiciens appellent propositions contradictoires celles dont l'une dit précisément ce qu'il faut pour détruire la vérité de l'autre ; et propositions *contraires* celles dont l'une dit plus qu'il ne faut pour détruire la vérité de l'autre. Ainsi ces deux propositions : *tous nos ministres se conforment aux lois, quelqu'un de nos ministres viole les lois*, sont deux propositions contradictoires ; car pour détruire la vérité de la première proposition et pour qu'il soit faux de dire que tous nos ministres se conforment aux lois, il suffit que la seconde soit vraie et que l'on puisse dire que de nos ministres il y en a un qui les viole. Mais ces deux propositions, *tous nos ministres se conforment aux lois, tous nos ministres violent les lois*, sont deux propositions contraires, parce que l'une dit plus qu'il ne faut pour détruire la vérité de l'autre. Il y a cette différence entre les propositions contradictoires et les propositions contraires que les premières ne peuvent être vraies ni fausses à la fois, tandis que les secondes peuvent être fausses toutes les deux, quoique toutes deux elles ne puissent pas être vraies. Ces observations dispensent le logicien, dans l'application des sciences physiques et morales, de beaucoup de travail et d'un grand nombre de raisonnements ; car une fois qu'il a démontré d'une manière certaine la vérité d'une proposition, il peut en conclure, sans qu'il soit besoin de recherches ultérieures, que l'énoncé des propositions contradictoires ou contraires à la sienne est faux ; ou lorsqu'il a reconnu fausse la proposition qu'il a soumise à une critique sévère, il peut en conclure que l'énoncé de la proposition contradictoire est vrai. Seulement, dans ce cas, il ne peut rien inférer ni présumer, soit contre la proposition contraire, soit en sa faveur.

Pour la signification du mot *contradictoire* en termes de droit, *voy.* DÉBAT. NÉGRIER.

CONTRAINTE PAR CORPS. C'est, suivant le langage ordinaire, un mode d'exécution forcée que la loi accorde au créancier, dans certains cas, sur la personne de son débiteur, dans la vue de le forcer à lui payer ce qu'il lui doit ou à remplir une obligation qu'il a contractée envers lui. Aux yeux de la morale qui se trouve blessée par la faculté attribuée à un homme de priver

un autre homme de sa liberté, elle est une véritable peine arbitrairement infligée en l'absence d'un délit ou même d'un quasi-délit constaté, puisque son application n'est justifiée que par la *présomption* de l'existence d'un vol que la loi ne permet jamais de présumer (art. 1116 du Code civ.), et dont elle veut avec justice que la preuve soit toujours administrée pour lui faire produire les résultats qu'elle y attache.

Il est prouvé par les registres des maisons de détention pour dettes que ceux dont elles sont peuplées sont presque tous étrangers à la profession du commerce, et qu'il n'y a aussi qu'un petit nombre de négociants qui usent envers leurs débiteurs du moyen violent de la contrainte personnelle. Ce mode d'exécution n'est guère employé que contre les individus qui souscrivent des obligations sous la forme de lettres de change, quoiqu'ils ne soient pas négociants, et il n'est pratiqué, en général, que par quelques misérables usuriers, véritables fléaux des familles, qui abusent de la facilité que la loi leur offre de se faire engager la personne de leurs débiteurs.

La contrainte par corps n'existe pas chez des peuples très-civilisés, et on ne s'aperçoit pas que son absence soit un obstacle à la prospérité de leur commerce ni à la fidélité de l'exécution des engagements. Dans les États-Unis, où elle avait été importée de l'Europe, elle a été abolie sans que les relations commerciales en aient reçu la moindre atteinte; l'abolition en a été proposée aussi en Angleterre, où cependant les rigueurs de la contraite personnelle sont tempérées par une certaine liberté d'action qui est laissée à celui qui la subit, et où le débiteur malheureux et de bonne foi trouve une garantie contre l'arbitraire dans le *bénéfice d'insolvabilité* qui lui offre un préservatif contre la mauvaise humeur ou la dureté de son créancier.

En France, une loi de 1832, en régularisant l'exercice de la contrainte par corps, est venue prouver qu'il n'était pas dans la pensée du gouvernement d'en proposer l'abolition. En matière civile, elle a lieu dans les cas qui sont indiqués au titre XVI, livre III, du Code civil, pour dommages-intérêts excédant 300 fr., pour reliquats de comptes dus par les tuteurs, curateurs, et par les comptables publics, à raison de leur gestion; elle est appliquée ensuite en matière commerciale, et pour le recouvrement des amendes, restitutions, dommages-intérêts et frais en matière criminelle, correctionnelle et de simple police. La loi du 17 avril 1832 a seulement apporté quelques modifications plus ou moins importantes dans les causes qui donnent lieu à cette exécution forcée : ainsi elle ne permet pas que la contrainte puisse être prononcée contre un Français pour une dette commerciale inférieure à 200 fr., et en matière civile lorsque la somme n'excède pas 300 fr.; ni contre les étrangers, pour une somme inférieure à 150 fr., sans distinction toutefois, relativement à eux, entre les dettes civiles et les dettes commerciales. Elle établit une certaine gradation dans la durée de l'emprisonnement du débiteur, eu égard à l'importance des sommes dues, et elle donne le *tarif du temps de liberté* qui est exigé, soit à raison d'une dette commerciale, soit à raison d'une dette civile, et contre les étrangers qui doivent le fournir dans une proportion *double*. Elle fixe, à l'égard de tous débiteurs et en toutes matières, sauf le cas de stellionat, les limites de la faculté d'user de la contrainte par corps à l'âge de 70 ans commencés. Enfin, et par l'effet de l'emprisonnement du débiteur, le corps de celui-ci étant devenu un véritable gage matériel de la somme due au créancier, il était dans l'ordre que ce dernier fût soumis à fournir les moyens de conservation de ce gage : c'est pourquoi la loi lui impose l'obligation d'avancer chaque mois à son débiteur, et de consigner à titre d'aliments, une somme qui est à peu près suffisante pour l'empêcher de mourir de faim, lorsqu'il n'est pas obligé de la partager avec sa famille pour la sustenter.

La contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre des pairs que de l'autorité de cette chambre, ni contre un membre de la chambre des députés durant la session, et dans les six semaines qui la précèdent ou la suivent (*Charte* de 1830, art. 29 et 43). La loi défend de la prononcer contre les filles et les femmes non réputées marchandes publiques; contre les mineurs non commerçants ou qui ne sont point réputés majeurs, pour fait de leur commerce; contre les individus non négociants qui auraient souscrit ou endossé, soit des billets à ordre, soit des lettres de change, réputées simples promesses aux termes de l'art. 112 du Code de commerce; et contre les veuves et héritiers des justiciables des tribunaux de commerce. En matière civile, leur sexe n'est pas un motif d'exemption de la contrainte pour les femmes et les filles, comptables à raison du reliquat de leurs comptes et pour les autres causes énoncées aux articles 8, 9, 10 et 11 de la loi du 17 avril 1832 : il aurait dû être une légitime cause de les en exempter dans tous les cas.

Le débiteur malheureux et de bonne foi peut recouvrer la liberté de sa personne et se soustraire à la contrainte par corps par la cession qu'il fait de ses biens à ses créanciers. *Voy.* CESSION DE BIENS. J. L. CRIVELLI.

CONTRALTO, mot italien par lequel on désigne la partie de chant la plus élevée après le soprano, et qui s'écrit immédiatement au-dessous. Longtemps il a été chanté indistinctement en Italie par des hommes à voix aigues, des castrats, des enfants ou des femmes à voix graves. Maintenant ce mot sert à désigner uniquement les voix graves de femmes, et il est passé dans la langue française avec cette seule signification. Le contralto est pour les femmes ce qu'est la voix de basse pour les hommes.

La voix de contralto, qu'il ne faut pas confondre avec la haute-contre, est devenue, ainsi que celle-ci, fort rare. De notre temps, Mme Pisaroni avait une voix de contralto très-remarquable; Mme Pasta avait une voix de mezzo-soprano qui pouvait descendre de temps en temps aux cordes du contralto. *Voy.* VOIX. X.

CONTRASTE. C'est une opposition, ou du moins une dissemblance bien tranchée de propriétés physiques, ou de qualités morales, entre les choses ou les personnes. Les contrastes sont dans la nature, et c'est le Créateur lui-même qui les introduisit dans son ouvrage. Quels contrastes plus remarquables que ceux du jour et de la nuit, de la saison brûlante et de celle des frimas? On peut dire que la carrière humaine est une suite de contrastes, et c'est par le plus frappant de tous, celui de la vie avec la mort, que s'en termine la liste.

L'inégalité des fortunes, des conditions, des facultés, des talents, rend les contrastes nombreux dans l'état social et surtout dans les grandes villes. C'est un affligeant spectacle que celui de la misère d'un homme mourant de faim dans un grenier à quelques pas de l'opulence rassasiée de plaisirs et de jouissances dans un palais. Heureusement la société nous offre des contrastes plus consolants entre l'industrie et la paresse, le génie et la sottise, l'indépendance et la servilité.

En général, le contraste dans les goûts, les hommes, les caractères, est un élément de bonheur et de durée dans les liaisons d'amitié et d'amour; il contribue aussi à varier les paisibles félicités de l'hymen. L'union de l'homme et de la femme, de la force et de la faiblesse, de la fermeté et de la douceur, n'est-elle pas déjà un premier contraste? Ici encore la nature nous a donné, par ce seul fait, une grande leçon. L'art ne pouvait mieux faire que de l'imiter; aussi a-t-il, dans tout son domaine, multiplié les contrastes. La peinture, la musique, la poésie dramatique en ont fait leur principal moyen de succès. Des situations et des caractères bien contrastés, voilà ce qui, dans les chefs-d'œuvre de nos maîtres, s'empare puissamment de l'attention et de l'âme du spectateur. Il faudrait analyser tout leur théâtre pour montrer combien ils ont dû à l'heureux emploi de cette source de beautés et d'intérêt.

L'absence des contrastes est, conséquemment, dans les compositions littéraires, un défaut d'art. C'est ce qu'un spirituel critique reprochait à Florian, dans les bergeries duquel il aurait voulu trouver *un loup*. Peut-être pourrait-on adresser un reproche contraire à des auteurs de nos jours qui ont trop négligé de faire contraster des scènes plus douces avec la sanglante monotonie du crime et de l'horreur. M. OURRY.

Si contraste est communément synonyme d'opposition, il s'en faut qu'il le soit toujours en peinture. Les teintes, les demi-teintes, les nuances combinées du petit nombre de couleurs au moyen desquelles les peintres imitent les innombrables effets de la nature, sont une succession d'oppositions, et les transitions subites, inopinées, soit de la lumière et de l'ombre, comme est l'éclair qui sillonne un horizon rembruni, soit de certains effets que la nature offre rarement, comme un site tranquille et fleuri terminé par des roches arides et menaçantes, sont des contrastes véritables. Pour la plupart des artistes, le contraste est la variété qui différencie toutes les parties d'une composition : ainsi il est l'ennemi déclaré de toute répétition, de toute symétrie affectée. On distingue autant de sortes de contrastes qu'il y a de parties constitutives dans l'art de peindre : contraste d'ombre et de lumière, source du clair-obscur; contraste entre les couleurs naturelles et leurs teintes combinées; contraste de nature, d'âge, de sexe, de proportions, de beauté, de laideur, de passions, etc., etc. Le contraste doit être observé aussi bien entre les membres d'une figure isolée qu'entre les parties d'un groupe de plusieurs personnages et les divers groupes d'une nombreuse composition : ainsi, pour ne citer qu'un exemple, un contraste sera bon quand, sur trois figures, l'une se présentera de face, l'autre de côté ou de profil, l'autre de dos. L. C. SOYER.

CONTRAT. Pothier définit le contrat une convention par laquelle deux parties réciproquement, ou seulement l'une des deux, promettent et s'engagent envers l'autre à lui donner quel-

que chose, ou à faire ou à ne pas faire quelque chose. Le Code civil (art. 1101) a reproduit cette définition.

Nous commencerons par exposer les conditions essentielles à la validité d'un contrat quelconque ; nous examinerons ensuite les diverses espèces de contrats reconnues par notre législation.

Les conditions essentielles à la validité de tout contrat sont au nombre de quatre : 1° le consentement des parties ; 2° leur capacité de contracter ; 3° un objet certain qui forme la matière de l'engagement ; 4° une cause licite dans l'obligation.

1° La nécessité du consentement, condition première et essentielle de tout contrat, porte avec elle sa justification qui, en conséquence, n'a pas besoin d'être démontrée. Il est certain que là où notre consentement n'existe pas ou se trouve vicié dans son principe, le contrat qui paraissait en résulter doit être déclaré nul. Mais l'appréciation des circonstances qui invalident le consentement est chose difficile ; car ces circonstances sont nombreuses et présentent des caractères que le sens droit et exercé du juge peut seul arriver à bien connaître. L'erreur, la violence et le dol sont les griefs les plus ordinaires allégués contre la validité du consentement ; mais que de questions, que de débats ne soulèvent point les cas particuliers d'erreur, de violence ou de dol prétendus ! Le Code civil trace à ce sujet quelques règles générales que nous allons indiquer rapidement. L'erreur est une cause de nullité du contrat, lorsque, selon le Code, elle tombe sur la substance même de la chose qui en est l'objet. Par exemple, vous achetez un chandelier de cuivre croyant acheter un chandelier d'or : dans ce cas il est bien certain que votre erreur tombe sur la substance même de la chose. Cependant lorsqu'il s'agit d'un objet tel que la substance se trouve en lui tout à fait accessoire, tandis que l'industrie en fait le principal mérite, il est certain qu'en ce cas la règle établie par le Code civil ne serait plus applicable. Cependant, pour donner raison à cette règle, les auteurs expliquent ce qu'il faut, en termes de droit, entendre par substance d'une chose : c'est la *qualité*, disent-ils, que les contractants ont eu principalement en vue. L'erreur n'est point une cause de nullité lorsqu'elle ne tombe que sur la personne avec laquelle on a intention de contracter, à moins que la considération de cette personne ne soit la cause principale de la convention.

La violence est une seconde cause de nullité du consentement, qui doit être libre. Il y a violence, dit le Code, lorsque le fait allégué est de nature à faire impression sur une personne raisonnable et lui inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune à un mal considérable et présent. On a égard, en cette matière, à l'âge, au sexe et à la condition des personnes. Encore que la violence ait été exercée par un tiers, lors même que ce tiers n'aurait aucun intérêt dans le contrat, elle n'en demeure pas moins une cause de nullité ; il en est de même si elle a été exercée par le mari ou la femme de la partie contractante sur ses ascendants ou descendants. La seule crainte révérentielle envers le père, la mère ou autre ascendant, sans qu'il y ait eu de violence exercée, ne suffit point pour vicier le consentement. Enfin, quelle que soit la violence qui ait été commise, cette violence cesse d'être un motif de nullité si, depuis qu'elle a cessé, le contrat a été approuvé, soit expressément, soit tacitement, soit en laissant passer le temps de la restitution fixé par la loi.

On appelle dol, selon Pothier, toute espèce d'artifice dont quelqu'un se sert pour en tromper un autre [1]. Le dol ainsi défini est encore une cause qui annule le consentement. Le dol, l'erreur, la violence ont cela de commun que le contrat qui en est entaché n'est pas nul de plein droit, mais exposé seulement à une action en nullité ou en rescision.

Quant à la lésion, *voy.* ce mot.

2° La capacité de contracter est la seconde condition essentielle à la validité de tout engagement. Le principe est que toute personne peut contracter si elle n'en est pas déclarée incapable par la loi. Or, les personnes que la loi déclare incapables sont les mineurs, les interdits, les femmes mariées dans les cas exprimés par le Code, et en outre quelques personnes auxquelles la loi interdit certains contrats. Ce dernier dispositif s'applique par exemple aux époux entre lesquels le contrat de vente n'est permis que dans les cas prévus par l'article 1595 du Code civil (*voy.* Vente). Il s'applique encore aux tuteurs qui ne peuvent acquérir les biens de leurs pupilles (*voy.* Tutelle) ; aux administrateurs des établissements publics, quant aux biens confiés à leur garde, etc., etc.

L'incapacité des mineurs, des interdits et des femmes mariées n'étant décrétée par la loi que dans l'intérêt de ces mêmes mineurs ou interdits, ou femmes mariées, il en résulte qu'eux seuls peuvent s'en prévaloir : les autres parties con-

[1] *Labeo definit dolum, omnem calliditatem, fallaciam, machinationem, ad circumveniendum, fallendum, decipiendam alterum, adhibitam.*

tractantes se trouvent liées par le contrat et ne peuvent l'attaquer.

3° Tout contrat a pour objet une chose qu'une partie s'oblige à donner, ou qu'une partie s'oblige à faire ou à ne pas faire. Certaines choses ne peuvent devenir l'objet des conventions, comme la protection des puissances du jour pour en obtenir des faveurs. Nous citons cet exemple, parce qu'il est un de ceux qui se reproduit le plus fréquemment en dépit des dispositions de la loi. Les choses qui sont dans le commerce peuvent seules former la matière d'un engagement. Il importe peu qu'elles soient futures ou présentes; cependant on ne peut renoncer à une succession non ouverte, ni faire aucune stipulation sur une pareille succession, même avec le consentement de celui de la succession duquel il s'agit. La loi répute immoral tout engagement à cet égard.

4° Une cause licite est la quatrième condition essentielle de tout contrat. L'obligation sans cause, dit le Code civil, ou sur une cause fausse, ou sur une cause illicite, ne peut avoir aucun effet. Voici un cas de cause fausse ou d'absence de cause. Si, croyant à tort vous devoir une somme quelconque qui vous avait été léguée par le testament de mon père, testament révoqué par un autre postérieur dont je n'avais pas connaissance, je me suis engagé à vous donner certain domaine en payement de cette somme, ce contrat est nul, parce que la cause de mon engagement, qui était l'acquittement d'une dette est une cause qui s'est trouvée fausse. Une cause est illicite lorsqu'elle se trouve contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Les contrats sont de diverses sortes. On appelle contrat *synallagmatique* ou *bilatéral* tout contrat par lequel les parties s'obligent réciproquement les unes envers les autres. Le contrat est *unilatéral*, lorsqu'une personne s'engage envers une autre, sans que de la part de cette dernière il y ait engagement. Le contrat est *commutatif*, lorsque chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle. Le contrat *de bienfaisance* est celui dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit; ce contrat est en outre nécessairement unilatéral. Le contrat à titre onéreux, de son côté nécessairement bilatéral ou synallagmatique, est celui qui assujettit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose.

Nous venons de définir le contrat commutatif; ajoutons que lorsque l'équivalent consiste dans la chance de gain ou de perte pour chacune des parties, d'après un événement incertain, le contrat est dit alors *aléatoire*. Ce dernier, dont il va être plus amplement traité, est soumis à des règles spéciales. Quant aux autres, ils se trouvent uniquement régis par les principes généraux, leur dénomination particulière ne servant qu'à les distinguer pour la facilité du discours. *Voy.* Mariage, Louage, etc.

Contrat aléatoire. Nous ne traiterons ici que de deux espèces de contrats aléatoires : le jeu et le pari; quant aux contrats de rente viagère, d'assurance, et au prêt à grosse aventure, il en sera question ailleurs.

Le Code civil ne reconnait point les dettes de jeu : en conséquence il n'accorde point d'action à cet égard; mais, d'un autre côté, un payement fait en vertu d'une dette de jeu ne peut être répété. L'ancienne jurisprudence, plus sévère, admettait en ce cas la répétition, et même en étendait le délai outre mesure : ce délai était de cinquante ans. On pouvait, durant ce long intervalle, réclamer l'argent gagné et reçu par le joueur heureux. Si le perdant refusait de profiter des bénéfices de la loi, les officiers municipaux étaient autorisés à agir pour lui, c'est-à-dire à se faire rendre l'argent, qu'ils devaient appliquer à des travaux d'utilité publique. Les prohibitions légales du jeu et du pari remontent à une époque fort reculée de l'histoire. Charlemagne, dans ses capitulaires, s'est occupé de cet objet. Moins anciennement, les ordonnances de 1629 et de 1781, et la loi du 22 juillet 1791, ont établi, sur le jeu et le pari, des règles très-sages, quoique fort sévères. L'ordonnance de 1629 donnait aux père et mère l'autorisation de répéter toutes les sommes perdues au jeu par leurs enfants mineurs. Cette action de répétition en faveur des mineurs ne fut point admise par l'ordonnance de 1781, qui se contente de déclarer nuls tous billets ou engagements souscrits pour dette de jeu. Le Code civil, bien qu'il ne s'explique pas à cet égard, est évidemment conforme, dans son esprit, aux dispositions de l'ordonnance de 1781; la jurisprudence des cours l'a, du reste, suffisamment constaté. Mais une difficulté inhérente à ces sortes d'affaires est de constater l'origine de la dette ou la cause des billets, cause qui est presque toujours dissimulée. Peut-on dans ce cas admettre la preuve testimoniale? L'ordonnance de 1629 la permettait; le Code ne s'explique point à cet égard; les dispositions mêmes de l'article 1341 sont tellement absolues qu'on pourrait en inférer que la preuve testimoniale ne saurait avoir lieu. Cependant la jurisprudence ne refuse pas cette preuve : elle s'est fondée, pour l'ad-

mettre, sur l'article 1353, qui fait prévaloir les présomptions du juge contre les actes, quand ils sont attaqués pour cause de fraude ou de dol. Cependant le tiers porteur du billet qui, de bonne foi, en aurait fourni les fonds, n'est pas responsable de la nullité reconnue du billet.

La loi n'a pas également réprouvé tous les jeux : il en est qu'elle admet comme très-légitimes; tels sont les jeux favorables aux exercices du corps ou qui occupent d'une manière utile notre intelligence. Pour ces sortes de jeux, la loi vous donne une action ; seulement il est loisible au juge de la rejeter lorsque la somme paraît excessive. La loi qui permet au juge de rejeter ainsi l'action en répétition d'une somme excessive n'autorise pas à réduire la somme et par suite à valider l'action. La jurisprudence a consacré à la lettre les dispositions du Code, attendu que ce qui est de simple faculté ne peut s'étendre. Ce principe de législation trouve dans nos lois de fréquentes applications.

Quant à l'effet des contrats et aux obligations qui en résultent, *voy*. OBLIGATION. X.

CONTRAT SOCIAL. *Voy*. SOCIÉTÉ, ÉTAT.

CONTRAVENTION, infraction aux lois, aux ordonnances, aux règlements de police générale ou locale, aux contrats civils ou de commerce (*Legis, edicti, promissi violatio; peccatum adversus legem, edictum, fidem datam*). Ce mot, dans l'ancienne législation, avait plusieurs acceptions. Il s'appliquait à tous les cas de violation de loi, ou d'un édit ou de la foi jurée, ou même d'une simple ordonnance municipale ; il comprenait tout ce que la nouvelle législation de justice répressive distingue par contravention proprement dite, par délit et par crime. La *contravention* est moins grave que le *délit*, le délit moins grave que le *crime*. Cette distinction est rationnelle : elle résume les trois degrés d'offense aux lois d'intérêt public et d'intérêt privé. Cette distinction manquait à l'ancienne législation. Relativement aux protestants, l'édit de révocation prononçait les galères, la mort même. Les contraventions aux ordonnances royales en matière religieuse, les édits de la douane et d'octroi entraînaient dans certains cas les mêmes peines. Les contraventions en matière ecclésiastique donnaient ouverture à l'*appel comme d'abus* devant les parlements. — L'inexécution des lois et ordonnances de la part des magistrats était qualifiée *contravention* quand ils n'avaient manqué à leurs devoirs que par imprévoyance ou négligence; mais s'ils avaient agi sciemment ou de mauvaise foi, c'était *prévarication*. Dans tous les cas de contravention dont la pénalité n'avait pas été déterminée par les lois, les cours et tribunaux pouvaient jadis appliquer arbitrairement la peine qu'ils voulaient, et faire allouer aux parties lésées tels dommages et intérêts qu'ils jugeaient convenables, suivant la gravité des cas. La nouvelle législation a posé les bases de la pénalité en matière fiscale. Il n'est plus permis aux juges de suppléer au silence de la loi; aussi la nomenclature des cas de contravention en matière de police occupe-t-elle une grande place dans le Code pénal. DUFEY.

CONTRE-AMIRAL. C'est le nom que portait autrefois l'officier chargé du commandement de la division d'arrière-garde dans une armée navale; c'était une simple qualité qui ne subsistait que pendant le temps de l'armement. Aujourd'hui, c'est le troisième grade d'officier général de la marine et le même que celui de *chef d'escadre* d'autrefois. Dans toutes les marines militaires, le grade de contre-amiral est le troisième. Il y a immédiatement au-dessus le grade de vice-amiral. Le navire monté par le contre-amiral porte, au haut du mât d'artimon, le pavillon national, de figure carrée. MERLIN.

CONTREBANDE. C'est le mot qu'on emploie pour désigner l'action dont le but est de faire entrer dans un pays ou d'en faire sortir des marchandises, en violant les lois et ordonnances qui y sont en vigueur. Dans sa stricte acception, ce mot ne s'emploie qu'à l'égard des marchandises prohibées, c'est-à-dire qui ne peuvent entrer ou sortir, sous quelque condition que ce soit; tandis que le mot *fraude* sert pour désigner la contrebande qui se fait sur les marchandises passibles de droits tant à l'entrée qu'à la sortie.

La contrebande entraîne avec elle des peines plus ou moins sévères, toujours la confiscation de la marchandise saisie, souvent une amende variable suivant la valeur de la marchandise prise en contrebande, et quelquefois la prison; on trouve même un arrêt du conseil d'État du roi de France, en date du 4 octobre 1720, qui punissait de mort quiconque faisait la contrebande, notamment sur les toiles des Indes, du Levant et de la Chine, etc.

La contrebande est immorale; elle met celui qui la pratique en état de rébellion ouverte contre la loi, et, en jetant sur les marchés intérieurs une marchandise qu'on en veut repousser, elle atténue d'une manière fâcheuse la protection que la loi a en vue d'accorder aux fabriques.

Mais, il faut en convenir, la contrebande est souvent la suite d'un mauvais système de douanes, qui, quoi qu'on fasse, est toujours impuis-

sant contre le goût du consommateur. En effet plus la marchandise sera rare, plus, une fois que le goût du consommateur se sera décidé, elle offrira de chances de gain à celui qui se chargera de la faire arriver en contrebande. Aussi voit-on, en pareil cas, la contrebande devenir une véritable industrie, lucrative et régulièrement organisée en face de la loi; ayant ses comptoirs, ses assurances, un matériel souvent dispendieux, et des agents nombreux, intelligents, actifs et dont le courage va quelquefois jusqu'au crime. J. Ozenne.

CONTREDANSE, sorte de danse vive et légère qui nous est venue des Anglais. On l'exécute à quatre ou à huit, et même à seize personnes. L'air est en rondeau à deux temps écrits $\frac{2}{4}$ ou $\frac{6}{8}$, sur un mouvement assez vif. D'ordinaire il y a trois reprises de huit mesures chacune. On l'exécute quatre fois de suite lorsqu'il y a huit ou seize personnes, pour que tous les danseurs puissent y figurer à leur tour et en exécuter tous les pas. Il y a de fort jolies contredanses. Les unes sont composées avec des thèmes originaux, les autres sur des airs d'opéra et de ballet arrangés soit pour un piano à deux ou quatre mains, soit pour un orchestre plus ou moins considérable. X.

CONTREFAÇON, nom donné à tout ouvrage fait au préjudice de la personne qui a seule le droit, d'après la loi ou les usages reçus, de l'exécuter pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. La contrefaçon s'entend plus particulièrement d'un livre ou d'un objet manufacturé.

Depuis que l'imprimerie a permis de donner un grand développement aux travaux de l'esprit humain, le législateur a veillé à ce que des règlements sévères empêchassent la contrefaçon. Les premières ordonnances remontent à l'année 1566, et, depuis cette époque, les gouvernements n'ont jamais cessé d'accorder aux auteurs toute protection contre les contrefacteurs et les plagiaires. Ces règlements ne sont plus en harmonie avec nos institutions; ils demandent une prompte révision, tant ceux qui concernent la propriété des ouvrages de science, de littérature ou d'art et les brevets d'invention, que ceux qui ont rapport à la propriété des dessins sur étoffes et aux différentes marques empreintes sur les produits des fabriques. En ce qui concerne les contrefaçons des ouvrages de science, d'art ou de littérature, les lois et règlements français assurent aux auteurs d'écrits en tous genres, aux peintres, aux dessinateurs, graveurs, compositeurs de musique, la jouissance, leur vie durant, du droit de vendre leur ouvrage dans tout le royaume et d'en céder la propriété, soit en totalité, soit partiellement. Les héritiers des cessionnaires jouissent des mêmes droits pendant dix ans après la mort de l'auteur; mais pour ses enfants ce temps est porté à vingt ans, et la veuve en jouit même toute sa vie. Pour avoir le droit de poursuivre le contrefacteur, il faut faire le dépôt de l'ouvrage à la direction centrale de la librairie, en un nombre d'exemplaires déterminé par la loi et qui est de deux actuellement.

S'il s'agit de sculpture, de moules, estampes, gravures exécutés sur médailles ou sur pierres fines, il y a contrefaçon toutes les fois qu'on en fait des copies exactes, quand même ces copies sont à une échelle plus grande ou plus petite que l'original.

Les contrefaçons sont généralement ruineuses pour l'auteur, l'inventeur ou leur cessionnaire; elles le sont aussi à l'égard des dessins sur étoffes, car alors on établit, avec les mêmes dessins, des étoffes à un prix bien inférieur, et la manufacture à laquelle appartient le dessin original ne peut plus même entrer en concurrence, et perd dès lors le fruit de ses travaux et de ses sacrifices. On applique maintenant partout la loi du 18 mai 1806 et l'ordonnance du 17 août 1825 pour constater le jour et l'heure du dépôt, fait par l'inventeur des dessins, aux archives du conseil des prud'hommes, ou au greffe du tribunal de commerce, ou au tribunal civil. Lorsqu'il s'agit de produits industriels, l'inventeur doit solliciter un brevet qui lui garantit le droit de propriété, mais pour un temps *limité*, tandis que la propriété des dessins ou de la marque peut être illimitée et que le droit des auteurs s'exerce pendant toute leur vie, et pendant dix années à compter de leur décès. Ces différences sont essentielles à noter. V. de Moléon.

C'est ici le lieu d'aborder un instant, pour la traiter aussi succinctement que le permettent les bornes de cet ouvrage, une question dont la librairie belge s'est tout récemment émue, mais dont nous croyons qu'elle peut attendre la solution avec confiance, et libre de toute anxiété. Nous voulons parler de la réimpression qui se fait en Belgique des livres français, et qu'à l'heure qu'il est la France voudrait lui faire interdire, au mépris de ce qui se passe partout ailleurs, où nous voyons se pratiquer, exempte de toute réclamation, la reproduction des ouvrages publiés à l'étranger. Cette faculté que commandent les besoins de l'esprit humain, est, en effet, devenue pour toutes les nations une sorte de droit sanctionné par un usage qui est de tous les

temps et de tous les lieux, et que nulle part ne contrarient ou des lois spéciales ou des règlements particuliers. C'est ainsi que l'on reproduit en Autriche les livres publiés en Saxe, et dans le grand-duché de Bade ou dans le royaume de Wurtemberg, les livres publiés en Prusse; et nous ne pensons pas que l'on puisse opposer comme étant une exception capable de détruire le fait que nous proclamons ici, le privilége accordé naguère par les souverains de ces divers États à l'éditeur de Gœthe qui s'est vu assurer la propriété exclusive des œuvres de ce grand homme. De pareilles exceptions sont aussi peu ordinaires que les auteurs comme Gœthe sont rares. Paris réimprime, du vivant de leurs auteurs, les ouvrages allemands, anglais, italiens et espagnols; et c'est là ce qui fait que nous trouvons au moins étrange que des écrivains français, hommes pourtant de pensée profonde et de sérieux travaux, aient pu, dans ces derniers temps, appeler *une piraterie, une fausse monnaie de l'intelligence,* la part que prend la Belgique au droit commun, en réimprimant les ouvrages français. Nous concevons que de pareilles épithètes soient appliquées au plagiat, aux contrefaçons clandestines des livres français en France même, mais non pas à ce que l'on nomme improprement la contrefaçon, et ce que, pour être vrai, on devrait nommer la réimpression. Du reste, accuser la Belgique de cette façon, c'est accuser la France elle-même. S'il y a piraterie pour la Belgique qui réimprime les livres français, il y a aussi piraterie pour la France qui réimprime les livres étrangers; car il importe peu, quant à la question de fait, que ces contrefaçons soient en petit nombre en France, alors qu'elles sont pour la Belgique l'objet d'un commerce étendu : le droit et l'équité n'en seraient pas moins blessés. Nous ne savons d'ailleurs jusqu'à quel point il faut admettre que cette réimpression soit aussi peu considérable en France qu'on voudrait nous le faire croire : nous n'ignorons pas qu'il y a, dues à cette industrie, et de grandes fortunes acquises et de nombreuses distinctions obtenues. D'où nous sont venues, si ce n'est des presses françaises, cette foule d'éditions des œuvres des principaux auteurs anglais, allemands, etc.? Pourquoi, s'il y a vol, tolérer chez soi ce vol dont on fait à ses voisins un si amer reproche? Il ne peut y avoir de sincérité et de désintéressement dans un blâme qu'autant que celui dont il émane est lui-même pur de l'immoralité qu'il condamne. Pourquoi aussi laisser se multiplier en Angleterre, libres de toutes entraves, les réimpressions de tant d'ouvrages, et surtout de tant de livres d'éducation, alors qu'on les veut interdire à la Belgique? De pareils faits démontrent suffisamment qu'il n'y a point là une question de droit public, mais bien une question purement conventionnelle, une pure question de droit civil.

La réimpression est donc, pour la France comme pour la Belgique, un droit que la loi autorise et protége, un droit que des gouvernements ont souvent encouragé, tantôt par des subsides pécuniaires, tantôt par des récompenses honorifiques. Aussi longtemps que l'existence de ce droit se continuera, sans modification, sans amoindrissement, on ne pourra, sans méconnaître la loi française aussi bien que la loi belge, dire de la réimpression que c'est un pillage honteux, une piraterie, une fausse monnaie, car ce serait les supposer l'une et l'autre capables de tolérer une industrie flétrie d'un pareil titre.

Tout cela semble aussi nous rendre plus évident qu'il n'en est pas de la propriété des produits de l'intelligence comme de la propriété matérielle. Qu'un livre paraisse, il est aussitôt livré aux mains de tous, et n'a d'existence que par la publicité; bien plus, c'est que s'il n'est pas déposé, il peut être réimprimé impunément, encore qu'aucun doute ne se puisse élever sur l'identité de son auteur. Qu'est-ce donc qu'une propriété qui dépend d'un certain nombre de formalités, et qu'une négligence de fait peut prescrire? — Aussi avons-nous vu échouer dans leurs efforts longtemps soutenus beaucoup d'illustres écrivains qui, arrivés au pouvoir après la révolution française de 1830, espéraient ériger l'intelligence en propriété matérielle. On en est revenu, après plusieurs projets restés à l'état de proposition, à la législation exceptionnelle et conventionnelle qui régit la matière dans les limites du royaume, et dont l'application au dehors ne peut résulter que de conventions mutuellement consenties, tandis que la propriété véritable, le *dominium* des Romains, repose, chez toutes les nations civilisées, sur des bases invariables au fond, et qui dans la forme et les détails ne diffèrent que dans leurs rapports avec la constitution du pays lui-même.

Si la propriété des œuvres de l'esprit était de droit naturel, elle n'aurait pas le caractère changeant que les lois lui ont donné; elle ne varierait pas non plus suivant la nature même de ces œuvres; car on sait que les œuvres musicales n'ont pas les mêmes priviléges que les œuvres littéraires, et que les pièces de théâtre sont soumises à une législation spéciale. De ce qu'on peut, en-

touré d'un certain nombre d'auditeurs, faire à haute voix la lecture d'un livre sans rien devoir à l'auteur; de ce qu'il est libre à chacun de copier pour soi, et sans rémunération pour le peintre, un tableau ou une gravure, il résulte qu'il n'y a dans tout ce qui touche aux produits de l'esprit ou aux œuvres de l'art qu'une propriété relative, variable suivant la société dans laquelle ces œuvres se produisent. Ce qu'il y a d'immatériel dans cette propriété appartient à tout le monde, tant que les lois ou les conventions internationales n'en ont pas décidé autrement.

Enfin, pour terminer par une observation qui n'est pas la moins importante, c'est que la contrefaçon belge qui vend à bas prix, et qui, par cette raison même, vend beaucoup, à tel point que tous les livres qui ne s'impriment pas à Bruxelles ne se vendent pas au dehors ou du moins ne s'y vendent qu'en très-petit nombre, c'est que la contrefaçon belge, disons-nous, plus encore que la librairie française, a contribué à répandre à l'étranger les idées françaises et à propager les connaissances utiles par le moyen du bon marché. C'est sous ce point de vue qu'on pourrait reprocher le défaut de grandeur à la politique qui s'attacherait, surtout et avant tout, à obtenir de la Belgique la suppression de cette industrie. X.

CONTREFORT. (*Construction.*) Dans les murs de quai, de rempart, de digue, destinés à résister à la poussée des terres ou au poids de l'eau, dans les murs de magasins à poudre ou autres supportant des voûtes, on emploie des contreforts pour donner à ces murs la force capable de faire équilibre à des efforts souvent considérables.

On considère dans l'établissement des contreforts leur largeur, leur épaisseur, leur forme et la distance qu'on met entre chacun; mais un soin particulier qu'on ne doit jamais négliger, c'est de les construire en même temps que le mur; car des contreforts appliqués après coup ne présentent jamais la même solidité et ne remplissent alors que fort imparfaitement l'objet auquel ils sont destinés : il ne faut donc en agir ainsi que dans les cas pressants.

Quand les contreforts sont appliqués du côté des terres qui poussent, comme dans les quais, on leur donne ordinairement à la base la forme d'un rectangle et ils présentent dans leur élévation un prisme. Comme le but, en faisant usage de contreforts, est de donner à un mur une solidité égale à celle qu'il aurait étant plein, et qu'on se propose de diminuer ainsi la dépense sans nuire à la solidité, on est dans l'usage, pour que celle-ci soit mieux assurée, de jeter un arc d'un contrefort à l'autre : c'est ainsi qu'a opéré M. l'ingénieur en chef Baudesson dans la construction du quai Lepelletier à Paris.

Aux contreforts placés à l'opposé de la poussée, comme dans des magasins à poudre, on donne à la base la forme d'un trapèze symétrique, et ils présentent en élévation une pyramide tronquée. La distance entre les contreforts varie beaucoup selon la poussée qu'ils ont à soutenir. Cette distance est de 5 à 7 mètres. On en applique quelquefois à la partie extérieure des nefs de nos églises modernes : il s'en voit un exemple à Saint-Sulpice de Paris. Dans ce cas on y ajoute quelques ornements pour les mettre en harmonie avec la décoration générale de l'église; toutefois, cet emploi n'est pas heureux.

Il ne faut pas confondre le contrefort avec l'*arc-boutant*, quoique les deux atteignent le même but. Ce dernier, qu'on rencontre toujours dans l'architecture gothique pour soutenir les nefs, est toujours placé à une certaine distance du mur. Il se compose du contrefort proprement dit et d'un arc, lequel repose d'un côté sur le mur à soutenir et de l'autre sur le contrefort; on est convenu d'appeler les deux réunis *arc-boutant*.

Nous ne décrirons pas au long la grâce légère qu'on retrouve souvent dans ce soutien de nos nefs gothiques; nous nous contenterons de citer le contrefort gracieux d'un arc-boutant de l'église de Villiers-le-Bel, village à 4 lieues de Paris, dans le département de Seine-et-Oise : il est malheureux que ce contrefort soit un peu endommagé. ANT. DUMAS.

CONTRE-GARDE. (*Art militaire.*) Ouvrage construit en avant d'un bastion, et parallèlement à ses faces, pour couvrir celles-ci contre les batteries de brèche, forcer l'assiégeant à s'emparer d'abord de cet ouvrage par les moyens qu'il aurait employés pour ouvrir le corps de place, et prolonger ainsi la durée du siége. Les contre-gardes peuvent servir pour établir l'*équilibre* de résistance entre toutes les parties de l'enceinte d'une place en donnant plus de force à celles que leur position et la figure du terrain environnant rendaient trop faibles. Dans quelques écrits sur la fortification, on donne mal à propos le nom de *contre-gardes* aux bastions détachés introduits par Vauban dans son second et son troisième système : ces ouvrages, quoique séparés du corps de place, n'en sont pas moins des *bastions*; ils en conservent la forme, les propriétés et la destination. DICT. CONV.

CONTRE-LETTRE. C'est un acte destiné à en détruire ou à en modifier un autre en tout ou en partie. Son étymologie, très-apparente

comme on le voit tout d'abord, tient à ce que le mot *lettre* signifiait originairement toute espèce d'actes ou de dispositions. Dans les bas siècles, à la suite desquels s'est formée notre langue, l'écriture étant fort rare, et usitée à peu près exclusivement pour les besoins des conventions, elle avait donné son nom aux conventions mêmes, par une métonymie familière à tous les idiomes. De là le fréquent emploi du mot *lettres* dans tant d'appellations composées, comme *lettres patentes, lettres royaux, lettres de rescision, lettres d'abolition, lettres de grâce*, et ce mot, encore vivant hier, aujourd'hui mort, *lettres de noblesse*, dont la désuétude récente atteste mieux que de longues réflexions le passage d'un âge à un autre. — La *contre-lettre*, considérée *absolument et en soi*, n'a rien d'illicite, ni même de défavorable. Maîtresses de leurs volontés et de leurs droits, les parties peuvent bien défaire le lendemain ce qu'elles ont fait la veille, sans qu'on leur en demande compte ou qu'on leur en fasse reproche. Cependant, il est vrai de dire que ce genre de dispositions est vu d'un mauvais œil par la loi, qui ne s'en est guère occupée que pour prendre des précautions contre elles. C'est qu'en effet elles servent souvent d'instrument à la fraude, et qu'on ne les emploie ordinairement que pour cacher aux tiers intéressés le véritable état des choses. Ainsi, un débiteur de mauvaise foi veut dérober son patrimoine aux poursuites de créanciers simples chirographaires : il en fait une vente ostensible par acte public; mais un autre acte sous seing privé est souscrit en même temps, et le prétendu acquéreur y déclare que le précédent n'a rien de sérieux et que la propriété n'a pas changé de mains. Ou bien encore, si la vente a réellement eu lieu, le prix est déclaré avoir été payé comptant, quand, de fait, il est encore dû. C'est surtout contre le fisc que ce genre de fraude est fréquemment employé. — Un préjugé très-condamnable, et pourtant très-répandu, fait considérer par bien des gens, très-honnêtes à tous autres égards, le trésor public comme un exacteur qu'on peut tromper en sûreté de conscience : d'où suivent une multitude de fausses énonciations de prix. Telle terre, par exemple, qui a été vendue 150,000 fr., paraît dans le contrat avoir été cédée pour 100,000 ou même moins, afin que la perception de l'enregistrement s'abaisse dans la même proportion. Outre que cette dissimulation cache un véritable vol, c'est encore une imprudence grave pour ceux qui la commettent, ainsi que nous allons le faire voir. La loi, qui adopte ou institue les contrats pour l'exercice loyal des droits de chacun, n'a pas dû permettre qu'on s'en servît comme de piéges tendus à la bonne foi des tiers. Le danger de l'abus des contre-lettres tenant donc uniquement, d'après ce qui a été dit tout à l'heure, à l'effet qu'elles pourraient produire contre les personnes qui y ont été étrangères, elle a coupé le mal dans sa racine, en statuant que ces stipulations n'auraient d'efficacité qu'entre les parties contractantes, et qu'elles en seraient dénuées à l'égard des tiers (Code civil, article 1321). On voit immédiatement la conséquence de ceci. Que le feint acquéreur ou l'acheteur réel à prix dissimulé aient eux-mêmes des créanciers, voilà l'héritage ou la différence du prix perdus pour le vendeur. Car vainement essayera-t-il de se prévaloir de la contre-lettre. Les créanciers lui répondront : Nous sommes des tiers, et contre les tiers elle n'a point de force. Cette disposition générale de la loi s'applique à un genre particulier de *contre-lettres*, celles qui peuvent intervenir à l'occasion des contrats de mariage, mais toutefois avec une modification remarquable. La nullité en est prononcée à l'égard des tiers, excepté quand elles ont été rédigées à la suite de la minute du contrat de mariage. Cette exception semble de toute justice, surtout quand on considère que la loi a complété sa précaution en ajoutant que le notaire rédacteur ne pourra délivrer d'expédition du contrat sans y joindre celle de la contre-lettre. On a donc quelque lieu de s'étonner qu'une telle exception soit réservée à une matière spéciale. Mais il est permis de croire qu'on peut, par identité de raison, l'étendre à toutes les autres : et l'on ne comprendrait réellement pas le langage d'un tiers qui, sur le fondement des expressions générales dont le Code s'est servi au titre *des contrats*, viendrait demander la nullité d'une *contre-lettre* dont il aurait eu une connaissance authentique en même temps que de l'acte modifié par elle. — Notons, en finissant, pour l'histoire de la langue du droit, une synonymie aujourd'hui oubliée, mais qui mérite un souvenir. Dans les anciennes ordonnances, les contre-lettres sont appelées *distrats* : expression qui, rapprochée de celle de *contrats*, donne une idée prompte et vive de leur objet, et, à ce titre, aurait dû être conservée. JAMET.

CONTRE-MAITRE. Dans la marine militaire on donne le titre de contre-maître à l'officier marinier qui remplit des fonctions analogues à celles du maître d'équipage, sous les ordres de celui-ci, et qui le remplace au besoin. On lui donne également le nom de *second maître*.

Comme le premier, il est chargé de faire exécuter tous les règlements établis par les ordonnances ou faits par le capitaine, relativement à la discipline, à la bonne tenue des matelots, à l'arrangement intérieur, à la propreté et à la salubrité du vaisseau sur lequel il est employé; il doit veiller à ce que tout ce qui tient à la manœuvre, voiles, cordages, vergues, etc., soit dans le meilleur état de service possible et toujours à la place et dans l'ordre le plus convenable. Il doit avoir soin que les câbles, les ancres et tout ce qui sert à arrêter le vaisseau au mouillage, se trouve dégagé de tout ce qui pourrait en gêner la manœuvre, lorsque le vaisseau est arrivé dans le port ou sur un point d'une côte où il est dans le cas de jeter l'ancre. Le contremaître est placé sur le gaillard d'avant lorsque son vaisseau combat ou qu'il se trouve en présence de l'ennemi; il transmet aux matelots qui y servent les ordres du capitaine ou des officiers et veille à leur exécution immédiate. Si des manœuvres, des vergues ou toutes autres choses viennent à être coupées, démontées ou détruites, il les fait sur-le-champ réparer ou remplacer, si cela peut se faire. Lui-même il doit être capable d'aider de sa propre main à ces réparations et donner l'exemple aux autres matelots. La place de contre-maître est très-importante : aussi ne choisit-on ordinairement pour la remplir que des hommes qui ont déjà servi longtemps comme simples matelots ou comme simples officiers mariniers, et qui ont donné des preuves d'adresse, d'intelligence et de fermeté.

Dans les fabriques, les manufactures et les grands ateliers où de nombreux ouvriers sont employés, on donne le nom de *contre-maître* à l'homme qui est chargé de la conduite et de la surveillance de tout ou de partie de l'établissement sous les ordres du maître de l'atelier, du propriétaire ou du directeur de la fabrique ou de la manufacture. Il y a autant de contre-maîtres différents que de fabriques ou de manufactures différentes; mais partout où ces fonctions sont remplies, elles ne peuvent l'être convenablement que par des hommes qui aient appris et pratiqué le travail spécial à la fabrique où ils ont la prétention d'être placés en qualité de contre-maîtres. V. DE MOLÉON.

CONTRE-POINT. C'est à peu près la même chose que *composition* (*voy.* ce mot), si ce n'est que composition peut se dire des chants et d'une seule partie, et que contre-point ne se dit que de l'harmonie et d'une composition à deux ou plusieurs parties différentes. — Ce mot vient de ce qu'anciennement les notes ou signes des sons étaient de simples points, et qu'en composant à plusieurs parties on plaçait ainsi ces points l'un sur l'autre, ou l'un contre l'autre.—L'objet ou le résultat du contre-point est d'apprendre à donner à chacune des parties et à l'ensemble de la composition les formes et les termes les plus convenables : on voit par là que le contre-point est absolument, par rapport à la musique, ce qu'est à la peinture le dessin pris dans le sens le plus étendu : cette comparaison est de la plus grande exactitude.—Ainsi que le dessin, le contre-point a plusieurs degrés, et chaque degré a plusieurs sortes. Pour les bien faire connaître, il faut nécessairement entrer dans quelques détails sur la marche que l'on suit dans cette étude. — On prend d'abord un sujet qui, pour plus de simplicité, n'est formé que de notes égales et toutes portant harmonie, c'est-à-dire des rondes dans la mesure *a capella*. Le sujet peut se placer à la basse, ou dans une partie supérieure, et le premier degré de la science du compositeur est de déterminer les sons qui doivent servir à former les autres parties : c'est ce qu'on nomme l'harmonie de la pièce. — Cette première opération faite, il s'agit de répartir les sons accompagnants entre les autres parties : c'est ici que commence, à proprement parler, l'étude du contre-point. — Le premier degré se nomme contre-point simple. On y apprend à éviter ce qui peut déplaire à l'oreille, et connaître les dispositions qui lui sont le plus agréables. Il se fait d'abord à deux parties, et l'on choisit dans l'harmonie les notes les plus favorables pour former le contre-point au-dessus et au-dessous. C'est la première espèce de contre-point simple; elle se forme de notes contre notes.—La seconde espèce de contre-point simple enseigne l'emploi des notes de passage de la valeur d'une demi-mesure. — La troisième espèce emploie les notes de passage d'un quart de mesure. — La quatrième règle l'emploi des dissonances. — La cinquième enfin, appelée contre-point *fleuri*, se forme de toutes les précédentes. Ce contre-point est rempli d'un grand nombre d'ornements exécutés par la partie qui tient le contre-point fleuri; les autres, s'il y en a plusieurs, font un contre-point de note contre note. Le contre-point fleuri demande autant de pureté que d'élégance dans le style : l'étude et la comparaison des bons modèles peuvent seules faire acquérir ces qualités indépendantes des préceptes de l'école.— Le second degré renferme les contre-points conditionnels, c'est-à-dire ceux qui, au moyen de l'observation de certaines con-

ditions, sont susceptibles de toute sorte de renversements et transpositions de parties : on les appelle contre-points doubles, triples, quadruples, selon le nombre des parties que l'on peut transposer. — Dans le troisième degré, on apprend à former du sujet principal diverses réductions, à opposer à ces produits des contre-points susceptibles de renversement, et à enchaîner toutes les parties de manière à former des pièces régulières que l'on nomme *fugues*. — Dans le quatrième et dernier degré, un genre d'imitation plus restreint et plus continuel apprend à former des canons. — Tels sont les divers degrés de l'art du contre-point, que l'on peut appeler la musique scolastique. — Les anciens ne connaissaient pas le contre-point. Il a été inventé dans le VIe siècle, selon Gerbert, Burney, Forkel ; d'autres en ont attribué la découverte à Guido d'Arezzo, qui a seulement contribué à le perfectionner. Mais un art aussi difficile, qui n'a pu naître, pour ainsi dire, que par degrés, et parvenir à la perfection que par les efforts successifs des hommes de génie, dans l'espace de plusieurs siècles, doit avoir été bien faible dans son enfance, et ses premières tentatives ont été nécessairement circonscrites et grossières. — Quoique le contre-point soit consacré au style d'église, les grands maîtres en font usage quelquefois au théâtre. Le chœur de l'épithalame de Jason, dans l'opéra de *Médée* de Cherubini, renferme un très-beau contre-point. On rencontre divers contre-points dans les opéras de *Joseph*, des *Bardes*, et même dans les chants joyeux des *Noces de Figaro*. CASTIL-BLAZE.

CONTRESCARPE. (*Art militaire.*) Talus intérieur du chemin couvert jusqu'au fond du fossé. Il est opposé à l'*escarpe,* talus extérieur du rempart du corps de place, des demi-lunes, des contre-gardes, et autres ouvrages analogues construits dans le fossé. Il y a peu de places fortes dont les contrescarpes ne soient pas en maçonnerie avec un talus très-faible, ou même tout à fait supprimé : cependant, quelques ingénieurs préféreraient les talus en terre avec une inclinaison qui facilitât les communications au dehors et les retours offensifs. Carnot était de cet avis (*Traité de la défense des places*). Lorsque le fossé est revêtu de murs dans toute son étendue, on ne peut s'élever de son fond jusqu'au chemin couvert que par des *pas de souris,* escaliers étroits pratiqués dans la maçonnerie de la contrescarpe, et les manœuvres de l'artillerie sont encore plus gênées que celles des soldats. Ces désavantages sont compensés en partie par les ressources que la guerre souterraine peut tirer des contrescarpes en maçonnerie pour y construire des galeries ou des contre-mines, faire craindre à l'assiégeant de voir sauter en l'air les batteries de brèche qu'il aurait établies après avoir *couronné* le chemin couvert. Mais si la défense fait un pas en avant, l'offensive ne tarde pas à l'atteindre et à reprendre sa supériorité : cette observation n'est pas bornée à la guerre de siége; toutes les autres parties de l'art militaire la vérifient également ; en sorte que toute défensive est une lutte du faible contre le fort, et le succès n'en sera pas longtemps douteux, pour peu que le fort sache faire un bon usage de tous ses moyens. — La maçonnerie de la contrescarpe oppose quelque difficulté de plus à l'assiégeant, après qu'il a fait au corps de place une brèche praticable. Il s'agit alors de descendre dans le fossé pour atteindre le pied de la brèche et tenter l'assaut ; on ne peut effectuer cette descente sous le feu de la place, qui alors n'est pas encore éteint, qu'en pratiquant dans le chemin couvert une rampe *blindée* aboutissant au pied de la contrescarpe. Il faut donc ouvrir cette masse de maçonnerie, ce qui oblige quelquefois à y *attacher le mineur*. Quoique le surcroît de travail et de temps exigé pour cette opération ne retarde que très-peu la reddition de la place, on doit cependant en tenir compte lorsque l'on compare les avantages des deux manières de disposer les fossés d'une place forte. FERRY.

CONTRE-SEING. On appelle ainsi le seing qu'un officier public appose à un acte pour en attester la vérité. L'usage du contre-seing fut en vigueur au moyen âge, non-seulement pour les diplômes des rois, mais aussi pour ceux des grands, soit laïques, soit ecclésiastiques. C'étaient des référendaires, des chevaliers, des chapelains, des tabellions, des notaires, des secrétaires, des bibliothécaires, des archivistes, des greffiers, de simples écrivains, qui faisaient les fonctions d'hommes publics.

Dans nos monarchies constitutionnelles, où les ministres sont responsables, ils *contre-signent* les actes de l'autorité royale, chacun pour ce qui concerne son département, afin de constater d'une part l'authenticité de l'acte, et, d'autre part, qu'ils n'en ignorent pas le contenu et en acceptent la responsabilité. A. SAVAGNER.

CONTREVALLATION. (*Art militaire.*) En général, ce nom s'applique aux ouvrages de défense construits contre les entreprises de l'assiégé, quelles que soient la forme et l'étendue que l'assiégeant croie nécessaire de leur donner. Il faut remarquer que l'assiégeant ne juge pas

toujours nécessaire d'enfermer l'assiégé dans une ligne fortifiée, afin de s'opposer à tout ce qu'il pourrait entreprendre hors de la place; quelquefois même ce travail serait inexécutable, et alors l'assiégeant se borne aux précautions qu'exige sa propre sûreté, et s'environne lui-même de retranchements pour se mettre à couvert des attaques de l'assiégé, auquel il laisse d'ailleurs la faculté de sortir de la place et de parcourir tout l'espace qu'il ne peut lui interdire. Ce fut ainsi que, durant le très-long siége de Grenade, le camp retranché des Espagnols devant cette dernière forteresse des Mores dans la Péninsule, s'accrut, et augmenta de jour en jour ses moyens de défense, jusqu'à ce qu'il devint une ville sous le nom de *Santa-Fe*. Dans les premières campagnes de Bonaparte en Italie, les Français entreprirent le siége de Mantoue, dont la garnison était plus nombreuse que les assiégeants, et commandée par Wurmser; il fallut bien pourvoir à la sûreté des troupes de siége et de leurs travaux; la *contrevallation* fut aussi un camp retranché. FERRY.

CONTRIBUTIONS, payement fait ou à faire par chaque membre d'une maison, d'un village, d'une ville, d'une province, d'un État, de la part qu'il doit porter dans une dépense ou une imposition commune ou publique.—Ce n'est guère que depuis la révolution de 1789 que le mot *contribution*, comme synonyme d'*impôt*, a quitté son acception générique pour revêtir un sens spécial, et qu'il est passé de la théorie dans la langue des faits précis, dans le vocabulaire administratif et politique. — La *contribution* est de deux natures: DIRECTE quand elle se demande et se perçoit *annuellement* et en vertu de *rôles nominatifs*, INDIRECTE quand elle prend la forme d'une obligation purement *facultative*. La *contribution directe* se subdivise elle-même en 4 branches principales de perception: la *contribution foncière*, la *contribution personnelle et mobilière*, celle des *portes et fenêtres* et celle des *patentes*. On peut toutefois y ajouter les *redevances sur les mines*. — Tous les autres impôts, tels que les *droits de douanes*, ceux d'*enregistrement*, *de timbre et d'hypothèque*, les *droits de vente et de circulation intérieure sur les vins*, *les alcools*, la vente *du sel*, *du tabac*, etc., sont *indirects*. Nul, en effet, n'est tenu de faire venir des marchandises de l'étranger, de prêter ou d'emprunter des capitaux, de vendre ou d'acheter des immeubles, du vin, des cartes, du sel, du tabac, etc., tandis qu'il n'est pas un citoyen qui puisse se soustraire à l'une des quatre natures d'impôt dont se compose la contribution directe. X.

CONTRIBUTIONS DE GUERRE, genre d'impôt ou de tribut. C'est un *impôt* public, national, s'il s'agit de l'accroissement de recettes qu'un gouvernement est forcé d'exiger des contribuables ordinaires pour satisfaire aux dépenses extraordinaires de la guerre; les contributions sont un *tribut*, s'il s'agit des levées de numéraire ou de matières qu'un vainqueur exerce sur un pays que le sort des armes a mis sous sa domination, ou passagère ou prolongée. Le mot ne demande à être envisagé ici que comme un droit que la force s'arroge. Lever des contributions en pays ennemi est un usage vieux comme la guerre, et souvent il a été le motif, le stimulant des hostilités. On en a coloré l'usage sous cette formule si connue: *c'est à la guerre à nourrir la guerre*. Autrefois les généraux seuls frappaient ce genre d'imposition, soit pour les besoins des armées, soit sous le prétexte de ces besoins; les troupes légères, les détachements qu'on nommait *coureurs*, étaient chargés de faire rentrer les contributions. Dans le siècle dernier les commissaires ordonnateurs, les intendants d'armée, concouraient à cette fiscalité ou en décidaient; dans les dernières guerres, les chefs d'état-major employaient, comme instruments de la rentrée des contributions, les garnisaires. Nous doutons qu'une législation fixe puisse jamais déterminer les cas, les formes, le mode de contributions à imposer; les ordonnances peu nombreuses qui ont prononcé ce mot n'ont fait que glisser sur ce sujet délicat. Feuquières, Frédéric II, le maréchal de Saxe, cependant, en ont traité, non comme principe, mais comme opérations de guerre, et comme moyens de les faire réussir. G[al] BARDIN.

CONTRITION. Des trois parties que renferme le sacrement de pénitence, et qui sont la contrition, la confession et la satisfaction, la contrition est la première. Ce mot signifie regret, repentir, et dérive du verbe latin *contero*, je brise, expression métaphorique du regret et du repentir, dans lesquels le cœur est comme flétri, brisé. Dans sa véritable acception, et suivant la foi catholique exprimée par le concile de Trente, la contrition est la douleur de ses fautes passées, avec le ferme propos de n'en plus commettre à l'avenir. Les théologiens en distinguent de deux sortes: la contrition parfaite et la contrition imparfaite. La première consiste dans une douleur et une détestation du péché, causées par un acte de charité parfaite, c'est-à-dire un acte par lequel on aime Dieu pour lui-même, et

parce qu'il est l'objet le plus digne d'amour. La seconde qu'on appelle *attrition*, est aussi une douleur de ses péchés commis, par une volonté ferme de n'en plus commettre, mais provenant de la laideur naturelle du péché ou de la crainte du châtiment qu'il mérite. Les protestants enseignent que cette crainte est mauvaise et blâmable, comme uniquement fondée sur l'amour de soi; mais les catholiques soutiennent qu'elle est bonne en elle-même, qu'elle est un commencement de sagesse, un don de l'Esprit-Saint. Il y a cette différence entre la contrition parfaite et l'attrition, que l'une justifie par elle-même, pourvu qu'elle soit jointe au désir de recevoir le sacrement de pénitence, et c'est la contrition parfaite; tandis que l'attrition ne justifie qu'autant qu'elle est jointe au sacrement de pénitence, dont elle est une condition nécessaire et préalable pour produire la justification; encore faut-il qu'elle renferme un commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice, c'est-à-dire un acte d'amour de Dieu qui nous le fasse aimer comme notre fin dernière et devant faire notre félicité. Il y a donc une grande différence entre l'enseignement des protestants, qui disent que la confession n'est pas nécessaire pour être justifiée, non plus que la satisfaction, et la doctrine des théologiens catholiques, qui enseignent que la contrition parfaite justifie avant le sacrement, puisqu'ils exigent que la contrition parfaite renferme le désir de la confession et de la satisfaction que les protestants rejettent. Au reste pour être bonne et pour produire la justification, la contrition, soit parfaite, soit imparfaite, doit avoir quatre qualités: il faut, 1° qu'elle soit intérieure, c'est-à-dire sincère et véritable, autrement on ne pourrait pas l'appeler une douleur, un repentir, un regret du mal que l'on a fait; 2° surnaturelle, c'est-à-dire fondée sur un motif surnaturel de la foi et non pas seulement sur des motifs humains; 3° universelle, c'est-à-dire s'étendre à toutes nos fautes, au moins à tous les péchés mortels sans exception; car on ne serait pas justifié ni réconcilié avec Dieu en conservant de l'affection et de l'attachement pour quelque chose qui lui déplait essentiellement et qui provoque sa colère; 4° elle doit être souveraine, c'est-à-dire que l'on doit être plus fâché d'avoir offensé Dieu par le péché que de tout autre mal quelconque qui puisse nous arriver: car la raison dit à l'homme que plus est grande la perte qu'il fait, plus elle doit lui donner du regret, et que le regret d'avoir perdu Dieu par le péché doit l'emporter sur tous les autres, puisque rien de tout ce qui existe, même l'univers créé, ne pourrait égaler la grandeur de cette perte. Négrier.

CONTROLE, CONTROLEUR, CONTROLER. Le mot *contrôle*, que l'on écrivait autrefois *contre-rôle*, ainsi qu'il est facile de le vérifier dans tous les anciens manuscrits, désignait en effet, dans son origine, un *rôle* ou *état* fait et dressé *en regard* d'un autre rôle, pour servir au besoin de vérification (*voy.* le mot Rôle). Le *contrôleur* était l'officier chargé, comme dépositaire, de conserver ce rôle ou tableau de vérification; de là cette dénomination de *contrôleur-vérificateur*, qui est encore usuelle, et qui, dans notre législation, a une foule d'applications. — le mot *contrôle*, restreint d'abord à la vérification des écritures, s'est étendu bientôt à tous les genres de vérification: c'est ainsi que, dans certaines circonstances, il est devenu synonyme de *poinçon* ou *marque*, comme cela a lieu pour les bijoux d'or et d'argent, qui doivent être *contrôlés*, à peine d'amende et de confiscation: c'est le moyen employé pour assurer que *vérification* a été faite du *titre* par l'*essayeur* ou *contrôleur* des monnaies. — C'est de là aussi que le verbe *contrôler* a pris, au figuré, son acception la plus générale: *contrôler* les actes et les discours d'une personne, ses faits et gestes, c'est se soumettre à la critique résultant d'une vérification qui n'est souvent que trop légère. — La dénomination de *contrôleur* s'est naturellement appliquée à tous les officiers qui, en différents temps, se sont trouvés chargés d'opérer une vérification quelconque; pendant longtemps, elle a servi à désigner les officiers que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *receveurs de l'enregistrement*, et successivement on a établi des *contrôleurs des eaux et forêts, des fermes, des finances, des guerres, de la marine, des monnaies et des rentes*, dont les fonctions se trouvent suffisamment expliquées par la dénomination elle-même. Il nous suffira donc de dire quelques mots de la plus importante de ces charges diverses, celle de *contrôleur général des finances*. Avant la révolution française, le titre de *contrôleur général des finances* désignait l'un des premiers officiers de l'État, celui qui était chargé de contrôler et d'enregistrer tous les actes qui avaient rapport aux finances du roi. Soumis d'abord au *surintendant des finances*, il est devenu le chef du service, lorsqu'en 1661 la surintendance fut supprimée par suite de la disgrâce de Fouquet, dernier surintendant. Le contrôleur général faisait partie du conseil privé; il avait dans ses attributions tous les rapports des affaires con-

cernant les finances; lui seul pouvait donner les autorisations nécessaires pour faire sortir les fonds du trésor royal, et naturellement il avait le droit de prendre toutes les mesures qu'il croyait utiles à assurer la comptabilité du trésor et la libre circulation des fonds. Cette distinction entre le contrôleur et le caissier est l'une des premières règles d'administration. Aussi, maintenant, dans notre organisation financière, partout où il y a une caisse, il doit y avoir également un contrôle, pour empêcher tout abus. De là le mot *contrôle* s'est pris aussi pour désigner le bureau même dans lequel se tient le contrôleur, ce qui a donné lieu à cette expression usuelle, *passer au contrôle,* comme on dit *passer à la caisse.* TEULET.

CONTROVERSE. Ce mot se dit en général de toute dispute sur les choses certaines, comme sur les opinions libres, lorsque deux doctrines opposées sont soutenues par des partis qui se combattent. Ainsi l'on dit d'une question scientifique qu'elle est un sujet de controverse, lorsqu'elle donne lieu à des opinions différentes défendues par des hommes instruits. Mais on appelle plus particulièrement *controverse* les disputes qui s'élèvent en matière de religion entre ses défenseurs et ses ennemis, entre l'Église catholique et ses adversaires, ou entre les différentes sectes qui se sont séparées de l'Église. Quelquefois c'est l'esprit novateur, l'esprit d'orgueil, et plus souvent encore le scepticisme, en matière de religion, qui suscite ces sortes de disputes et les rend nécessaires. Alors, autant il serait inutile et dangereux pour un chrétien de les provoquer, autant on serait coupable de ne pas y entrer pour assurer à la vérité son triomphe. La religion catholique est peut-être celle qui a eu les plus fameux controversistes, tels que les Justin, les Tertullien, les Origène, les Bellarmin, les Arnaud, les Nicolle, les Bossuet, etc. Quelques-uns de ses apologistes, pleins de charité pour les ennemis qu'ils avaient à combattre et qu'ils auraient voulu éclairer et convertir, peuvent servir de modèle aux controversistes futurs pour le ton de modération que l'homme instruit et bien élevé doit apporter dans toutes les discussions religieuses, politiques ou scientifiques.

Quant à la méthode à suivre dans toute espèce de controverse pour la soutenir avec fruit et avec succès, lorsqu'elle s'engage entre des personnes de bonne foi qui veulent s'instruire en se confirmant dans leur croyance ou en déposant leurs erreurs, il importe essentiellement de bien poser les questions et de ne pas permettre à son adversaire d'entamer une autre matière avant qu'il ne soit convenu de celle qu'il avait agitée d'abord. Éluder les questions ou les entremêler, c'est en effet le sophisme le plus adroit et le plus facile pour dérouter l'apologiste le plus intrépide et le plus habile logicien; car toutes les vérités se tenant à peu près de la même manière que tous les anneaux d'une même chaîne se lient ensemble, on est en danger d'être poussé hors de la voie par son adversaire si on ne le surveille sévèrement sous ce rapport. *Voy.* SECTES, DISSIDENTS, ARMINIENS, SOCINIENS, JANSÉNISTES, MOLINISTES, PORT-ROYAL, RATIONALISTES, SUPRA-NATURALISTES, MÉTHODISTES, etc. NÉGRIER.

CONTUMACE, CONTUMAX, des mots latins *contumacia*, désobéissance, et *contumax,* qui en est l'adjectif, et que nous avons conservé sans aucun changement. La contumace s'applique exclusivement à la désobéissance faite aux ordres de la justice criminelle qui prescrit à un accusé de comparaître devant elle pour purger l'accusation; si le prévenu ne se rend pas à l'injonction, s'il fait défaut, on le déclare *contumax,* et il est rendu contre lui un jugement que l'on nomme jugement par *contumace.* Ainsi, les jugements par contumace sont en justice criminelle ce que sont en matière civile ou correctionnelle les jugements par défaut : bien que les affaires correctionnelles tiennent plutôt à la juridiction criminelle qu'à la juridiction civile, on applique en effet le *défaut* dans les tribunaux correctionnels, tandis que la *contumace* n'est d'usage qu'au grand criminel, où des formes plus sévères sont exigées; aujourd'hui, les arrêts de contumace ne sont rendus que par les cours d'assises. Les règles qui ont régi la contumace ont successivement varié suivant les temps, les circonstances et les législations, et l'on a donné le nom de *procédure contumaciale* à l'instruction particulière que les législations diverses ont successivement introduite. — Nous n'avons intérêt à rappeler et à connaître maintenant que les règles qui se suivent aujourd'hui. La *déclaration de contumace* se fait lorsque le prévenu ne se présente pas dans un délai déterminé qui est assigné par la loi après que sa mise en accusation a été prononcée. On a considéré que le seul fait de ce jugement ne suffisait pas pour emporter de plein droit la déclaration de contumace; il faut en outre qu'une ordonnance spéciale soit rendue qui avertisse le prévenu que si, dans un certain délai, il ne satisfait pas à l'injonction, il sera déclaré rebelle à la loi et *contumax.* La première conséquence de cette

déclaration est d'emporter le séquestre des biens du prévenu pendant tout le temps que doit durer l'instruction de la contumace. L'ordonnance d'injonction doit être publiée à son de trompe ou de caisse, et plusieurs mesures sont prises pour lui assurer la plus grande publicité; puis l'instruction suit son cours sans intervention du prévenu, qui ne peut être représenté par personne; on admet seulement que ses parents ou amis pourront présenter ses motifs d'excuse tendant à constater qu'il n'est point, en effet, coupable de désobéissance, parce qu'il est dans l'impossibilité absolue de connaître la prévention ou de se présenter. Dans ce dernier cas, lorsque la cour saisie de l'instruction déclare l'excuse légitime, elle suspend la procédure de contumace pendant le temps nécessaire à l'accusé pour répondre au mandement de justice. Si l'excuse n'est point admise, il est immédiatement procédé au jugement sans intervention de jurés; on suppose que celui qui ne veut pas comparaître devant ses pairs renonce volontairement au bénéfice de leur juridiction; mais c'est là un vice de raisonnement, car rien n'empêcherait de soumettre au jury la connaissance et l'appréciation des faits résultant de l'instruction, sauf à permettre au contumax condamné le droit de se présenter devant un nouveau jury pour être jugé *contradictoirement* (*voy.* CONTRADICTOIRE). Il suffit que, dans plusieurs circonstances, l'arrêt rendu *par contumace* puisse avoir des effets irrévocables et définitifs pour qu'il soit impossible de laisser à des juges le droit de prononcer sans l'intervention de jurés sur l'honneur ou sur la fortune des citoyens; la présomption que celui qui ne se présente pas pour se défendre est nécessairement coupable ne saurait être admise légèrement. En matière civile, on exige que le tribunal qui rend un jugement par défaut vérifie au préalable les conclusions du demandeur, ce serait bien le moins que la même maxime fût appliquée au grand criminel, et qu'un arrêt de contumace ne pût être rendu qu'autant que le ministère public demandeur viendrait justifier que l'instruction offre des preuves suffisantes de culpabilité. En général, nous ne sommes pas assez pénétrés de cette maxime, qui est cependant usuelle chez nos voisins d'outre-mer, que c'est à l'accusation de tout prouver, et que l'accusé n'a pas même besoin de se justifier s'il ne le croit pas nécessaire à ses intérêts; dans toutes les circonstances, le prévenu doit être le seul juge des moyens de défense qu'il est utile pour lui d'employer; et s'il croit que l'accusation n'est pas assez sérieuse pour mériter une discussion contradictoire, il est libre de ne pas se présenter, sauf à supporter les conséquences d'une témérité résultant d'une trop grande confiance de sa part. Du reste, les condamnations prononcées par contumace cessent en principe de produire leur effet du moment que le condamné se présente. Cependant, il est une circonstance où ces sortes de condamnations conservent pour le passé tout l'effet qu'elles ont pu produire; c'est lorsqu'il s'agit de la mort civile, et que le condamné ne vient pas, dans les cinq années, *purger sa contumace* (*voy.* MORT CIVILE). Dans ce cas, le retour de l'accusé fait bien tomber la condamnation, en ce sens qu'il doit être de plein droit soumis à un nouveau jugement, mais il n'en est pas moins tenu de respecter à l'égard des tiers les droits résultant de la déclaration de mort civile qu'il a encourue. Lorsque le condamné se représente après que la peine prononcée contre lui par un arrêt de contumace se trouve prescrite, il ne peut plus être soumis à aucune poursuite, puisque l'accusation est alors frappée de prescription, mais il n'en est pas moins placé dans la position la plus défavorable, puisque l'accusation n'est pas purgée, et qu'au contraire la présomption de culpabilité subsiste; seulement il est libéré de la peine. A l'égard de ses biens, d'ailleurs, il n'a aucun titre légal pour en demander la restitution, puisqu'ils ne doivent lui être rendus que lorsque la contumace a été purgée; il semble donc qu'ils resteront dans ce cas indéfiniment sous le séquestre; cependant, on ne peut pas employer une pareille rigueur, et puisque les confiscations générales sont abolies, il ne peut y avoir aucun motif raisonnable de retenir sous le séquestre les biens d'un homme contre lequel la justice n'a plus aucune action. Il est d'ailleurs du devoir de l'administration, pendant toute la durée du séquestre, de subvenir aux besoins de la femme et des enfants du contumax, ainsi que de son père et de sa mère, mais la loi n'en fait pas une obligation formelle, ce qui est bien rigoureux. TEULET.

CONTUSION, de *contundere*, piler, broyer, écraser. Ce mot désigne la lésion résultant de l'action d'un corps pesant et obtus qui, sans diviser les téguments, écrase et déchire les parties molles, ouvre les vaisseaux sous-jacents, produit des épanchements sanguins et peut même briser les os. On appelle *plaies contuses* celles dans lesquelles la division de la peau vient se joindre au désordre que nous venons de signaler. La contusion reconnaît pour causes les chutes et les coups, les pressions, etc., dont les résultats

sont proportionnés à la violence avec laquelle les corps étrangers ont agi. Les espèces de bosses qui se montrent à la tête à la suite des coups sont un exemple de la contusion à son plus faible degré, et le maximum de cette lésion se voit dans les cas où un boulet mort réduit en bouillie tout un membre en laissant la peau parfaitement intacte. Quelle que soit la cause de la contusion, elle s'accompagne de gonflement et de douleur; la peau prend fréquemment une couleur bleuâtre. Lorsque l'altération des parties n'est pas très-profonde, la résorption des liquides extravasés a lieu en quelques jours et la guérison s'opère ainsi; mais souvent il survient des inflammations phlegmoneuses, des abcès, des fistules et autres accidents analogues, sans parler des phénomènes sympathiques provoqués par le tiraillement des ligaments, la distension des aponévroses et la piqûre des gros troncs nerveux ou vasculaires par les esquilles des os brisés. Les contusions très-étendues et qui portent sur des cavités contenant des organes importants donnent lieu à des affections provenant de la secousse plus ou moins violente qu'ont éprouvée ces organes. C'est ce qu'on nomme *commotion* et ce qui s'applique plus particulièrement au cerveau.

La contusion se distingue assez facilement des autres affections chirurgicales avec la plupart desquelles elle peut d'ailleurs se compliquer. Sa gravité est en rapport avec son étendue et avec l'importance des parties qu'elle compromet; on la voit quelquefois entraîner la mort, mais c'est un cas rare.

Le traitement de la contusion simple consiste dans l'emploi de quelques légers excitants qu'on a décorés du nom de *résolutifs*, parce qu'en effet ils amènent la résolution, c'est-à-dire la résorption du sang et des autres liquides épanchés. Ce sont des applications ou des fomentations avec de l'eau-de-vie camphrée, l'acétate de plomb, le sulfate de zinc dissous dans l'eau, etc., l'eau froide et même glacée. Les narcotiques sont quelquefois d'un heureux effet. D'ailleurs la tendance de la nature en pareille circonstance est généralement salutaire. Ce sont les complications qui exigent un traitement plus actif, tels que des incisions qui doivent donner issue à des épanchements sanguins trop abondants pour qu'on puisse espérer de les voir se résoudre, ou bien afin de débrider des aponévroses; quelquefois des saignées générales ou locales et des émollients pour combattre les accidents inflammatoires tant locaux que généraux. Il y a des cas dans lesquels un membre est broyé de telle sorte qu'il n'y a aucun espoir de le conserver et qu'on doit recourir inévitablement à l'amputation : c'est ce qu'on observe surtout à la suite des coups d'arme à feu. Enfin lorsqu'à la contusion se joint une plaie, une fracture, une luxation, de nouvelles indications plus pressantes même surgissent et la contusion ne figure plus qu'en seconde ligne. F. Ratier.

CONVALESCENCE. (*Médecine.*) Substantif tiré du verbe latin *convalescere*, se rétablir, se fortifier, et servant à désigner l'intervalle qui s'écoule entre la cessation d'une maladie plus ou moins grave et le retour à la santé. Ce passage est une époque critique dans l'existence de l'homme : une menace de mort est écartée de lui, il est vrai, mais elle est encore trop peu éloignée pour ne pas être redoutable. Renversé sur sa couche, il demeure haletant et sans force, comme un naufragé que la tempête a jeté sur la rive presque inanimé, et que les vagues peuvent ressaisir. Dans cette situation, sa faiblesse extrême nécessite des secours et des soins presque égaux à ceux que la première enfance exige. La vitalité des organes dont le jeu compose la vie a été pervertie durant la maladie; leur tissu peut en outre avoir été altéré; ils ne sont plus en rapport avec les excitants naturels qui les entretiennent et les font agir. Il faut restaurer les forces; il faut rétablir la mesure normale de la vitalité de ces instruments; favoriser la réparation des altérations qu'ils ont pu éprouver; ramener dans leur mouvement la liberté, l'énergie et l'équilibre, qui sont les conditions de la santé. Que de connaissances exigent toutes ces indications! La force conservatrice dont les corps organisés sont doués suffit sans doute pour opérer le rétablissement des malades dans un grand nombre de cas, mais dans plusieurs les impulsions de cette force qu'on appelle de l'instinct sont fallacieuses, et en se conformant à ces suggestions, on ne voit que trop communément résulter des rechutes plus graves que les maladies premières. D'après ces considérations, on voit qu'aucun des sujets de ce livre ne mérite plus que celui-ci que l'on tienne compte des errements que l'instruction médicale permet de populariser. C'est une tâche dont nous comprenons toute l'importance, mais que nous ne pouvons accomplir parfaitement dans le cadre étroit qui nous est imposé : nous nous efforcerons seulement d'en esquisser l'ensemble. — Il est difficile de déterminer rigoureusement la dernière période d'une maladie et le commencement de la convalescence : c'est une transition insensible pour tous autres que les médecins expérimentés; des efforts critiques, l'état

du pouls, la forme et la couleur de la langue, l'action générale des organes, ont pour eux des significations qu'on ne peut apprécier sans les connaissances de l'anatomie et de la physiologie. Mais quand l'état morbide a cessé réellement, on ne tarde pas à voir éclater des signes auxquels tout homme peut se fier. La pose du malade dans son lit devient aisée ; il recouvre un sommeil calme ; sa peau s'assouplit et devient humide; sa physionomie exprime le bien-être; sa respiration s'effectue librement; le sang circule chez lui lentement et tranquillement; les excrétions qui étaient diminuées ou supprimées se manifestent de nouveau ; l'appétition des aliments se réveille et sans soif considérable; les mouvements de ses membres sont lents, mais non pénibles. Lorsque ce rétablissement persiste et va s'accroissant de jour en jour, la peau reprend sa couleur naturelle, les forces renaissent et la convalescence devient alors évidente. Mais si le sommeil est agité, si la circulation n'a pas repris un cours tranquille, si la pose du malade et son visage décèlent encore l'anxiété ou le malaise, si la faiblesse persiste au même degré, l'état morbide, quelque amendé qu'il puisse être, existe encore; il peut reprendre une énergie nouvelle ou passer à l'état chronique : cette dernière transition est souvent appelée, mais à tort, *convalescence;* cette dénomination ne lui convient point, elle n'est applicable qu'au rétablissement dont nous avons signalé ci-dessus les caractères. — Afin d'exposer avec quelque méthode les notions relatives aux soins que la convalescence exige, nous jetterons un coup d'œil sur les actions des organes qui sont les premières conditions de la vie : cet aperçu nous fournira les données générales et spéciales qu'il convient de consigner ici. La fonction qui est principalement troublée dans le cours des maladies, et qui influence le plus l'ensemble de l'organisme, est celle de la digestion. Les instruments qui l'accomplissent ont été plus ou moins affectés, soit directement, soit par sympathie : il a dû en être ainsi, car c'est sur eux qu'on trouve les racines de la vie animale ; c'est à eux qu'on adresse les substances qui nous alimentent ; leur tissu contient des nerfs nombreux et complexes qui établissent d'étroites liaisons avec toutes les parties du corps. Aussi est-ce sur les voies digestives que se manifestent les accidents dont se composent les fièvres graves appelées bilieuses, putrides, malignes, pernicieuses, etc...., le typhus, le choléra, etc...., comme on le reconnaît par le vomissement, la diarrhée, les coliques plus ou moins douloureuses ; c'est de ces organes que les troubles du cœur et du cerveau irradient très-souvent. C'est sur eux en outre qu'on dirige les médications les plus usitées, tirées en grande partie des pharmacies, et si contraires aux excitants naturels de ces organes. Les soins que la fonction digestive, pour ainsi dire renaissante, exige, ont donc une importance majeure dans le sujet qui nous occupe. — Le retour de l'appétit est le premier signal de la convalescence pour le vulgaire : c'est ordinairement un indice rassurant, mais il peut être trompeur, et est souvent un écueil dangereux. C'est avec la plus grande réserve qu'il faut satisfaire ce premier besoin des aliments : on doit n'accorder d'abord que des substances d'une facile décomposition : telles sont les fécules, si variées aujourd'hui, qu'on apprête au maigre, soit avec l'eau, soit avec le lait, et dont on corrige l'insipidité par le sucre ; les bouillons de poulet et de poisson, de veau, qui servent à composer des potages avec le riz, le maïs et les différentes pâtes farineuses, les échaudés, les biscuits sans aromates, le pain bien cuit, les œufs frais, les gâteaux au riz, au vermicel, au maïs, etc.... On fait un usage trop étendu de bouillon de bœuf au début de la convalescence ; ils sont très-nutritifs, il est vrai, mais trop excitants, comme on le reconnaît à la soif qu'ils allument. C'est plus tard qu'il convient de les donner ; encore faut-il qu'ils soient très-légers ou coupés, soit avec l'eau, soit avec le lait. On peut ajouter à cette liste des légumes et des fruits d'une saveur douce. Quand cette alimentation première restaure évidemment et sans causer d'accidents, on peut donner des viandes blanches, rôties ou bouillies, et sans épices. Quelques poissons frits, qu'on dépouille ensuite de leur peau, tels que des merlans, limandes, et en général ceux qui sont peu savoureux. Les anguilles, le saumon, l'alose, qui plaisent beaucoup plus au goût, doivent être exclus comme étant d'une digestion difficile. — Il est bon de varier l'alimentation, mais quand la convalescence est franche, le goût n'est pas difficile, et c'est un signe très-favorable. Il est important de ne prendre les aliments qu'avec une grande modération, et à ce sujet l'axiome populaire : *il faut manger moins et plus souvent* est très-plausible. Il ne faut cependant pas pousser la réserve trop loin, surtout chez les enfants et chez certains sujets, comme aussi après quelques maladies accompagnées de perte de sang considérable, de fièvres éruptives, comme la rougeole, la variole, etc... — Les boissons doivent être de l'eau pure ou édulcorée avec du sucre

ou du sirop de gomme. L'habitude du vin permet d'en ajouter graduellement de faibles quantités. Il faut s'abstenir rigoureusement du café et des liqueurs spiritueuses : l'usage qu'on en fait dans les classes les moins éclairées de la société a pour but de remédier à la faiblesse, mais il est très-pernicieux, et les résultats en sont souvent déplorables.—A l'exception de quelques cas, où l'avis d'un médecin est indispensable, il ne faut administrer aucun médicament aux convalescents; le préjugé qui induit à leur donner des potions purgatives, afin de chasser complétement les humeurs, est aussi ridicule que funeste : c'est un moyen très-puissant pour ressusciter les maladies, et on n'en voit que trop souvent des preuves. Aussitôt que les aliments excitent des troubles qui s'annoncent par la soif, la chaleur, l'accélération du pouls, l'agitation du corps, le malaise, le défaut d'un sommeil tranquille, il faut suspendre complétement l'alimentation solide, donner des boissons aqueuses et froides : cette suspension momentanée suffit communément pour ramener le calme. — L'alimentation est plus difficile à régler après des maladies qui ont duré plus ou moins longtemps qu'après celles dont la durée a été plus ou moins brève : le régime convenable doit être observé pour les premières avec beaucoup plus de sévérité et de constance, parce qu'il est souvent le principal moyen de traitement. — Quand la fonction digestive se rétablit dans toute son étendue, on ne tarde pas à s'en apercevoir par un prompt retour à l'état normal; mais si l'alimentation ne produit pas cet effet, *si le manger ne profite point,* comme on le dit vulgairement, c'est un augure sinistre, reconnu et signalé par Hippocrate, un des meilleurs observateurs de la nature. La fonction de la respiration doit être favorisée autant que possible. A cet effet on renouvellera l'atmosphère de la chambre du convalescent, et on s'appliquera à la tenir à la température de 15 à 16 degrés du thermomètre de Réaumur, en allumant du feu durant l'hiver, en choisissant l'exposition du nord pendant l'été, et en ayant recours aux courants d'air : ces soins empêcheront en même temps l'air d'être humide, condition qui serait défavorable. Des soins spéciaux sont nécessaires après les affections de poitrine qu'on appelle pleurésies, inflammations ou fluxions de poitrine, etc. Les poumons, instruments de la fonction respiratoire, ayant été principalement affectés, demandent une attention particulière : la première est de ménager aussi soigneusement qu'on le peut l'exercice de ces organes. L'air, qui est leur excitant naturel, doit être plus frais que chaud; il est souvent utile d'atténuer son action excitante en vaporisant de l'eau dans l'atmosphère de la chambre et en la renouvelant très-peu.— On impose en même temps le silence aux convalescents, soin important, et sur lequel il faut quelquefois insister longtemps et avec la sévérité de ne communiquer que par écrit. La faiblesse, à la suite des inflammations pulmonaires à l'état aigu, est ordinairement très-grande, ayant été produite par le trouble même de la respiration, comme aussi par le traitement qui a exigé des saignées plus ou moins abondantes et une privation d'aliments plus ou moins rigoureuse. Toutefois, cette faiblesse n'est pas redoutable, et il ne faut point recourir à une alimentation copieuse, ainsi qu'à des substances stimulantes, pour rappeler les forces, parce que ces moyens, qui activent la circulation, réagissent sur les poumons. On fortifiera d'autant mieux les convalescents qu'on emploiera pour eux le régime que nous avons indiqué à la suite des maladies des organes digestifs. — La circulation, étant intimement liée avec la respiration et la digestion, est influencée comme ces deux fonctions, et les soins qui ont été recommandés ci-dessus y sont applicables. Dans le cas où le cœur a été l'origine d'une maladie, il est nécessaire de ménager son action autant que possible par le repos du corps et le calme moral, par une alimentation légère, en plaçant le convalescent dans un milieu très-tempéré, et en veillant à ce que ses vêtements ne puissent entraver le cours du sang. — Les fonctions de la peau doivent être entretenues soigneusement et excitées s'il en est besoin. A cet effet, on doit préserver les convalescents du froid par des couvertures et des vêtements convenables; cependant il serait dangereux de les soumettre à une chaleur au delà des degrés tempérés, parce que le calorique exerce une action excitante des plus énergiques; il est bon de prescrire quelques bains à la température de 26 à 27 degrés, de pratiquer des lotions et des frictions sur les diverses régions du corps, si la transpiration s'effectue difficilement. On entretiendra la tête aussi proprement que possible, surtout chez les enfants; mais ce n'est que lorsque la santé est rétablie qu'on peut se hasarder à couper les cheveux : l'expérience a démontré l'utilité de cette recommandation. — On doit favoriser les évacuations excrémentielles quand elles ne s'effectuent point; à cet effet, on fera usage de lavements émollients pour remédier à la constipation, qui est assez fréquente durant la convalescence. On adminis-

trera des boissons purement aqueuses ou émollientes si les urines sont trop rares; mais si la convalescence succède à la maladie des reins qu'on appelle *néphrite*, il faut alors donner très-peu de boisson, afin de ne pas activer la fonction des organes sécréteurs de l'urine : dans ces mêmes cas, il faut éviter de donner aux convalescents aucune préparation culinaire dans laquelle il entre de l'oseille, parce que ce végétal contient un acide qui concourt souvent à la production des pierres ou calculs, dont l'existence dans les reins ou dans la vessie est très-redoutable : pour ce motif, il serait peut-être prudent de bannir tout à fait l'oseille de nos cuisines. — Les fonctions cérébrales doivent être aussi l'objet d'une attention très-grande; il est bon de procurer aux convalescents des distractions morales au moyen de la conversation, de la lecture et de la musique, en évitant de causer de la fatigue; il est important de prévenir autant qu'on le peut les impressions vives, tant sous le rapport de la tristesse que sous celui de la joie, et en écartant tout ce qui peut soulever les passions. On ne doit permettre la reprise des études et des occupations intellectuelles en général qu'après le retour complet de la santé. Si le cerveau a été principalement affecté durant la maladie, si la raison a été pervertie, il faut redoubler d'attention relativement aux excitants du cerveau. — Enfin, c'est avec prudence qu'il faut aussi reprendre l'exercice des muscles qui servent aux divers mouvements du corps. On commencera par asseoir les convalescents dans leur lit, ensuite dessus, ayant les jambes pendantes; plus tard, on les fera marcher dans la chambre en les soutenant. Les promenades en plein air, quand la saison et l'état de l'atmosphère le permettent, sont aussi très-efficaces, surtout à la campagne; des courses en voiture sont favorables, mais on doit attendre le retour de la santé pour se livrer à l'équitation. Il faut éviter de sortir le soir et le matin, ainsi que de causer la fatigue musculaire, qui allume facilement la fièvre. — Cette indication sommaire des soins que la convalescence réclame montre tout à la fois que le secours d'un médecin est nécessaire pour les diriger avec des connaissances suffisantes, comme aussi que les dévouements d'amis, de parents, ainsi que les dons de la fortune, sont d'une importance majeure. Sous tous ces rapports, le tableau de la convalescence présente de grandes différences. Combien la situation d'un homme entouré d'une famille chérie, pouvant satisfaire à tous les besoins du corps et de l'esprit, diffère, dans cette phase de la vie, de la situation d'un homme pauvre et isolé qui a échappé au péril de la maladie sur le lit d'un hôpital ! Mais détournons nos regards de ce contraste pénible et irrémédiable; revoyons la convalescence comme étant le plus généralement un temps de bonheur, car le plus grand nombre ressaisit avec joie l'existence prête à échapper. Alors, avec la santé, reviennent l'espérance et de douces pensées, qui éclatent dans les discours et sur la physionomie. La littérature et la peinture nous en offrent deux exemples remarquables : l'un est l'épître de Gresset à sa sœur; l'autre est le tableau de Philippe de Champagne, dans lequel cet artiste a peint sa fille aînée, religieuse à Port-Royal, et qui relève d'une maladie que les médecins avaient jugée être incurable. CHARBONNIER.

CONVENANCES. Il y a dans les usages et les mœurs des peuples des rapports intimes de personnes et de choses dont l'ensemble forme ce qu'on appelle *convenances*. Cet accord parfait, cette heureuse harmonie de tout ce qui compose la vie sociale n'est pas un des phénomènes les moins curieux de l'humanité. Il y a dans les convenances de la société une si bizarre alliance de choses disparates, de vices et de vertus, d'intelligence et de sottise, qu'il semble, au premier aspect, qu'il devrait être dans la destinée de l'homme de s'armer sans cesse pour les combattre : il n'en doit cependant pas être ainsi, et bien qu'il soit facile de se convaincre de la nécessité où nous nous trouvons souvent de respecter ce qu'il y a de moins respectable et d'avouer que le mensonge est un des plus forts liens de la société, nous devons encore malgré cela nous soumettre à la loi rigoureuse des convenances. Celui qui blesse ou qui fronde les convenances heurte en même temps les intérêts et les passions de ceux qui l'entourent; il est l'ennemi de la société, il mérite d'en être exclu. Il ne faut pas cependant confondre les convenances avec certains préjugés ridicules nés de l'ignorance et que le temps semble avoir sanctionnés; mais il ne faut pas non plus signaler comme préjugés des doctrines devenues croyances. Il faut laisser à l'homme quelque chose qui colore son avenir; et l'objet de sa foi, le culte auquel il se dévoue, doit être sacré pour quiconque respecte les convenances.

Il y a des convenances dans la vie publique comme dans la vie privée; il y en a dans cette vie intime où se réfugient les âmes délicates, où tout se mesure, s'analyse, s'apprécie selon les affections pures du cœur; qui sait même si, lorsque l'amour irrite toutes les convenances de la

fortune et du rang, il n'en est pas d'autres en lui qu'il faut respecter, celles qui naissent de son alliance avec la vertu et de la foi jurée?

Les lettres et les arts ont aussi leurs convenances. Lorsque, dans une statue ou dans un tableau, on trouve réunies la pureté des formes, l'harmonie des contours, la noble simplicité des créations antiques; lorsque, dans une heureuse conception du génie littéraire, on rencontre la correction et l'élégance du style de Buffon, la vive et touchante sensibilité de J. J. Rousseau, l'incisif et brillant esprit de Voltaire, ne peut-on pas dire que le beau dans la littérature et les arts n'est que la réunion la plus complète des convenances?

Une école nouvelle, il est vrai, sortant des routes frayées jusqu'à nous, a voulu donner un démenti à la beauté des productions littéraires que nous a léguées le dernier siècle; nous avons vu cette littérature bâtarde, née de l'alliance du génie avec toutes les monstruosités sociales, nous jeter à pleines mains ces livres à facettes, représentant, quelquefois avec le charme d'une imagination brillante mais désordonnée, le tableau hideux de toutes les horreurs humaines. Ah! s'il est vrai, comme l'ont pensé quelques écrivains, que le génie ne connaît point les convenances, qu'il en est lui-même le créateur, disons-le hautement, ce n'est pas dans les ouvrages du jour qu'il faut chercher l'excuse à l'oubli de toutes celles que le goût proclame. A Dieu ne plaise cependant que l'on puisse penser que cette proscription sévère de notre part doive embrasser indistinctement tout ce que le romantisme (*voy.*) a fait éclore! Nous avons quelquefois rencontré sur ce sol hérissé de rocs arides, de cadavres gisants, de torrents bourbeux, la rose brillante au parfum suave, fleurissant sur le bord d'une source limpide et ombragée, mais, disons-le aussi, ne paraissant être là que pour protester aux yeux de tous contre l'oubli de toutes les convenances. X. Benoît.

CONVENTION. En droit ce mot est à peu près synonyme de *contrat;* mais il a une acception plus étendue, en ce qu'il désigne aussi l'accord de plusieurs personnes pour modifier ou pour résoudre le contrat (*voy.* ce mot et Obligation). On a vu à l'article Contre-lettre que les conventions, quelquefois, n'ont qu'une existence apparente, et qu'au moment même où elles sont signées elles se trouvent annulées par une stipulation secrète.

Dans la vie ordinaire, dire qu'une chose est *de convention*, c'est indiquer qu'elle n'a le sens, la valeur, la réalité qu'on lui attribue que parce qu'on le veut bien et parce qu'il y a eu accord entre plusieurs, entre une nation, une société, pour envisager ainsi cette chose. C'est dans le même sens qu'on dit : l'ancien théâtre français ne nous présente qu'un *monde de convention*, c'est-à-dire calqué sur la société du temps de Louis XIV et non sur ce qui a existé réellement à chaque époque. Le langage d'amour que ce théâtre prête aux Grecs et aux Romains, chez lesquels le rôle des femmes était si subordonné, nous semble en effet tenir plus de la convention que de la réalité, et les héros de l'antiquité, quelquefois encore à moitié barbares, mais devenus hommes de bon ton sous la plume de nos grands maîtres, auraient sans doute quelque peine à se reconnaître sous cette enveloppe tant soit peu musquée, mais conventionnelle. Schnitzler.

CONVENTION (monnaie de). On appelle ainsi des pièces d'argent frappées dans différents États, suivant un système adopté entre eux et au sujet duquel une convention a eu lieu. Les *species*, les florins, les pièces de 30, de 20 et de 10 *kreutzer*, sont des monnaies de convention. Ce fut en 1753 que la Bavière adopta le système monétaire établi en 1748 par l'empereur François Ier pour la monnaie de Vienne; les villes libres de différents cercles adhérèrent à cette convention, ainsi que plus tard l'électeur et les ducs de Saxe. Encore aujourd'hui on fait usage dans la plupart des États de l'Allemagne méridionale et centrale des mêmes monnaies de convention. Schnitzler.

CONVENTION NATIONALE, assemblée politique de France, l'une des plus mémorables que présentent les annales des peuples. Elle se réunit le 21 septembre 1792, dans l'enceinte du manége où siégeait l'Assemblée législative, qui, ce même jour, déclara sa session terminée et se sépara. Un mois avant environ, dans la journée du 10 août, celle-ci avait renversé ou laissé renverser la monarchie constitutionnelle fondée par l'Assemblée nationale; la Convention, que venaient d'élire des assemblées primaires à qui le décret de convocation avait expressément recommandé d'investir de *toute leur confiance* les nouveaux mandataires de la nation, la Convention se trouvait ainsi souveraine; en elle devaient, par la force même des choses, se confondre avec le pouvoir législatif, ou plutôt avec le pouvoir constituant, attribut fixe et régulier d'une convention nationale, tous les autres pouvoirs dont se compose la suprême direction d'un grand corps politique. La nouvelle assemblée se mit sur-le-champ à la hauteur de cette situation; elle accepta sans hésiter le rôle qui

semblait lui avoir été départi dans cette sorte de trilogie révolutionnaire. A peine installée, sur la demande de Collot-d'Herbois, elle proclama la république, résolution qui n'était que la conséquence des événements antérieurs, mais qui, dans la fougue irréfléchie avec laquelle elle était adoptée, annonçait assez dès lors ce caractère d'emportement dont les actes de cette assemblée devaient être empreints. C'était peu en effet d'avoir prononcé ce mot de république, mot vague et indéfini tant que des institutions nettement formulées n'en ont pas expliqué le sens; mais à cette époque on croyait trancher toutes les difficultés en disant : *Il n'y a plus de roi*. L'expérience a montré qu'elles sont immenses encore; trois essais infructueux d'organisation républicaine nous ont fait voir que la constitution d'un grand peuple qui tient à la fois à l'unité du territoire et au nivellement des conditions sociales, c'est-à-dire qui ne veut ni du système fédératif ni de l'influence aristocratique, devient, en dehors de l'institution monarchique, un problème peut-être insoluble. Quelques esprits parmi les 750 membres dont se composait l'assemblée, pressentant ces difficultés, voulurent qu'on attendit, pour poser le principe, d'avoir mûrement cherché les bases sur lesquelles il serait assis et développé; mais leurs voix se perdirent au milieu des cris d'enthousiasme qu'excitèrent ces paroles caractéristiques de l'abbé Grégoire.

L'unanimité qui avait régné dans l'adoption de cette première mesure ne tarda pas à être troublée. Deux partis se partageaient alors l'opinion révolutionnaire : la Gironde, où figuraient tant d'orateurs éminents, pensait qu'il fallait modérer le mouvement, le diriger par les lois, arriver sans excès ; la faction issue de l'union du club des jacobins et de la commune de Paris entendait au contraire livrer les masses à cet entrainement, à ce délire de liberté toujours fécond en grands crimes comme en grandes vertus. Celle-ci avait pris son parti de n'imposer aucune entrave aux passions populaires, parce qu'elle croyait que de leur libre essor seulement pouvait résulter la force nécessaire pour faire triompher la révolution des intérêts coalisés contre elle au dedans et au dehors ; l'autre, au contraire, voyant dans les aveugles fureurs auxquelles s'emportait le peuple le principe d'une réaction ultérieure où tout périrait, en réclamait énergiquement la répression. La situation respective des partis était ainsi bien tranchée. Dès avant l'ouverture de la Convention, une scission formelle s'était manifestée entre eux au sujet des effroyables massacres des prisons que les girondins avaient en horreur. Des tentatives de conciliation eurent lieu, mais sans succès; un ruisseau de sang séparait désormais ces hommes également exaltés dans leurs sentiments politiques. La dernière conférence destinée à les rapprocher se termina par le cri plus généreux que prudent de Barbaroux : « Il n'y a pas d'alliance possible entre les hommes vertueux et les scélérats! » Tout était donc préparé pour la lutte.

Elle éclata dès les premières séances de la Convention, où les deux partis se trouvaient représentés l'un par ses organes les plus éloquents, l'autre par ses meneurs les plus habiles. L'opiniâtreté honorable avec laquelle les girondins demandèrent la poursuite des crimes de septembre sur lesquels les jacobins voulaient jeter un voile, et qu'ils présentaient comme de simples faits d'insurrection et de justice nationale, devint le motif des premières hostilités. La Convention était alors en majorité pour la Gironde; toutefois, les jacobins, avec la commune et le club pour auxiliaires, aidés d'ailleurs par cette sorte d'enivrement qui entrainait alors les populations, réussirent à tenir l'issue de la lutte incertaine, et bientôt le cours dut en être interrompu par l'ouverture de ce procès fameux, acte le plus grave de la Convention, le plus diversement apprécié par les contemporains, acte, qui, dans le fait, tient encore, après 50 ans, les esprits préoccupés et indécis et sur lequel le temps arrive enfin de faire entendre l'équitable voix de la postérité.

Nous n'avons pas, en traçant cette rapide esquisse, à entrer dans le détail de ces débats célèbres, à agiter une à une les questions épineuses qui furent successivement soulevées. Louis était-il ou non coupable? S'il était coupable, pouvait-il invoquer l'inviolabilité constitutionnelle? Si cette inviolabilité n'existait plus pour lui, la Convention était-elle le tribunal qui pouvait le juger? La Convention, sur le rapport de Mailhe, les résolut toutes trois contre le monarque détrôné; ce ne fut toutefois qu'après une longue discussion, où une minorité se signala par de courageux efforts. Trente séances commencées le matin, reprises le soir, furent absorbées par cette lutte solennelle qui atteste assez que ce fut d'une façon bien plus consciencieuse qu'on ne le croit vulgairement de nos jours que la Convention procéda à ce lugubre dénoûment du règne de Louis XVI. Mais, à vrai dire, du moment qu'elle avait adopté les conclusions du rapport, ce prince était perdu et son procès ne pouvait plus être qu'un mensonge. En effet, il

est visible pour quiconque suit attentivement les débats que les convictions de la majorité s'établirent sur des motifs tout politiques, sur la nécessité de consacrer le triomphe définitif de la révolution par l'immolation d'une victime royale, de cimenter de son sang l'édifice de la liberté nouvelle; on disait à ceux qui la composèrent qu'ils n'étaient pas des juges; ils se l'avouaient bien à eux-mêmes : la plupart se considéraient évidemment comme formant, après le combat entre le roi et le peuple, un sénat souverain qui, au nom de la grande raison, toujours invoquée, du salut public, frappait l'ennemi terrassé. Sans doute c'était là un retour au droit des gens des âges barbares, révoltant surtout quand il s'appliquait à l'homme le plus inoffensif peut-être de tous ceux qui ont porté une couronne; sans doute aussi la saine politique, d'accord avec la morale et l'esprit de la civilisation, désavoue cet usage immodéré de la victoire; elle nous montre qu'en cette circonstance un acte de générosité eût été plus véritablement habile qu'un acte de vengeance, et que, captif ou banni, ce roi aux qualités peu héroïques était en réalité moins redoutable à la nouvelle république que mourant avec le calme d'une âme pure sur l'échafaud révolutionnaire et jetant ainsi dans les esprits le germe d'un de ces retours de l'opinion qui ramènent un jour ce qu'on croyait à tout jamais détruire. Quelques orateurs, Salles entre autres, le pressentirent, et, l'expérience de la révolution anglaise sous les yeux, ils lurent dans notre avenir et la virent, cette révolution, reproduite dans toutes ses vicissitudes par des événements qui se sont en effet réalisés. Mais dans ces temps d'entrainements passionnés, parmi les clameurs d'une tourbe ignorante de l'invariable cours des choses humaines, de tels arguments ne pouvaient prévaloir. La mort de Louis XVI, ainsi considérée, apparait donc comme un acte politique spécieux et commandé par une sorte de nécessité fatale; c'est une iniquité monstrueuse comme acte judiciaire. La théorie des garanties sociales est de nos jours trop éclaircie pour qu'il ne soit pas manifeste à tous qu'un tel fait en est l'entier renversement. Disons-le, un corps délibérant se flétrit lorsque, sans mandat exprès, il s'érige en tribunal; lorsqu'en dehors de la constitution il applique lui-même la loi qu'il a faite. Louis, déchu du trône, ramené au rang de citoyen, était justiciable du dernier magistrat de la république avant de l'être de la Convention, qui ne pouvait fonder sa juridiction légale sur aucun motif valable. Quelques membres présentèrent la question sous cet aspect; Lanjuinais, entre autres, osa dire à ses collègues, avec une chaleur courageuse qui honorera à jamais sa mémoire, qu'ils ne pouvaient se faire juges sans violer tous les principes; il réclama non moins énergiquement aussi contre les formes suivies par cette magistrature politique qui s'improvisait de la sorte elle-même; il montra ce qu'il y avait d'inique et de contraire aux premières règles de justice criminelle à voter la peine, la peine de mort, à la simple majorité des voix, comme s'il s'agissait d'un décret insignifiant; mais une telle discussion ne pouvait être que vaine; et cet autre député qui, impatient de tant de lenteurs, s'écriait : « Hercule ne s'amusait pas à faire un procès aux brigands, il en purgeait la terre ! » celui-là était dans le vrai en répudiant cet appareil juridique qui, de nos jours, doit être le côté le plus odieux de cette déplorable affaire; il disait ainsi à l'assemblée : *Ne le jugez pas, tuez-le!* et c'était là en effet toute la question.

L'exécution de l'arrêt porté par la Convention nationale contre Louis XVI jeta l'Europe dans la consternation : elle vit dès lors tout ce qu'il fallait attendre d'audace et de fureurs de la part de cette assemblée, et se prépara à une lutte acharnée. En Angleterre, Fox, chef illustre de l'opposition et longtemps admirateur de notre révolution, exprima dans la chambre des communes l'horreur que lui faisait éprouver ce qu'il appelait un *meurtre exécrable et une atroce injustice dont nous ne pouvions manquer de ressentir bientôt les fruits amers.* La terrible assemblée répondit au renvoi de son agent diplomatique Chauvelin par une déclaration de guerre. Peu après se forma contre elle la première coalition des rois; déjà quelques-uns de ses décrets l'avaient, pour ainsi dire, mise au ban des gouvernements existants. Par celui du 19 novembre précédent, elle promettait *protection et secours à tous les peuples qui s'insurgeraient contre l'autorité qui les régissait;* le 17 décembre elle avait confirmé et étendu ce premier décret par un nouveau qui enjoignait à ses généraux victorieux de proclamer dans tout pays envahi la souveraineté du peuple, de dissoudre les pouvoirs existants et de traiter en ennemie toute population qui refuserait d'accepter, en échange de ses chaînes, le régime de liberté et d'égalité que lui offrait la république. L'assemblée jurait de ne conclure aucun traité et de ne poser les armes que lorsque les peuples qui se seraient insurgés à sa voix verraient leur indépendance garantie et le gouvernement libre et populaire qu'ils se seraient donné reconnu par les rois.

Voilà la politique générale de la Convention. Un peu plus tard, donnant tout son développement à ce système qui bouleversait le droit public européen, elle proclame, au nom du peuple français, Pitt, son grand adversaire, *ennemi du genre humain*, et envoie à ses généraux l'ordre de ne plus faire de prisonniers anglais ou hanovriens; résolution atroce qui, à l'honneur de la nation, ne fut jamais exécutée par nos braves armées, étrangères au délire révolutionnaire et dont la gloire toujours pure pare de son brillant reflet le sombre tableau de ces temps désastreux.

Entourée d'ennemis au dehors, et bientôt après dans l'intérieur aux prises avec la redoutable Vendée, la Convention redoubla d'énergie; elle envoya des commissaires dans tous les départements, ordonna l'armement général, rassembla un matériel immense et provoqua enfin cet admirable mouvement de la population presque entière qui, après avoir maintenu l'indépendance du territoire, ouvrit le cours d'une série de triomphes et de conquêtes jusque-là sans exemple dans les fastes de l'histoire militaire des temps modernes. Afin d'imprimer au gouvernement une marche plus constante et plus uniforme, elle le constitua dans son propre sein, par la création de ses fameux *comités de salut public* et *de sûreté générale* (*voy.*), qui remplacèrent, le premier surtout, la commission exécutive composée des ministres, et à laquelle avait été déférée, lors de la déchéance de Louis XVI, la haute direction des affaires. Alors l'assemblée souveraine vint siéger dans le palais des rois; l'année suivante, les ministres furent supprimés et remplacés par des commissions entièrement subordonnées au comité de salut public. C'est là ce que la Convention a appelé elle-même *gouvernement révolutionnaire*, par une alliance de mots qui implique contradiction et qui n'avait sans doute jamais été faite jusqu'à ce jour. La constitution dite de 1793 ou de l'an Ier devait mettre un terme à sa durée; mais cet acte, monument de l'époque, qui remplaçait le gouvernement de la Convention par celui de la multitude, et, dans le fait, n'était qu'une négation absolue de toute sorte de pouvoir, fut suspendu le jour même de sa promulgation. L'assemblée avait besoin de la dictature : elle déclara, sur le rapport de Saint-Just, qu'elle la conserverait jusqu'à la paix; ce devait être ce jour-là seulement que, brisant le sceptre remis en ses mains, elle ferait jouir le peuple de ce régime de pure démocratie rêvé par les démagogues de la commune de Paris (*voy.*) comme le terme idéal de la grande régénération commencée en 1789.

Cependant les dissentiments qui s'étaient précédemment élevés entre les deux partis dominants ne tardèrent pas à se renouveler après le procès du roi. Suspects à la commune et au club des jacobins pour avoir voulu sauver ce prince au moyen de l'appel au peuple, les girondins se voyaient en butte aux attaques les plus violentes. Néanmoins ils exerçaient encore un grand ascendant sur l'assemblée; leur parole puissante dirigeait toujours la *plaine :* ainsi nommait-on cette masse indécise et flottante qui occupait le bas de l'enceinte, par opposition à la *montagne*, formée des gradins élevés où siégeaient les organes les plus fougueux du parti démagogique. Les girondins menacés usèrent des restes de leur influence d'une manière qui leur devint fatale : ils obtinrent le 8 avril le fameux décret qui, portant atteinte au principe de l'inviolabilité de la représentation nationale, livrait à la justice inique du tribunal révolutionnaire récemment institué la personne des députés *convaincus d'un délit national*. Ce décret était dirigé contre le plus acharné de leurs adversaires, l'ignoble Marat, et c'est à lui qu'en fut faite la première application. Mais Marat, traduit devant le tribunal, fut absous et ramené en triomphe dans le sein de la Convention, et, quelques mois après, ses accusateurs montèrent sur l'échafaud en vertu de ce même décret qu'ils avaient fait porter; cette catastrophe fut déterminée par l'insurrection du 31 mai, qui consomma la chute définitive de la Gironde et rallia la plaine à la montagne. Ces deux portions de l'assemblée ne formèrent plus de ce jour qu'une seule masse en apparence homogène, et du sein de laquelle nulle voix n'osa plus s'élever pour opposer des digues au torrent révolutionnaire; il dut dès lors tout entraîner. La peur fit l'union et l'union fit la force; il en fallait une imposante et terrible pour triompher des nouveaux périls que chaque crise ajoutait à ceux qui menaçaient déjà la patrie. De même, en effet, que le 21 janvier avait soulevé la moitié de l'Europe, de même le 31 mai souleva la moitié de la France. Tous ceux qui voulaient sincèrement la fondation de la république en France s'armèrent à l'appel des représentants proscrits, seuls républicains sincères peut-être; l'Ouest et le Midi s'insurgèrent contre la Convention; les insurrections royalistes déjà existantes redoublèrent d'audace en se voyant cet auxiliaire inattendu. De toutes parts Paris, foyer du mouvement, était menacé; nos armées, une seconde fois désorganisées par l'influence du parti jacobin, semblaient avoir perdu leur premier élan; Valenciennes, quelques autres

places, tombaient au pouvoir de l'étranger qui avait de nouveau entamé nos frontières. La fortune de la Convention chancelait. Toutefois, au milieu de tant de périls, le cœur ne lui manqua pas : elle fit face à tout, refoula ses ennemis et resta finalement maîtresse du terrain; mais ce fut en faisant peser sur le pays un joug dont le souvenir épouvante encore au déclin des ans les débris de la génération qui l'a subi. Les prisons se remplirent en vertu de la fameuse loi des suspects; une *armée révolutionnaire ambulante*, traînant avec elle de l'artillerie et la guillotine, reçut la mission d'établir partout la tyrannie de ses proconsuls; elle emplit ses caisses épulsées par l'emprunt forcé et lutta contre la famine par le maximum. Elle émit des milliards d'assignats dont le bourreau était chargé de soutenir le crédit; la mort, sanction cruelle de tous ses décrets, devint comme le seul moyen de gouvernement. Dans la séance du 5 septembre 1793, Drouet, résumant par un mot, inouï sans doute jusque-là au sein d'une assemblée législative, les traits caractéristiques de ce sanglant régime, s'écria : « S'il faut être brigand pour le bonheur du peuple, eh bien! soyons brigands! »

Mais il y a inévitablement des degrés dans l'application d'un tel système : les uns, en effet, ne veulent pas aller aussi loin que les autres, et peu se trouvent doués du triste courage nécessaire pour le pousser jusque dans ses conséquences les plus extrêmes. C'est ce qui arriva dans la Convention, même dans le comité de salut public; et de là le retour de ces sourdes dissensions dont la proscription des girondins semblait avoir étouffé le germe. Depuis le 31 mai, l'assemblée subissait l'influence des énergumènes de la commune et du club, mais avec le désir secret de réprimer leur fougue insensée; la montagne, il faut bien le comprendre pour saisir l'esprit des réactions subséquentes, marchait avec cette odieuse faction sans en être; plusieurs fois signalée à la tribune, en termes vagues et couverts, par ses principaux organes, cette faction fut ouvertement attaquée le 5 décembre, au sujet de mesures contre le culte adoptées à l'hôtel de ville, par Robespierre lui-même, qui fit passer un décret portant que toute violence contraire à la liberté des croyances était défendue. Il est curieux de remarquer que ce fut de la sorte la question religieuse qui fit éclater au grand jour la dissidence entre ces hommes qui semblaient également n'avoir plus foi qu'en une inexorable fatalité. Ainsi, Chaumette déifia la raison, tandis que le chef astucieux de la montagne fit décréter l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme : c'étaient les deux écoles du XVIII[e] siècle, d'Holbach et Rousseau, en présence. Le résultat de cette lutte fut la perte des démocrates furieux dont les systèmes étaient incompatibles avec la création d'une sorte de dictature régulière et stable, vers laquelle inclinait sans doute alors la pensée de Robespierre. Ils lui furent sacrifiés par quelques membres du comité de salut public qui avaient avec eux des affinités secrètes, et Robespierre abandonna en retour à leur fanatisme révolutionnaire cet autre parti qui s'était formé autour de Danton et de Camille Desmoulins, et qui, maintenant que la révolution était sauvée, invoquait la clémence et le règne des lois. Les uns et les autres marchèrent à l'échafaud à peu de jours de distance.

Après ce compromis, qui avait fait tomber les têtes les plus élevées des jacobins et des cordeliers (*voy.* ces noms), le régime de terreur qui dominait la France s'étendit à la Convention elle-même. Un triumvirat dictatorial, composé de Robespierre, Saint-Just et Couthon, s'établit par le fait et courba sous sa volonté de fer l'assemblée réduite à 240 membres dont plusieurs votaient silencieusement et sans même oser s'asseoir, nous dit dans ses intéressants mémoires M. Thibeaudeau, de peur de trahir par le choix de la place une opinion, une affection qui pouvait devenir le lendemain un motif de proscription. Enfin cette sombre défiance, qui montrait à chacun un accusateur dans un collègue, gagna le comité de salut public lui-même, et alors la situation devenue intolérable dut amener une crise nouvelle. Dans les journées fameuses des 8 et 9 thermidor, ceux qu'on nommait les triumvirs, proclamés tyrans à la tribune et menacés du poignard libérateur de Tallien, succombèrent malgré l'appui de la commune qui s'était ralliée à eux. La lutte fut décisive et ses conséquences dépassèrent les prévisions de ceux qui l'avaient commencée. En effet, la fraction du comité qui était en lutte avec Robespierre avait cru vaincre pour elle; mais une réaction qu'elle ne put réprimer l'entraîna. Secondée par l'irrésistible élan de l'opinion publique, la Convention reprit le dessus; une majorité formée d'éléments divers, une majorité résolue à conserver les résultats de la révolution, tout en repoussant le régime de sang qui désolait la France, se trouva appelée à diriger ses destinées. Frappé dans ses principaux chefs envoyés à l'échafaud, le parti jacobin fit depuis de vains efforts pour relever sa puissance; il évoqua vainement la puissance des faubourgs; repoussé au

12 germinal et définitivement vaincu au 1er prairial, il se vit contraint d'abdiquer. La multitude, qui, dans cette dernière journée, avait, à son appel, outragé en pure perte la représentation nationale et rougi son enceinte du sang du malheureux Féraud, l'un de ses membres, lui retira son appui et cessa désormais d'intervenir dans les affaires par ces convulsions soudaines qui leur avaient si souvent imprimé, dans le cours des années précédentes, une direction funeste. L'influence et l'action passèrent alors à la classe moyenne et la réaction devint insensiblement royaliste et contre-révolutionnaire. Ce fut dès ce moment une autre lutte où la Convention resta également victorieuse au 13 vendémiaire 1795; ainsi la révolution était sauvée contre les deux factions extrêmes qui la menaçaient également. Mais après des temps d'anarchie et de calamités dont la pensée publique était encore émue, l'opinion devait infailliblement passer des idées de liberté aux idées de pouvoir et incliner au retour vers le système monarchique. La Convention travailla vainement à contenir cette tendance inévitable et puissante des esprits; la république directoriale qu'elle légua à la France avec la constitution de l'an III ne pouvait être qu'une sorte de transition pour préparer les voies au jeune vainqueur du 13 vendémiaire. Après le triomphe sanglant et accompagné de tant de maux d'une des factions, il n'y avait en effet que le despotisme qui pût comprimer l'autre; grande leçon souvent donnée par l'histoire, qui montre qu'un peuple qui croit ne pouvoir fonder la liberté qu'avec la hache du bourreau doit nécessairement échoir un jour à l'épée d'un soldat!

L'histoire de la Convention nationale présente, comme on voit, trois périodes distinctes; c'est l'un de ses membres les plus célèbres, M. Sièyes, qui les a précisées par ces mots prononcés à la tribune : « La session actuelle se partage en trois époques : jusqu'au 31 mai, oppression de la Convention par le peuple; jusqu'au 9 thermidor, oppression du peuple par la Convention tyrannisée elle-même; enfin depuis le 9 thermidor la justice règne parce que la Convention a repris tous ses droits. » Bien que la postérité rende avec raison un corps politique solidaire pour toutes les phases de son existence, il est peut-être juste de considérer surtout la Convention, comme pouvoir gouvernemental, dans cette dernière période où elle est affranchie des tyrans divers qui l'ont opprimée jusque-là. Elle s'élève alors à un prodigieux éclat : on la voit s'attacher d'abord à annuler par degrés les mesures atroces ou extravagantes du régime précédent; elle défait tout ce qu'elle vient de faire; elle rend l'inviolabilité à ses membres et rappelle dans son sein ceux des proscrits qui ont échappé à la mort; elle supprime le tribunal révolutionnaire, abolit le maximum, lève le séquestre posé sur les propriétés des étrangers, surseoit à la vente des biens confisqués en vertu de jugements politiques, restitue les biens aux héritiers des condamnés, rend libre la célébration des cultes, ferme les clubs et réorganise la garde nationale. En même temps qu'elle jette par ses lois de succession les bases d'une société civile et politique entièrement nouvelle, elle crée des institutions admirables qui ont été le germe de tous nos progrès ultérieurs et que l'Europe à l'envi a imitées. On n'oubliera jamais que c'est à la Convention qu'on doit l'école polytechnique, l'une des gloires du pays, le Conservatoire des arts et métiers, le bureau des longitudes, le système métrique et l'unité des poids et mesures, l'Institut, le Conservatoire de musique, l'école normale et ces écoles centrales dont l'organisation n'a pas été égalée depuis. Dans ces derniers temps aussi nos drapeaux, un instant humiliés, avaient revu les jours de 1792; contraintes par les triomphes de Jourdan et de Pichegru à se détacher de la coalition, la Toscane, la Prusse, la Hollande et l'Espagne, avaient reconnu la nouvelle république, avec ses conquêtes transformées en départements, dont le nombre total était de 98, c'est-à-dire quinze de plus qu'en 1790, lors de la nouvelle division de territoire introduite par l'assemblée nationale. A l'intérieur, la Vendée venait de subir sa première pacification : ainsi tous les ennemis de la révolution étaient contenus; le nouveau corps législatif, où, pour en perpétuer l'esprit, la Convention avait voulu introduire un certain nombre de ses membres, allait se réunir. Sa mission était remplie; le 26 octobre 1795 elle annonça au monde, par un décret d'amnistie pour tous les délits révolutionnaires, le terme d'une session qui avait duré trois ans et trente-cinq jours, et dans le cours de laquelle elle n'avait pas rendu moins de 8,370 décrets!

Telle fut la Convention nationale, assemblée où se trouvèrent associés, comme par une sorte de caprice providentiel, aux talents et aux vertus les plus sublimes, tout ce que le fanatisme politique peut susciter de fatales aberrations, mélange de grandeur et de folie qui ne sera probablement jamais égalé, et dont la France pouvait seule peut-être offrir le prodigieux spectacle aux méditations des sociétés. P. A. Dufau.

CONVERGENCE. C'est, en algèbre, l'état d'une série dont les termes vont toujours en décroissant, de sorte que la valeur d'un nombre quelconque de termes diffère d'autant moins de la valeur totale de la série que ce nombre de termes est plus grand et qu'il est toujours possible de rendre la différence qui existe entre ces deux valeurs moindre que toute quantité donnée.

On dit, en géométrie, qu'il y a convergence entre deux lignes lorsqu'elles se rapprochent de plus en plus et qu'étant suffisamment prolongées elles finissent par se rencontrer. Après l'intersection deux droites *convergentes* deviennent *divergentes*.

Les physiciens donnent le nom de *rayons convergents* aux rayons qui, passant d'un milieu dans un autre de densité différente, changent de direction et se rapprochent les uns des autres de manière à venir se rencontrer en un point particulier qui porte le nom de foyer. P. VALLOT.

CONVERSATION. Tout ce qui se dit et tout ce qu'on ne dit pas, tout ce qu'on sait et tout ce qu'on ignore, les bruits, les rumeurs, les craintes et les espérances du monde, un peu de calomnie, beaucoup de médisance, un certain fond de justice, la flatterie pour ceux qui vous écoutent, nulle pitié pour les absents, voilà comment, à la rigueur, se peut définir cette chose indéfinissable qu'on appelle *la conversation*. — Quand est-elle née et quand les hommes ont-ils été assez humains pour se réunir et se parler les uns aux autres sans fiel, sans aigreur, et, qui plus est, sans avoir rien à se dire? Ce sont là de grandes questions que je ne me ferai pas à moi-même, de peur de ne pouvoir pas les résoudre. Toujours est-il cependant que la conversation proprement dite, c'est-à-dire l'élégance, l'esprit, la politesse, les grâces du langage, ce qu'on appelait l'atticisme à Athènes et ce qu'on appelle politesse à Paris, tout cela est né sous le beau ciel de la Grèce, parmi ce peuple oisif et bavard, qui s'amusait à se gouverner lui-même, dans les écoles, les théâtres et les académies, au pied de la tribune de Démosthènes, sur les places publiques entourées de portiques. Là se promenait l'Athénien vêtu de son manteau ; là chacun parlait de ses affaires, ou, qui mieux est, des affaires de son voisin ; là chacun passait sa vie au soleil en hiver, ou à l'ombre en été, demandant de temps à autre : *Quoi de nouveau?* là tout était matière à conversation, une tragédie d'Euripide, une comédie d'Aristophane, un chapitre de Théophraste, une saillie de Diogène, une joute de lutteurs, un bon mot d'Aristippe, une folie d'Alcibiade. On allait au tribunal voir les juges, et surtout les entendre ; on allait au Pyrée voir les vaisseaux qui entraient dans le port ; on accompagnait l'athlète jusque chez lui ; on plaisantait beaucoup les voisins de Lacédémone, qui avaient la prétention de ne dire aucune parole inutile, de porter des manteaux grossiers, de ne pas se faire la barbe, et de trouver le brouet noir le plus exquis de tous les mets. Ainsi, à Athènes, la conversation se faisait à l'air libre ; on parlait tout haut, comme à la tribune ; on avait tous les langages le même jour, et pour ainsi dire à la fois : colères, épigrammes, admiration, honneur ou blâme ; la spirituelle mobilité du peuple athénien se montrait à propos des moindres choses ; le grand homme couronné la veille était berné le lendemain ; pourquoi donc le peuple athénien passait-il si facilement de l'amour à la haine et de la haine à l'amour? C'est que le peuple athénien était un peuple bavard, qui recevait facilement toutes les impressions et qui leur obéissait plus facilement encore. Il s'enivrait lui-même de ses propres discours, à peu près comme un homme d'esprit trouve moyen de s'enivrer en ne buvant que de l'eau. Peuple frivole et charmant, qui oubliait si admirablement tous les services qu'on lui avait rendus et tous les malheureux qu'il avait faits! — A n'en pas douter, la *conversation* proprement dite prend son origine en la ville d'Athènes. La plupart des grands ouvrages de cette littérature ne sont, à dire vrai, que des conversations de génie. Qu'est-ce, je vous prie, que l'*Iliade*, sinon la conversation du poëte avec la Muse qui lui raconte la colère d'Achille? qu'est-ce que la tragédie de Sophocle ou d'Euripide, sinon la conversation de tous les héros d'Homère évoqués sur le théâtre? et la comédie d'Aristophane, sinon la conversation de tous ces frivoles citoyens d'Athènes qui viennent se montrer au grand jour, tels qu'ils sont en effet, coléreux, vaniteux, menteurs, curieux, faquins, flâneurs, paresseux avec délices, bavards, surtout bavards comme des pies? Et les dialogues de Platon, qu'est-ce autre chose, je vous prie, sinon une conversation philosophique de ses disciples avec l'esprit de Socrate? La Grèce est une conversation universelle. Les philosophes disputent entre eux. Les rhéteurs se partagent l'attention : l'un excelle à la demande, l'autre triomphe dans la réponse, et si bien que souvent ils ont raison tous les deux. De même les orateurs; ils se disputent la chaire politique, ils se partagent l'attention, ils parlent avec leur auditoire, et l'un d'eux, pour s'accoutumer à tous les dialogues,

à tous les temps, harangue les flots de la mer. Et dans les repas, quels longs discours, quel poétique murmure? Puis, si vous quittez la place publique, les gymnases, les écoles, les théâtres, tous les lieux vulgaires de la conversation de tout le monde, et même la halle aux légumes, où les marchandes d'herbes elles-mêmes reconnaissent Théophraste pour un étranger; si vous entrez dans ces toutes petites maisons sombres au dehors, mais éclairées au dedans, alors vous pénétrez tout à fait dans le secret de la véritable conversation athénienne. Ce n'est plus seulement la conversation d'un citoyen et d'un autre citoyen, c'est l'élégante causerie d'un homme avec une femme; alors la voix, le geste, l'accent, la parole, le regard, se modifient de mille nuances; tout porte alors à écouter en silence : c'est Périclès qui écoute Aspasie, c'est le charmant idiome d'Ionie qui tombe cadencé de ses lèvres de rose! Ne disons pas de mal des mœurs grecques et des courtisanes d'Athènes! les véritables Athéniens n'allaient chez une belle courtisane que pour parler avec elle. Une belle esclave de Lesbos venait-elle à Athènes, on se demandait, non pas : Est-elle belle? mais : Parle-t-elle bien? On la voulait avec de l'esprit d'abord, la beauté et les grâces étaient par-dessus le marché. — La Grèce s'en va, Athènes tombe, reviennent les guerres qui jettent les hommes et les peuples dans le silence et la terreur; une nouvelle puissance se forme, non plus par le langage et par les beaux-arts, comme la puissance athénienne, mais par le fer et par les armes. Rome a tout d'abord parlé plus rudement que n'avait jamais fait Athènes. Les disputes des patriciens et du peuple, voilà une terrible conversation, qui a mis la république à deux doigts de sa perte. Il n'a fallu rien moins qu'une fable athénienne habilement employée par le consul Menenius pour ramener le peuple qui s'était réfugié sur le mont Aventin! La véritable conversation romaine ne commence qu'à Cicéron. Cicéron est le premier causeur de la république. Il est tout à fait l'homme de lettres : riche, honorable, considéré, puissant, heureux de son beau style et de son admirable langage, ses lettres sont déjà une histoire aussi vraie de son temps que les lettres de Mme de Sévigné elle-même. Après Cicéron vient Auguste. Alors se forme la belle société romaine; la république s'en va pour laisser la place au gouvernement d'un seul. Alors arrivent à la suite tant d'hommes d'esprit, causeurs de génie, dont le nom est honorablement inscrit dans les épitres d'Horace, qui sont à peu près toute la conversation de ce temps-là. Auguste, Mécènes, Quintilius Varus, Virgile, les Pisons, Tibulle, Properce, Ovide, qui a trop parlé, les élèves de Cicéron, les échappés de l'ancienne Athènes, les Romains sceptiques, les républicains renégats, ces accommodants philosophes, qui rajeunissaient et retrempaient dans le vin de Falerne la doctrine d'Épicure; et avec Auguste Livie, et avec Tibulle Lesbie, et Cinthie avec Catulle, et Néèra avec Horace, et toutes ensemble avec Mécènes, voilà sans nul doute une société bien faite et toute faite pour une conversation piquante, conversation de plaisirs ou d'affaires, de belles-lettres ou d'amour. Ces derniers Romains, qui remplaçaient par l'esprit la liberté, se hâtent de jouir de la dernière paix de l'empire. Ils se réfugient dans leurs belles demeures, sur les bords de la mer. Alors vous entendez retentir les noms de Sorrente ou de Tibur, et les noms de toutes ces villas abritées par le mont Soracte chargé de neige; la société romaine se résume avant de mourir; elle se fait athénienne avant de devenir barbare; après avoir combattu pendant des siècles, elle cause pendant un règne. Horace, le maître et le chef de tout ce monde poétique, définit ainsi le bonheur : « Quels vœux, dit-il, une mère peut-elle adresser au ciel pour son fils chéri, sinon celui-ci : avoir de nobles pensées, et, pour rendre ces nobles pensées, de belles paroles (*fari quæ sentiat*)? » Il est vrai que le poëte ajoute, « avec de l'argent dans sa bourse (*non deficiente crumenâ*). » Sans doute le sage Horace regardait l'argent comme *la commodité de la conversation*. — Mais ce n'est pas une histoire que nous voulons faire. Il va sans dire que la causerie de l'homme a pris toutes les nuances de ses passions : suivre l'histoire de la conversation humaine, ce serait faire l'histoire universelle. La conversation, ce n'est pas toute parole qui sort de la bouche de l'homme, c'est sa parole perfectionnée, érudite, délicate; c'est le langage de l'homme en société, mais dans une société bien faite, élégante, polie; la *conversation*, c'est le superflu de la parole humaine, c'est toute parole qui n'est pas proférée par la colère, par l'ambition, par la vanité, par les passions mauvaises; ce n'est pas un cri, ce n'est pas une menace, ce n'est pas une plainte, ce n'est pas une demande, ce n'est pas une prière; la conversation est une espèce de murmure capricieux, savant, aimable, caressant, moqueur, poétique, toujours flatteur, même dans son sarcasme; c'est une politesse réciproque que se font les hommes les uns aux autres; c'est une langue à part dans la langue universelle, qui emploie beaucoup plus de voyelles que de consonnes; c'est une langue

que tous croient savoir, entendre et parler, que bien peu savent entendre et que bien moins encore savent parler. Mais j'arrête ici mes définitions, par la raison que plus elles seraient complètes et moins je serais compris.—C'est surtout en France que la *conversation* est un titre de gloire nationale ; c'est presque une gloire littéraire. L'institution des salons n'est pas si vieille chez nous qu'on pourrait bien le croire. Elle date à peine de l'hôtel Rambouillet, ce grand arsenal de causerie, où M. de Balzac régnait en maître, où l'abbé Bossuet, à 16 ans, qui devint plus tard l'aigle de Meaux, prononça à minuit son premier sermon. L'hôtel Rambouillet, renversé par Molière, rendit cependant ce grand service à la France, qu'elle lui donna le goût des réunions où l'on se rencontre soit la nuit soit le jour, réunion d'hommes et de femmes, qui, sans le vouloir, rendirent à la langue plus de services que l'Académie elle-même. Alors commence à Paris ce grand travail du beau langage, auquel chacun prend part de toutes les forces de son esprit. Racine, Pascal, Molière, la Fontaine, Fénelon, Bossuet, que font-ils autre chose sinon épurer, agrandir, embellir, simplifier la langue? C'est alors véritablement que toute conversation commence. Mme de Sévigné, Bussy-Rabutin, Mme de Scarron, qui remplaçait par une histoire le rôti qui manquait, cette belle Ninon de Lenclos, qui protégea Molière et qui devina Voltaire, le prince de Condé, voilà déjà la conversation qui se manifeste, qui s'arrange. On s'écoute parler, on répète les mots ingénieux de chacun; le roi lui-même a ses mots à lui, qui ne sont pas les moins exquis, et qui surtout ne sont pas les moins vantés; mais tout cela, ce n'est pas encore une conversation populaire, ce sont des coteries, ou plutôt ce sont de petites cours où règne en souveraine telle femme d'esprit, où commande en despote tel homme d'esprit ; ce ne fut véritablement que sous le roi Louis XV, ou plutôt sous Voltaire, que la conversation en France devint tout a fait une conversation générale, c'est-à-dire véritablement la conversation. Alors s'ouvrirent a toutes les célébrités du XVIIIe siècle les salons de madame Geoffrin, et là, chacun vint apporter autour de cette femme d'un sourire si fier, d'un tact si exquis, d'un regard si intelligent, tout ce qu'il avait de verve, d'imagination, de style, d'audace, et surtout de paradoxes. La conversation, qui, sous Louis XIV, n'avait été, à vrai dire, qu'une causerie intime entre quelques hommes et quelques femmes d'élite, devint, sous Louis XV, une véritable controverse, dans laquelle chacun fut appelé, celui-ci parce qu'il était un grand seigneur, celui-là parce qu'il était un grand poëte, cet autre comme grand philosophe, et tous enfin, tout au moins parce qu'ils savaient se taire et écouter. Alors l'opinion publique commença à se former dans les salons de belle compagnie et de spirituel langage; alors il y eut en France une opposition contre le pouvoir d'un genre tout nouveau, non pas la brutale opposition de la rue, sur laquelle on lance les gardes-françaises, non pas l'opposition du pamphlet, qu'on fait brûler par la main du bourreau, mais une opposition insaisissable, l'opposition du salon : contre cette opposition, le pouvoir était impuissant, il fallait la subir, il fallait lui faire des avances, il fallait la flatter; on ne pouvait pas lui faire peur. Vous comprenez tout de suite quelle importance arrive tout à coup à ces salons d'encyclopédistes frondeurs et railleurs. La belle partie du XVIIIe siècle se passe ainsi, à causer, à parler, à conter; c'est un bruit, c'est un mouvement incroyable; c'est une mêlée non interrompue de plaisanteries et d'attaques de tout genre. On cite encore aujourd'hui les noms de ces révolutionnaires de salon qui ont si merveilleusement préparé la révolution de 89. Car au fait la société française s'émancipe par la conversation.—Or il y eut un instant où ce peuple français, lui aussi, devint tout à coup et tout à fait un peuple athénien. Le Parisien se porta avec fureur au Palais-Royal : là, il faisait ses proclamations : là, il récitait ses discours ; là, il votait la mort ou la paix : là, il demandait comme l'Athénien de Démosthènes : *Qu'y a-t-il de nouveau ?* Voilà donc la conversation descendue du salon dans la rue, jusqu'à ce qu'enfin l'empereur Napoléon, cet homme qui a mis l'ordre partout dans le monde, dans les plus petites choses comme dans les plus grandes, ait fait violemment remonter la conversation de la rue dans le salon, d'où elle n'est plus sortie. Mais depuis lors la conversation a perdu beaucoup de son importance; elle n'est plus qu'une puissance très-secondaire, comparée à cette ardente et terrible conversation de chaque jour qu'on appelle le *journal*.—Ainsi, privée par le journal de son primitif attrait, à savoir les nouvelles politiques, les nouveautés littéraires, la critique du théâtre, les événements les plus vulgaires de la vie, un accident même de carrefour, la conversation a pris en France une voie nouvelle, qui doit bientôt la conduire à un but plus honorable. Comme, en effet, la conversation ne peut pas lutter avec le journal, qui sait tout avant le salon le mieux informé, qui raconte tout ce qu'il sait, et cela tout haut, qui blâme ou qui loue tout haut,

tout le monde, la conversation s'est rejetée sur tous les éléments que néglige le journal. Elle est devenue plus grave, plus posée, plus savante. Elle s'est inquiétée de tous les progrès et de toutes les découvertes qui échappent au journal. Elle a trouvé une formule qui n'appartient qu'à elle pour juger, pour approuver, pour blâmer, pour applaudir. La conversation, moins rigide et moins futile, a cherché un aliment de chaque jour dans l'histoire et dans la science. Chaque branche des connaissances humaines est entrée dans son domaine ; elle n'a plus donné exclusion à aucune science, toute science lui est bonne, pourvu qu'elle serve d'aliment à une causerie d'une heure. De là il est résulté une entreprise qu'on n'aurait pas crue possible autrefois, et qui, en effet, n'était possible que de nos jours. — Cette entreprise qui a répondu à un besoin universellement senti, c'est le *Dictionnaire de la conversation*. Le *Dictionnaire de la conversation*, c'est-à-dire un assemblage de toutes les connaissances humaines, graves ou folles, mises à la portée de tous. Le plan de ce dictionnaire est plus vaste encore que le plan de l'*Encyclopédie :* car il comprend tout ce qu'il y a de grave, mais aussi tout ce qu'il y a de futile à savoir. Ce n'est pas seulement le livre d'un homme qui veut apprendre, c'est le livre d'un homme qui veut apprendre et enseigner. Ce n'est pas seulement un livre de cabinet, c'est un livre de cabinet et de salon, c'est un livre de causerie familière aussi bien que de dissertation savante, un livre de noms propres et un livre où l'anecdote est mêlée à la grande biographie; ce n'est pas un système, ou une seule opinion, c'est la réunion spontanée de toutes les opinions et de tous les systèmes ; ce n'est pas un livre d'unité, c'est un livre de variété; un pareil livre n'enseigne pas, il raconte ; il ne récite pas, il parle; il n'instruit pas seulement, il amuse et il instruit. Là, les préjugés se combattent par les préjugés, le progrès est le bienvenu de quelque part que vienne le progrès; c'est comme un salon où viennent se réunir dans une amicale causerie les jeunes gens et les vieillards, la république et l'empire, la vieille royauté et la royauté nouvelle; c'est une foule variée, amusante, mobile, savante ; ce sont tour à tour des historiens, des poëtes, des mathématiciens, des philosophes ou des politiques, qui passent sous vos regards ; bien plus, toutes les nations y travaillent, et chacune y apporte ce qu'elle sait de mieux et ce qu'elle sait le mieux : Allemagne, Angleterre, Italie, Espagne, Orient, apportent à ce trésor commun leurs découvertes, leurs souvenirs, leur philosophie, leurs œuvres, leur politique. C'est un livre qui écoute tout ce qui se dit et tout ce qui se raconte, qui entend tous les systèmes, et qui se souvient de toutes ces choses ; livre immense, qui est à la fois toute biographie, toute histoire, toute science, toute anecdote, tout journal. En un mot, ce n'est pas un livre, c'est bien réellement une *conversation*, mais une conversation de gens d'esprit et de science, une conversation de toutes les opinions, et de tous les systèmes, et de toute l'Europe. J. Janin.

CONVERSATIONS-LEXIKON. C'est peut-être, après la Bible, l'ouvrage le plus répandu en Allemagne, celui qui a fourni la première idée de l'entreprise à laquelle tous nos efforts sont consacrés; c'est une encyclopédie des familles et des salons, un livre à la fois populaire et scientifique, un répertoire universel ayant une réponse toujours prête à toutes les questions qu'on peut vouloir faire sur les hommes et sur les choses, sur les idées abstraites comme sur celles qui ont profité à la vie; enfin une bibliothèque en abrégé, fort commode à quiconque veut savoir sans avoir beaucoup de temps pour apprendre, ou se charge d'enseigner avant d'avoir fait une ample provision de science et d'idées. En caractérisant ainsi l'ouvrage allemand, dont le cadre, mais le cadre seulement, nous a paru pouvoir être choisi comme modèle pour le nôtre, nous en faisons à la fois l'éloge et la critique. Puissant instrument de civilisation, en popularisant la science chez les Allemands, et, par les traductions qui en ont été faites, chez d'autres peuples encore, il est peut-être vrai, ainsi qu'on le lui reproche, qu'il a favorisé outre mesure cette paresse d'esprit qui arrête le grand nombre à la surface des choses, parce qu'il redoute l'effort inséparable d'une étude sérieuse et approfondie. Mais toujours l'usage a l'abus à son côté, et ce qu'on a dit sur les dictionnaires encyclopédiques pourrait s'appliquer à tous les livres destinés à simplifier la science ou quelqu'une de ses branches, et qui dispensent le lecteur d'un travail de classement, de dépouillement et de combinaison qui n'est pas l'affaire de chacun. S'il y avait là un motif suffisant pour proscrire les encyclopédies, il faudrait proscrire aussi jusqu'aux dictionnaires proprement dits, qui livrent au vulgaire les termes, les locutions que l'érudit a cherchés dans la langue même, dans ses monuments imprimés ou écrits, d'une manière qui lui en donnait une idée bien plus parfaite, une connaissance bien plus exacte.

C'est à une époque déjà éloignée que remonte l'origine du *Conversations-Lexikon*,

titre qui parut pour la première fois à la suite de celui de *Staats und Zeitungs-Lexikon* (Gazette d'État et des journaux) en tête du dictionnaire encyclopédique de Hubner (Nuremberg, 1742), lequel arriva successivement jusqu'à la 31e édition. Lœbel s'empara ensuite (1796) de ce titre, et c'est son ouvrage que Brockhaus, après en avoir fait l'acquisition, termina en 1811. Cette première édition n'avait encore que 6 volumes, avec 2 de supplément. Il en parut une seconde à partir de l'année 1812 (Altenbourg et Leipzig), mais entièrement refaite par Brockhaus assisté de L. Hain. Le *Conversations-Lexikon* était dès lors un ouvrage utile; mais les Allemands en auraient peut-être conçu une opinion moins favorable s'ils avaient su ce que nous n'avons pas tardé à reconnaître et ce qu'ont appris depuis à leurs dépens ceux qui ont essayé de le naturaliser en France, s'ils avaient su que le plus grand nombre des articles étaient traduits de biographies et de dictionnaires français. Toutefois cet utile répertoire s'améliora de plus en plus entre les mains d'un éditeur aussi actif qu'éclairé et entre celles du professeur Hasse qu'il s'adjoignit et que le titre nomma bientôt comme rédacteur principal. A chaque nouvelle édition, les acquéreurs des premières furent indemnisés par la publication de suppléments en un ou plusieurs volumes qui ensuite se fondirent dans les éditions subséquentes. La cinquième, publiée de 1818 à 1820, offrit des perfectionnements notables : une quantité d'articles étaient entièrement refaits et beaucoup d'autres ajoutés. La septième montra l'ouvrage sous une forme moins déplaisante, imprimé en plus grand format, en un caractère plus gros et sur meilleur papier; elle se composait déjà de 12 gros volumes, et de 1832 à 1834 parurent encore 2 forts volumes de supplément sous le titre de *Conversations-Lexikon der neuesten Zeit und Literatur* (Dictionnaire des faits les plus nouveaux qu'ont présentés la vie et la littérature), supplément qu'on peut aussi regarder comme un ouvrage à part. Enfin la huitième édition, commencée en 1833 et qui est la dernière, rend cette vaste entreprise de plus en plus digne de son objet et de l'immense faveur dont elle jouit. En effet, plus de cinquante mille exemplaires de l'ouvrage original sont entrés dans la librairie, malgré les contrefaçons ou imitations qui parurent presque aussitôt à Vienne (*Weiner C. L.*) et à Cologne et Bonn (*Rheinisches C. L.*). Un succès si éclatant dut exciter l'émulation : des répertoires analogues parurent dans presque tous les États allemands, et à Leipzig même, où la maison Brockhaus a son siége, on en entreprit plusieurs sous le même titre, commun maintenant à six ou à huit ouvrages allemands de ce genre. Celui de Brockhaus fut traduit, intégralement ou avec des modifications, en danois, en suédois, en hollandais, en anglais; on essaya de le traduire en français, et il en a paru à Saint-Pétersbourg une imitation en langue russe; comme la traduction anglaise de Philadelphie, cette dernière renferme d'importantes additions. J. H. Schnitzler.

Le *Dictionnaire de la Conversation et de la lecture*, ainsi que l'*Encyclopédie des gens du monde*, dont la publication fut commencée à Paris en 1833, furent conçus sur le plan du *Conversations-Lexikon* allemand. La maison Brockhaus entreprit, en 1838, une suite à cet ouvrage, sous le titre de *Conversations Lexikon der Gegenwart* (Dictionnaire de la conversation du temps présent). L'impression en fut terminée en 1841.

Enfin, le *Nouveau Dictionnaire de la Conversation*, de Bruxelles, est composé d'un choix des meilleurs articles qui se trouvent dans tous les ouvrages de ce genre publiés jusqu'à ce jour. Il est enrichi, en outre, d'un grand nombre d'articles nouveaux, et ceux consacrés à des personnages vivants, à des faits contemporains, à des découvertes récentes, sont complétés et continués jusqu'au jour de la publication de chaque livraison. V. H.

CONVERSION, du latin *conversio*, fait du verbe *convertere*, changer, signifie en général *changement*. Ce mot est employé dans plusieurs circonstances, avec des acceptions diverses. On dit *conversion* des espèces, des écus vieux en neufs, en parlant des monnaies. On dit *conversion à droite, conversion à gauche*, pour exprimer un changement de face dans les évolutions militaires. En termes de palais, *conversion* signifie changement dans la nature d'un contrat, substitution d'un contrat à un autre. — Pour les rhétoriciens la *conversion* est une figure de rhétorique, ou bien la rétorsion que l'on fait d'un argument qu'on a opposé en le faisant servir à son propre usage. En logique, *conversion* se dit des propositions, lorsqu'on en change les termes en les mettant les uns à la place des autres, c'est-à-dire l'attribut à la place du sujet, et le sujet à la place de l'attribut, ou lorsqu'on change une proposition particulière en proposition universelle, et *vice versâ*, ou lorsqu'on fait une proposition affirmative d'une proposition négative (*voy.* ci-après). Mais la con-

version la plus importante et celle dont nous avons spécialement à nous occuper est la CONVERSION MORALE, c'est-à-dire le retour au bien, par un changement de mœurs, un changement de doctrine ou un changement de religion. Ainsi, on dit d'un païen qui renonce au culte des idoles pour embrasser le christianisme, qu'il s'est converti; on le dit d'un hérétique qui rentre dans le sein de l'Église; on le dit aussi du pécheur, de l'homme déréglé, qui renonce à sa vie désordonnée, pour mener une conduite sage, chrétienne, conforme à la morale de l'Évangile. La conversion d'un chrétien qui s'était égaré dans les voies honteuses du vice et du mensonge est un don de Dieu, un secours surnaturel de la grâce, qui le rappelle au bien, et lui donne la force de le faire. Les protestants et les catholiques sont d'accord sur ce point. Cependant, l'homme n'est pas purement passif dans sa conversion, comme l'enseigne Luther; mais il opère sa conversion en coopérant à la grâce qui l'appelle, le soutient, le conduit, le fortifie. Tel est le dogme catholique, que Luther a méconnu. Les protestants diffèrent encore des catholiques en ce qu'ils rejettent la confession et la satisfaction comme n'étant point nécessaires à la justification du pécheur, tandis que les catholiques enseignent que la conversion n'est efficace et complète qu'avec le sacrement de pénitence, dont les trois parties essentielles et intégrantes sont la contrition, la confession et la satisfaction. La conversion, prise dans ce sens, n'est pas une chose facile, mais elle est extrêmement rare, par les obstacles difficiles à vaincre, quand on s'est fait une habitude du mal, et qu'il faut cependant surmonter pour se convertir, et par la difficulté de détruire dans son cœur les inclinations mauvaises, dont l'habitude nous a fait une seconde nature. En effet, puisque la conversion doit être intérieure, parce qu'elle consiste dans le changement du cœur et des affections qui le dominent, on ne peut l'opérer que par la pratique et souvent une longue pratique des actes contraires à ceux dont nous avons acquis l'habitude. De là tous ces projets de conversion que l'on prend pour la conversion même, et qui n'en sont qu'un faible désir, une velléité; de là tant de rechutes dans le mal après un premier commencement dans le bien; de là tant de pratiques de piété avec tant de défauts, tant de vices, tant de péchés. C'est que le cœur n'est pas véritablement changé, que notre conversion est fausse, que Dieu ne nous a pas justifiés, peut-être parce que notre repentir, comme celui de l'impie Antiochus, qui avait profané le temple de Jérusalem, n'était fondé que sur la crainte d'un châtiment à venir, ou sur le désir d'être délivrés du mal présent qui nous affligeait. De tout cela, il faut conclure, et c'est l'enseignement de l'Église, clairement manifesté par les longues épreuves qu'elle faisait subir aux pécheurs dans leur pénitence publique, que la conversion du pécheur n'est pas l'œuvre d'un jour, d'une heure, d'un moment. Cependant, Dieu accorde quelquefois la grâce d'une véritable conversion à un cœur sincère, contrit et humilié; et si le pécheur correspond à cette grâce, il peut être justifié dans l'instant (*voy.* CONTRITION). — La *conversion des infidèles* au christianisme est la plus grande preuve de sa divinité. Cette preuve morale ne peut être bien sentie ni appréciée que par ceux qui connaissent l'histoire de sa propagation rapide et de ses progrès miraculeux, et qui peuvent juger combien il y a de prodige dans le changement d'un monde corrompu, avare, licencieux et cruel, en un monde chaste, pénitent et mortifié, détaché des biens de la terre et charitable. Or, tel est le changement qu'offre partout l'univers à celui qui examine l'origine et le développement de la religion de Jésus-Christ. Des hommes sans naissance, sans honneur, sans crédit, sans fortune, prêchent la morale la plus contraire aux passions de l'homme, et l'univers se convertit; ils enseignent aux savants des vérités que la raison ne peut expliquer, et le monde savant soumet sa raison à la foi; ils prêchent contre l'orgueil, l'injustice, la cruauté des grands, et les grands du monde embrassent le christianisme; ils prêchent aux peuples la soumission aux tyrans, et les peuples se laissent égorger plutôt que de se révolter contre le pouvoir qui les opprime; ils ne promettent pas aux pauvres des biens et des richesses, ils n'ont que des souffrances et des humiliations à leur offrir, et les pauvres, comme s'ils n'avaient pas assez des maux qu'ils endurent, vont au-devant d'une religion qui ne leur fait espérer que des persécutions ou la mort. Les persécuteurs et les bourreaux prennent la place des martyrs : l'un se précipite dans un étang glacé pour remplacer le lâche chrétien qui renonce à sa couronne; l'autre demande la mort au nom de Jésus-Christ, et l'obtient. Celui-ci tourne en ridicule sur un tréteau les cérémonies du christianisme (saint Genet), et une illumination soudaine de la foi lui révèle qu'il est chrétien; celui-là porte un édit de persécution contre les chrétiens qui sont à Damas (saint Paul), et, frappé d'une lumière divine, il devient le plus grand apôtre de la reli-

gion du Christ. Constantin arbore la croix; il conduit les armées à la suite de ce signe du plus infâme supplice, et quatre empereurs sont défaits, et il traverse l'Europe avec ses armées triomphantes. Clovis va périr, c'en est fait de lui et de son armée, il invoque le Dieu des chrétiens, et ses ennemis, enflés de leur victoire, disparaissent sous ses coups et reconnaissent à leur tour leur vainqueur. C'est que Jésus-Christ est le vrai fils de Dieu, que dans sa charité il embrasse l'univers, qu'il est le Dieu des armées et des combats, comme il est le sauveur de tous les hommes; qu'il est le père de l'orphelin, l'ami du pauvre, le soutien du malheureux; parce que sa religion n'exclut personne et les appelle tous à lui, autre caractère frappant d'une religion véritable et divine. NÉGRIER.

CONVERSION. (*Mathématiques.*) On désignait autrefois, en arithmétique, sous le nom de proportion *par conversion*, la différence des antécédents et des conséquents de deux rapports égaux comparés aux conséquences. Ainsi la proportion 12 : 4 : : 18 : 6 donnera la proportion par conversion suivante : 12 — 4 : 4 : : 18 — 6 : 6. *Voy.* PROPORTIONS.

Le même mot était employé en algèbre pour désigner l'opération à l'aide de laquelle on fait disparaître les dénominateurs d'une équation (*voy.*). C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *chasser* ou *faire évanouir les dénominateurs*.

Le *centre de conversion* est le point autour duquel un corps inégalement sollicité au mouvement, tourne ou tend à tourner. P. VALLOT.

CONVERSION DES RENTES. *Voy.* RENTES.

CONVEXE (de *conveho*, je porte). *Voy.* CONCAVE.

CONVICTION, état de l'esprit qui, après avoir balancé le pour et le contre, se prononce d'une manière décisive : telle est la *conviction de raisonnement;* à celle-ci, il faut en joindre une autre, qui naît spontanément et à la suite d'une impression tout à la fois profonde et rapide. La première espèce de conviction appartient aux hommes d'étude et de cabinet; la seconde caractérise les masses, surtout aux époques de troubles civils, ou bien sous les gouvernements dans la composition desquels entre plus ou moins de liberté politique. Il me semble que jusqu'ici on n'a pas encore pris la conviction dans son ensemble, et qu'on l'a trop exclusivement renfermée dans le cercle d'une opération, domaine de l'intelligence. Maintenant, si je considère la conviction dans son entier, je dirai que c'est une force immense, et pour ainsi dire incalculable, parce qu'elle est libre en même temps qu'elle est désintéressée. Sans conviction ardente et sincère, on ne fait rien de grand ni de durable; c'est ce qui explique la débilité de nos œuvres actuelles dans tous les genres; nous ne sommes plus que gens d'affaires, d'industrie et de transactions; le *ménage* nous enterre; il faut que nous apportions chaque soir au logis le lucre de la journée. Les débuts de la révolution française seront d'une magnificence éternelle dans l'histoire, parce que nos pères n'agissaient et ne vivaient alors que de conviction. Sans doute le discernement, ou, pour être plus exact, l'expérience politique, leur a manqué sur certains points : de là des déviations qui plus tard ont été fécondes en désastres; mais dans tous les siècles ils resteront cependant placés à une prodigieuse élévation, tandis que nous, nous périrons tout entiers, heureux de nous être enrichis dans le misérable genre de commerce où nous avons ouvert boutique. — Je conviens qu'il y a une prodigieuse différence entre ce qui est grand et ce qui est durable; la conviction peut enfanter l'un sans produire l'autre; elle est parfaite lorsqu'elle réunit les deux conditions; mais par cela même elle est rare et fait époque dans les annales des peuples. Sans doute la conviction qui est le fruit de la réflexion est fort à priser, parce qu'elle proportionne les moyens au but. Cependant elle se trompe aussi; car enfin elle s'appuie sur le raisonnement, qui en politique peut être d'une justesse admirable dans les déductions, et rester faux pour toujours dans l'application. En effet, il existe une foule de petites causes qui, tenant aux passions, aux souvenirs, aux traditions et aux localités, créent à leur tour des impossibilités de tous les instants, qu'on ne parvient jamais à surmonter : ces causes sont au reste si minimes qu'un œil qui voit de haut ne peut les apercevoir. Les gens vertueux se trompent encore dans leur conviction : ce ne sont pas les lumières qui leur manquent, mais la bienveillance les couvre, et ils donnent aux autres la pureté de leurs propres sentiments. Dans les deux cas que je viens d'indiquer, les conséquences d'application sont beaucoup à redouter; elles ébranlent quand elles ne détruisent pas, et elles tuent quelquefois dans le présent le germe de l'avenir le plus éloigné. Quant à la conviction qui naît tout à coup, je parle de celle du peuple, elle est souvent sublime et par les sacrifices qu'elle s'impose et par les résultats qu'elle obtient; mais elle devient terrible si cette conviction a été soufflée par des sophistes, race perfide et abjecte, qui fait noyer dans le sang toutes les améliorations que le génie et la

vertu avaient découvertes et préparées. En résumé, l'homme social n'aurait jamais existé, si au fond de nos cœurs ne se mouvait une puissance de conviction vive et passionnée; seulement, ce qu'il faut toujours lui désirer, c'est, en politique, d'être éclairé par l'infaillible certitude de faits accomplis, et en morale, de voir sans cesse cette même conviction s'appuyer sur ces sentiments généreux qu'on retrouve au commencement de la civilisation, et qui l'accompagneront jusqu'à sa ruine complète : règle générale, il faut que le discernement précède le bien, comme la culture la moisson. Les croyances religieuses ont cet avantage sur la conviction qu'elles y tracent d'une façon impérative la ligne que celle-ci suit à son gré, mais en s'égarant quelquefois. On répliquera qu'il est des croyances de nature bien différente; il ne s'agit ici que de celles qui ont fait leurs preuves, les croyances chrétiennes : à côté de leurs préceptes, elles ont leurs œuvres, qui s'avancent d'âge en âge et perfectionnent tout ce qu'elles touchent; elles peuvent donc prescrire une noble obéissance; leurs améliorations sont impérissables. SAINT-PROSPER.

CONVOI. (*Marine.*) Réunion de navires de commerce faisant route ensemble pour une même destination et dans le même intérêt, qui, d'ordinaire, est un transport de grains ou de vivres quelconques. Ces navires naviguent sous la protection de bâtiments de guerre qu'on appelle pour cela *convoyeurs* et qui sont dits les *convoyer*. L'ordre dans lequel les navires de guerre marchent parmi les navires de commerce, pour les protéger plus efficacement, s'appelle l'*ordre du convoi*.

Convoyer vient évidemment de *cum* et *viare*, marcher ensemble, que l'Italien a gardé tout entier dans son *conviare*. Cette formation latine, qui paraît être du XVe siècle, a remplacé *commeare*, qui était de l'antique latinité; *conviato* et *convoye*, d'où est venu *convoi*, ont fait oublier le *commeatus* dont ils sont les synonymes modernes.

La sûreté d'un convoi est une chose d'une telle importance que plus d'un grand combat naval a été livré pour l'assurer. Surprendre un convoi et l'enlever fut toujours regardé comme une opération digne des plus grands soins, à cause de l'intérêt majeur qui s'attache à la possession des vivres et munitions de toutes sortes que portent les navires allant en convoi. Frontin, dans ses Stratagèmes, raconte la ruse qu'employa Alcetas le Lacédémonien pour surprendre le convoi des Thébains et s'en emparer. Un des convois les plus considérables dont l'histoire moderne puisse garder le souvenir, c'est celui qui, avec les cent bâtiments de guerre français, vaisseaux, frégates, corvettes, bricks, gabarres, bombardes et bateaux à vapeur, porta sur la côte d'Afrique les 36,000 hommes et le matériel qu'on avait jugés nécessaires à la prise d'Alger. Ce convoi n'était pas composé de moins de 500 navires de toutes les grandeurs et à peu près de toutes les nations, de toutes les formes. Il était partagé en trois divisions portant pour trois mois de vivres, des troupes, de la poudre, le matériel de l'artillerie et des ambulances, les objets de campement et 1,800 chevaux ou mulets. A. JAL.

CONVOI. (*Art militaire.*) On appelle *convoi* une réunion de transports conduisant d'un point à un autre des munitions de guerre ou de bouche, des bagages, des effets d'armement et d'habillement, etc. On donne ce même nom à des colonnes de malades, de blessés, de prisonniers de guerre, qu'on est obligé de faire marcher sous escorte, pour les couvrir d'une attaque ou pour les empêcher de se débander. — Les convois les plus importants sont ceux de munitions de guerre, de vivres et d'effets d'habillement et d'armement, parce que, devant servir au remplacement des consommations journalières, leur mouvement est obligé, et on ne peut presque jamais choisir les circonstances dans lesquelles ils pourraient avoir lieu d'une manière plus commode et plus sûre. Les autres convois peuvent presque toujours se retarder assez pour qu'on puisse choisir des circonstances opportunes. — La formation de l'escorte des convois, sous le rapport de l'espèce des troupes qui y sont employées et de leur nombre, dépend de la double considération de la nature du terrain qu'ils ont à parcourir et du danger qu'on peut prévoir qu'ils auront à courir. Quelques considérations suffiront pour donner une idée des règles générales à suivre dans les différents cas. Un convoi de 800 voitures forme une colonne d'une lieue de long, s'il marche sur deux de front, ce qui n'est guère possible que sur une grande route. Dans les chemins ordinaires, la colonne est d'une longueur double. Il est donc facile de concevoir que l'escorte ne saurait être assez nombreuse pour la couvrir dans toute son étendue, de manière à la défendre partout à la fois. L'ennemi ne l'attaquera lui-même pas partout en forces. Il faudrait alors, de part et d'autre, une armée, et l'attaque et la défense d'un convoi deviendraient une bataille. L'escorte ne doit donc avoir que la force suffisante pour résister avec succès au corps en-

nemi qu'on peut présumer devoir l'attaquer, et ce corps est de moins en moins fort, à mesure que la route du convoi est plus éloignée de l'armée ennemie ; car l'attaque d'un convoi ne peut avoir lieu avec quelques chances de succès que par une espèce de surprise, c'est-à-dire par un mouvement dérobé à la connaissance de l'armée à laquelle il est destiné. Or, un corps un peu considérable, détaché à une grande distance, ne peut pas tenir son mouvement assez caché pour qu'il soit impossible de prévenir l'effet qu'il doit produire, en faisant contre lui un détachement aussi fort. — Ces considérations sont celles qui doivent déterminer la composition de l'escorte des différents convois. L'objet de celui qui l'expédie et de celui qui le commande est double : d'abord de connaitre ce qui se passe autour du convoi à une distance assez grande pour qu'on ait le temps de faire les dispositions de la défense avant l'attaque ; en second lieu, de connaître la direction des mouvements de l'ennemi, et par là quel est le point du convoi sur lequel doivent porter ses efforts. Il faut donc que l'escorte soit composée de troupes de combat et de troupes qui éclairent, c'est-à-dire de troupes de ligne et de troupes légères. — Si le pays que le convoi doit traverser est uni et découvert, les troupes légères qui doivent l'éclairer, devant, derrière et sur les flancs, devront être à cheval, c'est-à-dire en entier de cavalerie légère. Si au contraire le pays est boisé, montagneux ou accidenté, il faudra que les troupes légères qui couvrent le convoi soient composées d'infanterie et de cavalerie, parce que cette dernière arme seule ne saurait découvrir les embuscades que l'ennemi peut avoir tendues dans des lieux inabordables pour elle. Les troupes proprement chargées de la défense du convoi doivent être de l'infanterie de ligne, parce que leur mission est simplement de l'accompagner et de combattre de pied ferme. — Dans l'ordre de marche, les troupes qui couvrent le convoi doivent se diviser en trois corps, dont l'un forme l'avant-garde et l'éclaire aussi loin que possible en avant ; l'autre forme l'arrière-garde, l'éclairant également en arrière ; le troisième, subdivisé en deux sections, à droite et à gauche, éclairera les flancs de la marche. La force relative de l'avant-garde, de l'arrière-garde et des flanqueurs, dépend de la direction dans laquelle se trouvent les forces principales de l'ennemi, et par conséquent de celle dans laquelle une attaque est présumable, soit devant, derrière, ou sur un flanc ; la portion opposée au mouvement présumé de l'ennemi doit toujours être la plus forte. Les troupes chargées de la défense du convoi doivent également être divisées en réserve et escorte proprement dite. L'escorte, qui en est la plus faible portion, se subdivise en un certain nombre de pelotons, placés chacun à la tête d'une division de voitures, pour y maintenir l'ordre et la police, et même pour s'opposer à quelques pelotons ennemis qui auraient pu se glisser entre les éclaireurs. La réserve se compose de toutes les troupes qui ne sont pas indispensables auprès des voitures mêmes. La place qu'occupera la réserve, tantôt au centre ou à la hauteur du centre de la colonne, tantôt à la tête ou à la queue, soit en totalité ou en partie, comme pour couvrir le passage des défilés, dépend des circonstances du terrain, et sa juste détermination, que les instructions ne peuvent pas toujours prévoir, est la mesure de l'intelligence et de l'expérience de l'officier qui commande le convoi. — Lorsqu'un convoi est attaqué, le premier soin de l'officier qui est chargé de sa conduite doit être de se concentrer en diminuant la longueur de la colonne. Pour cela il fera doubler ou tripler, s'il se peut, les files de voitures, quand même elles pourraient éprouver quelques difficultés à marcher dans cet ordre ; cela fait, il doit, s'il se trouve en avant, dans la direction de la marche, une position avantageuse où il puisse soit adosser son convoi à un obstacle, soit se trouver mieux en mesure de le défendre, faire doubler le pas aux voitures pour atteindre cette position le plus promptement possible. Alors, il pourra réunir la plus grande partie de ses forces, et tenter contre l'ennemi un effort pour le battre et l'éloigner. Si l'attaque a lieu pendant le passage d'un défilé, ce sera probablement la queue du convoi qui sera attaquée, afin de profiter de la difficulté où l'on se trouvera d'empêcher l'encombrement. Dans ce cas, ce que le commandant aura de mieux à faire sera de faire gagner à la tête du convoi une distance suffisante pour pouvoir placer en avant du défilé la totalité du convoi, en doublant, triplant ou quadruplant même les files, si on le peut ; de couvrir cette tête par son avant-garde ; de faire occuper l'entrée du défilé par un détachement chargé de faire filer les voitures au pas redoublé, en empêchant l'encombrement, et de se porter avec ses forces principales à la queue du convoi, pour contenir l'ennemi. Le passage effectué, il ferait embarrasser le défilé derrière lui, et ferait marcher de nouveau le convoi en dédoublant les files. L'usage de renfermer l'escorte d'un convoi dans un retranchement formé par les voitures est sujet aux plus graves incon-

vénients. Le moral des troupes s'ébranle nécessairement dans une position qui indique qu'on n'espère ni battre l'ennemi, ni moins encore se faire jour. A cette première cause de désordre s'ajoute encore le trouble causé par l'épouvante des chevaux, la difficulté de faire un bon usage de ses armes, et la dispersion des soldats entre les voitures, qui empêche les officiers de diriger les dispositions de la défense. L'objet principal du commandant de l'escorte doit être d'empêcher l'ennemi de prendre ou brûler le convoi, et ce but est manqué dès l'instant où les troupes se servent des voitures pour se couvrir. Ce moyen ne doit être employé qu'à la dernière extrémité, et alors même il vaut mieux brûler soit-même le convoi, et essayer de se faire jour avec les troupes.—Notre intention n'étant pas de traiter *ex-professo* le chapitre militaire des *convois*, chose que ne permettent pas les bornes dans lesquelles doit se renfermer ce *Dictionnaire*, nous ne dirons rien de l'attaque, dont les dispositions doivent varier selon la nature du terrain où elle a lieu, et la proportion qui existe entre les forces assaillantes et les défensives. G[al] DE VAUDONCOURT.

CONVOI FUNÈBRE. Le Voltaire de l'antiquité, le plus spirituel et le plus original des écrivains grecs, l'ennemi déclaré des superstitions avec lesquelles les charlatans de toute espèce, sacrés ou autres, emmaillottent la raison humaine, se moque assez malignement des croyances et des usages qui présidaient aux funérailles chez les différents peuples. Il s'attaque surtout à ces exagérations de la douleur, qui font que les vivants ont un air *plus triste et plus misérable que le mort*. « Plusieurs des assistants, dit-il, se roulent à terre, se frappent la tête contre les murs, s'arrachent les cheveux, s'ensanglantent les joues, tandis que le mort parfumé, couvert de vêtements magnifiques, la tête couronnée de fleurs, repose en pompe sur un lit de parade. » Lucien nous répète ensuite les lamentations d'un père au convoi de son fils, lamentations qui ne feraient pas tant de bruit, n'était la présence du public, *car personne ne crie pour soi*. Mais voici bien une autre affaire : grâce au privilége de la fiction, le mort ressuscite, et réprime, avec la pressante logique du bon sens, les vaines déclamations du vieillard, qui aurait grand besoin de quelques grains d'ellébore. Sauf son esprit, que je n'ai pas, je pourrais imiter les exemples de Lucien ; je pourrais, comme lui, lancer les traits de la satire contre le faste des douleurs du temps, au moment de la perte d'un époux, d'un ami, d'un frère ; il me serait surtout facile d'égayer mes lecteurs aux dépens de cette manie d'épitaphes qui surchargent les tombeaux d'éloges hyperboliques. En effet, au dire du vulgaire des flatteurs de la tombe, le défunt aurait possédé toutes les qualités, toutes les vertus. De lui dépendait le bonheur d'une famille entière qui ne cessera jamais de le pleurer. Mais souvent cette famille regrette fort peu ce mort tant vanté ; souvent même elle ne lui a donné que quelques larmes de commande ou de bienséance, que le grand air avait séchées avant la sortie du cimetière. Mais je préfère aux jouissances un peu cruelles de la médisance satirique le plaisir de rappeler un heureux changement que j'ai vu s'opérer dans nos mœurs. — Par suite de la décadence morale amenée par les désordres et les scandales de Louis XIV, du régent et de Louis XV, il s'était établi la plus affligeante indifférence des vivants pour les morts, et l'oubli presque général du culte des tombeaux. A la vérité, si le défunt était un privilégié du sang ou de la fortune, l'Église elle-même lui prodiguait toutes les pompes de la terre, sans doute parce que sa mort ressemblait un moment à sa vie. Venait ensuite une sépulture particulière, soit dans un temple, soit dans un lieu spécial réservé aux membres d'une famille qui voulaient reposer à jamais en morts de qualité. Puis, à cette seconde distinction, succédaient les honneurs du mausolée. Mais quand on avait accordé satisfaction à l'orgueil, à la bienséance ou à la vanité, trop souvent le mort restait oublié dans sa magnifique demeure. Rarement les siens venaient-ils au rendez-vous que son mausolée donnait à la douleur. « On devrait, disait Mercier, louer, comme les anciens, des pleureurs aux enterrements, puisque nous ne venons plus avec une seule larme à la mort de nos parents et de nos amis. » Le culte des morts avait péri avec les anciennes mœurs. Le fils, n'étant plus uniquement occupé de continuer les vertus de ses aïeux, n'allait plus aiguiser ni son glaive ni son âme sur le marbre de leurs tombeaux. Que si le défunt était pauvre, sa dépouille mortelle, renfermée dans trois planches de sapin et assez mal unies, et à peine recouverte d'un sale drap noir, ne faisait qu'apparaître sur le seuil de la paroisse, et comme si on eût été pressé de la jeter dehors, on expédiait son âme pour le ciel avec une parcimonie de prières, avec une lésinerie de préparatifs vraiment insultantes sous l'empire de la religion du Christ, le restaurateur de l'égalité dans le monde. Alors, deux hommes, revêtus des livrées de la misère, s'emparaient du corps, qui souvent faisait seul avec eux le triste et dernier voyage,

pour aller se perdre dans la fosse commune, où chacun voyait s'engloutir ce qu'il avait de plus cher. — Sauf quelques rares monuments, les cimetières étaient une solitude délaissée, infertile, aride et muette. Là, nul moyen de retrouver un père, un ami, une mère, dans la foule des morts entassés les uns sur les autres ; là, nul asile particulier pour des entretiens du cœur avec un objet chéri ; nulle place pour la prière que la religion et l'amitié adressent à celui qui n'est plus et au Dieu qu'elles invoquent pour lui. Aussi, presque tout commerce avait cessé entre les morts et les vivants ; aussi, rien de plus rare que les visites rendues aux champs de l'éternel repos. Pascal semble avoir caractérisé cette interruption des rapports de la vie avec la mort par ces mots terribles : « On jette un peu de terre, et en voilà pour jamais. » — Tous ces scandales ont cessé. Maintenant, les corps ne sont plus portés à bras par des mercenaires ni exposés à tomber dans la boue et à être arrachés de leur cercueil brisé par une chute. Le pauvre a son char funèbre comme le riche. Les convois sont remarquables par la décence du cortége officiel, par l'affluence des amis et des parents, par l'attitude affligée, ou tout au moins grave et sérieuse. Mercier disait de Paris en 1783 : « Il n'y a point de ville où le spectacle du trépas fasse moins d'impression. » Effectivement, un convoi, à moins qu'il ne fût remarquable par la magnificence, passait inaperçu ; à peine se dérangeait-on pour faire place au mort. De nos jours, presque tout le monde se découvre devant un convoi stationnaire ou en marche. On se dit, en regardant le mort inconnu : « C'est un homme qui va où nous irons tous, » et on le salue comme un membre de la grande famille qui ne cesse de mourir et de renaître. — Un peintre distingué, M. Vigneron, nous semble avoir conçu à la manière du Poussin le tableau du *Convoi du pauvre*, n'ayant pour cortége que son chien. Cette composition rappelle la réponse célèbre d'un mendiant : « Si je perds mon chien, qui est-ce qui m'aimera ? » Elle honore le cœur et l'esprit de l'artiste ; mais on ne saurait plus y voir la peinture ou la satire des mœurs. Béranger, dans une de ces plaisanteries sérieuses qui sont parfois des dits de Plutarque ou de Montaigne, célèbre l'amitié des gueux. Béranger a raison, *vivent les gueux* pour s'aimer ! Ils aiment pendant leur vie leurs compagnons de travail et de souffrance ; ils ne les désertent pas aussitôt après le dernier soupir. Les convois des ouvriers surtout offrent presque toujours une grande affluence, ou, quand un petit nombre de personnes accompagnent le char funèbre, on voit dans ce petit nombre tous les signes d'un véritable deuil, témoin l'enterrement d'une pauvre femme qui attira toute mon attention. Elle avait pour tout cortége deux vieillards, et un petit garçon qu'ils tenaient par la main. Ces vieillards, en costume d'ouvriers, paraissaient être les grands-pères de l'enfant. L'un d'eux portait sur sa figure encore mâle l'expression sévère d'une tristesse contenue et poignante. L'autre laissait aller sa douleur ; de larges pleurs arrosaient les cheveux blancs qui tombaient le long de ses joues sillonnées par les rides. Il regardait l'enfant avec une pitié de femme. Mais ce qui me frappa davantage, l'enfant, doué sans doute de l'un de ces cœurs précoces qui devancent le sentiment et la raison, semblait comprendre la mort et pleurer sur sa mère et sur lui-même. Pauvre petit orphelin ! Je n'ai jamais vu tant de vérité, tant d'intelligence dans la douleur à un âge si tendre : tout le monde s'arrêtait devant ce touchant spectacle. Après le convoi du pauvre, qui reçoit de ses associés d'infortune sa fête de mort, rien ne donne de plus vives et de plus douloureuses émotions que le convoi de la jeune vierge que ses compagnes, vêtues de blanc, le front paré d'innocence, les joues colorées par de brûlantes larmes, conduisent au lieu fatal où tout vient aboutir. Des rubans qu'elles tiennent dans leurs mains, et que l'on prendrait pour leurs ceintures virginales attachées au char funéraire, semblent le tirer sans effort. Mais le cercueil et la couronne de fleurs de la victime fixent bientôt tous les regards. « Quel âge avait-elle ? Dix-sept ans et deux mois, et belle comme un ange ! Ah ! la pauvre enfant ! mourir si tôt ! Et sa mère ? Désespérée ; elle n'en reviendra pas. » Voilà ce qu'on entend parmi la foule qui grossit à chaque instant. Que si par malheur vous apercevez au milieu du cortége virginal quelques-unes de ces figures pâles, mélancoliques et souffrantes, dont le caractère de beauté est lui-même le signe d'une mort qui commence, vous restez attristé jusqu'au fond de l'âme parce que déjà votre imagination voit s'ouvrir un nouveau cercueil. — La renaissance du culte des morts parmi nous a produit un admirable changement dans les cimetières : ceux de Paris sont peuplés de monuments que visitent sans cesse des amis et des parents fidèles au rendez-vous donné par la mort et la douleur sincère. Vous entrez dans ces sanctuaires de la mort ; ils ne vous paraissent habités que par un peuple muet que renferme la terre ; mais en passant près des tombeaux, vous apercevez, sous la voûte des arbres qui les ombragent, des neveux,

des épouses, des fils, qui se cachent pour pleurer ou prier. Il n'y a rien au monde de plus touchant que le spectacle de ces douleurs modestes et recueillies, qui espèrent être entendues et craignent d'autres regards que ceux des invisibles témoins qu'elles espèrent. D'autres convois, dont Paris a donné le spectacle, réveillent de nos jours d'autres pensées et d'autres sentiments. Après la journée du 10 août, j'avais vu rendre des honneurs aux victimes de ce grand événement; mais au milieu des passions violentes de l'époque, peut-être y avait-il dans la manifestation de la douleur publique quelque chose de théâtral et d'imité, un dessein de produire de l'effet sur la masse populaire qui dénaturait un peu le caractère touchant et religieux de la véritable douleur. Les tributs de regrets affectés aux hommes qui ont succombé en juillet 1830, dans une lutte héroïque, n'ont fait éclater que des regrets profondément sentis et une douleur exempte de toute espèce de faste. J'ai vu de véritables larmes couler autour des simples monuments élevés tout à coup aux morts sur les différentes places où ils avaient été surpris par la mort en combattant.—Après les pertes du champ de bataille, d'autres pertes se succédaient les unes aux autres. Dans les différents quartiers de Paris, la garde nationale, suivie d'une partie du peuple, escortait plusieurs convois à travers la ville en deuil. Comme c'était le peuple surtout qui avait prodigué son sang avec ce courage, avec cette fermeté, avec cette insouciance de la vie qui lui sont naturels quand le démon de la liberté s'empare de lui, le grand nombre des morts appartenait à la classe pauvre. On ne saurait trouver d'expression pour dire avec quel religieux silence, avec quelle sympathie civique, avec quel sentiment d'admiration la garde nationale conduisait à leur dernier asile ces martyrs de la cause commune. Les prodiges de leur résistance, l'inconcevable audace d'hommes inaguerris, sans chefs, sans direction, devant des soldats pourvus de tous les moyens de défense, leur humanité pour les vaincus, même au milieu des périls de l'action, leur respect inviolable pour les propriétés, cette victoire exempte des crimes de la vengeance, toutes ces choses présentes à la pensée de chacun, donnaient aux tributs de la reconnaissance et de la douleur un caractère particulier qui ne m'avait pas frappé de même depuis quarante ans. P. F. Tissot.

CONVOLVULACÉES. *Convolvulaceæ*. Le genre *convolvulus* a donné son nom scientifique à cette famille qui fait partie des plantes dicotylédones monopétales hypocorollées, c'est-à-dire ayant la corolle attachée sous l'ovaire. Les convolvulacées sont des plantes herbacées ou frutescentes, souvent volubiles, c'est-à-dire dont la tige s'enlace autour des corps environnants, quelquefois lactescentes; leurs feuilles sont alternes, dépouillées de stipules, simples, lobées ou profondément pinnatifides. Les fleurs sont quelquefois très-grandes, diversement groupées, tantôt axillaires, tantôt terminales. Leur calice est monosépale, persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes. La corolle est monopétale, régulière, caduque, à cinq lobes égaux, qui sont ordinairement plus ou moins rabattus. Les cinq étamines sont attachées à la partie inférieure de la corolle ou vers la base de ses divisions. Leurs filets sont distincts; leurs anthères à deux loges. L'ovaire est simple et libre, à deux ou quatre loges, contenant un très-petit nombre d'ovules. Un disque glanduleux environne l'ovaire à sa base; dans la cuscute, ce disque hypogyne manque; il est remplacé par cinq appendices frangés, recouvrant l'ovaire, et naissant de la partie inférieure de la corolle. Dans un certain nombre de genres, on ne trouve qu'un style surmonté d'un, de deux ou de trois stigmates; dans quelques autres on observe deux styles distincts. Le fruit est toujours une capsule qui présente d'une à quatre loges, contenant ordinairement une ou deux graines attachées à la base des cloisons. En général cette capsule s'ouvre en deux ou en quatre valves, dont les bords sont appliqués sur les cloisons qui restent en place; quelquefois cette capsule s'ouvre par une scissure transversale, ou enfin reste close. Les graines sont en général dures et comme osseuses, à surface chagrinée ou hérissée de poils; elles renferment un embryon roulé sur lui-même et dont les deux cotylédons, qui sont plans, sont repliés plusieurs fois sur eux-mêmes. Cet embryon est placé au centre d'un endosperme peu épais, mou et comme mucilagineux.

On peut grouper les genres qui composent cette famille de la manière suivante :

† Un seul style.

Argyreia, Lour.; *maripa*, Aublet; *murucoa*, Aublet; *endrachium*, Juss.; *ipomea*, L.; *convolvulus*, L.; *polymeria*, Brown; *calystegia*, Brown; *calboa*, Cavanilles; *wilsonia*, Brown; *retzia*. R. et Sch.

†† Deux styles.

Evolvulus, L.; *cladostyles*, Humb. et Bonpl.; *eryube*, Roxburgh; *porana*, Aublet; *cressa*, L.; *breweria*, Brown; *dufourea*, Kunth; *dichondra*, Forster; *cuscuta*, L., Juss. *falkia*, L.; *dinetus*, Sw. Dr..z.

CONVULSION, maladie, ou plutôt symptôme de maladie qui consiste dans des contractions subites, involontaires et plus ou moins durables, d'un ou de plusieurs muscles. Rarement les convulsions se présentent seules : on les voit coïncider tantôt avec des douleurs plus ou moins violentes de la tête, et avec un délire indiquant l'inflammation plus ou moins aiguë du cerveau et de ses enveloppes, tantôt avec une perte plus ou moins complète des sens internes et externes, comme dans l'épilepsie. Dailleurs les convulsions affectent plus particulièrement les enfants, les femmes, les sujets nerveux; elles se manifestent à la suite de graves hémorragies, de grandes opérations chirurgicales, d'accouchements laborieux, de violentes impressions morales et pendant le travail de la dentition. Les causes en sont quelquefois inconnues, mais plus souvent elles dépendent d'une lésion directe ou sympathique d'une portion du système nerveux. On peut provoquer des convulsions en irritant un nerf mis à découvert ou en soumettant une partie à l'action de l'électricité ou du galvanisme.

On voit souvent les convulsions être passagères, ce qui semble exclure l'idée d'une affection organique; et même dans des cas assez graves pour entraîner la mort, on n'a rien trouvé sur les cadavres qui pût en rendre compte : c'est ce qui a fait admettre des convulsions *essentielles*. En général, et quelle que soit la cause qui les produit, les convulsions viennent par accès à des intervalles irréguliers, ou bien avec une forme évidemment intermittente, et offrent une durée variable entre quelques minutes et plusieurs heures. Des secousses plus ou moins violentes se manifestent en différentes parties du corps; le tronc et la tête se fléchissent en arrière, les membres supérieurs et inférieurs dans le sens qui leur est propre; les mâchoires se serrent, les yeux se tournent; quelquefois il vient de la salive à la bouche, la respiration s'embarrasse et la connaissance se perd. Les convulsions simples se terminent en laissant après elles une fatigue et un brisement extrêmes.

Lorsque les convulsions se présentent, il importe surtout de distinguer si elles sont liées à un état inflammatoire, qu'il vaut mieux d'ailleurs supposer, dans les cas douteux, que méconnaître lorsqu'il existe. Heureusement le diagnostic très-précis n'est jamais indispensable dans les cas véritablement urgents.

Les convulsions peuvent être passagères ou permanentes : ces dernières feraient naturellement supposer l'existence d'une lésion organique; mais plus d'une fois l'ouverture des corps a fait connaître qu'elles pouvaient bien ne laisser aucune trace. Au reste, si l'état convulsif passager est exempt de danger, des convulsions qui se renouvellent et se prolongent doivent inspirer de l'inquiétude et devenir l'objet d'un traitement qui malheureusement n'est pas toujours couronné de succès.

Dans un grand nombre de cas les convulsions viennent et se terminent sans qu'on ait eu le temps d'invoquer les secours de l'art. Lorsqu'elles se prolongent, on a recours au traitement antiphlogistique, pour peu qu'il y fait d'apparence d'un état inflammatoire, et l'on insiste sur ces moyens quand la forme inflammatoire de la maladie est plus prononcée. Mais souvent les malades sont dans une situation tout opposée et loin qu'il soit utile d'ajouter à la débilité générale, il faut au contraire s'efforcer de donner à l'économie tout entière plus de force et d'énergie, afin de contre-balancer la prédominance maladive du système nerveux. Le traitement est long et difficile dans les convulsions chroniques; de plus, il doit varier suivant les circonstances et se composer d'éléments divers, parmi lesquels les agents hygiéniques, tels que le régime, les bains, l'exercice du corps tiennent le premier rang.

Il ne faut pas croire qu'il y ait de remède spécifique contre cette maladie dont les causes et les symptômes sont extrêmement dissemblables. Les antispasmodiques, classe de médicaments éminemment infidèles, sont pourtant en grand nombre; mais les narcotiques sont, de tous, ceux sur lesquels on peut le mieux compter. Quelques autres moyens, tels que l'éther, ont également semblé réussir. Le quinquina s'est montré très-efficace dans les convulsions intermittentes et même dans des cas où la périodicité n'était pas très-évidente.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot des convulsions des enfants, maladie qui en enlève un grand nombre. Ces convulsions, qui accompagnent l'éruption des dents, sont presque toujours liées à un état d'excitation inflammatoire du cerveau; elles viennent plus particulièrement aux enfants qu'on gorge d'aliments et chez lesquels le développement se trouve ainsi accéléré outre mesure. Le meilleur moyen de les guérir et de les prévenir consiste dans une éducation physique bien dirigée. Il faut tenir l'enfant à un régime proportionné à l'état de ses organes digestifs, le baigner souvent à l'eau tiède ou froide, lui faire respirer un air pur et souvent renouvelé. On ne doit ajouter aucune foi aux prétendus remèdes contre les

convulsions, dont les uns ne sont que de ridicules amulettes, et dont les autres, qui jouissent effectivement de quelques propriétés, sont plus souvent nuisibles qu'utiles. F. RATIER.

COOK (JACQUES) naquit le 27 octobre 1728 à Marton, petit village du comté de Durham, dans la province d'York. Ses parents, simples domestiques de ferme, s'étaient rendus recommandables par leur honnêteté et leur amour du travail. Le jeune James apprit à lire et à écrire à l'école d'Ayton aux dépens du maître que servaient ses parents. A l'âge de 13 ans il fut placé en apprentissage chez un mercier à Staith, mais cet état ne convenait point à ses inclinations ; il s'engagea pour sept ans sur un navire de Whitby employé au transport de charbon de terre. Ce fut à cette rude et obscure école que Cook se forma au métier de la mer, où sa bonne conduite et son aptitude le firent par degrés parvenir à l'emploi de patron de navire. La guerre s'étant déclarée en 1755 entre la France et l'Angleterre, Cook fut sujet à la presse et demanda à s'embarquer sur le vaisseau *l'Aigle*, dont Palliser devint le capitaine. Celui-ci ne tarda pas à distinguer Cook, et lui fit obtenir, en mai 1759, une commission de *master* sur le vaisseau *le Mercure*. Ce vaisseau le transporta au Canada, où, sous les ordres du général Wolfe, il concourut au siége de Quebec. Durant ce siége, Cook, employé à des travaux de sondage et de reconnaissance dans le Saint-Laurent, se fit remarquer par son zèle et son habileté dans les diverses opérations qu'il eut à exécuter. Le talent avec lequel il dressait ses cartes et plans était d'autant plus remarquable qu'il n'avait jamais appris à dessiner. Cook passa ensuite en la même qualité sur le vaisseau *le Northumberland* ; il consacra l'hiver suivant, qu'il passa à Halifax, à lire Euclide et à étudier l'astronomie.

En 1762 le vaisseau sur lequel il servait coopéra à la prise de Terre-Neuve, et les services qu'il rendit dans cette campagne fixèrent sur lui l'attention de l'amiral Graves. Vers la fin de cette année, Cook retourna en Angletterre où il se maria ; mais il repartit presque aussitôt pour Terre-Neuve avec l'amiral Graves, qu'il accompagna cette fois avec le titre d'ingénieur géographe. Durant le court séjour qu'il y fit jusqu'à sa reddition aux Français, il leva le plan de Saint-Pierre et de Miquelon; puis il revint dans sa patrie.

En 1764 il accompagna avec le même titre son premier protecteur, sir Hugh Palliser, nommé gouverneur de Terre-Neuve et du Labrador, et leva diverses cartes de ces parages. Ces travaux l'occupèrent jusqu'en 1767, et il paraît avoir, dans cet intervalle, étendu ses connaissances en astronomie, puisqu'il adressa à la Société royale un Mémoire sur une éclipse de soleil qu'il avait observée à Terre-Neuve, et qui fut imprimé dans le 57e volume des *Philosophical transactions*.

Jusque-là Cook n'avait été qu'un officier laborieux et zélé ; mais une nouvelle carrière allait s'ouvrir, qui devait le placer rapidement à la tête des navigateurs de tous les siècles et de toutes les nations. En 1768 la Société royale de Londres obtint du roi qu'un navire serait armé pour la mission spéciale d'aller observer le passage de Vénus sur le disque du soleil dans l'île de Taïti. Alexandre Dalrymple avait d'abord été désigné pour commander ce navire; mais l'Amirauté n'ayant point voulu lui accorder une commission de capitaine de vaisseau, Jacques Cook, proposé par le secrétaire de l'Amirauté Stephens, fut accepté. En conséquence, le navire *l'Endeavour* fut placé sous ses ordres, et il fut pourvu de tous les objets nécessaires à la mission qu'il devait remplir. Les naturalites Banks et Solander et l'astronome Green s'embarquèrent sur *l'Endeavour* pour coopérer, chacun suivant ses études, aux travaux à exécuter.

Cook partit de Plymouth le 26 août 1768, toucha successivement à Madère, Rio-Janeiro, à la baie du Bon-Succès sur la Terre-de-Feu; doubla le cap Horn et entra dans l'océan Pacifique. Étant entré dans l'archipel Pomotou, alors peu connu, il découvrit les iles Tehaï, Lanciers, Héïou, Dawa-Hidi, Marakou, Bird et Anaa, toutes, à l'exeption de la dernière, découvertes par Bougainville l'année précédente.

Cook mouilla à Taïti le 11 mars 1769 et y passa quatre mois. Durant ce temps, l'observation du passage de Vénus sur le disque du soleil fut exécutée avec succès, et des documents pleins d'intérêt furent recueillis sur Taïti, ses habitants et ses productions. Cook découvrit ensuite les îles de Wahine, Raïatea, Bora-Bora, Maupiti, Motouiti et Rouroutou dont les positions furent fixées avec soin. Cook parut le 6 octobre sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, dont quelques points seulement avaient été reconnus jadis par Tasman; en six mois d'une intrépide navigation, Cook accomplit la circumnavigation complète de cette terre, et trouva qu'elle formait deux grandes îles séparées par un canal s'ouvrant sur leur milieu. En outre, des observations du plus haut intérêt firent connaître à l'Europe les hommes qui se trouvaient à peu de chose près habiter ses antipodes.

Le 19 avril 1770 Cook atteignit le continent

australien, alors inconnu dans toute sa partie orientale; du cap Howe il prolongea la côte tout entière jusqu'à la partie septentrionale, sans la perdre de vue, dans une étendue de plus de 600 lieues. Cet admirable travail, tant par son importance et son exactitude que par les dangers qui s'y rattachaient, sera toujours regardé par les navigateurs comme un premier titre de Cook à l'immortalité. Le 10 juin, on se trouvait devant la barrière de récifs qui cerne une grande partie de la côte N.-E., lorsque *l'Endeavour* toucha contre un rocher de corail : on réussit après de grands efforts à le remettre à flot, et à le conduire ensuite dans un baie où il put être tiré à terre et réparé. C'est alors qu'on découvrit avec effroi que, sans un fragment de rocher arrêté dans ses flancs, la voie d'eau qu'il s'était faite eût suffi pour le faire couler en peu d'instants. Ainsi c'en eût été fait de l'expédition ou tout au moins des précieux matériaux qu'on en rapportait. Cook traversa le détroit de Torrès dont l'existence seule était connue, mais sur lequel on ne possédait aucune donnée, et il reconnut une portion de la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée. Puis, après avoir touché à Java, Batavia, à l'île du Prince, au cap de Bonne-Espérance, à Saint-Hélène, Cook rentra dans la rade des Dunes le 12 juillet 1771.

Les brillants résultats de cette expédition et l'habileté dont Cook avait donné de nombreuses preuves lui attirèrent les justes récompenses de son gouvernement. Il fut promu au grade de *commander*, titre qui ne le satisfit pas, car il aspirait à celui de *captain;* mais ce qui fut honorable pour lui, il fut bientôt désigné pour commander une nouvelle expédition dont l'objet principal était de résoudre la question, alors hautement débattue, touchant l'existence d'un continent austral. Cette fois, deux navires de 400 tonneaux environ furent placés sous ses ordres, savoir, *la Résolution* et *l'Adventure;* les deux Forster l'accompagnèrent en qualité de naturalistes, Wales et Bayley comme astronomes. En même temps le gouvernement, après avoir confié au docteur Hawkesworth la rédaction du voyage précédent, le faisait publier sur une grande échelle.

Cook remit à la voile du port de Plymouth le 13 juillet 1772; il relâcha à Funchal, à la Praya, doubla le cap de Bonne-Espérance, puis atteignit le parallèle de 60°; il se maintint dans une étendue de près de 130° en longitude. Cette navigation pénible, au travers des glaces, fait un grand honneur à Cook et montre qu'aucune des chances les plus difficiles du métier de la mer ne pouvait lasser sa constance ni son intrépidité. Il fit une halte dans la baie Dusky de la Nouvelle-Zélande, traversa le détroit qui avait déjà reçu son nom, s'arrêta dans le canal de la reine Charlotte, puis alla reprendre par 55° de lat. S. environ sa navigation antarctique, qu'il poursuivit encore l'espace de près de 40 degrés en longitude. Après avoir ainsi prouvé qu'aucun continent un peu étendu ne pouvait exister dans les hautes latitudes méridionales, il alla se reposer de ses fatigues dans les riantes îles Taïti, où il ne fit cependant qu'un séjour assez court.

Cette fois il découvrit dans l'Archipel dangereux l'île Adventure, et quittant les îles Taïti, l'île Manouaï, il visita les îles Tonga qui n'avaient plus été revues depuis Tasman, et fit une seconde relâche dans le canal de la reine Charlotte. En décembre 1773 il poussa de nouveau sa navigation dans les régions antarctiques, pénétra jusqu'au delà de 70° de latitude S. et prolongea les glaces dans une étendue de 40° en longitude. Revenant vers l'équateur il visita l'île Waï-Hou, explora plusieurs des îles Nouka-Hiva, découvrit les îles Palliser, visita une seconde fois les îles Taïti, découvrit les îles Palmerston et Savage, examina les îles Hapaï et Tonga, découvrit l'île Batoa, les hautes et nombreuses îles des mers Hébrides, dont Quiros et Bougainville avaient seulement vu la partie septentrionale, puis la Nouvelle-Calédonie, grande île dont on n'avait aucune connaissance. Il découvrit encore l'île Norfolk, relâcha dans le canal de la reine Charlotte, explora diverses portions de la Terre-de-Feu, découvrit les îles glacées des groupes Géorgie et Sandwich, visita le cap de Bonne-Espérance, Sainte-Hélène, l'Ascension, Fernando-Herenha et Fayet, et rentra à Spithead le 29 juillet 1775.

Cette fois les immenses travaux exécutés dans ce voyage valurent de hautes récompenses à celui qui les avait dirigés. Il fut promu au rang de *captain*, nommé l'un des administrateurs de l'hôpital de Greenwich, élu membre de la Société royale de Londres, et il obtint une médaille d'or accordée par cette société à l'écrit le plus utile qui eût paru dans le cours de l'année. Enfin la relation du second voyage fut publiée par le gouvernement avec le même luxe que celle du premier voyage.

Sans aucun doute, après les travaux qu'il avait accomplis et au sein des honneurs et de l'aisance qu'il venait d'acquérir, Cook eût pu mener une existence agréable et honorée au sein de sa patrie. Cependant il ne balança pas à offrir ses services pour la direction d'une nouvelle expédition

dont l'objet principal devait être la découverte d'un passage par le nord de l'Amérique. Jusque-là toutes les tentatives par l'est avaient échoué; mais on voulait en faire de nouvelles par le nord-ouest. L'offre de Cook fut acceptée : les deux navires *la Résolution* et *la Découverte* furent mis sous ses ordres et pourvus de tout ce qui était utile à la navigation qu'ils allaient entreprendre. L'astronome Bayley s'embarqua sur *la Découverte*, tandis que le lieutenant King devait remplir les mêmes fonctions sur *la Résolution;* enfin le chirurgien Anderson fut chargé de toutes les observations relatives à l'histoire naturelle.

Cook appareilla de Plymouth le 12 juillet 1776; il relâcha successivement à Ténériffe, à la Praya, au cap de Bonne Espérance, explora les terres de Marion, Crozet et Kerguelen, mouilla vers la pointe méridionale de la Tasmanie, dans le canal de la reine Charlotte, découvrit les îles Mangia, Wation et Fenoua-Iti, visita Manouaï et Palmerston, explora avec soin l'archipel Tonga, revit presque toutes les îles Taïti, qu'il quitta au mois de décembre 1777. En se dirigeant vers la côte nord-ouest d'Amérique, il découvrit la Petite-Christmas et les îles les plus septentrionales de l'archipel Hawaii; puis il s'approcha de la côte d'Amérique, près du cap Blanc, et la suivit à une distance plus ou moins grande, jusqu'à la presqu'île d'Alaska, qu'il examina avec soin. Il dériva ensuite dans le détroit de Behring et prolongea la côte américaine jusqu'au point où les glaces l'arrêtèrent définitivement dans toutes ses tentatives pour pénétrer plus avant au nord, c'est-à-dire au 70e degré de latitude N. Alors il passa sur la côte d'Asie qu'il prolongea de près et se dirigea sur Ounalashka, où il fit faire quelques réparations à ses navires. Au mois de décembre 1778 Cook était de retour aux îles Hawaii, dont il compléta la découverte et où il fit une longue station.

La meilleure intelligence n'avait cessé de régner entre les naturels et les Anglais, et Cook avait quitté le mouillage de Kara-Kakoa plein de confiance dans les dispositions bienveillantes des naturels, qui, dans le fond, mais à son insu, lui avaient rendu les honneurs divins. Cependant un coup de vent qui causa de graves avaries à la mâture de *la Résolution* le força à revenir au mouillage de Kara-Kakoa. A peine fut-il de retour que des querelles, dans lesquelles les Anglais paraissent avoir manqué de modération, s'élevèrent entre eux et les sauvages. Ceux-ci enlevèrent la chaloupe d'un des vaisseaux : pour la recouvrer, Cook conçut l'entreprise téméraire d'emmener en otage le roi de l'île et ses enfants sur ses vaisseaux. Au moment où ils allaient s'embarquer avec lui dans son canot, les insulaires exaspérés tombèrent sur lui et le massacrèrent. Mais dès qu'il fut mort, les naturels reprirent pour lui tous les sentiments d'un respect religieux; ses restes furent traités par eux comme l'auraient été ceux mêmes de leurs rois : on les partagea entre les classes les plus distinguées et les prêtres. Toutefois, par des actes sévères d'hostilité, les Anglais purent recouvrer une partie des dépouilles de leur infortuné capitaine et leur rendre les honneurs militaires. Du reste, Cook, chez les naturels de Hawaii, est vénéré à l'égal de leurs dieux.

Le nom de Cook rappellera perpétuellement aux marins et aux géographes des nations civilisées, le navigateur le plus illustre des siècles passés et futurs. Nul ne rendit de si grands services à la navigation, et l'état actuel de nos connaissances ne permettrait pas à un homme, même supérieur à Cook, d'arriver au même degré de célébrité. Hors des connaissances relatives à son état, Cook n'était certainement qu'un homme fort ordinaire, et l'on sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur son humanité tant prônée. D'un tempérament naturellement taciturne et mélancolique, il était dans sa justice d'une inflexible sévérité qui tenait souvent de la dureté et de l'opiniâtreté. Ses démêlés avec les Forster, et les châtiments rigoureux qu'il infligea souvent aux peuplades qu'il visitait, attestent ces dispositions de sa part, malgré le soin qu'ont pris les Anglais pour étouffer ou du moins pour dissimuler ces incidents. Mais aussi on peut avouer que jamais navigateur ne conçut avec plus de talent un projet de campagne, ne le poursuivit avec plus de constance, et ne l'accomplit avec plus d'habileté et de succès que le capitaine Cook. En lui la nature semblait avoir formé le véritable type du marin, et nul n'a honoré autant que lui ce métier pénible et plein de dégoûts et d'ennuis pour qui veut en remplir dignement tous les devoirs. Sous ce rapport, nous le répétons, Cook figurera éternellement à la tête des navigateurs de tous les siècles et de toutes les nations. J. DUMONT D'URVILLE.

Le premier voyage de Cook, rédigé sur son journal et sur celui de Banks par Hawkesworth, fut publié en anglais en 1773 (Londres, 3 vol. in-4o avec atlas); Suard le traduisit en français (Paris, 1774, 4 vol. in-4o ou 8 vol. in-8o). Le second voyage eut plusieurs éditions : la première parut, enrichie de beaucoup de gravures, en 2 vol. in-4o dans l'année 1777, et la troisième

déjà deux ans après; il fut encore traduit en français par Suard (Paris, 1778, 5 vol. in-4° avec atlas, ou 6 vol. in-8°). L'ouvrage de George Forster, *Voyage round the world in his B. M. sloop Resolution* (Londres, 1777, 2 vol. in-4°), en forme le complément naturel. Enfin le troisième voyage de Cook, rédigé et continué par le lieutenant King, parut en 1784 (Londres, 3 vol. in-4° avec atlas), et dans une traduction française par Demeûnier, l'année suivante (Paris, 1785, 4 vol. in-4° ou 8 vol. in-8°). La vie de Cook par Andrew Kippis, publiée d'abord dans la *Biographia britannica*, a été traduite par Castéra et parut d'abord (1787) in-4°, puis, l'année suivante, en 2 vol. in-8°. Il est inutile d'ajouter que cette biographie, réimprimée à part, et surtout les voyages, ont été traduits en plusieurs autres langues. X.

COOPER (James-Fenimore), romancier américain, naquit en 1789 à Burlington, sur la Delaware, et fut élevé à New-Haven. Maladif, il visita l'Europe, l'Angleterre, la France; de 1826 à 1829 il était consul des États-Unis à Lyon. En 1830 il habitait Dresde; de là il passa en Suisse et en Italie; depuis il est retourné dans sa patrie.

Le talent de Cooper s'est développé sous l'influence de Walter Scott, des forêts de l'Amérique et de l'Océan. Cooper, à l'école de son illustre modèle écossais, a appris le dialogue, l'agencement du drame, le dessin des caractères, la fusion de la réalité historique avec la fiction. L'élève, on le sait, reste sous beaucoup de rapports bien en arrière du maître, et il est probable que Cooper ne serait point parvenu à fixer l'attention du public européen s'il s'était borné à l'imitation servile du poëte écossais. Fort heureusement pour nous et pour lui-même, Cooper avait respiré la brise des savanes, des forêts vierges, des grands fleuves; dès l'âge de seize ans, il s'était fait ballotter par la haute mer; il avait couché sur le pont des vaisseaux, grimpé au haut des mâts; il avait bu avec les marins et les sauvages; il avait dit aux premiers: « Je vous aime! » aux autres, « Je vous plains, vous et vos ancêtres, que nous avons forcément dépossédés, refoulés de votre sol natal. » Quand le soleil plongeait son disque radieux dans l'Océan, Cooper l'avait suivi d'un regard passionné; il avait salué avec orgueil, avec amour, ce même astre, lorsque ses premiers rayons doraient le faîte des arbres séculaires qui forment, dans l'intérieur du continent américain, avec leurs lianes et leurs branches moussues, des dômes d'une impénétrable verdure. Cooper comprenait la voix des grandes solitudes, des peuplades qui périssaient, de la tempête qui gronde, des bâtiments qui sombrent; il avait étudié les brusques changements de l'atmosphère, le passage des saisons, le vol des oiseaux voyageurs, la trace du gibier au fond des bois, la course du daim bondissant, les cris de l'animal carnassier; il connaissait les traditions des Mohicans, des Naragansets et de ces nombreuses tribus dont il nous a rendu familiers les noms grotesques ou barbares; il les avait vues brandir leurs tomahawk redoutables, attiser leurs feux auprès de leurs wigwams, reconnaître dans l'herbe, au moule du pied, la trace de leurs amis ou de leurs ennemis, prêter l'oreille à des sons lointains qui échappent à l'ouïe obtuse de l'habitant des villes; et ces mille souvenirs confus, recueillis sur les bords des grands lacs d'eau douce, au bruit des cataractes, sur le tillac au milieu du calme ou au fort de la tempête, sur les côtes, dans les villes récemment fondées et déjà capitales, dans les campagnes naguère vierges et déjà transformées en jardins, il les a classés, encadrés dans ses romans; il en a fait des compositions à part, qui charment ses compatriotes par leur vérité, et qui piquent la curiosité des Européens par l'inconnu, par la fraîcheur de leurs tableaux.

Ainsi, qu'il nous donne une image vivante de la naissance des nouveaux États, comme dans ses *Pionniers*, ou la peinture d'un caractère de sauvage à l'étroit dans notre civilisation qui l'étouffe, comme dans *Le dernier des Mohicans;* ou qu'il prenne des scènes dans la vie du marin Paul Jones, pour les jeter dans son *Pilote*, des traits dans la carrière aventureuse des contrebandiers et des pirates pour en faire son *Écumeur de mer* et son *Corsaire rouge;* qu'il se place à l'époque de la guerre d'indépendance, dans *l'Espion;* qu'il remonte au temps de la première colonisation, à ces luttes acharnées avec les tribus indiennes, comme dans les *Puritains ou la vallée de Wish-ton-Wish*, son cadre sera toujours formé ou par la plaine azurée de l'Océan, ou par la nappe verdoyante des forêts et des prairies. La physionomie des hommes n'occupe guère plus de place dans ses ouvrages que les vagues et leur mugissement, la brume qui se roule sur l'eau et s'élève en nuages, les vaisseaux et leurs agrès, les arbres et leur forme pittoresquement variée. L'on se tromperait pourtant si l'on croyait que la vie humaine et sa mobile expression ne comptent pour rien dans les romans de Cooper. La figure bizarre et attachante de *Bas de Cuir*, la puritaine Ruth et sa fille tant pleurée, Conanchet le noble sauvage, ont droit à une place réservée au milieu des êtres

dont l'imagination des romanciers peuple la mémoire du cœur.

Du moment où Cooper, dans ses trois derniers ouvrages, transporta la scène d'action en Europe, il ne put captiver l'attention comme par le passé; non qu'il n'y ait de superbes descriptions de Venise et des lagunes dans *le Bravo*, de beaux tableaux de fêtes alpestres dans *le Bourreau de Berne*, mais l'auteur américain n'était plus sur le sol qu'il idolâtrait : il n'était plus original; d'autres avaient fait aussi bien et mieux que lui. Parlez donc de Venise après Schiller, Shakspeare et Byron, de la Suisse après Jean de Muller et J. J. Rousseau!

Voici, au surplus, la série chronologique des œuvres de Cooper : *Précaution*, roman peu lu en Europe; *l'Espion* (New-York, 1821); *les Pionniers* (*the Sources of the Susquehanna*, 1822); *le Pilote* (1823); *Lionel Lincoln* (1824); *le dernier des Mohicans* (1826); *la Prairie* (1827); *les Puritains d'Amérique* (*the Wept of Wish-ton-Wish*); *le Corsaire rouge; la Sorcière des eaux* ou *l'Écumeur des mers* (de 1828 à 1830); *le Bravo* (1831); *Heidenmauer* (1832); *le Bourreau de Berne* (1833). Tous ces romans ont été traduits en français et dans beaucoup d'autres langues. Les *Notices sur les Américains*, provoquées par les attaques de quelques auteurs anglais, ne sont pas écrites avec impartialité; elles ont paru à Londres, en 1828, en 2 volumes. Parmi les derniers romans de Cooper, nous citerons *la Vie d'un matelot; sur Mer et sur terre*; etc. L. Spach.

COORDONNÉES. (*Géométrie analytique.*) On donne le nom général de *coordonnées* aux *abscisses* et aux *ordonnées*, lignes dont les relations font connaître la nature et les propriétés des lignes droites et courbes, des plans et des surfaces courbes, en rapportant chacun de leurs points à deux ou trois axes rectangulaires ou obliques entre eux, nommés *axes des coordonnées*. C'est à Descartes que l'on doit l'invention des coordonnées et de leurs axes fixes; cette invention a fait faire de grands progrès aux sciences mathématiques, en donnant les moyens d'exprimer analytiquement les divers éléments de l'étendue; mais il est à regretter qu'on ait fait ensuite trop exclusivement usage de l'analyse dans les recherches géométriques, en abandonnant les constructions graphiques, ou les subordonnant aux résultats analytiques, au lieu de faire marcher ensemble ces deux branches de manière à s'éclairer et à se prêter un secours mutuel dans la pratique. Dub...

COPAHU (baume de). Ce qu'on appelle baume de copahu n'est point un baume, mais bien une térébenthine produite par un arbre du Brésil appartenant à la famille des légumineuses. On n'est point d'accord sur l'espèce qui fournit cette substance qui probablement vient de divers végétaux analogues et de différents pays; néanmoins on croit communément que c'est le *Copaifera officinalis*. On obtient le baume de copahu d'incisions pratiquées au tronc de l'arbre qui, dit-on, peut en fournir jusqu'à 36 livres par an. Ce produit, limpide et sans couleur au moment où on le recueille, prend bientôt une teinte jaune très-prononcée; son odeur vive et pénétrante n'est pas extrêmement désagréable; mais sa saveur acre, amère et tenace est insupportable pour beaucoup de personnes. C'est ce qui a fait chercher le moyen de masquer ce mauvais goût, attendu que le copahu est un médicament des plus efficaces. Dans ces derniers temps, on a imaginé des capsules en gélatine dans lesquelles ce médicament n'éprouve aucune altération, et arrive dans l'estomac sans avoir fait aucune impression sur l'organe du goût.

Le copahu est composé d'une huile essentielle dans laquelle résident toutes ses propriétés, et d'une résine presque inerte qui forme la moitié de son poids. Il se dissout facilement dans l'alcool et dans l'éther. Son action sur les organes digestifs, dans l'état ordinaire, est irritante et détermine une purgation plus ou moins abondante et quelquefois aussi des vomissements. Mais dans les cas d'affections catarrhales avec écoulement muqueux, et particulièrement dans la blennorrhagie, il opère d'une manière qu'on peut appeler spécifique. En effet, lorsqu'il est administré d'une manière convenable, il arrête l'écoulement sans provoquer de phénomènes d'irritation locale. On peut le faire prendre avec une égale chance de succès à quelque époque que ce soit de la maladie, mais il faut en continuer assez longtemps l'usage, sous peine de voir venir des récidives opiniâtres.

La dose de ce médicament est d'un demi-gros à un gros répété trois ou quatre fois dans les vingt-quatre heures. On a maintenant renoncé aux combinaisons dans lesquelles on le faisait entrer jadis et qui diminuaient sa puissance au lieu de l'augmenter. F. Ratier.

COPAL. Matière résineuse improprement appelée gomme, qui découle du *rhus copallinum*, arbre de l'Amérique, et qui, en se desséchant, devient fragile, cassante, transparente, d'un blanc jaunâtre, plus ou moins foncé. Elle est insoluble dans l'eau, et ne se dissout que très-difficilement dans l'éther, l'alcool et les huiles

essentielles. Cette résine forme la base des vernis les plus solides. DR..Z.

COPENHAGUE (en danois *Kjøbenhavn*), capitale du Danemark, dans l'île de Sélande, sur le Sund. C'est une ville bâtie presque tout entière en briques et percée régulièrement. Elle se compose de Copenhague proprement dit, de la *ville de Frédéric* (*Frederikstad*) et de *Christianshavn*, situé dans l'île d'Amager. C'est le bras de mer entre cette île et la Sélande qui forme le port de Copenhague, port assez vaste pour pouvoir contenir 400 bâtiments. La flotte royale y stationne habituellement, et près de là on voit l'arsenal, les chantiers, les magasins et les casernes de la marine. La ville est entourée de fortifications et protégée en outre par la citadelle de *Frederikshavn*. Deux statues de rois décorent la place irrégulière du marché royal et la place octogone de Frédéric. Parmi les rues les plus belles sont celles des Goths et d'Amélie. L'église de la Trinité et celle de Frédéric passent pour les plus beaux édifices religieux de la capitale du Danemark, de même que le grand hôpital, appelé également du nom de Frédéric, se distingue parmi les établissements de bienfaisance, qui sont au nombre de 50, et dont l'un est un hôpital pour les marins, tandis qu'un autre est destiné aux sourds-muets et un troisième aux aveugles. L'université, très-bien dotée, a 4 facultés avec près de 40 chaires publiques, une bibliothèque de plus de 100,000 volumes, un jardin botanique et un observatoire. Une bibliothèque plus nombreuse est celle du roi à laquelle se rattache un cabinet d'antiquités et de curiosités. On a porté le nombre des imprimés jusqu'à 300,000 et même jusqu'à 400,000 volumes, plus, un très-grand nombre de manuscrits. Copenhague a une école ou académie de chirurgie, une école pour les cadets de l'armée de terre et de mer, une académie des sciences, une autre pour les beaux-arts, une société pour la littérature scandinave et d'autres sociétés littéraires. Elle a une salle de spectacle, une bourse à laquelle est attachée une banque, des compagnies privilégiées pour le commerce des Indes, des fabriques de soieries, cotonnades, lainages, papiers peints, porcelaine, beaucoup de raffineries de sucre et des fonderies de fer. Le commerce maritime occupe un grand nombre de gros commerçants et une marine marchande de près de 350 bâtiments. Copenhague, résidence du roi de Danemark, est aussi le siége de l'évêque de Sélande et du bailli de cette province. Dans le Frederikstad on voit le château royal d'Amalienborg; trois autres châteaux appartiennent à Copenhague même : ce sont Christiansborg, autrefois un des plus vastes édifices de l'Europe, mais en grande partie détruit par l'incendie de 1794; Rosenborg, auprès duquel est le jardin royal servant de promenade publique, et Charlottenborg, avec une galerie de tableaux. Cette capitale compte aujourd'hui environ 120,000 habitants.

La rade de Copenhague a été plusieurs fois forcée par les flottes d'autres puissances. En 1700 la marine danoise y fut attaquée par les Suédois, les Anglais et les Hollandais; en 1801 les Anglais y parurent de nouveau, et en 1807 la flotte de la même nation bombarda pendant 3 jours la ville, pour forcer le gouvernement de livrer ses vaisseaux et les empêcher de se joindre aux Français. Dans ce terrible bombardement un grand nombre d'édifices publics et de maisons particulières furent ou réduits en cendres ou plus ou moins endommagés, et l'on évalue à 2,000 le nombre des personnes qui furent ou tuées ou mutilées. Il fallut en venir à la capitulation par laquelle la flotte fut livrée aux Anglais. Dans le district de Copenhague sont situés les châteaux royaux de *Frederiksberg* et de *Charlottenlund*; *Jægersborg* avec une école militaire, *Jønstrup*, où il y a une école normale pour les instituteurs primaires, *Lyngby*, avec une fabrique d'indiennes, et *Bistrupgaard*, dont on vante l'hospice pour les aliénés. DEPPING.

COPERNIC (NICOLAS). Ce grand homme naquit le 19 février 1473, à Thorn, sur la Vistule, ville alors polonaise et aujourd'hui prussienne. Il était fils d'un chirurgien natif de Cracovie et d'une mère dont le frère, Luc Watzelrodt, devint dans la suite évêque de Viarmie. Dès ses plus jeunes années, Copernic s'adonna, avec le génie et la persévérance dont il fit preuve dans toutes les circonstances de sa vie, à l'étude des langues grecque et latine, à celle de la philosophie et de la médecine; il fut même reçu, à l'université de Cracovie, docteur en cette dernière faculté. Mais ce fut pour les sciences exactes qu'il montra le plus d'aptitude; et, pour tirer un nom de l'oubli, ajoutons que c'est comme élève d'Albert Brudzewsky qu'il acquit à Cracovie les premières notions de l'astronomie, à laquelle il devait faire faire de si rapides progrès. A 23 ans, Copernic toucha le sol où devait naître Galilée : il s'arrêta à Bologne pour y écouter les leçons de Marie-Dominique de Novare, et, remarqué par son maître, il devint bientôt son ami et le compagnon de ses travaux.

De Bologne, Copernic passa à Rome où il pro-

fessa les mathématiques avec beaucoup de talent ; mais ses fonctions ne lui laissant pas assez de temps pour éclaircir ses doutes sur le système de Ptolémée, il accepta un siége dans le chapitre de Frauenbourg, dépendant de l'église de Viarmie, que lui offrit son oncle maternel. Après avoir combattu des prétentions injustes et après les avoir détruites, grâce à son mérite, à sa fermeté et à l'appui de son oncle, il profita du loisir que cette place lui laissait pour se livrer à trois occupations principales, qui étaient de remplir ses devoirs comme chanoine, de soulager les maux physiques des pauvres comme médecin, et de dérober au monde, comme savant, le secret de son organisation. C'est dans ce dernier but qu'il étudia les systèmes astronomiques de tous ceux qui l'avaient précédé, celui des Égyptiens qui faisaient tourner Mercure et Vénus autour du soleil, tandis que Jupiter, Mars, Saturne et le soleil tournaient autour de la terre; celui d'Apollonius de Perge, que Tycho-Brahé ressuscita postérieurement à Copernic par une vanité bien mal entendue, et qui mettait bien le soleil au centre d'un système planétaire, mais qui imprimait à cet astre un mouvement de rotation autour de la terre pareil à celui de la lune; ceux de Nicetas d'Héraclée et d'autres philosophes qui avaient donné à la terre un mouvement sur son axe, afin d'expliquer le lever et le coucher des astres; enfin ceux de Pythagore, d'Aristarque de Samos, et celui dont Archimède parle dans son ouvrage *De granorum arenæ numero*, et qui se rapproche le plus de la vérité. Dès lors Copernic fut convaincu de l'invraisemblance du système de Ptolémée, ce bibliothécaire d'Alexandrie qui n'avait qu'à fouiller dans les livres confiés à sa garde pour y trouver un système plus rationnel que le sien. Mais Copernic voulut, avant de se prononcer, établir son système sur des observations; car il sentit bien qu'il ne fallait pas imiter le cardinal de Cusa, qui avait déjà entrevu la vérité, et qu'il fallait mettre ses partisans et lui-même en état d'expliquer les mouvements et les phénomènes célestes. Toutes ces études l'amenèrent à penser qu'immobile au centre du système, le soleil était une masse de feu autour de laquelle la terre et les planètes parcouraient des orbes presque circulaires, tout en ayant sur eux-mêmes un mouvement d'occident en orient. C'était à peu près décrire le mouvement annuel et le mouvement diurne, tels que nous les avons observés depuis et qu'ils ont été vérifiés par l'étude de plusieurs phénomènes.

Copernic n'avait encore rien publié, et déjà cependant son système était proclamé par ses élèves et ses amis. George-Joachim Rheticus en parle pour la première fois dans un ouvrage intitulé *Ad clarissimum virum doct. Jo. Schonerum de libris revolutionum eruditissimi viri et mathematici excellentissimi rev. doct. Nicolai Copernici Torunnæi, canonici Warmiensis, per quemdam juvenem mathem. studiosum narratio prima*, Dantzig, 1540, in-4°, réimprimé, avec un éloge de la Prusse, Bâle, 1541, in-8°. Enfin, obsédé par les prières de tous les savants et sollicité fortement par le cardinal de Schœuberg, Copernic laissa publier son livre, qu'il dédia au pape Paul III : « afin, dit-il, de me garantir des morsures de la calomnie. » Il a pour titre *De orbium cœlestium revolutionibus libri VI;* imprimé d'abord à Nuremberg par les soins de Rheticus, 196 feuillets petit in-fol., une seconde édition en fut publiée à Bâle, en 1566, avec la lettre de Rheticus, et une troisième à Amsterdam, en 1617, in-4°, sous le titre d'*Astronomia instaurata cum annotationibus Nic. Mulleri.* On a joint à une deuxième édition de l'*Astronomia instaurata,* faite à Amsterdam en 1640, in-4°, un autre ouvrage de Copernic, intitulé *De lateribus et angulis triangulorum*, où l'on trouve des tables de sinus et qui fut publié pour la première fois à Wittemberg, 1542.

On a encore de Copernic un Mémoire sur les monnaies, présenté aux États de la province en 1521, et un ouvrage ayant pour titre : *Theophylacti scolastici Simocattæ epistolæ morales, rurales et amatoriæ, cum versione latinâ.* La bibliothèque de l'évêché de Viarmie possède quelques-uns de ses manuscrits, et plusieurs de ses lettres inédites sur la science ont été au pouvoir d'un professeur à l'académie de Cracovie, nommé Broscius; il est même possible que l'une d'elles ait été publiée sous ce titre : *De motu octavæ spheræ.*

Copernic mourut le 24 mai 1543, après avoir été longtemps paralysé à la suite d'une attaque d'apoplexie; ce jour-là il avait reçu de Rheticus le premier exemplaire de son ouvrage *De orbium*, etc. Il put le voir et le toucher, mais bientôt après il rendit le dernier soupir, heureux, comme dit Fontenelle, de s'éteindre avant d'avoir entendu critiquer ses ouvrages. Il fut enterré devant l'autel du dôme de Frauenbourg, et en 1581 Martin Cromer, cet évêque de Viarmie qu'on a appelé, ainsi que Dlugosz, le Tite-Live de la Pologne, fit graver une épitaphe sur la modeste tombe de Copernic.

On montre encore à Allenstein une maison que Copernic a habitée et dans laquelle il avait

fait pratiquer des ouvertures pour observer le passage des astres au méridien. On montre aussi à Frauenbourg les ruines d'une machine hydraulique, dans le genre de celle de Marly, et qu'il y avait fait construire. C'est aussi dans cette dernière ville que se trouve la tour où il faisait ses observations et dans laquelle Élie Olaüs, envoyé par Tycho-Brahé pour y mesurer la hauteur du pôle, trouva la règle parallactique que Tycho conservait avec vénération et que Copernic avait fabriquée lui-même; elle était composée de deux règles en bois divisées chacune en 1414 parties.

On peut consulter Gassendi (*Nicolaï Copernici, Warmiensis canonici, astronomi illustris, vita*, Paris, 1654, in-4°, et Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, t. I, p. 85 à 95). ROCHEFORD DE PEYSSONNEL.

COPIE, reproduction d'une même pièce, d'un même ouvrage, manuscrit, imprimé, ou bien produit aussi par le ciseau, la palette, le crayon, etc. Il sera traité ci-après (*voy.* COPISTES) de la manière dont les livres anciens se multipliaient par la copie, et nous renvoyons au mot ORIGINAL ce qu'il y aurait à dire des copies dans le sens diplomatique et juridique. Ici c'est de la signification qu'a ce mot dans les beaux-arts que nous voulons nous occuper. Le mot italien *copia*, couple, double, précise l'acception vraie du mot copie. Ce n'est pas une imitation qu'il désigne, c'est une répétition identique ou à peu près. Un tableau, une statue, une estampe, un dessin, un monument d'architecture, peuvent être copiés, mais la nature peut seulement être imitée; et, de même que la translation d'un poëme dans une autre langue que celle dans laquelle il a été composé ne peut s'appeler une copie, de même un ouvrage d'art reproduit dans une autre matière et par des procédés différents de ceux de sa primitive exécution n'est pas une copie, mais une imitation.

Une copie est servile ou libre, identique ou modifiée, moulée ou exécutée par des procédés infaillibles; elle est l'œuvre d'un praticien routinier et inhabile à produire de son chef, ou le fait d'un génie capable de sentir et de rendre les beautés d'un original qu'au besoin il aurait pu créer lui-même. De là la différence de mérite entre des copies d'un même tableau, d'un même dessin, d'une même gravure; de là aussi ces copies trompeuses que des artistes d'un haut savoir ont parfois prises pour des originaux. Qui n'a entendu parler de la copie exécutée par André del Sarte d'après le portrait de Léon X, qui n'abusa pas seulement le duc de Mantoue, lorsqu'elle lui fut envoyée en place de l'original, mais Jules Romain lui-même, qui avait aidé Raphaël, son maître, à peindre ce dernier! Les copies les plus célèbres après celle de ce portrait sont celles, au nombre de trois, de saint Jean dans le désert, de Raphaël, longtemps considérées comme des redites de l'original, conservé dans les galeries du grand-duc, à Florence. Il est avéré aujourd'hui que l'une est de la main d'André del Sarte, l'autre de Perrin del Vaga, la troisième, dont les ombres ont poussé au noir, de Jules Romain. Combien ensuite n'existe-t-il pas de reproductions de tableaux de Léonard de Vinci par B. Luini, du Titien par P. Bordone, du Barroche par le Vanni, de Rubens par Van Dyck, qui sont d'une telle perfection, qu'à moins d'avoir sous les yeux au même instant l'original et la copie, l'homme le plus expert pourrait prendre le change! De telles copies, quand elles ont été faites sous les yeux du maître et d'après ses principes de colorisation, et lorsqu'elles ont été retouchées ensuite par lui, suppléent parfaitement l'original s'il vient à se perdre. Outre cela il est des peintures qui ne sont ni original ni copie, en ce sens qu'exécutées sur ou d'après les dessins d'un maître, par un de ses élèves ou de ses imitateurs, elles n'appartiennent en propre ni à l'un ni à l'autre. La plupart des tableaux de chevalet de Raphaël et de Michel-Ange sont de cette espèce. Enfin combien de tableaux devenus célèbres n'ont du maître auquel on les attribue que la pensée première, extraite d'un croquis ou d'une estampe!

Copier, imiter à s'y méprendre, et solidement, les peintures des écoles des XVe et XVIe siècles, serait peut-être une tâche inexécutable, aujourd'hui que la nature de nos couleurs, de nos vernis, la manière de les préparer, de les employer, diffèrent si essentiellement de celles dont les maîtres de ces époques faisaient usage; chacun n'a pas, comme Reynolds, des tableaux de maîtres à pouvoir détruire progressivement pour apprendre à connaître la marche suivie par tel ou tel (car chacun a sa méthode, fruit de l'habitude ou de l'observation), et pour soumettre à l'analyse chimique les ingrédients de toute nature dont il se servait dans telle ou telle circonstance. Cependant sans une étude préparatoire de cette nature, nous pensons qu'on n'arrivera jamais à obtenir autre chose qu'un pastiche éphémère qui, après peu d'années, sera aussi dissemblable avec lui-même et avec son original, exposé comme lui à l'influence du temps, que le sont devenus avec leur primitive exécution la plupart des tableaux de nos artistes modernes exposés au palais du Luxembourg. Ensuite, imiter tel qu'on

le voit un tableau dont les siècles ont noirci, rougi, désaccordé les teintes, est-ce le bien copier? Non. Selon nous, une copie ne saurait passer pour parfaite si elle ne restitue pas toutes les perfections que l'original a pu perdre, et si elle n'est pas rendue inaltérable, en quelque sorte, par l'observation rigoureuse des procédés de colorisation particuliers au maître dont elle veut reproduire l'ouvrage.

Disons encore un mot de ces connaisseurs qui, au grand étonnement des artistes de profession, savent distinguer un original d'une copie de grand maître, et désigner l'auteur de l'un comme de l'autre ouvrage. Sur quelle base se fonde ordinairement leur science? sur une étude spéciale et minutieuse des moyens d'exécution pratiqués par les artistes dont ils apprécient le faire, et sur la connaissance acquise de leur manière particulière de sentir et de rendre les formes. Car il en est de la vue comme de la main : chacun voit et opère d'une manière conforme à son organisation, à ses habitudes particulières; et, sous ce dernier rapport, il est aussi facile de reconnaître l'artiste qui a peint tel tableau que le scribe qui a minuté telle page d'écriture. Personne n'a possédé à un plus haut degré que le marchand de tableaux le Brun ce genre de connaissance : dans une bonne copie, dont il n'avait pas l'original sous les yeux, il pouvait indiquer ce qui était dans le sentiment du maître et ce qui ne l'était pas; et, à certains tours de main, à certaines touches, il reconnaissait l'auteur de la copie quand cet auteur jouissait d'un nom dans les arts.

Le *copiste* n'est pas seulement l'homme dont la profession est de copier les ouvrages des autres, c'est encore celui qui, faute de génie, emprunte à autrui ses motifs de composition ou leurs parties constitutives, et ne sait pas légitimer ses larcins par le mérite de leur mise en œuvre. Raphael, Poussin, parmi les peintres; P. Lescot, J. Bullant, parmi les architectes, ont montré comment on pouvait, sans être plagiaire, s'approprier les beautés éparses dans les ouvrages de ses pairs ou de ses inférieurs. SOYER.

COPIER (MACHINES A). Ces machines sont en très grand nombre. Elles varient toutes pour la forme et pour la grandeur, et ont diverses applications : machines qui concernent l'écriture, machines qui comprennent les instruments propres à réduire ou à développer un dessin ou gravure, procédés spéciaux au moyen desquels on est parvenu à copier des statues.

Il paraît que c'est à Franklin qu'on doit les premiers essais faits pour reproduire sur le papier plusieurs copies identiques d'une pièce d'écriture sans être obligé d'employer un écrivain. Dans cette première série nous devons classer l'*ambotrace* inventé par M. de la Chabeaussière et avec lequel on parvient à écrire deux lettres à la fois. Il est formé d'un petit pupitre qui renferme tout ce qu'il faut pour cette opération; mais le jeu des autres parties qui y sont annexées est trop compliqué pour que cet instrument soit d'un usage général. Les Anglais en ont introduit de beaucoup plus simples. On fait passer, entre deux cylindres en cuivre d'environ un pouce et demi de diamètre et plus grands que le papier à lettre qu'on a l'habitude d'employer, deux feuilles de papier qu'on couvre d'autres feuilles et de deux pièces de drap. La forte pression des deux cylindres suffit pour que la lettre, écrite avec une encre particulière, laisse sa *contre-épreuve* sur le papier mince et mouillé qu'on a appliqué par-dessus. La faible épaisseur du papier permet qu'on la lise très-bien dans le sens inverse, quoique imprimée à rebours. M. Rœdlich, Prussien, a rendu cette presse plus simple en opérant la pression par une seule vis. M. Bramah, Anglais, y a appliqué la presse hydraulique; enfin M. Scheibler l'a rendue beaucoup plus portative et plus économique. Rochon avait aussi imaginé un procédé fort simple, celui d'écrire avec une plume d'acier sur une planche en cuivre préparée et vernissée et de faire mordre par l'eau forte toute ce que la plume avait mis à découvert; on obtenait une planche en taille-douce et on décalquait les épreuves pour rétablir le sens naturel de l'écriture. Nous devons citer les appareils de M. Gache, dont l'un est une presse de bureau et l'autre une presse destinée aux voyageurs. Tous les deux sont fort simples et sont des imitations plus ou moins ingénieuses de procédés anglais perfectionnés. On doit mentionner ici la lithographie, et surtout l'autographie, au moyen de laquelle on peut avoir un grand nombre de copies en peu de temps et à bon marché.

La deuxième série de ces machines comprend le *pantographe*, au moyen duquel on réduit ou développe un dessin, une gravure, une carte géographique (il a été très-perfectionné par M. Gavard, ancien élève de l'École polytechnique); le *diagraphe*, instrument nouveau dont l'invention est due au même auteur, et avec lequel on exécute des choses surprenantes même pour les artistes; le *panotrace* inventé par M. Boucher, officier au corps royal des ingénieurs géographes, et ayant pour objet de tracer et de dessiner des panoramas.

La troisième série s'applique aux procédés em-

ployés par les statuaires : le plus simple, pour les statues, les bas-reliefs, est l'usage du plâtre dont on forme sur l'objet même un moule qui en reproduit tous les traits. Ordinairement ce moule se compose de plusieurs pièces qu'on réunit pour former le creux dans lequel il suffit de jeter une matière malléable pour qu'elle remplisse tous les creux et reproduise fidèlement, et en se refroidissant, les traits de l'original. M. Gatteaux a imaginé le *pantographe du sculpteur* (*voy.* PANTOGRAPHE), qui remplace avec succès l'ancienne méthode suivie par les statuaires pour copier une statue. Le mécanicien français Colas (*voy.* COLAS procédé), a inventé récemment une machine nouvelle au moyen de laquelle il reproduit exactement une statue en réduction. De nos jours on a mis à la mode le *physionotype*, au moyen duquel on prend la ressemblance de la figure et du buste d'un individu. S'il s'agit de copier une médaille, une pièce de monnaie, même un bas-relief, on peut se servir du *tour à portrait*. Tels sont les principaux instruments qu'on peut employer pour exécuter, dans les arts, des copies plus ou moins fidèles. En général tous atteignent leur but, et, sous ce rapport, l'industrie laisse peu à désirer. V. DE MOLÉON.

COPISTES. L'art du copiste était, chez les anciens, beaucoup plus important qu'il ne l'est chez nous : il réunissait en lui seul, pour la publication des œuvres de l'esprit, ce qui est partagé aujourd'hui en diverses opérations dans la typographie. Rien ne représentait alors le moyen de multiplication presque indéfinie qu'offre cet art moderne. Chaque volume était une œuvre individuelle, non l'un des exemplaires d'un même type. Les bibliothèques des anciens, comme aujourd'hui celles de l'Orient, étaient composées uniquement des produits de la calligraphie. Or, l'énorme quantité de livres renfermés dans plusieurs bibliothèques de l'antiquité classique et de l'Orient moderne ne peut s'expliquer que par l'existence d'un grand nombre d'hommes voués à la profession de copiste; et effectivement les témoignages des anciens auteurs, au sujet de cette profession, s'accordent avec une telle induction. Les copistes formaient, dans les grandes villes, une nombreuse et même une puissante corporation. Leurs rapports avec les libraires étaient à peu près les mêmes que sont aujourd'hui ceux de l'imprimeur; ils étaient seulement plus fréquents, chaque volume devant être l'objet d'une commande particulière, au lieu de l'édition multiple que l'imprimeur livre tout à la fois. Si même on considère que la fureur d'écrire et de publier ses écrits fut au moins aussi répandue chez les anciens, depuis l'époque d'Alexandre le Grand, que chez les peuples modernes les plus féconds en ce genre, tels que les Français et les Allemands, la profession de copiste paraîtra, au premier abord, avoir dû absorber une très-grande partie de la population. Toutefois, la différence de l'organisation sociale n'appelait à l'exercice de cet art qu'un nombre assez limité d'hommes libres. Ceux ci ne formant à peu près qu'un dixième de la population, c'était à des esclaves lettrés (*servi litterati*) que les citoyens riches faisaient exécuter la plupart des livres de leurs bibliothèques. Le libraire devait se trouver, en beaucoup de circonstances, seulement loueur de livres. Il louait les ouvrages pour être copiés, comme on les loue aujourd'hui pour être lus. Tel grand personnage romain, comme Sylla, Pompée, Cicéron, Lucullus, pouvait ainsi composer presque toute sa bibliothèque par le labeur de ses esclaves lettrés. Quelquefois un seul lecteur dictait le même ouvrage à un certain nombre de copistes, rangés autour de lui. Quant aux copistes hommes libres, nulle part leur profession ne paraît avoir eu autant d'extension et d'importance qu'à Alexandrie, deux siècles avant et deux siècles après l'ère chrétienne. Pour l'Orient moderne, le goût de la calligraphie très-répandu a souvent reçu le tribut des plus grands personnages : on a vu, par motif de piété et par esprit littéraire, des sultans, des califes, multiplier de leurs propres mains les transcriptions de l'Alcoran et les œuvres de leurs poëtes. Chez les anciens Romains, au contraire, la condition d'esclave où se trouvaient réduits la plupart des copistes avait fait donner aux caractères cursifs le nom d'écriture des hommes libres (*litteræ ingenuæ*), pour les distinguer de cette écriture à main posée appelée l'*onciale*, seule usitée dans la transcription des manuscrits, et que sa régularité invariable peut faire comparer à nos caractères typographiques.

Le copiste écrivait sur ses genoux, la partie du rouleau déjà écrite se développant le long de la jambe gauche, et la partie non écrite tombant à droite. Lorsque, vers le commencement de l'ère chrétienne, s'introduisit, concurremment avec les rouleaux (*volumina*), l'usage des livres composés de feuillets reliés à notre manière (*codices*), le copiste continua à poser sur ses genoux le livre qu'il écrivait; car l'usage de tables pour écrire est entièrement étranger à l'antiquité; et ce n'est pas un moindre anachronisme, dans une peinture sur un sujet de ce temps, de représenter l'écrivain à une table, que de lui mettre à la main une plume. Il n'est pas fait

mention de ce dernier instrument avant le VIIe siècle; mais la plume ne fit pas renoncer au roseau (*calamus*) dont s'était servie toute l'antiquité, et les produits les plus remarquables de la calligraphie du moyen âge ont été exécutés avec le roseau. Sa flexibilité, plus grande que celle de la plume, permettait de donner aux *déliés* de l'écriture une finesse presque imperceptible, opposée à l'épaisseur des *pleins*. Tous les instruments composant l'attirail du copiste se voient dans les miniatures de plusieurs manuscrits, copiés d'après des originaux évidemment plus anciens, et représentant un homme qui, un roseau à la main, écrit sur le rouleau placé sur ses genoux, en copiant un autre manuscrit posé devant lui sur un pupitre. Sur le même meuble sont rangés distinctement les autres instruments de son art, tous connus par divers passages des auteurs : ce sont la règle, le compas, le plomb pour crayon, les ciseaux, le canif, la pierre ponce, l'encrier, l'écritoire ou trousse destinée à renfermer à la fois l'encrier et les roseaux, les fioles pour les encres de couleur, l'éponge et le pinceau. Ce dernier instrument ne servait qu'aux lettres initiales, tracées en or ou en cinabre. Dans la plupart des anciens manuscrits de nos bibliothèques cette partie du livre paraît avoir été confiée à l'ouvrier spécial appelé *rubricator;* mais les ornements si admirés dans les manuscrits du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle, où le rubricateur devient souvent un artiste plein de goût et d'invention, n'étaient pas en usage dans l'antiquité. Une lettre plus grande et quelque peu festonnée, tracée en or ou en cinabre, était le seul luxe des initiales, qui alors étaient tracées par le même copiste que le reste du livre. Les Grecs appelaient les copistes *métagraphes* ou *grammates*, les Romains les nommaient *scribes* ou *notaires*.

Les copistes anciens écrivaient presque tous leurs livres sur le papyrus, dont il se faisait une consommation comparable à ce qu'est aujourd'hui celle du papier. Après que la fabrication du parchemin eut été inventée, dans le IIIe siècle avant J. C., on s'en servit pour ce qu'on appellerait maintenant des éditions de luxe. Il ne nous est parvenu aucun livre entier en papyrus, si l'on excepte plusieurs rouleaux calcinés par la lave, retrouvés à Herculanum, et dont on est venu à bout de déchiffrer quelques lignes. Par la voie ordinaire de conservation dans les bibliothèques, à peine cite-t-on, en tout, les restes d'une vingtaine de volumes. On a trouvé aussi dans l'Égypte, au climat conservateur, un certain nombre de feuilles de papyrus; mais ce ne sont guère que des actes ou des papiers d'affaires. En Occident, une ou deux pièces de ce genre, telles que l'acte intitulé *Charta plenariæ securitatis*, ont paru écrites sur un tissu formé d'une plante analogue au papyrus, mais qui croissait sur les bords du Pô. Les plus anciens livres que l'on conserve intacts sont en parchemin, et de la forme de nos volumes actuels; ils ne remontent pas au delà du Ve siècle. Un manuscrit du dixième est un monument fort vieux. C'est donc au moyen âge qu'il nous faut rapporter les premiers anneaux de la chaîne intellectuelle qui joint l'antiquité aux temps modernes, chaîne sans laquelle toutes les sciences, interrompues dans leurs traditions, auraient été à recommencer sur nouveaux frais. Pendant toute cette période appelée le moyen âge, c'est presque exclusivement dans les couvents que se conserva l'art de la calligraphie; c'est donc aux studieux loisirs des pieux solitaires que nous devons les plus précieux trésors de nos grandes bibliothèques.

Mais ici, pour offrir un résumé assez complet nous ne pouvons omettre un reproche grave, mérité par ces copistes chrétiens, pendant l'espace de deux siècles. Au milieu du VIIe, les conquêtes du calife Omar ayant détruit la fabrication et le commerce du papier de papyrus, qui était fourni entièrement par l'Égypte, il en résulta une privation aussi étrange que subite. On ne sut plus quel moyen employer pour publier ses idées, et bientôt même pour les transmettre ou les conserver par une simple transcription. Le parchemin, qui avait toujours été cher, devint d'un prix excessif; car bien qu'on ne fût pas à une époque brillante dans l'histoire de l'esprit humain, la manie d'écrire était aussi grande que jamais; seulement les discussions théologiques en faisaient tous les frais. Le besoin d'écrire du nouveau inspira donc aux copistes la malheureuse idée de gratter et de faire passer à l'eau de chaux les anciens livres sur parchemin, pour avoir du parchemin blanc. Ces volumes furent appelés *palimpsestes* ou regrattés, c'est-à-dire préparés une seconde fois pour l'écriture. Dans un très-petit nombre de manuscrits cette opération, ordinairement trop facile n'a pas complétement réussi, et l'ancienne écriture peut encore s'y lire sous la nouvelle. Un ou deux fragments d'un véritable intérêt ont été surpris de la sorte, sous l'écriture plus récente de quelque ouvrage de piété ou de controverse. Les recherches d'une érudition patiente, aidées du secours de la chimie, sont parvenus à rétablir même des morceaux d'une certaine étendue,

comme la *République* de Cicéron, retrouvée en grande partie par M. A. Maio. Mais malheureusement l'opération du regrattage a presque toujours réussi, et ainsi ont été détruits, sans aucun discernement et au gré d'un aveugle hasard, beaucoup d'ouvrages admirés de toute l'antiquité, tels que les véritables poésies d'Anacréon, les comédies de Ménandre, les œuvres si variées du docte Varron, et tant d'autres que pouvait encore consulter saint Isidore de Séville au commencement du VIIe siècle. Le siècle suivant doit surtout être appelé néfaste dans l'histoire de l'esprit humain, puisque à cette époque peut se rapporter avec certitude la perte de presque toute la littérature profane, par cette déplorable industrie des copistes. Le goût des disputes théologiques croissant dans la même proportion que l'oubli des anciennes littératures, on peut dire que l'antiquité tout entière y aurait passé, jusqu'à la dernière ligne, si enfin le papier de coton (*charta bombycina*) n'avait été inventé en Orient, au IXe siècle, et n'avait fourni aux copistes une matière qui, en satisfaisant le besoin de publication, épargna ce qui restait de parchemin écrit. De cette époque jusqu'au XIIIe siècle, où fut inventé le papier de chiffons, les copistes écrivirent presque tous sur cet épais papier de coton qui forme la plupart des anciens manuscrits de nos bibliothèques.

Plusieurs copistes nous ont laissé sur leur personne, sur le temps où ils vivaient, où ils ont fait telle transcription, sur leurs goûts, leurs habitudes, sur les personnages pour lesquels ils travaillaient, des renseignements curieux, consignés dans les souscriptions de la fin des manuscrits. Ils y expriment (les Grecs en vers ïambiques ou en vers politiques, les Latins en vers léonins) leur joie de voir arriver la fin de leur tâche; souvent une pieuse invocation précède le manuscrit, une pieuse sentence le termine. Quelquefois la joie du scribe versificateur s'exprime moins dévotement, comme lorsqu'il s'écrie :

Explicit hic totum : per Christum ! da mihi potum.

On pourrait citer de ces souscriptions qui renferment des sentiments encore moins délicats; mais le plus grand nombre porte l'empreinte de la piété, de l'humilité, et contient des réflexions austères sur la fragilité des choses de ce monde. Montfaucon a rassemblé dans sa *Paléographie grecque* plusieurs de ces souscriptions, d'après des manuscrits de la bibliothèque de Coislin, réunie aujourd'hui à celle du roi, et M. Hase en a expliqué beaucoup d'autres dans ses doctes leçons de paléographie. Au reste, on voit par le genre de fautes des manuscrits, que beaucoup de copistes n'étaient guère que des machines à écrire, et que, suivant une expression ingénieuse, ils ne lisaient pas ce qu'ils écrivaient.

La ville de Florence se distingua au XIIIe siècle, par l'accord admirable d'excellents copistes et d'excellents rubricateurs, dans des manuscrits latins dont rien ne surpasse l'exécution pleine de précision et d'élégance. L'île de Crète, de tout temps célèbre dans les arts graphiques, et patrie de plusieurs grands peintres, donna le jour au dernier copiste de livres qui ait illustré son art, et qui en même temps le porta au plus haut degré de perfection. Ce fut Ange Vergèce, qui, appelé à Paris par la munificence de François Ier, y exécuta ces chefs-d'œuvre de calligraphie grecque auxquels on ne peut rien comparer. C'est d'après son écriture, que François Ier fit graver les beaux caractères grecs, ornés d'élégantes ligatures, dont se servirent Robert et Henri Estienne, et qui sont passés à l'Imprimerie royale. Vergèce avait conservé les traditions de son art, et ce n'est pas avec la plume, mais avec le roseau, qu'ont été exécutés la plupart de ses chefs-d'œuvre. Cet art finit à peu près avec lui, puisque les Alde et les Estienne, dont il fut le contemporain, en portant la typographie à un point qu'on a peu dépassé, rendirent désormais sans application l'état de copiste de livres. J. BERGER DE XIVREY.

Pour plusieurs points qui sont indiqués dans cet article, mais qui ne devaient pas y être développés, on pourra consulter les mots PALÉOGRAPHIE, ÉCRITURE, et CALLIGRAPHIE. X.

COPTES. *Voy*. KOPTES.

COPULATION. Ce mot, dans son acception la plus générale, désigne l'acte de l'accouplement, quelle que soit d'ailleurs la manière dont il s'opère. Le mâle adulte possède une liqueur prolifique, caractérisée par la présence des animalcules spermatiques; la femelle renferme des ovaires à l'intérieur desquels on remarque des corps globuleux, de diverses dimensions : ce sont les œufs. Ceux-ci resteraient toujours inhabiles à se développer s'ils n'arrivaient au contact de la liqueur séminale. C'est afin de remplir cette condition que les animaux se livrent à l'acte de l'accouplement, auquel ils sont d'ailleurs excités par le désir de se procurer une jouissance que la nature a su faire servir à la perpétuation des espèces.

Chez les mammifères, le mâle est pourvu d'une verge qu'il introduit dans le vagin de la femelle.

et qui lui sert à transporter ainsi tout près de l'ouverture de la matrice le liquide sécrété par les testicules. A l'instant de l'accouplement, l'appareil génital de la femelle éprouve un état d'orgasme et d'irritation dont Blundell a donné le premier une description soignée. Il a vu chez les lapines sacrifiées au moment même où le mâle venait de terminer ses fonctions, le vagin et les cornes de la matrice se contracter rapidement, puis se dilater tout à coup et offrir les mouvements péristaltiques les plus prononcés. Mais tous ces phénomènes ne se passaient point au hasard, et l'on voyait qu'ils avaient évidemment pour but de faire passer dans les cornes le liquide déposé dans le vagin. Celui-ci se contractait par exemple, dans un point quelconque de sa longueur, tandis qu'au même instant l'ouverture béante des cornes s'avançait avec rapidité, de manière à faire pénétrer dans leur intérieur la semence ainsi comprimée. Ces observations expliquent tous les détails de l'accouplement des mammifères, et suffisent pour montrer que les mouvements dont les femmes assurent avoir la sensation à l'instant de la conception, ne diffèrent probablement pas des précédents. Il est du moins bien certain que l'accouplement ne sera pas fécond, si la liqueur séminale ne peut pénétrer jusque dans la matrice, et qu'il ne saurait y arriver qu'au moyen des contractions du vagin et d'une espèce de succion exercée par le museau de tanche. Peut-être qu'il existe des mammifères chez lesquels le bout du gland peut atteindre l'orifice de la matrice, et il y a quelque raison de penser que le chien est dans ce cas. Quoi qu'il en soit, tous les mammifères présentent cette espèce de copulation qui amène la liqueur fécondante précisément dans l'organe où doivent se développer les fœtus.

Chez les oiseaux et les reptiles, c'est encore dans les oviductes ou cornes de la matrice que se rend la liqueur fécondante; et l'acte qui sert à son introduction, consiste le plus souvent en une simple application de l'orifice du cloaque du mâle sur celui de la femelle. Les recherches de Geoffroy de Saint-Hilaire ont éclairé toutes les difficultés que ce mode d'accouplement pourrait offrir, et l'on conçoit fort bien aujourd'hui comment les orifices des canaux déférents du mâle viennent seuls verser dans l'organe sexuel de la femelle, la liqueur qu'ils reçoivent des testicules.

Dans les grenouilles et les crapauds, le mâle se place sur la femelle, la saisit vigoureusement au moyen de ses deux pattes de devant et se cramponne à elle par les petits tubercules dont ses pouces se trouvent munis. Il attend dans cette posture la sortie des œufs, et il les arrose au passage avec sa liqueur spermatique. Il paraît que la manière dont s'opère la fécondation des œufs chez les poissons se rapproche beaucoup de ces conditions, à cela près que le mâle et la femelle restent entièrement séparés. Ce ne serait par conséquent qu'après la ponte que le mâle viendrait épancher le liquide prolifique, mais il faut avouer que l'on connaît peu les détails de cet acte dans cette classe d'animaux. Il n'en est pas de même des salamandres, et Rusconi a donné d'excellentes observations qui viennent à l'appui de celles de Spallanzani. Le mâle se place à côté de la femelle, la caresse avec sa queue en la frappant légèrement, et répand en même temps dans l'eau sa liqueur spermatique. Il est probable que la femelle aspire cette eau spermatisée, car à l'instant où elle se sépare du mâle, elle va pondre des œufs fécondés sur les plantes que renferme l'étang. D'après nos idées sur la génération, il faut qu'elle ait un réceptacle propre à contenir le liquide prolifique, et l'on est porté à penser que la vessie urinaire se charge de cette fonction. Il serait curieux et important de rechercher les animalcules spermatiques dans l'appareil sexuel de la femelle fécondée, et ce moyen serait le seul qui fût propre à lever tous les doutes.

Enfin, dans les mollusques et les insectes, il se présente des particularités dignes d'attention Quant à ces derniers, Audouin pense que la vessie qui existe constamment dans l'appareil génital de la femelle, et qui vient s'ouvrir dans le vagin, doit être considérée comme le réservoir de la semence. Les œufs se fécondent par conséquent au passage et non point dans l'ovaire. Chez un bourdon, Audouin a trouvé l'organe mâle engagé dans le tuyau de cette vessie, et les observations de Prévost sur le colimaçon, montrent qu'il en est de même pour les mollusques. Il a trouvé les animalcules spermatiques dans l'organe désigné sous le nom de vessie au long col, par Swammerdam. On ne les y rencontre qu'après l'accouplement et seulement dans l'animal qui a fait fonction de femelle, car on sait depuis les expériences de Gaspard, que bien que l'escargot soit androgyne, l'accouplement s'opère de telle sorte qu'il n'en résulte qu'une fécondation. — Il est donc évident que la copulation est toujours calculée de manière que le contact entre la liqueur spermatique et les œufs n'a lieu qu'après que ces derniers ont été expulsés de l'ovaire. Cet acte doit, par conséquent, éprouver beaucoup de modifications qui le met-

tent en harmonie avec les conditions d'existence de l'ovule. En effet, chez les mammifères, l'éducation utérine du fœtus exige que la fécondation s'opère dans le sein de la mère. Aussi la liqueur séminale s'y trouve-t-elle portée pendant le coït. Chez les oiseaux, l'action fécondante doit s'exercer dans un moment intermédiaire entre la chute de l'ovule et la formation de la coquille qui vient le recouvrir. La seule circonstance de l'existence d'une coque calcaire amène la nécessité d'une fécondation utérine dans les reptiles et les oiseaux, dont les organes semblaient tracés sur le plan d'une fécondation extérieure. Cette dernière a lieu chez les batraciens dont les ovules perméables sont tout aussi propres à la fécondation au moment de la ponte que lorsqu'on les prend dans les oviductes. DR..Z.

COQ. *Gallus*. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés; on les reconnaît à leur bec médiocre, robuste, assez épais, nu à sa base, courbé à la pointe; la mandibule supérieure est voûtée, convexe, plus longue que l'inférieure, dont la base (surtout chez les mâles) est garnie, de chaque côté, de membranes charnues; les narines sont placées latéralement, près de la base du bec, ovalaires, en partie recouvertes d'une membrane épaisse; la tête est surmontée d'une crête charnue, ou d'un fort bouquet de plumes longues, qui retombent en panache sur le bec; il y a un espace nu sur les joues; les pieds ont quatre doigts : trois devant, réunis jusqu'à la première articulation, un derrière, articulé sur le tarse et posant rarement à terre; ils sont garnis d'un éperon long et courbé; les ailes sont fortement concaves et arrondies : la première rémige est la plus courte, les troisième et quatrième sont les plus longues; la queue est ordinairement formée de deux plans verticaux, réunis sur une arête; les rectrices intermédiaires sont plus longues, et retombent en arc.

Quoique les espèces et variétés du genre coq soient généralement et très-abondamment répandues sur tous les points de la terre où l'homme vit en société, on n'a su pendant longtemps quelle patrie assigner à la souche originaire de ces oiseaux, dont la domesticité a fait oublier et presque disparaître l'état sauvage. L'on n'aurait même encore que des conjectures à cet égard, sans les recherches de Sonnerat. Ce voyageur a retrouvé le coq sauvage dans la chaîne des Gates, qui sépare en deux grandes provinces la péninsule de l'Inde en deçà du Gange; il en a rapporté l'espèce mâle et femelle. D'autres espèces ont, depuis, été trouvées dans l'immense archipel de l'Inde. Ces oiseaux, concentrés dans les forêts les plus épaisses, ne paraissent qu'accidentellement vers leurs lisières; ils font remarquer une défiance et une férocité qui contrastent avec la confiance et la douceur des coqs domestiques, et qui, jusqu'ici, ont empêché que l'on pût recueillir des faits bien exacts sur leurs mœurs, leurs habitudes, et particulièrement sur tout ce qui concerne leur reproduction. On pourrait en revanche s'étendre longuement sur les faits que l'éducation du coq reproduit chaque jour; mais comment se décider, dans un ouvrage où la place est précieuse, à entretenir le lecteur de choses qui ne peuvent lui être étrangères? Comment hasarder, après les pages si éloquentes de Buffon, quelques phrases sur la noblesse et la gravité de la démarche du coq, sur la fierté et le courage de cet oiseau, qui, se développant et reprenant l'ascendant naturel dans des combats corps à corps, procurent souvent à l'homme, qui se pique de raison, un amusement barbare; sur sa vigilance, sur sa galanterie, sa tendresse, ses prévenances, ses soins envers des compagnes que, malgré leur multiplicité, il sait rendre toutes heureuses et fécondes; sur la jalousie qui l'enflamme contre toute sorte de rivaux, particulièrement contre ceux de sa propre race; sur son utilité par les ressources qu'il offre, dans tous les âges, comme aliment sain, léger et délicat, etc.?

Le nombre des races élevées en domesticité est assez grand; les unes le sont par pure curiosité, d'autres dans des vues de croisement avantageux; la plupart pour leur utilité réelle, et parmi ces dernières, on paraît s'être arrêté à celle qui a généralement reçu le surnom de coq et poule domestiques. On choisit un coq dont la taille ne soit ni trop élancée, ni trop basse; d'une allure noble et leste; d'une voix bien sonore; la poitrine large, les membres forts et nerveux, l'encolure épaisse. A l'âge de trois à quatre mois, il est en état de féconder les poules qu'on lui donne, et dont on augmente progressivement le nombre jusqu'à quinze et dix-huit, qui est jugé le plus favorable pour conserver la vigueur et la santé du sultan, et pour éloigner du sérail la jalousie et la discorde. Les poules, d'après l'observation, doivent être d'une taille moyenne, d'une constitution robuste, d'un caractère à la fois vif et tranquille, gai, quoique enclin au silence; on les préfère surtout avec la tête grosse, les yeux très-animés, la crête flottante et la couleur du plumage noire ou fort sombre. Quoique assurées d'une nourriture abondante, les poules,

conduites par le coq, sont constamment occupées à gratter la terre, à fouiller le fumier pour y chercher des aliments moins bons, sans doute, que le grain ou la pâtée qu'on leur distribue, mais enfin qu'elles recherchent avec un goût particulier : or, il faut être attentif à leur procurer ce moyen de jouissance, qui en définitive, ne laisse pas d'être avantageux, et qui, quelquefois, suffit à l'existence de ces oiseaux. Dans cet état social la poule ne construit point de nid, et le coq non-seulement ne s'occupe pas de ces soins, mais ne songe pas même à les rappeler à la poule : un enfoncement pratiqué négligemment dans la terre, dans le sable ou la poussière, ordinairement dérobé à tous les regards, reçoit, chaque jour, l'œuf que la poule y dépose, et qu'elle finit par couver lorsque le nombre s'en est accumulé jusqu'à un certain point. Pour éviter les incubations furtives, qui pourraient se faire à contre-temps et contre la volonté du fermier, celui-ci a soin de construire, à proximité de l'habitation, un appartement peu élevé, et disposé de manière que les poules puissent y pondre tranquillement et commodément, s'y retirer tous les soirs avec le coq. La ponte est continue; elle n'a d'interruption que pendant le temps de la mue qui, pour cet oiseau, est vraisemblablement une époque périodique de maladie. Cette mue a lieu ordinairement vers la fin de la belle saison ou pendant l'hiver. La poule, aussitôt après la ponte, décèle sa délivrance par des accents joyeux; ces chants de plaisir avertissent son propriétaire qui bientôt court recueillir le tribut journalier. Lorsque la saison favorable, les besoins du fermier ou la disposition de la poule, qui s'annonce par un gloussement, déterminent l'incubation, on accumule sous la couveuse des œufs bien choisis, fécondés et dont le nombre puisse facilement être contenu sous l'aile de la poule; pendant cette opération qui dure environ vingt jours, on veille particulièrement à la nourriture de la couveuse.

Les petits sont nommés poussins; ils mangent seuls en naissant; ordinairement on dispose autour d'eux des miettes de pain trempé, qu'ils digèrent plus aisément que tout autre aliment. La mère, autant qu'elle le peut, tient rassemblée sous son aile protectrice sa jeune couvée, toujours disposée à prendre l'essor et à jouir d'une entière liberté; on ne saurait voir sans attendrissement l'amour attentif de ces mères passionnées, qui, tour à tour, grondent et caressent leurs petits, leur montrent la nourriture dont, souvent, elles se privent avec le devouement le plus absolu. Après trois ou quatre ans, le coq est susceptible de s'énerver, de perdre sa vigueur : il convient alors de le remplacer; les poules peuvent donner pendant cinq ou six ans; mais passé ce temps, il est également avantageux de pourvoir à leur renouvellement. DR..Z.

COQUAR. On donne ce nom au métis provenu du croisement du faisan avec la poule domestique.

COQUELICOT, *papaver rhoas*. Cette plante appartient à la polyandrie monogynie de Linné, famille des *papaveraceæ* de Jussieu. — Le caractère botanique du genre est une corolle quadripétalée, calice à deux divisions, capsule monoloculaire, qui s'ouvre par des trous situés sous le stigmate persistant. — Dans nos climats, le coquelicot abonde dans les champs de blé et dans tous les terrains fraîchement remués, où il fleurit de bonne heure en été; il est trop connu par ses jolies fleurs du rouge le plus éclatant pour nécessiter une plus longue description. Les fleurs desséchées sont sudorifiques et fort employées dans les rhumes chroniques. On en fait un sirop qui a été autrefois très-préconisé, et qui avait beaucoup plus de vogue et de réputation, comme incisif et expectoratif, qu'il n'en conserve aujourd'hui. PELOUZE père.

COQUELUCHE, affection convulsive et catarrhale tout à la fois des organes de la respiration, plus particulière à l'enfance, souvent épidémique et considérée par plusieurs auteurs comme contagieuse. Elle a pour phénomènes caractéristiques une toux quinteuse, bruyante et suffocante, fréquemment accompagnée de vomissements. Quoiqu'elle affecte plus spécialement dans la seconde enfance, il n'est pas rare que les adultes en soient attaqués; mais le même sujet l'est rarement deux fois dans sa vie; ce qui, joint à quelques autres considérations, serait de nature à confirmer l'idée de contagion. Il est d'ailleurs impossible de dire où réside et comment agit la cause de cette maladie.

On y distingue deux périodes bien distinctes : la première est inflammatoire, la seconde présente principalement des phénomènes nerveux et spasmodiques. Le plus souvent au début on semble n'avoir affaire qu'à un simple rhume plus ou moins violent, accompagné d'oppression et de fièvre; mais bientôt après, les quintes de toux se séparent les unes des autres par des intervalles de plus en plus longs et dans lesquels l'enfant semble jouir d'une santé parfaite. Les quintes présentent un spectacle pénible : les petits malades, haletants et prêts à suffoquer, ne

peuvent reprendre haleine; leurs joues rougissent, leurs yeux sont remplis de larmes, et, surtout lorsque l'estomac est plein, surviennent des vomissements qui vont quelquefois jusqu'au sang. Ce sont ses formes bien faciles à reconnaître qui font distinguer la coqueluche des autres maladies de la poitrine avec lesquelles on pourrait la confondre.

La coqueluche est rarement mortelle par elle-même; mais elle le devient quelquefois en donnant naissance à des affections graves des poumons et des intestins qui enlèvent les malades, tantôt d'une manière aiguë, tantôt après de longues souffrances, et dont on trouve les traces à l'ouverture des corps (*voy*. PNEUMONIE, PHTHISIE PULMONAIRE); car la maladie principale ne laisse pas dans les organes de lésion qui lui soit propre.

Le traitement a éprouvé beaucoup de variations : les uns, frappés de la spécificité de la maladie, ont voulu trouver un remède directement et généralement applicable, et ont proposé successivement les frictions avec la pommade d'émétique, le sulfure de potasse, le carbonate de soude et cent autres moyens; les autres, reconnaissant l'inutilité de ces tentatives, se sont appliqués à combattre les phénomènes de la maladie à mesure qu'ils se présentent. C'est la méthode qui prévaut aujourd'hui parmi les médecins français. Ainsi, dans le commencement, où les symptômes inflammatoires sont particulièrement en évidence, on a recours au traitement débilitant employé avec modération, car on n'est jamais arrivé par ce seul moyen à guérir la coqueluche, et l'on a reconnu qu'il y avait de l'inconvénient à trop affaiblir les sujets : les saignées et les applications de sangsues, les boissons pectorales, les narcotiques faibles joints à un régime doux, conviennent dans cette période. Dans la seconde, où les caractères d'un état nerveux sont plus évidemment dessinés, on se trouve bien d'irritations révulsives établies sur divers points de la peau, en même temps qu'il est bon d'employer encore des calmants et surtout l'opium, le plus certain de tous dans son action. Toutefois, il est une vérité incontestable, quoiqu'elle soit méconnue par les faiseurs de théories et par les prôneurs de panacées, c'est que la coqueluche, comme beaucoup d'autres maladies, a pour sa durée des limites au delà desquelles elle va bien rarement, mais aussi en-deçà desquelles l'art n'a guère le pouvoir de la restreindre. La moyenne est de quarante jours. Cependant on a observé que le changement d'air agissait d'une manière favorable sur l'intensité des symptômes, et ce moyen, que sa simplicité et sa parfaite innocuité rendent encore plus recommandable, doit être surtout conseillé comme moyen préservatif dans le cas ou la maladie règne d'une manière épidémique.

La coqueluche étant plus grave encore par les désordres dont elle est l'occasion qu'elle ne l'est par elle-même, la convalescence demande beaucoup de soins. On doit surtout s'assurer qu'il ne subsiste dans les poumons aucune lésion profonde, qui, d'abord latente, finit par se manifester au moment où elle est déjà au-dessus des ressources de la médecine. F. RATIER.

COQUETTERIE. Ainsi que la plupart des mots employés dans le langage des peuples civilisés, et qui ne peignent point un objet matériel, cette expression a paru susceptible de plusieurs interprétations. Dire que la coquetterie n'est que le désir de plaire, c'est en donner une idée fausse, car le désir de plaire est un sentiment naturel qui naît du besoin de vivre en société, et qui inspire le dévouement, l'indulgence, les égards, la politesse, toutes les vertus et tous les agréments que les hommes aiment à rencontrer dans leurs semblables. La coquetterie ne saurait être ce sentiment, puisqu'elle ne rend pas meilleur, et ne perfectionne point le caractère. La coquetterie est le désir d'inspirer de l'amour sans en ressentir soi-même. Telle est sa définition la plus commune; c'est en parlant des femmes que l'expression *coquetterie* est spécialement consacrée, quoique beaucoup d'hommes cherchent à faire naître des affections qu'ils n'ont aucune envie de partager. Nous n'examinerons donc la *coquetterie* que relativement à la moitié du genre humain, et nous lui donnerons pour unique base la vanité, ainsi que le manque de jugement, l'insensibilité, la folie, que la vanité traîne à sa suite. Une femme commence d'abord par désirer qu'on la trouve belle; bientôt elle veut qu'on le lui dise; peu après, c'est à une préférence exclusive qu'elle aspire : vient ensuite l'insuffisance des hommages, ce sont les passions qu'il lui faut exciter; rien ne lui coûte pour y parvenir; la jalousie, la haine contre les personnes de son sexe, la mettent au pouvoir de l'autre : alors seulement, elle sait ce que c'est que la coquetterie; jusque-là, elle l'avait confondue avec la légèreté, l'inclination aux plaisirs du monde, l'enjouement de son âge, la faiblesse naturelle à son sexe... Maintenant elle ne s'abuse plus; mais aussi elle ne s'excuse plus. Elle parlait d'amour, elle parle d'amants; et le premier n'a été que le multiplicateur. Quelques poetes ont conseillé la coquetterie, quelques philosophes l'ont excusée,

mais en accompagnant ce mot d'un commentaire qui classe la coquetterie au nombre de presque tous les penchants de l'homme, dont le bien et le mal peuvent ressortir également : c'est ainsi que la prudence proviendra de la crainte ou de la défiance, l'économie de l'avarice, la douceur de la faiblesse, la générosité de l'imprévoyance ou de l'ostentation. Il n'est ni vices ni vertus qui ne puissent produire leur contraire. Si l'on considère la coquetterie, non comme une inclination naturelle, mais comme un art, le but qu'elle se proposera et les moyens qu'elle emploiera la feront de même juger innocente ou coupable : qui condamnera l'adresse mise en usage pour captiver un mari ? qui s'élèvera contre la persévérance, contre les soins destinés à gagner tous les cœurs par l'obligeance, l'égalité d'humeur, les talents profitables à la société ?... Mais lorsqu'il faut, en se servant d'un mot, le faire suivre d'une infinité d'autres qui le modifient, nul doute qu'il ne soit pas le mot propre à peindre la pensée ; et quelque peine que l'on se donne, la coquetterie ne sera jamais comprise au nombre des vertus que les femmes doivent pratiquer. Vainement dirait-on qu'une *coquette*, contente de vouloir être possédée, ne se livre point ; sa pudeur, son innocence, seront justement mises en doute, car la pensée du mal suffit pour alarmer l'une et l'autre... Est-ce d'ailleurs l'expérience qui nous apprend que les coquettes sont chastes ? ne nous dit-elle pas le contraire tous les jours ? A-t-on besoin d'amour pour ne plus se soucier de l'estime du monde ? Compte-t-on beaucoup de femmes qu'*un* amant ait perdues ? Singulière preuve de continence que celle qui consiste à donner aux hommes l'envie de s'en écarter, et qui leur fait soupçonner que l'on en manque soi-même ! L'imagination remplie de scènes d'amour, l'oreille attentive à ses discours, les regards, le maintien calculés pour l'inspirer, seraient donc devenus des préservatifs contre les fautes qu'il fait commettre, et le provoquer dans autrui serait un moyen de se défendre de ses erreurs ? cela serait extraordinaire : aussi cela n'est-il point. N'en déplaise aux coquettes, on ne les croira jamais sages. Mais elles ne prétendent guère à cette désignation, et mettent plus d'ardeur à nier l'existence de la sagesse que d'artifice à persuader qu'elles la professent. Le premier qui compara la *coquette* au *conquérant* fut un homme de sens ; ils marchent de pair : tous deux ont mis leurs joies dans le désordre, dans les maux d'autrui ; ils n'examinent ni la nature des obstacles qui leur sont opposés, ni la nature du succès qu'ils se proposent. — Tous deux veulent s'abuser, d'abord sur les moyens qu'ils emploieront, puis sur le but qu'ils veulent atteindre. Le conquérant est le plus sensé ; il se promet du repos un jour : et l'étendue du globe terrestre étant connue, il limite ses travaux d'après les proportions de la terre ; il calcule sur la possession du tout, et meurt ordinairement avant d'en avoir dévasté un huitième. La coquette ne se borne point : les générations se renouvelant, son esprit les envahit, et s'il dépendait d'elle, la trompette qui les réunira dans la vallée de Josaphat sonnerait une charge contre les ressuscités que les temps antérieurs au sien lui auraient dérobés. La coquette ne s'arrête ni devant les pleurs d'une mère, ni devant la colère d'un époux, ni devant la honte d'un fils, ni devant l'indignation et le mépris du monde. Ce que l'on appelle communément honte et déshonneur s'élève à ses yeux comme un trophée ; elle s'ennuie de la vie sédentaire, du travail des mains, du silence, de l'économie, du repos des champs, des soins de la famille ; elle fuit la vue des infirmités et de la vieillesse ; le mensonge, la calomnie, lui sont familiers, et elle réunit l'indiscrétion, l'astuce et la perfidie, présentant aux yeux de la religion, de la morale et de l'humanité, l'être le plus monstrueux et le plus déplorable à la fois ; car on ne peut la confondre avec la femme dont une maladie troublant la raison a irrité les sens ; avec celle qu'une passion consume ; avec celle qui, se plaçant au rang des brutes, se vend comme elles... La coquette n'a point de sens, n'a point de passion, et se croit sans prix. L'avilissement et la misère accompagnent souvent ses derniers moments, et il est rare qu'elle meure résignée. Telle est la voie funeste où la légèreté, le goût des louanges frivoles, entraînent d'abord une jeune femme, et que l'orgueil, l'envie, une aberration inexplicable, lui font ensuite parcourir. Aussi ce nom de *coquette* n'est-il employé que par les hautes classes de la société ; les autres, plus positives, qui désignent un malhonnête homme par l'épithète de *coquin*, n'ont pas pensé à créer une autre expression lorsqu'il s'est agi d'une femme malhonnête. Sous ce rapport, la délicatesse sociale a été nuisible ; et quand l'irréflexion a fait donner au goût de la parure le nom de *coquetterie*, le mal s'est aggravé, puisque l'on a pu sans horreur s'entendre accuser d'être *coquette*. — Une des plus belles définitions de la coquetterie a été faite par Fielding dans *Joseph Andrews*, et le portrait le plus vrai d'une *coquette* a été tracé par Mme de Genlis dans les *Chevaliers du Cygne : Armoflède* excita l'indignation de

beaucoup de femmes, qui crièrent à l'immoralité, comme s'il était possible de présenter le mal sous l'aspect du bien; mais la vérité ne saurait se montrer auprès du premier sans exciter la colère, et l'on n'est point encore parvenu à la faire agréer sans déguisement. C'est parce que la coquetterie dans son principe ne présente point à la vue ce que le vice à de grossier et de hideux, qu'il faut prémunir contre elle les jeunes filles et la leur montrer d'abord telle qu'elle sera indubitablement. Il faut qu'on la voie inquiète, tracassière, menteuse, perfide, insatiable, fardée, regrettant le passé, mécontente du présent, redoutant l'avenir; car elle a troublé l'innocence des joies de la jeunesse, dérobé à l'âge mûr celles que l'on éprouve dans l'accomplissement de ses devoirs, et privé la vieillesse du respect qui charme les maux de ses derniers jours. Une femme modeste, vraie, sensible, laborieuse, ne sera jamais *coquette*. La *coquetterie* est incompatible avec la vertu. C^sse DE BRADI.

COQUILLE, enveloppe pierreuse généralement destinée à protéger les mollusques (*voy.*) contre l'action des corps durs. C'est le plus souvent à l'extérieur, quelquefois à l'intérieur, ou dans l'épaisseur de la peau de l'animal, que se développe ce test protecteur. On ne comprend pas parmi les coquilles proprement dites différents corps durs propres à d'autres classes d'invertébrés: tel est le test des crustacés, qui présente un grand nombre d'articulations pour les mouvements des membres, l'enveloppe tubuleuse des annélides, etc. Toutes les coquilles sont formées de calcaires (acide carbonique uni à la chaux) et d'une matière animale et de nature muqueuse. Selon que l'un de ces principes prédomine sur l'autre, elles sont plus ou moins fragiles, dures, opaques, épaisses. Leur coloration est due à quelques oxydes métalliques. Les coquilles se forment au moyen de couches minces de matière calcaire qui transsudent des pores du *manteau* (membrane enveloppant les mollusques) et se déposent successivement les uns en dedans des autres. On observe sur un certain nombre de coquilles une pellicule mince, lisse, quelquefois écailleuse ou hérissée: c'est le *drap marin*, qu'on a nommé aussi l'*épiderme*, par une analogie assez éloignée avec l'enveloppe la plus extérieure de la peau chez les animaux vertébrés. Cette production parait être le superflu de la matière sécrétée par le manteau, qui s'est répandue au dehors et s'y est desséchée. Les coquilles sont dites *engaînantes* quand elles peuvent contenir l'animal tout entier; *recouvrantes*, quand elles recouvrent plus ou moins complétement sa partie supérieure comme un bouclier. Sous le rapport de leur composition, les coquilles sont *bivalves* quand elles sont formées de deux pièces ou panneaux articulés entre eux par une charnière; *univalves*, composées d'une seule pièce; *multivalves*, de plusieurs, maintenues par le manteau ou soudées entre elles; *operculées*, quand elles sont pourvues d'un opercule, espèce de couvercle servant à l'animal à boucher, à son gré, l'ouverture de son test.

Les coquilles univalves, considérées relativement à leurs formes, offrent un grand nombre de variations qui ont été décrites avec le plus grand soin. Elles sont *symétriques* ou *non symétriques; tubuleuses*, semblables à un tube; *naviculaires*, renflées sur le dos et imitant la forme d'une nacelle; *rostrales*, se terminant en forme de bec aux deux entrémités; *tubuleuses*, semblables à un tube; *spirées*, quand elles ont la forme d'un cône contourné sur lui-même en spirale; *turbinées*, quand le dernier tour de spire enveloppe les autres; *discoïdes*, quand ils sont placés sur le même plan; *turriculées*, quand la spire est à angle aigu et se contourne en cône allongé. Le plus souvent les tours de spire sont dans une direction oblique de droite à gauche et de bas en haut. Quand ils ont lieu dans le sens transversal, la coquille est *involvée*; elle est *enroulée*, quand ils se font verticalement. Relativement à leurs parties constituantes, on considère dans les coquilles univalves plusieurs parties qu'on étudie dans leurs moindres particularités. Elles sont *monothalames* ou *polythalames*, selon qu'elles offrent à l'intérieur une seule ou plusieurs cavités partagées par des cloisons. Dans les coquilles spirées, le *sommet* est le commencement de la spire, la *base* est la partie opposée. On y remarque une ouverture de forme variable, la *bouche*, dans laquelle on distingue un bord gauche situé du côté de l'axe de la coquille, un bord droit du côté opposé. Elle est *entière*, *échancrée* ou *canaliculée*, c'est-à-dire terminée par un canal qui semble se continuer avec l'axe de la coquille. Celui-ci est tantôt fictif ou représenté par un espace vide en forme de cône étendu de la base au sommet (l'*ombilic*), tantôt plein et occupé par une colonne torse, lisse ou plissée (la *columelle*). Les coquilles bivalves, considérées sous les mêmes points de vue, sont, relativement à leurs formes, *équivalves* ou *inéquivalves*, *closes* ou *bâillantes*, *cordiformes*, *globuleuses*, etc., etc. Relativement à l'état de leur superficie, elles sont *lisses*, *striées*, *sillonnées*, *raboteuses*, *épineuses*, etc. Relativement à leurs parties constituantes, on

considère les bords des valves et leurs moyens d'union. Le bord supérieur, ou correspondant à la charnière, offre à considérer : 1° les *crochets* ou sommets, protubérances de forme conique plus ou moins prononcée, situées immédiatement au-dessus de la charnière et se recourbant l'une vers l'autre ; 2° la *lunule*, dépression située en avant et au-dessous de la courbure des crochets ; 3° l'*écusson*, autre enfoncement plus allongé qui se trouve en arrière de ces mêmes crochets et où s'insère le ligament quand il est extérieur. Le bord *inférieur* est libre et tranchant ; le bord *postérieur* correspond à la lunule et à la courbure des crochets ; le bord *antérieur* est situé au point opposé.

Les moyens d'union sont : 1° dans la *charnière*, cette partie du bord supérieur qui offre de petites dents et des cavités dans lesquelles elles s'emboîtent pour l'articulation des valves ; 2° dans le *ligament élastique*, paquet de fibres très-dures, tantôt externe et visible au dehors, tantôt interne, s'attachant à l'une et à l'autre valve qu'il tend toujours à ouvrir, effet qui a pour antagoniste l'action des *muscles adducteurs*, fixant l'animal à sa coquille et fermant à son gré celle-ci. Ces muscles laissent à la face interne des traces ou *impressions musculaires*, réunies, quand elles sont au nombre de deux, par une ligne qui indique l'attache du manteau (*impression paléale*).

Les coquilles bivalves sont, ou adhérentes par différents moyens aux corps sur lesquels elles se fixent, ou libres, l'animal qui les habite pouvant changer de lieu à l'aide d'une espèce de pied. Il est parmi les bivalves des espèces tubicoles, c'est-à-dire habitant dans un tube accessoire aux valves.

Les coquilles univalves se distinguent, par leur habitation, en *terrestres, fluviatiles, marines* ; parmi les bivalves il n'en est point de terrestres. C. Saucerotte.

COR, instrument de musique, ordinairement en cuivre, dont la première forme a dû être celle d'une corne de bœuf, ce qui lui a sans doute fait donner son nom. Les anciens l'ont employé ainsi, comme le témoignent quelques monuments : c'était la *buccina* des Romains, différente de la *tuba*, qui était tout à fait droite. Une autre forme plus moderne du cor est celle qui offre plusieurs enroulements en spirale. C'est proprement le *cor de chasse*, que les chasseurs appellent plus ordinairement *trompe*. Le petit cor s'appelle aussi *huchet*. Dans tous les cas, cet instrument présente deux ouvertures, placées à ses extrémités : la plus petite où s'applique la bouche (*bocal* ou *embouchure*), et l'inférieure, beaucoup plus large, qu'on nomme le *pavillon*.

La première des formes qu'on vient d'indiquer a été très-employée au moyen âge, et même dans les temps antérieurs. Les cors d'Odin et de Fingal sont célèbres dans les traditions poétiques du Nord. Les chevaliers, du XIIIe au XVe siècle, ne marchaient presque jamais sans un cor suspendu au cou, qui servait à annoncer leur arrivée aux barrières d'un tournoi ou sous les murs d'un château où ils venaient réclamer une hospitalité garantie d'avance. Comme ce cor était ordinairement en ivoire, on lui avait donné le nom d'*olifant*. Ce fut, dit-on, en soufflant dans le sien de toute la force de ses redoutables poumons, pour appeler ses compagnons à son aide, que Roland succomba dans les gorges de Roncevaux.

Quelques siècles plus tard, les *cornets*, ou petits cors dont les bergers d'Uri et d'Underwald se servent même aujourd'hui pour rassembler leurs troupeaux, appelaient, autour de Guillaume Tell, les premiers défenseurs de la liberté helvétique.

Le cor, à des époques très-reculées, a été employé dans la musique militaire ; chez les peuples du nord de l'Europe il a souvent remplacé le tambour. On s'en sert en France pour régler la marche des compagnies de voltigeurs.

L'expression *à cor et à cri*, qui, dans le vocabulaire de la vénerie, sert à désigner la grande chasse, a passé, comme on sait, dans le langage ordinaire. Le mot *cor* a aussi une autre signification : il se dit des pointes ou chevillures sortant du *marrein* de la tête de cerfs, sur chaque branche, au-dessous du surendouiller; un cerf *dix cors*, etc. C. N. Allou.

En musique, le cor proprement dit, appelé vulgairement *cor d'harmonie* pour le distinguer du *cor de chasse*, est de tous les instruments à vent celui qui a subi les plus nombreuses modifications. En parcourant l'histoire de l'art, nous le retrouvons à l'état le plus grossier dans le *buccin* des Hébreux, dans la *corne* de bélier que les Grecs et les Romains faisaient retentir aux funérailles, dans la *trompe* des peuplades de l'invasion barbare, enfin dans le *cornet à bouquin* ou à embouchure du moyen âge ; au XVIe siècle il se montre à nous percé de sept trous, armé d'une clef, et fait d'ivoire ou de bois de sandal. Monteverde, Cavalli, Carissimi et plus tard Lulli lui donnèrent rang dans l'orchestre, et sa faveur alla croissant jusqu'en 1680, où un luthier français imagina le cor de chasse à peu

près tel que nous le connaissons aujourd'hui. L'Europe accueillit cette découverte avec enthousiasme; et Paris salua, en 1757, à l'Opéra, par ses applaudissements, deux airs de Gossec, où deux cors de cette espèce débutaient dans l'orchestre, comme Mlle Arnould sur la scène. Malgré sa vogue incroyable, cet instrument, réduit par les lois de la résonnance à ne fournir qu'un son fondamental et ses fractions aliquotes, eût été infailliblement rendu au service exclusif de la chasse, si vers 1755 le hasard n'eût fait découvrir à Hampel, corniste de Dresde, le moyen d'en modifier les intonations naturelles en introduisant un tampon ou la main dans son ouverture inférieure, et, par cet artifice des sons *bouchés*, d'altérer d'un demi-ton les sons *ouverts*. Une des plus importantes conséquences de cette féconde découverte est sans contredit l'invention des *corps de rechange*, due au facteur Haltenhoff de Hanau. En effet, pour donner au cor la possibilité de jouer dans tous les tons (ce que lui refuse son diapason naturel, puisqu'il ne produit qu'une tonique et les sons dérivés que sa vibration entraine forcément), Haltenhoff imagina une coulisse mobile, au moyen de laquelle des cercles métalliques de diverses longueurs, calculés de façon à donner des toniques plus ou moins graves, pussent s'ajuster à l'instrument et par là en élever ou abaisser l'intonation : on les nomma *corps de rechange*, et depuis *tons du cor*. On en compte huit employés dans nos orchestres, ceux de *si* ♭ *grave, ut, ré, mi* ♭, *mi* ♮, *fa, sol, la, si* ♭ aigu : ces monosyllabes gravés sur les tubes circulaires s'écrivent aussi en tête de la partie de cor, qui se note presque toujours en *ut*, sur la clef de *sol* et quelquefois de *fa*, une octave plus haut que ses sons réels.

Après une multitude de variations sans importance, sa forme s'est à peu près fixée : cet instrument, fait de cuivre jaune, se compose de plusieurs tuyaux arrondis de diverses grandeurs nommés branches, auxquels s'adaptent les corps de rechange. Le vent, communiqué par une embouchure d'argent de forme conique, traverse ces différents canaux pour aller aboutir à une ouverture infiniment évasée, vernissée quelquefois, qu'on appelle *pavillon*. Sans nous appesantir sur les différences manifestes du cor solo et du cor d'orchestre, nous ferons remarquer que ce dernier se subdivise en premier et second cors, qui ne se distinguent l'un de l'autre que par le degré d'élévation des sons qu'ils peuvent réaliser. Le premier tend plus particulièrement vers l'aigu, le dernier vers le grave; mais comme le jeu des lèvres qui modifient la qualité des intonations par leur degré de pression subit une foule de variations contradictoires, l'artiste se décide de bonne heure pour la partie haute ou la partie basse; il s'en rencontre fort peu d'également habiles sur l'une et l'autre espèce. Le diapason des deux instruments réunis donne une étendue de quatre octaves, que le cor solo dépasse souvent vers l'aigu; les cors d'orchestre n'usent pas, à beaucoup près, de cette latitude. Bien que cet instrument fournisse presque tous les tons et demi-tons contenus entre les extrémités de son échelle, sa sonorité n'est pas égale sur tous les points. Clagget et Pini ont tenté vainement de corriger le timbre sourd et voilé des sons bouchés et d'assurer leur justesse équivoque. Le cor à piston de l'Allemand Stœlzel, retouché sans succès par Schlott et Schuster, mais porté en 1827 à un haut degré de perfection par Labbaye d'après les dessins de Meifred, remédie à ce grave inconvénient, en substituant aux positions trop arbitraires de la main le jeu toujours uniforme de deux pistons qui baissent les sons d'un demi-ton ou d'un ton, et que l'index et le doigt du milieu mettent en mouvement. Mais le grand avantage d'une pureté d'intonation immanquable disparaît devant les pénibles efforts de poumons que nécessite cette sorte d'instrument. Ne nous étonnons donc pas de ne pas le voir figurer dans nos orchestres; mais espérons que les améliorations promises par Allary satisferont aux exigences de l'oreille et de l'artiste.

Cornet a piston, instrument de cuivre jaune, à vent et à embouchure, auquel a été appliqué le procédé des pistons de Stœlzel. La pression des lèvres et le jeu de ces deux pistons complètent à peu près l'étendue de deux octaves chromatiques; et les huit corps de rechange dont il est pourvu, mettent l'artiste à même de jouer dans tous les tons. La belle sonorité des cornets d'Allary et l'élégante facilité de l'embouchure de Dufresne ont donné à cet instrument une vogue qui nous dispense de plus longs détails, et lui ont assuré une place distinguée dans les orchestres de bal. M. Bourges.

Cor russe, instrument à vent usité en Russie et qui est devenu fameux par une musique des plus singulières exécutée au moyen de cet instrument. Sa forme ne ressemble pas à celle de nos cors : c'est un cône, légèrement courbé à l'extrémité supérieure, où se trouve l'embouchure. Cet instrument borné, car il ne donne qu'une seule note, ne servait anciennement qu'aux chasseurs pour les signaux de chasse.

Ce fut en 1751 qu'un musicien de la Bohême, nommé Maresch, alors au service de Semen Kyrilovitch Narischkine, maréchal de la cour et plus tard grand veneur, imagina d'en tirer parti d'une manière nouvelle et inattendue. Il fit fabriquer un certain nombre de ces cors *monotones* de différentes grandeurs, divisés en autant de demi-tons et parfaitement accordés; il les distribua à un nombre égal de chasseurs qu'il exerça à produire, chacun à l'instant marqué, l'unique son qu'il pouvait obtenir de l'instrument. La difficulté était immense; mais à force de répétitions dirigées avec cette sévérité qu'il put se permettre à l'égard d'une troupe de serfs soumise à ses ordres, il parvint à obtenir un résultat satisfaisant. Après un travail de deux ans, il fut en état de débuter avec son orchestre devant une société brillante réunie dans le palais du maréchal. Cette musique originale fut goûtée de l'auditoire. Encouragé par le succès, Maresch augmenta le nombre des cors, de 25 qu'il avait eu d'abord, à 37, ce qui donnait une étendue de trois octaves.

En 1757, à l'occasion d'une chasse très-brillante que Narischkine offrit à Élisabeth Pétrovna, il fit jouer en plein air, devant l'impératrice, quelques morceaux de cette musique. Élisabeth en fut tellement ravie qu'elle ordonna sur-le-champ d'organiser, pour elle, un corps semblable de chasseurs, et sur une échelle plus grande. Le nombre des cors se monta alors à 49, que l'on porta bientôt à 61 ou à l'étendue de cinq octaves. Maresch fut nommé directeur de la troupe impériale. Bientôt cette musique fut populaire dans la capitale du Nord; beaucoup de grands seigneurs voulurent avoir à leur service un orchestre de cette espèce. L'habileté de ces musiciens-machines fut poussée à un degré incroyable de perfection, et ils parvinrent à jouer de grands morceaux d'ensemble des plus difficiles. En 1775, on joua un opéra de Raupach, intitulé *Alceste,* dont tout l'accompagnement fut exécuté par ces cors. A cette occasion l'instrument subit quelque changement : jusque-là il avait été confectionné en cuivre jaune, on en fit alors de bois, d'une forme tant soit peu différente. Ces derniers avaient un son plus doux et furent employés au théâtre et dans les salons de concert. On augmenta toujours le nombre des cors, en doublant ceux du dessus, de sorte qu'en 1802 la musique de chasse de l'empereur se composait de plus de 100 cors, qui, avec la précision d'un automate, exécutaient des symphonies d'Haydn, des ouvertures de Mozart et autres morceaux des plus célèbres compositeurs. Les passages d'un mouvement très-vite, les trilles, les roulades, tout y est rendu avec un fini tel que pourrait le faire un seul musicien sur tout autre instrument. C'est vraiment une merveille que cet orgue vivant dont chaque tuyau est un homme sonnant à point nommé sa note, se reposant ensuite au milieu des silences et comptant ses pauses pour redonner encore sa note avec la servilité toujours disponible de la touche sous la pression du doigt.

Quant aux dimensions de ces cors, les plus grands ont la longueur de dix pieds, les plus petits n'ont que six à huit pouces. Les premiers, ne pouvant se tenir par les mains des exécutants, reposent horizontalement sur une espèce de tréteau.

L'effet de cette musique diffère selon la distance où elle est placée. De près, on croit entendre un grand orgue; de loin, elle ressemble à un harmonica. On prétend que, dans un temps calme, cette musique se fait entendre à une distance d'une lieue et demie, et même, pendant la nuit, jusqu'à deux lieues.

Longtemps cette musique ne fut connue en France que par la description des voyageurs ou des personnes qui l'avaient entendue en Russie. En 1833 enfin une troupe de cors russes, parcourant différents pays de l'Europe, est venue se faire entendre à Paris dans les concerts de la salle Montesquieu. Mais, soit que la troupe ne fût pas au complet (ils n'étaient que 22), soit que ce ne fussent pas les plus habiles de ses artistes *monotones* que la Russie nous eût envoyés, l'effet ne répondit pas à l'attente des amateurs, et cette musique provoqua plutôt l'étonnement que le plaisir. Toutefois on aurait tort de la juger sur les quelques morceaux qu'on nous a joués à Paris. C'est en Russie même, c'est en plein air, dans une belle nuit d'été, sur les bords riants de la Néva, qu'il faut entendre ce concert, auquel les voyageurs musiciens, juges compétents, s'accordent à reconnaître un effet surprenant et magique.

Les personnes qui voudraient avoir des renseignements plus détaillés pourront consulter un ouvrage spécial publié sur cette matière, en allemand, par J. C. Hinrichs, et intitulé : *Origine, progrès et état actuel de la musique de cors russes*, Pétersbourg, 1796, in-4°, avec des planches qui représentent la forme de l'instrument et la notation particulière inventée par Maresch pour écrire les parties de sa musique. G. E. Anders.

COR (*Médecine.*) Affection très-commune et des plus douloureuses, qui peut, lorsqu'elle est

négligée, produire de graves accidents, bien que le plus ordinairement elle soit sans conséquence. C'est une excroissance épidermique qu'il faut bien distinguer des durillons et des verrues, et qui vient aux orteils, le plus ordinairement par suite de la compression qu'exercent des chaussures mal faites. Une petite portion d'épiderme endurci qui s'enfonce de plus en plus dans la peau comme le pourrait faire un clou à tête plate, voilà ce que c'est qu'un cor. Ce qu'on appelle à tort la racine ne tient pas plus que ne ferait la pointe d'un clou; mais poussée plus avant de jour en jour et pouvant pénétrer jusqu'aux os, cette portion du cor presse des parties sensibles et y occasionne d'insupportables douleurs. On voit même se manifester autour du cor, à la suite de fatigues prolongées, des inflammations et des abcès qui peuvent prendre un certain caractère de gravité. Les cors peuvent devenir très-volumineux, et sont d'autant plus incommodes qu'ils siégent au voisinage des articulations ou à la partie interne des orteils. On en voit quelquefois aussi se manifester aux talons ou sous la plante des pieds.

Cette maladie ne tend guère à une guérison spontanée : au contraire elle va sans cesse en augmentant lorsqu'on n'y remédie pas d'une manière efficace. Elle devrait d'ailleurs inspirer plus de souci qu'elle ne fait communément, surtout chez les jeunes filles, chez lesquelles elle peut déterminer une claudication peu apparente, mais qui, en continuant, finit par amener des difformités de la taille dont on ne soupçonne pas même l'origine.

Pour empêcher le développement des cors et pour prévenir leur retour, il faut apporter à la chaussure une attention particulière, éviter que les bas présentent des plis ou des coutures saillantes, prendre soin que les souliers se moulent exactement à la forme du pied sans le comprimer et sans le laisser vaciller. Quant au traitement curatif, il consiste à soulever délicatement le cor et à l'isoler des parties voisines au moyen d'une aiguille plate et mousse sur ses bords; deux petits emplâtres de diachylon fenêtrés et superposés, recouverts d'un troisième sans ouverture, servent à soustraire le cor à la compression et le rendent plus facile à extirper. La résection, l'arrachement avec les ongles, sont de mauvais moyens, qui produisent de l'effusion de sang et de l'inflammation. Il est aussi très-utile d'abattre avec la pierre ponce ou une lime douce les portions saillantes d'épiderme endurci. C'est un moyen de guérison assez long, mais assez sûr dans ses résultats. En général, lorsqu'on doit opérer sur les cors il convient peu de les humecter ainsi qu'on a coutume de le faire.

Le traitement des cors aux pieds constitue dans les grands villes une spécialité qu'exploitent des *chirurgiens pédicures*. F. RATIER.

CORACINE. Genre d'oiseaux de l'ordre des insectivores, ayant pour caractères : bec gros, robuste, dur, auguleux, convexe en dessus, fléchi vers la pointe qui est comprimée et ordinairement échancrée, un peu déprimé à la base qui est garnie de poils roides et courts; mandibule inférieure droite, aplatie en dessous; narines placées à la base du bec, arrondies, ouvertes en devant, fermées en arrière par une membrane quelquefois emplumée; pieds forts et même robustes; quatre doigts : trois antérieurs, presque égaux et plus longs que le tarse, l'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation, l'interne soudé à la base; ailes assez longues; les deux premières remiges plus courtes que les troisième, quatrième et cinquième. Vieillot, créateur de ce genre, l'a composé de neuf ou dix espèces, dont la plupart avaient précédemment été confondues parmi les corbeaux. Temminck, en retravaillant ce genre, en a séparé diverses espèces qu'il a réunies aux échenilleurs de Cuvier; en revanche, il y en a ajouté d'autres que Vieillot avait laissées dans ses cotingas, ainsi que celle dont il a formé son genre piauhau. Les mœurs de ces oiseaux, que l'on assure être farouches, sont encore peu connues. Le Brésil, dont sont originaires presque toutes les espèces du genre, ayant plus particulièrement attiré l'attention des naturalistes versés dans les différentes parties des sciences naturelles, il est à espérer que bientôt leurs recherches nous expliqueront plusieurs points encore trop obscurs de l'histoire des coracines. DR..Z.

CORAIL. Un naturaliste distingué et qui fut trop tôt enlevé aux sciences naturelles, Lamouroux, a placé le genre *corail* parmi les polypiers corticifères dans l'ordre des gorgoniées. C'est un polypier recouvert d'une écorce charnue qui, sous cette écorce, projette une matière calcaire, pleine, solide et assez dure pour prendre un beau poli. Cette matière est séparée de l'écorce par une membrane mince, invisible à l'état sec.

Le véritable corail, car nous ne devons point parler ici des polypiers qui ont à tort été rangés parmi les coraux; le véritable corail, disons-nous, est toujours rouge; c'est par erreur que l'on cite du corail blanc dans les mers équatoriales : ce prétendu corail appartient à d'autres genres de polypiers. Le corail rouge, la seule espèce de ce genre, a été comparé avec raison à

un arbuste dépourvu de feuilles et de rameaux, c'est-à-dire n'ayant que le tronc et les branches. Production marine du règne animal, il est fixé au rocher par un large empiétement qui imite des racines et s'élève tout au plus à environ un pied de hauteur. Il est le résultat de la secrétion calcaire que produit un très-petit animal appelé polype, qui habite les cavités que présente l'écorce. Ce polype est blanc; son corps est mou et presque diaphane; il offre une bouche entourée de huit tentacules coniques. *Voy.* POLYPE.

Le corail habite la Méditerranée et la mer Rouge; mais c'est la première de ces mers qui fournit presque tout le corail qui entre dans le commerce. Il se trouve à différentes profondeurs, mais non pas sur toutes les côtes de cette mer. On ne le voit jamais, dit Lamouroux, au-dessus de 3 mètres de profondeur ni au-dessous de 300. Sur les côtes de France, il se tient le long des roches à l'exposition du sud; rarement il se fixe sur les flancs de ces rochers exposés à l'est ou à l'ouest, et jamais il n'est sur le côté du nord. Dans le détroit de Messine, au contraire, c'est du côté de l'orient qu'il se plaît, et le midi en présente peu; mais aussi le nord et le couchant en sont totalement privés. Les côtes septentrionales de l'Afrique sont riches en corail; mais on ne va pas l'y chercher à une aussi grande profondeur que sur les côtes de la France et de l'Italie. Le corail des côtes de France passe pour avoir la couleur la plus vive et la plus éclatante; celui de l'Italie est un peu moins estimé; enfin celui des côtes d'Afrique offre encore une nuance moins belle, mais aussi c'est celui qui se trouve en plus grosses branches.

Dans le commerce, on partage le corail en un grand nombre de qualités, selon les nuances de rouge plus ou moins intense qu'offre cette matière. Ces nuances sont probablement dues à l'action de la lumière; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette action est due la grosseur plus ou moins considérable de ce polypier. « Un pied de cette production animale, pour acquérir une grandeur déterminée, dit Lamouroux, a besoin de 8 ans dans une eau profonde de 3 à 10 brasses, de 10 ans si l'eau a de 10 à 15 brasses de profondeur, de 25 à 30 ans à une distance de 100 brasses de la surface, et de 40 ans au moins à celle de 150. »

Le corail était connu et estimé des anciens. Son nom est tiré du grec. Il était considéré comme un préservatif contre les hémorragies et un grand nombre de maladies; il était surtout employé comme ornement et rangé même parmi les pierres précieuses. Chez les modernes, il n'est plus de mode en médecine, mais on le pulvérise pour en faire une poudre dentifrice. Il y a une vingtaine d'années il était recherché pour la bijouterie; aujourd'hui la mode en est à peu près passée, du moins en France, car les Orientaux le recherchent encore. Le corail a l'inconvénient de pâlir lorsqu'on le porte sur la peau; il paraît même certain que, quelque foncée que soit sa nuance, elle se perd par la transpiration de certaines personnes. J. HUOT.

CORALLINÉES. *Corallineæ*. Ordre de la division des polypiers flexibles, dans la section des calcifères. Caractères : polypiers phytoïdes, formés de deux substances : l'une, intérieure ou axe, membraneuse ou fibreuse, fistuleuse ou pleine ; l'autre, extérieure ou écorce, plus ou moins épaisse, calcaire et parsemée de cellules polypifères, très-rarement visibles à l'œil nu dans l'état de vie, encore moins dans l'état de dessiccation. Les auteurs anciens avaient réuni, sous le nom de corallines, tous les polypiers flexibles, tels que les sertulariées, les tubulariées, etc. Les modernes ont conservé cette dénomination à un groupe d'êtres que Lamouroux a divisé en plusieurs genres, à cause des nombreux caractères que l'on y observe; en effet, ces polypiers diffèrent par le *facies*, la forme, la division des rameaux et par l'organisation, caractères essentiels qui ne permettent pas de douter que les constructeurs de ces élégants édifices, quoique présentant entre eux des rapports généraux, n'offrent des différences suffisantes pour constituer des genres; il n'est pas possible qu'un naturaliste attribue à des animaux de même forme les *corallineæ peniculus*, *tuna*, *flabellata*, *officinalis* et *rubens*, L. Tous les polypiers de ce groupe ont été regardés par Linné comme des productions animales, à cause de la matière calcaire qui entre dans leur composition; le naturaliste suédois avait fondé son opinion sur ce principe, que tout être organisé dans lequel la chaux entre comme principe constituant, ne peut être qu'un animal. Spallanzani, considérant cette matière calcaire comme un dépôt des eaux de la mer, place les corallines parmi les végétaux, et prétend avoir découvert leurs graines. Les auteurs qui regardent, d'après Pallas et Spallanzani, les corallines comme des végétaux, disent que la chaux est une terre primitive, et qu'elle n'est pas due uniquement aux animaux; que tous les efforts que l'on a faits jusqu'à présent pour découvrir les polypes des corallines ont été vains, et que s'ils existaient, ils n'auraient point échappé aux Ellis, aux Donati et à tant d'autres zoologistes célèbres : mais

si l'on considère les détails anatomiques de l'halimède raquette, figurés par Ellis, et principalement ceux de la coralline rosaire, figurés dans Solander et Ellis, il sera facile de se convaincre de l'existence des polypes, par celle des cellules qui leur servent de demeure. Les corallines d'Europe ont leurs cellules polypeuses, d'une telle petitesse, et si sujettes à s'oblitérer, qu'il n'est pas extraordinaire qu'on n'ait pu les découvrir ; dans celles des mers équatoriales, les cellules sont beaucoup plus grandes, visibles souvent à l'œil nu, et il ne faut qu'une circonstance favorable pour faire découvrir les animaux inconnus que les habitent, et mettre à même d'étudier les divers phénomènes de leur nutrition, de leur croissance et de leur reproduction.

Pallas regarde les corallines comme des plantes, et les place cependant parmi les zoophytes douteux; il y a ajouté le *dictyota pavonia* (*fucus pavonius auct.*), d'après sa ressemblance avec l'udotée flabelliforme, et l'acétabulaire de la Méditerranée, à cause de sa substance, quoiqu'il reconnaisse, dans ces êtres, des différences de croissance et d'organisation. Il a également observé la composition des corallines tubuleuses, dont Lamouroux a formé son genre galaxaura ; n'en ayant décrit qu'une seule espèce, il n'y a pas trouvé des caractères assez tranchés pour en faire un genre particulier. Aucun zoologiste n'a encore fait connaitre les corallines des mers des Indes; on doutait même qu'il y en existât. Bosc, dirigé par ce génie particulier qui distingue le philosophe naturaliste, a avancé qu'il devait s'y en trouver, et peut-être en plus grande quantité que dans les autres parties du monde. En effet, Péron, Lesueur, Quoy, Gaymard, Leschenault ont rapporté de leurs voyages plusieurs corallines plus élégantes et plus singulières, dans leurs formes, qu'aucune de celles connues.

On observe quelquefois dans les corallinées des genres *corallina* et *jania*, de petits globules plus ou moins volumineux et variant dans leur substance ; les tubercules que l'on trouve sur les amphiroës, les halimèdes, les udotées et les mélobésies, nous semblent analogues. Ellis pensait que les vésicules des premières étaient uniquement destinées à les soutenir flottantes dans l'eau ; mais ces vésicules sont rarement vides ; elles sont ou solides ou remplies de petits grains dont la nature est inconnue. Ne seraient-ce pas des ovaires renfermant des germes de nouveaux polypiers? Cette opinion est fondée sur l'analogie qui lie entre eux tous les polypiers flexibles, se multipliant par des ovaires. Les corallinées varient prodigieusement dans leurs formes, et l'on trouve tous les intermédiaires entre les janies capillaires et filiformes, et les udotées flabellées qui offrent une expansion plane, en forme d'éventail. La couleur des corallinées varie peu ; elle dépasse quelquefois un décimètre ; en général elle est plus petite. La couleur des corallinées varie beaucoup dans l'état de dessiccation et de mort, par l'action que les fluides atmosphériques ont exercée sur ces élégants polypiers. Les collections en présentent de toutes les nuances, depuis le blanc de neige jusqu'aux nuances les plus sombres et les plus foncées ; en général, elles sont parées de teintes jaunes, rouges, purpurines, vertes et bleues, isolées ou fondues les unes dans les autres, en nombre plus considérable. Ces variations de couleur, très-souvent dans les mêmes espèces, rapprochent, sous ce rapport, les corallinées des floridées, dont le tissu est presque aussi délicat que celui des corolles des plantes ; et cependant quelle énorme différence entre ce tissu que l'on ne peut toucher sans l'altérer, et cette écorce pierreuse presque solide qui recouvre les corallinées! Il faut donc en faire une nouvelle classe d'hydrophytes. Dans l'état de vie les corallinées sont en général rosâtres ou d'un vert d'herbe clair et brillant, avec des nuances intermédiaires entre ces deux couleurs. Elles habitent toutes les latitudes, se trouvent à toutes les profondeurs et sur toutes les côtes. On trouve sur les côtes de la Manche une corallinée très-grande, qui parait être une variété de la coralline officinale, mais qui est couverte de filaments simples, diaphanes, avant un mouvement particulier, et disparaissant pour peu que l'eau soit agitée ; il serait bien intéressant d'étudier ces filaments, et de s'assurer si ce sont véritablement des polypiers ; car rien ne s'oppose à ce que l'on pense qu'ils puissent être tout aussi bien des hydrophytes et appartenir ainsi aux végétaux.

Les corallinées se divisent en trois sous-ordres : le premier se compose du genre galaxaura à tige et rameaux tubuleux; le second comprend les genres nésée, janie, coralline, cymopolie, amphiroë et halimède à rameaux articulés; le troisième n'est composé que des udotées sans aucune sorte d'articulation. Lamouroux.

CORAN, Koran ou Courann, vulgairement nommé Alcoran, qui est le même mot précédé de l'article arabe *al* (le), signifie *lecture*, et, par extension, *lecture par excellence*, ainsi que dans le même sens nous appelons *Bible* (livre)

l'Ancien Testament. Le Coran est le livre que les musulmans révèrent comme le recueil des lois divines, promulguées par leur prophète Mahomet ; aussi l'appellent-ils *Kitab-Allah*, le livre de Dieu ; *Kitab-Atziz*, le livre précieux ; *Kelam-Cherif*, la parole sacrée ; *Masshof*, le code suprême ; *Fourkunn*, qui sert à distinguer le bien, le vrai d'avec le mal et le faux, et *Tanzil*, descendu du ciel ; car ils croient que le Coran, tiré du grand livre des décrets divins, est tombé du ciel feuille par feuille, verset par verset. C'est du moins ce que publiait Mahomet, lorsque dans les moments d'embarras et de perplexité, il lui fallait éclaircir ses prédications, confirmer ses assertions, résoudre quelque problème politique, autoriser un projet, absoudre ou condamner quelqu'un, corroborer ou abroger quelque loi, etc. Le Coran est donc le recueil des dogmes et des préceptes de la religion musulmane. Mais il est en même temps le code civil, criminel, politique et militaire des mahométans, qui ne respectent que ce qu'il contient, ce qui est conforme à son esprit, et qui rejettent et maudissent tout ce qui lui est contraire. Il est divisé en 30 sections ou cahiers, composés de 114 chapitres et 1,660 versets. Ces chapitres ne sont point rangés dans l'ordre de leur rédaction ou de leur promulgation ; en effet, c'est dans l'année 609 de l'ère chrétienne, la première de sa mission, et la quarantième de son âge, que Mahomet prétendit avoir reçu de l'ange Gabriel les deux premiers chapitres du Coran, qui dans le livre sont les 96e et 74e, et il continua durant 23 ans à recevoir ainsi du messager céleste les autres chapitres envoyés par le Très-Haut. Ce ne fut que la 13e année de l'*hégire* (*voy.*), 635 de J. C., la seconde après la mort du législateur, que le calife Abou-Bekr, son successeur, fit rassembler les feuillets épars du Coran et en forma un livre qu'il fit déposer solennellement chez Hafza, l'une des veuves du prophète. Sous le règne d'Osman, le quatrième des califes, il en circula plusieurs copies dont le texte altéré et falsifié donna lieu à des doutes, à des disputes, à des controverses sur divers points de la doctrine musulmane, dans plusieurs parties de l'empire. Pour mettre fin à ces désordres, Osman, l'an 652, fit tirer et répandre un grand nombre de copies de l'exemplaire original, et condamner au feu tous les exemplaires apocryphes. Ce calife ordonna aussi que les commentaires et les explications du Coran fussent toujours écrits dans le dialecte du Hedjaz, qui avait servi à la composition de ce livre. Mais ce dialecte, qui fut, dit-on, le plus pur de l'Arabie, contient beaucoup de mots qui à l'époque même où le Coran fut composé, étaient déjà presque inintelligibles pour les peuples des autres provinces de cette contrée ; personne aujourd'hui, pas même dans le pays, ne peut juger de sa supériorité, parce qu'il existe fort peu de monuments de cette époque, et que tous les écrivains qui sont venus après ont imité le style du Coran. C'est sur la foi de Mahomet lui-même qu'on a vanté l'élégance du langage dans lequel il l'a écrit. Quant à la sublimité de son style, elle est moins incontestable, s'il est reconnu que la clarté doit être le principal mérite de toute composition. En effet, rien de plus obscur qu'une foule de passages de ce divin livre, malgré les interprétations différentes et souvent contradictoires qu'en ont données Beïdhawi et et un grand nombre d'autres commentateurs arabes, turcs et persans, moins estimés que lui. Il est d'autres défauts que l'on peut justement reprocher au Coran : l'incohérence des matières dans un même chapitre, le vague dans les dispositions législatives et dans les préceptes religieux, les répétitions, les contradictions, les absurdités. Mais ces défauts tiennent peut-être à la manière dont ce recueil fut mis en ordre et rédigé sous le règne d'Abou-Bekr par Zaïd-Ben-Thabet, qui pourtant passe pour avoir été l'un des plus intimes et des plus habiles secrétaires de Mahomet. L'ignorance, le fanatisme et le mauvais goût présidèrent à son travail. Il recueillit tout sans choix et sans discernement : les fragments écrits sur des feuilles de palmier, sur des pierres blanches, sur des morceaux de cuir et d'étoffe, sur des omoplates de brebis, et les prétendues traditions conservées avec des variantes inévitables, dans la mémoire de divers disciples et compagnons du prophète. Les premiers chapitres sont très-longs, les suivants plus courts, et les derniers ne contiennent que quelques versets. Cette différence vient probablement de ce que le rédacteur, après avoir réuni dans les premiers tout ce qui pouvait se rapprocher par la rime ou par la nature du sujet, réserva pour la fin les fragments qui ne se rapportaient à rien, ou qui lui étaient parvenus trop tard. Les parties du Coran qui paraissent être directement l'ouvrage de Mahomet sont supérieures aux autres ; mais il est douteux qu'il les ait écrites lui-même, parce qu'il ne sut lire que dans un âge assez avancé, et parce que l'écriture avait été récemment introduite dans le Hedjaz. Toutefois, ces parties ont pu être écrites par quelqu'un de ses secrétaires. Le Coran renferme d'excellents préceptes sur la pratique

des vertus, surtout de l'humilité, de la charité, de la reconnaissance, du pardon des injures; il promet aux fidèles croyants des récompenses dans un autre monde. Cette morale est tirée de l'Évangile et de la Bible, dont plusieurs prêtres chrétiens et rabbins juifs avaient donné connaissance à Mahomet. Aussi a-t-elle été fort utile à la civilisation et à l'humanité, en abolissant un grand nombre de pratiques superstitieuses et barbares que l'idolâtrie et l'antique usage avaient naturalisées en Arabie. Quelques passages sublimes se trouvent dans le Coran; mais pour les découvrir, il faut dévorer bien de l'ennui, et au total ce livre ne répond point à la haute idée qu'en ont les dévots musulmans, et ne justifie nullement l'admiration qu'il a inspirée à quelques écrivains européens qui en ont lu à peine quelques pages. Le chapitre qui contient le voyage miraculeux de Mahomet, de la Mecque à Jérusalem, et son ascension nocturne au ciel; d'autres prodiges, tels que les secours qu'il recevait du Très-Haut dans divers combats; la lune qui se fendait à sa voix; les arbres et les rochers qui s'inclinaient pour le saluer; la toile d'araignée qui l'avait dérobé aux poursuites de ses ennemis, en couvrant subitement l'entrée d'une caverne où il s'était réfugié; bien d'autres miracles non moins invraisemblables, que cet habile législateur n'a pas supposés, mais qu'il a laissé propager par quelques disciples enthousiastes parmi les classes ignorantes et crédules, déparent le Coran. Comment d'ailleurs reconnaître la divine origine d'un livre dans les chapitres où l'auteur a bien réellement feint des révélations célestes pour pallier le scandale de son incontinence, pour autoriser ses divorces et ses mariages adultères, pour couvrir les turpitudes de sa famille? et faut-il s'étonner que la sainteté de ce livre ait trouvé des incrédules et produit des hérésies? Elle fut ouvertement attaquée, l'an 740, sous le califat de Heschan, par Djeab-Ibn-Dirhem, qui rejetait l'opinion générale que le Coran était éternel et increé. Cette hérésie, étouffée dans le sang de son auteur et d'une foule de ses adhérents, reparut en 826. Le célèbre calife Abdallah III. Al Mamoun, l'embrassa ouvertement, et, après sept années de controverse, il finit par surmonter la résistance de la pluralité des docteurs de sa cour et de son empire. Il dut son triomphe plus à l'ascendant de son génie et de ses lumières qu'aux persécutions, qui se bornèrent à des destitutions ou à la prison de ses plus fanatiques adversaires. Mohammed III. Al-Motesem, son frère et son successeur, usa de violences et de cruautés envers les partisans de la divinité du Coran. Il fit fustiger plusieurs docteurs jusqu'au sang, entre autres le célèbre iman Ahmed-Ibn Hanbal, fondateur de l'une des quatre sectes musulmanes orthodoxes (SUNNAH). Il prêta même la main au bourreau pour écorcher vif un ouléma qui avait osé combattre en présence de son souverain une opinion qu'il traitait d'impie. Mais ce n'est point avec le fer, avec les supplices qu'on peut convaincre et persuader les hommes. En tout temps, en tout pays, et pour toutes les causes politiques et religieuses, on a commis les mêmes fautes, on a eu les mêmes torts, sans que les malheurs, les révolutions qui en sont résultés, aient servi de leçons pour l'avenir. La conduite atroce du calife Motasem prépara la décadence de sa race, quoique son successeur Haroun II, Al-Wathek, eût mis fin aux troubles, l'an 842, non point en reconnaissant l'éternité et la divinité du Coran, mais en défendant de jamais rechercher la nature de ce livre, puisque le législateur lui-même avait gardé sur ce point un silence respectueux. Le schisme fut réveillé dans les siècles postérieurs, et donna naissance à plusieurs hérésies (CARMATHES, SCHYITES et WAHABIS), en Perse, dans l'Inde et en Arabie. Outre les commentateurs du Coran, plusieurs auteurs musulmans ont écrit sur l'excellence de ce livre, et sur le respect qui lui est dû. On pourrait composer même un gros livre sur les noms et les titres qui lui ont été donnés, et dont je me suis borné à citer quelques-uns. Le Coran est l'objet des hommages de tout zélé mahométan. On l'enseigne dans les écoles avec les commentaires. On n'y touche jamais sans être en état de pureté légale, sans le baiser et le porter au front avec respect et dévotion. On prête serment sur le Coran devant les tribunaux. Les musulmans se font un devoir d'en apprendre par cœur et d'en réciter souvent des versets et des chapitres. Ceux qui le savent en entier le récitent tous les 40 jours et portent le nom de *hafiz*. Plusieurs califes, sultans, princes et grands seigneurs ont imité cet exemple. D'autres en ont toujours un ou plusieurs exemplaires enrichis d'or et de pierreries. Quelques-uns même ont poussé le zèle jusqu'à le copier plusieurs fois pendant leur vie, et ont fait vendre ces exemplaires au profit des indigents. — Le Coran a été traduit en anglais par Sales, 1734, in-8°; en français par du Ryer, édit. d'Amsterdam, 1770 et 1775, 2 vol. in-8°, et par Savary, 1783, 2 vol. in-8°. M. Garcin de Tassy a donné une nouvelle édition de cette traduction, 1825, 3 vol. in-18, et il y a joint un eucologe ou catéchisme musulman. Il en existe aussi une de Mouradgea d'Ohsson, qui, dans son

Tableau de l'empire ottoman, a souvent cité le texte du Coran, traduit par lui-même; et son ouvrage en est une paraphrase exacte, intéressante, curieuse et instructive par les citations historiques dont il est entremêlé, mais trop louangeuse et dénuée de critique. On dirait que l'auteur n'a composé son livre que pour les mahométans. — Quoique le Coran défende à ses sectateurs de suivre les pratiques des non-musulmans, les Persans et plusieurs nations de l'Inde et de l'Arabie ont négligé de se soumettre à cette défense, soit par indifférence, soit par inconstance, soit lorsque leur intérêt leur en a imposé la nécessité. Les Ottomans ont seuls résisté; ils ont longtemps conservé religieusement leurs usages, leurs costumes, leur politique, leur tactique militaire, etc. Voilà pourquoi ils ont été si longtemps en arrière de la civilisation et de l'industrie européennes. Ce n'est que la force des choses qui a pu déterminer Mahmoud II à Constantinople, et Mohammed-Ali en Égypte à violer les préceptes du Coran et à faire dans leurs États de notables innovations, commandées par la nécessité, dans le costume ainsi que dans les règlements politiques et militaires. — En poésie, en éloquence, on désigne les peuples mahométans par cette locution : peuples soumis au joug ou aux lois du Coran. H. Audiffret.

CORBEAU. Genre d'oiseaux de l'ordre des omnivores. Les caractères qui les distinguent consistent en un bec droit, gros, comprimé sur les côtés, tranchant sur les bords et courbé vers la pointe; les narines sont placées à la base du bec, ovalaires, ouvertes, cachées par des poils dirigés en avant, qui entourent la base du bec; les pieds ont quatre doigts : trois en avant, presque entièrement divisés, dont l'intermédiaire est plus court que le tarse, un derrière; les ailes sont longues, pointues; les deuxième et troisième rémiges sont plus courtes que la quatrième; les rectrices sont ordinairement égales, quelquefois arrondissant la queue. Il n'est pas de genre dont les principales espèces, confondues vulgairement sous la seule dénomination de corbeau, se retrouvent plus fréquemment et plus universellement; de même il est peu d'oiseaux qui, sur toute l'étendue du globe, aient plus diversement fixé l'attention des hommes. Considérés dans certains cantons comme des bienfaiteurs sans cesse occupés à purger la terre de vers et d'insectes, ou comme des envoyés du destin pour présider au sort des malades, on leur accorde toute protection; dans d'autres pays, au contraire, en butte aux poursuites dirigées contre des bandes affamantes, leur tête, mise à prix, est l'objet d'un salaire public. Du reste, les persécutions que l'on exerce envers eux n'en diminuent pas sensiblement le nombre; leurs troupes n'en couvrent pas moins, pendant la saison morte surtout, nos routes et nos campagnes ensemencées, où leur présence parait ne pas occasionner de dommages considérables. Ils s'y promènent d'un pas grave et tranquille, et ne s'effrayent point de l'approche de l'homme, à moins que celui-ci ne soit armé d'un fusil, ce qu'ils savent distinguer d'assez loin pour se tenir hors de sa portée. Ils sont d'un caractère turbulent, bavard, querelleur, défiant, et, soit prévoyance ou manie, ce qui est plus probable, puisqu'ils ne paraissent pas conserver le souvenir de leurs actions, ils cachent tout ce qu'ils accumulent, surtout en fait de provisions superflues. Ils se font assez facilement à la domesticité, retiennent les mots qu'on leur a répétés souvent dans leur jeunesse, et finissent par les rendre avec beaucoup de pureté dans la modulation. L'analogie de mœurs s'étend à tout le genre; il est cependant quelques nuances particulières à différentes espèces; les unes, par exemple, aiment les longs voyages, cherchent les frimas, donnent une préférence exclusive à la vie sociale; d'autres sont sédentaires, ne se montrent que par couples et dans toutes les saisons. En général les corbeaux sont monogames, et dès qu'ils ont contracté une union, elle parait n'avoir de terme qu'à la mort de l'un des sexes. Il est peu d'oiseaux dont l'instinct ou les facultés intellectuelles soient plus perfectionnés; s'il faut en croire Dupont de Nemours qui dit avoir passé deux hivers dans la société des corbeaux, occupé à les observer dans l'état de liberté, ils auraient un langage communicatif, qu'il ne serait pas impossible à l'homme de comprendre. Cet observateur a même publié un fragment de son Dictionnaire d'un langage jusqu'ici non interprété, au moyen duquel il a traduit plusieurs de leurs mots. Dr..z.

CORBILLARD. *Voy.* Funérailles.

CORCELET. cuirasse légère employée dans les derniers temps du moyen âge, et qui doit être d'origine italienne, d'après l'étymologie qu'on assigne à son nom (*corsaletto*). Elle fut d'abord à l'usage de la cavalerie légère, et surtout des *stradiots* ou *estradiots* (στρατιῶται), Albanais qui commencèrent à faire partie des armées françaises sous le règne de Louis XI. Plus tard le corcelet était porté par l'infanterie, principalement par les piquiers, sous les règnes de François Ier et de ses trois fils; le corcelet différait surtout de la cuirasse ordinaire en ce que, composé comme elle de deux grandes pièces (le

plastron et la *dossière*), il n'était cependant accompagné d'aucun des accessoires qui s'y rattachent ordinairement, tels que les tassettes, le hausse-col, etc. L'usage de cette arme défensive se conserva assez tard. Suivant M. de Puységur, les piquiers du régiment des gardes et les Suisses la portaient encore après la bataille de Sedan, en 1641.

On appelle aussi *corcelet*, en entomologie, la partie du corps de l'insecte la plus rapprochée de la tête; il offre une grande variété de forme et de consistance, suivant la nature des chocs auxquels l'animal doit se trouver exposé. Allou.

CORCYRE. *Voy*. Corfou.

CORDAGE. (*Technologie.*) La fabrication des cordages comprend deux parties distinctes : l'art de *filer*, et l'art de *commettre* ou le *commettage*. Dans le premier on doit d'abord obtenir, comme élément de toute corderie, le *fil de caret*, nom donné aux fils qu'on destine aux cordages et qu'il faut distinguer des fils qui servent à coudre ou à fabriquer des toiles. L'atelier des fileurs de fil de caret se place le plus souvent le long d'une muraille, dans une allée, à l'abri du soleil, du vent, et sur un sol uni. Dans les ports de mer, où on en fabrique en tout temps, on a le soin de se mettre à couvert. L'objet du fileur est de répartir très-également les brins des matières filamenteuses à côté et à la suite les uns des autres, de telle sorte qu'en leur donnant un certain degré de torsion ces fils se rompent plutôt que de se désunir. Pour parvenir à ce but, il se sert d'un rouet à plusieurs broches, d'un *touret*, espèce de dévidoir, et de râteliers placés sur des bâtons et de distance en distance, pour soutenir le fil dans toute sa longueur à mesure qu'il se forme. La position de ces instruments permet à chaque fileur d'être muni d'un *peignon* de chanvre, de lin, d'aloès ou de phormium attaché à sa ceinture, et assez fourni pour aller d'une extrémité de l'atelier à l'autre. Pendant la marche, le rouet et le touret sont toujours en mouvement, et le fil de caret se trouve formé par la réunion des fils conduits par chaque fileur et tortillés ensemble. Lorsque le touret a une charge suffisante de fil, il est porté au magasin et remplacé par un second touret vide qu'on remplit de la même manière. Il faut que ce fil de caret soit uni, bien serré, et qu'à sa surface on ne trouve point de mèches. Son degré de torsion ne doit être ni trop bas ni trop élevé, mais en raison de la finesse des fils. Plus ceux-ci sont fins et plus les cordages ont de force. Il y a cependant des limites que l'expérience a assignées : ainsi, pour les gros cordages, le fil de caret doit avoir 3 lignes à 4 lignes et demie de circonférence, tandis que, pour les moyens et les petits cordages, on les réduit à 2 ou 3. Un bon fileur fournit de 60 à 70 livres de fil de caret par jour, en employant du chanvre de première qualité ou premier *brin*.

Le *commettage* est l'opération dans laquelle on réunit par le tortillement plusieurs fils; le plus petit produit s'appelle *ficelle*, le plus volumineux *câble*. Entre ces deux points extrêmes se trouvent les *torons*, les *aussières* (qu'on subdivise en *bitords* et en *merlins*) et les *grelins*. Pour les petites cordes, le rouet ordinaire du fileur suffit. Le bitord provient de la réunion de 2 fils, et le merlin de 3 fils ourdis ensemble. Lorsqu'on veut faire des cordages plus gros, on forme des aussières à 3 et même à 4 torons. Dans ce cas on tire du magasin les tourets garnis de fil de caret, qu'on dispose sur des supports où ils aient la facilité de tourner, sans se nuire dans leurs mouvements. Le maître cordier prend ensuite autant de fils qu'il en faut pour former un toron, et c'est avec l'assemblage de ces torons, qu'on soumet à la torsion et au commettage, qu'on parvient à fabriquer des aussières, et avec des aussières des grelins et puis des câbles. Pour porter ce dernier nom, il faut que les grelins dépassent 18 pouces de diamètre. Le tortillement raccourcit la longueur du cordage ourdi; mais pour faire de bons cordages, il faut, d'après les expériences de Duhamel, ne pas s'écarter du cinquième. Cependant les cordiers ont presque tous adopté le *tiers*. La force des cordages est à peu près proportionnelle au carré de leur diamètre ou de leur circonférence. Pour l'augmenter, il suffit de multiplier les torons. C'est au moyen d'une *jauge* que les cordiers mesurent la grosseur des cordages : ce n'est autre chose qu'une bande de parchemin divisée en pouces et lignes et roulée dans un barillet.

Les cordages sont de deux espèces : les *blancs*, non goudronnés, et les *noirs*, qui sont goudronnés. Ces derniers peuvent subir l'opération du goudronnage de deux manières, dont l'une consiste à plonger les *fils* dans un bain de goudron chaud. On envide le fil sur un touret pendant qu'il se dévide d'un autre; mais pour l'unir et faire tomber le surplus du goudron qui s'égoutte, on le force à passer, avant et après sa sortie du bain, dans des livardes. La seconde manière consiste à faire chauffer le cordage tout fait et à le tremper dans la chaudière remplie de goudron; on le retire et on le pose sur un plan incliné pour recueillir le goudron qui découle et se rend dans la chaudière. L'expérience prouve que le gou-

dron affaiblit le cordage, mais qu'il le conserve, et que cette préparation est indispensable pour les cordages de *fond*, sujets à être alternativement exposés à l'humidité et à la sécheresse. A l'exposition de 1823 on a vu des cordages *humidifuges*, c'est-à-dire non susceptibles de s'imbiber d'eau. Il faut croire que la découverte a été appréciée, puisque son auteur, M. Guibert, a depuis établi un atelier. Les cordages *tannés* sont plus forts que les cordages goudronnés; c'est peut être ce qui a déterminé tous les pêcheurs à faire subir cette opération à leurs cordages et à leurs filets.

Tout le monde sait que le chanvre est la matière le plus communément employée pour le cordage; mais après qu'il a subi les opérations du rouissage, du peignage et du serançage. C'est le chanvre du Nord qu'en France on estime le plus, et après viennent ceux de l'Anjou de la Bretagne, du Poitou, etc. D'autres matières filamenteuses ne sont point exclues, c'est-à-dire qu'on fait aussi des cordes de coton, moins sujettes à l'hygrométricité que celles de chanvre, et qu'on emploie de préférence pour l'usage des mécaniques, en concurrence avec celles de boyaux. Les cordes à puits sont faites avec de l'écorce de tilleul dont on enlève l'épiderme extérieur. Dans ces derniers temps on a aussi fabriqué des cordes métalliques de fil de fer ou de cuivre, dont l'usage est borné parce qu'elles ne sont point flexibles; elles sont très-utiles pour les cas où il faut une grande force, comme lorsqu'il s'agit des cloches de gazomètre, des ponts, des lustres très-lourds, etc. L'expérience a démontré qu'un fil de fer d'un millimètre de diamètre avait une force estimée de 35 à 36 kilogrammes, c'est-à-dire qu'on pouvait, sans le rompre, y suspendre pareil poids.

Un grand perfectionnement apporté dans l'art de faire des cordes, c'est celui de la confection des cordages *plats* employés actuellement dans les mines, et au moyen desquels on évite le très-grand inconvénient de faire tourbillonner sur eux-mêmes les tonneaux dans lesquels les mineurs descendent; c'est en même temps une très-grande économie introduite dans les dépenses, car il fallait changer les cordes rondes tous les deux ou trois mois, à cause du détortillement et rentortillement alternatif qui avait lieu lorsque le tonneau montait ou descendait.

On appelle *corderie* l'atelier où l'on fabrique les cordes. Nous avons dit que la plupart sont en plein vent, dans un fossé, un parc, une allée d'arbres, mais que dans les ports de mer il était prudent de les abriter. *Cordier* est le nom de celui qui fait les cordes de toute espèce. Cet art demande de l'adresse et quelques connaissances pratiques en technologie. V. DE MOLÉON.

CORDAGE (*Marine.*) *Voy.* GRÉEMENT.

CORDAY D'ARMANS (MARIE-ANNE-CHARLOTTE) naquit à Saint-Saturnin-les-Vigneaux (Orne), près de Caen, en 1769. Comme toute vie obscure qui se dévoile subitement pour briller et s'éteindre presque en même temps, la sienne n'a donné à l'histoire qu'une bien courte période et n'a presque attiré la lumière que sur un point. Tout ce temps de jeunesse ignorée, qui devait aboutir à une triste et éclatante fin, ne récèle qu'une série de faits bien peu marquants. C'est une enfance écoulée presque entière à la campagne, dans le paisible entourage de la famille; puis des études sérieuses et solitaires, une disposition hâtive à de nobles rêves d'héroïsme et de liberté, sans cesse nourris par des lectures passionnées d'histoire et de philosophie. Plutarque et Rousseau, dit-on, ne quittaient point ses mains. Puis le père de cette jeune fille, gentilhomme normand, avait écrit lui-même et plaidé la vieille cause des libertés de sa province. Ainsi la révolution la trouva préparée, attentive et confiante dans ses magnifiques promesses. Ce fut sans doute le besoin d'assister à ce prodigieux mouvement, de se mêler, palpitante et inquiète, à tant d'émotions et de rapides événements qui l'attira vers Caen, où elle s'établit chez une amie. Cette ville allait être le centre d'une grande fermentation. Les fugitifs du parti girondin s'y précipitèrent et tentèrent de soulever les provinces voisines contre la Convention qui les rejetait de son sein. Ces jeunes et bouillants orateurs, encore exaltés par leur défaite et le pressant danger de leurs amis, firent un horrible tableau de cette dictature qui ne se chargeait de sauver la France qu'à de si rigoureuses conditions. Sous l'éloquente inspiration de leur haine, ils couvraient chaque jour d'imprécations brûlantes les noms trop fameux de leurs persécuteurs. Charlotte Corday trouva sans doute l'occasion de les entendre, et quelle impression n'en dut-elle par recevoir ! son cœur brûlait du même enthousiasme et tressaillait aux mêmes sympathies. Ces proscrits étaient jeunes pour la plupart; il en était parmi ces têtes illustres qui rappelaient la beauté des temps antiques, comme elles en possédaient le génie. Puis, ce parti avait formé comme un dernier rempart contre l'effusion du sang : après lui, c'en était fait de ces grands principes qui avaient enfanté la révolution, et ses derniers accents, au milieu de cette tempête furieuse, s'élevaient comme le cri de

détresse de la liberté en péril. La jeune fille conçut la pensée de se dévouer à cette cause, persuadée qu'en effrayant par un coup hardi ceux qui ne régnaient que par l'épouvante, on ferait tomber le pouvoir de leurs mains. Elle ne reçut mission que d'elle-même de partir pour Paris, munie d'une lettre de recommandation qu'elle avait sollicitée du girondin Barbaroux.

Cette notice, si son cadre le permettait, pourrait recevoir ici quelques détails connus particulièrement de l'auteur, dont le père, par des relations de famille, eut occasion de voir souvent Mlle Corday, qui lui offrit même, comme objet de souvenir, quelques livres d'histoire et un dessin; il la rencontra, la veille de son départ, chez l'abbesse de la Trinité, Mme de Pontécoulant. A des questions pleines de sollicitude sur le but et la durée de son voyage, elle répondit avec le calme et la sérénité qu'on lui trouvait toujours; car, avec une âme au fond brûlante et agitée, elle avait les dehors d'une angélique douceur. Elle donna pour prétexte à ce voyage un service urgent que réclamait d'elle une parente émigrée. Elle arriva à Paris le 1er juillet 1793 et descendit rue des Vieux-Augustins. Plusieurs jours s'écoulèrent, pleins de combats peut-être et d'anxiétés cruelles; seule, parcourant les rues et les promenades où des tableaux lugubres s'offraient à chaque pas, elle rêvait aux moyens de consommer le plus utilement son sacrifice. Dès les premiers jours elle avait remis au député Lause-Duperret la lettre de Barbaroux; puis elle se rendit à la Convention, dans une orageuse séance où le parti qui lui était cher fut voué à l'exécration et au supplice. Le 13 elle s'arrêta au *Palais-National* et y acheta un couteau; puis elle se présenta chez Marat. C'était le pontife du meurtre, le conseiller de l'anarchie; l'effroi qu'il inspirait exagérait son importance: elle l'avait choisi pour victime.

On dit que son dessein était d'abord de le frapper au sein de la Convention; mais il était malade alors et ne sortait plus. Repoussée de sa porte une première fois, elle lui écrivit quelques lignes. Le 13 au soir elle se présente de nouveau et subit un second refus; mais sa voix qu'elle élève parvient jusqu'au démagogue, qui commande de l'introduire. Il était dans sa baignoire, la tête enveloppée, rédigeant, sur une planche posée en travers, sa feuille du lendemain. La chambre était étroite: il fit approcher la jeune femme qui répondit à ses questions avec assurance et lui rapporta ce qui se passait dans sa province. Vite il demande les noms des girondins rebelles et s'apprête à les écrire en disant: « C'est bien, ils iront tous à la guillotine. » Mais la plume à l'instant tombe de sa main et il expire en balbutiant ces mots: « A moi! ma chère amie. » Un fer était plongé dans son sein gauche et avait pénétré jusqu'au cœur. A l'aspect du sang, l'héroïne eut peut-être quelque vertige et gagna la pièce voisine en portant la main à son front. La compagne de Marat se jeta sur elle; un homme employé dans la maison accourut au bruit et la renversa; bientôt les chefs de la section arrivèrent et l'arrachèrent à la populace prête à la déchirer, quand on la conduisit à l'Abbaye. Son procès s'instruisit rapidement; elle comparut devant le tribunal révolutionnaire. Elle confirma elle-même tous les témoignages et répondit ainsi aux questions du président. « C'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous a poussée à ce meurtre? — Ses crimes. — Quels sont ceux qui vous l'ont conseillé? — Moi seule; je l'avais résolu depuis longtemps; j'ai voulu rendre la paix à mon pays. — Croyez-vous donc avoir tué tous les Marats? — Hélas! non, » reprit-elle tristement? Elle fut défendue par M. Chauveau-Lagarde avec ce courage qu'il montra peu de mois après dans la défense de la reine. Sa sentence fut prononcée; avant de la subir elle écrivit deux lettres, l'une à son père et l'autre à Barbaroux. « Quel triste peuple pour fonder une république! dit-elle dans la dernière. On ne conçoit pas ici qu'une femme inutile, dont la plus longue vie n'est bonne à rien, puisse s'immoler de sang-froid à son pays. » Puis elle ajouta qu'un cœur brûlant et sensible promet une vie bien orageuse, et qu'il est mieux de mourir jeune...

Elle conserva jusqu'à la fin sa sérénité héroïque. Le sourire animait son beau visage sur la route de l'échafaud, au milieu des outrages de l'ignoble cortége. Rien ne fit défaillir cette femme au cœur ardent et généreux. La tête engagée déjà sous la hache, elle témoigna encore, par un mouvement de pudeur, de sa préoccupation dernière.

On dit que le bourreau souffleta cette tête charmante en la montrant au peuple, comme pour exprimer l'affreuse dérision où son sacrifice devait aboutir. Le coup qu'elle frappa, loin d'abattre le gouvernement révolutionnaire, ne fit que redoubler sa furie et consommer la ruine de ceux qu'elle avait cru servir. AM. RENÉE.

CORDE. *Voy.* CORDAGE.

CORDE. (*Géométrie.*) Ligne droite qui joint les deux extrémités d'un arc. Si l'on abaisse du centre une perpendiculaire sur la corde, elle se trouve divisée en deux parties égales, ainsi que l'arc sous-tendu et l'angle formé par les rayons me-

nés du centre aux extrémités de l'arc. La demi-corde est le *sinus* de l'angle formé par un des rayons et la perpendiculaire abaissée sur la corde; le *cosinus* est la partie de la perpendiculaire comprise entre le pied du sinus et le centre. Enfin, on donne le nom de *sinus verse* ou de *flèche* à la portion de la perpendiculaire comprise entre la corde et l'arc. Par cette définition du sinus, on voit que la corde qui sous-tend un arc est double du sinus d'un arc qui est la moitié du premier : ainsi la corde qui sous-tend un arc de 50° est double du sinus d'un arc de 25°. La propriété dont jouissent les cordes égales de sous-tendre des arcs égaux, lorsque ceux-ci sont décrits avec un même rayon, fournit le moyen de faire un angle égal à un angle donné. Pour cela, du sommet de l'angle donné, pris pour centre, on décrit un arc de cercle avec un rayon quelconque. On porte le compas ainsi ouvert sur la ligne et au point où l'on veut construire l'angle donné; on décrit un arc de cercle, et, du point où il coupe la droite, on décrit un nouvel arc de cercle avec une ouverture de compas égale à la corde qui sous-tend l'arc de l'angle donné; on joint le centre avec le point où ce second arc coupe le premier, et on a deux angles égaux, puisqu'ils interceptent sur la circonférence des arcs égaux, qu'ils ont même rayon et sont décrits avec des cordes égales.

On construit depuis quelques années des tables où sont données les longueurs des cordes pour tous les degrés de la demi-circonférence; le rayon étant supposé égal à 10,000 : voici la manière de s'en servir. Veut-on mesurer le degré d'ouverture d'un angle? Du sommet de cet angle, avec un rayon égal à 10,000 parties prises sur une échelle quelconque, on décrit un arc de cercle, puis on mène la corde; on la mesure sur la même échelle. Supposons qu'elle contienne 680 parties : on cherche ce nombre dans la table et l'on voit qu'il correspond à 36°; si, au contraire, on avait demandé de construire un arc de 60°, par exemple, avec un rayon contenant encore 10,000 parties, on aurait décrit un arc de cercle; puis, cherchant dans la table la longueur de la corde qui correspond à 60°, on trouve 10,000; prenant cette longueur sur l'arc décrit et joignant les extrémités avec le centre, on aurait construit l'arc demandé. VALLOT.

CORDES. (*Musique.*) Elles sont de diverses matières, selon la manière dont on doit exciter en elles le frémissement nécessaire pour produire le son et faire vibrer l'air dans les tables d'harmonie. Les cordes attaquées par frottement sont faites avec les boyaux de certains animaux : telles sont les cordes de violon, de la viole, de la basse; les cordes frappées sont toujours de métal. On met des cordes de laiton aux octaves basses du piano; celles d'acier servent pour les tons moyens et les tons élevés. Les cordes pincées sont de boyau, de métal, de soie filée en métal, selon l'instrument auquel elles sont destinées. La harpe et la guitare sont montées avec des cordes de boyau et des cordes de soie, recouvertes par un fil de métal qui les entoure et couvre toute leur surface; la mandoline est armée de cordes métalliques. Quelques ménétriers se servent d'un cordon de soie, et substituent cette chanterelle économique à la chanterelle ordinaire. Le son de cette corde de soie est moins agréable, mais la chanterelle dure plus longtemps. On a essayé de monter le violon avec des cordes en fil de Venise, fil transparent dont les pêcheurs se servent pour leurs lignes. Ce fil est fabriqué avec la soie encore gluante que l'on extrait du ver. Ces cordes en fil de Venise ne donnent pas une bonne qualité de son. — Le son produit par une corde tendue est plus ou moins aigu en raison de sa longueur, de son diamètre, de sa contexture et de sa tension. — Dans les instruments à manche, tels que le violon et la guitare, la corde perdant de sa longueur toutes les fois que le doigt vient la presser sur la touche, une seule corde rend une multitude de sons. La lyre des anciens, avec ses huit cordes, ne donnait que huit notes; avec quatre cordes de moins, le violon en produit 32, et 60 même entre les mains de Paganini. — Dans le piano, la longueur de la corde tendue ne variant point, on n'a pu obtenir une échelle de 6 ou 7 octaves qu'en plaçant un nombre de cordes pareil à celui des tons et demi-tons de l'instrument, et l'on voit les cordes perdre en longueur et en épaisseur à mesure que le système s'éloigne de l'extrême grave pour arriver à la dernière note aiguë. On a fait des pianos dans lesquels la touche ne frappait qu'une seule corde, d'autres où chaque touche en attaquait quatre groupées et accordées à l'unisson. Ces deux manières de procéder ont été abandonnées; les pianos portent maintenant trois cordes à l'unisson pour chaque touche; les petits pianos n'en ont que deux. — Tous les instruments à cordes immobiles, tels que le piano, le clavecin, le psaltérion, le tympanon, ont une forme triangulaire, qui est celle de la harpe; ils ne peuvent en avoir d'autre, puisque leur dernière corde n'a souvent que la vingtième partie de la longueur de la première. Dans les petits pianos, ce triangle est circonscrit dans un carré long : cette forme est

bien moins élégante et pittoresque ; elle convient plutôt à un meuble qu'à un instrument. La vieille n'a que deux cordes, dont l'une est immobile et sonne la dominante ; l'autre subit la pression des touches et sert à l'exécution de la mélodie. — La contexture d'une corde influe sur le son qu'elle doit produire. Une chanterelle de violon recouverte, dans toute sa longueur, avec un fil de laiton très-délié, sert de quatrième corde au même instrument, et le *sol* ou bourdon n'est qu'un *mi* filé en laiton. Les cordes filées de la harpe ou de la guitare sont de soie. — *Ton* vient du grec *tonos*, qui lui-même vient de τείνω, *tendo*, je tends. Il signifie donc une *corde tendue*, une *corde sonore* ; de là vient que le mot *corde* est souvent pris pour *ton*, et que l'on dit les *cordes graves*, les *cordes moyennes*, *aiguës* de la voix, de la mélodie, de l'échelle, pour dire les tons graves, moyens, aigus de la voix, etc. CASTIL-BLAZE.

CORDELIERS, religieux de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, supprimés avec tous les autres ordres religieux et monastiques lors de la révolution de 93. Ils étaient habillés de gros drap gris, avec un petit capuce, un chaperon et un manteau de même étoffe, portaient le socque ou sandale, et étaient spécialement distingués par une ceinture de *corde* nouée de trois nœuds. C'est de là que leur vient le nom de *cordeliers*, qui leur fut donné, lors de la guerre de saint Louis contre les infidèles, pendant laquelle les frères mineurs, ayant repoussé les barbares, attirèrent l'attention du roi, qui voulut connaître leur ordre. On lui répondit que c'étaient des gens de *cordes liés*, et le surnom leur en resta, et prévalut même dans la suite sur celui de *frères mineurs*. Les cordeliers étaient agrégés dans l'université et reçus docteurs. Ils suivaient les opinions de Scot, qui fut parmi eux un grand homme et un subtil docteur, et leur laissa également son nom, d'où on les appela quelquefois *scotistes*. Les cordeliers pouvaient être évêques, archevêques, cardinaux, et même papes, comme en effet il y en a eu qui l'ont été. X.

CORDELIERS (CLUB DES). Au fort de la tourmente révolutionnaire, alors que les partis, ivres de violence, se reprochaient mutuellement leurs méfaits, le club des Cordeliers fut représenté comme servant de point d'appui à toutes les brigues de l'étranger, qui entretenait des émissaires dans son sein, et comme étant le centre d'action d'une faction accusée de vouloir le renversement de la branche régnante pour s'emparer elle-même du pouvoir, en portant la maison d'Orléans au trône. Ce qu'il y a de certain, c'est que le club des Cordeliers fut l'une des plus actives d'entre les sociétés populaires qui s'organisèrent à l'instar de celle des *Amis de la constitution* (*Club des* JACOBINS), transformant, par cette sorte de communion intellectuelle entre les habitants de la même localité, chacun des districts de la capitale en autant de comices ayant leur bureau et leur tribune aux harangues.

Le club des Cordeliers, dès le commencement de 1799, était en possession d'une organisation forte et régulière ; il existe, entre autres, à la date du 20 avril de cette année, un écrit dirigé contre le Châtelet, à l'occasion de sa compétence pour connaître des *crimes de lèse-nation*, écrit ayant pour titre : *Extrait des registres de délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers*, etc. La signature des membres du bureau apposée à la proposition qui termine cet extrait offre les noms suivants : *Danton*, président ; *Paré*, vice-président ; *Fabre d'Églantine, P. J. Duplain* et *Laforgue*, secrétaires.

On sait que Marat, dont les Cordeliers présentèrent le cœur à la Convention, avait été aussi l'un des meneurs de ce club, qui avait encore pour organes dans la presse Hébert et Camille Desmoulins.

Il suffit d'avoir indiqué ces différents noms pour être dispensé de dire que la direction politique des Cordeliers subit de fréquentes variations. Mais les contradictions et l'inconséquence ne sont-elles pas la loi même de l'anarchie? L'action de ce club se décela plus ou moins active dans tous les mouvements populaires qui eurent lieu sous les assemblées constituante, législative, conventionnelle. L'ambition de ses chefs le mit de bonne heure en rivalité de violence avec la *société mère* des Jacobins ; et dans les derniers temps, ce fut de son sein que sortit, pour ainsi dire, la formidable assemblée de la commune de Paris. Enfin, ce fut au club des Cordeliers (séance du 22 mai 1793) qu'éclata dans toute sa fureur le complot d'insurrection tramé comme point de départ du régime de la terreur. Un jeune forcené appelé Varlet proposa de se rendre à la Convention en portant les droits de l'homme voilés d'un crêpe, d'enlever tous les députés ayant appartenu aux assemblées législative et constituante, de supprimer tous les ministres, de détruire tout ce qui restait de la famille des Bourbons (Thiers, *Histoire de la révolution française*, t. IV, p. 224).

Dès l'origine, la circonscription du district des Cordeliers (partie du quartier actuel de l'École

de médecine) n'avait pu appeler au sein du club dont il était le siége qu'un bien petit nombre de ces hommes uniquement attirés par l'attrait de conférences propres à développer l'esprit public en propageant les idées d'amélioration morale et matérielle ; la presque totalité de ses membres étaient des ouvriers ignorants et faciles à séduire et à égarer. C'est là peut-être le principal fondement des allégations accréditées sur l'intention et les vues secrètes des meneurs de ce club. Son nom, emprunté à celui du district lui-même, n'était autre que le nom du couvent des Cordeliers, fameux par le combat qu'y soutinrent, en 1581, les religieux de cet ordre, à l'occasion de la réforme à laquelle on avait voulu les soumettre. Le local des séances était la chapelle même de ce couvent, qui, après diverses transformations, composa le *Musée Dupuytren*. DE CHAMBROBERT.

CORDIAL, CORDIAUX, médicaments excitants qui produisent un accroissement immédiat de la chaleur et activent la circulation, et que les anciens supposaient agir particulièrement sur le cœur. Ces substances, ou spiritueuses ou aromatiques, sont d'un usage fréquent en médecine, moins peut-être qu'elles ne devraient l'être depuis que la théorie de l'irritation a dominé la pratique. Quel que soit d'ailleurs l'organe sur lequel agissent d'abord les cordiaux et la manière dont ils l'impressionnent, toujours est-il que leur résultat est tel qu'il est marqué plus haut. Mais cette action vive et énergique n'est que passagère et a besoin d'être renouvelée; elle ne saurait convenir dans le cas où la faiblesse générale se complique de lésions locales plus ou moins inflammatoires.

Au nombre des cordiaux figurent les alcoolats aromatiques, les vins généreux, la cannelle, le girofle, la vanille, etc., et les composés nombreux auxquels ces éléments peuvent donner naissance. *Voy.* EXCITANTS, TONIQUES.

F. RATIER.

CORDIALITÉ, qualité qui part du *cœur*, et qui charme d'autant plus qu'elle est, pour ainsi dire, involontaire. On la porte partout, comme la gaieté : elle fait du bien à ceux qui la possèdent comme à ceux qui en ressentent le contact; enfin, c'est un de ces heureux dons qui nous donnent pour amis tous ceux qui nous approchent. On recherche un homme à cause de sa fortune ou de son pouvoir, mais on s'attache à lui s'il a de la cordialité; on lui apporte en tribut tous les genres de service; on se dévoue même à son malheur; on le partage quelquefois avec délice. Il faut cependant convenir que la cordialité reçoit un nouveau prix du rang : si elle est douce entre égaux, elle est ravissante lorsqu'elle vient spontanément de celui qui pourrait nous donner des ordres : c'est faire plus que de se placer, que de descendre jusqu'à nous, c'est déclarer qu'on nous aime, c'est contracter une sorte d'alliance de cœur. et il faut bien qu'on y croie, puisque aucun motif d'intérêt ne l'a décidée. En un mot, la cordialité est un mélange de bonté et de franchise; elle renferme donc ce qui plaît davantage aux hommes : c'est ce qui explique son succès. En Europe, où il existe chez les peuples une véritable hiérarchie entre les diverses classes de la société, on rencontre à chaque instant les traces de la cordialité la plus complète : nulle contestation ne s'élève; chacun cherche seulement à tirer le meilleur parti possible de la place qu'il occupe; les prétentions ne vont pas au delà : on conçoit alors que ceux qui appartiennent aux sommités s'abandonnent facilement à la cordialité; en ont-ils l'instinct, ils le laissent faire. Dans les pays, au contraire, où les mœurs, où les lois, rapprochent les rangs tout à fait sans les confondre, on se tient en garde contre la cordialité, parce qu'elle ne tarde pas à enfanter une familiarité qui blesse, et à la suite de laquelle se glissent en général certaines demandes qui embarrassent, si on veut les rejeter. Tel est l'état actuel de la France : l'égalité est inscrite dans ses institutions, du moins certaine égalité; mais elle ne peut s'impatroniser dans ses mœurs : il y a lutte continuelle entre ce qui est en haut et ce qui est en bas; l'un repousse de tous ses moyens, l'autre veut faire tomber jusqu'à lui de toutes ses forces; et c'est ainsi que disparaît la cordialité. On la trouve encore vive et ardente en Angleterre et en Allemagne, où lois et mœurs ont créé des distances prodigieuses; mais que le génie et la fortune rapprochent. Maintenant, je dois dire qu'à nulle époque la cordialité n'a été générale en France, parce qu'elle a une petite portion de bonhomie, et que cette dernière répugne au caractère national. En effet, la bonhomie est toute simple, tout unie, et parmi nous, tout le monde vise à l'effet; c'est à qui l'emportera sur son voisin. SAINT-PROSPER.

CORDILLIÈRE, en espagnol *cordillera de los Andes*. *Voy.* ANDES et CHIMBORAÇO.

CORDON, en latin *cinctum, cingulum*, troisième partie des vêtements sacerdotaux. Il sert à resserrer l'ampleur, à relever la longueur de l'aube, de peur qu'elle ne gêne le prêtre dans sa marche et ne l'embarrasse dans ses fonctions ecclésiastiques. C'est un accessoire indispensa-

ble de l'aube, et voici par quelles raisons on l'a jugé indispensable. Déjà le grand prêtre et les sacrificateurs de la race de Lévi avaient une ceinture sur leur tunique, bien qu'elle fût, pour ainsi dire, collée sur eux : les prêtres de la nouvelle alliance, qui ont adopté la plupart des vêtements de l'ancienne alliance, ne pouvaient pas rejeter celui-ci. On lit ensuite dans l'évangile de saint Luc : *Que vos reins soient ceints!* cet avertissement de Jésus-Christ, dont on trouve des figures dans les livres de l'Ancien Testament et dont les Pères de l'Église ont si souvent et si instamment recommandé l'observation, comme emblème de la force et de la continence, ne devait pas être perdu pour les ministres des autels, astreints au célibat par des lois très-expresses. Enfin si, dans le psaume 92, *Jéhovah revêt la toute-puissance et la ceint autour de ses reins ;* si, dans l'Apocalypse, son Verbe éternel nous est montré, au milieu des sept chandeliers, vêtu d'une longue robe et ceint au-dessous des mamelles d'une ceinture d'or, cela a paru une raison mystique suffisante pour que les prêtres soient ceints dans leurs fonctions. J. LABOUDERIE.

CORDON D'UN ORDRE. Les croix des ordres militaires ou de chevalerie d'un seul degré, ou de première classe, se portent suspendues à un cordon, soit autour du cou et sur la poitrine, comme autrefois et comme font encore les prélats et les gens de robe, soit en baudrier, de l'épaule droite au côté gauche ou de l'épaule gauche au côté droit. Il y avait autrefois en France le *cordon jaune* qui fut aboli par Henri IV; le *cordon bleu* (*voy.* SAINT-ESPRIT) lui succéda; puis le *cordon rouge* (*voy.* SAINT-LOUIS et LÉGION D'HONNEUR) qui forme aujourd'hui l'objet des hautes ambitions parmi les généraux et pairs de France, ministres et autres grands dignitaires. De tous ces cordons que la vanité a choisis comme moyen de distinction, sinon de récompense, le cordon bleu est celui qui a été le plus répandu et qui accompagne encore aujourd'hui le plus de décorations et d'ordres chevaleresques; car indépendamment de l'ordre du Saint-Esprit, il appartient à ceux de la Jarretière d'Angleterre, de l'Éléphant de Danemark, des Séraphins de Suède, de Saint-André de Russie, etc., etc. Deux autres ordres, nés des révolutions de Pologne et de la Belgique, arborèrent aussi la même couleur avec un liséré noir plus ou moins large. Il existait en outre quelques communautés religieuses de femmes, notamment en Espagne, qui étaient décorées d'un cordon moitié bleu, moitié blanc : tel était l'ordre de Marie-Louise, fondé en 1791. On voit combien fut de tout temps prodiguée cette couleur dans les ordres chevaleresques; c'est ce qui explique l'abus que l'on en fit plus tard dans toutes les conditions de la société. On disait d'abord figurément dans les couvents et dans les monastères, pour distinguer une personne d'un certain mérite, que c'était *un cordon bleu*. Bientôt cette locution passa de la cour et des cloîtres dans les villes, et c'est ainsi que l'on arriva à désigner sous le nom de *cordon bleu* une cuisinière d'un mérite reconnu. Il existe même un livre de cuisine auquel on a donné ce nom. DÉADDÉ.

CORDON. (*Art militaire.*) C'est la pierre qui forme le recouvrement des murs d'escarpe et de contrescarpe; elle porte sur ces murs une saillie demi-circulaire d'environ 30 centimètres de diamètre. Le cordon règne tout au pourtour des ouvrages de fortification; il reçoit le pied du talus extérieur du parapet. On conçoit que ce couronnement des escarpes et des contrescarpes ne peut exister que dans les ouvrages en maçonnerie. Dans les ouvrages en terre, dont les talus sont gazonnés, on forme une espèce de cordon en enfonçant, entre le pied du talus du parapet et la crête de celui de l'escarpe, une suite de palissades placées dans la terre presque horizontalement, avec une légère inclinaison vers le fossé. Ce rang de palissades porte le nom de *fraise;* il règne, comme le cordon qui couronne les revêtements en maçonnerie, tout autour des ouvrages et porte une saillie de 50 à 60 centimètres.

On appelle aussi *cordon* une ligne de troupes ou de postes placés assez près les uns des autres pour pouvoir intercepter toute communication, soit à un ennemi qu'on veut empêcher de pénétrer dans le pays qu'on occupe, soit aux habitants d'un pays infecté d'une maladie contagieuse. Dans ce dernier cas, cette suite de postes prend le nom de *cordon sanitaire*. CARETTE.

CORDON OMBILICAL. *Voy.* OMBILIC.

CORDON PISTILLAIRE. *Voy.* PISTIL.

CORDON SANITAIRE, appareil de guerre développé contre une épidémie qu'on croit contagieuse, et dont on prétend ainsi limiter les ravages. C'est une sorte de barrière militaire qui n'arrête rien, sinon les bonnes relations de voisinage et de commerce d'où naissent l'abondance et la prospérité. Ces cordons, prétextés sanitaires, ont presque toujours de secrets motifs politiques. Tels sont ceux que les Autrichiens ont placés sur les confins de leur empire, du côté de la Turquie, où règne perpétuellement la peste,

et qui menacent bien plus la Russie qu'ils ne protégent la santé des Germains. Tel était aussi en France le cordon sanitaire de 1822 : on allégua la fièvre jaune pour l'établir, tandis qu'en effet on n'avait pour but que d'arrêter la contagion des cortès. Alors il fallait du courage pour oser dire que la fièvre jaune n'était pas autrement contagieuse que la fièvre putride, que la gastrite ou l'ictère. M. Lassis fut presque persécuté pour avoir eu pareille audace. Le fait est que ce cordon sanitaire, transformé ultérieurement en armée d'invasion, eut pour effet de doubler la misère, l'abandon et le danger mortel des malades de Barcelone. O préjugés! comme les ambitieux vous exploitent! combien les peuples par vous sont victimes, et que de temps il faut pour vous détruire! ISID. BOURDON.

CORDONNIER (en latin *sutor*, couseur). Le nom moderne de cette profession vient, suivant Ménage, de celui de *Cordoue*, ville d'Espagne, où l'on fabriquait autrefois des peaux tannées d'une qualité supérieure; de là on appela CORDOUANIERS les ouvriers qui, les premiers en France, confectionnèrent des chaussures avec des cuirs tirés de Cordoue. — La profession de cordonnier, sans être tout à fait dépourvue de mérite, ne jouit pas d'une grande importance : les pièces qui entrent dans la composition d'un soulier et même d'une botte ne sont pas susceptibles de varier considérablement de figure; leur nombre est limité, et la manière la plus convenable et la plus solide de les assembler est trouvée et fixée depuis longtemps : les systèmes qu'on a tentés pour faire des souliers à la mécanique, la substitution des clous à la couture en fil poissé, etc., n'ont pas eu de succès; et toutefois, un cordonnier qui joindrait l'élégance de la coupe, la solidité de la couture, à la connaissance parfaite des cuirs et peaux, pourrait figurer parmi les ouvriers distingués exerçant des professions réputées supérieures à la sienne, surtout si, connaissant la composition anatomique du pied et de la jambe de l'homme, il était en état de faire en plâtre le modèle d'un pied contrefait, afin d'en atténuer les difformités et les infirmités, au moyen d'une chaussure composée en conséquence. En effet, le cordonnier observateur examine les vieilles chaussures de ses pratiques, note les points sur lesquels s'exerce le plus souvent la pression du corps. Si, par exemple, on lui présente une botte dont le talon soit plus usé en dehors qu'en dedans, il en conclura que la ligne perpendiculaire qui part du centre de gravité de celui qui a usé la botte ne passe pas par le milieu de son talon, mais qu'elle tombe sur un point plus ou moins rapproché du bord extérieur de la plante du pied; en conséquence, il détournera un peu en dehors le talon de la nouvelle chaussure qui lui sera commandée par la même pratique. Après deux ou trois tâtonnements, il aura trouvé un tel degré d'inclinaison du talon de la chaussure que la personne qui la portera l'usera également tant en dedans qu'en dehors. — Un cordonnier habile doit aussi diriger la confection des embouchoirs. Dans ces derniers temps, le bottier Sakoski s'est fait une sorte de réputation par ses embouchoirs mécaniques. Quand on changeait les souliers de pied une seule forme suffisait pour en confectionner une paire; mais depuis que l'usage a voulu que chaque pied eût une chaussure particulière, la paire de bottes ou de souliers se fait sur deux formes. Nous ne dirons rien des tranchets, alènes, marteaux, etc., qui sont les outils spéciaux de cette profession, et qui n'offrent rien de particulier à noter. DICT. DE LA CONV.

CORDOUE, en espagnol *Cordova*, ville et ancien royaume dans l'Andalousie, en Espagne. Son territoire est contigu à l'Estramadure et à la Nouvelle-Castille, et traversé par le Guadalquivir, qui le divise en *sierra* (montagne) et en *campigna* (plaine). Sous les Romains et sous les Mores, ce pays était très-florissant; mais les rois absolus ont laissé dépérir cette prospérité, et au XVIIIe siècle l'ancien royaume de Cordoue, situé sous un climat délicieux et riche d'un sol extrêmement fertile, n'avait pas assez de grains pour nourrir ses habitants, et l'on y comptait plus de majorats et de couvents que de fabriques.

Sous le nom de *Corduba*, les Romains, lorsqu'ils furent maîtres de l'Espagne, fondèrent, au pied de la Sierra-Morena et sur la rive droite du Guadalquivir, une ville qu'ils embellirent de monuments; mais ce ne fut que sous le règne des Mores que Cordoue devint une des plus grandes villes de l'Espagne; elle tomba après leur départ, et les monarques chrétiens d'Espagne n'ont su qu'y établir des églises et des couvents. La plupart des beaux édifices sont antérieurs à leur domination; encore le tremblement de terre de l'an 1589 en a-t-il détruit une grande partie. C'est surtout sa cathédrale, ancienne grande mosquée, qui mérite d'être signalée comme un monument peut-être unique; les musulmans n'en avaient guère de plus belle. Quoiqu'on ait dégradé cet édifice magnifique pour y faire un chœur et des chapelles, il est encore très-imposant, avec sa cour à fontaines plantée de palmiers, d'oranges et de citronniers, avec sa façade ornée dans le goût moresque,

avec ses 19 nefs longitudinales, avec ses centaines de colonnes de marbre qui soutiennent toutes ces divisions d'un édifice long de plus de 534 pieds, et large de plus de 380 pieds. Aussi a-t-on de la peine à apercevoir l'église que les Espagnols ont construite dans l'intérieur et qu'ils ont décorée d'un maître-autel couvert de marbre et de dorures. La mosquée n'était pas voûtée, et les colonnes ne soutiennent que des plafonds de bois. Dans un édifice séparé, surmonté d'un dôme et orné de beaux marbres et de colonnes, on conservait le Coran; c'est aujourd'hui une chapelle. Le minaret, d'une structure élégante, sert de clocher à la cathédrale, desservie par un chapitre qui autrefois était très-riche, ainsi que l'évêché, dont le palais a de beaux jardins. On y voit les restes d'un ancien palais more. Sous la cour de la mosquée, des colonnes soutiennent une belle et vaste citerne. Cordoue a beaucoup d'autres églises remarquables, telles que celles des Martyrs, du collége de Saint-Paul, de Saint-François, etc. Elle avait naguère une quarantaine de couvents pour les deux sexes; la plupart de ces édifices religieux possédaient des tableaux de maîtres espagnols et autres. Un palais tellement vaste qu'il pourrait passer pour la citadelle de Cordoue s'élève à l'une des extrémités. La ville est mal percée, et les maisons n'ont généralement rien de beau, excepté celle de la grande place. Il y a beaucoup d'hôpitaux et d'hospices; ses deux colléges ne se sont jamais distingués par les études. L'orfévrerie de Cordoue, autrefois célèbre, conserve encore quelque renommée; on fabrique aussi dans cette ville des soieries, de la chapellerie et des cuirs: c'est à peu près à ces branches que se réduit maintenant l'industrie cordouane. La population est tombée du million d'âmes, que la ville comptait au temps du califat, jusqu'à 35,000. Les campagnes d'alentour sont charmantes; elles produisent tant d'oranges et de citrons qu'on en laisse une quantité dans les champs pour servir de fumier. Cordoue est la patrie de plusieurs grands hommes: elle a produit Sénèque et Lucain, du temps des Romains; Averroès, du temps des Arabes; le héros Gonsalve, les poëtes Louis de Gongora et Jean de Mena, et les peintres Cespèdes et Zambrano, dans les temps modernes.

Ajoutons quelques détails sur l'histoire du *califat de Cordoue*. Cette ville, qui s'était peu illustrée sous le règne des Goths, fut, dans le midi de la péninsule, une des dernières à ouvrir ses portes aux musulmans. Ceux-ci y transférèrent le siége de leur gouvernement d'Espagne au nom des califes d'Orient, et y fondèrent des mosquées, des écoles et des hôpitaux. En l'an 757, Abd-el-Rahman Ier (*voy.* ABDERAHMAN), de la dynastie des Oméyades, s'étant rendu indépendant des califes, fit de Cordoue le siége d'un califat ou émirat d'Espagne. Depuis ce temps, la ville, devenue capitale de l'Espagne musulmane, s'accrut considérablement. Ce prince y éleva un palais avec de beaux jardins, et c'est lui qui jeta les fondements de la grande mosquée, imitée de celle de Damas, et qui fit bâtir l'hôtel des monnaies pour la fabrication de pièces semblables à celles des califes de l'Orient. Hescham ou Hixem, son fils, continua les travaux de la grande mosquée qui, dans le plan primitif, avait 600 pieds de long et 38 nefs longitudinales. Il consacra aux frais de construction le butin fait dans le sac de Gironne et de Narbonne; il fonda des écoles et d'autres établissements utiles. Al-Hakem, qui lui succéda, eut des rebelles à combattre; à Tolède, il en immola par trahison quelques centaines, ou, selon d'autres historiens, quelques milliers; à Cordoue même, où on devait l'assassiner dans la mosquée, il fit secrètement égorger 300 conspirateurs et exposer leurs têtes en public, selon l'usage de l'Orient. Cependant une autre émeute ayant éclaté quelque temps après contre ce tyran, il livra à ses troupes toute la partie méridionale de la ville, fit piller les maisons, mettre à mort des centaines d'individus et en bannir près de 15,000 autres. Toute cette partie de la ville fut rasée. Depuis cet acte barbare, disent les historiens arabes, une sombre mélancolie s'empara d'Al-Hakem, et pendant 4 ans il vécut dans une sorte de démence, jusqu'à ce que la mort délivra, en 822, l'Espagne de ce despote farouche.

Son fils, Abd-el-Rahman II (*voy.* ABDERAHMAN II), s'appliqua au contraire à agrandir et embellir une capitale qu'Al-Hakem avait ruinée en partie. Il y fit construire un quai le long du Guadalquivir, des mosquées et des fontaines de marbre, un collége pour 380 orphelins, et une école de musique à la tête de laquelle il mit un fameux musicien de Bagdad appelé Ali-ben-Zériab. Il avait un harem nombreux et une armée puissante, qui eut pourtant beaucoup de peine à étouffer les révoltes, surtout celle de Tolède, qui dura plusieurs années. En 862, se sentant près de sa fin, Abd-el-Rahman fit reconnaître son fils Mohammed pour son successeur, par les walis, cadis et cheiks de l'empire. Mohammed eut aussi les habitants de Tolède à combattre, ainsi que les chrétiens du nord de l'Espagne. Il fit construire à Cordoue des bains et des abreu-

voirs. Son harem lui avait donné cent fils; à sa mort, arrivée en 886, il en resta une trentaine.

Sous ses successeurs, les révoltes, les trahisons et les massacres ne furent pas moins fréquents que sous les premiers califes, et souvent on vit les avenues de l'Alcazar de Cordoue remplies de têtes de rebelles vaincus. Abd-el-Rahman III fit construire la belle cour munie de portiques, devant la grande mosquée de Cordoue; l'Alcazar, pour lequel on employa le bois de cèdre et le marbre; l'hôtel des monnaies et la délicieuse maison de campagne appelée Al-Zahra, du nom d'une sultane favorite, maison dont il n'est resté aucune trace, en sorte qu'on en ignore l'emplacement. Al-Hakem II rassembla autour de lui les savants les plus renommés et forma dans son palais de Mervan, à Cordoue, une bibliothèque de 600,000 volumes. Deux de ses sultanes favorites étaient poëtes. Aussi sous ce calife paisible, qui avait pour maxime qu'il ne fallait tirer l'épée que pour la défense légitime du pays, le califat de Cordoue atteignit l'apogée de sa splendeur. Ainsi que nous l'avons dit, si l'on en peut croire les assertions des auteurs arabes, cette capitale avait alors une population de 1,000,000 d'habitants et 200,000 maisons. On y comptait 900 bains publics, 600 mosquées, 80 colléges, 50 hospices, et de belles fabriques d'armes et de maroquins, tandis que dans d'autres villes on fabriquait des soieries, des étoffes d'or et d'argent, et beaucoup d'autres objets de luxe. Les sciences et les lettres n'avaient jamais reçu autant d'honneurs. Cependant, parmi les autres califes, Almansor se montra aussi le protecteur des savants; il fonda une académie des belles-lettres à Cordoue. Après lui, les révoltes devinrent plus fréquentes; les gardes africaines et le divan soutenaient et abattaient tour à tour les califes au sérail de Cordoue. Après le règne de Hixem ou Hescham III, en 1036, la dynastie des Oméyades cessa de régner sur l'Espagne : ce pays se partagea en plusieurs petits royaumes; Cordoue eut pour quelque temps des princes particuliers, les djahvarides. Au bout de 34 ans, en 1060, ils furent précipités du trône par les rois de Tolède, qui incorporèrent Cordoue dans leur royaume, en sorte que cette ville cessa d'être le siége d'une cour et le chef-lieu d'un État indépendant; mais elle resta musulmane jusqu'à ce que Ferdinand, roi de Castille, s'en empara en 1236, après une attaque vigoureuse. Depuis lors, la ville déchut rapidement. Obligés d'émigrer, les Mores cessèrent de travailler dans les ateliers, d'étudier dans les académies et colléges, et les rois catholiques ne remplacèrent point la population riche et industrieuse qui abandonnait la ville pour se retirer en Afrique. DEPPING.

CORDOVA (don LOUIS FERNANDEZ DE), lieutenant général espagnol, est né à Cadix en 1799. Son père, qui était capitaine de frégate, trouva, après avoir rendu d'éminents services à sa patrie, la mort dans un combat contre les insurgés de l'Amérique du Sud. Le fils commença sa carrière en 1811, comme volontaire dans l'infanterie de la garde, et entra, après la fin de la guerre de l'indépendance, dans l'école militaire qui fut érigée alors à Madrid. Bien qu'il se fût distingué dans cette institution par son zèle et par son application aux études, il en fut renvoyé pour quelques légers écarts de jeunesse, après le retour du roi. Cependant il y rentra bientôt, et reçut en 1819 le grade d'officier. Il obtint ensuite d'être attaché à l'armée destinée à passer en Amérique et rejoignit l'état-major de ce corps à Cadix, et la constitution de 1812 fut proclamée presque aussitôt à Las Cabesas. Cordova, dévoué aux principes royalistes, ne prit aucune part à ce mouvement. Voyant la citadelle de Cadix entièrement dégarnie de troupes, il se plaça à la tête de quarante-huit invalides et se porta sur les remparts pour empêcher les insurgés de pénétrer dans la place. Les ennemis s'étant approchés, il fit pointer sur eux deux canons auxquels il mit lui-même le feu au moyen d'un cigare qu'il avait précisément à la bouche. Les insurgés se mirent en retraite, et depuis ce moment il fut un des partisans les plus ardents du pouvoir absolu du roi. Cependant Ferdinand VII jura bientôt après la constitution, et l'armée destinée à l'Amérique fut dissoute. Alors Cordova rejoignit son régiment à Madrid, d'où il fut renvoyé pour se justifier de la conduite qu'il avait tenue à Cadix. Il passa environ deux années à Séville, à Cadix et à Puerto-Santa-Maria, où l'instruction finit par le faire renvoyer absous. Rentré à Madrid, il fut en proie à des persécutions nouvelles qui l'amenèrent à déclarer au roi qu'il était décidé à insurger la garde royale et à renverser la constitution. En effet, le 7 juillet 1822, il opéra dans ce corps un soulèvement qui échoua devant la résistance de la milice nationale. Les troupes royales ayant été forcées à se replier et à se rendre, Cordova se cacha au fond du palais dans les appartements de la princesse de Beira, où il resta jusqu'à ce qu'il pût se réfugier en France. Arrivé à Paris, il s'occupa activement de concerter les moyens de renverser le système constitutionnel en Espagne, et forma, sous la présidence du duc de

Lucques, une junte de régence composée de plusieurs de ses compatriotes réfugiés comme lui. Peu de temps après, il entra dans l'armée de la Foi que Quesada avait formée dans la Navarre. Il prit part aux combats que livra ce corps, jusqu'à l'invasion opérée en Espagne par le duc d'Angoulême. Il fut appelé alors au quartier général français, avec la junte de régence d'Oyarzun, et se rendit avec l'armée à Burgos. Mais les mesures réactionnaires de la junte lui déplurent bientôt, et il parvint à la faire dissoudre avant qu'elle ne fût arrivée à Madrid. Il entra lui-même dans cette capitale avec l'avant-garde française, et il forma un corps espagnol à la tête duquel il pénétra aussitôt en Andalousie avec les premiers régiments de l'invasion. Le jour même où le roi fit son entrée à Cadix, Cordova lui fut présenté, et il parvint à s'emparer si bien de la faveur de ce prince, qu'il se vanta de l'avoir souvent employée pour empêcher des réactions et des mesures de violence. Dès son retour à Madrid, Cordova fut attaché au ministère des affaires étrangères sous Zea Bermudez. Mais des rapports de la police secrète le donnèrent bientôt comme libéral au ministre de la police Calomarde; en même temps il eut des difficultés avec la commission militaire de Madrid. Il ne se sauva de ces deux dangers que par la faveur du roi.

En 1825, il fut envoyé comme secrétaire d'ambassade à Paris. Mais comme on le vit se lier avec les réfugiés espagnols Martinez de la Rosa, le général Alava et d'autres, on lui donna, pour l'écarter, le poste de chargé d'affaires à Copenhague. Il ne tarda pas à trouver dans cette ville un théâtre trop étroit pour son ambition. Aussi, sans avoir obtenu de congé, il quitta son poste et arriva à Madrid à l'anniversaire même de la naissance du roi. Il excusa son voyage par le désir qu'il éprouvait de présenter ses compliments à son souverain. Ferdinand sourit, lui pardonna et le nomma envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse. Il mit à profit cette position pour étudier la politique des cabinets du Nord et pour favoriser les vues de don Miguel sur le Portugal. En 1830, il accourut de nouveau à Madrid, sans en avoir reçu l'ordre ni la permission. Mais cette fois Calomarde, qui craignait sa présence auprès du roi, le fit éloigner. Il se rendit en Italie pour rétablir sa santé altérée. Il se trouvait de retour à Berlin en 1831, lorsque la nouvelle prématurée de la mort du roi Ferdinand arriva dans cette capitale. Cordova écrivit aussitôt, par un ami dévoué, à don Carlos pour le reconnaître comme son roi. Mais Ferdinand n'était pas mort. Quand il se trouva rétabli, il nomma premier ministre Zea Bermudez, qui rappela aussitôt Cordova à Madrid et l'accrédita auprès de don Miguel de Portugal. Le chargé d'affaires espagnol prit si bien à cœur les intérêts de ce prince, qu'on le vit souvent, dans la lutte engagée entre don Pédro et son frère, diriger le feu de l'artillerie. La mort de Ferdinand fit bientôt éclater une lutte pareille en Espagne entre don Carlos et la reine Christine. Cordova, après avoir été d'abord au prétendant, se prononça tout à coup pour la reine Christine, qui lui confia en 1834 le commandement d'une division, le chargeant spécialement de poursuivre le prétendant. Il se distingua dans cette campagne, et obtint de la reine la grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand et un sabre d'honneur. L'année suivante, il sauva d'une destruction totale l'armée du nord, dont il fut bientôt après nommé général en chef. Après avoir livré aux carlistes le glorieux combat de Mendigonia, il fut élevé au grade de lieutenant général. En 1836, il ne put empêcher l'expédition que don Carlos lança au delà de l'Èbre. La fortune avait commencé à lui tourner le dos. L'indiscipline entrait dans son armée en même temps que les ennemis gagnaient du terrain de toutes parts. Déjà une division de sa cavalerie avait proclamé à Lérin la constitution de 1812, quand il apprit la nouvelle de la révolution de la Granja et du changement de ministère qui en fut la suite. Cordova se démit aussitôt de son commandement et partit pour la France. En effet, c'était le parti le plus sage qu'il pût prendre : car ses antécédents s'opposaient à ce qu'il restât à la tête d'une armée, et que dans cette position il prêtât serment à une constitution contre laquelle il s'était montré si acharné quinze ans auparavant. Cependant il jura fidélité à ce parti dans la ville de Bayonne, d'où il se rendit à Paris. Là il se lia avec Toreno, Isturiz, Miraflores et d'autres, et attendit qu'une réaction en faveur du parti modéré se fit à Madrid. Le moment étant venu, il fut engagé par l'ambassadeur anglais en Espagne à accourir pour tâcher de prendre part au cabinet qui devait remplacer l'incapable administration de Bardaji. Il partit aussitôt et arriva à Madrid le 12 décembre. Mais il fut devancé de vingt-quatre heures par Toreno, qui réussit, par l'intervention de l'ambassadeur britannique, à se faire placer à la tête du nouveau cabinet. Alors Cordova s'adressa aux électeurs de la capitale pour entrer dans la chambre des cortès. Mais les habitants de Madrid n'avaient pas oublié la conduite tenue par lui en 1822, et

il échoua. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'il réussit à se faire élire à Pampelune. Dans la législature il acheva de se ruiner, dénué qu'il est de tout talent oratoire et de toute aptitude parlementaire. Longtemps il se nourrit de l'espoir de se voir un jour, selon les circonstances, dictateur ou consul à la tête d'une république, ou régent à la tête d'une monarchie. Le caractère et les opinions de Cordova résultent de ses actes eux-mêmes. Son mérite militaire est difficile à apprécier, vu qu'il n'a combattu que contre ses propres compatriotes. Comme homme, il est d'un commerce agréable. Il ne parle de langue étrangère que la langue française. Sa stature haute et sèche, et son visage amaigri font involontairement penser au malicieux compagnon du docteur Faust. V. H.

CORÉ (BANDE DE). Coré, ou plutôt Korah, fut le chef d'un parti qui s'éleva contre l'autorité de Moïse et d'Aaron, autorité dont il fut jaloux malgré le rang qu'il occupait lui-même, comme lévite, dans Israël. Afin de fortifier son opposition, Coré forma une bande de 250 lévites dont les principaux furent Dathan, Abiram et One. A la tête des rebelles, il alla se plaindre auprès de Moïse et d'Aaron de ce qu'eux seuls s'arrogeaient l'autorité sur le peuple de Dieu. Moïse, se jetant la face contre terre, invita Coré et les siens à revenir le lendemain au matin, munis chacun d'un encensoir offrir de l'encens en présence du Seigneur. La bande de Coré s'étant conformée à cette invitation, tous les hommes qui la composaient se trouvèrent au rendez-vous avec leurs encensoirs; alors, dit l'Écriture, la terre s'entr'ouvrit et les engloutit avec les leurs.

Toutefois les fils de Coré ne périrent pas : ils continuèrent à servir dans le tabernacle, et plus tard leurs descendants servirent également dans le temple de Jérusalem. La composition de plusieurs psaumes leur est attribuée. S. CAHEN.

CORÉE, en chinois *Kooli* et en japonais *Kooraï*, grande presqu'île au nord-est de la Chine, entre 34 et 43° de lat. N. Elle est séparée, au nord, de la Tatarie chinoise par les fleuves Jalukiang et Teumankiang, et par les monts nommés Petheu, c'est-à-dire tête blanche, à cause des neiges éternelles qui en couvrent les sommets. En général, au nord et à l'est le pays est hérissé de montagnes très-élevées qui y répandent en hiver un froid rigoureux. Il en descend plusieurs fleuves, tels que le Han Kiang et le Tsin-Kiang. Ces montagnes renferment des mines d'or, d'argent et de cuivre; on en tire aussi un peu de fer de mauvaise qualité. Dans les forêts on trouve des tigres et des panthères, dont les peaux sont un article d'exportation. On cultive dans la Corée le riz et autres céréales, le tabac, l'arbre à vernis, le cirier, l'oranger, le cotonnier, divers fruits et du thé. La Corée produit aussi de la soie, le ginseng, très-estimé des Chinois, ainsi que les animaux à musc. Sur les côtes, on pêche des baleines et des coquillages à perles. Les habitants doivent à leurs communications avec les Chinois et les Japonais le peu de civilisation qu'ils possèdent : aussi tous ceux qui prétendent à quelque distinction savent parler et écrire le chinois, et leur propre langue a beaucoup de rapports avec le chinois et le japonais. Ce qui, selon M. Guzlaff, la rend très-verbeuse, c'est que l'on combine, dans le langage parlé actuellement, les mots originairement coréens avec les mots chinois, pour exprimer les choses même les plus simples. Cette langue n'a ni déclinaisons ni conjugaisons, et pour l'euphonie on y substitue ou transpose fréquemment des lettres.

La Corée est gouvernée en grande partie par un roi tributaire de la Chine, mais ayant un pouvoir absolu dans son royaume ; le sud-ouest appartient au Japon. La péninsule est divisée en huit provinces dont la première est celle de Kiengkuito, appelée en Europe Kingkitao. Selon l'encyclopédie japonaise, ces huit provinces renferment 33 villes du premier rang, 38 du second, et 70 du troisième. Le roi réside à *Kiengdsa*, ville située en Kiengkuito. La seconde ville du royaume est *Dsindsiou*, dans la province de Kiengsiang. Voir le *Nippon ou archives pour la description du Japon*, par M. de Siebold. DEPPING.

CORELLI (ARCHANGELO) naquit en 1653 à Fusignano, près d'Imola. Au rapport d'Adami, il reçut les premiers leçons de contre-point de Matteo Simonelli, maître de la chapelle du pape, et l'on croit généralement que son maître de violon fut J. B. Bassani de Bologne. C'est sans fondement qu'on dit qu'en 1672 Corelli était venu à Paris, et que Lully l'avait fait renvoyer par jalousie (*Hist. gén. de la musique,* par le doct. Burney, t. III, p. 550). Corelli, au sortir de ses études musicales, partit pour l'Allemagne et fut même, en 1680, au service du duc de Bavière. Il retourna deux ans après en Italie, et se rendit à Rome, où il publia, en 1683, son premier œuvre, composé de douze sonates pour deux violons et basse, avec une partie appelée *organo* pour le clavecin. Le cardinal Ottoboni, protecteur éclairé des beaux-arts, tenait tous les lundis une séance musicale dans son palais. C'est là que Corelli fit connaissance avec le cé-

lèbre Hændel. Le prélat nomma Corelli premier violon et directeur de sa musique, et lui donna un logement dans son palais. Corelli lui resta attaché jusqu'à sa mort, arrivée en 1713.

L'œuvre 1er des sonates en trio parut à Rome en 1683; l'œuvre II parut en 1685. En 1690 Corelli publia l'œuvre III, et en 1694 l'œuvre IV, qui, comme l'œuvre II consiste en airs de ballets. L'œuvre V est le chef-d'œuvre de Corelli, dont la première édition parut en 1700. C'est là qu'il ouvre la carrière de la sonate et qu'il en pose la limite. Dans l'œuvre VI sont les *concerti grossi*, que Corelli publia lui-même environ six semaines avant sa mort.

Une statue a été érigée à Corelli dans le Vatican, avec cette inscription : *Corelli princeps musicorum*. FAYOLLE.

CORFOU (*Corcyre*), île de la mer Ionienne et la plus importante des Iles de ce nom (*voy.* IONIENNES), située entre le 39° 31′ et 39° 50′ de latitude N., et les 17° 28′ et 18° 5′ de longitude E., et séparée de la côte de la Turquie d'Europe (Albanie) par un canal de 5 lieues 3/4 de large. Elle a environ 15 l. 1/2 de long, 5 l. 1/4 dans sa plus grande largeur, et 39 l. carrées de superficie. On évalue sa population à environ 50,000 individus. Elle est en général montueuse et ne renferme qu'un petit nombre de plaines. Elle est d'ailleurs mal arrosée; ses deux principales rivières, qui ne peuvent guère passer que pour des ruisseaux, sont la Mensogni et le Potamo. Le climat est doux, mais variable, ce que l'on peut attribuer à l'influence des montagnes de l'Albanie. On y éprouve des tremblements de terre qui sont cependant moins violents que dans les îles situées plus au sud. Le sol est très-fertile et bien cultivé au N., mais aride au S.; sa principale production est de l'huile. Ses habitants ne récoltent de grains que pour leur consommation de trois mois, et de vin que pour six. Ils recueillent aussi des melons d'hiver, des oranges, des citrons, des figues; les raisins de Corinthe n'y viennent pas entièrement à maturité. Faute de pâturages, on n'élève que des chèvres, et l'on tire du continent la viande de boucherie et la volaille. Le gibier est abondant, ainsi que le poisson sur les côtes. Il y a des mines de sel gemme, de houille et de soufre. Le docteur Müller dit que les Anglais ont déjà introduit beaucoup d'améliorations dans cette île comme dans les autres.

Corfou, pouvant en quelque sorte être considérée comme la clef de l'Adriatique, a toujours eu une grande importance politique. Cette île était connue dans l'antiquité sous les noms de *Drepane*, *Macris*, *Scheria*, *Phæacia* et *Corcyra*. Corfou doit son origine à Corinthe (*voy.* ce nom), et devint l'occasion de la guerre du Péloponèse. Après avoir longtemps fait partie de l'empire romain, elle tomba sous la domination des Vénitiens vers la fin du XIVe siècle, et resta en leur possession jusqu'à la paix de Campo-Formio, en 1797, qu'elle fut cédée à la France. Toutefois, ayant été prise en 1799 par les flottes combinées de la Russie et de la Turquie, elle forma, avec Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, Cérigo, Ithaque et Paxo, une république indépendante (*voy. Iles* IONIENNES). On y compte une ville, 11 bourgs et 118 villages. Elle est divisée en 4 districts : Leschimo, Argira, Mezzo et Oros, et a pour chef-lieu *Corfou*, l'ancienne *Corcyra* (lat. N. 39° 38′, long. E. 17° 35′) ville forte sur la côte orientale, et bâtie en amphithéâtre sur le penchant septentrional d'un promontoire à l'extrémité duquel se trouve le port, qui a été déclaré franc le 1er septembre 1825. Corfou a une citadelle, laquelle est séparée de la ville par une longue esplanade, un fort situé un peu à l'O. et 3 faubourgs. Cette ville est le siége du gouvernement des îles Ioniennes, d'un archevêché, d'une université. Ses rues, naguère tortueuses, étroites et sales, sont aujourd'hui larges, droites et propres, et renferment un grand nombre de maisons bien bâties. On y remarque la belle promenade autour des murs, la place de l'esplanade, un superbe palais, véritable demeure royale, d'une construction récente et où réside le lord haut commissaire anglais; la douane, la nouvelle boucherie; et, sur l'esplanade, une rangée de belles maisons avec arcades et la statue en marbre du comte de Schulenbourg. Corfou est une ville tout à fait italienne, tant sous le rapport des mœurs, des manières, des amusements publics que du langage, et le séjour en est très-agréable, excepté quand souffle le sirocco. Il s'y fait quelque commerce, et la pêche y est très-active. Au sud on indique l'emplacement de l'ancienne *Chrysopolis* et des fameux jardins d'Alcinoüs. Dans l'île de Vido (l'ancienne *Ptycha*), qui est en face et à 1/4 de lieue, se trouve le lazaret; cette île est défendue par un triple rang de batteries. La rade est belle est spacieuse. La population de la ville de Corfou s'élève à 16,000 habitants. J. MAC-CARTHY.

CORINDON. Cette substance minérale est de l'alumine pure et cristallisée; elle est infusible et ne se laisse rayer que par le diamant. Les formes de ses cristaux se rapportent presque toutes au prisme hexaèdre et à la double pyramide. Le clivage n'est facile que dans une par-

tie des cristaux ; il a lieu parallèlement aux faces d'un rhomboïde. On peut rapporter à deux divisions les variétés assez nombreuses du corindon : l'une comprend, sous le nom de *saphir,* tous les cristaux transparents ; l'autre renferme tous les cristaux opaques, sous le nom de *spath adamantin*. Les principales variétés du saphir sont le saphir d'un rouge cramoisi ou *rubis oriental,* le jaune pur ou *topaze orientale,* le bleu d'azur ou *saphir oriental,* le violet pur ou *améthyste orientale,* l'*astérie* ou corindon d'un bleu clair à reflets blanchâtres, qui forment une espèce d'étoile lorsque la pierre est taillée en cabochon. Les plus beaux de ces cristaux se trouvent dans les Indes orientales et particulièrement dans le royaume de Pégu et dans l'île de Ceylan. On les rencontre dans les terrains granitiques stratifiés. Le saphir a quatre fois ou un peu plus de quatre fois le poids de l'eau ; il jouit d'une réfraction double, c'est-à-dire qu'un objet placé en arrière du cristal semblera double à l'observateur ; il devient électrique par le frottement et conserve cette propriété pendant plusieurs heures.

La seconde division, qui renferme les cristaux, offre aussi plusieurs variétés : 1° le *spath adamantin proprement dit,* translucide ou opaque, à cassure lamelleuse et divisible en fragments rhomboïdaux ; 2° le *corindon compacte* à cassure terne, que l'on a découvert près de Mozzo en Piémont; 3° le *corindon grenu* ferrifère ou émeril, dont la couleur tient le milieu entre le noir grisâtre et le gris bleuâtre ; la cassure est inégale, à grains fins, et translucide sur les bords. Cette substance, fort abondante dans l'île de Naxos ainsi qu'à Smyrne, en Italie et en Saxe, sert, quand elle est réduite en poudre fine, à polir les métaux, les corps durs, et à user le verre, etc. C. Lemonnier.

CORINNE, femme célèbre par son talent et sa beauté, était née à Tanagre, en Béotie, près de Thèbes. « Les Béotiens, dit l'auteur d'*Anacharsis,* n'ont en général ni cette pénétration, ni cette vivacité qui caractérisent les Athéniens; mais peut-être faut-il en accuser encore plus l'éducation que la nature. S'ils paraissent pesants et stupides, c'est qu'ils sont ignorants et grossiers ; comme ils s'occupent plus des exercices du corps que de ceux de l'esprit, ils n'ont ni le talent de la parole, ni les grâces de l'élocution, ni les lumières qu'on puise dans le commerce des lettres, ni ces dehors séduisants qui viennent plus de l'art que de la nature. » On ne sait comment concilier cette réputation avec les autres témoignages que donnent les récits de l'histoire en faveur des Thébains. Plusieurs d'entre eux faisaient honneur à l'école de Socrate. Ce peuple, enflammé d'amour pour la gloire, a produit de grands capitaines, tels qu'Épaminondas, non moins distingué par ses connaissances que par son génie militaire. Le peuple thébain aimait passionnément la musique, rendait un culte religieux et plein de grâce aux Muses, au dieu qui les inspire, et à l'Amour, qui fait aussi des poëtes. C'est en Béotie qu'Hésiode, souvent le rival d'Homère, que Corinne et Pindare reçurent le jour, et furent regardés presque comme des êtres divins. Athènes elle-même n'accorda pas de plus brillantes récompenses à Eschyle, à Sophocle et à Euripide. En voyant Pindare comblé d'honneurs dans sa patrie, on croit voir le *Demodocus* d'Homère au banquet du roi Alcinoüs. Malgré son génie et sa renommée, Pindare fut cependant vaincu cinq fois dans les combats de poésie par Corinne; elle avait étudié avec lui ce bel art sous la fameuse Myrtis. Toutefois, au rapport d'un écrivain de l'antiquité, quand on lit les ouvrages de Corinne, on se demande pourquoi ils furent préférés à ceux de Pindare ; en voyant son portrait on se demande pourquoi ils ne l'ont pas toujours été. Cette réflexion est pleine de justesse quand on l'applique aux Grecs, et particulièrement aux Thébains, qui consacraient des hymnes à la beauté comme aux dieux mêmes, et la confondaient presque avec la vertu, dont elle était à leurs yeux la ravissante image. Quelle que soit donc la cause des triomphes de Corinne sur son rival, il paraît du moins qu'elle joignait à d'heureuses inspirations un jugement exercé ; mais ses sages conseils ne purent pas corriger entièrement Pindare d'un malheureux penchant à charger ses sujets d'un luxe de fictions qui fatiguait les Grecs eux-mêmes, si amoureux des fables. La tradition dit que le lyrique thébain ne supporta pas facilement l'humiliation de sa défaite par une femme, et qu'en la provoquant à de nouveaux combats, il lui prodigua des injures à la manière d'Archiloque, sans garder aucun ménagement pour les juges du concours, qu'il taxait d'ineptie ; mais on ne voit nulle part que Corinne ait oublié la réserve de son sexe et profané son talent par des représailles offensantes. Pausanias, Suidas, Antonius Liberalis, citent plusieurs ouvrages attribués de leur temps à cette femme célèbre ; il ne nous en reste aujourd'hui qu'un petit nombre de fragments recueillis par Fulvius Mimus et par Chrétien Wolf, dans les fragments et éloges des huit femmes poëtes dont il a donné une édition. La réputation de

Corinne se soutint pendant toute sa vie, car les Tanagriens placèrent son tombeau dans l'endroit le plus apparent de leur ville; il y existait encore ainsi que son portrait au temps de Pausanias. Au rapport de Suidas, il y a deux Corinnes comme deux Saphos. Les Myrtis, les Sapho, les Corinne et les autres femmes poëtes de la Grèce paraissent avoir excellé dans la connaissance de l'art; elles en possédaient tous les secrets, grâce à d'heureuses dispositions et à une étude approfondie. Chez nous, parmi les femmes qui ont cultivé ou qui cultivent encore la poésie, et dont plusieurs, telles que Mmes Valmore et Delphine Gay, ont reçu des dons particuliers de la nature, une seule, Mme Amable Tastu, possède au plus haut degré ce mérite rare et précieux : cette femme modeste, que ses ouvrages sont loin de révéler tout entière, a médité avec tant de fruit sur les grands écrivains, sur le génie de leur langue, sur celui de la nôtre, sur les formes de la poésie, sur les rhythmes différents, sur leur convenance pour tel ou tel sujet, qu'on éprouve un plaisir toujours mêlé de quelque surprise à causer poésie avec elle. Comme tous les esprits indépendants et attentifs, Mme Tastu sait beaucoup de choses qui ne sont pas dans les livres de préceptes; elle les a trouvées dans les livres de génie et se les est appropriées comme des conquêtes de son talent explorateur. P. F. Tissot.

Corinne, longtemps oubliée, était à peine mentionnée dans les biographies, lorsqu'un roman célèbre [1] trop connu pour que nous puissions faire ici autre chose que le citer, la fit revivre dans la mémoire des hommes. Mme de Staël revêtit elle-même ce nom euphonique qu'elle ravit à la Grèce pour en décorer l'Italie. Nous avons tous applaudi au triomphe de cette nouvelle Corinne montant au Capitole pour y être couronnée sous les yeux de lord Nelvil; nous l'avons suivie dans les rues silencieuses de la ville éternelle; nous avons écouté religieusement le récit éloquent de ces impressions, que la science archéologique a bien pu contredire sans doute, mais que le cœur et l'imagination aimaient à recueillir et à conserver. Corinne est devenue, en quelque sorte un ouvrage classique dans le midi de l'Italie, et il y a peu d'années que celui qui écrit ces lignes, voyageant dans le royaume de Naples, entendit avec surprise un paysan revêtu du titre pompeux de *cicerone* lui dire : *C'est ici, signore, le cap Misène, où la fameuse Corinne venait improviser!* Famin.

[1] *Corinne ou l'Italie*, par Mme de Staël, 2 vol. in-8° et in-12. Paris, Treuttel et Würtz.

CORINTHE, ville ancienne du Péloponèse, située à une lieue environ au S. O. de cette bande de 5,000 à 6,000 mètres de largeur (une lieue $^1/_4$ ou une lieue et $^1/_2$) qui, sous le nom d'*isthme de Corinthe*, lie la péninsule au reste de la Grèce et sépare le golfe d'Ægine, à l'est, du golfe de Corinthe à l'ouest. Quand les vaisseaux n'étaient que des barques assez légères pour s'abriter le soir, à demi tirées sur la grève, et que le cabotage ou la navigation le long des côtes était presque le seul commerce maritime, les avantages de cette situation au cœur même de la Grèce, à l'entrée du Péloponèse, entre deux mers à rivages sinueux, profondément découpés et parsemés de ports nombreux, déterminèrent l'établissement d'une ville marchande appelée à devenir l'entrepôt des produits de l'Asie, des îles à l'orient et des contrées à l'ouest de la Grèce. Dès les temps où la tradition et les chants des poëtes commencent l'histoire des peuples, Corinthe est célébrée pour ses richesses; l'épithète d'opulente est celle qui la caractérise dans Homère (*Iliad. II*, 570). A l'époque de l'invasion du Péloponèse par les tribus grecques du Nord (les Doriens et les Étoliens), c'est-à-dire vers l'an 1100 avant J. C., Corinthe formait un État monarchique; depuis l'an 1089 jusqu'en 777 elle fut gouvernée par des rois de la race des Héraclides, le premier nommé Aletès, le dernier Telessus. Après la mort de celui-ci, la famille des Bacchiades (de la même race) établit un gouvernement aristocratique, république commerçante où les grands de l'État n'étaient que les principaux négociants. Cette aristocratie eut à souffrir de quelques envahissements : en 657, Cypsélus s'empara du pouvoir et le transmit à son fils Périandre, fameux par sa longue tyrannie (627-587). Trois ans après sa mort (584), les Corinthiens s'affranchirent de la monarchie absolue. L'organisation intérieure de l'État est à peu près inconnue : la puissance publique y était représentée par des assemblées du peuple et un sénat (γερουσία) et paraît avoir eu le caractère d'une aristocratie. Cette circonstance, en rapprochant Corinthe des États où dominait le même principe, devait l'exposer à entrer en lutte avec Athènes, où régnait la démocratie au temps de sa prospérité. En 457 les Corinthiens excités par la jalousie de Sparte, arment contre Athènes, et, d'abord vainqueurs à Haliæ, sont battus à leur tour. A la suite d'une contestation survenue entre eux et Mégare pour les limites de leur territoire, ils sont encore défaits près de Cimolie par les Athéniens, alliés de Mégare. Ces revers n'ébranlèrent pas la puis-

sance maritime de Corinthe, parce qu'elle exposait aux chances de la guerre des soldats achetés au lieu de ses propres enfants. Corinthe avait fondé diverses colonies : en Sicile Syracuse, Corcyre dans l'ile de ce nom (*voy*. CORFOU), Potidée sur la côte de Macédoine. Corcyre soutint des guerres longues et fréquentes contre sa métropole, dont elle avait pu de bonne heure répudier le patronage. Une de ses guerres (436), née au sujet d'Épidamnus, autre colonie de Corinthe ou plutôt de Corcyre sur la côte d'Illyrie, devint l'occasion (en 432) de la guerre désastreuse du Péloponèse (*voy*. ce nom). La tyrannie militaire de Sparte (404), succédant à la démocratie d'Athènes, devint bientôt plus odieuse au reste de la Grèce. L'or et les intrigues des Perses, inquiets des succès d'Agésilas en Asie (396-394), excitèrent contre Sparte, parmi les autres États, une opposition dont la source aurait dû rester pure d'une telle influence ; mais déjà les beaux jours de la Grèce touchaient à leur déclin : l'amour de l'indépendance et l'austère dignité des citoyens ne suffisaient plus à des âmes tourmentées par des passions sans noblesse et des intérêts sans grandeur. En 394, Corinthe se déclara la première contre Sparte, avec Thèbes, Argos et Athènes, délivrée de ses trente tyrans dès l'an 403, et dont la puissance maritime fut relevée (393-387) par les victoires de Conon, avec l'aide des Perses, ses nouveaux alliés. Le traité négocié par le Lacédémonien Antalcidas, entre Sparte et les Perses (387), détacha ceux-ci de la ligue athénienne en leur sacrifiant les colonies grecques d'Asie, et finit cette guerre en ménageant l'orgueil jaloux de Sparte aux dépens des intérêts et de l'honneur du reste de la Grèce. Ainsi, depuis 50 ans pour la deuxième fois, Corinthe avait fait naître l'occasion d'une guerre funeste à la patrie commune. Cette ville, comme Athènes, subit la domination de Philippe et reçut garnison macédonienne. En 335 ce fut à Corinthe que l'assemblée des députés des États libres de la Grèce proclama Alexandre chef suprême des forces des Grecs contre les Perses. Après la mort de ce prince (323), Corinthe ne prit aucune part à la guerre lamiaque (*voy*.), excitée par la démocratie qui se réveillait à Athènes, et dont le mauvais succès réduisit la plupart des villes grecques à recevoir aussi garnison. Aratus de Sicyone, après avoir délivré sa patrie (251), chassa les troupes macédoniennes de Corinthe (243) et rallia cette ville à la ligue des Achéens (*voy*.). Corinthe devint, avec Ægium (Vostitza), le siége des assemblées des députés de cette confédération qui, successivement dirigée par Aratus, Philopœmen et Lycortas (213-170), jeta sur les derniers jours de la Grèce un éclat glorieux jusqu'au moment où la domination romaine s'établit sur les ruines de Corinthe. Après la mort de Persée (166) et la destruction du parti d'Andriscus, qui se disait fils de ce roi, une guerre engagée entre Sparte et la ligue achéenne fournit à Rome le prétexte d'interposer sa médiation. Ses ambassadeurs, déjà insultés à Corinthe (150), le furent une seconde fois, et les Achéens osèrent défier Sparte et Rome : battus par Métellus (148), ils virent leur défaite achevée par Mimmius (146), Corinthe prise et saccagée et la Grèce entière réduite en province romaine. Les avantages naturels auxquels Corinthe avait dû son origine et sa prospérité la firent renaître de ses cendres; bâtie et repeuplée par César et par Auguste, elle était de nouveau l'une des villes les plus considérables et les plus florissantes de la Grèce romaine, lorsque l'apôtre saint Paul, vers l'an 51 de J. C., y vint annoncer l'Évangile. Elle eut part aux soins paternels de l'empereur Adrien, lorsque, dans les dernières années de sa vie, il parcourut les provinces de l'empire déjà ébranlé par les barbares. Des restes d'aqueducs et d'autres grands travaux publics se retrouvent dans les environs de Corinthe, particulièrement dans la direction de cette ville à Cléones, et attestent la noble sollicitude de l'empereur et l'importance de Corinthe. Vers la fin du IIIe siècle elle fut dévastée par les Hérules, à la fin du IVe par les Visigoths, au VIIIe par les Slaves; rendue aux empereurs de Constantinople, elle tomba en 1205 au pouvoir des Français, conquérants du Péloponèse, puis aux mains des Vénitiens. Sous le règne du dernier empereur, Constantin Paléologue, ses deux plus jeunes frères, Démétrius et Thomas, se partagèrent ce qui restait du Péloponèse, et Corinthe fut comprise dans l'apanage de Démétrius. En 1459, six ans après la prise de Constantinople, elle fut assiégée par Mahomet et réduite par la famine. Les princes grecs qui avaient échappé à la ruine de l'empire, retirés près de l'ancienne Sparte, achetèrent la paix du vainqueur en lui cédant la plus grande partie du nord de la Morée et en payant tribut pour ce qu'il leur laissait encore. En 1463, les Vénitiens, commandés par Giacomo Loredano et secondés par des Grecs venus de Candie, pénétrèrent dans le Péloponèse, relevèrent les fortifications de l'isthme pour en interdire l'approche et le passage aux Turcs [1], et sommèrent Corinthe de se

[1] La construction des murs de défense de l'isthme remonte au temps de la guerre des Perses. Ces murs furent successivement

rendre : la ville demeura fidèle au sultan, de peur de sa vengeance ou d'une pire servitude, et la résistance de la place fit manquer l'expédition. Cependant, en 1699, Corinthe passa sous la domination de Venise, en exécution du traité de Carlowitz, qui rendait la Morée à cette république. La ville fut reprise aux Vénitiens par les Turcs en 1715. Au commencement de la guerre de l'indépendance, quoique comprise dans le pachalik de Morée, elle vivait tranquille sous l'autorité paternelle du bey Kiamil, possesseur de la plus grande partie du territoire de l'ancienne Corinthie. La ville fut délivrée des Turcs dès 1821, et le fort de l'Acrocorinthe se rendit aux Grecs au printemps de l'année suivante.

Après sept années d'une guerre d'extermination, Corinthe, comme toutes les villes grecques situées dans la plaine, n'offrait plus que des ruines. Elle n'était encore, au commencement de 1830, qu'une masse de décombres de tous les âges, sur lesquels se posaient çà et là quelques frêles habitations composées de murs de terre et de planches mal jointes. Cependant, en 1829, l'un des ingénieurs dont le gouvernement français avait prêté le secours au comte Kapodistrias dès 1827, le capitaine Peytier, du corps royal des ingénieurs géographes, avait tracé le plan d'une nouvelle ville, et, par ses soins, sept colonnes d'ordre dorique sans chapiteaux, reste d'un temple qui fut peut-être celui de Neptune, avaient été dégagées et mises à découvert. C'est le seul débris considérable d'antiquité qui se remarque dans la ville moderne, jetée irrégulièrement au pied de l'Acrocorinthe et dans la plaine. A peu de distance, à l'est, on voit un cirque taillé dans le roc; une portion de son contour, creusée de manière à former un passage voûté, abritait, en 1829, des femmes et des enfants orphelins, chassés de Livadie par la guerre, et les écrasa dans sa chute pendant l'hiver cruel de 1830. Non loin de là, à l'est, sur les bords d'un ravin, sont les traces d'anciens tombeaux, puis des ruines helléniques. Au S. S. E. de Corinthe, en vue de Salamine, est l'ancien port de Cenchrées (Κεγχρέαι), aujourd'hui *Kekhriès*, sur le golfe d'Ægine. Le port de Lékhée (Λέχαιον), plus voisin de Corinthe, au nord, sur le golfe de Corinthe, n'a plus que les ruines d'une douane et est aujourd'hui abandonné. Ces deux ports fameux autrefois, ne sont accessibles qu'aux barques, navires de l'antiquité. Le temps n'est plus où ces frêles vaisseaux serraient timidement la côte et n'osaient affronter les courants du cap Malée. Les progrès de la navigation ont dû changer les relations et les routes maritimes; elles se rattachent soit aux îles qui peuvent servir d'entrepôt, soit aux points du littoral où naissent et d'où se projettent à l'intérieur des terres, sous la forme de canaux ou de chemins, les voies les plus nombreuses et les plus faciles. Cernée entre deux golfes profonds et écartés des lignes ordinaires de communication, Corinthe languit assise en solitaire sur son isthme, et ne peut plus devenir le centre d'un commerce actif et étendu. Mais si le nouvel État grec doit vivre et grandir, Corinthe, qui ne peut plus être ville opulente et de licencieux plaisirs, est appelée par cette impuissance même et par l'influence de son admirable topographie, à devenir la ville des arts paisibles et de la science, le *Munich* de la Grèce, sans en être la capitale politique. La vue du Bosphore est la seule qui, dans notre vieux monde, puisse l'emporter sur le ravissant tableau qui se déroule du haut de l'Acrocorinthe. C'est là que l'on est à la source des inspirations poétiques et des sentiments généreux, en découvrant tout à l'entour les lieux les plus célèbres de la Grèce, dans toute la magnificence de l'harmonie la plus complète du ciel, de la terre et des eaux. Ce spectacle saisit et élève l'âme par l'empire de la beauté physique et par la noblesse et la grandeur des souvenirs. D'un côté, la riche campagne de Sicyone, les bords sinueux du golfe de Corinthe, dont les deux rives s'unissent presque à l'occident et lui donnent l'aspect et la beauté d'un lac; au nord, par delà ce limpide miroir, les sommets neigeux du Parnasse et de l'Hélicon; puis le Cithéron, les monts Géraniens, gardiens de l'isthme; à l'orient, Salamine, Ægine, l'Attique et les îles de de l'Archipel. Le mont de l'Acrocorinthe est le plus élevé d'un rameau nommé *Pende Scouphi* (πέντε σκουφοί, les cinq bonnets), ressaut ou dernier contre-fort, du côté de l'isthme, des hauteurs qui séparent la plaine de Corinthe de celle d'Argos et qui ont leur point de partage le plus élevé à 1,079 mètres, près du village de Stephani, au N. E. de Mycènes. Ce rocher se dresse brusquement d'une hauteur de 575 mètres au-dessus du niveau de la mer voisine [1]; il est abrupte du côté de la ville, mais plus accessible au sud et à

réparés par les Athéniens, par Justinien, puis sous Manuel Paléologue; enfin relevés par les Vénitiens en 1463. L'isthme fut fermé en 15 jours par un mur flanqué de cent trente-six tours et d'un large fossé.

[1] Cette hauteur de 573 mètres, déterminée par le capitaine Peytier, l'un des ingénieurs de la carte de Morée, avait été évaluée par Strabon à 3 stades et demi. *Voir* Strabon, liv. VIII.

Soixante ans avant Ératosthènes, Dicæarque avait trouvé au

l'est. L'enceinte du fort (l'Acrocorinthe) qui le couronne présente dans son contour des travaux de l'architecture militaire de tous les âges : murs cyclopéens, constructions helléniques, fortifications vénitiennes du moyen âge et modernes. A l'intérieur se trouvent de nombreux débris de colonnes et de statues, triste témoignage de la fragilité des œuvres de main d'homme. La fontaine Pirène, que la tradition fit naître d'un coup de pied du cheval Pégase, et qui se nomme aujourd'hui Drako-Vryci, fontaine du Dragon, verse toujours au sommet de la montagne une eau pure et abondante.

Au temps où la hauteur et l'escarpement des citadelles en faisaient la principale force, l'Acrocorinthe était la clef du Péloponèse, qu'elle surveillait comme une sentinelle gigantesque. La position de l'Acrocorinthe et celle du mont Ithome, en Messénie, étaient regardées comme les deux leviers dont la possession rendait maître du Péloponèse. Démétrius de Pharus disait de ces deux places à Philippe II, roi de Macédoine : « On est maître du bœuf quand on le tient par les deux cornes. » Mais aujourd'hui ce fort aérien pourrait mieux brûler la ville moderne qu'en défendre l'approche si une fois les défilés de l'isthme étaient franchis par l'ennemi, et il n'a plus la même importance militaire.

On a quelquefois désigné sous le nom de *golfe de Corinthe* toute la portion de mer comprise entre le Péloponèse au sud, l'Étolie, la Locride, la Phocide, la Béotie au nord, l'Attique et la Mégaride à l'est ; mais ce golfe ne commence en effet qu'à la hauteur où le promontoire *Rhium* (château de Morée) au sud, et le promontoire *Anti-Rhium* (château de Roumélie) au nord, se rapprochent à 2,000 mètres de distance (une demi-lieue). Sa plus grande largeur, depuis les environs du château de Roumélie à l'ouest de Lépante jusqu'au fond de la baie de Livadostro à l'est, est de plus de 130,000 mètres, ou environ 29 lieues. Sa plus grande largeur, depuis l'embouchure de la rivière de Zakholi jusqu'au fond de la baie de Salona, est de 34,500 mètres, ou environ 7 lieues. L'espace qui s'étend au nord, depuis le cap Psoromyta, sur la côte de l'ancienne Locride, jusqu'au promontoire Anti-Rhium, et au sud depuis le cap de Vostitza jusqu'au promontoire Rhium, est parfois appelé *golfe de Lépante*. La partie antérieure, à l'ouest, jusqu'à Missolonghi et jusqu'au cap Papas (promontoire Araxus), prend le nom de *golfe de Patras*. C'est à l'entrée de ce dernier golfe que se livra la bataille de Lépante (*voy.*).

Le territoire même de Corinthe est peu fertile. La plaine, maigre et nue, ne devient mieux nourrie qu'à quelque distance à l'ouest, où commence un bois d'oliviers que traverse la rivière de Cléones. Depuis cette rivière jusqu'au delà de celle de Sicyone (rivière Saint-George, Haghiorghitico-Potami), le terrain est d'une grande richesse et bien cultivé en céréales. Corinthe n'a point de vignes : celles qui donnent le raisin connu sous le nom de *raisin de Corinthe* se trouvent surtout aux environs d'Akrata et de Vostitza. Ce produit fait la principale branche de commerce de tout le littoral et se transporte à Patras, d'où il passe en grande partie aux îles Ioniennes pour se répandre ensuite à l'ouest de l'Europe ; Corinthe même n'a point de part au mouvement de ce trafic.

En se rendant de Corinthe au port de Kalamaki (ancien port Schœnus), entre les deux points où l'isthme a la moindre largeur, on reconnaît, à des tranchées pratiquées çà et là dans la roche, les essais tentés à diverses époques, et notamment par César, Caligula et Néron, pour joindre les deux golfes par un canal. Démétrius Poliorcète (de 308 à 288 avant J. C.) avait été détourné de l'exécution de ce projet dans la crainte d'une trop grande différence de niveau entre les deux mers, en sorte que les eaux du golfe de Corinthe auraient pu, disait-on, submerger Ægine. Une pareille crainte n'arrêterait pas sans doute aujourd'hui ; mais un canal à travers l'isthme serait aussi dispendieux qu'inutile ; un chemin de fer ne le serait guère moins. Le défaut de port accessible aux grands bâtiments, l'absence de débouchés et des éléments de la vie commerciale réservent à Corinthe pour condition d'existence et d'avenir la mission de concourir avec Athènes à effacer en Grèce les traces de la barbarie, à donner à la patrie naissante le goût d'une liberté vigilante, mais patiente et laborieuse, et, dans le culte des arts, dans le noble exercice et le bon emploi des forces de l'intelligence, le courage d'attendre et la puissance de grandir. A. LAGARDE.

CORINTHE (AIRAIN DE). *Voy.* AIRAIN ; — (RAISIN DE) *voy.* l'article précédent.

CORINTHIEN (ORDRE). *Voy.* ORDRES D'ARCHITECTURE et CHAPITEAU.

CORIOLAN. Tel est le surnom sous lequel est connu dans l'histoire le fameux transfuge patricien CAIUS MARCIUS, issu de l'illustre maison *Marcia*, qui avait la prétention de tirer son origine du roi Ancus Marcius. Il se fit d'abord

mont Cyllène (aujourd'hui mont Zyria) une hauteur de 15 stades, environ 1,500 mètres ; les deux points les plus élevés du Zyria ont 2,374 et 2,115 mètres.

connaître dans la guerre contre les Volsques : il servait en qualité de tribun de légion, sous le consul Posthumius Cominius. Le surnom de *Coriolan* lui fut alors donné, parce qu'il signala sa valeur impétueuse devant la ville de Corioles, dont les Romains lui durent la conquête (l'an de R. 262, avant J.C. 492). Un tel début semblait lui promettre la faveur populaire; mais il s'attira bientôt la haine de ses concitoyens par l'orgueilleuse dureté de ses opinions dans le sénat. La retraite du peuple sur le mont Sacré, qui avait eu lieu 2 ans auparavant, précisément au moment des semailles, avait occasionné la disette. Dans cette situation désespérée, Gélon, roi de Syracuse, fit passer aux Romains un envoi considérable de blé, dont la moitié était offerte en pur don. Les plus sages et les plus humains d'entre les sénateurs voulaient qu'on distribuât gratuitement au peuple le blé reçu gratuitement, et qu'on vendît à vil prix celui que Gélon avait vendu. Les patriciens, tout entiers à leurs intérêts aristocratiques, prétendaient au contraire qu'il fallait tenir à haut prix tout ce grain : Jamais, disaient-ils, ils ne retrouveraient une si belle occasion de revenir sur les concessions faites au mont Sacré : il fallait dompter le peuple par le besoin. « C'était, observe un historien, condamner froidement à mort toute la partie indigente de la nation. » Entre les sénateurs qui se montrèrent les plus impitoyables, se distingua Coriolan. Les tribuns du peuple, qui venaient d'être admis comme assistants aux délibérations du sénat, dénoncèrent au peuple les propos atroces de ce jeune patricien. L'indignation des plébéiens fut à son comble : ils demandèrent vengeance, et les patriciens furent réduits à souffrir que l'ennemi du peuple fût appelé en jugement. Il ne se présenta pas, et fut condamné en son absence par les comices des tribus, qui pour la première fois exercèrent contre un membre du sénat la juridiction qu'ils venaient d'acquérir (an de Rome 264, av. Jésus-Christ. 490). C'est ainsi que dans tous les temps les prétentions oppressives des pouvoirs ont donné lieu aux conquêtes de la liberté. Coriolan, également indigné, et contre le sénat qui l'avait abandonné, et contre le peuple qui l'avait condamné, quitta Rome en proférant des imprécations contre elle, et se retira chez les Volsques, alors les plus ardents ennemis de sa patrie. Ce fut à Antium, dans la maison d'Attius Tullus, leur général, qu'il trouva l'hospitalité. A la voix de Coriolan, secondé par Tullus, les Volsques recouvrent les villes qu'ils avaient perdues. Ils viennent dévaster la campagne romaine (an de Rome 265-266, avant J. C. 487-489), mais à la recommandation de Coriolan ils épargnent les propriétés des patriciens; et le peuple ne manque point d'accuser ceux-ci d'être d'accord avec le transfuge. Rome se voit menacée par Marcius de subir le sort de Corioles. Les Romains découragés demandent la paix : on envoie en députation au rebelle les sénateurs les plus vénérables : Coriolan leur fait la réponse la plus dure. Ils retournent l'implorer une seconde fois, et n'obtiennent pas même d'être admis en sa présence. Rome semble n'avoir plus de soldats : cette fois ce sont les pontifes, les augures, les sacrificateurs revêtus des ornements sacerdotaux, qui vont implorer pour elle la clémence d'un vainqueur contre lequel Rome n'a pas essayé de livrer un seul combat. Cette troisième députation est aussi durement accueillie que les sénateurs. Enfin, la mère et l'épouse de Coriolan, Véturie et Volumnie, celle-ci tenant dans ses bras ses deux enfants en bas âge, se présentent accompagnées des dames romaines. L'inflexible transfuge est vaincu par les larmes de sa mère. Il lève son camp et retourne chez les Volsques, qui, dit-on, indignés de sa faiblesse, lui donnèrent la mort; mais suivant Fabius Pictor, le plus ancien des historiens de Rome, il finit ses jours à Antium, dans un âge très-avancé, et répétant souvent qu'il est dur à un vieillard de vivre en exil loin de sa patrie.— Telle est, aux détails près qui se trouvent consignés dans Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque, l'histoire de Marcius, et si nous avons élagué ces détails, ce n'est pas seulement pour abréger, c'est parce qu'ils ne nous paraissent point authentiques. Coriolan fit la guerre à sa patrie, et, près de la détruire, il se laissa désarmer par les supplications des dames romaines, c'est un fait qu'on ne saurait contester : il est constaté par un temple qui fut consacré à la fortune des femmes. Une inscription conservait le nom du consul qui l'avait dédié : c'était Proculus Virginius Tricostus, dont le consulat répond à l'an de Rome 268, avant J. C. 486. Mais ce monument ne prouve pas les circonstances de la querelle de Coriolan contre les tribuns. Plutarque a laissé une Vie de Coriolan; il l'a écrite comme il aurait pu faire celle d'un contemporain. Il remonte jusqu'à l'enfance et à l'éducation de son héros. Denys d'Halicarnasse va plus loin, il donne jusqu'aux harangues qu'il suppose avoir été tenues au sénat et dans les comices par Coriolan, les sénateurs et les tribuns; il veut même persuader qu'il les donne telles qu'elles ont été prononcées. « Comme cette révolution ne fut pas amenée par les armes, dit-il, mais par

des raisons et par des discours, j'ai cru devoir rapporter les harangues mêmes que prononcèrent les chefs des deux partis. » (Liv. VII, ch. 41.) Comme aucune des harangues qui purent être prononcées alors n'avait été conservée, une telle affirmation de la part de l'historien Denys parait être une prévarication. Au surplus, la harangue qu'il met dans la bouche de Coriolan est l'ouvrage d'un rhéteur. Tite-Live, plus judicieux que Denys, est beaucoup plus succinct. Du temps de Coriolan, on n'écrivait pas de Mémoires : les Romains n'avaient que des fastes très-arides, tracés par le grand pontife, et dont la plupart furent perdus. Mais longtemps après, quand l'écriture fut devenue plus familière aux Romains, toutet les familles décorées de quelque illustration se piquèrent d'avoir les Mémoires de leurs ancètres. On eut alors beau jeu pour leur prêter des exploits, des bons mots et des harangues. C'est dans de telles sources, c'est dans les Mémoires apocryphes de la maison Marcia, qu'ont dû puiser les auteurs qui ont écrit l'histoire de Coriolan. Enfin, ce qui donne à tous leurs récits un caractère frappant d'invraisemblance, c'est de voir les Romains, toujours si fermes dans les dangers de la patrie, se montrer si honteusement pusillanimes lors de l'agression des Volsques commandés par Coriolan. En perdant un seul de leurs concitoyens, avaient-ils donc perdu leur valeur? Ils se trouvent sans armée par la défection d'un seul homme, et quoique cet homme n'eût jamais été revêtu du commandement en chef, ils n'ont plus de généraux. Un tel phénomène est assez difficile à expliquer. A une si longue distance, on peut bien pardonner aux historiens quelques exagérations, quelques méprises; mais ce dont on ne doit pas les absoudre si facilement, c'est d'avoir peint sous des couleurs si favorables un personnage devenu le type du transfuge armé contre sa patrie. — Coriolan a été le héros de huit tragédies françaises ; elles sont toutes complétement oubliées et méritent de l'être, depuis celle de Hardi, qui fut jouée en 1614, jusqu'à celle de la Harpe, représentée en 1784. C'est une maladroite imitation du *Coriolan* de Shakspeare, qui, s'affranchissant de la règle des trois unités, a renfermé dans sa tragédie toute l'histoire de Coriolan ; mais la Harpe, en se croyant obligé d'accumuler dans l'espace de 24 heures une foule d'événements, qui perdent ainsi tout intérêt et toute vraisemblance, a fait une pièce qui n'appartient à aucune école, et que sa versification déclamatoire classe dans le genre ennuyeux. La Harpe aurait dû faire son profit de cette réponse qu'adressa Crébillon à un jeune homme qui, en sortant du collége, lui présentait un *Coriolan:* « Croyez-vous que si ce sujet eût été propre au théâtre, nous vous l'eussions laissé? » CH. DU ROZOIR.

CORMENIN (LOUIS-MARIE LA HAYE, vicomte DE), membre de la chambre des députés de France, publiciste distingué, et de tous les écrivains qui ont traité du droit administratif, celui qui a joint à la science la plus positive le style le plus brillant et la dialectique la plus rigoureuse.

Né à Paris en 1788, au sein d'une ancienne famille de magistrature, établie dans l'Orléanais, mais originaire de la Bresse, le jeune la Haye se voua d'abord au barreau, tout en cultivant un goût très-décidé qu'il avait pour la poésie, et dont les principaux fruits parurent dans les années 1811 et 1812. Reçu au conseil d'État, en qualité d'auditeur, dès le commencement de 1810, et attaché au comité de législation et du contentieux, il vit sa carrière toute tracée et la suivit avec ardeur et succès. Son avancement ne fut pas rapide pourtant, mais il gagna en science et en lumières ce que sa position laissait à désirer quant aux avantages matériels. Il venait d'être nommé, à la première restauration, maître des requêtes surnuméraire, lorsque les cent-jours attirèrent sur la France de nouveaux orages : M. de Cormenin alla s'enfermer dans une place forte de la frontière du Nord, pour combattre, comme volontaire, la seconde invasion ennemie. Le 24 août 1815 il rentra dans le conseil d'État avec le titre de maître des requêtes en service ordinaire pour le contentieux, et il resta dans cette position jusqu'en 1830, malgré l'extrême activité dont il fit preuve et les talents incontestables qu'il déploya. Sous d'autres rapports les récompenses ne lui manquèrent pas : M. de Cormenin, nommé membre de la Légion d'honneur, reçut bientôt la croix d'officier de cet ordre et fut créé baron en 1818; même, en 1826, il put échanger le brevet de ce titre contre celui de vicomte, qu'il attacha deux ans plus tard à un majorat érigé par lui dans sa famille, mais auquel il est à croire qu'il aura renoncé depuis la révolution de juillet. L'utilité dont il était au conseil d'État, où on cherchait à le conserver dans les mêmes attributions, nuisit peut-être à sa fortune politique, à laquelle M. de Cormenin travaillait encore comme écrivain, en publiant sur la science administrative, objet constant de ses études, des ouvrages fondamentaux.

Cependant l'arène parlementaire lui était ouverte : à peine avait-il atteint l'âge alors légalement requis qu'il fut élu député, le 1er mai 1828,

par le collége de l'arrondissement d'Orléans. Sans être orateur, M. de Cormenin se distingua à la chambre et surtout dans les commissions par sa grande intelligence des affaires, par l'indépendance qu'il conciliait avec les devoirs de sa position et avec une modération parfaite, et par un libéralisme dissimulé par les formes dont il s'enveloppait quelquefois, mais qui alla jusqu'à s'attaquer ouvertement (séance du 23 avril 1829) à l'hérédité de la pairie, abandonnée à la controverse par la charte de 1814, disait M. de Cormenin, parce qu'elle établit que le roi fait des pairs héréditairement ou à vie. En même temps le député du Loiret lutta contre le pouvoir pour obtenir l'indépendance du conseil d'État et la responsabilité des ministres; il dénonça les cumuls et les sinécures dans trois discours remarquables et généralement remarqués, et proposa l'adoption du jury pour les délits de la presse, dans un autre discours non moins important (1828). En 1829, d'accord avec l'opposition, il voulut rejeter le budget et il vota la fameuse adresse des 221.

Toutes les démonstrations de l'esprit public, quoique très-significatives, ne prévinrent pas les ordonnances de juillet : il en résulta une révolution, et M. de Cormenin, réélu à Orléans en juin 1830, prit parti pour elle dès son arrivée à Paris, le 29 juillet. La part qu'il eut aux réunions des députés et aux événements dont ces réunions furent en quelque sorte le berceau, jointe à une capacité universellement reconnue, donnait à M. de Cormenin une certaine importance politique : aussi fut-il désigné dès le 30 juillet au matin pour être un des commissaires du nouveau gouvernement (pour le commerce et les travaux publics). Mais il refusa par un scrupule relatif aux droits du jeune duc de Bordeaux, ainsi qu'il le dit dans sa lettre écrite au comte de Lobau, alors général et membre de la commission municipale. Puis il s'abstint le 7 août de toute participation aux délibérations d'une chambre à laquelle, dit-il, il ne reconnaissait pas le pouvoir constituant; il donna le 12 sa démissions de député en refusant de prêter serment à la charte et à la royauté nouvelles, et envoya même celle de sa place de maître des requêtes, dans un moment où plusieurs autres lui furent offertes, comme il nous en fait part lui-même, nommément celles de procureur général, de premier président de cour et de conseiller d'État. Fit-il dès lors aussi le sacrifice de ses titres nobiliaires récemment acquis? nous l'ignorons; mais l'année suivante il déclara y renoncer publiquement et à toujours, la révolution de juillet ayant pour principe et pour fin l'égalité. De son propre aveu, M. de Cormenin ne poussa pas alors la logique jusqu'au bout : le serment qu'il avait refusé en août, il se décida à le prêter quelques mois après. Il se présenta de nouveau aux électeurs d'Orléans, qui ne lui rendirent pas le mandat dont il s'était lui-même dépouillé; mais le 31 octobre il fut élu à Belley, département de l'Ain (Bresse). Depuis, il vota constamment avec l'opposition, contraire à l'établissement du 9 août, et en appelant sans cesse à la décision suprême des assemblées primaires de celle d'une chambre sans pouvoirs qui, disait-il, avait *bâclé une royauté dans quelques heures*. Ces mots, extraits d'une lettre insérée dans le *Courrier français* du 30 août 1831 et signée Cormenin, lettre que tous les journaux reproduisirent et qui fut aussi imprimée à part, firent une sensation profonde. On vit avec étonnement qu'un député se crût autorisé à proclamer la nullité complète de tout ce qui s'était fait en France dans l'intervalle du 7 août 1830 au 29 août 1831, jour de la dissolution de cette chambre que les circonstances avaient fait sortir de ses attributions purement législatives pour saisir le pouvoir constituant. Cette lettre *sur la charte et sur la pairie*, très-remarquable de style et de dialectique, appelait une réponse : les députés Kératry et Devaux s'en chargèrent; rédigée avec talent et publiée en date du 3 septembre, elle donna lieu à une vive controverse, dans laquelle le dernier mot ne resta pas aux adversaires de M. de Cormenin, et qui l'environna d'une popularité telle qu'aux élections de 1831 il obtint la majorité à la fois dans quatre arrondissements, à Belley et à Pont-de-Vaux (Ain), à Montargis (Loiret) et à Joigny (Yonne). Ce fut pour Belley qu'il opta; et réélu en 1834, à Joigny et au Mans (Sarthe), il accepta le mandat des électeurs de l'Yonne. Depuis, M. de Cormenin vota toujours avec la partie la plus avancée de l'opposition. En 1835 son nom se trouva placé, dans le journal *le Réformateur*, au bas d'une pièce qui en fit juger et condamner les rédacteurs par la chambre des députés; mais, quoique journaliste lui-même (M. de Cormenin rédigeait alors les articles du *Courrier français* sur les séances des chambres [1], le député de l'Yonne, moins complaisant qu'un grand nombre

[1] M. de Cormenin a pris part à la rédaction de plusieurs autres journaux. Dans la *Nouvelle Minerve* il a écrit les portraits d'hommes politiques qui y paraissaient sous le nom de *Timon* et dont on a publié la collection sous le titre : *Études sur les orateurs parlementaires*, par Timon. Paris, 1836, une forte brochure in-8°.

de ses collègues de l'opposition, désavoua une signature à laquelle il n'avait point eu de part, et qui le compromettait vis-à-vis de la chambre.

Il nous reste à parler des titres, plus anciens et moins trompeurs, à l'estime publique que M. de Cormenin s'est incontestablement acquis. L'écrit intitulé *Du conseil d'État* et publié en 1818 produisit une vive impression, moins à cause des détails intérieurs et confidentiels qu'il renfermait au sujet des rapports du conseil avec Napoléon, que parce qu'il tendait à placer la juridiction administrative hors des mains du pouvoir exécutif, malgré l'antique tradition. Mais l'ouvrage capital de M. de Cormenin, celui qui a fondé sa réputation comme jurisconsulte dans la science administrative, c'est son livre intitulé *Questions de droit administratif*, publié pour la première fois en 1822 et qui prit une forme toute nouvelle dans la 3e édition, celle de 1826, à son tour épuisée aujourd'hui. Ce livre, qui est devenu, pour ainsi dire, le manuel de tous ceux qui s'occupent de l'étude du contentieux de l'administration, est divisé en deux parties : dans l'une l'auteur discute et résout les questions sur lesquelles le conseil d'État avait chargé l'auteur de lui faire des rapports, et l'autre offre un résumé substantiel de la jurisprudence qui, d'accord avec les lois et règlements, régit les principales branches du contentieux administratif, en déterminant aussi les règles de compétence de chaque autorité, ainsi que le mode d'instruction à suivre pour les affaires introduites devant le conseil d'État. Plus tard, M. de Cormenin, revenu à ses premiers et si honorables travaux, a composé pour la collection des *Entretiens de Maître Pierre* (publiée à Paris et à Dijon) des abrégés d'économie politique et de droit public. En 1837, on a réuni en quatre volumes, sous le titre de *Libelles politiques*, une série de pamphlets de M. de Cormenin, qui se font remarquer par une âpreté incroyable d'opposition et par une verve de style que Paul-Louis Courier avait seul possédées avant lui. Tous les écrits de cet auteur sont remarquables par des aperçus spirituels, par des discussions pleines de lumière et de logique, par les charmes d'un style précis, vif et élégant. J. H. SCHNITZLER.

CORMONTAINGNE (LOUIS DE), célèbre ingénieur français mort en 1752, âgé de près de 60 ans [1]. Il entra dans le corps du génie en 1715, et, après avoir résidé à Strasbourg jusqu'en 1726, il assista, de 1733 à 1745, aux siéges les plus mémorables dans les guerres de la succession de Pologne et de celle d'Autriche. Il passa par tous les grades et parvint à celui de maréchal de camp; en cette qualité il fut directeur des fortifications des places de la Moselle. Pendant la paix, il améliora celles de Thionville et de Metz [2]. Il fit construire dans cette dernière place les forts Belle-Croix et Moselle, et résuma dans ces deux ouvrages ses principes sur la fortification; il développa les propriétés de la fortification moderne, reconnues avant lui par Vauban. La plus importante des améliorations qu'il introduisit dans l'art de fortifier fut de construire les escarpes en maçonnerie à la vue de l'ennemi éloigné, et de le forcer ainsi à s'en approcher pour les battre en brèche. Il augmenta la saillie des demi-lunes et donna plus d'importance aux réduits de demi-lunes et de places d'armes rentrantes. Le général Cormontaingne a laissé un grand nombre de manuscrits, recueillis et publiés par M. Bayard, capitaine du génie. Ils forment 3 volumes, dont le premier est le *Mémorial pour l'attaque des places*, le second, le *Mémorial pour la défense des places*, et le troisième, le *Mémorial pour la fortification permanente et passagère*. Ces trois ouvrages font un manuel complet de l'officier du génie; ils ont été publiés en 1809, avec des notes de M. de Bousmard, ancien officier du génie. CARETTE.

CORMORAN. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. Caractères : bec assez long, droit, comprimé, arrondi en dessus; mandibule supérieure sillonnée, très-courbée à la pointe; l'inférieure comprimée, plus courte, obtuse et peu courbée; narines linéaires, placées à la base du bec, engagé dans une petite membrane qui s'étend sur la gorge, cette membrane est nue ainsi que la face; pieds courts, robustes, retirés dans l'abdomen; quatre doigts réunis par une seule membrane, l'extérieur le plus long, celui de derrière s'articulant intérieurement; ongle du

[1] On ne connait pas la date précise de la naissance de Cormontaingne; sa famille habitait Strasbourg, et il parait y être né en 1696. Cette aussi à Strasbourg qu'il fit ses études. Au moment de sa mort il était écuyer, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, directeur des fortifications de Thionville, Longwy, Bitsch et Verdun. Il commença à servir en 1713, comme ingénieur volontaire, aux siéges de Landau et de Fribourg. Nous empruntons ces faits, ainsi que le prénom de Cormontaingne, qu'on cherche en vain, même dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, à la Notice historique placée en tête de la 2e édition du *Mémorial pour l'attaque des places*, par M. Augoyat, Paris, 1835, t. II des *Œuvres posthumes*. J. H. SCHNITZLER.

[2] A Metz, Cormontaingne devint, en 1733, ingénieur en chef : « mais il était subalterne lorsqu'il a fait exécuter le système de fortification qui porte son nom et qui est devenu classique en Europe, » *Notice*. J. H. SCHNITZLER.

doigt intermédiaire dentelé en scie; ailes médiocres : la première rémige plus courte que la deuxième qui est la plus longue. Les cormorans appartiennent à cette petite division que Cuvier a qualifiée de totipalmes, et qui, peu nombreuse en espèces comme en genres, ne comprend que les oiseaux dont la conformation du pied offre la plus grande ressemblance avec la rame antique. Grands consommateurs de poissons, de ceux de rivière surtout, les cormorans les poursuivent avec une rapidité extraordinaire. Dès que l'un d'eux a aperçu la proie qui nage paisiblement au sein du fleuve, en un clin d'œil il plonge, saisit d'un de ses pieds la victime qui chercherait en vain à se dégager de la fatale membrane, et la ramène, en s'aidant de l'autre rame, à la surface de l'onde; là, par une manœuvre agile, le poisson lancé en l'air, retombant immédiatement la tête la première, est reçu sans résistance de la part des nageoires dont les rayons sont alors naturellement couchés en arrière, dans le gosier très-dilatable de l'oiseau. Si ce dernier manque d'adresse, ce qui arrive rarement, le poisson n'a point pour cela échappé à la voracité de son terrible adversaire; il est de nouveau saisi et lancé jusqu'à ce que sa chute se soit faite d'une manière convenable. Dans plusieurs pays on a réussi à utiliser l'habileté des cormorans à la pêche, et on les a amenés à rendre au pêcheur les mêmes services que le chasseur obtient du faucon qu'il a dressé. Cette pêche, autrefois très-usitée en Angleterre, l'est encore, à ce que l'on assure, dans toute la partie orientale de l'Asie : le cormoran domestique, portant au cou un anneau assez juste, debout sur l'extrémité de la nacelle que dirige son maître, plonge, s'élance sur le poisson qu'il a aperçu, et le rapporte à bord avec une fidélité dont sans doute le plus sûr garant est l'anneau qui interdit l'entrée du poisson dans l'estomac du cormoran. La plupart de ces oiseaux, aussi bons voiliers que grands nageurs, recherchent la société de leurs congénères; hors la saison des amours, pendant laquelle ils sont constamment appariés, on les voit presque toujours par petites troupes. Leur grande consommation de nourriture en fait le fléau des étangs, et les empêche de rester longtemps sédentaires dans le même canton. Le cormoran est du petit nombre des palmipèdes doués de la faculté de percher, et c'est ainsi que, sur les plages désertes, il se livre au sommeil. C'est ordinairement sur des arbres ou dans des anfractures de rochers qu'il établit son nid, et il le compose d'herbes fines, placées au milieu d'un tissu grossier de joncs. La ponte est de trois ou quatre œufs parfaitement ovales. Ces oiseaux avaient été confondus par Linné avec les fous, les frégates et les pélicans, sous cette dernière dénomination. DR..Z.

CORNALINE, pierre siliceuse, colorée par l'oxyde de fer en rouge plus ou moins intense, passant quelquefois au rose et à la couleur de chair : d'une transparence *cornée*, ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte. — Les cornalines sont infusibles comme la plupart des pierres siliceuses. Une très-haute température leur fait perdre leur transparence et les noircit lorsque leur surface a été exposée quelque temps à une flamme fuligineuse ou à un courant d'hydrogène carboné. Leur origine est la même que celle des agates, des calcédoines, sardoines et autres pierres siliceuses à cassure conchoïdée. X.

CORNAK. *Voy.* ÉLÉPHANT.

CORNARO (FAMILLE DES). Le premier membre de cette famille illustre qui ait joué un rôle dans l'histoire de Venise est MARC CORNARO, doge le 27 juin 1365. Il soumit les Crétois révoltés et fit orner la salle du grand conseil de peintures à fresque qui subsistent encore. Le règne de JEAN CORNARO, doge en 1625, est célèbre en ce qu'à cette époque le conseil des Dix vit pour la première fois son existence menacée. Un jour, en sortant de ce conseil, Renier Zeno reçut plusieurs coups de poignard de la main de GEORGE CORNARO, fils de Jean. Il guérit; mais la haine qu'il portait depuis longtemps à la famille du doge et qui avait été la première cause de l'assassinat, devint plus violente que jamais; il l'inspira au conseil, qui mit la tête de George à prix, et annonça le dessein de poursuivre le doge lui-même. C'est alors que la noblesse, qu'offensait depuis longtemps la tyrannie des Dix, refusa unanimement ses suffrages aux candidats désignés pour les renouveler : en persistant dans son refus, elle eût anéanti cette terrible oligarchie; mais convaincue, peut-être avec raison, que la stabilité du gouvernement reposait sur une telle institution, elle se contenta d'ôter aux Dix le droit d'annuler les décrets du grand conseil. Pendant le règne de Jean Cornaro, la république ne cessa d'être en guerre avec l'Autriche, d'abord pour la défense de la Valteline, puis pour assurer la succession du duché de Mantoue aux princes de Gonzague-Nevers. JEAN II CORNARO, doge en 1709, vit la Morée conquise par les Turcs en deux campagnes. Corfou, mieux défendue, leur échappa ainsi que la Dalmatie et l'Albanie, et le traité de Passarowitz, conclu en 1718, termina la guerre assez convenablement pour la république.

Outre ses doges, la maison des Cornaro compte trois personnages célèbres : Louis, connu pour son excessive sobriété, Catherine, reine de Chypre, et la savante Hélène.

Louis Cornaro, né en 1467, avait reçu de la nature un tempérament très-faible; les désordres de sa jeunesse achevèrent d'altérer sa santé, et il se vit, à 40 ans, menacé de perdre une vie déjà languissante et épuisée; c'est alors que, changeant tout à coup son régime, il restreignit sa nourriture à 12 onces d'aliments solides et à 14 onces de vin par jour. Il s'occupa aussi de réformer son caractère ; naturellement sombre et haineux, il parvint à se rendre aimable et patient. Sa santé se rétablit avec une rapidité étonnante, et, toujours fidèle au régime qui la lui avait rendue, il mourut presque centenaire en 1566. Il a tracé lui-même le plan qu'il avait suivi dans un opuscule intitulé : *Discorsi della vita sobria, ne' quali con l'esempio di sè stesso dimostra con quai mezzi possa l'uomo conservarsi sano fino à l'estrema vecchiezza.*

[Il a paru plusieurs traductions françaises de cet ouvrage sous ces titres: *Conseils pour vivre longtemps*, 1701, in-12; *l'Art de conserver la santé*, etc. Leyde, 1724, in-12; *de la Sobriété et de ses avantages*, Paris, 1772, in-12. Le système de Cornaro a trouvé des contradicteurs, et l'on publia en 1701 *l'Anti-Cornaro*, etc.]

Il faut voir dans l'histoire de Venise quelles mesures astucieuses et souvent cruelles prit la république pour s'assurer l'héritage de la reine de Chypre. Il fut défendu à Catherine, après la mort du roi son mari, de contracter de nouveaux liens; et tandis que Venise faisait enlever de Nicosie les bâtards de ce roi, dont le plus redoutable mourut empoisonné à Padoue, tandis qu'elle repoussait les prétentions de Charlotte de Lusignan, belle-sœur de Catherine et légitime héritière, la jeune reine languissait dans son palais sous la plus exacte surveillance. En 1489 cette fille de Saint-Marc abdiqua en faveur de la seigneurie. Son frère George Cornaro, chargé de la décider à ce sacrifice, avait été averti qu'il payerait de sa tête la non-réussite de sa négociation. Catherine conserva le titre de reine et passa le reste de ses jours dans le château d'Asolo, près de Trévise.

Lucrèce-Hélène Cornaro-Piscopia, fille d'un procurateur de Saint-Marc, naquit en 1646. Les progrès rapides qu'elle fit dans toutes les sciences excitèrent une juste admiration : elle savait également bien l'espagnol, le français, le latin, le grec, l'hébreu, et avait une teinture de l'arabe; elle possédait à fond les mathématiques, l'astronomie, la musique, la philosophie et la théologie. Le doctorat en philosophie lui fut solennellement conféré le 25 juin 1678, dans l'église cathédrale de Padoue. Hélène était modeste et pieuse; son goût pour l'étude l'éloignait tellement du mariage que, de très-bonne heure, elle fit vœu de célibat; elle prit même l'habit de Saint-Benoît et en observa la règle, mais sans entrer dans un couvent. Elle mourut en 1684. Le père Bacchini publia ses œuvres, Parme, 1688, 1 vol. in-8° : ce sont des discours académiques italiens, des éloges latins, et la traduction d'un ouvrage espagnol intitulé *Entretien de Jésus-Christ avec l'âme dévote*. On trouve de ses vers dans le *Recueil des poésies des femmes célèbres*, publié par Mme Bergalli. Mlle Ozenne.

CORNAROS (Vincent), poëte grec de la ville de Sitia en Crète, probablement d'origine vénitienne, florissait dans le XVIe siècle, et passe pour l'Homère de la Grèce moderne. L'obscurité qui enveloppe sa naissance et sa vie, la gloire d'être aussi chanté par des rapsodes, l'héroïsme de quelques caractères de son poëme, le feu qui anime ses combats, l'ingénieuse variété des aventures de son héros, l'emploi d'une langue à peine formée, lui donnent quelque ombre de ressemblance avec le chantre de l'Odyssée. Son poëme, divisé en cinq chants, est intitulé *Érotocritos*. Hercule, roi d'Athènes, a une fille unique parfaitement belle nommée Aréthuse, et un ministre accompli nommé Pesestrate. Le fils de ce ministre, Érotocrite, devient amoureux d'Aréthuse, qui, de son côté, répond à son amour. Indigné de l'audace d'un sujet qui ose prétendre à la main de sa fille, Hercule le condamne à l'exil; il fait aussi jeter dans un cachot sa fille Aréthuse pour la punir de sa passion peu royale. Enfin, après avoir triomphé des épreuves les plus périlleuses, les deux amants, à force de persévérance et d'héroïsme, fléchissent le roi, qui les unit. L'action est fort simple : c'est un mérite que relèvent encore, et à un haut degré, la moralité des pensées, une incroyable originalité d'expressions et une fleur exquise de galanterie chevaleresque. Dans aucun document littéraire la Grèce moderne ne nous offre un texte plus intéressant, plus instructif pour l'étude comparative de la langue ancienne. D'Ansse de Villoison s'est extasié au sujet de quelques dorismes échappés de la bouche d'un Grec : qu'eût-il dit de ce poëme qui en est rempli ? Le style en a déjà vieilli, au point que des Grecs, même instruits, ne l'entendent pas toujours. Ce motif a déterminé un Grec de Patras, Denis Photinos, à refaire ce poëme. Son travail a paru à Vienne,

en 1818, 2 vol. in-8°; mais les Grecs et tous les philologues préféreront toujours l'ancien Érotocrite, parce que, indépendamment du mérite poétique qui les charme, ils y voient un des plus précieux monuments de la Grèce pour l'histoire de sa langue impérissable. F. Dehèque.

CORNE. Ce nom, dérivé du latin *cornu*, est très-usité, soit dans le style familier, soit dans le langage scientifique, pour désigner en général toute éminence placée sur la tête des animaux. Dans cette acception générale, on l'applique aux tentacules des mollusques, aux antennes des insectes et aux prolongements solides qui surmontent le front d'un certain nombre d'animaux vertébrés, et principalement des mammifères ruminants cérophores (du grec *kéras*, corne, et *phérô*, je porte). Ce sont en effet les cornes de tous les animaux de ce grand groupe, dont les usages, la forme conique et la nature propre, ont fixé plus particulièrement l'attention des observateurs, qui ont servi de type à toutes les autres dénominations des parties qui semblent avoir quelque analogie avec elles. En anatomie comparée, on distingue les armes ou les ornements du front des ruminants, en bois et cornes. Les bois sont différenciés en ceux qui sont caducs et recouverts d'une peau velue et non persistante, et en ceux dont la peau et la tige osseuse persistent. Les cornes des genres antilope, chèvre, mouton, bœuf, sont comme les bois des prolongements de l'os frontal, mais revêtus d'une couche de substance cornée qui n'existe pas dans le bois. Selon que l'axe ou la cheville osseuse des cornes est pleine ou celluleuse, les ruminants cérophores ont été subdivisés par Latreille en *plénicornes* (antilope) et en *tubicornes* (bœuf, mouton, chèvre). Les cornes de ces animaux sont appelées *cornes creuses*, lorsque, faisant abstraction de leur cheville osseuse, on la compare aux éminences coniques du nez des rhinocéros. Celles-ci ont reçu le nom de *cornes pleines*. Ce sont là les parties auxquelles le sens propre du mot *corne* s'applique exactement. On en rapproche encore, 1° les protubérances osseuses de la tête de quelques oiseaux (calaos, pintade, casoar), qui sont revêtues d'une matière cornée; 2° les ergots tubuleux des pieds de derrière de l'échidné et de l'ornithorinque, ceux des tarses des gallinacés, de quelques échassiers, ceux des doigts de l'aile de quelques autres oiseaux. Mais évidemment tous ces prolongements cornés des membres ne sont point des cornes, et sont intermédiaires entre ces organes et les ongles ou griffes, etc. — En chimie et en physiologie, on se sert aussi fréquemment du mot *corne* pour désigner la matière ou substance animale qui, sous des formes très-variées, prend les noms d'épiderme, d'épithélium, de drap marin, d'épiphlose, de poils, de soies, de cheveux, de piquants, de plumes, de laine, de crochets, de châtaignes, d'écaille, de becs, de fanons, d'ongles, de griffes, de sabots, d'opercules, de cornes pleines, de cornes creuses. Cette substance est un mucus albumineux, sécrété par des organes du derme ou par le derme lui-même. Ce sont les formes diverses de ces organes et du derme qui président à la formation d'un si grand nombre de produits, dont la matière principale, identique dans tous, se trouve plus ou moins condensée, combinée avec des proportions variables de matières colorantes, et paraît avoir subi une modification particulière dans l'intérieur de l'axe ou tige des *plumes* et des *piquants*. Cette indication très-succincte des parties de nature cornée suffit pour le moment, et un article spécial (*humeurs émanées du sang*), sera consacré à faire connaître les affinités de cette substance muqueuse transformée en corne avec les autres substances émanées du sang. En raison de ce que la matière cornée se présente sous forme de fibres ou filaments qui se fasciculent en se serrant plus ou moins, on a cru devoir admettre des tissus cornés, des tissus pileux; mais, en réfléchissant que ce ne sont là que les formes d'une matière excrétée, jetée dans un moule, on ne peut comparer tout au plus cette texture qu'à celle des substances minérales, et non à la texture organique des véritables tissus vivants. — Le rôle que la *substance cornée* et tous les organes qu'elle constitue jouent dans l'économie animale étant une fois connu, on se rend facilement raison de l'emploi fréquent du mot *corne* dans le langage de la conversation, et on y trouve l'origine des acceptions multipliées sous lesquelles il se présente. — Chez les Latins, en outre de son sens propre, CORNE signifiait encore : 1° bois d'un cerf (*cornua ramosa cervorum*); 2° croissant de la lune (*cornua lunæ*); 3° les deux bouts des vergues (*cornua antennarum*); 4° pointe, sommet de montagne (*cornua montis*); 5° côté, coin d'un tribunal (*cornu tribunalis*); 6° détours, sinuosités des fleuves (*cornua fluminum*); 7° les deux côtés d'un port (*cornua portûs*); 8° les points d'une dispute (*cornua disputationis*). Selon les idées qu'ils avaient de leurs dieux, ils les représentaient avec des cornes à la tête (Jupiter-Ammon, Bacchus, Pan, les satyres, Achéloüs), [1] ou tenant

[1] Les *cornes* étant chez les anciens un emblème de force et de puissance, on conçoit qu'elles aient pu servir de caractère distinc-

une corne d'une main (Harpocrate, Sommeil) [1]. —On peut voir comment le sens figuré du mot *corne* se nuance dans les phrases ou les locutions suivantes : *il est aussi étonné que si les cornes lui venaient à la tête,* pour exprimer la surprise causée par quelque accident extraordinaire; *on prend les hommes par les paroles et les bêtes par les cornes;* il n'a pas besoin qu'on lui donne un coup de *corne* pour lui donner de l'appétit, en parlant d'un goulu qui mange vite: *donner un coup de corne*, se dit d'un trait piquant lancé par un satirique contre quelqu'un ; *montrer les cornes*, c'est se mettre en état de défense; *faire les cornes à quelqu'un,* c'est faire par dérision, avec deux doigts, un signe qui représente les cornes, et figurément se moquer de lui. — *Corne* signifie encore, 1° un terme de marine, une vergue qui appuie sur le mât, et l'embrasse par une de ses extrémités; 2° la raie blanche qu'on voit sur la tranche d'un cuir mal tanné lorsqu'on le fend ; 3° un pli fait à un feuillet d'un livre.—*Corne* est le nom, 1° de divers ornements en architecture ; 2° des angles d'une pâtisserie (talmouse) ; 3° d'une sorte de saillie du bonnet des ecclésiastiques, d'un bonnet *à trois cornes* ou d'un *chapeau* dit *à 3 ou 4 cornes.*— Sous le nom de *cornes d'ammon,* on désigne, en anatomie, des éminences situées dans les ventricules du cerveau et, en histoire naturelle, un genre de coquilles fossiles, très-abondamment répandues dans les terrains calcaires et schisteux.— *Corne d'abondance* est un nom vulgaire donné, 1° à l'huître plissée ; 2° à quelques espèces de champignons. *Corne de cerf* et *corne de daim* sont encore des noms de plante. — En anatomie humaine, les *cornes* du cartilage thyroïde, les *cornes* du coccyx, les *cornes* du sacrum, sont des éminences apophysaires; les *cornes* de la matrice sont les trompes utérines.— En matière médicale, on entend par *corne de cerf* ou *corne de chamois* la substance osseuse du bois de cerf, qui contient beaucoup de gélatine et de phosphate de chaux : on la râpe et on la fait entrer dans la préparation de plusieurs boissons mucilagineuses. La corne de cerf calcinée entre dans la composition de la décoction blanche de Sydenham.—En pathologie, les calus ou callosités ou durillons, les cors, des cornes même naissant de la peau, sont des productions *cornées*, morbides, auxquelles il faut joindre celles qu'on observe dans l'*ichthyose cornée*, maladie qui a fait donner aux individus qui en sont affectés le nom d'*hommes porcs-épics*, et dont les deux frères Lambert ont offert aux habitants de Paris un exemple si remarquable.—En termes de pêche, les harengs *cornés* sont ceux prêts à frayer, dont la chair est molle, la laite petite, et qui deviennent coriaces dans le sel.—*Lune cornée* ou *argent corné* est le nom que les anciens chimistes donnaient au sel, qui porte dans la nouvelle nomenclature celui de muriate ou d'hydrochlorate d'argent.—Sous le nom de *cornage*, on désigne, dans l'art vétérinaire, le bruit de la respiration de certains chevaux, lorsqu'ils courent ou trottent, parce qu'il imite le son que rend une corne dans laquelle on souffle. On appelle *cheval* CORNARD celui qui est atteint de cette maladie, laquelle est très-difficile à guérir si elle n'est incurable.—Le CORNETIER est l'artisan qui refend les *cornes* de bœufs tués, les redresse et les vend pour en faire des peignes et autres ouvrages. En termes de fortification, un ouvrage extérieur, composé de deux flancs assez longs, s'appelle *ouvrage à cornes.* X.

Le mot *corne* a différentes acceptions dans l'Écriture. Les Hébreux entendaient quelquefois sous ce nom, comme le font les modernes, une hauteur, un angle, un coin. Il est dit en ce sens : *Vinea facta est dilecto meo in cornu filio olei* ; c'est-à-dire : « Mon bien-aimé a une vigne située sur une hauteur, ou sur le coin d'une montagne fertile et grasse. » On donnait spécialement aux angles de l'autel des holocaustes le nom de *cornes;* mais il y avait en outre des *cornes* ou éminences aux quatre coins de l'autel, auxquelles étaient attachées quatre chaînes, d'où pendait la grille de l'autel. — La *corne* marque aussi dans l'Écriture la gloire,

til au dieu Pan, aux satyres, au rival malheureux d'Hercule (Achéloüs) à Hercule lui-même. Il y a des statues de Bacchus qui portent aussi des *cornes ;* mais il n'est fait mention de ces *cornes* que dans les poëtes. Il faut y voir également un symbole, une allusion aux effets du vin, à la force, à l'énergie, à la puissance qu'il donne à ceux qui en font un usage modéré.

[1] Les femmes des Spartiates étaient dans l'usage d'orner le front de leurs maris, au moment de leur départ pour la guerre, d'une *couronne de cornes*, symbole, comme on l'a déjà vu plus haut, de force et de courage. Très-certainement, ils n'attachaient point d'autre idée à cet emblème honorable, et ils étaient bien loin surtout d'y voir le présage de la foi conjugale trompée. C'est cependant cette dernière allusion qui a prévalu chez nous, où l'on a tout à fait perdu de vue l'ancienne et véritable acception du mot. De là sont venues les façons de parler, triviales et populaires, où le mot de *cornes* est employé pour désigner l'atteinte portée par une femme à l'honneur de son mari, et l'épithète injurieuse de CORNARD, que l'on applique à celui qui est *trompé*. On voit que les modernes, qui ont emprunté tant de choses aux anciens, les ont souvent altérées d'étrange sorte. C'était bien la peine d'introduire dans la langue française une expression *renouvelée des Grecs* pour lui faire dire une sottise ! O Athéniens, Athéniens !

l'éclat, les rayons; par exemple, on dit que le visage de Moïse était environné de *cornes*, c'est-à-dire qu'il était rayonnant et qu'il en sortait comme des *cornes de lumière;* et c'est ainsi, en effet, que les peintres ont coutume de le représenter. Il est dit ailleurs : Dieu a élevé ma *corne*, il a élevé la *corne* de son oint, c'est-à dire il m'a comblé de gloire, il a relevé la gloire de son roi ou de son prêtre. *N'élevez point votre corne,* dit le psalmiste : autrement, ne vous glorifiez point. *Sa corne sera élevée en gloire,* c'est-à-dire il sera comblé d'honneurs, etc. — A l'exemple des anciens, qui se servaient souvent de *cornes,* surtout de *cornes de bœuf* en guise de vases dans les festins ou les sacrifices, l'Écriture donne aussi le nom de *cornes* aux vases où l'on mettait l'huile, les parfums, soit qu'ils fussent réellement de *corne* ou d'autre matière. *Imple cornu tuum oleo,* dit le Seigneur à Samuel; remplissez votre *corne* d'huile, et allez donner l'onction royale à David. Le grand prêtre Sadoc prit une *corne* d'huile du tabernacle, et en alla oindre Salomon. Job donna à l'une de ses filles le nom de *corne d'antimoine* (cornu stibii), ou de corne à mettre de l'antimoine, emploi bien connu des femmes dans l'Orient. — La principale défense et la plus grande force des *bêtes à cornes* consistant dans leurs *cornes,* l'Écriture nous donne la *corne* comme le *symbole de la force:* « Le Seigneur élève la *corne* de David, la *corne* de son peuple; il brise la *corne* des méchants; il coupe la *corne* de Moab; il casse dans sa fureur toute la *corne* d'Israël; il promet de faire pulluler la *corne* d'Israël, c'est-à-dire de le rétablir en honneur et de lui rendre sa première vigueur. » Moïse compare Joseph à un jeune taureau, et dit qu'il a des *cornes* comme celles du rhinocéros. Les auteurs sacrés expriment souvent la victoire par ces mots : « Vous les jetterez en l'air avec les *cornes,* c'est-à-dire vous les dissiperez comme un taureau dissipe avec les *cornes* tout ce qui se présente devant lui. — Les royaumes, les grandes puissances, sont aussi souvent désignées sous le nom de *cornes.* C'est ainsi que Daniel nous décrit la puissance des Perses, celle des Grecs, celle de Syrie et d'Égypte. Il nous dépeint Darius et Alexandre comme un bouc et un bélier qui se heurtent violemment avec leurs *cornes;* et Antiochus Épiphane, comme une *corne* qui prononce des blasphèmes et qui fait la guerre aux saints. — Dans les livres des Machabées, l'aile droite et l'aile gauche d'une armée sont nommées la *corne droite* et la *corne gauche;* et dans Habacuc il est dit que le Seigneur vient de Pharan tout environné de gloire et de majesté, ayant des *cornes* dans ses mains, c'est-à-dire ayant les mains armées de dards enflammés, de flèches de feu. — Dans les auteurs profanes, on donne quelquefois aux flèches ou aux dards le nom de *cornes,* parce qu'autrefois on les armait de *cornes.* Plusieurs peuples garnissaient de *cornes* le bout de leurs dards; et le centaure Dorylas était armé de deux *cornes* de bœuf au lieu de javelots.

.....Sævique vicem præstantia teli
Cornua dura boum, multo madefacta cruore.

— Le mot *corne,* pris dans l'acception de promontoire, de bosse ou d'avancement, a été transporté dans la géographie. Un cap de l'Éthiopie, au-dessus de l'Égypte, du côté de l'est, dans la partie septentrionale des côtes de l'Aranie, appelé aujourd'hui *cap du Midi* ou *cap des Bosses,* avait autrefois le nom de NOTI CORNU, ou NOTU KERAS. Ptolémée (liv. V, ch. 7) fait mention d'une ville de l'Asie Mineure nommée *Corne* (*Kornê*). Les trois pointes les plus élevées des chaînes de montagnes dont le Groenland est hérissé, et qui se distinguent à la distance de 25 et 30 lieues en mer, se nomment *cornes de cerf.* — Une petite ville des États de l'Église, à une lieue de la Méditerranée et à 4 lieues et demi N. de Civita-Vecchia, dont la population n'est guère que de 2,000 âmes, mais qui est remarquable par les restes d'antiquités étrusques que l'on trouve dans ses environs, se nomme *Corneto* (*Corneutum,* le *Cornetus campus* des Latins). Enfin, il existe une île qui porte le nom de *Corne* sur la côte méridionale des États-Unis. EDME HÉREAU.

Les poëtes anciens et modernes désignent sous le nom de *corne d'abondance* (*Cornu copiæ*) une *corne* d'où sortaient toutes choses en abondance, par un privilége que Jupiter donna à sa nourrice, qu'on a feint avoir été la chèvre Amalthée. D'autres disent que c'était une des cornes d'Achéloüs, transformé en taureau, laquelle lui ayant été arrachée par Hercule dans la lutte où ce dernier demeura vainqueur, fut remplie par les nymphes de fleurs et de fruits, et consacrée à la déesse *Abondance.* — Cette fable fait allusion à une partie du territoire de Libye, fait en forme de *corne de bœuf,* très-fertile en vins et en fruits exquis, qui fut donnée par le roi *Ammon* à sa fille *Amalthée,* que les poëtes ont feint ensuite avoir été nourrice de Jupiter. Ajoutons que sur un grand nombre de médailles les *cornes d'abondance* sont attribuées à

toutes les divinités, aux génies et aux héros, pour marquer les richesses, la félicité et l'abondance de tous les biens, procurée par la bonté des uns ou par les soins et la valeur des autres. On en met quelquefois deux pour marquer une abondance extraordinaire. L'architecture moderne s'est également emparée de cet emblème, et le reproduit partout sous la forme d'une *corne* d'où sortent des fruits, des fleurs et toutes sortes de production de la nature et de l'art; mais elle n'a fait en ceci que suivre l'exemple de l'architecture ancienne, car on trouve des chapiteaux ioniques antiques dont les volutes sont sculptées en forme de *corne d'abondance*. C'est ainsi que les arts et la poésie se donnent la main, et concourent par les mêmes images, exprimées dans les formes particulières qui leur sont propres, à jeter sur toutes choses cette fraîcheur, cette grâce d'imagination, et ce vernis d'élégance et de bonheur sous lequel les anciens savaient cacher avec un tact exquis des réalités que la plume et le pinceau désenchanteurs des modernes s'appliquent à nous montrer, surtout depuis quelque temps, dans toute leur triste et quelquefois bien hideuse réalité. EDME HÉREAU.

CORNE. (*Technologie.*) Cette substance qu'on n'employait autrefois que pour des ouvrages de peu de valeur, donne lieu à une fabrication de la plus haute importance, depuis que, par d'ingénieux procédés, on est parvenu à lui donner l'élasticité, le poli et les brillantes couleurs de l'écaille. Ce sont les tourneurs, les tabletiers, les fabricants de peignes et de couteaux qui travaillent les cornes préparées de bœuf, de buffle, de chèvre, de bélier, etc. L'Irlande a été de temps immémorial réputée pour la belle qualité de sa corne blonde; non-seulement elles sont de grande taille, mais on les trouve encore susceptibles de mieux s'étendre, de recevoir un plus beau poli et de se mieux teindre que les cornes des animaux de plusieurs autres pays. — La préparation donnée à la corne par le *cornetier* consiste à la faire macérer dans l'eau pendant plus ou mois longtemps, suivant sa densité ou sa sécheresse plus ou moins grande, ce qui dépend principalement de l'âge et du degré d'embonpoint de l'animal qui l'a fournie. Souvent cette macération doit durer quinze et même vingt jours, après quoi, les cornes étant retirées de l'eau, on les saisit par la pointe, et, au moyen d'une forte et brusque agitation, on détache le tube corné du noyau osseux qui y était fortement adhérent avant que l'espèce de fermentation putride qu'a subie pendant la durée du trempage la matière animale, naturellement interposée entre le noyau et la corne, eût en partie détruit ce tissu cellulaire. Les cornes étant ainsi débarrassées de la substance osseuse, on les tient pendant quelques minutes dans l'eau bouillante, et on les scie longitudinalement. Les deux moitiés, étant ainsi séparées, sont de nouveau soumises à l'ébullition, et elles se ramollissent; c'est le moment de les aplatir en les étendant. Pour en dresser exactement les surfaces, on les place sur un plan bien régulier et on les presse fortement entre ce plan et une plaque polie. Après sa dessiccation, la corne a conservé le niveau de surface qu'on lui a fait affecter. — Il s'agit maintenant de diviser cette plaque en feuilles minces. Il y a pour cela deux moyens, qui consistent, soit dans l'emploi d'un ciseau d'acier tranchant, à l'aide duquel on refend la corne, ou bien à l'aide d'une énorme pression exercée sur les plaques. Dans ce cas, la feuille gagne en surface tout ce qu'elle a perdu en épaisseur. — Pour arriver plus facilement au résultat cherché, et en moins de temps, on peut tenir dans l'eau bouillante, ou à une température un peu au-dessus, les plaques entre lesquelles la corne se trouve pressée. Après plusieurs pressions et ramollissements successifs, qui ont amené ces feuilles au degré de ténuité qu'on désire, il ne reste plus qu'à en polir les surfaces restées rugueuses, qu'on peut d'ailleurs préalablement beaucoup adoucir en les comprimant de nouveau entre des plaques de laiton bien polies. — La corne est susceptible de se fondre à une chaleur humide, douce et longtemps continuée. Par ce moyen on peut la mouler de toutes façons pour une infinité de petits meubles. On emploie ordinairement à la confection des tabatières, des branches de lunettes, des boutons, etc., de la rapûre de corne ainsi ramollie. — La corne se teint profondément et avec beaucoup de facilité et même de rapidité. Le chlorure d'or, dont on imprègne légèrement la surface de la corne, lui communique une belle couleur rouge, et le nitrate d'argent un brun très-foncé, presque noir, d'une teinte chaude. PELOUZE père.

CORNÉE. *Voy.* ŒIL.

CORNEILLE. *Voy.* CORBEAU.

CORNEILLE (PIERRE), auteur tragique et créateur du théâtre français, naquit à Rouen le 6 juin 1606, quatre ans avant la mort de Henri IV. Son père, nommé Pierre comme lui, était maître des eaux et forêts en la vicomté de Rouen, et Marthe Lepesant, sa mère, était fille d'un maître des comptes. Mais l'origine d'un tel homme importe fort peu à l'histoire. Élevé chez les jésuites, il leur conserva toute sa vie un

grand attachement, et s'occupa trop peu des affaires politiques de son temps pour rechercher s'ils en étaient dignes. Destiné d'abord au barreau, il en fut dégoûté par le peu de succès qu'il y obtint, et l'amour lui révéla sa vocation pour le théâtre. Fontenelle raconte qu'un jeune homme de Rouen, l'ayant conduit chez une demoiselle dont il était amoureux, fut supplanté par Corneille, qui se rendit plus agréable que son introducteur. Cette aventure lui parut comique, et lui inspira la comédie de *Mélite*, qui fut représentée en 1620. L'auteur avoue qu'il ignorait alors s'il y avait des règles au théâtre. Il ne suivit que cet instinct du génie, ou, comme il le dit lui-même, ce sens commun qui répugne à renfermer plusieurs lieux et plusieurs actions dans une seule et même pièce. Malgré ses défauts et ses invraisemblances, *Mélite* obtint un grand succès, fit connaître Corneille à la cour, fit pressentir une révolution dans l'art dramatique, et donna lieu à l'établissement d'une nouvelle troupe de comédiens à Paris. Un seul théâtre y existait alors; il était établi à l'hôtel de Bourgogne avec privilége depuis 1548, et la direction en était confiée au sieur de Bellerose. Là, régnaient en maître de la scène, les du Ryer, les Jodelle, les Scudéry, et surtout le poëte Hardy, qui s'était engagé a fournir six tragédies par an aux comédiens. Ces auteurs, qui forment le troisième âge de l'art dramatique en France, avaient tiré la tragédie des rues et des tréteaux, mais aucune de leurs compositions n'était comparable même à *Mélite*, quoiqu'il fût encore impossible de deviner la haute destinée de son auteur. Les reproches que valut à Corneille le peu d'action qu'on remarque dans cette comédie le jetèrent dans le défaut contraire. Il mit tant d'événements dans *Clitandre*, jouée en 1630, que cette pièce en parut d'abord inintelligible, mais il la renferma dans l'espace d'un jour, et donna ainsi le premier exemple de cette unité de temps qu'il avait négligée dans son début. Il ne suivit pourtant pas cette règle dans *la Veuve*, représentée en 1634, mais l'intrigue fut plus raisonnable, le style plus dégagé de pointes, de comparaisons, des allégories, que le poëte Hardy avait mises à la mode. Il parut vouloir seulement l'imiter dans sa précipitation, car il fit jouer la même année *la Galerie du Palais* et *la Suivante*, que suivirent, en 1636, *la Place Royale* et *Médée*. Cette tragédie fut son coup d'essai dans ce genre: il ne fut pas heureux. Corneille n'y avait pas même rencontré le style tragique, et les lecteurs de notre temps y trouvent plus à rire que dans ses comédies. Toutes ces pièces le distinguaient cependant de ses devanciers, qu'il avait la bonté d'appeler ses modèles. Ses plans étaient plus réguliers, son dialogue plus naturel, sa versification plus pure. Mais il parut rétrograder dans *l'Illusion comique*, représentée l'année suivante, en confondant le tragique, le comique, souvent même le burlesque, à la manière des auteurs qui l'avaient précédé et de ceux qui, deux siècles plus tard, devaient le suivre sur notre scène. Tout cela n'était pas encore du Corneille. Fontenelle, son neveu et son historien, a raison de dire que pour le bien juger il ne fallait pas le considérer en lui-même, mais le comparer à son siècle. Le hasard lui fit abandonner cette fausse route et chercher d'autres guides que ceux qui l'avaient égaré. Une anecdote racontée par le père Tournemine opéra ce changement de direction dans ses idées, et le poussa vers ce grandiose qui devint par la suite le caractère de ses compositions. Un vieux courtisan, secrétaire de la reine Marie de Médicis, venait de se retirer à Rouen pour y finir ses jours, à l'époque où notre poëte, également dégoûté de la cour, retournait dans sa ville natale pour chercher d'autres inspirations, loin du tumulte de la capitale, des mauvais exemples des auteurs qui lui disputaient la faveur publique, et pour échapper surtout au tyrannique patronage du cardinal de Richelieu. On sait que l'honneur de gouverner l'État et l'ambition de dominer l'Europe ne suffisaient point à cette Éminence; qu'elle aspirait encore à régner sur le Parnasse. Ce grand ministre avait la manie de composer des canevas de comédie, et les faisait remplir par un comité d'auteurs: c'étaient l'Étoile, fils de l'auteur des *Mémoires*; Bois-Robert, Colletet et Rotrou, qui n'était pas encore l'auteur de *Wenceslas*. Corneille avait été admis dans cette coterie de poëtes officiels, et reçut comme eux la pension dont le cardinal payait leur servile complaisance. Mais les défauts qu'il remarquait dans les plans du cardinal rebutaient son imagination poétique, et il se permettait, contre l'usage de ses confrères, des changements qui étaient loin de satisfaire la vanité du maître. Richelieu s'offensa de cette audace; Corneille se piqua de cet entêtement à ne pas vouloir de conseils dans un genre de travail qu'il connaissait mieux que le ministre, et il rompit avec ce despote. M. de Chalon le reçut chez lui, le félicita de ses premiers succès, mais il lui déclara en même temps que s'il persistait dans la route qu'il s'était ouverte, il n'acquerrait jamais qu'une gloire passagère. « Apprenez l'espagnol, ajouta-t-il: cette langue est facile, et je vous

aiderai. Vous trouverez dans les auteurs de ce pays des sujets qui, traités par un génie comme le vôtre, produiront les plus grands effets. » Corneille suivit ce conseil, étudia particulièrement Guillem de Castro, et puisa le sujet du *Cid* dans les ouvrages de ce poëte. Ce n'était point la première pièce que nos écrivains eussent empruntée à l'Espagne. La littérature castillane était en vogue à Paris depuis que les Espagnols s'étaient tant mêlés de nos affaires; mais le mauvais goût des imitateurs ajoutait encore aux vices des originaux, et Corneille n'avait garde de suivre cet exemple. Castro avait tiré ce sujet intéressant d'une foule de romances qui célébraient les exploits et les amours du Roland espagnol; mais les défauts en surpassaient les beautés. et Corneille eut un grand travail à faire pour approprier cette tragédie à la scène qu'elle devait régénérer. Il fut vivement saisi par cette admirable situation d'une maîtresse qui, pour venger la mort de son père, poursuit la mort de l'amant qu'elle adore et qu'elle tremble en même temps de perdre par l'effet de ses poursuites. Ce sujet remplissait les deux premières conditions qu'Aristote avait imposées à la tragédie. C'était la seule pièce qui, après le *Pastor fido*, eût fait couler des larmes sur les théâtres de l'Europe. Il y avait là de grandes passions à développer, des situations qui allaient à l'âme, des éléments d'un grand succès, et Corneille se trouva à la hauteur d'un pareil sujet. La réussite n'en fut point douteuse. Les spectateurs furent transportés, et la renommée de Corneille brilla d'un éclat incomparable. L'envie la lui fit chèrement payer; le cardinal de Richelieu ne fut dans cette occasion qu'un petit poëte, plein de petites passions et de mesquines jalousies. Remarquons auparavant, de peur de l'oublier, que *le Cid* fut joué la même année que l'*Illusion comique*, et que l'anecdote du père Tournemine doit appartenir à un temps plus reculé, car il eût été impossible que dans le faible intervalle qui sépare les deux pièces Corneille se fût mis en état de comprendre Guillem de Castro, et de produire un aussi bel ouvrage. Le déchaînement des haines rivales fut aussi étonnant que le succès. Un auteur appelé Claveret publia contre *le Cid* les injures les plus grossières, qui ne dépareraient pas certains journaux de notre époque plus polie; Mairet s'exprima avec une amertume indigne de l'auteur de *Sophonisbe*. Le cardinal, fondateur de l'Académie française, ordonna à cette compagnie de faire un examen sévère du premier chef-d'œuvre du théâtre français, mais avec le dessein d'en rabaisser le mérite et d'en humilier l'auteur. L'Académie s'occupa de ce travail pendant cinq mois; mais sa critique, rédigée par Chapelain avec beaucoup de goût et de modération, ne satisfit point la jalouse colère du dominateur de la France. Elle n'était point en harmonie avec les cent brochures où les insultes les plus dégoûtantes se joignaient à la plus honteuse ignorance des lois du goût et de la raison. L'Académie avait cependant exagéré les défauts de cette pièce. La plupart de ces prétendus défauts étaient des beautés du premier ordre; l'Académie avançait même que le sujet n'était pas bon, mais elle avait signalé des beautés, et le cardinal voulait à toute force qu'il n'y en eût point. Il eût souhaité que l'Académie eût parlé comme cet imbécile de Scudéry, qui, traitant Chimène de parricide, de monstre, de furie, de Danaïde, s'étonnait, dans son style de capitan, que la foudre ne fût pas tombée sur elle. Paris et les provinces vengeaient Corneille de ce débordement d'infamies, qui n'ont fait tort qu'à leurs auteurs. Il passa en proverbe de dire : *Cela est beau comme le Cid*. L'Europe admira comme la France, et Corneille montrait avec orgueil cette pièce traduite dans toutes les langues vivantes, excepté l'esclavone et la turque. La révolution du théâtre ne fut pas cependant accomplie. Les rapsodies qui régnaient sur la scène avant *le Cid* furent suivies de beaucoup d'autres dans le même goût. Le même public qui se passionnait pour ce chef-d'œuvre applaudissait également le *Méléagre* de Benserade, la *Didon* de Bois-Robert, le *Bélisaire* de Rotrou, l'*Arminius* de Scudéry, et les conceptions bizarres des Rayssiguier, des Marcassus, des Bridard, des Frenicle, et autres poëtes ensevelis dans les recueils de l'abbé Goujet et des frères Parfait. Longtemps même après Corneille, ces générations de barbares se succédèrent pour lutter contre son goût et son exemple. Mais une autre ligne de grands génies suivit la route que l'auteur du *Cid* avait ouverte, forma le goût de la nation, tira notre langue de la barbarie, et nous donna cette littérature modèle, qui fait encore l'admiration de l'Europe, en dépit des ambitieux détracteurs qui prétendent aujourd'hui la rabaisser et la détruire. L'Académie avait eu cependant raison dans la plupart de ses critiques. L'action du *Cid* est embarrassée, ralentie par des scènes inutiles, des personnages parasites, qu'on supprime maintenant à la représentation. Cette tragédie se ressentait de son origine; mais rien n'était plus absurde de la part de certains critiques que de reporter à Guillem de Castro tout l'honneur de cette création. Ce reproche piqua Corneille; il voulut ne

rien devoir qu'à lui-même, ne s'en fier qu'à son génie, et choisit un peuple dont la gloire répondit à la hauteur de ses pensées, à la majesté de son style. Il s'attacha dès lors aux Romains, et, mesurant les hommes de cette nation à la grandeur de ses destinées, il les fit encore plus grands que ne les avait faits l'histoire. *Les Horaces*, joués en 1639, révélèrent toutes les ressources de son génie. Les annales de Rome ne lui fournissaient qu'un combat; il devina les passions que ce combat avait dû mettre en jeu, et les développa, surtout dans les premiers actes, avec un art inconnu jusqu'à lui. Les deux derniers présentent deux actions nouvelles, et pèchent contre la plus impérieuse des trois unités. Mais ce défaut est racheté par de si beaux vers, par des plaidoyers d'une si mâle éloquence qu'ils ont trouvé grâce devant la postérité. Tout est création dans cette pièce. Tite-Live ne lui a prêté que le récit du combat, et quelques traits du dernier discours du vieil Horace. Mais les autres parties de ce sublime caractère, les personnages de Camille et de Sabine, les rôles du jeune Horace et de Curiace, ne doivent rien à Tite-Live. Tout appartient à Corneille, qui se montre supérieur à lui-même. Il avait le sentiment de cette supériorité quand il répondit à ceux qui le menaçaient d'une seconde critique officielle, qu'Horace, condamné par les duumvirs, avait été absous par le peuple. L'envie parut reculer devant le nouveau chef-d'œuvre. Elle n'avait plus à alléguer le défaut d'invention; elle ne pouvait attribuer à un original étranger les beautés des *Horaces*, Corneille s'était mis à l'abri de ce reproche. Le succès en fut d'autant plus étonnant que, suivant la remarque de la Harpe, le sujet était bien moins heureux que *le Cid*, et bien plus difficile à manier. Mais nous ne pouvons partager le sentiment de Voltaire, qui était allé plus loin que son disciple, en prononçant que le sujet des *Horaces* n'était pas fait pour le théâtre. Qu'y a-t-il de plus théâtral que ces alternatives de douleur et de joie, d'espérance et de crainte, que Corneille a créées dans les premiers actes? La Harpe avait raison de dire que rien n'était plus admirable que la manière dont l'action était conduite, et qu'on n'en trouverait ni l'original dans les anciens ni la copie chez les modernes. Mais on est désolé de voir un auteur qui s'était élevé si haut se rapetisser tout à coup dans sa dédicace. Il n'y a point de dignité dans le choix du patron qu'il donne à cette tragédie. Le cardinal de Richelieu s'était avili aux yeux de la postérité en persécutant l'auteur du *Cid* par des moyens indignes de lui. L'auteur des *Horaces* ne devait point s'humilier en le flattant. Un Romain des premiers temps ne l'eût point fait. C'était imiter les flatteurs d'Octave. Mais Corneille était pauvre, il était obligé de vivre à Rouen, et ne pouvait venir à Paris que pour faire représenter ses ouvrages. Il en recueillait moins de profit que de gloire. Il recevait 500 écus de pension du cardinal. Cette Éminence était toute-puissante; elle avait altéré la joie des premiers succès de Corneille, et le poëte sentit la nécessité de faire taire les ressentiments du ministre. N'importe, cela fait mal; et nous, qui nous demandons aujourd'hui qui nous préférerions être de ces deux grandes figures historiques, nous souffrons de voir un si grand poëte se placer de lui-même dans cet état d'infériorité à une époque où le ministre s'était rabaissé par sa jalousie au niveau d'un Zoïle ou d'un Claveret. *Cinna* suivit de près *les Horaces*, et fut joué la même année. Corneille avait pris goût aux Romains; il s'était identifié avec eux. Il y avait une sorte de sympathie entre leur gloire et son génie. Mais il est étonnant qu'il ait choisi une époque où les Romains n'avaient plus de grandeur personnelle, où les habitudes de la servilité avaient dégradé leurs sentiments primitifs; qu'il ait franchi, sans être inspiré, ces époques intermédiaires où le patriotisme et la vertu se signalaient par tant d'héroïsme. Un trait de clémence raconté par Sénèque le philosophe frappa son imagination. C'était le seul épisode du règne d'Auguste qui imprimât un caractère de grandeur personnelle à ce charlatan couronné; et Corneille ne trouvait dans l'histoire aucune figure vraiment héroïque qu'il pût grouper autour de son premier personnage. Cinna, d'après Sénèque, n'était qu'un étourdi, *stolidi ingenii vir*. Mais il était de la race de Pompée, et Corneille le revêt de tous les sentiments d'un Brutus, animé par deux grandes passions, l'amour et la liberté. Il lui donne pour maîtresse et pour complice la fille d'une victime des triumvirs. Il réunit ainsi contre Auguste toutes les libertés de la vieille Rome, qu'il avait opprimées, tous les ressentiments qu'Octave avait soulevés par ses proscriptions; et, par cette conception admirable, il s'élève à l'apogée de son talent et de sa gloire. Voltaire a signalé des défauts dans cette pièce, et Corneille lui-même ne s'épargne point dans l'examen qu'il en fait. Mais la simplicité de l'action, l'intérêt qu'elle inspire, la vigueur du style, la majesté des détails, l'énergie des caractères, la conduite de la fable, la beauté du dénoûment, la sublimité des pensées, tout en fait le chef-d'œuvre de

Corneille, et peut-être de l'art dramatique. « Ce ne sont point, dit Voltaire, des actes ajoutés à des actes, des intérêts indépendants les uns des autres. C'est toujours la même intrigue, et les trois unités y sont aussi parfaitement observées, qu'elles puissent l'être. » *Cinna* fut, en effet, la première pièce de notre théâtre qui présentât cette régularité, et, sous ce rapport, aucune autre ne l'a surpassée. Elle acheva cette révolution dramatique que son auteur avait commencée, et ne lui attira que des éloges. « Votre *Cinna*, lui écrivait Balzac, guérit les malades. Il fait que les paralytiques battent des mains. Vous nous montrez la Rome de Tite-Live aussi pompeuse qu'elle était au temps des Césars; et ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle. » Deux siècles entiers ont confirmé le jugement des contemporains, et les absurdes dédains de la génération actuelle n'influeront pas sur le jugement des siècles à venir. Nous ne remarquerons pas que *Cinna* fut la tragédie de prédilection de Napoléon. L'admirateur outré d'Ossian doit être suspect en matière de goût; mais nous tenons d'un familier de sa cour une réponse qui prouve le cas que ce grand homme faisait de Corneille. Le courtisan, surpris qu'une pension de 6,000 fr. eût été allouée à deux tragiques de l'empire, lui demanda ce qu'il eût donné à Corneille. — Vingt millions, répondit l'empereur; mais Corneille n'était point là pour les recevoir. Il suivit encore les Romains dans *Polyeucte;* mais il ne les montra que dans cet état de dégradation où les avait fait descendre la tyrannie, et leur opposa l'énergie des premiers chrétiens. Si l'on me répond par le beau caractère de Sévère, je répliquerai que ce personnage n'agit point comme Romain, mais seulement comme un honnête homme de tous les pays. On sait que l'hôtel Rambouillet, tribunal suprême des beaux esprits de ce temps, condamna *Polyeucte*, à la lecture qu'en fit Corneille dans cette réunion célèbre; que Voiture lui fut député pour le supplier de ne pas risquer sa gloire dans la représentation de cet ouvrage. Le poëte fut ébranlé: un mauvais comédien le rassura contre l'arrêt des beaux esprits, et le public jugea comme le comédien. On a remarqué avec plus de justesse que c'était une chose hardie de mettre le christianisme en scène. Il n'y avait pas 50 ans que les sujets sacrés avaient été abandonnés par nos auteurs dramatiques au profit de l'histoire grecque et romaine. Six ans même avant *Polyeucte*, un certain Nicolas de Grouchy avait donné dix poëmes dramatiques en cinq actes sous le titre de *la Béatitude, ou les inimitables amours du Fils de Dieu et de la grâce*; Jean Puget de la Serre avait fait représenter *le Martyre de sainte Catherine ;* et du Ryer donnait presque en temps ses tragédies de *Saül* et d'*Esther*. Le public était donc habitué à ces sortes de sujets; et Corneille, en y ajoutant l'ascendant de son génie et de ses succès, ne devait pas craindre de le rebuter. Corneille ne cite point ces exemples dans son examen, il faisait sans doute trop peu de cas de ces barbares. Il se borne à parler de Grotius et de Buchanan, qui ne pouvaient faire autorité pour un public français. Quoi qu'il en soit, *Polyeucte* eut un grand succès, bien que le style n'en pût être partout comparé à celui des deux chefs-d'œuvre qui l'avaient précédé. Mais les quatre beaux caractères que développe cette tragédie, la régularité du plan, l'intérêt du sujet, en assurèrent la réussite. Qu'importe en effet qu'un héros souffre et s'expose pour la religion, pour sa maîtresse ou pour sa patrie! Il suffit que ses dangers soient réels, qu'il soit jeté dans un grand péril par un sentiment naturel et honorable. Voltaire prétend qu'il fallait ennoblir le caractère de Félix par l'opiniâtreté d'un fanatisme religieux. Il a raison, mais il reste assez de beautés dans cette tragédie pour qu'elle soit inscrite au rang des plus belles. On sent pourtant que Corneille décline, et cette décadence se manifeste par des faiblesses de style qui se montrèrent en plus grand nombre dans *la Mort de Pompée,* jouée en 1641. Des personnages vils ne sauraient inspirer de nobles pensées; et dans cet entourage, César lui-même perd de son énergie et de son importance. Un héros de cette taille qui vient déclarer à Cléopâtre qu'il n'est allé vaincre à Pharsale que pour elle est moins digne de Corneille que de Cyrano de Bergerac. Mais César est partout ailleurs ce qu'il doit être, et le personnage de la veuve de Pompée est une des plus belles créations de ce grand poëte. Cette tragédie n'est cependant pas comparable à *Polyeucte*, à plus forte raison à *Cinna ;* et cette décadence si rapide a d'autant plus lieu de nous étonner dans un génie de 36 ans qu'il avait rassemblé toutes ses forces pour se maintenir à la hauteur de son chef-d'œuvre. C'est lui qui nous apprend dans la dédicace du *Menteur* qu'il avait fait *Pompée* pour satisfaire à ceux qui ne trouvaient pas les vers de *Polyeucte* aussi beaux que ceux de *Cinna*, et pour leur montrer qu'il en saurait bien retrouver la pompe quand le sujet le comporterait. Sa volonté fut évidemment trahie par son génie, ou, pour mieux dire, par le choix du su-

jet, quoiqu'il nous laisse croire qu'il aurait fait ce choix à dessein, pour faire, dit-il un essai de ce que pouvaient la majesté du raisonnement et la force des vers dénués de l'agrément du sujet. Il voulu tenter en même temps, ajoute-t-il, ce que pouvait cet agrément sans la force des vers; et il donna la même année sa comédie du *Menteur,* pour contenter ceux qui, après tant de poëmes graves, dont, selon lui, *nos meilleures plumes* avaient enrichi la scène, lui demandaient quelque chose d'enjoué pour les divertir. Nous avons cherché quelles étaient ces bonnes plumes dont voulait parler Corneille, nous avons trouvé des Gombaud, des Scudéry et autres, dont les tragédies ne supportent pas la lecture. Nous voyons bien aussi des Mairet et des Rotrou, mais la *Sophonisbe* du premier ne méritait pas cet honneur, et le *Wenceslas* du second n'avait point encore vu le jour; et nous ne pouvons attribuer ce léger trait de flatterie envers ses rivaux qu'à une extrême complaisance, ou à une extrême malice. En revenant à son premier genre, Corneille n'osa point voler de ses propres ailes. Il avoue qu'il n'eut point la témérité de se passer d'un guide qui l'empêchât de s'égarer; et c'est à l'Espagnol Lopez de Véga qu'il s'adressa. C'est à lui qu'il emprunta le sujet du *Menteur;* et ses premières comédies ne l'avaient pas plus fait espérer que sa *Médée* n'avait fait deviner le *Cid.* Il eut ainsi, comme Voltaire le remarque, la gloire d'avoir créé notre scène comique avec autant de bonheur qu'il avait créé l'autre, puisque le théâtre n'avait retenti auparavant que des gravelures de Hardy ou des farces de Jodelle, et que Molière n'y parut que 20 ans après. Le succès du *Menteur,* que la postérité a confirmé, suggéra à Corneille la malheureuse idée de lui donner une suite. Elle eut le sort de toutes les suites de ce genre, quoiqu'elle fût traitée par la même main. Passons légèrement sur la tragédie de *Théodore, vierge et martyre.* C'est une étrange erreur que saint Augustin lui fit commettre; mais Voltaire, dans son indignation, n'en a pas moins calomnié le style; et ce n'est pas, quoi qu'il en dise, le plus inepte des versificateurs qui a écrit cette pièce. Corneille avait besoin toutefois de se relever. *Rodogune* vint au secours de sa gloire. Il en puisa le sujet dans Appien d'Alexandrie, mais ce qu'il y ajouta et les beautés qu'il en fit jaillir attestent toutes les ressources de son génie. Cette peinture des plus violentes passions du cœur humain était une nouveauté pour lui: il porta, dans le cinquième acte surtout, le pathétique et la terreur jusqu'au plus haut degré du sublime. Le public retrouva son Corneille; et si, comme l'observe la Harpe, les quatre premiers actes avaient été dignes du dernier, l'auteur aurait eu plus de raison d'hésiter entre *Rodogune* et *Cinna.* Il avait, comme dans *Théodore*, une haine de femme à développer. Mais quelle distance de Marcelle à Cléopâtre! On est étonné que ces deux rôles soient presque en même temps sortis de la même plume. Cette tragédie avait été devancée de quelques mois sur la scène par une autre du même nom, et Fontenelle prétend que l'indiscrétion d'un ami avait révélé le secret de cette composition à un sieur Gabriel Gilbert, résident de la reine Christine. On retouve en effet dans Gilbert quelques-unes des situations créées par Corneille; mais comme il ne s'en plaint en aucune manière dans les préfaces et les examens où il a l'habitude de ne cacher aucun des incidents relatifs à ses ouvrages, on est fondé à douter d'un larcin qui, au reste, malgré la protection du duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, ne porta point bonheur à ce concurrent de notre premier tragique. La manière de Corneille était cependant changée. Il commençait à multiplier les incidents, pour suppléer peut-être par de nouveaux moyens à la pompeuse énergie du style, ou à la grandeur des sujets, qui avaient soutenu la simplicité de ses premiers plans. Il suivit, il outra même cette manière dans *Héraclius,* qui parut une année après, en 1647; et comme dans *Rodogune,* cette complication d'intrigue y produisit des invraisemblances choquantes. On a dit, et l'on répète de nos jours, qu'il emprunta cette pièce à la comédie fameuse de Calderon. C'est une erreur que le père Tournemine et le confesseur de la reine d'Espagne ont victorieusement réfutée, en prouvant l'antériorité de la pièce de Corneille, et la présence du poëte espagnol à Paris pendant qu'elle y était représentée. On a blâmé avec juste raison l'égalité d'intérêt qui s'attache aux deux princes, en ce qu'elle produit une parfaite indifférence dans l'âme du spectateur; le sacrifice du fils de Léontine par la mère, contre toutes les lois de la nature, et le peu de part que prend à l'action ce personnage annoncé d'abord comme le principal ressort de l'intrigue. Il n'y a en effet qu'un intérêt de curiosité dans cet ouvrage. Mais, comme dit la Harpe, l'amitié des deux princes, leur générosité réciproque, et la situation de Phocas entre deux héros dont aucun ne veut être son fils, et entre lesquels il est embarrassé de choisir son successeur et sa victime, impriment aux deux derniers actes un intérêt plus réel et plus puissant. Corneille chercha encore de nouveaux moyens de retenir la

faveur publique en présentant une pièce à machines dans *Andromède*, et une *comédie héroïque* dans *Don Sanche d'Aragon*. Aucun de ces genres n'était nouveau. Déjà plusieurs auteurs avaient eu recours au machiniste et aux musiciens pour suppléer aux faibles ressources de leur esprit : *le Mariage d'Orphée et d'Eurydice* avait été joué avec cet appareil en 1640; Mairet avait mêlé des chœurs à sa *Silvanire;* Jean Desmarets avait fait descendre une déesse du ciel dans sa comédie allégorique de l'*Europe;* les tragi-comédies de Hardy et de ses émules avaient également présenté le mélange de noms illustres et d'aventures comiques. L'Espagne avait surtout inventé et adopté cette espèce de drame. Mais Corneille pouvait seul lui donner des lettres de naturalisation sur notre scène; il avait seul alors le privilége de créer, même en imitant; et, malgré la médiocrité de ces deux pièces, elles sont tellement supérieures à tout ce qui les avait précédées, que l'opéra et la comédie héroïque doivent remonter à ce grand poëte pour fixer la date de leur origine. Leur fortune fut toutefois différente. *Andromède*, jouée au théâtre du Petit-Bourbon, avec les décorations et les machines du signor Torrelli, eut plus de succès qu'elle n'en méritait, tandis que *Don Sanche* n'obtint pas celui dont il était moins indigne. Le beau caractère du principal personnage devait soutenir l'ouvrage. Mais Corneille avait rendu le public difficile, il ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même, et c'est à tort qu'il rejette la chute de cette pièce sur le grand Condé, dont l'*illustre suffrage* lui manqua. Un aussi grand poëte pouvait désormais se passer du patronage des rois et des princes. C'est lui qui se manqua à lui-même. Cependant, grâce à d'heureuses coupures, *Don Sanche,* réduit à trois actes, vient de reparaître avec succès au Théâtre-Français, et de sortir de l'oubli auquel Voltaire l'avait condamné. *Nicomède* lui succéda en 1652, et ce fut encore une variété dans les compositions de ce génie extraordinaire. Ce n'est point à proprement parler une tragédie, car il n'y a ni terreur, ni pitié, ni grandes et fortes passions. Ce n'est pourtant pas une comédie, car il y a une grandeur tragique dans le personnage de Nicomède et dans les incidents qui forment le nœud de cette pièce. C'est la noble mystification d'un ambassadeur romain, à une époque où les agents de la république se plaçaient au-dessus des rois. Corneille puisa son sujet dans Justin, et il en supprima la catastrophe sanglante qui termine ce dernier épisode de la vie de Prusias. Cette suppression est étonnante de la part d'un auteur tragique. Mais il n'osa point risquer sans doute un parricide sur la scène; et d'un fils barbare, il fit un héros politique, dont l'ironie mordante s'attache à flétrir les Romains dans la personne de leur envoyé. C'était une sorte de démenti que Corneille se donnait à lui-même, en rabaissant un peuple qu'il s'était plu à faire si grand dans ses chefs-d'œuvre. Le succès fut aussi brillant qu'il méritait de l'être. Mais le grand poëte avait évidemment baissé. Son style reprenait ces locutions vicieuses, ces vieilles tournures qu'il en avait lui-même bannies; et cependant il avait à peine 46 ans. *Pertharite,* qui éprouva l'année suivante une chute complète, révéla plus fortement encore cette décadence de son génie. Mais, ce n'est pas, comme il le dit lui-même, que le public ne pût supporter la résolution d'un mari qui cède son royaume pour racheter sa femme. Cette détermination n'éclate qu'à la dernière scène, et le public avait eu à dévorer jusque-là des invraisemblances fatigantes, des caractères vils, des amours sans intérêt, et des vers souvent inintelligibles. Pertharite n'avait plus d'ailleurs de royaume à donner; il en était dépossédé, il était captif, et aux yeux d'un conquérant barbare le sacrifice ne valait pas le prix qu'il y mettait. Cette chute découragea Corneille. Il résolut de renoncer au théâtre, et s'appliqua le *solve senescentem* d'Horace. Il se console en songeant, dit-il, qu'il va laisser la scène française en meilleur état qu'il ne l'avait trouvée, et prédit à la France l'inimitable Racine, en prévoyant qu'il viendra de plus heureux poëtes pour perfectionner un théâtre qu'il a retiré de la barbarie. Il est fâcheux pour lui qu'il n'ait pas persisté dans sa résolution. Mais après avoir occupé l'activité de son esprit à traduire en vers français l'imitation de Jésus-Christ, à l'instigation des jésuites, dont le crédit donna quelque vogue à ce faible et inutile ouvrage, il revint pour son malheur à ses premières inclinations. Le surintendant Fouquet ne cessait de l'y engager par ses conseils. Il lui fit accepter le sujet d'*OEdipe,* et ne lui donna que deux mois pour le mettre en œuvre. Monseigneur commandait une tragédie comme il eût commandé à un commis un état de finances. La précipitation porta malheur à Corneille, il n'eut pas le temps d'approfondir un sujet aussi terrible qui fit, 60 ans plus tard, la fortune du jeune Voltaire; il en noya les incidents tragiques dans un fatras de conversations oiseuses, dans les insipides développements d'un amour ridicule, et son plus grand tort fut de ne pas vaincre Sophocle en l'imitant. Mais Voltaire a eu tort

à son tour de se moquer de l'amour de Thésée pour Dircé; car celui de Philoctète pour Jocaste est plus ridicule encore. Le succès d'*OEdipe* attira cependant sur Corneille les libéralités de Louis XIV; et la crainte d'être ingrat le rengagea pour jamais au théâtre. Mais il n'y présenta plus que des sujets mal choisis, des plans mal combinés, des conceptions fausses, une versification en général lâche et diffuse, où l'impropriété des termes, la trivialité de l'expression, le disputaient trop souvent à la bizarrerie des pensées. Ainsi, de 1661 à 1674, *la Toison d'or, Sertorius, Sophonisbe, Othon, Agésilas, Attila, Tite et Bérénice, Pulchérie, Suréna,* ne formèrent plus qu'une nomenclature qui dépare les œuvres de ce grand poëte. Fontenelle a beau s'extasier sur le mérite de quelques-uns de ces ouvrages; Corneille lui-même s'aveugle en vain sur leur peu de valeur, ils sont indignes de lui, et en examinant de bien près les causes de leur faiblesse, on ne peut l'attribuer qu'à sa manie de mettre de l'amour partout. Il ne semble plus composer une tragédie que pour développer cette passion; il prend plaisir à la multiplier, à la torturer par une complication d'incidents sans intérêt, à en dénaturer l'expression par des pensées alambiquées et des vers où le mot propre ne se rencontre presque jamais. C'est du Marivaux tragique. Le sujet disparaît au milieu de ces intrigues amoureuses qui se croisent, se contrarient, se nuisent l'une à l'autre et fatiguent l'attention du lecteur. On voit que l'amour est son objet unique, et Corneille ne l'a jamais fait parler avec dignité qu'en le mêlant à de grandes passions politiques. Mais du sein de ces obscurités jaillissent par intervalles des éclairs de génie qui rappellent le grand Corneille. Il n'est pas une pièce où ne se trouvent des vers, des tirades, des scènes, des actes même, qui révèlent son génie. Dans *Sertorius,* c'est la scène de Pompée avec ce chef des rebelles, scène admirable et digne de l'auteur de *Cinna.* Dans *Sophonisbe,* c'est l'attachement de cette reine pour Carthage, et son aversion pour Rome, qui lui inspire souvent de très-beaux vers, le noble caractère d'Eryxe, la réponse de Sophonisbe à Massinissa quand il veut l'entraîner aux pieds de Scipion. *Othon* nous offre l'une des plus belles expositions qui soient au théâtre, et où se trouvent les quatre vers sublimes sur les favoris de Galba, que tout le monde sait par cœur. C'est encore du Corneille que les vers du second acte, où l'affranchi Martian s'enorgueillit de ce titre, la noble ironie de la réponse de Plautine, et la hauteur des dédains qu'elle manifeste pour lui, quand on vient lui annoncer que le vieux Galba lui accorde la main d'Othon. Nous rencontrons même dans *Agésilas* une longue scène entre Lysander et le roi de Sparte, où la critique ne peut se prendre qu'à la coupe des vers, si l'on veut à toute force considérer cet ouvrage comme une tragédie. Mais ce n'est et ne peut être qu'une comédie héroïque; et tout en approuvant le fameux *hélas!* dont Boileau l'a frappée, en condamnant le sujet, le plan et la conduite de cette pièce, il est impossible de ne pas remarquer la rapidité du dialogue, la facilité du style, et la clarté de l'expression. C'est un essai de comédie à rimes croisées, en vers irréguliers, dont l'intrigue est sans doute difficile à comprendre, mais dont chaque phrase est fort intelligible et fort habilement cadencée. *Attila* nous offre encore de ces beautés de détail qui n'appartiennent qu'à Corneille. Mais la seule idée de faire soupirer *le fléau de Dieu* devait porter malheur à son génie, et l'on ne peut vraiment citer que dix à douze vers isolés, qui forment un étonnant contraste avec leur ridicule entourage. Il fit encore pis dans *Tite et Bérénice.* On sait que c'est un mauvais tour que lui joua, par l'entremise de Dangeau, cette Henriette d'Angleterre, qui avait su vaincre sa passion pour Louis XIV, son beau-frère. Elle voulait voir développer sur la scène les sentiments qu'elle avait eus à combattre, et elle en chargea simultanément les deux plus grands poëtes de l'époque. Le vieux Corneille fut vaincu par le jeune Racine, qui ne se doutait pas de cette concurrence; mais celui-ci ne triompha point de l'auteur d'*Andromaque.* Cette défaite ne découragea point le vieillard, il retrouva quelque vigueur dans le premier acte de *Pulchérie.* La première scène en est surtout imposante et poétique; le caractère d'Aspar s'y développe d'une manière admirable; et au milieu de ce conflit d'amours ridicules, qui font une fatigue de la lecture de cette pièce, on s'arrête avec plaisir sur la scène du troisième acte, où Pulchérie explique à Justine ses sentiments pour Léon. *Suréna* nous présente des fragments du premier ordre. Le caractère du héros, ses réponses à Pacoras, à Orode, la plupart de ses scènes avec Eurydice, le rôle presque entier de cette princesse, et la presque totalité du cinquième acte, renferment des vers admirables et de sublimes pensées. On peut citer enfin la délicieuse scène de l'Amour et de Psyché, dans la tragi-comédie qu'il fit en commun avec Molière pour les fêtes de Versailles. Nous ajouterons peu de chose à sa gloire en parlant d'une foule de poésies, d'épîtres, de sonnets, adressés au roi,

aux grands seigneurs, aux hommes célèbres de son temps. Ce n'est point là que brille son génie. Il avait besoin d'être animé par de grandes passions ou de grands caractères. Ces flatteries, ces remerciments, ces éloges, n'allaient ni à la tournure de son esprit, ni à la simplicité de sa nature, qui le fit qualifier de bonhomme par le courtisan Dangeau. Il avait de la bonhomie sans doute, mais ce n'était point celle dont entendait parler ce vieux pilier de cour, qui n'y voyait qu'un vieux bourgeois vêtu d'un habit râpé. Cette bonhomie éclate dans toutes les dissertations où il énumère avec tant de franchise et d'impartialité les défauts et les beautés de ses ouvrages. Il a bien quelquefois pour eux une complaisance de père, mais on n'y trouve jamais cette intrépidité d'amour-propre ou cette naïveté orgueilleuse dont ses disciples et ses successeurs nous ont donné et nous donnent tous les jours de si fatigants exemples. Ces dissertations, imprimées sous les titres de préface, d'examen, d'épître dédicatoire, ne sauraient être négligées par les hommes qui s'occupent de l'art dramatique. Elles renferment des enseignements utiles, qu'on ne peut trop consulter; et Corneille, toujours passionné pour un art qu'il avait régénéré, ne s'est pas borné à ces leçons. Ses discours sur la poésie dramatique, sur la tragédie, sur les trois unités, attestent la pureté de son goût, la solidité de son jugement, la connaissance profonde d'un art qu'il avait élevé si haut, et que d'imbéciles critiques l'accusaient cependant de ne pas connaître. Ce ne fut point seulement la représentation du *Cid* qui lui valut des injures. L'abbé d'Aubignac ne cessa de le poursuivre de ses grossières diatribes, pour se venger de ce que Corneille ne l'avait jamais cité dans ses dissertations. L'auteur de la *Pratique du théâtre* était blessé de cet oubli; il se déshonora par sa vengeance. Corneille ne fut pas en reste de grossièretés, et ses épigrammes sont heureusement perdues. Les plus illustres de ces contemporains le consolèrent de ces inconvénients du métier par leur amitié ou leur admiration. Le chancelier Séguier avait pour lui une affection toute particulière, ainsi que les beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet. Richelieu fut révolté lui-même des platitudes que l'envie inspirait aux Mairet et aux Scudéry; il leur fit commander de se taire, Balzac et Saint-Évremont lui témoignaient de l'attachement et du respect. Le dernier nous apprend l'état que faisaient les étrangers de notre grand tragique. Les Anglais donnaient à leur Ben-Johnson le nom du Corneille de l'Angleterre. Waller attendait ses tragédies avec une grande impatience, et se faisait un honneur et un plaisir d'en traduire les meilleurs passages. Vossius proclamait hautement qu'il le préférait à Sophocle et à Euripide. Il est étonnant que Fontenelle ne parle point, dans la vie de son oncle, de son entrée à l'Académie française; il est moins étonnant que les fondateurs de cette compagnie ne l'aient pas admis dans son sein dès l'origine. Il s'y présenta même deux fois avant d'y être nommé, malgré la représentation, et sans doute à cause du succès de tous ses chefs-d'œuvre. C'est en 1647 qu'il vint enfin y prendre la place de Maynard, dont il ne dit pas un mot dans son remerciment. Ce discours de réception est sans contredit ce qu'il a écrit de plus médiocre. L'Académie n'était pas faite pour l'inspirer; il se rappelait les amertumes dont elle l'avait abreuvé, et il était le seul qui fût alors digne d'en être. Il la loua cependant du mieux qu'il put, la traita d'illustre, et parla des maîtres de la scène comme s'il en existait d'autres que lui. Corneille s'était essayé aussi en vers latins, qui furent recueillis en 1738, par l'abbet Granet, avec ses autres œuvres fugitives. Ils n'ajoutaient pas plus à sa gloire que sa traduction de quelques psaumes et son *Imitation de Jésus-Christ*. On prétend qu'il avait une place marquée au théâtre, et que le public se levait à son arrivée. Voltaire en doute, et il en donne pour preuve que les comédiens refusèrent de jouer ses dernières pièces. Les deux faits peuvent être également vrais; on pouvait vénérer l'auteur de *Cinna* et craindre d'étudier *Agésilas* et *Pulchérie*. On a vu qu'il faisait grand cas du suffrage du grand Condé. On cite en effet de ce prince, et à propos des tragédies du grand maître, des mots qui témoignent de la finesse de son goût; mais s'il est vrai qu'il ait demandé où diable Corneille avait appris la politique, le poëte aurait pu lui répondre qu'il l'avait apprise dans l'histoire. J'achèverai cette article par le portrait que Fontenelle nous a tracé de son oncle. « Corneille, dit-il, était assez grand et assez plein, l'air fort simple et fort commun, toujours négligé et peu curieux de son extérieur. Il avait le visage assez agréable, un grand nez, la bouche belle, les yeux pleins de feu, la physionomie vive, des traits fort marqués. Sa prononciation n'était pas fort nette. Il lisait ses vers avec force, mais sans grâce. Il parlait peu, même sur la matière qu'il entendait si parfaitement; il n'ornait pas ce qu'il disait, et pour trouver le grand Corneille, il fallait le lire. Il était mélancolique, avait l'humeur brusque et quelquefois rude en apparence. Au fond, il était fort aisé à vivre, bon mari, bon

parent, tendre et plein d'amitié; son tempérament le portait à l'amour, jamais au libertinage, rarement aux grands attachements; il avait l'âme fière, indépendante, nulle souplesse, nul manége; il n'aimait point la cour, il y apportait un visage presque inconnu, et un mérite qui n'était pas de ce pays-là. Rien n'était égal à son incapacité pour les affaires que son aversion. Quoique son talent lui eût beaucoup rapporté, il n'en était guère plus riche; il était sensible à la gloire, mais fort éloigné de la vanité, car il croyait trop facilement qu'il pût avoir des rivaux. A beaucoup de probité naturelle, il a joint, dans tous les temps de sa vie, beaucoup de religion, et plus de piété que n'en permet ordinairement le commerce du monde. » Corneille avait un frère dont nous parlerons plus bas, et trois fils, dont aucun n'hérita de son génie. L'aîné fut capitaine de cavalerie et gentilhomme ordinaire du roi; le second officier de la même arme, fut tué à la fleur de l'âge; le troisième, entré dans les ordres, obtint en 1680, le bénéfice d'Aigue-Vive, dans la Touraine. Corneille mourut à 78 ans, le 1er octobre 1684. Louis XIV lui envoya un secours pendant sa dernière maladie, mais ce grand poëte n'appartient pas à ce règne, comme on est convenu de le dire. Il avait donné tous ses chefs-d'œuvre à l'avénement de ce prince; et les rois, quelque grands qu'ils soient, n'ont pas le pouvoir de créer de génies. A Corneille plus qu'à Louis XIV appartient en effet l'honneur d'avoir donné Molière et Racine à la France. Ce grand monarque est assez riche de sa propre gloire, et son siècle est assez beau pour n'avoir pas besoin d'emprunter un éclat qui lui est étranger; mais disons, à la honte de notre temps, que la famille de Corneille est dans la misère. VIENNET.

CORNEILLE (THOMAS), frère du précédent, plus jeune que lui de vingt années, naquit à Rouen le 20 août 1625. Élevé au collége des jésuites de cette ville, il ne s'y fit distinguer que par une pièce en vers latins, que son maître de rhétorique fit représenter à la distribution des prix à la place de celle qu'il avait composée lui-même pour cette solennité. Attiré à Paris par le grand Corneille, qui avait déjà donné ses trois chefs-d'œuvre, il se fit poëte par imitation, et crut trouver dans le théâtre espagnol la gloire que l'auteur du *Cid* y avait puisée. Il fondit dans les *Engagements du hasard* deux pièces de Calderon, et ne produisit qu'un avorton qu'il n'osa pas même avouer. Le même auteur lui fournit la même année 1651 son *Feint astrologue*, et don Francisco de Roxas son *Bertrand de Cigaral*. Deux ans après, il prit dans Antonio de Solis, sa comédie de *l'Amour à la mode*, et, désespérant sans doute de retrouver chez nos voisins ce que son frère y avait découvert, il exploita, dans *le Berger extravagant*, l'ingénieuse satire de Sorel contre la manie des pastorales. Son peu de succès le ramena vers les Espagnols. Augustin Moreto lui suggéra son *Charme de la voix*, et il s'en prit à l'original, qui lui avait valu une chute nouvelle. Moins malheureux dans *le Geolier de soi-même*, puisé aux mêmes sources, il essuya un nouvel échec dans une dernière imitation sous le titre des *Illustres ennemis*, et parut enfin se dégoûter entièrement de ses premiers guides. Il osa s'en fier à son génie, et produisit sa tragédie de *Timocrate*, qui eut un succès si prodigieux que Louis XIV quitta Versailles pour venir la voir, et qu'après 80 représentations, les comédiens, lassés de la jouer, vinrent demander grâce au public, qui ne cessait d'y courir. Cette vogue extraordinaire est d'autant plus inconcevable qu'il nous serait aujourd'hui impossible de voir jouer cette pièce, et qu'il y a même du courage à la lire jusqu'au bout. Le même enthousiasme accueillit ses tragédies de *Darius*, de *Stilicon*, de *Camma*, de *Laodice* et d'*Annibal*, et le même public qui se pâmait à la représentation de ces médiocrités applaudissait à peine le *Britannicus* de Racine : exemple consolant pour l'amour-propre de quelques-uns de nos contemporains qu'éclipsent en ce moment tant de rapsodies d'une autre espèce. A ces prétendus chefs-d'œuvre Thomas Corneille entremêla ses tragédies de *Bérénice*, de *Commode*, de *Maximien*, de *Pyrrhus*, de *Persée et Démétrius*, d'*Antiochus*, de *Théodat*, de *la Mort d'Achille*, et ses comédies du *Galant doublé*, du *Baron d'Albikrac*, de *la Comtesse d'Orgueil*, de *Don César d'Avalos*, compositions malheureuses, qui avaient cependant autant de droits que les premières à l'engouement du parterre. Expliquera qui voudra le goût d'un siècle qui prodiguait la même admiration à *Cinna* et à des ouvrages aussi mal versifiés que mal conçus. Ce fut enfin en 1672, à l'âge de 47 ans, que Tomas Corneille produisit un ouvrage digne de parvenir jusqu'à nous : *Ariane* lui valut un succès qui s'est soutenu, grâce encore à ce rôle unique, qui tente assez souvent les débutantes. Ce succès balança celui de *Bajazet*, que Racine faisait représenter en même temps; et six ans après, *le Comte d'Essex* vint ajouter à la réputation de Thomas Corneille. Ce ne sont pas deux chefs-d'œuvre, mais l'intérêt qui règne dans ces deux pièces, la régu-

larité de leur marche, la pureté du dialogue, en font goûter encore la représentation. Ne disons pas toutefois, comme Voltaire, que Thomas écrivait avec plus de pureté que son frère. Remarquons seulement que la réputation de l'auteur d'*Ariane* l'importunait moins que la gloire de l'auteur de *Cinna*. La comédie du *Festin de Pierre* est aussi restée au théâtre, et y est plus souvent jouée que les deux tragédies. On sait que cette pièce, empruntée à l'Espagnol Tirso de Molina, avait été donnée en prose par Molière en 1665. Ce fut la veuve de notre grand comique qui, après la mort de son mari, pria Thomas Corneille de mettre cette pièce en vers, bien différente en cela des comédiens actuels, qui mettraient volontiers en prose les *Horaces* et *Athalie*, s'ils trouvaient un romantique assez audacieux pour oser risquer cette profanation. Quoi qu'il en soit, la traduction versifiée est restée seule en possession de la scène française, et le public l'accueille toujours avec un nouveau plaisir; mais le fond du dialogue appartient tout entier à Molière. Ce *Convié de Pierre*, comme l'appelait plus justement l'auteur espagnol, était au reste l'objet d'une telle vogue en France que tous les théâtres de la capitale en avaient un ou deux à représenter. Dorimond, Rosimond, Pierre de Villiers, avaient produit le leur en même temps que Molière; mais celui de Thomas Corneille a survécu à tous les autres, et cette version prouve une grande facilité de versification dans ce poëte, qui s'astreignit à respecter les pensées de son original. Cette facilité, qui était en effet prodigieuse, a donné lieu sans doute à cette anecdote qui, depuis Voisenon, traîne dans toutes les biographies, sur les appels faits par Pierre Corneille à son frère, que, dans son embarras, il prenait fréquemment pour un dictionnaire de rimes. — Thomas s'exerça aussi dans la poésie lyrique pour complaire à Boileau et à Racine, qui, sans le lui dire, voulaient opposer un rival à Quinault. Racine aurait mieux fait de s'en charger : ses chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* lui en donnaient le droit, et il aurait mieux réussi que Thomas Corneille. Son opéra de *Circé* eut cependant 42 représentations en 1675, et fut repris en 1701 avec un prologue et des intermèdes composés par Dancourt. Le succès de *l'Inconnu* fut plus étonnant. Joué la même année, il fut repris en 1724 aux Tuileries, avec un nouveau ballet, dans lequel figurèrent Louis XV et ses jeunes courtisans. *Le Triomphe des dames* fut moins heureux en 1676 : on n'y vit qu'un programme fort ennuyeux et une versification fort médiocre, que la musique ne réussit point à faire passer. *Bradamante* et *les Dames vengées*, contre-partie de la satire de Boileau, furent accueillies avec la même froideur. — Ce fut à la même époque que Thomas Corneille donna, je crois, le premier exemple de ces associations d'auteurs dont on a tant abusé depuis. Il publia de compagnie avec Visé, dont il était le collaborateur pour le *Mercure galant*, sa comédie de *la Devineresse*, jouée en 1679; avec Montfleury, *le Comédien poëte*, en 1673; avec Hauteroche, les pièces du *Deuil*, en 1682, et de *l'Esprit follet*, nouvelle imitation de Calderon, en 1684.—Il ne restreignit point à ce genre d'ouvrages son bagage littéraire, et 40 pièces de théâtre ne suffirent point à l'activité de son esprit. Il traduisit les *Épîtres héroïques* et *les Métamorphoses* d'Ovide, avec des commentaires ingénieux et des additions, qu'il jugeait nécessaires à l'intelligence des fables que le poëte latin avait si admirablement racontées. — Thomas Corneille était aussi un grammairien distingué. Il le prouva dans les notes qu'il joignit aux *Remarques de Vaugelas*, dans l'édition qu'il en donna en 1687. Il composa un dictionnaire particulier des termes des arts et des sciences, utile supplément du *Dictionnaire de l'Académie*, qui en avait exclu ces termes. Il était alors et depuis quelque temps au nombre des quarante : il avait longtemps sollicité cet honneur. Le grand électeur Chapelain l'en avait repoussé, en disant sottement qu'à force de vouloir surpasser son aîné il était tombé fort au-dessous de lui. C'était rejeter le tort de la nature sur une vanité que Thomas Corneille n'avait jamais connue, puisqu'il se plaisait lui-même à donner le titre de *grand* à son frère, dont il avouait la supériorité. C'est à la mort de ce frère, en 1685, que l'Académie élut Thomas à l'unanimité, croyant ne pouvoir mieux réparer la perte irréparable qu'elle avait faite. S'il faut en croire Bayle, les courtisans voulaient y faire entrer le jeune duc du Maine; mais le roi son père eut assez de sagesse pour s'y opposer, et pour laisser aux quarante la liberté de leurs suffrages. Le hasard fit que Racine se trouva, comme directeur, chargé de recevoir le nouvel élu. C'était une épreuve difficile pour le rival du grand Corneille; mais il pouvait être juste sans crainte; il le fut, et ne fit suspecter sa sincérité que dans le passage où il félicitait l'auteur d'*Ariane* de rendre à l'Académie avec le nom de Corneille l'esprit, l'enthousiasme, la modestie et les vertus de l'auteur de *Cinna*. Passe pour les vertus : les grands écrivains de cette époque en avaient tous, et méritaient à cet égard plus de louanges que les écrivains de no-

tre temps ; mais l'esprit et l'enthousiasme étaient de trop ; la modestie même pourrait être contestée, car la vanité poussa Thomas Corneille à prendre le titre d'*écuyer*, *sieur de l'Isle*, dont il pouvait se passer. Il était directeur lui-même quand Fontenelle, son neveu, vint à son tour, en 1691, occuper le fauteuil de Villayer et de Servien, et il le loua avec une réserve et une délicatesse qui furent applaudies par son auditoire, et que n'imita point Lamothe-Houdard quand, succédant à Thomas Corneille, il l'appela le rival de son frère. C'était toutefois un homme d'un profond savoir en littérature, et d'une infatigable activité, qui ne se démentit pas même lorsqu'une cécité incurable vint attrister sa vieillesse. Il n'en termina pas moins un dictionnaire géographique, auquel il travaillait depuis 15 ans : ce fut sa dernière publication. Accablé d'infirmités, il se retira aux Andelys, où il possédait quelque bien, et y mourut le 9 décembre 1709, à l'âge de 84 ans. La vie paisible convenait seule à la simplicité de ses goûts. Il fuyait les grands et la cour, et n'aimait à vivre qu'au sein de l'étude et dans le commerce des Muses. Il eût pourtant brillé dans le beau monde par l'aisance de sa conversation, par la vivacité de ses reparties, et par les prodigieuses ressources d'une mémoire où tous ses ouvrages avaient trouvé place, au point de les réciter sans le secours du manuscrit. Sa politesse était exquise, même dans son extrême vieillesse, quand ses douleurs physiques auraient dû aigrir son caractère. On vante encore son empressement à reconnaître, à louer le mérite des autres, ainsi que sa générosité, sa libéralité, sa bienfaisance, que n'arrêtaient point la modicité de sa fortune. Je ne sais qui a dit de lui qu'il eût été un grand poete s'il n'avait pas eu de frère : c'est exagérer son mérite. Thomas Corneille ne pouvait être qu'un poete du second ordre, et un écrivain médiocre. Le coloris lui manquait, comme l'a dit Voltaire, et sans coloris il n'y a point de poésie. VIENNET.

CORNÉLIE, la plus jeune des filles de Scipion l'Africain Ier[1], épousa T. Sempronius Gracchus et en eut les deux illustres tribuns connus sous le nom des Gracques. Veuve dans un âge qui lui permettait de se remarier, elle refusa sa main au roi de Libye Chiscon, et se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants. On connaît sa belle réponse à cette matrone de la Campanie qui étalait devant elle ses parures, ses pierreries, et qui, en revanche, demandait à voir les siennes. Cornélie la fit attendre jusqu'à l'heure à laquelle ses enfants revenaient des écoles publiques, et les lui montrant : « Voilà, dit-elle, mes joyaux ! voilà ma parure ! » Les Gracques durent sans doute à la noble influence de leur mère la culture intellectuelle qui les mit à la tête de leurs contemporains ; mais puisèrent-ils dans les leçons maternelles ces généreux sentiments qui firent de ces héritiers d'un nom patricien les premiers défenseurs efficaces de la liberté du peuple ? On peut en douter : Cornélie ne favorisa point les plébéiens. Digne fille de celui qui, au lieu de rendre compte à justice, rendait grâce aux dieux, elle méprisait la plèbe romaine ; et une lettre écrite à Caïus, le plus jeune de ses fils, lettre que nous possédons encore, et qui, attribuée à Cornélie, paraît avoir été calquée sur quelque monument authentique, prouve qu'elle regardait toute innovation politique comme dangereuse. Les Romains lui élevèrent de son vivant une colonne avec ces mots : « Cornélie, mère des Gracques. »

Deux autres Cornélies ont été, l'une, la première femme de César et la mère de Julie, l'autre, fille de Q. Métellus Scipion, femme de Crassus, enfin femme de Pompée et la compagne de sa fuite après le désastre de Pharsale. Elle vit assassiner son mari sous ses yeux, et elle aurait éprouvé le même sort que lui si elle n'eût été portée de l'embarcation où elle avait été laissée par Pompée dans le navire qui de là fit voile vers l'île de Cypre et l'y déposa en sûreté avec son fils Sextus. VAL. PARISOT.

CORNELIUS (PIERRE), né à Dusseldorf en 1787, fils de peintre, ancien directeur de l'Académie des arts de cette ville, et, depuis 1824, chef de l'école de Munich, est un de ces hommes privilégiés de la nature, qui, par la seule force de leur esprit, parviennent à se faire un nom dans les arts du dessin et de l'imagination. Cet artiste n'eut point de maître proprement dit, bien que Langer passe pour lui avoir donné des leçons ; la science du dessin lui fut révélée par les gravures de Marc-Antoine, et l'art de peindre et de sentir la nature individuelle et intellectuelle par

[1] Elle appartenait donc, ainsi que l'indique déjà son nom, à cette illustre *gens Cornelia*, une des plus anciennes familles patriciennes, qui produisit plus d'hommes célèbres qu'aucune autre famille romaine et à laquelle appartenaient les *Maluginenses*, les *Scipiones*, les *Rufini* et les *Lentuli*, sans compter les branches plébéiennes. Le premier de cette famille, à notre connaissance, fut Servius Cornelius Maluginensis, consul l'an de R. 269 ; Lentulus, Sylla et d'autres en soutirent l'éclat plusieurs siècles après. Nous renvoyons le lecteur curieux de détails à une savante notice de M. U. J. H. Becker, insérée dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XIX. J. H. SCHNITZLER.

les tableaux des anciennes écoles d'Italie et d'Allemagne. Telle fut la précocité de son talent qu'à 12 ans, sur des données fournies par le professeur Wallraf, il réussit à retracer symboliquement, dans la cathédrale de Neuss, l'histoire du royaume de Dieu, avec ce sentiment religieux qui caractérise les ouvrages des peintres de la renaissance. En 1811, après avoir donné à Francfort et ailleurs des preuves d'un haut savoir, M. Cornelius partit pour Rome, où, en compagnie d'Overbeck, son ami et plus tard son compétiteur, il acheva d'acquérir les perfections qui l'ont placé à la tête de l'école dont il est le flambeau. Par les belles fresques qu'il exécuta, aidé du même Overbeck, de Ph. Veith et W. Schadow, dans la maison du consul de Prusse Bartholdi, à Rome, il eut la gloire de remettre en vogue une espèce de peinture abandonnée depuis Mengs. Des sujets de l'histoire de Joseph, que représentent ces fresques, l'*Explication du songe de Pharaon*, le *Joseph vendu par ses frères*, sont entièrement de sa main; les autres n'ont de lui que l'esquisse ou la pensée. Séduit par le mérite de ces peintures, le marquis de Massimi avait voulu faire peindre par M. Cornelius, dans sa villa, une suite des sujets tirés du Paradis du Dante; mais, appelé à Munich en 1819, notre artiste dut abandonner à Ph. Veith, Koch, Führig, les travaux de la villa Massimi, pour se consacrer tout entier aux peintures à fresque que son souverain attendait de lui.

Jamais plus vaste champ ne fut offert au génie que celui dans lequel s'exerce M. Cornelius. Des travaux non moins considérables que ceux de la chapelle Sixtine du Vatican, du palais Farnèse, qui illustrèrent Michel-Ange, Raphaël et Annibal Carrache, s'exécutent en grande partie par lui-même, ou, sous sa direction, par ses amis et ses élèves, sur ses esquisses ou des cartons semblables à ceux de *l'Adoration des mages* et du *Crucifiement* qui sont exposés dans les salles de l'Académie. Ce n'est point ici le lieu de décrire toutes les peintures dont il décora les parois du palais neuf du souverain, de la Glyptothèque, de la Pinacothèque, de la Bibliothèque, de l'église gothique de Saint-Louis, édifices sortis de terre comme par enchantement depuis quelques années, ni de celles du palais Maximilien, et moins encore de celles projetées pour la chapelle Byzantine, présentement en construction, dont tout l'intérieur sera peint sur un fond d'or dans le goût de Cimabué; qu'il nous suffise de signaler les principales.

Dans l'ordre chronologique d'exécution se présentent d'abord ses fresques de la Glyptothèque, vastes compositions où la théogonie d'Hésiode et les traditions des dieux et des héros d'Homère sont exposées symboliquement avec cette science archéologique moderne créée par les Creuzer, les Voss, les O. Müller et autres savants allemands, et cette connaissance intime du beau et de l'idéal dont sont empreints les ouvrages des artistes de l'antiquité avec lesquels elles se trouvent en présence. C'est devant la *Prise de Troie* que M. Cornelius reçut des mains du roi, en 1825, l'ordre du mérite civil de Bavière. Après ces peintures, qui furent exécutées de 1820 à 1830, M. Cornelius s'occupa de celles de l'église Saint-Louis, bâtie exprès, dit-on, pour lui procurer l'occasion de s'immortaliser. En passant subitement de l'Olympe dans le ciel chrétien, et en imprégnant ces créations nouvelles de ce mysticisme catholique si propre à entretenir ou à exciter l'exaltation religieuse, cet artiste a montré en quoi son talent diffère de celui de son ami Overbeck, homme essentiellement positif, et combien son génie est plus que le sien souple, riche, profond, enclin à l'idéal. Mais l'ouvrage dans lequel M. Cornelius nous semble avoir donné la preuve la plus éclatante de fécondité et de savoir est cette Pinacothèque où, dans 25 loges couvertes d'arabesques et de peintures semblables à celles du Vatican, il a retracé l'histoire non interrompue de la peinture, depuis Giotto jusqu'à Raphaël, et depuis son apothéose sous ce grand maître jusqu'à nos jours, au moyen de la mise en action des artistes qui ont eu de l'influence sur leur siècle. Il a porté à un tel point la pratique des styles et des manières diverses des maîtres qui l'ont précédé, qu'en les imitant il transporte successivement son spectateur dans les différentes régions de l'art, lui fait faire connaissance avec les artistes et l'espèce de talent qui les distingue, et lui dévoile ainsi toutes les phases de la peinture à ses diverses époques. La part de gloire qui appartient en propre à M. Cornelius dans les immenses travaux dont nous venons de parler est très-considérable; mais il serait injuste de ne pas rendre hommage aussi à l'éminent mérite de plusieurs artistes, ses disciples, ses amis, ses émules et ses rivaux parfois, qui ont plus ou moins coopéré à leur exécution. Dans l'impossibilité d'assigner ici à chacun le rang qu'il doit occuper dans l'opinion publique, nous citerons, sans ordre méthodique, l'architecte L. Klenze, les peintres Overbeck, J. Schnorr, Zimmermann, Schwanthaler, Schlotthauer, Ph. Veith, W. Schadow, C. Heidegg, Hess, etc.

En 1841 M. Cornelius céda aux offres brillants

que lui fit S. M. le roi de Prusse et il quitta Munich pour Berlin.

Les travaux de peinture de M. Cornelius ne sont pas ses seuls titres à l'estime des artistes. Ses *illustrations* du *Faust* et des *Nibelugen*, que les graveurs Ruscheweih, Lips et Ritter ont fait connaître, et où il a pour concurrents, en Allemagne, Retsch et Schnorr, et en France, pour le Faust seulement, E. Delacroix, décèlent encore en lui l'homme supérieur, capable de comprendre et d'exprimer dans la langue des arts tout ce qu'un poëme, écrit bizarre et purement fantasque pour le vulgaire, a néanmoins de grand, de pathétique parfois et de profondément philosophique. On accuse M. Cornelius d'être le promoteur et le soutien de cette espèce de peinture, moitié moyen âge allemand, moitié xve siècle italien, qui fait présentement fureur à Munich : la diversité de caractère des ouvrages de cet artiste le justifie de cette inculpation. — Les 9 compositions que M. Cornelius a faites d'après le Dante pour la villa Massimi ont été lithographiées et publiées avec des explications par le professeur Dœllinger. SOYER.

CORNELIUS NEPOS, historien latin, que l'on a cru de Vérone, ou de Parme, ou de Côme, ce qui n'est prouvé pour aucune de ces villes, fut l'ami de Cicéron, de Catulle et d'Atticus. Les lettres de Cicéron à Cornelius Nepos ont été citées plusieurs fois par les anciens ; une des lettres de Cornelius à Cicéron l'a été par Lactance ; et on a récemment appris, par la correspondance de Fronton avec Marc-Aurèle, que Cornelius Nepos avait transcrit de sa main quelques ouvrages du grand orateur. Le poëte Catulle, un de ses admirateurs les plus ardents, aimait aussi Cornelius, et il lui dédia ses poésies légères. « A qui donnerai-je, dit-il, ce petit livre naissant, dont une main délicate vient d'achever la parure? à toi, Cornelius, à toi qui voulais bien mettre quelque prix à mes frivoles jeux, dès le temps où, seul des Italiens, tu osas dérouler tous les siècles dans trois savants recueils, fruits de tes longues veilles. Reçois donc ce modeste volume, quel qu'il soit, et puisse la déesse protectrice des arts le faire durer plus d'un siècle! » Enfin, l'intime liaison de Pomponius Atticus, autre ami de Cicéron, avec Cornelius Nepos, est assez attestée par celui-ci dans la notice biographique qu'il nous a laissée sur cet illustre chevalier romain.

La vie de Cornelius lui-même nous est bien peu connue : il est probable qu'elle fut paisible et toute littéraire, doucement occupée des plus nobles études, excepté peut-être celle de la philosophie, à en juger par son propre aveu (*ap. Lact.* III, 15) et par un reproche de Cicéron (*ad Att.* XVI, 5). Il paraît qu'il fut marié et qu'il eut un fils (*ibid.*, XVI, 14). Quant à sa mort, on sait, par Pline l'ancien, qu'elle arriva sous Auguste, et il est certain, puisqu'il survécut à Atticus, que ce fut après l'an 721 de Rome. Mais il faut bien se garder de croire, comme J. A. Fabricius, qu'il mourut empoisonné par l'affranchi Callisthène ; le docte Allemand, dont Aug. Matthiæ n'aurait pas dû répéter l'étrange erreur, transporte à Cornelius Nepos ce que dit Plutarque, d'après cet auteur même, des dernières années de Lucullus.

Un grand nombre et une grande variété d'ouvrages avaient établi et perpétué chez les Romains la réputation de Cornelius Nepos. Sa chronologie (*Chronica* ou *Annales*), cette espèce d'histoire universelle, tant admirée par Catulle, et qui paraît avoir été un des premiers essais de l'historien, avait acquis, dans les écoles des grammairiens, beaucoup d'autorité. Un cinquième livre d'*Exemples*, manuel historique plus développé sans doute, est cité par Aulu-Gelle. Mais on peut regarder comme le principal titre de l'auteur, dans le genre de l'histoire, ses Hommes illustres, *Virorum illustrium libri*, dont Carisius allègue le XVIe livre. Cet ouvrage, divisé peut-être en deux parties, les Grecs et les Romains mis en parallèle, fut souvent dans les mains de Plutarque, qui le cite en le traduisant et auquel il servit de modèle. On n'y trouvait pas seulement les généraux célèbres, mais les rois, les historiens, les orateurs, les poëtes. Le biographe, outre les vies comprises dans cette collection, avait écrit à part une *Vie de Cicéron* en plusieurs livres ; une *Vie de Caton* l'ancien, dédiée à Atticus ; une *Vie d'Atticus* lui-même, que les copistes nous ont conservée en la plaçant à la tête ou à la fin des lettres de Cicéron. A ces nombreux écrits historiques et à plusieurs séries de lettres se joignaient des traités de géographie, d'histoire naturelle, que le premier Pline, Méla, Solin, mettent à profit sans en transcrire les titres. Pline le jeune, par qui nous savons que l'on avait encore de son temps le portrait de Cornelius Nepos, le compte aussi parmi les auteurs de poésies amoureuses, ce qu'il est facile de croire d'un ami de Catulle.

De tous ces ouvrages que reste-t-il? Le petit recueil qu'on fait expliquer aux enfants, *Vitæ excellentium imperatorum*. C'est là que sont accumulées des fautes de tout genre, inexactitudes, contradictions, anachronismes, qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans un livre devenu livre élémentaire : une préface dont quel-

ques mots sont inexplicables; le Miltiade de Marathon confondu avec celui qui établit en Thrace la colonie athénienne de Chersonèse; Xercès avec Darius; la Pamphylie avec la Cilicie; le second voyage de Lysandre en Asie avec le premier, malgré sept ans d'intervalle; la victoire de Mycale attribuée à Cimon et prise pour celle qu'il remporta sur les bords de l'Eurymédon neuf ans après; d'autres erreurs dans les courts chapitres sur Aristide, Conon, Dion, Chabrias, Phocion; une traduction infidèle des textes les plus clairs des auteurs grecs; les actions même d'Annibal, que Rome connaissait bien, quelquefois travesties...

Faut-il accuser de toutes ces négligences l'ami d'Atticus? faut-il croire aussi qu'un historien qui cite Thucydide, Xénophon, Dinon, Timée, Philistus, et qui parle plusieurs fois des guerres médiques, n'ait jamais prononcé le nom d'Hérodote? Faut-il enfin reconnaître comme un ouvrage du siècle de César, composé dans la société et presque sous les yeux des plus savants hommes, un sommaire indigeste, sans méthode, sans clarté, où sont trop souvent confondus les divers personnages, les pays et les dates? Comment supposer qu'à une époque où Rome était depuis longtemps éclairée de toutes les lumières de l'instruction grecque, lorsque Cicéron, au milieu des préoccupations, des angoisses, des terreurs même de sa vie politique, a laissé à peine deux ou trois inadvertances historiques dans la longue suite de ses œuvres, un écrivain, un homme de lettres, un homme qui fut spécialement historien, et qui, ne suivant pas la carrière des honneurs, put se renfermer tout entier dans ses études calmes et solitaires, un homme que ses contemporains placèrent à côté de Varron, en un mot, l'élégant auteur de la *Vie d'Atticus*, nous ait transmis de telles preuves ou d'ignorance ou de légèreté? Non; ces fautes, il est temps de le dire, ces lacunes, ces incohérences du récit, mêlées à plusieurs expressions d'un autre âge, ne sont probablement pas de Cornelius Nepos. Des vingt-quatre notices qu'on lui attribue, deux seulement portent son nom dans les manuscrits, celle de *Caton* et celle d'*Atticus*. Tout le reste, jusqu'à la fin du XVIe siècle, a été transcrit et imprimé sous le nom d'un contemporain de Théodose, d'un Emilius Probus, qui, d'après les mauvais vers dont il fit précéder ou suivre l'ouvrage, ne méritait d'en être ni le copiste ni surtout l'abréviateur. Voilà le coupable.

Blâmerons-nous pour cela Denys Lambin d'avoir le premier, au bout de douze siècles, revendiqué pour Cornelius Nepos ce qui restait de lui après tant de mutilations? L'édition de 1569 ne fut qu'un acte de justice; il n'y avait point de prescription pour un tel plagiat. Si l'ouvrage n'est malheureusement plus celui de Nepos, il est encore moins celui de Probus. Le nom d'un autre inconnu, de Julius Celsus, n'est plus au titre des *Mémoires* de César, où on l'avait laissé, parce qu'il les avait copiés ou revus. L'abréviateur doit-il être plus favorablement traité, lui qui a porté une main funeste sur la propriété d'autrui? Il y a longtemps que l'auteur de cet article a exprimé le vœu que le nom de Trogue-Pompée remplaçât de même celui de Justin. La Grèce, si elle avait été plus prudente dans sa haine, n'aurait point transmis à la postérité le nom de celui qui brûla le temple d'Éphèse; est-il juste de récompenser l'auteur du dommage en lui décernant une sorte de gloire pour le prix du mal qu'il a fait?

La destinée de Cornelius Nepos est singulière. On lui impute, pendant plusieurs siècles, des ouvrages indignes de lui, le *de Viris illustribus* d'Aurelius Victor; la prétendue traduction latine de Darès de Phrygie, qu'on lui fait dédier à Salluste; les six livres même sur la guerre de Troie, composés en vers hexamètres, au XIIe siècle, par Joseph Iscanus, moine de Devonshire; une autre traduction, celle de la Lettre apocryphe d'Alexandre à Aristote sur les merveilles de l'Inde; et ce n'est qu'en 1569 que les restes de son véritable ouvrage, mutilé sans doute plutôt qu'abrégé, mais qui laisse encore deviner un excellent écrivain, sont imprimés enfin sous son nom!

Si une main barbare lui a fait de profondes blessures, n'accusons pas du moins celui qui a souffert. L'incohérence et le désordre de plusieurs récits, la mauvaise latinité de quelques mots et de quelques phrases, s'expliquent par l'inhabileté de l'abréviateur. Cette malheureuse fortune d'un écrivain que Cicéron jugeait digne d'être immortel est d'autant plus vraisemblable que Plutarque, dans sa *Vie de Marcellus*, emprunte de Nepos des faits que celui-ci avait dû raconter dans celle d'*Annibal*, et qui ne s'y trouvent plus.

Toutefois les tristes altérations que l'ouvrage original a certainement subies, dans les fragments épars qu'on nous en a laissés, n'empêchent pas de reconnaître encore à quelques récits élégants, et surtout à quelques nobles pensées, le vrai Cornelius Nepos. C'est par lui principalement que nous connaissons Datames, cet habile et ambitieux général des rois de

Perse ; Eumènes, ce protecteur désintéressé des enfants d'Alexandre ; Atticus, qu'il est intéressant d'étudier dans ces Mémoires d'un témoin de toute sa vie, et dont le caractère ne nous est pas moins révélé par quelques pages de son biographe, quoique trop indulgent peut-être, que par les lettres de son éloquent ami. Le portrait d'Alcibiade a inspiré à Gibbon de justes éloges (*Miscell. Works*, t. IV, p. 417). Plusieurs pensées, que l'écrivain jette en courant dans ses rapides sommaires, semblent empreintes de l'énergie d'un grand siècle et ne peuvent être d'un sujet de Théodose. Celui qui croit reconnaître dans une longue habitude du commandement une menace de tyrannie, et qui définit le tyran « l'homme qui exerce un pouvoir perpétuel dans une cité jadis libre, » avait vu l'usurpation de César. Celui qui commence la vie de Thrasybule par s'étonner de cette gloire si rare de libérateur (*pauci potuerunt*), et qui le loue ensuite d'avoir été jusqu'au bout fidèle à l'amnistie une fois promise, se souvient de Brutus et des triumvirs. Les passages où il proclame que, dans la guerre civile, la victoire même est fatale (*Epamin.*, c. 10) ; où il admire la prompte obéissance d'Agésilas (c. 4) aux magistrats qui lui ordonnent de quitter son armée, et regrette que les généraux romains n'aient pas voulu suivre un tel exemple ; où il craint déjà pour sa patrie le despotisme des légions (*Eumen.*, c. 8) ; où il fait encore une allusion douloureuse aux temps de liberté, lorsque Rome était gouvernée, non par la puissance, mais par la loi (*Cat.*, c. 2), ces idées sont d'un sage, d'un bon citoyen, mais elles rappellent aussi le spectateur des rivalités sanglantes de César et de Pompée, l'ami de Cicéron proscrit.

Voilà de nobles débris qui ont échappé à la destruction. Si l'on excepte quelques traits semblables, quelques belles pages qui brillent çà et là dans ces fragments, l'auteur que nous avons n'est plus celui que citaient respectueusement Pline l'ancien, Aulu-Gelle, Lactance, Plutarque : c'est un faible et timide faiseur d'extraits, clair, pur, facile, quand il n'est que copiste, mais presque toujours insuffisant et incomplet. Tel est aujourd'hui Cornelius Nepos, qui partage le sort de tant d'autres auteurs de l'antiquité dont il ne reste, à peu de chose près, que la réputation ; tel est l'écrivain que, sur le recueil qui porte son nom, la plupart des critiques modernes, Saint-Réal, Mably, la Harpe, ont eu le droit de juger avec sévérité.

Outre les meilleures éditions critiques, celles de Lambin, de Bœcler, de Bosius, de Van Staveren, de J. M. Heusinger, de Tzschucke, on peut consulter sur cet auteur l'ouvrage suivant : *Observationes criticæ et historicæ in Corn. Nepotem*, par J. H. Schlegel, Copenhague, in-4°, 1778, ouvrage préférable, malgré quelques paradoxes, à des dissertations plus modernes ; *De fontibus et auctoritate Corn. Nepotis*, par J. J. Hysely, Delft, in-8°, 1827 ; par R. H. Wichers, Groningue, in-8°, 1828, etc. *Voir* aussi G. Fr. Rinck, *Saggio di un Esame critico per restituire ad Emilio Probo il libro* de Vita excell. imp., *creduto comunemente di Cornelio Nepote*, Venise, 1818 ; et Joele Kohen, *Considerazioni sul Saggio*, etc., Milan, 1819.

Cornelius Nepos a été le premier classique imprimé en Russie, Moscou, 1762 ; mais on y avait depuis 1748 (Saint-Pétersbourg in-8°) une traduction de cette auteur en langue nationale. On l'a aussi traduit en grec, Venise, 1802.

LE CHEVALIER.

CORNEMUSE. Ce nom est indifféremment appliqué à deux instruments à vent, dont les formes ont entre elles fort peu de ressemblance. Le premier, la cornemuse proprement dite, a disparu presque absolument en France : c'était une sorte de hautbois rustique, dépourvu d'anche, composé d'un tube de roseau creux qu'on appliquait aux lèvres, d'une boîte cylindrique dans laquelle jouait une espèce de corps de pompe dont les mouvements modifiaient la colonne d'air, enfin d'un second tube percé de huit trous pour diversifier les intonations. On s'en servait à peu près comme nous faisons aujourd'hui de la clarinette ou du flageolet. Son étendue était bornée à neuf sons. Au commencement du XVIIe siècle, on distinguait cinq variétés d'instruments de cette forme, qui ne différaient que par leurs dimensions et le diapason de leur échelle. La seconde sorte de cornemuse connue aussi sous le nom de *musette*, la *tibia utricularis* des Romains qui l'empruntèrent aux Grecs, est restée en honneur dans nos campagnes ; la grossière âpreté de son timbre s'allie assez bien au caractère des danses d'Auvergne. Dans cet instrument, trois chalumeaux à anches, adaptés à une outre ou bourse en peau de mouton que l'on enfle comme un ballon, donnent issue à l'air et produisent les sons : l'un d'eux se nomme *grand bourdon* à cause de sa longueur, et se jette sur l'épaule gauche ; le second s'appelle *petit bourdon* ; le troisième percé de trous sert à modifier les intonations par le jeu des doigts et n'a pas de désignation spéciale. L'échelle de cet instrument rauque et monotone embrasse trois octaves complètes.

M. BOURGES.

CORNETO (*Cornetum*), très-petite ville moderne des États romains, dans la délégation de Civita-Vecchia. Ce n'est pas, comme on le croit généralement, l'ancienne et puissante *Tarquinii,* ville des Étrusques ; elle en est éloignée d'environ deux milles. Des fouilles y ont fait découvrir, sous terre, des monuments curieux, et c'est à eux que Corneto doit la mention qu'on fait ici de cette petite ville.

Une colline qui s'élève à peu de distance de la moderne Corneto recèle un grand nombre de grottes sépulcrales [1] qui ont dû servir d'hypogées à Tarquinie. Elles sont creusées dans un tuf calcaire à 10 pieds environ de profondeur; leur forme intérieure est celle d'un carré surmonté d'une voûte pyramidale. Les peintures qui en tapissent les parois, les vases d'argile, les urnes et les instruments qui y étaient renfermés, ont fourni un grave sujet de discussion à plusieurs célèbres antiquaires de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Les uns ont voulu y voir une preuve de la priorité de civilisation des peuples de l'Étrurie; les autres, à la tête desquels on peut placer M. Raoul-Rochette, n'y ont vu, au contraire, que des souvenirs et des traditions de la Grèce. C. FAMIN.

CORNETTE (*Marine*), *vexillum navale*, désignait autrefois le pavillon pointu que le chef d'escadre portait au mât d'artimon quand il commandait. Depuis, le chef d'escadre a pris le pavillon carré, et la *cornette* est descendue au chef de division, qui la porte au grand mât ; mais le mot *cornette* emportant l'idée de deux *cornes,* on a donné ce nom à ce qu'on nommait autrefois *guidon de commandement*, et l'ancienne *cornette,* à son tour, est devenue *guidon*. Enfin, ce même guidon ne se distinguant pas bien de la cornette, on l'a supprimé, et la *cornette* seule est restée maîtresse du terrain. On a songé alors à la placer de manière à distinguer le capitaine du vaisseau : cet officier la porte au grand mât, en pavillon, hissée le long du mât. Au-dessous de ce grade, l'officier commandant sur rade, en présence d'une autre flamme, porte la *cornette,* mais enverguée comme une flamme, et battante à plat, hissée par le milieu de sa vergue. X.

CORNETTE ROYALE. Rien de moins expliqué et de plus confus que le mot *cornette;* il en est de ce terme, comme de tous ceux que les militaires ont employés et ont laissés tomber en désuétude avant l'époque où les premiers dictionnaires raisonnés ont paru. Les écrivains militaires, qu'on peut regarder eux-mêmes comme plus nouveaux que les dictionnaires, ont négligé ce genre de recherches, ou n'ont parlé des usages éteints que d'une manière incomplète ou fautive ; il en résulte qu'il faut faire des efforts souvent stériles pour ressaisir la vérité. — La cornette royale s'est aussi nommée *cornette blanche de France;* elle a succédé au pennon royal ; elle a amené l'usage du blanc, qu'à tort ou à raison on a prétendu être l'ancienne couleur nationale de la France ; mais c'est un point mal éclairci. — Charles VII confia, dit-on, comme enseigne royale, une cornette blanche à chacune des premières compagnies de sa gendarmerie, troupe qui composait, à cette époque, la grosse cavalerie de France. Mais ce sont des ouï-dire; les témoignages authentiques manquent. — Si Charles VII fit porter devant lui la cornette blanche, comme plusieurs écrivains l'affirment, il ne paraît pas qu'il la considérât comme couleur nationale quand il fit son entrée à Rouen, en 1449, puisqu'un écuyer portait derrière ses pages un étendard bleu, et qu'un autre écuyer portait, dit l'histoire, « *l'estendard du roy, qui estoit de satin cramoisy, semé de soleils d'or.* » Sa couleur, son étoffe, ses broderies, se répétaient dans les *cornettes des casques* de ses archers. Laissons aux antiquaires à décider si l'enseigne bleue, l'enseigne rouge, l'enseigne blanche, ont été simultanément de mode sous ce règne, comme l'enseigne tricolore a été de mode sous Henri IV et sous Louis XIV. D'autres disent que la cornette royale ou cornette blanche de France ne date que de Charles VIII : suivant les uns, elle était carrée ; suivant les autres, elle se terminait en pointe. Les uns disent qu'elle était semée de fleurs de lis, d'autres le nient. — La cornette royale ne se déployait à l'armée que quand le roi y était ; elle rassemblait sa domesticité et les seigneurs non revêtus de charges actives. — En temps de guerre, le porte-cornette conservait et emportait la cornette chez lui, quand le roi quittait l'armée ; mais, en temps de paix, la cornette était déposée dans les coffres de la garde-robe, et en campagne, elle était derrière le chevet du roi ou du porte-cornette. Un jour d'action, elle annonçait par certains signes si le monarque était en danger; elle indiquait s'il fallait avancer ou reculer. En

[1] La première des trois grottes principales a été ouverte aux frais du cardinal Garampi (*Voir* d'Agincourt, l'*Histoire de l'art demontrée par les monuments*), une autre à ceux de MM. Kæstner et le baron de Stackelberg en 1827. M. Raoul-Rochette les a visitées et décrites toutes trois peu de temps après. Une polémique assez vive s'est engagée à cette époque entre les savants allemands et leur compétiteur français. S.

1587, à Coutras, Henri IV et Joyeuse avaient, chacun de son côté, leur cornette blanche. — L'usage de la cornette royale se perd sous Louis XIII. Gal BARDIN.

CORNHERT ou COORNHERT (THIERRY), fils de Volcart, écrivain et graveur, naquit à Amsterdam en 1522. Envoyé très-jeune en Espagne, il rentra dans sa patrie pour encourir la disgrâce paternelle et l'exhérédation, à cause de son mariage avec une jeune fille sans fortune, mais alliée, dit-on, à l'illustre famille de Brederode. Abandonné à lui-même, il parvint à entrer comme maître d'hôtel chez Renaud, comte de Brederode, dont il gagna l'estime et l'affection. Il ne resta guère longtemps dans ce service, qu'il quitta pour s'établir à Harlem. Il avait appris à graver en taille-douce et voulut tirer parti de ce talent. Il reproduisit les ouvrages les plus remarquables du peintre Martin Van Heemskerk, et eut pour élèves Goltzius, Gheim et Galle, qui se firent plus tard une grande réputation. Cornhert ne resta pas sans se mêler au mouvement religieux qui agita les Pays-Bas pendant le XVIe siècle. Pour éclaircir la question de la prédestination, il voulut lire saint Augustin. Mais pour cela, il fallait savoir le latin : il l'apprit. Bientôt il abandonna la gravure pour s'adonner entièrement à la culture des lettres. Il traduisit en hollandais le *Traité des Offices* de Cicéron, celui de la *Bienfaisance* par Sénèque, et la *Consolation de la Philosophie* par Boëce. Ces travaux le mirent en relief, si bien que la ville de Harlem lui donna une place de notaire, et le nomma, en 1564, son conseiller pensionnaire, dignité communale d'une haute importance. Son esprit juste et vif le fit charger plus tard de plusieurs missions difficiles auprès de Guillaume, prince d'Orange, qui méditait, vers cette époque, de soustraire les Pays-Bas au joug de l'Espagne. On lui attribue même la rédaction du célèbre compromis des nobles, présenté en 1566 à la gouvernante des Pays-Bas. Quoi qu'il en soit, c'est de sa plume que sortit le fameux *Avertissement aux habitants des Pays-Bas, pour la loi, pour le roi et pour le peuple,* que le prince d'Orange lança en 1566. Cornhert était entré en plein dans les idées de révolution que nourrissaient les seigneurs belges et hollandais. Aussi, ses rapports avec les chefs du soulèvement le firent incarcérer à la Haye en 1568. On le crut perdu. Lui, cependant, ne songeait guère au sort terrible qui le menaçait, et il écrivit dans sa prison plusieurs opuscules aussi curieux que remarquables, entre autres la *Comédie d'heur et malheur*, ou *l'Éloge de la prison*. Traduit devant le tribunal de sang, institué par le duc d'Albe, il fut, contre toute attente, remis en liberté. Bientôt de nouvelles persécutions le menacèrent, et il se réfugia à Clèves, où il reprit le burin pour se créer une existence. Mais il ne tarda pas à être en butte à la haine même des protestants, dont il ne partageait pas toutes les doctrines. Cependant, en 1572, les États de Hollande, s'étant ouvertement déclarés contre le roi Philippe II, appelèrent Cornhert et l'investirent des fonctions de secrétaire d'État. Forcé de se réfugier de nouveau à Clèves pour échapper à son propre parti, il fut employé par le prince d'Orange, et rédigea l'*Apologie* que ce prince adressa aux puissances européennes. Il ne tarda pas à rentrer dans sa patrie, et écrivit plusieurs autres ouvrages : *De l'origine des troubles des Pays-Bas, De la permission et des décrets de Dieu, Pierre de touche du catéchisme de Heidelberg, Traité contre la peine capitale des hérétiques.* Il traduisit aussi le Nouveau Testament en hollandais. Il mourut à Gondre, le 29 oct. 1590. Ses œuvres en vers et en prose remplissent 3 vol. in-fol. Il fut, avec Spiegel et Visscher, le restaurateur de la langue et de la poésie hollandaises. On lui doit le célèbre air national *Wilhelmus van Nassouwen*, qui est encore populaire en Hollande.

CORNICHE. (*Architecture*) du grec κορωνίς, signifiant d'abord griffe entortillée, puis convolut, et enfin sommet, faîte. On peut définir la corniche un corps en saillie qui sert à couronner, à terminer un bâtiment quelconque; par extension, on a appliqué ce nom à tout ornement en saillie composé de moulures et régnant autour d'une chambre ou couronnant une porte, une fenêtre, etc. Enfin ce nom est employé même dans les meubles et dans une foule d'objets d'art.

Le but de la corniche, à l'extérieur, est d'éloigner autant que possible les eaux pluviales du pied de l'édifice. La corniche à l'intérieur n'est qu'un ornement; elle est d'ailleurs une des parties intégrantes de l'entablement d'un ordre d'architecture, et se compose d'un système de moulures ou *cymaises* et de *larmiers* plus ou moins nombreux suivant chaque ordre. (*Voir* les planches 2, 3, 4, et 5 ARCHITECTURE du tome IIe). La saillie de la corniche à l'extérieur est ordinairement égale à sa hauteur; quand elle est employée à l'intérieur pour diminuer la partie d'un plafond, on peut lui donner une saillie égale à deux fois sa hauteur.

Lorsque l'on veut couronner d'une corniche un édifice qui n'est pas décoré d'ordres d'architecture, deux choses principales sont à prendre

en considération : 1° la *hauteur de l'édifice*; 2° *sa décoration*. La hauteur de l'édifice sert principalement à établir la proportion générale de la corniche. Quelques architectes supposent des ordres pour fixer cette proportion : cette manière délicate demande un sentiment bien juste. Il est mieux, à notre avis, de diviser toute la hauteur de la construction et un nombre de parties, et d'en prendre une ou plusieurs pour la hauteur de la corniche. Il faut ensuite, pour établir une harmonie parfaite entre celle-ci et la façade, s'appliquer à suivre de bons modèles.

Ainsi Barozzi de Vignola dans le palais Farnèse à Plaisance, Baldassare Peruzzi dans le palais Massimi à Rome, ont pris pour proportion de leur corniche, le 1/24 de la hauteur de l'édifice, proportion qui paraît un peu faible aux connaisseurs, et que ces deux architectes ont peut-être adoptée d'après celle de la grande corniche extérieure du Panthéon qui est le 1/26 de la hauteur du monument.

Dans le petit palais de la Farnesina à Rome, de Peruzzi, dans celui de Caprarola de Vignola, et dans plusieurs de Palladio et de Scamozzi, la proportion, qui est d'environ 1/20 est en général estimée d'un effet plus satisfaisant. Ainsi, d'après ces autorités, la hauteur d'une corniche qui couronne un édifice sans ordres peut être fixée du 1/22 au 1/19 de sa hauteur. Ces deux limites offriront assez de latitude à l'architecte judicieux pour tous les cas qui peuvent se présenter.

Tout ce qui a trait à la décoration, à la manière de profiler, d'orner les corniches, découle naturellement du caractère imprimé à un bâtiment. On sent combien serait ridicule une corniche de membres délicats et ornés dans une construction d'un caractère vigoureux. Il nous paraît que pour cette partie essentielle d'une ordonnance il sera bien de suivre les profils grecs composés de peu de moulures. Les modillons simples ou, pour mieux dire, les denticules, seront dans beaucoup de cas d'un effet heureux.

Une observation qui doit trouver sa place ici, c'est que dans la décoration d'une façade il ne doit exister qu'une seule corniche pour couronner tout l'édifice. On ne doit pas mettre, comme l'ont fait beaucoup d'architectes italiens du XVII[e] siècle, des corniches à chaque étage; c'est un contre-sens des plus absurdes : un seul bandeau peu saillant et orné de quelques moulures suffit.

Nous citerons, comme corniche vraiment remarquable, celle du palais Farnèse de Michel-Ange à Rome. Cet architecte, ne se fiant sans doute pas trop aux règles de l'optique, fit porter au sommet du palais un modèle en bois pour juger de l'effet qu'il produirait, et comme il plut au pape, on le suivit entièrement pour l'exécution. Une autre corniche, supérieure à la précédente, est celle que Simone Pollaiolo, dit le Cronaca, architecte florentin, employa dans la décoration du palais Strozzi à Florence. Cette magnifique corniche corinthienne, appliquée à un édifice d'ordonnance toscane, est la copie d'une corniche antique qui était à Rome à Spogliacristo. L'architecte n'a fait qu'en rendre les proportions plus fortes. La corniche de l'arc de triomphe de l'Étoile à Paris mérite aussi d'être citée. Elle est du reste à très-peu de chose près la copie de celle du frontispice de Néron.

Les corniches des portes et des fenêtres ne doivent jamais s'éloigner du caractère général de l'édifice où elles sont employées. Celles des chambres, des galeries, des salons, etc., doivent suivre aussi une progression de richesse bien entendue. ANT. DUMAS.

CORNOUAILLES (PRESQU'ÎLE DE), en anglais *Cornwall*, comté péninsulaire d'Angleterre qui forme l'extrémité sud-ouest de la Grande-Bretagne. Excepté à l'est, où il est limitrophe du comté de Devon, il est baigné de tous côtés par la mer. Il a environ 32 lieues de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, de 2 lieues à 18 lieues de large, et 211 lieues carrées (750,484 acres) en superficie. On évalue sa population à 300,000 individus. De tous les comtés d'Angleterre le Cornouailles est sans contredit le moins favorisé sous le rapport de l'aspect, du climat et du sol. Il y pleut souvent, et les orages sont très-fréquents sur ses côtes. Cependant on remarque que les saisons y sont en général assez égales et que la température y est favorable à la constitution humaine. Il est traversé par une chaîne de collines noires et arides, dont la plus élevée, Kitt-Hill, a jusqu'à 417 mètres de haut, et qui présentent le coup d'œil le plus sombre et le plus triste. Les rivières sont peu considérables : les principales sont la Tamar, la Lynher, la Looe, la Fawy, la Fal, la Hel ou Heyl, et l'Alan ou Camel. Le sol y est très-varié et l'agriculture très-arriérée. Dans la partie orientale on recueille plus de grains qu'il n'en faut pour la consommation; mais partout ailleurs les produits sont très au-dessous des besoins. Une grande portion des terres labourables est plantée en pommes de terre qui y viennent on ne peut mieux, et dont la culture y est bien entendue; on en fait jusqu'à deux récoltes dans le voisinage de Penzance. Les arbres fruitiers y abondent et les

fruits sont en général d'une bonne qualité. Il y a des pâturages, mais qui n'offrent qu'une nourriture maigre et insuffisante à des moutons et à des chèvres de la plus mauvaise race. Les principales richesses du Cornouailles sont ses mines. On évalue le produit des unes et des autres à 16,000,000 de fr. Il existe dans la presqu'île différentes terres à porcelaine et à potier, entre autres celles appelées *pierre-savon* et *pierre de Chine*. Une grande variété se remarque parmi les poissons des côtes de ce comté, mais on y trouve surtout en abondance des sardines, qui sont l'objet d'un commerce lucratif. La pêche y occupe environ 12,000 bras et ses produits s'élèvent annuellement à environ 1,200,000 fr. Il y a aussi quelques fabriques de lainages, de tapis, de creusets, de papier, des clouteries. Les principaux articles d'exportation consistent en étain, cuivre, terre à potier, poissons, bétail, porcs, orge, avoine, pommes de terre et un peu de froment. On parlait dans le Cornouailles, il n'y a pas encore trois siècles, un idiome particulier (*the cornish language*), dialecte du *kymre*, ou gaëlique, mais qui est aujourd'hui presque entièrement oublié. Le comté, représenté dans le parlement par quatre membres, est divisé en 9 districts qui renferment 30 villes, 1,200 à 1,300 villages, et 161 paroisses. Le chef-lieu est *Launcestaun*. J. Mac-Carthy.

CORNUE. (*Technologie.*) Vase distillatoire. La forme et la matière de cette instrument de laboratoire et de fabrication varient selon les usages auxquels on le destine. Il y a des cornues en verre, en grès, en porcelaine, en platine, en fonte de fer, en tole et en cuivre. C'est une espèce d'alambic. Les cornues de verre sont principalement employées dans les laboratoires de chimie, car on y a renoncé dans beaucoup de travaux de fabrique, depuis qu'on se sert, pour les remplacer de platine, notamment pour la concentration de l'acide sulfurique, dans la fabrication des acides nitrique et hydrochlorique (muriatique). On fait usage maintenant de cornues ou plutôt de cylindres creux en fonte. — Pour ce qui est du travail en fabrique, l'emploi des cornues en verre, en grès, ou en porcelaine, est à peu près réduit à la préparation de l'acide sulfurique fumant de *Nordhausen*, du phosphore, et à quelques autres opérations peu importantes sous le rapport commercial. — On ajoute communément à la résistance des cornues fragiles qu'on expose au feu, en les enduisant, sur toute leur surface, d'un lut qui varie selon les destinations. Mais dans tous les cas, afin d'éviter la rupture occasionnée par les changements brusques de température, il est nécessaire que le fond de la cornue soit très-mince, et qu'il aille en augmentant d'épaisseur bien uniformément sur tout le pourtour du vase. — Dans les arts où on fait emploi des cornues en fonte, on leur donne ordinairement les noms de *retortes*, *cylindres*, *canules*, etc. La fonte grise y doit être employée de préférence, comme moins fragile et moins fusible que la fonte blanche. Pelouze père.

COROGNE, en espagnol *la Coruna*, port de mer sur la baie de Betanzos dans la province espagnole de Galice (lat. 43° 23', long 0° 6'). Du côté de la mer, la ville avec les châteaux forts qui la protégent, avec son large quai, sa vieille tour d'Hercule dont on attribue la construction aux Phéniciens, avec son fanal situé sur une montagne, et pouvant être vu à 15 ou 20 lieues de distance dans la mer, enfin avec la chaîne de montagnes galiciennes, présente un beau coup d'œil. Dans l'intérieur on ne voit que des rues étroites, surtout dans la ville haute que domine la citadelle. La ville basse, plus régulière et mieux bâtie, a un hôpital de marine, un arsenal, des magasins, des fabriques, surtout une grande corderie et des manufactures de toiles. La ville renferme plusieurs églises, un hôpital civil et un tribunal de commerce. Des paquebots entretiennent la correspondance avec le port anglais de Falmouth. Autrefois on s'embarquait à la Corogne pour les colonies : aujourd'hui on y voit partir encore quelques bâtiments pour la Havane et les Philippines. C'est à la Corogne qu'en 1809 (16 janvier) la division de troupes anglaises commandée par le général Moore fut forcée, par les Français qui la poursuivaient, de s'embarquer pour l'Angleterre. Le commandant, tué dans le combat, fut enterré auprès de la ville. La Corogne a une population de 10,000 à 15,000 âmes. Depping.

COROLLAIRE. Quand la pensée humaine s'exhale verbeusement, on lui impose l'obligation de se renfermer dans ses limites rationnelles, de fermer le discours et de conclure. La conclusion est un des termes de la langue du droit qui mérite d'être remarqué sous le rapport des locutions diverses où il figure. Quand on suit la filiation des idées et des propositions, on reconnait que, dans leur série, il y a nécessairement celles qui précèdent et celles qui suivent, d'où les noms d'*antécédences* ou de *prémisses*, et de *conséquences*, de même que *conclusion* est opposé à *exorde*. Lorsque, dans les sciences en général, et dans les mathématiques principalement, on cherche à caractériser et à différen-

cier exactement les diverses sortes de propositions, on les distingue d'abord entre elles, selon qu'elles sont relatives à des vérités spéculatives, *theorèmes* (de *théoréô,* je contemple), ou à des vérités pratiques, *problème* (de *pro*, devant, et *blêma*, de *ballô,* je jette). Viennent ensuite les distinctions en, 1° vérités si palpables qu'elles n'ont pas besoin de démonstration, et jugées dignes de croyance, ou axiomes (de *axios,* digne); 2° propositions préliminaires qu'on démontre pour servir à une démonstration suivante, ou de principe à une autre proposition ou *lemme* (du grec *lemma*, même signification); 3° remarque faite sur une proposition déjà démontrée, ou bien encore la récapitulation succincte d'une théorie plus étendue ou *scholie* (du grec *scholion,* commentaire, note pour éclaircir), et 4° enfin, proposition qui est une suite d'une proposition précédemment avancée ou démontrée : *à ce qui a été dit, on peut ajouter pour corollaire...* (du latin *corollarium*, fait de *corolla,* qui dérive de *corona*, couronne). — D'après Varron, *corollarium* est le par-dessus, ce qu'on donne de plus, outre le poids, et la mesure ou le prix d'une chose; suivant Cicéron, c'est un petit présent. C'était aussi chez les Latins une couronne de lames d'argent, ou d'oripeau, qu'on donnait aux spectateurs des jeux ou aux conviés d'un festin. Ajouter des *corollaires*, c'est donc couronner un travail scientifique. *Donner des conclusions*, c'est fermer le discours et *tirer des conséquences*, c'est produire les suites des antécédences. Nous avons cru devoir rapprocher le mot *corollaire* de tous les genres de propositions avec lesquels il a des rapports plus ou moins immédiats, et soumettre à nos lecteurs cet aperçu, qu'ils ne trouveraient point dans nos lexiques. DICT. DE LA CONV.

COROLLE, partie accessoire de la fleur qui entoure immédiatement les étamines et le pistil; son nom vient du latin *corolla,* petite couronne, contraction de *coronula,* diminutif de *corona.* Elle est un des organes les plus intéressants du végétal par sa fraicheur, son éclat, la délicatesse de son tissu et le doux parfum qu'elle répand; selon Linné, elle est le produit du liber épanoui à l'extrémité du pédoncule, de même que le calice n'est qu'un prolongement de l'écorce. Dans les fleurs complètes, la corolle est très-facile à déterminer, mais dans les fleurs incomplètes on est souvent embarrassé pour décider si la seule enveloppe restante est une corolle ou un calice; sa principale fonction paraît être de protéger les organes essentiels à la fructification, qu'elle enveloppe lorsqu'ils n'ont point encore assez de consistance, et qu'elle loge pour ainsi dire lorsqu'ils sont capables d'exécuter leurs fonctions. Après que la fécondation s'est opérée, la corolle devenue inutile s'épanouit, se fane et tombe incessamment. Étudiée dans sa forme, sa structure, le lieu de son insertion, ainsi que sa couleur, cette partie fournit pour la distinction des végétaux des caractères fort importants; aussi l'a-t-on souvent employée. — Si nous examinons d'abord l'insertion de la corolle, nous verrons que tantôt elle se fait sur l'ovaire : c'est le cas de la *corolle supérieure* ou *épigyne,* et tantôt sous l'ovaire, *corolle inférieure* ou *hypogine,* ou bien encore sur le calice; elle est alors dite *corolle périgyne.* On distingue aussi les corolles en *monopétales* et en *polypétales,* suivant qu'elles se composent d'une seule ou de plusieurs pièces. Les corolles monopétales, appelées aussi *gamopétales*, se composent d'un *tube*, d'une *gorge* et d'un *limbe*, et chacun des *pétales*, ou partie d'une corolle polypétale, comprend un *onglet*, une *lame* et un *bord.* Quand la circonférence d'une corolle monopétale et les pièces d'une corolle polypétale s'étalent également, symétriquement dans tous les sens en partant du point d'insertion, la corolle est dite *régulière* (dans les roses, les renoncules, les œillets); dans le cas contraire, elle est *irrégulière* (dans la capucine, la violette, la digitale). — Les corolles monopétales régulières et irrégulières, de même que les polypétales, varient considérablement pour la forme, le nombre des divisions et des pétales; et comme toutes ces considérations ont été recherchées pour établir les genres, nous devons donner quelques-uns des termes par lesquels on les a indiquées : les monopétales irrégulières sont dites *tubuleuses, campanulées, infundibuliformes*, ou en entonnoir, etc. Les irrégulières, *unilabiées*, *ligulées*, *bilabiées*, *personnées*, etc.; les corolles polypétales irrégulières sont *papilionacées*, ou *anomales*; et les régulières *cruciformes*, *rosacées* ou *caryophyllées.* Quant au nombre des pièces qui les composent, les polypétales sont *bipétales*, *tripétales*, *tétrapétales*, etc., selon qu'elles ont deux, trois, ou un plus grand nombre de pétales. — Les dérivés du mot COROLLE sont les suivants : COROLLÉ (*corollatus*), qui se dit d'une plante munie d'une corolle; COROLLIFÈRE, COROLLIFORME, COROLLIN. On dit les *poils corollins*, les *nectaires corollins*, pour indiquer les poils, qui se trouvent sur la corolle, etc. De Candolle a nommé *corolliflore* une sous-classe des monocotylédonés, comprenant les plantes à corolles monopé-

tales insérées sur le réceptacle. L'Écluse à donné le nom de *corolle* à ce qu'on appelle *la collerette* dans les agarics, et Hedwig à la membrane délicate qui dans les mousses produit la coiffe et la vaginule. P. GERVAIS.

COROMANDEL, et plus correctement *Tchola-Mandala*, nom donné à la partie des côtes orientales de l'Hindoustan qui s'étend le long des rives du golfe de Bengale, depuis l'embouchure de la Krichena jusqu'au cap Kalimère, à l'entrée du détroit de Palk, sur une longueur de 150 lieues. Le ressac rend l'abord de cette côte difficile et l'on n'y compte pas un seul bon port. Le débarquement se fait au moyen d'une espèce de bateau d'une forme particulière, appelé *masoulah*, à qui son élasticité permet d'être lancé sur la plage sans inconvénient. Chaque masoulah est accompagné de deux petits radeaux montés chacun par un homme et qui sont destinés à sauver les passagers en cas que le masoulah vienne à chavirer. Les principales villes qui s'élèvent sur cette côte sont Madras, Pondichéry, Tranquebar et Coddalore. MAC-CARTHY.

CORONER, mot dérivé de *coronator*, et qui, en Angleterre, désigne un employé élu par les *freeholders* ou francs tenanciers d'un comté pour veiller aux droits de la couronne. Sa mission principale est d'examiner, conjointement avec quelques jurés, dans tous les cas de mort subite, la cause à laquelle il faut les attribuer, et d'instruire un procès lorsqu'on soupçonne un meurtre ou un assassinat. En cas de suicide, le coroner examine si cet acte a été accompli par suite d'un égarement momentané, d'une aliénation mentale, d'une monomanie, ou s'il doit être imputé à un crime, auquel cas le suicide entraîne la confiscation des biens et la privation d'une sépulture honorable. Quand la commune a favorisé le meurtre par sa négligence à faire la police, le coroner lui impose une amende. Il confisque aussi au profit du roi les instruments ou meubles qui ont occasionné la mort de quelqu'un, tels que le cheval et la voiture. Le coroner a du reste plusieurs autres attributions judiciaires dont nous ne pouvons nous occuper ici. X.

CORPORATION, association dont les membres sont unis entre eux par les mêmes droits, les mêmes devoirs. Chaque corporation honorifique, religieuse ou industrielle, avait ses statuts, ses administrateurs spéciaux, ses priviléges et ses immunités. Ainsi les commerçants de Paris formaient une corporation qui se divisait en six classes, qu'on appelait, *corps des marchands*; de là le titre de prévôt des marchands donné au chef de l'administration municipale. Chaque corps de marchands avait ses syndics, ses règlements particuliers. Les *confréries* étaient des *corporations religieuses*; les compagnies financières, comme celle des fermiers généraux, avaient aussi une administration spéciale, un syndicat chargé de représenter la compagnie; les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit, etc., étaient aussi des *corporations*, et c'est sous cette dénomination générale que les lois rendues pour leur suppression et le mode de liquidation de leurs propriétés, de leurs dettes actives et passives, désignent tous les ordres militaires et religieux, toutes les communautés industrielles. — La suppression de toutes corporations fut demandée par la majorité des assemblées bailliagères, et consignée dans les cahiers remis à chaque députation. — On ne disait pas *corporation* des parlements, des magistrats municipaux, mais *corps du parlement*, *corps de ville*. En Angleterre, le mot CORPORATION signifie l'ensemble des magistrats et des notables de chaque cité. *Voy.* ci-après. DUFEY.

L'origine des corporations d'arts et métiers remonte à une antiquité reculée. Quelques auteurs ont voulu les trouver déjà dans les castes des Égyptiens et des Indiens. Seulement, il est à remarquer que ces dernières étaient basées plutôt sur une diversité d'origine que sur la différence des travaux. Les Romains nommaient les corporations *colléges* (*collegia*, *corpora opificum*) : ils avaient, entre autres, ceux des marchands, des serruriers, des bateliers, des fondeurs, des argentiers ou banquiers, etc., et rapportaient leur origine à Numa. Supprimés sous le consulat de L. Cæcilius et de Q. Martius, à cause de leur turbulence, ces colléges furent rétablis par le célèbre Clodius. Toutefois, ils ne ressemblent aux corporations modernes qu'en ce qu'ils formaient des personnes collectives et avaient le droit de publier des statuts.

En Italie, surtout dans les villes lombardes, le souvenir des institutions romaines a peut-être contribué à fonder au moyen âge de semblables corporations. D'abord favorisées par les princes, l'existence de constitutions municipales leur donna une nouvelle vie : aussi voit-on, dans le moyen âge, l'industrie fleurir à côté de l'agriculture. Les Grecs et les Romains étaient exclusivement laboureurs; avec les municipalités, les ouvriers obtinrent la garantie de la liberté civile. Il est difficile de préciser exactement l'époque où les premières corporations se formèrent en Italie. Au x[e] siècle, il existait à Milan une société sous le nom de *Credentia*; au XII[e], d'autres communautés d'artisans possédaient

déjà une importance politique, et, plus tard, elles prirent un plus grand développement; car aussitôt que la bourgeoisie eut ainsi quelque influence dans l'État, celui qui voulait prendre part aux affaires publiques devait nécessairement faire partie d'une corporation.

En Allemagne, également, leur formation, correspond à l'existence des premières constitutions municipales. Dans les premiers temps, les métiers étaient entre les mains des serfs, et, à ce qu'il paraît, jusqu'à Charlemagne, ils étaient exercés par eux sur les biens des grands propriétaires. Ces serfs ne pouvaient, il est vrai, faire des affaires de commerce, mais à côté d'eux existait déjà une classe d'ouvriers libres qui vivaient sous la protection et non sous la dépendance des seigneurs, et étaient considérés comme une classe spéciale de *serviteurs à gages*. C'est dans la seconde moitié du XIIe siècle que prirent naissance en Allemagne la plupart des corporations. Les plus anciennes sont celles des tailleurs et des merciers à Hambourg (1152); à Magdebourg celles des marchands de draps (1153) et des cordonniers (1157). Au XIVe et au XVe siècle, elles acquirent une importance politique, et, peu à peu, devinrent même si puissantes que certains métiers qui leur étaient tout à fait étrangers durent se placer sous leur protection. Une corporation de tisserands existait à Brême en 1300, une de marchands à Greifswald en 1330, une de merciers à Francfort-sur-le-Mein bien plus tard, en 1359. Dans ces pays, comme dans presque tous les autres, les maîtres avaient le droit d'entretenir un certain nombre d'artisans, et la fabrication avait lieu d'après des principes fixes, qui, lorsque les manufactures et l'industrie prirent un plus grand essor, ne fut plus qu'une aveugle et stupide routine. Assez ordinairement le nombre de ceux qui travaillaient d'une manière indépendante et pour leur propre compte était limité; d'autres fois l'on déterminait pour chaque métier le nombre de maîtres qu'une localité pouvait avoir, ou l'on rendait plus difficile l'acquisition du droit de maîtrise. Quant aux ouvriers proprement dits, on les partageait d'après leurs métiers, on fixait un certain temps d'apprentissage, et pour leur conférer la maîtrise on exigeait d'eux la production d'un échantillon appelé *chef-d'œuvre*. Plus tard l'exemption de cette formalité s'acheta à prix d'argent. Au moyen âge, où la civilisation et l'industrie étaient encore dans l'enfance, ces associations perpétuaient les connaissances pratiques qui étaient à la hauteur de cette époque. Elles furent temporairement des institutions salutaires; mais bientôt l'artisan chercha son avantage dans le droit exclusif d'exercer son métier, et le marchand le sien dans le monopole. Pendant que l'ouvrier et le marchand s'enrichissaient dans les villes, les campagnes s'appauvrirent, car l'existence des corporations détruisait, par la rivalité, leur industrie naissante. Si dans les Pays-Bas les villes et les campagnes acquirent en même temps un haut degré de prospérité, c'est que, dans ses développements successifs, l'industrie s'exerça sous l'influence de principes plus larges, et qu'on y restreignit plus qu'en Allemagne la fureur du monopole. On ne songea pas dans ce pays qu'en détruisant le bien-être des campagnes on produirait bientôt, par la rareté des matières premières, une réaction funeste aux villes et à leur industrie. Les lois de l'Empire, surtout celles de 1731 et de 1772, et les ordonnances des princes, tout en respectant le droit d'association, cherchèrent à remédier au mal, et, dans des temps plus récents, en Saxe, les *mandats* de 1780, 1810 et 1828, n'eurent pas d'autre but.

En Angleterre, les corporations se formèrent à peu près comme celles d'Allemagne, seulement l'élément démocratique y dominait davantage. Aussi leur participation aux affaires publiques, à la représentation de la bourgeoisie et au gouvernement des villes, y a-t-elle été de tout temps plus visible que sur le continent. Le droit d'exercer un métier indépendant pouvait s'y obtenir, soit en l'achetant, soit en passant quelque temps en apprentissage. Ce noviciat expiré, on avait le droit d'être maître. Tous les métiers étaient égaux, quels qu'ils fussent; chacun pouvait faire partie de telle corporation qu'il lui plaisait, et comme un de leurs priviléges consistait dans le droit d'élection, ceux qui n'étaient pas artisans s'y faisaient aussi agréger pour le posséder. Sous Henri Ier, les tisserands formaient déjà à Londres une communauté.

Dans le Danemark, bien que l'existence des corporations y soit assez ancienne, on ne sait rien de positif sur l'époque de leur formation. En 1476, on en trouve une à Odensée qui porte le nom de corporation de *la Sainte-Trinité*. Il s'en forma après beaucoup d'autres; toutefois l'on pense généralement qu'il n'y en eut aucune dans ce pays qui fût antérieure à la seconde moitié du XVe siècle.

La Suisse, surtout la partie allemande eut des corporations bien plus tôt. En 1260 les bouchers en formaient déjà une à Bâle, et deux ans plus tard nous voyons dans la même ville le corps des jardiniers.

En France, les corporations surgirent également du sein des constitutions municipales : on peut dater du règne de Louis IX l'ère de leur développement, bien que sous les rois de la seconde race il soit déjà quelquefois question d'un *roi des merciers*. Avant le XIIe siècle elles ne possédaient pas encore de privilèges, n'étaient pas autorisées par lettres patentes du roi, ou bien leurs statuts n'avaient pas encore reçu l'approbation des magistrats compétents. Dans le principe, ce n'étaient que de simples associations qui devait rassembler les marchands et les ouvriers sous les yeux des autorités de police, et rendre ainsi plus facile l'exécution de certains règlements. Saint-Louis, pour relever le commerce de l'état où il était tombé dans les siècles précédents, établit des espèces de *confréries* où des apprentis travaillaient sous les yeux des maîtres. Bientôt les nobles en établirent de pareilles sur leurs domaines; mais comme le roi pouvait seul avoir le droit de haute police, il fut créé un office de grand chambrier de France, dont les attributions s'étendaient sur tout le royaume. C'était lui qui instituait les *rois des merciers*, ainsi que les *visiteurs des poids et balances*. Mais c'est sous le règne de Henri III que les corporations ont commencé à être envisagées comme une ressource de finances. Cette tendance nouvelle se révéla par l'édit de décembre 1581, qui fut renouvelé au mois d'avril 1597. Les corporations s'augmentèrent surtout sous le ministère de Colbert, qui, par l'édit de mars 1673, les fit monter de 60 à 83, et plus tard, en 1691, le rôle du conseil les porta à 129. Depuis 1673 il fut créé dans les corporations plus de 40,000 offices; mais l'argent que donna la vente de ces charges ne racheta pas le mal que ce système fit au pays. Enfin, l'édit de Versailles (février 1776), en 24 articles, enregistré au parlement le 12 mars, même année, abolit toutes les corporations; mais quelque temps après il y eut de si nombreuses réclamations, même de la part du parlement que par l'édit d'août 1776, en 51 articles, enregistré le 23 du même mois, elles furent en quelque sorte rétablies, mais sous une autre forme, en 6 corps de marchands et 44 communautés. Toutefois 21 professions, qui faisaient partie des communautés supprimées, purent être exercées librement. Il fallut une révolution pour détruire le monopole et établir la liberté du commerce. La révolution de 89 commença une ère nouvelle. La loi du 17 mars 1791, encore en vigueur, supprima toutes corporations, maîtrises et jurandes. L'ordonnance royale du 18 octobre 1829 sur la boucherie de Paris ne forme aucune corporation qu'en ce qu'elle maintient un nombre fixe de bouchers, et elle se réfère en cela à des lois antérieures qui s'appliquent également au commerce de la boulangerie. La loi du 17 mars 1791 a déjà porté ses fruits, et c'est par la comparaison de l'état actuel des choses, en France, avec ce qui existe dans les pays où les corporations se sont maintenues, qu'on pourra reconnaître jusqu'à quel point on doit s'en féliciter LA NOURAIS.

CORPS. (*Mathématiques.*) *Voy.* SOLIDE.

CORPS. (*Physique.*) La connaissance intime de la constitution générale des corps et de leurs propriétés fut dans tous les temps un sujet d'études pour les savants et pour les philosophes. Parmi ces derniers, quelques-uns se jetèrent dans des systèmes qui les réduisirent à douter de l'existence morale de ce qui était l'objet de leurs travaux ; d'autres, plus raisonnables, approchèrent plus ou moins de la vérité. Avant Leucippe, un Phénicien, dont le nom est inconnu, et plus tard Épicure, Démocrite, Lucrèce, Diogène de Laërte, enfin, presque de nos jours, Bernier, Gassendi, soutinrent que les corps étaient un assemblage d'atomes crochus. L'école d'Aristote voyait dans les corps un composé de matières, de forme et de privation; celle de Descartes, une certaine portion d'étendue ; Newton, un système ou assemblage de particules solides, divisibles, pesantes, impénétrables et mobiles, arrangées de telle ou telle manière pour former des corps de telle ou telle forme, distingués par tel ou tel nom.

Sans entrer dans toutes ces discussions, nous nous appuierons sur l'expérience et nous appellerons *corps matériel* tout ce qui produit sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées, et *propriétés des corps* la faculté d'exciter en nous les diveses sensations auxquelles nous pouvons reconnaître leur présence.

Nous distinguerons les propriétés en deux classes : propriétés générales et propriétés secondaires; dans la première de ces classes et aux premiers rangs se trouvent l'étendue et l'impénétrabilité. L'étendue est cette propriété en vertu de laquelle tout corps occupe dans l'espace un lieu déterminé; le sens de la vue est l'organe affecté par cette propriété incontestable qui rentre dans le cercle des études géométriques. L'impénétrabilité est cette propriété en vertu de laquelle les mêmes points physiques de l'espace ne nous donnent pas et ne peuvent pas nous donner à la fois la sensation intime de deux corps.

On distingue aussi dans les corps divers états

auxquels on a donné les noms de *solidité, fluidité, état de vapeur* ou *aériforme*. Ces diverses manières d'être ne sont presque jamais occasionnées que par une élévation ou un abaissement de température qui fait alors plus ou moins équilibre à la force d'attraction qui retient les molécules du corps agrégées les unes aux autres, tandis que celle qui développe la chaleur est un obstacle à leur contact immédiat. Au moyen de ces forces qui se combattent, on conçoit facilement l'existence des corps sans admettre la continuité de la matière (*voy.* Porosité); on explique la dilatation par l'élévation de la température, la contraction par son abaissement (*voy.* Concrétion et Condensation). La fonte des sels et la propriété qu'a le mercure de s'insinuer dans l'or ne sont pas des phénomènes en opposition à cette théorie; car si l'eau semble pénétrer le sel, et le mercure pénétrer l'or, sans qu'il y ait augmentation de volume, on trouve la raison de cette contradiction apparente en observant qu'alors l'eau ou le mercure entre dans les intervalles plus ou moins distants du sel ou de l'or, intervalles que l'on a nommés *pores*, et que le volume se mesure sur la forme extérieure des corps sans tenir compte des vides visibles ou invisibles qui se trouvent entre leurs molécules. Celles-ci sont jusqu'à présent réputées inaltérables, les opérations chimiques et physiques, l'assimilation qu'on a voulu leur faire éprouver en les soumettant à l'action organique des corps vivants, la variété des actions de ce genre que les molécules ont subies depuis l'origine du monde, n'ayant pas pu détruire leur nature primitive. Rochefort de Peyssonnel.

Corps organisés. *Voy.* Organisation, Organisme.

Corps simples. *Voy.* Éléments.

CORPS (*Psychologie*) est le nom donné spécialement à cette portion de matière qui s'offre d'abord aux yeux de l'observateur de la nature humaine, mais qui ne la constitue pas; car au bout d'une dizaine d'années toutes les molécules corporelles ont été renouvelées, et pourtant l'homme a conscience d'être le même qu'il était il y a 10, 15 ou 20 ans; car, quand la vie est éteinte dans l'homme, le corps tout entier subsiste avec toutes ses parties, leur conformation, leurs rapports, et cependant l'homme a disparu; car enfin la matière est naturellement inerte, et ce que chacun de nous appelle *moi* est quelque chose qui pense, qui veut, fait effort, produit mille actions, en un mot quelque chose d'essentiellement actif.

Dans ce qu'on appelle vulgairement l'homme outre la partie matérielle, il y a incontestablement une autre partie, savoir : des phénomènes dont l'ensemble compose la vie du corps, et leur cause productrice. Or, l'homme, qui ne peut résider dans les molécules corporelles, ne peut résider non plus dans les phénomènes, car il a conscience d'être quelque chose de permanent. Il faut donc bien qu'il soit la force causatrice des phénomènes vitaux.

Le corps est un agrégat de molécules matérielles au sein duquel une ou plusieurs causes inconnues exécutent certaines opérations connues, qui ont pour but son entretien et sa reproduction, un être coexistant avec l'homme véritable sans être lui, avec la cause-moi, laquelle s'en sert comme d'un instrument, peut intercepter son action, le détruire même, si bon lui semble, laquelle a son but spécial, la recherche du beau, du vrai, la pratique du bien, etc., laquelle enfin, lors même qu'elle pourvoit à l'alimentation du corps, n'a en vue que sa satisfaction propre, c'est-à-dire la cessation d'une sensation désagréable.

Dans l'état actuel, l'âme, le moi ou l'homme, trois termes synonymes, ne se développe pas indépendamment du corps, qu'on a appelé justement *l'autre*. Très-souvent nous ne pouvons ni sentir, ni connaître, ni agir sans l'intermédiaire du corps. De là cette définition de l'homme, *une intelligence servie par des organes*, définition incomplète, car si l'âme est servie, elle est aussi gênée par les organes. Nous nous sentons capables de plus de puissance que nous n'en déployons par le corps; une partie s'use à remuer l'instrument. De même notre énergie intellectuelle est infatigable : ce qui se fatigue c'est le corps; et la preuve, c'est que, le corps plongé dans le repos, l'intelligence continue à se développer.

Le corps n'est pas seulement en ce monde l'instrument et l'obstacle, mais aussi le représentant de l'âme. Dans l'impossibilité d'atteindre directement celle-ci, les lois punissent le corps; mais c'est toujours à l'âme qu'est infligée la peine, car seule elle souffre des désordres du corps par lui-même insensible. L'âme supprimée, le corps qu'elle animait n'est plus susceptible ni de châtiment ni d'offense; et si l'on a encore quelques égards pour le cadavre, ils s'adressent au *moi* qui l'a quitté. Pareillement le corps est pour les hommes un moyen indispensable de communication; mais ce n'est en effet qu'un moyen : ce n'est pas le corps qui a conçu les sentiments de mépris ou d'estime, de haine ou de bienveillance qu'il exprime, et ce n'est pas à un

corps qu'il est chargé de les faire comprendre.

L'âme, distincte du corps, agit sur lui et lui commande par la volonté comme un maître à son esclave; mais aussi elle est soumise à son influence, car tous les changements ou modifications du corps sont suivis dans l'âme de changements correspondants. Or, si l'âme est immatérielle, comment se peut-il qu'elle agisse sur le corps et en reçoive l'action? Pour résoudre cette question on a imaginé diverses hypothèses, que nous rapporterons par respect pour les noms des grands spéculateurs qui les ont inventées.

1° La théorie des *causes occasionnelles*, dont Descartes passe pour être l'auteur, consiste à admettre que le corps et l'âme n'agissent pas l'un sur l'autre, mais qu'à chaque détermination de l'un, Dieu vient produire dans l'autre une détermination correspondante; assertion on ne peut plus arbitraire, qui supprime le fait au lieu de l'expliquer et fait participer Dieu à toutes les actions criminelles de l'homme.

2° L'*harmonie préétablie* de Leibnitz n'est pas moins arbitraire, sans compter qu'elle détruit la liberté humaine; le corps et l'âme, antérieurement à leur union, ont été prédéterminés par Dieu à produire une suite de mouvements et d'actes de manière que les mouvements de l'un coïncidassent avec ceux de l'autre, sans que pour cela il y eût réciprocité d'action.

3° L'hypothèse de l'*influx physique*, proposée par Euler, et suivant laquelle les deux natures influent l'une sur l'autre à la manière des objets naturels, ou matérialise l'âme ou n'explique rien.

4° D'après Cudworth, l'action réciproque a lieu par l'intermédiaire d'un être participant des deux natures et appelé *médiateur plastique*; être contradictoire, ou bien être semblable à nous, dans lequel nous ne comprenons pas mieux qu'en nous-mêmes l'alliance du matériel et du spirituel.

Quant aux matérialistes, ils n'éprouvent aucun embarras, puisque suivant eux tous les phénomènes vitaux sans exception dérivent de la matière organisée. D'autres, tout en proclamant la dualité des principes, ont cru possible que l'âme fût une molécule matérielle, mais simple. D'autres enfin ont spiritualisé la matière ou admis son identité radicale avec l'esprit (*voy.* MONADES).

Une fois prouvée scientifiquement, la distinction des principes, la question du *comment* de leur dépendance, est purement accessoire. Elle sera résolue, si jamais elle peut l'être, quand la psychologie et la physique auront jeté plus de jour, l'une sur la nature de l'âme, l'autre sur la nature de la matière. LAFAYE.

CORPS. (*Politique*.) Le mot *corps* est fréquemment employé figurément pour désigner une compagnie, un ordre, une communauté, un certain nombre de personnes du même état ou qui suivent la même carrière. On disait du parlement de Paris qu'il se rendait *en corps* chez le roi; on dit encore aujourd'hui que le roi a reçu *les grands corps de l'État*. Au *corps diplomatique* appartiennent tous les membres des différentes légations politiques accréditées près de la même cour, ambassadeurs, envoyés plénipotentiaires, ministres, chargés d'affaires, secrétaires de tout rang, à l'exclusion seulement de la chancellerie. Nous disons des légations politiques, car les consuls préposés à des légations commerciales ne sont pas membres du corps diplomatique. Il a été question des *corps de métiers* aux mots CORPORATION, COMPAGNONNAGE et autres. Le clergé était autrefois en France *le premier corps du royaume*. Le *corps législatif* se forme d'une ou de deux assemblées; on a quelquefois donné ce nom à la seule chambre des représentants. Les autorités administratives supérieures, départementales, municipales, forment ce qu'on appelle *les corps constitués;* le conseil municipal, lorsqu'il est en représentation, est plus souvent nommé en France *le corps municipal* et en Belgique *le corps communal*.

Cet usage du mot *corps* a donné naissance à celui d'*esprit de corps*, désignant une manière de voir particulière à certaines compagnies ou corporations, leur attachement à tels ou tels principes, leur respect pour leurs traditions et le soin scrupuleux que chaque membre met à conserver intacts l'honneur et la renommée du corps tout entier.

Quant aux *corps de lois*, etc., pour lesquels le même mot est employé comme synonyme d'assemblage, de recueil, de collection, *voy.* CORPUS. Il sera aussi question du *corps de délit* à l'article CORPUS DELICTI. SCHNITZLER.

CORPS D'ARMÉE (*Art militaire*). C'est, ainsi que l'indique cette expression même, le nom qu'on donne à une des grandes fractions dans lesquelles est divisée une armée. Comme terme technique, ayant une acception déterminée, il appartient aux temps modernes. La guerre produite par la ligue des rois absolus contre la France ayant singulièrement augmenté la force des armées, il ne fut plus possible de suivre les errements de l'ancienne tactique. La difficulté de faire subsister un aussi grand nombre d'hommes sur une même route, ou dans un même camp,

c'est-à-dire dans un district resserré; l'impossibilité de faire mouvoir une grande armée sur une seule colonne, dont l'extrême prolongement n'aurait pas permis de la remettre assez promptement en bataille; la difficulté qu'éprouvait un chef unique pour diriger à la fois les mouvements de plusieurs colonnes, qu'il fallait tenir à un assez grande distance l'une de l'autre: tous ces motifs réunis firent sentir la nécessité de modifier l'organisation des armées. L'exemple en fut donné par la France, qui la première établit une fixité dans les attributions des officiers généraux, surbordonnés au général en chef. Chaque armée fut partagée en un certain nombre de corps, qui prirent le nom de *divisions*; chaque division en deux ou trois subdivisions, qui s'appelèrent *brigades*, composées ordinairement de six à dix bataillons. Chaque division d'infanterie reçut une dotation proportionnelle en cavalerie et en artillerie. De cette manière, les officiers généraux, au lieu de n'être employés en ligne qu'au jour de bataille, et au poste que le général en chef leur assignait ce jour-là, furent constamment au commandement d'un corps de troupes qui ne variait plus. Les différentes fractions de l'armée eurent chacun un chef direct et immédiat, qui, toujours près d'elle, la dirigeait avantageusement et facilement. Le travail et la correspondance du géneral en chef, pour toutes les dispositions militaires et administratives, et par conséquent le service de l'état-major, fut simplifié, et moins sujet à des erreurs ou des contre-temps. Un certain nombre de divisions formèrent le corps de bataille de l'armée; les autres l'avant-garde et la réserve.— Dans la première organisation, la cavalerie était répartie dans les divisions, ce qui était avantageux, soit pour compléter les succès qu'elles obtenaient, soit pour les appuyer dans les revers. Mais elle y était tout entière, ce qui entrainait souvent un inconvénient grave. Lorsqu'il fallait, dans certaines circonstances de la guerre, réunir une masse de cavalerie, afin d'obtenir de grands succès d'une victoire, ou de couvrir la totalité de l'armée dans une retraite, il ne se trouvait point de corps de cavalerie, tout réuni, sous la main du général en chef. Il fallait le composer en rappelant la cavalerie des divisions, ce qui causait toujours une perte de temps. On y remédia d'abord en ne laissant dans chaque division d'infanterie qu'un ou deux régiments de cavalerie légère, et organisant le restant de la cavalerie en une ou deux divisions, qui prirent le nom de *réserve de cavalerie*.—Lorsque la France porta ses armes hors de ses frontières, le besoin d'une plus grande simplification dans son organisation se fit sentir de nouveau. Il arrivait souvent, dans les combinaisons d'une campagne, que deux ou trois divisions avaient à opérer simultanément dans une même direction, ou sur un même point et dans un but commun. Or, il est de principe que, partout où il y a simultanéité d'action et d'effet intentionnel, il faut que la direction soit unique, c'est-à-dire qu'elle dépende d'un seul chef. On conçut alors la division du corps de bataille d'une armée en trois grands corps, centre, droite et gauche, chacun de deux ou trois divisions; la réserve forma un corps, et l'avant-garde, lorsqu'elle comptait plus d'une division, en forma un autre. Chacun de ces corps eut un chef, qui prit le nom de lieutenant du général en chef, ou lieutenant général, et qui, à ce titre commandait les généraux de division. C'est ainsi que Jourdan et Moreau firent la guerre, surtout au delà du Rhin. Cette organisation paraissait renfermer et renfermait en effet les éléments de simplification et d'action les plus favorables aux bons succès de la guerre. Chaque corps d'armée avait une portion de cavalerie suffisante pour les besoins du moment, et qui marchait constamment avec les divisions. Le restant de la cavalerie, joint à des divisions d'infanterie, se trouvait à la réserve, sous la main du général en chef, prêt à appuyer par portions ou en totalité les corps d'armée qui en avaient besoin, ou à compléter les succès d'une victoire. — Sous l'empire, la grande extension que prirent les armées, dont Napoléon se réserva le commandement, fit encore changer cette organisation. Il fallut augmenter le nombre des corps d'armée, afin de ne pas être obligé de les subdiviser; il y en eut 8, 10, et jusqu'à 14, dans la grande armée. Dès lors les dénominations de *droite, centre, gauche, avant-garde, réserve,* disparurent pour l'infanterie, et furent remplacées par des numéros. La cavalerie fut retirée des divisions d'infanterie, et, organisée elle-même par divisions, elle forma à elle seule un ou plusieurs corps de cavalerie indépendants des autres. Dans la première organisation, on avait commis la faute de trop disséminer la cavalerie, et de se priver de l'avantage d'avoir une force toujours réunie de cette arme. Dans la dernière, on tomba dans le défaut contraire, celui de perdre les avantages de détail que peut procurer la cavalerie, sans regagner d'une manière certaine ceux qu'elle doit produire en masse. On tomba même dans des inconvénients aussi graves qu'ils sont inévitables: la difficulté de faire mouvoir ces grands corps et de trouver un terrain assez

étendu pour les manœuvrer, la difficulté plus grande encore de faire subsister un aussi grand nombre de chevaux réunis dans un petit espace. L'à-propos de bien des charges utiles dans le courant des batailles manqua. Les régiments se fondirent par les fatigues et les disettes inséparables de leur agglomération, et la cavalerie, souvent renouvelée, souffrit dans son instruction. G^al DE VAUDONCOURT.

CORPS FRANC, genre de troupes dont l'usage est de tout temps, mais dont la qualification est toute moderne. Entreprendre de les dépeindre, ce serait embrasser l'histoire de ces anciennes bandes nommées grandes compagnies, compagnies blanches, etc. (*voy*. COMPAGNIES); ce serait mettre en scène la pospolite polonaise, l'insurrection hongroise, les guérillas de la Péninsule, les condottieri italiens; il faudrait évoquer les ombres de Spartacus, de Duguesclin, de ces bâtards de grandes maisons qui désolaient la France au moyen âge. Notre valet de cœur, notre Lahire, est une image qui retrace ces brigands valeureux, ces conducteurs de corps francs qui appelaient aux armes des aventuriers de toutes nations, leur promettaient pour appât une vie de désordre, et leur assuraient pour solde le butin qu'ils feraient. Parmi les entrepreneurs de pillages de l'avant-dernier siècle, un des noms les plus populaires est celui de Jean de Werth, illustré par les vaudevillistes du temps de Turenne, par qui Jean de Werth avait été fait prisonnier. Nous aurions à remonter moins haut si nous ne regardions comme existants les corps francs que depuis que ce nom leur a été donné. Les révoltes populaires, les levées de boucliers des seigneurs ont appris l'usage des corps francs aux têtes couronnées. Le hasard, le langage soldatesque ont donné à ces corps le titre qu'ils portent, et qui a servi à les désigner bien avant que la loi eût consacré leur qualification; elle est peu claire, et aucun écrivain n'en a donné une étymologie satisfaisante. Cette étymologie, la voici : être franc, en langage trivial, c'est ne pas payer; or, la trivialité est la mère du langage militaire. L'illustre Marie-Thérèse, prête à être renversée de son trône par Frédéric II, n'avait pas un écu pour lever un soldat; mais par bonheur elle avait à sa disposition des hommes durs, sobres, lestes, braves, vigoureux, peu disposés à la désertion : c'étaient ses Hongrois, ses Pandoures, ses Tolpaches. Elle leur dit : Combattez pour moi et je vous donne tout ce que vous prendrez. Ils répondirent par le hourra : *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ!* Elle les opposa au roi de Prusse; elle leur dut son salut. Les historiens qui ont raconté ces événements ont appelé corps francs ces nuées de coureurs qui combattaient et vivaient sans compter et sans payer; le nom leur en est resté. La France alors était dépourvue de troupes légères; elle en sentit le besoin : elle se donna à la hâte des corps francs, des légions, des bataillons légers, des partisans; ils apparurent dans les guerres de 1741 et de 1756. Un écrivain contemporain raconte que notre plus habile chef de partisans avait trouvé moyen de faire à bon compte ses levées. Il promettait, au son de la caisse, un engagement magnifique, 100 écus comptant. Quand se présentaient les recrues, et elles affluaient, il leur faisait insinuer par des sergents affidés que tous les camarades roulaient sur l'or. A l'instant de la signature de l'engagement, le colonel leur disait qu'il allait leur faire compter la prime convenue, mais qu'auparavant il fallait qu'ils renonçassent par écrit à tout partage de butin : comme la condition leur paraissait trop dure, ils finissaient par se faire soldats en acceptant un petit écu pour boire.

Les désordres auxquels s'étaient livrés les corps francs avaient déconsidéré leur dénomination : aussi ne fut-il, à la guerre de la révolution, créé que des *compagnies franches,* non des corps francs; celles-ci percevaient une solde: ainsi leur épithète n'avait plus de sens, ce qui s'est renouvelé si souvent dans notre langue militaire. Il exista ensuite, comme le témoigne le décret du 10 mars 1793, des corps francs à pied et à cheval, dont l'appellation n'était pas plus satisfaisante; ils durèrent peu : ils furent licenciés le 9 pluviôse de l'an II (28 janvier 1794).

Les cent-jours virent reparaître des corps francs; la dénomination de ceux-ci reprenait quelque exactitude. Les départements du Nord et ceux de l'Est en armèrent; ils s'équipaient et se montaient à leurs frais; ils rendirent quelques services et débloquèrent glorieusement Longwy sous les ordres du général Belliard. Ce fut la dernière explosion d'un enthousiasme qui s'éteignait. Gal BARDIN.

CORPULENCE, en latin *corpulentia*. Ce nom est employé dans plusieurs acceptions qui se touchent de très-près. Il signifie en général grosseur, embonpoint, taille de l'homme et des animaux considérée sous le rapport de leur volume dans leur âge adulte, comme dans les âges qui précèdent et ceux qui suivent. Les médecins accoucheurs ont étudié avec soin les différentes longueurs des embryons et des fœtus humains pour se guider dans l'estimation des âges de la vie intra-utérine; ils en ont même dressé des

tables fort utiles. Ils n'ont point négligé d'indiquer aussi leur volume total ou leur *corpulence*. Quoiqu'il ne soit point impossible de l'apprécier d'une manière exacte à l'aide des moyens empruntés à la physique, ils n'ont point jugé nécessaires ces estimations rigoureuses, lorsque des approximations étaient suffisantes. La *corpulence* a donc été étudiée soit comparativement, 1° dans les fœtus morts-nés plus ou moins avant terme, 2° dans les enfants, au moment de la naissance, dans les grands hospices de maternité, soit isolément dans les cas d'avortement criminel, où les lumières de la médecine légale sont utiles à l'autorité judiciaire. Le plus ordinairement le mot *corpulence* s'applique au volume du corps de l'homme et des animaux arrivés à l'âge adulte et considérés dans l'état sain... C'est en comparant entre eux les individus d'une même espèce et du même âge qu'on est autorisé à dire que la corpulence de l'un est plus grande ou plus petite que celle de l'autre. Toutes choses étant égales sous le rapport des conditions d'âge, de sexe, en ayant soin d'éliminer certains états momentanés, tels que la grossesse et la convalescence des grandes maladies, on doit avoir égard dans l'évaluation de la corpulence aux deux grands systèmes organiques qui influent le plus sur ce qu'on nomme vulgairement l'*embonpoint*, quand un animal est bien nourri, ou lorsque étant alimenté avec certaines substances, il est condamné à une inaction presque absolue. Le développement considérable des chairs ou des muscles caractérise la corpulence propre aux athlètes, dont le corps volumineux, remarquable par des saillies anguleuses, supporte une tête en général petite, ainsi qu'on l'observe dans les statues de l'Hercule des païens, et chez un certain nombre d'individus vivants, qui, de temps en temps, se montrent au public, et prennent les noms d'Hercule du Nord, d'Hercule du Midi, etc. On sait que de nos jours, comme autrefois, ces individus, privilégiés sous le rapport de leur puissance musculaire, sont très-inférieurs sous celui des facultés intellectuelles. Lorsque l'embonpoint consiste dans l'obésité graisseuse, c'est-à-dire l'accumulation de la graisse dans le tissu cellulaire, la corpulence est plus ou moins considérable : les formes, les contours, sont arrondis; les forces musculaires sont diminuées, et les facultés de l'esprit deviennent obtuses. LAURENT.

CORPUSCULES. *Voy.* ATOMES, INFUSOIRES, MICROSCOPIE, etc.

CORPUSCULAIRE, adjectif dérivé de *corpusculum*, petit corps, nom donné par les Latins à ce que les Grecs nommaient *atome*, ἄτομος. On appelle donc *philosophie corpusculaire* l'atomisme ou la philosophie atomistique, consistant à poser pour principes de toutes choses de très-petits corps ou atomes invisibles, éternels, doués d'un mouvement éternel lui-même; puis à expliquer toutes les qualités des corps visibles par les formes originaires de ces atomes et leurs modes d'agrégation; enfin à rendre compte de tous les phénomènes du monde par leurs mouvements fortuits et spontanés. Cette doctrine eut pour inventeur l'Abdéritain Leucippe; ses plus célèbres sectateurs furent Démocrite et Épicure. LAFAYE.

CORPUS, mot latin qui signifie corps, dans le sens de réunion ou compagnie, collection ou recueil. Dans le premier sens il y avait autrefois en Allemagne le *Corpus catholicorum* et le *Corpus evangelicorum*, c'est-à-dire l'alliance catholique et l'alliance protestante; dans le second sens on dit *Corpus juris* (*voy.* l'article), *Corpus historiæ Byzantinæ* (BYZANTINE), etc. Le *Corpus delicti* (*voy.* l'art. suivant), dans le sens primitif de ces mots, était également l'ensemble de tous les faits concernant un crime. SCHNITZLER.

CORPUS DELICTI, terme de jurisprudence par lequel on a coutume de désigner la constatation légale d'un délit ou d'un crime. La première formalité à remplir en matière de législation criminelle consiste à réunir en un faisceau toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi le délit ou le crime : c'est là ce qui constitue le corps de délit, *corpus delicti*. Aux termes de la loi, le soin de rassembler ces premières preuves regarde le juge d'instruction assisté du procureur du roi; et telles sont les garanties accordées au prévenu que d'autres magistrats, formés en chambre du conseil et soumis eux-mêmes au contrôle de la chambre des mises en accusation sont appelés à examiner le *corps de délit* pour l'infirmer tout à fait ou l'admettre à subir les degrés suivants de la juridiction. *Voy.* DÉLIT.

Cependant les mots *corpus delicti* sont aussi employés quelquefois, surtout dans les langues étrangères, pour désigner simplement *l'objet en question*, particulièrement lorsqu'il est l'objet d'un blâme, d'une critique, d'un reproche; on s'en sert ainsi plaisamment pour des hommes, des animaux, etc. DEADDÉ.

CORPUS JURIS. On a donné ce nom aux livres de droit de Justinien, ainsi qu'aux collections qu'on en a faites au XIIe siècle, époque où l'on commença à regarder les différentes parties de la législation comme formant un tout complet.

Le Corps du droit romain se divisa alors en cinq parties, dont les Pandectes formaient les trois premières; la quatrième comprenait les neuf premiers livres du *Code;* le cinquième, dit *Volumen*, les *Institutes*, les *Novelles* ou *Authentiques*, en neuf sous-divisions ou collations, les collections du droit féodal, et les nouvelles lois impériales formant la dixième collation; et enfin les trois derniers livres du *Code*. Quelques savants y ont voulu ajouter une onzième collation, contenant les lois des empereurs romains-allemands, encore plus récents, mais elle ne fut pas reconnue par les jurisconsultes, et depuis François Accurse on a considéré comme clos le *Corpus juris*. Les parties de la législation justinienne que les glossateurs n'ont pas reçues dans le cadre de leurs commentaires n'ont obtenu, parmi les modernes, aucune autorité légale, bien que plus tard elles aient été admises dans la grande collection du droit romain.

Une marche à peu près semblable a été suivie pour les collections du droit canonique ou pontifical. Vers le milieu du XIIe siècle, Gratien tira des décisions des anciens conciles et des décrets des papes, faux ou authentiques, une *Concordantia discordantium canonum*, appelée plus tard le *Décret*. Au XIIIe siècle, Grégoire IX y fit ajouter la collection des décrets des papes postérieurs ou des *Décrétales*, en cinq livres, rédigés par Raimond de Pennafort, vers l'an 1234; mais on ne les en regardait pas moins comme quelque chose d'étranger ou de postérieur : aussi sont-ils toujours cités sous la qualification d'*Extra*. Boniface VIII fit ajouter, en 1298, un sixième livre; et, sous le nom des *Clémentines*, ou septième livre des Décrétales, Clément V y joignit en outre, en 1311, les décrets du concile de Vienne : alors le *Corpus juris canonici* fut aussi déclaré complet. Cependant, vers l'an 1340, le pape Jean XXII, et, vers l'an 1488, un savant dont le nom nous est resté inconnu, recueillirent encore les décrets postérieurs des papes, qui forment maintenant un appendix du Code, connu sous le nom d'*Extravagantes*.

On a aussi donné le titre de *Corpus juris* à plusieurs collections particulières de lois et à des livres de droit. Il existe par exemple un *Corpus juris germanici antiqui*, par Georgisch; un *Corpus juris germ. publici et privati medii ævi* et un *Corpus juris feudalis* par Senkenberg; et un *Corpus juris*, en langue allemande, par Burgermeister, etc. De plus, on a souvent réuni, sous le titre de *Corpus juris*, la collection des lois de différents pays. Tel est, par exemple, le *Corpus constitutionum Marchicarum*, qui contient les lois de Brandebourg et de Prusse jusqu'en 1807. Le code de procédure prussien parut en 1701 sous la forme de premier livre du *Corpus juris Fridericianum*, et même auparavant le grand chancelier Cocceius avait fait paraître une partie d'un nouveau code qu'il donnait comme la base ou le projet d'un tel *Corpus*. Une nouvelle édition du *Corpus juris civilis* (Leipzig, 1825) a été publiée par M. Beck, auquel on doit aussi (1829) une édition portative ou manuelle; une autre édition du même genre est due aux frères Alb. et Maurice Kriegel : elle paraît depuis 1828. M. Schrader en a entrepris plus récemment une édition critique très-complète, dont le premier volume seulement a paru à Berlin en 1832. *Voy.* CODE, PANDECTES, etc.

CONV. LEX.

CORRECTIF. On entend par ce nom ce qui donne à une pensée, à un mot, le sens vrai qu'on y attache, ce qui explique ce qu'on a voulu dire ou faire, ce qui modifie, *corrige* une chose, une substance. Tout a son *correctif*. Telle expression qui pourrait paraître bizarre, exagérée, quelquefois injurieuse, perd ces différents caractères à l'aide d'un *correctif*, d'une modification, d'un adoucissement.—On donne à un mot, à une pensée, son sens vrai, en employant, soit une adverbe, soit une préposition, soit une épithète. Dire d'un homme : « Il y a de la folie dans tout ce qu'il dit, » ce serait l'insulter grossièrement. Si à cette phrase vous joignez un *correctif*, elle n'aura plus ni aigreur ni amertume : « Il y a dans tout ce qu'il dit une aimable folie.» L'épithète *aimable* est ici le *correctif*. — Les locutions vulgairement connues sous le nom de *correctifs* sont les suivantes : *En quelque façon, si j'ose m'exprimer ainsi, pour ainsi dire, s'il m'est permis d'employer cette expression*, etc. J'ajouterai que le *correctif* se trouve la plupart du temps dans le tour de la phrase, dans l'inflexion même de la voix, dans le geste, dans la physionomie d'un orateur. — On entend par CORRECTIFS, en pharmacie, certains ingrédients des médicaments composés, soit officinaux, soit magistraux, qui sont destinés à détruire les qualités nuisibles ou désagréables des autres ingrédients de la même composition, sans diminuer leurs vertus ou qualités utiles. Ainsi, au moyen de *correctifs*, on tempère l'activité de certains remèdes, on corrige l'odeur ou le goût de quelques autres. On fait disparaître la mauvaise odeur, en ajoutant au médicament, en forme de *correctif*, quelque eau, quelque esprit ou quelque poudre aromati-

que. On corrige le mauvais goût ou par l'*édulcoration* (*voy.* ce mot) ou bien en renfermant les remèdes solides sous une enveloppe sans goût, ou encore par certaine circonstance de la préparation pharmaceutique. Ed. Lemoine.

CORRECTION. (*Typographie.*) De toutes les opérations par lesquelles doit passer un livre avant d'arriver à ses lecteurs, la plus importante et la plus difficile à exécuter parfaitement est sans contredit la *correction*, non la correction manuelle dont nous avons détaillé les procédés au mot Composition, mais la correction intelligente des hommes instruits, patients et exercés dans leur art, qui sont chargés dans toutes les imprimeries de ce travail ingrat et monotone. Cette assertion paraîtra singulière à la plupart des personnes étrangères à la typographie, qui se figurent généralement qu'à la première lecture elles vont saisir toutes les fautes que l'ouvrier aura laissées échapper par ignorance ou par étourderie, et qui resteraient stupéfaites si elles voyaient les mêmes pages qu'elles ont parcourues épluchées par un *correcteur* habile. Nous allons montrer comment il faut, pour exceller dans cette profession, réunir un assez vaste savoir à la connaissance de tous les procédés de l'art dont on doit contrôler les résultats, et à une disposition d'esprit toute particulière.

Nous avons dit, en parlant des compositeurs, qu'après l'*imposition* dans des châssis en fer de toutes les pages qui constituent une feuille d'un format quelconque, on tirait sur ces *formes* une *épreuve :* cette épreuve est remise par le prote entre les mains d'un correcteur spécialement chargé de la première lecture. Ce dernier, après s'être assuré que l'imposition est bonne, c'est-à-dire que les pages paires et impaires tombent bien les unes sur les autres, plie sa feuille et collationne, soit seul, soit avec un collègue, le travail des compositeurs avec l'original manuscrit ou autre qui leur a été confié, et relève à mesure les fautes d'orthographe et de ponctuation, les omissions et les inexactitudes qu'ils ont commises. Cette lecture faite, les ouvriers corrigent sur le plomb, c'est-à-dire dans les caractères qu'ils ont assemblés, toutes les fautes découvertes par le correcteur ; mais, quelle que soit l'attention portée dans l'exécution de cette double besogne, il est impossible que la nouvelle épreuve que l'on tire soit sans fautes ; on l'envoie néanmoins à l'auteur ou à l'éditeur pour qu'il revoie son travail. Si celui-ci n'est pas exercé par une longue habitude à la correction typographique, on peut être sûr qu'il n'apercevra pas nombre de fautes d'orthographe et même de contre-sens qui échappent trop souvent au correcteur *en première* ou aux compositeurs : il ne trouve rien à reprendre, ou il se contente de rectifier le style de quelques phrases et de changer quelques idées ; nous dirons même en passant que plusieurs auteurs sont dans l'usage d'attendre les premières épreuves de leurs ouvrages pour refondre tout leur travail, ce qui est fort onéreux pour les éditeurs ; mais il est vrai de dire que les idées changent pour ainsi dire de physionomie à l'impression, et qu'il est beaucoup plus aisé de perfectionner son style sur des épreuves que sur un manuscrit déjà raturé.

L'auteur renvoie son épreuve corrigée à l'imprimerie ; mais, soit qu'il la rende de suite bonne à tirer, soit qu'il en redemande plusieurs fois de nouvelles (et quelques-uns le font jusqu'à dix ou douze fois), elle passe, avant d'aller sous presse, sous les yeux d'un correcteur ordinairement plus ancien et plus expérimenté que le premier, qui, n'ayant plus à collationner, porte une attention sévère sur le sens, l'orthographe, la ponctuation, l'arrangement typographique et même sur les lettres gâtées de chaque ligne ; il vérifie si les folios, les notes, les premiers et les derniers mots, les numéros de livre ou de chapitre sont bien en rapport avec ceux des feuilles précédentes et suivantes ; enfin il ne laisse échapper, s'il est possible, aucune imperfection autre que celles qui tombent naturellement sous la responsabilité de l'auteur. Presque toujours ces corrections sont nombreuses, et presque toujours aussi on pourrait retrouver des fautes après lui et après dix autres lectures, tant l'esprit humain atteint difficilement la perfection dans ses œuvres !

On comprend bien, d'après un semblable travail, que la personne qui veut s'y livrer doit posséder à fond les langues des ouvrages dont elle lira les épreuves, et une notion plus ou moins étendue de toutes les connaissances humaines, car dans le même jour elle aura tour à tour à examiner des feuilles légères de romans et les pages les plus abstraites des sciences les moins répandues ; et l'on croirait avec peine, si l'on n'en avait pas l'expérience journalière, combien les auteurs les plus habiles, les plus profonds, les plus attentifs, préoccupés qu'ils sont de leurs idées, laissent passer de fautes grossières qui sont relevées avant le tirage des exemplaires par la sagacité du correcteur en chef.

Maintenant disons quelques mots des procédés de correction, car une foule d'hommes du monde (et lequel dans ce siècle-ci ne se fait pas

imprimer au moins une fois?) sont fort embarrassés pour indiquer clairement aux ouvriers, sur leurs épreuves, les divers changements qu'ils jugent à propos de faire exécuter. Nous laisserons aux manuels typographiques le soin de donner aux gens du métier des tableaux détaillés avec tous les signes usités pour le redressement de chaque imperfection; nous nous contenterons d'indiquer les points les plus importants. D'abord il est nécessaire que toutes les corrections soient portées sur les marges des pages et jamais dans l'intérieur des lignes, afin que l'ouvrier saisisse au premier coup d'œil les diverses indications sans avoir besoin de lire attentivement le texte, ce qui lui prendrait un temps précieux. On tire sur la lettre, le mot ou la phrase à changer, un simple trait perpendiculaire ou horizontal; on reporte ce signe à la marge à côté de la correction que l'on indique, en ayant soin, si l'on en fait plusieurs dans la même ligne, de placer la première le plus près possible de l'impression et de se réserver le reste de la place pour les suivantes. On a encore soin, pour éviter toute confusion, de n'employer que la marge extérieure, c'est-à-dire celle qui est du côté du folio, et qui est ordinairement plus grande que celle du fond, de telle sorte que les corrections s'indiquent toujours de gauche à droite sur le recto, et de droite à gauche sur le verso.

Il y a, pour certaines corrections, des signes de convention qu'il est bon de connaître parce qu'ils abrégent bien des explications : ainsi, pour indiquer la suppression d'une longue phrase comme d'une simple lettre, il suffit de tirer une barre sur toutes les lignes et de figurer sur la marge, à côté du petit trait perpendiculaire correspondant à cette correction, un *d* (₰) à tête allongée, qu'on nomme *deleatur*, parce qu'il est l'abrégé de ce mot latin qui signifie : *que cela soit effacé*. Pour une transposition, faute qui se renouvelle souvent, il suffit de tracer autour de la ligne ou du mot transposé, ce signe ∽, qui, reporté à la marge, indique à l'ouvrier ce qu'il doit faire. Souvent il arrive qu'une ou plusieurs lettres sont retournées : il y a encore pour cela un signe convenu (ʒ), bien connu des typographes. Veut-on faire disparaître une espace, une interligne qui lève mal à propos la tête, on met en marge ce signe (×) usité en algèbre sous le nom de *multiplié;* demande-t-on plus d'espace entre deux mots ou deux lignes, un dièse (♯) fait l'affaire; veut-on au contraire indiquer un rapprochement, des parenthèses ou droites ( ) ou couchées ⁀ évitent toute autre explication. Il est encore d'usage, quand on veut attirer l'attention sur quelque passage, de le souligner une fois (————) si l'on désire qu'il soit seulement en caractères dits *italiques ;* deux fois (════) si on l'aime mieux en PETITES CAPITALES; trois fois (≡≡≡≡) si on tient à ce qu'il saute aux yeux par l'effet des GRANDES CAPITALES. De même qu'il y a des signes, il y a aussi quelques termes usités pour désigner les principales fautes : ainsi on nomme *bourdon* tout oubli de mot ou de phrase, *doublon* le défaut contraire, *coquille* une lettre pour une autre. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, s'il est bon que les correcteurs d'imprimerie soient parfaitement au courant des moindres détails de leur art, il suffit aux gens du monde d'expliquer d'une manière bien précise les changements qu'ils désirent, en figurant sur les mots à changer et sur les marges correspondantes des signes semblables qu'ils peuvent varier à l'infini, quand ils ont à faire plusieurs rectifications rapprochées les unes des autres, par des crochets tournés à gauche, à droite, en bas, en haut, de petites croix doubles, simples, triples, etc., suivant le nombre des renvois.

Nous terminerons en exprimant un regret : c'est que la typographie française, sous le rapport de la correction, soit beaucoup déchue de son ancienne gloire. On ne veut pas comprendre que les fonctions de correcteur exigent, outre les connaissances littéraires et typographiques dont nous avons parlé, un aplomb remarquable dans l'esprit, une grande patience d'attention et une vue excellente; et tous les jours on admet pour exécuter ce travail des jeunes gens fort peu lettrés, tout à fait ignorants des procédés de l'imprimerie, insouciants et légers, quelquefois d'une vue très-mauvaise, qui, pour un prix très-modique, dégrossissent les épreuves en se faisant tenir la copie par des apprentis beaucoup plus ignorants qu'eux-mêmes, dont la lecture fastidieuse et saccadée, ou l'inattention en suivant la lecture du correcteur, occasionne les plus graves erreurs. Nous ne sommes plus au temps où Robert Étienne exposait ses épreuves en public, à la porte des colléges, et donnait aux étudiants une récompense pour chaque faute qu'ils parvenaient à découvrir. Il n'y a pas encore un grand nombre d'années, on voyait un Didot faire consister son ambition à pouvoir mettre en tête d'une édition de Virgile : *Sine mendâ* (sans faute). Aujourd'hui que, dans un noble but, la diffusion des lumières, l'imprimerie a pris une énorme extension, la fabrication des livres est devenue une industrie trop répandue et demandant une production trop

rapide et trop économique pour que les chefs des imprimeries puissent faire les mêmes sacrifices qu'aux siècles passés. Jadis ils avaient à cœur de lire eux-mêmes les *tierces* ou dernières épreuves de tout ce qu'ils imprimaient, et maintenant leurs protes ne trouvent plus même le temps de se livrer à cette importante occupation, quoique les plus célèbres typographes, les Didot, les Crapelet, les Fournier et quelques autres, qui comprennent quelle est la véritable source de leur illustration, se distinguent encore par la pureté de leurs éditions. La plupart des spéculateurs en imprimerie cherchent à faire des économies sur le travail des correcteurs et prétendent rejeter sur les auteurs la responsabilité de tout ce qui leur échappe. Il en résulte que beaucoup d'ouvrages criblés de fautes sont mis en vente et peuvent souvent répandre une erreur au lieu d'une vérité. Espérons que les encouragements donnés par le public aux efforts des imprimeurs consciencieux éveilleront la sollicitude des autres, et que nous n'aurons pas à déplorer longtemps encore l'absence des règlements sévères qui jadis étaient en vigueur pour la correction des livres dans les imprimeries. RENÉ.

En matière de langue et dans le domaine de la morale, le mot *correction* a des équivalents plus ou moins réels. En comparant, par exemple, ce mot avec celui d'EXACTITUDE, un écrivain s'exprime ainsi avec raison sur la nuance qui les distingue : « La *correction* tombe sur les mots et les phrases ; l'*exactitude* sur les faits et les choses. L'auteur qui a écrit le plus *correctement,* traduit mot à mot de sa langue dans une autre, pourrait y être très-*incorrect* ; ce qui est écrit *exactement* dans une langue, rendu fidèlement, est *exact* dans toutes les langues : la *correction* naît des règles, qui sont de convention, et variables d'une langue à l'autre, même d'un temps à l'autre dans la même langue ; l'*exactitude* naît de la vérité, qui est une et absolue. » Ajoutons avec Beauzée, pour compléter la distinction qu'il convient d'observer entre les mots *exactitude* et *correction*, que la première « dépend de l'exposition fidèle de toutes les idées nécessaires au but que l'on se propose, » et que la dernière consiste « dans l'observation scrupuleuse des règles de la grammaire et des usages de la langue. » On voit que toutes deux sont également nécessaires à l'écrivain, et qu'elles doivent concourir dans des proportions relatives, au mérite et à la perfection de toute œuvre oratoire ou littéraire ; mais c'est surtout aux critiques et aux grammairiens qu'il appartient de prêcher d'exemple dans l'observation des règles qu'imposent ces deux conditions du langage, et il ne peut arriver rien de plus funeste à l'art en général que de voir ceux qui sont spécialement chargés d'en fixer les principes éternels, et d'y rappeler ceux qui s'en écartent, s'oublier à ce point de donner eux-mêmes le mauvais exemple, et pécher par ignorance ou sciemment et de propos délibéré contre ce qu'ils ont mission d'enseigner aux autres. — Cette réflexion s'applique également aux règles de la morale, et nous conduit à établir ici la différence qui existe sous ce rapport, entre le mot CORRECTION et ses synonymes *amendement* et *réforme*. « La *correction* (dit M. Guizot) désigne l'action par laquelle on s'attache à détruire, à redresser une défectuosité quelconque, à ramener à l'ordre ce qui s'en était écarté ; *amendement*, changement en bien opéré dans un ordre de choses vicieux ; *réforme*, état d'une chose rétablie dans l'ordre où elle doit être. Ainsi, on s'applique à la *correction* de ses défauts ou de ceux d'un autre ; il en résulte quelquefois un *amendement* dans le caractère qui peut conduire à la *réforme*. En travaillant à la *correction* des abus, on obtient un *amendement* dans la situation des peuples, et on peut parvenir à la réforme de l'État. La *correction* peut être complète ou insuffisante, ou même inutile, selon que l'action a produit plus ou moins d'effet, ou n'en a produit aucun ; l'*amendement* peut être complet ou incomplet, selon que le changement aura été plus ou moins considérable ; la *réforme* est nécessairement absolue. Ainsi, un enfant peut avoir reçu une *correction,* et n'être pas corrigé, parce que l'effet de la *correction* dépend de celui qui la reçoit autant que de celui qui l'applique. Un libertin peut faire remarquer de l'*amendement* dans sa conduite sans que sa conduite soit encore bonne, parce qu'elle n'a subi qu'une partie des changements nécessaires; mais une fois dans la *réforme,* il est tout à fait changé. La *correction,* lorsqu'elle s'applique aux choses, emporte ordinairement l'idée de réforme, parce que la chose, étant purement passive, reçoit de l'action tout l'effet qu'elle peut produire. Ainsi, un passage auquel on a fait une *correction* juste est un passage corrigé. Dans ce cas, le résultat nécessaire de l'action se confond avec l'action elle-même, et s'attribue même souvent par extension, à l'objet auquel l'action s'applique : ainsi, on dit la *correction du style*, pour exprimer la qualité d'un style corrigé, châtié, c'est-à-dire qui a reçu toute la *correction* dont il était susceptible. *Réforme*, dans le sens naturel du mot, ne de-

vrait s'appliquer qu'à l'objet dans lequel on a rétabli l'ordre, auquel on a donné une forme plus régulière; mais on l'a appliqué par extension à tous les objets déplacés par cet ordre nouveau : ainsi, la *réforme* d'un domestique est la suite de la *réforme* établie dans la maison dont il faisait partie. Un officier reçoit sa *réforme*, c'est-à-dire sa part de la *réforme* établie dans son corps. En appliquant ces mots à l'homme, en général, *correction* ne s'emploie qu'en parlant des défauts; l'*amendement* peut avoir lieu sur tout ce qui constitue son être moral; *réforme* ne se dit que du caractère ou de la conduite. » — La *correction*, en matière de rhétorique, est une figure autrement appelée dans le langage scolastique *épanorthose* (du grec *epanorthôsis*), qui consiste à revenir sur une pensée déjà exprimée pour la rétracter, l'amender, la corriger, quelquefois au contraire, la confirmer ou la présenter avec plus de force, en excitant ou en réveillant par ce moyen l'attention du lecteur ou de l'auditoire. Telles sont ces paroles de Jésus-Christ touchant son précurseur : « Qui êtes-vous donc allés voir? Un prophète! Oui, certes, je vous le dis, et plus que prophète. » En voici un autre exemple, pris de Cicéron (*Oratio pro Murenâ :* « C'est dans Rome même qu'on a conçu le projet de la détruire, d'en massacrer les citoyens et d'éteindre le nom romain. Ce sont des citoyens, oui, dis-je, des citoyens, si cependant on peut leur donner ce nom, qui ont formé un pareil projet et qui rêvent aux moyens de l'exécuter. » En voici un troisième, emprunté à Bossuet (*Oraison funèbre de Mme la duchesse d'Orléans*) : « Non, après ce que nous venons de voir, la santé n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les grâces et les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement; tout est vain en nous, excepté le sincère aveu que nous faisons devant Dieu de nos vanités... Mais que dis-je, la vanité! L'homme, que Dieu a fait à son image, n'est-il qu'une ombre? Ce que Jésus-Christ est venu chercher du ciel en terre... n'est-ce qu'un rien? Reconnaissons notre erreur... Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier, de peur que, croyant avec les impies que notre vie n'est qu'un jeu où règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite, au gré de ses aveugles désirs. » Cette figure, dont les poëtes, et principalement notre grand Racine, ont fait aussi un fréquent usage, annonce ordinairement le trouble de l'âme ou l'empire de l'imagination, qui entraîne l'orateur. On est charmé qu'il revienne sur ses pas; mais on est agréablement surpris lorsqu'on voit que cette rétractation ou *correction* est un prétexte ou du moins une occasion pour dire des choses ou plus fortes ou plus frappantes, et quelquefois même une adresse, un dessein prémédité, pour mieux s'insinuer dans l'esprit de ses auditeurs et pour les amener où on a dessein de les conduire. — *Étymologie.* Le mot *correction* vient du latin *correctio*, qui a pour racine première le verbe *regere* (régir, administrer, conduire), fait des mots *rectè agere*, lesquels signifient, faire, agir, se conduire bien, d'une manière louable et conforme aux règles, à l'équité. Les Italiens en ont fait leur *correzione*, et les Anglais ont conservé le mot *correction*, qu'ils ont emprunté aux Français, sans y rien changer que l'accent ou la prononciation.— Les Grecs exprimaient par autant de termes différents les différentes acceptions que nous donnons au mot *correction*. Quand ils voulaient indiquer, en général, l'exactitude, la précision, la justesse, la perfection jusque dans les moindres détails, ils se servaient du mot *akribéia*, fait de *a* augmentatif, et de *krinô*, qui, parmi ses diverses nuances de significations, offre celle de *trier, séparer, choisir, comparer, déterminer*. Ils désignaient la *correction du style* par le mot *orthoépéia*, fait de *orthos*, droit, vrai, sain, judicieux, et de *épô*, dire; la *correction des mœurs* par le mot *diorthosis*, fait de ce même mot *orthos*, précédé de la préposition *dia*, qui indique généralement un mouvement opéré au travers d'une chose; enfin, la *correction* considérée comme peine, comme punition, se rendait chez eux par le mot *kolasis*, qui signifie, au propre, *action d'élaguer, émonder.* EDME HÉREAU.

CORRECTION (DROIT DE). Ce mot s'entend plus particulièrement, en législation, du droit d'infliger des peines corporelles, telles que le fouet, les mutilations, la prison, et en général tous les supplices que l'imagination la plus délirante a pu inventer. On espérait, par l'application de ces châtiments, *corriger* le coupable, ou du moins les spectateurs du supplice. Dans un sens plus restreint, le droit de correction exprime cette autorité assez étendue que dans certaines circonstances la loi accorde dans des relations privées : c'est alors la puissance publique qui se trouve en quelque sorte transportée dans l'intérieur de la famille, soit qu'il s'agisse de l'autorité qu'un père doit avoir sur ses enfants, un mari sur sa femme, un maître sur ses esclaves ou sur ses domestiques, enfin tout supérieur sur ses subordonnés. Ce droit de correction a varié suivant les temps et suivant les lieux : immense dans l'origine, puisque la puissance paternelle

emportait avec elle le droit de vie et de mort sur les enfants, on a vu successivement cette autorité décroître à mesure que la puissance publique a pris elle-même une force nouvelle, capable de réprimer tous les crimes, aussi bien ceux qui pouvaient se commettre dans l'intérieur de la famille qui ceux que s'essayaient au grand jour. Il ne faut voir en effet dans les coutumes anciennes qui attribuent au chef de la famille tous les pouvoirs qu'une haute magistrature, dans laquelle il remplissait à la fois toutes les fonctions d'un tribunal souverain. On ne croyait pas qu'il fût permis à l'autorité publique de s'enquérir de ce qui se passait dans une famille; on pensait que l'intérêt propre du chef de la famille offrait une garantie suffisante, et sous certains rapports cette manière d'envisager la répartition de la puissance publique, eu égard aux mœurs et usages de ce temps, ne manquait point de justesse; mais ces idées ne pouvaient plus subsister avec le développement d'une organisation sociale qui tend à briser les liens de famille pour leur substituer les liens de nationalité. — On a donc vu le droit de correction décroître successivement jusqu'à son anéantissement pour ainsi dire complet, car il n'en reste plus aujourd'hui que bien peu de traces. Il n'existe même plus chez nous qu'à l'égard de la *puissance paternelle*, et il se réduit au droit que dans certaines circonstances le père, la mère ou le tuteur ont de requérir l'assistance de la force publique pour faire incarcérer dans une *maison de correction* l'enfant qui leur a donné de justes sujets de mécontentement. — C'est un droit semblable qu'exercent les magistrats lorsque, après avoir acquitté des enfants poursuivis pour crimes ou délits, parce qu'ils auraient agi sans discernement, ils ordonnent néanmoins qu'ils seront détenus pendant un certain temps à titre de correction. — La *puissance maritale* n'emporte plus aujourd'hui droit de correction, et au contraire, tous sévices, tout mauvais traitement exercé par le mari sur sa femme permet à celle-ci de demander la *séparation de corps;* mais autrefois, la femme était mise au nombre des enfants, et assujettie comme eux à la même juridiction. Dans les beaux temps de la législation romaine, si le mari n'avait plus droit de vie et de mort sur sa femme, il avait encore le pouvoir de lui faire infliger, à titre de correction, un certain nombre de coups de fouet; seulement, s'ils étaient donnés sans juste cause, le mari était obligé à réparation, et la femme avait droit, pour dommages-intérêts, à une somme égale au tiers de la donation que lui assurait son contrat de mariage. Mais cette décision n'était pas suivie, parce que, disait-on, bien des femmes se feraient battre pour voir augmenter leur douaire ou leur dot. Les auteurs de l'*Encyclopédie* posaient comme principe, avant la révolution, « que le mari devait traiter sa femme avec douceur et avec amitié; que cependant, si elle s'oubliait, il devait la corriger modérément; qu'il pouvait même, s'il ne trouvait point d'autre remède, la faire enfermer dans un couvent, et si elle avait une mauvaise conduite, la faire mettre dans une maison de correction. » Nous ne connaissons plus aujourd'hui ces maximes rigoureuses; il y a, sous le rapport qui nous occupe ici, égalité parfaite entre le mari et la femme, qui forment une société commune, dans laquelle l'administration seulement appartient au mari. Un mari n'a donc plus ce droit de corriger modérément sa femme, ou de la faire enfermer, et si par abus d'autorité on a vu assez récemment encore des vengeances conjugales opérer des séquestrations de personnes dans certaines maisons religieuses, il y a là un crime que l'intervention du ministère public doit faire cesser à l'instant. — La puissance des maîtres sur leurs esclaves, sans bornes dans l'origine, a été successivement restreinte jusqu'à l'entière abolition de l'esclavage, et dans les pays mêmes où l'esclavage est encore en honneur, la puissance publique doit considérer comme le premier de ses devoirs d'empêcher qu'il soit fait abus du droit de correction. Dans nos mœurs, aucune puissance ne peut appartenir au maître sur ses domestiques : ce sont gens également libres qui font entre eux un pacte par lequel l'un se subordonne à l'autre, mais sans sujétion. — Le pouvoir qu'autrefois les seigneurs féodaux s'attribuaient sur leurs vassaux et sur leurs serfs tenait beaucoup plus à l'exercice de la justice publique qui leur était attribuée qu'à un pouvoir de correction qui leur fût propre; et en général, en France, jamais il n'a été admis qu'un supérieur eût un droit de correction à exercer sur ses subordonnés. — Le droit de correction, considéré comme l'une des branches de la puissance publique, constitue l'une des parties les plus importantes de l'administration; il comprend l'établissement de tous les tribunaux criminels chargés de la justice répressive. Mais encore ici la dénomination a reçu un sens plus resteint, et elle s'applique plus spécialement à cette partie qui a pour objet la répression des simples délits. La justice criminelle se divise ainsi en deux branches, que l'on désigne sous le nom de *grand criminel* lorsqu'il s'agit des crimes emportant à la fois peine afflictive

et infamante : c'est la juridiction des *cours d'assises ;* et sous le nom de *petit criminel* lorsqu'il ne s'agit que des délits emportant seulement peine afflictive, sans aucune note d'infamie : c'est la juridiction de la *police correctionnelle,* pour laquelle sont institués des tribunaux particuliers, connus sous le nom de *tribunaux correctionnels.* — Quant aux *maisons de correction* destinées à l'exécution des châtiments publics infligés par les dispositions de la loi, il faut se reporter aux mots CONDAMNATION, PRISON, etc. TEULET.

CORRÉGE (ANTONIO ALLEGRI) (il signait quelquefois LIETO), surnommé *Correggio*, du lieu où il naquit en 1494, a obtenu de la postérité le titre de divin, qu'il ne partage qu'avec Raphaël et Murillo. Son nom, célébré par les poëtes, rappelle ces idées gracieuses, douces, aimables, qui font le charme des productions de son pinceau. C'est devant l'un de ses ouvrages à Parme qu'Annibal Carrache, transporté d'admiration, s'écria : « Quelle vérité! quel coloris! quel caractère! tout ce que je vois ici me confond. » « Nous autres, écrivait-il à Augustin, son frère, nous peignons comme des hommes : Corrége peint comme un ange. » Malgré tant de mérites, les contemporains d'Allegri se sont peu occupés de lui; à peine s'ils nous ont conservé quelques détails sur sa vie et ses travaux. Parmi les écrivains qui ont voulu remplir la lacune laissée dans l'histoire de l'art, les uns le font naître de parents pauvres, de basse extraction, et mourir de misère; d'autres veulent qu'il fût issu d'une famille noble et riche et qu'il ait laissé de grands biens à ses enfants; il en est qui prétendent, contre toute vraisemblance, qu'il n'eut d'autre maître que la nature et son propre génie : ils font découler de là cette originalité de composition, d'airs de tête, de manière d'ombrer et de colorer ses figures, qui rendent ses ouvrages uniques et inimitables; plusieurs affirment qu'après avoir reçu de son oncle Laurent les premiers éléments du dessin, il fréquenta l'école de Bianchi, puis celle d'Andrea Montegna, sans s'apercevoir qu'à la mort de ce dernier, en 1506, le Corrége avait à peine 12 ans; mais aucun ne dit positivement s'il visita Rome ou Venise, s'il étudia l'antique, et à quelle occasion il s'écria ingénument devant la première peinture qu'il vit de Raphaël : *Anch' io son pittore,* Et moi aussi je suis peintre!

Pour aider à rétablir la vérité de certains faits controversés par les biographes du Corrége, nous dirons, avec Mengs, que les travaux considérables dont Allegri fut chargé, de préférence à Jules Romain et au Titien, prouvent qu'il ne vécut pas dans cette obscurité malheureuse, dans cet éloignement complet des grands déplorés par certains écrivains. Ses compositions ingénieuses, profondément méditées, annoncent un esprit cultivé, un goût ennobli par l'étude des lettres, une science peu commune des règles de l'architecture, de la sculpture, de la perspective et de l'optique ; enfin le soin qu'il mit à perfectionner ses ouvrages, l'emploi des couleurs les plus précieuses et les plus chères, les toiles fines dont il se servit ordinairement, les tables de cuivre sur lesquelles plusieurs ont été peints, et cette dépense excessive que durent lui occasionner les modèles en relief, par un sculpteur habile (Bigarelli), des figures de sa coupole de Parme, annoncent en lui un artiste aisé, consciencieux, plus occupé de sa gloire que de sa fortune.

Ce qui caractérise éminemment la manière du Corrége est une grâce de pinceau admirable, une ordonnance vive, féconde et poétique; un grand goût de dessin, une expression délicate et vraie, un coloris enchanteur et vigoureux, quoique lumineux; une harmonie exquise, et surtout cette intelligence du clair-obscur qui donne de la rondeur et du relief aux objets. De telles beautés peuvent bien faire oublier ces légères incorrections de contours, ce quelque peu de bizarrerie dans les airs de tête, ces attitudes parfois outrées, que des critiques sévères se croient en droit de lui reprocher. Le Corrége a le premier représenté des figures en l'air, et nul autre que lui n'a si bien entendu l'art des raccourcis et la magie des plafonds.

Les principaux ouvrages du Corrége sont : à Parme, la coupole de Saint-Jean et celle de la cathédrale, les deux premières qui furent peintes : l'une exécutée de 1520 à 1524, représente l'Ascension ; l'autre, terminée en 1530, a pour sujet principal l'Assomption. Nous nommerons ensuite le *Saint Jérome,* conservé à l'Académie, chef-d'œuvre qui fut payé 47 ducats au Corrége, et pour la conservation duquel la ville de Parme offrit vainement un million à Napoléon; ses peintures poétiques et mythologiques dans le monastère de Saint-Paul, qui passent pour les compositions les plus spirituelles, les plus grandioses, les plus savantes qui soient sorties de ses divins pinceaux; à Dresde, la *Nativité de Jésus-Christ,* connue sous le titre de la *Nuit,* tableau prodigieux qui lui valut 40 ducats, 208 livres de vieille monnaie de Reggio; la *Madeleine couchée à l'entrée de sa grotte,* petit tableau de 18 pouces de large qu'Auguste III acquit pour 6,000 louis d'or; à Vienne *Jupiter et*

Io; à Paris, *Jupiter et Antiope, Mariage* mystique *de sainte Catherine d'Alexandrie* avec l'enfant Jésus.

Le Corrége mourut en 1534, d'une pleurésie qu'il gagna en rapportant à pied chez lui le prix d'un ouvrage qui lui fut payé en monnaie de cuivre. Quoique chef de l'école de Parme, le grand artiste eut plus d'imitateurs que d'élèves. Parmi ceux qui passent pour avoir reçu ses leçons, on ne peut guère citer avec certitude que son fils Pomponio, né vers 1520 et mort dans un âge avancé, Fr. Capelli, G. Giarola, Antonio Bernieri, qui, né à Correggio comme son maître, a été quelquefois confondu avec lui, et Bernardo Gatti le plus habile de tous. Ses imitateurs par excellence sont les Mazzuoli, dits les Parmesans, Anselmi, Rondani et le Baroche. Prudhon, parmi les modernes, a le plus approché de la manière du Corrége. L. C. Soyer.

CORREGIDOR en espagnol, *corregedor* en portugais, nom d'une magistrature importante et ancienne chez ces deux peuples. En Espagne le *corregidor* était le premier fonctionnaire public dans les villes et districts qui n'étaient pas le siége d'une audience royale ou qui n'étaient pas régis par un gouverneur. Il était à la fois juge, administrateur et chef du corps municipal. Toutefois le corrégidor n'était qu'un juge inférieur, des décisions duquel on pouvait appeler aux audiences royales. Il en était de même en Portugal, où son titre était à peu près synonyme d'*ouvidor*, et où il était toujours à la tête de la *comarca* ou du district, dont il administrait la justice et la police; il y jugeait au civil et au criminel, et formait la seconde instance pour les procès peu importants qui avaient été soumis d'abord aux juges *da fora*. Lisbonne avait dix corrégidors, savoir : quatre pour le civil, et six pour le criminel. La plupart des corrégidors en Portugal étaient nommés par le roi; la reine, la maison de Bragance, celle de l'Infantado avaient aussi le droit d'en nommer quelques-uns. Depuis l'introduction du régime constitutionnel en Espagne et en Portugal, le corrégidorat a été modifié : ce n'est guère plus qu'une administration de district. Depping.

CORRÉLATION (*relatio cum*), terme didactique employé pour désigner la relation commune et réciproque entre deux choses. La nature propre de la corréliation consiste dans le rapport de deux qualités d'ont l'une ne peut se concevoir sans l'autre : *vieux* et *jeune* sont des termes de *corrélation*. Si je pense ou si je parle d'un homme comme *père*, un homme considéré comme *fils* sera son *corrélatif*, et *vice versâ*. Cette définition paraît si juste que, dans la pensée ou dans la conversation, on voit en un moment deux êtres, qui ont un rapport essentiel entre eux, prendre et perdre alternativement la dénomination de *corrélatif*, selon que l'un est rappelé à l'occasion de l'autre; c'est toujours celui qui est rappelé et qui entre qui prend le nom de *corrélatif*. Mais si ce corrélatif ou la corrélation devient l'objet principal de la pensée ou de la conversation, il cède de suite cette dénomination de *corrélatif* à celui dont on a cessé et dont on recommence à s'occuper. F. Raymond.

CORRESPONDANCE, *commercium epistolicum*, communications suivies qui se sont établies entre deux ou plusieurs personnes au moyen de lettres. On distingue différentes sortes de correspondance : la correspondance est administrative, politique, diplomatique, commerciale, particulière ou privée et familière. Il en sera traité aux mots Lettre et Style épistolaire. Le véhicule ordinaire de la correspondance est la poste; cependant elle peut aussi s'établir par des signaux et par le télégraphe. La correspondance commerciale occupe, dans les grandes maisons, des employés ou commis spéciaux dont on exige la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères. La correspondance d'un homme public sert merveilleusement à faire connaître son caractère, sa position, ses talents, et à répandre plus de jour sur les événements auxquels il a participé. La correspondance de Cicéron, celle de Pline le jeune, etc., sont du nombre des plus précieuses reliques de l'antiquité; celle de Muret et de quelques autres humanistes sont des modèles de grâce et de correction du style; en langue française, la correspondance de madame de Sévigné est véritablement le type du genre parmi les modernes; celle de Voltaire, de Grimm, de Diderot nous initient profondément dans tous les secrets des coulisses ou théâtrales, ou politiques, ou sociales; celle de Jean de Müller, en allemand et en français, est un vaste répertoire de science, de faits et d'idées. On a imprimé une grande partie de la correspondance de Frédéric II, roi de Prusse, de Catherine II, de Napoléon, etc. Dans les États constitutionnels les gouvernements donnent souvent communication de celle qu'ils entretiennent avec leurs agents diplomatiques ou avec les cabinets étrangers. Les *correspondances galantes* ont à diverses époques excité l'attention du public. Quelquefois des journaux d'un contenu grave, comme celui du baron de Zach l'astronome, ont également pris le titre de *Correspondance*.

Correspondant de Hambourg (*Hamburger Correspondent*). C'est le titre d'un journal allemand très-ancien, très-répandu dans le nord et à l'est de l'Europe, et justement estimé dans le commerce pour la promptitude avec laquelle il fait connaître toutes les nouvelles qui l'intéressent. Quelquefois il ouvre ses colonnes, du reste très-étroites et mal imprimées, à des communications qui lui sont faites par les gouvernements étrangers. Cette feuille politique, commerciale et faiblement littéraire, a été fondée à Hambourg en 1721 par l'imprimeur Grund, dont la famille en a encore la possession. Elle parut depuis cette année sans interruption jusqu'à l'occupation de Hambourg par les Français, où elle fut momentanément remplacée par le *Journal du département des Bouches-de-l'Elbe;* mais bientôt elle reprit sa place, et elle compta, dans ses époques les plus florissantes, jusqu'à 30,000 abonnés. Dans les temps ordinaires elle en a de 10,000 à 15,000. Un autre journal allemand d'un titre analogue jouit d'une grand vogue au delà du Rhin : c'est le *Correspondant de Nuremberg* (*Nürenberger Correspondent von und für Deutschland*), qui paraît depuis environ 27 ans. J. H. Schnitzler.

CORRÈZE (département de la). *Voy.* France.

CORRIDOR (*Architecture*), espèce de galerie longue et étroite servant de dégagement à plusieurs chambres, ou de communication d'une partie à l'autre d'un bâtiment. Le corridor est surtout employé dans les maisons où l'on vit en communauté, et encore dans celles où les pièces doivent être séparées les unes des autres pour le besoin d'un service quelconque. Ainsi on le trouve toujours dans les couvents, les colléges, les casernes, les auberges, les châteaux et les ministères.

Nous citerons comme corridors étonnants par leur longueur ou leur développement, ceux du couvent des Bénédictins, à Catane (Sicile); ceux du ministère des finances à Paris, et tant d'autres qu'on retrouve dans quelques-uns de nos châteaux et dans nos immenses casernes.

Le corridor ne paraît pas susceptible de décoration; ses proportions, bien différentes de celles des galeries, annoncent assez qu'il est employé dans un but d'utilité seulement : aussi n'est-il pas toujours heureux dans la disposition d'une maison, où fréquemment il rompt l'harmonie du plan; puis cette nudité que présentent presque toujours ses murs n'est pas d'une unité parfaite avec les pièces décorées souvent avec luxe, ce qui engage l'architecte à l'éviter autant qu'il le peut. Ant. Dumas.

CORROBORANTS et **CORROBORATIFS**, du latin *corroborare* (dérivé de *robur*, force), corroborer, fortifier. Ces deux adjectifs pris substantivement, servent à désigner, en langage vulgaire, les moyens médicamenteux et alimentaires employés pour donner des forces, pour les relver et les ramener à leur type normal. Ils ont pour synonymes les termes confortants, confortatifs et fortifiants, qui ont absolument la même signification. Pour bien apprécier les cas dans lesquels tous les moyens quelconques employés à donner ou augmenter les forces sont utiles, il suffit de savoir différencier ceux dans lesquels il y a exubérance de l'énergie vitale, pléthore sanguine et oppression des forces, de ceux dans lesquels la faiblesse est due à la diminution de l'action nerveuse, à l'appauvrissement des humeurs, au relâchement des tissus, enfin à toutes les causes qui amènent directement la dépression des forces. En ayant égard à cette distinction, on reconnaîtra facilement que les corroborants sont nuisibles dans le premier cas et indiqués dans le second. La corroboration est *alimentaire* lorsqu'on remédie à la perte des forces par une nourriture bien adaptée à la constitution et à l'âge des individus. Elle est dite *analeptique* lorsqu'on a recours à des moyens qui réunissent la qualité nourrissante et la propriété tonique ou excitante. Ces moyens sont le chocolat à la vanille, les rôties au vin et au sucre, le bouillon de bœuf, les œufs frais, en prenant en même temps du vin généreux. Lorsque, pour remédier à la faiblesse produite par la laxité, le relâchement des tissus organiques, on emploie des substances amères et styptiques, comme le quinquina, la ményanthe, le houblon, etc., on obtient une *corroboration tonique*. Enfin, la *confortation* ou la *corroboration* est *excitante* ou *stimulante* lorsque les médicaments propres à aiguillonner les organes sans les restaurer relèvent promptement les forces, les exaltent même au delà de leur rhythme normal et tendent même à les épuiser si on ne sait en bien graduer l'action. Les alcools distillés de mélisse, de menthe, l'eau de Cologne, l'élixir de Garus, le ratafia de fleurs d'oranger, et tous les stimulants diffusibles, sont administrés pour produire ce quatrième genre de corroboration ou de confortation. Pour tout médecin à la fois physiologiste et philosophe, la nourriture et les médicaments ne suffisent point pour relever, soutenir et augmenter les forces; il faut toujours faire concourir l'ensemble des influences hygiéniques qui comprennent tous les soins physiques et moraux, habilement dirigés, même à l'insu des malades. Laurent.

CORRODANTS et CORROSIFS. On désigne sous ces adjectifs, pris nominativement, des substances qui, mises en contact avec les tissus vivants, les altèrent en formant des combinaisons chimiques nouvelles, et les désorganisent peu à peu. L'action prétendue corrodante ou corrosive (de *corrodere*, ronger) n'a point lieu. Il n'y a point érosion ou destruction des parties, comparable à celle produite par les frottements et les pressions réitérées d'une dent ou d'une lime. C'est donc dans un sens figuré que les médicaments employés pour désorganiser peu à peu les parties vivantes ont été appelés *corrosifs* et *corrodants*. LAURENT.

CORROI. (*Construction.*) C'est une couche plus ou moins épaisse d'argile et même de terre franche appliquée dans le but d'empêcher les filtrations de l'eau. Les corrois s'emploient le plus ordinairement pour le lit des rivières factices dans les parcs, pour celui des canaux, des réservoirs, des viviers, etc., lorsque le fond en est perméable. On peut appeler aussi *corroi* ce noyau d'argile battue que l'on met quelquefois dans le sens de la longueur d'une digue, ainsi que cela s'est pratiqué à celle des grands réservoirs de Glencorse-Burn en Écosse.

L'argile ou glaise est la matière qu'on préfère généralement pour les corrois. L'épaisseur des couches qu'on applique varie suivant que le fond est plus ou moins sujet au frottement. Dans une rivière où l'eau est rapide on ne donne jamais au corroi une épaisseur moindre de $0^m,75$; dans une pièce d'eau tranquille, 45 à 50 centimètres suffisent, le dépôt de vase qui s'y forme aidant à combattre les filtrations. Pour le glaisage derrière les murs on se contente d'une couche de 32 centimètres.

Un objet qui doit toujours fixer l'attention dans l'établissement des corrois, c'est le retrait qui a lieu dans l'argile; car bien qu'elle soit presque toujours employée dans des bassins pleins d'eau, ceux-ci peuvent souvent se trouver à sec par une cause quelconque, et alors le lit d'argile, par son retrait, se fendille et n'est plus propre à retenir les eaux. Le meilleur moyen d'obvier au retrait de la glaise est de la pénétrer d'une grande quantité de petites pierres ou de gravier pur qui, en divisant ses molécules, facilitent peu à peu l'évaporation de l'humidité, empêchent toute déliaison par leur ténacité, et atténuent ainsi les effets funestes de la dessication. C'est ce moyen qu'on a employé pour l'exécution du fond des bassins des docks de Sainte-Catherine à Londres.

M. l'ingénieur Polonceau, persuadé que le glaisage est un moyen efficace pour combattre les filtrations, s'est appliqué à le perfectionner dans ce qui a rapport à sa dessiccation et à sa ténacité. Ses corrois sont composés d'une partie en volume de chaux éteinte, de 20 à 25 parties d'argile délayée en bouillie claire, et de 80 à 100 parties de sable ou de gravier, selon que l'argile est plus ou moins grasse. On commence par délayer l'argile, on y verse ensuite la chaux également délayée à l'état d'un lait très-épais; cette pâte onctueuse se jette après dans un bassin de sable ou de gravier, puis on mêle ces matières vigoureusement avec un rabot, si l'on ne veut pas que les couches formées de ce mélange donnent passage à l'eau. Un corroi ainsi composé est parfaitement imperméable; il n'est susceptible d'aucun retrait et peut s'employer à une faible épaisseur. Il est bien de lui donner 15 à 20 centimètres pour les petits bassins et pour les grandes surfaces 30 à 45 centimètres qu'on étend en plusieurs couches. Un des grands avantages de cet enduit, c'est que la gelée ne peut altérer ses propriétés, et, quoique d'une certaine ténacité, il est encore assez flexible pour céder sans se désunir aux petits mouvements de terrain causés par les tassements ou par les alternatives de l'humidité et de la sécheresse. ANT. DUMAS.

CORROSIF. *Voy.* CAUSTIQUE et CORRODANTS.

CORROYEUR, nom donné à celui qui travaille de nouveau les cuirs déjà tannés et qui n'ont pas encore subi assez de préparation pour être employés à divers usages. Avant cet emploi il a fallu donner du brillant, de la couleur et de la souplesse au cuir, et c'est en quoi consiste l'art du corroyeur. Pour y parvenir, il détrempe, refoule, passe à l'huile, met au suif, teint et lisse les cuirs avant de les livrer au commerce. On soumet au corroi ou corroyage tous les cuirs tannés qui ne sont pas cuirs forts et qui ne sont pas destinés à faire des semelles; ils servent ensuite aux cordonniers, aux selliers, aux bourreliers, coffretiers, relieurs, etc. Le corroyage se réduit à quatre opérations principales dont nous allons donner sommairement une idée. 1° On défonce les cuirs en les mouillant fortement avec un balai trempé dans l'eau, en les mettant ensuite sur une *claie* construite exprès pour faciliter le ramollissement et l'adoucissement de chaque partie, en les foulant, soit avec le talon de gros souliers appelés *souliers de boutique*, soit avec la *bigorne*, espèce de masse en bois; enfin en rendant les épaisseurs égales, ce à quoi l'on parvient en enlevant les *drayures*, couches plus ou moins légères de la peau; 2° on passe avec force sur les cuirs la paumelle ou *pomelle*,

instrument de bois dur, couvert de cannelures, avec lequel on fronce ou rebrousse la peau et on lui donne un grain plus ou moins fin ; 3° on l'étire pour lui donner une épaisseur uniforme, et l'ouvrier se sert pour cela d'une plaque de fer ou de cuivre appelée *étire*, au moyen de laquelle il ratisse les endroits épais, et fait refluer les parties épaisses du côté des minces, etc., etc.; 4° on pare à la *lunette*, c'est-à-dire qu'après avoir tendu la peau sur un bâton et avoir attaché le bout qui pend à la tenaille placée à la ceinture de l'ouvrier, celui-ci, armé d'un couteau circulaire appelé *lunette*, râcle les parties charnues. Cette opération demande beaucoup de dextérité. Toutes les peaux de veaux, vaches, moutons, etc., passées à l'huile, se parent à la lunette. Il y a des cuirs qui sont aussi soumis à l'*étirage :* c'est ordinairement le cuir des petites vaches ou des petits veaux. Ils sont seulement tannés, corroyés avec les pomelles et durcis avec l'étire. Les cuirs *lissés* proviennent de vaches fortes ou de bœufs. On les passe au suif et on les met en noir. Leur grain est abattu ; on les lustre en employant de la bière aigrie, et on les éclaircit avec du jus d'épine-vinette. V. DE MOLÉON.

CORRUPTION (*Chimie*), désorganisation complète au moyen de laquelle une subsistance a cessé d'être ce qu'elle était, et ne présente plus aucun des caractères distinctifs qui lui étaient essentiels. La corruption diffère donc de l'*altération* en ce que les substances seulement altérées n'ont pas subi un tel changement qu'on ne puisse encore savoir quel rang elles occupent dans l'échelle des êtres. *Voy*. DÉCOMPOSITION.

Certains phénomènes que présentent les corps désorganisés et en état de corruption ont fixé l'attention des observateurs et ont soulevé des questions d'un haut intérêt. On s'est surtout attaché à expliquer l'origine des êtres dont le développement s'opère dans les substances parvenues à l'état de corruption. *Voy*. PUTRÉFACTION. X.

CORRUPTION. (*Mor.*, *litt.*) *Voy*. MOEURS, GOUT, etc.

CORRUPTION. (*Droit.*) Dans le sens de la loi pénale française, un fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judiciaire, ou un agent ou préposé d'une administration publique, est coupable de *corruption* lorsqu'il agrée des offres ou promesses, ou reçoit des dons ou présents pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi, même juste, mais non sujet à salaire, ou encore pour s'abstenir de faire un acte qui entrait dans l'ordre de ses devoirs. Ce crime est puni de la dégradation civique et d'une amende double de la valeur des choses promises ou reçues, mais qui ne peut être inférieure à 200 fr.; et, si la corruption avait pour objet un fait criminel entraînant une peine plus forte que la dégradation civique, cette peine plus forte devrait être appliquée.

Les mêmes peines sont infligées à celui qui a contraint ou tenté de contraindre par voies de fait ou menaces, corrompu ou tenté de corrompre les personnes ci-dessus désignées, pour obtenir d'elles soit une opinion favorable, soit des procès-verbaux, états, certificats ou estimations contraires à la vérité, soit enfin tout autre acte de leur ministère. Toutefois les auteurs de tentatives de contrainte ou de corruption, lorsqu'elles n'ont eu aucun effet, sont simplement punis de 3 mois à 6 mois de prison, et de 100 fr. à 300 fr. d'amende.

Lorsqu'un juré ou un juge prononçant en matière criminelle se laisse *corrompre* soit en faveur, soit au préjudice de l'accusé, il est puni de la reclusion, outre l'amende double de la valeur des choses promises ou reçues; et si, par l'effet de la corruption, l'accusé a été condamné à une peine plus forte que la reclusion, cette peine, quelle qu'elle soit, est encourue par le juré ou le juge.

Le corrupteur ne peut, dans aucun cas, se faire restituer les choses qu'il a livrées comme prix de la corruption, ou leur valeur ; elles doivent être confisquées au profit des hospices du lieu où la corruption a été commise. E. REGNARD.

CORSAIRE. (*Marine.*) La racine de ce mot est *course;* le corsaire est le *bâtiment armé en course:* par extension, on donne aussi ce nom au capitaine du navire, et souvent, dans le langage ordinaire, il reçoit l'acception de *forban* ou *pirate*.— Toute puissance navale militaire n'a été à son aurore qu'une réunion de corsaires : il faut du temps pour qu'une grande société politique s'organise, et que son gouvernement ait en main des forces suffisantes pour protéger tous les intérêts sans recourir à la coopération des particuliers, et le commerce maritime est une proie attrayante pour les esprits aventureux ; la fortune, et une fortune rapide, éclatante, s'y montre toujours prête à faire oublier le péril, et la cupidité n'a jamais manqué d'excellentes raisons, basées sur ce qu'on appelle le *droit naturel*, pour justifier et honorer le pillage : quand les guerres de peuple à peuple étaient acharnées, on s'est dit : « La nature donne le droit de piller celui qu'on a le droit de tuer. » et les corsaires sont devenus les auxiliaires des gouvernements ; puis les mœurs se sont adou-

cies, la victoire n'a plus conféré au plus fort le droit de vie et de mort sur le vaincu; la civilisation, de nos jours, a même été plus loin : elle a refusé le pillage à ses armées organisées ; mais la marine est restée en dehors de la civilisation moderne, et les corsaires ont été maintenus. — Chez toutes les nations, l'existence des corsaires a été reconnue comme légitime ; on en trouve des traces chez les Tyriens, les Carthaginois, à Athènes avant que Périclès soldât une marine nationale, au Japon, dans les mers de la Chine, au milieu des pirates qui ont choisi leurs repaires sur toute la côte de la presqu'île du Gange, à Venise, lorsqu'elle avait à protéger son berceau contre les attaques d'ennemis jaloux de sa grandeur naissante. Qu'était la marine en France et en Angleterre au temps de la féodalité, alors que les rois et seigneurs suzerains étaient obligés, pour faire la guerre sur mer, d'emprunter des navires aux villes commerçantes, et des compagnies d'hommes d'armes à leurs vassaux? Le corsaire alors, sûr de l'applaudissement des princes dont il avait arboré le pavillon, exerçait la piraterie en grand, car, quel autre nom donner à cette espèce de guerre maritime qui se faisait sur les côtes de Normandie et de Bretagne à l'époque des croisades? Aujourd'hui, la loi lui impose des restrictions; tout en le protégeant, l'excitant souvent au nom de la patrie à tenter des expéditions avantageuses, elle exige de lui de fortes garanties. — C'est à partir de la découverte du nouveau monde, quand le commerce maritime eut pris un vaste accroissement quand la navigation de l'Europe eut embrassé le monde entier, que la carrière des corsaires devint grande et importante : le Portugal et l'Espagne n'ont eu que peu d'illustrations en ce genre : les premiers, ils possédèrent de vastes colonies ; les premiers, ils exploitèrent les trésors des deux Indes ; leurs richesses éveillèrent la cupidité des marchands de la Hollande et de la Tamise, qui guettèrent au retour des galions chargés d'or que les colonies expédiaient dans la Péninsule ; les fortunes colossales que firent quelques particuliers dans ces excursions peu dangereuses excitèrent mille aventuriers à courir les mêmes hasards, et l'on tenta des entreprises extravagantes : plusieurs hommes de distinction, tels que Raleigh, Drake, Candish, allèrent piller les établissements espagnols jusque dans la mer du Sud, et enfin, quand les Français entrèrent à leur tour sur cette nouvelle scène de combats, on vit pulluler sur toutes les côtes de l'Amérique des corsaires et des pirates, qui finirent par former un établissement dans l'île de la Tortue, sur la côte septentrionale de Saint-Domingue, et prirent le nom de *flibustiers*. Le principe qui poussa ces hommes sur les colonies des Espagnes était le même qui avait donné le nouveau monde aux rois de Castille et de Léon ; les cruautés que les premiers conquérants avaient exercées sur les Indiens furent vengées par de sanglantes représailles. — Sur la côte septentrionale de l'Afrique, non loin de la plage où l'on trouve aujourd'hui les ruines de Carthage, une tribu, sortie des sables de l'Arabie, s'était établie et avait fondé sa ville près d'une baie; le voisinage de la mer les rendit marins; la différence d'origine et de religion en fit des ennemis du nom chrétien ; la soif du pillage, inhérente au sang more, les arma en course, et bientôt on vit s'élever sur tous ces rivages plusieurs petits États qui grandirent en s'enrichissant des dépouilles de l'Europe. Des rangs de ces forbans sortirent quelques hommes dignes de commander à des nations ; les Barberousse avaient fait leurs premières armes avec les corsaires ; ils prirent l'autorité suprême, organisèrent une police vigoureuse au milieu de ces hommes accoutumés à n'obéir qu'à leurs caprices ; et Alger, Tunis, Tripoli, devinrent la terreur de la chrétienté. Étrange association, qui n'exista dans la suite que parce que les puissants États de l'Europe ne savaient comment la remplacer, et qui pourtant vendit chèrement à tous les rois l'assurance de ne pas piller leur commerce. La conquête d'Alger a lavé l'Europe de cet opprobre; la civilisation moderne annoncerait-elle par ce signe qu'elle veut effacer la *course* du droit des nations ? — En France, c'est parmi les corsaires que la marine compte ses plus grands hommes : Jean-Bart, Tourville, Duguay-Trouin avaient débuté par faire la course sur des bâtiments de commerce, et ils n'achetèrent qu'à force d'exploits le droit d'illustrer la marine royale ; cependant, c'était alors le beau temps de cette dernière : les flottes de Louis XIV disputaient l'empire des mers aux Anglais et à la Hollande, mais elles ne jetèrent qu'un éclat éphémère, et il ne sortit de leur école qu'un petit nombre de marins distingués. On s'étonna de cette différence, et quand la révolution française eut porté le coup de mort à la noblesse, on prétendit trouver dans l'histoire la preuve que la marine marchande suffisait à remplacer honorablement les officiers émigrés de la marine de Louis XVI. Fatale erreur ! Les hommes qui ont guidé notre marine, par ignorance ou à dessein, ont tous fermé les yeux sur ses intérêts et sur sa

gloire; ils n'avaient appris son histoire que dans de ridicules déclamations. Sous Louis XIV et sous Louis XVI la course était la véritable école du marin, elle avait dû produire des hommes du plus grand mérite : l'intérêt privé les forçait à comprendre leur art dans toutes ses ressources, étude que dédaignait la marine royale, et en même temps les combats continuels qu'ils avaient à livrer leur apprirent la guerre; mais il ne faut pas confondre ces audacieux corsaires avec la marine marchande en général, et les désastres de la révolution et de l'empire ont donné un sanglant démenti à toutes ces théories babillardes. Duguay-Trouin eut le courage d'un soldat et les talents d'un général : son expédition contre Rio-Janeiro restera longtemps comme un modèle de descente en pays ennemi : mais Duguay-Trouin s'était formé au milieu des combats. Cassart, que lui-même appelait le premier homme de mer de la France, et sous l'empire, le brave Surcouf, commencèrent comme lui, et comme lui s'illustrèrent dans cette carrière. Le grand nombre de vaillants corsaires que la France peut citer après eux donne le droit de conclure que la guerre de course est éminemment dans le caractère francais. Les corsaires tentent rarement de longues expéditions, ils sont faits plutôt pour les coups de main, où l'audace est la qualité la plus nécessaire, et l'on sait que l'audace ne manque pas à notre nation. — Enfin, presque sous nos yeux, un grand peuple a fondé sa nationalité et son commerce avec la protection de ses corsaires : lors de la déclaration de leur indépendance, les États-Unis n'avaient que des corsaires pour marine nationale, mais la haine qui brûlait dans toutes les âmes les poussa à d'audacieux exploits. Le plus remarquable fut Paul Jones, dont le nom resta longtemps l'exécration de l'Angleterre : dans son roman intitulé *le Pirate*, Cooper a retracé les actes de cet homme extraordinaire. Chez les Américains, tout favorisait la course, et leurs rivages semés d'îlots et de criques, et la faiblesse de leur commerce maritime, et l'éloignement de leurs ennemis. — Ce sont les corsaires de tous les pays qui ont porté les plus grands coups à la puissance des Espagnols dans les colonies, comme si la haine universelle que souleva la première conquête avait imprimé sur leur postérité un stigmate ineffaçable. Les premiers germes de révolution étaient à peine éclos dans les vastes empires du Mexique et du Pérou que soudain l'on vit apparaître dans les golfes de Honduras et du Mexique, des milliers de corsaires. L'île de Barataria était leur quartier général; les exilés de Saint-Domingue, tous les Francais que les armes de l'Angleterre avaient chassés de la Martinique et de la Guadeloupe, s'y rendirent en foule, et organisèrent une nouvelle république, dont le commerce espagnol fit les frais : les localités leur étaient favorables : en face de la Havane, la plus riche capitale de l'empire colonial des Espagnes, s'étend le vaste banc de Bahama, immense archipel d'îlots, de rochers, d'écueils, de hauts-fonds, entrecoupés de canaux où doivent passer les navires destinés pour l'Europe; le marin pratique de ces parages peut trouver partout un abri pour un bâtiment léger, et de là le corsaire peut fondre à l'improviste sur les navires sans défense; les ennemis de l'Espagne ont su profiter de la connaissance des lieux, et peut-être, grâce à leurs attaques, le nom espagnol ne sera bientôt plus qu'historique dans le nouveau monde. — La différence qui existe entre le *corsaire* et le *pirate*, c'est que celui-ci attaque et pille indifféremment tous les navires qu'il rencontre, tandis que le premier ne fait main basse que sur ceux des nations ostensiblement en guerre avec la nation qu'il a choisie. Quand une guerre maritime se déclare, le gouvernement donne aux particuliers des lettres de marque ou permissions de *courre sus aux ennemis*. L'âpreté du gain donnant lieu à d'horribles cruautés, il assujettit ses nouveaux auxiliaires à un code de lois, comme pour justifier ce genre de guerre aux yeux des autres nations : c'est la loi qui décide aujourd'hui de la validité des prises, et qui en règle le partage entre le gouvernement, les armateurs et les équipages des navires. Louis XIV, à l'époque où sa marine déclinait, alla même jusqu'à confier ses vaisseaux aux corsaires, entrant pour le tiers dans le partage du gain; Louis XV, dont le règne a si peu de souvenirs glorieux, suivit quelquefois cet exemple. Enfin, tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à nos jours, alléchés par l'odeur du pillage, ont sans cesse modifié la législation de la course, et surtout celle des prises, et il en est résulté un monstrueux amas de décrets, de lois, d'ordonnances. En général, en France, tout ce qui tient à la marine est administré d'une manière ténébreuse, de telle sorte qu'on pourrait douter qu'elle soit organisée dans le but de défendre le littoral et de protéger le commerce; mais au milieu du chaos des lois qui concernent les prises, les décisions sont tellement arbitraires que le plus grand ennemi qu'ait aujourd'hui à combattre le corsaire, c'est l'administrateur, qui profite de mille arrêts contradictoires pour le frustrer de son salaire. — La

guerre de course a un caractère particulier, qui demande des qualités spéciales dans les hommes qui la tentent et dans les navires qu'ils emploient. Attaques promptes, inopinées, reconnaissances audacieuses, fuites rapides, descentes soudaines : voilà ce que se propose le corsaire; il doit donc être marin consommé, intrépide jusqu'à la témérité, avoir une grande connaissance des lieux, des éléments; le navire qu'il a sous ses pieds doit être léger à la course, facile et prompt dans les évolutions, et cependant chargé d'artillerie et rempli d'armes; les hommes auxquels il commande doivent être des matelots déterminés, endurcis aux fatigues et aux dangers; la vie qu'ils mènent leur fait contracter un caractère énergique, insouciant, toujours prêts à se jeter au milieu de tous les dangers dès qu'on leur parle de butin et de gloire. Surcouf de Saint-Malo s'est fait, sous l'empire, une réputation extraordinaire en ce genre. A 19 ans, il était devenu amoureux de la fille d'un riche armateur; le père la lui refusa, parce qu'il était sans fortune. « Il vous faut de l'argent, lui dit Surcouf! vous en aurez. » Il s'embarque sur un corsaire, devient bientôt capitaine, et gagne à force de courage la femme qu'il aimait et une fortune de plus de deux millions. Il savait enchaîner à sa destinée les meilleurs matelots, en flattant la prodigalité et toutes les passions de ces hommes excessifs. Quand il était sur le point de partir, il se rendait dans les cabarets, dans les tavernes où se tenaient les hommes qu'il voulait enrôler. « Eh quoi! leur disait-il, un matelot de Surcouf boit du vin bleu? — Nous n'avons plus d'argent, capitaine. — Plus d'argent, coquins! Vous ne savez donc plus comment on en gagne? Allons, de l'or! du vin! des femmes! des équipages! Un matelot de Surcouf doit mener le train d'un prince. » Et il faisait pleuvoir au milieu d'eux des poignées d'or, et l'orgie renaissait bruyante et furibonde, et les matelots de Surcouf brûlaient le pavé de la ville dans des voitures à 8 chevaux, et les amis, les maîtresses, partageaient le trésor, et quand l'or avait disparu, le matelot payait son capitaine en courant avec lui de nouveaux hasards. T. Page.

CORSE (l'Ile de), dans la Méditerranée, entre les 41—43° degrés de latitude septentrionale, et les 26, 10′—27°, 15′ de longitude, au nord de la Sardaigne, dont elle est séparée par le détroit de Bonifaccio, de trois lieues de large; à 20 lieues de Livourne, 37 d'Antibes, 125 de Tunis, 263 de Paris; sa plus grande longueur du cap Corse à Bonifaccio est d'environ 45 lieues de France; sa plus grande largeur, du golfe de Sagone à Aleria, d'environ 20 lieues; surface, d'après Belin, 480 lieues. — Le climat est délicieux; les brises de mer y tempèrent la chaleur. Les hautes montagnes qui la traversent du nord au sud y réunissent les vapeurs de l'atmosphère; et de leurs flancs s'échappent des torrents, des ruisseaux d'eaux saines et limpides, qui, s'écoulant sur tous les points, fertilisent les vallées et les plages. Le sol est singulièrement varié; aussi peut-il produire la plus grande partie des végétaux que l'on trouve entre les tropiques et au delà. Les forêts qui couvrent les montagnes jusqu'à une certaine élévation sont d'une beauté remarquable, et formées principalement de pins, de chênes blancs et verts, de châtaigniers, de térébinthes, etc. Des bois d'oliviers sauvages, que l'on ne greffe pas, y donneraient un revenu immense si l'on avait des bras pour en recueillir les fruits et fabriquer l'huile. Le pin *laricio*, le laurier-rose, sont originaires de la Corse. Les rochers dont l'île est couverte forment dans les forêts des grottes où se retirent la nuit les bergers et leurs troupeaux de moutons, de chèvres et de cochons. Les cimes des montagnes, sur lesquelles on trouve assez souvent un petit lac rempli de truites, sont couvertes de plantes aromatiques, et *rouges* de fraises dans la saison : les bestiaux y pâturent pendant l'été; l'hiver, ils sont conduits sur les plages. On nomme *macchi* des bois composés de genièvres, de myrtes, d'arbousiers et d'autres arbustes élevés, que l'on brûle souvent pour ensemencer la terre qu'ils recouvrent. Au sud de l'île, l'oranger, le citronnier, le grenadier produisent en pleine terre des fruits délicieux; et partout, dès que l'on donne quelques soins à la terre, on recueille les meilleurs légumes et toutes les espèces de céréales. Peu de pays offrent un tel luxe de végétation; il est dû à la pureté de l'air, à l'extrême variété des expositions, et à l'excellence des eaux qui surgissent de toutes parts. Quelques points marécageux, proche d'*Aleria* et de *San-Fiorenzo*, s'assainiraient facilement; cependant, ce sont des marais salins, qui, s'ils donnent des fièvres donnent aussi du profit. — La Corse est singulièrement riche en minéraux, mais on pourrait dire par échantillon, car l'exploitation de ses mines d'or et d'argent coûterait plus qu'elle ne rapporterait; il n'en est pas de même de celles de cuivre, de fer et de plomb. Le granit, le porphyre, tous les marbres, y sont communs; le garnit orbiculaire, surnommé *vert de Corse*, est d'une grande beauté; son excessive dureté, qui effraye les artistes, le rendrait pourtant propre

à perpétuer leur gloire. Les botanistes et les minéralogistes gagneraient beaucoup à explorer soigneusement la Corse. — La plus haute montagne de l'île, élevée à 2,672 mètres au-dessus du niveau de la mer, est le *monte d'Oro* ou *Rotondo;* les principales rivières sont le *Golo*, le *Liamone*, la *Restonica*, le *Tavignano*, le *Rizzanese* et le *Fiumorbo;* mais les deux premières seulement sont navigables dans un court espace. On y trouve beaucoup de petits lacs, et les deux étangs considérables de *Biguglia* et de *Diana*, dont le dernier est célèbre par ses huitres. Le tour entier de l'île est découpé par des anses, des baies, des golfes, qui peuvent servir de ports : celui de *Porto-Vecchio* contiendrait la plus grande flotte. Les forêts d'Aytone, de Vico, etc., fournissent les meilleurs bois de construction de l'Europe. — On exporte en outre des huiles de la province de *Balagna*, quelques vins du cap *Corse* et de toute l'île, des céréales, du miel, de la cire, des fruits secs, de la résine, de la térébenthine, du fer et du corail. Pour peu que l'agriculture fût encouragée en Corse, on y récolterait abondamment de la soie (elle y est supérieure en qualité à celle du continent), du coton, du tabac, de l'indigo, du chanvre et du lin; sans parler de la canne à sucre et de l'arbre à thé, que l'on a vu croitre près d'Ajaccio, mais dont les avantages de la culture peuvent être contestés, ce sol offrira toujours un revenu considérable à quiconque saura l'exploiter ; il faut des bras et de l'argent pour le faire produire, et il rendra bientôt 10 et 20 °/₀. — Tous les animaux domestiques qui s'élèvent en France se retrouvent en Corse, mais en général plus petits, ce que l'on peut attribuer à la vie errante qu'ils mènent jusqu'à l'âge où on les emploie. Les loups et les ours y sont inconnus; aussi les forêts sont-elles remplies de sangliers, de chevreuils et de *muffoli*, quadrupèdes dont l'espèce est particulière à la Corse. Les oiseaux de passage, tels que les bécasses, les ortolans, les merles, y arrivent selon les saisons en nombre si considérable qu'on les vend souvent au boisseau ; ils nourrissent les aigles, les vautours, et une très-grande quantité d'oiseaux de proie qui habitent les hauteurs. Les reptiles y son communs, mais peu dangereux : on y guérit facilement de la piqûre du scorpion et de la tarentule, qui deviennent plus rares à mesure que le nombre des maisons augmente, et que leur construction se ressent des progrès de la civilisation. L'aspect général du pays est pittoresque et même sauvage. Les roches sourcilleuses, des arbres séculaires, des torrents mugissants, la mer mêlant le bruit de ses flots à leurs eaux turbulentes, et les vieilles tours romaines se montrant de distance en distance sur les plages, comme des vestiges de civilisation au milieu de cette nature robuste, âpre et capricieuse, tout concourt là à faire méditer l'artiste, le poëte, le philosophe, et même l'homme simple, qui se borne à lever les yeux vers le ciel quand quelques beautés frappent sa vue. — Hérodote, Diodore de Sicile, Thucydide, ont parlé de la Corse sous le nom de *Cyrne;* Callimaque ne connaissait que l'île de Délos qu'on pût lui préférer ; Sénèque, qu'on y exila, en dit beaucoup de mal ; Pline l'ancien y compta 33 villes ; enfin, la Corse est citée sous les noms de *Calista*, de *Taphine*, de *Cyrne*, par tous les auteurs de l'antiquité, qui s'accordaient à croire qu'elle avait été peuplée d'abord par les Phéniciens. Les Phocéens s'en emparèrent ensuite; et successivement des Égyptiens, des Grecs, des Troyens, des hommes venus d'Italie, des Gaules, d'Espagne, vinrent s'y établir ; elle appartint plus tard aux Carthaginois et aux Romains, mais sa soumission ne suivit point leurs conquêtes, et les Corses ont toujours résisté à la force. Comme tout l'empire romain, elle fut ravagée par les barbares; le christianisme y fut prêché de bonne heure, et les Sarrasins y firent une foule de martyrs. En 739, Charles-Martel, à la prière des Corses, les délivra de ces féroces ennemis de leur foi ; ils furent libres un moment. Le pape Étienne IV imposa à Hugues Colonna, qui s'était soulevé contre lui, la conquête de la Corse. Le grand seigneur romain devint souverain de cette île, où régnèrent ses successeurs jusqu'en l'an 1000, qu'Henri Colonna, surnommé le beau seigneur, et ses sept fils, furent assassinés dans une gorge de *Cauro*, qui en prit le nom des *Sette-Polli*. L'anarchie succéda à ce meurtre, et la Corse fut alternativement au pouvoir des Pisans, des papes, des rois d'Aragon, des Génois et de divers chefs de parti sortis de son propre sein. La domination de la république de Gènes y fut toujours haïssable et contestée. Tantôt c'était en leur nom que les *Ornano*, les *Sampietro*, les *Casanova*, les *Pompiliani*, les *Giafferi*, les *Ciaccaldi*, les *Rafaelli*, les *Gaffori* etc., proclamaient l'indépendance de la Corse; une autre fois, c'était en s'aidant du nom de quelque prince voisin; ils allèrent même jusqu'à employer un pauvre baron allemand, *Théodore de Newhoff*, qui se déclara roi de Corse : Gênes implorait du secours chez tous ses alliés, afin de réduire ce petit peuple, à qui tous les moyens semblaient bons pour conquérir sa liberté, et qui l'aurait

obtenue sans l'intervention armée de la France, de l'Autriche ou d'autres puissances. Enfin, Pascal Paoli, ce héros à la manière antique, tel que l'avait été Sampietro, fut déclaré chef suprême des Corses, sous le titre de général. Il fit la guerre aux Génois avec une méthode et une énergie nouvelle; et s'il ne réussit point à rendre son pays indépendant, au moins contraignit-il Gênes à céder à la France les droits qu'elle prétendait avoir sur la Corse. Cette dernière domination ne fut point reconnue sans combattre, et jusqu'en 1771, la France fut obligée d'envoyer des forces dans l'île sous la conduite de MM. de Chauvelin, de Maillebois et de Marbeuf, qui finit par la pacifier. La Corse prit part à la révolution française de 1789, mais avec tant de modération que sur six deputés qu'elle avait envoyés à la convention, un seul vota la mort de Louis XVI. Les Anglais s'en emparèrent en 1794, et l'évacuèrent deux ans après. Elle forma alors, sous le nom de *Golo* et de *Liamone*, deux départements qui, par une extraordinaire exception, n'ont jamais été représentés durant le règne de Napoléon : ce ne fut qu'à l'avénement de Louis XVIII, et sur la pétition de M. Joseph de Bradi à la chambre de 1814, que la Corse obtint le droit de nommer deux députés. — Cette île, formant aujourd'hui la 17e division militaire, est réunie en un seul département (*la Corse*), dont deux villes, Bastia et Ajaccio, se disputent la prééminence. La cour royale et le général commandant la division résident dans la première; l'évêque, suffragant de l'archevêque d'Aix, et le préfet, dans la seconde. Le département est divisé en cinq arrondissements : *Ajaccio*, ville fortifiée et port, 7,658 habitants; *Bastia*, fortifiée et port, 9,572 habitants; *Calvi*, fortifiée et port, 1,175 habitants; *Corté*, 2,841 habitants; *Sartène*, 2,137 habitants. Ces arrondissements se subdivisent en 60 cantons, comprenant 351 communes. Total de la population de l'île, 185,079 âmes. La Corse a coûté très-cher à la France, mais si elle était au pouvoir d'une autre puissance, le commerce de la France sur la Méditerranée deviendrait impossible en temps de guerre; et la conquête d'Alger lui rend la possession de cette île plus utile encore; la France, d'ailleurs, y exporte à peu près tous les produits de son industrie, les Corses étant prodigieusement arriérés sous le rapport de la fabrication. — Le caractère des Corses participe plus de la gravité espagnole que de la vivacité italienne. Presque toujours en guerre avec les puissances qui ont voulu les asservir, ou divisés entre eux, ils ont contracté des habitudes sérieuses et défiantes. Un long déni de justice de la part du gouvernement a perpétué chez eux le penchant naturel de l'homme à la vengeance. On n'assassine point en Corse pour voler, ou pour se procurer un héritage; on tue son ennemi, et l'on venge de ses mains l'injure que l'on a reçue. De là des meurtres fréquents, mais qui n'ont pas le caractère hideux de férocité de ceux qui se commettent sur le continent. Un coup de stylet dans le cœur, une balle dans la tête, satisfont l'homme, qui ne s'acharne point sur sa victime. La Sardaigne et les *macchi* lui offrent un asile d'où il brave les lois; mais sa famille demeure responsable envers la famille de celui qui a été frappé, et l'on ne désavoue jamais un parent : chacun s'arme de son côté; l'on s'attaque; l'on se défend : c'est la guerre, qui ne se termine que lorsqu'on peut compter autant de morts d'une part que de l'autre. Ce que font les rois sur le continent, les particuliers le font en Corse. Hors de leur pays, les Corses suivent l'usage commun, ils se battent en duel ou ont recours aux tribunaux, quelque ennuyeuse que leur en paraisse la marche. Dans les chefs-lieux d'arrondissement, les mœurs ressemblent à celles des petites villes du midi de la France, à l'exception du mélange des sexes, qui déplait aux insulaires, comme facilitant les affections illégitimes, et amenant des querelles toujours sanglantes. Cet éloignement des femmes de la société, et la contrainte qu'elles s'imposent quand elles y paraissent, rend tout ce que l'on appelle plaisir assez rare en Corse, et encore plus pénible. La médiocrité des fortunes met d'ailleurs au rang des premiers devoirs d'une femme l'économie, qui ne peut résulter que de la vie sédentaire et des travaux du ménage, dont l'accord est si parfait avec les soins qu'exigent les enfants. Si les femmes corses se consacrent volontairement à ce genre de vie, on ne peut nier qu'elles ne soient les femmes qui comprennent le mieux leur mission, et qui méritent le plus l'amour et le respect des hommes. La première éducation des garçons est abandonnée à leur volonté; ils courent pieds nus, s'exercent à tous les jeux qui augmentent la force, vont à toute heure chercher dans les clos éloignés des habitations, les chevaux que l'on y renferme à défaut d'écuries, les montent sans selle et sans étriers, et s'arment dès qu'ils ont la force de porter un fusil. Plus âgés, on les envoie à des écoles d'où ils partent pour faire leurs études en France ou en Italie : intelligents, appliqués, ambitieux, et éminemment dominateurs, les Corses, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur but, sont préoccupés,

susceptibles, envieux et dénigrants; c'est le tempérament bilieux, que la nature a développé, et que la civilisation entrave. Aussi la vie privée offre-t-elle peu de douceur avec des hommes contrariés partout, excepté chez eux, où ils se dédommagent. Les mœurs corses sont une espèce de phénomène au milieu de l'Europe moderne. Malgré le christianisme, malgré les voyages sur le continent, l'homme se trouve là avec ses passions innées et ses contrastes heurtés. Le climat sain et chaud, les rayons éclatants du soleil, donnent aux esprits autant de sagacité que d'étendue, tandis que l'âpreté du sol exerce les facultés du corps. — Il n'est point de surface de terre en Europe qui ait proportionnellement produit autant d'hommes célèbres, non comme savants, littérateurs ou artistes, mais comme guerriers et politiques. Ces deux caractères doivent se manifester chez l'homme qui aspire à mener ses semblables : force et adresse, voilà sa devise, le reste ne conduisant que lentement au pouvoir et n'agissant que sur des intelligences préparées. Un inconvénient en Corse, c'est le nombre d'individus qui naissent doués d'une organisation qui est exceptionnelle sur le continent, où d'ailleurs l'homme est usé dès son enfance par le froissement des grosses masses, et nivelé par l'éducation et des institutions de tout genre. Que les événements prêtent le moins du monde appui aux Corses, et on les verra bientôt les diriger. On ne peut les donner pour aimables ni gracieux, mais pour forts, habiles, entreprenants : c'est par exception qu'ils sont mieux que cela avant d'arriver au pouvoir, situation qui, satisfaisant leurs inclinations, laisse apparaître en eux des qualités plus en harmonie avec nos mœurs. Napoléon est vraiment le type du Corse dont les circonstances ont facilité le développement complet. L'étoffe de cet homme sera longtemps encore commune dans son pays. Là, le contenant ne suffit pas au contenu; il faut que le stylet ou l'escopette éclaircissent les rangs. Cependant il y a maintenant en Corse des collèges, des théâtres; les besoins s'y multiplient; le luxe y fait des progrès. On cultive les lettres à Bastia, à Ajaccio. M. *Salvadore Viale* est un poëte estimé en Italie; un Corse est médecin du pape. On trouvera bientôt la *société* dans cette île, mais on y cherchera vainement cette hospitalité généreuse qui a fait tant d'ingrats parmi les voyageurs qui ont visité la Corse. Les insulaires seront vertueux, vicieux, à notre manière; ils jouiront, souffriront comme nous, et nous dirons qu'ils sont *civilisés*. Par les soins du feu comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, né en Corse, un des plus anciens historiens de ce pays, Filippini, augmenté par Grégori a été réimprimé en 1835. (Consultez Petrus Cyrneus, Merello, l'Ermite, Chevrier, Germanes, Pommereuil, Pompei.) Ctesse DE BRADI.

CORSELET. *Voy*. CORCELET.

CORSET, vêtement à l'usage des femmes, qui couvre et serre la partie moyenne et inférieure de la poitrine, et la presque totalité de la région abdominale. On le fait d'ordinaire en toile de coton un peu forte; il est maintenant en général garni d'élastiques et de quelques baleines destinées à empêcher l'étoffe de plisser; un lacet permet de le serrer à volonté. Ainsi construit, le corset soutient la taille, sert à en corriger les imperfections, fournit un point d'appui au ventre, sans comprimer aucun viscère ni gêner aucun mouvement. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore des femmes qui se serrent d'une manière extravagante, et qui portent des buscs d'une consistance beaucoup trop considérable; mais on peut dire que la raison publique a fait des progrès, et que les corsets ne méritent plus les reproches que leur adressaient jadis les médecins et les philosophes. Il est évident que les anciens corsets, si durs, si inflexibles, qu'on serrait outre mesure, exerçaient une fâcheuse compression sur les seins d'abord, puis sur la cage osseuse de la poitrine, dont la forme, ainsi qu'on l'a prouvé, se trouvait totalement intervertie. On comprend sans peine combien le cœur et les poumons doivent éprouver de gène dans l'exercice de leurs fonctions, et, comme tous les organes sont solidaires, tous les viscères contenus dans l'abdomen participaient à ce malaise, qui devenait plus fâcheux encore à l'époque de la gestation. Des maladies graves, et particulièrement les déviations de la colonne vertébrale, étaient les suites très-ordinaires de ce système vicieux.

Quoi qu'il en soit, il est au moins inutile de faire porter aux jeunes filles des corsets avant l'âge de quinze ou seize ans, époque à laquelle le développement est assez avancé déjà. Il est surtout important de veiller à ce qu'ils soient bien faits; car on a vu des difformités de la taille produites par l'usage des corsets dont les deux épaulettes étaient inégales.

L'orthopédie sait tirer parti des corsets pour guérir les courbures de la colonne vertébrale; elle emploie, suivant les circonstances, soit de simples ceintures élastiques, soit des corsets garnis de baleines et quelquefois de tiges de fer, soit enfin des corsets matelassés pour dissimuler ce qu'on n'a pu redresser. F. RATIER.

CORT (Corneille), dessinateur et graveur hollandais, né à Horn en 1526, et mort à Rome en 1578, passe pour avoir, le premier, traité la gravure en grand. De son école, établie à Rome, sont sortis Aug. Carrache, Ph. Joye, Ph. Thomassin et plusieurs autres graveurs qui, comme lui, ont produit de véritables estampes à tailles larges et nourries, à travaux variés. Il a ouvert à l'art une ère nouvelle de perfectionnement, et s'il n'est pas toujours arrivé à la couleur, il a prouvé, dans les planches qu'il a gravées sous les yeux du Titien et du Tintoret, pendant son séjour à Venise, qu'il en avait le sentiment. Il ne lui a manqué, peut-être, pour être l'égal des Bolswert, Vostermann, Bloemaert, P. Pontius et autres célèbres graveurs de l'école de Rubens, que d'avoir eu, comme eux, l'avantage d'être constamment dirigé par un tel coloriste.

L'œuvre de C. Cort est considérable et très-varié. Son burin facile a réussi à la fois dans le portrait, le paysage et l'histoire. Soyer.

CORTÈS, mot espagnol et portugais, pluriel de *corte*, cour; il désigne des assemblées d'états propres aux deux royaumes de la péninsule ibérique et qui doivent figurer au rang des plus célèbres institutions parlementaires de l'Europe moderne. Parlons d'abord des cortès de la monarchie espagnole, ou, comme on les appelle ordinairement, des cortès *por estamento*.

I. Il faut remonter jusqu'à la domination des Goths en Espagne pour retrouver l'origine de l'antique établissement qui nous occupe. La constitution qu'apporta dans la Péninsule ce peuple germanique fut basée sur les principes consacrés partout vers la même époque par les autres nations de cette race, qui s'approprièrent les divers lambeaux de l'empire romain : la monarchie fut élective. Aussitôt après la mort du roi, les nobles, les évêques, des députés de tout le royaume, formaient une assemblée d'états généraux qui désignait son successeur. Il arriva que plusieurs monarques appelèrent leurs fils à partager avec eux l'autorité royale, mais ils prenaient soin de faire confirmer ce choix par l'adhésion des États, et ce fut ainsi, comme dans la monarchie des Francs, que se trouvèrent conciliés les deux principes d'élection et d'hérédité. Du reste, la souveraineté résidait incontestablement dans ces assemblées, et le roi, dont elles limitaient le pouvoir, n'était dans le fait que l'exécuteur des volontés nationales librement exprimées par les mandataires du pays.

Ces assemblées semblent, au dire des plus habiles historiens, avoir été de deux sortes : les unes générales, composées de tous les ordres de la nation, plus rarement convoquées et où se décidaient les affaires de haute importance; les autres plus fréquentes et où étaient appelés simplement les évêques et les grands. Celles-ci représentent les *placita* ou *parlamenta* de notre histoire; on leur donne, dans les annales gothiques, la dénomination de *conciles*, en distinguant soigneusement ces assemblées de celles de même nom qui n'étaient exclusivement composées que d'ecclésiastiques et où ne se discutaient aussi que des matières de foi ou de discipline. Les *conciles* politiques dont il s'agit se perpétuèrent après la conquête du territoire par les Sarrasins; les princes qui maintinrent héroïquement la nationalité espagnole parmi les âpres sommets des Asturies avaient trop besoin du concours des principaux personnages de leur naissant État pour ne pas s'appuyer de leurs conseils. On voit, en effet, fréquemment la trace de ces sortes d'assemblées dans les premiers siècles des nouvelles monarchies d'Espagne; elles sont presque permanentes. Il est difficile de déterminer au juste l'époque à laquelle les députés de la bourgeoisie y furent admis. Quelques écrivains en font remonter très-haut la date; mais il faut réfléchir que les premiers *fueros*, ou chartes de communes, sont du commencement du XIe siècle; l'admission des mandataires de la cité ne doit certainement pas être antérieure aux premières concessions municipales, et il est constant que le préambule de plusieurs actes des XIe et XIIe siècles ne fait mention que de la présence des nobles et des évêques dans l'assemblée qui les a consentis. Quoi qu'il en soit, en 1188, à l'avénement d'Alphonse IX, on voit définitivement en Castille les députés du troisième ordre figurer dans les états généraux, appelés aussi dès lors *cortès*; ils ne cessent plus depuis cette époque d'en faire partie essentielle. Le corps représentatif se trouve ainsi complété.

La forme de l'élection et le nombre des élus varièrent suivant les temps; en principe, lorsqu'il s'agissait de convoquer les cortès, chaque *concejo* ou commune recevait un ordre spécial émané de la couronne, et sans lequel les citoyens ne pouvaient procéder à l'élection; tous furent d'abord, à ce qu'il paraît, investis du droit d'élire. Le nombre des électeurs fut réduit dans la suite par des rois jaloux d'échapper au contrôle populaire, jusqu'à Alphonse XI, qui, par un changement subversif de l'ancienne constitution, restreignit, en 1312, le droit aux magistrats municipaux (*regidores*), qui n'étaient qu'au nombre de 24, même dans les villes les plus considérables. Ces corps ayant, par leur institution,

le privilége de pourvoir eux-mêmes aux vacances successives dans leur sein, il en résulta que le droit électoral devint une sorte de monopole au profit de quelques familles. Néanmoins ces députés eux-mêmes furent trouvés encore parfois trop indépendants : quelques-uns des successeurs d'Alphonse XI prirent diverses mesures pour se rendre entièrement maîtres des élections; Henri IV alla même jusqu'à désigner ceux dont il voulait que les électeurs fissent choix; mais ce despotisme odieux, qui tendait à faire de la représentation nationale une véritable dérision, révolta les esprits. Les citoyens résistèrent et des mouvements insurrectionnels contraignirent le monarque à reconnaître la liberté des élections; le principe reçut une consécration solennelle dans les cortès de 1462 et de 1465.

Comme le droit l'élection avait été primitivement accordé aux bourgs alors existants, avec le temps il en résulta un état de choses analogue à celui qui a été renversé en Angleterre par le fameux bill de réforme : une commune sans importance, mais dont l'origine était ancienne, nommait plusieurs députés, tandis qu'une ville considérable, qui datait d'une époque plus récente, n'en élisait qu'un ou pas du tout. Ceci devint une nouvelle source d'arbitraire; car la couronne restreignit ou étendit à son gré, dans une foule de circonstances, le droit électoral. Plus l'exercice en fut circonscrit et plus les cités privilégiées se montrèrent jalouses de le posséder exclusivement; celles qui en furent privées, souvent appauvries par les guerres civiles, étaient indifférentes à la perte d'une franchise qui leur eût imposé des charges; en effet, les communes supportaient les frais d'entretien de leurs députés pendant la durée de la session. Aux cortès de Burgos, en 1315, 90 villes participèrent aux élections, et 50 seulement à celles de Madrid, en 1391; il n'y avait plus que 18 villes qui eussent conservé le droit d'élire en 1480. Leurs députés votaient quelquefois pour toute une province et nominativement pour telles cités qui ne se trouvaient plus représentées. Aux cortès de 1315 on comptait 192 députés élus : ce nombre fut toujours réduit à mesure que décrut celui des villes admises au droit d'élire. Quant aux députés des deux ordres supérieurs, il y eut plus d'irrégularité encore : ordinairement ceux des nobles et des évêques qui se trouvaient à la cour prenaient part aux travaux de l'assemblée; ils étaient donc, suivant les circonstances et selon le bon plaisir des rois, plus ou moins nombreux. Leurs séances se tenaient dans une enceinte séparée de celle où siégeaient les députés des communes, et il arriva souvent que leurs votes étaient en dissentiment complet avec ceux de ces derniers.

La principale attribution des cortès consistait à voter les impôts et à en régler la répartition : des monuments authentiques établissent cette prérogative de la manière la plus incontestable; elle s'étendait jusqu'à contrôler même les dépenses particulières de la maison du roi. En 1258, les cortès adressant au roi Alphonse X des remontrances, dont les termes attestent la simplicité naïve des temps, lui disaient qu'il leur semblait convenable que le roi et son épouse *dépensassant pour leur nourriture* 150 *maravédis par jour et pas davantage, et que le roi devait recommander aux gens de sa suite de manger plus modérément*. Le principe que le roi ne pouvait percevoir aucune somme sans avoir obtenu le consentement préalable des députés des trois ordres, est celui que les cortès défendirent jusqu'à la fin avec le plus de constance et de fermeté. Un grand nombre de leurs actes interdisent, dans les termes les plus formels, la perception de toute taxe illégale, en ajoutant que les lettres patentes des rois qui en ordonneraient de semblables seraient *obedecidas e no cumplidas*, obéies mais non exécutées, formule singulière par laquelle les Castillans du moyen âge voulaient sans doute marquer leur respect profond pour l'autorité royale, même lorsqu'ils croyaient devoir lui résister.

Mais ce n'était pas là la seule attribution des cortès : elles concouraient aux autres lois importantes et la couronne ne pouvait les abroger sans leur adhésion. Enfin, on les convoquait dans toutes les circonstances difficiles où il s'agissait de prendre une résolution qui dût intéresser la nation tout entière. Un acte d'Alphonse XI, de l'an 1328, porte : « Attendu que l'avis de nos sujets naturels, et *particulièrement des députés de nos villes et cités*, est nécessaire dans les affaires de notre royaume, nous voulons et ordonnons... » Toutes les fois donc qu'il y avait à décerner la régence, à confirmer les droits de l'héritier du trône, à décider la guerre ou la paix, les cortès devaient être convoqués. Il existait du reste une ressemblance frappante entre les formes adoptées pour la convocation et celles qu'on suivait pour réunir un parlement anglais au XIVe siècle : les lettres de convocation étaient conçues presque dans les mêmes termes; au jour fixé le chancelier, ou tel autre grand dignitaire, ouvrait la session par un discours dans lequel il invitait l'assemblée à s'occuper spécialement de certaines affaires. Les

députés en conféraient ensuite librement, puis dressaient, d'après les instructions reçues de leurs commettants, un cahier de leurs demandes; le roi y répondait, soit en redressant les griefs, soit en statuant par des lois nouvelles.

Telles furent les cortès de Castille. La constitution du royaume d'Aragon, quoique à beaucoup d'égards analogue à celle dont nous venons de faire connaître l'institution la plus importante, présente toutefois des caractères particuliers qui méritent d'être signalés. Primitivement la couronne fut, comme dans l'État voisin, à la fois héréditaire et élective; vers le XIIe siècle, le principe d'hérédité par ordre de primogéniture s'établit et fut mis hors de contestation; mais par une exception unique dans la Péninsule, le principe salique s'introduisit dans ce royaume au XIIIe siècle, et les femmes se trouvèrent ainsi, comme en France, exclues de la couronne.

On sait la formule célèbre dont se servaient les *ricos hombres*, ou barons, auxquels appartint dans l'origine le droit d'élire le monarque, pour l'investir de sa dignité; ils lui disaient, suivant le témoignage de quelques écrivains, révoqué toutefois en doute par d'autres : *Nous qui sommes autant que vous, nous vous choisissons pour notre roi et seigneur, à condition que vous respecterez nos lois et nos privilèges, sinon, non !* Quand le principe d'hérédité se fut établi, les princes rendirent encore hommage au droit d'élection primitivement consacré : ils ne prenaient le titre de roi qu'après avoir prêté solennellement serment dans Saragosse de respecter les lois et les libertés de la nation. Ils semblaient ainsi reconnaître la force du contrat synallagmatique en vertu duquel ils exerçaient le pouvoir et dont la violation pouvait le leur faire perdre.

Les cortès se composèrent uniquement dans l'origine, en Aragon comme en Castille, des représentants des deux ordres privilégiés; mais, plus tôt que dans ce royaume, les villes et la noblesse secondaire des campagnes revendiquèrent et conquirent le droit d'envoyer des députés à l'assemblée. Les cortès, dans leur organisation complète et régulière, se trouvèrent ainsi composées de quatre ordres, le clergé, la haute noblesse, la noblesse secondaire ou ordre équestre, et les députés des villes royales. Le nombre des représentants pour chacun de ces ordres varia fréquemment. Aux cortès de 1412, on comptait 14 prélats ou commandeurs des ordres militaires, un nombre égal de *ricos hombres* ou hauts barons, et 33 nobles du rang secondaire. Quant aux députés des villes, le nombre en était de beaucoup plus considérable : les principales envoyaient seules des députés; nulle n'en élisait moins de quatre, et Saragosse en élisait huit, quelquefois même davantage.

Les libertés de la nation aragonaise se trouvèrent définitivement consacrées par une loi qu'elle arracha en 1283, après des luttes réitérées, au roi Pèdre III : c'est un monument curieux de l'époque, connu dans l'histoire sous le titre de *privilége général*, et qu'on peut considérer comme la *grande charte* de ce royaume; elle renferme des dispositions expresses contre la perception des impôts non légalement consentis, contre la spoliation des propriétés, les procédures secrètes, etc. Peu d'années après, le *privilège d'union* accordé par Alphonse III donna plus de force aux droits énoncés dans l'acte précédent, en autorisant la résistance armée des sujets dans le cas où le roi aurait violé leurs priviléges, en les déclarant déliés du serment de fidélité et fondés à élire un autre souverain à sa place. Ce même acte statuait que les cortès devraient être assemblées une fois au moins chaque année. Ce corps politique prenait ainsi la forme d'un parlement régulier. Dans l'intervalle des sessions, le comité, choisi parmi les députés des quatre ordres, veillait à l'exécution des lois, à la répartition des impôts, au maintien des droits de tous. Dans le siècle suivant, à la suite de sanglantes collisions entre la couronne et l'aristocratie toute-puissante par ces institutions, cet état de choses fut changé : Pèdre IV abolit en 1348 le privilége d'union; il coupa lui-même en morceaux, avec son épée, l'acte original. Toutefois les libertés de la nation furent garanties par des lois nouvelles, et la garde en fut confiée à une magistrature qui prit alors beaucoup d'importance : c'est celle de ce *justiza* ou justicier, sorte de roi élu à côté du roi héréditaire, destiné à garantir tour à tour la couronne contre le peuple et le peuple contre la couronne, magistrature singulière, sans analogue dans les autres constitutions du moyen âge, et dont il a déjà été question dans l'article ARAGON.

A mesure que s'affermit la puissance des rois en Aragon, comme en Castille, ces institutions s'affaiblirent dans leur action; et quand les deux royaumes furent réunis par le mariage fameux de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, en 1469, chaque jour plus altérées dans leur principe, elles s'effacèrent enfin devant le pouvoir royal; comme elles profitaient surtout aux grands, le peuple s'inquiéta peu de les défendre. Les esprits prirent aussi une autre direction; le concours de circonstances mémorables qui rendit le petit-

fils de Ferdinand et d'Isabelle maître d'une partie de l'Europe plaça tout à coup l'Espagne au premier rang parmi les monarchies nouvelles. Dans la grande lutte que suscitèrent les innovations religieuses, la nation qui avait combattu chez elle l'islamisme avec un zèle si énergique et si soutenu se trouva comme appelée à défendre contre les réformateurs la foi qui l'avait fait vaincre. D'autre part, tout un monde nouveau était ouvert aux passions ardentes qui germent si facilement dans le cœur de l'homme : les idées inclinèrent de la sorte vers les expéditions aventureuses ; la soif de l'or et de la domination remplaça par degrés l'antique esprit d'indépendance, et c'est désormais la décadence et la chute des institutions libres de l'Espagne que nous avons à retracer.

Elles n'expirèrent pas toutefois sans qu'une vive résistance fût opposée au despotisme. Les efforts tentés par les derniers défenseurs des libertés espagnoles se sont perdus dans l'éclat des événements extérieurs du règne de Charles-Quint. Ce fut pourtant une guerre civile qui prit un instant des caractères menaçants. Elle commença en 1520, à la suite des cortès de Galice, qui, séduits ou intimidés par la couronne, lui avaient accordé sans imposer de conditions, sans réclamer le redressement des griefs, *le don gratuit* qu'elle exigeait. Alors une insurrection éclata : Tolède, Ségovie, Burgos, Zamora, vingt autres villes, coururent aux armes et firent choix de nouveaux députés qui se montrèrent plus résolus à les représenter selon leurs vœux. Ces députés formèrent une assemblée appelée *junte sainte*, qui organisa un gouvernement et mit des troupes en campagne sous les ordres du célèbre chef don Juan Padilla.

Cette assemblée publia un acte remarquable qui établit clairement l'esprit dont étaient animés les patriotes espagnols de ce temps et la forme constitutive à laquelle ils prétendaient parvenir. Après avoir justifié la rébellion des peuples, la junte demandait en substance que le roi fixât sa résidence en Espagne ; qu'il ne pût se marier sans le consentement des cortès ; que des troupes étrangères ne pussent sous aucun prétexte être introduites dans le royaume ; que les nationaux fussent seuls mis en possession des emplois publics, civils ou ecclésiastiques ; qu'on réduisit toutes les taxes au taux où elles étaient du temps d'Isabelle ; qu'à l'avenir chaque ville envoyât à l'assemblée des cortès un député du clergé, un député de la noblesse et un député des communes, chacun choisi par son ordre ; que les élections fussent parfaitement libres ; qu'aucun membre des cortès ne pût recevoir une pension ou une place ni pour lui ni pour les siens, *sous peine de mort et de confiscation de ses biens* ; que les cortès fussent assemblées une fois au moins tous les trois ans ; que tous les priviléges obtenus par les nobles, à quelque époque que ce fût, au détriment des communes, fussent abolis ; que leurs biens fussent soumis aux impôts publics que payaient les personnes du troisième ordre ; qu'on ne leur confiât jamais le commandement des places fortes ; enfin, que le roi jurât solennellement d'observer tous ces articles et de ne jamais chercher à les enfreindre en se faisant délier de son serment par le pape.

La fortune ne seconda pas cette tentative hardie : les confédérés furent vaincus sur le champ de bataille de Villalar et obligés de se dissoudre ; leurs débris formèrent une association secrète qui s'est perpétuée, dit-on, jusqu'à nos jours. Charles-Quint sut, par un mélange habile de clémence et de sévérité, calmer les esprits et les plier graduellement à ses volontés. Les cortès qu'il convoqua encore de temps à autre purent se montrer dociles sans exciter contre eux l'animadversion publique, et quand ils voulurent opposer quelque résistance aux désirs du monarque, ils furent brisés violemment. Ceci eut lieu en 1539 ; l'empereur roi demandait des subsides extraordinaires pour soutenir le fardeau de ses guerres étrangères : les députés se montraient mal disposés ; les nobles surtout provoquaient au refus les membres des deux autres ordres. Charles, après avoir employé tour à tour la prière et la menace, prononça la dissolution de l'assemblée. Depuis cette époque, les nobles et les ecclésiastiques, sous prétexte qu'ils ne payaient pas d'impôts, furent exclus des cortès, qui se composèrent uniquement des députés de 18 villes, au nombre de 36, 2 pour chacune, ombre vaine de cette ancienne représentation nationale où figuraient au delà de 200 membres pour un seul des royaumes espagnols. Philippe II acheva l'œuvre paternelle : sous son règne les cortès votèrent en silence et renoncèrent même à adresser d'humbles remontrances à la couronne ; il en fut cependant présenté encore sous le règne suivant ; mais après Philippe III ce fut fini : les dernières datent de 1619. Ainsi furent anéanties les vieilles et respectables institutions de Castille et d'Aragon, et ainsi fut perdue pour l'Espagne la monarchie constitutionnelle dont elle avait été un moment plus rapprochée peut-être que l'Angleterre elle-même, et à laquelle elle ne devait plus revenir que trois siècles après.

L'avénement de la maison de Bourbon au trône, opéré par acte testamentaire du dernier prince de la branche autrichienne, et sans le concours de l'assemblée nationale, constata pour l'Europe l'entier renversement des anciennes lois constitutives de l'Espagne. Un peuple fut ainsi légué sans conditions à une maison régnante étrangère. Les princes de cette maison se crurent dès lors affranchis de tous liens, et gouvernèrent en rois absolus. Dans le cours de près d'un siècle on n'a plus à signaler qu'un petit nombre de convocations de cortès qui méritent à peine ce nom, et dont l'office est d'homologuer sans discussion quelques statuts royaux.

Nous arrivons aux révolutions contemporaines qui ont trois fois rendu les cortès à l'Espagne. Peu de mots suffiront pour en exposer les faits les plus importants. Lors de l'invasion du territoire par les armées françaises, à la suite du soulèvement général qu'excita un noble désir de maintenir l'indépendance nationale, des juntes provinciales, puis une junte centrale de gouvernement s'organisèrent; celle-ci convoqua, d'après les vieilles formes, des cortès, qui se réunirent, le 24 septembre 1810, dans l'ile de Léon, et publièrent, deux ans après, la fameuse constitution dite *des cortès*, imitation malheureuse de notre constitution de 1791, et avec laquelle le principe monarchique est, selon toute apparence, également inconciliable.

L'assemblée unique instituée par cette constitution se formait d'après un système d'élection assez compliqué : des *juntes électorales de paroisse*, composées de tous les citoyens domiciliés, élisaient des délégués chargés d'élire à leur tour les électeurs de paroisse; ceux-ci formaient des *juntes de district* qui composaient un nouveau corps électoral appelé *junte de province* et auquel était déféré le choix des mandataires du pays. Il y avait ainsi cinq degrés d'élection; on devait élire un représentant par 70.000 âmes, ce qui élevait à environ 200 le nombre total des députés pour le territoire européen. Chaque province était tenue de faire les frais d'entretien pour le député respectif pendant la session. Les cortès se réunissaient chaque année et se renouvelaient en totalité après deux ans. Les ministres du roi ne pouvaient assister aux débats qu'avec l'autorisation de l'assemblée. Elle avait l'initiative des propositions de loi, et quand un de ses décrets avait été repoussé par la couronne pendant deux sessions de suite, reproduit une troisième fois, il devenait loi de l'État.

L'empire ayant été renversé, le roi Ferdinand VII, encouragé par la réprobation publique dont les actes politiques des cortès semblaient être frappés, signa le 4 mai 1814, à Valence, une résolution qui les anéantissait; il se trouva ainsi réintégré dans toute la plénitude des pouvoirs exercés par ses prédécesseurs. Les cortès résistèrent en vain à ce décret : il fallut céder au torrent de la réaction qui entraînait alors les masses vers un aveugle despotisme dont les abus devaient nécessairement amener plus tard une réaction en sens contraire. *Voy.* ESPAGNE et FERDINAND VII.

Le roi, en remontant sur le trône, avait promis, par l'acte de Valence, de convoquer d'autres cortès, et de pourvoir, de concert avec les élus du pays, aux besoins nouveaux que la marche du temps avait fait naître. Cette promesse fut oubliée; à l'indignation qu'excita dans quelques cœurs cet oubli déloyal vinrent se joindre les mécontentements publics que provoqua un gouvernement sans habileté. Le parti des amis de la liberté grossit peu à peu et tout se prépara pour une révolution nouvelle. En janvier 1820, Riego (*voy.*) leva l'étendard de la révolte, la constitution de 1812 à la main; l'insurrection gagna bientôt l'Espagne entière, et le roi impuissant à la surmonter, fut contraint de donner son adhésion à l'acte constitutif qu'il avait dédaigneusement rejeté six ans auparavant. Les cortès reparurent, et l'Espagne marcha hardiment dans les voies révolutionnaires. En 1823, la Sainte-Alliance, alarmée de l'influence que les événements de la Péninsule exerçaient sur tout le midi de l'Europe, résolut de mettre un terme à l'ordre politique fondé à Madrid; à l'appel des puissances, la France envoya une armée sous les ordres du duc d'Angoulême. On demandait aux cortès une modification de la constitution de 1812 : les cortès repoussèrent de telles propositions et recoururent à la voie des armes, mais la fortune trahit leurs efforts; des causes diverses que l'histoire appréciera assurèrent un triomphe prompt et facile aux soldats français, et le régime politique rétabli en 1820 se trouva renversé.

La révolution francaise de 1830 trouva l'Espagne disposée à imiter l'exemple donné par sa voisine. Les partis avaient eu quelques années de paix pour mûrir leurs vues et discipliner leurs rangs; on avait appris à renoncer à des théories trop absolues, à ne vouloir que le possible; Ferdinand était à son déclin, et la jeune reine qu'il associa bientôt après à son gouvernement annonçait des intentions libérales et éclairées. Quelques actes conformes à la pensée qui sem-

blait s'introduire par degrés dans les conseils de la couronne furent comme les signes précurseurs de la révolution qui s'ouvrit à la mort du roi en 1833, et qui fut consommée l'année suivante par la promulgation du statut royal (*estatuto real*) qui donna une nouvelle existence aux cortès. Le corps représentatif de la monarchie espagnole fut alors partagé en deux *estamentos* ou chambres, l'une dite des *proceres* (pairs), l'autre des *procuradores* (députés). D'après cet acte fondamental, le premier se compose de prélats, de grands d'Espagne, des titrés de Castille, et d'un certain nombre de citoyens distingués par des services rendus à l'État, soit dans de hautes fonctions, soit dans l'industrie ou les lettres, et possesseurs d'un revenu de 15,000 fr. de notre monnaie. Les grands d'Espagne jouissent seuls du privilége de l'hérédité, les autres sont nommés à vie par la couronne.

Quant à la chambre des *procuradores*, il faut pour en faire partie, être Espagnol et âgé de 30 ans accomplis, posséder un revenu de 3000 fr. de notre monnaie et résider depuis deux ans dans le lieu de l'élection ou y avoir une propriété. La chambre est renouvelée en masse après trois ans ; ses membres peuvent être réélus immédiatement. Le roi convoque et dissout les cortès ; conformément aux anciennes lois de la monarchie (*nueva recopilacion*), nul impôt ne pourra être perçu désormais sans le consentement préalable des cortès ; on les convoquera extraordinairement en cas de minorité pour déférer la régence, et à l'avénement d'un nouveau roi pour recevoir son serment. En session, les cortès ne peuvent délibérer que sur les objets qui leur sont déférés par décret royal. Telles sont les prescriptions principales du statut. Une loi d'élection provisoire en fut le complément : cette loi posa le principe de l'élection à deux degrés. Des juntes d'arrondissement formées de tous les membres du corps municipal (*ayuntamento*), doublés en nombre par les plus imposés, durent faire choix d'électeurs qui composèrent des juntes de province, au nombre de 55, y compris les colonies, et chargées d'élire 188 procuradores.

On sait les crises successives qui ont amené la couronne à promettre la révision de l'acte constitutif. Les cortès convoquées en 1836 avaient surtout pour mission de faire la nouvelle loi électorale d'après laquelle devait être élue l'assemblée chargée de cette révision.

Ce fut le 24 février 1837 qu'elles reçurent, par l'organe de M. Olozaga, communication d'un projet de constitution qui portait que les cortès se composeraient de deux chambres législatives : le sénat et la chambre des députés. Les fonctions de sénateur devaient être gratuites et à vie. Ce projet fut rejeté. A l'heure où nous écrivons (1843), un projet semblable est soumis à la sanction royale.

II. En Portugal les cortès naquirent avec la royauté. Alphonse Ier, fils de ce comte Henri de Bourgogne, soldat de fortune, dont les victoires sur les Mores commencèrent l'affranchissement de la contrée, ayant été proclamé roi en 1139, sur le champ de bataille, voulut faire confirmer par le vœu national son élévation au trône que son épée venait de fonder. En 1145, une assemblée générale de cortès, où tous les ordres de la nation se trouvèrent, à ce qu'il paraît, représentés, fut convoquée pour la première fois à Lamego, lieu dès lors célèbre dont le nom est toujours resté depuis aux cortès de Portugal. Cette assemblée rompit entièrement les liens qui avaient jusque-là rattaché cette partie de la Péninsule au royaume de Léon, et elle porta une loi qui établissait l'ordre de succession à la couronne dans la famille d'Alphonse. Voici quelques-unes des dispositions de cet acte remarquable devenu la base de la constitution portugaise.

« Que le seigneur Alphonse, roi, vive et qu'il règne sur nous ; s'il a des enfants mâles qu'ils soient nos rois ; si le fils aîné du roi meurt pendant la vie de son père, le second fils après la mort du roi régnant sera notre roi, et ainsi des autres fils ; si le roi meurt sans enfant mâle, le frère, s'il en a un, sera notre roi ; mais, à sa mort, son fils ne régnera pas sur nous, à moins que les évêques et les états ne l'élisent ; alors il sera notre roi, sans cela il ne pourra l'être.

« Si le roi n'a pas d'enfant mâle, et qu'il ait une fille, elle sera reine après la mort du roi, pourvu qu'elle épouse un seigneur portugais ; mais il ne portera le nom de roi que lorsqu'il aura un enfant mâle de la reine. Quand il sera dans la compagnie de la reine, il marchera à sa gauche et ne mettra point la couronne royale sur sa tête. Que cette loi soit toujours observée : si la fille du roi épousait un prince ou seigneur d'une nation étrangère, elle ne sera point reconnue reine, parce que nous ne voulons pas que nos peuples soient obligés d'obéir à un roi qui ne serait pas né Portugais. »

La monarchie portugaise se trouva de la sorte assise sur le principe de la souveraineté nationale ; toutefois les cortès ne furent jamais convoquées, dans ce royaume, avec autant de régularité qu'en Espagne. L'institution n'y prit pas une égale importance, sous le rapport du

vote de l'impôt surtout. On convoquait spécialement les états lorsqu'il se présentait quelque difficulté relativement à la succession au trône; la prérogative des cortès fut rarement méconnue à cet égard. Ainsi en 1383 la descendance légitime des princes issus du comte Henri étant venue à manquer dans la personne de Ferdinand, fils du roi don Pèdre Ier, les cortès réunis à Coïmbre décernèrent la couronne à don Juan son frère naturel, grand maître de l'ordre d'Avis, au détriment de sa fille Béatrix, mariée au roi de Castille. Don Juan s'affermit sur le trône par des victoires : c'est le prince connu dans l'histoire sous le nom de Jean le Bâtard; il fut le fondateur d'une nouvelle branche royale qui régna pendant deux siècles. Dans cette durée que marquèrent de si hautes prospérités commerciales, le pouvoir royal s'étendit. Jean II, arrière-petit-fils de Jean le Bâtard, abaissa les grands; dans une assemblée de cortès tenue en 1482 à Evora, il révoqua les priviléges abusifs qui leur avaient été accordés par ses ancêtres: alors ils conspirèrent; mais leurs complots furent découverts, et plusieurs portèrent la tête sur l'échafaud. Jean fut pour eux un Louis XI; il les frappa sans pitié et poignarda lui-même de sa main le jeune duc de Viseu, frère de la reine.

En 1579, lors de la mort du roi Sébastien, dans son aventureuse expédition d'Afrique, les cortès furent de nouveau appelés à émettre leur vœu sur le choix d'un successeur ; mais cette fois ce fut pour déroger à la loi fondamentale et se prononcer en faveur de l'étranger. Philippe II, rattaché à la maison royale par les femmes, et dont les armées occupaient déjà le Portugal, fut reconnu comme roi par une commission que l'assemblée avait désignée pour prononcer sur les droits des prétendants.

La domination étrangère pesa soixante ans sur le Portugal; enfin, le 1er décembre 1640, une révolution éclata. En peu de jours le joug espagnol fut brisé, et le duc de Bragance, chef de la conjuration, fut proclamé roi sous le nom de Jean IV. Il descendait d'un fils naturel de Jean le Bâtard, créé duc de Bragance en 1442. Les cortès, assemblés à Lisbonne, consacrèrent son droit, sans songer à saisir cette favorable occasion de réclamer les garanties constitutionnelles et l'intervention plus fréquente des mandataires du pays dans le gouvernement; on ne fit rien de plus dans ce but lors de la révolution de palais de 1668, qui renversa du trône Alphonse VI pour y placer son frère Pèdre II. Les cortès reçurent l'abdication du premier et proclamèrent la royauté du second, qui gouvernait déjà le royaume en qualité de régent et qui ne prit le titre de roi qu'après cette décision. Ce fut tout.

Il faut maintenant traverser un demi-siècle pendant lequel le Portugal eut à subir les chances diverses des événements qui bouleversèrent l'Europe. Après l'expulsion des Français et le rétablissement de la maison de Bragance sur le trône, les esprits semblaient incliner, comme en Espagne, vers une réforme constitutive, mais le vœu public ne fut pas plus écouté là que dans l'autre royaume; et, lorsque l'insurrection péninsulaire eut renversé dans ce dernier l'ordre existant, une révolution ne tarda pas à éclater aussi en Portugal : alors fut proclamée par des cortès extraordinaires une constitution modelée sur la constitution espagnole de 1812, mais plus démocratique encore quant au mode de formation. En effet, l'élection des députés était directe, et tous les citoyens âgés de 25 ans et *sachant lire et écrire,* sauf les fils de famille vivant dans la maison et sous l'autorité de leur père, les domestiques, les gens sans moyens d'existence connus, et les moines, jouissaient du droit électoral. Les électeurs se réunissaient dans chaque paroisse le deuxième dimanche du mois d'août, au son des cloches et sous la présidence du magistrat municipal assisté du curé. Les votes recueillis, le bureau de chaque assemblée faisait choix de deux délégués, qui formaient avec tous ceux du même district électoral, une nouvelle assemblée chargée de faire le dépouillement des scrutins et de proclamer ceux que le vœu public appelait à représenter la nation. La base pour le nombre des députés était un à raison de 30,000 habitants. Les attributions n'étaient pas moins étendues que celles des cortès d'Espagne.

Le régime politique fondé par cet acte, que semblait avoir accueilli de son plein gré le roi régnant Jean VI, fut renversé trois ans après par une insurrection dont le chef fut ce don Miguel, propre fils du roi, qui a acquis depuis une si déplorable célébrité. Le roi désavoua alors tout ce qui avait été fait jusque-là; il qualifia de système subversif de tout ordre social le régime représentatif auquel il prodiguait, peu de jours avant, les protestations de dévouement. Ceci se passait en mai 1823.

A la mort de Jean VI, arrivée en 1826, don Pedro, son fils aîné, proclamé précédemment empereur du Brésil, abdiqua en faveur de sa fille Dona Maria, et accorda aux vœux du Portugal une charte constitutionnelle qui rétablissait l'ancienne représentation nationale et la partageait

en deux chambres dites des pairs et des députés. La première se compose de membres à vie et héréditaires nommés par le roi en nombre illimité. La seconde est élective, et la durée de ses pouvoirs est de quatre ans. La constitution consacre deux degrés d'élection; tous les citoyens non compris dans les exclusions ci-dessus indiquées, et qui jouissent en outre d'un revenu de 600 fr. de notre monnaie, font partie des assemblées primaires de paroisses. Ces électeurs de paroisses font choix des électeurs de provinces chargés eux-mêmes d'élire les députés. L'électeur provincial doit jouir d'un revenu de 1,200 francs, et l'éligible de celui de 2,400 fr.; il doit y avoir un électeur provincial à raison de 1,200 habitants, et un député à raison de 25,000, ce qui portait à 119 le nombre des membres de la seconde chambre. L'empereur, avant d'abdiquer, nomma 90 pairs pour composer la première. Les cortès font les lois, sauf la sanction royale, reçoivent le serment du roi, pourvoient à la vacance du trône et à la régence, fixent la quotité des impôts, etc.

En 1828, don Miguel appelé à s'asseoir sur le trône aux côtés de la fille de son frère, commença par dissoudre la chambre des députés, et suscita des mouvements contre-révolutionnaires au milieu desquels il fut proclamé roi absolu. Alors, voulant faire reconnaitre le prétendu vœu public conformément aux anciens usages de la monarchie, il convoqua les états généraux ou *cortès de Lamego*. Cette assemblée des trois états s'ouvrit au mois de juin de la même année, et sa session, qui se termina le 15 de juillet, eut pour résultat un acte adopté *à l'unanimité*, par lequel l'empereur don Pedro, *réputé prince étranger*, et par suite don Miguel Ier, étaient exclus de la couronne déférée à sa fille. Cette pièce fut signée des membres présents, savoir: 20 pour le clergé, 136 pour la noblesse et 156 pour le tiers état.

On sait comment don Pédro, précipité depuis de son trône américain, a généreusement dévoué les dernières années de sa vie à combattre l'usurpation de don Miguel, à rendre le trône à sa fille et la liberté à la nation : entreprise glorieuse enfin couronnée par le succès en 1833.

On consultera, pour plus de renseignements: Marina, *Ensayo historico critico sobre la antigua legislacion de los reynos de Leon y Castilla* et *Teoria de las Cortès;* Hallam, *l'Europe au moyen âge,* Paris, 1820; *Collection des constitutions et des lois fondamentales des peuples d'Europe et d'Amérique* par MM. Dufau, Duvergier et Guadet, 1821-1830; *Histoire des cortès d'Espagne par* M. Sempère, Bordeaux, 1815. P. A. Dufau.

CORTEZ (Hernan ou Fernandez), né en 1485 à Médelin, petite ville de l'Estramadure, descendait d'un famille noble, mais qui avait peu de fortune. On le destinait au barreau : il préféra la carrière des armes. Il avait 19 ans lorsqu'en 1504 il se rendit auprès d'Ovando, son parent qui était gouverneur de Saint-Domingue, et qui lui confia successivement plusieurs emplois lucratifs et honorables. En 1511 il accompagna Diégo Vélasquez dans son expédition de l'île de Cuba. Le lieutenant de Vélasquez, Grijalva, avait découvert le Mexique, où il n'osait s'établir : la conquête de ce pays fut confiée à Fernand Cortez. Celui-ci mit à la voile le 11 février 1518; sur 11 petits navires il avait embarqué environ 700 Espagnols, 18 chevaux, et 14 petites pièces de canon ou fauconneaux. A peine fut-il parti que le jaloux et défiant Vélasquez révoqua sa commission et voulut même le faire arrêter; mais Cortez, ayant pour lui ses soldats, put braver son chef. Il avance le long du golfe de Mexique, tantôt caressant les naturels du pays, tantôt faisant la guerre. Il trouve des villes policées où les arts sont en honneur. La république de Tlascala s'oppose à son passage; mais la vue des chevaux et le bruit seul du canon mettent en fuite ces multitudes mal armées. Cortez fait une paix aussi avantageuse qu'il le veut; 6,000 de ses nouveaux alliés de Tlascala l'accompagnent dans son voyage au Mexique. Il entre dans ce vieux empire d'Anahuac sans résistance, malgré les défenses du souverain : ce souverain commandait cependant, disait-on, à 30 vassaux, dont chacun pouvait paraitre à la tête de 100,000 hommes armés de flèches et de ces pierres tranchantes qui leur tenaient lieu de fer. On peut voir à l'article Mexique l'état où se trouvait alors cet empire, dont les arts et l'administration offrent de si curieux détails.

« Mais, dit Voltaire, ces animaux guerriers sur qui les principaux Espagnols étaient montés, ce tonnerre artificiel qui se formait dans leurs mains, ces châteaux de bois qui les avaient apportés sur l'Océan, ce fer dont ils étaient couverts, leurs marches comptées par des victoires, tant de sujets d'admiration joints à cette faiblesse qui porte les peuples à admirer, tout cela fit que, quand Cortez arriva dans la ville de Mexico, il fut reçu par Montézuma comme son maître et par les habitants comme leur dieu. »

Cortez avait fait son entrée à Mexico le 18 novembre 1518. Bientôt après des soldats espagnols furent assassinés à la Vera-Cruz, par ordre de

Montézuma, empereur d'Anahuac. Alors Cortez fit preuve d'une hardiesse sans exemple : il va au palais, suivi de 50 Espagnols, emmène l'empereur prisonnier au quartier espagnol, le force à lui livrer ceux qui ont attaqué les siens à la Vera-Cruz, et fait mettre les fers aux pieds et aux mains du monarque lui-même ; ensuite il l'engage à se reconnaître publiquement vassal de Charles-Quint et à lui payer tribut. Cependant Vélasquez avait envoyé Narvaez avec une troupe d'Espagnols pour dépouiller Cortez du commandement. Le vainqueur du Mexique marcha courageusement contre Narvaez, qu'il battit, et dont il réunit les soldats aux siens.

Quatre-vingts Espagnols étaient restés à Mexico : l'avarice leur avait fait commettre des cruautés, et les Mexicains s'étaient révoltés. Cortez lui-même à son arrivée fut assiégé par eux; il fut forcé à la retraite, pendant laquelle il perdit et des hommes et les trésors qu'il avait amassés. Vainqueur à la sanglante bataille d'Otumba, Cortez voulut rentrer dans Mexico par le lac ; il avait du canon et détruisit sans peine les bateaux des Mexicains. On prit le nouvel empereur Guatimozin, si fameux par les paroles qu'il prononça lorsqu'un receveur des trésors du roi d'Espagne le mit sur des charbons ardents, pour savoir en quel endroit du lac il avait fait jeter ses richesses. Son grand prêtre, condamné au même supplice, jetait des cris : Guatimozin lui dit : *Et moi, suis-je donc sur un lit de roses ?* Cortez fut maître absolu de la ville de Mexico (1521), avec laquelle tout le reste de l'empire tomba sous la domination espagnole, ainsi que la Castille d'or, le Darien et toutes les contrées voisines. Quel fut le prix des services inouïs de Cortez? celui qu'eut Christophe Colomb : il fut persécuté. Malgré les titres dont il se vit décoré dans sa patrie, il y fut peu considéré ; à peine put-il obtenir une audience de Charles-Quint, qu'il accompagna cependant en 1541 dans son expédition contre Alger. Un jour il fendit la presse qui entourait le coche de l'empereur, et monta sur l'étrier de la portière. Charles demanda quel était cet homme : *C'est*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'États que vos pères ne vous ont laissé de villes*. Cortez, abreuvé de dégoûts, mourut le 2 déc. 1547 à Castilleja de la Costa, près de Séville. — M. Haken a donné sur lui une notice curieuse dans l'Encycl. allemande d'Ersch et Gruber, t. XXI, p. 374-409. A. SAVAGNER.

CORTONA (PIETRO BERETTINI DA), plus connu sous le nom de Pierre de Cortone, du lieu de sa naissance, s'est fait une grande réputation au XVIIe siècle comme peintre et comme architecte. Assez pauvre, à son début dans la carrière, pour se trouver heureux de partager le pain et le grabat d'un marmiton de son âge (12 ans) employé chez le cardinal Sachetti, à Forence, et devenu assez riche pour édifier à ses frais et doter de 500,000 fr. l'église de Sainte-Martine et Saint-Luc où est son tombeau, il sera un exemple aux jeunes gens prompts à se décourager de ce fait qu'il n'est pas d'épreuve à laquelle la fortune n'ait soumis parfois celui qu'elle a ensuite comblé de ses faveurs. Le hasard, qui fit tomber sous les yeux du cardinal quelques-uns de ses dessins, lui procura, dans ce prélat, un généreux protecteur qui le plaça aussitôt chez Baccio Carpi, l'un des meilleurs peintres de Rome, et lui assigna une pension qui le mit au-dessus du besoin. Ses progrès furent d'abord assez lents ; mais bientôt sa facilité devint telle qu'au lieu d'être pour lui un moyen de succès elle fut un écueil contre lequel il dut sans cesse lutter. C'est elle qui l'entraîna si souvent à sacrifier les parties principales à des agréments secondaires, et lui fit substituer aux beautés naïves et toujours variées de la nature cet ordre de beautés factices et de pure convention qui dépare ses ouvrages ; c'est elle qui lui valut le reproche mérité d'avoir perverti le goût de son siècle. Pierre de Cortone connaissait parfaitement l'art du contraste ; son dessin n'a pas toujours la correction désirable ; sa couleur tient de la décoration comme ses compositions : éclatante et riche, lumineuse et forte, elle séduit principalement dans les plafonds, où, réunie à la hardiesse de l'exécution, à la poétique abondance des pensées, à une savante entente du clair-obscur et à la perspective aérienne la mieux sentie, elle achève de donner à l'ensemble de ses machines pittoresques un véritable aspect de féerie. Longtemps encore son immense plafond du palais Barberini, à Rome, et celui moins vaste, mais plus parfait peut-être du palais Pitti, à Florence, seront pour les artistes un sujet d'admiration et d'études fructueuses. Les travaux à l'huile de Cortone, pour être moins célèbres que ses fresques, ne leur sont point cependant inférieurs en mérite. Le *saint Yves*, à la Sapience de Rome, la *Conversion de saint Paul* aux capucins de la même ville; le *Saint Charles* au Catinari occupé à soulager les pestiférés, et la *Prédication de saint Jacques* aux dominicains d'Imola, aussi bien que le *Daniel dans la fosse aux lions*, qu'il peignit à Venise pour l'église de ce nom et qui rivalisa avec les meilleures produc-

tions de cette école coloriste, sont, pour la plupart, d'immenses compositions où l'on retrouve ce génie fécond, cette verve pittoresque, qui furent le propre du talent de Berettini.

L'affranchissement des règles reçues, l'indépendance systématique qui caractérisent ses ouvrages de peinture, se retrouvent dans ses productions architecturales. Le même goût décoratif, les mêmes écarts des règles consacrées s'y remarquent souvent. La *villa Sachetti*, bâtie pour son bienfaiteur, commença sa réputation ; ses projets d'achèvement du Louvre et des Tuileries, composés en concurrence avec ceux du Bernin et du Rainaldi, lui méritèrent les bienfaits du roi de France et augmentèrent sa célébrité, ainsi que divers mausolées disséminés dans les églises de Rome. Mais l'ouvrage qui lui fit prendre rang parmi les architectes habiles de son époque est sa restauration de l'église de la Paix, *Santa-Maria della Pace*, sur la place Navone. Dans la composition du portique et du frontispice, où il donna un libre essor à son génie décoratif et à son goût pour le pittoresque, il est arrivé à l'effet le plus grand, le plus neuf, le plus varié qu'on ait encore atteint. Alexandre VI, à l'occasion de cet ouvrage, le fit chevalier de l'Éperon d'or. Le portail de Sainte-Marie, *in Vid Latâ*, à deux rangs de colonnes corinthiennes et composites isolées, est remarquable en ce qu'il ne ressemble point à ces espèces de placage de bas-relief, qu'offrent la plupart de nos façades d'églises. Quoique cet ouvrage soit peut-être son chef-d'œuvre, sa fille chérie était l'église de Saint-Luc dont nous avons parlé, production médiocre et bizarre dont on ne peut louer que le plan en croix grecque, terminé par des parties circulaires, et la forme générale de sa coupole.

Le Cortone mourut de la goutte, à Rome, en 1669, à l'âge de 73 ans. On a beaucoup gravé d'après lui. Son célèbre plafond Barberini l'a été dans tous ses détails dans le livre *Ædes Barberinæ*. Parmi ses élèves, Romanelli, Ciroferi, Courtois, dit le Bourguignon, occupent le premier rang. L. C. Soyer.

CORTOT (Jean-Pierre), sculpteur, membre de l'Institut, naquit à Paris, le 20 avril 1787, de parents sans fortune. Il étudia la sculpture sous la direction de Bridan fils. Ses premières productions firent remarquer en lui un sentiment juste et fin, toujours dirigé par la raison, avec cette force et cette persévérance de volonté qui triomphent de tous les obstacles. Ses débuts dans les luttes académiques furent des succès. En 1806, il obtint le second grand prix de sculpture sur une statue ronde-bosse de *Philoctète blessé*, dans le même concours où le premier grand prix avait été remporté par Giraud (*voy.*), dont les arts déplorent la perte récente. En 1809, le premier grand prix lui fut décerné sur une statue ronde-bosse de *Marius sur les ruines de Carthage*. Il n'était âgé que de 22 ans quand il partit pour Rome comme pensionnaire de l'Académie de France.

Les circonstances au milieu desquelles grandit le talent de Cortot multiplièrent pour lui les occasions de l'appliquer. Dans l'espace de 18 années, le trône fut occupé par quatre monarques et deux révolutions éclatèrent, renversant des statues, en relevant d'autres. L'artiste fit à Rome celle de Napoléon, modèle en plâtre; celle de Louis XVIII, qui, reproduite en marbre, décore la salle d'exposition de l'Académie; les bustes en plâtre de Louis XVIII et de Henri IV, proportion colossale. Il fit à Paris la statue de Charles X, en plâtre, pour l'hôtel de ville, et le portrait équestre de Louis-Philippe, bas-relief modèle pour la grande galerie nouvellement construite aux Tuileries. Il exécuta en marbre, d'après les modèles feu Charles Dupaty, avec tout le dévouement de l'amitié, la statue équestre de Louis XIII, rétablie sur la Place Royale, et un groupe représentant *la France et la Ville de Paris*, pour le mausolée du duc de Berri projeté dans l'église de Notre-Dame. Il fit les modèles du monument qui devait s'élever en bronze sur la Place de la Concorde, où la figure de Louis XVI, haute de 18 pieds, était accompagnée de quatre figures allégoriques, hautes de 13 pieds, la Justice, la Piété, la Bienfaisance et la Modération. Les événements politiques ont mis à l'écart cette belle et grandiose production qui montrait toute la puissance de l'artiste. Mais dans l'enceinte mystérieuse d'un sanctuaire, un sentiment pieux a pu consacrer le souvenir des infortunes royales, sous les auspices de la religion, seule consolatrice pour de telles douleurs. Le groupe en marbre de *Marie-Antoinette soutenue par la Religion*, qu'on voit dans la chapelle sépulcrale de la rue d'Anjou Saint-Honoré, joint au mérite de l'exécution celui de la convenance, et ces deux mérites, dont l'alliance est essentielle au succès durable des ouvrages d'art, se retrouvent dans le bas-relief qui orne le monument de Malesherbes au Palais de justice, *Malesherbes se séparant de Louis XVI pour aller présenter sa défense;* défense inutile! L'*Entrevue du roi d'Espagne et du duc d'Angoulême au port Sainte-Marie*, destiné à l'arc de triomphe du Carrousel, était un fait honorable en

lui-même et capable d'inspirer l'artiste. Le *Triomphe de Napoléon,* trophée colossal pour l'arc de l'Étoile, retracera dans tous les temps un souvenir de gloire.

L'époque où Cortot revint d'Italie fut aussi celle où M. le comte Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine, réalisait la noble pensée de rendre aux églises de la capitale les décorations en peinture et en sculpture dont elles avaient été dépouillées par la révolution. Cortot exécuta un *Ecce homo*, modèle en plâtre, et une *Sainte Catherine,* statue en marbre, pour l'église de Saint-Gervais; ces deux morceaux réunirent tous les suffrages. Les monuments religieux se multipliant de toutes parts, le même artiste fit, pour le fronton de l'église du Calvaire, un grand bas-relief représentant *la Résurrection;* une *Vierge tenant l'enfant Jésus,* groupe en marbre aujourd'hui dans la cathédrale d'Arras, un autre groupe de *la Vierge avec son fils,* exécuté en argent, au marteau, par M. Chanuel, pour l'église de Norte-Dame de la Garde, à Marseille. Un groupe colossal en bronze doré, figurant une *Pitié,* c'est-à-dire le Christ descendu de la croix sur les genoux de sa mère, groupe qui décore le maître-autel de la nouvelle église de Notre-Dame de Lorette à Paris, est dû au talent de Cortot.

Nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer ces ouvrages et beaucoup d'autres du même statuaire, exécutés ou commencés. Dans le style mythologique ou de l'allégorie, un *Narcisse* et une *Pandore* qui ornent, la première, le musée d'Angers, la seconde, celui de Lyon; deux figures en marbre qui ont valu à leur auteur le prix de l'exposition de 1819, partagé avec Bridan, son maître, *la Justice*, statue colossale pour le perron du palais de la bourse: *la Paix et l'Abondance*, bas-relief de la cour du Louvre: *l'Immortalité*, figure de 16 pieds de proportion qui doit être fondue en bronze et couronner la coupole du Panthéon; *la Ville de Paris,* figure colossale de huit mètres, qui devait faire partie des ornements destinés à la gigantesque fontaine de l'Éléphant. Dans le style pastoral, le groupe de *Daphnis et Chloé,* naïve et gracieuse églogue, qui décore la galerie du Luxembourg. Dans le style historique, le buste en marbre d'Eustache de Saint-Pierre, pour la ville de Calais; la statue de Pierre Corneille, en marbre, pour la ville de Rouen; celle du duc de Montebello, aussi en marbre, pour la ville de Lectoure, et celle de Casimir Périer, en bronze, pour le monument funèbre érigé à ce grand citoyen dans le cimetière du Père-Lachaise. Enfin, dans le style héroïque, le *Soldat de Marathon*, au jardin des Tuileries, figure qui, en offrant une leçon de patriotisme dans un chef-d'œuvre de la sculpture, remplit toute la destination de l'art. La dernière œuvre de Cortot est le fronton de la chambre des députés qui lui mérita le grade d'officier de la Légion d'honneur.

Tel est l'aperçu des ouvrages auxquels Cortot, à peine arrivé au milieu de sa carrière d'artiste, a attaché son nom. Leur nombre, leur variété, le goût, pur et vraiment antique qui règne dans tous, le respect de l'art, empreint sur chacun, assurent à l'auteur un rang très-distingué parmi les artistes contemporains. Cortot fut nommé en 1824 chevalier de la Légion d'honneur, officier plus tard; en 1825, membre de l'Institut et professeur à l'école royale des beaux-arts, en remplacement de Dupaty, à qui il succéda dans ses travaux comme dans ses ouvrages, d'après le désir même de l'émule et de l'ami qu'il remplaçait. Il faisait partie de la commission des beaux-arts près le préfet de la Seine. Atteint depuis longtemps d'une hydropisie, Cortot mourut à Paris le 13 août 1843. X.

CORVÉE, travail gratuit que les paysans d'une seigneurie devaient au seigneur pour l'exploitation de ses propriétés rurales. Ces derniers mots doivent être remarqués. La corvée n'existait que pour le service des champs, et non pour celui de la personne. Ainsi, le seigneur qui pouvait faire labourer son guéret ou faucher son pré par le *manant* de son enclave n'aurait pu le forcer à lui rendre le moindre office dans son château. Il lui était loisible d'en user comme d'un métayer, non comme d'un laquais. — Dans nos idées d'aujourd'hui, nous croirions volontiers que c'était un égard; au rebours, c'était un dédain. Sous le régime féodal, le service personnel était noble, ou, dans les fonctions trop inférieures, il était libre au moins. C'est de là qu'est venu notre mot actuel *livrée*, qui désigne l'ensemble des domestiques d'une grande maison. Le manant, qui était serf, n'y pouvait donc prétendre. Cette distinction est dans la nature des choses; car, dans une hiérarchie despotique, c'est s'élever que de s'approcher du maître. Aussi, on la retrouve partout où le servage existe. En Russie, par exemple, l'une des récompenses les plus flatteuses qu'un noble puisse accorder à l'un de ses paysans, c'est de l'appeler à la domesticité de la ville, et l'un des châtiments les plus sensibles, c'est de le renvoyer au travail ces champs.—La corvée est peut-être le souvenir le plus odieux qu'ait laissé l'ordre de choses aboli par la révo-

lution de 1789. Quand on veut peindre en abrégé la misère des sujets d'une baronnie, on dit proverbialement : *taillable et corvéable à merci et miséricorde*. Il est pourtant vrai que la corvée n'était une oppression que par abus, et qu'en soi c'est tout simplement la moins onéreuse des redevances, savoir la prestation en nature. Aussi existe-t-elle encore au profit des communes rurales sur leurs habitants. C'est ainsi qu'on entretient les chemins vicinaux dans les localités où l'on manque de fonds pour cet objet. A défaut d'argent, chacun prête ses bras, son cheval ou sa charrette. Ce n'était donc pas la nature du droit, c'était son extension et surtout son origine qui le rendaient vexatoire. Qu'un seigneur, ordinairement propriétaire de terres étendues, qu'il ne pouvait ou ne voulait mettre lui-même en valeur, en cédât des portions à des paysans, à la charge de lui faire une certaine quantité de labours ou de charrois, il n'y avait là ni exaction ni tyrannie ; et beaucoup de fermiers s'estimeraient aujourd'hui trop heureux de ne pas payer d'autre prix de bail. Le mal était que ce genre de corvées, nommé *réel*, parce qu'il était la condition de la cession d'une *chose*, d'un fonds, était le plus rare, et qu'à côté de lui en existait un autre, beaucoup plus commun, la corvée *personnelle*, qui était le prix prétendu d'un affranchissement. Les jurisconsultes, d'après une erreur historique que les annalistes de nos jours ont enfin pleinement démontrée, admettaient l'asservissement général de la population gallo-romaine à la population franke, à la suite de l'invasion. Dans cette hypothèse, rendre à un homme de la race vaincue le droit de liberté et de propriété, la faculté d'acquérir et de travailler pour son propre compte, c'était un inestimable bienfait, grevé d'une bien faible charge dans l'imposition de la corvée : et voilà comme on justifiait cet impôt, comme on prétendait même qu'il laissait de grands devoirs de reconnaissance à l'infortuné qu'il accablait souvent. Tel est l'empire des préjugés de caste sur les meilleurs esprits qu'un homme d'un haut savoir et d'un jugement partout ailleurs fort sain, le président Bouhier, au milieu même du XVIIIe siècle, parlait encore en ce sens de la corvée, et écrivait de très-bonne foi, « qu'on ne saurait sans injustice lui donner les noms odieux d'usurpation et d'extorsion.....; que c'était à l'égard des affranchis le prix de leur liberté, et conséquemment d'une faveur dont l'avantage est inestimable, *et dont ils ne doivent jamais perdre le souvenir !* » On pense bien que l'abolition de la corvée fut une des premières mesures qui signalèrent l'apparition du nouvel ordre de choses. — Toutefois, l'Assemblée constituante respecta la corvée *réelle*, en imposant seulement au ci-devant seigneur l'obligation d'en prouver la réalité, c'est-à-dire d'établir qu'elle avait été créée comme condition de la cession d'un fonds. Mais la Convention ne manqua pas d'enchérir, suivant son usage, et de frapper d'une proscription absolue toutes les redevances qui portaient ce nom. Pour une partie d'entre elles, ce nom était tout leur crime. Mais les hommes se gouvernent-ils autrement que par des mots, et n'est-ce pas là le train des choses humaines, action et réaction perpétuelle, où l'on ne sait corriger les abus que par les excès? JAMET.

CORVETTE (*Marine*), bâtiment de guerre qui, dans la classification ou hiérarchie des navires armés, prend son rang après la frégate. Les corvettes sont de plusieurs espèces : 1° corvettes de guerre ; 2° corvettes-avisos ; 3° corvettes de charge.

Les *corvettes de guerre* sont faites pour porter 32, 28, 24 ou 20 bouches à feu ; quelquefois elles en portent d'avantage. Leur construction est combinée pour que le navire, solide et assez fort pour supporter sans peine le poids de son artillerie, soit en même temps rapide et léger à la course. La batterie de ces corvettes est couverte comme celle des frégates ; comme les frégates aussi, elles ont des bouches à feu sur les gaillards. Le calibre des canons et caronades qui entrent dans l'armement des corvettes est en rapport avec la grandeur et la force du bâtiment; elles portent des caronades de 30 et quelques canons de 18.

Les *corvettes-avisos* sont destinées à une fonction où la rapidité de la marche est une des premières conditions des services qu'elles peuvent rendre ; car, ainsi que l'indique leur nom d'*aviso*, elles doivent porter des *avis*, des nouvelles, des ordres pressés ; elles doivent être des instruments des communications faciles entre un chef d'escadre et les différentes parties des divisions sous ses ordres. Les corvettes-avisos sont légères, vives, élancées, peu élevées sur l'eau. Leur batterie est découverte ; elles portent de 18 à 20 bouches à feu. Leurs caronades sont du calibre de 18, et leurs canons destinés aux chasses sont de 12.

Les *corvettes de charge* sont des bâtiments de 800 tonneaux, à batterie couverte, portant ou pouvant porter 28 caronades ; mais la guerre n'est pas leur mission essentielle : elles sont surtout destinées à porter des charges et en général à toutes les espèces de transports. Ce sont les

flûtes, non pas du XVII[e] siècle, mais de la fin du XVIII[e]. Leur marche n'est pas vive, c'est ce qui en fait des navires de guerre très-impropres au combat. Les corvettes de charge et les corvettes de guerre sont mâtées à trois mâts verticaux, comme les vaisseaux et les frégates; les corvettes-avisos ont les deux mâts principaux des grands bâtiments et, derrière, un mâtereau.

Depuis trois siècles la corvette a grandi comme la frégate et le vaisseau, mais moins vite. Ainsi, sous Louis XIV, quand le vaisseau avait déjà cette force qu'il a léguée au vaisseau de ligne actuel, la corvette, ou comme on disait quelquefois alors la *courvette*, n'était encore qu'une espèce de barque longue, allant à la voile et à l'aviron, portant au plus 10 canons de 4 et n'ayant qu'un seul mât et un petit trinquet. Il y a loin de ce navire à la corvette de guerre actuelle! On destine ordinairement les bâtiments de cette nature pour les voyages de circumnavigation : en France les corvettes *l'Uranie*, *la Coquille*, *la Favorite*, et en dernier lieu *l'Astrolabe* ont promené le pavillon de cette nation sur tous les points du globe. Les corvettes sont en général commandées par un officier d'un grade supérieur à celui de lieutenant de vaisseau; une ordonnance du 1[er] mai 1831 a institué dans la marine française un nouveau grade assimilé à celui de chef de bataillon de l'armée de terre, et auquel a été donné le nom de *capitaine de corvette*.

On a longtemps cherché l'étymologie de *corvette* qui paraissait venir de *curvus*, courbe, à cause de la tonture du bâtiment, beaucoup plus haut à ses extrémités qu'à son milieu; on a pensé que corvette ou courvette n'était que la corruption de *court-vite*, parce qu'en effet la corvette était propre à courir. Une origine qui parait positive, et la seule raisonnable, c'est celle qui fait venir corvette de *corbita*. La *corbita* était un bâtiment de charge (*oneraria*). Cicéron en parle dans une lettre à Atticus. Au XVI[e] siècle le navire appelé *corbita* existait encore, et on le trouve mentionné dans le vieux dictionnaire italien de Duez. La corbita du XVI[e] siècle et la corvette du XVII[e] semblent avoir entre elles de grands rapports et appartenir toutes deux à la même famille, issue peut-être de la *corbita* antique mentionnée par Cicéron et rappelée par Baïf, Scheffer et tous les hommes qui ont écrit sur la marine des anciens. A. JAL.

CORVIN. *Voy.* MATHIAS et HUNYADE.

CORVISART-DESMARETS (JEAN-NICOLAS, baron), naquit à Vouziers en Champagne, le 15 févrie 1755, l'année du tremblement de terre de Lisbonne, de même qu'Hahnemann, l'inventeur de l'*Homœopathie*. Le père de Corvisart, procureur au parlement de Paris, se vit obligé de partager l'exil des magistrats lors de leurs folles querelles avec le clergé, et c'est pendant cette espèce de bannissement que le jeune Nicolas vit le jour. Riche comme un procureur, mais amateur trop passionné de tableaux pour amasser des trésors durables, le père de Corvisart plaça économiquement son fils chez un prêtre, son oncle maternel, desservant la cure d'un petit village voisin de Boulogne-sur-Mer. Tel fut le premier maître du médecin de l'empereur, maître dont les leçons d'orthodoxie durent jeter dans son esprit des racines bien peu profondes, à en juger par les actions de toute sa vie, notamment par la dernière. — A 12 ans, Corvisart fut admis dans le collége de Saint-Barbe à Paris, et ce fut dans cette maison célèbre qu'il acheva ses humanités avec une médiocrité si remarquable qu'il mérita, au lieu de couronnes, l'amitié vive de tous ses camarades, sans en excepter les plus paresseux. Sorti de son collége à peu près comme il y était entré, le jeune Corvisart aurait bien désiré retourner chez son oncle le curé, n'eût-ce été que pour cueillir ses fraises et cultiver son petit jardin; mais son père, qui voyait avec joie qu'aucun éclair d'imagination ne venait gâter le bon sens du jeune homme, résolut d'en faire un procureur. Corvisart, non sans dépit, obéit d'abord aux exigences paternelles; mais, un jour qu'il venait d'assister à une leçon publique de Desault, il quitta mystérieusement l'étude de son père pour aller s'enfermer à l'Hôtel-Dieu, où il se tint studieusement caché durant plusieurs mois. Quoique impatient et incrédule, Corvisart était né médecin. Il avait ce coup d'œil sûr qui saisit l'ensemble des choses encore mieux que chaque détail; il avait aussi le tact et l'ouïe d'une extrême finesse, des sens parfaits en un mot, et de plus une grande dextérité, aptitudes diverses dont l'alliance est fort rare, et qui le firent hésiter longtemps entre la médecine et la chirurgie. Toutefois, cette incertitude quant à une vocation précise, loin de lui conseiller l'oisiveté, doubla sa ferveur pour l'étude : suivant tour à tour Desbois de Rochefort et Desault, les deux fondateurs d'une clinique en France, bientôt il devint l'ami et quasi l'émule de ses deux maîtres, à chacun desquels il aurait également pu succéder sans blesser ses goûts ni la justice. — Cependant, préférant la rivalité de deux hommes modestes comme Hallé et Pinel, à la rivalité peut-être plus dangereuse de Dubois, de Pelletan, de Boyer, et Desbois de

Rochefort étant mort, Corvisart succéda à ce grand praticien comme professeur de clinique à l'hôpital de la Charité. — Une fois chef d'emploi, et cet emploi souriant à ses goûts, Corvisart en accomplit dignement les devoirs, dont il ne craignit point de reculer les bornes. Au lieu de ces simples causeries familières à son prédécesseur, au lieu de ces confidences paternelles d'un maître entouré de quelques disciples de choix, Corvisart imita les majestueuses cliniques de Vienne, marcha sur les traces de Stoll, qu'il traduisit afin de le mieux connaître, divisa son hôpital, disciples et malades, comme une armée, prit le ton de commandement d'un général escorté d'un nombreux état-major, faisant régner avec sévérité dans ses salles la discipline des camps, et exerçant chaque matin des groupes d'élèves à la science de l'observation, aussi précisément que s'il se fût agi de manœuvres militaires au Champ-de-Mars. — Cette façon d'agir, dans un temps de guerre et de révolution, enthousiasma la foule, et l'on vit bientôt Corvisart, à ce premier succès, unir des succès de toute espèce : il professa au collége de France la médecine théorique, sans avoir pris la peine de créer lui-même aucune théorie. Stoll le suivait ou plutôt le précédait partout ; car Stoll était son guide à sa clinique, son autorité favorite dans ses jugements et ses pronostics ; il le traduisait dans ses livres, il le commentait dans ses cures. Stoll, qui, en se comparant à Boerhaave, avait dû s'accuser de paresse extrême, ne se doutait pas sans doute qu'après l'avoir lui-même illustré, ses ouvrages serviraient à la fortune de Corvisart : mais le grand sujet de gloire pour ce dernier, c'est d'avoir reçu les confidences des hommes de génie que la révolution française vit éclore ; c'est d'avoir obtenu la confiance du plus grand de tous. Napoléon cependant ne connut pas directement Corvisart ; ce ne fut point non plus l'estime publique qui lui dicta ce choix important. Corvisart ayant connu Barras par Lecouteulx de Canteleu, l'un de ses premiers clients, ce fut Joséphine qui le présenta à Bonaparte, après l'avoir connu chez Barras. — « A quelle maladie, lui demanda Joséphine, selon vous, docteur, à quelle maladie le général est-il exposé ? » « Aux maladies du cœur » répondit le médecin. — *Ah!* dit Bonaparte... *et vous avez fait un livre là-dessus ?* — Non, répondit Corvisart, mais j'en ferai un. — Faites, faites vite, répliqua le grand homme : nous en parlerons ensemble. » — C'est effectivement là le livre que Corvisart composa avec le plus d'attention, celui qui a le mieux motivé sa célébrité, qu'au reste il aurait également acquise sans aucun ouvrage. Nous sommes loin de prétendre que ce *traité* de Corvisart, évidemment calqué sur l'ouvrage de Sénac, et rédigé par le docteur Horeau, soit une composition de premier ordre ; nous dirons seulement qu'il fut jugé l'égal de la *Nosographie philosophique* du docteur Pinel lors du concours pour les prix décennaux. Quoique Corvisart se bornât à la *percussion* de la poitrine et à l'étude de la physionomie et du pouls, comme moyens d'exploration, son livre cependant offre des exemples d'un diagnostic merveilleusement précis. Quand il aurait eu à sa disposition le *stéthoscope* de Laennec et le *sphygomètre* du docteur Hérisson, il n'aurait pas montré plus de bonheur dans ses prévisions. Il lui est arrivé de dire à la vue d'un portrait : « Cet homme a dû mourir d'une maladie du cœur : » et cette rare appréciation se trouvait exacte. — Habituellement triste et rêveur, grand lecteur de Voltaire et de Molière, railleur comme eux, et non moins sceptique, Corvisart ressentit plus d'une fois cette maladie affreuse qu'on nomme l'ennui, et il ne réussit pas toujours à la dissiper au milieu de cette foule d'artistes célèbres dont il composait habituellement sa société. — Brusque, franc et spirituel, portant la vérité jusqu'au pied du trône, où il portait aussi des conseils toujours bien reçus, quoique peu suivis, Corvisart a souvent prononcé de ces mots piquants qui méritent quelque souvenir... A l'époque où Napoléon méditait son divorce d'avec Joséphine, il aborda un jour Corvisart : « Docteur, lui dit-il, à 60 ans peut-on raisonnablement espérer de devenir père ? — *Quelquefois*, sire. — Mais à 70 ans, monsieur le baron ? — Oh ! sire, à 70 ans, *toujours*. » — Ami et admirateur de l'empereur, Corvisart éprouva une attaque d'apoplexie à la nouvelle des désastres de 1814. Il mourut à sa campagne de la Garenne à Courbevoie, le 18 mars 1821, fort peu avant Napoléon. Il avait ordonné que son corps fût immédiatement transporté à sa terre d'Athis. — Corvisart, ce roi des médecins de l'empire, ne vit dénier sa puissance par personne, sans doute parce qu'il la dut à l'ascendant du caractère plutôt qu'aux vives lumières de l'esprit, à la conduite plutôt qu'à un zèle patiemment studieux. Cependant, lui aussi connut les vicissitudes : devenu opulent, honoré de l'estime du maître, et vivant sans complaisance dans l'intimité d'une cour glorieuse, possédant tout ce que légitime le mérite, et tout ce qu'espère l'ambition, titres, cordons, diplomes d'institut, fortune et baronnie ;

cru heureux sans inspirer l'envie, et témoin des succès de Bichat sans la ressentir, Corvisart avait commencé par les privations une existence qu'il acheva dans les regrets. A 30 ans, quoique issu d'une famille aisée, les ressources pécuniaires de Corvisart n'excédaient pas 100 écus : « Et plus d'une fois, comme le dit M. Pariset, il avait été réduit à la dure nécessité de faire des emprunts. » A 40 ans, il n'était encore ni connu hors de l'école, ni convenablement récompensé. Une femme insolente, Mme Necker, si charmante pour Thomas, emphatique comme elle, l'avait humilié par ses caprices : elle lui promettait une place d'hôpital, à la condition qu'il affublerait sa fraîche *titus* d'une perruque d'octogénaire. Mais la bonté de Joséphine vint enfin jeter son baume sur tant de souffrances. Elle lui donna même un pouvoir si grand que, dix ans après, Corvisart menaçait d'une destitution le pharmacien Bouillon-Lagrange, qu'il avait surpris ordonnant une potion à cette illustre Joséphine. C'est même après cette dure admonition de Corvisart que M. Bouillon-Lagrange prit la soudaine détermination de se faire médecin. — Quoique bienfaisant et indulgent, Corvisart portait quelquefois la brusquerie jusqu'à l'indiscrétion, jusqu'à l'imprudence. Se trouvant dans le salon de Fourcroy un jour que M. Vauquelin revenait d'un voyage ayant eu pour objet de requérir dans les provinces tous les ustensiles pouvant servir à confectionner de nouveaux canons, Corvisart inspira de mortelles inquiétudes à notre célèbre chimiste : savez-vous pourquoi ? En voyant paraître le jeune Vauquelin, Corvisart avait dit tout haut à Fourcroy : « *Ah! voilà l'hypocondriaque qui arrive!* »... M. Vauquelin m'a plusieurs fois raconté que ce simple propos l'avait rendu malade, et qu'il avait prié Corvisart de lui tâter les hypocondres. — Corvisart savait que ce défaut était le sien, et il le blâmait dans lui comme dans les autres. Un jour que je lui donnai à lire (en 1818) un Mémoire que je venais de publier, je ne sais au sujet de quelle observation, M. Corvisart me dit : « C'est trop vrai, cela; si la personne venait à vous lire et à se reconnaître! ».... Et là-dessus il me raconta ce qui lui était arrivé avec Mlle Contat, l'actrice célèbre. « Cette dame, me dit M. Corvisart, était affectée d'une maladie cancéreuse que je désespérais de guérir, et qui me la ramenait sans cesse. Convaincu de l'inutilité de mes soins, et très-ennuyé d'elle, je pris le parti, un jour, de l'adresser à M. Boyer, chirurgien. A cette intention, j'écrivis une lettre ainsi conçue: « Voici un carcinome incurable. Ayez recours à votre adresse, ou armez-vous de patience; moi je la perds. » Eh bien! ajouta M. Corvisart, devinez-vous ce que fit Mlle Contat?... Elle ne fut pas sitôt hors de ma vue qu'elle s'empressa de lire ma lettre; et l'on vint m'avertir qu'une femme venait de tomber évanouie dans la cour de mon hôtel. ISID. BOURDON.

CORYBANTES. C'étaient, dans l'antiquité, des dieux subalternes et des prêtres particuliers à la religion de Cybèle, comme les Curètes étaient des dieux subalternes et des prêtres particuliers à celle de Rhéa. Cybèle, chez les Phrygiens, était l'unique déesse, Atys son amant, Atys qui est le soleil, est loin d'être son égal; entre autres rôles secondaires, il a celui de prêtre de la déesse. Les Corybantes ne sont que d'autres lui-même, mais dans une sphère encore inférieure; ce sont des intelligences plus subordonnées encore. Enfin les prêtres arrivent : ce sont des Corybantes terrestres qui prennent modèle sur ceux d'en haut, mais qui bientôt se confondent avec eux, de sorte que les dieux ont quelque chose de l'homme et les hommes quelque chose du dieu. Ainsi une échelle mystique unit le ciel à la terre et l'essence suprême s'émane successivement en un premier ministre, en esprits recteurs, en prêtres, pour arriver enfin à l'humanité. Au reste les Corybantes, dans leur plus haute acception, sont les intelligences sidériques des planètes (et, comme telles, ont quelque chose des Cabires); dans leur acception inférieure, ils exécutent sur terre des danses armées, bruyantes, frénétiques, symbole de la danse harmonieuse des planètes dans le ciel.

On donne aux Corybantes deux généalogies : suivant les uns, ils naquirent d'Apollon et de Thalie ou Clytie (celle-ci est évidemment étrangère à la Phrygie); suivant les autres, de Corybas et de Thébé. Corybas lui-même est fils de Jasion et de Cybèle. Quelquefois on nous montre trois Corybantes principaux, Corybas, Pyrrhique, Idée; parfois Atys figure comme le Corybante primitif. Leur nom vulgaire devint *Galles*, peut-être lorsque les Gaulois se furent fixés dans cette partie de la Phrygie appelée de leur nom Galatie; leur chef, dit *Archigalle* et aussi *Mégabyze*, devait être eunuque; beaucoup de Galles aussi se soumettaient à la castration. Vers le IVe siècle avant J. C., ils commencèrent à se répandre hors de la Phrygie, danseurs et mimes obscènes, mendiants insatiables, suivis d'un âne à doubles paniers, et reçurent le sobriquet de *métragyrtes*, c'est-à-dire *vagabonds de la mère* (la mère était le nom de Cybèle); ils devinrent fameux surtout par leur libertinage et par leur

complaisance à se rendre les agents de la prostitution. Il est à croire que dans la Phrygie même, l'association des Corybantes montra des mœurs plus pures. Les évhéméristes ont fait honneur aux Corybantes de la découverte et de la fusion des métaux, et ont placé ces grands faits vers l'an 1400 av. J. C. *Voy.* DACTYLES. PARISOT.

CORYMBE. En botanique, on appelle *corymbe* un mode particulier d'inflorescence mixte, dans lequel un nombre plus ou moins considérable de fleurs sont portées sur des pédoncules nés de points différents de la tige, mais arrivant à peu près à la même hauteur. L'ensemble présente la forme d'une grille d'arrosoir renversée, comme on le voit dans la millefeuille, la tanaisie, etc. X.

CORYMBIFÈRES. *Voy.* SYNANTHÉRÉES.

CORYPHÉE, du grec *koruphê* (sommet). C'était le chef du chœur dans les tragédies antiques, ou celui qui commençait un dialogue avec le héros au nom de sa troupe; c'est encore dans nos opéras le chef d'un chœur. Sur la scène d'Athènes et de Rome, le coryhée entonnait le chant d'une voix forte, qui devait dominer toutes les autres voix qui se succédaient en suivant sa mesure, sa prosodie et les mouvements de sa passion ; c'était avec le pied que le coryphée donnait le signal. Quelquefois le coryphée était appelé *chorége*. Vitruve nomme *choregium* un lieu où l'on renfermait les habits, les décorations, les instruments de musique, et où l'on disposait les chœurs des exécutants. — Eschyle donne aussi le nom de *coryphée* à l'une des Furies, qui porte la parole pour les autres, dans l'accusation des Euménides contre Oreste. — Enfin *coryphée* se dit communément de ceux qui, dans un art, une secte, une profession, une académie, se distinguent par-dessus tous les autres; c'est le nom que l'on donne au meneur, au chef d'un complot, d'une conspiration. DENNE-BARON.

CORYZA. (*Médecine.*) Ce mot grec, signifiant pesanteur de tête, a été conservé pour désigner le catarrhe nasal, vulgairement appelé *rhume de cerveau*. Cette affection, des plus communes, est une irritation inflammatoire de la membrane qui tapisse les fosses nasales : elle débute par la sécheresse des narines, une démangeaison plus ou moins vive, qui provoque l'éternument ; la membrane rougit ensuite et se gonfle au point d'intercepter le passage de l'air, effet qui, réuni à un sentiment de plénitude dans le nez, est appelé *enchifrènement*. Le sens de l'odorat est aboli. La membrane pituitaire ne tarde pas à devenir humide en fournissant une abondante sécrétion de mucus aqueux, âcre, corrodant quelquefois le pourtour du nez et s'épaississant par les progrès de la maladie. — Des frissons et un état fébrile accompagnent souvent cette succession d'accidents. L'irritation se propage aux yeux, aux sinus maxillaires et frontaux, et descend communément dans les conduits qui servent au passage de l'air dans les poumons : aussi le coryza est-il l'avant-coureur habituel des rhumes de poitrine ou *bronchites*. Cette irritation, après une durée plus ou moins longue, se termine ordinairement par une cessation graduelle et spontanée des altérations que nous avons indiquées. Le passage de l'air à travers les narines redevient libre, et le sens de l'odorat se rétablit; quelquefois l'irritation persiste avec opiniâtreté, surtout dans la vieillesse, ou récidive fréquemment. — Cette affection, si peu redoutable dans la majorité des cas, peut cependant acquérir de la gravité quand l'irritation de la membrane pituitaire pénètre jusqu'au cerveau, comme le prouve un exemple cité par M. le professeur Lallemand. — La cause qui produit le plus communément cette maladie est l'impression d'un air froid, surtout quand il est humide, quand on l'éprouve sur la tête ou les pieds, et durant la nuit, comme aussi quand on sort d'un lieu chaud et sec. Des vapeurs irritantes, telles que celles du chlore, du soufre, etc., peuvent encore causer le coryza, et on le voit aussi se manifester au début de différentes maladies qui affectent l'ensemble des membranes muqueuses et de la peau. — L'intervention d'un médecin est rarement nécessaire pour le traitement d'une maladie aussi légère : on doit se borner à se tenir chaudement, à boire quelques boissons théiformes, qui excitent la transpiration ; en cas de fièvre, on suivra l'impulsion de l'instinct, qui suggère l'abstinence des aliments; on cherchera en même temps à dériver l'affection de la tête par des bains de pieds et des lavements. On a recours quelquefois dans cette affection à des fumigations chaudes et émollientes sur la face; mais on active souvent l'irritation par cette médication échauffante, qui appelle le sang vers la tête, et, au lieu d'abréger la durée du coryza, on peut la prolonger. La routine plus que la raison a établi l'usage de ces fumigations. Dans les cas où l'irritation de la membrane devient habituelle, et surtout si elle affecte le cerveau, il faut recourir aux avis des médecins. CHARBONNIER.

COS, l'une des îles Sporades (îles éparses), est aussi l'une des plus remarquables de l'Archipel; elle est située sur les côtes de l'Asie Mineure, à l'entrée du golfe Céramique, et est voisine de la Doride. Elle conserve aujourd'hui son nom sous

la forme de Stan-Cou ou Stancho, cette première syllabe n'étant qu'une préposition. Cette île a 10 lieues de long sur 4 à 5 de large et 28 de circonférence. Elle avait d'abord porté les noms de Ménèpe, de Cæa, de Nymphæa, de Caris et de Méropis, de Mérops, l'un de ses premiers rois, puis elle prit définitivement et garda jusqu'à nos jours celui de Cos, que lui légua la fille de ce prince, appelée Côs ou Côos : ce nom signifie *toison* en grec. Ne serait-il donc point plus raisonnable de croire que cette île l'emprunta de la laine de ses nombreux troupeaux, laine encore recherchée? — Sa capitale, Astipalæa (ville ancienne), située d'abord sur le rivage de la mer, fut abandonnée et rebâtie près du promontoire Scandaria, 366 ans avant J. C. C'est à cette époque qu'elle prit le nom de l'île. Ville considérable, au rapport de Diodore de Sicile, elle fut fortifiée et ceinte de murailles par Alcibiade. Homère ne l'appelle que la ville d'Eurypile, de ce prince qui y régnait du temps d'Hercule. Parmi les autres rois de Cos, on trouve Chalcon, Antiphe et Philippe : ces deux derniers vinrent au siége de Troie. — Monarchique d'abord, le gouvernement de cette île tomba aux mains du peuple, puis fut ressaisi par l'aristocratie, et, longtemps en butte aux coups de la fortune, qui secouait la Grèce et l'Asie, elle finit par grossir le nombre des provinces romaines sous Vespasien. Dans la suite des temps, elle échut aux chevaliers de Rhodes, auxquels les Turcs la prirent et qui la gardèrent. Cette île s'enorgueillissait de plusieurs genres de célébrité : illustrée par la naissance d'Hippocrate, le père de la médecine, et d'Apelles, le plus fameux des peintres de la Grèce, elle donna encore le jour à cette Pamphyla, femme dont l'immortelle industrie mit la première en œuvre le fil délié du ver à soie, et enrichit ainsi à l'avenir l'Europe, l'Asie, l'univers enfin, de ces merveilleuses étoffes que les rois d'Orient, les patriciennes et les courtisanes de Rome achetèrent au poids de l'or. La pourpre, ce précieux coquillage qui se péchait dans les parages de Cos, ajoutait encore par sa teinture éclatante à la richesse de ces gazes de soie si fines que les poetes les appelaient du *vent tissu*. A Zia, l'ancienne Céos, entre la Morée et l'île de Négrepont, et qu'il ne faut point confondre avec Cos, M. de Chateaubriand rencontra la plupart des bourgeois filant de la soie. — Là, Esculape et Vénus étaient particulièrement adorés; ils y avaient deux beaux temples : une admirable statue de cette déesse, donnée par la suite par les habitants en présent à Auguste; une Vénus *anadyomène*, ou sortant des eaux, un portrait d'Antigonus, ouvrage d'Apelles, y faisaient l'admiration des étrangers curieux ou malades qui se rendaient de tous côtés dans cette île hospitalière pour faire des offrandes au dieu de la santé, et suspendre dans son temple des tableaux votifs. Là étaient gravés successivement sur des tables d'airain les noms des maladies, leurs symptômes, leurs progrès, leurs paroxysmes, leurs cures et la vertu des remèdes avec leur dose. Hippocrate, si savant, si éclairé et si vertueux qu'on l'a dit du sang du dieu Esculape même, inscrivait et classait dans un recueillement profond, environ 400 années avant l'ère chrétienne, cette célèbre clinique de l'antiquité; il en composa un livre, et ce livre fut les *Aphorismes*. N'oublions pas ici deux autres illustrations moins utiles au genre humain, mais qui en firent le charme : le poete élégiaque Philétas, un des modèles de Properce, et Théomnestus, célèbre joueur d'instruments et homme politique : tous deux naquirent à Cos. — Étrange destinée de la Grèce, dont l'indépendance, en proie à son esprit de division, fut toujours morcelée, Hérodote nous apprend que l'île de Cos fournit des troupes à Xerxès contre la Grèce même, portant ainsi, comme une fille dénaturée, le fer et la flamme au sein de la mère patrie. — Les médailles de Cos sont d'or ou d'argent, ou de bronze; leurs types sont l'écrevisse de mer, un serpent seul ou entortillé autour d'un bâton, une lyre, un carquois. Ile remarquable, ses temples d'Esculape et de la mère de l'Amour, et sa passion pour les vers et la musique, justifient clairement ces emblèmes. Cos sut conserver assez longtemps sa prépondérance dans les premiers siècles du christianisme pour qu'elle devint le siége d'un évêché. Cos n'est plus aujourd'hui cette ville fameuse vantée par Diodore de Sicile; elle n'a plus ce port si beau, si grand et si sûr, qu'il nous a décrit : creusé dans une baie, celui d'à présent ne peut servir d'abri qu'à de petits bâtiments, à des caïques et aux barques des pêcheurs. Si la fortune a ravi à cette île son ancienne magnificence, en revanche la nature lui a laissé la sienne : son sol, ondulé de petites collines, si ce n'est vers la partie orientale, ressemble à un immense jardin planté d'orangers, de figuiers, de cyprès, de citronniers, de térébinthes, et verdoyant d'un grand nombre de plantes médicinales, qui semblent attester l'antique présence du dieu de la santé dans ces lieux. Le tout est entremêlé de vignes qui fournissent un vin délicieux, et d'excellents pâturages, abondants en troupeaux. Cos fabrique en outre des étoffes de laine d'une belle teinture, et qui sont

fort recherchées : on aime à voir, après tant de siècles écoulés, dans cette île, aujourd'hui sans gloire, les traces de sa primitive industrie, qu'elle dut au génie d'une femme. DENNE-BARON.

COSAQUES, qu'il vaudrait mieux écrire KASAKS, ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes et qu'ils sont appelés par les Russes. M. Quatremère, se fondant sur des autorités orientales, préfère l'orthographe *Kazzak*. « Ce mot, dit-il [1] : n'est pas proprement un nom de peuple ; c'est un mot qui appartient originairement à la langue des Turcs orientaux, et qui a passé dans l'idiome des Persans depuis les conquêtes de Tamerlan ; car on le chercherait vainement chez les écrivains antérieurs à cette époque. Le mot *kazzak* désigne un partisan, un homme qui ne combat pas en bataille rangée ; mais qui va faire contre l'ennemi des incursions rapides et imprévues. » Cette étymologie, donnée déjà par Müller et Engel [2], est bien préférable à toutes celles qu'on a basées sur des conjectures plus ou moins probables. En effet, le nom de *kazak* ou *kasak* est très-répandu en Orient, depuis Masoudi, qui en parle déjà au Xe siècle, mais sous la forme de *kichek*. Il est question d'Ouzbeks Kasaks, et les Chinois donnent aussi ce nom aux Kirghiz qui, à ce qu'on assure, l'ont adopté eux-mêmes de préférence à ce dernier. On sait que les Russes les appellent *Kirghiz-Kaïssaks* et qu'ils placent parmi eux la *kasatchia orda* ou horde des Kasaks.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, sur laquelle nous sommes entré ailleurs dans d'assez grands détails, les Cosaques paraissent pour la première fois dans l'histoire de la Pologne au commencement du XVIe siècle, et à la même époque, Herberstein en place des tribus à l'orient de Kasan. Cependant dans l'Occident même, ce nom était plus anciennement connu. Dans le IXe siècle, Constantin Porphyrogénète (*De administrat. imper.*, Ven., 1729, 2e part., ch. 38) parle déjà d'un pays situé sur le versant méridional du Caucase et appelé *Kasakhia*. Un siècle plus tard, les annales russes font mention d'une guerre soutenue par Mstislaf Vladimirovitch contre un peuple voisin qu'elles nomment *Kassoghis*. Les Ossètes appellent encore aujourd'hui les Tcherkesses *Kasakh*. On peut donc admettre, avec Karamzine, que des peuplades circassiennes entrèrent en Russie à la suite de Batu-Khan ; qu'elles s'établirent vraisemblablement sur le Don ; qu'elles y firent connaître le nom oriental de *kasakh*, et qu'elles furent le noyau du peuple ainsi nommé. Elles ne tardèrent pas à s'amalgamer avec la population qui les environnait, ainsi qu'avec les transfuges tâtars ou turcs, russes, moldaves, lithuaniens qui couraient en foule les rejoindre, soit pour échapper à la tyrannie de leurs seigneurs, soit pour prendre part à leurs expéditions militaires. Leur nombre s'accrut ainsi dans une proportion rapide, et elles s'étendirent successivement jusqu'au Dniéper. Ce fut une colonie d'aventuriers pareils qui s'établit dans une île de ce fleuve, au-dessous de ses cascades (*poroghi*), à laquelle elle donna le nom de *setch* ou *setcha* (en polonais *siecz*), abatis d'arbres, et dont elle prit elle-même celui de *Zaporoghes*, hommes d'au delà des brisants (des mots slavons *za*, au delà, et *porogh*, barrage, brisants). Eustache Daschkiévitch, à qui le roi de Pologne, pour le récompenser de ses services, confia les starosties de Tcherkassy et de Kanief, donna une espèce d'organisation républicaine à cette colonie, et fonda l'existence des Cosaques, comme nation. Au reste, il paraît qu'alors aussi ce nom de Cosaques était pris dans une acception générale et servait à désigner, peut-être par extension, des soldats armés à la légère, pillards et indisciplinables, qui, dans leur ardeur pour le brigandage, n'étaient retenus par aucun frein [3]. Mais bientôt ce nom devint un titre d'honneur auquel étaient attachés certains priviléges, et il fut appliqué plus spécialement aux guerriers Zaporoghes, tandis que la population paisible et agricole des bords du Dniéper s'appelait *Malo-Rossiani*, c'est-à-dire Petits-Russes. Cependant ce mot de Zaporoghes dut prendre une signification moins restreinte lorsque Sigismond Ier eut distribué à ces guerriers des terres au-dessus des cascatelles. On commença donc à y substituer celui de Cosaques de l'Ukraine ou de la Petite-Russie.

Quelques années plus tard, Étienne Batori, craignant que les Cosaques, après avoir combattu avec succès les Tâtars, ne devinssent aussi redoutables aux Polonais, voulut les soumettre à une certaine discipline. Il divisa tous les jeunes guerriers en dix régiments (*polks*) de 1,000 hommes chacun, subdivisés en compagnies (*sotnes*) de 100 hommes, et commandés par un *kochévoï* (en polonais *koszowy*) [4] appelé aussi

[1] Dans une note de la superbe édition de l'*Histoire des Mongols de la Perse* par Raschid-Eddin (t. Ier, p. 406).

[2] *Voir* notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 434.

[3] C'étaient surtout les *Haidamaks*, habitants d'une longue vallée de l'Ukraine polonaise, qui se rendirent fameux par leurs brigandages et par toutes sortes d'atrocités.

[4] C'est littéralement un capitaine de charroi ou vaguemestre, de *koseh*, camp, bagage, nom que M. Reiff, dans son dictionnaire

hetmân par les Polonais, en russe atamân (*voy.* ces deux mots), et placé sous les ordres immédiats de l'hetmân de la couronne. Ce *kochévoï* avait un conseil composé du maître de l'artillerie (*obossnii*), de deux juges (*soudia*), de deux notaires (*pissar*), et de quatre assesseurs (*assaoul*). Chaque régiment avait en outre son chef et son conseil particulier. La population sédentaire s'organisa aussi peu à peu. La setcha formait comme la métropole; autour d'elle étaient les *kourènes* [1], feux ou quartiers, qui avaient chacune à leur tête un *kourennoï atamân*, et plus loin s'étendaient les villes et les villages. Les Cosaques continuèrent d'ailleurs de jouir d'une liberté entière, tandis que leurs voisins gémissaient sous le joug le plus pesant.

Cependant, l'intolérance religieuse des Polonais d'un côté, et la turbulence des Cosaques de l'autre, firent naître bientôt de graves mésintelligences. La révolte de 1593 fut étouffée, il est vrai, mais les Cosaques n'oublièrent pas leurs griefs; en 1654, ils se séparèrent finalement de la Pologne pour se soumettre au czar de Russie. Aussi peu satisfaits du gouvernement moscovite qu'ils l'avaient été du polonais, ils prirent part, en 1708, à la révolte de Mazeppa (*voy.*). Vaincus et poursuivis par le général russe Iakovlef, ils franchirent la frontière et allèrent se mettre sous la protection du khan de Crimée, dont ils ne s'accommodèrent pas mieux que de leurs maîtres précédents, qui, au moins, étaient comme eux chrétiens. Aussi, en 1733, implorèrent-ils leur pardon de l'impératrice Anne, qui le leur accorda. Mais toujours aussi turbulents, ils finirent par lasser la patience de leurs suzerains : en 1775, Catherine II ordonna de les disperser. Ils parvinrent, en assez grand nombre, à se sauver en Bessarabie, et passèrent de là dans la Moldavie, où les Russes les retrouvèrent en 1828; les autres, connus aujourd'hui sous le nom de *Tchernomorskii*, ou Cosaques *de la mer Noire*, furent transportés, en 1788, sur la côte de la mer d'Azof, où ils reçurent, de 1802 à 1804, une organisation à peu de chose près semblable à celle de leurs voisins septentrionaux, les Cosaques *du Don*.

Ces derniers, probablement les plus anciens de tous, s'étaient déjà soumis à la Russie vers 1549, et ils avaient obtenu divers priviléges, entre autres celui de choisir librement leur chef ou atamân. Mais non moins indomptables que les Zaporoghes, ils avaient attiré sur eux, dès 1577, la vengeance d'Ivan IV. A l'approche des troupes russes, Iermak ou Iermolaï Timoféïef avait quitté les bords du Don à la tête de quelques-uns de ces aventuriers, et s'était jeté en Sibérie (*voy.*), dont il avait préparé la soumission. Vers le même temps, d'autres Cosaques, chargés de la garde du Volga, s'étaient établis sur ce fleuve. En 1584, d'autres encore étaient allés former des établissements sur le Iaïk ou fleuve Oural; tandis que les Cosaques du Térek se fixaient à Tumen, sur cette rivière caucasienne. Ces derniers s'étaient divisés depuis en deux branches : en Cosaques *de Terki*, qui paraissent s'être établis plus tard dans le Caucase sous le nom de Cosaques *de la Ligne;* et en Cosaques *de Grebensk*, qui subsistent encore au même endroit. Quant aux Cosaques *du Boug*, ce sont des transfuges valaques et boulgares que Catherine II reçut, en 1769, dans son empire, et qui sont aujourd'hui mêlés avec les colonies militaires dans le gouvernement de Kherson.

Ivan IV ne fut pas le seul souverain de la Russie qui eut à réprimer la turbulence des Cosaques du Don. On connaît leur fameuse insurrection de 1670, sous Stenko Rasine; celle de 1708, sous l'atamân Boulavine, fit courir les plus grands périls à l'empire, et pourtant elle fut encore moins formidable que celle de Pougatchef (*voy.*), en 1773.

On conçoit que tous les efforts du gouvernement russe ont dû tendre à prévenir de nouvelles révoltes, en diminuant les priviléges des Cosaques et en augmentant le pouvoir de ses employés. Cependant, tout ce qu'il a obtenu jusqu'ici, c'est de substituer une espèce d'aristocratie à un gouvernement démocratique pur. Le *voïskovoï atamân* (chef de l'armée), dont la nomination appartient à l'empereur, réunit dans ses mains tous les pouvoirs. C'est le grand-duc césarévitch, héritier du trône, qui est aujourd'hui revêtu de cette dignité; en son absence, il est remplacé par le *nakaznii atamân*, ou atamân par délégation. La plus haute autorité administrative est la chancellerie dite *voïskovaïa* (de l'armée), qui dirige toutes les affaires militaires ou civiles, et dont les membres sont électifs, comme ceux des sept tribunaux, qui forment une première instance en justice et pour la police, et auprès desquels l'empereur est représenté par un procureur et par des *straiptchii* (préposés).

Les Cosaques, entre lequels règne d'ailleurs une égalité absolue, sont divisés en *polks* ou ré-

russe, dérive du turc *gotch*, changement d'habitation. En polonais *kosz* signifie un panier, un clayage, un gabion, et ensuite un régiment de Cosaques.

[1] Mot que M. Reiff dérive du persan *kourè*, département, district.

giments, commandés par un atamân, hetman ou *polkovnik*, en *sotnes* ou compagnies, sous les ordres d'un *sotnik* (capitaine), et en sections de 50 et de 10 hommes. Chaque polk a un porte-drapeau et un *iessaoul*[1] ou major. Tous sont exempts de la capitation, libres de leurs personnes et capables d'acquérir et de posséder en propre. En revanche, ils fournissent constamment à l'empire environ 25,000 hommes de cavalerie, et, en cas de guerre, ils sont tous obligés, depuis 18 jusqu'à 50 ans, de monter à cheval, moyennant une faible solde mensuelle, avec laquelle ils doivent pourvoir à tous leurs besoins. Ces bandes irrégulières sont excellentes pour le service des avant-postes, pour les patrouilles, pour les surprises. Elles se précipitent sur l'ennemi en poussant de grands cris (*voy*. HOURRA), l'assaillent de tous côtés, et si elles éprouvent de la résistance, elles fuient, mais pour se rallier un peu plus loin et revenir à la charge. Les Cosaques portent un *kolpak,* bonnet fort haut, un pantalon large et une capotte à la mode polonaise. Ils laissent croître leur barbe et coupent leurs cheveux en rond. Leurs armes consistent en une lance longue de 10 à 12 pieds, un sabre, une carabine, des pistolets, quelquefois même un arc et des flèches. Leurs chevaux sont petits et disgracieux, mais agiles et infatigables. Ils font usage de selles tout à fait particulières, et si hautes qu'ils peuvent placer dessous tout leur bagage.

Les Cosaques sont généralement de grands et beaux hommes. Ils se distinguent de tous les autres Russes par leur propreté. Leurs maisons, petites, mais assez élégantes, sont bâties ordinairement sur le bord d'une rivière ; les villages, ou *stanitses*, ne sont pas pavés, mais ils sont entourés d'un rempart de terre et renferment quelquefois jusqu'à 300 maisons et plusieurs églises. Presque tous les Cosaques professent la religion grecque. Leur principale occupation est la culture des terres et l'éducation des bestiaux. Quant à leur langue, c'est un dialecte du russe, où se sont introduits une foule de mots turcs et polonais. On évalue à 700,000 ou 800,000 le nombre des Cosaques en état de porter les armes, ce qui donnerait une population totale d'environ 3 millions d'individus. J. H. SCHNITZLER.

COSEL (la comtesse DE). De toutes les maîtresses du fastueux Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, celle-ci fut la première reconnue à la cour comme favorite et conserva le plus longtemps sa faveur. Née en 1679 de la famille noble de Brocksdorf dans le Holstein, elle devint dame d'honneur de la princesse héréditaire de Brunswick-Wolfenbüttel. A Wolfenbüttel elle fit la connaissance du ministre saxon de Hoymb, qui, épris de sa beauté et de son esprit, la demanda et l'obtint en mariage. Mais pour la soustraire aux séductions de la cour, il la tenait dans une de ses terres. Un jour Hoymb, échauffé par le vin, ayant dépeint au roi avec des couleurs trop vives toutes les qualités de sa jeune épouse, fut pressé par lui de la faire venir à Dresde. A peine Mme de Hoymb y fut-elle qu'elle se fit séparer de son mari et prit le nom de Mme de Cosel. L'Empereur l'éleva au rang de comtesse de l'empire et le roi lui fit construire, à Dresde, un superbe palais, qui porte encore aujourd'hui son nom, et où elle épuisa tout ce que le luxe et la volupté pouvaient offrir de plus séduisant. La comtesse se maintint dans la faveur du roi pendant plus de neuf ans, quoiqu'elle ne mît aucun frein à son ambition et à sa jalousie ; sa volonté était un ordre, et malheur à qui la bravait : témoin le chancelier comte Beichling. Mais elle ne put triompher de même du prince Égon de Furstenberg et du feld-maréchal comte Flemming. Ses tentatives dans ce but furent cause de son renvoi. En 1716 le roi se trouvait à Varsovie, et la comtesse, poussée par la jalousie, résolut de l'y surprendre ; mais elle fut arrêtée sur la frontière de Silésie par un détachement de la garde, et forcée de s'en retourner à Dresde, d'où elle fut exilée avant le retour du roi. Elle alla d'abord à Pillnitz, puis à Berlin, et comme elle n'y reçut pas un accueil plus favorable, elle se rendit à Halle, où Auguste II la fit arrêter et conduire au vieux fort de Stolpen. On explique son arrestation par les menaces qu'elle proféra contre le roi dans un accès de jalousie, et qui, commentées par les ennemis de la comtesse, avaient paru plus graves qu'elles ne l'étaient réellement. Dans les premières années de son emprisonnement, la comtesse écrivit à son ancien amant un grand nombre de lettres, auxquelles le roi ne répondit pas et qu'il finit même par jeter au feu sans les lire.

Après la mort d'Auguste, la comtesse jouit de plus de liberté. On lui offrit une meilleure habitation ; mais elle était tellement accoutumée à sa prison qu'elle ne voulut plus la quitter. Pendant toute la guerre de sept ans, Frédéric II lui fit payer sa pension aussi longtemps que la Saxe fut en son pouvoir. Mais il ne la lui payait qu'en pièces dites Éphraïmites, mauvaise monnaie fabriquée par le juif Éphraïm de Leipzig,

[1] Ce nom se trouve, sous la même forme, chez les Kalmouks. *Assavoul* est moins juste.

avec l'autorisation du gouvernement prussien. Par passe-temps, et plus encore pour exprimer son dépit, la comtesse en avait garni les murs de ses appartements, et elle montrait cette tenture d'un nouveau genre à tous ceux qui avaient accès auprès d'elle. On la soupçonna de pencher vers le mosaïsme et de songer à s'y convertir.

Elle tutoyait tout le monde, et lorsque des princes passaient à Stolpen, elle les faisait assurer de sa bienveillance. Enfin elle mourut dans ce fort en 1759, après un emprisonnement de 45 ans. On ne trouva chez elle que 40 florins dits *de Cosel*, qu'elles s'était procurés à tout prix pendant sa détention, et qu'elle conservait dans le coussin de son fauteuil. C'étaient des pièces d'un florin, d'un demi et d'un quart de florin, frappées de 1705 à 1707. Elles portaient les deux écussons des armes polonaises et saxonnes, avec un espace entre elles, au milieu duquel on remarquait un point. On assure que ces pièces de monnaie ont été frappées à la suite d'un pari entre le roi et la comtesse, mais on ne sait si c'est là la véritable origine des *florins de Cosel*.

La comtesse fut une des femmes les plus jolies et les plus spirituelles de son temps. Elle était très-versée dans la littérature française. Outre un petit jardin qu'elle cultivait, sa bibliothèque fut, pendant sa longue détention, son seul délassement. Elle écrivit dans la plupart de ses livres des observations qui tendent toutes à attester la fragilité des choses terrestres. Sa haine pour le roi, qui d'abord avait été excessive, se changea dans la suite en une sorte d'amour exalté. Elle fondit en larmes en apprenant la nouvelle de sa mort. Cette favorite déchue laissa en mourant un fils, le comte Rutowski, et deux filles. CONV. LEX.

COSINUS (du latin *sinus*, pli, repli, courbure, concavité), en trigonométrie c'est la partie du rayon comprise entre le sommet d'un angle et le pied de son *sinus*. — Le cosinus est égal au sinus du complément d'un angle; ainsi le *cosinus* d'un angle de 30 degrés est la même chose que le sinus de l'angle de 60 degrés, complément du premier. Il en est de même pour la *cosécante* et la *cotangente* d'un arc ou d'un angle, qui sont respectivement égales à la sécante et à la tangente du complément de cet arc ou de cet angle. T.

COSME (SAINT), né en Arabie, frère de saint Damien, et comme lui médecin au IIIe siècle de J. C. Lorsqu'ils eurent l'un et l'autre souffert le martyre pour la foi chrétienne, dont ils étaient de pieux confesseurs, leurs corps furent transférés à Rome, et une église leur fut dédiée; on célèbre leur fête le 27 septembre. Ils devinrent les patrons des médecins et des chirurgiens; à Paris, ils avaient, jusqu'en 1750, une église très-remarquable sous le rapport des ornements d'architecture, mais qui, fermée depuis cette époque, est actuellement démolie; elle faisait le coin des rues de la Harpe et de l'École de Médecine. Au XIe siècle un ordre de chevalerie fut fondé sous le nom d'*ordre de Saint-Cosme et Saint-Damien*, à l'effet de protéger les pèlerins allant en terre sainte; il subsista pendant quelques siècles. SCHNITZLER.

COSME (FRÈRE), moins connu sous son nom de famille, qui est BASEILHAC, a laissé la réputation d'un chirurgien habile et d'un homme vertueux. Il naquit en 1703, à Pouy-Astruc, dans le diocèse de Tarbes, et mourut à Paris en 1781. Fils, petit-fils et neveu de chirurgiens distingués, il put se livrer dès sa jeunese à son goût pour l'art de guérir, et il y fit de rapides progrès qui lui valurent la protection de l'évêque de Bayeux. Sa piété lui fit désirer d'entrer en religion, et après qu'il se fut assuré qu'on lui permettrait de continuer l'exercice de la chirurgie, il prit l'habit chez les Feuillants en 1740. A cette époque il était déjà un chirurgien exercé, et il se consacra tout entier au soulagement des pauvres, qu'il recevait dans un hospice fondé et entretenu par lui avec le prix que les riches lui offraient pour ses soins. Bien qu'il ait embrassé toutes les parties de la pratique, son nom se rattache cependant d'une manière particulière à l'opération de la taille. Il s'attacha spécialement à la taille latérale, qu'il considérait comme beaucoup moins dangereuse que le haut appareil, et il obtint dans cette opération des succès remarquables au moyen d'un instrument de son invention, qu'il appela *lithotome caché*. Ce ne fut pas là l'unique perfectionnement dont la chirurgie lui est redevable : il inventa également des procédés et des appareils pour la ponction de la vessie et pour l'opération de la cataracte. Simple dans ses habitudes, sobre dans sa vie, généreux avec les pauvres, et véritablement pieux, frère Cosme compta au rang de ses amis les hommes les plus distingués de son temps, auquel il laissa de sincères regrets. On a de lui deux ouvrages relatifs à l'opération de la taille, tant par le moyen de lithotome caché qu'au-dessus du pubis : ils sont encore consultés avec fruit. F. RATIER.

COSME DE MÉDICIS. Quatre personnages historiques sont désignés par ce nom : COSME l'ancien, auquel la république de Florence donna le

titre de *père de la patrie*, et les trois grands-ducs, Cosme Ier, Cosme II, et Cosme III.

Nous parlerons du premier à l'article Médicis. Le second, connu sous le nom de Cosme Ier, n'était pas descendu de Cosme l'ancien, mais de son frère. Il était né en 1519 : aussi lorsqu'une intrigue lui fit déférer le pouvoir suprême, le 9 janvier 1537, après l'assassinat du tyran Alexandre de Médicis, il n'était âgé que de 18 ans. Les conseillers de ce monstre, parmi lesquels on compte à regret l'historien Guicciardini, se flattaient de régner sous le nom du jeune homme qu'ils lui donnaient pour successeur; mais Cosme de Médicis unissait un caractère pervers à de rares talents et à un esprit supérieur. Il sut bientôt se défaire de tous ceux qui avaient contribué à son élévation. Tandis qu'il persécutait avec une rigueur si impitoyable tous ceux qui avaient voulu sauver la liberté florentine ; que, dans les quatre premières années de son règne, il en condamnait 430 à mort par contumace, qu'il mettait à prix la tête de 35 d'entre eux, qu'il les poursuivait en tous lieux par le fer et le poison, il ne pardonnait pas non plus à ceux qui l'avaient mis sur le trône : il força le cardinal Cybo, qui y avait eu la principale part, à quitter Florence ; il exila, il ruina, ou du moins il força à se retirer à la campagne tous les autres.

Cosme Ier s'était lâchement vendu à Charles-Quint ; il se vendit ensuite à Philippe II, avec lequel il avait plus d'un rapport de caractère. Il leur sacrifia l'indépendance de la Toscane et celle de l'Italie entière. Il n'était pas moins bas courtisan de la cour de Rome, et les deux papes Pie IV et Pie V, qui avaient été grands inquisiteurs, étant animés par un esprit de persécution, pour leur plaire il livra aux bûchers ceux de ses sujets qui lui furent dénoncés comme suspects d'hérésie, et même son secrétaire et son confident Parnesecchi. C'est par ces degrés qu'il s'éleva successivement à être reconnu pour duc de Florence, à se faire restituer par Charles-Quint les forteresses de Florence, de Pise et de Livourne, à subjuguer l'État de Sienne, à se faire enfin décorer par le pape, le 27 août 1569, du titre de grand-duc de Toscane, titre qui ne fut reconnu par l'Empereur, en faveur de son fils, que le 2 novembre 1575. Cosme Ier mourut le 21 avril 1574, laissant en héritage la couronne grand-ducale et la haine de ses sujets à son fils François, qui marcha sur ses traces, si même il ne fut pas plus criminel que lui.

Cosme II de Médecis, petit-fils de Cosme Ier et quatrième grand-duc de Toscane, parvint à la couronne à 19 ans, le 7 février 1609. Il en avait 32 lorsqu'il mourut, le 28 février 1621. Son règne fut pour la Toscane une époque de prospérité et de gloire, en raison des progrès qu'y firent les sciences naturelles, sous la direction du grand Galilée. Le souverain, ambitieux d'une gloire militaire que la paix de l'Europe et surtout de l'Italie lui refusait, mettait tout son zèle à former une marine pour aller en course contre les Barbaresques et les Turcs, et l'on voit en Toscane quelques trophées des victoires de ses galères. Il prit aussi sous sa protection l'émir des Druses, qu'il rétablit dans la souveraineté du mont Liban, après lui avoir donné pendant deux ans l'hospitalité à Livourne.

Cosme III, petit-fils de Cosme II et sixième grand-duc de Toscane, régna de 1670 à 1723. Ce fut un prince d'un esprit faible et borné, d'une vanité insensée, d'une prodigalité sans proportion avec ses ressources, d'une bigoterie dégradante. Son caractère sombre, sa jalousie, sa hauteur, sa réserve, aliénèrent de lui Marguerite Louise d'Orléans, fille du frère de Louis XIII, qu'il avait épousée en 1661. Ses brouilleries avec cette princesse, la surveillance qu'il exerçait encore sur elle après qu'elle se fut retirée au couvent de Montmartre, et les plaintes continuelles qu'il adressait à la cour de Louis XIV sur la liberté dont on la laissait jouir, firent la principale occupation de sa vie et sont presque la seule trace qu'il ait laissée dans l'histoire. Lorsqu'il mourut à l'âge de 81 ans, son fils Jean-Gaston en avait déjà 53; indolent, maladif, il était obligé de garder presque toujours le lit. C'est en lui que s'éteignit la maison de Médicis, le 9 juillet 1737, après avoir vu les grandes puissances de l'Europe disposer de son héritage de son vivant. J. C. L. Sismondi.

COSMÉTIQUES (de *κόσμος*, ordre, ornement), nom génétrique des préparations et des pratiques ayant pour objet de conserver, d'accroître ou de ramener la beauté. C'est dans ce sens qu'on pourrait parler de *la cosmétique* comme art. Mais l'expérience a fait voir combien on s'était fait illusion en croyant qu'il y avait, pour atteindre ce but, d'autres moyens que la bonne santé, qui résulte de la jeunesse, d'un régime judicieux et du calme de l'esprit et du cœur. Les soins les plus simples de la propreté, quelques savons, quelques pommades adoucissantes pour maintenir la peau dans un état de souplesse convenable, sont plus efficaces, à coup sûr, que toutes ces préparations vulgaires au fond, mais décorées de noms ambitieux, pompeusement annoncées et surtout chèrement vendues.

Les anciens avaient une grande foi dans tous

ces secrets de toilette destinés à blanchir et adoucir la peau, à conserver la fraîcheur du teint, à colorer les cheveux et à donner de l'éclat aux dents; et telle recette qu'on vante aujourd'hui n'était pas inconnue aux beautés émérites d'Athènes et de Rome. Pour ce qui concerne la douceur de la peau, tout se réduit à des savons plus ou moins gras pour enlever les corps étrangers, à des alcoolats parfumés qui peuvent donner à la membrane un certain ressort, enfin à des pommades et à des pâtes de fécule ou de semences huileuses qui laissent une légère couche propre à donner du poli et de la souplesse aux surfaces. Rien dans tout cela ne peut être considéré comme nuisible, si ce n'est les savons, qui, trop alcalins, peuvent sécher et gercer la peau.

Il n'en est pas de même des diverses compositions au moyen desquelles on veut faire disparaître les rides et simuler les couleurs de la jeunesse. Ce sont presque toujours des sels et des oxydes métalliques, dont les uns, vénéneux, agissent sur la peau comme caustiques et même peuvent être absorbés, et dont les autres, innocents par eux-mêmes, ont au moins l'inconvénient de boucher les pores et de nuire à la transpiration. *Voy.* FARD.

On teint les cheveux avec des substances essentiellement caustiques, le nitrate d'argent ou le sulfure de plomb mêlé à la chaux vive, et ces ingrédients maniés sans précaution peuvent être dangereux. Plus bénignes, les substances végétales riches en tanin ont aussi leurs inconvénients. Ce sont encore des matières minérales qu'on emploie sous le nom de dépilatoires pour faire tomber les poils des parties où leur présence est désagréable. *Voy.* CANITIE et CHEVEUX.

Quant à ce qui regarde les dents, on doit se défier des moyens qui leur donnent une grande blancheur. Cet avantage, qui est toujours très-passager, ne s'obtient qu'aux dépens de leur solidité et de leur durée, attendu que c'est presque toujours avec des poudres dures qui usent l'émail ou des acides qui l'attaquent qu'on obtient cette blancheur qui séduit et que les douleurs et la carie suivent bien vite. *Voy.* DENTRIFICES.

On voit que la cosmétique véritable se réduit à bien peu de chose et que, là comme ailleurs, le pouvoir de l'homme ne saurait lutter avec celui de la nature. F. RATIER.

COSMOGONIE, nom composé de deux mots grecs, *kosmos*, monde ou ordre, et *gonos*, génération, signifient génération ou origine du monde. C'est le même sujet qui est traité dans le livre de la *Genèse*. Non-seulement la religion judaïque et la chrétienne, mais encore toutes les autres qui couvrent la surface du globe, même celles des sauvages, ne pouvaient pas s'établir sans remonter à l'origine de toutes choses et de l'homme, à ce phénomène mystérieux qui frappe d'abord notre intelligence, aussitôt que nous commençons à réfléchir, à faire un retour sur nous-mêmes et sur ce qui nous environne.—Les cosmogonies de l'Orient et de l'Inde, qui paraissent être les plus antiques de toutes, et jusqu'à celles de quelques peuples du nouveau monde, admettent un déluge à l'origine des choses. Plusieurs savants ont essayé de faire concorder les époques de ces déluges ou d'un immense cataclysme avec le récit de Moïse; mais, quand même ces traditions si vagues des différentes cosmogonies seraient plus ou moins contradictoires, soit entre elles, soit avec plusieurs faits, il n'en est pas moins évident que la surface de notre planète a été boulerversée par de grandes catastrophes plutoniques et neptuniennes. Elle a été couverte (partiellement du moins) par de vastes inondations ou par le déplacement des mers, et à plusieurs reprises, et travaillée par les feux des volcans : tant de couches de terrains stratifiés, tant de coquillages enfouis attestent à tous les regards ces prodigieux événements! Une foule de débris et d'ossements exhumés de nos jours par les recherches des naturalistes, qui en ont reconstitué des espèces, par le rapprochement de ces reliques, prouvent l'existence d'un ordre de choses ou d'un système d'êtres vivants (animaux et végétaux), soit antédiluviens, soit contemporains de ces événements. Ces êtres, si différents à beaucoup d'égards de ceux que nous voyons aujourd'hui, furent pourtant nos ancêtres; ils attestent la puissance d'une nature alors jeune et brillante d'énergie, qui déployait les larges membres des mammouths, des mastodontes, des palæothérium, etc., des ours et des cerfs gigantesques, dont les représentants actuels ne semblent être que les avortons dégénérés. — La poésie sacrée, non moins que les religions, s'est emparée de ces hautes questions, dans lesquelles l'imagination de l'homme se peut développer en toute indépendance. Partout les *cosmogonies* sont aussi des *théogonies*, comme Hésiode nous en donne un poétique exemple. Il a fallu remonter à la Divinité, aux forces surnaturelles, pour expliquer la nature; car, les premiers systèmes des philosophes sur les causes de toutes choses sont des cosmogonies. Ceux qui ont essayé de se passer de la Divinité, comme les atomistes, les partisans de Démocrite, Épicure,

Straton, etc., ne pouvant bien expliquer la sage coordination des êtres, ont eu recours aux chances infinies d'un hasard heureux (*voy.* l'article Cahos). Tous les autres fondateurs de systèmes cosmologiques ont été plus ou moins théologiens, et obligés de faire intervenir une sagesse suprême, ordonnatrice et organisatrice. Il serait long et fort peu utile de dénombrer ici les différentes cosmogonies écloses en diverses contrées, les systèmes brahmanique et bouddhiste de l'Inde, celui de Foë, en Chine, de Xaka, au Japon, le lamanisme du Tibet, puis ressusciter les anciennes cosmogonies de l'Égypte et de la Chaldée, en rechercher les émanations dans la Phénicie, la Grèce, et Rome antique; rappeler les idées de législateur de la Scandinavie, Odin, celle du système druidique de nos vieux Celtes et Gaulois avant l'introduction du christianisme, suivre jusque dans un nouvel hémisphère chez les Mexicains, les Péruviens, les traces de leurs opinions sur l'origine des hommes et de l'univers; enfin, si cette revue n'est pas assez satisfaisante, s'enquérir, dans les lettres des missionnaires, des idées qu'ils ont recueillies parmi les Iroquois, les Topinamboux, etc., sur les causes premières de toutes choses. — Parmi les philosophes de la Grèce, employant les seules forces de l'intelligence, Ocellus Lucanus, Timée de Locres et quelques autres, tentèrent de soumettre à une sorte de raisonnement et d'investigation théoriques, les opinions les plus remarquables qu'on peut se former sur la naissance du monde.—Le système de l'univers, le soleil et les autres étoiles fixes, les planètes et les comètes, les satellites des grands corps planétaires, les diverses révolutions et les phases propres à chacun d'eux, ne pouvaient point être connus suffisamment, de leur temps, faute d'instruments de diotripque et de catoptrique, tels que le télescope et les autres lunettes que nous possédons aujourd'hui. Aussi, le monde des anciens, comme celui des peuples les moins instruits, est bien borné relativement aux espaces incommensurables qui se perdent dans le champ de nos télescopes. L'infini, tel qu'il nous est révélé maintenant par Herschell et les autres modernes astronomes, écrase notre imagination. Il est désormais évident qu'un système cosmologique ne peut plus être limité à la terre seulement, et qu'elle n'éprouve guère de ces révolutions générales sans que celles-ci ne soient le résultat de quelque grande perturbation commune à tout notre système planétaire, comme serait le passage ou la commotion d'une comète, attirant plus ou moins les sphères voisines dans sa courbe parabolique autour de notre soleil. Aussi, Burnet, Whiston, Woodward, Buffon et d'autres modernes, ont recouru à ce genre de causes pour expliquer les catastrophes ou les immenses changements dont la terre a été le théâtre. Les autres théories de la terre, soit qu'on les attribue au feu des volcans, ou bien à des cataclysmes, ne peuvent être que des événements partiels sur notre planète, comme serait l'hypothèse du soulèvement de l'océan Indien d'après Pallas, ou l'enfoncement de la croûte du globe, etc. — Mais le vrai but des cosmogonies est d'exposer la naissance ou la création, sur le globe terrestre, de l'homme, des animaux et des plantes. En effet, la vie et l'organisation paraissent le phénomène le plus surprenant, le plus difficile à concevoir, tandis que les forces générales de l'agrégation et des affinités chimiques peuvent, jusqu'à certain point, rendre raison des combinaisons minérales, et les lois de l'attraction à distance de celles de la pondération réciproque des grands astres qui sillonnent l'espace de l'empyrée. Il importe à cette grande question de poser ici divers principes capables, non pas d'expliquer ce qui paraît impénétrable à l'esprit humain, mais seulement de présenter l'ensemble des faits, ou, si l'on veut, des difficultés qui l'enveloppent de ténébreuses profondeurs.—Les matériaux de notre globe sont ou inorganiques, ou organisables, car il faut observer que toute matière, l'arsenic, par exemple, et bien d'autres, ne possèdent point l'aptitude à l'organisation, ni la faculté de recevoir la vie. Les radicaux organisables se composent surtout de combustibles, formant des mixtes complexes, tandis que les masses inorganiques consistent presque toutes en des corps comburés simples, établissant des combinaisons fixes, la plupart binaires, à l'état cristallin, non putrescibles. — La *vie*, ce *moi*, ce principe étranger à tout minéral est la force formatrice de tous les êtres organisés, végétaux et animaux. C'est une puissance d'intussusception, assimilante, réparatrice des organismes, cicatrisante, reproductive des parties mutilées, propagatrice de l'espèce et transmissible. Cette source de l'organisation, de la conservation, ou de l'amour de soi, des instincts, jusque dans le plus chétif insecte, tout appris, loin de ses parents, en sortant de l'œuf (comme le fourmi-lion, la guêpe); comment cet élément de toute pensée, de tout intellect dans l'homme même naîtrait-il d'une production spontanée, de toutes pièces, par des radicaux plus ou moins bruts, et comment la sagesse surgirait-elle du sein de la putréfaction? Com-

ment la mort imprimerait-elle la vie? — Vaincu par ces difficultés terrassantes, le philosophe a dû, de toute nécessité, recourir à une force antérieure qui détermine dans plusieurs matériaux du globe cette élaboration organique intelligente, dont nous traiterons plus spécialement à l'article CRÉATION. Quelle est cette cause spéciale? Est-ce la Divinité sous le nom de *nature?* Les termes différents ne changent rien au fond des choses. On admet donc une intervention autre que celle des puissances générales des matières brutes, qui seules, restent insuffisantes pour la production de la vie. — Si l'organisation résulte d'un travail intelligent ou d'une sagesse ordonnatrice, il faut bien que celle-ci existe, soit dans les masses brutes de notre globe, soit hors de ces matériaux. Les organisations actuelles ou les antédiluviennes ne peuvent pas avoir précédé les éléments bruts de notre planète. Il ne peut y avoir des effets sans cause : une intelligence antérieure à la formation de produits intelligents, ou élaborant la matière inorganique, est donc de toute necessité.— Si l'intelligence était la propriété inhérente, essentielle, intrinsèque, des éléments bruts, il y aurait dans eux pensée, sagesse profonde; l'inorganique créerait l'organisé, donnerait plus qu'il ne possède, ou ce qu'il n'a pas, chose contradictoire et monstrueuse. Alors apparaîtraient inévitablement, et partout d'elles seules, les générations spontanées, depuis l'animalcule microscopique surgissant chaque jour dans des liquides croupissants, jusqu'à l'homme, d'après la même nécessité qu'on voit en tous lieux les minéraux se combiner et se détruire par les seules puissances générales de la nature. Or, la masse immense des animaux et des végétaux, tous prédéterminés pour certaines attributions, suivant les lieux, les circonstances des climats et des milieux, et dans des relations physiques ou même morales réciproques, n'offre rien de pareil. Tous, émanés de germes ou de formes spécifiques pour des desseins évidents, nés par filiation de parents semblables, par une chaîne non interrompue, ils remontent à la première source de vie qui élabore les matériaux de leur corps, puis elle les abandonne, preuve que cette puissance ne leur appartient nullement. Ainsi, l'organisation, l'intelligence incarnée, n'est point essentielle à ces masses brutes; voyageant temporairement de corps en corps, elle y achève ses périodes déterminées. C'est un don tellement étranger que toute vie peut s'éteindre ou ne point exister sur une planète, tandis que les lois universelles des matières mortes subsistent d'elles seules. Cette différence est irrécusable. On voit les minéraux s'agréger, se combiner naturellement par tout le globe, à tel point que l'or et les diamants se rencontrent en Sibérie, comme sous la zone torride, et que les roches des pays les plus éloignés peuvent se ressembler identiquement. Si la vie était un produit également nécessaire de ces éléments, on verrait toute espèce d'animal et de plante, dans les conjonctures favorables à leur élaboration, s'organiser spontanément en tout climat approprié à leur développement. Or, cela n'a jamais eu lieu; le cheval n'existait aucunement en Amérique, ni la pomme de terre dans l'ancien monde. Leurs germes n'existaient donc point partout où ces êtres sont capables de vivre. Sous les mêmes parallèles, en des circonstances de température et de terrain absolument identiques, les mêmes organisations n'ont point été *inventées,* malgré des moyens et des éléments tout pareils, et quoique ces espèces diverses puissent ensuite très-bien être importées, et subsister sous des cieux semblables, de ces éléments. — Il n'y a donc pas spontanéité de formations organiques, mais nécessité de germes primitifs, ou de prédispositions différentes de celles qui appartiennent à des matériaux purement terrestres ou minéraux. — En effet, aucun naturaliste ne peut méconnaître que les organisations animales et végétales de chaque contrée manifestent entre elles des correspondances systématiques, ou sont constituées les unes par rapport aux autres. Telle espèce d'insecte a besoin de telle sorte de plante sur laquelle elle est prédestinée à vivre; ses pièces de mastication, ses appareils de digestion, de locomotion, etc., sont arrangés pour ce but. Or, ces végétaux, transportés ailleurs, sans ces insectes, ne donnent point naissance à ceux-ci. Il y avait donc préordination originelle, ou providence.— Dans un même fluide, de pareils éléments de toute organisation, préexistant, devraient présenter, comme chez les minéraux, des résultats partout identiques. Loin de là, nous voyons, sous les ondes de l'Océan et sur les mêmes parages, éclore une multitude merveilleuse de poissons divers d'espèces, et des crustacés, des vers, des zoophytes, des thalassiophytes très-différents, bien que leurs semences y vivent sans cesse mélangées, confondues, entassées par le mouvement perpétuel des flots. C'est la preuve manifeste qu'ils n'émanent pas d'une *spontanéité* d'action de ces éléments organisables, mais qu'il faut une création primordiale de germes distincts, prédéterminés, malgré l'uniformité des puissances universelles de chi-

mie, de mécanique, etc., dans leurs radicaux soumis à des circonstances uniformes.—En effet, sur tout le globe, il y a une géographie des végétaux et des animaux, ou des groupes, des nations des familles constituant, jusqu'au fond des abimes des mers, des systèmes coordonnés selon une harmonie préétablie qui coïncide avec la nature des climats chauds ou froids, secs ou humides, afin que les corps organisés puissent s'y défendre de leurs intempéries. Il y a donc eu nécessairement prévision, concours intelligent de puissance pour constituer des formes vivantes très-multipliées, les unes par rapport aux autres, selon les affinités des sexes, des genres, le tout mis en jeu avec cette incompréhensible providence. Elle fait subsister avec ordre et une succession régulière ces peuples innombrables d'êtres dont les relations réciproques, ou les réseaux enchevêtrés, couvrent et décorent la surface de notre planète.—Tous ces germes de fleurs brillantes, d'animaux si surprenants, tous ces déploiements si étonnants de mœurs, d'amours, de combats, entre tant de races, tant de curieuses dispositions instinctives, sympathiques ou antipathiques, innées, radicales, héréditaires, imperturbables comme les organismes, ne décèlent-ils pas manifestement un vaste système d'intelligence, de sagesse, de génie, se déployant sur toute la création, puissance toute autre que ces impulsions mécaniques, ces affinités chimiques des substances minérales se combinant sur ou dans notre planète? — Car enfin, si la coquille du buccin s'est moulée sur l'animal mollusque qui en sécrète les matériaux, n'a-t-il pas fallu une prédisposition dans le crabe *Bernard l'Hermite* pour s'en accommoder, y cacher sa queue molle, y conformer son corps inégal? Ces organes générateurs correspondants entre des sexes éloignés qui se reconnaissent sans s'être vus, ne prouvent-ils pas un prodige irrécusable de prévoyance, d'harmonie, et ne faudrait-il pas être dépourvu de toute raison pour nier que de telles relations soient instituées sans la participation d'une intelligence active qui plane sur la matière? — Le tout démontre donc invinciblement que les créatures n'ont pu s'organiser spontanément avec des éléments bruts; que l'industrie d'une abeille, ou de tout autre animal, dans les fonctions de sa vie interne et externe, dénoncent hautement, crient avec la plus éclatante énergie qu'il y a bien autre chose dans la cosmogonie que des matériaux bruts et le hasard. Ce serait la confusion la plus outrageante pour la raison, la plus indigne d'une haute philosophie. Le vrai génie ne peut avoir pour mission que la recherche de la vérité, avec une conviction intime et sincère, fondée sur les faits d'observation.—C'est ainsi qu'on se trouve contraint par la contemplation attentive de la nature et des êtres qu'elle anime, de reconnaître, sous les voiles de la matière, des forces actives, intelligentes, indépendantes, qui la meuvent. Quelle que puisse être l'essence cosmogonique inconnue, impénétrable, qui a constitué tous les êtres de cet univers, il existe sous ce spectacle d'apparences un monde insaisissable et secret. La réalité, qu'on ne saurait voir, ni toucher, mais dont les résultats se manifestent partout si étonnants, est ce qui soutient, vivifie l'immense machine dont nous ne sommes que les rouages diversifiés et transitoires. Nous n'existons que de cette émanation incompréhensible à notre faiblesse et à notre fragilité. — Toute autre cosmogonie, toute physiologie qui exclut l'*esprit*, est condamnée à l'impuissance, et n'a de ressource que dans sa confession, en substituant la grossièreté des éléments bruts et aveugles; ils sont évidemment incapables par eux seuls de constituer le monde. *Voy.* CRÉATION. VIREY.

COSMOGRAPHIE, description du *monde*, en prenant ce mot dans le sens le plus étendu, comme synonyme du mot *univers*. Plusieurs savants ont pensé que l'immense objet de cette science devait être partagé en deux parties très-inégales, quant à l'étendue, mais beaucoup moins disproportionnées en raison de l'importance des notions qu'elles renferment : la terre serait d'un côté, et de l'autre tout ce qui est épars dans les espaces célestes. La première partie serait la *géographie*, et l'autre la *description des astres*, l'une des divisions de l'*astronomie*; mais la terre, considérée comme l'un des corps célestes, est aussi dans le domaine de la *cosmographie*, et doit y être classée parmi ceux de ces corps qui s'en rapprochent par les analogies les plus nombreuses : il ne peut donc être utile d'en faire l'objet d'une section spéciale de la science, en la séparant du groupe où sa place est marquée, et dans lequel on ne pourra se dispenser de la remettre. Il s'agit donc d'exposer le *système du monde* tel que le raisonnement, appliqué aux observations, l'a fait connaître, en le dégageant des apparences qui le déguisent et de l'histoire des essais infructueux que les savants ont faits à différentes époques, pour imaginer une structure de l'univers dont les mouvements fussent d'accord avec les observations. Après ces notions de l'ensemble viendront les détails sur quelques-uns des corps plus rapprochés de nous, plus accessibles à nos moyens d'observation, ou

qui manifestent des phénomènes particuliers. — Les *astres* sont probablement tous mobiles; mais, à cause de la distance où ils sont les uns des autres et de la terre, leur mouvement ne peut être aperçu. On devrait cependant rectifier l'inutile dénomination d'*étoiles fixes* donnée aux astres dont la situation et les distances respectives paraissent invariables. Dans ce qui est à portée des instruments d'observation et de mesure, tout se meut, et certains corps exécutent à la fois plusieurs sortes de mouvements. La terre, par exemple, tourne autour de son axe en un jour, autour du soleil en un an, composé d'environ 365 jours et un quart, et son axe, considéré indépendamment de ce double mouvement, décrit dans l'espace une surface conique, et ne revient à sa position initiale qu'après un intervalle de plus de 25 mille ans : c'est de cette lente *nutation* que résulte la *précession des équinoxes*. Il n'y a probablement pas dans tout l'univers un seul atome de matière qui soit réellement en repos; mais il est aussi très-probable que ces *mobiles*, dont le nombre et la grandeur surpassent tout ce que la plus forte imagination peut se représenter, forment des groupes dont toutes les parties sont bien liées, exercent les unes sur les autres une puissante action, tandis que l'éloignement prodigieux des autres groupes les soustrait presque totalement à leur influence, sans que l'on puisse dire cependant que ce pouvoir a réellement cessé. Pour acquérir une idée juste du système du monde, il faut se familiariser avec des nombres peu usités dans le calcul, mais ne pas croire qu'une suite de chiffres dont l'œil n'aperçoit pas les extrémités puisse être confondue avec l'*infini*. — Quoique l'étoile la plus voisine de la terre en soit éloignée tout au moins de 6 à 7 milliards de lieues, il faut contracter l'habitude de regarder de pareilles distances comme des points dans l'immensité de l'espace, et que la mesure du temps ne reste pas au-dessous de celle de l'étendue : que peuvent être en effet des millions, des milliards de siècles, en comparaison de l'éternité? L'imagination ne pourra jamais franchir ces immenses intervalles : ses forces ne lui permettent que de faire avec une extrême célérité des courses très-limitées, et cependant assez lointaines pour qu'elle se trouve environnée d'objets nouveaux pour elle. Le raisonnement ne va pas aussi vite, parce que sa marche est grave et mesurée, mais il ne s'arrête point, si la route qu'il suit est toujours suffisamment éclairée : les seules limites de ses investigations sont celles des choses dont il s'occupe; c'est à lui seul qu'il appartient de concevoir le système du monde. L'auteur de *Micromégas* connaissait très-bien ce système; mais, pour se mettre à la portée de l'imagination (car c'est pour cette faculté que les contes sont faits), il dut raccourcir prodigieusement toutes les proportions, et ne présenter que la miniature d'un tableau dont le spectateur n'aurait pu voir à la fois qu'une très-petite partie, sans parvenir jamais à saisir l'ensemble. Ainsi, la description qu'il s'agit de faire de la structure du monde ne serait pas vraie si elle était pittoresque : l'imagination ne peut y avoir aucune part, et la pensée ne suivra point d'autre guide que le raisonnement. — La terre que nous habitons est un globe qui fait partie d'un assemblage ou système particulier, le seul qu'il nous soit possible de bien connaître. Une des lois auxquelles il est soumis est que les corps dont il est composé agissent les uns sur les autres en raison de leur masse, et en raison inverse du carré de leur distance. Cette action n'est donc rigoureusement annulée que lorsque la distance devient infinie; et comme elle tend à rapprocher l'un de l'autre les deux corps entre lesquels elle est exercée, l'univers serait exposé, après une durée qui ne pourrait être infinie, à ne former qu'une seule masse consolidée, et tous les phénomènes qu'il manifeste dans son état actuel auraient disparu. Il ne peut donc être maintenu tel qu'il est que par des forces opposées à sa tendance à la consolidation; et dans un système de corps libres et isolés dans l'espace, les forces conservatrices ne peuvent être que des mouvements acquis ou des causes de mouvement, car il n'y a nulle part aucun point d'appui. D'ailleurs, on démontre qu'un nombre quelconque de corps agissant les uns sur les autres par *attraction*, suivant une loi donnée, peuvent circuler éternellement sans jamais se réunir ni même se toucher, si l'on imprime à chacun un mouvement d'impulsion avec une vitesse et suivant une direction convenables : la solution de ce problème de mécanique est en quelque sorte la *clef* du système du monde. Commençons par celui où nous sommes, et qui deviendra l'un des matériaux pour la construction du système de l'univers. — Un *soleil*, des *planètes*, des *comètes* : autour de quelques planètes, des *satellites*, voilà ce qui compose notre système planétaire. Tout y est en mouvement, comme on l'a déjà dit : le soleil tourne sur son axe en 25 jours 1/2; son volume et sa masse surpassent les volumes et les masses réunis de tous les corps du système : on estime que son diamètre équivaut à 1,100 fois celui de la terre, mais que sa densité n'est guère que le

quart de celle de notre globe; en sorte que la masse solaire ne serait que 337 mille fois la masse terrestre. La surface du soleil n'est pas toujours également lumineuse : on y observe de temps en temps des taches moins brillantes et même obscures en comparaison du reste du disque. Leur forme et leur étendue sont variables, ainsi que leur durée; elles sont comparables, à plusieurs égards, aux nuages suspendus dans l'atmosphère terrestre, et il est très-probable que cet astre est environné d'un fluide qui s'élève à une très-grande hauteur, et dans lequel des vapeurs se répandent, se condensent, tombent ou repassent à l'état de fluide, comme les météores analogues que nous voyons ici. C'est du soleil que les autres corps du système reçoivent la lumière et la chaleur. En est-il la source, ou son pouvoir échauffant et lumineux est-il le résultat du mouvement qu'il imprime à l'*éther* fluide que l'on suppose répandu dans tout l'univers? Ce qui ne peut être en question, c'est que sans l'action solaire tout serait froid et obscur autour de cet astre. Il préside à tout le système, règle la marche et par conséquent les destinées de tous les corps qui lui sont subordonnés. Tant qu'il régnera seul sur le petit nombre de sujets qui peuplent son empire, l'harmonie n'y sera pas troublée. Des calculs rigoureux ont prouvé que tout y est disposé pour la stabilité; mais les observations semblent indiquer un mouvement de tout notre système vers la constellation d'Hercule. Quoique ce rapprochement ne puisse se faire qu'avec une extrême lenteur, il annoncerait pour un temps plus ou moins éloigné des changements dans les conditions d'équilibre, dans les formes, l'étendue et la position respective des orbites, etc., si les moyens conservateurs d'un système planétaire n'étaient pas appliqués aux groupes formés par des assemblages analogues à la structure de tout l'univers; mais si la puissance qui a donné l'impulsion à tous les éléments d'un système planétaire, en traçant à chacun la route qu'il devait suivre, a communiqué de même un mouvement de projection à des systèmes entiers pour leur faire parcourir d'immenses orbites dans un temps proportionné à la longueur du trajet et à la lenteur des mobiles, l'ordre sera maintenu dans tout l'univers par des lois d'une admirable simplicité : l'édifice sera construit pour une éternelle durée, quelle que soit la grandeur que l'architecte lui a donnée ou les limites qu'il lui a plu de fixer. — Les altérations très-légères dont la forme globuleuse du SOLEIL peut être susceptible ne sont pas sensibles à la simple vue : son disque paraît exactement circulaire. Cependant, sa surface peut être hérissée de montagnes beaucoup plus hautes que celles de notre globe, si une partie seulement de sa masse est dans l'état de liquide répandu sur un noyau solide, comme les eaux de la mer sur la terre. La nature chimique des éléments qui le composent ne peut être connue par aucune observation; tout ce que l'on sait, c'est que la lumière et le calorique circulent dans tout l'univers : ce qui indique avec certitude que tous les corps ont un certain nombre de propriétés communes, et quelques autres qui les distinguent et les caractérisent. On savait déjà que l'étonnante variété des objets terrestres dépend moins du nombre des principes divers qui entrent dans leur composition que des proportions et du mode de combinaison de ces principes, ainsi que des causes qui ont déterminé l'arrangement des molécules. — Les PLANÈTES sont des corps opaques, arrondis, légèrement aplatis aux deux extrémités de l'un de leurs diamètres, en sorte que leur forme est un ellipsoïde engendré par la révolution d'une ellipse autour de son petit axe. Pendant plusieurs siècles, on n'en connut que six : *Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne*. Depuis que les télescopes sont perfectionnés, dans un espace de temps qui n'excède guère un demi-siècle, la liste s'est accrue des noms d'*Uranus, Junon, Cérès, Pallas, Vesta*. La première de ces planètes avait échappé aux anciens observateurs à cause de son grand éloignement, et les quatre autres, quoique plus rapprochées, à cause de leur extrême petitesse. L'illustre Herschell, auquel on doit la découverte d'*Uranus*, éprouva quelque répugnance à décorer du nom d'*astres* des masses si peu dignes d'être comparées à celle de *Jupiter* ou même de *la Terre*, et, prévoyant que le catalogue de ces nains grossirait de jour en jour, il proposa d'en faire une classe à part, sous le nom d'*astéroïdes*. Les méthodes scientifiques n'admettent point ces scrupules : en botanique, une plante que l'on foule aux pieds peut être rapprochée des géants végétaux, lorsque des analogies caractéristiques les rangent dans la même classe; les quatre petites planètes et celles que l'on pourra découvrir par la suite, fussent-elles encore moins volumineuses, occuperont le rang qui leur est assigné par leur distance au soleil, et l'intérêt qu'elles inspireront aux habitants de notre globe sera mesuré d'après l'importance de l'instruction nouvelle que leur découverte aura procurée. Les astronomes n'ont pas adopté la dénomination proposée par Herschell, et ne reconnaissent dans notre système que des *planètes*

et des *comètes*. Parmi les premières, on ne peut refuser la préséance à celles qui sont les plus anciennement connues, et que la mythologie, des chefs-d'œuvre littéraires et des superstitions ont consacrées. Passons-les en revue suivant l'ordre du classement le plus convenable, qui est celui de leur distance au soleil. — MERCURE n'est guère qu'à 12 millions de lieues de ce foyer de lumière et de chaleur. Comme l'intensité de l'une et de l'autre est en raison inverse du carré de la distance, elle est au moins sept fois aussi grande à la surface de Mercure que sur la terre, en sorte que nos yeux n'y supporteraient pas l'éclat du jour, et que l'eau de nos fleuves et de nos mers n'y pourraient être dans l'état de liquide que dans les régions les plus froides, vers les pôles de cette planète. Son orbite est très-excentrique; le rapport du petit axe au grand est à peu près de 11 à 17. Cette planète est 27 fois plus petite que la terre, rarement visible, parce que, dans les circonstances les plus favorables pour l'observer, on ne voit qu'une partie de sa surface éclairée. Pourquoi donc une planète aussi peu importante dans le système dont elle fait partie porte-t-elle le nom du messager des dieux dans l'olympe mythologique? c'est qu'elle se trouve assez fréquemment en *conjonction* avec les autres planètes, entre lesquelles ces rapprochements sont beaucoup plus rares. Comme la durée de sa révolution autour du soleil, ou son *année*, n'est que le quart de l'année terrestre, dans ce court espace de temps, on la voit se diriger vers une planète, et, après s'en être approchée, s'éloigner pour faire une autre visite aussi promptement terminée. La fréquente répétition de cette sorte de voyages a pu faire concevoir l'idée d'un autre messager. — VÉNUS est placée entre Mercure et la Terre; sa distance au soleil est presque double de celle de Mercure. Quoiqu'elle soit à 9 millions de lieues de nous lorsqu'elle en est le moins éloignée, elle paraît quelquefois si brillante qu'on peut la voir en plein jour. Cependant, à ces époques de son plus grand éclat, on ne peut voir la totalité de son disque éclairé. Si le prolongement de la ligne qui passe par le centre du soleil et celui de cette planète (*rayon vecteur*) rencontre la Terre, on peut voir passer une tache noire sur le disque solaire, mais il n'y a point d'éclipse, parce que la planète ne peut pas même intercepter la lumière de la trois-millième partie de la surface éclairante, et que l'éclat du jour n'en est pas sensiblement affaibli. Les *passages* de Vénus sur le Soleil, que l'on peut observer sur la Terre, sont des événements célestes assez rares et d'une assez haute importance en astronomie pour que les astronomes n'hésitent point à se transporter aux régions lointaines où ils pourront les observer, et pour que les gouvernements s'empressent de seconder ces voyages scientifiques. Vers le milieu du siècle précédent, l'Académie des sciences de France, envoya l'un de ses membres, Chappe d'Auteroche, à Tobolsk en Sibérie, où l'un de ces passages devait être visible assez longtemps pour être observé avec précision; et le résultat de ce voyage fit rectifier quelques mesures déduites des observations antécédentes, et par conséquent les données de quelques calculs astronomiques. Vénus achève sa révolution autour du soleil en 225 jours, moins quelques heures. Son orbite est peu différente, quant à la forme, de celle de la Terre, c'est-à-dire que, dans l'une et l'autre ellipse, le grand et le petit axe sont à très-peu près dans le même rapport. Le *jour* de cette planète diffère aussi très-peu de celui de la Terre (23 h. 21 m. 8 s.). A ces analogies entre Vénus et notre globe, il faut ajouter les hautes montagnes observées dans la première, une atmosphère comparable à celle qui nous environne, etc. On verra tout à l'heure que cette ressemblance de deux astres voisins n'est pas la seule que l'on puisse citer à l'appui de la croyance à la *pluralité des mondes*, si agréablement exposée par Fontenelle. — La TERRE : En laissant à la *géographie* ce qui lui appartient, et se bornant à considérer astronomiquement la planète que nous habitons, il est naturel que tout ce qui la concerne nous serve de terme de comparaison, d'unité de mesure, pour toutes les grandeurs analogues. C'est donc à son *jour* que l'on compare la révolution d'un astre autour de son axe, par son *année* que l'on mesure les révolutions autour du Soleil, et son rayon est l'unité de longueur, la mesure des distances. — Parmi les planètes qui ne voyagent pas solitaires dans les espaces célestes, la Terre est la plus rapprochée du Soleil : elle n'a qu'un satellite, la LUNE, qui forme avec elle le plus simple de tous les *systèmes*; en sorte que le centre de gravité des deux globes, et non celui de la Terre, est le point qui parcourt dans l'espace la ligne nommée *écliptique*, orbite de la Terre. Ce point est dans l'intérieur de la planète, à 1,164 lieues du centre, et 268 de la surface, le rayon de la Terre étant de 1,432 lieues, et la distance de son centre à celui de la Lune étant évaluée à 85,000 lieues. Les observations ont appris que le volume du satellite est le 49e de celui de la planète, et les effets produits par l'attraction de ce petit globe

n'assignent à sa masse que le 72e de la masse terrestre : ainsi, la densité lunaire, comparée à celle de la Terre, n'en est que les quarante-neuf soixante-douzièmes ou les soixante-huit centièmes.—La nature singulière de la Lune, ses mouvements réels et apparents, ses phases, les effets de l'attraction qu'elle exerce sur les fluides répandus autour de notre globe, etc., donnent à ce petit corps une importance qui le recommande aux observations assidues des astronomes, aux recherches des physiciens et des propagateurs de la mécanique céleste. Sous un autre aspect, la lune est le sujet de tant de craintes et d'espérances superstitieuses, elle fournit à l'imagination la matière de tant de fictions ingénieuses que la littérature la revendique avec d'incontestables droits, et qu'un article spécial doit lui être consacré dans ce *Dictionnaire,* au profit de l'histoire des lettres et de l'esprit humain. On se bornera donc ici à la considérer comme satellite de la Terre, et on laissera même à la physique le soin d'expliquer le grand phénomène des *marées*, quoique l'attraction lunaire en soit la cause principale, et que le soleil même n'y contribue que par de légères modifications.—La révolution de la lune sur son axe est exactement de même durée que sa révolution autour de la Terre. Il en résulte que nous ne pouvons voir qu'un seul hémisphère de notre satellite; que cette moitié privilégiée et constamment tournée vers nous, reçoit seule la lumière réfléchie par la Terre; tandis que l'autre partie, disgraciée, ne peut jamais voir notre globe ni en être éclairée durant ses longues nuits. De plus, l'année lunaire, quoique de même durée que celle de la planète dont elle est l'inséparable compagne, ne compte cependant qu'un peu plus de 12 *jours lunaires,* dont chacun est de 29 *jours terrestres,* et à peu près 1/2 jour. Ces jours lunaires de près d'un mois ont fait pendant plusieurs siècles la division de l'année en douze parties, subdivisées chacune en quatre, dont les phases de la Lune étaient les indicateurs, et ce calendrier lunaire est encore en usage chez quelques peuples.—Un astronome français, embarqué sur un vaisseau qui allait en Amérique, eut l'occasion, pendant la traversée, d'observer une éclipse de Soleil. Il aperçut avec surprise une tache brillante sur le disque obscur de la Lune, et demeura convaincu que c'était la lumière du Soleil qu'il avait vue à travers notre satellite, qui, dans cette direction, était percé de part en part. Il s'empressa de consigner son observation dans tous les écrits consacrés aux sciences, car on ne pouvait espérer qu'elle fût jamais renouvelée. Quelques années plus tard, le télescope d'Herschell fit évanouir cette merveille d'une trouée traversant la Lune, et lui substitua celle d'une multitude de volcans enflammés sur la surface de ce petit globe où rien n'annonce la présence d'une atmosphère condensée, et par conséquent de liquides, quoique les cartes *sélénographiques* y aient placé des mers. Les feux intérieurs y seraient donc entretenus par d'autres causes que celles qui allument les volcans terrestres, et prolongent leurs éruptions. Autre prodige : les *bolides*, *globes de feu*, *aérolithes*, ou pierres météoriques, dont on observe assez fréquemment la chute, ne sont, suivant l'opinion la plus vraisemblable, rien autre chose que des fragments lancés par les volcans lunaires, et qui ont reçu une impulsion assez forte pour les faire sortir de la sphère d'attraction de la Lune, et les soumettre à celle de la Terre. Or, les bolides, s'ils ont réellement cette origine, attestent que notre satellite est composé des mêmes substances que notre planète; et, malgré cette identité de composition; et sans doute aussi de formation primitive, il faudrait admettre que la combustion s'opère dans la Lune autrement que sur la Terre; on serait dans la nécessité de rectifier quelques doctrines chimiques. On voit par ces faits qu'une connaissance plus exacte et plus approfondie de ce petit corps céleste est d'un très-grand intérêt pour les sciences; ajoutons que l'imagination poétique et romanesque n'en profiterait pas moins, et que les Cyranos à venir auront à nous raconter des aventures encore plus étranges que celles dont leur devancier de Bergerac nous entretint d'après une exploration trop superficielle de ces régions encore peu connues.—MARS est, parmi les planètes supérieures, la plus rapprochée, dont elle n'est éloignée que de 52 millions 500,000 lieues. Sa distance à la Terre varie entre 18 millions et 87 millions de lieues, et son éclat augmente ou diminue à mesure qu'elle est plus près ou plus loin de nous. Sa lumière rougeâtre a pu la faire considérer comme un astre de présages sanglants, et accréditer la fiction mythologique de *Mars, dieu de la guerre*. Son *année* est à très peu près double de la nôtre, et son jour est de 25 de nos heures. Son volume n'est guère que le cinquième de celui de la terre, et sa masse n'excède pas le dixième de la masse de notre globe, en sorte que si cette planète était habitée, sa population devrait être, faite pour la petitesse d'une telle demeure, organisée conformément à d'autres lois que celles qui régissent les habitants d'un monde plus compacte. D'ailleurs, tout y semble effectivement disposé

pour recevoir une population quelconque; une atmosphère condensée, un globe qui semble *terraqué,* aplati comme le nôtre aux deux pôles, où des mers semblent envahir les régions polaires, se couvrir, durant la longue nuit de ces régions, de glaces qui fondent en partie durant le jour qui succède à cette nuit de douze mois. On ne peut disconvenir que ces remarquables analogies fortifient de nouveaux témoignages la croyance à la pluralité des mondes. — JUPITER *et ses satellites.* Voici le second système secondaire renfermé dans celui dont le Soleil est le centre, soumis dans son intérieur aux lois qui gouvernent le grand assemblage dont il est une partie. La planète placée au centre est la plus grande de toutes; en volume et même en masse elle surpasse la réunion de toutes les autres en un seul volume et en une seule masse. Elle est 1470 fois aussi grosse que la Terre, mais sa densité est à peine le quart de celle de notre globe, dont la masse n'est que la 339e partie de l'énorme quantité de matière qui forme Jupiter, matière dont la densité moyenne ne surpasse pas celle de l'eau. En raison de sa grandeur, cette planète est très-brillante, et surpasse quelquefois l'éclat de Vénus même. Cependant, lorsqu'elle est le plus près de nous, 155 millions de lieues nous en séparent, et dans son plus grand éloignement nous la voyons à la distance de 224 millions de lieues. Son *année* est de près de douze des nôtres, ou, plus exactement, de 4,332 jours et 14 heures terrestres: cependant, son *jour* ne dure pas tout à fait dix de nos heures, et l'année de la planète en compte 10,471. On pourrait faire ici des calendriers à l'usage de Jupiter, tant les mouvements de cette planète,ou, plus exactement, de ce système, ont été mesurés avec précision: les phases, les éclipses des quatre satellites ou lunes *joviennes* y seraient annoncées, et la mesure serait appliquée partout où elle peut être utile. On verrait dans cet almanach, composé si loin des lieux où l'on pourrait en faire usage, les résultats singuliers de la position de l'axe d'une planète perpendiculairement au plan de son orbite, et tel est sensiblement celui de Jupiter. Les jours y sont constamment égaux aux nuits, les crépuscules de même durée et très-prolongés, en sorte que les nuits y sont extrêmement courtes, même sous l'équateur, et que les pôles y sont perpétuellement éclairés. Point de distinction de saison, les variations de température ne dépendant que de la présence ou de l'absence de la lumière du Soleil et de l'état de l'atmosphère. Si on pensait que dans un monde ainsi disposé, les régions moyennes doivent jouir d'un printemps perpétuel, on se tromperait beaucoup; l'atmosphère de Jupiter est certainement bouleversée par des orages dont ceux que nous éprouvons ne donnent qu'une faible idée. La pression barométrique est très-grande à la surface de Jupiter, car l'effet de la pesanteur y équivaut à deux fois et demi l'effet qu'il produit sur la Terre, et les fluides répandus autour de la planète s'élèvent à une très-grande hauteur. D'immenses nuages se forment dans ces fluides, et c'est en les observant que l'on a mesuré la rotation de Jupiter sur son axe. La vitesse des vents réguliers qui y règnent peut être déduite de la vitesse de rotation; elle est incomparablement plus grande que celle de nos vents alizés; les quatre satellites impriment aussi du mouvement à l'asmosphère de leur planète, tantôt en combinant leurs actions et tantôt en les opposant les unes aux autres. De ces quatre *lunes*, deux sont aussi grosses que la nôtre, et deux autres sont beaucoup plus grosses, en sorte que la réunion des quatre astres compagnons de Jupiter formerait un volume équivalent à sept fois le volume du seul compagnon de notre globe. On a pu mesurer aussi la masse des corps *joviens* et la comparer à celle de la Terre et au volume de chacun de ces globes pour en déduire la densité; les résultats de ces calculs sont assez remarquables pour attirer l'attention de tous les lecteurs de ce *Dictionnaire.* La densité du premier satellite de Jupiter (le plus près de la planète) n'est que les 116 millièmes de la densité de la Terre: le contour de son orbite est de 628 mille lieues, qu'il parcourt avec une vitesse de plus de 246 lieues par minute, et cependant ce corps, dont la matière est si peu condensée, conserve sa forme globuleuse. La densité des autres satellites augmente à mesure qu'ils sont plus loin de la planète; la plus éloignée, dont l'orbite est de 2,804,000 lieues, et la vitesse réduite à 72 lieues par minute, a une densité d'environ 30 centièmes, tandis que celle de Jupiter même est au-dessous de 24 centièmes. Il y a donc entre le système de la Terre et celui de Jupiter quelques dissemblances qui semblent dépendre de la nature chimique des éléments dont ces corps sont formés. Dans l'un et l'autre système, les lois de la mécanique sont rigoureusement observées, comme on devait s'y attendre, et comme l'observation le confirme: ainsi, lorsque des irrégularités se manifestent sans que des agents mécaniques puissent causer ces *perturbations,* on est réduit à les attribuer à d'autres forces de la nature; mais le raisonnement doit s'arrêter là, car les faits ne peuvent

le mener plus loin, et s'il venait à s'égarer, aucune méthode de vérification ne le remettrait sur la voie. La mécanique et la géométrie sont les seuls guides qui puissent nous conduire avec sûreté dans les espaces célestes pour nous faire connaître ce qui est de leur domaine, et rien de plus : les formes, les distances, les positions respectives, les mouvements, voilà jusqu'à présent ce qui est susceptible d'observations exactes, de mesure et d'applications du calcul, et par conséquent ce qui peut être réellement connu ; le temps viendra sans doute où la physique céleste aura fait assez de progrès pour que l'on ait des notions plus précises sur la nature des corps disséminés dans l'immensité de l'espace et des fluides qui circulent entre ces corps ; mais dans l'état actuel de nos connaissances, il convient de séparer avec soin ce qui est bien constaté de ce qui n'est qu'entrevu, les matériaux sur lesquels on peut construire l'édifice de la science, et ceux qu'il faudra peut-être rejeter. — Des nomenclateurs d'assez mauvais goût avaient pensé que les satellites de Jupiter devaient, comme celui de la Terre, prendre le nom de quelque habitant de l'Olympe, et ils avaient choisi Hébé, Ganymède, Thémis et Métis : la déesse de la justice avait là d'étranges associés ! On a jugé plus convenable de ne décerner qu'aux planètes cette sorte d'apothéose, et les astres subordonnés, en quelque nombre qu'on les découvre, resteront confondus dans la foule sans que l'on daigne leur imposer des noms. — SATURNE, *son anneau, ses satellites.* Voici le plus compliqué des systèmes partiels renfermés dans notre système planétaire : on y trouve un corps dont la singulière conformation n'a été reconnue nulle part ailleurs, l'assemblage de deux disques plats, minces, concentriques, dans le même plan, de forme invariable, dont le centre est celui de Saturne, dont le disque intérieur est à 9,000 lieues de la planète, dans le plan de son équateur, et qui tournent tous deux autour de cette planète avec une vitesse peu différente de celle de l'astre même à l'équateur. Pour donner une idée plus complète de ce double anneau, appliquons-lui la mesure. Saturne tourne sur son axe, et achève sa révolution en 10 heures 16 minutes. Le rayon de son équateur est d'environ 14 mille lieues : que l'on prolonge dans l'espace le plan de cet équateur, et qu'on y trace une circonférence de 23 mille lieues de rayon, ce sera celle de l'intérieur du premier disque. Qu'on augmente le rayon de six mille lieues, et qu'on trace une seconde circonférence, on aura l'extérieur de ce premier disque. Pour tracer le second, on décrira deux autres circonférences avec le rayon augmenté d'abord de neuf cents lieues, distance entre les deux disques, et ensuite de 2,300, largeur du second. Qu'on donne à ces deux immenses couronnes assez d'épaisseur pour les constituer en corps solides et capables de tourner avec une très-grande vitesse, sans que la force centrifuge en altère la forme, la construction des deux anneaux sera terminée. Ils sont extrêmement minces, car il n'a fallu rien moins que le télescope d'Herschell pour en faire apercevoir la tranche comme une ligne brillante, lorsque l'œil de l'observateur est dans le plan de ces anneaux, position qui les rend invisibles. Comme le Soleil éclaire alternativement l'une ou l'autre de leurs faces, nous cessons encore de les voir lorsque la face obscure est tournée vers la terre. Dans la position la plus favorable pour les bien voir, ils donnent à Saturne l'apparence d'un globe garni de deux *anses* placées aux deux extrémités d'un diamètre. Les premières observations ne firent pas découvrir la séparation de chacune de ces anses en deux disques ; on ne parla donc que d'un seul anneau, et l'habitude a fait conserver cette manière de s'exprimer, d'autant plus que les deux disques, quoique réellement séparés, forment un assemblage permanent et peuvent être considérés comme un seul tout. Herschell a mesuré la durée d'une révolution du disque extérieur ; elle est de 10 heures 29 minutes, et par conséquent la vitesse d'un point de la circonférence extérieure est de plus de 320 lieues par minute, ou près de 600 fois celle d'un boulet de canon. La prodigieuse vitesse de rotation de ces corps si minces et si larges n'empêche point que leur surface ne soit hérissée de montagnes très élevées, puisque le télescope a pu les découvrir. — L'axe de Saturne est incliné de 28 degrés et demi sur le plan de son orbite ; ainsi, les saisons y varient encore plus que sur la Terre, où l'inclinaison de l'axe n'est que de 23 degrés et demi. Cette planète, éloignée du Soleil de plus de 329 millions de lieues, dont la révolution autour de cet astre est de 10,759 de nos jours, et de 25,138 jours *saturniens,* où sept lunes et un anneau tel qu'on vient de le décrire multiplient les éclipses, varient de tant de manières l'intensité et les diverses modifications de la lumière et de la chaleur, une telle planète, si elle a des habitants qui fassent usage d'almanachs, impose une pénible tâche aux rédacteurs de ces ouvrages, et la reconnaissance publique doit y encourager beaucoup plus que chez nous les travaux des astronomes. Quoiqu'ils aient près de trente de nos années pour calculer, rédiger et publier un

nouvel annuaire saturnien, cette œuvre y est tellement surchargée de détails nécessaires qu'elle équivaudrait, chez nous, à toute une bibliothèque, si les habitants de cette planète n'ont pas trouvé le secret d'une brièveté d'expression dont nous n'avons aucune idée. Ajoutons que suivant l'opinion de l'illustre auteur de la *Mécanique céleste* (Laplace), l'anneau de Saturne n'est peut-être qu'une portion condensée de l'atmosphère de cette planète, qui, dans ce cas, serait environnée d'une masse fluide jusqu'à la hauteur de plus de 20,000 lieues au-dessus de sa surface, et sous une pression qui, si elle était exercée sur la Terre par une aussi haute colonne d'air atmosphérique, donnerait tout au moins à cet air la densité de l'eau. Saturne est la moins condensée de toutes les planètes; sa pesanteur spécifique moyenne n'est guère que le neuvième de celle de la Terre, à peu près la moitié de celle de Jupiter. On sent encore ici la nécessité de faire intervenir des causes chimiques, et l'impuissance de les assigner. Laissons dans son entier cette tâche à notre postérité, si elle n'est pas hors de la portée de l'intelligence humaine, et n'essayons pas d'indiquer à ses recherches des voies qui ne serviraient peut-être qu'à l'égarer. — Nous sommes enfin arrivés aux découvertes les plus récentes dans la région des planètes. Herschell ouvrit aux astronomes cette nouvelle carrière en retrouvant Uranus, dont il semble qu'une astronomie très-ancienne avait eu quelques notions, transformées depuis en traditions mythologiques. Comme elle est reléguée à l'extrémité de notre système planétaire, où elle se meut très-lentement, et semble longtemps immobile, il convenait de lui imposer le nom du plus ancien des dieux, dont les religions de la Grèce ont peuplé le ciel. Herschell la nomma d'abord *Georgium Sidus*, en l'honneur du roi George, dont cet hommage n'aurait pas préservé la raison; les astronomes du continent ne souscrivirent pas à la dédicace faite par l'auteur de la découverte, et voulurent qu'il en fût lui-même l'objet; enfin, le nom d'*Uranus* réunit tous les suffrages, et restera. La distance de cette planète au Soleil et de six cent soixante millions de lieues; et son *année* est presque de quatre-vingt-quatre années de la Terre. Aucune observation n'a pu faire connaitre la durée de son *jour*, mais on la déduit avec une grande probabilité du mouvement des satellites de cette planète comparés à ceux de Jupiter et de Saturne : tout fait présumer que sa rotation diurne n'est pas moins rapide que celle des deux autres astres, et que son jour est tout au plus de onze à douze de nos heures. Quoique soixante et dix-sept fois aussi gros que la terre, Uranus n'a pas plus d'éclat qu'une étoile de la sixième ou septième grandeur, et n'est pas toujours visible à l'œil nu. Armé de son grand télescope, Herschell a découvert six satellites de la nouvelle planète, déterminé leur distance, la forme de leur orbite, et calculé la durée de leurs révolutions. Mais deux seulement de ces petits globes peuvent être aperçus avec les instruments ordinaires; l'analogie fait présumer aussi que les orbites des satellites s'écartent peu du plan de l'équateur de leur planète; et comme ceux d'Uranus se meuvent perpendiculairement au plan de l'orbite de cette même planète, il en résulterait des phénomènes inconnus dans tout le reste du système; tous les points de la surface, les deux pôles compris, verraient une fois chaque *année* le Soleil à leur zénith. Mais que peut faire le Soleil à la distance de 660 millions de lieues? Comme son pouvoir éclairant et échauffant décroît dans le même rapport que l'accroissement du carré de la distance, Uranus n'aurait en partage que la quatre-centième partie de la lumière et de la chaleur dont nous jouissons ici, et ne serait pas mieux traité dans toute son étendue que le Spitzberg au milieu des rigueurs de ses hivers. — Quittons ces régions, où tout semble froid et mort, et rapprochons-nous des sources de la vie. Nous avons laissé, entre Mars et Jupiter, un grand espace où quatre planètes, très-petites, il est vrai, circulaient inaperçues : les voilà maintenant admises dans la grande famille, et classées, comme les autres, suivant l'ordre de leur distance au Soleil. *Vesta*, la plus voisine, est pourtant à 82 millions de lieues, et *Junon* à 92 millions. Quant aux deux autres, il ne suffit pas d'indiquer leur distance en nombres *ronds* de millions de lieues, il faut porter la précision beaucoup plus loin, tant ces deux petits globes sont rapprochés l'un de l'autre. *Cérès* est à 95 millions, 461 mille lieues, et *Pallas* à 95 millions, quatre cent quatre-vingt-seize mille : ainsi, ces deux astres pourraient se trouver à 45 mille lieues l'un de l'autre, voisinage auquel ils ne peuvent arriver que très-lentement, après un grand nombre de siècles, s'ils partent l'un et l'autre des deux extrémités opposées de leur orbite. Quant à la grosseur de ces planètes, les astronomes ne sont pas encore parvenus à la mesurer avec une précision qui ne laisse aucune incertitude. Herschell réduisait à 60 lieues le diamètre de Cérès, et à 25 lieues celui de Junon, et cependant Vesta est encore plus petite. Suivant d'autres estimations, le diamètre de Vesta pourrait être de 90

lieues, et Pallas, la plus volumineuse des quatre, approcherait de la grandeur de notre Lune. Les découvertes de ces petits astres sont toutes de ce siècle : en 1801, Piazzi vit Cérès, le 1er janvier; en 1802, Olbers annonça Pallas; et en 1807, il y ajouta la découverte de Vesta; ce fut en 1804 que Harding fit connaître Junon. — Il reste à compléter l'étude des phénomènes atmosphériques de ces planètes, qui paraissent environnées, jusqu'à une très-grande hauteur, de fluides élastiques très-condensés; on ignore encore la durée de leur rotation diurne, et l'inclinaison de leur axe sur le plan de leur orbite : les variations de leur éclat lumineux seront un autre objet de recherches. En attendant ce complément d'instruction, on a fait des hypothèses, valeurs fictives dont quelques intelligences veulent bien se contenter : ces petits corps, a-t-on dit, ne sont peut-être que les débris d'une planète fracassée, soit comme une bombe par une explosion intérieure, soit par le choc d'un autre corps céleste d'une grande masse, très-dure et se mouvant avec une prodigieuse vitesse. Dans notre système planétaire, ce sont les comètes que l'on accuse de causer ces ravages. — Nous ne sommes autorisés à regarder comme appartenant à notre système que les corps dont les retours périodiques sont calculables. Sur 116 comètes observées, il n'y en a que trois que nous puissions nous approprier avec certitude, celle de *Halley*, dont la période est d'environ 75 ans, celle d'*Encke*, qui revient au bout de 1,200 jours, et celle de *Biela* et *Gambart*, qui parcourt son orbite en six ans et trois quarts. Cette dernière peut s'approcher très-près de la Terre, car les deux orbites sont presque en contact; mais elle ne peut nous menacer d'aucun danger, car on n'y voit point de noyau solide, et elle ne paraît être qu'un amas de vapeurs. — Pour achever la description du monde, il reste à parler des *étoiles*, qui, sont, pour nos yeux et à la place que nous occupons, le plus bel ornement de la voûte céleste, après le Soleil. Mais l'importance d'un tel sujet et l'étendue des développements dont il ne peut se passer, nous obligent à renvoyer au mot ÉTOILE, où l'on trouvera le complément et le résumé de la *cosmographie*. FERRY.

COSMOLOGIE, subst. fém. composé des deux mots grecs *cosmos*, monde ou beauté et ordre, et *logos*, discours. C'est donc une histoire du monde, comme la *cosmographie* (*voy*. ci-dessus) en est une description. Ces termes s'emploient souvent l'un pour l'autre dans les traités de géographie générale, parce que pour nous le monde semble être renfermé autour de notre globe terrestre sublunaire. En effet nous ne connaissons de la nature des astres ou de ces vastes corps lumineux qui sillonnent les cieux que leurs mouvements observables à nos instruments, ou que les analogies les plus vraisemblables entre notre terre et les autres sphères de notre système solaire. A cet égard, le livre de Fontenelle sur la pluralité de mondes reçut jadis un accueil brillant. Un ouvrage plus savant et bien autrement profond sur le même sujet, le *Nouveau traité de la pluralité des mondes*, par Huyghens, mérite encore d'être lu, quoique moins agréable par le style. Mais cet habile géomètre prend à tâche de prouver que les autres planètes de notre système, si elles présentent à leur surface, comme il est vraisemblable, des êtres organisés vivants en harmonie avec les conditions propres à ces sphères, ne peuvent point avoir d'autres lois d'existence que celle des habitants de la terre. Ainsi, les causes de la reproduction et de la multiplication des animaux, des végétaux, ou des êtres analogues, dans Mars, ou Vénus, ou Jupiter, suivraient les mêmes règles générales que celles qui se manifestent sur le globe terrestre. S'il y avait autour de ces sphères une classe d'êtres intelligents ou supérieurs, telle qu'est la race humaine de la Terre, les principes de vérités mathématiques, la géométrie, la musique, les arts, etc., n'auraient pas d'autres bases que les nôtres; comme la lumière n'y donnerait pas d'autres couleurs, les lois de l'optique, de l'acoustique, etc., ne pourraient point être différentes des nôtres. Les calculs astronomiques, les mesures géographiques ou autres rapports des nombres ne pourraient point offrir d'autres vérités que celles qui sont démontrées à l'intelligence de l'homme. — Toutes ces questions sont expliquées avec une grande force de lucidité qui entraîne la conviction. — Les anciens philosophes ont admis aussi la pluralité des mondes. Platon n'en supposait que cinq possibles. Le cardinal de Cusa, Jordanus Brunus, Képler, ont prétendu que les planètes et même le Soleil ont des habitants. Leibnitz, en reconnaissant la possibilité de mondes infinis dans les espaces et les combinaisons des sphères, n'établissait pas, comme le veut Voltaire, que notre globe fût le meilleur des mondes possibles, mais bien celui dans lequel les maux étaient les moindres ou compensés par des avantages correspondants. Tel fut le but de son traité de la *Théodicée* ou justice divine. — Avant l'établissement dans la science de l'astronomie du système de Copernic, il était presque impossible de concevoir l'existence d'un autre monde que la Terre, qu'on

plaçait fixe au centre de l'univers, et autour de laquelle on faisait tourner chaque jour, pendant 24 heures, l'universalité des astres de l'empyrée avec une vitesse incompréhensible, ou pour mieux dire impossible. Il fallait de plus imaginer des épicycles et une foule de détours pour expliquer d'après Ptolémée (dans son *Almageste*) les mouvements apparents, les rétrogradations, les stations des planètes. Mais après que l'école de Pythagore et que le sentiment d'Aristarque de Samos, au rapport d'Archimède, développé par Philolaüs, Héraclide de Pont, Nicétas, Leucippe et Platon sur la fin de sa vie, eurent fondé le véritable système cosmique, en plaçant le soleil fixe au centre de son système; après que le chanoine de Warmie, le Polonais Nicolas Copernic (*voy.*), eut démontré par trente ans d'observations ce fait capital, prouvé ensuite par Galilée et par Descartes (*voy.*), l'univers dût s'agrandir à l'infini. Bientôt le télescope ouvrit un champ sans limites aux regards des astronomes, confondus de tant de merveilles. Il n'est plus besoin de faire avec le savant Athanase Kircher, son *Iter extaticum* ou un voyage extatique dans l'empyrée. Autant qu'il est permis à la force des grands instruments d'optique et des lunettes achromatiques, nous nous enfonçons avec les deux Herschell parmi ces soleils fixes, innombrables, et ces nébuleuses de la voie lactée, qui semblent nous manifester la formation et l'agrégation de nouveaux mondes. Aucun terme ne peut être assigné au nombre de ces étoiles si lointaines, dont la lumière ne parvient à nos yeux qu'après un grand laps d'années. — Par delà tout ce qu'il fut donné à l'homme de voir, règne l'infini, incommensurable abîme qui engloutit toutes les forces de la pensée, et qui permet de tout supposer dans la composition des mondes et des existences. C'est cette sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part, comme Pascal l'a dit de Dieu même. — Mais après cette excursion dans l'infini, que la cosmologie ne peut ni expliquer, ni décrire, elle rentre dans le système solaire dont notre Terre constitue une partie. Autour de cet astre éblouissant, source de chaleur et de vie, roulent d'occident en orient, dans des orbites elliptiques, les planètes, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, puis quatre astéroïdes nouvellement découverts, Cérès, Pallas, Junon et Vesta; ensuite viennent les grandes planètes, Jupiter, Saturne et Uranus. Ces trois dernières sont accompagnées de satellites, comme la Terre, qui n'a qu'une lune; mais Jupiter en possède quatre; Saturne en montre sept, et de plus un anneau; Uranus présente six satellites. Tous les astres d'ordre inférieur circulent dans le même sens et de la même manière autour de leur planète principale. On connaît donc jusqu'à présent onze planètes roulant autour du Soleil, et dix-huit satellites distribués à quatre planètes. Outre ces éléments réguliers de notre système, il est sillonné, à des époques indéfinies, par des comètes dont la courbe parabolique vient, en divers sens, passer dans son périhélie autour du Soleil, puis elles s'enfoncent à des distances inconnues, et pour des périodes non toujours calculables, dans les déserts des cieux. Quelques-unes ne reviennent qu'après plusieurs siècles; d'autres, dont le retour paraît restreint à un petit nombre d'années, semblent rapprocher la courbe ellipsoïde de leur orbite de celle de nos planètes ordinaires. — Toutefois, ces grands objets de la cosmologie générale restent plus particulièrement dévolus à l'uranographie proprement dite, ou description du ciel, et sont le but de l'astronomie. Aussi la plupart des cosmographes n'en parlent, au début de leurs traités, que pour bien fixer l'esprit sur la position de notre sphère terrestre dans le système de l'univers, et afin de montrer le peu d'importance et d'espace que le domaine de l'humanité occupe parmi les êtres infinis de la création.—Revenons donc à cette sphère terrestre elle-même, que nous pouvons toucher et parcourir. Encore le fond même de ses entrailles nous demeure ignoré, soit qu'un feu central soit recélé dans ses abîmes et que notre planète ne présente qu'un soleil encroûté de cendres ou de débris comburés dans ses couches superficielles, soit que ce globe ait été dissous et comme cristallisé dans les eaux, toujours paraît-il prouvé, d'après l'aplatissement des régions polaires, et le renflement de la terre sous l'équateur, que cette forme n'a pu se produire par le mouvement de rotation centrifuge qu'autant que le globe terrestre aurait été dans un état de mollesse ou de liquidité, par fusion ignée ou aqueuse. — Quant à l'inclinaison de l'axe du globe sur l'équateur, cause de la variété des saisons, quant à la rotation de la Terre dans son mouvement diurne et annuel, et à tous les phénomènes qui en résultent, quant aux mouvements de la Lune et aux coïncidences du flux et du reflux de l'Océan avec les diverses positions de ce satellite par rapport au Soleil et à la Terre, ce sont sans doute aussi des questions dont s'occupe la cosmologie, mais l'objet principal de cette science a toujours été la description de la Terre et de ses productions. — Elle comprend donc différentes branches qui se par-

tagent leurs diverses connaissances. Ainsi, la *géographie* examine les grandes masses de continents et de mers, les différents climats qui les distinguent, avec la distribution des montagnes, le cours des fleuves, la situation des peuples, comme des animaux et des plantes qui y vivent. L'*hydrographie* s'intéresse plus spécialement à la conformation des mers, de leurs golfes, des lacs, de la direction des fleuves, des mouvements et courants des eaux. La *géologie* ou *géognosie* considère la nature des terrains, la formation des couches ou lits des montagnes et leur structure, enfin les productions minérales, qui font aussi l'objet spécial de la *minéralogie*, etc. Mais la *géographie physique* ne peut pas se séparer non plus de la *météorologie* ou des phénomènes qui constituent la connaissance de notre atmosphère, de ses variations, de sa pesanteur, des qualités de sa température, de son hygrométricité, des vapeurs ou des gaz, des détonations électriques, des nuages et pluies, des aurores boréales, des étoiles filantes ou autres météores, vents, tempêtes, etc. Le globe terrestre, examiné dans ses productions, comprend deux ordres de corps, ceux qui sont bruts et minéraux, sans vie, et ceux qui présentent une organisation, une existence limitée, une suite de fonctions de nutrition et de croissance, de reproduction, puis de destruction ou de mort. Les êtres organisés se distinguent en ceux qui jouissent de la sensibilité et du mouvement volontaire, ce sont les animaux, et en végétaux fixés au sol, privés de sentiment. Ces êtres deviennent l'objet spécial de l'histoire naturelle. — En traitant de l'Océan et des mers, des continents et des îles, on ne peut s'empêcher de jeter un coup d'œil sur les révolutions physiques du globe, attendu que la distribution actuelle des eaux et des terrains a nécessairement varié dans le long cours des siècles. Il y a tant de preuves de submersion d'une multitude de contrées ou de déluges partiels, comme d'émersion d'îles ou d'autres régions abandonnées par la mer; nos continents sont jonchés de tant de débris de coquillages, soit marins, soit lacustres, que ces faits ne sont plus des objets de doute. Les éruptions volcaniques ont pareillement fait surgir des archipels tout entiers d'îles au milieu de l'océan Atlantique, comme dans la Méditerranée, la mer Pacifique ou celle de l'Inde. On connaît d'autres morcellements ou des envahissements de régions continentales, comme l'irruption de l'Océan dans la Méditerranée, dans le golfe de Finlande et de Bothnie, la mer Rouge, la mer Noire, etc. Il y a d'autres mers intérieures qui ne sont que de grands lacs. De plus, les accumulations séculaires des travaux d'animaux marins coralligènes, comme les madrépores, ont formé des bancs entiers, des écueils, des îles à fleur d'eau. Les courants, les alluvions des grands fleuves, ont amassé vers leurs embouchures des barres, puis des terrains de formation moderne, comme le Delta du Nil, les bouches du Rhin et de l'Escaut, etc. — Nous avons déjà cité ailleurs les étonnants débris des grands animaux fossiles ensevelis dans les carrières ou couches superficielles, trouvés dans des cavernes à ossements et recueillis par les modernes naturalistes, les G. Cuvier, les Buckland, etc. Il en est de même des magnifiques restes de tant de végétaux enfouis, les uns transformés en immenses couches de houilles, de lignites, les autres conservant encore leurs formes organiques entre les feuillets des schistes micacés ou autres dépôts neptuniens. Les vastes mines de sel gemme, les terrains imprégnés d'hydrochlorate et de sulfate de soude, qui s'effleurissent dans les déserts sablonneux de la Tâtarie ou de l'Arabie, témoignent encore que ces lieux furent longtemps le séjour d'eaux salées. Tant de collines élevées par des amas de bancs coquilliers, tant de dépôts gypseux, tant de lits ou strates calcaires, soit anciens, soit de transition, attestent combien la surface du globe a été de fois sillonnée, bouleversée, labourée par des courants et de grandes inondations d'eaux douces ou salées. Des poissons même ont été surpris et enterrés, comme on en observe dans les couches de craie du mont Bolca, près Vérone; d'autres ont été lancés avec la fange brûlante des volcans boueux.— La hauteur, la direction des chaînes de montagnes, forment avec les mers et les fleuves les grandes divisions naturelles du globe. La profondeur, la salaison des eaux de l'Océan, non moins que les innombrables espèces de poissons, de zoophytes, de crustacés et de coquillages qui les peuplent, ne sont pas moins dignes d'intérêt que la disposition géographique de ses îles, l'envahissement de ses golfes, les bancs et les écueils si funestes aux navigateurs, comme les tempêtes qui soulèvent leurs flots. Soit qu'on s'étende des glaces polaires, jusqu'à la ligne ardente de l'équateur, soit qu'on se laisse entraîner par les moussons de l'Inde, ou par les courants généraux, les oscillations du flux et du reflux, par le jusant et les remous, le hardi navigateur n'en doit pas moins calculer par la cosmographie les mouvements de ce vaste empire, qui est la route commune de tous les peuples, l'intermédiaire par

lequel le commerce et la civilisation se répandent sur la face du globe. — On a partagé notre monde d'abord en quatre principales divisions, l'Europe, l'Asie et l'Afrique (seules connues des anciens), puis l'Amérique; cependant le monde maritime a mérité de constituer aussi d'autres régions, comme l'Australie, continent vaste, puis les archipels ou îles de la Notasie et de la Polynésie. Chacune de ces régions est la demeure, soit originelle, soit adventice, de quelques branches spéciales de la grande famille humaine, et de végétaux, d'animaux, en colonies nombreuses appropriées à leur climat. La race humaine, dans ses divers rameaux, constitue des nations soumises plus ou moins à des institutions religieuses et politiques; les divers gouvernements font d'elles des centres de sociétés plus ou moins considérables qui subissent leurs époques de décadence, comme elles peuvent s'élever dans l'échelle de la civilisation. Les circonstances des localités et des climats obligent, en effet, ces nations, tantôt à rester nomades et en hordes, comme dans les déserts stériles de la grande Tâtarie ou de l'Arabie Pétrée, tantôt elles les disposent à la pêche et à la navigation vers les rivages des mers et des lacs; tantôt une terre opulente convie les peuples à la vie agricole; les pays trop peu fertiles en productions excitent à les suppléer par le développement de l'industrie et du commerce; les climats chauds les plus prospères engourdissent, au contraire, et amollissent les hommes dans la paresse, ou les disposent à subir le joug du despotisme. — Nous verrons ainsi que nos dispositions physiques et morales deviennent ordinairement un résultat nécessaire des circonstances qui nous enveloppent. Les religions, les lois se mettent en harmonie avec les besoins de chaque contrée. L'homme, cet instrument divin des desseins de la Providence, agit sous ces hautes directions qui lui furent imprimées, et qui constituent pour lui une destinée. — Ainsi, la cosmologie embrasse les objets les plus divers: c'est comme l'encyclopédie des sciences; tel fut l'ensemble de l'*Historia mundi* de Pline, parmi les anciens. Chez les modernes, la cosmographie s'est presque uniquement bornée à la géographie prise dans son sens le plus étendu. Un seul homme ne suffit plus aujourd'hui pour réunir de si vastes études, à moins de toucher seulement les sommités. Aucune science cependant n'est plus noble et plus digne de captiver l'esprit humain que la connaissance de ce qui nous entoure. J. J. Virey.

COSMOPOLITISME (de *κόσμος*, monde, et *πολίτης*, citoyen). Le *cosmopolite* se dit le citoyen de l'univers; il place au-dessus des intérêts d'une localité ceux du monde entier, et ne consentirait jamais à ce que le bien-être de sa patrie se fondât sur la ruine des autres pays. Dans le sien, il ne voit qu'une fraction de la terre, qu'il n'isole jamais de toutes les autres fractions du même tout. Il a en vue l'espèce humaine et non le sol accidentellement assigné pour demeure à telle ou telle de ses divisions.

Le véritable cosmopolitisme est donc une haute abstraction à laquelle on s'élève difficilement et qu'on a rarement vue réalisée, mais dont nous ne voudrions pas pour cela nier la possibilité. Disons cependant qu'il n'est souvent qu'un prétexte servant à dissimuler ou à excuser le manque d'attachement d'un homme pour sa patrie ou pour sa famille, qui lui tient de plus près. Mais on a de la peine à comprendre un amour du genre humain qui exclut le patriotisme et l'esprit de famille. Ces deux sentiments toutefois ne nous paraissent pas inconciliables avec le véritable cosmopolitisme, qui veut fonder le bonheur des individus et des nations sur celui du genre humain tout entier. Schnitzler.

Ce n'est pas le cosmopolitisme ainsi compris qui a jeté dans le monde cet adage : la patrie est là où l'on se trouve bien (*ubi benè, ibi patria*).

Un cosmopolite, dans ce sens, n'est le citoyen d'aucun pays; car nulle part il ne remplira volontiers les devoirs que lui impose le titre de citoyen. Jamais son égoïsme ne supportera les sacrifices qu'exigera la prospérité du pays qui lui a donné naissance ou hospitalité. Que la guerre le menace de ses désastres, que le commerce languisse, que le sol ait trompé l'attente du cultivateur, que des factions conspirent la ruine de la liberté, que lui importe? l'appel fait au courage, à la philanthropie est pour lui le signal du départ; il n'est venu là qu'avec son or : il le remporte et foule aux pieds le sol qu'il maudit lorsque pour lui il est devenu stérile.

Ce n'est pas assez que la patrie ne puisse compter en rien sur un homme dont la patrie est sans frontières, elle a encore à le redouter : malgré l'indépendance qui paraît être l'idole du cosmopolite, la servilité de son caractère se pliera volontiers aux exigences de quiconque flattera l'insatiable cupidité qui toujours accompagne l'égoïsme. Comme il n'est point pour lui de mère patrie, déchirer ses entrailles n'est point à ses yeux se rendre coupable de parricide : les conspirateurs, ennemis de la paix publique, peuvent donc le compter d'avance parmi les leurs, s'ils veulent libéralement stipendier leurs complices.

Mais quoique attachés par le fait au sol qui les

vit naître, il est des hommes dont la patrie n'a rien de plus à attendre que de ceux qui habitent successivement tous les points du globe. Le cosmopolitisme spéculatif est une des plaies les plus dangereuses de la société. Il porte dans l'âme cette même torpeur que le cri de la patrie souffrante ne réveillera jamais. Tant que la détresse publique ne compromettra pas leur sécurité, tant qu'un décret général ne condamnera pas leurs plaisirs, on les verra, comme l'ivraie, qui au détriment du bon grain absorbe la graisse de la terre où elle est implantée, se nourrir paisiblement des sueurs du pauvre; il ne se hâteront pas de briser le faible lien qui les tient attachés au sol; mais ils le rompront sans regret dès qu'une autre terre leur promettra une existence plus agréable. Jamais ils n'auront une larme pour les calamités qui affligent le pays; jamais ils ne s'appesantiront sur son avenir, et ils en accepteront d'autant plus aisément les conséquences qu'ils seront toujours prêts à s'y soustraire. LE ROY DE CHANTIGNY.

COSMORAMA (κόσμος, monde, et ὅραω, je vois). *Voy.* OPTIQUE.

COSSE, de *cossa*, mot de la basse latinité. On donne ce nom vulgaire à l'enveloppe de certains fruits, comme les pois, les fèves, les haricots. Cette enveloppe est formée de deux valves, réunies par deux sutures longitudinales et opposées dans les trois sortes de fruits désignés en botanique sous les dénominations de *gousse* ou *legume*, de *silique*, de *silicule* (*voy.* ces mots). C'est dans la cavité de la cosse que sont enfermées les graines attachées de diverses manières aux valves; et cette cavité est tantôt unique, tantôt divisée en deux par une cloison longitudinale (giroflée, chou), ou en plusieurs loges par des cloisons transversales (casse des boutiques). Cette enveloppe, rarement ligneuse, est plus fréquemment d'un tissu herbacé et plus ou moins flexible. — ÉCOSSER, c'est extraire les graines de leur cosse. On dit ordinairement *écosser des pois*, *des fèves*, *pois*, *haricots écossés* ou non. — ÉCOSSEUR ou ÉCOSSEUSE, celui ou celle qui écosse. COSSE DE GENÊT ou de *geneste* est le nom du fruit d'un arbuste; c'est aussi le nom d'un ancien ordre de chevalerie, institué par Louis IX ou saint Louis en 1234. Le collier de cet ordre était composé de cosses de genestes ou genêts, entrelacées de fleurs de lis d'or, avec une croix fleurdelisée au bout, et la devise *Exaltat humiles*. COSSU, UE, signifie qui a beaucoup de cosses. On dit au propre : *pois cossus*, *fèves cossues*, et figurément *homme cossu*, c'est-à-dire riche, qui est bien dans ses affaires. — En termes de marine, un anneau de fer cannelé et garni dans sa circonférence extérieure d'une boucle de corde est appelé COSSE. La peau de mouton dont on a fait tomber seulement la laine forme ce qu'on nomme vulgairement le *parchemin en cosse*. LAURENT.

COSTER (LAURENT JANSZOON, c'est-à-dire fils de Jean) est regardé par les Hollandais, ses compatriotes, comme l'inventeur de l'imprimerie. Il naquit à Harlem vers 1370. Le sobriquet sous lequel il est célèbre lui vient de la charge honorable et lucrative de marguillier (*koster, küster*) de sa paroisse, qu'il exerça dès 1399, charge qui n'était dévolue alors qu'à des nobles ou à des hommes de distinction. Meermann, dans ses *Origines typographicæ*, fait descendre les Coster des anciens comtes de Hollande. En 1417 Laurent était officier de la garde urbaine, l'année suivante membre du grand conseil, en 1423 échevin, et de 1426 à 1431 trésorier. Il paraît être mort de la peste en 1439.

Depuis bientôt quatre siècles que la Hollande revendique l'honneur d'avoir donné naissance à l'imprimerie sans s'appuyer de preuves péremptoires, sa cause peut être considérée comme perdue, et, à moins de pièces de conviction irrécusables que le hasard pourra faire surgir, tout le mérite de cette grande découverte restera l'apanage de l'Allemagne. Mais pour être justes envers Coster, qui paraît avoir fait dans son pays, comme Guttenberg dans le sien et à peu près au même moment, des essais tendant au même but, exposons brièvement la nature de ses essais et les principaux faits appelés en témoignage de l'antériorité de la découverte des Hollandais. Voici la substance de ce qu'on lit dans le livre intitulé *Batavia*, imprimé à Leyde en 1588, un siècle et demi après la mort de Coster, et dont l'auteur, Junius, est le premier qui ait parlé de cet imprimeur. Un jour que Laurent se promenait dans un bois voisin de Harlem, il s'avisa de former des lettres sur de l'écorce de hêtre pour servir à l'instruction des fils de son gendre Thomas. Après avoir tiré des épreuves de cette espèce de gravure, sans doute par le procédé connu des cartiers et tireurs d'images de son temps, il isola, avec la scie, les lettres de cet alphabet, et s'en servit pour imprimer des versets et de courtes sentences en les appliquant l'un après l'autre sur un papier mouillé. Ayant ensuite perfectionné son invention en substituant le plomb, puis l'étain, au bois, en multipliant ses types, en se servant d'une encre plus visqueuse que celle dont il avait d'abord fait usage, il parvint à fabriquer ce

Speculum humanæ salvationis, in-folio composé de 63 feuillets imprimés d'un seul côté, ne portant ni nom d'imprimeur, ni lieu, ni date d'impression, qui passe pour avoir été le premier livre sorti de ses presses [1]. Mais une certaine nuit de Noël, un de ses aides nommé Jean, dans lequel les uns voient Jean Faust ou Fust, d'autres Jean Gænsfleisch ou Guttenberg, s'étant emparé de tout son appareil typographique, il dut recommencer sur de nouveaux frais, tandis que son spoliateur, après s'être enfui à Amsterdam, puis à Cologne, s'établit enfin à Mayence, où il imprima en 1442 le *Doctrinale Alexandri Galli,* que les bibliographes supposent imprimé en 1470, parce que les types du *Saliceto,* portant la date positive de 1475, sont identiquement les mêmes. Quelles autorités sont invoquées par A. Junius à l'appui de cette succession de faits? sont-ce des actes de magistrature? des écrits de savants contemporains, d'Érasme, par exemple, qui, né à Rotterdam en 1467, ne put ignorer le nom de l'inventeur d'un art dont il devait comprendre toute l'importance, ainsi que l'honneur qui en rejaillirait sur sa patrie? Non; Coster est ignoré de ses contemporains; nul de ses compatriotes, avant 1550, ne le cite ni comme graveur en bois (car on lui attribue également l'invention de la gravure), ni comme imprimeur; les assertions de Junius reposent toutes sur les ouï-dire de vieillards qui lui ont assuré tenir ces faits d'un certain Cornelius, ancien ouvrier (*subminister*) de Coster, qui, suivant les registres de la paroisse de Harlem dont ce même Coster avait été marguillier, fut, de 1474 à 1515, le relieur de la fabrique, et reçut la sépulture, lui et sa femme, dans cette même église. On voit quelle croyance méritent les faits racontés par Junius et les conséquences que les Scriverius, les Meermann et d'autres écrivains en ont voulu tirer. Cependant plus que jamais les Hollandais persistent à revendiquer pour eux et pour Coster la gloire de l'invention de l'imprimerie. Après avoir élevé à Coster en 1622 une statue sur la place de l'hôtel de ville de Harlem, frappé des médailles en son honneur et gravé cette inscription commémorative sur la porte de sa maison: *Memoriæ sacrum. Typographia, ars artium omnium conservatrix, hic primùm inventa circa annum* 1440; ils ont encore célébré en 1823, le jubilé de l'imprimerie, que l'Allemagne de son côté célébra en 1836, et qui a déjà réuni à Strasbourg un grand concours d'amis du plaisir et de l'art typographique. Les deux derniers ouvrages sur cette grande controverse entre l'Allemagne et la Hollande sont les suivants: Schaab, *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*, Mayence, 1830, 2 vol. in-8°, et Scheltema, *Levenschets van J. L. Koster,* Harlem, 1834. L. C. Soyer.

COSTUME, mot dérivé de l'italien *costume,* usage, coutume, manière, et qui maintenant en français est devenu presque synonyme de *mode,* de *vêtement,* puisque l'on dit un homme bien ou mal *costumé.* Cependant, dans les arts ainsi qu'au théâtre, le costume ne comprend pas seulement les habits, mais aussi les armes, les meubles, et généralement tout ce qui, dans un tableau, est compris sous la désignation d'accessoires; objets variés, qui tous doivent être entièrement d'accord entre eux, et par leur secours faire connaître le siècle où la scène se passe, ainsi que le génie, le goût, les mœurs, les habitudes du pays ou de la nation dont il est question dans un tableau, un bas-relief ou un ouvrage dramatique.—Les anciens artistes ne se donnaient aucune peine pour rendre le costume, et, dans leurs compositions, ils habillaient les soldats grecs et les patriarches hébreux comme leurs propres concitoyens. Paul Véronèse, peintre du XVIe siècle, dans son tableau des *Noces de Cana,* a vêtu les juifs avec des *brocarts* ou étoffes de soie brochées, en usage de son temps à Venise. D'autres peintres ont souvent imaginé de donner à leurs personnages des habits qui, tout en s'éloignant de la mode de leur siècle, ne se rapprochaient pas pour cela des habits des anciens peuples. Poussin et le Sueur ont appris aux peintres à quitter cette mauvaise route. Le premier surtout s'est fait remarquer par la perfection avec laquelle il a su rendre dans ses tableaux les mœurs des Israélites, peuple sur lequel il est cependant si difficile de trouver des notions exactes, puisque leur religion ne leur permettait de faire aucune image. Un siècle plus tard, Vien a pris beaucoup de peine pour bien représenter les costumes des Grecs

[1] Ce qui distingue la première édition de ce livre des subséquentes est que 20 de ses 58 estampes en bois, chacune offrant deux sujets, ont leurs légendes latines gravées sur le bois même de la planche, quand celles des autres planches sont en caractères mobiles comme les cinq feuillets de la préface. Dans les autres éditions faites en différentes langues et en divers lieux avec les mêmes planches en bois, toutes les légendes ou distiques placés au bas des 116 sujets qu'elles représentent sont en lettres de fonte. Pour l'édition petit in-4°, *Spigel onser behoudenisse,* imprimée à Culembourg en 1483 par Valdener, les deux sujets de chacune des planches originales ont été séparés par la scie. Avec ces mêmes planches, ainsi isolées les unes des autres, il a été fait une édition fort rare, composée de 33 feuillets réunissant chacun quatre des sujets gravés.

et des Romains. David s'est montré encore plus rigoureux observateur du costume, et maintenant tous les peintres mettent le soin le plus scrupuleux à cette étude, et poussent même l'exactitude jusque dans les plus petits détails. — Un traité sur les costumes en général serait un ouvrage curieux et très-utile, mais il serait nécessairement d'une grande étendue. Il est donc impossible d'en faire ici l'histoire complète; cependant, malgré l'exiguïté de notre cadre, nous allons tâcher de donner quelques observations générales sur les époques et les faits les les plus remarquables de cette partie de l'histoire des peuples dans les différents siècles. — En remontant jusqu'à l'origine du monde, nous pourrons bien croire que l'homme a pu rester nu pendant quelque temps; mais il ne tarda pas à sentir qu'il avait besoin de s'abriter contre l'intempérie des saisons, contre l'attaque des animaux. La nature lui offrit de nombreux exemples des moyens variés dont se trouvent pourvus différents animaux pour supporter sans inconvénient les variations de l'atmosphère. Occupé de la chasse pour se procurer sa nourriture, il mit bientôt à profit la peau de l'animal qu'il avait tué. Les habitants des bords de la mer s'emparèrent également de ce que leur offrait l'empire des eaux, et la peau des phoques leur fournit un vêtement plus épais et plus solide que celle des poissons, dont quelquefois pourtant ils firent usage. A peine les besoins furent-ils satisfaits que la coquetterie amena de nouvelles habitudes, qui bientôt devinrent d'autant plus indispensables que les sensations produites par les affections morales sont plus impérieuses encore que celles dont l'origine tient aux passions physiques. Tandis que l'homme se reposait des fatigues que lui avait procurées la chasse, la femme, après avoir préparé les aliments de la famille, crut que la parure ajouterait quelque chose à sa beauté. Le plumage des oiseaux lui fournit d'abord des ornements assez variés; elle crut même voir dans la nature l'indication de l'usage qu'elle en devait faire, et, voulant imiter l'aigrette qui distingue quelques oiseaux, elle plaça dans ses cheveux des plumes, puis vint ainsi réveiller celui qu'elle aimait. Le plaisir qu'elle vit briller dans ses yeux en voyant sa chevelure ornée de si vives couleurs, lui suggéra l'idée d'augmenter encore sa parure, dans l'espoir de raviver la tendresse de son *bien-aimé*. Le plastron des oiseaux devint le but qu'elle chercha à imiter, et l'éclat des plumes dont elle couvrit sa poitrine sembla lui rendre au premier abord une beauté que l'âge avait pu lui faire perdre. Des coquilles ou des graines furent bientôt mises en pendants d'oreilles; d'autres furent enfilées et formèrent des colliers ou des bracelets. Le chef de la tribu reçut comme un hommage des chasseurs qui lui étaient soumis les plumes les plus belles, et il s'en forma une coiffure remarquable, qui devint comme l'enseigne vers laquelle chacun s'empressait de courir en cas d'attaque.—La population ayant pris beaucoup d'accroissement, l'homme ne trouva plus dans sa chasse la quantité de vêtements nécessaires; il chercha à y suppléer par la toison des troupeaux, que d'abord il avait élevés pour en avoir le lait. On parvint à la filer, à la tisser et à faire une étoffe qui, grossière en premier lieu, fut ensuite perfectionnée par le développement des arts, puis mise en teinture et brodée en laine, en soie, ou bien en or et en argent. Ces étoffes étant bien plus amples qu'aucune fourrure, il devint facile de varier la forme des vêtements, qui, d'abord assez courts pour ne pas embarrasser la marche du chasseur, devinrent plus longs pour les princes, les magistrats ou les femmes. Le climat fut aussi cause de beaucoup de variations dans la forme du vêtement et dans la nature de son tissu. On vit des peuples en avoir de différents pour rester dans l'intérieur, pour paraître en public ou pour aller à la guerre. — Lorsque les premiers chrétiens se réunirent pour célébrer les mystères sacrés, ils n'avaient certainement aucun costume particulier; mais les prêtres et les évêques, choisis parmi les anciens, conservèrent toute leur vie la forme de l'habit qu'ils avaient revêtu dans leur jeunesse. Leurs successeurs, cherchant à inspirer le même respect, se gardèrent de rien changer à l'habit que les fidèles étaient habitués à voir à celui qui officiait: de là vient qu'encore aujourd'hui nous retrouvons à l'église des vêtements à peu près semblables à ceux que portaient les empereurs grecs, lors de l'établissement du christianisme. La même fixité se retrouve dans les habits des ordres monastiques : leur variété ne tient qu'au temps et au pays dans lequel l'ordre a été institué. Nous pourrions citer à l'appui de cette assertion le costume des *sœurs grises*, dont toutes les parties sont absolument les mêmes que celles du vêtement que portaient les femmes du peuple à l'époque où vivait leur fondateur saint Vincent de Paule, confesseur du roi Louis XIII. — Les *armes*, qui font aussi partie du costume, furent multipliées à l'infini. A mesure que l'on inventa des armes offensives, on chercha à diminuer leur danger en créant des armes défensives. Les métaux furent employés avec succès, et fournirent à la fois des épées et

des casques, des javelots et des boucliers. On fit même usage de vêtements qui couvraient le corps entier du soldat; et comme ils étaient formés de plusieurs peaux l'une sur l'autre, ils reçurent le nom de *cuirasse*. Pour leur donner plus de force, on les garnit de bandes de métal, et on finit même par en avoir entièrement en fer. Cet usage fut assez général depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe; mais si les cuirasses avaient pu protéger contre les flèches, et même contre les armes blanches, elles cessèrent de procurer aucun avantage contre les armes à feu : alors on les abandonna peu à peu. — C'est aussi vers cette époque que, dans l'espoir de mieux faire connaître l'illustration de leur maison, on vit les nobles adapter sur leurs habits les couleurs de leurs blasons, et y placer de la manière la plus apparente les pièces principales de leurs armoiries. Leurs femmes partagèrent bientôt cet usage bizarre, et celles qui appartenaient à de grandes maisons eurent bien soin d'avoir leur jupe partagée en deux dans la hauteur : l'une contenait l'écusson de la famille du mari et l'autre celui de la femme. Les habits de cette espèce ne se virent bientôt plus que dans les fêtes ou les cérémonies; mais les officiers des princes, puis plus tard leurs valets, portèrent habituellement ces insignes. C'est l'origine de ces livrées, qui semblent maintenant d'autant plus singulières qu'elles ont été souvent simplifiées et même abandonnées presque entièrement, au moins dans l'usage ordinaire. — Si nous quittons l'Europe pour jeter un regard sur l'Orient, nous trouverons ces contrées dans un état de stabilité tout à fait surprenant pour nous autres, dont les modes varient si souvent. Le peu de monuments qui existent nous font voir les Turcs, les Indiens et les Chinois conservant les mêmes habits, les mêmes armes, sans aucune modification pendant plusieurs siècles. Si l'on aperçoit quelques nouveautés dans leurs armes, c'est de nous qu'ils les prennent, et par la nécessité de se mieux défendre contre nous. — La guerre ayant cessé d'être le mobile le plus important, on vit les arts amener dans les costumes d'énormes changements. Les courtisans de François Ier, de Charles-Quint et de Henri VIII déployèrent un luxe qui fut également partagé par la cour de Rome et par celle de Florence. Les tissus de laine furent remplacés par de brillantes étoffes de soie; les velours, les satins brochés, furent employés généralement par toutes les personnes qui n'étaient pas de la classe du peuple. — Les progrès de la civilisation auraient dû empêcher les peuples de se faire la guerre, mais l'ambition des princes en amena encore assez fréquemment. Chaque chef revendiqua comme un honneur personnel les actions de courage et d'éclat qui appartenaient à la troupe qu'il commandait. Voulant avoir un moyen de reconnaître ses hommes au sein même de la mêlée, on imagina divers moyens peu coûteux : l'un ordonna à son régiment de mettre à son chapeau une plume noir, rouge ou verte; un autre pour, avoir un signe plus durable, pensa que, sans faire changer l'habit que chacun avait dans son village, on pouvait y mettre un collet ou un parement d'une couleur uniforme, qui ordinairement était celle de son blason; d'autres imaginèrent de placer par-dessus l'habit une bandoulière, qui servait porter le sabre, laquelle fut garnie d'un galon dont les couleurs étaient également celles du blason des colonels. C'est ainsi que commencèrent les uniformes, qui pourtant ne se trouvèrent régulièrement établis qu'à la fin du règne de Louis XIV. — Si le siècle de François Ier s'était fait remarquer par l'élégance des habits et par la beauté des étoffes dont ils étaient faits, celui de Henri III offrit une coquetterie puérile, qui était la suite des mœurs efféminées de la cour de ce prince. De larges collerettes empesées étaient également portées par les deux sexes; mais tandis que les femmes laissaient voir entièrement la forme de leur poitrine et celle de leurs épaules, elles voulurent en dissimuler d'autres, et on commença dès lors à employer quelques garnitures pour soutenir la jupe tout autour du bas de la taille. — Pendant le règne de Henri IV, l'économie de Sully et la sévérité de mœurs des calvinistes, que l'on nommait *huguenots*, amenèrent plus de simplicité dans les vêtements, qui généralement étaient noirs. De grands changements s'opérèrent sous le règne de Louis XIII : on garda le manteau court et la veste ou pourpoint, que l'on nommait *juste-au-corps;* mais le pantalon de tricot et la culotte bouffante, qui ne venait qu'à la moitié du genou, furent remplacés par des culottes en drap, de couleurs vives, et descendant au jarret. La toque en étoffe fit place à un grand chapeau rond en feutre, qui habituellement était orné de quelques plumes; puis on laissa croître les cheveux, que depuis si longtemps on avait portés très-courts. — La cour de Louis XIV vit d'autres changements plus grands encore : on quitta le petit manteau et on prit l'habit à manches, que l'on nomma *surtout*, parce qu'en effet on le mettait par-dessus tous les autres vêtements. Il était assez ample pour entourer le corps et couvrir les cuisses; ce qui n'empêcha pas cependant de porter dans quelques circonstances un man-

teau très-long, dans lequel on pouvait s'envelopper entièrement. Les ecclésiastiques le portaient toujours, et dans les cérémonies la queue traînait à terre. Les magistrats et les gens de robe le portaient aussi, mais il était plus court. Les femmes continuèrent à porter des étoffes de soie brochées. Les habits des hommes étaient quelquefois en velours, mais plus ordinairement en drap de couleur; et pour leur donner de la richesse, on les bordait avec des galons d'or plus ou moins larges. Le chapeau, toujours rond, fut surchargé d'un grand nombre de plumes: celles de l'autruche servirent seules à cet usage, tandis que dans les règnes précédents on avait très-souvent porté des plumes de coq. Quant à la chevelure, qui avait paru dans son entier au commencement du siècle, on voulut la rendre plus apparente, et pour cela on la remplaça par d'énormes perruques, fort ridicules à nos yeux, et dont on retrouve pourtant des exemples chez les anciens Égyptiens, et chez quelques peuples sauvages des îles du grand Océan. — Il est à remarquer que si les costumes des hommes avaient éprouvé des changements si considérables, celui des femmes au contraire semblait être toujours le même : c'était une robe à corsage, avec des manches et une jupe fort longue, mais que rien ne soutenait par-dessous, ce qui était plus gracieux et plus élégant; mais cette fixité dans la forme générale avait éprouvé un nombre infini de variations, qui même devait avoir des nuances peu sensibles pour nous maintenant, et fort importantes sans doute pour les personnes soumises à l'empire de la mode. — De nouveaux changements arrivèrent pendant le règne de Louis XV : l'habit varia peu dans sa forme; on reprit les étoffes de soie brochées; les velours mêmes furent ornés de broderies en soie de couleur, ou bien en or et en argent, mêlées de paillettes. Les habits de drap galonnés restèrent cependant pour la bourgeoisie, qui ne les quitta entièrement qu'à la révolution de 1789. Les grandes perruques furent abandonnées par les hommes, mais en reprenant les cheveux, on les frisa d'une manière un peu serrée, ou y mêla de la poudre et de la pommade, et cette mode dura près de 80 ans; puis le chapeau rond, que dans les deux règnes précédents on avait porté avec un large bord rabattu, fut considérablement diminué, et ce bord fut relevé de trois côtés d'une manière assez ridicule, et qui le rendit très-exigu. Les femmes prirent aussi la poudre et la pommade; leur frisure fut également très-serrée et leur visage à peine accompagné par un bonnet léger, orné seulement de quelques coques de rubans fort courtes et fort serrées. — Les étoffes de soie brochées, dont on fit les robes et les habits, présentant à cette époque des dessins à grands ramages, on voulut éviter de les voir disparaître au milieu des plis que fait naturellement une étoffe : pour cela, on mit du carton dans les basques des habits, et les femmes imaginèrent de placer sous leur jupe plusieurs cerceaux en corde ou en baleine, réunis par une toile légère. Cet ajustement reçut les noms de *bouffant*, de *panier*, de *tournure*. Ces paniers, qui d'abord n'avaient été faits que pour donner à la robe un peu plus de développement, prirent un tel accroissement que leur largeur fut portée jusqu'à quatre pieds. Lorsque la jeune reine Marie-Antoinette voulut, le matin au moins, se débarrasser d'un vêtement aussi ridicule que difforme, on l'accusa d'indécence. Les habits des hommes eurent aussi moins d'ampleur; les basques des habits furent considérablement étrécies, et tombèrent seulement en pointe par derrière; celles des vestes furent également raccourcies, et ne couvraient plus du tout les cuisses. — On s'occupe peu maintenant de savoir si dans les XVe et XVIe siècles on avait en France et dans les pays septentrionaux des habits variés suivant les saisons; mais depuis le siècle de Louis XIV, l'étiquette, qui réglait tout, avait amené des obligations auxquelles les gens de cour et même les gens riches et de bon ton ne pouvaient se soustraire. Les étoffes étaient classées par saison : en hiver, les velours, les satins, les ratines et les draps; en été les taffetas; au printemps et en automne, des draps légers nommés *silesie*, des camelots, des velours ciselés et d'autres étoffes de soie moins légères que le taffetas, et moins fortes que le satin. Les dentelles mêmes variaient suivant les saisons; cependant le point d'Angleterre n'était pas une parure plus chaude que la dentelle de Malines, mais le premier ne pouvait plus paraître après les fêtes de Longchamps, tandis que la dentelle ornait les bonnets pendant tout l'été. Ces usages n'auraient encore eu rien de bien choquant si on les avait suivis en raison de l'intensité du froid ou de la chaleur, mais l'étiquette avait fixé les jours de changement. Les fourrures se prenaient le jour de la Toussaint; et Pâques, quoique l'une des fêtes mobiles, était le jour où l'on quittait les manchons, sans qu'il fût permis de les reprendre, même lorsqu'il survenait de la neige. Une autre époque également fixe et invariable venait à la cour apprendre qu'une dame avait atteint son huitième lustre, puisqu'alors elle ne devait plus paraître sans avoir une coiffe en dentelle noire, qui, passant sur

son bonnet, venait se nouer sous le menton. — La révolution de 1789 vint abolir toutes ces étiquettes; elle fit aussi cesser les distinctions adoptées dans les différentes classes de la société : les hommes quittèrent l'épée, les conseillers au parlement, les baillis, les avocats, quittèrent la robe et le petit manteau; les ecclésiastiques mêmes se virent obligés de ne plus porter la soutane. La suppression des couvents fit disparaître également tous les habits monastiques. Les uniformes mêmes éprouvèrent de grands changements. Toute l'infanterie, qui portait l'habit blanc, avec des collets, des revers et des parements de couleurs variées, ainsi que nous l'avons dit plus haut, prit un habit bleu, sans modification de couleur pour aucune de ses parties; le bouton, avec un numéro indiquant le régiment, était la seule variation qui se trouvât dans tout l'uniforme. — Les principes de l'égalité, proclamés avec tant de violence, amenèrent une grande simplicité dans les vêtements. Les hommes conservèrent un habit en drap sans broderie ni galons; quelques-uns même portèrent une veste à basque, dite *carmagnole*, avec un pantalon large, ordinairement de la même couleur que la veste; puis, pour se garantir du froid, on prit une large et longue redingote nommée *houppelande*. Elle était en étoffe grossière de laine brune, à longs poils, avec une bordure en peluche de laine bleue, rouge ou noire; quelques personnes plus élégantes, au lieu de peluche, mettaient du velours de soie cramoisi ou noir. La coiffure changea beaucoup : on quitta la poudre et la frisure; les cheveux furent coupés court; le chapeau rond resta : car le *bonnet rouge* ne fut jamais pris généralement; on ne le voyait que dans quelques réunions, où tout le monde même ne le portait pas. Quant à la chaussure, elle éprouva aussi de grands changements : on ne porta plus de bas de soie; les boucles d'or et d'argent disparurent de dessus les souliers, qui eux-mêmes furent souvent remplacés par des bottes. Les femmes avaient aussi quitté la poudre; leurs cheveux étaient quelquefois coupés très-court, ou étaient plus ou moins resserrés sous un simple bonnet rond, orné d'une très-petite dentelle lorsqu'il y en avait, et entouré d'un simple ruban; quelques-unes même portaient un mouchoir mis en marmotte. Cette coiffure, après la terreur, prit pourtant une certaine élégance; les cheveux relevés en chignon furent plus ou moins flottants, et ces mouchoirs ou fichus, qui d'abord avaient été de toile ou de mousseline, se portèrent en linon, et même en crêpe de couleur écarlate, brodés en paillettes d'argent. Il est inutile de dire que l'on ne voyait aucune robe en velours ni en satin; la soie n'était plus admise que sous la forme de *petit taffetas*, encore en portait-on rarement; les robes étaient habituellement en toile peinte, en cotonnade, en étoffe mêlée soie et coton. Les grandes parures étaient la robe blanche en percale, ou tout au plus la mousseline, mais sans aucune broderie. — La tranquillité ramena peu à peu de l'élégance et même quelque richesse dans les vêtements des dames; le corsage des robes devint excessivement court, la poitrine entièrement découverte; les jupes, au contraire, furent allongées par le bas encore plus que par le haut; souvent même elles avaient une queue traînante de plusieurs pieds. Le peintre David dessina des costumes pour les divers états de la société : tous étaient en drap, excepté ceux des cinq directeurs, qui étaient en satin. Tous avaient le pantalon et un habit dont les revers formaient la continuation du collet; le bout des manches, souvent doublées de velours noir ou vert, se retroussait à volonté. Quant au bas de l'habit, il formait une espèce de jupe qui, comme les redingotes, couvrait entièrement les cuisses, mais ne descendait que jusqu'aux genoux. Cette mode reçut bientôt quelques variantes : les revers furent divisés du collet et agrandis d'une manière presque démesurée, non-seulement pour l'habit, mais aussi pour le gilet : c'est alors que quelques élégants laissèrent croître leurs cheveux, et firent avec ceux de derrière une tresse que l'on relevait avec un petit peigne, et qui portait le nom de *cadenette*. — Les modes qui suivirent cette époque sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les retracer ici; mais, avant de terminer cet article, nous emploierons quelques lignes à parler du costume relativement au théâtre; et, sans remonter bien haut, nous dirons que sous Louis XIII et Louis XIV, les acteurs, dans la comédie, étaient vêtus sur le théâtre comme à la ville; dans la tragédie, leur costume ne ressemblait en rien à la réalité. Dans l'opéra, le costume des personnages mythologiques offrait un mélange bizarre et incohérent, dont il serait difficile de rendre compte. La mode et son inconstance influa sur ces costumes imaginaires, et on vit sous Louis XV les nymphes et même les faunes venir danser sur la scène avec des paniers et des bouffants tout couverts de gaze, bouillonnés avec des rubans. Lekain et Mlle Clairon voulurent amener la réforme dans les costumes du théâtre; cependant, l'amélioration qu'ils y apportèrent se borna à exclure les paniers des actrices et les chapeaux à plumes des acteurs, à introduire dans les sujets

asiatiques, tantôt un habit turc, tantôt une peau de tigre en forme de manteau, puis l'habit français du XVI[e] siècle pour les sujets relatifs à la chevalerie. Ces améliorations étaient bien loin d'atteindre les perfectionnements que Talma fit adopter vers 1791. La tragédie de Charles IX, jouée alors au Théâtre-Français, est la première où l'on ait suivi le costume avec une rigoureuse exactitude. Cette innovation fut tellement goûtée du public qu'elle s'étendit bientôt à d'autres pièces. Les acteurs et même les actrices parurent sur la scène avec des habits et des coiffures parfaitement imité d'après ceux des Grecs et des Romains. La tragédie de *Virginie* par la Harpe, celle des *Gracques* par Chénier, furent jouées avec des costumes parfaitement exacts. Une semblable réforme fut opérée dans les tragédies de *Henri VIII*, par Chénier, dans celles de *Macbeth* et d'*Othello*, par Ducis. Les mêmes usages furent adoptés successivement par tous les théâtres de Paris et de la province; mais on doit avouer que le zèle ne se soutint pas en tout point : au Théâtre-Français, on voit encore *Sémiramis* jouée dans un palais d'architecture corinthienne, dont les jardins se trouvent remplis de plantes d'Amérique. Un trône est placé sous une draperie de mauvais goût, ressemblant à ce que l'on nommait, il y a 60 ans, un baldaquin à la polonaise. Dans beaucoup de théâtres les principaux acteurs ont un costume assez conforme à leur rôle, mais l'économie d'un côté, de l'autre l'ignorance des personnes chargées de diriger cette partie du théâtre, produisent souvent des anachronismes bien ridicules. Il n'est pas rare de voir, dans un mélodrame, les premiers rôles revêtus de costumes rappelant le règne de Charles VII, tandis que les soldats qu'ils commandent sont habillés comme les militaires du temps de Henri IV. Les chœurs de chanteuses ou de danseuses ne sont pas plus conformes au goût de l'époque, et, tandis que les unes sont vêtues à la française, d'autres portent des habits suisses, ou bien elles ont un corset d'une époque et une toque d'une autre. M. Duponchel, qui fut appelé, il y a dix ans, à la direction du théâtre de l'Opéra, y introduisit une nouvelle réforme, et la sévérité du costume ne se borna pas à celle des habits et des coiffures; il apporta la même exactitude dans les meubles et dans tous les accessoires. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi par tous les autres théâtres; mais il est à craindre que des motifs d'économie ne viennent au contraire interrompre la marche des améliorations dont on a vu de si bons effets dans *Robert le Diable* et dans *la Lampe merveilleuse*. — On pourrait encore présenter quelques réflexions sur les *costumes*, en les considérant sous le rapport de l'influence qu'ils ont pu exercer sur les mœurs des différents peuples, ou bien rechercher quels changements la civilisation a pu y apporter; mais des considérations de cette nature nous entraîneraient beaucoup trop loin pour que nous croyions devoir tenter ici un pareil travail. Nous nous contenterons seulement de faire remarquer que si le principe de la mode est que *tout est bien, pourvu que cela soit nouveau*, les arts et le bon goût ne peuvent adopter un tel axiome. Aussi a-t-on vu, dans plusieurs circonstances, les artistes chercher à éviter l'influence de la mode quand elle leur offrait des objets de formes bizarres ou ridicules. Ainsi, lorsque l'on quitta les manteaux pour prendre les habits à manches, lorsque les petits chapeaux à trois cornes et les bonnets à bec devinrent la coiffure habituelle, on vit les peintres chercher s'ils ne pourraient pas introduire un costume de convention pour les portraits, et, afin de motiver ce retour vers les temps anciens, ils allèrent souvent jusqu'à transformer nos grand'-mères en Dianes et en Vénus. Un motif semblable a pu influer beaucoup sur le choix des sujets qui depuis près d'un siècle étaient presque toujours puisés dans l'histoire grecque, l'artiste trouvant ainsi le moyen d'offrir des parties nues, ou au moins la facilité de les draper avec l'élégance que son goût lui suggérait.— Maintenant, on représente indifféremment des scènes de tous les siècles et de tous les pays sans rechercher si les costumes sont plus ou moins gracieux; on tient surtout à être exact. DUCHESNE aîné.

COTE (du latin *quot*, combien, *quote-part*, etc.), *coter la rente*, etc. *Voy*. COURS et RENTE.

COTE (*costa*). *Voy*. THORAX et SQUELETTE.

COTE (*Marine*). *Voy*. plus loin l'art. CÔTES.

COTE D'OR (DÉPARTEMENT DE LA). *Voy*. FRANCE.

COTÉ DROIT, GAUCHE. Lorsque les trois chambres des états généraux de 1789 eurent été réunies en une seule, sous le nom d'Assemblée nationale, les membres les plus prononcés du parti aristocrate et du parti révolutionnaire, éprouvant chacun de son côté le besoin de s'entendre, prirent l'habitude de se grouper, les premiers sur les banquettes situées à la droite, les seconds sur celles placées à la gauche du fauteuil du président et de la tribune des orateurs. Les bancs qui faisaient face au bureau étaient occupés par toutes les nuances d'opinion intermédiaires, qui formaient la majorité de l'assemblée. Telle fut l'origine du côté droit, du côté gauche et des centres (*voy*. CENTRES)

A droite siégeaient Cazalès et l'abbé Maury, avec cette multitude de gentilshommes et de prélats qui, deux ans plus tard, devaient former à Coblentz le noyau de l'émigration; à gauche, parmi les promoteurs les plus actifs de la constitution de 1791, étaient confondus quelques-uns des chefs futurs du parti jacobin et entre autres Robespierre. Le *Moniteur* du temps témoigne des interpellations passionnées que s'adressaient les deux côtés, et des interruptions violentes que les orateurs de l'un éprouvaient de la part de l'autre. Dans l'Assemblée législative, l'ancien côté droit avait disparu : sa place était occupée par le parti qu'on nommait constitutionnel ou de la cour, et qui défendait la monarchie par la constitution, tout en reconnaissant davantage de jour en jour l'insuffisance de cet appui; le côté gauche était formé par le parti de la Gironde, qui disposait de la majorité et poussait à la république, dans sa défiance profonde et trop légitime des intentions de la cour; à l'extrême gauche on voyait un groupe d'hommes désordonnés qui devaient plus tard se signaler dans la Convention.

Le côté gauche de cette dernière conquit une cruelle célébrité, sous le nom de *la montagne*. Les terroristes y siégeaient à rangs pressés, et les plus ardents d'entre eux occupaient les banquettes supérieures. C'est de là qu'ils menaçaient de leurs gestes et de leurs clameurs furibondes les girondins placés en face et réfugiés à leur tour à ce côté droit, asile d'une résistance impuissante, où ils devaient succomber eux-mêmes, comme y avaient succombé leurs adversaires, les constitutionnels de 1791, dans la précédente assemblée. Par opposition à *la montagne*, on nommait *la plaine* ou *le marais* les gradins intermédiaires de l'hémicycle, quoiqu'ils fussent aussi élevés que les autres : là siégeait cette foule incertaine et ballottée qu'eût entraînée l'éloquence du côté droit, si les meneurs de *la montagne* ne l'avaient subjuguée par l'épouvante.

Sous la constitution directoriale ou de l'an III, il ne fut plus question de côté droit ni de côté gauche. Dans les deux conseils *des Anciens* et *des Cinq-Cents*, les places se tiraient au sort tous les mois : on espérait calmer les opinions extrêmes en dispersant au hasard les hommes qui les professaient; les faits prouvent qu'on n'y parvint pas. Sous le consulat et l'empire, ces distinctions de côté restèrent effacées; elles reparurent sous la restauration avec la liberté des discussions. Un côté gauche se formait déjà dans la chambre des députés de 1815, presque unanime néanmoins dans ses opinions réactionnaires; il s'accrut dans celle de 1816, où les ultra-royalistes, rejetés dans l'opposition par l'ordonnance du 5 septembre, occupaient le côté droit, et où le centre était formé par la majorité qui appuyait le ministère Decazes. La loi électorale du 5 février 1817, combinée avec le renouvellement annuel par cinquièmes, dépeupla rapidement le côté droit, en même temps qu'elle grossissait le côté gauche, en laissant le centre à peu près ce qu'il était. La loi du 29 juin 1820, qui institua les grands colléges et leur donna 172 nouveaux membres à élire à la fois, vint brusquement rompre l'équilibre dans un sens opposé : alors près de la moitié de la chambre s'entassait au côté droit. Les élections générales de 1824 réduisirent à une quinzaine les membres du côté gauche, et une portion de la majorité d'alors vint s'établir sur ses banquettes devenues désertes. L'année 1827 vit reparaître l'ancien côté gauche; la révolution de juillet dispersa l'ancien côté droit, que les refus de serment réduisirent presque à rien. Enfin, depuis 1831, l'extrême gauche et l'extrême droite sont également occupées par les membres de l'opposition, qui se trouve ainsi scindée en deux, parce qu'elle n'a pas pu obtenir des députés qui siégeaient au centre qu'ils cédassent une partie de leurs anciennes places pour refluer vers la droite. Les élus du parti légitimiste sont éparpillés dans le côté droit de la salle, et plusieurs d'entre eux siégent côte à côte des *libéraux* les plus avancés.

Il n'y a jamais eu dans la chambre des pairs ni côté droit ni côté gauche. Les membres de cette assemblée occupent cependant des places fixes, mais qui n'indiquent aucune nuance particulière d'opinion.

En Angleterre, où, comme on sait, la chambre des communes siégeait, avant l'incendie de 1834, dans une ancienne chapelle, l'un des côtés de la nef était rempli par des bancs ministériels appelés communément *treasury benches*, et l'autre par les bancs de l'opposition. Les uns et les autres s'étendaient depuis l'entrée jusqu'à la chaire de l'*orateur*, qui tenait la place de l'autel. Derrière cette chaire régnaient encore quelques bancs, au fond de la chapelle : c'était une sorte de terrain neutre entre les *whigs* et les *torys*. A la chambre des lords, les pairs ministériels et ceux de l'opposition se plaçaient aussi en regard les uns des autres, à droite et à gauche du sac de laine, siége du lord chancelier qui les présidait. En face de ce dernier et du trône placé derrière lui, quelques bancs, nommés *cross benches* (bancs en travers), étaient occupés par des

pairs neutres ou *indépendants :* car c'est ainsi qu'on les appelle. LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.

COTEREAUX, aventuriers qu'on a aussi nommés *Beignauts, Brabançons, malandrins, ribauds* et *routiers*. C'étaient des ramas d'Allemands et de Flamands qui s'amalgamaient ou se désunissaient si fréquemment que l'histoire, ne pouvant les différencier, les a pris les uns pour les autres. Des auteurs disent que le nom de *cotereaux* leur venait de leur cotte de mailles; c'est une assertion sans fondement; d'autres, que les rois d'Angleterre tirant de l'Écosse (*Scotia*) leurs cotereaux, qu'on appelait en bas latin *scoterelli*, le français en a fait *cotereaux*. Il est plus présumable que le *coterel* ou *couteau* dont ces brigands étaient armés a donné lieu à leur dénomination; mais comment retrouver la vérité quand il s'agit de siècles qui, comme dit Voltaire, étaient ceux des ours et des loups? — Toutes les troupes du genre des cotereaux se ressemblaient par un esprit de rapine que l'imprévoyance des gouvernements semblait se plaire à entretenir; on les rassemblait en hâte et sans choix quand la guerre éclatait; on les licenciait quand les hostilités cessaient, et quoique souvent même la paix ne fût pas faite, mais parce qu'on ne savait comment les nourir ou les payer, ni quel parti en tirer. Ces hommes affamés et sans ressources gardaient leurs armes et se livraient à d'affreux désordres. Les cotereaux anglais figurent depuis 1137 : Henri Ier, Henri II, Jean sans Terre, Richard Cœur de Lion, en ont tenu sur pied.— Les cotereaux français désolent la France depuis Louis VII; sont mentionnés surtout en 1171; en 1183, sont formés en corps, alors nommés bandes, par Philippe-Auguste, et disparaissent après Charles V. Gal BARDIN.

COTERIE, mot français très-ancien et qui signifiait société, compagnie. Quant à son étymologie, on le dérive du mot latin *quot*, combien.

Au XIIIe ou XIVe siècle, lorsque les petits marchands voulaient faire quelque entreprise commerciale, ils formaient une *coterie*, c'est-à-dire une association partielle, car de tous temps les associations furent la meilleure ressource des petits. Chacun apportait sa *quote-part* d'argent ou de marchandises, et chacun devait de même recueillir sa quote-part du succès ou du bénéfice.

Lorsqu'il y eut un certain nombre d'amateurs de la gaieté, c'est-à-dire dans les intervalles entre les guerres civiles (car il n'y a pas de joie là où parents sont contre parents et amis contre amis), il se forma des coteries de plaisir : celles-là se sont maintenues et multipliées. On y statua qu'on se verrait familièrement pour se livrer à des exercices bachiques ou gastronomiques, qu'il y aurait des jours d'assemblée, de grands festins si c'était entre personnes riches, et des *piques-niques* si c'était entre personnes mixtes.

Enfin, lorsque l'on eut une littérature, il y eut des coteries littéraires ou plutôt de beaux esprits, car les beaux esprits ne sont pas toujours littéraires. Telle fut la société de l'hôtel de Rambouillet, qui fit la guerre à Racine, à Corneille, à Molière. Alors apparurent diverses associations d'envieux, d'esprits de travers qui se coalisèrent contre quelques hommes de génie isolés, pour les empêcher d'être connus ou d'avoir des succès. De bonne heure il y eut des gens qui se dirent entre eux : « Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis. » La religion même fut dénaturée par des coteries d'hypocrites, de bigots, d'hommes à bénéfices, qui, exploitant les préjugés et les esprits crédules, abusaient du besoin de croire et faussaient les sublimes vérités du christianisme.

Les coteries, hélas! c'est presque l'histoire du monde; tous les partis n'ont-ils pas été des coteries dans leurs commencements? Mais, à proprement parler, il n'y a eu que ces trois espèces de coteries permanentes : celle où chacun apporte sa quote-part de fonds; la seconde, où chacun apporte sa quote-part de gaieté, et la dernière, où chacun apporte sa quote-part d'esprit vrai ou d'esprit prétendu, de bons ou de méchants mots, de prose, de vers, et d'écrits qui ne sont ni l'un ni l'autre. Plus les temps se sont avancés, plus le terme de coterie est tombé en défaveur, parce que les coteries commerciales ont été réglées par les lois, que les coteries de plaisir ont ébranlé les mœurs, et que les coteries d'esprit ont produit la discorde et le ridicule; et cependant toutes les coteries possibles sont encore fort innocentes, comparées aux coteries politiques. Mais tous les partis ont l'habitude de qualifier de ce nom les réunions de leurs adversaires, et ils se le sont constamment renvoyé les uns aux autres.

Les coteries qui se forment contre le talent ou le mérite, celles qui se forment entre les intérêts de quelques hommes contre les intérêts de tous, sont méprisables et odieuses. Malheureusement elles n'en sont pas plus rares, et il ne faudrait pas aller bien loin pour en trouver des exemples. LEPEINTRE-DESROCHES.

COTES. (*Géographie et Marine.*) Comment les marins se sont-ils avisés de donner le nom de *côtes* au rivage de la mer? Ce nom vient évidemment du latin *costa* (côte), os long et recourbé qui enveloppe le thorax, et Pline s'en

sert par analogie pour désigner les pièces de bois qui constituent la charpente principale des vaisseaux (*costa navium*). Nous admettrons donc que la langue de la marine est redevable à l'anatomie de ce mot. — La navigation le long des côtes est encore aujourd'hui la terreur des marins : en pleine mer, il se rient des vents et des flots ; mais près de terre ils ont toujours à craindre que quelque récif inaperçu jusqu'alors entr'ouvre le flanc de leurs vaisseaux, ou que la violence du vent et des vagues ne les pousse contre les brisants du rivage. Et c'est une cruelle position que celle qui ne laisse à l'homme que le choix du rocher où il doit se briser ! Aussi ces mêmes matelots qui dorment tranquillement quand la tempête les berce au milieu de l'Océan veillent-ils avec inquiétude dès qu'ils approchent de la terre. C'est surtout au milieu des ténèbres qu'il est important d'avertir les navigateurs du voisinage des côtes : toutes les nations civilisées ont eu l'heureuse idée d'établir des phares sur les bords de la mer ; mais l'Angleterre, toujours attentive aux intérêts de son commerce et de sa navigation, en a pour ainsi dire semé ses rivages. Il n'y a pas le long de ses côtes un seul point dangereux, un seul banc caché, où quelque feu ne s'élève pour prévenir du danger : son active prévoyance a étendu ses effets jusqu'en pleine mer, et les étrangers rencontrent souvent avec surprise et reconnaissance une barque, un petit navire mouillé à plusieurs lieues au large ; il est là, exposé lui-même à être englouti par l'orage, mais l'audacieux gardien qui veille à l'entretien du feu, qu'on distingue au sommet de ses mâts, remplit pour son gouvernement un grand devoir d'humanité : il a sauvé bien des vaisseaux du naufrage. Le littoral de nos mers nourrit une classe d'hommes qui m'a toujours paru admirable, ce sont les pilotes, élevés dans le fracas de la tempête ; c'est la mer, et une mer furieuse et terrible qui devient leur élément. Dès qu'ils aperçoivent un navire qui s'approche du port ou fait signal de détresse, ils ne s'inquiètent pas si l'ouragan tonne au large, ils s'élancent dans leur barque, courent au vaisseau, sautent à son bord, au risque d'être écrasés mille fois par la lame qui bat ses flancs. — Les bords de la mer n'offrent pas partout le même aspect : quelquefois ils s'inclinent doucement sous la surface des eaux comme une longue dune de sable, et les navires alors ne peuvent approcher du rivage qu'à une grande distance ; c'est ce qui a lieu dans cette partie de la côte occidentale de l'Afrique, où confine l'empire de Maroc. Malheur aux navigateurs qui ne connaissent pas ces parages ! Le vent du désert y soulève continuellement des tourbillons de sable ; l'horizon y prend une teinte rougeâtre et uniforme ; la vue de la terre est cachée à tous les yeux ; les courants les poussent au milieu des syrtes de ces bords inhospitaliers, où les Arabes sauvages leur laissent à peine le choix entre l'esclavage et la mort. Dès que le navire est échoué, les féroces tribus de la plage en découvrent les mâts de dessus leurs sèches collines ; elles se réunissent armées de fusils, de poignards, de bâtons, et fondent sur l'équipage, réduit à l'alternative accoutumée, ou de se vendre, ou de mourir de faim, ou de se jeter à la mer. Le naufrage de la frégate *la Méduse* a eu en France un long retentissement ; une erreur de cette espèce en fut la première cause. Les courants de l'ouest la portèrent au rivage : égaré dans les hauts-fonds, le chef perdit la tête ; les officiers ne surent pas remplacer un indigne commandant, et les malheureux dont le sort était confié à son honneur furent lâchement abandonnés aux plus horribles extrémités. Souvent ces côtes sablonneuses sont le produit de l'alluvion des grands fleuves qui viennent déposer sur le rivage les parties terreuses dont ils se chargent dans leur cours : ainsi se forme chaque jour la côte de la Floride occidentale, près des bouches du Mississipi. D'autres fois on peut les considérer comme les digues naturelles où s'accumulent les sables que l'Océan agite et tient suspendus dans ses flots : c'est la seule explication qu'on puisse donner de la formation lente de la côte de l'Yucatan, où le bassin du golfe du Mexique semble aller en se rétrécissant sensiblement. — C'est ce dépôt successif des sables de la mer qui produit le plus notable changement qu'on puisse observer de nos jours dans l'état physique des rivages. Qu'est devenu le port d'Aigues-Mortes, où saint Louis s'embarqua pour la terre sainte ? De grands navires entraient autrefois à Venise, et maintenant on ne voit plus que de légers bâtiments pénétrer dans ses lagunes encombrées. Que de villes étaient des ports de mer qu'on retrouve à présent à plusieurs lieues dans l'intérieur des terres ! Les côtes de la Hollande, si redoutées des Romains, et dont les soldats de Germanicus racontaient tant d'affreux prodiges, sont encore dangereuses à parcourir : nos marins qui ont croisé dernièrement devant l'Escaut racontent les inquiétudes continuelles qui les tourmentaient ; bien peu d'entre eux avaient navigué au milieu des hauts-fonds dont les grands fleuves de l'Allemagne ont parsemé au loin ses rivages ; eux aussi se créaient des fantômes, tan

dis que les pilotes expérimentés riaient de leurs vagues terreurs. Je le repète, l'alluvion est la seule cause dont l'action soit aujourd'hui constante pour modifier les plages de la mer; les grandes crises qui creusèrent les bassins de toutes les mers ont complétement cessé. Quelquefois pourtant, une éruption volcanique engloutit certains rivages et en soulève de nouveaux : mais ce phénomène est l'effet d'une cause accidentelle. Ainsi, vers la fin du siècle dernier, une partie de l'île de Santorin, dans l'archipel grec, se brisa et disparut, tandis qu'une île inconnue, terne, sombre, couverte d'un gravier noir comme de la crasse de fer, et entremêlé d'une lave friable, sortit progressivement du sein des eaux. On lui donna le nom d'*île du Diable*, parce qu'elle semblait un produit des forges de l'enfer. On dit qu'une grande partie de la côte de Norwége s'élève lentement au-dessus du niveau de la mer. Ce phénomène, s'il était suffisamment attesté, ne pourrait s'expliquer que par l'hypothèse d'un feu souterrain analogue à celui des volcans, et dont l'action s'exercerait sur une vaste étendue de terre.—La nature n'a pas également partagé les nations riveraines de l'Océan : on dirait qu'elle a imprimé à chaque pays le caractère de ses habitants. Les côtes de l'Angleterre sont faites pour un peuple entier de marins; les récifs y sont rares; les vagues ne viennent pas s'y briser avec force; toute la rage de la mer se tourne vers les rivages de notre France. Quoi de plus affreux que le littoral qui s'étend entre Lorient et Calais ! Les sables de la Manche comblent nos ports, les courants et les vents qui battent ces côtes entraînent nos vaisseaux sur ce rivage de fer, et les rochers dont il est hérissé portent toujours sur leurs pointes quelques nouveaux débris d'innombrables naufrages. Il semble que Dieu ait dit à la France : « Tu ne seras pas une grande nation maritime. » Longtemps, sur les rives de la Bretagne, une race féroce et dure comme les rochers qui l'entourent, alluma sur ses brisants des feux trompeurs pour se partager les dépouilles et se baigner dans le sang des malheureux qui se fiaient à leur horrible hospitalité. —Les marins disent qu'une *côte* est *saine* quand une mer profonde vient laver ses rivages. Que leur importe qu'un roc noir et taillé à pic lui donne l'air sombre et menaçant, pourvu que sous ses flots aucun récif caché ne les attende? C'est ce qui a lieu dans l'archipel grec : on dirait qu'une secousse volcanique a fait surgir toutes ces îles du sein des eaux à une grande hauteur; leurs côtes sont arides et brisées, mais à leur pied la mer est sans fond. Aussi ces parages si fréquentés ne sont-ils signalés que par de rares naufrages, tandis que le littoral de la France est un vaste cimetière.

Défense des côtes. Quand deux nations maritimes sont en guerre, le bord de la mer devient la frontière menacée. Les navires de guerre n'ont pas seulement pour mission de combattre les vaisseaux ennemis qu'ils rencontrent au milieu de la mer, souvent encore, réunis en escadres, ils sont chargés d'opérer des descentes et de ravager les côtes. Rochefort et Saint-Malo, dans la guerre de 1756, accusèrent longtemps l'impéritie du gouvernement, incapable à la fois de les protéger et de les venger. Les Français n'avaient plus de flottes à s'opposer aux flottes de l'Angleterre; et la dernière guerre d'Amérique a prouvé par de sanglants témoignages que c'est aux vaisseaux à défendre les côtes contre des vaisseaux. Il est impossible de hérisser de canons un rivage dans toute son étendue : une escadre promène rapidement de lieu en lieu de fortes troupes; elle peut choisir son point d'attaque et fondre à l'improviste sur l'endroit mal défendu; la crainte d'une escadre ennemie peut donc seule l'empêcher d'effectuer un débarquement. La France possède une grande étendue de littoral; une guerre maritime la trouverait bien faible si ses ports étaient dépourvus de vaisseaux : les frégates, les corsaires, peuvent faire du mal au commerce de l'ennemi, mais ce n'est pas une protection contre des attaques.—Depuis 1815, les esprits sont à la recherche du meilleur système de fortifications maritimes. On cite au premier rang les batteries à vapeur armées de projectiles creux, de bombes destinées à éclater dans la charpente même des navires; les chaloupes canonnières qui lanceraient des boulets rouges, des obus, ainsi que l'a fait avec succès l'Amérique dans la guerre de 1812; enfin, on propose encore la navigation sous-marine, les torpilles (*torpedo*), espèce de mines flottantes, qui iraient éclater, sous la carène des vaisseaux, et les feraient sauter avec une force volcanique. Ce système, auquel le gouvernement des États-Unis semble donner son approbation, peut être un utile auxiliaire; mais l'expérience n'a pas encore démontré si son emploi doit être exclusif. Théogène Page.

COTES DU NORD (département des). *Voy.* France.

COTHURNE. Cette chaussure des anciens fut de deux espèces : l'une, avec des liens, et la première inventée était une semelle plate et quadrangulaire; elle était d'usage chez les voyageurs, les chasseurs et les gens de guerre. Cette chaussure ressemblait à peu près à nos brode-

quins, et ne montait ordinairement que jusqu'à la naissance du mollet. L'autre espèce, élevée d'un, de deux, de trois, et au plus de quatre doigts, était réservée aux rois, aux nobles, aux gens opulents, et quelquefois aux dames et aux courtisanes, qui s'en servaient pour se grandir lorsqu'elles étaient de petite taille. Elle était particulièrement affectée aux déesses sévères et aux grandes reines; Melpomène est toujours représentée avec le cothurne, et une statue de Cléopâtre porte cette chaussure. Les héros de tragédie n'en portaient point d'autres; la semelle allait en s'étrécissant de la plante des pieds au sol, ainsi que nos patins, et une longue et ample robe ou manteau les cachait entièrement. Les acteurs comiques ne portaient que le socque (*sogkos*) : c'était la chaussure de la modeste Thalie ; c'était aussi avec des brodequins de pourpre que le riant Bacchus foulait la vendange, car le cothurne ne convenait qu'aux divinités graves et aux puissants orgueilleux. Ce fut Sophocle qui le premier en introduisit l'usage dans la tragédie. Les anciens rois de la Grèce et de l'Asie l'avaient adopté depuis longtemps. Des statues d'empereurs romains, et une d'Alexandre à Portici, ne sont chaussées que du simple brodequin à lacet. Ammien-Marcellin peint on ne peut mieux la différence qui existe entre les deux espèces de cothurne : il dit, en parlant de Probus, préfet du prétoire : « Il était humble et bas comme un socque avec les forts, et altier et haut comme un cothurne avec les faibles. » Cette chaussure avait des ligatures attachées à la semelle, elles passaient entre l'orteil, et se divisaient en deux bandes autour de la jambe, en forme de réseaux couleur de pourpre, quelquefois dorés, et chez les Athéniens surmontés d'un croissant d'ivoire ou d'argent, quand elle appartenait à des opulents ou à des nobles. Les rois en portaient d'enrichis de pierreries. Tertullien nous apprend que cette chaussure chez les Parthes était brodée de perles jusqu'aux extrémités mêmes exposées à la boue. Dans une peinture d'Herculanum est un cothurne composé en grande partie de réseaux et de filets. Il y avait aussi des cothurnes rustiques : un vieux faune est figuré avec cette chaussure, à peu près la même que celle qu'affectaient de porter les philosophes. Elle était d'un cuir cru, mais souple, ainsi que celui des brodequins de voyage. Il paraît que les brodequins d'Atalante, selon Ovide, qui les nomme *genualia*, montaient seulement par devant jusqu'aux genoux. On voyait des cothurnes d'un cuir si bien apprêté et si luisant qu'Eustathe dit d'un jeune élégant que « le pré sur lequel il marchait se peignait dans sa chaussure comme dans un miroir. » Les Romains, quand ils se plaçaient sur le lit de table, les quittaient. Les rois d'Albe portaient des cothurnes couleur de pourpre, mode qu'ils tenaient des Étrusques, et qu'ils transmirent aux grands de Rome et à ses empereurs, qui ne cessèrent point de les porter de cette couleur. Plus ou moins riches quelquefois, ils étaient étincelants de pierreries ou ornés de minéraux artistement gravés.— J'ai vu à Paris, dans un bal, Mme Tallien habillée comme une Athénienne, la jambe demi-nue, avec le brodequin grec brodé de perles et de diamants. Les habitants des Pyrénées méridionales portent encore des chaussures de cordes. Le cothurne par sa conformation s'adaptait également à chacun des deux pieds ; ce qui fit que les Athéniens, dont l'esprit délié était si prompt à saisir toutes les allusions, surnommèrent *Cothornos* un de leurs orateurs célèbres, Théramène, contemporain de Périclès, à cause de la facilité qu'il avait de se plier aux circonstances. — Chez les modernes, on dit communément encore de quelqu'un parlant avec emphase : qu'il *chausse le cothurne*, allusion aux acteurs tragiques de l'antiquité, qui étaient forcés de s'exprimer ainsi par rapport à leurs masques, et à l'immensité de leur théâtre. DENNE-BARON.

COTILLON. On nommait ainsi autrefois une sorte de branle dansé par quatre ou huit personnes. Le branle, en grande faveur encore au commencement du XVIIe siècle, commençait alors tous les bals, comme le fit plus tard le *menuet*.

On dansait souvent les branles aux chansons et probablement celui qu'on appela *cotillon* fut d'abord accompagné de la vieille chanson française :

Ma commère, quand je danse,
Mon cotillon va-t-il bien ?

Le cotillon, qu'on danse maintenant plus souvent dans les pays étrangers et qui se complique d'un grand nombre de figures très-fatigantes quand beaucoup de personnes y prennent part, était en France une danse fort simple dans les figures. Elle est oubliée depuis longtemps, comme beaucoup d'autres qui lui ont succédé. Si la mode n'était pas inconstante en fait de danse, elle aurait bonne grâce à l'être en fait de croyance et d'opinions ! M. OURRY.

COTIN (CHARLES, abbé). C'est un double stigmate indélébile imprimé à la mémoire d'un homme que les traits satiriques de Boileau et de Molière : l'abbé Cotin eut le malheur d'en être

l'objet, et de plus celui de les avoir provoqués. Il avait cherché à desservir le premier à l'hôtel de Rambouillet, à nuire encore plus au second en l'accusant d'avoir personnifié, dans le *Misanthrope*, le duc de Montausier. S'il ne se fût attiré cette terrible vengeance, il est probable que le malencontreux abbé n'eût laissé qu'un nom inaperçu dans la foule des écrivains médiocres. Sous le rapport de l'instruction, il était supérieur à beaucoup d'autres : il ne savait pas seulement *du grec autant qu'homme de France*, il possédait aussi l'hébreu et le syriaque ; il paraît même, d'après le témoignage de plusieurs contemporains, que ses sermons, quoi qu'en ait dit Boileau, ne manquaient ni d'auditeurs, ni de quelque mérite. Malheureusement, au lieu de les faire imprimer, il publia deux ou trois recueils de mauvais vers, entre autres (ce qui formait déjà un contraste assez burlesque avec ses fonctions) des *poésies galantes*, où se trouvait le fameux sonnet transporté dans les *Femmes savantes*, ainsi que la querelle comique dont il fut en effet l'occasion.

L'abbé Cotin n'en jouit pas moins, pendant toute sa vie, des avantages précuniaires et honorifiques, plus souvent accordés à la médiocrité qu'au talent véritable. Chanoine de Bayeux, aumônier et pédicateur du roi, il fut en outre membre de l'Académie française. Ainsi il siégea dans ce corps littéraire à côté de Despréaux et à l'exclusion de Molière. Il mourut, en 1682, à Paris, où il était né (1604). Quelques bibliophiles seulement possèdent ses ouvrages, beaucoup moins connus que son nom, voué par deux hommes célèbres à l'immortalité du ridicule. Ourry.

COTINGA. *Ampelis*. Genre de l'ordre des insectivores. Caractères : bec médiocre, un peu déprimé, plus haut que large, trigone à sa base, comprimé à l'extrémité, assez dur ; mandibule supérieure convexe, carénée, échancrée vers la pointe qui est courbée ; l'inférieure un peu aplatie en dessous ; narines placées à la base et sur les côtés du bec, arrondies, à demi fermées par une membrane et couvertes par quelques soies ; pieds médiocres ; quatre doigts, trois devant, dont les deux extérieurs réunis jusqu'à la deuxième articulation, un derrière, aussi long que l'extérieur ; ailes assez courtes ; la première rémige moins longue que la deuxième qui surpasse toutes les autres. Ces oiseaux, dont le caractère sauvage, défiant et taciturne ne répond ni au luxe ni à l'éclat de leur robe, n'ont encore été trouvés que dans les régions méridionales de l'Amérique ; ils y vivent solitaires et se tiennent de préférence dans les lieux humides et ombragés ; les fruits savoureux et sucrés, quelques insectes forment leur nourriture. Leurs voyages courts et momentanés ne paraissent être déterminés que par le caprice et la gourmandise, car leurs migrations ne se font point à des époques fixes, ainsi qu'on le voit chez presque tous les oiseaux voyageurs. Les précautions que prennent les cotingas pour mettre leurs couvées hors de la portée de quelques quadrupèdes grimpeurs, qui en sont très-friands, ont jusqu'ici dérobé aux regards de l'homme le berceau qui renferme la famille naissante de la plupart des espèces qui constituent ce genre ; l'on ne saurait établir des généralités sur ce point, d'après quelques nids trouvés au hasard sur les arbres les plus élevés, et qui même ne sont que soupçonnés être ceux d'une espèce de ce genre : il vaut mieux attendre que l'observation et le temps viennent confirmer des faits qui ne sont encore que des conjectures. Dr..z.

COTON. (*Arts et manuf.*) Le coton est une bourre fine, soyeuse, ou plutôt laineuse, plus ou moins blanche, qui remplit la capsule déhiscente qu'offre le fruit d'une plante arborescente de la famille des *malvacées*. Dans cette bourre sont nichées les semences ou graines fortement huileuses de la plante. — Les premières et grandes divisions des cotons en bourre (dits en *laine*) comprennent : 1° les longues soies ; 2° les courtes soies. Dans la première catégorie, on distingue principalement : les géorgie long, fernambouc, bahia, maragnan, para, camouchi, bourbon, martinique, guadeloupe, cayenne, porto-rico, cuba, trinité de cuba, haïti, carthagène, minas, carraque, cumana, et jumel, ou égypte ; dans la deuxième catégorie, les louisiane, alabama, tenessée, mobile, caroline, virginie, sénégal, bengale, madras ; surate, souboujac, kinick, kirkagach, et les courtes soies de Cayenne, Géorgie et Alexandrie d'Égypte. — Les cotons des États-Unis, tant ceux longues soies que les courtes, sont les plus beaux et les plus généralement estimés : ils sont cotés à des prix correspondants à leurs qualités. Les sortes qui jouissent, après celles-ci, de la plus grande faveur sont le bourbon, l'égypte, le porto-rico et le cayenne ; viennent ensuite les cotons du Brésil, de la côte espagnole de l'Amérique du Sud, et enfin les cotons de la Martinique, de la Gaudeloupe et de l'Inde. Mais il est à observer que cette estime est relative au genre d'emploi, et même aux procédés de filature auxquels les laines sont soumises. C'est principalement dans les longues soies que le coton du Brésil offre une grande supériorité. — Les longues soies d'Amérique of-

frent la matière des tissus les plus fins, des mousselines, tulles et percales supérieures. Les courtes soies d'Amérique, d'un travail facile, conviennent à tous les tissus au-dessus des surfins; on a remarqué d'ailleurs qu'ils reçoivent mieux les couleurs d'impression. Les brésils se teignent solidement, et on les préfère pour la fabrication de la bonneterie et des *madapolams*. Les courtes soies de l'Inde sont en général réservées à la fabrication des couvertures, de la passementerie et des objets les plus grossiers. Mais il est essentiel de remarquer que le lieu de provenance des cotons est quelquefois bien loin de résoudre péremptoirement la question de qualité relative; car la même plante, et dans les mêmes climats, pourra produire une laine douée de plus ou moins de force, de longueur, de ténacité, d'incoloration et d'éclat, et les différences seront quelquefois énormes, suivant la température, l'opportunité de la récolte, les soins de culture, etc., etc. Ce qui influe encore puissamment sur la qualité des produits, c'est le soin et la propreté dans l'*égrenage* (enlèvement des graines adhérentes à la bourre). — Le coton géorgie longue soie est d'une très-grande finesse, tenace, ordinairement dégagé de toute ordure. Il est bien blanc, brillant, avec un reflet argenté. On nous l'apporte sous balles de toile de chanvre cylindriques bien cousues. La sorte dite *soie courte* est moins fine, mais nerveuse, ordinairement bien nette, uniforme dans sa texture; couleur blanche, tirant au beurre frais; même emballage, mais quelquefois les balles sont quadrangulaires et cordées. Le coton caroline offre une laine assez généralement blanche, fine, propre, régulière en qualité, mais légère. L'emballage est absolument le même que pour les balles quadrangulaires de Géorgie, mais les balles carolines sont ordinairement plus longues. Le coton de la Mobile est fort net, de couleur beurre frais pâle. La texture est uniforme, mais un peu grossière; même emballage que celui géorgie. Le coton d'Alabama est d'un beau blanc; même soie que le coton louisiane pour la longueur, mais plus grossière; même emballage que les précédents. Coton louisiane, très-propre, très-beau, blanc presque parfait; soie fine, douce et longue; toujours en balles quadrangulaires cordées. Coton haïti, couleur jaune prononcée, assez net; soie fine et longue, mais il présente en général peu d'uniformité; emballage de toile de lin très-légère; balles et petits ballots cylindriques. Coton guadeloupe, propre et net, d'une couleur beurre frais, mais peu uniforme : il y a des parties d'un jaune beaucoup plus foncé; la soie a beaucoup de force et de ténacité; emballage, toile de chanvre; balles cylindriques de toutes grosseurs. Coton martinique, jaune, assez propre, soie rude; même emballage que le coton guadeloupe. Coton cuba, blanc jaunâtre, soie nerveuse, mais un peu dure, rarement net; emballage en toile de chanvre; ballots quadrangulaires avec liens de cuir en lanières. Coton trinité de Cuba, blanc, très-légèrement tirant au beurre frais, brillant, ouvert, très-net, avec de nombreux points blancs; soie très-irrégulière dans sa texture; balles carrées de toile de chanvre. Coton porto-rico, fin, d'un blanc nacré vif; soie droite, douce et ferme, très-peu net en général; ballots quadrangulaires, avec des liens en jonc à l'intérieur. Coton carthagène en Colombie, blanc terne, lainage dur, chargé de graines écrasées, mèches torses très-longues; mais il nous en vient aussi en nappes roulées sur elles-mêmes : celui-ci a été très-soigné, il est brillant et a tout l'aspect du coton fernambouc; balles quadrangulaires, couvertes d'une toile de coton blanche grossière. Coton carraque ou carracas, couleur terne jaunâtre, excessivement sale, sec, cassant; soie fort inégale; ballots en cuir ou en toile, avec liens de cuir. Coton cumana, ou colombie, très-sale; soie inégale et cassante, mais très-longue; emballage, le même que celui du coton carracas. Coton cayenne longue soie, très-fin, soie forte et régulière, couleur beurre frais, brillante. Coton cayenne courte soie, plus dur, moins régulier dans sa texture : l'une et l'autre sorte offrent quelques points blancs; emballage sous toile de chanvre; balles cylindriques et quadrangulaires. Coton fernambouc, propre, texture régulière, nerveux, blanc jaunâtre; emballage sous toile de coton; balles cylindriques et quadrangulaires. Coton camouchi, au Brésil, ressemblant beaucoup au fernambouc, et encore plus net, mais soie plus grossière; même emballage que le fernambouc. Coton maragnan, même couleur que le fernambouc, mais un peu terne; peu net; soie grossière, dure et forte; emballage sous toile de coton; balles de toutes formes. Coton bahia, moins uniforme et moins régulier que le fernambouc, et ordinairement très-sale; même emballage que le maragnan. Coton para, à peu près semblable en tout au coton bahia. Coton minas, d'un jaune encore plus foncé; soie fine et longue; emballage sous cuir; les balles carrées et aplaties. Coton sénégal, assez blanc; il serait assez bon si ce n'était son extrême malpropreté : le vice de préparation le rend noueux et presque impossible à filer; emballage sous

toile de chanvre ; balles quadragulaires. Coton bourbon, très-fin, propre, brillant, blanc tirant un peu au jaune ; points blancs ; balles quadrangulaires sous nattes et liens de jonc. Coton bengale, teinte jaunâtre, soie très-fine, mais courte; régulier en qualité ; emballage sous toile d'écorce d'arbre ; balles quadrangulaires très-allongées, fortement serrées avec une corde d'écorce d'arbre. Coton madras, d'un beau jaune, bien net, bien ouvert, mais soie courte ; même emballage que le coton madras. Coton surate, à cause de son extrême défaut d'uniformité, il est difficile de lui assigner un caractère bien déterminé ; il est ou blanc ou couleur beurre frais clair; on en rencontre de très-net et très-brillant, mais la plupart du temps il est chargé de saletés. En général cependant, la qualité est fidèle à la marque de la balle : la marque de la compagnie anglaise de l'Inde est une garantie certaine ; emballage à peu près semblable à celui de tous les autres cotons de l'Inde. Coton kirkagach, dans le Levant, très-blanc, ouvert, soie droite, généralement très-net, mais texture grossière et dure; emballé sous toile légère, tissue de jarre de poil de chèvre et de chameau ; balles cylindriques. Coton kinick, dans le Levant, blanc, frisé, impur, sec, assez net; même emballage que le précédent. Coton souboujac, dans le Levant : c'est le plus beau de toute la contrée ; il est blanc, brillant, propre, d'une soie fine, douce et un peu frisée ; emballage sous toile de crin ; balles cylindriques. Coton jumel (Égypte), jaune terne, soie fine, nerveuse, mais généralement la marchandise est sale ; emballage sous toile de lin blanche ; balles cylindriques et quadrangulaires, cordées. Il y a aussi des cotons d'Égypte, dits *alexandrie :* la soie de ceux-ci est plus dure et plus courte ; assez blancs, mais excessivement sales ; ils nous viennent sous grosse toile claire, en balles cylindriques cordées. Il y a aussi un coton dont nous n'avons pas encore parlé, c'est celui dit de Toomels, dans l'Inde : il est d'un blanc jaunâtre, toujours assez sale, peu ouvert, à soie frisée et grossière ; emballage sous toile d'écorce, comme tous les cotons de l'Inde, avec liens de corde d'écorce.

Historique de la filature du coton en France. — En 1780, époque à laquelle Roland de la Platière publia l'*Art du fabricant de velours et de coton*, plusieurs manufacturiers possédaient, depuis un temps que l'auteur n'a pu déterminer, des machines à cylindre propres à carder le coton, nommées *cardes à loquettes*, de grands rouets à une seule broche pour filer en gros et en fin le coton préparé par les cardes, et des machines à filer en fin, connues sous le nom de *mécaniques à chariot*, au moyen desquelles une seule personne pouvait filer de 20 à 84 fils à la fois. — C'est en 1785 que le gouvernement français accorda, pour les filatures continues, au sieur Miln, Anglais, une somme de 60,000 fr., un local et un traitement annuel de 6,000 fr., et une prime de 1,200 pour chaque assortiment de machines qu'il justifierait d'avoir fourni en France à des fabricants.

Système de la filature du coton. — Le principe des mécaniques à la filature continue est tout entier dans l'idée du laminoir, composé de deux et même trois paires de cylindres *à étirer*, montés sur la même cage. Cette conception heureuse est simple comme celle de l'aiguille du métier à bas, et les machines à filer le coton ne sont, comme le métier à bas, que le développement d'une première idée. — Jamais avant cette idée on n'avait eu de véritable machine à étirer : on n'avait que des machines *à tordre*. Pour filer, on sait qu'il faut non-seulement tordre, mais étirer en même temps, c'est-à-dire distribuer les filaments en plus petit nombre sur une plus grande longueur : c'est ce qu'exécute la machine qui étire successivement le coton cardé en ruban, au moyen de plusieurs paires de cylindres qui le compriment, et dont la vitesse de rotation s'accroît d'une paire à l'autre ; en sorte que si les premiers cylindres ont tiré un mètre de ruban, et qu'en même temps les seconds en tirent trois mètres, il faudra que les filaments qui étaient distribués sur un mètre de longueur derrière ceux-ci le soient sur trois en sortant, et que par conséquent il y en ait trois fois moins sur chaque mètre. — Si la distance entre les paires de cylindres est plus grande que la longueur des filaments, il ne pourra y avoir aucun filament de rompu, et si elle n'est pas beaucoup plus grande, ils se soutiendront mutuellement et conserveront leur parallélisme dans l'étirage. — Cette idée une fois bien conçue, le reste pouvait être trouvé sous différentes formes par tous les hommes versés dans la mécanique et les travaux des manufactures. Les machines construites par Miln établies à Orléans diffèrent de celles qu'il avait déposées comme modèles, et que l'on voit encore au Conservatoire des arts et métiers ; elles diffèrent aussi de celles construites par son fils à Neuville, près Lyon. — Celles que Martin a fait faire dans l'établissement de l'Épine, près d'Arpajon ; celles de Décrétot et compagnie, à Louviers ; de Boyer-Fonfrède, à Toulouse, établies à peu près dans le même temps, en diffèrent encore, comme elles diffèrent toutes entre elles ;

mais tous les variétés ne sont que le développement d'une même idée. — Le coton filé aux mécaniques continues, ayant reçu des préparations qui tendent toutes à rendre ses filaments parallèles et suffisamment tordus, convient particulièrement à la chaîne de toutes les étoffes de coton ; mais ce genre de filature laissait à désirer une qualité de coton propre à la trame, qu'on n'obtenait pas avec économie des mécaniques continues. La France possède un troisième genre de mécanique qui remédie à cet inconvénient. Il est très-connu sous le nom de *mull-jenny :* c'est une réunion ingénieuse des deux autres moyens. Il produit une filature qui joint à la douceur de celle qu'on obtient des mécaniques à chariot l'égalité de la filature continue : ce coton sert à former la trame des étoffes. Il peut aussi servir pour la chaîne, parce qu'on peut régler les tors du fil à volonté. Les machines préparatoires sont les mêmes pour l'un et l'autre système. En 1789, Morgham et Massey, d'Amiens, firent construire une mull-jenny de 280 broches : le gouvernement leur accorda 12,000 fr. d'encouragement. PELOUZE, père.

Les procédés et les machines pour la filature du coton ont successivement éprouvé de grands perfectionnements ; nous allons essayer de donder une idée de ceux employés aujourd'hui.

Le coton, quand il vient d'être récolté, contient encore des graines, ainsi que des portions de gousse ; il faut donc, avant de le filer, le soumettre à une opération préparatoire qui le dépouille de toutes ces parties inutiles. On employait jadis, pour arriver à ce but, le procédé que les chapeliers emploient encore aujourd'hui pour feutrer les poils : le coton passait à l'*arçon*. Au-dessus d'une table percée de trous, ou d'une claie, était suspendu un arc en bois de 1m,30 de long, sous-tendu par une corde de boyau. Le coton étant placé sur la claie, l'ouvrier introduisait la corde au milieu, et la pinçait, soit avec les doigts, soit avec un instrument particulier. Les vibrations de la corde divisaient la matière soumise à son action, et la poussière, les graines et autres impuretés tombaient au travers des ouvertures de la table ou des intervalles de la claie. Ce procédé, long et imparfait, a été de nos jours remplacé par un autre moyen bien plus expéditif et bien plus efficace, c'est-à-dire par l'usage d'une machine nommée *éplucheur*. Il y a deux sortes d'éplucheurs : l'un est l'*éplucheur à rouleaux*, l'autre l'*éplucheur à dents*.

L'*éplucheur à rouleaux* (pl. 1, *fig.* 1) se compose de deux rouleaux cannelés *a*, *b*, placés assez près l'un de l'autre pour qu'ils puissent saisir le coton quand on l'approche de leur point de contact, et le faire passer dans l'intervalle à peine sensible qui les sépare, tandis qu'ils arrêtent toutes les parties étrangères qui retombent dans la boîte R. Le mouvement, imprimé aux deux rouleaux au moyen d'une manivelle à semelle CD, est régularisé par une grande roue E. Le coton se présente à l'action des rouleaux sur la tablette *fg*, et retombe en H après l'opération. Aux États-Unis d'Amérique, où cet *éplucheur* est surtout employé, un esclave peut, en un jour, nettoyer de 15 à 20 kilogrammes de coton.

La *fig.* 2 (même planche) représente l'*éplucheur à dents*. Le coton est placé dans la boîte AB, dont le fond oblique CD est formé de forts fils de fer placés parallèlement, et assez éloignés les uns des autres, pour laisser passer entre eux les dents dont est garni le cylindre E, tournant sur l'axe F. Le mouvement étant imprimé à la machine, les dents saisissent le coton, le forcent à passer au travers du treillage, tandis que les graines, les fragments de gousses, trop gros pour passer, restent au dehors et retombent par l'ouverture G. Un second cylindre H, disposé en brosse, enlève le coton qui s'est attaché aux dents du premier. Le mouvement est imprimé à la machine, soit à la main, soit par tout autre moyen qui agit sur l'axe F, à l'une des extrémités duquel se trouve une roue d'engrenage *k*, faisant mouvoir un pignon fixé à l'extrémité correspondante du cylindre H.

Ce premier nettoyage ne suffit point ordinairement ; quand le coton arrive dans nos pays, il en subit un second, à l'exception toutefois de celui qu'on veut filer en gros. Cette seconde opération a lieu au moyen de l'appareil représenté dans la *fig.* 3, et qui porte aussi le nom d'*éplucheur*.

A, B, sont deux cylindres entre lesquels est tendue une toile sans fin DC, dont le mouvement de progression est de B en A.

E, F, sont deux petits rouleaux cannelés se touchant presque, et dont le mouvement de rotation a lieu de A en G.

GH, IK, sont deux cylindres dont la circonférence est armée de longues aiguilles mousses ; ils font environ deux cent cinquante tours par minute, dans la direction des lettres qui les désignent.

LL est un treillage au travers duquel passent les ordures, quand le coton est arrivé à la face inférieure des deux grands cylindres.

Toutes les pièces de la machine étant connues, il est facile de se rendre compte de la manière dont elles fonctionnent. Le coton placé sur la

COTON (Filature de)

Fig. 2.

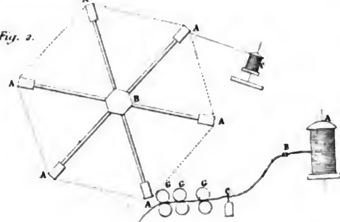


Fig. 1.

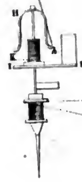


Fig. 3.

Lit. H. Borremans & Cie Brux.

J. B. Flameng Sculp.

toile *alimentaire* DC est amené, par le mouvement que cette toile reçoit des cylindres AB, entre les deux petits rouleaux EF. De là, il est mis en contact avec le cylindre GH, dont le rapide mouvement de rotation l'entraîne en OP. Parvenu à ce point, il gagne le second cylindre IK, descend avec lui, repasse sous le premier cylindre, pour de là se rendre dans la boite RR, après avoir toutefois laissé tomber toutes ses impuretés par le treillage LL.

Cette machine ayant présenté des inconvénients, on l'a remplacée par une autre qui porte le nom de *batteur*.

Dans le *batteur* (*fig.* 4), la toile alimentaire, tournant sur les cylindres AB, amène le coton aux rouleaux *c*, *d*, qui le déposent eux-mêmes sur une sorte de raquette ou grille *e*, où il est battu et divisé par un balancier ou battant *gh*, se mouvant avec rapidité sur un axe. De là, le coton, enlevé par un courant d'air que détermine la rotation du ventilateur I, est porté sur le treillage KK, s'y débarrasse de ses parties inutiles, et se rend enfin dans une boite qui se trouve à l'extrémité du treillage.

Après avoir décrit le procédé de l'*épluchage* et du *battage*, nous allons examiner successivement les différentes manipulations qu'on fait subir au coton avant de le tisser, et décrire les machines au moyen desquelles elles se pratiquent. On peut réduire ces opérations à quatre principales : le *cardage*, l'*étirage*, l'*envidage* et le *filage*.

Le *cardage* a pour but de dépouiller le coton du peu de corps étrangers qu'il contient encore, de l'ouvrir complétement, et de le réduire en *rubans*. Deux machines sont nécessaires pour parfaire cette opération. La première fait le *cardage en gros*, la seconde le *cardage en fin*.

Les pièces importantes d'une machine à carder sont les *cardes*. Une *carde* est une espèce de brosse formée de dents en fil de fer implantées dans une bande de cuir plus ou moins large. La carde prend en conséquence le nom de *carde à nappes* ou de *carde à rubans*. Pour bien établir une carde, il faut avoir soin de choisir un cuir d'une égale épaisseur dans toutes ses parties ; ce cuir doit être percé de trous également espacés et ayant la même inclinaison ; les dents, posées toujours deux à deux, puisqu'elles sont formées d'un seul morceau de fil de fer ployé en forme de Π grec, doivent avoir la même longueur, etc. (Voyez *fig.* 5.)

CD, dents en fil de fer.

AB, feuille de cuir dans laquelle elles sont implantées.

Les cardes sont fixées sur des cylindres ; les unes, *cardes à nappes*, s'appliquent au tambour principal de la machine à carder ; les autres, *cardes à rubans*, s'appliquent sur le petit. Ces dernières, dont les dents sont dirigées dans le sens de la longueur du ruban, recouvrent entièrement le cylindre, tandis que les premières laissent un intervalle entre elles. (Voyez *fig.* 6.)

A, gros tambour couvert de cardes à nappes.

B, petit tambour couvert de cardes à rubans, ou *hérisson*.

CCCC, chapeaux de cardes, dont la concavité répond à la convexité du gros tambour.

eg, toile *alimentaire* chargée de coton préalablement pesé. Cette toile se meut sur le rouleau *f* au moyen d'un second rouleau *g*, et amène le coton entre les deux cylindres *alimentaires* H, H, qui le portent eux-mêmes au gros tambour. Celui-ci, en tournant avec rapidité dans le sens de la *flèche*, entraîne avec lui le coton, qui passe entre le tambour et les chapeaux recouverts de *cardes à nappes*.

I, cylindre *plieur* surmonté d'un rouleau de bois *i*.

K, *retireur* armé d'un peigne d'acier.

Le gros tambour, dans son mouvement de rotation, se couvre bientôt de coton ; il en est dépouillé par le petit, qui le touche presque, et qui tourne plus lentement dans la direction de la *flèche*.

Le *retireur*, de son côté, avec son peigne d'acier, enlève sans cesse au petit tambour le coton cardé, qui, porté au cylindre plieur, se rassemble en un ruban, ou mieux, en une nappe sans fin de 0m,6 de largeur.

Un ouvrier, nommé *débourreur*, nettoie, avec une carde à la main, les tambours et les chapeaux, quand il y a nécessité.

La somme du travail fait par cette machine est déterminée par la vitesse de rotation des cylindres et la quantité de coton employée.

Lorsque le coton a été soumis à l'action des cardes, et qu'il s'est enroulé en épaisseur suffisante autour du cylindre ou tambour plieur, qui peut porter jusqu'à vingt doubles de la nappe, un ouvrier enlève le tambour, coupe la nappe et la retire.

Dans cet état, le coton n'a passé que par le *cardage en gros* ; on le soumet donc immédiatement à l'action d'une seconde machine, où il subit le *cardage en fin*.

La construction de cette dernière machine ressemble en tous points à la précédente ; on n'y remarque que cette différence, c'est que le coton cardé, au lieu de s'enrouler autour d'un

tambour I (*fig.* 6), traverse une sorte d'orifice R, (*fig.* 7) en forme d'embouchure de trompette, au sortir de laquelle il est saisi par les rouleaux *s*, *t*, qui le laissent tomber dans un vase de fer-blanc W.

Il existe encore entre les deux machines à carder une différence que nous devons signaler : dans la première, les cardes reçoivent 225 dents doubles, ou 450 pointes par 0m,025 carrés, tandis que dans la seconde, le nombre est de 275 dents, ou 550 pointes.

La machine à carder reçoit le mouvement au moyen d'une courroie passant d'une roue sur une poulie que porte l'arbre du gros tambour.

Le coton, retiré des vases de fer-blanc, se présente sous la forme d'un ruban composé de filaments bien démêlés, mais placés dans différentes directions; pour rétablir le parallélisme de ces filaments, il est nécessaire de soumettre le ruban à l'*étirage,* qu'on opère avec une machine nommée *banc d'étirage* et représentée *fig.* 8.

Quatre cylindres A, B, C, D, sont disposés de manière à ce que les deux derniers tournent avec plus de vitesse que les deux autres; de plus, les deux cylindres supérieurs A et C pressent sur les inférieurs D, B, au moyen du poids *e*. Un entonnoir G et deux autres cylindres E, F, complètent les pièces agissantes de la machine, qui est soutenue par un appareil convenable, et à laquelle le mouvement est imprimé par un mécanisme particulier.

On place en avant de la machine (en AB) quatre rubans provenant du cardage, et on les présente ensemble à l'action des cylindres. Or, nous avons dit que C et D avaient un mouvement de rotation bien plus vite que A et B. Cette vitesse est tellement calculée, que le ruban provenant de la réunion des quatre rubans primitifs acquiert une longueur quatre fois plus grande, et se réduit, par conséquent, à la grosseur de l'un de ceux qui le composent. On fait subir plusieurs fois la même opération au ruban, en le repliant sur lui-même, et en le soumettant de nouveau à l'action des cylindres. Enfin, quand il a acquis le degré d'*étirage* convenable, il est dirigé vers l'entonnoir, passe dans le second laminoir EF, et va tomber dans le pot H.

Après l'*étirage*, le coton est porté, pour éprouver un commencement de torsion, au *banc à lanternes* que représente la *fig.* 9.

Deux cylindres A, C, se meuvent plus lentement que deux autres cylindres B, D, et pressent, de plus, sur ces deux derniers, par le poids *e*.

Deux pots E, F, sont placés sous les cylindres; ils s'ouvrent de haut en bas, au moyen de charnières, quand on retire les anneaux *g*, *g*; l'un, E, est représenté ouvert, l'autre, F, fermé. Ces pots tournent sur des pivots *h*, *h*, et sont maintenus dans une position perpendiculaire à l'aide d'un collet *i*. Un petit entonnoir *k* termine leur extrémité supérieure.

On introduit entre les rouleaux A, B et C, D, deux rubans de coton provenant du *banc d'étirage*. Après avoir subi entre ces cylindres un nouvel étirage, les rubans tombent dans les pots E, F, qui, en tournant avec vitesse, leur impriment un premier degré de torsion. Quand les pots sont pleins, on les ouvre, après avoir, bien entendu, arrêté le mouvement de la machine, et on en retire le coton tordu, qu'on *envide* sur une bobine, et qu'on porte, dans ce nouvel état, au *métier à filer*.

Quelques objections se sont élevées contre le *banc à lanternes :* l'une est fondée sur la nécessité de retirer du pot le coton, pour le mettre sur la bobine, opération qui ne peut se faire sans inconvénient, en raison du peu d'adhérence des filaments; l'autre est que, le coton ne recevant de torsion que par la rotation du vase dans lequel il est renfermé, cette torsion doit être évidemment inégale. Malgré les modifications que le célèbre Arkwright apporta à la machine en question, pour obvier aux inconvénients que nous venons de signaler, elle est abandonnée aujourd'hui et remplacée par un nouveau système de *bancs à broches* (*fig.* 10).

Les cylindres d'étirage A, B, C, D, sont disposés comme dans la machine précédente; mais les pots sont remplacés par des broches E, E, portant un balancier, ou *ailette* à deux branches. L'extrémité supérieure de la broche *e*, *e'* porte un entonnoir *u*, qui communique avec l'une des branches *e'* du balancier, branche qui est fendue dans toute sa longueur; l'autre branche *e* ne sert que de contre-poids.

Un peu au-dessus de son extrémité inférieure qui est aciérée, la broche porte une poulie à deux gorges, F, qui sert à lui imprimer un mouvement de rotation; à sa partie moyenne, elle offre une bobine G que l'on peut élever ou abaisser à volonté, au moyen de la tringle H.

Un *banc en gros* porte de vingt-quatre à trente broches; un *banc en fin,* de quarante-huit à soixante.

Le ruban de coton venant de l'*étirage* est soumis à l'action des cylindres; de là il s'engage dans l'entonnoir qui se trouve au haut de la broche, puis dans la branche fendue du balancier; il vient enfin s'envider sur la bobine, et se

CARDES

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

trouve ainsi étiré de nouveau, tordu, et envidé par la même opération.

Les bobines, en sortant du banc à broches, sont placées sur un métier, que les Anglais appellent *stretcher,* où le coton subit un nouvel allongement et un plus grand degré de torsion. Ce métier se compose de deux parties : l'une fixe, et l'autre mobile nommée *chariot;* le ruban ou la *mèche,* en quittant la bobine, passe entre trois paires de cylindres, dont les deux premières l'étirent faiblement, et la troisième plus fortement; il va de là s'enrouler sur des broches que porte le chariot. (Voyez *fig.* 11.)

A. Position de la bobine tirée du banc à broches.

CCC. Cylindres doubles, entre lesquels passe la mèche.

B. Broche autour de laquelle s'enroule la mèche, après avoir passé aux cylindres. Cette broche, en acier poli, se termine en pointe mousse.

D. Poulie imprimant le mouvement de la broche B, au moyen d'une courroie ou corde sans fin qui s'enroule sur un tambour renfermé dans la boîte EE. D'autres courroies, faisant mouvoir d'autres broches, s'enroulent autour du même tambour.

Lorsque la machine fonctionne, le chariot EEE se meut lui-même, va prendre la place indiquée par les lignes ponctuées, et emporte avec lui, jusqu'en B', les broches, qui, pendant ce mouvement, tournent avec rapidité sur leur axe. La mèche, qui a diminué de volume en passant au laminoir CCC, éprouve par la rotation de la broche B un degré considérable de torsion.

Le chariot, arrivé à l'extrémité de sa course, revient sur ses pas : alors un ouvrier, en imprimant un mouvement de bascule au levier H, qui agit sur l'axe de la broche, presse la mèche au moyen d'une tige N, et lui donne une forme représentée par deux cônes dont les bases se touchent.

L'opération que nous venons de décrire peut être supprimée, en faisant passer la mèche du *banc à broches en gros* au *banc en fin.*

Quels que soient, du reste, les procédés qu'on ait employés, le fil (car on peut déjà lui donner ce nom) est porté sur le *métier à filer,* qui ne diffère du *stretcher* que par une force d'action moins considérable et une proportion moins grande des pièces qui le composent. Les broches sont plus petites, plus rapprochées les unes des autres, et il n'est pas rare d'en compter jusqu'à 300 sur un métier.

La fig. 12 donne la représentation du métier à filer, connu sous le nom de *mull-jenny.* Comme dans le *stretcher,* il y a une partie fixe et une partie mobile. La partie fixe se compose du bâti, des cylindres, des poulies, des roues de mouvement ; la partie mobile comprend les broches, leurs tambours, une poulie à trois gorges et le chariot. Cette poulie tourne entre les deux surfaces parallèles d'une corde sans fin, qui, recevant son mouvement de la roue principale, détermine la translation du chariot; par une autre corde sans fin, la même poulie produit le mouvement de rotation des tambours, et, par suite, des broches.

A. Bobine de laquelle le fil passe entre trois cylindres, ou laminoirs *a*, puis sur une broche *b* placée sur le chariot mobile F, dont les roues G roulent sur une voie à *rails.*

H. Grande roue donnant, par une corde sans fin, le mouvement au chariot, et, par un axe incliné I, au tambour L du chariot et aux cylindres.

K. Roue d'angle désengrénant, quand le chariot est amené au terme de sa course; la grande roue, devenue libre, tourne alors en sens contraire, et la poulie rentrée sur le même axe ramène par la corde M le chariot à sa position première.

Il y a des *mull-jennys* de différentes grandeurs, le nombre de broches variant de 300 à 336 et 396. Le chariot est au milieu, bien que les broches soient en nombre inégal à droite et à gauche; aussi, quand il y en a 300, on en compte 180 à gauche, et 120 à droite.

Dans le métier à filer ordinaire, et dans le *mull-jenny,* le fil, en se tordant, est en même temps allongé par le tirage du chariot. Dans une autre espèce de métier, que les Anglais appellent *water spinning mull* (métier à filer à eau), il n'y a point de chariot, et par conséquent point d'allongement. (Voyez *fig.* 1, pl. 2.)

A. Bobine apportée du banc à broches.

B, C, E, conducteurs du fil.

GGG. Trois couples de cylindres pour l'étirage (laminoir).

H. Balancier plein, portant à l'extrémité de l'une de ses branches un petit crochet en tire-bouchon, *h*, par lequel passe le fil.

Par la rotation du balancier, le fil reçoit un degré de torsion convenable, et vient s'envider sur la bobine K qui, placée sur une planchette mobile H, s'élève et s'abaisse alternativement.

Le conducteur C reçoit, dans la direction de l'axe des cylindres, un mouvement de va-et-vient qui fait porter le fil uniformément sur toutes les parties du laminoir.

Lorsque le fil a acquis, dans les métiers, le

degré de finesse et de torsion convenable, on le dispose en *écheveaux*. A cet effet, les bobines sont mises sur des broches placées devant le dévidoir (*fig.* 2, pl. 2).

C'. Bobine sur sa broche.

B. Axe du dévidoir.

AAA.... Barres horizontales.

La ligne ponctuée indique la direction du fil.

Une courroie met en mouvement, avec une vitesse déterminée par la finesse du fil, le dévidoir, dont la largeur est suffisante pour dévider 50 bobines en même temps; le fil de chacune d'elles est placé sur un guide.

Après 70 tours, annoncés par un timbre, l'ouvrier arrête le dévidoir, et attache avec un fil rouge chacune des *échevettes* qui viennent d'être dévidées. Dix *échevettes* forment un *écheveau;* la longueur du fil d'une échevette est de 100 mètres; un écheveau en contient 1,000 par conséquent.

Les fils numérotés, et torqués, sont empaquetés par 2 kil. 500 gr., ou 5 kil.; les paquets sont comprimés à la presse hydraulique, qu'on emploie presque généralement aujourd'hui; ils sont ensuite serrés fortement avec trois ligatures.

La forme la plus convenable pour les bâtiments qui renferment une filature de coton, est celle d'un parallélogramme, dont la largeur est de 10 mètres environ, tandis que la longueur est proportionnée à l'importance de la fabrique.

Dans les filatures les mieux ordonnées, les machines pour le cardage et les autres opérations préparatoires, sont placées à l'étage le plus inférieur; les machines à étirer, les bancs à broches, occupent l'étage suivant, et ainsi de suite, les métiers destinés à fournir les fils les plus fins, se trouvant aux étages les plus élevés.

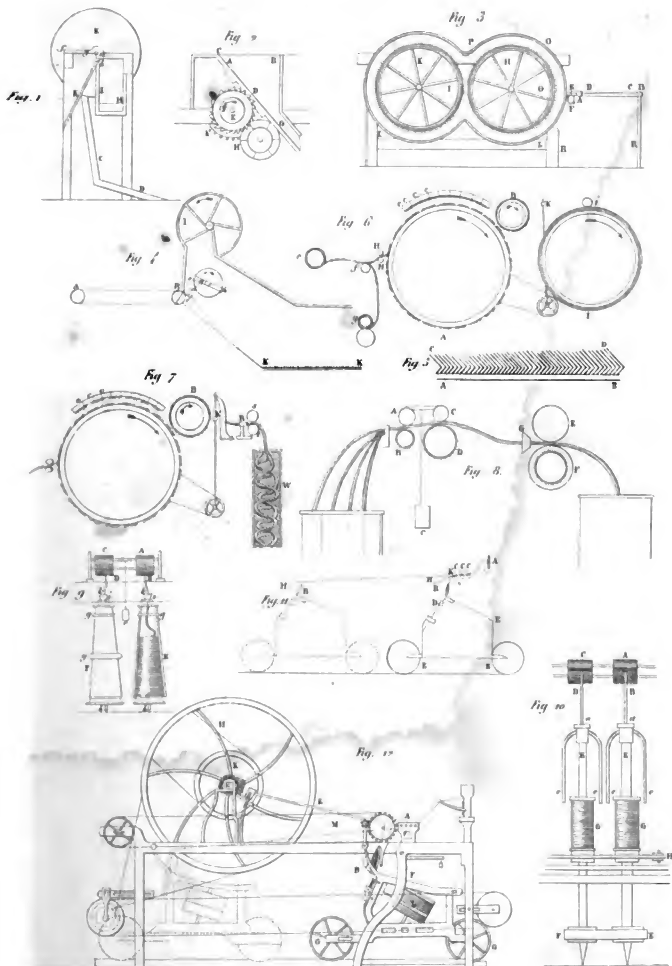
Tous les métiers à fils, quels qu'ils soient, ont leur ligne de broches coupant à angle droit l'axe du bâtiment, axe auquel est parallèle, au contraire, celui des machines à carder.

La machine à vapeur ou roue hydraulique est située à l'une des extrémités de la filature; elle fait mouvoir une courroie horizontale qui parcourt toute la longueur du bâtiment. Cette courroie, au moyen d'un système de roues convenablement disposées, communique son mouvement à des courroies verticales, qui à leur tour font agir, à chaque étage, d'autres courroies horizontales. La *fig.* 3, pl. 2, donne la coupe d'une filature. X.

COTONNADES, nom donné à tous les tissus dont la trame est en coton et dont la chaîne est en fil de chanvre ou de lin. Elles sont aussi connues dans le commerce sous le nom de *siamoises*. V. DE MOLÉON.

COTTA, famille allemande et maison fort ancienne de librairie, fondée à Tubingue (Wurtemberg), en 1645, et aujourd'hui l'une des plus florissantes de l'Allemagne. Les Cotta font remonter leur origine à la famille romaine du même nom. Au xe siècle, l'empereur Othon Ier leur accorda des lettres de noblesse et leur permit d'attacher leur nom à un village nommé depuis Cottendorf. De là le double nom de Cotta de Cottendorf.

JEAN-FRÉDÉRIC COTTA, théologien et orientaliste célèbre du XVIIIe siècle, mort chancelier de l'université de Tubingue en 1779, mit de nouveau cette famille en relief; mais ce sont surtout les opérations de sa librairie qui lui ont valu la réputation européenne dont elle jouit maintenant. Sous ce rapport elle doit le plus d'éclat à JEAN-FRÉDÉRIC, baron Cotta de Cottendorf, seigneur du domaine de Plettenberg, etc., chambellan, commandeur de plusieurs ordres, etc., et petit-fils du théologien. Il naquit en 1764 à Stuttgart, où demeurait son père, propriétaire de la librairie, et reçut sa première instruction au gymnase de cette ville. A l'étude de la théologie il préféra la profession des armes que son père avait aussi suivie en qualité d'officier de cavalerie, sous les ordres de Laudon. Puis, en 1782, le jeune Cotta se rendit à l'université de Tubingue, où la perspective d'être placé à Varsovie, en qualité de gouverneur des enfants du prince Lubomirski, lui fit prendre la résolution d'étudier la jurisprudence, et d'aller ensuite à Paris pour se familiariser avec la langue française et s'appliquer aux sciences naturelles. Mais ses espérances n'ayant pu se réaliser, Cotta pratiqua quelque temps comme avocat à la cour de justice, et entreprit enfin, bien malgré lui, la gestion de la librairie à Tubingue, déchue de son importance par la faute de ceux auxquels on en avait confié la direction. Pour acquérir les connaissances nécessaires à son nouvel état et faire prospérer son commerce, il travailla sans relâche et avec une extrême persévérance, et ce fut pour lui un grand bienfait que de recevoir de la princesse Lubomirska une somme de 300 ducats comme indemnité des sacrifices qu'il avait faits. Il s'associa en 1789 avec le docteur Zahn, qu'il eut plus tard pour collègue dans l'assemblée des états de Wurtemberg, et à qui Cotta succéda aussi comme vice-président dans la deuxième chambre. Leur société commerciale ne fut cependant pas de longue durée: Cotta se trouva bientôt seul à la



J. E. Blasseau Sculp.

tête de ses affaires, qui, par sa grande activité, ne tardèrent pas à prendre un élan tout nouveau.

En 1793 il conçut le plan de la *Gazette universelle*, dont Schiller devait être le rédacteur; mais le poëte abandonna bientôt cette idée pour se donner aux *Heures*, journal littéraire également fondé par Cotta. La *Gazette universelle* commença à paraître à Tubingue, d'abord sous la direction de Posselt, puis, peu de temps après, sous celle de Huber. En 1798 le bureau de rédaction fut transféré à Stuttgart, et en 1803 à Augsbourg en Bavière. Une mission que lui confièrent les états de son pays détermina Cotta, en novembre 1799, à entreprendre un second voyage à Paris; il en fit un troisième en 1801, pour les affaires d'un prince voisin. Il employa ce voyage, pendant lequel il fit la connaissance de Moreau, de Kosciuszko et d'autres hommes célèbres, à organiser des correspondances pour son journal. En même temps il donnait les plus grands soins à sa librairie, qui bientôt publia les plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature allemande. Cotta établit avec Gœthe et Schiller des rapports très-intimes, et publia leurs ouvrages ainsi que ceux de Jean de Muller. Il se vit bientôt recherché par tout ce que l'Allemagne possédait d'hommes distingués dans les lettres, Herder, Fichte, Schelling, Jean Paul, Tiek, Voss, A. W. Schlegel, Hebel, Matthisson, L. F. et Thérèse Huber, les frères de Humboldt, Spittler, Pteffel et autres. De 1805 à 1810 prirent naissance les *Annales politiques*, les *Annales de l'architecture*, l'*Almanach des dames* et autres, le *Journal de Flore*, le *Morgenblatt* (1807) avec le *Kunstblatt* et le *Literaturblatt*, dont bientôt ce journal s'accompagna, etc. A toutes ces publications, auxquelles il faut ajouter la grande carte de la Souabe, vinrent se joindre dans la suite le *Journal polytechnique* de Dingler, l'*Hespérus* d'André, les *Annales du Wurtemberg* de Memminger, la *Hertha* de Berghaus, le *Ausland* (l'extérieur), le *Inland* (l'intérieur) et les *Annales* (berlinoises) *de la critique*, l'un des meilleurs recueils littéraires et scientifiques de l'Allemagne.

En 1810 Cotta alla fixer son séjour à Stuttgart. Chargé de différentes affaires des états et d'une commission des libraires allemands, il se rendit au congrès de Vienne. En 1815 il entra comme député dans l'assemblée des états du Wurtemberg convoqués par le roi Frédéric Ier; de concert avec le comte de Waldeck, il revendiqua le premier les anciens droits du pays, et plus tard il fut au nombre de ceux qui signèrent la constitution. Depuis 1809, Cotta siégea comme député de l'ordre équestre dans la seconde chambre; depuis 1824 il en fut vice-président. Le premier de tous les propriétaires, il fit cesser, en 1820, la servitude dans son domaine de Plettemberg. Il établit dans ses possessions des fermes modèles, et donna aux habitants des campagnes l'exemple de beaucoup d'améliorations. Ses affaires de librairie prirent de plus en plus d'extension; un grand nombre de savants, de poëtes et d'artistes lui offrirent leurs ouvrages, et plus d'un jeune talent trouva près du baron Cotta les plus généreux encouragements. Il établit, en 1824, une presse à vapeur à Augsbourg, la première qu'on vit en Bavière. Bientôt après il fonda à Munich l'Institut littéraire et artistique; en 1825 il fit l'essai d'un bateau à vapeur faisant le service sur le lac de Constance, et régularisa, en 1826, cette navigation avec les différents gouvernements limitrophes, dans toute la longueur du Rhin. Cotta avait obtenu des distinctions, des titres et ordres de différents gouvernements. En dernier lieu (1828) et par suite des négociations qu'il avait conduites pour le Wurtemberg et la Bavière avec la Prusse, à l'effet de conclure entre ces puissances le traité de commerce et de douanes qui fut signé à Berlin, il fut décoré de l'ordre de la couronne de Wurtemberg, du titre de chambellan du roi de Bavière, de celui de conseiller aulique prussien. M. de Cotta mourut en 1832. Sa biographie se trouve dans les *Zeitgenossen* (Contemporains), XIV, t. IV, p. 193-204. ENCYCL. DU GENS DU MONDE.

COTTE D'ARMES, *gonelle, pourpoint, tunicle* militaires, dont les dimensions, les formes, la matière ont varié considérablement. Les historiens confondent *cotte* et *cotte d'armes*, les prenant également par opposition à *cotte de mailles* (*voy.* ci-après), mais la *cotte* a été, de toute ancienneté, le vêtement militaire de dessus; la *cotte d'armes*, proprement parlant, a été la *cotte armoriée:* car le mot *cotte*, bien plus ancien que les armoiries, vient de l'allemand *kutte*, reproduit dans le bas latin et dans l'italien *cotta*, et resté dans l'anglais *coat*. — La *cotte* ou *sayon* des Germains et des Francs, qui étaient en général hommes de pied, descendait jusqu'aux hanches; c'était un manteau court qu'un agrafe, une cheville ou fermail, retenait par devant. — La *cotte* des Gaulois descendait jusqu'aux genoux. — Les Francs, devenus hommes de cheval, portaient, sous Charlemagne, la *cotte* ample et longue; au lieu de rester ouverte comme un manteau, ce qui eût été trop embarrassant, elle se fermait comme une chemise. — Sous Louis le Débonnaire, la *cotte gauloise* re-

prit faveur; mais après son règne, les combattants à cheval en revinrent à la grande cotte fermée ou à la *tunicle* d'étoffe éclatante, se terminant en caparaçon et s'étendant sur la croupe du cheval. Depuis les croisades, elle devint une espèce de vêtement d'uniforme que les nobles, qui seuls avaient le droit d'être armés, portaient par-dessus la cuirasse ou le haubert. Elle prit le nom de *cotte saladine*, en imitation des tuniques à orfévrerie des Sarrasins; les Français y ajoutèrent la pourpre de Byzance et les fourrures de l'Orient. Cette cotte était comparable à une dalmatique à manches d'ange; elle était accompagnée de l'écharpe. Il y a eu aussi des *cottes d'armes* fort différentes et fort courtes: telles étaient la plaque ou le tabard des hérauts d'armes; telle était la soubreveste des mousquetaires de la garde de Louis XIV; quant à la grande cotte d'armes, elle cessa peu à peu depuis Charles VI d'être en usage, et fit place dans le XVe siècle à la *casaque* et au *hoqueton*. — On avait vu figurer à l'inhumation de Louis XIII sa cotte d'armes, qui fut descendue sur le cercueil. Les enterrements de Louis XIV et de Louis XV furent moins pompeux; le cérémonial de la cotte d'armes y fut omis; de nos jours, cet usage et ce mot étaient oubliés : quand, à la cérémonie funèbre de Louis XVIII, on déploya une cotte d'armes en velours violet, semée de fleurs de lis d'or, on lui donna le nom de *cotte d'armes du roi*, quoique Louis XVIII n'en eût jamais porté de sa vie. Gal BARDIN.

COTTE DE MAILLES, vêtement de guerre du moyen âge, qui consistait en une peau de cerf ou d'autre quadrupède, façonnée en camisole, et garnie extérieurement d'un tricot de mailles de fer. La brugme, le haubert, la brigandine, ont été des variétés de cette cotte, qui s'est aussi appelée jaque, jaserand, jouque. De toute antiquité les Égyptiens et les Chinois en ont fait usage; Virgile en mentionne d'une grande richesse.

Loricam concertam hamis, auroque trilicem...
Des triples mailles d'or sa cuirasse étincelle.

La cotte française était une espèce de blouse qui, dans l'origine, n'avait pas de manches, et qui, à partir des hanches, formait pans et tablier. Elle était imitée de l'armure romaine. Grégoire de Tours en parle; mais l'usage n'en devint plus commun que depuis la bataille de Poitiers, en 732; Charles Martel y dépouilla de ses cottes l'innombrable cavalerie sarrasine. — M. Allou, savant antiquaire, est d'avis que ce fut dans le XIe siècle que s'introduisit l'usage des cottes ou chemisettes de mailles, qui d'abord ne descendaient qu'aux genoux, et finirent par envelopper le corps tout entier jusqu'aux extrémités des pieds et des mains, formant autour de la tête un capuchon. — Il est impossible que ce soit dans le XIe siècle qu'une révolution dans la forme de la cotte se soit opérée, quoique, suivant quelques opinions, le privilége de l'armure à haubert ou cotte complète ait pris naissance depuis le VIIIe siècle; mais il est certain que Charlemagne et une partie de sa garde portaient comme arme défensive la cotte de mailles; le moine de Saint-Gall en témoigne, et on voit dans Willemin l'image du costume de mailles complet du Xe siècle. — L'Espagne, au temps des Mores, était devenue le centre de la fabrication des tectrices ou cottes de mailles; et Walter Scott nous apprend que dans le XIIe siècle c'était de là que l'Angleterre tirait les cottes de mailles les plus estimées. La cotte se mettait par-dessus la matelassure nommée gambeson, et elle se portait en outre du plastron ou des platines de fer. — Sous le règne de Jean, l'usage de la cotte de mailles commence à passer, et l'armure de fer plein lui est préférée; la mode en était tout à fait établie dans la cavalerie de Charles VII; mais l'infanterie de François Ier avait encore des cottes de mailles légères; ce sont les dernières que l'histoire de France mentionne. Jusqu'à l'époque actuelle, des cavaliers turcs, les Circassiens de l'armée russe, quelques mameluks et la cavalerie irrégulière de la milice persane portaient encore la cotte de mailles. Gal BARDIN.

COTTIN (SOPHIE RISTAUD). La patrie de cette femme, que j'appellerai célèbre, fut celle de Montaigne, de Montesquieu, de Raynal. C'est à Tonneins que naquit, en 1773, Sophie Ristaud, depuis si connue sous le nom de Mme Cottin. Il était réservé à une femme de réhabiliter dans la république des lettres ce nom qui, depuis un siècle, était devenu en France le synonyme de mauvais écrivain. — Élevée à Bordeaux, par les soins d'une mère chérie, elle croissait heureuse et ignorée, loin des plaisirs de son âge, préférant le calme de ses pensées au vain bruit du monde, et le charme de l'étude aux distractions de la société, quand un riche banquier de Paris la vit et ne put résister à cette douceur angélique, à cette modestie attrayante, si préférables à tous les dons éphémères de la beauté. Mariée à 17 ans, elle se trouva tout à coup transportée du fond de la solitude dans un des plus beaux hôtels de Paris; mais, en changeant de fortune, elle ne changea point de caractère, et les goûts simples la suivirent dans ses salons dorés. Elle

sut même y découvrir un nouveau charme que jusqu'alors elle n'avait connu qu'imparfaitement; elle se réjouit de ses richesses, parce qu'elle y trouvait le moyen de répandre secrètement de nombreux bienfaits. Son intarissable pitié recherchait avec empressement les asiles de la misère, et les pauvres nombreux de la capitale devinrent pour elle une seconde famille. — Son époux fut malheureusement enlevé trop tôt à son amour et aux bénédictions de l'infortune, dont elle l'avait rendu le consolateur. Cette perte irréparable donna à son caractère naturellement triste une teinte de mélancolie qui ne s'effaça jamais. A peine âgée de 20 ans, c'est dans l'étude qu'elle trouve ses plus douces consolations. Sa bienfaisance survit à sa fortune; elle ne recule devant aucune privation pour continuer à soulager les malheureux. Son adversité lui sert à distinguer dans la foule de ses amis ceux qui lui sont sincèrement attachés d'avec ceux chez qui l'amitié n'est qu'un vain mot. L'orage disperse les uns; les autres lui restent fidèles après la perte de ses biens. — Personne n'était encore dans la confidence de ses travaux littéraires. C'est dans la solitude qu'elle burinait ses timides pensées, et, loin de songer à les livrer à l'impression, elle n'osait pas seulement en risquer la lecture devant ses amis. Cette femme, dans les écrits de laquelle on trouve tant d'imagination, d'éloquence, de mouvement, n'était dans le monde qu'une femme simple et sensée, d'un jugement droit et d'une naïveté remarquable. — Le secret de son talent fut révélé par l'arrivée d'une de ses cousines. Depuis longtemps elles correspondaient ensemble. Cette parente fut étonnée de voir que tout le monde ne partageait pas son admiration pour une femme qui écrivait de si jolies lettres. Elle les lut aux amis de sa cousine, parmi lesquels on comptait des hommes aussi recommandables par l'élévation de leur esprit que par la pureté de leur goût. Surpris de voir un si rare talent uni à une modestie plus rare encore, ils manifestèrent unanimement le regret qu'il ne fût pas employé à la composition d'un ouvrage. Ce ne fut pas sans peine que Mme Cottin se rendit à leurs instances. Inquiète sur la nouvelle carrière qu'on veut lui faire parcourir, elle a bien soin de nous apprendre dans la préface de *Claire d'Albe* qu'elle n'écrit qu'un récit qu'elle a entendu faire, et qu'elle le retrace avec rapidité, ne se donnant ni la peine, ni le temps de le revoir. Ce roman parut en 1768, et, malgré les événements politiques de l'époque, qui étaient peu favorables à de pareilles publications, on applaudit au talent qu'il annonçait à la France; on admira l'élégance et la facilité du style, la simplicité de l'action dégagée d'inutiles épisodes, la marche admirable de l'intrigue, les situations qui se lient sans effort, et surtout la gradation sensible de cette passion qui subjugue les deux amants et finit par les perdre; tableau dont la touche est large et vigoureuse, et que plus d'un grand maître ne désavouerait pas. Ce roman, dit-on, a été écrit en quinze jours. Cela ne m'étonnerait pas, tant il y a de verve et de rapidité dans le style, tant les nombreuses taches même qu'on y découvre décèlent d'inspiration et de laisser aller! La tête de l'auteur ne surveille pas sa plume; elle est tout entière avec les amants. — Mme Cottin consacra deux ans à écrire *Malvina*, qui vit le jour en 1800. Ce roman, conçu sur un plan beaucoup plus vaste que le premier, ouvre un champ plus libre aux inspirations de l'auteur. Mais peut-être aussi Mme Cottin en abuse-t-elle, et n'est-ce pas sans raison qu'on lui a reproché d'oublier la vraisemblance pour courir après les scènes à effet. Dans *Claire d'Albe*, elle se borne à décrire la naissance et les progrès de l'amour, sans presque sortir de son sujet, sans presque appeler à son secours aucun de ces détails de mœurs qui jettent tant de variété dans un ouvrage. Dans *Malvina*, elle met en action la vie du château. Le produit de ce roman fut consacré à une œuvre de bienfaisance. Un ami de Mme Cottin venait d'être proscrit; il était dénué de toute ressource; Mme Cottin, qui n'était pas riche, lui remit le prix qu'elle venait de recevoir de *Malvina*, et lui fournit ainsi le moyen de chercher un refuge sur la terre étrangère. — *Amélie Mansfield*, sujet plus difficile, et qu'elle travailla plus longtemps, fut publié en 1802. La conception en est plus forte, les caractères en sont plus prononcés. C'est encore l'amour qui est mis en scène, mais dans des situations neuves, originales, pleines d'intérêt. La première partie du roman est consacrée au tableau délicieux de la félicité de deux amants; puis tout à coup l'horizon s'obscurcit, le deuil s'étend sur leur vie, le style, qui était doux et suave, devient pathétique et déchirant. Ce contraste, offert avec une habileté peu commune, excite au plus haut point la sensibilité du lecteur, et brise son âme en lui faisant oublier tout à fait qu'il s'intéresse à des maux imaginaires. — *Mathilde* coûta deux ans de travail à Mme Cottin. Ce roman parut en 1805. Il semblait qu'il fût désormais impossible au même auteur de trouver de nouvelles teintes pour peindre l'amour. Mais *Mathilde* fut publiée, et ce tableau si frais, si original, si énergique, prouva jusqu'où peut aller la puissance du

vrai talent, toujours ingénieux à se reproduire. Mme Cottin n'avait pris encore ses héros que dans les classes moyennes; soudain elle s'élève jusqu'au genre héroïque, son style devient plus mâle et plus vigoureux, elle chante l'amour le plus pur, luttant contre les lois sévères de la religion. Une vierge sainte, repoussant de son cœur l'image d'un ennemi de sa foi, beau, généreux, magnanime; les événements mémorables de cette croisade à laquelle prirent part Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, rivaux de gloire et de puissance, ligués contre ce fameux Saladin, ennemi digne d'eux par sa bravoure et sa grandeur d'âme; de beaux caractères historiques et de brillantes actions, les mœurs des chrétiens et celles des Arabes, la pompe asiatique opposée au luxe de la vieille Europe, le culte de Jésus-Christ à celui de Mahomet : voilà *Mathilde*, voilà cette admirable composition dans laquelle on retrouve souvent le chef-d'œuvre du Tasse, et qu'on peut presque honorer du titre de poëme épique. — Il n'y avait qu'un an que *Mathilde* était publiée quand *Élisabeth* parut, en 1806. Ici Mme Cottin abandonne le pinceau gracieux et brûlant dont elle s'est servie quatre fois pour nous offrir l'amour. Elle veut peindre maintenant la vertu la plus pure et la plus héroïque. Il lui faut des couleurs non moins suaves, non moins ardentes, mais en même temps plus douces, plus modestes, plus angéliques. Le roman s'ouvre par une description des déserts de la Sibérie, tableau d'une grande beauté, d'une originalité remarquable et d'un ton sévère, parfaitement assorti au sujet. L'action de ce nouvel ouvrage est presque aussi simple que celle de *Claire d'Albe*. C'est *Élisabeth* venant à pied, à travers les frimas, des extrémités de la Sibérie à Moscou, demander à l'empereur la grâce de son père innocent. Il fallait l'âme de Mme Cottin pour trouver un volume plein d'intérêt dans un récit où un écrivain ordinaire aurait à peine trouvé la matière de quelques pages. — Ce fut dans l'espace de huit ans environ que Mme Cottin fit paraître ses cinq romans. *La prise de Jéricho*, qui vit le jour en 1802, dans les *Mélanges de littérature* de M. Suard, doit être considéré comme le premier ouvrage de cette femme célèbre, quoique l'on ignore l'époque précise de sa composition. C'est un petit poëme en prose, dont le style et les détails ne sont pas à dédaigner, mais qui laisse beaucoup à désirer du côté du plan et des situations. Je ne serais pas étonné que ce fût une de ces ébauches qui révélèrent à l'amitié le talent de Mme Cottin. — On a remarqué qu'en général les héroïnes de ses romans avaient entre elles un air de famille, mais qu'elles différaient cependant par des nuances particulières. Peut-être doit-on leur reprocher à toutes un excès de sensibilité qui les fait céder trop facilement à la première vue de l'être qu'elles doivent aimer; mais, ce qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans Mme Cottin, c'est le talent avec lequel elle fait ressortir leur caractère, non de ces portraits de fantaisie dont les auteurs de son temps étaient si prodigues, mais de l'ensemble de l'ouvrage, et de la marche naturelle et progressive des événements. Tout entière elle-même à la passion qui les subjugue, elle les jette sans pitié dans des situations périlleuses. Loin d'éviter les scènes brûlantes, toujours fort délicates à tracer, elle semble prendre plaisir à les prolonger; elle multiplie les incidents, elle accroît l'impétuosité de deux cœurs épris; elle décrit avec une barbare complaisance la résistance pénible d'une femme qui, consumée d'amour, retarde de tous ses efforts une défaite qu'elle désire, et, sur le point de céder, implore la pitié du témoin et du maître de sa faiblesse. — Non, ces tableaux ne peuvent être l'ouvrage d'une femme dont le cœur n'a pas éprouvé ce qu'il sait si bien peindre. Si l'on en croit lady Morgan, l'auteur de *Mathilde* n'aurait fait que reproduire l'image fidèle de ses sensations. Mme Cottin possédait un petit ermitage dans la vallée d'Orsay. Ce fut sous ses bosquets verdoyants qu'elle créa le beau caractère de Malek-Adel. « Pendant notre séjour en France, ajoute lady Morgan, nous eûmes la curiosité d'aller visiter ce séjour. Un paysan à qui nous parlâmes de Mme Cottin nous ayant répondu que ce nom lui était tout à fait inconnu, nous eûmes l'idée de lui rappeler la circonstance de son malheureux parent, qui s'était donné la mort dans les environs de sa demeure. C'était un événement fait pour frapper l'imagination. « Eh! mon Dieu, oui, s'écria la femme du villageois, je me souviens de cet événement; » et elle nous montra à quelque distance un château dont le maître s'était tué parce qu'il soupçonnait sa femme d'un amour illégitime. Le paysan gronda son indiscrète compagne, qui rougit et baissa les yeux. Le château du mari suicidé n'était pas celui que nous cherchions. » — « Dépourvue de beauté, dit autre part lady Morgan, n'ayant aucune de ces grâces qui en tiennent lieu, Mme Cottin inspira deux passions fatales. Son jeune parent, M. D..., se tua d'un coup de pistolet dans son jardin, et son rival sexagénaire et non plus heureux, M. M..., s'empoisonna, de honte, dit-on, d'éprouver une passion sans espé-

rance, et trop peu en harmonie avec son âge. Lorsque j'arrivai en France, elle aussi dont je ne puis prononcer le nom que d'une voix attendrie, et sans qu'une larme vienne mouiller ma paupière, la sublime, la tendre Mme Cottin, douée du véritable génie de la femme, n'existait plus, et je ne trouvai que l'histoire de ses vertus, là où je cherchais les traces de sa vie. C'est une des femmes dont les ouvrages ont eu le plus de succès en France et en Angleterre. Elle réunissait tous les suffrages, et sa simplicité modeste, ses qualités éminentes et ses douces vertus contribuèrent beaucoup à les lui assurer. » — Il était réservé à une dame étrangère, amante enthousiaste de tout ce qui est grand et généreux, de venger le beau talent de Mme Cottin de la critique amère et pédante d'une dame française, qui fut sur la fin de ses jours l'ennemie acharnée de tout ce qui contrariait ses vieilles idées d'absolutisme et de bigoterie. Au moment où Mme Cottin fut atteinte de la maladie qui l'enleva en 1807 aux lettres et à l'amitié, elle travaillait à un roman d'éducation, dont elle avait déjà écrit les deux premiers volumes. C'était sur cet ouvrage, qui avait un but réel d'utilité, qu'elle voulait fonder sa réputation et obtenir, disait-elle, la seule gloire à laquelle une femme doit aspirer. Elle avait aussi entrepris un livre sur la religion chrétienne, prouvée par les sentiments. Qui mieux qu'elle était capable de l'écrire? Existe-t-il dans aucun roman des créations religieuses plus belles que celles de l'archevêque de Tyr et de l'ermite dans *Mathilde;* de M. Prior dans *Malvina*, du missionnaire dans *Élisabeth?* Liée d'amitié avec M. Mestrésat, pasteur du saint Évangile, elle avait profondément ressenti sa perte, et, comme si elle eût prévu qu'elle devait le suivre de près, elle avait manifesté la volonté d'être ensevelie à ses côtés. Dans sa dernière maladie, rien ne put altérer sa douceur. On la voyait surmonter les douleurs les plus aiguës pour animer son regard du feu de la reconnaissance. Plus d'une fois elle s'écria : « Que je suis heureuse d'avoir de tels amis pour prendre soin de moi! » — Le trait le plus frappant du caractère de Mme Cottin était une entière abnégation d'elle-même. Elle songeait toujours aux autres, jamais à elle. Son désintéressement était sans bornes, sa douceur inaltérable. Elle donnait beaucoup et ne demandait rien. Indulgente pour les défauts des autres, elle évitait soigneusement tout ce qui pouvait déplaire à ses amis. Aussi peu exigeante en fait d'esprit, elle fréquentait beaucoup de gens médiocres, et ignorait parfaitement sa supériorité. Si elle s'en fût aperçue, elle eût été embarrassée. Les étrangers, intimidés par sa réputation, se rassuraient en la voyant, et oubliaient bientôt l'auteur de *Mathilde*, en écoutant la femme bonne et sensible. Elle parlait peu et prêtait rarement l'oreille à la conversation des autres. Distraite, préoccupée, elle était toujours seule au milieu d'un cercle nombreux; mais dans une petite réunion d'amis, son regard s'animait, sa parole devenait énergique, et l'on retrouvait dans ses discours cette éloquence du cœur et cette sensibilité qui font le charme de ses écrits. E. de Monglave.

COTYLÉDONS, partie simple, double ou multiple qui, dans l'embryon de la jeune plante phanérogame, accompagne la radicule et la gemmule. Dans le haricot, il existe deux cotylédons qui sont la partie que l'on mange; dans le blé, il n'y a qu'un cotylédon, encore est-il fort petit; car la partie qui fournit la racine est une enveloppe de l'embryon nommée *albumen*, et qui en est tout à fait distincte; dans les pins et les sapins, on trouve de quatre à douze cotylédons verticillés. On a coutume de dire que les deux grands enbranchements de plantes phanérogames reposent sur le nombre des cotylédons : il serait plus exact, comme le fait remarquer M. Alphonse de Candolle, de faire reposer ces deux grandes divisions du règne végétal sur la position relative des cotylédons. En effet, il existe des graminées qui offrent dans leur embryon plusieurs cotylédons, mais qui, au lieu d'être opposés l'un à l'autre comme dans les dicotylédones, sont toujours placés à des hauteurs différentes. L'usage des cotylédons, au moins dans les plantes dépourvues d'un albumen, est de fournir à l'embryon qui commence à végéter une sorte de nourriture toute préparée, analogue au lait que sucent les jeunes animaux; ils sont alors fort gros, ne verdissent pas, et diminuent de volume dans la germination. Quand, au contraire, les graines sont munies d'un albumen, les cotylédons sont minces, foliacés, et verdissent à l'époque de la germination. C. Lemonnier.

COU, *col*, du latin *collum*, partie du corps des animaux qui unit la tête au tronc, et ne se rencontre véritablement que dans l'embranchement des vétébrés. Souvent même, et pour des raisons que nous expliquerons plus bas, le cou est nul ou à peine sensible, comme, par exemple, dans les poissons et les mammifères cétacés. Le plus ou moins d'allongement de cette partie est en rapport constant avec le *milieu* qu'habitent les animaux, avec le plus ou moins de mo-

bilité et de hauteur de leurs membres, et l'espèce d'aliments dont ils se nourrissent. Dans tous les vertébrés aquatiques une dépression entre la tête et le tronc, en offrant prise à l'eau, eut été singulièrement défavorable à la natation. En outre, la préhension des aliments peut s'effectuer, à raison de la facilité du déplacement dans le liquide, par des mouvements généraux du corps, l'animal n'ayant souvent, une fois lancé, qu'à ouvrir sa gueule pour engloutir ou saisir sa nourriture. Cela est si vrai que dans le petit nombre de cétacés qui viennent à terre chercher leur nourriture, la longueur du cou est sensiblement plus considérable. C'est ainsi que s'explique la brièveté du cou dans la loutre, dans les phoques, les morses, l'hippopotame; de même que chez les crocodiles, les batraciens et les reptiles. Les oiseaux seuls semblent, au premier abord, contredire cette théorie : en réalité il n'en est rien. En effet, le cou est également court dans tous les oiseaux grands voiliers, et cela pour les mêmes raisons que dans les poissons et les mammifères aquatiques ; car le mouvement s'opère également dans un fluide. Les faucons, les hirondelles, les hirondelles de mer en sont des exemples. Au contraire le cou s'allonge dans les espèces qui sont fixées sur la terre et sur les eaux, comme l'autruche, les paons, les cygnes.

La brièveté du cou dans l'homme et dans les singes est en rapport avec la présence des mains. Aussi cette partie s'allonge-t-elle un peu dans les carnassiers (les chauves-souris, les phoques et les morses exceptés, pour les raisons mentionnées plus haut; la souplesse des membres et leur peu d'élévation rendaient l'allongement à peine nécessaire). Dans les pachydermes et les ruminants au contraire, qui ploient difficilement les membres, le cou se développe de plus en plus, ainsi qu'on le voit dans les chevaux, les chameaux, la girafe, les antilopes. Chez les rhinocéros, et surtout chez l'éléphant, la nature, en quelque sorte oublieuse de son premier plan, est obligée de compenser la brièveté d'un cou trop court pour manger par une partie comme surajoutée, la trompe. Dans presque tous les reptiles terrestres le cou est court : aussi le ventre traine-t-il plus ou moins à terre; ou bien si les pattes sont plus élevées, une langue protractile sort de la bouche enduite d'un suc visqueux capable de saisir des insectes, comme dans le caméléon. Dans les ophidiens enfin il n'y a plus de cou, ou, si l'on veut, le corps tout entier en est un immense pour remplacer les membres. Dans la girafe, qui se nourrit des feuilles des arbres, la nature semblait dans la nécessité de laisser périr l'animal de faim ou de soif : le problème a été résolu par l'immense longueur du cou, qui peut atteindre à terre pour permettre à l'animal de boire et à 17 pieds environ de haut pour manger. Si la hauteur de la tête eût dépendu de l'élévation seule du corps, l'animal aurait mangé, il n'aurait point bu. Dans le cygne le cou est plus long qu'il ne serait nécessaire pour prendre les aliments à terre; mais il lui fallait le développement qu'il a reçu pour que l'oiseau pût chercher et prendre dans l'eau la proie qui est au-dessous de lui. *Voy.* VERTÈBRES. C. LEMONNIER.

COUA. *Coccyzus*. Genre de l'ordre des zygodactyles. Caractères : bec robuste, épais à sa base, comprimé dans toute sa longueur, convexe en dessus, avec une arête distincte, courbé légèrement, fléchi à la pointe; narines placées à la base du bec et sur ses côtés, ovales, à moitié fermées par une membrane nue; pieds grêles; quatre doigts : deux devant, dont l'extérieur beaucoup moins long que le tarse, deux derrière; ongles courts, peu courbés; ailes courtes, arrondies; les cinq premières rémiges étagées, la cinquième la plus longue; dix rectrices. Les couas, dont la séparation d'avec les véritables coucous a été indiquée par Levaillant, s'éloignent de ces derniers autant par différentes nuances de mœurs que par quelques caractères physiques ou extérieurs dont les plus saillants sont : l'absence des plumes longues et flottantes qui garnissent l'origine du tarse, chez les coucous : la longueur graduée des rémiges, qui donne à l'aile des couas un développement régulièrement arqué, etc., etc. Les couas ont en général une forme plus raccourcie; ils paraissent plus robustes; leur chant, grave et plein, ne tient aucunement des sons plaintifs et langoureux qu'exprime celui des coucous. Ils construisent eux-mêmes leurs nids et le placent soit sous l'abri touffu qu'offrent plusieurs branches entrelacées, soit dans le tronc d'un vieux arbre carié; leurs pontes consistent ordinairement en quatre ou cinq œufs d'un blanc verdâtre tiqueté de brun; ils élèvent leurs petits, et leur tendresse pour ces fruits de leur amour égale celle que l'on remarque dans la plupart des oiseaux. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes. Vieillot a substitué au nom de coua, celui de coulicou, qui ne paraît pas présenter une idée plus exacte, et qui sans doute ne peut exprimer aussi qu'un cri de l'oiseau. DR..Z.

COUCAL. *Centropus*. Genre d'oiseaux de l'ordre des zygodactyles. Caractères : bec robuste, dur, plus haut que large, courbé surtout à la

pointe, et comprimé; arête élevée en carène; narines placées à la base du bec et sur les côtés, étroites, diagonalement fendues, à demi fermées par une membrane nue; quatre doigts : deux devant soudés à la base, deux derrière dont l'extérieur versatile; ongle du pouce allongé, presque droit, subulé; ailes courtes : les trois premières rémiges également étagées; la quatrième presque égale à la cinquième qui est la plus longue. C'est encore du démembrement indiqué dans le genre coucou, par Levaillant, qu'est résultée la création du genre coucal dont les espèces, il est vrai, tiennent de près aux véritables coucous tant par leurs formes générales que par quelques-unes de leurs habitudes, mais qui cependant s'en éloignent suffisamment par divers caractères bien prononcés, et surtout par celui qu'offrent l'extrême longueur et l'amaigrissement de l'ongle du pouce. La longueur de cet ongle, qui rappelle la conformation du pied de l'alouette, n'est probablement pas un attribut inutile, accordé à ces oiseaux; mais jusqu'ici l'observation n'a pu faire deviner l'intention de la nature dans une modification que l'on serait tenté de regarder comme un écart, si elle ne se faisait remarquer dans tous les congénères. Dr..z.

COUCHANT. (*Astronomie.*) C'est la région du ciel où le soleil et les astres semblent *se coucher :* le spectateur qui regarde le midi l'a à sa droite; il est l'un des points cardinaux. Les astronomes l'appellent *occident*, les marins *ouest* et le commun du monde *couchant*. Son nom d'ouest est peut-être une corruption du latin *ubi est ?* où est-il ? exclamation des hommes septentrionaux lorsque cet astre, leur bienfaiteur, était trop tôt pour eux descendu sous l'horizon : cette étymologie serait belle. La mythologie des Celtes, l'Edda, prétend qu'Ouest est l'un des nains qui veillent aux quatre angles du ciel; les trois autres seraient Est, Sud, Nord. — Le point fixe du couchant est celui où le soleil se couche, aux équinoxes, et qui partage en deux parties le demi-cercle de l'horizon qui est entre le midi et le nord, ou, si l'on veut, le couchant est le point de l'horizon occupé par l'équateur du côté où les astres se couchent : c'est là le couchant vrai, quoique le coucher de l'astre du monde varie tous les jours, son globe étant comme un point de feu qui marche le long de l'écliptique, dont jamais il ne dépasse les deux cercles limites des tropiques. Autant de fois que l'on compte ces points, autant de couchants. Ainsi donc le couchant d'hiver se trouve entre le midi et le vrai couchant censé fixe; il est d'autant plus éloigné du vrai couchant que la déclinaison du soleil est grande, soit au nord, soit au midi : on entend par *déclinaison* sa distance à l'équateur, soit vers le nord, soit vers le sud. Le couchant d'hiver est par conséquent entre le nord et le vrai couchant. On devrait, pour ne pas multiplier les lieux du coucher du soleil, prendre un terme moyen et lui donner douze couchants bien distincts : ce seraient les douze signes du zodiaque qui distingueraient chacun d'eux.

COUCHER DU SOLEIL (*Astronomie*), des étoiles et des planètes : c'est le moment où ces astres disparaissent sous l'horizon, mais ne sont point encore disparus, car on dit : un beau coucher du soleil. Les astres, et surtout le soleil, à raison de son immense diamètre et de sa splendeur, brillent encore sur l'horizon, alors qu'ils sont au-dessous, à cause de la réfraction horizontale, ainsi nommée de ce phénomène. Cette réfraction est évaluée à 33 minutes, c'est-à-dire que si l'on conçoit un plan à 33 minutes au-dessous de l'horizon, les astres nous paraissent se lever et se coucher dès qu'ils atteignent ce plan. — Pour trouver l'heure du coucher du soleil, il suffit d'avoir l'arc semi-diurne du soir; c'est l'heure même du coucher du soleil, car si l'arc semi-diurne est de 4 heures 5 minutes, comme cela arrive le 21 décembre à Paris, on est sûr que le soleil se couchera à 4 heures 5 minutes. Nous ne faisons qu'indiquer ici le moyen de calculer l'heure du coucher du soleil; nous renvoyons nos lecteurs aux savantes tables astronomiques des Arago, des Lalande, des Biot et des Francœur : ces savants n'ont presque rien laissé à désirer sur l'heure exacte du lever et du coucher des astres. Seulement, nous dirons que les astronomes distinguent trois sortes de coucher pour les étoiles : le *cosmique* (qui a rapport au monde) : c'est le coucher d'une étoile quand il arrive le matin; l'*acronyque* (qui est au bord de la nuit) : c'est le coucher d'une étoile le soir; et l'*héliaque* (solaire) : c'est le coucher d'une étoile environ une heure après le soleil. — Un coucher de soleil est un magnifique spectacle lorsque cet astre disparaît comme un globe de feu derrière la mer, tandis que la lune, blanchie et grossie par le miroir de l'atmosphère, s'élève paisiblement dans le ciel à l'orient. Nous devons à des peintres fameux d'admirables *couchers de soleil*. La Fontaine, dont les pinceaux poétiques étaient rivaux de la nature, ne leur cède point dans ces deux vers si pleins de calme, sur la mort du sage :

Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin, c'est *le soir d'un beau jour*.

Denne-Baron.

COUCHES. (*Médecine.*) *Voy.* ACCOUCHÉE, *art des* ACCOUCHEMENTS et ACCOUCHEMENT.

COUCHES. (*Jardinage*) La chaleur qui se développe pendant la fermentation des fumiers a donné l'idée de les utiliser pour activer la germination et le développement d'un grand nombre de plantes qui, dans nos régions, n'auraient pas le temps d'accomplir, avant le retour des froids, toutes les phases de leur végétation annuelle, si on les semait en pleine terre. Elle a permis au cultivateur industrieux d'obtenir les fleurs, les racines ou les fruits de nos végétaux indigènes longtemps avant la saison ordinaire; en un mot, elle est devenue l'une des principales bases des *cultures forcées*.

Selon que l'on veut obtenir une chaleur plus ou moins intense ou plus ou moins durable, on emploie pour la formation des couches des matériaux différents ou parvenus à divers degrés de décomposition. Elles peuvent être formées de substances animales ou végétales, ou des unes et des autres mêlées ensemble en diverses proportions. On conçoit que plus la fermention est rapide, plus de développement de chaleur est considérable, et moins par conséquent il peut durer.

Les *couches chaudes* se font avec du fumier de cheval ou de mouton nouvellement rétiré de l'écurie ou de la bergerie, et qu'on entasse avec la litière de manière à mélanger le plus exactement possible toutes les parties pour former une masse dans laquelle se trouvent également répartis les fumiers longs et les fumiers courts, les plus nouveaux avec les plus consommés, les plus secs avec les plus humides; car il faut une humidité modérée mais non excessive, pour que la masse fermente convenablement. Sur ces couches on pose des *châssis* (*voy.*), on répand une certaine quantité de terreau destiné à recevoir les pots dans lesquels on a fait les semis, et à leur transmettre la chaleur produite. Ces sortes de couches, lorsqu'on veut prolonger leurs effets, doivent être ranimées de temps en temps par des *réchauds*, c'est-à-dire qu'on les établit d'ordinaire parallèlement entre elles, à la distance de 15 à 18 pouces, et qu'on remplit l'intervalle qui les sépare de nouveau fumier de cheval dont la chaleur se communique promptement aux deux couches voisines. C'est cette sorte de petite couche intermédiaire, qu'il est facile de renouveler au besoin, qu'on nomme réchaud.

Les *couches tièdes* ou *tempérées*, se forment ordinairement avec des fumiers de cheval et de vache mélangés à des feuilles, des tontures d'arbres ou diverses autres substances végétales, telles que des marcs de fruits, des balles de céréales.

Les *couches sourdes* se distinguent principalement des autres parce qu'on les établit au-dessous et non plus au-dessus du niveau du sol en des tranchées creusées à cet effet; on leur donne une forme bombée et on les recouvre entièrement de terre. Leur chaleur est plus douce, plus égale et plus durable que celle des autres; mais elles ne sont pas susceptibles de se réchauffer comme celles-ci.

Les *couches encaissées* ne diffèrent des couches sourdes que parce qu'au lieu de les entasser dans le sol à nu, on les construit en des encaissements de bois ou de maçonnerie, tantôt en terre, tantôt sur terre. Dans les serres on les compose de tannée nouvellement extraite des fosses, dont la chaleur d'abord fort vive se calme bientôt et se conserve pendant plusieurs mois.

Les couches de diverses sortes sont tantôt *nues*, c'est-à-dire qu'elles sont simplement recouvertes de la terre sur laquelle on fait directement les semis ou dans laquelle on enterre les pots; tantôt *à cloches* ou *à châssis*, c'est-à-dire recouvertes de l'un ou de l'autre de ces abris, ce qui est dans tous les cas infiniment préférable. On les emploie dans nos climats pour la culture des ananas et des petits arbres ou arbrisseaux fruitiers cultivés en des pots, pour celle des melons, des concombres, des fraisiers, des pois, des haricots, des asperges, et de plusieurs autres légumes de primeur, soit qu'on les laisse parvenir à maturité sur les chouches mêmes, soit qu'on ait seulement en vue d'en obtenir de jeunes plants propres à être repiqués en pleine terre dès que les gelées printanières ne sont plus à craindre. O. LECLERC-THOUIN.

COUCHES. (*Géologie.*) La plus grande partie de l'écorce du globe est divisée, par des séparations à peu près parallèles, en tranches dont on voit distinctement les deux surfaces. On donne à cette disposition ou structure principale le nom de stratification, et on nomme *couches* les tranches qui les composent.

Quoique le nom de *couche* ne soit pas très-exact, parce qu'il suppose des tranches *couchées*, c'est-à-dire, à peu près horizontales, et qu'il y a, au contraire, de ces tranches qui sont verticales, il a tellement prévalu que nous l'adopterons, en lui donnant une définition précise.

Les COUCHES, en général, sont les parties ou tranches, soit droites, soit sinueuses, à surfaces à peu près parallèles, dans lesquelles se divise

un *terrain stratifié*. Les couches des terrains de sédiments sont particulièrement nommées *couches de dépôts*.

Les couches se subdivisent en

Assises : ce sont les premières ou grandes subdivisions d'une couche, lorsqu'elles sont toutes de même nature ;

Feuillets, qui sont les subdivisions d'une couche, d'une assise ou d'un lit en parties minces ;

Bancs : ce sont des couches d'une nature différente de celles qui composent une montagne ou un terrain, et qui ne se présentent qu'une ou deux fois au milieu de ce terrain. On rencontre souvent des bancs de pyrites dans le micaschiste : on voit un banc de grenat dans du gneiss auprès d'Ehrenfriedersdorf ;

Lits : ce sont des couches de matières différentes, stratifiées parallèlement, et constituant un terrain à couche. Nous citerons pour exemple, un terrain bien connu de tout le monde, la montagne de Montmartre, près de Paris; c'est un terrain en *couches*, composé de *lits* de gypse et de *lits* de marne : les *lits* de gypse sont divisés en assises puissantes ; les *lits* de marne se séparent souvent en *feuillets minces*.

La montagne de Breitenbrunn près de Schneeberg, en Saxe, est composée de lits alternatifs de gneiss et d'amphibolite, entre lesquels on trouve un banc de fer sulfuré magnétique : le gneiss est beaucoup plus feuilleté que l'amphibolite.

On nomme *toit* d'une couche ou d'un banc, la paroi supérieure de cette couche, et *mur* ou même *lit*, la paroi inférieure.

§ Ier. *Des couches considérées isolément.*

En étudiant les couches isolément, c'est-à-dire, sans avoir égard aux rapports de structure et de position qu'elles peuvent avoir entre elles, on remarque d'abord que leur *épaisseur* ou puissance a des dimensions très-éloignées. Dans quelques-unes cette épaisseur est telle qu'il est souvent difficile de voir en même temps dans les coupes, soit naturelles soit artificielles, les deux surfaces de ces couches : cela est rare, et ne se rencontre guère que dans le granite, la syénite, le porphyre, le calcaire saccaroïde, la craie, etc. Il est assez difficile alors de distinguer ces couches des masses ou des coulées. Dans d'autres cas, les assises deviennent si minces qu'elles dépassent à peine l'épaisseur d'une feuille de papier, ainsi qu'on l'observe dans les schistes, dans les phyllades, dans les micaschistes, stéaschistes, marnes, etc. Les roches argiloïdes sont, en général, celles dont les assises ont le moins d'épaisseur. Humboldt a cru remarquer que les couches, entre les tropiques, avaient plus d'épaisseur que dans les autres régions de la terre. Il est des couches de grès, près de Cuença au Pérou, qui ont environ 1,400 mètres de puissance, et un autre grès plus ancien, à Yanaguanga, en offre d'une épaisseur de plus de 2,800 mètres.

Inclinaison. Les couches ne sont pas toujours horizontales, et cette position est même plus rare sur la terre que les positions obliques ou inclinées. Les couches se présentent donc sous des inclinaisons qui varient depuis l'horizontale jusqu'à la verticale.

L'inclinaison des couches, qui approche si souvent de la verticale, est un des phénomènes les plus remarquables de la structure de la terre; c'est, comme on le verra, un de ceux qui ont donné naissance au plus grand nombre d'explications hypothétiques. Il suffira d'en résumer ici les généralités.

On n'a encore reconnu aucune règle constante dans cette inclinaison, ni par rapport à la latitude, ni par rapport à la position respective des montagnes, ni par rapport aux espèces de roches. On a seulement observé que dans une chaîne de montagnes, les couches des montagnes des bords de la chaîne semblaient généralement être inclinées vers l'axe de cette chaîne, dont les couches sont presque verticales, ainsi que de Saussure dit l'avoir observé dans le Jura ; dans un groupe, celles des montagnes de la circonférence semblent aussi s'incliner vers la masse centrale, et l'envelopper, à la manière des feuilles d'un artichaut, d'après la comparaison de Saussure, qui donne, comme exemple de cette disposition, la montagne pyramidale que l'on nomme l'aiguille du Midi au nord-est du Montblanc, celle du Cramont, etc. Remond a observé la même chose aux Pyrénées, dans les montagnes qui entourent le Mont-Perdu. Mais cette disposition est loin d'être générale, et les exceptions sont peut-être aussi nombreuses que les faits à l'appui de cette règle.

Dans les hautes montagnes et dans les montagnes moyennes qui les avoisinent et qui semblent les entourer, les couches sont généralement très-inclinées. Dans les plaines et dans les collines qui sont loin des hautes chaînes de montagnes, et surtout de celles qui sont composées de granite, de gneiss, de micaschistes, etc., les couches sont ordinairement horizontales : en général, les couches superficielles du globe, ou plutot celles qui recouvrent toutes les autres, c'est-à-dire, les plus nouvelles, sont presque

toujours horizontales ; tandis que les couches profondes et moyennes, ou les plus anciennes, sont plus ou moins inclinées.

Les couches, en s'inclinant sous divers angles, conservent ordinairement entre elles leur parallélisme. Cependant il arrive quelquefois qu'elles le perdent peu à peu, en sorte que des couches qui se présentent d'abord à peu près horizontales, se relèvent insensiblement, à mesure qu'on s'éloigne du lieu où elles étaient horizontales, et semblent se redresser au point de devenir verticales, et font voir, dans leur coupe, la disposition des branches d'un éventail ouvert. De Saussure a observé cette singulière divergence dans les couches des montagnes qui bordent au Sud-Est la vallée de Chambéry. Ramond l'a également remarquée dans les couches de Marboré et dans celles des murailles d'Estaubé aux Pyrénées.

Les couches de certaines roches ne se présentent jamais dans une position parfaitement horizontale : tels sont,

Le gneiss, le micaschiste, les phyllades, les diabases schistoïdes, etc.

D'autres, au contraire, ne quittent jamais cette position : tels sont,

Le calcaire grossier, la marne, le gypse à ossements, le grès à bâtir.

D'autres, enfin, affectent l'une et l'autre position : ce sont particulièrement,

Le basanite, les calcaires compactes, les gypses, les psammites, les poudingues, les houilles, etc.

La manière dont les couches sont situées par rapport à l'horizon contribue aussi à donner aux montagnes des aspects différents, comme l'a fait observer Ramond.

Aussi les couches horizontales forment de vastes plateaux terminés par des escarpements ordinairement peu élevés : telles sont les couches calcaires des environs de Paris, les couches de craie des rivages de la Manche, du Calvados, etc., qui se terminent par ces hautes coupures verticales, nommées falaises ; les couches de craie tufau (variété particulière de cette roche calcaire) qui bordent l'Ile entre Périgueux et Libourne, etc.

Les couches verticales produisent des escarpements encore plus hauts et d'un aspect souvent imposant par leur continuité, ou des sortes de gradins à marches gigantesques et terminés par des plateaux horizontaux, mais peu étendus.

Tels se présentent la boule du cirque de Gavarnie, et les tours de Marboré dans les Pyrénées.

Les couches situées obliquement, quand d'ailleurs elles sont peu épaisses, donnent naissance à des montagnes d'autant plus pointues que les couches sont plus minces, que les roches qui les composent sont plus dures, et que l'angle qu'elles forment avec l'horizon approche plus de l'angle droit. La plupart des montagnes composées de gneiss, de micaschiste, etc., présentent cette disposition.

Direction. La ligne perpendiculaire à la ligne d'inclinaison d'une couche, indique la direction de cette même couche, c'est-à-dire, vers quelle partie de l'horizon se dirige cette couche inclinée. Les couches ont une direction d'autant mieux déterminée qu'elles approchent davantage de la verticale : les couches horizontales n'ont aucune direction.

On a recherché avec beaucoup de soin si l'on peut découvrir, dans les directions des couches de la terre, quelques règles générales : si, par exemple, les couches d'une même sorte de roche, ou d'une même époque de formation, ont une direction commune vers une partie du globe, ou même vers plusieurs autres. Humboldt a cru remarquer que la masse des plus anciennes couches de la terre, telles que les granites, les gneiss, les micaschistes, etc., ont une direction moyenne vers le N. O. et une inclinaison d'environ 52 degrés. Mais cette loi générale n'a point été confirmée par de nouvelles observations. On a cru remarquer une autre règle qui paraît plus constante, c'est le parallélisme des couches d'une chaîne de montagnes avec la direction de l'axe de cette chaîne, et par conséquent avec celles des grandes vallées longitudinales, quand il en existe. De Saussure donne, comme exemple de la première disposition, le Mont-Mallet, et comme preuve de la seconde, les montagnes qui bordent la vallée du Rhône, dans le Velay, depuis Martigny jusqu'à la source de ce fleuve. Dolomieu a confirmé cette curieuse observation.

Cette règle est encore confirmée par les observations de Werner dans l'Erzgebirge, de Ramond et Palassou dans les Pyrénées, de Daubuisson dans la Bretagne, et aux environs de Poullaouen.

Humboldt, qui s'est beaucoup occupé de ce sujet, pense que la direction des hautes chaînes de montagnes exerce la plus grande influence sur la direction des couches, et même à des distances très-considérables de la chaîne centrale, comme on peut l'observer dans les montagnes alpines de l'Europe et au Mexique. Dans ce dernier pays, les couches de phyllade, du district

de Quanaxuato, se dirigent du S. E. au N. O., et sont inclinées d'environ 50 degés au S. E.

Dans l'Amérique septentrionale, suivant Macclure, les couches des roches primitives se dirigent S. S. O. et N. N. E., et sont inclinées au S. E. de 45 à 90 degrés.

Dans la vallée de la Tarentaise, les roches de la nature de celles que nous venons de citer sont généralement dirigées du N. O. au S. E.; et cette direction, qu'on observe dans un grande partie des Alpes, est parallèle à celle de la chaîne centrale. L'inclinaison la plus générale des couches primitives, dans les Alpes, est vers le S. E. (Ebel.).

Flexion et sinuosité. Les couches des terrains qui avoisinent les grandes et hautes chaînes de montagnes ne sont pas seulement inclinées, elles diffèrent encore des couches qui composent ordinairement les grandes plaines, par les sinuosités très-variées, les flexions très-nombreuses, qu'elles présentent souvent.

Les couches *sinueuses* sont celles qui se présentent en lignes de toutes sortes de courbures, mais sans aucune flexion anguleuse réelle et bien déterminée.

Les couches *fléchies* ou *pliées* sont celles qui offrent des plis anguleux, plus ou moins multipliés. Ces deux sortes de figures se présentent souvent dans le même terrain et dans les mêmes couches; mais aussi elles sont quelquefois distinctes, et chacune d'elles est propre à des couches d'une classe particulière.

Ainsi, la *sinuosité* des couches sans flexion se remarque principalement dans les couches de roches feuilletées et de structure cristalline, c'est-à-dire, dans :

Le gneiss, le micaschiste, le quartz, le phyllade, l'eurite, l'amphibolite, le calkschiste, le stéaschiste, le gypse, l'anthracite.

Nous ne parlons ici que de celles de ces roches qui ont la structure feuilletée, et par conséquent une figure sinueuse plutôt en petit qu'en grand.

Des roches à assises plus épaisses offrent cependant de réelles sinuosités très-variées, mais à plus grands contours, et toujours en grand, jamais en petit. Ces roches sont plutôt à texture compacte qu'à structure cristalline, tels sont :

Le jaspe;

Le silex corné;

Le calcaire compacte bleuâtre, qui est la roche à laquelle semble appartenir plus particulièrement la disposition que nous décrivons ici;

Le sel gemme et l'argile qui l'accompagne;

La marne, les psammites, la houille, etc.

Quant à la *flexion*, on sent qu'elle peut s'appliquer à presque toutes les structures de roches, et elle s'y applique en effet, mais les roches auxquelles elle semble plus particulièrement appartenir, sont :

Quelques eurites, plusieurs gypses, des psammites, des grès, des poudingues, des anthracites, des houilles, des lignites même, quoique plus rarement.

Elle appartient donc aussi bien aux roches de cristallisation qu'à celles de sédiment; mais cependant elle est plus particulièrement propre à ces dernières.

Les causes qui ont produit la *sinuosité* des couches en petit, sont certainement très-différentes de celles qui ont produit la *sinuosité* en grand, et surtout la *flexion*.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher quelles sont ces causes, ni de présenter les explications qu'on a données de ces singulières dispositions, ces explications étant fondées sur des phénomènes que nous ferons connaître ailleurs; il nous suffira d'éclaircir par des exemples ce que nous venons de dire de ces diverses sortes de *flexion* et de *sinuosité* des couches.

Parmi les *couches sinueuses en petit* nous citerons :

Les roches de *diabase schistoïde* et d'*amphibolite* de la montagne des Chalanches, près d'Allemond en Dauphiné, qui offrent les sinuosités les plus variées et les plus grandes;

Celles de *gneiss* de Saint-George d'Huretière, près d'Aiguebelle dans la Savoie;

Celles de silex corné, ou de silicicalce, de la vallée de Louron et de la descente orientale du Tourmalet, dans les Pyrénées : ces silex présentent l'image de rubans pliés dans toutes sortes de directions;

L'anthracite d'Arrache, de Macot, etc., près de Pesey, dans la Tarentaise.

Les couches sinueuses en grand, appartiennent presque toutes au calcaire compacte, gris bleuâtre; il n'y a point de montagne de cette nature qui ne présente de nombreux exemples de cette remarquable disposition.

Un des plus célèbres exemples est celui que cite de Saussure. Dans la vallée de Cluse, près de Salanche, à l'entrée des Alpes de Savoie; les couches calcaires, qui constituent la montagne du Nant ou ruisseau d'Arpenas, sont courbées en deux demi-cercles, dont les courbures, en sens opposés et placées l'une au-dessus de l'autre, représentent grossièrement une S, dont la hauteur est d'environ 270 mètres.

On voit dans les psammites qui bordent la

Sarre, près de Sarrelouis, de petites couches de fer oxydé, inclinées et formant de nombreux replis en zigzag.

Les montagnes calcaires des environs de Salzbourg, et notamment celles dont on voit la coupe sur la route de Hallein à Berchtoldsgaden, sont composées de couches alternatives de calcaire compacte bleuâtre, et de calcaire marneux, peu épaisses, qui présentent de nombreuses et remarquables sinuosités.

Le Jura offre une grande variété de sinuosités dans ses couches calcaires. Lemaitre en a décrit une des plus remarquables, qu'il a observée dans la vallée de la Loue, près de Pontarlier.

Palassou a figuré, dans sa Description des Pyrénées, un nombre considérable de montagnes à couches sinueuses, qu'on rencontre dans cette chaine.

Patrin a vu, dans les montagnes calcaires de Tighereck, au pied des montagnes primitives de l'Altaï, des couches extrêmement contournées, dans lesquelles il n'a aperçu aucune solution ni même aucune gerçure.

Les exemples de flexion dans les couches ne sont pas moins nombreux; mais il n'est pas toujours facile de séparer nettement cette manière d'être des sinuosités ou courbures des couches.

Nous prendrons des exemples de cette disposition.

Dans les couches de calcaires bleuâtres de Durbuy, terrains d'entre Sambre et Meuse, elles sont fléchies en chevrons brisés, emboités l'un dans l'autre.

Les couches de houille, ainsi que les phyllades micacés et les psammites qui les accompagnent, présentent des replis nombreux très-anguleux, et tels que le même puits vertical peut traverser le même lit de houille en y entrant tantôt par la roche qui formait son toit, tantôt par celle qui, dans un autre endroit, formait son lit. C'est ce qu'on observe très-fréquemment dans les mines de houille des environs de Valenciennes, où ces replis portent le nom de crochets.

Brongniart a donné un exemple remarquable des plis de lits de houille et des couches qui les accompagnent, tiré des mines d'Anzin, dans son traité de minéralogie.

Continuité. Les couches offrent, dans leur prolongement, des dérangements différents de ceux qui résultent de leur flexion ou de leur sinuosité.

Leur épaisseur varie quelquefois considérablement à de courts intervalles, et il en résulte ce que l'on appelle des renflements et des *étranglements* : dans ce cas, le toit et le mur se rapprochent à peu près de la même quantité.

Lorsqu'une portion d'une couche, ou d'un ensemble de lits, vient à s'enfoncer ou à s'élever tout à coup de manière que les divers lits, assises ou bancs ne se suivent plus, on donne à cette solution de continuité les noms d'*enfoncement superficiel*, lorsqu'il est faible, et d'*enfoncement profond*, lorsqu'il est considérable.

On nomme faille, crans ou crain, les fissures de séparation perpendiculaires, ou très-fortement inclinées aux assises et par conséquent aux fissures de stratification.

§ II. *Des couches considérées dans leurs rapports de position entre elles.*

Les couches qui composent la plus grande partie de la surface de la terre ne sont ni continues, ni même parallèles entre elles, dans toutes leurs sinuosités, comme cela aurait dû arriver si le globe eût été enveloppé dans le même moment et sur tous les points de la même couche.

Non-seulement les couches offrent des replis et des sinuosités très-anguleuses, mais elles sont interrompues, brisées, placées sous toutes sortes d'inclinaisons, les unes par rapport aux autres, en sorte qu'un système de couches formant un terrain particulier, est quelquefois placé horizontalement sur les tranches d'un autre terrain ou système de couches verticales, etc.

L'étude de ces rapports de position est une branche importante de l'histoire de la structure du globe en grand, et cette étude, portée très-loin à l'école de Freyberg, a créé un branche nouvelle et nécessité une terminologie dans la science de la géognosie. C'est à l'illustre professeur de cette école, à Werner, qu'on doit presque toutes les parties de cette considération.

Les couches peuvent être considérées,

1° Par rapport à leur étendue et à leur continuité;

2° Par rapport à leur situation respective;

3° Par rapport à leur niveau relatif.

I. *Étendue de continuité des couches.*

On remarque que certaines couches ont été :

A. *Généralement étendues,* lorsqu'elles se présentent sans interruption, sur une étendue de plusieurs milles, dans toutes les parties du globe : le gneiss, le micaschiste, le calcaire compacte, etc.;

B. *Partiellement déposées*, lorsqu'elles ne sont déposées que par cantons isolés et d'une

étendue peu considérable, telle cependant que l'œil ne puisse pas en apercevoir les limites : le grès, le porphyre, l'ampelite, etc. ;

C. *Morcelées*. Elles ont quelquefois si peu d'étendue qu'on peut ou qu'on pourrait en voir en même temps la circonscription : le gypse, le calcaire grossier, le basalte, etc.

Les couches morcelées offrent en outre des formes particulières, qui ont reçu des noms différents :

A. *A sommet aplati :* les basaltes de Saxe, d'Auvergne ; les calcaires grossiers des environs de Paris ;

B. *A sommet arrondi :* les montagnes gypseuses des environs de Paris, Montmartre, le mont Valérien, quelques basaltes du Vivarais, etc. ;

C. *Concave :* les couches de houille et de psammite de la montagne de Saint-Gilles, près de Liége, et de beaucoup d'autres lieux ;

D. *Peltiforme :* ce sont des couches convexes appliquées sur le penchant d'une montagne ; le gypse de Taconaz, vallée de Chamouny.

II. *Situation respective des couches.*

On examine ici de quelle manière les couches sont disposées les unes par rapport aux autres, sans cependant qu'il soit encore question de leur ordre de superposition ou de succession.

Quand on considère deux couches, ou systèmes de couches, de différentes natures, on nomme *couche* ou *roche fondamentale* celle qui est dessous, et *couche* ou *roche superposée* celle qui est dessus.

On nomme *fissures de stratification,* celles qui séparent les assises d'une même couche ou des couches de même nature, et *fissures de superposition,* celles qui séparent des couches de diverses natures.

Les *fissures de stratification* sont généralement parallèles entre elles, ou du moins, quand le parallélisme n'existe plus entre les fissures très-éloignées, cette divergence n'a ordinairement lieu que peu à peu.

Les *fissures de superposition* présentent plus de variétés dans leurs rapports avec les *fissures de statification.*

On dit qu'elles sont *concordantes, uniformes* ou *parallèles*, lorsqu'elles sont parallèles aux fissures de stratification de la roche fondamentale et de la roche superposée.

Contrastantes ou *différentes,* lorsque les fissures ne sont point parallèles aux deux roches : elles peuvent être dans ce cas,

Parallèles à la stratification de la roche fondamentale, mais contrastantes avec celle de la roche superposée ; *parallèles à la stratification de la roche superposée,* et contrastantes avec celle de la roche fondamentale.

Quand on considère la manière dont la roche superposée est placée sur la roche fondamentale, on dit que la superposition est

Totale, lorsque les couches superposées enveloppent totalement et cachent la roche fondamentale. Ordinairement ces couches semblent se diriger toutes, plus ou moins régulièrement, vers l'axe de la montagne ;

Environnante, lorsque les couches superposées entourent seulement la base de la roche ou montagne fondamentale : alors le sommet de cette dernière semble percer la roche superposée ;

Latérale, lorsque les couches superposées ne sont appliquées que d'un seul côté sur la roche fondamentale.

III. *Niveau relatif des couches.*

Cette considération, très-importante, n'est pas aussi facile à saisir et à développer que son énoncé semble l'indiquer.

Elle a pour objet les niveaux ou hauteurs relatives des couches de diverses natures, soit sur toute la surface de la terre, soit dans différents cantons.

En considérant le niveau des couches en général, on doit déterminer ce que nous appellerons.

Le plus haut niveau de chaque roche, c'est-à-dire la plus haute élévation que chaque sorte de roche ait atteinte au-dessus du niveau actuel de la mer.

Une couche ou une roche est située à un *niveau inférieur* à une autre, lorsque, dans sa plus grande élévation au-dessus de la mer, elle n'a jamais dépassé la plus grande élévation de l'autre roche.

Ainsi le *calcaire* est à un niveau inférieur au *granite,* quoiqu'il y ait des calcaires à une très-grande élévation, et des granites qui leur sont de beaucoup inférieurs.

Le basalte est à un niveau inférieur au calcaire ; car le basalte le plus élevé est encore plus bas que le calcaire le plus élevé.

Cette considération n'a pas encore été portée très-loin, et on n'a encore qu'un très-petit nombre d'observations propres à asseoir les niveaux des différentes roches qui composent la surface du globe.

On peut considérer les niveaux des diverses sortes de couches dans un même canton, et on remarque :

A. Que les têtes de couches sont *à un même niveau,* lorsque, parmi deux ou plusieurs couches de différentes natures, il n'y en a aucune

qui soit constamment placée à un niveau supérieur aux autres ;

B. Que les têtes des couches sont en échelons descendants, lorsque les têtes d'une couche sont constamment plus basses que les têtes d'une couche d'une autre nature.

Dans le premier cas, les couches déposées à des époques différentes sont au même niveau : dans le second cas, les couches les plus anciennes sont à un niveau plus élevé que les couches déposées postérieurement.

En suivant cette considération sur l'ordre de succession des dépôts, déterminé par le niveau relatif des couches, on peut observer deux nouveaux modes de superposition ou gisement :

A. *Le gisement, ou la superposition en recouvrement*, désigne des couches qui sont venues se déposer horizontalement, ou à peu près, sur des couches plus anciennes qu'elles, et les recouvrir en se tenant toujours à un niveau supérieur ;

B. *Le gisement, ou la superposition transgressive*, se dit de couches qui sont venues se déposer sur des couches de différentes natures et à différents niveaux, en remontant par-dessus ces couches ; elles sont nécessairement plus ou moins inclinées. X.

COUCOU. *Cuculus.* Genre d'oiseaux de l'ordre des zygodactyles. Caractères : bec médiocre, de la longueur de la tête, légèrement arqué, comprimé ; mandibules non échancrées ; narines placées à la base du bec et près des bords de la mandibule, entourées d'une membrane saillante ; pieds emplumés au-dessous des genoux, assez courts ; deux doigts devant soudés à leur base, et deux derrière entièrement divisés, dont l'extérieur réversible ; queue longue, ordinairement étagée ; dix rectrices ; ailes médiocres : la première rémige de moyenne longueur, la deuxième un peu plus courte que la troisième qui est la plus longue. Une habitude que des physiologistes ont prétendu faire dépendre de la position de quelques viscères dans la constitution physique des coucous, distingue, isole même ces oiseaux de tous les autres. Cette habitude, en opposition avec les lois naturelles, et qui, d'après divers observateurs dignes de foi, n'est point particulière à certaine espèce, mais commune à toutes celles qui composent le genre, porte les femelles à déposer le fruit de leurs amours dans des nids étrangers, souvent même dans ceux de très-petites espèces de sylvies. Ce fait, unique dans l'histoire des oiseaux, devait nécessairement ne point échapper à l'observation des premiers temps : aussi a-t-il donné lieu aux conjectures les plus ridicules et les plus erronées sans que l'on soit parvenu encore à en pénétrer la véritable cause. Parmi les probabilités suggérées par l'imagination, on remarque celle du collaborateur de Buffon ; elle serait déduite de l'instinct de la femelle du coucou à dérober sa future famille à la gloutonnerie du mâle qui, dévorant en général, dans les nids les œufs qu'il y rencontre, n'épargnerait pas même sa progéniture. Cette supposition, bien hasardée, est néanmoins celle à laquelle il répugne le moins de s'arrêter. Aux conjectures sur ce qui peut condamner la triste femelle du coucou à ignorer les douceurs de l'incubation, douceurs bien grandes sans doute, puisque souvent on les a vues préférées à la conservation de l'existence, en ont succédé d'autres sur les motifs qui font choisir le nid d'un très-petit oiseau, plutôt que tel autre où le jeune coucou, au sortir de l'œuf, se trouverait plus à l'aise ; on a pensé que le même instinct portait les femelles à démêler, parmi les oiseaux, l'espèce qui témoigne le plus de tendresse dans l'éducation de ses petits, celle qui se nourrit des mêmes aliments, celle encore peut-être qui ne serait pas douée d'une force suffisante pour se venger sur le jeune coucou, à l'instant où il viendrait à éclore, de la supercherie de la mère. Ces conjectures ne sont pas moins admissibles que les précédentes ; mais qu'elles peuvent être loin encore de la réalité ! On a cru longtemps que la femelle du coucou faisait sa ponte directement dans le nid qu'elle avait choisi ; mais comment penser qu'un aussi gros oiseau puisse s'accroupir dans un très-petit nid sans le déformer et le détruire, qu'il puisse se soutenir sur la branchage faible et flexible où se trouve construit un semblable nid ? Levaillant, qui assure avoir saisi sur le fait la mère trop prudente ou la marâtre insensible, selon que l'on voudra prendre la chose, dit que l'œuf, d'abord déposé par terre, est immédiatement avalé par la femelle, de manière qu'il passe intact de l'oviducte dans l'œsophage avant d'arriver au nid, ce qui est un fait absolument particulier. Les quatre à six œufs dont se compose la pont sont ainsi successivement déposés dans autant de nids différents ; ce seul œuf n'alarme pas la couveuse, dont l'attachement pour les siens lui fait surmonter la répugnance de partager ses soins entre eux et un étranger, lequel, presque aussitôt après sa naissance, se trouve forcé d'user d'ingratitude et de rejeter furtivement l'un après l'autre, du lit qui ne pourrait les contenir tous ensemble, ses possesseurs naturels et légitimes.

Le vol des coucous est en général bas et tortueux; on ne les voit presque jamais se poser à terre; il est vrai que la conformation de leurs pieds et de leurs cuisses les rend peu propres à la marche; leur chant, que tout le monde connaît, a beaucoup d'analogie dans les diverses espèces, et toutes ne le font entendre que pendant la saison des amours; ils fréquentent de préférence les bois et y vivent solitaires; quoique peu sauvages, ils se laissent difficilement approcher; bien des fois ils ont, par un mouvement continuel, qui indique chez eux beaucoup d'inquiétude, poussé à bout la patience du chasseur; ils ne se nourrissent que d'insectes, de larves et de vers, ce qui les confine dans les pays chauds et ne les porte à visiter les climats tempérés que dans la saison où les insectes s'y montrent. DR..Z.

COUCY, petite ville de France, chef-lieu de canton du département de l'Aisne, remarquable par les ruines immenses du château de ses anciens seigneurs, connus dans l'histoire sous le titre de sires de Coucy. Deux familles ont porté le nom de Coucy : la première, dont la ligne directe s'est éteinte en 1213, tire son origine d'un comte de Chartres en 965, et s'est divisée en deux branches dont l'une a conservé les titres et seigneuries de Coucy, et l'autre a possédé le domaine de Vervins, dont elle a ajouté le nom à celui de Coucy. C'est à cette branche de *Coucy-Vervins* que peuvent se rattacher les familles qui aujourd'hui portent le nom de Coucy. La seconde famille de Coucy commence en 1213, dans la personne d'un Enguerrand de Guines, neveu du dernier sire de Coucy; elle s'est éteinte en 1400, dans la personne de Marie de Coucy, femme du comte de Bar, morte sans enfants.

Les sires de Coucy ont joué de grands rôles dans les événements politiques de leur temps, et furent souvent alliés très-proches des maisons souveraines de France, d'Angleterre et d'Allemagne. On cite comme les plus célèbres parmi eux THOMAS, dit DE MARLE, qui se distingua à la première croisade, où il adopta pour armoiries des bandes de vair et de gueules de six pièces.

ENGUERRAND, troisième du nom, l'un des plus puissants seigneurs de son siècle, fit construire ce château de Coucy, dont les ruines immenses sont l'objet de l'admiration des nombreux voyageurs qui viennent les visiter chaque année [1]. Choisi pour chef par les seigneurs révoltés, sous la minorité de Louis IX, et reconnu par eux comme roi, ce seigneur ne voulut point souiller l'éclat de son nom par les titres d'usurpateur et de spoliateur d'un orphelin ; mais ayant promptement abandonné la ligue dans laquelle il s'était imprudemment engagé, il fut constamment le plus ferme appui de son jeune roi.

ENGUERRAND VI, le dernier de sires de Coucy, beau-frère du roi d'Angleterre, placé dans la cruelle alternative de trahir les droits du sang ou ses devoirs de sujet, eut le talent de se faire estimer des divers partis qui déchiraient la France et conserva la confiance de son souverain. Ne pouvant prendre part aux guerres dans sa patrie, il porta ses armes contre les infidèles, et mourut des suites de ses blessures après la bataille de Nicopolis, en 1398, donnée contre son avis; il avait été épargné, lui troisième, lors du massacre que les Turcs firent des chrétiens tombés en leur pouvoir. MARIE de Coucy, sa fille unique, veuve du comte de Bar, n'ayant point d'enfants, vendit en 1400 la seigneurie de Coucy à Louis de France, duc d'Orléans, neveu de Charles VI, en faveur duquel elle fut érigée en duché-pairie. Ce domaine, ayant fait retour à la couronne, fut plusieurs fois cédé aux princes du sang. Enfin Louis XIV le comprit dans l'apanage de son frère, Monsieur, duc d'Orléans, aïeul de la branche d'Orléans.

Devenu domaine national en 1793 et cédé ensuite à l'hospice de Coucy, le château a été racheté le 26 octobre 1829 par le roi actuel des Français, alors duc d'Orléans.

De Belloy a fait d'un *Raoul* de Coucy le héros de sa tragédie de *Gabrielle de Vergy*. Cet auteur, voulant prouver l'authenticité du fait qui fait le fond de sa pièce, a donné une dissertation sur l'histoire de Coucy, dans laquelle il prétend prouver que le châtelain de Coucy amant de cette dame est Raoul, premier sire de Coucy. De Belloy s'est trompé, car l'amant de Gabrielle qui se nommait Raoul était neveu de Raoul Ier, qui lui avait donné le titre de châtelain, c'est-à-dire gouverneur du château de Coucy [2]. ERN. DE L'ÉPINOIS.

[1] Ce château était un carré irrégulier, fortifié à chacun de ses angles d'une très-belle tour : on y entrait par un pont sur cinq piliers, qui soutenaient un pareil nombre de portes, par lesquelles il fallait passer successivement. Entre les deux tours d'entrée, à main gauche, était bâtie cette fameuse tour qui n'avait d'égale ni pour sa hauteur (172 pieds), ni pour sa circonférence (305 pieds). Cette tour était sans communication avec le château, et on n'y entrait que par un pont-levis. Pour la garantir de toute attaque, on avait élevé tout autour une forte muraille de 18 pieds d'épaisseur et de pierre dure. C'est ce qu'on appelait la *chemise de la tour*. Mais le cardinal Mazarin la fit sauter après le siége de l'an 1652. Avant l'invention de la poudre, cette tour était imprenable.

[2] L'auteur de cet article a publié un magnifique in-fol., orné de 20 gravures, et intitulé : *Souvenirs et ruines de Coucy*.

On a, sous le nom du châtelain de Coucy (Regnault, 1166-1191), 24 chansons publiées par Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, puis avec traduction de Legrand d'Aussy et Mouchet, dans les *Mémoires historiques de Raoul de Coucy* (Paris, 1781, 2 vol. in-18 ou in-12). Ces chansons ont du nombre, de la grâce et de l'harmonie. C'est à Enguerrand III qu'on attribue la fameuse devise, imaginée sans doute beaucoup plus tard :

Je ne suis roy, ne duc, prince, ne comte aussy,
Je suis le sire de Coucy,

autrement :

Roi ne puis être,
Duc ne veux être,
Ne comte aussy :
Je suis le sire de Coucy.

VAL. PARISOT.

Il a paru en 1830 une nouvelle édition; Paris, grand in-8°, *Chansons du châtelain de Coucy, revues sur tous les manuscrits*, par Francisque Michel, etc., ornée de vignettes représentant les armoiries du sire de Coucy, les ruines de son château, etc. Ce volume fait suite, en quelque sorte, à l'*Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (en vers), publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque du roi et mis en français par G. A. Crapelet, Paris, 1829, grand in-8° avec 2 fig. et 2 fac-similé. Il y a des exemplaires avec figures peintes en or et en couleurs.

SCHNITZLER.

COUDE (du latin *cubitus*). On appelle ainsi l'articulation de l'os du bras avec les os de l'avant-bras. Dans tous les animaux vertébrés il règne la plus grande analogie entre le genou et le coude, qui seulement sont tournés en sens inverse. Sans entrer ici dans des détails anatomiques, nous ferons remarquer que l'os nommé *rotule*, placé au devant du genou, a dans l'homme même une partie correspondante dans la tête saillante, nommée *apophyse olécrâne*, de l'os *cubitus*, avec laquelle les gens pressés se font place dans la foule. Cette analogie avait frappé les médecins longtemps avant que les anatomistes eussent connu de véritables rotules aux membres antérieurs; car M. Geoffroy Saint-Hilaire est le premier qui ait décrit dans les chauves-souris un os particulier placé derrière l'articulation du bras avec l'avant-bras, et présentant à l'égard de cette articulation une disposition absolument semblable à celle de la rotule du genou. Il nomme cet os *rotule du membre antérieur* ou *rotule du coude*. C'est probablement à la destination de ces animaux au vol qu'est due cette particularité de structure, qui ne se rencontre dans aucun autre mammifère, pas même dans les galéopithèques. C. LEMONNIER.

COUDE-PIED[1]. Pour que l'intelligence humaine pût dominer sur tous les êtres animés, il fallait que l'homme fût le seul animal vraiment bipède et bimane, et c'est ce qui a eu lieu en effet. Quoi qu'en aient dit certains philosophes qui voulaient rabaisser l'espèce humaine à la condition des bêtes, le corps entier de l'homme n'est point fait pour marcher à quatre pattes. Il est au contraire admirablement construit pour la progression en station verticale et bipède. Tous les détails les plus minutieux de son organisation à l'appui de cette opinion sont si bien connus qu'on ne peut plus révoquer en doute cette vérité. Parmi les traits les plus saillants des caractères de la station verticale de l'homme puisés dans l'observation des membres inférieurs, on a signalé la largeur du bassin, la saillie de la fesse, celle du mollet, et la forme voûtée d'un pied large. Cette forme générale du pied entraînait une concavité en dessous, et une saillie en dessus, près de son articulation avec la jambe. C'est à cette saillie qu'on donne le nom vulgaire de *coude-pied*. Le *coude-pied*, le *mollet*, la *fesse*, sont donc des saillies caractéristiques du membre inférieur de l'homme. On peut critiquer l'usualité, la trivialité de ces noms, mais la science est forcée de les employer, à défaut de termes plus convenables. Philologiquement parlant, ce nom composé n'a pas besoin d'explication. Il définit la partie du corps qu'il désigne. Il n'est et ne peut être le radical de plusieurs autres mots; il diffère donc sous ce rapport des noms de plusieurs parties du corps (*voy.* BRAS COEUR, COUDE, etc.). Dans l'étude comparative des membres du corps humain, on reconnaît facilement que le *coude-pied* ou la saillie formée par la face supérieure et dorsale du tarse correspond analogiquement à la face dorsale du carpe ou poignet, qui, n'offrant aucune saillie, n'a point dû recevoir le nom de *coude-main*. Nous ne forgeons ici momentanément ce terme que pour indiquer la correspondance et l'analogie des deux régions dorsales du tarse et du carpe, et nous n'en faisons usage que pour rendre plus exactement notre pensée. La forme générale du pied de l'homme entraînait, avons-nous dit, un creux du côté de la plante, un coude en haut, et ici, pour que le pied pût agir presque sans fatigue, il fallait que les doigts ou orteils fussent restreints dans leurs dimensions, et que le tarse fût agrandi dans des proportions harmoniées avec celles de la jambe et de toute la charpente

[1] On écrit généralement *cou-de-pied*.

solide. Aussi le tarse du pied de l'homme s'est-il à cet effet prolongé en arrière, sous le nom de *talon*, s'est-il élevé en voûte, dont la partie convexe, offrant un coude, a été spécifiée sous l'appellation de *coude-pied*. A la main, tout est disposé en raison inverse : le carpe est peu étendu ; son dos n'offre aucun coude, et les doigts ont une longueur qui contraste avec la brièveté des orteils. Il est très-important d'avoir égard à la distance du coude-pied au talon, dans la confection des diverses espèces de chaussures qui remontent plus ou moins sur la jambe. Les bottes, les bottines trop étroites occasionnent souvent dans cette partie des douleurs très-vives qui empêchent de marcher. Les individus dont les pieds sont plats, dont le coude-pied est peu saillant, sont peu propres à des marches prolongées. C'est pourquoi parmi les hommes appelés par la loi au service militaire, on refuse d'admettre ceux qui offrent cette imperfection dans la forme du pied. LAURENT.

COUDÉE. C'était l'unité principale des mesures de longueur, adoptée par les anciens peuples de l'Asie et de l'Afrique. D'abord prises sur la nature humaine, les coudées ont dans la suite dégénéré en mesures artificielles, de longueurs très-variables. La coudée *naturelle* est la distance du coude à l'extrémité du grand doigt, lorsque le bras et l'avant-bras sont pliés en équerre, et que la main est ouverte. Cette coudée se divise en deux *empans*, l'empan, qui est le plus grand écartement possible entre les deux extrémités du pouce et du petit doigt, se divise à son tour en trois *palmes*, chacune de quatre doigts pris en largeur. Quatre coudées forment exactement la *brasse* naturelle et la stature humaine. — Le rapport entre la coudée naturelle et la longueur du *pied* (prise entre le talon et le bout du gros orteil) est moins simple, car ce pied vaut 14 doigts. Considéré comme un grand empan, on obtient, en le doublant, une coudée de 28 doigts, coudée *royale* ou *sacrée*, qui semble avoir été la première coudée artificielle employée par les anciens. Cette coudée, dite *septenaire*, parce qu'elle se compose de sept palmes, a été le sujet de vives controverses, et son existence n'a pu être constatée qu'en 1799, époque à laquelle M. Girard la trouva gravée contre une muraille du nilomètre d'Éléphantine dans la haute Égypte. Depuis, on a rencontré des étalons de cette même coudé dans quelques tombeaux égyptiens, où ils avaient été déposés comme monuments funéraires. On en possède actuellement cinq, dont quatre sont conservées dans les musées de Paris, de Turin, de Berlin et de Leyde ; la cinquième a été vendue en 1834 à un marchand de Paris. — La découverte de ces mesures est d'une telle importance en métrologie que nous devons les décrire sommairement. Les coudées de Paris et de Turin, de même que celle qui se trouve encore dans le commerce, sont en bois dur de Méroé ; les divisions et les signes hiéroglyphiques dont elles sont chargées, résultent d'incrustations remplies de stuc blanc. La coudée de Leyde est en marbre, et brisée en sept morceaux, sans compter un huitième qui manque. Enfin, la coudée de Berlin est en schiste, et brisée en trois morceaux. Tous ces étalons forment des règles épaisses d'un doigt, larges de deux, et l'une de leurs arêtes est taillée en biseau. Leur longueur totale est partagée en 28 doigts. En allant de droite à gauche, suivant la méthode des peuples sémitiques, le premier doigt est divisé en deux parties égales, le second doigt en trois parties, et ainsi de suite, jusqu'au quinzième doigt, qui est divisé en seize parties. Le signe hiéroglyphique de l'empan naturel est placé au 12e doigt, celui de l'empan royal au 14e doigt, celui de la coudée naturelle au 24e doigt, enfin celui de la coudée royale au 28e et dernier doigt. Après cela, chaque doigt porte l'inscription d'une divinité, et sur l'une des faces se trouvent des légendes indiquant le nom et les qualités du défunt. La coudée de Turin porte en outre le cartouche du roi Horus, de la dix-huitième dynastie ; en sorte que son origine serait d'un siècle antérieure à Moïse. — Ce législateur des Hébreux conserva les mesures égyptiennes. Dans les livres saints, la coudée de 24 doigts est dite coudée virile ou coudée des ouvriers ; et celle de 28 doigts est la coudée sacrée ou du sanctuaire. Les mêmes mesures paraissent avoir été en usage dans tout l'Orient. D'après les étalons retrouvés en Égypte, la coudée royale est de 525 millimètres, ce qui donne 450 millimètres pour la coudée naturelle. — Les mesures égyptiennes furent introduites en Grèce et en Italie ; mais les Grecs prirent 16 doigts égyptiens pour former un *pied* artificiel de 4 palmes. Alors, la coudée naturelle, la seule dont ils paraissent avoir fait usage, représentait un pied et demi. Le pied grec ou italique valait donc 300 millimètres, exactement 3 décimètres.— En Égypte, la garde des étalons de mesure était confiée aux prêtres. Les Grecs n'y mirent pas un soin aussi religieux, et le pied qui servit à marquer le stade à Olympie était déjà fort altéré, comme Pythagore en fit la remarque. Ce pied olympique fut néanmoins adopté par les Grecs ; sa longueur dépassait de 8 milli-

mètres les 16 doigts égyptiens. La coudée dite *olympique* valut 462 millimètres, et il ne fallait plus qu'environ 27 doigts de cette coudée pour représenter l'antique coudée de 28 doigts. Ainsi, quand Hérodote dit que la coudée royale de Babylone était plus longue de 3 doigts que la coudée commune, il n'en faut pas conclure, avec les auteurs modernes, que la coudée de Babylone ait été divisée en 27 doigts. Les Romains firent une erreur en sens contraire; leur pied valut 294 millimètres et demi, et leur coudée 441 et trois quarts. Il résultait de là que 25 coudées romaines valaient à très-peu près 24 coudées olympiques, et ce rapport nous a été conservé par les historiens. — Les successeurs d'Alexandre, voulant probablement concilier des intérêts opposés, établirent en Asie et en Égypte une coudée de 28 doigts olympiques, qui valut 540 millimètres. Cette coudée, dite *philétérienne*, fut dans la suite partagée en 24 doigts ou pouces, dont 16 composèrent le pied philétérien de 360 millimètres. A ce compte, 5 pieds philétériens représentaient exactement 6 pieds italiques, rapport que Héron donne effectivement. Deux pieds philétériens formèrent la grande coudée, ou coudée royale philétérienne, qui est devenue l'*archine* des Russes. — Les Arabes avaient adopté un doigt de 6 grains d'orge ou de blé posée en travers, qui valait juste 20 millimètres : alors, leur coudée naturelle, de 24 doigts, était de 480 millimètres. Après la conquête de la Syrie et de l'Égypte, Omar adopta un pied de 16 doigts, et une coudée de 32 doigts arabes, à l'instar du pied et de la coudée royale philétérienne. Le pied arabe valut en conséquence 320 millimètres, et la coudée d'Omar, dite *hachémique*, en valut 640. Quant à la coudée philétérienne ordinaire, de 540 millimètres, elle représentait 27 doigts arabes; elle fut désignée sous le nom de *coudée noire*, et les astronomes d'Almamoun s'en servirent pour vérifier la valeur du degré terrestre donnée par Ptolémée, qui en avait déjà fait usage. — Les mahométans du nord de l'Inde et du Tibet ont aussi employé la coudée d'Omar, mais ils la divisèrent en 24 pouces. Douze de ces pouces ont formé le pied actuel des Chinois, ainsi que le pied de Charlemagne. — En récapitulant, on formera le tableau suivant des coudées antiques :

	Millim.	Lign. de Paris.
Coudée naturelle égyptienne.	450	199,5
Coudée royale égyptienne.	525	232,7
Coudée olympique.	462	204,8
Coudée romaine.	442	195,8
Coudée ordinaire philétérienne.	540	239,4
Coudée royale philétérienne.	720	319,2
Coudée ordinaire des Arabes.	480	212,8
Coudée hachémique des Arabes.	640	283,7
Coudée noire des Arabes.	540	239,4

— Les coudées sont restées jusqu'à présent en usage chez les peuples de l'Asie et du nord de l'Afrique. En Europe, où les pieds ont été généralement adoptés pour unités principales des mesures, les coudées n'ont plus servi que dans le commerce des étoffes, sous la dénomination générale d'*aunes;* mais on les a altérées pour les mettre en rapport simple avec les pieds. Les seules mesures de ce nom que l'on rencontre encore en Europe, sont la coudée de Portugal, qui vaut 657 millimètres, et la coudée d'Espagne, qui représente 424 millimètres. — Dans les États mahométans, les coudées portent en général le nom de *pic*, du grec *pêchus*, quelquefois celui de *cubid, covid*, ou de *guz, guerze*. A moins d'une indication différente, toutes les mesures suivantes, rangées par ordre de grandeur, seront des pics. La coudée olympique vaut 467 millimètres à Alger. La coudée de 24 doigts arabes vaut 473 millimètres à Tunis, 480 à Alger, et 482 à Moka (*cobido*). Le cubit de Maroc varie de 517 à 533 : c'est l'ancienne coudée royale égyptienne. Le pic de Tripoli en Barbarie est de 554; celui de Damas vaut 582 ou deux pieds romains; celui de Sidon, 604 ou deux pieds grecs. La coudée d'Omar vaut 630 à Tunis et en Perse (guerze commune), 635 à Patras et à Moka (guz), 638 en Candie, 640 à Alger, 648 à Constantinople. Il y a un pic de 660 à Scio et à Maroc. La coudée de 2 pygmes ou 36 doigts égyptiens vaut 669 à Constantinople, 672 à Chypre, 673 à Tunis, 677 à Alep et en Égypte, 686 à Patras, à Scio, à Smyrne, à Oran, en Arabie et en Abyssinie. La coudée halebi, ou archim, vaut 708 à Constantinople. A Rhodes, le pic est de 756. Le guz ou cubit de Bassora vaut 940; la guerze royale de Perse 946; l'arish, aune de Perse, 972; le guz de Gamron en Perse, 985 : ces trois dernières mesures représentent deux coudées ou le simple pas des Arabes. — Dans les Indes, on trouve les mesures suivantes : à Calcutta, la coudée naturelle antique, de 447 millimètres, et un guz de 915. Dans le Malabar, la coudée olympique de 457 millimètres, et un guz de 716, qui est exactement de deux pieds olympiques; à Calicut, un guz de 721; à Madras, la coudée du Malabar, et une demi-coudée royale babylonienne de 266; dans le Mysore, le gujah de 977, ou de deux coudées arabes; chez les Birmans, une coudée *taim* de 423, et une coudée royale ou *saundang*

de 517; à Siam, un *sock* de 480, qui est exactement la coudée arabe; à Malacca et à Batavia, la coudée olympique de 461; à Ceylan, une coudée de 470. SAIGEY.

COUDER (LOUIS-CHARLES-AUGUSTE), peintre français, né à Paris en 1789, et l'un des promoteurs et des soutiens des bonnes doctrines dans l'école française, puisa chez David et ensuite chez Regnault ce grand goût de dessin, cette belle couleur, ce pinceau large et facile, cette science d'expression, cet art de la composition qui distinguent ses productions. *Amour, tu perdis Troie!* fut le sujet de son premier tableau; une création plus sévère, la *Mort de Masaccio*, fit présager que celui qui peignait si bien la fin prématurée d'un des premiers régénérateurs de l'art serait bientôt digne lui-même d'occuper un rang parmi les peintres distingués. M. Couder, au salon de 1817, par son *Lévite d'Éphraïm*, présentement au palais du Luxembourg, a justifié cette espérance. Après ce tableau, qui partagea le prix avec le *Saint Étienne* de M. Abel de Pujol et qui nous semble être encore son meilleur ouvrage, les tableaux publics de M. Couder sont : trois des cinq compartiments de la coupole de la salle d'Apollon, au Louvre. Le premier a pour sujet la *Lutte d'Hercule et d'Antée;* le second, *Achille près d'être englouti par le Xanthe et le Simoïs;* le troisième, *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Énée*. Ces peintures, exécutées en 1829, ont généralement paru d'une dimension trop colossale. Viennent ensuite l'*Adoration des mages* (1819), dans l'église des Missions étrangères à Paris; *Adam et Ève* protégés pendant leur sommeil par les deux anges Ithuriel et Zephon (1822), au Luxembourg, tableau où l'on voudrait trouver cette exaltation de pensée, cette fierté de dessin et de coloris, cette fougue de pinceau que doit développer quiconque se mesure avec Milton; les *Adieux de Léonidas*, à Versailles; *Saint Ambroise refusant l'entrée du temple à l'empereur Théodose* (1827), à Saint-Gervais à Paris; *portrait équestre de François Ier* (1824), à Fontainebleau; *la duchesse d'Angoulême posant la première pierre du monument de Quiberon* (1827), à Vannes; enfin son *Adoration des mages* du salon de 1831, pour l'une de nos églises. Parmi ses tableaux du domaine privé, on se rappelle *Louis-Philippe* (aujourd'hui roi des Français) *donnant, pendant l'émigration, des leçons de géographie dans le collége de Reichenau*, en Suisse; *Tannegui Duchâtel sauvant le dauphin*; l'*Annonce de la victoire de Marathon*, qui est à nos yeux le plus bel ouvrage de moyenne dimension que M. Couder ait encore exécuté. Il est surtout recommandable par une science et une richesse de composition, une simplicité d'expression et une vérité de caractère, une unité et une pureté de style, enfin un sentiment dans la touche et une énergie dans le dessin, principalement du soldat mourant, qui sont dignes de Lesueur et du Dominiquin, sur les traces desquels M. Couder semble vouloir marcher. La *bataille de Lawfeld, le 2 juin* 1747, que M. Couder a peinte pour la galerie historique de Versailles, et qui faisait partie de l'exposition de 1836, est un témoinage de plus de la variété et de la force du talent de cet estimable artiste. L. C. SOYER.

COUENNE. Ménage dérive ce nom du latin *cutis*, peau, dont on a fait, par des altérations successives, *cutena*. Il est employé dans le langage usuel pour désigner le derme ou la peau de certains animaux, tels que les cochons, les pachydermes en général, et les cétacés, dont le tissu renferme naturellement une grande quantité de graisse, d'où l'expression vulgaire *couenne de lard*. Cette couenne fournit à l'industrie humaine des produits dont elle retire de très-grands avantages (*voy*. GRAISSE, HUILE ou CORPS GRAS). — En pathologie, on a donné, peut-être à tort, le nom de couenne à une sorte de texture cutanée anormale, dans laquelle la peau, au lieu de présenter les mêmes propriétés et le même aspect que le tissu cutané ordinaire, est dure, saillante, brunâtre et couverte de poils différents de ceux des autres parties. Ces formations anormales, connues aussi en pathologie sous la dénomination de *nævi materni* ou envies, ont été attribuées à l'influence de l'imagination de la mère sur la nutrition du fœtus. Nous aurons occasion d'examiner jusqu'à quel point le nom de *couenne* peut convenir à ces tissus cutanés anormaux. — Lorsque sur le sang qui ne circule plus il se forme une couche grisâtre qui recouvre le caillot, les médecins appellent cette couche *couenne inflammatoire, couenne pleurétique*(*corium phlogisticum; crusta pleuretica*) Ces dénominations indiquent assez qu'on attribuait la formation de cette couche à l'inflammation, et surtout à celle de la plèvre. Cette couenne a été observée après les saignées pratiquées dans le traitement des maladies inflammatoires de l'homme et des grands quadrupèdes. On pense qu'elle se formerait aussi dans les mêmes circonstances sur les fluides circulatoires des autres animaux à sang chaud. Les patriciens ont étudié avec beaucoup de soin les caractères de la couenne, les circonstances dans lesquelles on

l'observe, les causes de sa formation et les résultats qu'on peut retirer de son observation. C'est dans les traités de pathologie qu'il faut aller puiser les documents sur tous ces points. DICT. CONV.

COUGUAR, *felis concolor*, de Linné. Cet animal, que l'on appelle vulgairement *lion d'Amérique, lion des Péruviens, tigre rouge, tigre poltron*, etc., appartient au genre des *chats*. Son pelage est fauve, sans crinière sur les épaules ni flocon de poils à l'extrémité de la queue; sa longueur totale, en y comprenant la queue, qui mesure deux pieds trois pouces, est de cinq pieds neuf pouces. Le couguar est le plus grand des *carnassiers* du nouveau monde; il est d'un naturel féroce; il a tous les défauts du tigre sans en avoir le courage. Lorsqu'il peut s'introduire au milieu d'un troupeau, il tue un grand nombre de bêtes et suce seulement le sang de quelques-unes. Il attaque de préférence les moutons, les chèvres et les génisses, mais il n'ose s'en prendre aux vaches et aux chevaux; il fuit l'homme et aussi les chiens; il est d'une grande légèreté et monte très-facilement aux arbres. Les femelles mettent bas à chaque portée deux ou trois petits, qui ont tout le dessus du corps et des cuisses couverts de taches un peu plus foncées que le fond du pelage : ces taches disparaissent avec l'âge. Les couguars vivent dans une grande partie de l'Amérique; on les trouve au Paraguay, au Brésil, au Chili, ainsi que dans la Guiane, le Mexique et les États-Unis. Le couguar est le lion de ces contrées. GERVAIS.

COULAGE. (*Commerce*.) On entend par ce mot la perte qu'éprouvent les vins, huiles et autres liquides, par leur évaporation ou leur écoulement hors des tonneaux qui les contiennent.

Le coulage est un *vice propre* des marchandises qui y sont sujettes, et constitue, en matière de commerce maritime, une avarie simple que doit supporter le propriétaire de la chose qui a essuyé le dommage. Le coulage ordinaire n'est pas à la charge de l'assureur; mais ce dernier est tenu de la perte résultant du coulage extraordinaire arrivé par suite d'une force majeure (par exemple, en cas de tempête, de naufrage, etc.), pour tout ce qui excède la mesure à laquelle l'usage borne le coulage causé par le seul vice de la chose. La police d'assurance doit désigner les marchandises susceptibles de coulage; sinon, l'assureur n'est pas même responsable du coulage extraordinaire occasionné par un accident de mer, à moins que l'assuré n'ait ignoré, lors du contrat, la nature du chargement.

La clause *franc du coulage* a pour effet d'affranchir l'assureur de tout coulage, même de celui provenant d'un événement de mer et de force majeure.

Le voiturier ne répond pas des détériorations ou pertes causées par le vice propre des choses : il n'est donc pas garant du coulage des liquides dont le transport lui est confié. E. REGNARD.

COULANGES (PHILIPPE-EMMANUEL, marquis DE), né à Paris en 1631, passa pour un des hommes les plus facilement spirituels d'un siècle renommé par l'esprit. Contemporain, parent, ami surtout de Mme de Sévigné, il est venu à nous par les lettres qu'il lui a adressées ou qu'il a reçues d'elle. Entré dans la magistrature, il la quitta parce qu'il se sentait incapable de la gravité qu'elle exige. « Il réussissait si bien aux chansons qu'il était juste, dit Mme de Sévigné, qu'il s'y donnât tout entier. » Il accompagna le duc de Chaulnes dans son ambassade à Rome, y composa une *Relation des conclaves de* 1689 *et* 1691, et monta à 60 ans dans la boule qui surmonte la coupole de Saint-Pierre. Renommé par ses bons mots, son talent à jouer, ses anecdotes, son goût pour les arts, il était recherché partout; sa vie fut une fête. Un de ses plus grands chagrins fut de voir imprimer, sans son autorisation, un recueil de ses chansons, dont le choix était mal fait. Son humeur enjouée l'empêcha de « souffrir sérieusement les douleurs de la maladie » (Mme de Sévigné) et le préserva de la vieillesse, quoiqu'il ne soit mort qu'à 85 ans (1716). Voici comment Mme de Sévigné peint *le petit Coulanges :* « Toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le plaisir avec vous, toujours favori et entêté de quelque ami d'importance, un duc, un prince, un pape; toujours en santé, jamais à charge à personne, point d'affaires, point d'ambition ! » — M. de Monmerqué a publié les *Mémoires de M. de Coulanges* (Paris, 1820, in-8° et in-12), et, dans l'édition qu'il a donnée des lettres de Mme de Sévigné, il a augmenté de plusieurs lettres la série des 19 qui concernent le marquis de Coulanges et qu'on connaissait déjà.

Après lui, sa femme mérite une mention honorable.

Les lettres de la marquise de Coulanges (MARIE-ANGÉLIQUE), au nombre de 50, sont pleines de charme, même à côté de celles de Mme de Sévigné. Fille d'un intendant de Lyon, elle s'était fait de son esprit une dignité à la cour. Telle était l'estime qu'on lui portait qu'aux représensations d'*Esther* Mme de Maintenon lui faisait garder une place à côté d'elle; et sa réputation s'étendit si loin que, lorsque son

mari alla à Rome, le pape le pria de faire venir Mme de Coulanges. Mme de Sévigné avait pour elle une affection si grande, qu'à Paris, « lorsqu'elle l'avait sous la main, elle prenait le matin du café avec elle, y courait après la messe et y revenait le soir comme chez soi. » Quoique cousine germaine de Louvois, la marquise ne put ou ne voulut pas user du crédit que cette position devait lui donner; on le voit par ces mots d'une de ses lettres : « M. de Louvois est mort subitement! quelle mort! J'irai demain passer le jour chez Mme de Louvois. Il faut pleurer avec les malheureux sans avoir ri avec eux pendant leur bonheur. » Mme de Coulanges mourut à 82 ans. GOUBAUX.

COULEUR (GENS DE). Dans les Antilles françaises on appelle *homme de couleur* tout métis issu du mélange de la race blanche et de la race noire afaicaine, à divers degrés. De cette dénomination naturelle on a fait, dans les colonies et aux États-Unis d'Amérique, un terme de mépris et de réprobation dont le préjugé accable des hommes souvent distingués, plus distingués que leurs oppresseurs, même dans le pays qu'on a voulu présenter à l'Europe comme l'État libéral par excellence et comme la société modèle. S'allier avec un homme qui ne serait pas *pur de sang* y passerait, non pas seulement pour une fâcheuse mésalliance, mais pour la dernière dégradation. Il en est de même dans nos colonies, et la malheureuse qualification de *sang mêlé* rappelle à tous les habitants de ces contrées des procès sans nombre, des larmes, des humiliations, des catastrophes. Nous avons encore parmi nous des hommes devenus ainsi victimes de leur naissance.

Voici quelles sont les différentes nuances du mélange entre les deux races. De la conjonction d'une femme noire avec un homme blanc, ou d'un homme noir avec une femme blanche, naît un *mulâtre;* du commerce d'un mulâtre ou d'une mulâtresse avec un noir ou une noire naît ce qu'on appelle un *capre,* et au troisième degré, en descendant l'échelle, ce commerce produit un *griffe;* en remontant l'échelle on a le *mestif,* issu d'un blanc et d'une mulâtresse, ou d'un mulâtre et d'une blanche; le mélange du sang blanc avec du sang mêlé moins noir donne, au second degré, un *quarteron,* et au troisième un *mameluk.*

Comment l'homme de voit-il pas à quel point il se dégrade lui-même, en dégradant ses semblables par ces tristes dénominations.

Du reste, des juges compétents ont établi que le croisement des races humaines blanche et noire a eu pour résultat une amélioration physique incontestable. Le mulâtre, disent-ils, est en général plus fortement constitué, plus musculeux que le noir; il résiste plus longtemps aux exercices violents de la guerre et de la gymnastique; il est plus apte à l'équitation, à la danse, à la course, et surpasse même souvent les blancs, dont cependant il abâtardit la race. On reproche, mais d'une manière trop générale, un penchant pour le libertinage aux femmes de sang mêlé; les hommes sont irascibles et impétueux, ainsi que les révolutions survenues dans les colonies françaises et espagnoles ne l'ont que trop fait reconnaître. J. H. SCHNITZLER.

COULEUR POÉTIQUE. Horace a dit : *ut pictura poesis* (la poésie est comme la peinture). La poésie, a dit aussi très-ingénieusement Marmontel, est une peinture qui parle, ou, si l'on veut, un langage qui peint. C'était, chez les Grecs, une alliance intime, non-seulement de la peinture, mais de la musique avec la langue des dieux. Les rapsodes chantaient plus souvent qu'ils ne récitaient les vers d'Homère. La musique n'a-t-elle point prêté à la peinture ses tons ainsi qu'à la prosodie, poëme ou prose? Il y a des tons à la lyre, il y en a sur la toile. L'imagination du poëte est sa palette, c'est son génie qui emploie les couleurs, et son goût qui les choisit. Tous les mots de l'idiome dans lequel il écrit, jusqu'aux plus vulgaires, sont autant de teintes et de nuances dont il compose ses tableaux. Sans le ciment commun, sans la soudure à vil prix, les cèdres du Liban, les chênes de Bazan, les granits d'Égypte, les pierreries et l'ivoire des Indes, l'or d'Ophir, n'eussent pu s'élever sur le sol et former cette merveille du monde, le temple de Salomon. Tout est pittoresque dans la Bible, depuis l'éblouissante maison du Seigneur, jusqu'aux tentes noires de Cédar, faites de peaux de chameaux, où pleuraient dans le désert les captifs d'Israel. La langue hébraïque, si pauvre de mots, rachette cette pauvreté par sa force, semblable à une essence concentrée, et par l'inspiration de ses prophètes : ainsi, Apelles et Protogène, avec trois couleurs seulement, faisaient des chefs-d'œuvre; des raisins peints par Zeuxis trompaient les oiseaux. Le sombre Ézéchiel ne doit cette épithète qu'à ses effrayantes et lugubres images; tandis que les couleurs tendres, comme les appellent les peintres, sont répandues avec une suavité ineffable dans le *Cantique des cantiques :* les grappes d'Engaddi, les colombes, les fruits, les lis, en sont les accessoires charmants; c'est une guirlande d'arabesques qui sert de cadre à une scène

pastorale. Comme le peintre, le poëte doit toutes ses couleurs aux objets matériels, elles ont passé par ses yeux avant de venir à son imagination : quelle est l'absurdité de ceux qui ont cru Homère aveugle de naissance ! Les poëtes peignent d'autant plus vivement que leur âme est plus impressionnable. Tous les poëtes ne sont pas fous, mais tous les fous sont poëtes; ils sont grands coloristes dans leurs discours désordonnés : aussi sont-ils regardés comme des êtres surnaturels en Orient, où ils sont sacrés et inviolables. Les peintures mêmes les plus mystiques, les plus ascétiques des poëtes sont empruntées de la matière vivante ou organisée, ou morte. Veulent-ils représenter le séjour des bienheureux, s'ils peignent une âme, c'est une flamme rose et légère; si elle porte un vêtement, c'est un vêtement de lumière argentée; si elle monte dans des firmaments sans bornes, c'est par un escalier de feu de rubis, mais qui ne brûle pas; et si elles se promènent, c'est dans des jardins dont les fleurs sont les étoiles. Toute sa description n'est qu'un reflet des objets matériels, mais les plus aériens, les plus magiques, qui composent l'univers. — Le poëte, comme le peintre, a une couleur propre à laquelle on reconnaît son œuvre. L'Aurore *aux doigts de rose* et la Nuit *noire* s'offrent à chaque pas dans Homère, le modèle et le désespoir des écrivains coloristes. Il y a trois mille ans que le poëte a emprunté ses couleurs à Iris, ainsi qu'il a dérobé sa ceinture à Vénus, comme l'a dit l'auteur du *Lutrin*, qui, bien qu'en dise une école présomptueuse, a broyé en riant, et si légèrement aidé de la Mollesse, le vermillon des moines.—Ronsard prodiguait les couleurs de son imagination; il créait jusques à des mots pour varier ses teintes; Malherbe cherchait les siennes, les trouvait avec peine, et pour cela en était économe, mais il les distribuait avec art; la nature les mit toutes sur la palette de Jean la Fontaine, jusqu'aux couleurs lugubres. Il n'y a pas moins de terreur dans *les Animaux malades de la peste* que dans la peste célèbre décrite par Lucrèce.—Les couleurs poétiques ne sont pas moins du domaine de la prose que de la poésie. Cette dernière ne se distingue de l'autre que par sa difficulté, et parce qu'elle est enfermée dans les limites étroites d'une prosodie et d'un rhythme que la première recule à son gré jusqu'à la fin de ses périodes. Qui oserait dénier le titre de poëte à Platon, qui les voulait bannir de sa *république*, à Tacite, à Montaigne, à Fénelon, à Bossuet, à J. J. Rousseau, à l'auteur des Martyrs? Cette phrase de Tacite n'est qu'un coup de pinceau jeté, mais sa lugubre et morne couleur fait rêver profondément : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* (où ils ont fait une solitude, ils nomment cela la paix !) Montaigne est encore un plus admirable peintre lorsqu'il dit : « C'est le déjeuner d'un petit ver que le cœur et la vie d'un grand empereur. » Quel tableau ! serait-il sorti de la palette du sombre Michel-Auge une image plus lugubre? Il aurait peint le ver, le cœur, le grand empereur, mais le déjeuner du ver, sublime ironie, jamais! — Il y a aussi la couleur locale, qui, si elle n'est point observée, fait manquer tout l'effet; le *Mahomet* de Voltaire est privé de cette couleur; Byron, Chateaubriand, l'ont partout, parce qu'ils sont des poëtes voyageurs. Il n'a fallu rien moins à Racine que son étude approfondie des livres saints, fruit mûri de Port-Royal, et sa piété sincère dans ses dernières années, pour imprimer à son *Athalie* et à ses chœurs des couleurs si belles et si vraies. Nous devons à M. de Lamartine des poésies d'une admirable couleur hébraïque; mais, plus riche et plus libre que l'historiographe de Louis XIV, il a eu le loisir d'aller tremper ses pinceaux dans la piscine de Siloë et les eaux du Jourdain.—A une distance immense d'années et d'époques, des génies se rencontrèrent qui virent la nature sous le même jour, et dont l'imagination fut impressionnée de même. Il y a une grande analogie dans les manières de peindre entre Eschyle, Lucain, Corneille, le Dante, Milton et Shakspeare. Lucain est un grand coloriste : son portrait de la magicienne Érichtho, sa forêt de Marseille, et surtout son effrayante résurrection d'un cadavre sur un champ de bataille récent de la Thessalie, sont d'un pinceau terrible, dont le terrible Néron fut si jaloux qu'il donna un pendant à ces tableaux par l'incendie de Rome; épouvantable réalité, impuissant qu'il était à peindre des fictions en ses vers. — Laissons les couleurs transparentes quelquefois à Théocrite, et toujours à Anacréon, poëte sobre de couleurs, ainsi que Béranger, mais desquels l'apparente négligence a tant d'art qu'elle est inimitable. Virgile et le Tasse ont les mêmes teintes, tous deux emploient merveilleusement les grandes masses de lumière, comme le disent les peintres. Le coloris d'Ovide et celui de l'Arioste se ressemblent à peu de chose près. Passons maintenant à la couleur poétique de l'époque; les inhabiles et les apprentis de l'école romantique n'étalent point leurs couleurs; ils les plaquent pour ainsi dire sur la toile, ainsi qu'un peintre médiocre qui attire l'admiration des ignorants par les masses éblouissantes d'outremer et de vermillon de son tableau informe

— Le premier des romantiques du XIXe siècle est très-sobre de couleurs, et, quand il les prodigue, elles sont admirablement distribuées et fondues ; il ne se contente pas de toutes les images que le hasard lui offre dans l'Asie et l'Europe, il sait les choisir : ce poëte, c'est Byron. Nous ne parlons ici que des poëtes en vers ; le premier de nos poëtes en prose, M. de Chateaubriand, offre le même exemple. Parmi nos belles pièces de poésies romantiques, j'en connais une surtout qui est admirable, et où les plus éclatantes couleurs, étalées avec un large pinceau, nous offrent un tableau merveilleux : c'est *le Feu du ciel* de M. Victor Hugo. Il fallait de pareilles teintes pour peindre cette horrible et mémorable catastrophe de l'Asie. Là, les crocodiles se coulent comme des lézards dans les crevasses de la tour de Babel, et les palmiers y paraissent comme ces bouquets de giroflées dans les fentes de nos murailles ; mais cette tour montait dans les nues, mais sa base couvrait la plaine de Sennaar. C'est un magnifique exemple de la couleur locale. — Comme nous l'avons dit plus haut, la musique a aussi les couleurs poétiques : je les vois briller éminemment dans Gluck ; je vois, dans l'ouverture d'Iphigénie, éclater la colère d'Achille et peindre les roses de la pudeur sur les joues de la jeune fille d'Agamemnon ; dans Grétry, mon oreille perçoit la couleur des mœurs pastorales, celles de la mélancolie dans Mozart, celles de la gravité religieuse et patriarcale dans Haydn, de l'enfer et du ciel dans Beethoven, dans Weber, dans Meyerbeer, enfin des passions tendres et sombres dans Rossini, malgré des fioritures, fleurs artificielles qui étouffent les véritables. — La poésie, la musique et la peinture étaient chez les anciens des sœurs chéries du dieu de la lumière ; c'est le Soleil qui donne la *couleur* et la vie à l'univers, et la *couleur* est la vie des beaux-arts. DENNE-BARON.

COULEURS. (*Physiologie.*) Les philosophes anciens ont généralement eu des idées très-fausses sur les couleurs. Les pythagoriciens prétendaient qu'elles existaient à la superficie des corps et sortaient pour traverser la prunelle et exciter dans l'œil le sentiment de leur existence. Empédocle les faisait sortir de l'œil qu'il disait être de feu ; Platon les expliquait par un fluide délié jaillissant de la surface des corps et ayant quelques rapports avec l'organe de la vision. Épicure pensait qu'elles n'étaient rien de ce qui est propre aux corps, mais qu'elles provenaient de certaines dispositions de l'œil : c'était une conséquence de son opinion sur la constitution physique des corps. Aristote faisait résider la couleur dans les corps et la croyait indépendante de la lumière ; mais les péripatéticiens étaient divisés d'opinion : les uns en faisaient une propriété essentielle des corps, d'autres un mélange d'ombre et de lumière, d'autres enfin un principe salin ou métallique.

Boyle (*Historia colorum experimentalis incepta,* dans *Opp. Boylii,* 1680, in-4o), fut le premier qui donna des couleurs une théorie basée sur l'expérience. Il croyait qu'elles tiennent presque toujours à l'arrangement moléculaire de la surface des corps et qu'elles consistent dans la modification de la lumière réfléchie de cette même surface. Euler (28e *Lettre à une princesse d'Allemagne*) les attribuait à une vitesse de vibrations des particules des corps qui avait lieu à leur surface. Enfin Descartes et Newton vinrent éclairer la science. Le second, dans son fameux traité d'optique (*Optice seu de reflexionibus, refractionibus, inflexionibus et coloribus lucis libri tres*, Londres, 1706, *latinè reddidit Samuel Clarke*), leur assigna pour origine la lumière. En effet, si l'on dirige un rayon de lumière blanche à travers un prisme, le rayon réfracté à travers ce prisme se dilate dans le plan de réfraction et s'y disperse dans un espace angulaire dont le sommet est au point d'incidence. Cet angle est alors rempli de rayons de diverses couleurs, et en y plaçant un corps blanc et qui intercepte toute la lumière réfractée, on voit se peindre un spectre oblong, où l'on distingue principalement ses nuances plus tranchées que les autres : ce sont le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. La séparation de ces couleurs indique assez évidemment que les parties du rayon incident qui les produisent ont des réfrangibilités inégales et que l'on peut apprécier par l'étendue de leurs déviations. On trouve ainsi que la plus petite réfrangibilité a lieu dans le rouge et qu'elle va en croissant jusqu'au violet.

Sénèque (*Quæst. nat.*, lib. 1, cap. 3) parle en ces termes de cette diversité de couleurs qu'il connaissait sans doute, soit qu'elles aient été révélées aux anciens par l'arc-en-ciel, phénomène céleste analogue à celui de la réfraction du rayon solaire, soit qu'elles eussent déjà été l'objet de l'étude des philosophes.

. . . . Diversi niteant cùm mille colores,
Transitus ipse tamen spectantia lumina fallit ;
Neque adeò quod tangit idem est, tamen ultima distant.

On a prouvé par plusieurs expériences que chaque rayon porte avec lui sa faculté colorifique, qui ne peut être changée ni altérée, et l'on

désigne habituellement chacun de ces rayons par la couleur dont il nous donne la sensation. Ainsi le rayon qui fait percevoir le sentiment de la couleur rouge s'appelle rayon rouge; il en est de même des rayons violets, bleus, etc.; mais on peut physiquement faire des mélanges artificiels de couleurs qui affectent nos sens d'une manière absolument conforme à celle d'une couleur homogène. Ainsi, par la combinaison de deux couleurs voisines, on imite celle de chaque rayon; mais le caractère qui distingue ces couleurs composées de celles des rayons homogènes est leur facile décomposition à travers le prisme.

Aucun corps de la nature ne renvoie, par la réflexion rayonnante, des couleurs homogènes et absolument simples; et tel ou tel corps, pris isolément, affecte telle ou telle couleur, uniquement parce que, d'après sa constitution physique, il est apte à réfléchir plus abondamment les rayons qui produisent la sensation de cette même couleur. Il s'approprie dès lors une certaine portion de la lumière incidente, qu'il renvoie de tous côtés dans l'espace par un véritable rayonnement et toujours de la même manière, pourvu que l'on ne change rien dans ses formes extérieures et que la lumière ne soit pas séparée; dans ce dernier cas et quelle que soit la couleur du rayon lumineux, « tous les corps, dit Newton, paraissent uniquement de la couleur de cette lumière, avec la seule différence que quelques-uns la réfléchissent d'une manière plus forte et d'autres d'une manière plus faible. »

On appelle *couleur propre* ou *permanente* des corps la portion de lumière incidente que les corps renvoient dans l'espace. Quant aux couleurs *accidentelles*, telles par exemple que celle qui résulte de l'ombre des corps produite sur un mur blanc, et qui est bleue d'après les observations de Buffon et de Léonard de Vinci, on peut voir le détail de ces curieuses observations, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, année 1743, et dans l'ouvrage de Léonard de Vinci qu'on citera plus bas.

Les couleurs irisées qui se forment sur les plumes du paon, sur les toiles d'araignée, sur certaines soies, sur les bulles de savon, etc., ne sont pas simples, car elles se laissent décomposer par le prisme, et l'on y retrouve les couleurs élémentaires dans des proportions diverses. La couleur azurée du ciel s'explique par la diverse réfrangibilité des rayons. « Car, dit Newton, « telle est la nature de toutes les vapeurs que, « lorsqu'elles commencent à se condenser et à « s'unir en petites parcelles, elles acquièrent la « grosseur qui est propre à réfléchir un tel azur « avant que de pouvoir composer des nuées d'aucune autre couleur. Ainsi, comme c'est la première couleur que les vapeurs commencent à « réfléchir, ce doit être la couleur du ciel le plus « pur et le plus transparent, puisque les vapeurs « n'y sont pas encore parvenues à la grosseur « qu'elles doivent avoir pour pouvoir réfléchir « d'autres couleurs, comme cela se trouve confirmé par l'expérience. »

C'est par le mélange de poudres diversement colorées que les peintres composent leurs couleurs; mais ces mélanges n'approchent jamais de la vérité, et le prisme met à nu les combinaisons qui les ont produites. On entend aussi par couleur, en peinture, un ensemble de tons liés ou opposés entre eux, et qui sont dégradés par de justes nuances en proportion des plans qu'occupent les objets; et par *couleur dominante* on entend un ton général sans lequel il n'y aurait pas d'harmonie. Il n'existe par précisément de traité spécial sur la couleur, mais on peut trouver quelques principes épars dans Léonard de Vinci, *Trattato della pittura di Leonardo da Vinci, Roma*, 1817; Arsène, *Manuel du peintre* (1833); l'abbé Lanzi, *Storia pittorica della Italia, Pise*, 1816; Zanetti, *Della Pittura;* Reynolds, Bunet, Richardson, etc. X.

COULEURS. (*Technologie.*) Considérées sous le rapport technologique, les couleurs sont l'objet d'un art qui a pour but leur préparation, soit à l'huile, soit à la détrempe, et dans cet état elles sont employées par les peintres en tableaux ou par les peintres décorateurs. Après avoir fait connaître les noms des substances employées dans le commerce sous le nom de couleurs *primitives*, nous indiquerons sommairement les procédés employés pour les préparer.

Les couleurs primitives ou fondamentales sont le blanc, le jaune, le rouge, le bleu et le noir, et elles sont ainsi nommées parce qu'avec celles-ci les peintres parviennent à faire toutes les autres et les nuances qui en dérivent. Les blancs se font avec toutes les craies et avec les blancs de plomb, d'Espagne, de Bougival, avec la céruse, etc.; les jaunes, avec les ocres, la gomme-gutte, la terra merita, etc.; les rouges, avec le carmin, le cinabre, les laques de Venise et d'Italie, les ocres rouges, etc.; les bleus, avec l'outremer, le bleu de Prusse, le bleu de cobalt, les cendres bleues; enfin le noir, avec le noir d'ivoire, d'os, de liége, de charbon, de fumée, etc. Avec ces couleurs primitives on parvient à faire les orangés, les violets, les verts et les bruns. On extrait aussi directement ces derniers de diverses

Fig. 1.

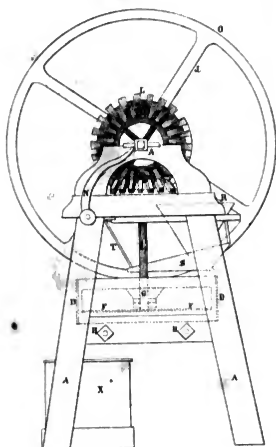


Fig. 2

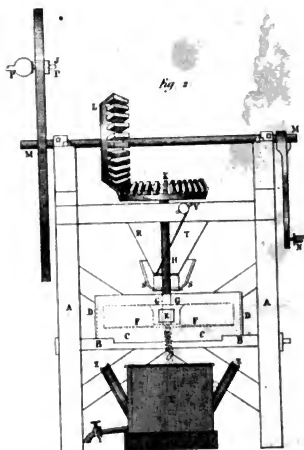
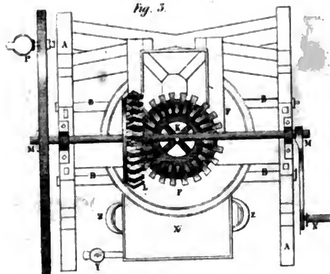


Fig. 3.



Sculp.

substances naturelles ou de produits chimiques : c'est ainsi que les orangés se fabriquent avec le minium, le cinabre, le vermillon, etc.; les violets avec les oxydes violets de fer, le pourpre de Cassius; les verts proviennent du vert de vessie, vert-de-gris, vert de Hongrie, vert de montagne, vert d'iris, etc.; et les bruns, de la terre de Cologne, de celle de Cassel, de la terre *d'ombre*, du bitume, etc.

Toutes ces couleurs, pour être étendues et appliquées, ont besoin de diverses préparations. On les broie d'abord sous la *molette* et sur le *porphyre :* le premier objet est une pierre fort dure taillée en cône tronqué dont la grande base est polie et tant soit peu concave; le deuxième objet forme une table carrée d'une substance la plus dure possible, et c'est entre ces deux objets que se broient les couleurs, mais après qu'on a eu le soin de les détremper avec une eau légère, douce (préférable aux eaux de puits ou de source), pour que le broiement ne fasse pas échapper les substances en poussière impalpable. On les met en petits tas appelés *trochisques ;* on les fait bien sécher et on ne les broie à l'huile qu'après leur parfaite dessiccation. On se sert dans ce broiement d'un couteau formé d'une lame très-mince, très-flexible et qui sert à ramasser les substances qui s'écartent du centre. Dès que la substance est suffisamment broyée, on la ramasse en petits tas, et lorsque la dessiccation est complète, on la met dans des bocaux, soit pour la livrer ainsi aux peintres en détrempe, qui les emploient dans une solution de colle de peau, soit pour attendre le moment où on veut les délayer à l'huile. Dans ce dernier cas on se sert de l'huile de noix, préférable à celle de lin à cause de sa blancheur, mais inférieure comme moins siccative. On dépose ces tas dans des vases de terre vernissés et l'on en forme ensuite des *nouets*, c'est-à-dire qu'on en met une certaine quantité dans de petits morceaux de vessie de cochon soigneusement ficelés par le haut. Il est très-essentiel dans cette fabrication de savoir bien nettoyer le porphyre et la *molette* avant de s'en servir pour broyer d'autres couleurs : ces deux objets se nettoient avec de l'huile pure qui sert à enlever les dernières molécules de couleurs dont ils sont enduits. Cette huile s'enlève avec le couteau et l'on passe sur la pierre de la mie du pain un peu tendre pour ôter la couleur. On continue l'opération jusqu'à ce que la mie ne soit plus teinte et reste presque blanche en petits rouleaux. Il y a des ateliers où l'on a des porphyres destinés à un seul usage, par exemple au blanc de plomb, couleur fort délicate et que le moindre mélange altère. Des dangers assez graves atteignent les personnes qui se livrent au broiement des couleurs, surtout de certaines couleurs, telles que le vert-de-gris, l'orpin, la céruse, le vermillon, etc., véritables poisons dont les émanations occasionnent cette terrible maladie connue sous le nom de *colique des peintres*.

M. Pajot des Charmes a inventé une machine qui remplace l'ouvrier broyeur dans toutes ses fonctions; on a également, en Angleterre, imaginé un moulin pour broyer les couleurs; en voici le plan et l'explication.

Fig. 1. Élévation du moulin, vu du côté de la manivelle.

Fig. 2. Seconde élévation, prise de côté.

Fig. 3. Plan du même appareil.

Les mêmes lettres se rapportent aux mêmes parties dans les trois figures.

A. Bâti du moulin consolidé par deux barres de fer B.

C. Meule inférieure ou gisante, en fer, sillonnée de rayures à la surface, et environnée d'un cercle en fer D qui retient la couleur.

E. Trou pratiqué dans le cercle, et par où sort la couleur broyée pour tomber dans le vase X.

F. Meule tournante en fer, ayant un trou à rebord G, recevant la couleur qui s'échappe de l'auget pour s'introduire entre les deux meules.

H. Axe vertical en fer qui fait mouvoir la meule.

K. Roue d'angle horizontale.

L. Roue d'angle verticale, engrenant avec la roue K, et placée sur l'axe M.

M. Axe portant une manivelle N faisant tourner la meule F.

O. Volant portant une manivelle P sur un de ses rayons, où l'a fixé un écrou J.

R. Trémie; S, auget suspendu au-dessous par la chaîne T.

V. Cylindre réglant l'inclinaison de l'auget.

X. Boite en cuivre pour recevoir la couleur, ayant ses anses ZZ.

Y. Robinet pour soutirer la couleur.

COULEUR DES PLANTES. — La couleur des plantes est un des phénomènes les plus remarquables de la nature, et, sans contredit, son plus bel ornement. C'est le *Cœli enarrant gloriam Dei* de notre globe. — En effet, quel plus beau spectacle que celui que les plantes présentent pendant toute la durée de chaque époque de végétation ! ici, des prairies d'un vert tendre ou foncé, parsemées de fleurs aussi variées par leurs nuances que nombreuses par les espèces de végétaux qui les produisent; là, des champs couverts de toutes sortes de plantes utiles, particulièrement de

céréales, dont les chaumes s'inclinent sous la pression des vents, et se relèvent ensuite, offrant différentes teintes de verdure, au milieu desquelles se montrent des fleurs brillantes de toutes sortes de couleurs, depuis le rouge vif jusqu'au blanc pâle; plus loin, des forêts plus ou moins étendues, riches par les nuances de leur couleur verte; enfin, jusqu'au fond des mers et des lacs, des cavernes et des souterrains, des plantes, offrant des couleurs plus distinctes, varient du vert noirâtre au rouge pourpre. — Ainsi, soit qu'elles couvrent les continents, soit qu'elles végètent au fond des mers ou dans les souterrains de notre globe, les plantes offrent des couleurs variées, dont la couleur verte, cependant, est, pour ainsi dire, exclusivement celle des végétaux, terrestres et *aériens,* c'est-à-dire, croissant à la superficie du sol et s'élevant dans l'atmosphère. — Mais la couleur des plantes, comme celle de tous les corps colorés, n'est point le résultat d'une matière particulière *sui generis :* elle dépend des rayons lumineux, soit qu'ils viennent directement du soleil, soit qu'on les produise par la combustion ou la combinaison de substances quelconques, lesquels étant diversement reflétés par chaque espèce de plante, et souvent d'une manière différente par chacun de ses organes, sont décomposés, comme par le prisme, en sept couleurs : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, le violet et l'indigo, d'où il résulte que si les rayons sont réfléchis sans être décomposés, la plante ou ses organes sont blancs, et, au contraire, si les rayons sont absorbés en totalité, la plante ou ses organes sont noirs; mais si les rayons lumineux sont décomposés, et que le rouge, ou l'orangé, ou le jaune, ou le vert, ou le bleu, ou le violet, ou l'indigo, soient réfléchis, et tous les autres absorbés, les plantes ou leurs organes offriront l'une ou l'autre des sept couleurs, ou bien des nuances diverses résultant de ce que plusieurs couleurs sont réfléchies en même temps, ce qui constitue les couleurs complexes que l'on trouve dans la nature, et que plusieurs arts, en particulier celui du teinturier, produisent à volonté, en disposant les molécules des tissus et des corps bruts quelconques de manière à réfléchir telle et telle couleur du rayon lumineux et à absorber les autres. — Dans l'ordre de la nature, cette disposition des molécules s'effectue d'après les lois qui régissent les corps bruts et les êtres organisés. Quand l'auteur de toutes choses eut dit : *Que la terre se couvre de plantes, et que chacune se reproduise en son espèce!* la couleur des plantes, et toutes les modifications qu'elle présente, ainsi que le nombre très-considérable de caractères qui les distinguent les unes des autres, furent créées en même temps, comme étant l'accomplissement de la volonté du Créateur. Et c'est là ce qu'il faut entendre par les expressions : *nature, ordre et lois de la nature.* — Chose prodigieuse! un petit nombre d'organes primitifs ou essentiels, à l'aide de leurs modifications constantes, dont la couleur fait partie, suffisent pour séparer et faire reconnaître le nombre très-considérable d'espèces de végétaux qui existent. Dans l'état actuel de la botanique, ce nombre est au moins de 100.000 espèces, et, en y réunissant les variétés qu'il importe de connaître dans les applications de la botanique aux divers besoins de l'homme, variétés dépendant des climats, des latitudes, de la hauteur au-dessus du niveau des mers, de la nature des terrains, des constitutions variables de l'atmosphère, etc., etc., l'imagination s'effraye du nombre d'individus plantes qui existent et qu'il faut connaître, et de la variation que leur couleur doit présenter. — Cependant les travaux et les recherches d'anatomie végétale, auxquels M. Raspail a si puissamment contribué, permettent d'apprécier la disposition des molécules dans les tissus organiques, ou à leur superficie, lesquelles réflètent, en les décomposant, les rayons lumineux, et sont le siége de la couleur des plantes. Cette disposition des molécules se présente, en général, sous la forme de globules. Entrons dans quelques considérations. — Premièrement, la couleur verte des plantes a son siége dans des globules colorés en vert, et de nature résinoïde, qui se développent sur les parois des cellules arrondies, formant la partie herbacée des végétaux annuels et des jeunes pousses des arbres et arbrisseaux; on trouve aussi ces globules verts dans les cellules plus petites, et d'un aspect velouté, qui forment les parois des stomates, ou petites bouches, existant sur toutes les parties vertes des plantes; et c'est dans la partie verte des plantes, soit au fond des stomates, soit dans la substance des globules verts, ou peut-être dans les intervalles intercellulaires, nommés *méats intercellulaires,* que s'opère le phénomène le plus extraordinaire, celui sans lequel l'ordre de choses établi par le Créateur ne pourrait subsister. — Ce phénomène est la décomposition du gaz acide carbonique et de l'eau en vapeurs que les plantes pompent dans l'air atmosphérique, ou dans le sol, dont le résultat, sous l'influence solaire, ou de la lumière diffuse, est l'absorption et l'assimilation du carbone et de l'hydrogène en leur propre

substance, tandis que l'oxygène à l'état de gaz est versé dans l'air atmosphérique; et c'est ce gaz oxygène qui renouvelle, qui remplace constamment celui que l'atmosphère perd à chaque instant : 1° par l'altération et la décomposition des substances organiques quelconques qui en absorbent; 2° par les plantes qui, dans l'obscurité et pendant les nuits, pompent du gaz oxygène dans l'air, et y versent du gaz acide carbonique; 3° par la combustion des substances comburantes, qui ne s'effectue qu'à l'aide du gaz oxygène fourni par l'air atmosphérique, dont le produit, en général, est de l'acide carbonique et de l'eau; 4° enfin, par la respiration des animaux et de l'homme en particulier, dans laquelle une certaine quantité d'air atmosphérique (14 pouces cubes pour chaque inspiration de l'homme) est introduite dans les poumons, ou tout autre organe respiratoire, selon l'espèce d'animal; et l'oxygène, passant dans le sang, est porté dans toutes les parties du corps, tandis que du gaz azote et du gaz acide carbonique sont rejetés dans l'atmosphère par l'expiration. — Ainsi, ce grand phénomène, dont le but est de maintenir l'air atmosphérique dans les proportions indispensables de gaz oxygène et de gaz azote, pour que les plantes puissent vivre et se renouveler, les animaux vivre et se reproduire, l'homme vivre et se perpétuer dans ses descendants, ce grand phénomène, dis-je, s'accomplit dans la partie verte des plantes. Admirable enchaînement, qui montre la toute-puissance qui maintient l'ordre établi dans la nature! — Deuxièmement, outre la couleur verte, et quelques exceptions sans doute peu importantes, il y a d'autres couleurs qui sont particulières à certains organes des végétaux, tels que les racines, les tiges, les fleurs, etc., etc., auxquels est applicable ce que nous avons dit plus haut, avec la différence que ces couleurs peuvent être dissoutes dans des véhicules (eau, alcool, éther, huiles, etc.), ou combinés avec certains agents chimiques, et fixés sur des tissus quelconques, de manière à transmettre à ceux-ci la propriété de décomposer les rayons lumineux en réfléchissant telle couleur et absorbant les autres. C'est là encore l'art du teinturier. — Mais, dans les tiges ligneuses, c'est-à-dire les bois proprement dits, il y a cette particularité que les globules qui donnent la couleur sont de nature très-diverse, et toujours rapprochés ou confondus avec les globules de ligneux, qui donnent la solidité aux différentes espèces de bois, en sorte que plus ces globules colorants et de ligneux sont nombreux, plus le bois est coloré et dense. — Quant à la couleur des fleurs, souvent si brillante et si tranchée, elle rentre aussi dans les considérations que nous avons indiquées. Mais ces couleurs ne se lient point aux grands phénomènes de la nature, comme la couleur verte, et semblent ne se rapporter à l'homme que pour ses commodités et ses besoins individuels. CLARION.

COULEUVRE (*coluber*, Daudin), genre de reptiles de l'ordre des *ophidiens*, dont le corps est couvert d'écailles en dessus, avec des plaques entières sous le ventre, doubles sous la queue; la tête couverte de neuf à douze écailles plus grandes que celles du reste du corps; il n'y a pas d'ergots sur les côtés de l'anus. Ce sont des serpents de moyenne ou de petite taille, dont la nourriture varie selon les espèces, mais consiste toujours en animaux qu'ils prennent tout vivants. Il est faux, quoi qu'on en ait dit, qu'elles aillent manger les fruits dans les jardins et sucer le lait des vaches dans les prairies et les étables. Elles pondent une ou deux fois chaque année un assez grand nombre d'œufs oblongs et membraneux, attachés en chapelet les uns aux autres, et que la chaleur du soleil fait éclore. Ce genre contient un grand nombre d'espèces, et il y en a dans toutes les parties du globe; celles des pays froids ou tempérés s'enfoncent en terre en automne et y restent engourdies pendant tout l'hiver. On trouve dans toute la France, et particulièrement aux environs de Paris, les espèces suivantes.

La *couleuvre à collier*, dont la taille est de deux pieds à trois pieds et demi. Elle est cendrée, avec des taches noires le long des flancs, et trois taches blanches formant un collier sur la nuque; ses écailles sont relevées d'une arête. Elle varie d'ailleurs pour les couleurs: le collier est souvent jaune; le dos où le cou présente parfois des taches, soit jaunes, soit couleur de feu; la teinte générale passe tantôt au bleu, tantôt au brun. Cette couleuvre se rencontre communément dans toute l'Europe, sur le bord des eaux douces, dans les prairies, sur la lisière des bois. On la désigne vulgairement sous les noms d'*anguille de haie*, de *serpent d'eau*, de *serpent nageur*. Elle nage en effet assez facilement, traverse des mares et des ruisseaux; elle grimpe aussi aux arbres avec une agilité remarquable, pour y surprendre les oiseaux. Elle pond dans des trous, sur le bord des eaux, dans le fumier, dans les meules de foin, de quinze à quarante œufs ovales, gros comme le doigt, et attachés en chapelet les uns aux autres. Ils éclosent au milieu de l'été, et avant l'hiver les petits

ont déjà six pouces de longueur. On peut manier sans crainte cette couleuvre, car elle ne cherche à mordre que lorsqu'elle est très-irritée, et sa morsure n'est pas dangereuse. Quand on la tourmente, elle siffle avec force, exhale par la bouche une vapeur fétide, et laisse suinter de dessous ses écailles une humeur blanche d'une grande puanteur. On la mange dans quelques pays, et l'on en prépare des bouillons qui s'emploient, ainsi que sa graisse, dans diverses maladies, mais ce sont des remèdes à peu près abandonnés de nos jours.

La *couleuvre vipérine*, gris brun, avec une suite de taches noires formant un zigzag le long du dos, et un autre de taches plus petites œillées le long des côtés, couleurs qui la font ressembler à la vipère; le dessous est tacheté en damier de noir et de grisâtre; les écailles sont relevées d'une arête. Elle a dix-huit pouces de longueur, et se distingue des autres couleuvres en ce qu'elle met au jour ses petits vivants.

La *couleuvre lisse*, d'une taille un peu inférieure à celle de la couleuvre à collier, roux-brun, marbrée de couleur d'acier en dessous, avec deux rangs de petites taches noirâtres le long du dos; les écailles lisses, portant chacune un petit point brun vers la pointe.

La *couleuvre verte et jaune*, la plus jolie des espèces d'Europe, tachetée de noir et de jaune en dessus, toute jaune verdâtre en dessous; les écailles lisses. Sa taille varie de trois à quatre pieds, et va quelquefois jusqu'à cinq. Elle se trouve dans les contrées méridionales de la France, et quelquefois même à Fontainebleau. Sa demeure ordinaire est dans les bois, le long des haies, ou bien au milieu des rochers et des pierres. Elle se nourrit d'oiseaux, de souris, de grenouilles, de crapauds, etc., grimpe sur les arbres et nage avec agilité.

On trouve dans le midi de la France et en Italie la *couleuvre à quatre raies*, fauve, avec quatre lignes brunes ou noires sur le dos. C'est le plus grand de nos serpents d'Europe : elle dépasse quelquefois six pieds. C'est encore à ce genre qu'appartient le *serpent d'Esculape*, que l'on trouve en Italie, en Turquie, en Hongrie, en Illyrie, et que les anciens avaient consacré au dieu de la médecine, qui s'était plusieurs fois caché, dit la Fable, sous forme d'un serpent. DENEZIL.

COULEVRINE. (*Art militaire.*) Ancienne bouche à feu à tir direct, qui n'a pas moins varié que le reste de l'artillerie, et qui a été tour à tour ou une coulevrine à main, ou une pièce monstrueuse. — Originairement, ce fut une bombarde allongée et amincie. Son usage a duré au moins trois siècles et demi. « On a trouvé depuis peu au fond du puits de l'ancien château de Coucy (Aisne) le fragment d'une coulevrine où est tracé le millésime 1258; ce qui semble prouver que l'usage du canon est d'un siècle au moins plus ancien qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. » — Ce fragment a 22 pouces de longueur. Le tube n'a qu'un pouce de calibre; il est brisé à 4 pouces en avant des tourillons, et comprend la culasse et le renfort; il est en cuivre jaune, et porte en exergue les mots : « Faict le 6 mars 1258. Raoul, roy de Coucy. » Ce morceau a été trouvé à 194 pieds de profondeur, en juin 1819, dans le puits de la grosse tour de Coucy, propriété de la maison d'Orléans. Une dissertation historique à ce sujet se trouve dans l'*Annuaire du département de l'Aisne* (1824). — On regarde la légende comme apocryphe, parce que les chiffres arabes n'auraient commencé à être en usage en France que vers l'an 1306 : ainsi l'inscription aurait été gravée au moins un demi-siècle plus tard que le millésime qu'elle indique; d'ailleurs, suivant l'histoire, Raoul II fut tué à la bataille de Massoure, en 1250; mais ce grand roi a-t-il eu un successeur sur le trône de Coucy, c'est ce que nous ignorons, ainsi que beaucoup d'autres particularités de son royaume. Ce que nous voyons dans Froissard et dans l'histoire de Coucy, par don Duplessis, c'est qu'en 1385, un seigneur de Cléry était maistre des canons d'Enguerrand VII, seigneur de Coucy. La royauté était dégénérée en seigneurie; les plus grands empires ont une fin. — En 1428, les coulevrines employées à la défense d'Orléans différaient des canons et bombardes de la même ville par un bien moindre volume, et parce que le tube était d'une seule pièce, au lieu d'être à boîte ou à chambre mobile; on les chargeait avec des balles de plomb, au moyen d'une baguette de fer; telles de ces coulevrines, dont la pesanteur intrinsèque n'excédait pas 10 à 12 livres, étaient enchâssées dans un affût, comme les bombardes, et soutenues sur un chevalet, au lieu d'être sur un tablouin à roues. — A la bataille de Guinegate, en 1479, il y avait une énorme coulevrine qu'on appelait la grosse bourbonnaise. — Dans l'expédition de Naples, en 1495, les coulevrines françaises venaient après le canon; elles étaient plus longues, de moindre calibre, et classées avant les fauconneaux. — En 1512, le succès de quelques coulevrines qui renversèrent, à Novarre, les gendarmes, fut la cause première du discrédit où cette troupe tomba par la suite. — Depuis ces époques, notre coulevrine

a varié dans ses formes, suivant qu'elle s'est appelée basilic, bâtarde, demi-canon, double coulevrine, extraordinaire, légitime, etc. Les différents écrivains lui donnent 16, 20, 24 et 28 livres de balles, et d'autres jusqu'à 40 et 100 livres; la coulevrine ou bombarde de Louis XI portait un boulet de 500, celle de Marseille et de Malaga un de 80 livres, celle d'Ehrenbreitstein un de 141 livres; elle se voyait encore en 1831 à la citadelle de Metz; elle pesait 26,383 livres. Daniel avait vu à Dunkerque la coulevrine de Nancy, fondue en 1592 ou 1598, par l'ordre du duc de Lorraine; elle était la plus longue pièce de France; elle avait plus de 7 mètres d'une extrémité à l'autre, recevait du 18 et n'avait que la portée ordinaire. — Une coulevrine non moins célèbre était celle de Bois-le-Duc, qu'on nommait *la diablesse*. — Au commencement du dernier siècle, les coulevrines françaises ne chargeaient que du 4; elles ont été réformées et refondues sous Louis XV, en 1732; cependant, on lit dans les *Mémoires de Bonaparte* (Montholon, tome III), qu'au siége de Toulon, en 1793, il fut amené à grands frais de Marseille une coulevrine (celle de 80 livres de balles) qui était censée porter à 2 lieues; elle ne fut d'aucun secours. — On se formera une plus juste idée du sujet par l'aperçu historique que voici. Au siége d'Orléans, en 1428, Salisbury est blessé à mort d'un coup de coulevrine. Louis XII, en 1509 fait tirer sur Venise, à coups perdus, 500 ou 600 volées de ces *engins à poudre*, comme on disait alors. A la bataille de Ravenne, en 1512, si l'on en croit l'histoire de Bayard, un boulet de coulevrine emporta 33 cavaliers. A la bataille d'Ivry, Henri IV n'avait que 2 coulevrines, c'était le tiers de tout son parc; mais en 1610, il attache 6 coulevrines à son armée de Châlons. — Ignace de Loyola, chevalier galant et coquet, est estropié en 1521 d'une balle de coulevrine, en défendant le château de Pampelune contre l'armée de François Ier : cet accident le décida à prendre la soutane pour masquer la difformité que cette blessure lui avait laissée. Ce cerveau ardent fonda l'ordre des *jésuites*, après une veille d'armes où il s'était fait le champion de la Vierge Marie. L'arme qui avait été la cause première de la création des enfants de Jésus fut achetée par leur société, et transportée en 1664 dans leur établissement de Buenos-Ayres; elle y devint l'objet d'un culte idolâtre, et, annuellement, « le 27 septembre, tous les profès des nouvelles Indes venaient, avant l'extinction de l'ordre, la baiser (la coulevrine) comme premier canal de la grâce suffisante. » — Les vétérans de l'armée française se souviennent d'avoir vu à Gand une coulevrine qu'on supposait espagnole, et appartenant au règne de Charles-Quint; on l'appelait *le grand canon*; son diamètre permettait qu'un homme pût s'y introduire et même s'y tenir assis; il était d'usage, lors de la fête des cordonniers, qu'un d'entre eux vint s'y placer et y fît mouvoir ses bras en simulacre des travaux de sa profession. — Quelques savants des Pays-Bas ont cru retrouver dans cette pièce la bombarde dont fait mention Froissard, et que, suivant lui, les Gantois avaient fait fabriquer en 1382 pour le siége d'Audenarde, attaqué par Philippe d'Artevelde. Il dit : « Encore firent faire ceux de Gand un engin et asseoir devant la ville (Audenarde), qui jettoit croisseaux (creusets ou brulots) de cuivre tout bouillants. » — En 1452, les Gantois portèrent, dit-on, au siége d'Audenarde cette pièce et l'y abandonnèrent; on suppose qu'à cette époque les Audenardois, qui tenaient pour le duc de Bourgogne, y firent ciseler les armoiries du duché; elles y sont figurées, ainsi que celles de Flandre, près de la lumière. — En 1578, les Gantois reconquirent ce canon et le ramenèrent par l'Escaut, comme le témoignent les documents des archives de l'hôtel de ville d'Audenarde. — Ce canon ornait la place du marché de Gand; il fut longtemps supporté sur des tréteaux, avant de reposer sur un trépied en pierre. Ce chef-d'œuvre de l'art du forgeur était confectionné en lattes de fer; sa chambre était mouvante, la longueur de la pièce était de 18 pieds, sur 10 pieds 10 pouces de circonférence; elle pesait 33,106 livres, et lançait des boulets de pierre ou des barils remplis de mitraille. — Mais sur ces questions il y a ambiguïté et incertitude. Daniel dit que la bombarde qui servait en 1382 avait 50 pieds de long; le gros canon de Gand n'en a pas moitié. Daniel penche vers l'opinion que cette bombarde de 1382 était une machine *névrobalistique*, ce qui n'est pas dépourvu de vraisemblance. Les uns appellent *coulevrine* le gros canon de Gand, les autres l'appellent *bombarde*. Il a eu le nom de *Dulle-Griet* ou *Marguerite la Furibonde*, et celui de *Diable-Rouge*, à raison de la couleur dont il était peint. On en pourrait conclure que Marguerite la Furibonde était une bombarde névrobalistique ou un engin à ressorts, et que le Diable-Rouge était la pièce en métal, qui s'était conservée comme un trophée. — La milice turque tient encore en batterie des coulevrines de fer pour la défense des châteaux de l'Hellespont et de la passe des Dardanelles; une entre

autres a 8 mètres de long. — De nos jours, une coulevrine joue un rôle dans les cérémonies sacrées de Rome, où les vieilles routines de guerre se sont conservées, comme dans presque toute l'Italie. La grande coulevrine de Saint-Pierre donne, au château Saint-Ange, lors de l'élection des papes, le signal d'une décharge de toute l'artillerie. — Concluons-en que les historiens qui parlent de coulevrines, sans en caractériser le calibre, disent un mot qui ne présente pas de sens à l'esprit; il en est malheureusement ainsi d'une prodigieuse quantité de termes militaires. La langue militaire est à créer. Gal Bardin.

COULIS, suc exprimé de viandes, de poissons, ou de légumes, quelquefois de ces diverses substances ensemble, qu'on extrait au moyen de la chaleur et qu'on fait passer à travers un tamis. Les coulis présentent dans un état de rapprochement extrême les principes les plus odorants et les plus sapides des matières alimentaires, que relèvent encore des condiments de toute espèce : aussi ne sont-ils employés eux-mêmes que comme des assaisonnements qu'on prépare à l'avance et que l'on conserve pour l'usage. Employés seuls, les coulis agiraient comme trop stimulants sur les organes digestifs et ne seraient pas supportés; mais ils sont fort utiles pour relever le goût des aliments fades et pour en favoriser la digestion et l'assimilation. F. Ratier.

COULISSE, Coulisseau (*Technologie*), rainure ou canal dans lequel va et vient avec plus ou moins de frottement une règle de bois, de métal, etc. — Quelquefois, on appelle coulisse la pièce mobile elle-même. — Les ouvriers désignent par le nom de coulisseaux les deux pièces qui forment le canal d'une coulisse. — A proprement parler, il peut exister des coulisses rectilignes, circulaires, etc. T.

Il y a encore dans les arts et métiers et dans les sciences un nombre infini et varié de coulisses qu'on fait mouvoir en les tirant, en les allongeant; telles sont principalement celles des lorgnettes, des corsages des robes de femmes, des ouvertures de leurs sacs à ouvrage, de certaines bourses, etc. Les instruments de mathématiques, de physique, d'astronomie, ont pour la plupart des coulisses où se meuvent des boutons, des pinnules ou plaques de cuivre et autres choses qu'il faut, dans plusieurs opérations, éloigner, séparer ou rapprocher. Enfin, c'est par des coulisses que se meuvent la plupart des machines. —En termes de blason, la coulisse est la représentation d'un château, d'une tour ayant une herse ou porte-coulisse. — Les imprimeurs appellent *coulisse de galée* celle du bois sur laquelle le compositeur arrange ses lignes. — La *coulisse*, en termes d'horlogerie, est un demi-cercle sous lequel le râteau du ressort spiral peut se mouvoir. H. Audiffret.

COULISSES. (*Théâtres*.) On donne ce nom aux pilastres ou châssis mobiles qui sont placés sur les deux côtés du théâtre, de distance en distance, et qui, par l'effet de la perspective, servent à compléter la décoration. Les arbres, les colonnes, les panneaux d'appartement qu'elles représentent bien que détachés et séparés par un intervalle de trois ou quatre pieds, semblent se joindre et former un ensemble, parce que les coulisses sont toujours en rapport et en harmonie avec la toile du fond. Leur nombre varie suivant la profondeur du théâtre, et on les distingue, tant celles de droite que celles de gauche, par un numéro dont le premier est le plus près des spectateurs. Leur nom de coulisse vient de ce que, dans les changements de décoration on fait *couler* une coulisse devant celle qu'on veut cacher, ou couler celle de devant pour découvrir celle qui est derrière. On appelle aussi *coulisses* les intervalles qui séparent ces châssis; c'est par les coulisses que les acteurs entrent sur la scène et en sortent. Tel acteur entre par une coulisse de devant ou de droite, et sort par une coulisse de gauche ou du fond. — Lorsqu'au théâtre on respectait les convenances, et qu'on voulait épargner aux spectateurs, surtout aux femmes, l'aspect d'un assassinat, les angoisses de la mort, la victime frappée ou empoisonnée allait tomber dans la coulisse la plus voisine, et, plus souvent encore, c'était dans les coulisses que les forfaits les plus horribles étaient censés commis. Mais, si les représentations scéniques étaient rarement ensanglantées, d'autres abus existèrent longtemps au théâtre. Des banquettes adossées contre les coulisses rétrécissaient la scène, embarrassaient les acteurs, entravaient l'exécution dramatique et détruisaient toute illusion : là se plaçaient des magistrats oisifs, de jeunes officiers, des petits maîtres de cour, qui, sachant tout sans rien apprendre, et jugeant tout sans rien savoir, contrastaient ridiculement avec la gravité romaine, avec l'héroïsme grec, coudoyaient Caton et se mesuraient avec Achille. Après de longues réclamations, ces banquettes furent supprimées à la Comédie française, en 1759, et disparurent un peu plus tard des autres théâtres. Mais les coulisses continuèrent longtemps encore à être envahies par des individus inutiles ou étrangers aux théâtres. Les mirliflors y allaient pour courtiser les actrices ou pour lorgner les belles qui étaient dans la salle. Le parterre, qui aper-

cevait des jeunes gens en frac ou en uniforme chuchoter avec Phèdre ou Sémiramis, criait à tue-tête : *hors des coulisses!* et la résistance, l'obstination des deux côtés, donnèrent souvent lieu à des rixes funestes, à de cruelles catastrophes, tant à Paris qu'en province. Quelquefois aussi ces *piliers de coulisses* s'avilissaient, se compromettaient eux-mêmes avec les comédiens. On a vu un jeune conseiller au parlement, par suite d'une rivalité amoureuse, recevoir dans les coulisses des soufflets et des coups de pied de Dugazon. Quel plaisir avaient donc ces messieurs à *hanter les coulisses*, à se commettre avec les *héros de coulisses*, pour conter fleurette aux *princesses de coulisses?* Comment n'éprouvaient-ils pas que tout ce qu'ils voyaient dans les coulisses, tout ce qui se passait derrière les coulisses, était bien fait pour détruire tout prestige? Des lampions, des trappes, des cordes, des poulies, des derrières de décorations, des garçons de théâtre en veste ou en chemise, des actrices plâtrées ou enluminées, des acteurs achevant leur toilette entre les mains du perruquier ou du tailleur; Tancrède avalant un verre de vin pour se remettre en verve, et Mérope recevant un bouillon de sa cuisinière pour réchauffer ses entrailles maternelles; Rodogune et Cléopâtre se disputant comme des poissardes, en attendant de se quereller plus noblement sur la scène; Agamemnon se farcissant le nez de tabac, parce que la tabatière est interdite aux rois de théâtre comme une inconvenance, aux héros grecs comme un ridicule anachronisme; Pyrrhus se mouchant parce que le mouchoir n'y est permis qu'aux Andromaques et aux Électres, tout cela n'était-il pas capable de désenchanter l'imagination des plus fanatiques amateurs de spectacles? Il y a bien des choses (même sur d'autres théâtres que ceux où l'on joue la comédie et l'opéra) qui ne sont bonnes qu'à être vues de loin, qui perdent à être vues de près. Ainsi, *regarder dans les coulisses* ou y pénétrer, c'est le plus sûr moyen de se dégoûter du théâtre. — Quand on veut suivre avec succès, comme acteur ou comme auteur, la carrière dramatique, il faut perdre de vue les coulisses, il faut les oublier; elles sont heureusement interdites depuis longtemps au public. Il n'est permis qu'à l'auteur d'une pièce nouvelle de s'asseoir dans une coulisse, son ouvrage à la main, pour en diriger la représentation et souffler au besoin. — Par COULISSES, on entend aussi tout ce qui est relatif à l'administration intérieure et au régime des théâtres, aux habitudes, à la moralité des comédiens, à leurs procédés, soit entre eux, soit envers le public et les auteurs dramatiques. De là sont venues les locutions qui commencent à devenir un peu surannées : *tripot de coulisses, intrigues de coulisses, bruits de coulisses, nouvelles de coulisses.* Les épreuves, les lenteurs, les angoisses qu'un auteur devait subir, présentation de pièce, lecture, répétitions, corrections, et coupures exigées, conciliation d'acteurs, refus d'actrices, etc., quel patience ne lui fallait-il pas pour capter la bienveillance du *tripot de coulisses,* pour surmonter les *intrigues de coulises!* une pièce tombe; une autre reçue depuis longtemps n'est pas jouée, ou cède le pas au premier ouvrage d'un jeune débutant protégé d'une actrice; un acteur est sifflé; un autre, après de brillants débuts, est obligé de s'en retourner en province. Tels sont les résultats des *intrigues de coulisses.* Ces intrigues sont souvent annoncées par des *bruits de coulisses,* des *nouvelles de coulisses,* qui se composent aussi des détails vrais ou faux de la chronique scandaleuse ou galante du théâtre. H. AUDIFFRET.

COULOMB (CHARLES-AUGUSTE DE), physicien célèbre, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel du génie, naquit à Angoulême en 1736, d'une famille de magistrats. Après avoir achevé ses études à Paris, Coulomb embrassa, très-jeune encore, la carrière militaire. La première mission qui lui ait été confiée fut celle de diriger les travaux du fort Bourbon; mais l'influence du climat de la Martinique, qui décima ses camarades, le rendit bientôt très-souffrant; après trois ans de séjour, il revint à Paris, où, grâce à un changement de ministère, il ne reçut pas même la récompense due à l'utilité de cette expédition qui avait failli lui devenir fatale. Coulomb se consola de cette disgrâce en profitant du court espace qu'il passa dans la capitale pour se lier avec les savants les plus distingués. Plus tard des ordres ministériels l'envoyèrent successivement à l'île d'Aix, à Rochefort et à Cherbourg, mais n'interrompirent par ses travaux. Déjà il avait publié en 1777 un Mémoire sur les aiguilles aimantées, et un an avant celui-ci un autre sur la statique des voûtes; en 1779 il s'occupa à Rochefort d'expériences en grand pour apprécier le frottement et la roideur des cordages, expériences d'après lesquelles il établit sa *Théorie des machines simples,* que l'on trouve développée dans un Mémoire qui remporta le prix à l'Académie royale des sciences.

Envoyé aux états de Bretagne, en qualité de commissaire du roi, pour apprécier la possibilité et l'avantage d'un projet de canaux, Coulomb

trouva dans cette mission l'occasion de montrer toute la fermeté de son caractère et toute sa consciencieuse délicatesse. Malgré les états, il soutint l'opinion de ne pas laisser exécuter le projet, à cause du peu de rapport qu'il y avait entre les dépenses énormes que cette exécution nécessiterait et la faible utilité qui en résulterait. A son retour, une disgrâce du ministre de la marine l'envoya dans les prisons de l'Abbaye. Mandé une seconde fois dans le même but, Coulomb soutint la même opinion avec tant de fermeté qu'il fit ouvrir les yeux aux états. Ceux-ci lui firent alors des offres brillantes qu'il refusa ; ils le forcèrent à recevoir au moins une fort belle montre à secondes, aux armes de la province. C'est celle dont il s'est servi depuis pour toutes ses observations.

En 1784 Coulomb fut nommé intendant général des eaux et fontaines de France, et en 1786 élu à l'unanimité membre de l'Académie des sciences ; c'est à la même époque qu'il fut nommé chevalier de Saint-Louis et appelé, sans l'avoir demandé, à la survivance de la place de conservateur des plans et reliefs. Quelque temps après son retour d'Angleterre, où il avait été envoyé par l'Académie pour étudier le système d'administration des hôpitaux, éclata la révolution : Coulomb donna la démission de toutes ses places (sa seule fortune) et se retira au sein de sa famille, où il vécut heureux du bonheur domestique et de l'étude des sciences auxquelles il consacra le reste de sa vie. A la création de l'Institut, il fut élu membre de ce corps savant, classe des sciences; dans l'Université il fut nommé inspecteur général.

On doit à Coulomb la *balance de torsion*, instrument propre en général à mesurer les plus petites forces, et, outre plusieurs Mémoires sur l'électricité et sur le magnétisme (*voir* Mémoires de l'Académie des sciences, année 1784, p. 227), d'autres sur la torsion des fils, les effets de la chaleur (*voir* Mémoires de l'Académie, année 1804), on possède de lui un ouvrage intitulé : *Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux hydrauliques sans employer aucun épuisement*, Paris, 1779, in-8°, figures. Coulomb mourut le 23 août 1806. ROCHEFORT DE PEYSSONNEL.

COUP, CONTRE-COUP. *Voy*. CHOC et CHUTE. On traite des effets d'un coup aux articles CONTUSION, FRACTURE, LUXATION, etc. Pour les coups *de canon, de fusil*, etc., *voy*. ces derniers mots.

COUP DE COLLIER. On entend par cette expression figurée tout effort brusque et énergique destiné à vaincre un obstacle qu'on surmonterait moins sûrement par des moyens lents et mesurés. En effet, c'est en portant tout à coup son corps en avant et en pesant avec force sur son collier que le cheval de trait parvient à entrainer la charrette engagée dans un sol sans consistance ou arrêtée par un escarpement. Ce mot de *coup de collier* occupa beaucoup en France la presse et le public vers la fin de 1827. Des troubles, dont l'origine est jusqu'ici restée fort obscure, ayant éclaté à Paris, à la suite des élections, le marquis de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la guerre, prescrivit à un officier chargé du commandement des troupes de donner un *coup de collier vigoureux* pour mettre un terme aux désordres. Cette recommandation écrite, ayant été divulguée, augmenta beaucoup l'exaspération générale contre le ministère Villèle, dont le renouvellement de la chambre des députés faisait prévoir la chute prochaine, et qu'on accusait, quoique sans aucune preuve directe, d'avoir excité, pour les réprimer ensuite d'une manière violente, des mouvements populaires qui semblaient sans motifs. X.

COUP DE MAIN (*Art militaire*), entreprise hardie et périlleuse, tentée ou exécutée par un petit nombre d'hommes. Secret dans les préparatifs, prévision de toutes les chances et de tous les dangers de l'entreprise, rapidité dans la marche et dans l'exécution, prudence et sang-froid dans la retraite, sont autant de garanties pour le succès d'un coup de main. Une fausse attaque favorise généralement l'entreprise, en déconcertant l'ennemi et distrayant son attention du point capital. Une connaissance topographique exacte du théâtre de l'action est indispensable, afin de pouvoir tirer parti de toutes les ressources locales et de mettre ainsi le terrain de son côté.

En général, quelque téméraires que puissent paraître ces entreprises, il ne faut cependant laisser au hasard que bien peu de chances et ne pas s'embarquer sans la presque certitude d'aborder. Il ne faut surtout dédaigner aucune circonstance : la plus insignifiante est souvent capitale. Quant au choix des moyens, tous sont bons, hors ceux qui déshonorent. Ce fut un coup de main qui, en 1689, ouvrit à Feuquières les portes de Neubourg sur l'Entz. A la faveur d'une neige épaisse et d'une nuit sombre, il s'approcha d'une porte par où l'ennemi ne prévoyait pas d'attaque, répondit en allemand au Qui vive! de la sentinelle, se donnant pour un parti d'un régiment cantonné dans les environs, et pendant que l'officier de garde était allé prendre les ordres du gouverneur, fit attacher le pétard à la porte. L'officier revint bientôt, mais trop tard pour le

salut de la place. A un an de date, en 1690, le même général enleva le château d'Orbassan, et comme son pétardier avait été tué par une sentinelle, ce fut le marquis de Feuquières qui de ses propres mains attacha le pétard à la porte sous le feu de la place.

L'officier chargé de conduire une entreprise hardie doit pouvoir répondre des hommes qu'il emploie comme de lui-même. Tel fut le grenadier à qui Chevert disait : « On tirera sur toi, on te manquera ; » et qui répondait froidement : « Oui, mon colonel. » Prague fut enlevée presque sans combat, et Chevert trouva dans ses murs les titres de noblesse qui manquaient à son blason. CARETTE.

COUP DE THÉATRE. Ce mot, en termes de littérature dramatique, se dit d'un événement imprévu, d'une situation surprenante qui frappe subitement l'esprit et les yeux des spectateurs, parce qu'ils ne s'y attendent pas, et qui ajoute à l'intérêt de la pièce, soit en compliquant l'intrigue, soit en la développant ou en amenant le dénoûment. Il y a deux sortes de *coups de théâtre* ou de surprise, l'un d'action et l'autre de pensée. Le premier a plus de force que le second et produit toujours plus d'effet. On en trouve plus d'un exemple dans Molière : la scène de l'*École des maris* où Valère est amené à Isabelle par son tuteur même; celle de *George Dandin* où Angélique fait semblant de se tuer, celle où Orgon sort de dessous la table et surprend Tartufe qui cherche à séduire sa femme, etc. Mais ces sortes de coups de théâtre sont bien plus fréquents, bien plus remarquables et plus sentis dans les tragédies et dans les drames. On a reproché, peut-être avec quelque raison, à Corneille, à Racine, de n'en avoir pas assez fait usage, et d'avoir trop souvent mis en récit des événements qu'ils auraient pu amener par un coup de théâtre. Mais pense-t-on que le duel entre le Cid et le père de Chimène eût été plus beau que la scène de défi qui le précède? Le dénoûment en action, tenté par Saint-Foix, pour l'*Iphigénie en Aulide* de Racine a-t-il pu se maintenir et faire abandonner l'admirable récit qu'il avait remplacé? Voltaire, qui a multiplié les coups de théâtre dans *Sémiramis*, en a été sobre dans *Mérope*. Crébillon, dans *Atrée et Thyeste*; Guimond de la Touche, dans *Iphigénie en Tauride*; Lemierre, dans *Hypermnestre*, dans *Guillaume Tell*, dans *la Veuve du Malabar*, et surtout Alexande Lefebvre, dans *Zuma*, dans *Cozroès*, dans *Don Carlos*, n'ont pas négligé les coups de théâtre : ce dernier avait été peintre et il se plaisait à mettre des tableaux en action. — Quant aux coups de théâtre ou surprises de pensée, Riccoboni, dans ses *Observations sur le génie de Molière*, n'en cite pour exemple que la scène où la princesse d'Élide et le prince son amant, afin de s'éprouver, se font réciproquement le faux aveu d'un autre amour. Mais toutes les comédies de Marivaux, *la Surprise de l'amour*, *les Fausses confidences*, *les Jeux de l'amour et du hasard*, *le Legs*, etc., ne sont basées que sur des coups de théâtre de cette espèce, et l'on peut dire que cet auteur en a trop abusé. Il faut avouer aussi que les coups de théâtre en action sont devenus bien plus communs encore aujourd'hui, les auteurs trouvant plus facile et plus commode de parler aux yeux qu'à l'esprit, au cœur et à la raison. Aussi, la plupart des pièces ne sont plus divisées en actes, mais en *tableaux* : les coups de théâtre y sont prodigués jusqu'à satiété, et presque à chaque scène. Faut-il donc s'étonner si, ne devant leur succès qu'au décorateur, au machiniste et au costumier, et quelquefois au talent de deux ou trois acteurs, ces ouvrages, même les plus vantés, cessent au bout d'un an ou deux de reparaître sur la scène, lorsque leurs coups de théâtre n'offrent plus rien de neuf ni de piquant à la curiosité blasée du public? AUDIFFRET.

COUPE (*Économie forestière*), opération qui a pour but d'abattre les bois de diverses sortes, au moment et de la manière les plus favorables à leur valeur commerciale. On appelle aussi *coupes* ou *ventes* les différentes parcelles des forêts qui doivent être exploitées successivement à des époques dont le retour périodique est réglé par le mode d'aménagement.

Il faut considérer dans cette opération : 1° le moment le plus opportun de la faire, eu égard à l'époque de la saison et à l'état végétatif des arbres, à leur âge et à la nature des produits qu'on veut en obtenir; 2° la méthode d'exploitation qui convient le mieux à chaque essence forestière ou à chaque localité; 3° la manière d'opérer à la fois la plus productive et la moins nuisible à la santé des arbres susceptibles de donner des rejets.

C'est à l'époque du repos apparent de la sève qu'il convient généralement d'abattre les arbres. L'ordonnance de 1669 avait posé à cet égard des règles fort sages : elle fixait le moment où les adjudicataires de bois taillis pouvaient commencer à *embûcher* après la chute des feuilles, et elle ne leur accordait *temps de coupe* que jusqu'au 15 avril suivant, époque à laquelle le développement des bourgeons ne fait, année commune, que commencer, et ne peut occasionner

par conséquent qu'une faible perte de séve. Ce n'est pas, en effet, seulement parce que l'abatage est plus facile et moins dispendieux en hiver qu'on a choisi cette saison pour l'effectuer, mais aussi parce qu'elle est la plus favorable à la reproduction des *cépées*, et d'un autre côté parce qu'elle ajoute à la qualité et à la conservation des bois. Il est reconnu que, toutes circonstances égales d'ailleurs, ceux qui ont été exploités en hiver présentent une pesanteur spécifique plus considérable que ceux qui l'ont été pendant le cours de la belle saison ; qu'ils perdent moins à la dessiccation ; qu'ils pourrissent moins facilement et se décomposent moins promptement, enfin qu'ils sont moins attaquables par les insectes.

La plupart des praticiens sont de plus convaincus qu'il n'est nullement indifférent d'abattre les bois de construction à telle ou telle époque de l'hiver même. Ils attribuent aux phases de la lune une influence due sans doute à d'autres causes, mais néanmoins fort réelle, au moins dans certains cas, quoique la science ait cru devoir la nier formellement, parce qu'elle ne pouvait s'expliquer les faits qu'on objectait à ses présomptueuses décisions, et qui avaient entraîné la conviction trop absolue de ses adversaires. S'il est certain, comme l'expérience l'a démontré incontestablement, que la séve ne soit jamais complétement inactive que pendant la durée des fortes gelées, et que ses mouvements ascensionnels éprouvent, dans tout autre temps, des variations dont la périodicité seule peut encore paraître problématique, il n'est pas impossible qu'on finisse par s'entendre. Jusque-là le physiologiste fera sagement de douter, et le propriétaire de consulter, faute de mieux, les vieilles coutumes de son bûcheron.

L'âge auquel on doit abattre les taillis peut varier accidentellement, tantôt selon des circonstances en quelque sorte étrangères aux calculs d'accroissement progressif, telles que le prix variable du combustible ou des bois d'œuvre dans chaque localité; tantôt selon l'espèce de produit que l'on se propose d'en retirer. Ainsi le moment le plus opportun sera, pour le châtaignier, celui où ses tiges donneront le meilleur cercle; pour le frêne, celui où elles seront particulièrement propres aux ouvrages de charronnage; pour le chêne, celui où les écorces offriront au tannage leur plus grande valeur, etc. Mais, en règle générale, l'époque de la coupe doit être fixée d'après la seule augmentation de volume des parties ligneuses, augmentation dont la progression relative dépasse d'abord, puis équilibre seulement celle des intérêts et finit enfin par être dépassée par elle. La moyenne de l'accroissement des taillis étant sensiblement proportionnelle aux carrés du nombre naturel, on voit, en effet, en comparant une coupe exploitée deux fois en vingt ans à une autre qui ne le serait que la 20e année, que l'avantage reste tout entier à cette dernière ; car si l'on estime à 100 fr. le produit de chaque coupe décennale et à 4 p. % seulement l'intérêt cumulé pendant l'intervalle de la 1re à la 2e, on aura pour toute recette après celle-ci 248 fr. 02 c., tandis que, d'après les lois d'accroissement dont on vient de parler, une seule coupe opérée au bout de 20 ans donnera 20 fois 20 ou 400 fr. Mais si l'on compare au contraire 2 coupes successives de 40 ans à une seule coupe de 80, on trouvera que les deux premières donneront, avec l'intérêt cumulé du prix de l'une d'elles pendant 40 ans, 9.280 fr. et une fraction, tandis que la dernière ne produira que 6,400 fr.

Dans l'exploitation des futaies on peut avoir pour but principal les produits en nature ou ceux en argent. Dans l'un des cas, on laisse subsister les arbres tant qu'ils gagnent en grosseur, quelque faible que soit devenu leur accroissement annuel; dans l'autre, d'après un calcul analogue à celui qui vient d'être fait pour les taillis, on les abat sitôt qu'ils ne rapportent plus tant pour cent par an.

Le premier mode, qui prévaut encore en Allemagne, est évidemment plus productif au pays; car, comme l'observe fort bien M. Noirot, une contrée qui possède un million d'hectares de bois âgés de 100 à 150 ans est beaucoup plus riche en matière forestière que celle qui possède un million d'hectares de bois taillis de l'âge moyen de 20 ans; mais la culture en taillis et le second mode d'exploitation des futaies, dont nous venons de parler, permettent aux générations existantes de spéculer avec avantage sur le renouvellement et le jeu des capitaux; or il est tout aussi difficile d'obtenir que l'intérêt particulier s'efface devant l'intérêt général que de persuader à l'un et à l'autre de faire abstraction du présent au profit de l'avenir.

Les coupes sont *périodiques* lorsqu'elles s'opèrent sur des souches aptes à la repousse, ou *définitives* quand elles s'appliquent à des arbres qui ne doivent pas repousser. Tantôt elles se font *en plein*, de manière à dépouiller complétement la surface du sol, comme c'est le cas le plus ordinaire pour les taillis; tantôt elles sont *partielles*, c'est-à-dire dirigées de façon à laisser sur pied une partie des produits non encore ar-

rivés à maturité. Cette méthode, générale pour les futaies dont on veut prolonger la durée, est aussi utilisée dans diverses contrées pour les taillis. Là, on ne supprime que les tiges arrivées à un diamètre déterminé, et on laisse ainsi sur chaque souche des brins de deux et même de trois âges différents.

La méthode la plus ancienne de coupe ou d'aménagement des futaies est d'enlever, comme on le dit, *en jardinant,* les arbres qui nuisent à leurs voisins ou qui sont arrivés au point voulu de leur développement; mais cet usage, tout calcul fait des avantages et des inconvénients qu'il présente, paraît devoir faire place à des méthodes plus savantes. Dans quelques lieux on fait des coupes par bandes sur lesquelles on ne laisse qu'un petit nombre de *porte-graines,* et l'on dispose successivement ces coupes parallèlement les unes aux autres, de manière à réserver entre elles d'autres bandes ou massifs qui profitent ainsi d'une plus grande masse d'air et de lumière, et qui favorisent par leur ombrage le regarni naturel des parties exploitées. Ailleurs on procède d'abord à une première coupe, dite *coupe sombre,* qui a pour but, en diminuant l'épaisseur de la futaie, de favoriser la germination des graines et la première croissance des jeunes arbres de remplacement. Lorsque ceux-ci ont acquis une certaine force, on commence la *coupe claire,* qui les met dans les circonstances atmosphériques les plus favorables à leur rapide développement; enfin quand ils couvrent assez le sol par eux-mêmes pour n'avoir plus rien à redouter d'une aération plus complète et des effets de l'évaporation, on entreprend la *coupe définitive.* Souvent on combine sur le même sol la culture des taillis et celle des futaies, en réservant des *baliveaux* (*voy.*), dont la coupe s'opère successivement à mesure que, par suite de leur développement, ils pourraient étouffer les cépées qu'ils ombragent. Si l'on réserve par exemple 50 de ces baliveaux par hectare lors d'une première coupe, leur nombre sera déjà réduit à une vingtaine lorsqu'ils auront atteint l'âge de 50 ans, à une dizaine lorsqu'ils seront âgés de 75 ans, et enfin il en restera un ou deux seulement à l'âge de 125 à 150 ans.

Quant à la manière d'effectuer matériellement la coupe, elle a été, ainsi que son époque, déterminée par la législation. L'ordonnance déjà citée de 1669 portait : « Les taillis seront coupés à la cognée et non autrement, à fleur de terre et en bec de flûte, sans *écuiser* ni éclater les souches, en sorte que les brins des cépées n'excèdent pas la superficie de la terre, s'il est possible, et que tous les anciens nœuds recouverts et causés par les précédentes coupes ne paraissent aucunement »..... « Les baliveaux sur taillis seront coupés le plus bas qu'il sera possible, et les arbres seront abattus de manière qu'ils tombent dans la vente, sans endommager les réserves, à peine contre l'adjudicataire de tous dommages et intérêts. » Enfin les clauses de la vente par pieds d'arbres étaient les mêmes que celles de la vente de baliveaux sur taillis, à cette différence près, que si ces arbres se trouvaient isolés, on permettait l'arrachage des souches à la condition de remplir les trous.

Lorsqu'on abat des futaies ou des avenues, il importe peu de les couper à telle ou telle hauteur, ou de telle ou telle manière. La valeur du bois, comparée aux frais plus ou moins considérables de main-d'œuvre, est alors à peu près le seul guide de l'exploitant. Aussi, dans beaucoup de lieux, opère-t-on à la surface du sol, tandis que, dans d'autres, on enlève la terre et on supprime les plus hautes racines, afin de mettre à nu la *culée* et de ne diminuer en rien la longueur du tronc. Pour les taillis il convient de prendre plus de précautions, car le succès de la repousse dépend essentiellement de la manière dont la coupe a été opérée. Lorsque la souche, légèrement recouverte de la terre environnante, peut être ainsi protégée contre les effets directs de l'air, du soleil et du vent, la végétation des rejets est sensiblement plus active et plus vigoureuse. O. Leclerc-Thouin.

COUPE. (*Archéologie,* etc.) Ce mot, qui n'est plus employé aujourd'hui qu'en poésie et dans le langage des arts, sert à nommer un vase d'une forme aplatie, plus large que haut, porté sur un pied et quelquefois ayant des anses. *Coupe* vient du latin *cupa* ou *cuppa;* c'est le *scyphos* des Grecs. La forme gracieuse des coupes antiques, que, hors des musées, nous ne voyons plus qu'au théâtre ou dans les tableaux, a depuis longtemps cédé la place à nos gobelets et à nos verres moins élégants et plus commodes. Nous avons cependant, comme objets de luxe, des coupes de bronze, d'albâtre et d'autres matières pour orner nos appartements. La coupe d'Atrée inspire une profonde horreur, tandis que celle d'Anacréon rappelle les joies et les plaisirs du festin; il faut en voir les brillantes descriptions dans les odes 17e et 18e du vieillard de Téos. En parlant métaphysiquement, on épuise la coupe du malheur, on s'enivre dans la coupe de la volupté. Nous voyons dans Homère, Ganymède et Hébé remplir de nectar la coupe des dieux, Vulcain leur présenter celle qu'il a fabriquée avec

tant d'art, et Nestor, quoique vieux, porter sans peine à ses lèvres la coupe pesante qu'un jeune homme eût difficilement levée de dessus la table. Dans l'histoire de Joseph, nous voyons sa coupe cachée dans le sac de Benjamin.

Socrate boit dans une coupe le poison que lui verse l'envie. La riante poésie de l'Arioste a rendu célèbre sa *coupe enchantée*. On célébrait à Athènes la fête des coupes, où, contre l'usage des festins, chacun buvait seul dans la sienne.

Les coupes étaient de matières plus ou moins riches : il y en avait d'onyx, de cristal, d'or, d'argent, et de simple argile. On sait à quel excès était porté chez les anciens le luxe de la table. Leurs coupes étaient embellies de pierres précieuses et ornées d'inscriptions; quelquefois la beauté de l'exécution surpassait celle de la matière. La troisième églogue de Virgile décrit les coupes de bois de hêtre ciselées et ornées de sujets sculptés par le divin Alcimédon.

Nos cabinets d'antiquités conservent des vases à boire d'un grand prix : l'un des plus célèbres est la belle coupe du roi de Naples, gravée en camée dans un onyx concave, et expliquée par Visconti (*Mus. Pio-Clem.*, t. III, pl. C, p. 75). Il ne faut pas confondre la coupe avec le *canthare* que les monuments représentent dans la main de Bacchus ou dans celle d'Hercule. On a longtemps appelé coupe des Ptolémées ou vase de Mithridate un superbe canthare d'un seul sardonyx qui est conservé dans le cabinet des antiques et médailles de la Bibliothèque du roi, et qui provient du trésor de Saint-Denis, auquel il avait été donné par Charles III. On pourrait plus justement appeler *coupe* la belle patère d'or conservée dans le même cabinet ; mais elle ne peut avoir servi à contenir aucun liquide, à cause des interstices que laissent les diverses pièces dont elle est composée. On a pris à tort le *sacro catino* de Gênes pour une coupe à boire : c'est un vase de verre, d'un pied de diamètre et de 5 pouces de profondeur, que l'on faisait passer pour être d'une seule émeraude, et qui est un monument curieux de l'art de la verrerie en Orient dans le Bas-Empire (*voir* Millin, *Mag. Encyclop.*, janvier 1807).

Le *cratère* avait aussi la forme d'une coupe ; mais il était d'une dimension beaucoup plus considérable, et c'était le vase dans lequel on mêlait l'eau et le vin, dans lequel on puisait pour remplir les coupes des convives. Hérodote parle d'un cratère de bronze de la capacité de 300 amphores, à peu près 17 muids. Une coupe semblable servit à Hercule pour s'embarquer après qu'il l'eût vidée. — Il y a parmi les vases grecs, vulgairement nommés étrusques, des coupes qui servaient aux usages familiers. Les grandes coupes destinées à recevoir les eaux des fontaines prennent le nom de *vasques*, du latin *vasculum*.

Nous renvoyons à l'article Vases pour plus de détails sur les noms, les formes, l'usage, les sujets, les inscriptions qui rendent ces monuments intéressants pour l'art et pour la science.

Dumersan.

COUPE. (*Technologie.*) C'est le nom que l'on donne au dessin de la section d'une machine, d'une construction ou d'un édifice, que l'on suppose coupé suivant sa longueur ou sa largeur, de manière à indiquer les positions relatives de toutes les parties intérieures. Les plans, les élévations et les *coupes* sont des dessins nécessaires pour bien faire connaître toutes les parties d'une machine, d'une construction ou d'un édifice que l'on veut exécuter. Les dessins dits *coupes* portaient autrefois le nom de *profils;* mais le mot *profil* ne désigne plus maintenant que le dessin qui fait connaître le contour extérieur d'un objet; au lieu qu'on réserve celui de *coupe* au dessin qui représente en même temps le contour extérieur et la forme ainsi que les positions de toutes les parties intérieures de cet objet. Les coupes sont donc devenues des dessins indispensables pour étudier l'intérieur des objets très-compliqués ; c'est ainsi que l'étude de la chirurgie a été rendue plus facile et moins répugnante par des dessins de l'intérieur de toutes les parties du corps humain ; dans la mécanique industrielle, on a été plus loin encore, on ne s'est plus borné à des coupes en dessins, on vient d'exécuter les coupes en bois des machines à vapeur avec les pièces mobiles que l'on peut faire mouvoir pour étudier les effets successifs de la machine. Ces coupes modèles font concevoir les mouvements d'une machine avant l'exécution; et sous ce rapport elles contribueront à étendre le développement de la mécanique industrielle.

Dans l'art de graver sur bois suivant la méthode décrite par Papillon, et qui maintenant a subi de grands changements, *coupe* était le nom que l'on donnait à la première opération dans laquelle le graveur, tenant sa pointe un peu inclinée, suivait alternativement chaque taille d'un côté, puis, retournant sa planche en sens inverse, il traçait la taille de l'autre côté, ce qui se nommait *recoupe;* il faisait, par ce moyen, sauter chaque entre-taille en petit copeau triangulaire. La structure du bois obligeait le graveur à faire ce double travail, qu'il exé-

cute d'un seul coup dans la gravure sur cuivre ou sur pierre, au moyen d'un burin carré aiguisé en biseau diagonalement; les deux taillants du burin, de chaque côté de la diagonale, peuvent échopper alors d'un seul coup le trait que l'on veut renforcer.

Le mot *coupe* est aussi d'usage dans quelques arts et métiers comme synonyme de *tailler:* ainsi on dit qu'un tailleur est très-habile pour la *coupe* d'un habit. Le cartonnier se sert d'un *coupe-cercle,* ou compas, dont une des branches est tranchante, et qui sert à couper circulairement le papier ou le carton sur lequel on l'appuie. Les menuisiers donnent aussi ce nom à un vilbrequin à couronne tranchante, au centre de laquelle il y a une pointe qui fixe l'instrument, pendant que la couronne emporte la pièce circulaire. Cet instrument prend en chirurgie le nom de couronne de trépan; il ne faut point le confondre avec la mèche anglaise, ou l'outil à forer les métaux et la pierre, ces derniers réduisent en petits morceaux la partie circulaire en laissant un trou rond dans la pièce; au lieu que le vilbrequin à couronne conserve et détache la partie circulaire comme une forme de bouton.

En agriculture on se sert d'un *coupe-racine* pour couper en tranches les racines que l'on donne aux bestiaux. On en trouve de différentes formes chez les marchands d'instruments. Le hache-paille, dont on a tant varié la construction, peut souvent servir de *coupe-racine*. Deux autres instruments qui portent le nom de *coupe-gazon* sont également employés en agriculture; le premier est un grand couteau emmanché en biais; le second est un disque coupant en acier, tournant sur un tourillon. Tous deux agissent en les faisant couler le long d'un cordeau; le premier est en usage en Suisse et le second en Angleterre. Ce dernier est prompt et économique pour faire des rigoles propres à l'irrigation des prés; les deux tranchées qui limitent la largeur des rigoles étant faites, on enlève ensuite le milieu à la bêche. Enfin, en art militaire, on donne le nom de *coupe-gorge* à un ouvrage avancé et détaché de la place dans lequel les défenseurs peuvent être surpris et égorgés. DUB...

COUPE DES PIERRES. (*Construction.*) C'est l'art de décomposer une voûte en diverses parties nommées *voussoirs,* et de donner à chaque voussoir la forme déterminée par l'*épure* ou le *trait*, de manière qu'en réunissant tous ces voussoirs par des *joints* respectifs, leur ensemble soit pour ainsi dire comme un seul corps solide offrant la plus grande stabilité. La géométrie descriptive et la mécanique servent de base fondamentale à la *coupe des pierres.* Par la géométrie descriptive on obtient toutes les *projections* et les *développements* nécessaires à l'exécution d'un voussoir quelconque. La mécanique offre le moyen de donner à chaque voussoir la forme et les dimensions qui satisfont le mieux aux lois de l'équilibre, suivant la place que ce voussoir doit occuper dans la voûte. C'est en ayant recours à ces deux branches des mathématiques qu'on parvient à déterminer tous les voussoirs d'une voûte, de façon que, quoique de formes et de grandeurs différentes, ils concourent chacun en particulier à composer une surface continue, en se soutenant en l'air, en s'appuyant réciproquement les uns sur les autres, sans aucun moyen que celui de leur propre pesanteur, car les liaisons du mortier ou du ciment doivent être comptées pour rien. Les Égyptiens ignoraient entièrement l'art de la *coupe des pierres*, tous leurs plafonds et leurs architraves étaient monolithes. Les Grecs et les Romains les ont souvent imités. Cependant, ces derniers ont connu l'art de partager une voûte en voussoirs, et leurs monuments offrent plusieurs exemples non-seulement de voûtes composées de voussoirs, mais encore de plates-bandes formées de *claveaux*. Les églises construites dans le douzième et le treizième siècles, et improprement nommées *gothiques,* sont celles où l'on trouve les exemples les plus nombreux et les plus remarquables de la coupe des pierres, à cause de la légèreté et de la hardiesse des voûtes, ainsi que des compartiments qui les composent. Ce qu'il y a des plus étonnant dans ces constructions, ce sont les *clefs*, soit qu'une seule serve à plusieurs voûtes, soit que, dans l'intention de montrer un travail plus surprenant encore, on ait fait des clefs retombantes, qui semblent soutenir la voûte en descendant à plusieurs pieds en contre-bas des points les plus élevés. Il ne nous est rien parvenu de ce que les constructeurs si habiles de ces travaux extraordinaires peuvent avoir écrit sur l'art de la coupe des pierres. Philibert de Lorme, architecte de Henri II, est le premier qui ait écrit sur ce sujet en 1567. Mathurin Jousse a aussi donné quelques principes à cet égard, en 1642. Depuis, le père Deran, Abraham Bosse, Desargue et de la Rue ont publié divers ouvrages relatifs à cet art : enfin, en 1739, Frézier, ingénieur en chef à Landau, publia un ouvrage à Strasbourg ayant pour titre *Théorie et pratique de la coupe des pierres.* Une seconde édition du même ouvrage fut publiée à Paris en 1754, et en 1760 Frézier fit pa-

raître les *Éléments de Stéréotomie ou la coupe des pierres à l'usage de l'architecture*, Paris, 2 vol. in-8°. Mais malgré tous ces ouvrages l'art de la coupe des pierres était resté diffus, incomplet et peu compréhensible jusqu'à ce que Monge fût chargé, en 1784, d'enseigner cet art à l'École royale établie à Mézières; dès lors la coupe des pierres n'a plus été considérée que comme une des nombreuses applications de la *géométrie descriptive*, cette partie la plus importante des mathématiques, que l'illustre professeur de l'école de Mézières est parvenu à réunir en corps de doctrine, et qu'il a continué ensuite à professer à l'école polytechnique pendant plusieurs années. Monge a également enseigné dans la même école les autres applications de la géométrie descriptive à la détermination des ombres et de la perspective à la charpente, au défilement, au problème des déblais et remblais, à la topographie, au tracé des engrenages, à la construction des machines, etc. C'est à tous ces travaux graphiques, ayant pour base fondamentale la géométrie descriptive, que l'on doit attribuer en grande partie la célébrité de l'école polytechnique; célébrité justement acquise par le nombre remarquable d'hommes utiles que cette école a formés, et qui se sont disséminés dans toutes les parties du monde.

L'étude de la géométrie descriptive est donc nécessaire à celui qui doit diriger des constructions ou exécuter des machines; ce travail préparatoire, loin d'augmenter le temps qu'il faudrait pour apprendre la coupe des pierres, en rendrait, au contraire, l'enseignement plus facile et plus solide, au point qu'il serait certainement moins long d'apprendre la géométrie descriptive et la coupe des pierres que cette dernière partie toute seule; aussi devons-nous supposer, dans ce qui suit, que le lecteur connaît la méthode de projection, de rabattement et de développement, ainsi que le tracé des lignes courbes, la génération des surfaces courbes, la construction de leurs plans tangents et de leurs normales, etc. .

On a déjà dit que la coupe des pierres avait principalement pour objet la distribution des voûtes en voussoirs, de manière à satisfaire aux conditions de stabilité, de facile exécution et de décoration extérieure. Le nombre de voussoirs d'une voûte doit toujours être impair, afin de pouvoir la terminer par une *clef*. Les surfaces développables, réglées, ou de révolution sont les seules employées dans les voûtes; on les compose des faces visibles et contiguës des voussoirs auxquelles on donne le nom de *douelles*. Les lignes qui limitent le contour de la douelle d'un voussoir sont dites *arêtes de douelles*. Les voûtes, qui varient de forme et de grandeur, doivent toujours être d'une ordonnance simple et régulière, à moins qu'on ne soit obligé de construire des voûtes irrégulières pour satisfaire à des conditions essentielles, mais qui ne peuvent jamais servir de décoration extérieure. Les voûtes peuvent être classées en général en cinq espèces, qui ont été nommées *portes, voûtes, trompes, descentes, escaliers*. Le partage de ces voûtes en voussoirs varie pour chaque espèce; néanmoins on doit toujours chercher à satisfaire aux trois conditions suivantes: 1° choisir pour arêtes de douelles des lignes droites, ou des cercles, ou des courbes faciles à construire par points, et sans changements brusques dans leur courbure; 2° prendre pour joints de deux voussoirs consécutifs des plans, ou des surfaces du genre de celles nommées *surfaces développables, réglées, ou de révolution*; 3° diriger, autant que possible, chaque surface de joint des voussoirs *normalement* à la surface de douelle correspondante.

On doit remplir les deux premières conditions, afin d'obtenir économie de temps et de main-d'œuvre dans le travail qui a pour objet de donner à chaque voussoir la forme déterminée par l'épure; les arts mécaniques offrant des moyens faciles pour tracer des lignes droites et des cercles, et pour exécuter des surfaces développables, réglées ou de révolution. La solidité des constructions est le motif principal de la troisième condition. Le joint de deux voussoirs consécutifs doit être normal à la surface de douelle, suivant leurs arêtes de douelle communes, afin que le coin mixte d'une douelle et du joint étant le même pour tous les voussoirs, ces voussoirs puissent résister également aux pressions qu'ils supportent; ce qui n'aurait pas lieu, si le coin était obtus pour l'un des voussoirs, puisqu'il serait nécessairement aigu pour l'autre. Par la même raison, il est avantageux que les surfaces de joint d'un voussoir et de tous ceux qui l'environnent, soient normales entre elles. Ces surfaces doivent être en outre ou des plans, ou engendrées par le mouvement d'une ligne droite, parce qu'elles sont alors d'une exécution plus parfaite, et qu'une légère imperfection dans un joint entraînerait la rupture de l'un des voussoirs auquel ce joint appartient. Il faut enfin que les joints soient formés par des surfaces développables, pour que les développements ou *panneaux* de ces surfaces puissent être appliqués sur les joints des voussoirs, et en donner

exactement le contour. Monge a fait voir que toutes ces conditions sont remplies, en divisant la surface d'un voûte *en ses lignes de courbures*. C'est à ce grand géomètre qu'on doit la théorie de ces lignes, et leur application à la division des voûtes en voussoirs. DUB...

COUPELLATION. On appelle ainsi, du nom du vase dont on se sert (*coupelle*), l'opération qui a pour but de séparer les métaux fusibles et peu oxydables des métaux moins précieux et plus susceptibles de s'oxyder qui en altèrent la pureté; elle se pratique en grand dans l'exploitation des mines, principalement sur les minerais de plomb argentifères, pour s'assurer si la quantité d'argent contenue dans la mine est assez grande pour offrir des avantages par son exploitation.

A cet effet on recouvre toute la partie inférieure d'un fourneau à réverbère d'une forte couche de cendres lessivées et calcinées, à laquelle on a donné, par le moyen de l'eau, la forme d'une coupe ou d'un bassin; dans cette coupe, qu'on a préalablement fait sécher, on place le minerai que l'on veut essayer. Le vent des soufflets, graduellement mis en œuvre, fait entrer la matière en fusion; le plomb s'oxyde, une partie se volatilise, l'autre coule par une rigole pratiquée à l'un des côtés de la coupelle; à un degré de feu plus élevé l'argent entre en fusion, ses molécules se rapprochent et forment par leur réunion un culot d'un aspect éclatant; ce culot, pesé et son poids comparé à celui du minerai employé, constate la richesse de la mine.

La coupellation a lieu en petit dans les hôtels des monnaies; les moyens, à quelques modifications près, et les résultats sont les mêmes; seulement dans l'exploitation des mines on veut débarrasser les métaux précieux du plomb ou autre alliage qui les enveloppe; dans les hôtels des monnaies on a pour but d'en apprécier la pureté. L'opération est conduite avec plus de soin, les masses enfermées dans des cornets de papier sont plus petites et pesées plus exactement afin de pouvoir mieux constater la valeur du produit. Les coupelles, au lieu d'être faites avec des cendres lessivées et d'occuper toute la partie inférieure du fourneau, sont petites, détachées et formées avec de la terre des os fortement calcinée, lavée et séchée avec soin; ces coupelles sont placées dans un moule de fourneau à réverbère et entourées de charbons allumés : quand elles ont atteint le degré de chaleur du rouge-blanc, on y met le plomb au moyen de petites pincettes; la fusion est immédiate; on enlève la pellicule qui s'est formée, et l'on y ajoute les cornets qui renferment l'alliage que l'on veut reconnaître. La fusion est prompte, la matière se découvre et s'éclaircit; à sa surface se promènent des points lumineux qui voltigent ensuite sous forme d'étincelles dans l'intérieur de la mousse; à mesure que l'opération avance le culot métallique se dépouille davantage, les nuages qui voilaient sa surface disparaissent et le bouton de métal jette un éclat très-vif. L'on appelle ce mouvement, ou ce passage qui ne laisse pas que d'être rapide, *éclair, fulguration*.

L'opération est terminée : on reconnaît qu'elle est bien faite lorsque le bouton n'offre aucune inégalité à sa surface, qu'il est bien arrondi en culot, d'un blanc clair en dessus, et qu'il se détache aisément de la coupelle quand elle est refroidie.

L'art de diriger les divers degrés de feu qu'il faut donner est le point le plus important de cette opération.

L'or, moins volatil que l'argent, exige, pour sa coupellation, une température plus élevée, mais aussi moins de précautions dans la conduite de la chaleur. L. SAURY.

COUPER. C'est, en général, l'action de séparer, de diviser en deux ou plusieurs parties un corps solide et continu avec un instrument tranchant (en latin *secare, desecare, resecare, incidere, cædere, scindere*). On coupe du pain, de la viande, avec un couteau; on coupe l'herbe avec une faux, les arbres avec une cognée, les arbrisseaux avec un serpe, la vigne et le raisin avec une serpette, les étoffes, les cheveux, etc., avec des ciseaux (les étoffes *se coupent* quand elles s'usent, se fendent, se cassent dans les plis parce qu'elles ne sont pas assez moelleuses); les pierres, les bois, les métaux, avec des marteaux, des scies et des ciseaux; le laboureur coupe la terre avec la charrue et le coutre. On coupe un bras, une jambe à un blessé quand on ne peut sauver le membre attaqué et qu'on est obligé d'en faire l'amputation. On coupe la tête ou le cou à un criminel avec une hache, un sabre, un couperet. On coupait naguère encore le poing aux parricides, aux régicides et aux sacriléges. On a vu des pays et des siècles où l'on poussait la barbarie jusqu'à couper à des malheureux, à des esclaves en fuite, à des déserteurs, le nez, les oreilles et quelquefois les jambes.—On dit proverbialement : *j'y mettrais ma tête à couper*, ou bien *j'y mettrais ma main au feu*, pour montrer qu'on est bien assuré d'un fait qu'on avance; mais c'est là la gageure d'un fou ou d'un insensé, s'il est vrai qu'il puisse y avoir des paris honnêtes ou raisonnables. — On dit *couper la*

gorge à quelqu'un (*jugulare*), pour exprimer l'idée de meurtre ou de massacre. On dit de soldats qui s'entre-tuent qu'ils *se coupent la gorge*, et de deux amis, de deux ennemis, de deux rivaux qui en viennent aux mains dans un combat singulier, dans un duel, qu'ils vont aller ou qu'ils sont allés *se couper la gorge*, qu'il faut les empêcher de *se couper la gorge*. — *Couper* un cheval, c'est le rendre hongre et par suite inhabile à la génération, à la reproduction. — On emploie encore ce verbe dans l'acception d'entamer quelque chose, d'y faire quelque ouverture ; il ne faut pas laisser de couteau ou d'autre instrument tranchant dans les mains des enfants ou des fous, dans la crainte qu'ils ne puissent *se couper*, se blesser. Un froid bien sec fait souvent que la peau *se coupe*, se gerce ; en ce sens, on dit figurément que le vent *coupe* la figure. « Un cheval *se coupe*, lorsqu'en marchant il se blesse les boulets avec les côtés de ses fers. Trois causes contribuent à donner ce défaut. La première est la faiblesse des jeunes chevaux exercés sans ménagement avant leur cinquième année ; la seconde tient à la mauvaise conformation des hanches, des jarrets, et souvent des pieds : dans ce cas, la ferrure dite à la turque peut y apporter quelque remède ; la troisième naît de la mauvaise position qu'on laisse prendre aux chevaux en les menant à des allures forcées, tel que le trot poussé à l'excès. » Dans toutes ces façons de parler, le verbe *couper* est employé dans la forme active ; on s'en sert aussi dans la forme neutre, quand on dit qu'un rasoir, qu'un couteau, qu'un instrument tranchant *coupe* bien, *coupe* mal, ou ne *coupe* pas. — *Couper* s'emploie aussi dans le sens de *tailler, façonner* une chose suivant les règles de l'art ; on dit d'un ouvrier, suivant sa profession, qu'il s'entend bien à couper les pierres, à couper un habit, un manteau, une robe, etc.—En termes de monnayage, on appelle *couper des lames en flanc*, quand les lames, soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre, étant à peu près de l'épaisseur des espèces à fabriquer, on en coupe des morceaux avec des instruments de fer ou espèces d'emporte-pièce nommés *coupoirs*.—En termes de jardinage, on appelle *couper en pied de biche*, ou *en talus*, l'opération de couper une branche en biais ; *couper une branche à l'épaisseur d'un écu*, c'est couper une branche inutile, une branche gourmande à son point d'intersection, en observant toutefois de laisser la partie qui est du côté du vide qu'on veut remplir plus élevée que l'autre, afin que la séve au moyen de cette *taille* donne par l'*œil* qui reste une branche qui se porte où on veut qu'elle soit. — En termes d'escrime, on se sert du mot *couper* dans le sens de *dégager* : on *coupe* sous la pointe et sous le poignet, au lieu de dégager ; il est très-difficile de parer une botte *coupée* sous le poignet. On dit *couper chemin à quelqu'un* pour dire se mettre au devant de lui, sur son chemin, afin de l'arrêter, d'une manière absolue ; *couper quelqu'un*, pour dire traverser sa route, le passer, le devancer ; *couper par le plus court*, pour dire par le chemin le plus court, par un sentier, etc. On *coupe les vivres* à une armée, à une ville assiégée, lorsqu'on en ferme les avenues, qu'on en défend l'approche à ceux qui seraient tentés de lui porter des vivres pour la ravitailler. Figurément, *couper les vivres à quelqu'un*, c'est lui retrancher les secours, l'argent, les moyens de subsister, de rester dans la situation favorable où il est. On *coupe les eaux* à une place assiégée, en détournant les canaux, les conduits qui peuvent lui porter de l'eau. *Couper les ennemis*, en termes de guerre, c'est se mettre entre une partie de leur armée et une autre division, ou bien entre leurs troupes et la place qu'ils couvrent. On *coupe* aussi de la même manière la communication d'une ville ou d'un quartier. *On coupe* encore *le feu*, *on coupe un incendie*, quand on en arrête la communication, qu'on l'empêche de s'étendre d'une maison à une autre. On dit figurément, toujours dans le même sens, *couper chemin à un mal*, ou *couper le mal dans sa racine*, pour dire en arrêter le cours, empêcher qu'il ne continue. Deux lignes, deux chemins *se coupent*, quand ils se croisent, quand ils se traversent l'un l'autre. — *Couper* s'emploie aussi pour indiquer la manière de diviser un pays (*dissociare, dividere*). L'Apennin est une chaîne de montagnes qui *coupe* toute l'Italie. La France est *coupée* et arrosée par plusieurs rivières. La Flandre est *coupée* par un nombre infini de fossés et de canaux.—Ce verbe s'emploie encore dans une foule d'acceptions relatives soit aux arts manuels, soit aux arts libéraux. Dans l'art de la coupe des pierres, on dit qu'on a manqué une pierre quand on a ôté de son lit ou de son parement plus qu'il ne faut, en sorte qu'elle ne peut plus être posée à l'endroit auquel elle était destinée. *Couper le trait* signifie, dans le même art, faire un modèle en petit avec de la craie ou du plâtre, du bois, ou autre chose facile à *couper*, pour voir la figure des voussoirs, et s'instruire dans l'application du trait de l'épure sur la pierre, par le moyen d'instruments divers et appropriés à cet usage. En termes de maçonnerie, *couper le plâtre*, c'est

faire les moulures du plâtre à la main et à l'outil. En termes de sculpture, *couper le bois*, c'est tailler des ornements (plutôt que des figures) avec propreté. En termes de graveur, *bien couper le cuivre*, c'est bien graver, c'est faire des traits hardis, et graver également selon le fort et le faible. En termes de blason, *couper un écu*, c'est le diviser en deux parties égales diamétralement, et par une ligne parallèle à l'horizon, et en même sens ou disposition que la fasce; de là vient qu'on dit que deux couleurs *se coupent* lorsqu'elles sont fort différentes et fort vives, et qu'elles n'ont aucune nuance ou couleur douce qui les joigne. *Couper le grain*, en termes de corroyeur, c'est former sur la superficie du cuir qu'on corroie, du côté de sa fleur, ces petites figures entrecoupées en tous sens, et à angles inégaux, que l'on voit sur les veaux et vaches retournés, ce qui fait une espèce de *grain*. *Couper le poil* est un terme usité parmi les cardeurs et les chapeliers. *Couper* est aussi un terme de mesureur, qui signifie racler avec le racloire une mesure lorsqu'elle est pleine (*præcidere*). On vend à *couper la mesure* ou non, selon qu'on veut donner mesure rase ou mesure comble. *Couper du vin* c'est mettre ou mêler plusieurs sortes de vins ensemble (*vina miscere*), industrie fort commune à Paris, et qui malheureusement s'exerce plus souvent encore aux dépens de la santé des consommateurs qu'aux dépens de leur bourse, et pour laquelle la police ne saurait être assez sévère. On *coupe* de même le lait, le bouillon ou les autres liquides, soit pour les altérer, soit pour les affaiblir dans un but hygiénique et médical. Le lait *coupé* avec de l'eau d'orge est plus léger et passe mieux que le lait pur chez les personnes qui ont l'estomac affaibli. — En termes de danse, on appelle *couper un pas* quand on fait un petit saut en pliant un pied, tandis qu'on passe légèrement l'autre par-dessus. — En termes de musique, *couper les sons*, c'est ne point les prolonger, ne point faire de tenue, et laisser entre eux un léger intervalle (*sonos abrumpere*). Cette manière de *couper les sons* fait souvent un très-bel effet dans l'expression des passions, surtout de la douleur et de la colère. — En termes de jeu de carte, *couper* c'est partager le jeu en deux parties, quand il a été battu par le partenaire qui a la main. — En termes de jeu de dés, *couper les dés*, c'est les jeter sur la table en retirant le cornet de manière à ce qu'ils restent à la place où on les a jetés. *Couper un coup*, en termes de jeu de paume, c'est pousser la balle de telle sorte qu'elle roule au lieu de rebondir. — Aux acceptions figurées du verbe *couper* que nous avons déjà mentionnées dans le cours de cet article nous joindrons ici toutes celles qui sont encore en usage aujourd'hui. On l'emploie, par exemple, avec les choses intellectuelles dans le sens du verbe latin *abrumpere:* un orateur *coupe* son style, un poëte ses stances. *Couper court* signifie abréger un discours, s'expliquer en peu de paroles. *Couper la parole* à quelqu'un, c'est l'interrompre, lui imposer silence, ne pas le laisser parler, ne pas lui permettre d'achever son discours. La douleur, les soupirs, les sanglots produisent quelquefois le même effet, lorsqu'ils nous *coupent la parole* ou *la voix*. On dit dans le même sens, mais trivialement, *couper le sifflet* à quelqu'un. Un orateur, un accusé surtout, *se coupe* souvent lui-même, c'est-à-dire qu'il se contredit, qu'il se dément lui-même dans ses discours, dans ses interrogatoires ou dans ses réponses. *On se coupe* aisément quand on ne dit pas la vérité.—Dans les choses morales, on dit *couper la bourse* à quelqu'un pour dire tirer de l'argent, par persécution ou par ruse, d'une personne qui n'est point naturellement disposée à en donner, par allusion au métier que font les *coupeurs de bourse* qui la *coupent*, l'enlèvent adroitement ou de force. On se sert de l'expression de *couper la gorge*, dans le même sens, pour indiquer une action préjudiciable à celui qui la supporte. C'est *couper la gorge* à un avare que de lui demander de l'argent, que d'en exiger de lui. On dit encore qu'un procès, qu'une faillite, qu'une mauvaise affaire est capable de *couper la gorge* à quelqu'un, c'est-à-dire de le ruiner. On dit, en menaçant quelqu'un, et par une figure fort peu aimable assurément, que s'il ne fait point ce qu'on lui demande, ce qu'on lui enjoint, on lui *coupera bras et jambes*, et dans le même sens, d'un homme qui apprend une fâcheuse nouvelle, ou auquel on fait quelque injustice, qu'*elle lui coupe bras et jambes*. *Couper dans le vif*, se dit des choses morales pour exprimer qu'on touche à l'endroit le plus sensible, qu'on aborde les points les plus délicats d'une affaire, par allusion au travail des chirurgiens, qui sont quelquefois obligés, dans leurs opérations, d'entamer les chairs vives et qui n'ont pas été attaquées. *Couper l'herbe sous le pied* à quelqu'un, c'est le supplanter avec adresse. *Couper pied à un abus*, c'est en arrêter le cours; mais cette expression, bien qu'elle se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*, est un peu risquée. Nous nous rappelons avoir vu cette expression employée d'une manière plus irrationnelle encore

dans un journal littéraire, qui, en rendant compte d'une œuvre originale d'un de nos auteurs modernes, disait qu'elle *coupait pied aux calques*, c'est-à-dire, sans doute, qu'elle allait détourner les auteurs de l'imitation à laquelle ils sont trop enclins. Il était difficile de choisir une comparaison plus barbare sous le rapport de la pensée et du style. L'histoire rapporte qu'Alexandre n'ayant pu délier le *nœud gordien*, le *coupa* avec son épée ; de là on a dit *couper le nœud d'une intrigue* ou *d'une affaire*. Nos lecteurs nous rendront la justice de convenir que nous employons rarement ce moyen avec eux, que nous ne savons pas reculer devant la difficulté de notre tâche, et que nous aimons mieux souvent délier péniblement, laborieusement, les nœuds d'un sujet scientifique, historique, grammatical ou littéraire, que de les *couper* brusquement. EDME HÉREAU.

COUPER. (*Marine.*) *Couper un câble* c'est trancher avec la hache un câble sur la bitte, ce qui a lieu quand il faut appareiller sans délai, soit par la force du vent ou de la marée, soit dans une manœuvre désespérée, en virant vent devant près de la côte. *Couper un mât* est une opération qui se fait également dans un danger imminent, soit sous voiles, soit à l'ancre, et qui demande beaucoup de dextérité et de précaution pour ne blesser personne. A la mer, on commence par couper les haubans de sous le vent ; ensuite, on donne quelques coups de hache au mât, vers le vent, en pénétrant à peu près au quart de son diamètre : on coupe alors tout aussitôt les haubans du vent et l'étai le dernier ; le mât, abandonné à lui-même, cède à trois ou quatre coups de hache, puis la bande du vaisseau et la force du vent déterminent la chute sous le vent. Il est plus difficile de *couper sur rade*, car le mouvement du tangage tend à faire tomber le mât en arrière, ce qui est fort dangereux et peut produire des accidents graves. On doit en cette circonstance garder l'étai, que l'on ne coupe qu'après la chute du mât, et couper celui-ci du côté opposé à celui sur lequel on veut le faire tomber. Enfin, on coupe le gréement d'un ennemi en lui tirant à mitraille dans sa mâture.— On dit par analogie, *couper la terre*, quand on l'aborde par la ligne la plus courte ; on dit qu'*on coupe la terre à un vaisseau* quand on passe entre la terre et lui pour l'empêcher de l'accoster ou de s'y réfugier. On *coupe un vaisseau* quand on a sur lui une grande supériorité de marche ; on vire sur lui si l'on est sous le vent ; dans le cas contraire, on porte sur lui en décrivant une courbe autour de lui, de manière à ce qu'il ne puisse échapper, et qu'on soit maître de lui passer sur l'avant et de l'approcher à volonté pour le reconnaître, lui parler ou le combattre. On coupe un ou plusieurs vaisseaux, quand on les sépare de leur armée et qu'on s'en empare. On appelle *couper la ligne* une manœuvre dangereuse pour celui qui la tente, et dont l'ennemi, s'il est bon manœuvrier, peut tirer un grand parti en la faisant tourner à son profit, et en trouvant la victoire là où un homme ordinaire rencontrerait une défaite assurée. Pour empêcher l'ennemi de couper la ligne, ou rendre son entreprise inutile, l'armée doit se tenir serrée, et si, malgré cette précaution, l'ennemi traverse, aussitôt que quelques vaisseaux auront pénétré, et avant que plusieurs aient mis à l'autre bord, l'armée virera toute en même temps, en sorte que, s'élevant au vent sur le même bord que les vaisseaux qui l'ont coupée, ceux d'entre eux qui se trouveront dans la ligne ennemie lors de ce mouvement seront entre deux feux, et bientôt désemparés ; et ceux qui auront traversé les premiers seront eux-mêmes coupés et séparés du reste de leur armée, qui n'aura pas d'autre manœuvre à faire que de se mettre aussi à l'autre bord pour chasser l'ennemi au vent et ne point abandonner ses vaisseaux, qui, de leur côté, feront en sorte de rejoindre leur ligne. *Couper l'équateur*, c'est passer d'un hémisphère dans un autre, en traversant l'équateur. L'océan Atlantique est soumis, sous l'équateur, à des calmes, à des pluies, qui rendent ce passage plus ou moins difficile. Le *passage de la ligne* est bien moins difficile dans l'océan Indien, et moins encore dans l'océan Pacifique. *Couper la lame* se dit quand la pointe du vaisseau fend le milieu de la lame, et passe au travers (*fluctum dividere*). Enfin, *couper chemin*, en termes de marine, c'est tirer un coup de canon à boulet en avant d'un vaisseau chassé. C'est un ordre à ce vaisseau de s'arrêter pour être *arraisonné* (lui demander qui il est, d'où il vient, où il va). S'il n'obéit pas, il annonce qu'il veut faire résistance, et dès ce moment le combat commence, si c'est un ennemi. EDME. HÉREAU.

COUPEROSE. En chimie on donnait ce nom à trois sels métalliques. La couperose blanche était la combinaison du zinc avec l'acide sulfurique ou le sulfate de zinc, la couperose bleue, le sulfate de cuivre, la couperose verte le sulfate de fer.

COUPEROSE, GOUTTE-ROSE, affection de la peau qui a son siége principal à la face et qui consiste dans l'inflammation chronique des follicules, donnant lieu à des pustules pointues et dures à leur base, qui est entourée d'une au-

réole rouge fort étendue. C'est une maladie non-contagieuse et moins grave que désagréable, surtout pour les femmes, qu'elle semble atteindre plus particulièrement vers l'âge de retour. On ne saurait assigner de cause précise à cette inflammation; mais on remarque qu'elle est plus commune dans la seconde moitié de la vie; qu'elle est souvent compagne des lésions de l'estomac et des intestins; qu'elle semble se transmettre héréditairement et qu'elle se développe ou s'aggrave sous l'influence des aliments âcres ou salés et des boissons spiritueuses. Les affections morales, les travaux soutenus de l'esprit, l'usage du fard et de divers cosmétiques, sont des circonstances qui favorisent l'évolution de la couperose. Quelquefois elle se borne à de simples rougeurs; à un degré plus avancé se montrent des pustules plus ou moins nombreuses; enfin à ces deux formes se joignent des boutons saillants et durs qui peuvent devenir très-volumineux et même s'ulcérer. Elle présente de fréquentes alternatives d'augmentation et de diminution.

C'est en général une maladie opiniâtre et de longue durée, attendu que, comme elle ne s'accompagne point de douleurs, les malades n'ont pas la patience de suivre le traitement nécessaire. On l'a vue guérir à la suite d'une hémorragie ou d'un érysipèle de la face; mais le plus souvent elle est incurable, surtout lorsqu'elle est déjà ancienne et héréditaire.

Le traitement qui a paru le plus efficace, tant comme curatif que comme palliatif, consiste dans l'emploi de la saignée générale et locale, des délayants, des purgatifs doux, et dans l'abstinence des excitants de tout genre. On se trouve bien aussi de quelques lotions adoucissantes ou un peu résolutives faites sur les parties où siégent les boutons, comme aussi des eaux sulfureuses de Barèges et autres analogues, en bains, en douches et en boissons. Les cautérisations sont nuisibles, à moins qu'elles ne soient superficielles et employées avec beaucoup de prudence. On a peine à conseiller le vésicatoire sur la face, moyen violent qu'Ambroise Paré ne craignit point d'appliquer chez une jeune demoiselle de son temps et qui lui réussit au delà de toute espérance.

Au reste, on doit continuer après la guérison les moyens qui l'ont amenée, si l'on ne veut voir des récidives fréquentes; et les malades même qui n'auront point à espérer cette favorable issue devront encore suivre un régime très-sévère, sous peine de voir leur mal s'aggraver de jour en jour. F. Ratier.

COUPLE et paire. Ces deux mots, ne sont pas synonymes. Tous deux désignent des choses de même espèce qu'on met ensemble; mais entre eux il existe des différences qu'il faut remarquer. — Couple (dont la racine est *copula*, lien) peut être masculin ou féminin. En parlant de deux personnes unies ensemble, ou par amour, ou par mariage, ou seulement envisagées comme pouvant former cette union, on dit au masculin: voilà un *beau couple*, un *couple heureux*. *Ces deux jeunes gens formeraient un joli couple.* — *Couple* est encore masculin quand on l'emploie pour désigner deux animaux unis pour la propagation. — *Couple*, au féminin, se dit de deux choses quelconques d'une même espèce, qui ne vont point ensemble nécessairement, et qui ne sont unies qu'accidentellement. Ainsi on dira: *une couple d'œufs, une couple de boîtes*. En ce sens, *couple* ne signifie que deux. Couple s'emploie de même au féminin lorsqu'on parle des personnes ou des animaux, et qu'on ne les considère que sous le rapport du nombre.— La différence qui existe entre *couple* et *paire*, c'est que *paire* ne se dit que des choses qui vont nécessairement ensemble, et qui sont incomplètes dès qu'elles ne sont plus réunies, comme une *paire de boucles d'oreilles*, une *paire de gants*, une *paire de bottes*, etc. Ce mot se dit également de certaines parties pareilles (la racine du mot paire est *par*, égal, pareil), encore qu'elles ne soient point divisées. On dit en ce sens, une *paire de lunettes*, de *ciseaux*, de *mouchettes*.— On dit aussi, mais par extension, une *paire de soufflets* et non pas une *couple* de soufflets, quoiqu'un premier soufflet ne doive pas nécessairement être suivi d'un second, et bien que deux soufflets puissent difficilement avoir entre eux une exacte ressemblance. Au reste, je n'affirme rien: c'est là une matière que je laisse à juger aux personnes compétentes. — *Couple*, dans les deux genres, est collectif, mais au masculin il est général, parce que les deux suffisent pour la destination marquée par le mot; au féminin, il est partitif, parce qu'il désigne un nombre tiré d'un plus grand. La syntaxe varie en conséquence, et l'on doit dire avec Beauzée: « Un *couple de pigeons* est suffisant pour peupler un pigeonnier; une *couple de pigeons* ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes. » — Une *couple* et une *paire* peuvent se dire aussi des animaux; mais la *couple* ne marque que le nombre, et la *paire* y ajoute l'idée d'une association nécessaire pour une fin particulière: de là vient qu'un boucher peut dire qu'il achètera une *couple de bœufs* parce qu'il en veut

deux : mais un laboureur doit dire qu'il en achètera une *paire,* parce qu'il veut les atteler à la même charrue. De même on dira : « J'ai dans mon écurie une *couple de chevaux,* dont l'un va à la selle et l'autre au cabriolet, je veux les échanger contre une *paire* de chevaux de carrosse.— *Couple* peut signifier aussi le lien de cuir et de fer dont on attache deux chiens de chasse ensemble : *J'ai perdu la couple de ces chiens. Coupler* les chiens, c'est les attacher deux à deux avec une *couple. Coupler* deux personnes, c'est les mettre dans un même logis.— *Couple* (*canum copula,* terme de blason) est un meuble représentant un petit bâton avec deux liens dont les bouts sont un peu *ondés* (se dit en termes de blason d'une pièce formée par des lignes qui vont en ondes), qui sert pour *coupler* les chiens de chasse. Les liens ne s'expriment en blasonnant que lorsqu'ils sont d'un autre émail que la *couple*. ED. LEMOINE.

COUPLE. (*Marine.*) On appelle ainsi les côtes ou membres d'un navire, qui étant égaux de deux en deux, croissent ou décroissent *couple à couple* également, à mesure qu'ils s'éloignent du principal ou *maître couple*, qui est celui du vaisseau qui a le plus de capacité. On le nomme aussi *maître gabarit. Couples*, employé seulement au pluriel, est un autre terme de marine ; il désigne les deux planches du franc *bordage* (revêtement de planches qui couvre le bord d'un vaisseau par dehors), entre chaque *préceinte* (assemblage de grosses pièces de bois qui sert à lier les membres d'un vaisseau : on l'appelle aussi *lisse*). Le *couple* d'entre les deux plus hautes préceintes doit être placé de telle sorte que les dalots (trous) du haut pont y puissent être percés convenablement; et la plus basse planche de ce *couple*, où sont les dalots, doit être de la même largeur qu'une des préceintes entre lesquelles elle est posée. L'autre planche, qui est sur cette première, doit, en cas que le vaisseau ait deux batteries, avoir autant de largeur qu'il en faut aux *sabords,* sans qu'on soit obligé de toucher aux préceintes du *vibord*. Si le vaisseau a trois batteries, il faut prendre d'autres mesures. Mais, en général, on ne peut pas donner de règles certaines pour les *couples*, cela dépend du gabarit. ED. LEMOINE.

COUPLET. La chanson se divise en couplets, auxquels s'adapte successivement l'air sur lequel on la chante. En général, elle ne doit guère en contenir plus de cinq à six ; c'est surtout dans ce genre de productions légères que le public dirait, comme le bon la Fontaine :

Les longs ouvrages me font peur.

Lorsqu'on y attachait plus de prix qu'aujourd'hui, plusieurs écrivains ne dédaignaient pas de composer même des *couplets détachés*. Un chevalier de Cailly, dans le XVIIe siècle, se fit par les siens, sous le nom anagrammatisé de *d'Aceilly*, une sorte de célébrité. Chez lui, c'étaient presque toujours des impromptus qui ne manquaient ni de grâce ni de facilité. On loua beaucoup l'ingénieuse délicatesse de celui qu'il adressa à une dame qui lui avait donné un nœud d'épée :

C'est une faveur d'une belle
Qu'elle me permet d'afficher :
Que ne puis-je en obtenir d'elle
Qu'elle m'ordonne de cacher !

Les *pièces à couplets*, qui jouirent en France d'une grande vogue, en amenèrent sur les théâtres un prodigieux débordement. Les auteurs alors en soignaient beaucoup le *trait,* et n'auraient pas cru à un succès, si plusieurs couplets de l'ouvrage n'avaient été redemandés. Le théâtre du Vaudeville avait jusqu'à des *couplets d'annonce,* et le *couplet au public* était partout de rigueur. Le goût des spectateurs a changé; les auteurs s'y sont conformés et leur offrent maintenant des vaudevilles sans couplets. M. OURRY.

COUPOLE (*Architecture*) est le nom que portent les voûtes sphériques ressemblant à une *coupe renversée*, et qui surmontent un édifice circulaire, ou au moins la portion qui, dans un grand monument, offre, quel que soit son plan, une vaste partie carrée ou octogone, que l'on peut couvrir circulairement, telle que la croisée d'une grande église ou une vaste salle dans un palais. Quoique souvent on semble employer indifféremment les mots *coupole* et *dôme*, ils ne sont cependant pas synonymes, et l'un désigne mieux l'intérieur, tandis que l'autre est réservé pour l'apparence extérieure. Ainsi, on doit dire que la *coupole des Invalides,* à Paris, a été peinte par la Fosse, et que le *dôme* est surmonté d'une lanterne. L'école militaire, le palais du Louvre et des Tuileries, ont chacun un *dôme,* et leur intérieur ne présente pourtant pas de *coupole*.—Les temples anciens offrent généralement la forme d'un rectangle; cependant, il en est quelques-uns qui sont construits en rotonde, et par conséquent surmontés d'une *coupole*. Le seul exemple de cette nature que nous offrent les Grecs se voit dans le petit édifice désigné à Athènes sous le nom singulier de *Lanterne de Démosthène,* et dont une copie exacte en terre cuite est placée au point le plus élevé du

parc de Saint-Cloud. Le monument d'Athènes est en marbre, et son couronnement est d'un seul bloc, creusé en calotte de 5 pieds de diamètre. Les Romains n'employèrent la forme de rotonde que pour quelques temples, parmi lesquels on remarque ceux de Cybèle, Vénus, Bacchus, Neptune et Hercule. La plus célèbre et la mieux conservée de toutes ces rotondes est celle qui passe pour avoir été consacrée par les Romains à leurs douze grands dieux, et est encore aujourd'hui désignée sous le nom de *Panthéon*. —Ce qui distingue les *voûtes en coupole*, et leur donne un grand avantage sur les autres voûtes, c'est qu'elles peuvent s'exécuter sans cintre, chaque rang de pierre formant une couronne qui a la propriété de se soutenir d'elle-même dès qu'elle est achevée. — Les coupoles des anciens, soit celles de leurs temples, soit celles des salles dont se composent leurs thermes, sont toutes construites sur des parties rondes : ainsi la voûte trouvait son point d'appui également tout autour, et souvent, par cette raison, ces monuments ont reçu la dénomination de *rotonde*. On voit encore à Rome le temple de Vesta, près du Tibre, celui de la Sibylle, à Tivoli. Dans quelques anciens monuments, maintenant en ruine, on voit aussi des traces de coupoles, élevées sur des pendentifs; il n'est donc pas convenable d'attribuer cette invention à Anthemius de Trallès, constructeur de l'église Sainte-Sophie de Constantinople, sous l'empereur Justinien; mais sans doute c'est lui qui, le premier parmi les modernes, osa faire reposer une aussi grande voûte au point de réunion de deux grandes nefs ou galeries, et qui, par conséquent, par le moyen des arcs-doubleaux qui ferment ces nefs, et par les pendentifs qui les réunissent, offrent une base légère à la coupole en ramenant le poids entier sur 4 piliers. Cette coupole a été refaite deux fois en 20 ans, la première ayant été détruite par un tremblement de terre; celle qui existe maintenant est faite en briques très-légères, et on n'a pas employé de bois dans les combles. Dans l'intention de donner plus d'élégance encore aux coupoles, on construisit sur les pendentifs un mur circulaire ou tambour, qui donna plus d'élévation à la coupole. On croit que c'est Buschetto qui, le premier, donna cet exemple dans la cathédrale de Pise. Plus tard, Brunelleschi, dans l'église de Sainte-Marie des Fleurs, à Florence, imagina de construire deux voûtes l'une sur l'autre, afin de donner plus de grâce à son monument, chacune d'elles ayant un galbe différent et des proportions convenables à l'œil, suivant qu'elle devait être considérée intérieurement ou extérieurement. C'est en 1420 que cette coupole fut commencée; elle fut terminée en moins de 20 ans.—La coupole la plus hardie et la plus magnifique qui ait été construite, et nous comprenons dans la comparaison celles des anciens et celles des modernes, est la coupole de Saint-Pierre de Rome. C'est Bramante qui eut l'idée de couronner ainsi l'immense basilique de Saint-Pierre, et, pour se servir de ses propres expressions, qui voulut élever le Panthéon sur le temple de la Paix. Mais il n'avait encore terminé que les quatre grands arcs qui devaient soutenir la coupole, lorsqu'il vint à mourir. Ce ne fut que six ans après sa mort, en 1546, qu'enfin Michel-Ange (*voy.*) fut chargé par le pape Paul III de finir l'immense basilique de Saint-Pierre, en y faisant les changements qu'il jugerait convenables. L'artiste crut alors nécessaire de renforcer les piliers et les grandes arcades qui devaient porter la coupole; ce qui donna à l'édifice plus de lourdeur, sans lui donner plus de solidité. La coupole n'était pas encore faite lorsque Michel-Ange mourut, en 1564; mais le pape Pie IV nomma pour lui succéder les architectes Pirro Ligorio et Jacques Barozzi, plus connu sous le nom de *Vignole*, en leur enjoignant expressément de ne rien changer au projet de Michel-Ange, qui était bien connu par les dessins qu'il avait laissés, ainsi que par un modèle en bois, et des Mémoires très-détaillés qu'il avait présentés au pape peu de temps avant de mourir. Ces architectes ne firent encore que préparer les parties nécessaires pour asseoir la coupole, dont le pape Sixte Quint vit enfin commencer la construction, et dont il bénit la dernière pierre en 1590. Ce pape altier avait tant de désir de voir terminer les travaux de cette église, commencée depuis si longtemps, qu'il fit employer 600 ouvriers, qui se relayaient pour que le travail n'éprouvât pas d'interruption.—Ainsi que celui de l'église de Sainte-Marie-des-Fleurs, le dôme de Saint-Pierre se trouve composé de deux voûtes, l'une intérieure et ouverte à son sommet, l'autre extérieure, qui forme le dôme et soutient la lanterne. Deux grands cercles en fer avaient été placés pendant la construction, afin d'éviter l'écartement de la voûte, et, quoique ces bandes de fer eussent chacune 35 lignes de large et 20 lignes d'épaisseur, elles ne purent résister aux efforts occasionnés par le tassement de quelques parties. On s'aperçut en 1743 qu'il y avait d'immenses lézardes dans les grands arcs, dans les contre-forts, dans le tambour du dôme, dans la coupole, et dans le dôme lui-même. On en compta jusqu'à 240, dont 35 fort graves, puis-

qu'elles avaient depuis 5 lignes jusqu'à 3 pouces 4 lignes de large; leur longueur variait de 20 à 72 pieds. Pour arrêter les effets de cet accident, on plaça six nouveaux cercles formés par des bandes de fer ayant 3 pouces et demi de large, et 25 lignes d'épaisseur; on reboucha les lézardes en briques, en maçonnerie ou en stuc, et depuis près d'un siècle on n'a pas vu se manifester de nouveaux accidents.— L'immensité de la basilique, l'élévation extraordinaire de la coupole, et sa grande proportion, la firent bientôt admirer par tous les voyageurs et par tous les artistes. L'Angleterre, dont le climat est si peu favorable au génie des beaux-arts, voulut avoir un grand monument qui, sans rivaliser avec celui du monde chrétien, pût au moins lui ressembler : on voyait à Rome un monument sous l'invocation de saint Pierre, on voulut à Londres en avoir un sous l'invocation de saint Paul. L'architecte Christophe Wren fut chargé de l'ériger, en 1670, et il fut terminé 56 ans après. Il construisit sa coupole sur un plan octogone; de sorte qu'il eut huit pendentifs au lieu de quatre, ce qui lui offrit la facilité, en multipliant ses points d'appui, de leur donner plus de légèreté sans diminuer la force dont il avait besoin pour assurer la solidité de sa coupole. Il fit aussi, comme Michel-Ange, deux voûtes, l'une presque hémisphérique pour la coupole, l'autre dans la forme d'une tour conique pour servir de support à la lanterne qui couronnait l'édifice; et, comme cette forme était peu agréable à l'œil, il l'enveloppa d'un dôme en charpente recouverte en plomb.—En même temps, on construisait à Paris une autre coupole, celle du dôme des Invalides, sous la direction de l'architecte Jules Hardouin, neveu de Mansart, dont il porte le nom. Cette coupole est aussi composée de deux voûtes également enveloppées par une charpente recouverte en plomb. Elle est percée et laisse voir les peintures exécutées sur la voûte supérieure. Les constructions de cette coupole sont fort lourdes, et on aurait pu diminuer beaucoup la quantité de matériaux employés; mais, à cette époque, on croyait par ce moyen, donner plus de solidité à un édifice.— Soufflot a démontré depuis, dans la construction de Sainte-Geneviève, que l'on pouvait atteindre à la solidité sans pécher par la lourdeur. On lui doit un autre essai que personne n'avait tenté avant lui : il a fait trois voûtes tout en pierre de taille, et s'est ainsi débarrassé de l'appareil en charpente, qui est d'un poids égal à celui de la pierre, à cause de la force des bois que l'on est obligé d'employer. Comme dans les autres coupoles dont nous venons de parler, la voûte intérieure, ouverte à son sommet, est hémisphérique; la voûte intermédiaire est d'une forme très-elliptique, afin de supporter plus facilement le poids de la lanterne, construite aussi en pierre de taille; et, pour la rendre moins pesante, elle est évidée par quatre grands arceaux; enfin, la voûte extérieure forme le dôme et est recouverte en cuivre. La calotte de la voûte intermédiaire a été peinte par M. Gros. Pour bien juger du mérite de ces peintures, il faut monter dans l'intérieur du dôme, car du pavé de l'église on est trop éloigné pour les bien apprécier. — N'ayant pu dans cet article donner des détails sur la construction de toutes les coupoles, nous avons cru qu'il serait utile et agréable au lecteur d'en trouver ici un tableau chronologique, avec le nom de la ville qui les possède, ainsi que leur diamètre.

			Pieds.
Avant J. C.			
id.	Le Panthéon,	Rome,	134
id.	Minerva Medica,	*id.*	72
id.	Temple de Bacchus, maintenant Sainte-Constance.	*id.*	35
id.	Ancien temple, maintenant Saint-Côme et Saint-Damien.	*id.*	40
id.	Temple de Diane.	Pouzzole,	91
id.	Temple de Vénus,	*id.*	81
Après J. C.			
217	Thermes de Caracalla,	Rome,	105
302	Saint-Bernard,	*id.*	69
530	Sainte-Marie de la Rotonde,	Ravenne,	34
	(Cette petite coupole est d'un seul bloc de pierre d'Istrie.)		
537	Sainte-Sophie,	Constantinople,	105
547	Saint-Vital,	Ravenne,	51
984	Saint-Marc,	Venise,	41
1016	La cathédrale,	Pise,	36
1136	Sainte-Marie-des-Fleurs,	Florence,	130
1436	Chapelle des Médicis,	*id.*	86
	Baptistère,	*id.*	80
1250	Le dôme,	Sienne,	53
1420	Le dôme,	Milan,	53
1507	Notre-Dame de Lorette,	Rome,	45
1560	Temple par Palladio,	Massa,	38
1564	Saint-Augustin,	Plaisance,	29
1566	Saint-George,	Venise,	38
1570	Zitelle,	*id.*	42
1578	De Jésus,	Rome,	58
1580	Saint-Pierre,	*id.*	130
1580	Du Rédempteur,	Venise,	43
1592	Saint-Philippe de Néri,	Naples,	36
1599	Sainte-Marie Vallicella,	Rome,	42
1607	Saint-André della Valle,	*id.*	51
1640	Madona della Salute,	Venise,	65
1653	La Sorbonne,	Paris,	38
1660	Sainte-Agnès,	Rome,	53
1660	Le Val-de-Grâce,	Paris,	52
1660	Saint-Charles in Corso,	Rome,	46
1664	Saint-Laurent,	Turin,	44
1665	Sainte-Marie in Portico,	Rome,	53
1668	Saint-Luc et Sainte-Martine,	*id.*	36

Après J. C.			Pieds.
1704	Les Invalides,	Paris,	75
1710	Saint-Paul,	Londres,	101
1731	La Superga,	Turin,	60
1790	Sainte-Geneviève,	Paris,	62

DUCHESNE aîné.

COUPON. Ce mot a plusieurs significations. Autrefois, dans les manufactures d'étoffes, on appelait *coupons* de petites pièces de toile, de serge, etc., qui n'avaient pas plus de cinq aunes de long. Il était défendu par les règlements d'attacher aux ouvrages, soit étoffe, soit toile, des *coupons,* pour en compléter l'aunage prescrit. — Nos marchands de nouveautés, de drap, d'étoffe, de lingerie, appellent *coupon* ce qui reste d'une pièce de drap, de toile, ou d'étoffe quelconque, lorsqu'on a coupé sur cette pièce une certaine quantité d'aunes, et que cette pièce n'est plus complète. Il y a des *coupons* de toute dimension, d'une aune, d'une demi-aune, d'un quart, comme il y en a de deux et trois aunes. Un *coupon* est ordinairement considéré comme objet de peu de valeur, et se vend, la plupart du temps, au rabais. — *Coupon* se dit aussi d'une espèce de toile d'ortie qui se fait à la Chine, d'une plante appelée *co,* qu'on ne trouve guère que dans la province de Fokien. C'est une espèce de lierre, dont la tige donne un chanvre dont on fait une toile très-fine et très-fraîche.—*Coupon,* en termes de rivière, s'entend de la 18e partie d'un train de bois flotté. Chaque *coupon* doit avoir 12 pieds de long, ce qui donne 36 toises pour la longueur entière du train. La largeur du train est de quatre longueurs de bûche. —*Coupon d'action* signifie une portion du *dividende* ou la répartition d'une action. Ce terme, inconnu en France, du moins en ce sens, jusqu'au règne de Louis XV, commença à s'y introduire dans les finances, lorsque, pour accréditer et soutenir les fermiers généraux des revenus du roi, on créa les actions des fermes. Après les actions des fermes, vinrent les actions de la compagnie des Indes, et l'usage du *coupon* fut rétabli dans le commerce des actions. Voici ce qu'était un *coupon;* chaque action se divisait en six parties, sur chacune desquelles était inscrit le sixième du montant de trois années de dividende. Ces différentes parties d'un même tout s'appelaient *coupons.* On avait imaginé les *coupons* pour faciliter le payement des dividendes, payement qui s'effectuait de six mois en six mois, entre les mains de chaque actionnaire. Toutes les fois que le caissier de la compagnie soldait à un actionnaire le dividende sémestriel, il retranchait de l'action même une des six parties de l'action : sur ce sixième d'action était inscrite la somme reçue par l'actionnaire ; ce morceau de papier *coupé,* ce *coupon,* servait de quittance au caissier, en même temps qu'il permettait à l'actionnaire de toucher son dividende, sans que même il eût la peine de signer. Plus tard, quand le mode des entreprises par action se fut popularisé, les uns suivirent le modèle d'actions créé par la compagnie des Indes, d'autres ne divisèrent plus leurs actions par *coupons,* persuadés d'avance, sans doute, que les actionnaires n'auraient pas une si grande quantité de dividendes à toucher qu'ils ne pussent, quand, de fortune, ils en palperaient, faire des quittances à la main. Aussi, le mot *coupon d'action,* a pris un autre sens : il s'est entendu de l'action elle-même, qui, étant coupée, pour être remise à l'actionnaire, d'un registre à *souche* ou *talon,* devenait un *coupon* de ce registre. — Dans certaines entreprises, on a créé des *actions* et des *coupons d'action.* Les actions, par exemple, étaient à 5,000 francs, et les *coupons* d'action étaient à 1,000 ou à 500 francs. C'est le mode de la compagnie des Indes renversé. La compagnie des Indes vous donnait un dividende pour un *coupon* d'action. Au contraire, dans les entreprises de nos jours, au fur et à mesure que l'actionnaire donne de l'argent, on lui donne un *coupon.*—La *loterie royale* a aussi ses *coupons.* Les billets que l'on donne à chaque joueur sont *coupés* sur un registre à *souche,* la souche porte les mêmes numéros que le *billet-coupon* que l'on remet au joueur, et lorsque le joueur n'a pas perdu, ce qui est fort rare, il doit représenter à l'administration de la loterie le *coupon* qu'on lui a délivré : on compare le *coupon* à la *souche,* et, si tous deux sont en parfait rapport, on paye. Au reste, les précautions prises par l'administration de la loterie sont telles qu'il n'y a pas d'exemple de la contrefaçon d'un seul billet de la loterie royale. — Dans ces dernières années, le mot *coupon* a pris encore une nouvelle extension. Les administrations théâtrales ont créé les *coupons de loges.* Pour que le mot eût quelque signification, il eût fallu que les billets délivrés aux personnes qui viennent louer des loges fussent *coupés,* comme les billets de loterie, sur un registre; mais il n'en est pas ainsi. Les *coupons de loges* sont purement et simplement de petits carrés de papier vert, jaune ou bleu, sur lesquels on lit imprimé : *Théâtre* de....... *Loges* (ou de face, ou de côté), no....... *Places louées à M......* Au bas du billet est la signature de la personne chargée de la location. Il peut y avoir pour une loge cinq ou six cou-

pons, si la loge est de cinq ou six places, et si chacune d'elles est louée à une personne différente. — Souvent, les *coupons* de loges sont offerts par MM. les directeurs de théâtres aux rédacteurs des journaux influents. Ces cadeaux sont envoyés les jours de première représentation. Le *coupon* reçoit alors un sens très-significatif et très-étendu, il tient la place d'une lettre qui pourrait être à peu près conçue en ces termes : « Mon cher ***, j'ai la plus grande confiance dans les hautes lumières de votre *critique;* je donne ce soir un petit ouvrage que je crois bon, parfait, délicieux. Faites-moi donc le plaisir de venir le voir, et tâchez, si cela ne vous gêne pas trop, d'être du même avis que moi. Votre ami dévoué...., tant que j'aurai besoin de vos services. » Tout cela est exprimé par ce simple petit morceau de papier qu'on appelle *coupon.* Les *coupons* engendrent souvent de vives et profondes haines entre les journalistes et les administrations théâtrales. Je connais un critique de beaucoup d'esprit, de conscience et de raison, qui a juré guerre à mort à un directeur de spectacle, parce qu'un jour, celui-ci, par distraction, je pense, lui a envoyé le *coupon* d'une loge de *côté!—Proh! pudor!...* Éd. Lemoine.

COUPURE. (*Chirurgie.*) On désigne par ce nom les plaies, ayant très-peu d'étendue et de profondeur, qui sont produites par des instruments tranchants. Ces accidents, très-communs, ne font point recourir aux conseils des chirurgiens, et le traitement vulgaire n'entraîne ordinairement aucune conséquence redoutable; cependant il n'est pas inutile de consigner ici quelques conseils à ce sujet, car, au lieu d'employer un pansement simple comme la blessure, on le complique par des moyens dont la superfluité n'est pas le seul défaut.—*Quand on s'est coupé telle ou telle partie,* dit-on en langage impropre, au lieu de dire : *on s'est coupé sur telle ou telle partie,* il n'est pas nécessaire de laisser fluer longtemps le sang. Il faut rapprocher les bords de la plaie et les maintenir avec du taffetas d'Angleterre, qu'on a préalablement mouillé, soit avec de l'eau, soit avec de la salive. On applique deux ou trois bandelettes selon la longueur de l'incision, et à défaut de taffetas gommé on peut employer du diachylon, que l'on vend tout étendu chez les pharmaciens. On contourne ensuite autour de la partie lésée une bande de toile qu'on comprime médiocrement, et le pansement est fini. Dans les cas où la coupure verse du sang en abondance, on peut couvrir les bandelettes agglutinatives avec un peu de charpie. Il est nécessaire de laisser la partie blessée dans le repos; 5 ou 6 jours après on enlève la bande, et la réunion est ordinairement opérée : si elle était imparfaite, on laisserait les bandelettes en place et on réappliquerait une nouvelle bande. Sur la face, comme sur toute autre partie, les coupures très-légères n'exigent qu'un morceau de taffetas gommé proportionné à leur étendue.—Au lieu de se comporter ainsi, on suit trop souvent une routine irrationnelle. On couvre la coupure avec une toile d'araignée, afin d'empêcher le sang de couler, ou avec des feuilles d'achillea, herbe appelée vulgairement mille-feuilles, ou herbe à charpentier, après les avoir pilées. On applique également encore des compresses imbibées d'eau-de-vie, d'eau de cologne, d'une solution de sel de cuisine, et quelquefois de baume du commandeur ou de tout autre, que les charlatans débitent en public. Toutes ces applications, loin de favoriser et de hâter la cicatrisation des coupures, les maintiennent ouvertes et les irritent. Dans ces cas, comme dans la plupart des maladies, les moyens les plus simples sont à préférer. — On donne aussi le nom de coupure aux solutions de continuité de la peau qu'on observe chez les enfants très-jeunes et très-replets, ainsi que chez des femmes enceintes, principalement aux fesses, aux cuisses, dans les replis profonds de cette surface extérieure. Ces lésions étant plus communément et plus dûment appelées gerçures, on en traitera lorsque l'ordre alphabétique amènera ce mot. Charbonnier.

COUPURE, Découpure. (*Technologie.*) Division, entamure, séparation dans un corps continu. (*Dividere, incisio, cæsura.*) Action de découper, chose découpée, taillade faite à quelque étoffe pour lui servir d'ornement, et tenir lieu de dentelle ou de broderie. L'art des *découpures* demande de l'adresse et un exercice suivi; tout le monde n'y est pas propre. Il faut beaucoup de goût, et il y a des principes pour parvenir à découper dans une étoffe, du drap, du satin, du papier, des figures d'imagination, de mémoire ou d'après un dessin quelconque. Les ouvriers ou ouvrières nommés *découpeurs* ou *découpeuses* se servent de divers outils pour faire les découpures. Ces outils, appelés *coupoirs*, *découpoirs*, sont des tranchants, des ciseaux, des emporte-pièce qu'on fait mouvoir au moyen d'une vis, ou des fers gravés qu'on applique à chaud, etc. L'art des découpures remonte à plusieurs siècles; mais il est tellement répandu aujourd'hui, qu'il occupe un grand nombre d'ouvrières, et qu'il a donné lieu à la publication de plusieurs petits traités spéciaux.

Beaucoup d'ouvriers sont aussi employés, dans divers ateliers, à découper des métaux, soit au moyen de la pression d'une vis à balancier, soit par la percussion d'un mouton. C'est ainsi qu'on fabrique à Manchester une immense quantité d'objets de quincaillerie. On est même parvenu à découper au balancier, et à la vapeur, toutes les parties d'une batterie de fusil ou d'une serrure quelconque. Enfin les ouvriers forgerons se servent du mot *découpures* pour désigner certaines taches, fentes ou défauts qui se trouvent dans le fer. Dub...

COUR (*Architecture*), du mot latin *cors* ou *chors* qu'on trouve sous la signification française dans Varron et Columelle; ce mot est lui-même dérivé du grec *χόρτος*, enclos. C'est un espace fermé, presque toujours découvert, placé en avant ou dans l'intérieur d'un édifice pour servir de dégagements aux principaux corps de logis, leur donner du jour et de l'air.

Vitruve (L. VI, chap. 3 et 4) donne des préceptes sur la forme, la disposition, de cette partie intégrante d'un édifice. Il en distingue cinq espèces : *toscane, corinthienne, tétrastyle, découverte* et *couverte*. Les définitions et les règles qu'il en donne sont, à dire vrai, de peu d'importance, et prouvent seulement l'esprit de méthode des anciens dans tout ce qui se rattache à l'architecture. En général les cours des habitations des Romains ou *cavædium* n'étaient pas fort vastes; elles étaient souvent entourées de portiques, et au milieu était l'*impluvium* où se rendaient toutes les eaux pluviales. A Pompéi on a trouvé des cours pavées en mosaïques.

Les maisons chinoises, qu'il ne faut pas dédaigner quand il s'agit de commodité, ont ordinairement plusieurs cours décorées de bassins presque toujours remplis de poissons de couleur, ou encore ornées de grands vases en porcelaine garnis de fleurs.

Chez nous, les cours ne sont regardées que comme des accessoires, où la commodité et la décoration sont rarement prises en considération, au moins s'il faut en juger par les maisons récemment construites à Paris, même dans les plus beaux quartiers. Rien n'est plus absurde que ces petites cours qui ne sont réellement que des mésaules destinées à donner un jour faible et nullement propres à la ventilation.

On ne peut assigner de proportions fixes aux cours, parce qu'elles dépendent nécessairement de l'importance de l'édifice. Leurs formes et leurs décorations sont susceptibles de beaucoup varier : on adopte assez généralement la forme carrée comme la plus simple, et, dans ce cas, il est bien de faire la profondeur un peu plus grande que la largeur, par exemple d'une quantité égale à celle que donne la diagonale par rapport au côté du carré.

Dans les palais et les grands hôtels on trouve ordinairement plusieurs cours : la grande cour ou *cour d'honneur* sur laquelle donnent toujours les appartements principaux ; d'autres destinées aux écuries ou à quelques services particuliers. Dans ces dernières, des fontaines d'eaux jaillissantes sont indispensables; la cour d'honneur doit toujours être au milieu de la masse des corps de logis principaux, à moins de difficultés sérieuses qui s'y opposent. Ainsi on ne peut donner des louanges à l'architecte Vanvitelli qui, dans le palais de Caserta près de Naples, a placé au milieu un immense vestibule qui se dégage dans quatre grandes cours placées symétriquement dans les angles de ce vaste édifice.

Dans les monuments publics, les cours sont fort souvent fermées d'un côté par une grille, comme celles des Tuileries, du Palais de justice et du Val-de-Grâce à Paris. Parmi les cours régulières on peut citer, pour leur bel effet, celles du Louvre, de la chancellerie de Bramante à Rome et du palais Farnèse de San-Gallo dans la même ville.

Une cour demande toujours à être bien aérée : pour cela les bâtiments qui l'entourent doivent ne pas être trop élevés et ne pas avoir surtout des proportions exiguës, comme celles des cours des maisons de Paris. C'est à tort aussi que l'on apporte trop souvent dans la décoration une mesquinerie bien mal entendue, car on ne saurait rendre trop riant l'intérieur de nos demeures, et certes on ne peut y parvenir en faisant les façades des cours nues comme celles de la plupart des maisons de la Chaussée-d'Antin, façades qui, pour cela, sont d'une froideur insoutenable. Enfin une des conditions importantes d'une cour, c'est qu'on y arrive par une porte d'un accès facile et que les escaliers qui s'y trouvent soient apparents. Ant. Dumas.

COUR (*Jurisprudence*), du latin *curia*, siége des conseils publics (*voy*. Curie). Les mots *cour de justice*, *Gerichtshof*, etc., sont synonymes, dans beaucoup de langues, du mot *tribunal;* en France et en Belgique, les cours sont des tribunaux supérieurs, les inférieurs étant simplement appelés *tribunaux*. Comme il a été traité de la *cour de cassation* (*voy*. Cassation), nous n'avons à nous occuper ici que des cours royales nommées en Belgique *cours d'appel* (*voy*. ci-après). Nous consacrerons ensuite un article

à la *cour de comptes*. Les *cours prévôtales* n'étaient pas des tribunaux réguliers, mais des commissions chargées de rendre la justice suivant un mode exceptionnel. Les mots *cour d'appel* ne forment plus en France une dénomination spéciale, mais il existe encore au dehors des tribunaux de ce nom (*Appellationsgerichtshof*). On se sert encore du nom de *cour souveraine* pour désigner les tribunaux qui jugent sans appel. Dans l'ancienne France, il y avait, outre les *cours d'amour* dont il sera parlé plus bas, et les *cours des aides* dont il a déjà été traité en détail (*voy.* AIDES), la *cour d'Église*, juridiction ecclésiastique exercée autrefois par le clergé, en matière temporelle, sur les ecclésiastiques et sur les laïques ; et temporairement, la *cour des poisons*, siégeant à l'arsenal de Paris et connaissant des affaires d'empoisonnement, de sortiléges, de profanation, etc. ; puis, la *cour des maréchaux* ou *connétablie*, instituée surtout pour juger les personnes impliquées dans des duels, etc. Il y avait dès les temps anciens des *cours plénières* (*voy.* l'article, à son ordre alphabétique). En Angleterre il y a encore les cours des comtés (*voy.* SHÉRIF ; en Autriche, et dans d'autres pays, la *cour aulique* (*voy.* AULIQUE), etc. SCHNITZLER.

COUR ROYALE en France, juridiction supérieure ayant pour attribution principale de connaître souverainement des appels de jugements rendus par les tribunaux de première instance et de commerce. La cour royale exerce en outre, en matière criminelle, certains actes de juridiction dont il sera question à l'article INSTRUCTION CRIMINELLE.

La loi du 20 avril 1810 a posé les fondements de l'organisation des cours royales. Le premier article de cette loi confère aux présidents et membres d'une cour royale le titre de *conseillers de S. M.* Vingt-quatre conseillers, y compris les présidents, forment le minimum des membres appelés à siéger dans une cour royale (la cour royale de Corse ne se compose, par exception, que de 20 membres) ; le maximun n'est pas fixé, mais par le fait il se trouve être de 56 membres, chiffre actuel des conseillers et présidents de la cour royale de Paris.

Les décrets impériaux des 16 mars 1808 et 22 mars 1813 ont créé l'institution des conseillers auditeurs, dont le nombre pouvait être porté jusqu'au quart du nombre des présidents et conseillers composant la cour.

Il faut encore comprendre parmi les membres d'une cour royale les présidents et conseillers *honoraires*, dont le nombre n'est pas fixé. Les conseillers et présidents sont inamovibles. Il n'en était pas de même des conseillers auditeurs, dont l'institution a été abolie depuis 1830. Cependant l'existence des conseillers auditeurs en exercice fut respectée ; la loi s'est contentée de déclarer qu'on ne procéderait plus à leur remplacement, pour arriver de cette manière à l'extinction graduelle de cette sorte de magistrats.

Le ministère public est exercé, près des cours royales, par les procureurs généraux, avocats généraux et substituts (*voy.* MINISTÈRE PUBLIC). Un greffier en chef, ayant sous ses ordres des commis greffiers, est attaché à chaque cour royale (*voy.* GREFFIER). Enfin un nombre fixe d'avoués et d'huissiers sont exclusivement chargés de postuler et d'instrumenter près la cour à à laquelle ces officiers appartiennent (*voy.* AVOUÉS et HUISSIERS).

On compte en France 27 cours royales : elles ont leur siége à Agen, Aix, Ajaccio, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse.

Chaque cour royale se divise en trois chambres au moins : l'une chargée de connaître des affaires civiles ; l'autre des affaires correctionnelles ; la troisième des mises en accusation. Les deux dernières chambres peuvent statuer au nombre de cinq juges ; sept est le nombre requis en matière civile.

Dans les cours composées de 30 conseillers il y a deux chambres pour les affaires civiles ; il y en a trois dans les cours composées de 40 conseillers et au delà. Dans certains cas pressants, et pour le bien du service, une chambre temporaire peut être créée ; mais cette chambre temporaire doit se composer uniquement de membres empruntés aux autres chambres.

Les cours royales exercent un droit de surveillance sur les tribunaux civils de leur ressort ; elles reçoivent en outre le serment des présidents et autres juges des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce, comme aussi des membres du ministère public près les premiers de ces tribunaux. Les cours royales vaquent à partir du 1er septembre jusqu'au 1er novembre. Cependant les chambres criminelles siégent sans interruption : le motif en est sensible.

Chaque cour royale observe un règlement particulier qui émane d'elle et est présenté à la sanction du roi, le conseil d'État entendu. Ce

règlement a trait au nombre, à l'ordre des audiences et à la distribution des affaires.

Le premier président préside nécessairement les chambres assemblées en audience solennelle. Il préside habituellement la première chambre civile. Il lui est loisible de présider aussi les autres ; il est même tenu de le faire au moins une fois l'an. H. de Viel-Castel.

Il y a en Belgique trois cours d'appel. Ces cours siégent à Bruxelles, à Gand et à Liége. Chaque cour a plusieurs chambres civiles, et une chambre des appels de police correctionnelle. Les *chambres civiles*, et, dans certains cas, les chambres correctionnelles connaissent de l'appel des jugements des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce, et donnent leur avis sur les demandes en sursis de payement. Les *chambres correctionnelles* connaissent de l'appel des jugements des tribunaux correctionnels siégeant aux chefs-lieux des provinces du ressort, et de tous les tribunaux correctionnels de la province où siége la cour. Formées en chambres des mises en accusation, elles statuent sur le renvoi à la cour d'assises des accusés de crimes, de délits politiques ou de faits de presse.—Il y a pendant les vacances, et sur la désignation du premier président, une chambre des vacations qui statue sur les affaires urgentes. Chaque chambre de la cour d'appel statue au nombre fixe de cinq conseillers.

Les cours d'appel sont composées d'un premier président, de plusieurs présidents de chambres, et d'un nombre de conseillers qui varie dans chaque cour, tous nommés à vie. Les fonctions du ministère public sont exercées par un procureur général, des avocats généraux et des substituts. Il y a près de chaque cour un greffier en chef, assisté de commis greffiers assermentés, au nombre réclamé par le besoin du service. — Les conseillers sont nommés par le roi sur une liste double formée par les conseils provinciaux et par la cour. Les présidents sont nommés par la cour elle-même, et choisis dans son sein. Les officiers du ministère public et les greffiers sont nommés et révoqués par le roi. La cour nomme les commis greffiers.

Pour être président ou procureur général, il faut avoir 30 ans accomplis ; pour être conseiller ou greffier, il faut avoir 27 ans accomplis. Les substituts du procureur général, peuvent être nommés à 25 ans accomplis. X.

COUR PLÉNIÈRE. On donne ce nom, dans l'histoire de France, aux assemblées solennelles auxquelles les anciens rois avaient coutume d'inviter les hauts barons, les prélats, et quelquefois même des seigneurs étrangers, et où l'on traitait certaines affaires de l'État au milieu des fêtes et des réjouissances. Ces assemblées se tenaient, sous la deuxième race, aux fêtes de Noël et de Pâques. Le sujet, dit Velly, était pour l'ordinaire un mariage ou quelques grandes réjouissances; la durée, une semaine; le lieu, tantôt le palais du prince, tantôt une ville célèbre, quelquefois la pleine campagne, toujours un endroit vaste et capable de loger commodément toute la noblesse du royaume. La cérémonie était ouverte par une messe solennelle ; le célébrant, avant l'épître, mettait la couronne sur la tête du roi qui ne la quittait qu'en se couchant. Le monarque, durant tout le temps de la fête, ne mangeait qu'en public; les évêques et les ducs les plus distingués avaient l'honneur d'être assis à sa table. Il y en avait une seconde pour les abbés, les comtes et autres seigneurs, etc. La pêche, le jeu, la chasse, les danseurs de corde, les jongleurs, etc., étaient les divertissements auxquels on se livrait dans ces grandes occasions; en un mot, on déployait une luxe inaccoutumé dans la tenue de ces cours plénières, dont les historiens nous ont conservé le souvenir. La chronique de Bertrand Duguesclin dit :

Et toute sa vaisselle fasse amener droit là.
Pour ce que cour plainière ce dit tenir voudra.

Les rois, à l'occasion de ces fêtes, faisaient distribuer à ceux qui y assistaient des habits conformes au rang qu'ils occupaient. Suivant du Cange (*voir* la V[e] Dissertation sur Joinville), ces habits étaient appelés *livrées*, parce qu'ils se livraient et se donnaient des deniers provenant des coffres du roi. En effet, ils sont appelés par les chroniqueurs de cette époque *liberatæ* et *liberationes*.

L'établissement des cours plénières a pu donner naissance au parlement, qui tenait aussi aux grandes fêtes de l'année, car alors il n'était ni sédentaire ni permanent. D'après le Laboureur, les rois jugeaient, avec la principale noblesse qui composait la cour plénière, les différends qui se présentaient (*Histoire de la pairie*, p. 27).

Sous la troisième race, la tenue de la cour plénière fut plus fréquente : indépendamment de Noël et de Pâques, elle avait lieu encore à la fête des Rois et à la Pentecôte. Ces cours avaient eu moins d'éclat depuis Charles le Simple ; mais Hugues Capet leur rendit leur ancienne splendeur; saint Louis même y porta, suivant Velly, la somptuosité jusqu'à une espèce d'excès. Charles VII les abolit, parce qu'elles étaient une

charge considérable pour l'État, appauvri par les guerres contre les Anglais.

Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, Guillaume introduisit dans ce pays l'usage des cours plénières que Matthieu Paris appelle *regalia festa;* mais il paraît qu'elles furent supprimées sous le règne du roi Étienne, à cause des grandes dépenses occasionnées par la guerre.

La désignation de *cour plénière* est aussi donnée, en d'anciens titres, à des assemblées que tenaient des seigneurs. Du Cange (*loco citato*) parle d'un titre de Pierre, comte de Bigorre, qui porte ces mots : *curia namque ibi erat magna et plenaria:* mais il croit que ces cours plénières étaient des assemblées des pairs de fiefs, présidées par le seigneur, et dans lesquelles on décidait les différends qui s'élevaient à l'occasion des fiefs. Du reste, lorsque le seigneur donnait des fêtes, ses vassaux étaient tenus d'y assister.

Louis XVI ayant rétabli le parlement, par des édits enregistrés le 12 novembre 1774, inséra dans l'article 32 de l'un de ces édits que, dans le cas où des officiers du parlement se rendraient coupables de forfaiture, c'est-à-dire refuseraient de procéder à l'enregistrement des édits, ils seraient jugés par une *cour plénière* à laquelle il appellerait les princes du sang, le chancelier et garde des sceaux, les pairs, les membres du conseil, et autres grands et notables personnages. Le parlement vit cette innovation avec une excessive défiance, et il en fit l'objet des remontrances arrêtées le 30 décembre suivant. Ces remontrances furent repoussées par un édit du roi du 18 janvier 1775.

L'édit de 1774 ne reçut pas d'application immédiate; mais quelques années plus tard, le parlement s'étant mis de nouveau en opposition avec la cour, le roi rendit, au mois de mai 1788, un édit portant rétablissement de la cour plénière. Cette cour devait être composée du chancelier ou du garde des sceaux, de la grand'chambre du parlement, dans laquelle devaient prendre séance les princes du sang, les pairs du royaume, les deux conseillers d'honneur nés et les six conseillers d'honneur, le grand aumônier, le grand maître de la maison du roi, le grand chambellan et le grand écuyer, deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux de France, deux gouverneurs et deux lieutenants généraux, deux chevaliers des ordres du roi, quatre autres personnages qualifiés, six conseillers d'État, dont un d'Église et un d'épée, quatre maîtres des requêtes, un président ou conseiller de chacun des autres parlements, deux de la chambre des comptes et deux de la cour des aides de Paris. L'enregistrement des édits était enlevé au parlement et remis à cette cour plénière : aussi le parlement, si jaloux de ses prérogatives, s'empressa-t-il de protester contre l'édit du mois de mai 1788. Les événements qui marchaient alors à si grands pas vinrent mettre un terme aux prétentions respectives du parlement et de la cour : l'arrêt du conseil du 8 août 1788, en fixant au 1er mai suivant la tenue des états généraux, suspendit jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière. On sait assez que la tenue de ces états fut le signal du naufrage qui engloutit des institutions désormais surannées, pour faire place à une ère nouvelle. A. TAILLANDIER.

COUR DES COMPTES. C'est en France l'ancienne *chambre des comptes*, rétablie avec la substitution du mot *cour* à celui de *chambre*. — Les charges des cours des comptes anoblissaient jadis les titulaires, et leur conféraient tous les priviléges de la noblesse; mais cet anoblissement n'avait pas lieu au même degré dans toutes les cours. Ces charges étaient fort recherchées; la seule exemption d'impôts était déjà un bénéfice réel pour les familles riches propriétaires. Les droits du fisc royal pour l'expédition des lettres d'anoblissement n'excédaient pas 2,000 livres, dont l'*impétrant* recevait l'intérêt annuel à 5 p. °/₀. Les contributions dont ils étaient exemptés étaient réparties sur des rôles de roturiers.— Le nombre de charges de cour des comptes conférant la noblesse était évalué en 1788 à 686; et les premières lettres d'anoblissement datent du commencement du XVIIe siècle. — L'Assemblée constituante, en supprimant les cours souveraines, avait créé une nouvelle juridiction supérieure pour la liquidation et l'apurement des comptes de tous les administrateurs des deniers publics. Instituée pour contrôler l'emploi des impôts et pour réprimer les abus, l'ancienne chambre des comptes n'était en effet qu'un abus de plus; sa censure n'était qu'une déception. Aussi les assemblées bailliagères de 1789 insistèrent-elles dans les cahiers remis à leurs députés pour la suppression de cette juridiction, ou du moins pour une meilleure organisation de ses pouvoirs. Quelques cahiers réclamaient la création d'un *bureau national*, composé de 4 députés de chaque province, 1 pour le clergé, 1 pour la noblesse, 2 pour le tiers état, qui auraient été chargés d'examiner les comptes des ministres et leurs demandes de nouveaux subsides, et de transmettre leurs observations à l'assemblée des états généraux. Le bureau national ne pourrait rien décider; il serait purement consultatif. Ce

vœu n'a pas été converti en loi par la constituante, mais du moins elle consacra le principe, en supprimant l'ancienne chambre des comptes, quelle remplaça par un bureau de comptabilité, dont elle se réserva la nomination, et se constitua juge des agents de la *comptabilité nationale* de tous les degrés. La constitution rendait les ministres responsables de l'emploi des fonds publics, suivant les formes et dans les proportions déterminées par les lois financières pour chaque exercice.—Une commission de comptabilité nationale fut établie par la loi des 15 et 17 septembre 1791; cette commission était divisée en 5 sections. Les commissaires étaient responsables et assujettis à un cautionnement; cette commission, à la nomination et sous la surveillance du corps législatif, fut maintenue par la constitution de l'an III de la république (1795). L'administration du trésor public fut confiée par la constitution consulaire à un ministre spécial; mais il ne pouvait rien faire payer qu'en vertu d'une loi, et jusqu'à la concurrence de la somme déterminée par cette loi. Les comptes des ministres étaient rendus publics. — Tel avait été depuis 1789 l'état de la législation sur la comptabilité nationale, qui avait été dirigée par des commissaires nommés par le pouvoir législatif. Mais Bonaparte, devenu empereur, rétablit les anciennes institutions monarchiques, non telles qu'elles avaient existé, mais avec des modifications appropriées à son système de gouvernement. La souveraineté nationale n'était plus qu'un mot; il n'y avait plus d'autre pouvoir que celui de l'empereur; et les anciennes dénominations remplacèrent celles que la révolution avait créées. La commission de comptabilité nationale fut remplacée par une cour des comptes, avec des attributions plus élevées et des pouvoirs mieux définis, et propres à maintenir l'ordre dans toutes les parties de l'administration du trésor *impérial*. Cette cour fut organisée par une loi du 16 septembre 1807. Un décret impérial du 28 du même mois en régla les attributions et le personnel: savoir, 18 maîtres des comptes: 3 autres furent nommés en 1809, 1810 et 1811; 12 référendaires de première classe: 6 autres l'année suivante; 48 référendaires de deuxième classe: ce nombre fut augmenté les années suivantes. Il fut décidé, le 24 décembre 1807, que les comptes de l'administration resteraient dans les attributions du ministre de l'intérieur; les comptes de caisse seraient seuls soumis au contrôle de la cour des comptes. Un décret impérial du 9 mars 1809 fixe le mode de communication à la commission du contentieux du conseil d'État, des pièces justificatives déposées aux archives de la cour des comptes, dont la représentation sera jugée nécessaire, dans le cas de pourvoi au conseil d'État contre un arrêt de cette cour.—Cette cour, comme tous les corps administratifs et judiciaires, subit de grands changements dans son personnel et dans ses attributions. Elle fut *instituée* sur de nouvelles bases le 27 février 1815. La loi qui modifie son organisation primitive n'a été votée, le 24 novembre 1815, qu'à la majorité de 10 voix. La cour des comptes, telle que l'a faite cette loi, n'est plus qu'une juridiction toute ministérielle; tous les cahiers de 1789 avaient à l'unanimité réclamé la suppression de cette institution surannée, et dont la compétence était subordonnée aux exigences du gouvernement. Il ne peut y avoir de contrôle utile sur l'emploi des fonds publics qu'autant que ce contrôle est indépendant du ministère, et tout à fait hors de son influence: aux représentants, aux mandataires immédiats des contribuables, appartiennent nécessairement le droit et le devoir d'apprécier les comptes des ministres qui ordonnancent les dépenses publiques, et des agents du trésor de tous les degrés qui reçoivent et payent d'après les ordonnances. — C'est ainsi que furent institués le bureau et la commission de comptabilité nationale, depuis 1789 jusqu'en 1815. — Sous le régime impérial, une volonté ferme, sévère et éclairée, dirigeait toutes les parties de l'administration publique, et l'ordre régnait dans les comptabilités générales et particulières. La restauration a créé des exceptions. Les attributions de la cour des comptes ont été modifiées, limitées dans l'intérêt du pouvoir. Le retour à un meilleur système financier n'est encore qu'un vœu, quand sera-t-il une réalité? DUFEY.

En Belgique, la cour des comptes, qui siége à Bruxelles, est chargée de l'examen et de la liquidation des comptes de l'administration générale et de tous comptables envers le trésor: elle veille à ce qu'aucun article des dépenses du budget ne soit dépassé et à ce qu'aucun transfert n'ait lieu. Elle arrête les comptes des différentes administrations de l'État, et est à cet effet chargée de recueillir tous renseignements et pièces comptables nécessaires. — Aucune ordonnance de payement n'est acquittée par le trésor qu'après avoir été revêtue du visa de la cour. Elle fixe les délais dans lesquels les comptes des différents comptables doivent être déposés à son greffe. Elle peut prononcer contre les retardataires, entendus ou dûment appelés, une amende au profit de l'État, qui n'excède pas la moitié

du traitement, indépendamment de la suspension ou destitution, qu'elle peut provoquer s'il y a lieu. Toute condamnation à des amendes est prononcée sur la réquisition du ministère public près la cour. Les arrêts de la cour contre les comptables sont exécutoires. Ils sont, dans les trois mois du prononcé, sujets au recours près la cour de cassation pour violation de forme ou de la loi ; en cas de cassation, l'affaire est renvoyée à une commission *ad hoc*, formée dans le sein de la chambre des représentants, et jugeant sans recours ultérieur, selon les formes établies par la cour des comptes.

La cour des comptes est composée d'un président, de six conseillers et d'un greffier. Les fonctions du ministère public près la cour sont remplies par le plus jeune des conseillers. Le président et les conseillers doivent avoir au moins 30 ans, et le greffier, 25 ans. Ce dernier n'a pas voix délibérative. Ils sont nommés tous les six ans par la chambre des représentants, qui a toujours le droit de les révoquer.

Pour ses travaux ordinaires, la cour est divisée en deux sections, composées chacune de trois conseillers. Il est fait tous les six mois un roulement d'une section à l'autre, de manière que chaque année chacun des conseillers soit appelé à siéger dans les deux sections. Le conseiller le premier en rang dans chaque section est président de droit. La première section a dans ses attributions la comptabilité ; la deuxième a le contrôle et la dette publique. La présence de la majorité des membres est requise pour arrêter et clore des comptes. La cour des comptes ne prend pas de vacances. X.

COUR, Courtisan. Les étymologistes se partagent sur l'origine du premier de ces mots, dérivé par les uns du latin *curia*, et par d'autres de *curtis*, expression du moyen âge qui servait à désigner le terrain circulairement occupé par la suite du roi, tant en gens de justice qu'en hommes d'armes, à l'endroit où il s'arrêtait ; lequel concours de personnes se nommait *parlement* quand il exerçait des fonctions judiciaires ou gouvernementales quelconques sous la présidence royale. La première origine semble d'abord la plus naturelle par l'analogie qui existe entre la destination de la curie (palais sénatorial à Rome) et celle de la cour, siége du pouvoir monarchique chez les modernes ; mais il faut observer que la relation de l'autre mot, *courtisan*, avec le primitif *curtis*, est saillante. Ce mot *curtis* paraît n'être lui-même qu'une corruption du latin *cors, cortis* (*voy.* le premier article Cour), employé par quelques anciens dans le sens que nous donnons actuellement au composé basse-cour.

Il y a cour là seulement où il y a monarchie, et quand nous disons *monarchie*, nous voulons parler de celle qui existe à son compte et en vertu de son propre principe, non par délégation et au nom de la souveraineté populaire. Une royauté représentative, par exemple, a bien une résidence, mais point de cour ; car il ne se fait exactement dans son palais que ce qui se fait ailleurs, sauf le degré d'importance des affaires, et l'on y trouve seulement la plus haute mesure des préoccupations caractéristiques d'une époque et d'un peuple. En France il n'y a plus, à vrai dire, de cour ; car il n'y a plus dans les palais une population à part, avec ses intérêts, ses mœurs, ses costumes, ses titres (*voy.* Chambellan, Chambre, etc.), vivant de sa vie à elle, qui n'est pas celle de la ville ; car on sait la grande distinction qu'avant la grande fusion de 1789 on faisait entre *la cour* et *la ville*. Il n'y a pas de cour non plus en Prusse et dans d'autres pays du Nord, où les princes, bons pères de famille, vivent dans leur intérieur et, ennemis du faste, recherchent peu l'entourage auquel les palais des rois doivent tant d'éclat, mais qui les environnent aussi de tant de dangers ; et pour donner une idée juste de ce qu'il faut entendre par une cour, nous sommes presque obligés de sortir de notre siècle.

C'est merveille de voir l'accord unanime des penseurs contre la masse des *courtisans*, cette collection d'existences parasites quand elles ne sont pas malfaisantes. Les monarchistes les plus zélés, arrêtés par leur respect pour le roi absolu, l'homme principe, demandent compte du mal qui se fait et du bien qu'on ne fait pas, en termes d'indignation et de mépris, à ces pauvres gens de cour, qui le plus souvent n'étaient que les conséquences vivantes de leur maître, sur le visage duquel ils composaient le leur. Et ces censeurs enveloppent dans une réprobation générale ceux qui respirent dans cette atmosphère particulière. Écoutons Montesquieu : « L'ambi« tion dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, « le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion « pour la vérité, la flatterie, la trahison, la perfi« die, l'abandon de tous ses engagements, le « mépris des devoirs du citoyen, la crainte de « la vertu du prince, l'espérance de ses faibles« ses, le ridicule jeté sur la vertu, forment, je « crois, le caractère des courtisans. » Et de peur que l'esprit philosophique qui animait l'auteur de *l'Esprit des lois* ne fasse suspecter son autorité, nous en appellerons ici même à l'opinion

du clergé, dont l'impartialité ne saurait, au moins en ce sens, être contestée, attendu la communauté d'intérêts qui a toujours lié entre elles les puissances tant sacrées que profanes. « Que de « bassesses pour parvenir ! s'écrie Massillon ; il « faut paraître non pas tel qu'on est, mais tel « qu'on nous souhaite. Bassesse d'adulation : on « encense et on adore l'idole qu'on méprise; bas« sesse de lâcheté : il faut savoir supporter des « dégoûts, dévorer des rebuts et les recevoir « comme des grâces; bassesse de dissimulation : « point de sentiments à soi et ne penser que d'a« près les autres ; bassesse de déréglement : de« venir les complices et peut-être les ministres « de ceux de qui nous dépendons. Ce n'est point « là une peinture imaginaire, ce sont les mœurs « des cours et l'histoire de la plupart de ceux « qui y vivent.

Le plus grand pamphlétaire de notre époque, Paul-Louis (*voy.* COURIER), a flagellé de sa verve sanglante l'un des vices qui semblent faire de la cour leur domicile d'élection : sa diatribe admirable adressée aux habitants de la commune de Véretz, à l'occasion de la souscription pour l'achat du château de Chambord, afin d'en faire don au duc de Bordeaux, met en saillie tout ce qu'il y avait autrefois de honteux dans les rapports d'homme à femme en ce séjour de corruption, où le lien de mariage n'était qu'affaire de forme, et ou l'amour lui-même devenait un élément de fortune. Mais Paul-Louis n'a point abordé les généralités : il s'est borné à signaler les scandales de mœurs, et, négligeant les questions plus graves d'honneur, de patriotisme et de probité, semble avoir fait plutôt le procès des femmes de grands seigneurs que des grands seigneurs eux-mêmes.

En reportant notre attention sur le passé, nous trouverons que la cour semble être le lieu de complaisance du vice dominant de l'époque; quel qu'il soit, il y trône : ainsi successivement la luxure sous Louis XIV et le cynisme brutal sous son successeur. Outre ces vices, outre l'égoïsme, l'avarice, etc., il en est d'autres qui semblent faits pour éclore et prospérer sur ce terrain, puisque l'histoire les représente toujours comme y florissant; nous voulons parler de la bassesse, de la duplicité, et spécialement de l'ingratitude. L'ingratitude des cours! Faut-il rappeler ce monarque de l'Asie qui pousse la plaisanterie avec un de ses vieux serviteurs jusqu'à tuer le fils unique du malheureux qui, courtisan modèle, continue à *faire sa cour ?* faut-il rappeler Alexandre qui d'abord s'honore par sa gratitude envers Aristote dont les enseignements étaient pour une si bonne part dans sa grandeur, et qui finit plus tard par payer d'oubli ses services? Platon se reprochait chaque jour comme un grave manquement à sa propre dignité d'être allé dans sa vieillesse essuyer les caprices du jeune tyran Denys, qui pourtant affichait une grande estime pour les lettres et même quelques prétentions littéraires. Aristippe, qui résidait à cette même cour de Denys, était obligé, malgré son importance de philosophe, de se jeter aux genoux du tyran chaque fois qu'il avait quelque légère faveur à en implorer : aussi disait-il que ce prince avait les oreilles aux talons. Il résulte de là que les hommes de quelque valeur sont le plus souvent déplacés à la cour, et qu'ils sont sans excuse d'y fixer leur séjour, crussent-ils même comme Aristippe que le sage doit se trouver là où règne le mal moral, comme le médecin là où règne le mal physique; car, lorsque le mal est de sa nature incurable, il y a folie à s'exposer inutilement à la contagion.

Disons cependant, pour être justes, que de cette facilité à s'enrichir oisivement, de cette habitude de recevoir, résultent une inclination à la générosité, un penchant à donner; de ce besoin impérieux de faveur, qui met dans l'obligation d'être remarqué, naissent souvent des actions d'éclat; et il n'est pas rare de voir l'émulation et la concurrence perpétuelle, qui règnent dans le voisinage du dispensateur suprême, enfanter des choses qui tiennent de l'héroïsme. De là les contrastes étonnants de certains actes, empreints de noblesse et de grandeur, avec les mobiles entachés de futilité ou d'ambition qui les produisent, avec les habitudes honteuses auxquelles ils font une rare exception. C'est ainsi que les *mignons* de Henri III, pendant la paix, vivaient en femmes et en femmes perdues, et, en temps de guerre, se comportaient comme des hommes de cœur et de patriotisme.

Enfin, comme la convenance était à peu près la seule vertu qui y fût respectée, elle y prenait de tels développements qu'il en résultait une précieuse élégance de mœurs et un charme infini dans les rapports.

Quant aux nuances spéciales de mœurs qui jadis distinguaient en France les courtisans ou la population des cours, les Mémoires sont suffisamment prodigues de détails, et nous ne croyons pas devoir initier le lecteur aux mystères de l'OEil de-Bœuf, aux frivolités du petit lever, etc. Il suffit de savoir qu'avant l'ère philosophique la cour donnait le ton à tout le pays, que le riche bourgeois pensait, mangeait, se

costumait autant qu'il lui était permis selon la cour; en quoi il est juste d'observer qu'il ne parvenait jamais qu'à l'imitation informe du matériel, et que le secret de la grâce et du savoir-vivre demeurait le privilége exclusif de quelques familles qui se le transmettent encore. Aussitôt que la tendance protestante du XVIIIe siècle eut pris consistance, ce fut autre chose : à l'esprit d'imitation succéda l'esprit de contrariété, et l'*opposition* se fit sur tous les points; à défaut de presse, elle se manifestait au théâtre, où la ville en remontrait à la cour, ce qui est allé en augmentant, comme chacun sait, jusqu'à ce qu'enfin il y ait eu absorption de la cour au profit de la ville. LAVERGNE.

COUR (FOUS DE). Leur type se retrouve peut-être dans la mythologie des Grecs et des Romains : Momus était le *Triboulet* du grand Jupiter, et ses facéties égayaient la majesté de l'Olympe. A Rome comme à Athènes, les personnes opulentes admettaient à leur table des parasites et des bouffons (*scurræ*) chargés de les faire rire, et dont les auteurs dramatiques et satiriques ont peint avec vivacité la dégradation morale. Dans Plaute, les personnages d'Ergasile, de Curculion, d'Artotrogue, de Saturion et de Gélasime ; dans Térence ceux de Gnaton et de Phormion, nous montrent toute la misère de ces plaisants de bas étage, et la mordante hyperbole de Juvénal ajoute à ces tableaux des traits plus vigoureux encore. Cependant, ce n'est à proprement parler que le Bas-Empire et le moyen âge qui nous présentent des bouffons en titre, des farceurs officiels, couchés sur l'état des grandes maisons et des cours, ayant leur place marquée et leurs prérogatives nettement spécifiées. En 449, Théodose le Jeune, empereur d'Orient, envoya une ambassade à Attila. Un fou figura dans la réception des Romains, et fit éclater de rire tous les assistants. Le terrible conquérant seul demeurait sérieux, quoique M. Guizot introduise, en outre, à sa cour un arlequin, dans la personne du More Zerchon. Théophile, empereur de Constantinople en 829, s'amusait des folies de Dandéri, dont l'indiscrétion pensa devenir funeste à l'impératrice Théodora, qui récitait ses prières devant un oratoire orné d'images qu'elle cachait avec soin, de peur que Théophile, impitoyable iconoclaste, n'en eût connaissance. — La coutume d'entretenir près de soi des serviteurs obligés d'avoir de la gaieté et de l'esprit pour tout le monde se répandit sous le régime de la féodalité. Il n'y a que les gens ennuyés qui attachent tant de prix au talent de faire rire. Isolés dans leurs châteaux, passant la journée sur les grands chemins, rudes, sauvages, les nobles paladins que les romans nous décrivent avec des couleurs si brillantes, étaient des personnages, la plupart du temps, aussi maussades que redoutés. Ne voyant dans leurs égaux que des ennemis avec lesquels ils badinaient toujours l'épée au côté, ils auront admis quelques-uns de leurs vassaux à l'honneur de les distraire un moment, et de les arracher à la monotonie de leur rustique grandeur. Mais la finesse des propos, la délicatesse des pensées, n'avaient guère de prise sur ces hommes hérissés de fer. Pour se frayer constamment un chemin jusqu'à eux, la plaisanterie devait ressembler à l'impertinence, la liberté à la licence. Or, il arrivait que l'épigramme allait souvent plus loin que ne le désirait un patron fier et irascible. Afin de conserver la dignité du maître, il fut réglé qu'on ne pourrait lui dire de bonnes vérités sans être réputé *fou*. Un vêtement particulier, un titre significatif, furent attribués aux diseurs de bons mots, pour avertir que leurs sarcasmes ne tiraient pas à conséquence, et qu'on risquerait à les imiter. Les flatteurs, ceux qui trafiquaient de mensonges, n'eurent garde alors de croire qu'ils n'étaient pas les sages. Les évêques avaient adopté la coutume des seigneurs laïques. Le concile tenu à Paris en 1212 défend aux prélats d'avoir des *fous pour les faire rire ;* mais, en 1624, A. Sanderus reprochait encore à ceux de son temps d'aimer mieux s'amuser avec des bouffons (*morionibus*) et des filles de joie que de se délasser au sein de l'étude. — Voici une liste de quelques fous en titre d'office dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Presque tous ils auraient offert une grande ressemblance avec le *Davie Gellatley* que Walter Scott attache au baron de *Bradwardine :* cerveaux timbrés, incapables d'une occupation régulière, ils avaient assez de jugement pour tirer parti de leur folie, assez de saillies pour ne point être taxés d'idiotisme. Quelques-uns prouvèrent même, dans plus d'une occasion, une haute intelligence, et des qualités morales qui ne s'allient pas toujours à la raison la plus sévère. — Robert Wace et Guillaume de Jumiéges rapportent que Guillaume le bâtard, duc de Normandie, fut averti par son fou, *Golet* ou *Gallet*, natif de Bayeux, d'un danger qu'il courait.

Al prime some vint un fol,
Golet out nun, un pel el col,
A l'us de la chambre criant,
E il pareiz del pel batant :
Ovrez, dist-il, ovrez, ovrez ;
Ja morrez tuit, levez, levez.

Ce *Golet* n'était pas moins fidèle que le bon *Wamba*, personnage imaginaire, mais plein de vie, de l'admirable épopée d'*Ivanhoé*. — Le duc Charles de Bourgogne, surnommé *le Téméraire*, avait un fou que l'auteur de *Quentin Durward* n'a pas oublié non plus, et qui s'appelait *le Glorieux*. Le fou de l'empereur Charles-Quint a été mis en scène par Scarron, sous le nom imposant de *don Japhet d'Arménie*. — Alphonse d'Este, duc de Ferrare, le même dont les persécutions troublèrent la raison du Tasse, avait un fou que Varillas appelle *Gonelle*, et dont il fait un conte qui revient à ceci. Le duc causait sur le métier qui occupe le plus de personnes : chacun différant d'opinion, Gonelle dit que c'était le métier de médecin, et, pour le prouver, il s'embéguina comme s'il était malade, et sortit. Tous ceux qu'il rencontra ne manquèrent pas de lui conseiller des remèdes dont aucun ne ressemblait aux autres, et il forma de ces personnes une longue liste sur laquelle le duc lui-même, qui ne se doutait de rien, se fit porter, ayant donné sa recette à son tour. Gonelle en conclut que tout le monde est médecin. — Parlons maintenant des fous de la cour de France, où de mauvaises langues diraient qu'il ne manque à bien des gens que la patente, la marotte, l'habit mi-parti, les grelots et le bonnet à longues oreilles. Dreux du Radier, en ses *Récréations historiques*, a traité ce sujet *ex professo*; mais quoique curieux et amusant, il est loin d'être complet, et il a oublié plus d'une illustration des fastes de la folie. Le premier fou dont il parle est *Thevenin de Saint-Legier*. Il avait appartenu à Charles V, surnommé *le Sage*, qui lui avait fait élever un tombeau dans l'église de Saint-Maurice de Senlis. Le même roi fit inhumer un autre de ses fous dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. *Thevenin* mourut le 11 juillet 1374. Duverdier cite encore une lettre de Charles V, qui, marquant aux maires et échevins de Troyes en Champagne la mort de son fou, leur ordonne de lui en envoyer un autre, *suivant la coutume*. Une preuve que l'usage des fous est très-ancien à la cour, se tire, suivant du Radier, du jeu des échecs, très-connu sous Charlemagne, et qui a suggéré ce vers au satirique Regnier :

Les *fous* sont, aux échecs, les plus proches du roi.

— Rabelais cite plusieurs fous parmi lesquels *Seigni Joan* ou *Jouan*, que du Radier a passé sous silence. Il paraît qu'il y a eu deux bouffons de ce nom. Celui-ci, selon le Duchat, était l'ancien (*Seigni* ou *Senior*); la Monnoye veut, lui, que *Seigni Joan* signifie tout simplement le *seigneur Joan*, dans le patois du Rouergue, ce qui lui fait soupçonner que *Joan* était de ce pays. *La Nef des Fous*, poëme allemand de Sébastien Brandt, a été traduit en rimes françaises, par Pierre Rivière, et imprimée à Paris, en 1497, in-fol. On y apprend que ce *Joan* vivait 100 ans avant un autre fou appelé *Caillette*, et dont Badius, qui a traduit l'ouvrage de Brandt en vers latins, parle en 1496 comme d'un personnage vivant. En tête des feuillets 3 et 4 de la version française, on voit le portrait de *Seigni Joan* et celui de *Caillette*, de celui-ci comme patron des modes nouvelles et du *progrès*, de celui-là comme chef des *stationnaires*, qui conservaient encore les plus vieilles. D'ailleurs, Rabelais appelle *Joan* bisaïeul de *Caillette*, plutôt, sans doute par une considération de chronologie que de consanguinité. De sorte que *Seigni Joan* pourrait avoir vécu sous Charles VI et sous Charles VII. Dans aucun cas, il ne saurait être le même que le *Jouan, fou de Madame*, dont Clément Marot a composé l'épitaphe :

Je fuz *Jouan* sans avoir femme,
Et *fol* jusque à la haulte game.
Tous *fols* et tous Jouans aussy
Venez pour moi prier icy, etc.

— Quant à *Caillette*, il appartient aux règnes de Louis XII et de François Ier. — *Thony* eut la qualité de fou d'Henri II. Il était de Picardie, près de Coucy, et avait d'abord appartenu au duc d'Orléans, qui l'obtint avec peine de sa mère, parce qu'elle le destinait à l'Église, afin qu'il priât pour deux de ses fils morts fous, et dont l'un avait été, à ce titre, au cardinal de Ferrare. *Thony* était presque un personnage politique : il excellait dans la science de courtisan, et le connétable de Montmorenci, empressé de plaire en tout à son maître, montrait aussi beaucoup d'amitié à ce bouffon, qui l'appelait *père*, sans que le connétable s'en formalisât. — *Sibilot* n'acquit pas moins de réputation sous Henri III. — Le règne d'Henri IV se vante de deux fous, *Maître Guillaume* et *Chicot*, et de la folle *Mathurine*. — *Angoulevant*, le *prince des sots*, et qui exerçait de ce chef une certaine surintendance sur les troupes d'acteurs, est de la même époque. Seulement il ne paraît pas qu'il fût attaché particulièrement à la cour. — Peu à peu le titre de *fou du roi* perdait de son lustre, à mesure que les mœurs se polissaient et que les plaisirs devenaient plus variés et plus délicats. Le bal, les spectacles, le jeu réglé, la galanterie et le commerce des dames, des repas somptueux, les recherches et les raffinements du luxe, ban-

nirent le triste amusement que procuraient les plaisanteries d'un malheureux qui se ravalait pour plaire, et était d'autant plus applaudi qu'il s'écartait davantage des convenances et de la raison.—Néanmoins, nous voyons encore un fou du roi sous le sérieux Louis XIII: *L'Angeli* conservait ce titre sous Louis XIV, qui s'entendait trop bien en dignité pour perpétuer ce travers. *L'Angeli* avait suivi le prince de Condé en Flandre en qualité de valet d'écurie. Ce prince l'ayant ramené en France le donna au roi. Le drôle avait de l'esprit; il trouva le secret de plaire aux uns et de se faire craindre des autres, et tous le payaient grassement, en sorte qu'il amassa environ 25,000 écus. Mais ses railleries amères le firent enfin chasser de la cour : avec lui finissent en France les annales de la folie patentée et appointée aux gages. Une foule de courtisans se disputèrent à qui remplacerait les baladins privilégiés, et il ne manqua point de chambellans ni de grands officiers pour recueillir leur succession. — Voltaire attribue à l'usage qu'avaient eu les princes d'entretenir des fous le mélange de burlesque et de sérieux des drames espagnols et anglais, et il s'en indigne comme si la vie était tout d'une pièce, toute solennelle, toute pompeuse. Quoi qu'il en soit de l'opinion de Voltaire, le *gracioso* des pièces espagnoles, le *clown* des comédies anglaises, les paysans facétieux des *sotte-kluiten* des Hollandais, étaient des personnages indispensables, comme les portefaix des comédies grecques de Phrynicus, de Lysis et d'Amipsias. Le *clown* ne doit pas être confondu cependant avec le fou en titre, tel que le *Moron* de la *Princesse d'Élide* de Molière, ou le *Touchstone* de *Comme il vous plaira* de Shakspeare. Celui-ci donne même une excellente poétique du genre, dans sa *Douzième nuit.* « Pour faire bien le fou, dit Viola, cela demande une sorte d'esprit. Il faut qu'on observe l'humeur de ceux qu'on plaisante, la qualité des personnes et les circonstances, et qu'on n'aille pas, comme le faucon non dressé, fondre sur toutes les plumes qui passent devant ses yeux. C'est là un talent aussi pénible, aussi difficile que l'art de l'homme sensé ; car la folie qu'on montre à propos (*desipere in loco*) est de saison : mais la folie des sages qui extravaguent ternit et décrédite leur sagesse. » — Walter Scott, outre *Wamba, le Glorieux* et *Gellatley*, s'amuse encore à tracer la caricature du Hofnard, ou fou de cour de Léopold duc d'Autriche, dans son *Richard en Palestine*. Le *Liebetraut* qui dans le *Goetz de Berlichingen* de Gœthe amuse l'évêque de Bamberg est un dignitaire du même rang. — La *Vittoria Corombona* de Webster doit à l'intervention de quelques figures d'insensés une de ses scènes les plus terribles. Les frères de la malheureuse duchesse d'Amalfi, non contents de l'avoir réduite au désespoir par les traitements les plus barbares, imaginent de terminer cette longue agonie par un spectacle aussi bizarre qu'affreux. Sous prétexte d'égayer sa douleur, ils introduisent dans son appartement les *fous* de l'hôpital, qui viennent chanter, rire et danser autour d'elle. — Un roman de mœurs russe, le *Haidamakak* ou *le Brigand*, commence par la description détaillée de l'accoutrement du *lustig* officiel d'un grand seigneur russe, il y a un siècle. On y peint « un petit homme trapu, avec une longue barbe pendante et couvert de vêtements singuliers. Une des basques était bleue et l'autre verte, la partie supérieure d'un rouge foncé et la manche d'un jaune brillant. Le bonnet qu'il portait sur sa tête n'était pas moins singulier que le reste de son costume : la fourrure qui le bordait était en partie de mouton noir d'Astracan, et en partie de blanche laine d'agneau, et la pointe, qui en retombait à la manière hongroise, était également chargée de lambeaux de couleurs différentes. Ses culottes étaient taillées dans le même système, et ses bottes, l'une de cuir jaune, et l'autre de cuir rouge, complétaient l'ajustement de ce grotesque personnage. » Les fous des autres parties de l'Europe ont été assez souvent représentés pour qu'il soit inutile de décrire leur costume, dont, au surplus, nous avons déjà touché quelque chose. De Reiffenberg.

COUR D'AMOUR. Les cours d'amour étaient des réunions de personnes de l'un ou de l'autre sexe, désignées soit par l'assentiment général, soit par le choix particulier des plaideurs, pour *connaître* de toutes les questions amoureuses, et pour terminer les querelles qui venaient à s'élever entre amants sur le fait de leurs mutuels engagements. Ces tribunaux rendirent des sentences jusqu'au règne de Charles VI, époque où se dégradèrent les mœurs et les habitudes de la véritable société féodale. Leur origine se perd dans l'obscurité du XIe siècle ; mais leur existence est déjà parfaitement constatée dans les monuments littéraires du siècle suivant. Maître André, chapelain du roi et que l'on suppose avoir vécu vers l'année 1170, a, dans un ouvrage curieux intitulé *De Arte amatoriâ*, rapporté un assez grand nombre de leurs arrêts ; d'un autre côté, la forme de plusieurs chansons et les expressions employées par un grand nombre de poëtes ne peuvent laisser la plus légère incerti-

tude sur l'existence et l'autorité d'une cour amoureuse à la même époque.

Les jugements rendus par les magistrats de ce tribunal avaient un caractère sérieux ; car dans cette partie du moyen âge que l'on doit resserrer entre le XIIe siècle et le XVe, l'amour était une passion très-grave. *Donner sa foi à une dame*, c'était contracter auprès d'elle un engagement aussi puissant qu'en la donnant à un seigneur suzerain. Dans les deux cas, les serments devenaient la sanction de la promesse, et l'opinion n'admettait alors aucune dispense capable de relever d'un serment, quel qu'il fût. Rome seule avait le droit d'apprécier les circonstances, fort rares, qui en rendaient l'exécution impossible. Un serment (en latin *sacramentum*) était une véritable adjuration hautement adressée à une âme bienheureuse, un saint, un ange, ou même à une des trois personnes de la Trinité, de punir le contractant s'il ne tenait pas sa promesse. Mais comme, dans les questions politiques, le bras séculier hâtait souvent la vengeance divine contre les parjures, on sentit également la nécessité de garantir l'exécution des serments d'un autre ordre. Il y eut donc un tribunal chargé de connaître des querelles amoureuses, un tribunal auquel l'opinion publique dénonça toutes les affaires qui se rapportaient à de tendres engagements, un tribunal dont les arrêts étaient ponctuellement exécutés et qui, sans appel, pouvait déshonorer ou rendre l'honneur, couvrir un accusé de gloire ou d'ignominie, le faire admettre ou rejeter des honnêtes compagnies, en un mot, décider du bonheur et de la considération de toute noble dame et de tout gentilhomme.

On sait qu'au XIIIe siècle les usages de la chevalerie passaient pour être empruntés à ceux de la noble et fabuleuse cour d'Artus. C'est jusque-là qu'on faisait remonter le baptême chevaleresque, la *quintaine*, les tournois, les réunions féodales de Pâques et de la Pentecôte, etc., etc., etc. On attribua également aux héros de la *Table ronde* la rédaction du Code d'amour qui régissait les amants et servait de guide aux juges compétents. Voici les plus importants articles de ce Code.

Le mariage ne peut avoir de force contre un précédent amour. — L'indiscret ne peut être un amant fidèle. — On ne peut aimer deux personnes en même temps. — Il faut que l'amour diminue s'il n'augmente. — Les plaisirs ravis par force ne sont plus des plaisirs, mais autant de délits. — La mort de l'objet aimé exige deux années de veuvage et de chasteté. — On ne doit pas aimer celles qui ne peuvent se marier. — La probité est la condition indispensable de l'amour. — Quand l'amour diminue, il meurt bien vite et ne survit que rarement. — L'amour ne peut rien refuser à l'amour. — Il est permis d'être aimé par deux, et cela n'engage pas la personne aimée.

On n'aura pas de peine, après avoir lu ces articles, à regarder comme beaucoup moins ancienne que le roi Artus la rédaction du *Code amoureux*. En effet, bien qu'on ne puisse en contester l'autorité dès le XIIe siècle, il serait impossible de reconnaître dans nos anciennes *Chansons de geste*, nous ne disons pas la mention de pareilles dispositions, mais même la moindre trace des mœurs qui en feraient supposer l'existence. Les héroïnes de ces vieux poëmes sont encore soumises au sort des femmes chez tous les peuples barbares ; elles ne sont à l'épreuve ni de l'abandon, ni des injures, ni même des coups. On ne leur promet rien, car on croit ne rien leur devoir, et souvent on les accuse des crimes les plus abominables parce que, traitées en esclaves, on leur suppose l'âme des esclaves ; mais avec le XIIe siècle les mœurs changent soudainement de caractère. Les sentiments les plus épurés d'amour divin et terrestre se réveillent dans tous les cœurs et prennent un caractère d'exaltation incroyable ; on court en Orient pour défendre la cause de Dieu, on traverse les villes et les royaumes pour se montrer en aide aux veuves, aux orphelins, aux dames belles, innocentes et persécutées. Puis indépendamment des obligations féodales, la baronnie française se soumet à des obligations morales auxquelles se trouve irrévocablement liée ce que nous appelons aujourd'hui le *point d'honneur*. Pour qu'un *vallet* ou fils de famille fût alors un *homme comme il faut*, il devait : 1° *aimer une dame*, 2° *demander sa foi*, et, s'il l'obtenait, lui *engager la sienne par serment ;* 3° *défendre son honneur envers et contre tous*, etc., etc. Et comme aujourd'hui le point d'honneur, réduit à des questions de bravoure, a pour seuls juges compétents les hommes de guerre, ce même point d'honneur, fondé sur d'autres conditions, dut alors avoir pour juges naturels une réunion de dames illustres ou de chevaliers courtois.

Maître André nous a conservé deux arrêts dans lesquels nous voyons, en dépit de la nature des jugements, la preuve de la gravité du tribunal. Le premier fut rendu en 1174, par Marie, comtesse de Champagne, fille de la reine Éléonore de Guienne. Il s'agissait de décider si le pur et véritable amour pouvait avoir lieu (*habere lo-*

cum) entre personnes mariées. Sans doute le Code d'amour disait bien que le mariage n'était pas une raison suffisante d'oublier un amour antérieur; sans doute deux amants que le mariage venait ensuite à récompenser n'avaient pas le droit de trahir leurs serments précédents, par la raison unique que l'hymen et l'amour étaient incompatibles : cela n'était pas, cela ne devait pas être; mais une femme libre de serments amoureux pouvait-elle contracter un amour inviolable à l'égard de celui qui, devant Dieu, l'avait « de son anneau épousée, de ses biens dotée, et de son corps honorée? » Était-elle encore libre d'ajouter à tant d'engagements celui de ses sentiments les plus intimes et de ses affections les plus secrètes? La sage comtesse rendit l'arrêt suivant :

« Après mûre et longue réflexion, et de l'avis « du plus grand nombre de nos dames, nous « avons décidé que la résolution suivante aurait « désormais force de chose jugée :

« L'amour ne peut avoir d'extension sur les « personnes mariées, car les amants sont unis « par un lien volontaire et toutes les faveurs « qu'ils s'accordent doivent être un effet de leur « plein et libre consentement; pour les époux, « ils ne pourraient, sans péché, se refuser quel- « que chose. Rendu le 3e des calendes de may, « indiction VII°, l'an 1174. »

Et plus tard, Éléonore, comtesse de Guienne et alors reine d'Angleterre, ayant à décider si le mariage subséquent pouvait empêcher une dame de tenir les tendres promesses faites à un autre chevalier, déclare « que ne voulant pas « contredire l'arrêt de la comtesse de Champa- « gne, elle prononçait également que l'amour ne « pouvait avoir d'extension sur les personnes « mariées, et que la dame devait sans scrupule « accorder l'amour promis. »

Nos idées, comme on le voit, ont bien changé depuis ce temps; mais le nom des personnes qui rendirent ces deux jugements, l'âge avancé de la reine d'Angleterre quand elle prononça le second, ne nous permettent pas de regarder ces sentences comme de purs et frivoles jeux d'esprit. Il était donc admis dans les mœurs générales qu'une épouse pouvait engager ailleurs sa foi sans manquer à ce qu'elle devait à la sainteté du mariage. L'amour était donc un sentiment qui n'excluait pas la plus parfaite pureté de mœurs, et ce qui le prouve encore mieux, c'est la réprobation universelle qui couvrait les amants peu soucieux de l'honneur de leurs dames. Nous en avons un exemple frappant dans ce qui arriva au bon Quênes de Béthune, ce chevalier si vaillant et si bien *emparlé*, au rapport de Ville-Hardouin. Ayant eu des motifs de plainte contre sa dame, il avait amèrement exprimé son ressentiment dans une chanson qui nous est parvenue. Cela lui porta malheur : on lui demanda compte de sa conduite et l'on exigea de lui des explications satisfaisantes; c'est alors qu'il fit une autre chanson qu'on nous permettra de citer ici :

L'autrier [1], un jour après la Saint-Denise,
Fui à Bethune où j'ai esté souvent :
Là me souvint de gens de male guise
Qui m'ont mis sus mençonge à escient,
Que j'ai chanté des dames laidement.
Mais ils n'ont pas ma chanson bien aprise,
Je n'en chantai que d'une solement,
Et tant forfist que venjance en fut prise.

Or, n'est pas drois que l'on me desconfise;
Et vous dirai bien par raison comment :
Car sé l'on fait d'un fort larron justice,
Doit-il desplaire aux loiaus de néant?
Nenil, par Dieu, qui raison y entent;
Mais la raison est si arrières mise
Que ce que doit blasmer loe la gent,
Et loe ce que nul preudons ne prise [2].

Nous ignorons si ces excellentes raisons rendirent à Quênes les bonnes grâces des nobles compagnies, mais il est à peu près certain que, dans toutes les provinces et même dans toutes les cours seigneuriales, les principales dames de la contrée étaient pour ainsi dire constituées en *cour d'amour*, et prononçaient souverainement dans toutes les matières d'élégance, de politesse et de savoir courtoisement vivre. Peu à peu la compétence des femmes a été contestée, puis enfin complétement déclinée. Les hérauts d'armes d'abord, puis enfin les guerriers seuls héritèrent des droits et prérogatives de la *cour d'amour*, et les derniers successeurs de la comtesse de Champagne et de la reine Éléonore de Guienne, ont été, qui le croirait? les maréchaux de France. P. PARIS.

COURAGE. C'est une force de résistance, active ou passive, physique ou morale, que l'homme oppose à tout ce qui, dans la vie, vient traverser ses desseins, contrarier ses désirs, ou nuire à sa propre conservation.

A l'énergie morale du caractère est due cette résolution calme, ferme, imperturbable dans toutes les circonstances, qui aperçoit du même coup d'œil le danger tel qu'il est, et les ressources qu'il laisse après lui, si on sait lui survivre. C'est ce courage qui inspire la force de braver

[1] *L'autrier* ou *l'autre hier*. L'autre jour.

[2] *Romancero français*.

l'injustice des préjugés, les persécutions de l'envie, de mépriser les intrigues de la calomnie, de survivre à la perte de la fortune, à ces coups du sort qui nous séparent de tout, de commander à toutes les passions, lors même que, dans certains cas, il y aurait quelque apparence d'héroïsme à leur céder. Rarement on trouve ailleurs que dans les principes religieux, cette noble résignation : le stoïcisme la suppose, l'admire, la prescrit, mais ne la donne pas.

Les dangers physiques demandent une autre sorte de courage. Celui-ci se rattache plus particulièrement à une certaine organisation physique, et n'est souvent qu'en rapport direct avec un large développement du système musculaire. Très-souvent il se rencontrera avec cette faiblesse qui laisse aux passions tout leur empire. Tels furent tant de héros qui bravèrent la mort sur le champ de bataille, et n'eurent jamais le courage de secouer le joug des penchants les plus dégradants : ils trouvaient en eux la force de mépriser le danger, et pas assez de courage pour se laisser dominer par la crainte du blâme, du mépris que leur vouait l'opinion publique.

Le courage martial diffère encore du courage moral en ce qu'il n'est pas toujours aussi désintéressé. L'amour de la gloire, l'ambition, le point d'honneur sont ses mobiles les plus ordinaires. Il suffit de certaines circonstances pour porter la bravoure jusqu'à la témérité : on se rappellera ce que pouvait sur nos anciens chevaliers la présence des femmes, et avec quel acharnement, dans leurs tournois, il se disputaient le prix promis à la valeur et décerné par la dame de leurs pensées.

Le courage moral n'est ni provoqué, ni encouragé par aucun espoir de dédommagement; ce n'est point toujours sous les regards de l'estime publique qu'il soutient l'assaut de l'ennemi avec lequel il se mesure. L'homme qui lutte contre l'adversité n'a d'autre témoin de son courage que sa propre conscience; souvent même il lui est défendu d'en appeler d'autres, et d'ailleurs il y en aurait qui ne le comprendraient pas et l'accuseraient de faiblesse. Ce silence auquel il est réduit aggrave son malheur, augmente les avantages de son ennemi, et exige de lui jusqu'à l'héroïsme.

Le courage martial n'est nécessaire que dans certains cas, le courage moral l'est dans toutes les circonstances de la vie ; il est des situations qui commandent l'un et l'autre. X.

COURANT. (*Physique.*) L'atmosphère entraînée avec la terre dans son mouvement de rotation sur elle-même peut se mouvoir avec plus ou moins de vitesse par rapport à la masse qu'elle enveloppe : de là l'origine de quelques courants qui n'existent pour le spectateur placé sur la surface de la terre qu'autant que la masse dans laquelle il se trouve a une vitesse différente de la sienne, soit dans le même sens, soit dans un sens opposé, soit dans une direction différente. Mais la cause principale des courants atmosphériques est due à l'action de la chaleur solaire.

Le soleil étant toujours au zénith de quelque point de la zone torride, l'air dilaté sous l'équateur par la chaleur de cet astre donne naissance à un courant ascendant qui le transporte dans la partie supérieure de l'atmosphère. Comme conséquences de ce premier courant, on en concevra facilement trois autres : le premier horizontal et élevé de l'équateur vers les pôles, le second descendant qui remplace aux pôles l'air transporté par le troisième allant horizontalement des pôles à l'équateur pour remplir le vide occasionné par le premier. Ces quatre courants se portant en sens contraire deux à deux, et combinés avec le mouvement de rotation de la terre, donnent naissance aux vents réguliers. Un grand nombre de causes peuvent encore produire des courants particuliers, les uns irréguliers les autres périodiques. C'est ainsi que l'on remarque des courants d'air dans les tuyaux de cheminée, dans les puits de mines, dans toutes les excavations souterraines qui ont deux ouvertures placées à des hauteurs différentes. La vaporisation de l'eau par la chaleur du soleil forme aussi des courants dus à des effets analogues à ceux de la dilatation de l'air à l'équateur : les vapeurs aqueuses, seules ou combinées avec l'air, étant toujours plus légères que l'air sec, s'élèvent et donnent naissance à un courant indispensable pour remplacer l'air qu'elles amènent avec elles.

Quant aux *courants électriques*, on peut les diviser en deux classes : la première renferme les courants hypothétiques que Nollet appela courants par affluence et effluence, et que l'on avait imaginés pour expliquer les effets de l'attraction et de la répulsion électrique qui se font sentir à des distances sensibles et même assez considérables; la deuxième classe comprend les courants électriques réels et positifs tels que ceux qui ont lieu dans le vide et ceux qui s'échappent des pointes et des arêtes des corps électrisés. ROCHEFORD DE PEYSSONNEL.

COURANTS. (*Marine.*) On désigne ainsi une masse d'eau qui se meut avec une vitesse plus ou moins grande suivant une direction déter-

minée. Ces courants sont produits par l'action de certains vents, par celle des marées, par celle du soleil qui, en échauffant certaines régions de l'Océan, y attire les eaux des régions froides, ou par celle de la rotation de la terre. Cependant il en est quelques-uns dont la cause est encore incertaine.

Les navigateurs attestent l'existence au sein de l'Océan, principalement entre les tropiques, jusqu'au 30e degré de latitude Nord et Sud, d'un mouvement continuel qui porte les eaux d'orient en occident, dans une direction contraire à celle de la rotation du globe. Quoique ce mouvement soit analogue à celui des vents alizés, ils assurent qu'on distingue très-bien l'action du courant atmosphérique de celle du mouvement océanique.

Un second mouvement porte les eaux des mers du Nord vers l'équateur.

Il résulte de ces deux sortes de grands courants et du mouvement général de l'Océan des courants partiels ou contre-courants, produits par les différents obstacles que les eaux rencontrent dans leur marche, tels qu'une grande terre comme la Nouvelle-Hollande, ou les nombreux archipels de l'Océanie, et qui forcent une partie des eaux à prendre une direction contraire à celle qu'elles avaient d'abord.

D'autres sont produits par la pression des eaux dans les détroits ou par une sorte de remous qu'elles éprouvent le long des côtes de certains golfes. Dans le détroit de Constantinople, dans celui des Dardanelles et dans l'Archipel grec, les courants se dirigent vers le bassin de la Méditerranée; dans le détroit de Gibraltar, le courant vient de l'océan Atlantique, suit les côtes septentrionales de l'Afrique, remonte vers l'est sur les côtes de Syrie, et paraît s'arrêter à l'île de Candie, d'où il se dirige vers la Sicile et de là vers la péninsule hispanique. Dans le golfe de Gascogne il existe un courant qui se dirige vers le nord-est; mais parmi les plus remarquables de ces sortes de courants on doit citer celui qui entraîne dans le golfe de Guinée les vaisseaux qui s'approchent trop près des côtes de l'Afrique, et qui ne leur permet d'en sortir qu'avec difficulté.

Les grands courants marins ont une marche continuelle : nous citerons d'abord comme exemple celui qui règne dans l'océan Indien. Il suit les côtes de la Nouvelle-Hollande, de l'île de Sumatra, de l'Indo-Chine ou de la presqu'île orientale de l'Inde, toujours dans la direction du Nord, jusqu'au fond du golfe du Bengale. Il est le résultat naturel de la pression des eaux qui, venant du pôle austral, entrent dans la large ouverture de l'océan Indien.

L'océan Atlantique est le théâtre de plusieurs grands courants. Le plus important, qui suit dans les deux hémisphères la même direction que les vents alizés, est connu des marins du Nord sous le nom de *Gulf-Stream*. M. de Humboldt le compare à un fleuve immense. Il s'étend du 16e au 30e degré de latitude de chaque côté de l'équateur. Il commence à se faire sentir au sud-ouest des îles Açores. Du 25e au 15e degré de latitude il est d'abord très-faible. Après s'être dirigé vers la baie de Honduras, il traverse le golfe du Mexique et se jette avec impétuosité dans le canal de Bahama, où il acquiert une vitesse de deux mètres par seconde, malgré un vent du nord très-violent qui règne toujours dans ces parages. A sa sortie de ce canal, le *Gulf-Stream* prend le nom de courant de la Floride. Il se dirige alors vers le nord-est avec une rapidité de cinq milles par heure. Entre Cayo-Biscaino et le banc de Bahama, sa largeur est de 15 lieues, de 17 sous le 28e degré de latitude, et de 40 à 50 sous le parallèle de Charlestown. Depuis le 41e jusqu'au 67e degré, sa largeur est de 80 lieues marines. De là il se dirige vers les Açores, d'où il suit sa route sur les Canaries et le détroit de Gibraltar, où il va former le courant appelé *oriental*. Après avoir doublé le Cap-Blanc il se recourbe, se dirige vers le sud-ouest, et se termine à la partie dont nous avons parlé, de manière à former un grand cercle de 3,800 lieues de circonférence.

La température du *Gulf-Stream* sous les 40e et 41e degrés de latitude est de 18 degrés, lorsqu'en dehors de ce courant la mer n'en a que 14. Sous le parallèle de Charlestown il en a 20, et les eaux qui sont au dehors du courant sont à environ 6 degrés plus bas.

Nous devons à M. Duperrey, capitaine de vaisseau, des observations fort intéressantes, qu'il a faites relativement à l'influence et aux effets d'un grand courant non moins remarquable que celui du *Gulf-Stream*. Il a été observé par un grand nombre de navigateurs; mais M. Duperrey est le seul qui ait tiré de son action sur les terres qu'il frappe et sur la température des régions qu'il parcourt des conséquences d'un grand intérêt pour la géographie physique.

Ce courant part du pôle austral, et, se dirigeant vers le nord-est, il va frapper perpendiculairement la côte du Chili, de manière que M. Duperrey lui attribue le creusement des profonds golfes qui bordent cette côte, tels que celui de Penas, celui dans lequel se trouve l'archipel

de Chiloé et quelques autres plus au nord, jusqu'à celui de Valparaiso. Vers le golfe de Penas il se divise en deux parties, dont l'une longe la côte occidentale de l'Amérique jusqu'au 10e parellèle au sud de l'équateur, où elle tourne à l'ouest en suivant la ligne équinoxiale jusque vers les parages de la grande île de la Nouvelle-Guinée, tandis que l'autre, qui se dirige au sud jusqu'aux îles Malouines, a profondément découpé les côtes occidentales de la Patagonie, formé les îles qui la bordent, et séparé du continent l'archipel de la terre de Feu; en tournant autour de cette terre, il paraît avoir creusé au nord un assez grand golfe sur les côtes occidentales du continent.

Ce courant ne se serait pas borné, dans l'opinion de M. Duperrey, à morceler les côtes de l'Amérique soumises à son action directe; il influe d'une manière remarquable sur le climat et la température des mêmes parties du continent.

Lorsque le soleil est dans l'hémisphère septentrional, c'est-à-dire depuis le 22 mars jusqu'au 22 septembre, le courant s'élève vers le nord; quand l'astre est dans l'hémisphère austral, pendant les six autres mois, le courant descend vers le sud. En s'élevant, vers le nord, il abaisse la température des côtes du Pérou, parce que ses vents ont conservé en partie la température du pôle austral; en descendant vers le sud, il élève celle des côtes du Chili et de la Patagonie, parce que ses eaux ont acquis en partie la température de la zone torride.

Cette modification de la température produite par l'influence du courant austral explique plusieurs faits dont on ne pouvait pas se rendre compte autrement. Ainsi sur les côtes du Pérou dont la température est abaissée par l'action du courant, il n'existe point d'esclaves : on n'en a pas besoin pour cultiver la terre, et les colonies d'Européens s'y sont conservées dans toute leur pureté primitive, les hommes avec leur taille et leur vigueur, les femmes avec la blancheur de leur teint; tandis que sur la côte opposée, au Brésil, sous les mêmes parallèles, l'excès de la chaleur oblige à avoir des esclaves africains pour cultiver le sol, et a fait sensiblement dégénérer l'espèce européenne.

L'élévation de la température produite par le courant au Chili explique pourquoi la végétation offre les mêmes caractères qu'à la terre de Feu et pourquoi les colibris se trouvent depuis le Chili jusqu'au cap Horn.

Ces considérations prouvent tout le parti que l'on pourrait tirer, à l'aide d'observations bien faites, de l'action des courants, pour expliquer certains faits relatifs aux climats et même à la configuration des continents, des grandes îles et des archipels. J. Huot.

COURBATURE, affection passagère et peu grave qui succède aux grandes fatigues et qui se présente aussi comme le préliminaire de la plupart des maladies aiguës. Elle consiste en un sentiment de fatigue et de douleur dans tout le corps, qui empêche presque tout mouvement, en un dégoût des aliments avec soif, nausées et quelquefois vomissements. A ces symptômes se joignent de la pesanteur de tête et un mouvement de fièvre plus ou moins aigu, sans qu'aucun organe paraisse affecté d'une manière bien spéciale. Lorsque la courbature est simple, elle se dissipe d'elle-même après avoir duré d'un à quatre jours, espace de temps pendant lequel les autres phénomènes des maladies aiguës ont coutume de se manifester quand la santé ne doit pas revenir. Le plus souvent aussi l'équilibre des fonctions se rétablit par le repos, l'abstinence et quelques boissons fraîches et relâchantes; et une évacuation critique, telle qu'une hémorragie, une sueur abondante ou une diarrhée, signale ordinairement cette amélioration. Quelquefois on est obligé de recourir à des bains, ou bien à une saignée dans les cas où il se manifeste quelque congestion sanguine. En tout cas, il est bon de se conformer aux indications naturelles, au lieu d'avoir recours, ainsi que le font quelques personnes, à des excitants dont le résultat est trop souvent d'aggraver un mal qui, abandonné à lui-même, se serait promptement terminé sans laisser de traces. F. Ratier.

COURBE. Les mathématiciens distinguent deux sortes de lignes principales, les lignes *droites* et les lignes *courbes*. Il est évident qu'il ne peut y avoir qu'une seule espèce de ligne droite; mais on conçoit qu'il est possible de tracer des courbes différentes à l'infini. Parmi les lignes de cette dernière espèce, on distingue les courbes régulières, et celles dont le tracé n'est pas basé sur une méthode dépendante d'un seul principe. — La circonférence du cercle est la plus simple, la plus parfaite des courbes régulières : on la décrit d'un mouvement continu; l'ellipse, la parabole, l'hyperbole, qui ont des rapports avec la circonférence du cercle, se tracent par points, ou à l'aide d'instruments assez compliqués. — Parmi les courbes régulières, on peut compter la *spirale*, l'*hélice*, cylindrique et conique, la *cycloïde*, la *chaînette*. — En architecture, on trace un grand nombre de courbes différentes, par des procédés plus ou moins compliqués; la plus singulière est la volute du

chapiteau ionique ; les voûtes plus ou moins surbaissées, les arcades des ponts, les arcs en ogive, se tracent au moyen de plusieurs centres, et avec des rayons différents. Enfin, une voûte qui rencontre obliquement une surface plane, ou une autre voûte, détermine des courbes que l'on doit tracer d'avance, pour faire tailler en conséquence les voussoirs de ces voûtes, etc. — Les courbes à *double courbure* sont celles qui sont pliées en deux sens : découpez un demi-cercle sur le côté d'une feuille de papier, roulez ensuite la feuille en cylindre de manière que l'échancrure se trouve sur l'un de ses bouts, l'arc du demi-cercle représentera une courbe à double courbure. — En termes d'architecte et de charpentier, on appelle *courbes* des assemblages de pièces de bois courbées en arc. X.

COURBEMENT DES BOIS. Vers le milieu du dernier siècle, un carrossier français, voulant remédier à la rareté des bois propres à faire des brancards, des jantes, etc., lesquels sont courbés sur pied par la nature, conçut le projet de faire des roues d'une seule jante, en courbant artificiellement des bois droits d'une longueur suffisante; le procédé réussit. On vit donc des roues d'une seule jante, ou pour mieux dire des roues d'une seule pièce de bois contournée en cercle; cependant l'invention de notre compatriote (Mugueron, en 1785) n'eut pas tout le succès qu'elle méritait : quoique citée dans l'*Encyclopédie méthodique*, avec les éloges qui lui étaient dus, elle fut complétement délaissée, ou à peu près, jusqu'au commencement de ce siècle. Des Anglais la reprirent, et ce sont des Anglais qui l'exploitent en France depuis une vingtaine d'années ! — Le procédé du *courbement* des bois est basé sur le principe que la grande chaleur fait fondre ou amollit les matières résineuses qui sont interposées entre les fibres du bois; en second lieu, cette même chaleur écarte, disjoint les unes des autres les fibres d'un même morceau de bois : aussi est-il digne de remarque que des bois tenus pendant quelque temps dans de l'eau bouillante, et mieux encore dans de la vapeur d'eau, acquièrent une souplesse extraordinaire : on peut les tourner alors, sans qu'ils rompent, comme de la cire molle. — Pour courber en cercle, par exemple, une pièce rectiligne de bois, on expose celle-ci dans un bain de vapeur d'eau; après quoi on la fait entrer de force dans une sorte de rigole ou de moule circulaire ; on la retire quand on juge qu'elle est suffisamment sèche ; alors elle conserve la forme qu'on lui a fait prendre : on fait ainsi des roues de carrosse d'une seule jante. — Les Russes pratiquent depuis longtemps une méthode fort simple pour faire prendre au bois telle ou telle courbure ; ils choisissent un jeune arbre, le courbent sur pied, et le maintiennent dans cette position jusqu'à ce qu'il ait acquis une grosseur convenable. Si ce procédé est simple, il faut avouer que le résultat se fait attendre un peu trop longtemps. TEYSSÈDRE.

COUREUR. Dans l'acception vulgaire du mot, rien n'est plus commun que le talent de coureur, qui est aujourd'hui relégué dans les colléges et dans les gymnases destinés à l'enfance et à l'adolescence. Il faut remonter jusqu'aux jeux olympiques de la Grèce pour trouver un peuple qui ait publiquement décerné des couronnes aux plus habiles coureurs. On sait qu'Alexandre le Grand refusa de prendre part à cet exercice, à moins que des rois ne voulussent courir avec lui. Dans les cirques de Rome on faisait aussi courir des jeunes gens ; Domitien institua une course de jeunes filles.

Le mérite de coureur a d'ailleurs été rarement employé dans un but d'utilité publique. A part quelques exemples pris dans l'antiquité (où l'on trouve des coureurs appelés par les Grecs *hémérodromes* ou *courriers de jour*, sorte d'estafettes à pied qui faisaient jusqu'à 30 lieues dans une seule journée), tous les peuples anciens et modernes ont toujours fait usage pour leurs relations de courriers à cheval.

Vers le milieu du XVIIe siècle, l'Italie, patrie de Mazarin et de la reine Marie de Médicis, nous transmit l'usage de ces domestiques richement galonnés et gagés par un grand seigneur pour le précéder quand il sortait, et pour exécuter ses ordres avec promptitude. Ces domestiques qu'on appelait des *coureurs*, portaient une veste, un bonnet particulier, une chaussure légère et un bâton ferré par le bout. La mode des coureurs a été engloutie avec tant d'autres dans le torrent révolutionnaire.

Les coureurs appartenant à de grandes maisons faisaient quelquefois des joutes qui donnaient lieu à des paris extravagants. Le vulgaire prétendait que les coureurs étaient *dératés* ; ce qui est absurde. A cette époque où l'on avait la manie d'imiter la Grèce, on institua dans les fêtes publiques des courses à pied qui ne se soutinrent pas longtemps. Aujourd'hui ce n'est plus que de loin en loin que nous entendons parler de coureurs à pied, et encore le public reste-t-il indifférent devant leurs annonces, qui prouvent que ce talent n'est plus à présent qu'un métier comme tant d'autres.

En termes de guerre, on appelle *coureurs* des

soldats à pied ou à cheval qui sont détachés en grand ou en petit nombre, soit pour escarmoucher, soit pour aller à la découverte. Deaddé.

COUREURS. Temminck, dans sa Méthode ornithologique, a ainsi nommé un ordre d'oiseaux, qui se distingue de tous les autres par la réunion des caractères suivants : bec médiocre ou court; pieds longs, nus au-dessus du genou; au nombre de deux ou de trois seulement, dirigés en avant. Cet ordre se compose des genres autruche, rhéa, casoar, outarde et coure-vite. Il en est peu qui renferment moins d'espèces, et nos climats n'en comptent guère que trois ou quatre. Le nom de coureurs leur a été imposé à cause de la grande aptitude qu'ils ont pour la course, aux dépens du vol qui même, faute d'organes convenables à son exécution, est absolument interdit à plusieurs espèces de ce genre. Ils habitent de préférence les plaines les plus vastes et même les déserts. L'herbe tendre, les graines, les insectes concourent indistinctement à leur nourriture. Ils fuient la société et paraissent se dérober surtout aux regards des hommes ; ils mettent peu de soins à la construction de leurs nids, et ceux qu'ils apportent dans l'incubation se ressentent du peu de tendresse, du peu d'empressement qu'en général on observe dans la recherche mutuelle des deux sexes.

Le nom de coureurs a été aussi donné à plusieurs divisions des différentes branches de la Zoologie : par Blainville, à une famille de mammifères rongeurs qui, comme le lièvre, sont très-aptes à la course ; par Latreille à un groupe d'insectes orthoptères, plus habitués à courir qu'à voler; par Harvorth à une famille de crustacés, renfermant ceux de ces animaux dont les pieds sont uniquement propres à la course, ou que leur agilité rend très-remarquables. Dr..z.

COURE-VITE. *Cursorius*. Genre d'oiseaux de l'ordre des coureurs. Caractères : bec plus court que la tête, grêle, presque cylindrique, déprimé à la base, faiblement voûté et courbé à la pointe; narines ovales, surmontées d'une petite protubérance ; tarse élevé, grêle ; trois doigts en avant très-courts, presque entièrement divisés ; l'intérieur moins long de moitié que l'intermédiaire ; ongles très-petits ; point de pouce ; ailes médiocres, la deuxième rémige la plus longue; tectrices recouvrant entièrement les rémiges. Ces oiseaux sont particuliers aux contrées brûlantes de l'ancien continent, et ce n'est qu'improprement que l'on a donné le nom d'Européenne à l'une des espèces d'Afrique, parce que quelques individus égarés ont été trouvés, par hasard, sur les plages de l'Italie, de l'Espagne et même de l'Angleterre. Ces oiseaux sauvages et fugitifs, retirés dans les sables arides et déserts, ont encore été fort peu étudiés, et le petit nombre d'individus qui parent les collections, ont succombé par surprise dans des piéges, car la rapidité de leur course peut, à ce qu'on assure, les mettre hors de toute atteinte des armes à feu. Dr..z.

COURIER (Paul-Louis), né le 4 janvier 1772, mort assassiné le 10 avril 1825, était fils d'un propriétaire en Touraine. Il fut élevé sous les yeux de son père et fit de bonnes études. Courier, se destinant à la carrière militaire, entra en 1792 à l'école d'artillerie de Châlons, où il eut pour condisciples les généraux Charbonnel, Haxo, Ruty, Vallée, etc., qu'avaient précédés immédiatement dans la même carrière et à la même école les généraux Duroc, Foy, Demarçay, etc. Il sortit de l'école avec le grade de lieutenant d'artillerie à cheval, et il resta au service jusqu'en 1810. Dans le cours de ses campagnes, le hasard conduisit en Italie le corps d'armée dont il faisait partie, et son régiment fut désigné pour l'occupation. La beauté du climat le séduisit. Le repos dont une grande tranquillité le laissa jouir, en lui permettant de se livrer à l'étude, le retint dans ce pays, et, loin de solliciter un avancement auquel un service plus actif lui eût donné des droits, satisfait du grade de chef d'escadron qu'il avait obtenu, il ne chercha qu'à faire oublier ses studieux loisirs. Ce fut dans une des bibliothèques de Florence qu'il découvrit un manuscrit de Longus, contenant un fragment de *Daphnis et Chloé* que l'on croyait perdu. Courier le restitua en grec et en français, et révéla à l'Europe un helléniste distingué. — Cette découverte excita l'envie de quelques savants italiens, entre autres du bibliothécaire Furia, qui avait le manuscrit sous sa garde, et qui l'avait décrit sans s'apercevoir qu'il était complet. Une tache d'encre, faite par mégarde sur le précieux manuscrit, fut l'occasion ou le prétexte de plaintes graves portées contre le jeune officier français. Alors commencèrent contre lui les premières persécutions du pouvoir, qui, bien qu'étranger à cette affaire, désirait sans doute faire sentir son action à Courier. Celui-ci d'ailleurs la bravait hautement chaque jour et jusque-là avec impunité. Un exemple entre mille prouvera cette assertion. Courier avait été témoin oculaire du peu de bravoure d'un officier général français pendant une affaire en Calabre : c'était César Berthier. Quelques jours après, dans un convoi, il rencontra un caisson du général, recouvert en toile peinte, et portant écrit en grandes lettres le nom de son proprié-

taire. Courier approche du caisson, enlève avec son sabre le mot *César*, et, s'adressant au conducteur étonné : « Tu diras à ton maître que Courier veut bien qu'il continue à s'appeler Berthier, mais pour *César*, il le lui défend. » On conçoit qu'après une telle avanie, faite publiquement au frère du ministre de la guerre, Courier devait attendre tout autre chose que de l'avancement. — Le premier ouvrage qu'ait publié Courier est un éloge d'Hélène, d'après Isocrate, traduction ou plutôt imitation que l'auteur dédia, en 1800 et sans se nommer, à Mme Constance Piplet, depuis princesse de Salm. Parurent ensuite la traduction du fragment de Longus, et la lettre à M. Renouard, libraire, sur la discussion relative à la tache du manuscrit. C'est un modèle de satire et de polémique. L'*Hippiatrique de Xénophon*, ouvrage qu'un officier de cavalerie seul pouvait convenablement traduire, fut publiée, vers 1807, peu de temps avant que Courier quittât le service militaire. — Depuis longtemps, il avait conçu le projet d'abandonner cette carrière. Il voulut cependant servir dans une armée commandée par le grand capitaine qui était parvenu à changer la face de l'Europe. Ce n'était point un sentiment d'admiration, mais bien plutôt le désir d'observer qui lui fit souhaiter de voir de près les opérations et le système stratégique de Napoléon. Courier l'accusait d'avoir détruit l'esprit de l'armée en remplaçant l'élan patriotique et généreux des vieilles troupes républicaines par l'appât effréné des décorations et des grades. La peinture qu'il se plaisait à faire dès lors de ces nouveaux courtisans, qui quittaient le corps de garde pour peupler les vestibules des Tuileries ou du palais de Naples, était de la plus grande vérité comique. Il composa sur ce sujet plusieurs dialogues pour la comtesse d'Albani, qu'il nous a confiés quelques instants, et qui n'ont point été imprimés. Dans le temps, leur publication eût été impossible, et Courier aurait regardé comme une lâcheté inutile de les faire connaître quand il n'y avait aucun danger à le faire et que le ridicule qu'ils signalaient était disparu. Un de ces dialogues, sur la gloire militaire, et où elle est réduite à sa juste valeur, est un chef-d'œuvre de logique et d'excellente plaisanterie. — En 1809, époque où les hostilités reprirent tout à coup en Allemagne, Courier, alors en congé à Paris, demanda et obtint de se transporter activement sur le théâtre de la guerre. Il fit la campagne de Wagram en militaire expérimenté et profond. A la paix qui suivit, il donna sa démission et revint à Paris, avec l'intention de s'y livrer exclusivement à l'étude. Ce fut alors, et après avoir vu de ses propres yeux la tactique adoptée par l'homme qui passait pour le premier capitaine de son temps, que Courier nous confirma ce qu'il avait avancé déjà plusieurs fois : que ce héros n'était qu'un chef d'invasion, qui avait su persuader à 500 mille hommes armés de marcher sur un seul point, comme s'ils n'eussent été qu'un seul. « Avec de semblables masses, disait Courier en 1810, on avance, mais on ne peut pas reculer. Une défaite, et l'ennemi est à Paris. — Quoiqu'il ne pensât pas sans doute que sa triste prédiction se réaliserait si facilement, son amour de l'indépendance, sa passion pour l'étude, un patriotisme généreux et éclairé, l'éloignèrent des rangs de l'armée, qu'il regardait comme solidaire et responsable des malheurs que l'ambition de son chef accumulait sur la France. Des rapports de goûts et d'études l'avaient lié avec M. Clavier, savant helléniste lui-même et honnête homme. Courier épousa sa fille aînée, et se retira à Veretz en Touraine, quelque temps après la mort de son beau-père. — A la restauration, Courier, pour nous servir de ses propres expressions, *donna en plein dans la charte*, qui nous promettait plus de libertés que nous n'en avions eu jusque-là, et un gouvernement basé sur les lois. La réaction de 1815, qui se fit sentir en province plus encore qu'à Paris, inspira à Courier son premier écrit politique : la pétition aux chambres, au nom des habitants de Luynes. — En retrouvant le fragment de *Daphnis et Chloé*, Courier voulut le traduire ; mais il n'existe qu'une seule traduction de cette charmante pastorale : elle est d'Amyot, le traducteur de Plutarque, et par conséquent écrite en vieux français. Pour que la partie restituée fût en harmonie avec le reste de l'ouvrage, Courier étudia le langage d'Amyot et celui des auteurs contemporains, et avec cette conscience qui faisait le fond de son caractère, il reproduisit le passage inconnu d'Amyot avec tout le charme et la grâce naïve qu'aurait pu y mettre l'homme de la cour de François Ier. — Ce travail lui fit découvrir une facilité jusqu'alors ignorée de lui-même pour traduire les auteurs grecs. Il ne se trouva plus forcé de chercher des équivalents, de torturer les périphrases simples de l'antiquité pour en faire passer le sens naturel dans notre langue dédaigneuse. Il trouva dans ce vieux français une certaine énergie que n'affaiblit point l'abondance élégante de la période grecque ; il lui sembla enfin que ce langage gaulois conservait le milieu entre la sécheresse et le verbiage, qui de jour en jour devient pour nous plus difficile à garder.

Il adopta ce principe pour traduire l'*Ane* de Lucius. La simplicité presque primitive de notre vieux langage lui sembla propre surtout à interpréter la simplicité également primitive du style d'Hérodote, et il entreprit une traduction de cet historien, dont il n'a publié qu'un fragment en forme de prospectus. Il travaillait encore à cet ouvrage, pour lequel il avait une sorte de prédilection, quand la mort la plus affreuse et la moins attendue est venue le surprendre. — C'est l'étude approfondie des anciens auteurs français et l'habitude qu'il avait contractée d'écrire dans leur langage qui donnèrent à son style un aspect particulier, dont l'originalité contribua puissamment au succès des pamphlets politiques qu'il publia depuis. L'arbitraire et l'abus du pouvoir, contre lesquels la générosité de son âme se soulevait presque involontairement, l'engagèrent à prendre fait et cause contre des exactions qui ne le froissaient point personnellement. Il irrita ainsi quelques puissances subalternes, qui bientôt lui fournirent l'occasion de parler pour son propre compte, et le *Simple discours* à l'occasion de la souscription de Chambord fut le prétexte dont se servit l'autorité pour obtenir une condamnation de deux mois de prison devant la cour d'assises de la Seine. Ce jugement donna lieu à une histoire du procès de Paul-Louis Courier, vigneron, etc., qu'on pourrait croire écrite par Molière. — Et cependant la gaieté maligne de Courier ne put supporter l'épreuve de la captivité qu'il subit. Convaincu de l'innocence de ses opinions, amant passionné de la liberté, qu'il n'avait jamais soumise, même aux impérieux devoirs de l'état militaire, l'injustice de cette courte détention lui causa le plus violent chagrin. Dans une visite que je lui fis à Sainte-Pélagie, n'ayant pas le courage de l'en plaisanter, je ne pus que déplorer l'usage qu'il faisait de son talent à produire des opscules piquants mais fugitifs, et dont il ne pouvait supporter les conséquences: je l'engageai à poursuivre ses travaux commencés, plus sérieux et plus durables. Il me répondit par écrit : « Vous avez bien raison; les querelles de politique n'ont pas le sens commun, non plus que les autres querelles : tout cela fait pitié! Vos conseils me semblent fort sages et ne seront pas perdus. J'envoie au diable les ultras et les jacobins, la droite, la gauche et le centre. Dans le fait, je sais par experience qu'il ne faut pas se mettre sur le pied de dire au public ce que chacun pense et dit publiquement : la vérité n'est bonne à rien. Ainsi, prenez-y garde vous-même, car mieux vous la direz et plus elle vous nuira. » Courier n'en continua pas moins à publier de nouveaux pamphlets, dont l'un le fit encore remettre en jugement. Acquitté cette fois (il en serait mort), Courier devint plus prudent, et ses derniers écrits politiques furent imprimés clandestinement. — Du reste, la vie entière de Courier fut une suite d'actions qui pourraient paraître contradictoires entre elles à qui n'aurait pas une connaissance intime de son caractère, ardent à saisir toutes les impressions, et qui l'a rendu l'un des hommes les plus souvent trompés qui aient existé; mais sa loyale franchise exprimait bientôt d'autres sentiments. C'est ainsi qu'il postula une place à l'Académie, qu'il tourna en ridicule dans le plus piquant peut-être de ses écrits; c'est ainsi que, l'opposition ayant cru pouvoir le compter dans ses rangs, Courier, étranger à tout parti, prouva qu'il n'en adoptait qu'un, celui de sa conscience, et nous l'entendîmes tourner en moquerie « tel qui le matin, après avoir bravé les potentats, le soir, devant un coryphée du parti, s'inclinait profondément, n'osait s'asseoir dans le salon d'un autre qui lui frappait sur l'épaule en l'appelant *mon cher*... — Courier travaillait beaucoup ses moindres ouvrages. Il recopiait sa propre correspondance, et l'on doit lui en savoir gré, car c'est sur ses brouillons qu'on l'a publiée en 2 vol., 1828. Il poussait la pureté du langage jusqu'au purisme, et il m'écrivit de Veretz, en 1820: « Je voudrais bien savoir pourquoi vous écrivez Fénélon avec deux accents, et non pas Fénelon, comme je le trouve écrit dans les vieilles éditions, et comme prononçait ma grand'mère? Ne vous moquez pas de cette autorité : Cicéron cite sa grand'tante, et Platon a remarqué que de son temps, à Athènes, les dames d'un certain âge, qu'il appelle grossièrement vieilles femmes, conservaient seules la pureté du langage attique. » — Cet écrivain, qui maniait si habilement le sarcasme, sous la plume duquel la satire était mordante et souvent cruelle, devenait l'homme le plus doux dans la discussion, le plus accessible à la raison, le plus tolérant dès qu'il avait reconnu le principe d'un opinion, quand bien même il n'en eût pas admis les conséquences. La bonne foi était sa vertu. Apte à tous les sentiments vrais, il les respectait tous dans autrui : sa haine pour le mensonge et la tyrannie était seule implacable. — Tourmenté par les résultats fâcheux peut-être d'une exploitation agricole, par des chagrins domestiques, Courier avait résolu de se fixer à Paris, de s'y occuper exclusivement de travaux littéraires et de l'éducation d'un fils qu'il chérissait. Il faisait à Veretz un

dernier voyage, lorsque, atteint par une main obscure, il meurt au moment d'ajouter de nouveaux titres vraiment glorieux à sa réputation, au moment où ses amis espéraient jouir pour la première fois sans de longs intervalles de la conversation spirituelle, animée, instructive, d'un homme au cœur droit, riche d'études nombreuses et variées, d'observations fines et justes ; où ils se promettaient enfin de cultiver sans interruption une amitié précieuse, parce qu'elle n'était pas prodiguée, pleine de charmes, et dont le triste souvenir est encore le seul adoucissement à leurs profonds regrets. VIOLLET-LEDUC.

COURLANDE. L'ancien duché de Courlande a donné son nom à l'un des gouvernements russes sur la mer Baltique, situé entre les 55° 40′ et 57° 40′ de lat. N., entre les 38° 55′ et 45° de long. or. de l'île de Fer, et par conséquent le plus occidental de tout l'empire, bien entendu en ne confondant pas avec lui la Pologne. Outre le duché proprement dit, le gouvernement, organisé en 1795, se compose de la Semmegalle (*Semigalla*) au sud-est, de l'ancien évêché de Pilten au nord, et du district samogitien de Polangen au sud-ouest. Ces deux dernières portions de territoire n'ont jamais fait partie du duché : l'une appartenait, de temps immémorial, à la Lithuanie, et par conséquent à la Pologne; l'autre, évêché indépendant jusqu'en 1583, n'eut jamais rien à démêler avec l'ordre Teutonique, qui dominait dans le duché, mais devint à cette époque une possession immédiate de la couronne de Pologne. Ajoutons que *Semmegall* signifie en letton Finisterre, et *Kour-Semme* (en allemand *Kurland*), terre de *Kour* ou des Koures.

Le gouvernement de Courlande, borné au N. par le golfe de Riga et par la Livonie, à l'E. par les gouvernements de Vitebsk et de Minsk, au S. par celui de Vilna et par la Prusse, à l'O. par la mer Baltique, forme un triangle irrégulier dont la base est sur cette mer. Il a près de 500 m. c. g. d'étendue, généralement plate, mais cependant entrecoupée d'ondulations de terrain, formant vers le nord de belles collines, et se terminant par la fameuse pointe de Domesnæs, mal famée dans la navigation. Le sol est couvert de forêts, de marécages, de lacs grands et petits dont celui d'Ousmaïten, le plus étendu de tous, a près de 9 lieues françaises de circonférence. Le pays est abondamment arrosé par des rivières dont les principales sont l'Aa courlandaise, qui a son embouchure dans le golfe de Riga, en partie en se confondant avec la Duna, et la Vindau, dont la source est en Samogitie et qui débouche, près du port du même nom, dans la mer Baltique. La navigation de cette rivière, importante par elle-même, le devient plus encore par le canal de Goldingen qui tourne les principales entraves que présente son cours, et par celui de la Vindau au Niémen destiné à faire du port de Vindau le débouché de la Lithuanie, comme d'une grande partie de la province même. Le climat, humide et âpre, n'est pas malsain, et le terroir, presque partout formé de sable et par conséquent léger, est assez mélangé pour répondre aux soins du cultivateur et produire en abondance du seigle, de l'orge de l'avoine, un peu de froment, du lin et du chanvre; les plantes filamenteuses, la graine de lin, le blé et le produit des immenses forêts fournissent à l'exportation; le sel manque et en général le gouvernement n'a d'autres productions minérales que le calcaire et la tourbe. Suivant un article du *Conversations-Lexikon* qu'on a traduit en français, la Courlande aurait 581,300, ou même 600,000 habitants, mais des recensements subséquents n'en donnent même pas 400,000. Les Lettons dominent dans la population ; on en comptait, il y a peu d'années 332,000 individus des deux sexes, presque tous cultivateurs et libres de leur personne quoique sans propriété territoriale. Ce sont ces Lettons qui ont pris la place des habitants primitifs d'origine finnoise, dont il ne reste plus aujourd'hui que de faibles débris, les Lives sur les terres de Dondangen et de Popen, et les Kreevinghs aux environs de Bauske; les derniers sont encore au nombre d'environ 1,600 âmes, les autres forment 150 feux ou ménages; leur langue, très-différente du letton, est à peu près la même chez les deux tribus et ressemble à celle des Lives de Livonie. Cette race originaire ne se confond pas avec la lettonne, bien que les Lives, dans leurs rapports avec cette dernière, en parlent aussi la langue; ils se marient entre eux et conservent soigneusement leur idiome finnois. Après les Lettons, ce sont les Allemands qui forment le grand nombre: ils habitent les villes et possèdent les terres. Ce sont eux qui forment la noblesse composée, en 1828, de 1126 individus mâles. Cette noblesse descend des chevaliers teutoniques qui, au XIIIe siècle, ont fait la conquête du pays et qui l'ont converti au christianisme par la force du glaive; tous les autres Allemands descendent des marchands arrivés à leur suite. Les uns et les autres, comme la masse de la population, professent la religion évangélique suivant le rit de Luther; le culte est célébré pour eux en allemand, et pour celle-ci en letton. Le district de

Polangen est habité par des Lithuaniens et par quelques Polonais; les juifs comptent près de 10,000 individus mâles et sont répandus par tout le pays ainsi que les Russes; tous, Hébreux, Russes, catholiques, ont leurs églises; il n'y a que les Bohémiens nomades qui se passent de culte. Presque tout le commerce intérieur est entre les mains des enfants d'Israël; le commerce extérieur se fait par les ports de Vindau et de Libau, où arrivent annuellement environ 150 navires, et par celui de Riga; l'industrie est presque nulle et l'instruction populaire peu avancée.

L'administration russe compte en Courlande huit districts portant le nom des villes de Mitau, Toukoum, Goldingen, Bauske, Hasenpoth, Vindau, Grobine et Friederichsstadt; mais, dans la province même qui a conservé son ancienne organisation, on admet seulement 5 hautes capitaineries (*Oberhauptmannschaften*), subdivisées en capitaineries et en paroisses. Le chef-lieu, *Mitau*, ville assez bien bâtie, de 12,662 habitants, est situé sur l'Aa courlandaise et se distingue par le bon ton et les hautes lumières qu'on y rencontre dans la société et dont on est redevable à d'excellents établissements littéraires et scientifiques. On sait que le château de Mitau, vaste édifice dont la dernière construction date de 1739 seulement, mais dont la première fondation remonte à l'an 1271, servit quelque temps de refuge à Louis XVIII et à sa famille exilée. Il a déjà été question des ports de *Libau* et de *Vindau*, le premier exclusivement commercial, le second destiné aussi à servir de station à la flotte militaire de l'empire.

Nous venons de parler du château de Mitau. Il a été fondé par Conrad de Medem (nom d'une famille qui reparaitra dans l'article suivant), maître en Livonie de l'ordre teutonique, dont le grand maître avait sa résidence en Prusse. On sait que l'ordre, héritier des frères Porte-Glaive, réunissait sous son autorité les provinces de Livonie et de Courlande; mais quand le grand maître Albert eut sécularisé la Prusse et adopté la réforme de Luther, le maître en Livonie, d'accord avec ses chevaliers et avec l'archevêque de Riga, imita cet exemple pour se séparer de l'empire d'Allemagne. Il prêta hommage au roi de Pologne, qui acquit alors la Livonie et fit de la Courlande un duché dont le maître Gotthard Kettler reçut l'investiture, le 5 mars 1562. Celui-ci régna donc comme vassal de la Pologne, et sous la surveillance des états, toujours jaloux de leurs priviléges, non sur le gouvernement actuel tout entier, mais, comme nous l'avons dit, sur la Courlande proprement dite et sur la Semmegalle, portant en outre le titre, purement honorifique, de duc en Livonie. Sa maison resta en possession de ce sceptre jusqu'en 1736, période marquée par la servitude complète des Lettons, sur lesquels chaque seigneur territorial exerçait le droit de vie et de mort, et que le duc ne protégeait plus comme avait fait autrefois le gouvernement ordinal. A partir de l'an 1710, où Pierre le Grand maria, à Saint-Pétersbourg, la princesse Anne Ivanovna, fille de son frère, au duc Frédéric-Guillaume, qu'une mort subite empêcha de revoir Mitau, le duché de Courlande fut livré à l'influence russe, favorisée par les innovations de Ferdinand, oncle de Frédéric Guillaume. La maison de Kettler devait s'éteindre dans la personne de ce Ferdinand, et la Pologne, de concert avec lui, projetait déjà une union plus intime du duché avec la couronne. Mais les états et les hauts conseillers s'y opposèrent: en 1726, ils se réunirent en diète et déférèrent la succession à Maurice de Saxe, fils naturel du roi, et après lui à sa descendance mâle. On espéra un instant marier ce prince, illustré depuis par tant de victoires, avec la duchesse douairière, mais ce projet échoua; Anne monta en 1730 au trône impérial, et, après la mort du duc Ferdinand, elle fit élire, en 1737, Biren pour le remplacer. Celui-ci ayant été exilé en Sibérie, pendant le court règne d'Ivan Antonovitch, les états élurent (1741) à sa place, d'abord Louis-Ernest, duc de Brunswick, beau-frère de la régente, mère de l'empereur, puis, sur son refus d'accepter, le prince Charles de Saxe et de Pologne, auquel ils prêtèrent hommage en 1759. Mais bientôt Pierre III rappela d'exil Biren et sa famille, et Catherine II lui rendit son duché, qui passa ensuite à son fils Pierre (1769), sur lequel on donnera quelques détails dans l'article suivant. Son abdication est du 28 mars 1795, et dès lors la Courlande appartint à la Russie, qui en a fait un gouvernement auquel ont été incorporées depuis les portions de territoire dont on a parlé plus haut. J. H. Schnitzler.

COURLANDE (Anne-Charlotte-Dorothée, duchesse de), femme d'une haute distinction, naquit le 3 février 1761 à Mesothen, terre seigneuriale du duché de Courlande. Elle était la fille cadette du comte de l'Empire Jean-Frédéric de Medem, et appartenait par conséquent à cette famille ancienne du pays dont il a été parlé dans l'article précédent et qui en est encore aujourd'hui l'une des plus considérables. A peine âgée de 3 ans, Anne perdit sa mère, et son père se

maria en troisièmes noces avec Élise Von der Recke, femme d'un esprit remarquable, qui mourut en 1784. A l'âge de 19 ans, le 6 novembre 1779, Dorothée de Medem, dont la beauté était remarquable, fut élevée au rang de duchesse de Courlande par son mariage avec le duc Pierre, de la maison de Biren et veuf de deux femmes.

Ce prince défendait avec une fermeté inflexible son droit de souveraineté contre les prétentions d'une noblesse jalouse de son pouvoir, et opposait aux doléances des états de Varsovie des plaintes non moins vives. La jeune duchesse eut plus d'une fois l'occasion de déployer son talent pour les négociations en réconciliant les parties par sa douce et sage médiation. Grâce à son humeur enjouée et à ses talents en musique, elle parvint à répandre quelque joie sur la vie soucieuse de son mari, affligé par des querelles de toute espèce. Le voyage qu'elle fit avec le duc en Italie, en 1784, contribua beaucoup au développement de son esprit; Dorothée le fit ensuite briller dans plusieurs cours allemandes. Le duc voulut s'arrêter en Allemagne, où la duchesse devait faire ses premières couches; mais il fallut céder aux remontrances et aux sollicitations des états et se rendre à Mitau, où elle donna le jour à un prince héréditaire (23 février 1787). Pierre étant resté seul en Allemagne, les états et le conseil supérieur de régence témoignèrent alors le désir que Dorothée, comme tutrice de son fils et assistée des membres du conseil, prît les rênes du gouvernement. Mais rien ne put la décider à une telle infidélité envers son époux, qu'elle engagea, au printemps de l'année 1788, à retourner au plus vite dans son duché. Cependant, au point où en était venue l'animosité des états de Courlande contre leur souverain, on ne pouvait espérer une franche réconciliation, et la mort du prince héréditaire, arrivée au mois de mars 1790, acheva de détruire le bonheur domestique de la duchesse. Accompagnée de sa sœur Élise de Recke, qui fut pour elle, depuis son enfance et jusqu'à sa mort, la plus fidèle amie, elle alla, pendant l'automne de 1790, à Varsovie, où la diète s'occupait des dissensions entre le duc et les états. Mais ce ne fut qu'à la suite d'un second et même d'un troisième séjour à Varsovie (1791 et 1792) qu'elle obtint une décision satisfaisante, au moins en apparence, pour le duc et pour le pays. Pour comble de malheur, cette décision se trouva bientôt annulée par la dissolution de la république de Pologne.

Pierre n'avait pas d'enfants mâles, et l'anéantissement successif de la Pologne laissa le duché sans appui de ce côté: la constitution de 1792 était d'autant plus contraire à la noblesse courlandaise qu'elle pouvait avoir pour conséquence naturelle l'affranchissement des paysans dans le duché, et que déjà des symptômes révolutionnaires s'étaient annoncés. Pour obtenir contre ces mouvements la protection d'une puissance dont le duché d'ailleurs subissait depuis près d'un siècle l'ascendant souvent impérieux, les hauts conseillers firent des ouvertures à Catherine II et lui envoyèrent leur soumission le 18 mars 1795. Dix jours après, le duc de Courlande, déjà retiré à Saint-Pétersbourg, signa son abdication, moyennant une rente annuelle de 30,000 écus qui lui fut assurée à lui et à ses enfants. Depuis ce temps, il vécut alternativement dans le fief de Nachod en Bohême, et dans le duché de Sagan en Silésie, qu'il avait acheté en 1786. Il mourut à Gollenau près de Nachod, le 12 janvier 1800. La duchesse, devenue tutrice de ses quatre filles, demeura depuis ou à Berlin, ou dans son domaine de Lœbichau, dans le pays d'Altenbourg, dont elle avait acquis la propriété en 1796. Dans l'intérêt de ses enfants, elle fit en 1806 le voyage de Saint-Pétersbourg, et elle vécut ensuite à Mitau jusqu'à la paix de Tilsitt. Ses revenus annuels s'élevaient à la somme de 105,000 écus, Paul Ier lui ayant accordé, à titre d'indemnité, une pension de 75,000 écus, et la succession allodiale de son mari lui ayant en outre assuré 50,000 écus de rente. En 1809 elle séjourna quelque temps à Paris, où elle concourut avec zèle à la formation des établissements de charité dépendants du temple des Billettes, récemment ouvert dans la capitale au culte évangélique de la confession d'Augsbourg. En 1817, sur l'invitation d'Alexandre, elle se rendit à Saint-Pétersbourg, et ensuite à Mitau, où elle prit publiquement part à la célébration du jubilé de la réforme, fonda une école pour les pauvres, et dota de fonds considérables le pensionnat de jeunes demoiselles nobles. Pendant les dernières années de sa vie elle passa l'hiver à Paris et l'été à sa terre de Lœbichau. Karlsbad, qui lui doit des embellissements, offre aussi plusieurs traces de son séjour. Dorothée mourut à Lœbichau le 20 août 1821 et y fut enterrée. L'empereur Alexandre honora sa mémoire en ordonnant de payer aux frais du gouvernement russe les pensions qu'elle avait affectées à ses revenus en Courlande.

Nous parlerons ailleurs de la sœur de Dorothée; quant à ses filles, toutes encore en vie, ce sont Catherine, née en 1781 et qui succéda

à son père, en 1800, dans le duché de Sagan; s'étant mariée (1819) en troisièmes noces avec le comte Rodolphe Von der Schulenbourg, elle embrassa la religion catholique (1827); Pauline, née en 1782, veuve du prince Frédéric de Hohenzollern-Hechingen depuis le 13 septembre 1838; Jeanne, née en 1783, et qui fut mariée en 1801 avec François, prince Pignatelli de Belmonti, duc d'Acerenza dont elle est veuve : c'est elle qui est en possession de Lœbichau, où elle a établi sa résidence; Dorothée née en 1793 et mariée, en 1809, au duc de Dino, Edmond de Talleyrand-Périgord; depuis cette époque elle fut l'inséparable compagne du nestor de la diplomatie européenne.

Les deux frères de la duchesse de Courlande fondèrent les lignes d'Alt-Auz et d'Elley : c'est à la dernière branche qu'appartiennent le comte Paul de Medem, qui fut chargé d'affaires de Russie à la cour de France, et le comte Pierre de Medem qui, en 1825, fit le voyage d'Égypte et de Jérusalem. Le chantre d'Uranie, M. Tiedge, a écrit en allemand la vie de la duchesse de Courlande, sous ce titre *Anne-Charlotte-Dorothea, letze Herzogin von Kurland,* Anne-Charlotte Dorothée, dernière duchesse de Courlande), Leipzig, 1828, in-8°. Conv. Lex.

COURLIS ou Courlieu, genre d'oiseaux voisin des bécasses, dans l'ordre des gralles, et que caractérisent un bec très-long, grêle, arrondi, arqué; un cou allongé, des pieds grêles, des ailes médiocres. La couleur du plumage varie dans les différentes espèces, ainsi que la taille, qui s'étend de 8 à 26 pouces. Les courlis habitent de préférence les rivages fangeux et nichent au milieu des plantes des marais. Ils entreprennent, dans les deux continents, des voyages lointains, réunis en troupes nombreuses qui ne se séparent qu'à l'époque de la ponte. Leurs petits pourvoient eux-mêmes, peu de temps après leur naissance, à leur nourriture. Quoique d'un naturel défiant, cet oiseau est susceptible de s'apprivoiser. Il paraît avoir été, de même que l'ibis, l'objet d'un culte chez quelques peuples de l'antiquité, reconnaissants des services qu'il leur rendait en débarrassant le sol d'une foule de reptiles nuisibles. C'est un gibier assez peu recherché. C. Saucerotte.

COUROL. *Leptosomus.* Genre d'oiseaux de l'ordre des zygodactyles. Caractères : bec presque triangulaire, déprimé à la base, comprimé à la pointe; mandibule supérieure fortement carénée, un peu courbée, l'inférieure droite; narines placées au milieu du bec, fendues diagonalement, légèrement évasées, recouvertes et à demi fermées par le prolongement de la substance cornée; quatre doigts, deux devant, soudés à leur base; deux derrière; ailes allongées; les trois premières rémiges étagées, la quatrième la plus longue; douze rectrices, toutes égales et longues. La seule espèce connue jusqu'ici a été nommée courol vouroudriou, *cuculus afer,* Lath., Buff., pl. enl. 587 et 588; Levaill., ois. d'Afr., pl. 226 et 227. Elle a les parties supérieures et le sommet de la tête d'un vert foncé, irisé, le front, les joues, la gorge, et le devant du cou cendrés; l'occiput, et le derrière du cou d'un gris bleuâtre; un trait noir entre l'œil et le bec; les parties inférieures blanchâtres; le bec brun; l'iris orangé; les pieds rougeâtres. Taille, quinze pouces. La femelle est sensiblement plus grande; elle a les parties supérieures roussâtres, maillées de brun; le croupion, la gorge et la poitrine orangés, avec le bord des plumes brun; les parties inférieures blanchâtres, avec de larges écailles rousses; les grandes tectrices alaires d'un brun noirâtre, irisé. Les jeunes mâles tiennent du plumage des femelles. La grande différence que l'on observe dans la robe des deux sexes a fait penser à plusieurs auteurs qu'il aurait pu se faire que ce fussent deux espèces; mais Levaillant a dissipé les doutes à cet égard en publiant diverses observations qu'il a été à portée de faire sur ces oiseaux pendant son séjour en Afrique. Le courol, sédentaire dans les parties les plus boisées, ne se montre guère à la lisière des forêts; il s'y nourrit particulièrement de fruits et quelquefois d'insectes. L'on n'a aucune donnée certaine sur sa nidification, mais Levaillant est très-porté à croire que la ponte consiste en deux œufs, car il n'a jamais vu au delà de deux petits sous la conduite protectrice des parents. Dr..z.

COURONNE (*Antiq., numism.*)[1]. Les couronnes furent dans l'antiquité un objet de religion, d'honneur et de parure. Les premières

[1] Géliot, dans son *Indice armorial,* prétend que le mot de couronne, en latin *corona,* en grec χορώνη, vient de *corne,* parce que les couronnes anciennes étaient en pointes, et que les cornes étaient des marques des puissance, de dignité, de force, d'autorité et d'empire. Dans l'Écriture sainte les mots *cornu* et *cornua* sont souvent pris pour désigner la dignité royale : de là vient qu'en hébreu *corne* et *couronne* sont expliqués par le même mot. Suivant Pezron, *couronne* vient du celte *curum* et *coron*. Charles Paschal, conseiller d'État, a fait un savant ouvrage latin en dix livres *De coronis* (Paris, 1610, in-4°.); Baudelot dans son *Histoire de Ptolomée Aulète,* a fait beaucoup de remarques échappées à Paschal. Du Cange a composé une savante et curieuse dissertation sur les couronnes des rois de France. Un Allemand, nommé Schmeizel, a écrit un traité sur les couronnes royales tant anciennes que modernes. X.

couronnes furent consacrées aux divinités; les princes et les prêtres s'en firent des marques distinctives; on les vit en usage dans les cérémonies religieuses ou civiles, puis dans les festins; bientôt on en orna les temples, les autels, les portes des maisons, les vases sacrés, les victimes, les navires. Les sujets représentés sur les revers des médailles grecques sont souvent entourés d'une couronne de laurier ou d'olivier. On distribua des couronnes aux guerriers vainqueurs, aux poëtes qui remportaient des prix dans les jeux solennels, ensuite aux athlètes. Les femmes en firent un ornement qui para la tête des courtisanes elles-mêmes.

Les couronnes des dieux furent ordinairement composées des plantes qui leur étaient consacrées; cependant, sur les monuments et particulièrement sur les médailles, la couronne la plus fréquemment en usage est celle de laurier, qui orne la tête de Jupiter, d'Apollon, d'Hercule, et des héros. Bacchus est couronné de pampres et de lierre; Cérès est couronnée d'épis. Les divinités marines et les fleuves portent des couronnes de roseaux. Cybèle et les déesses des villes sont couronnées de tours. Les casques de Mars et de Minerve sont souvent entourés d'une couronne de laurier. Ce gracieux ornement est reproduit sur le casque de la belle armure de Henri II, qui se voit au cabinet des antiques et médailles de la bibliothèque royale de Paris.

Les stéphanéphores ou porteurs de couronnes (des mots στέφανος, et φέρω, je porte) étaient chez les Grecs des prêtres d'un ordre distingué, consacrés au ministère des dieux et ensuite au culte même des empereurs.

Les Romains empruntèrent des Grecs l'usage des couronnes comme marque d'honneur : cette distinction enflamma bientôt le zèle des citoyens dans les premiers temps de la république et produisit des actes de vertu et de courage; mais lorsque, par abus, cette récompense fut prodiguée, on ne se contenta plus d'une couronne de feuillages ou de fleurs, mais les généraux exigèrent des couronnes d'or, que leur avarice multiplia excessivement. Enfin, sous les empereurs, les couronnes d'or devinrent une partie des impôts que l'on exigea des peuples conquis.

Les couronnes militaires que l'on distribuait dans les premiers temps étaient significatives. La couronne vallaire (*corona castrensis*) était donnée à celui qui s'était jeté le premier dans le camp ennemi; ses pointes représentaient des palissades. La couronne *murale,* ornée de créneaux, décorait celui qui avait monté le premier à l'assaut d'une ville. La couronne *navale* ou *rostrale,* composée de rostres ou de proues de navires, était le prix de celui qui avait remporté une victoire sur mer : on la voit sur la tête d'Agrippa. La couronne *obsidionale* était offerte à celui qui délivrait une ville assiégée : elle était formée du gazon pris dans les retranchements. La couronne *civique* était de chêne : on l'accordait à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen; elle l'exemptait pas toujours des charges publiques; Cicéron la reçut pour avoir sauvé la république des fureurs de Catilina. On la voit sur les médailles d'Auguste, avec la légende *ob cives servatos;* mais si Auguste empereur conserva la vie des citoyens, on sait combien il en avait fait périr lors de son triumvirat avec Antoine et Lépide.

La couronne *d'ovation* ou du petit triomphe était de myrte, la couronne triomphale de laurier. Le droit de la porter fut décerné à Jules-César par le sénat, et ses successeurs continuèrent d'en jouir. La couronne *radiée* ou composée de rayons ne se donnait aux princes qu'après leur mort et lorsqu'ils étaient mis au rang des dieux. Nous la voyons ainsi donnée à Auguste sur ses médailles, à Jules-César sur le beau camée de l'apothéose d'Auguste; mais Néron la prit de son vivant, parce qu'il se faisait adorer comme un nouvel Apollon. Cette couronne était une imitation des nimbes ou rayons dont on entourait la tête des dieux, de Jupiter le plus grand de tous, et d'Apollon regardé comme le soleil. Cette couronne fut l'attribut des rois de l'Orient. On voit des rayons orner la cime de la tiare des rois de l'Arménie et de la Parthie. Beaucoup de rois de Syrie sont couronnés ainsi, parce qu'ils prétendaient descendre d'Apollon. On voit la couronne radiée sur les médailles des empereurs romains depuis Balbin, en 238, jusqu'à Constance Chlore, vers 300. A dater de Constantin, la couronne est remplacée par le diadème (*voy.* ce mot et BANDEAU, TIARE, MITRE, etc.).

On plaçait des couronnes sur la tête des morts, en Égypte. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque royale en possède une qui a été trouvée dans le cercueil de *Pétémenophis* (*voir* Cailliaud, *Voyage à Meroé*, t. II, pl. 70). Cette couronne est composée de feuilles de laurier factices, faites de métal, et de petits brins de bois qui imitent les baies.

Le nom de *couronnes*, donné à des monnaies sous Philippe de Valois, leur vint de la couronne marquée sur l'un des côtés de ces pièces; sous Philippe le Hardi, il y avait déjà des deniers d'or à la couronne. DUMERSAN.

Après que Charlemagne eut été déclaré empe-

reur à Rome, il prit la couronne impériale telle qu'on la voit dans les peintures en mosaïque de Saint-Jean de Latran. Elle est fermée en haut comme un bonnet, et semblable à celle que portaient les empereurs d'Orient. On ne peut guère douter que cette sorte de couronne n'ait été d'usage en France avant Charlemagne; mais on ne la trouve pas sur les sceaux mérovingiens. Les empereurs d'Allemagne la portèrent sur les leurs dès le xe siècle; au xie, on la voit sur le grand sceau de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, ce qui fait voir que l'usage où sont tous les souverains de l'Europe de porter des couronnes fermées ne vient pas de Charles VIII, roi de France. Avant lui, Édouard IV, roi d'Angleterre, en portait une semblable. Du Cange dit que l'empereur d'Occident, au moyen âge, recevait une triple couronne : la première d'argent en Allemagne, la seconde de fer à Milan, et la troisième d'or en divers lieux. Au couronnement de Charles-Quint on apporta d'abord la couronne de fer, qui est celle des rois lombards, que les empereurs recevaient anciennement à Milan, puis la couronne d'or qui est celle des empereurs romains. La princesse Théodolinde de Bavière ayant fait renforcer d'un cercle de fer la couronne d'or qui fut mise sur la tête d'Agilulfe, roi des Lombards, son mari, lors de son couronnement, célébré à Milan en 590 ou 591, les empereurs ont pris de là, selon quelques auteurs, la coutume de recevoir, à leur inauguration comme rois d'Italie, une couronne qui s'appelle *la couronne de fer*, à cause du cercle de fer qui la garnit intérieurement. Dans ces derniers temps, la *couronne impériale* était un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or qui portait le globe cintré et sommé d'une croix. Elle laissait voir son bonnet entr'ouvert sur les deux côtés de son cintre, et elle avait par le bas deux fanons ou pendants, comme les mitres des évêques.

Les couronnes des rois francs de la première race, ordinairement formées de perles, se terminèrent souvent vers le bas de la tête par deux perles formant à peu près un V renversé; deux autres perles s'élevaient au-dessus de la tête et représentaient alors un V perlé par le haut; quelquefois trois perles en trèfle occupent la même place; quelquefois une croix ou un simple ruban. Ces couronnes de perles pouvaient être doubles ou bien de simples diadèmes. Les couronnes de laurier sont rares sous la première race : les bénédictins, auteurs du *Traité de diplomatique*, disent qu'il y eut alors quelques couronnes fermées. Rarement les Mérovingiens ont des couronnes radiées; la forme de cet insigne variait. Les rois de la seconde race ne portèrent pas toujours la couronne impériale ou fermée. Sous la troisième race, la couronne des rois de France était un cercle de huit fleurs de lis, cintré de six diadèmes qui le fermaient, et qui portaient au-dessous une double fleur de lis. Quelques-uns prétendent que Charles VIII est le premier qui ait porté la couronne fermée, lorsqu'il eut pris la qualité d'empereur d'Orient, en 1495 : cependant on voit des écus d'or et d'autres monnaies du roi Louis XII, successeur de Charles VIII, où la couronne n'est pas fermée. Il paraît donc que c'est seulement à partir de François Ier que les rois de France portèrent la couronne fermée.

La couronne des rois d'Angleterre est rehaussée de quatre croix semblables à celle de Malte, entre lesquelles il y a quatre fleurs de lis; elle est couverte de quatre diadèmes qui aboutissent à un petit globe surmonté d'une croix. Celles des rois de Portugal, de Danemark et de Suède ont des fleurons sur le cercle et sont fermées de cintres avec des globes croisés sur le haut; la couronne des ducs de Savoie, comme rois de Chypre, avait des fleurons sur le cercle, était fermée de cintres, et surmontée de la croix de Saint-Maurice sur le bouton d'en haut. Celle du grand-duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de grands trèfles sur d'autres pointes, avec la fleur de lis de Florence au milieu. Celle des rois d'Espagne est rehaussée de grands trèfles refendus, que l'on appelle souvent *hauts fleurons*, et couverte de diadèmes aboutissant à un globe surmonté d'une croix.

La noblesse porte sur ses armoiries des couronnes qu'on appelle *couronnes de casques* ou *couronnes d'écussons*. Elles sont de différentes formes, selon les divers degrés de noblesse ou d'illustration. On en distingue cinq sortes principales : 1° la *couronne ducale*, toute de fleurons à fleurs d'ache ou de persil; 2° la *couronne de marquis*, qui est de fleurons et de perles mêlés alternativement; 3° celle *de comte*, composée de perles sur un cercle d'or; 4° celle *de vicomte* est aussi un cercle avec neuf perles entassées de trois en trois; 5° celle *de baron* est une espèce de bonnet avec un collier de perles en bandes. Mais tout cela varie, et pour la forme des fleurons, et pour le nombre des perles, suivant les différentes nations; et même, à l'exception des couronnes des ducs et pairs, les autres sont ordinairement au choix de ceux qui les mettent sur le timbre de leurs armes.

Le P. Ménétrier, dans les *Origines des orne-*

ments des armoiries prétend que c'est par les monnaies que s'est introduit l'usage de couronner les écussons; que l'on commença sous Charles VII à faire des gros dont le revers était une couronne sous laquelle il y avait trois fleurs de lis sans écusson; que, sous Charles VIII, on mit la couronne sur l'écusson de trois fleurs de lis dans l'écu d'or, et qu'on a toujours continué depuis; qu'avant ce prince on ne savait ce que c'était que de couronner les écussons parce qu'ils étaient ordinairement penchés; qu'aucun noble Vénitien, quelle que fût sa dignité, ne pouvait mettre une couronne sur ses armoiries; que le prince Henri de Condé fut le premier des princes du sang à porter la couronne purement de fleurs de lis; et que c'est seulement depuis le XVIIe siècle que les évêques qui portaient le titre de comtes ont mis des couronnes sur leurs armoiries.

La couronne est aussi un ornement dont on charge les écus des armoiries. L'écu de Suède est chargé de trois couronnes, qui désignent les trois royaumes du Nord (Danemark, Suède et Norwége). La ville de Cologne porte également trois couronnes, en mémoire des *trois rois* qui y furent enterrés, suivant une tradition fabuleuse. Enfin, les écussons de plusieurs villes d'Espagne portent des couronnes par concessions des rois.

Nous n'avons pas parlé de la *couronne papale,* pour laquelle nous renvoyons à l'article TIARE.

On prétend que Charlemagne avait institué un ORDRE DE LA COURONNE, dont les chevaliers portaient sur l'estomac une couronne en broderie d'or, et s'appelaient *chevaliers frisons* ou *de Frise*. Cet ordre aurait été institué l'an 802; mais il n'a existé que dans l'imagination des romanciers ou de ceux qui se plaisent à introduire le roman dans l'histoire. Il y a eu pourtant un véritable ordre de la Couronne, institué par Enguerrand VII, sire de Coucy et comte de Soissons. On peut voir les détails qui s'y rapportent dans l'*Histoire de Coucy* par D. Duplessis, p. 88-89.

Les historiens parlent de la *couronne d'épines* qu'on mit sur la tête de Jésus-Christ dans la Passion. Ils assurent que Baudouin, empereur des Latins à Constantinople, la donna à saint Louis, qui la fit transporter en France avec beaucoup de pompe. Il en distribua quelques morceaux aux églises qu'il affectionnait. On a élevé des discussions insignifiantes sur la matière dont elle était faite. Elle fut conservée longtemps dans le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, et elle a été restituée à l'église de Notre-Dame au mois de brumaire an XIII.

Pour une signification particulière du mot *couronne, voy.* TONSURE. A. SAVAGNER.

COURONNE. (*Culte.*) Dans l'Église catholique, on appelle *couronne* ou *chapelet de Notre Seigneur* une prière composée de 33 *Pater,* en mémoire des 33 années que Jésus-Christ à vécu sur la terre. Après chaque *Pater* on demande à Dieu la grâce d'acquérir quelque vertu, de vaincre quelque vice, de garder quelqu'un de ses commandements. On prie ensuite pour les nécessités communes et particulières de la mission de Maduré, où la couronne est de pratique ordinaire, pour les âmes du purgatoire, et enfin pour ceux qui sont en péché mortel, selon l'ancien usage établi dans les Indes par saint François-Xavier. (*Lettres édifiantes et curieuses,* t. VI, p. 114.) J. LABOUDERIE.

COURONNEMENT. *Voy.* SACRE.

COURONNEMENT. (*Architecture.*) Généralement, on désigne par ce mot tout ce qui termine en dessus un mur, une colonne, un dôme, un comble, etc.; ainsi, la corniche couronne l'entablement, qui lui-même couronne le mur, la colonnade qui le soutient. Un quadrige de bronze couronne l'arc de triomphe du Carrousel; les dômes des Invalides, du Panthéon, du Val-de-Grâce, sont couronnés par des lanternes; la statue de Napoléon couronne la colonne de la place Vendôme. Une pomme de pin en bronze couronnait le mausolée d'Adrien. X.

COUROUCOU. *Trogon*. Genre d'oiseaux de l'ordre des zygodactyles. Caractères: bec plus court que la tête, épais, convexe, plus haut que large à sa base qui est garnie de poils roides et longs; mandicule supérieure arquée, courbée à la pointe qui est émoussée, l'inférieure presque droite; à toutes deux les bords dentelés chez les adultes; narines placées à la base du bec, rondes, ouvertes et cachées sous les poils; pieds très-courts; tarse moins long que le doigt externe; ongles peu courbés et aigus; ailes médiocres: les trois premières rémiges étagées, les quatrième et cinquième les plus longues; queue large et longue. Le luxe et l'éclat de la parure sont pour ainsi dire les seuls dons échus en partage aux couroucous: ni l'élégance de formes, ni la noblesse de maintien, l'agilité de vol, ou la docilité et l'amabilité de caractère ne se retrouvent chez eux. On pourrait les comparer à ces Orientaux stupides, qui s'efforcent de cacher des difformités naturelles sous de brillants tissus d'or et de pourpre. Leur cou très-raccourci, joint à une volumineuse accumulation de plumes sous les-

quelles se cachent de très-petits pieds, enlèvent à ces oiseaux toute espèce de grâce. Perchés ou blottis sur une branche du bocage touffu, qui les dérobe aux regards, il est difficile de les apercevoir. Ils conservent silencieusement cette attitude pendant toute la journée, et s'ils viennent à être découverts, loin de chercher leur salut dans une fuite tortueuse, ils se laissent nonchalamment approcher, et donnent au chasseur qui les recherche pour la délicatesse de leur chair, tout le temps de ne les pas manquer. La nourriture des couroucous consiste exclusivement en insectes, et, pour la rechercher, ils abandonnent leur retraite aux deux extrémités du jour, ce qui tendrait à faire croire que, comme les chouettes, ces oiseaux doivent avoir l'organe de la vue extrêmement sensible. L'époque des amours, qui se renouvelle deux fois dans l'année, vient arracher le couroucou à sa solitude; alors seulement il rompt le silence, et fait entendre des chants ou plutôt des cris assez tristes, exprimés à peu près par son nom qui en est dérivé. Le mâle et la femelle unissent leurs soins pour creuser ou préparer assez négligemment un nid dans le tronc carié de quelque vieil arbre; ce nid reçoit trois ou quatre œufs. En naissant, les petits sont absolument nus, et ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'un léger duvet commence à les couvrir. Plus tard se montre leur robe; et elle est sujette à plusieurs changements successifs. DR..Z.

COURRIER. *Voy*. POSTE.

COURROIE (du latin *corium*, cuir), bande plus ou moins large de cuir simple ou composée de plusieurs pièces; on en fait usage dans la sellerie, la carrosserie, etc.—COURROIE SANS FIN: le cuir ayant de la souplesse et beaucoup de ténacité, les mécaniciens tirent un excellent parti des *courroies fermées* ou *sans fin* (dont les bouts sont cousus ensemble), pour transmettre le mouvement d'une roue à des poulies sans gorge, des bobines; ils préfèrent ce mode à l'emploi de chaînes ou de cordes, parce que les courroies, ayant beaucoup de largeur, glissent moins sur les surfaces, durent plus longtemps que les cordes, et coutent moins cher que les chaines. X.

COURS, *Corso*. On appelle de ce nom, à Rome et dans d'autres villes d'Italie, la rue principale, où se font, à de certaines époques de l'année, les courses de chevaux. Le Corso de Rome moderne est un terrain pour le moins aussi classique que le Forum. Si ce dernier est garni d'arcs de triomphe, de temples antiques, abandonnés de leurs dieux et changeant de nom et de destination au gré de chaque antiquaire, le Corso se montre fier de ses palais solides qu'habitent les dieux de cette terre, les familles grandes de leur nom ou de leur richesse, des savants disputeurs, des Anglais curieux, des pénitents qui psalmodient, et naguère encore des troupeaux de bœufs. Dans cette rue moderne, on rencontre toute l'année des équipages, des chevaux fringants, des promeneurs, tout le luxe d'une civilisation raffinée, et, dans les bienheureux jours du carnaval, une foule enivrée qui se moque de l'avenir et du passé, de la mort et de l'histoire. Horace a célébré, incidemment au moins, le Forum: Gœthe a décrit le Corso et ses mascarades.

Le Corso a 3,500 pas de long; sa largeur n'est point en rapport avec son étendue et les nobles édifices qui le décorent. Lorsque la chaleur du jour commence à tomber, et que, une heure avant le coucher du soleil, deux files de voitures se meuvent en sens inverse, comme à Longchamps, l'espace du milieu ne contiendrait pas deux autres séries d'équipages. A la nuit close, les piétons seuls viennent y chercher la fraîcheur; des groupes nombreux s'établissent sur les dalles du palais Ruspoli, et de mystérieuses paroles d'amour s'exhalent dans cette belle langue du Midi qui semble faite exprès pour ce ciel.

Ce Corso aboutit d'un côté à la place du Peuple, à son obélisque et ses fontaines d'eau cristalline, de l'autre à la place et au palais de Venise. C'est aussi cette direction que suivent les *barberi*, ces chevaux petits, nerveux, lancés pendant les six jours du carnaval, à la grande joie des badauds et des artistes. Que peindre et que dire après Horace Vernet et Gœthe? La manière pittoresque dont ce dernier a su grouper les masques a toujours un grand fonds de vérité. Les avocats, les poëtes lauréats, les grotesques de 1836, débitent, comme en 1785, leurs plaisanteries traditionnelles, étalent leur costume stéréotypé. Des tapis bariolés ornent aujourd'hui comme alors les balcons et les croisées; des Romaines, nobles et belles comme des statues de déesses ou d'impératrices, y dévoilent encore leur profil antique, leur buste imposant; c'est toujours une pluie de fleurs et de dragées, guerre de galanterie et de méchanceté doucereuse; les *moccoletti* brillent toujours comme une mer de feux follets; mais à ces figures et à ces jeux indigènes se mêlent en plus grand nombre les hommes du Nord: ils importent leurs mœurs, leurs idées; les échanges intellectuels se multiplient; d'autres besoins que ceux d'un plaisir effréné et frivole agitent les cœurs; sous plus

d'un masque d'arlequin se cachent des conspirateurs sans doute. En 1784, dans le Corso de Rome, on s'amusait beaucoup, on pensait peu ou point; c'est l'inverse aujourd'hui : on pense, on désire beaucoup; on s'amuse moins. SPACH.

COURS (*Instruction publique*), dans les académies et les universités, se dit des éléments et des principes d'une science, d'un art, ou rédigés par écrit dans un livre, ou démontrés par une instruction orale et par des expériences ostensibles. C'est en ce sens qu'on dit *cours d'étude, cours de poésie, cours de chimie, cours d'histoire naturelle*, etc. Ce mot de cours (en latin *cursus*) vient apparemment de ce qu'on y parcourt rapidement et successivement toutes les matières et toutes les difficultés qui concernent la science ou l'art qui en est l'objet. Lorsqu'il s'agit de développer les éléments d'un art ou d'une science par la parole, le professeur pose chaque principe, le démontre, et indique ensuite en peu de mots tous les usages et toutes les applications qu'on en peut faire, en observant d'indiquer nominativement les auteurs qui en ont le mieux traité. Peu à peu cette instruction verbale, appuyée de raisonnements justes et de preuves suffisantes, pénètre dans l'imagination attentive des élèves.

Dans les académies et les universités la plupart des cours sont publics et gratuits; quelques-uns, dans les écoles de Paris, réunissent jusqu'à 2000 auditeurs. Il y en a d'autres, particuliers, qu'ouvrent certains professeurs publics ou privés, et qu'on n'a droit à suivre qu'au moyen d'une rétribution.

En Belgique les cours universitaires ne sont pas gratuits. Ceux du Conservatoire de musique, ceux des académies d'art et des écoles de dessin, sont gratuits et publics.

C'est ainsi que les professeurs en Allemagne ont leur *privatum* et leur *privatissimum*, et qu'on admet dans les auditoires universitaires de jeunes savants qualifiés de *privatim docentes*. Partout les professeurs particuliers ont besoin d'exiger une indemnité soit pour les frais de location et d'ameublement soit pour rassembler les livres et les objets nécessaires à l'instruction et à la démonstration. Un *cours d'architecture*, par exemple, a besoin de divers dessins, de divers tracés ou modèles de construction; un *cours de géométrie* a besoin de compas, d'équerre, de triangle, etc.; un *cours de physique, d'astronomie, de chimie*, de divers instruments, de machines, vases, etc. Les cours durent une ou deux heures et quelquefois plus, selon les circonstances ou l'importance de l'objet qui est en question. Les cours ont sur les études privées cet avantage qu'ils captivent davantage l'attention et qu'ils excitent plus à la réflexion. Un professeur habile et consciencieux fait passer l'examen d'une science par toutes les filières des démonstrations les plus claires, et répond aux besoins particuliers de ceux qui suivent son enseignement.

Rien ne ressemblait mieux à nos cours que les leçons des anciens philosophes grecs, tels que Socrate, Platon, Aristote, Théophraste, Zénon, etc. L'enseignement s'y donnait parfois sous forme de conversation, comme cela se fait encore en France dans certaines conférences, et en Allemagne dans ce qu'on appelle les *disputatoria* ou séminaires philologiques et autres.

Le mot de *cours* désigne aussi le temps qu'on emploie à étudier et à apprendre les principes ou les éléments d'un art ou d'une science : c'est ainsi que l'on dit qu'*un écolier a fait son cours de philosophie, un cours de physique*, etc. On appelle encore *cours* un ouvrage imprimé dans lequel un auteur a exposé les principes de la science qu'il professe, et qu'il a mis à la portée des nouveaux étudiants. L'on dira, en parlant de ce livre, qu'on a besoin d'un *cours de droit*, du *cours d'accouchements* de tel professeur, etc.

Depuis quelque temps les cours particuliers sont devenus assez communs : outre les cours scientifiques, littéraires, de beaux-arts, etc., nous avons eu des cours d'équitation, de couture, de coiffure, etc., etc. F. RAYMOND.

COURS. (*Commerce.*) Ce mot a différentes acceptions: on dit que les billets d'un marchand *ont cours*, pour indiquer qu'ils passent pour bons et que ce marchand jouit d'un crédit suffisant; on appelle *voyage de long cours* ceux qui se font pour des contrées éloignées, dans des intérêts de pêche ou de commerce; des valeurs démonétisées sont *hors de cours*, etc.

Le cours du change est le taux de ce que les banquiers prennent par droit de change, à raison de tant pour cent, et qui varie suivant que telle ou telle valeur est plus ou moins facile à négocier.

Cours de marchandises est le terme dont on se sert pour désigner le prix des diverses marchandises; dans les grandes places de commerce, soit ports de mer, soit villes de l'intérieur, les négociants se réunissent dans un lieu spécialement affecté à ce genre de réunion. C'est là que les principales affaires se traitent, et, après la clôture de la bourse, les courtiers de commerce, par l'entremise desquels les ventes se réalisent,

arrêtent le cours légal des marchandises, cours qui peut varier chaque jour par diverses causes souvent indépendantes les unes des autres et qu'il est difficile de prévoir à l'avance. Ainsi, il n'est pas rare de voir certaines marchandises subir d'une bourse à l'autre des variations de prix assez notables surtout lorsqu'elles sont l'objet de spéculations plus ou moins actives. J. Ozenne.

COURSE. (*Marine.*) En donnant à ce mot la signification la plus étendue qu'il puisse comporter, on définirait la *course* « l'expédition d'un navire *armé en guerre* contre les ennemis de l'État. » Mais on restreint généralement son acception pour l'appliquer aux « campagnes des navires *armés en guerre pour les particuliers avec permission du gouvernement.* » C'est donc l'état de guerre qui provoque la *course :* mais entre la *course* et la *piraterie* la différence est souvent si faible que, pour éviter leur confusion, j'ai besoin de définir ces deux mots parallèlement. La *piraterie*, j'emploie ici l'expression de tous les jurisconsultes depuis Cicéron jusqu'à nos jours, la piraterie est la guerre maritime contre le genre humain; la *course* est la guerre maritime contre le commerce d'une nation ennemie : par conséquent, l'écumeur de mer pille et vole amis et ennemis; le corsaire fait la guerre en *honnête homme* (Répert. de Jurisprudence); il ne pille et détrousse que les marchands ennemis. A quelque haute antiquité que je remonte, quelle que soit la nation que j'interroge, monarchie ou république, sur les plages romaines ou sur les rives de l'océan Indien, je trouve la course reçue et honorée. Visitez tous nos ports de Calais à Antibes, consultez les matelots, les armateurs, les officiers de marine, recueillez les voix, tout le monde réclame le maintien de la course. C'est dans la guerre de course que se sont formés nos plus illustres marins; Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville, Duquesne, furent d'abord des corsaires. Comment donc s'élever contre la voix des siècles et lutter contre de si vives sympathies? J'avoue que si l'assentiment général des peuples était toujours la raison suprême, la philosophie de l'humanité prêcherait en vain pour redresser les plus grandes erreurs, et dans ce cas-ci, le pillage devrait être révéré, car la course n'est qu'un pillage, une piraterie légalisée; mais je suis convaincu que si ce genre de guerre est resté en honneur jusqu'à nos jours, c'est que les peuples modernes ne s'en sont pas encore occupés attentivement, et que du moment où la civilisation lui demandera ses titres de créance, la course ira se perdre dans la barbarie d'où elle est sortie. Comme j'attaque ici une opinion généralement reçue, consacrée par un énorme chaos de lois, j'ai besoin de m'affermir dans ma propre conviction : je vais retracer son origine, ses progrès et sa sanction légale. — Dès que les nations maritimes eurent fondé leur commerce extérieur, l'appât d'un gain facile attira les pirates dans les parages fréquentés par les navires marchands; les gouvernements n'étaient ni assez bien organisés, ni assez puissants, pour accorder une protection suffisante à ceux de leurs sujets qui couraient les risques de la mer, et ces risques étaient grands, car dans ces siècles barbares la piraterie s'exerçait avec férocité : ainsi, sur la côte du Malabar et de Guzerate, les écumeurs de mer étaient si rapaces qu'ils forçaient les marchands à avaler des drogues pour leur faire rendre les perles et les diamants qu'ils auraient pu avaler pour les soustraire à leurs perquisitions. Les intéressés s'associèrent pour une mutuelle défense; ils se réunirent en convois ou caravanes maritimes, entassant des armes sur leurs vaisseaux, et souvent, comme on le pratiquait dans le golfe Arabique, louant des hommes de guerre pour résister aux attaques inopinées; puis la cupidité s'en mêla : les particuliers, excités par l'espoir des richesses, offrirent aux gouvernements de faire la guerre navale à leurs propres frais, guerre qui consistait à harceler les convois ennemis, et cette permission fut si bien regardée comme un droit naturel qu'il n'y a pas une seule nation maritime qui ne l'ait admis et successivement exercé : on en trouve des traces chez les Phéniciens; à Carthage, la course était un moyen de signaler son patriotisme, car la république avait basé sa puissance sur le monopole du commerce, sur la domination des mers, et toutes ses guerres étaient féroces. Dans l'Athènes de Périclès, aux beaux jours de la civilisation grecque, on tenait à honneur de parcourir avec des vaisseaux armés les îles de l'Archipel, et depuis le Bosphore jusqu'aux embouchures du Nil, pour butiner sur l'ennemi. On ne peut s'étonner que de pareils principes fussent admis pour la guerre maritime quand on considère l'espèce de droit des gens qui régnait parmi ces nations de l'antiquité. Les Phéniciens auraient coulé au fond de la mer le navire étranger assez audacieux pour suivre la route qui conduisait aux îles Cassitérides, et Carthage faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule. Aujourd'hui que nous avons répudié comme barbares les traditions antiques sur le droit des gens, nous conservons encore dans la

guerre de course cette formule : « La natureme donne le droit de piller, puisque la guerre me donne le droit de tuer. » Pendant le moyen âge, le droit maritime se forma sous le patronage des républiques d'Italie, au milieu des guerres acharnées que les petits États du littoral de la Méditerranée se faisaient continuellement. Quelle espèce de droit des gens pouvait-il sortir de la politique jalouse des marchands de Venise et de Gênes ? Le théâtre qu'elles occupaient était assez vaste cependant pour suffire à leur ambition ; seules elles approvisionnaient tous les marchés de l'Europe, elles étaient en possession du commerce de l'Asie et de l'Afrique jusqu'à l'Atlas ; mais de toutes les passions humaines la cupidité est la plus basse et la plus cruelle : la soif des richesses, la jalousie de la domination absolue sur les mers, sur le commerce du monde pour le monopole, toutes les rivalités d'intérêt et de vanité, se heurtèrent et souvent s'unirent pour inscrire dans leur droit maritime la férocité qui fait horreur dans celui de Carthage. Chacune se proposait pour premier but l'anéantissement de sa rivale ; tout moyen d'y arriver parut bon : elles provoquaient les révoltes, appelaient à leur secours les plus déterminés forbans, et favorisaient la piraterie pour se harceler mutuellement ; les pirates trouvèrent au milieu de ces haines réciproques des asiles assurés ; ils purent même s'établir et s'organiser sur un littoral assez étendu. La course alors était un droit sacré ; mais invoquer le témoignage de ces siècles et de ces peuples pour soutenir un pareil droit, c'est prendre son point d'appui sur la fange. Cependant, tandis que l'intérêt commercial soulevait tant de haines et de discordes entre les républiques italiennes, sur les bords de la mer Baltique une puissante et glorieuse association se fondait sur le même intérêt. Quelques villes s'établirent qui devinrent les entrepôts des marchandises que le commerce distribuait en Allemagne et dans le nord de l'Europe ; sans chercher à s'entre-détruire pour s'élever sur leurs mutelles ruines ; elles s'unirent pour se protéger contre les pirates ; leur union fit leur force et leur grandeur ; elles formèrent cette fameuse ligue hanséatique, dont les statuts sont encore aujourd'hui la base de nos Codes maritimes de l'Europe. — Dès le XIIe siècle, la civilisation chrétienne avait fait justice de cet esprit de brigandage et de pillage qui avait longtemps subsisté parmi les seigneurs féodaux, mais dans la Méditerranée il se maintenait toujours ; la navigation ne devait pas obtenir aussi facilement des garanties ; sa sécurité ne pouvait reposer que sur une convention générale entre les puissances maritimes ; et quelle moralité publique eût assuré un contrat assiégé par toutes les passions avides et cruelles ? Chrétiens et sarrasins s'étaient juré guerre à mort. Rhodes et Malte furent, sous la domination des chevaliers de Jérusalem, des nids d'audacieux corsaires ; la catholicité a fait passer leurs actions jusqu'à nos temps avec le vernis d'exploits glorieux ; ils combattaient et pillaient des infidèles ; la religion sanctifiait leur pillage ; mais nous avons trouvé d'autres mots pour désigner les régences barbaresques de l'Afrique ; Alger, Tunis et Tripoli étaient pour nous des repaires d'infâmes pirates ; et cependant ils se contentaient de faire la course contre le commerce de la chrétienté. Il est donc facile de concevoir comment la course devint le droit naturel de la guerre maritime. Quand la France et l'Angleterre entrèrent au rang des grandes puissances, elles usèrent du droit établi ; d'ailleurs, ne l'eussent-elles pas trouvé admis, leurs haines, leurs rivalités, leurs continuelles gnerres, n'eussent pas manqué de le leur révéler. Ces États ne formaient pas un tout compacte, ils étaient divisés en petites provinces enchaînées l'une à l'autre par un faible lien ; les rois n'avaient eu propre que peu de vaisseaux, quand une guerre navale éclatait, les ports et les villes maritimes se cotisaient pour en offrir au chef de l'État, ou recevaient de l'argent pour les armer et les équiper, car les navires de guerre n'étaient alors que des bâtiments marchands sur lesquels on embarquait accidentellement des armes et des soldats. Sous Philippe de Valois, la France était obligée de tirer des vaisseaux de la Norwége et souvent de Gênes. Aussi, après avoir sommé les divers ports de leur domination de leur fournir les navires dont ils pouvaient disposer, nos rois devaient-ils se trouver fort heureux lorsque des particuliers se proposaient d'en armer, à leurs propres frais, pour venir grossir leurs flottes. La même chose avait lieu en Angleterre ; Henri VIII lui-même se trouva dans ce cas. Il était donc permis à qui voulait de faire construire des vaisseaux, les princes ne se montraient pas récalcitrants pour accorder cette permission ; l'État en tirait profit : en temps de paix, ils servaient au commerce ; en temps de guerre, plus il y avait de vaisseaux dans le royaume, plus l'armée navale du roi était considérable. On concevra facilement que dans les temps de troubles et de désordre social, l'action des lois devait être bien faible sur ces marins volontairement enrôlés, qui ne voulaient

reconnaître de discipline que celle qu'ils s'étaient eux-mêmes imposée, et souvent se rendaient justice et se soldaient de leurs propres mains par le pillage, que l'autorité n'osait pas punir. C'était dans leurs rangs que la piraterie se recrutait, car ces hommes, habitués à une vie d'excès, ne déposaient pas toujours leurs armes aussitôt que la paix ou une trêve était conclue; il fallait quelquefois employer contre eux toute la rigueur des lois : ainsi, en 1242, saint Louis se vit contraint d'avoir recours à la force pour arrêter les excursions des corsaires bretons, longtemps après que leur duc avait signé une trêve avec les Anglais. Voilà l'origine de ce *droit de course* qui s'est conservé jusqu'à nos jours, et dont on peut suivre pas à pas les progrès dans les ordonnances de nos rois. Car, dès que les gouvernements eurent solennellement accepté de pareils auxiliaires, il fallut leur imposer une vigoureuse organisation ; le commerce des puissances alliées et neutres devait être respecté, et le pillage d'un navire ami pouvait entraîner une déclaration de guerre. Ce fut sur l'examen de la validité des prises que reposa le *droit de course;* on désigna des juges spéciaux pour en décider. — Ce droit se trouve parfaitement fixé avec ses conditions et restrictions dans une ordonnance de Charles VI en date du 7 décembre 1400 : « Art. 3. Se aucun, de quelque estat qu'il soit, mettoit sus aucun navire à ses propres despens pour porter guerre à nos ennemis, ce sera par le congé et consentement de nostre admiral, lequel aura la cognoissance, correction et punition de touts les faicts de ladicte mer, criminellement et civilement... Art. 6. Que doresnauant, ledict admiral s'informera deuement aux preneurs de la manière de la prinse, verra et fera veoir les marchandises et les nefs par les gens cognoissants à ce, et par bonne et meure délibération, regardera s'il y a vraye apparence qu'elles fussent de nos ennemis, et si lesdictes prinses sont des pays de nos alliés, icelles en ce cas seront mises en seure garde. » On désigne ensuite les peines qu'encouraient les capteurs quand ils avaient violé les formalités. Deux règlements de François I[er], l'un de 1517, l'autre de 1543, confirment ce droit et presque dans les mêmes termes. La guerre des Huguenots fit limiter ces permissions d'armer en course, car les révoltés en tiraient grand avantage. Louis XIII, après avoir soumis la Rochelle, eut grand soin de tenir tous les ports sous sa dépendance ; il se rendit maître des magasins, de l'artillerie, et empêcha, sous de sévères peines, que nul n'armât un vaisseau sans son expresse permission. — Cette partie du droit des gens suivit la même marche en Angleterre qu'en France, il me suffira donc de la retracer dans notre histoire. Dès qu'il y eut une espèce de tribunal chargé de juger de la validité des prises, on forma un recueil d'arrêts rendus qui fixa la coutume, jusqu'à ce que Louis XIV l'assujettit à un code régulier par sa fameuse ordonnance de 1681. Ce code, qui reconnaît les bases posées par l'ordonnance de Charles VI, impose à la course de grandes restrictions, rendues nécessaires par les nouvelles relations qui s'étaient établies entre les divers peuples. Mais la morale de nation à nation n'est que la science qui apprend jusqu'à quel point on peut violer la justice sans froisser ses intérêts ; aussi, malgré les lois reconnues, les flibustiers trouvèrent-ils un appui dans les cours européennes ; ils se réunirent en un corps organisé, ainsi que quelques siècles auparavant les pirates vitailiens s'étaient constitués, dans la mer Baltique, sous la protection de la ville de Mecklembourg. Les flibustiers basèrent leur droit de faire la guerre à l'Espagne sur l'avidité de cette nation, qui ne voulait pas leur permettre de chasser dans ses îles : mais ce n'était là que le prétexte ostensible de leur pillage, le mot de ralliement de cette fameuse société était « le butin ». — De tout temps, comme nous l'avons vu, on avait encouragé la course, on accordait des gratifications aux corsaires. Louis XIV fixa réglementairement la part qu'ils auraient dans le butin; il alla même, au temps de sa décadence, jusqu'à céder aux particuliers ses propres navires pour faire la course; la célèbre expédition de Duguay-Trouin contre Rio-Janeiro eut lieu sur des navires de cette espèce. La police à bord des corsaires dut être la même qu'à bord des vaisseaux de la marine royale. Louis XV adopta les mêmes mesures, et sous ces deux règnes la guerre de course fut souvent glorieuse pour nos armes; nos plus braves marins se formèrent à cette école et lui donnèrent du relief. Louis XVI la rendit nationale par sa déclaration du 24 juin 1778. « ... La protection que les armateurs ont toujours méritée et les services qu'ils ont rendus nous ont engagé à, etc... Art. 4. Pour encourager l'armement des grands bâtiments corsaires, qui sont à la fois plus propres à la course et d'une meilleure défense, il sera fourni de nos arsenaux des canons.... Art. 11. Nous nous réservons d'accorder aux capitaines et officiers desdits corsaires qui se seront distingués des récompenses particulières, même des *emplois dans le service de notre marine*, selon la nature des combats qu'ils auront soutenus. » — Tous les

décrets de la Convention nationale, du Directoire, de l'empire, ont reconnu et consacré ces principes, et provoqué une foule de règlements et de décisions qui rendent aujourd'hui le code des prises un indéchiffrable chaos. — On nomme *lettres de marque* les commissions en course accordées aux particuliers ; il ne faut pas les confondre avec les lettres de *représailles*. Les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui relativement aux États-Unis me font un devoir de parler de ces dernières, car, si l'on n'en a pas une idée claire, il est impossible de comprendre la menace du président Jackson renfermée dans le mot représailles (*reprisals*). De temps immémorial, quand les motifs de plaintes d'un État contre un autre ne consistaient que dans la violation de quelque propriété particulière, dans le pillage de quelque navire marchand, sans recourir à une déclaration de guerre générale, on se permettait une sorte de guerre particulière. Le gouvernement accordait aux particuliers lésés la permission de faire *main basse* sur les propriétés ou les navires appartenant aux sujets de l'autre État, jusqu'à concurrence de la valeur qui leur avait été ravie ; et cela ne constituait pas une déclaration de guerre. C'est sur ce droit singulier et si peu connu aujourd'hui en France, quoique exercé sous les règnes antérieurs, que s'appuie le président des États-Unis, pour les engager à *se faire justice par leurs propres mains*. — Les États-Unis eux-mêmes, nation toute nouvelle et fondée sur la raison humaine, ont reconnu dès leur origine, et proclamé la course comme un droit naturel de la guerre. En France, l'espoir d'une prompte fortune, le caractère des habitants, la haine nationale contre les richesses commerciales de l'Angleterre, les exploits d'un grand nombre de vaillants corsaires, l'ont rendue populaire. Je lutte donc contre bien des intérêts, contre d'antiques et glorieuses traditions : cependant il me semble que ce système, qui permet aux particuliers de s'armer, et qui lance la marine militaire aux trousses des navires marchands sans defense, est une barbarie. Dans l'enfance des monarchies de l'Europe, quand les rois ne pouvaient disposer des forces de l'État qu'en suivant le bon plaisir des chefs féodaux dont ils étaient les suzerains, alors qu'il n'existait ni marine, ni armée nationale, il fallait, pour la guerre, emprunter des navires au commerce comme des compagnies d'hommes d'armes au seigneurs ; les particuliers rendaient service au prince en allant pirater sur les côtes de l'ennemi. Mais aujourd'hui que la marine de l'État est puissante, la course n'est plus qu'une piraterie ; dans notre civilisation, ce genre de guerre devrait être aboli : une gloire qui n'est acquise que par le pillage est une flétrissure pour une grande nation. Que dirait-on de nos jours si, dans une guerre continentale, un peuple permettait l'organisation de bandes d'aventuriers dont le but serait de dévaster le pays ennemi ? Mais une nation seule ne peut pas prendre l'initiative, il faut une convention générale. J'ajouterai une raison peut-être plus concluante que toutes les précédentes pour accréditer chez nous ce principe : c'est qu'un simple relevé statistique de nos pertes comparées à celles de l'ennemi pendant les guerres de 1756, de la révolution et de l'empire, démontre clairement que la course nous a été plus nuisible que profitable, et que toujours elle doit tourner à la ruine de la marine la plus faible, parce qu'un corsaire finit toujours par être pris, et, comme son équipage se compose d'excellents matelots, en peu de temps la marine de l'État se trouve dépourvue de ses plus braves défenseurs. — Du reste, en écartant les réclamations de l'humanité, c'est une carrière pleine d'attrait et bien séduisante que le métier de corsaire pour les hommes à passions énergiques : nulle autre existence n'est semée de plus de périls, de plus de plaisirs, de plus de contrastes ; aujourd'hui ils regorgent d'or et se plongent dans les voluptés, demain c'est la détresse, la vie dure, la lutte contre les éléments et la haine des hommes, car leur nom seul fait horreur à toutes les villes commerçantes qu'ils menacent du pillage. Il y a quelques années, la course se ranima, comme aux beaux temps des flibustiers, dans le golfe du Mexique, la baie de Honduras et le grand banc de Bahama ; les révolutions des républiques de l'Amérique du Sud avaient rallié tous les corsaires de Saint-Domingue et de la Guadeloupe contre le commerce espagnol. J'ai connu un de ces Français qui, dans une seule campagne, avait pris ou coulé 80 navires aux Espagnols : aussi était-il en exécration à la Havane ; il donnait à son équipage un aspect effrayant ; ses matelots portaient une énorme barbe et les cheveux hérissés ; il comptait sur la terreur pour aider à ses succès.

THÉOGÈNE PAGE.

COURSES DE CHEVAUX. L'origine des courses de chevaux remonte à l'antiquité la plus haute ; elles illustrèrent l'ancienne Grèce, furent chantées par ses poëtes, et firent l'objet principal de ses fêtes. Les courses de chevaux formaient une partie essentielle de l'athlétique, de l'éducation du gymnase et des jeux olympiques. C'est par

les courses que les Thessaliens se formèrent à l'exercice du cheval, et que les Lapithes, habitants d'une partie de cette même Thessalie, acquirent leur habileté si vantée à manier ces animaux. Le goût de ces exercices ne se montra pas chez les seuls habitants de la Grèce, les Romains furent aussi dominés par lui. Les fêtes de la Rome des empereurs lui durent une partie de leur éclat, et les luttes brillantes de l'hippodrome, transportées des bords du Tibre sur ceux du Bosphore, ne trouvèrent un terme que dans la chute de l'empire grec. On se tromperait toutefois si l'on voyait dans ces exercices une institution créée en vue d'améliorer l'espèce chevaline; pour les anciens, ces jeux n'étaient qu'un moyen de développer le courage, la force, l'adresse et l'agilité de leurs lutteurs et de leurs guerriers. En imitant ces antiques luttes, les Anglais n'eurent au contraire qu'un but d'utilité; ils voulurent les faire servir à l'amélioration et à la conservation de leurs espèces chevalines. Napoléon obéit à la même pensée, lorsqu'en 1807, il institua les courses publiques de chevaux qui existent aujourd'hui en France. Voici la liste de ces courses, l'ordre chronologique dans lequel elles ont lieu, la désignation de l'espèce de chevaux qui peuvent disputer chacune d'elles, et le montant de chacun des prix qui leur est affecté. — *Limoges* (Haute-Vienne), 2 prix locaux de 600 fr. chacun pour les chevaux de 4 ans, nés et élevés dans le département; 4 prix de 1,200 fr. chacun pour les chevaux et juments de 4 ans et de 5 ans; 1 prix dit principal de 2,000 fr. —*Aurillac* (Cantal), 4 prix de 1,200 fr. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans; 1 prix principal de 2,000 fr.; plus un prix de 3,500 fr. appelé prix royal du Midi. — *Tarbes* (Hautes-Pyrénées), 2 prix locaux de 600 fr. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans, nés et élevés dans le département; 4 prix de 1,200 fr. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans, et 1 prix principal de 2,000 f.—*Bordeaux* (Gironde), 4 prix de 1,200 fr. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans, et 1 prix principal de 2,000 fr. — *Saint-Brieuc* (Côtes-du-Nord), 2 prix locaux de 800 fr. chacun pour les chevaux de 3 et de 4 ans, nés et élevés dans le département; 2 prix de 1,200 fr. chacun pour poulains et pouliches de 3 ans; 1 prix aussi de 1,200 fr. pour chevaux et juments de 4 ans; enfin 1 prix principal de 2,000 fr. — *Le Pin* (Orne), 2 prix locaux de 900 fr. chacun pour poulains et pouliches de 3 ans; 1 autre prix local aussi de 900 fr. pour chevaux et juments de 4 ans; 4 prix de 1,200 fr. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans; 1 prix principal de 2,000 fr.—*Nancy* (Meurthe), 2 prix de 1,200 fr. chacun pour chevaux et juments de 3 ans; 2 autres prix de 1,200 fr. pour chevaux et juments de 4 ans; 1 prix principal de 2,000 fr.—*Paris* (Seine), 2 prix de 1,200 fr. chacun pour chevaux et juments de 3 ans; 2 autres prix de 1,200 fr. pour chevaux et juments de 4 ans; 1 prix principal de 2,000 fr.; 2 prix dits royaux, l'un de 5,000 fr. et l'autre de 6,000 fr.; 1 prix dit du roi, d'une valeur de 6,000 fr.; enfin un dernier prix dit du prince royal de 3,000 fr. — Le tableau des courses qui ont eu lieu en 1829 a présenté les résultats suivants : ces courses y compris celles faites par suite d'engagements entre particuliers, étaient au nombre de 62; 25 avaient été gagnées par des produits de *sang arabe*; les vainqueurs des 37 autres étaient de *sang anglais*. Il ressortait en outre de ce relevé de courses : que les deux races arabe et anglaise se partageaient à cette époque la France chevaline, et que l'une et l'autre y produisaient des résultats également satisfaisants; que presque tous les chevaux vainqueurs sur nos hippodromes du Midi, c'est-à-dire à Limoges, Aurillac, Tarbes et Bordeaux, appartenaient à la race arabe; que ceux qui avaient remporté les prix sur nos hippodromes du Nord, c'est-à-dire à Nancy, au Pin et à Paris, appartenaient au contraire à la race anglaise; que la Bretagne seule présentait en nombre à peu près égal des produits issus de ces deux races, et que *Vesta*, l'ornement des courses de 1829, était anglaise par son père, et arabe par sa mère. Enfin, il y avait eu augmentation de vitesse sur les courses faites l'année précédente, et les chevaux de demi-sang l'avaient en général emporté en vélocité sur ceux de pur sang. La course la plus rapide avait été faite par *Vesta*, jument appartenant à M. le baron de la Bastide, de Limoges; elle n'avait mis que 5 minutes 1 seconde 4/5 à franchir une distance de 4,000 mètres. Le tableau des luttes faites en 1830 présente 57 courses. Des chevaux qui ont remporté ces 57 prix, 34 étaient de *sang anglais*, 22 de *sang arabe*, et 1 d'espèce *bretonne*. Toutefois, il résultait des courses de 1830 que le sang anglais faisait une invasion marquée dans nos provinces du Midi. Il y avait eu également augmentation de vitesse sur 1829; *Capitaine*, cheval de 4 ans, appartenant encore à M. de la Bastide, avait franchi la distance de 4,000 mètres en 4 minutes 58 secondes. — Notre système de courses nous paraît mieux entendu que celui des Anglais : ces derniers admettent à ces luttes de trop jeunes chevaux, et l'habitude où ils sont de ne pas mesurer le temps leur ôte

tout moyen de comparaison pour les courses faites dans des années et sur des lices différentes, ainsi que pour la vitesse des chevaux qui ne luttent pas ensemble. Il y a, au reste, dissemblance complète entre les courses des deux nations. En Angleterre, une course remue toute la population d'un comté ; en France, c'est à peine si une solennité de ce genre réunit une partie des habitants de la ville où elle a lieu. En Angleterre, les courses sont une institution nationale que soutient le public, et dont il fait volontairement et largement les frais ; chez nous, les courses ont lieu *par ordre*, et la dépense en est prise sur les fonds de l'État. Une seule course en Angleterre suffit pour élever ou détruire des fortunes, en France, c'est à peine si de rares parieurs y échangent quelques pièces de 5 fr. Pour réunir quelques centaines de spectateurs, nos préfets sont obligés de fixer ces luttes au dimanche; en Angleterre, elles attirent de toutes les parties du royaume une telle affluence que l'amateur éloigné qui veut s'y assurer un gîte est obligé de le payer au poids de l'or, et de le retenir longtemps à l'avance. Chez les Anglais l'avidité pour les courses semble en raison directe des pertes et des dépenses qu'entraînent ces réunions; en France, le peuple et les oisifs s'y portent, surtout parce que c'est un spectacle gratuit. Une course, chez nous, n'est en quelque sorte qu'un but de promenade ; la masse des assistants y est calme, presque indifférente ; à Paris, quelques rafraîchissements pris dans l'intervalle de chaque lutte, dans les provinces quelques divertissements peu coûteux à la fin de la journée, voilà toutes les dépenses que fait naître chez nous ce spectacle. C'est précisément cette absence de toutes pensées de jeu, de toute habitude de paris, qui conserve à nos courses leur caractère d'utilité. Aussi doit-on désirer de les voir se multiplier sur tous les points du royaume; elles exciteraient la paresse routinière, et l'amour-propre de la masse des éleveurs, qui, pouvant espérer honneur et récompense, produiraient plus et mieux. Les abus et les maux réels qu'elles entraînent aujourd'hui en Angleterre ne sont point à craindre ; notre population, assise sur un sol qui lui appartient, a peu de goût pour les opérations hasardeuses ; la chance des spéculations la tente peu ; sous ce rapport, les mœurs de la France sont à celles de l'Angleterre comme les habitudes d'un petit propriétaire actif et rangé sont aux habitudes d'un riche capitaliste saturé de plaisir et dévoré d'ennui. En un mot, l'extrême division du territoire, division que nos lois civiles étendent chaque jour, garantit pour longtemps nos courses de la révolution fâcheuse que ces luttes ont subies chez nos voisins d'outre-Manche. — Les principales courses en Angleterre se font à Newmarket, Epsom, Ascot, Duncaster, Saint-Alban, Leeds, Chester, Hambleton, etc. Il n'est pas de jeu de hasard plus extravagant que celui que présentent aujourd'hui les courses de chevaux ; ce n'est guère que sous ce point de vue, comme nous l'avons dit, qu'elles y inspirent de l'intérêt, et il est peu de producteurs, sans en excepter même ceux des classes les plus élevées, qui soient guidés dans leurs travaux par une émulation étrangère à cette fureur de paris. La symétrie ainsi que la régularité des formes de la marche, la netteté des os, la souplesse et la beauté, ne sont plus les qualités que recherche le producteur anglais. La plus grand vitesse possible et la seule chose qu'il ambitionne : cela se conçoit puisque quelques pouces de distance décident souvent du gain ou de la perte des sommes les plus considérables. Les prix, comme les paris, sont énormes : à Duncaster, la course de Saint-Léger avait pour prix en 1827 une somme de 2,575 guinées (66.950 fr.), fruit d'une souscription ouverte entre les joueurs. Cette direction actuelle des courses anglaises est fatale aux jeunes chevaux : on les fait courir à l'âge de 2 et 3 ans, et souvent ils se trouvent engagés, même avant de naître; ces luttes prématurées épuisent de bonne heure leurs forces. Sans égard pour leur âge, on met en œuvre tous les moyens factices imaginables pour les exciter ; bien peu arrivent, par suite, à leur entier développement, et la plus grande partie se déforme promptement et dépérit. Ainsi, sur un total de 125 chevaux qui coururent dans une seule réunion d'automne à Duncaster, on compta 30 chevaux de 2 ans, 63 de 3 ans, et seulement 24 de 4 ans, 7 de 5 ans et 1 de 6 ans. Ce furent les chevaux de 2 et de 3 ans qui gagnèrent toutes les courses. Du 2 au 5 octobre 1826, 109 chevaux coururent à Newmarket : on ne vit figurer parmi eux que 2 chevaux de 5 ans et 1 de 6 ans, qui, tous les trois, furent constamment battus. Cette méthode de faire courir les jeunes chevaux n'a pas de propagateurs et de prôneurs plus zélés que les *entraîneurs*.

Entraîner un cheval, c'est le *préparer* à courir. Quand un cheval doit figurer dans une course, on le soumet, plusieurs semaines à l'avance, à un régime particulier de nourriture et d'exercices. La nature et la durée de cette espèce de médication varient selon l'âge, la force et le tempérament des individus. Deux principes do-

minent dans l'*entrainement :* augmenter la vigueur de l'animal en exaltant au plus haut point toutes ses facultés et toutes ses forces, puis lui donner la plus grande légèreté possible en le débarrassant de toutes les chairs inutiles. Ses aliments sont choisis de manière à contenir la somme de nourriture qui lui est nécessaire sous un très-petit volume. A mesure qu'avance le jour fixé pour la lutte, on augmente l'énergie et la durée de ses exercices ; on étudie son fonds, sa vélocité, et de la connaissance parfaite de ses moyens dépend la conduite du jockey chargé de le monter ; car il est des chevaux qu'il faut *pousser* dès le départ, tandis que d'autres veulent être ménagés au commencement de la course, et ne doivent être *poussés* qu'à une certaine distance du but. Quand le trop de chair des chevaux *entrainés* ne cède pas au régime adopté pour la nourriture, on combat cet embarras de poids par de violents galops, qui sont appelés *suées*. — L'*entrainement* est toute une science ; de la bonté de cette préparation dépend souvent le succès d'un cheval de course ; aussi les bons *entraineurs* sont-il fort rares et très-recherchés. — En Angleterre ces industriels, qui *entrainent* les chevaux pour la course, exercent une grande influence sur toutes les opérations de ce grand jeu du hasard : ils sont ordinairement établis près des hippodromes de quelque importance, et dans le voisinage des lieux où l'on élève le plus de chevaux de pur sang. Leur intérêt est le moteur qui les porte à vouloir traiter des poulains de 18 mois, par exemple, plutôt que des chevaux plus âgés; il est facile, en effet, de concevoir qu'exigeant un prix exorbitant pour la pension mensuelle des animaux qui leur sont confiés, les chevaux encore jeunes leur assurent un bénéfice plus long et plus considérable qu'ils ne l'auraient avec des chevaux d'un âge plus avancé. On a calculé que ces frais d'*entrainement* montaient habituellement pour chaque cheval engagé à près de 3,000 fr. Les détails qui vont suivre pourront donner une idée générale des courses de chevaux telles qu'on les voit aujourd'hui en Angleterre. Il s'agit d'une des courses appelées *courses de Saint-Léger*, qui se font à Duncaster. *Belzoni* était le cheval favori de cette lutte : à part sa tête laide et d'une grosseur disproportionnée, *Belzoni* paraissait réunir toutes les qualités qui font le cheval rare. Les entraineurs et la plus grande partie des amateurs que cette course avait fait accourir des comtés les plus éloignés, proclamaient les qualités de *Belzoni* comme uniques en Angleterre. La veille même de cette lutte, son propriétaire, M. Watt, en avait refusé 10,000 guinées (260,000 francs) qui lui étaient offertes, non par un éleveur, mais par un spéculateur de courses. Les paris étaient énormes ; plus d'une grande fortune s'y trouvait engagée. Depuis plusieurs jours tous les objets nécessaires aux besoins de la vie avaient quadruplé de prix, et la ville ainsi que ses environs étaient encombrés d'une foule de femmes de plaisir venues de Londres, et d'un nombre immense de chevaliers d'industrie, de joueurs, de boxeurs, de jongleurs et de voleurs accourus de toutes parts. Dès le matin, ce monde de curieux et d'industriels se pressait autour de la lice. De toutes les bouches on entendait sortir le nom de *Belzoni ;* des paris s'engageaient sur tous les points, et chacun témoignait par ses gestes ou par ses cris l'impatience qu'il avait de voir réaliser ses craintes et ses espérances. Enfin, *Belzoni* parut ; de longs applaudissements accueillirent son arrivée ; pendant quelques instants, un tumulte et une agitation difficiles à décrire régnèrent dans toute cette masse; mais lorsqu'à un signal donné, *Belzoni* et ses rivaux vinrent à s'élancer dans l'arène, tout se tut, et au bruit succéda le plus profond silence. L'innombrable quantité de joueurs qui se trouvaient intéressés dans la lutte montrait cette attention inquiète et profonde que fait naître l'attente d'un débat où des fortunes entières se trouvent compromises. Toutes les yeux étaient fixement attachés sur les coursiers ; on suivait chacun de leurs mouvements; on observait avec inquiétude leur *placement*, leurs progrès ou leurs retards ; l'anxiété devint plus générale et plus vive à mesure qu'ils approchèrent du but ; enfin la fortune se décida, et transforma le favori du pays en l'un des plus malheureux coureurs qui eussent paru depuis longtemps. *Belzoni* fut vaincu. Toutes les différences de caractère et de tempérament qui existent dans les diverses classes de l'espèce humaine se montrèrent alors dans toute leur énergie. A côté d'un groupe d'individus, dont le seul jeu de physionomie exprimait le violent désappointement ou le désespoir, se trouvait un autre groupe faisant retentir l'air d'exclamations de colère ou d'imprécations. Cependant, il était facile de remarquer que les gagnants étaient en général beaucoup plus bruyants que leurs adversaires. Dans le premier moment, *Belzoni* fut proclamé la rosse la plus épouvantable qui eût encore figuré sur un champ de course ; son maître le prit en tel mépris qu'un entraineur lui en ayant immédiatement offert 800 guinées (20,800 fr.), il s'empressa de le lui

céder pour ce prix; un engagement gagné par *Belzoni*, deux jours après, rendit sa possession très-peu coûteuse au nouvel acquéreur. Si *Belzoni* avait été vainqueur dans la course que nous venons de décrire, il aurait assuré pour toujours la réputation de sa famille; la saillie de son père, *Blacklock*, aurait été augmentée de 10 guinées (260 francs) par jument, et lui-même, bien qu'entièrement ruiné, selon toute apparence, par les efforts prodigieux de ses jarrets et de ses paturons, aurait certainement sailli au prix de 25 guinées (670 francs) par jument. — De toutes les classes qui prennent une part active aux courses, il en est trois surtout pour qui elles sont profitables : les hôteliers, les entraineurs et les jockeys. Ce sont les maîtres d'hôtels et d'auberges qui fournissent le plus aux souscriptions; ils donnent depuis la coupe d'or (*gold cup*) de 210 souverains (5,250 fr.), jusqu'au plus mince *town plate* (vase donné par une ville). Cet argent, comme on peut le croire, leur est rendu au décuple : ainsi, un seul *Champaign stake* (poule de vin de Champagne), leur fait toujours vendre douze douzaines de bouteilles de vin de Champagne, que le vainqueur est obligé de donner pour abreuver le *jockey club* de l'endroit. — Nous avons dit l'intérêt des entraineurs à maintenir cette fièvre de courses qui agite le peuple anglais. Quant aux jockeys, leur rôle dans ces luttes explique tout naturellement la ferveur de leur apostolat. Il est peu de contrées où l'on vise autant qu'en Angleterre à obtenir de grandes et fortes espèces; les taureaux, les chevaux de trait, les chiens, les coqs, y sont d'une taille et d'une vigueur peu communes; les boxeurs des trois royaumes ont des formes herculéennes : par un singulier contraste, rien n'est chétif et frêle comme l'organisation de leurs jockeys de courses. Dès l'âge le plus tendre, ces malheureux mettent en usage toutes les ressources de l'hygiène et de la médecine pour arrêter leur croissance, et pour se conserver légers de poids. Si la nature, plus forte que la science, leur impose quelques pouces et quelques livres de chair de plus que ne le comporte leur profession, chaque année, alors, ils cherchent à combattre cet excédant de forces par une abstinence et par des sudorifiques capables de *momifier* l'homme le plus robuste. Les plus habiles ou les plus heureux se retirent fort riches et très-considérés. Ils jouissent dans ce pays du respect et de l'estime dont on entoure dans d'autres contrées les artistes de l'ordre le plus élevé. — La conservation attentive et la propagation raisonnée du *pur sang*, une méthode excellente de nourriture, et les courses elles-mêmes, telles qu'elles furent d'abord conçues, sont les causes qui ont fondé la réputation méritée dont ont joui si longtemps les chevaux de l'Angleterre. Mais, depuis 40 ans, les choses ont bien changé. L'élève et l'éducation chevalines ne sont plus, comme autrefois, dans les mains des éleveurs proprement dits. A l'époque que nous rappelons, le producteur anglais ne faisait pas courir les juments qu'il destinait à la reproduction; il se gardait bien, surtout d'engager dans des paris ruineux les poulains qui n'étaient encore que dans le ventre de leur mère. Le nombre de ceux qui entretenaient des chevaux de course n'était pas alors de moitié aussi considérable qu'aujourd'hui. D'un autre côté, la plus grande partie de ceux qui possèdent actuellement des chevaux de course ne sont ni éleveurs, ni même connaisseurs en chevaux : ce sont simplement des *joueurs* qui, confiant à un propriétaire, ou à un fermier leur *thorough bred mare* (jument de pur sang), la font couvrir par un des vainqueurs des *Derby* ou *Saint-Leger stakes*, quelle que soit d'ailleurs, la conformation de cet étalon; ils engagent ensuite la production qu'ils en espèrent aussi haut que possible; puis, quand elle est née et qu'elle a atteint l'âge de 18 mois, ils la livrent à l'entraineur. C'est à cette manière de procéder qu'il faut attribuer la dégénérescence que l'on remarque aujourd'hui dans les races supérieures de l'Angleterre; cette dégénérescence y est si marquée que l'on voit peu de chevaux de course qui à l'encolure de cerf ne joignent pas une croupe avalée, de la roideur dans les jarrets, et qui ne soient point plus bas devant que derrière. Des tares nombreuses et héréditaires sont, en outre, le résultat habituel des efforts prématurés qu'on leur impose. Les chevaux de course anglais ne se montent guère; ils servent à la reproduction. Quel est le cavalier, en effet, qui aimerait à se trouver assis sur un corps élevé, étroit, et jeté en avant, et qui, si l'on n'avait pas la précaution de se pencher dans la même direction que lui, vous ferait courir le risque d'être lancé à plusieurs toises de distance? La position du cavalier serait d'autant plus dangereuse qu'il y a dans ces animaux une roideur extrême et un manque absolu de souplesse. Quelques chevaux de course se vendent à des prix très-élevés : on a vu la somme offerte pour *Belzoni* la veille de la course que nous avons décrite; dans les premiers mois de 1831, lord Chesterfield acheta du jockey Chifney le che-

val *Priam*, qu'il paya 3,000 liv. st. (75,000 fr.); il est vrai que *Priam* avait rapporté à son ancien propriétaire, qui le montait lui-même dans les courses, au delà de 10,000 l. st. (250,000 fr.). Ce gain toutefois n'avait rien d'extraordinaire, car, dans la seule année 1829, lord Exeter a gagné en prix et en paris au delà de 25,000 liv. sterl. (625,000 fr.). — Plusieurs fois dans la semaine, surtout lors de la saison des courses, les journaux anglais donnent le cours des paris ouverts sur les chevaux engagés dans les principales luttes du royaume. Ces paris sont cotés comme les fonds publics; ils subissent les mêmes variations; un jour, tel coureur qui a dîné de bon appétit et s'est convenablement comporté dans un exercice, voit le taux des paris engagés en sa faveur augmenter du double; tel autre, au contraire, dont la digestion a été laborieuse, voit les siens diminuer de moitié. Que l'on ne croie pas que ces singulières annonces n'aient d'intérêt que pour un petit nombre de lecteurs! Il est telle baisse et telle hausse, en ce genre, qui met plus d'émoi dans la classe riche et oisive de la Grande-Bretagne que n'en cause parmi les petits rentiers de Paris une différence de 3 ou 4 fr. dans le cours des rentes de Naples ou d'Espagne. — Les possessions des Anglais dans l'Inde ont aussi leurs courses de chevaux. Les principales ont lieu à Madras, à Calcutta et à Bombay; on y voit paraître des chevaux importés de la métropole, et des chevaux de race arabe, nés ou élevés dans le pays. — Depuis 1814, le goût de ces luttes s'est répandu dans toute l'Europe. Après avoir traversé l'Allemagne et la Hongrie, il a pénétré jusque dans l'empire russe. L'Autriche, la Belgique, la Prusse, le Hanovre, le Mecklembourg, comptent aujourd'hui de nombreux hippodromes; les courses y sont à peu près ce qu'on les voit en France; elles n'ont également qu'un but, l'amélioration des races. Les courses qui se font en Russie se ressentent de la nature à demi sauvage des races de chevaux de cet empire, et de l'immense étendue du sol qui lui est soumis: les chevaux tâtars, kalmouks et cosaques que l'on y voit figurer ne se bornent pas, comme dans le reste de l'Europe, à franchir une distance de quelques mille mètres: ce sont des lieues qu'il leur faut parcourir. Le 15 novembre 1827, une course fut proposée sur les rives du Don, par l'hetman comte Platoff; 67 verstes (19 lieues environ) séparaient le but du point de départ. 25 chevaux se présentèrent; tous partirent, montés par de jeunes Tâtars; 10 arrivèrent; le reste tomba mort en route ou près du but. Les 19 lieues avaient été franchies par le vainqueur en 2 heures 5 minutes. ACH. DE VAULABELLE.

COURSIER (*Hydraulique*), synonyme de *chenal*, est le *courant d'eau* pris à une chute de ce liquide, et qui est amené entre deux murs ou entre des planches ou madriers disposés à cet effet jusque sur les aubes d'une roue hydraulique, qui fait mouvoir le moulin. Ce coursier peut varier de forme et de dimensions, tant en largeur qu'en profondeur. Le plus souvent il est construit en pierres jointes à ciment de chaux et de briques, de strass, de pouzzolane, etc., ou bien on établit sur deux lignes des rangs de pilotis qui supportent le coursier, formé de fortes planches ou madriers de chêne. A l'origine du coursier, il y a une *vanne*, qu'on abaisse à volonté, ou qu'on relève pour défendre ou permettre l'entrée de l'eau dans le chenal. Il faut que le coursier atteigne jusqu'aux aubes de la roue, sans quoi toute l'action du liquide, avec toute sa vitesse, ne serait pas utilement employée. PELOUZE père.

COURT DE GÉBELIN (ANTOINE), fils d'un ministre du culte évangélique dans le bas Languedoc, naquit à Nîmes en 1725 et se destina d'abord lui-même aux fonctions de pasteur; mais l'étude des lettres et de l'antiquité le détourna de cette carrière. Exilé avec son père par l'intolérance de ces temps-là, Court vécut longtemps à Lausanne. De retour en France, le père et le fils rédigèrent ensemble *le Patriote français et impartial*, ouvrage sur la tolérance religieuse que le dernier publia à Villefranche, 1753 et 1768, en deux volumes in-12. Il mit au jour un second ouvrage de son père, l'*Histoire des Cévennes ou de la guerre des camisards sous le règne de Louis le Grand* (1760, 3 vol. in-12), et vint la même année se fixer à Paris, où, deux fois, l'Académie française lui décerna un prix annuel et où, malgré sa qualité de protestant, il obtint la place de censeur royal. Court de Gébelin se lia intimement avec les économistes : Quesnay l'appela son *disciple bien-aimé*; et lorsque fut formée la société du *Musée*, les hommes de lettres qui la composaient lui en déférèrent la présidence. Il composa divers Mémoires et ouvrages; sa *Lettre sur le magnétisme animal* (Paris, 1784, in-4°) ne trouva plus guère de lecteurs, quoique le sujet continue de jouir d'une certaine vogue dans plusieurs écoles; et l'on peut en dire autant du grand ouvrage de Court, celui auquel il dut toute sa réputation et qui fut un monument gigantesque, sinon de sa science et de sa critique, au moins de son application au travail et de la variété de ses connaissances. Après avoir

passé plusieurs années à réunir ses matériaux et à extraire dans les bibliothèques une multitude d'ouvrages, il publia successivement, à partir de 1773, 9 volumes in-4° de ce livre intitulé *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans son génie allégorique et dans les allégories auxquelles conduisit ce génie;* travail informe, systématique et diffus, mais digne encore de fixer l'attention. On en peut lire une analyse bien faite dans la *Biographie universelle* des frères Michaud. Cet ouvrage a eu un grand succès : les premiers volumes ont été réimprimés en 1787; mais l'auteur, détourné de ces études par ses préoccupations sur le magnétisme, n'en a pas terminé la publication. Le 10e volume, qui devait être le dernier, n'a jamais paru. L'abbé Legros a placé Court de Gébelin à côté de J. J. Rousseau dans l'*Analyse* et l'*Examen* qu'il a fait de leurs ouvrages. Court, auteur consciencieux et homme recommandable, mourut à Paris en 1784, et le comte d'Albon, son ancien élève Rabaud de Saint-Étienne et Quesnay le jeune, prononcèrent son éloge sur sa tombe ou dans les salles du Musée. J. H. SCHNITZLER.

COURTENAI (MAISON DE). Le premier renseignement sur cette famille est un passage du continuateur d'Aimoin, moine de Fleury, qui écrivait dans le XIIe siècle. Le château dont elle porte le nom, situé dans l'ancien Gâtinais, fut, dit-on, construit par un chevalier nommé ATHON, dont l'origine est inconnue. Depuis le règne de Robert, fils de Hugues Capet, les barons de Courtenai tiennent une place distinguée parmi les vassaux qui relevaient immédiatement de la couronne de France, et JOSSELIN, petit-fils d'Athon et d'une mère noble, est enregistré parmi les héros de la première croisade. Il s'attacha particulièrement à Baudouin, comte d'Édesse, son parent; ils étaient fils de deux sœurs. Plus tard (1101) Josselin fut lui-même investi du comté d'Édesse et régna sur les deux rives de l'Euphrate. Il fut alternativement vainqueur et captif des infidèles; mais il mourut en soldat, porté sur une litière à la tête de ses troupes, et ses derniers regards virent fuir les Turcs. Sous son fils, appelé ainsi JOSSELIN (1149), Édesse fut reprise par les mahométans, qui laissèrent périr le prince dans les prisons d'Alep. Il lui restait encore un ample patrimoine; mais sa veuve et son fils encore enfant ne pouvaient résister aux efforts de leurs vainqueurs : ils cédèrent à l'empereur de Constantinople, en échange d'une pension annuelle, le soin de défendre et la honte de perdre les dernières possessions des Latins. La comtesse douairière d'Édesse se retira à Jérusalem avec ses deux enfants. Sa fille Agnès devint l'épouse et la mère d'un roi. Son fils JOSSELIN III accepta l'office de sénéchal, le premier du royaume. On vit disparaître, lors de la perte de Jérusalem, le nom de Courtenai, de la branche d'Édesse, qui s'éteignit par le mariage de ses deux filles avec deux barons, l'un allemand, l'autre français.

Tandis que Josselin II régnait au delà de l'Euphrate, son frère aîné MILON, fils de Josselin et petit-fils d'Athon, jouissait en paix, en France, de ses biens et de son château héréditaire, qui passèrent, après sa mort, à son troisième fils RENAUD ou Réginald. Celui-ci fut un véritable brigand qui dépouilla et emprisonna des marchands, quoiqu'ils eussent payé les droits du roi à Sens et à Orléans; le comte de Champagne, régent du royaume, fut obligé de lever une armée pour le forcer à la restitution. Renaud laissa ses domaines à sa fille aînée, et la donna en mariage au septième fils de Louis le Gros. On pourrait penser que les descendants de Pierre de France et d'ÉLISABETH DE COURTENAI jouirent du titre et des honneurs de prince de sang; mais leurs réclamations furent longtemps négligées et enfin rejetées. Pierre Ier mourut de 1182 à 1183, laissant 4 fils et 4 filles. Sa postérité prit le surnom et les armes de Courtenai, d'or à trois tourteaux de gueules, auxquels elle ajouta un écu semé de fleurs de lis. A. SAVAGNER.

PIERRE II, fils aîné de Pierre Ier, devint comte d'Auxerre par son premier mariage, puis comte de Hainaut ou de Flandre par son second avec Yolande, fille de Baudouin V, comte de Hainaut, et de Marguerite d'Alsace, comtesse de Flandre. Yolande était sœur des premiers empereurs latins de Constantinople, Baudouin et Henri. A la mort de ce dernier, Pierre II fut choisi par les barons pour succéder à la couronne impériale de Byzance. Ce prince était déjà d'un âge mûr et gouvernait paisiblement ses petits États; néanmoins il accepta avec empressement un trône qui allait élever si haut sa maison, mais qui devait crouler sous elle. Pierre II engagea une partie de ses terres, leva une petite armée, se rendit en Italie où il s'amusa à recevoir des hommages et des fêtes; se fit couronner, lui et sa femme, par le pape Honorius; puis s'engagea, faute d'argent, à aider les Vénitiens à reprendre la ville de Durazzo, dont le prince d'Épire s'était rendu maître. Malheureux dans cette expédition, il le fut encore plus dans la retraite qu'il fit. Poursuivi, harcelé dans les montagnes de l'Albanie, il traita avec le prince

d'Épire qui le caressa, le trahit, le fit prisonnier, et déclara ensuite que l'empereur était mort dans sa prison. Quand on apprit cette nouvelle, Yolande, que Pierre avait envoyée avec ses deux filles à Constantinople, fut déclarée régente; après une courte administration, elle mourut, lentement consumée par le chagrin et la maladie. Les barons envoyèrent offrir la couronne à PHILIPPE, fils aîné de Pierre, resté en France avec son frère ROBERT. Philippe avait peu d'ambition : il refusa une dignité entourée de tant de dangers. On s'adressa à Robert, qui l'accepta sans balancer.

Robert avait le même caractère que son père; contre l'avis de Louis VIII, roi de France, il ne partit que quinze mois après son élévation. Il arriva en Hongrie au commencement de 1219 et s'y arrêta, comme son père avait fait en Italie, pour y jouir de tous les honneurs. Enfin, il entra à Constantinople au mois de mars 1221 et y fut couronné avec la plus grande pompe. Robert était menacé par deux princes grecs puissants, Théodore Lascaris et Théodore Comnène. Le premier avait épousé une des sœurs de l'empereur. Pour rendre cette alliance plus solide, Robert consentit à épouser Eudoxie, fille du premier mariage de Lascaris; mais la mort de celui-ci empêcha cette union. Vatace, un des fils de Lascaris, plus courageux, plus prévoyant que ses frères, se fit déclarer empereur à Nicée et refusa de donner sa sœur Eudoxie. A la fin cependant il consentit à l'envoyer à Constantinople. On attendait avec impatience la célébration du mariage. Mais Robert était devenu amoureux d'une fille d'une grande beauté; il l'avait attirée dans son palais avec sa mère, veuve de Baudouin de Neuville, un des premiers conquérants latins de Constantinople. Cette demoiselle, promise à un seigneur bourguignon, avait le pouvoir d'une épouse sans en avoir le titre, et Robert devint l'objet du mépris général. Le seigneur bourguignon trouva des parents et des amis tout prêts à seconder son ressentiment. Une nuit il s'introduisit avec eux dans le palais de l'empereur et surprit la mère et la fille dans leurs lits. On les entraîna toutes deux vers le port; on mutila la jeune favorite, on précipita la mère dans le Bosphore, et Robert, qui n'avait pas songé à les défendre, sortit précipitamment de Constantinople le désespoir dans le cœur. Il alla auprès du pape chercher des consolations et des conseils. Grégoire IX l'accueillit avec bonté, lui donna des secours et l'engagea à retourner dans ses États. Robert reprit le chemin de Constantinople; mais le chagrin et le remords l'accablaient. Il mourut en traversant l'Achaïe, en 1228, à peine âgé de 30 ans.

BAUDOUIN II, fils d'Yolande, né à Constantinople au milieu des plus cruels revers, n'avait alors que 11 ans. Les barons latins lui donnèrent pour tuteur, pour empereur et pour beau-père, Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem. On peut dire que la vie et le règne de Baudouin ne furent qu'un voyage continuel employé à mendier des secours de toutes parts. En 1236, Jean de Brienne le fit partir pour l'Italie, afin qu'il excitât la compassion des souverains de l'Europe. Pendant ce premier voyage l'empereur mourut. Baudouin engagea le comté de Namur au roi de France et parvint à lever une armée assez considérable avec laquelle il arriva dans sa capitale désolée à la fin de 1239. Il assiégea Trurulum et s'en rendit maître. Sa flotte remporta une autre victoire sur celle de Vatace. Saint Louis lui avait fourni des fonds pour payer des sommes considérables qu'il devait : en reconnaissance, Baudouin donna au roi de France presque toutes les reliques qui étaient encore dans les églises de sa capitale. Il retourna ensuite en Italie demander des secours. Il assista en 1245 au concile de Lyon où sa présence inspira le plus vif intérêt. On le flatta des plus belles espérances : mais il retourna en Orient aussi pauvre qu'il était venu. Cependant son empire se trouvait à peu près réduit à sa capitale. Baudouin fit vendre en France tous les biens qui lui restaient, entreprit en 1251 un troisième voyage en Italie et en France, et revint quelques années après. Quand il n'eut plus ni troupes ni argent, et plus rien à vendre, il engagea aux Vénitiens son fils, Philippe, et n'obtint qu'une somme modique. Ce fut peu de temps après ce marché honteux que Constantinople retomba, par une surprise de nuit, au pouvoir des Grecs, en 1261. Baudouin, dans le tumulte, ne songea qu'à fuir, perdit en chemin son épée et son diadème, et s'embarqua précipitamment. Après avoir repris ses voyages et fatigué vainement de ses plaintes les cours de l'Europe, il mourut en Italie en 1274.

PHILIPPE, son fils, avait été délivré des mains des Vénitiens en 1269. Il fut marié à Béatrix, fille de Charles Ier, roi de Naples. Il alla en Espagne où Alphonse de Castille le créa chevalier. En 1281 il revint en Italie, traita avec le roi de Naples et la république de Venise, par l'entremise du pape Martin IV, pour faire la guerre à Michel Paléologue, et mourut en 1285.

CATHERINE DE COURTENAI, sa fille, impératrice titulaire de Constantinople, demandée en ma-

riage par Jean Paléologue, fils aîné de l'empereur Andronic le Vieux, accordée à Jacques fils aîné de Jacques Ier, roi d'Aragón, épousa, en 1400, par dispense de Boniface VIII, Charles de Valois, son cousin, fils de Philippe le Hardi. Ainsi rentra dans la maison de France cette maison de Courtenai qui ne sut jeter aucun éclat sur le trône d'Orient. TH. DELBARE.

Les branches cadettes du nom de Courtenai s'étendaient cependant et se multipliaient; mais le temps et la pauvreté obscurcirent l'éclat de leur royale naissance. Ce ne fut que vers la fin du XVIe siècle, lorsqu'ils virent monter sur le trône de France une famille qui en était presque aussi éloignée qu'eux-mêmes, que les Courtenai sentirent se réveiller le souvenir de leur origine. Des doutes élevés sur la légitimité de leur lignage leur firent entreprendre de prouver qu'ils descendaient de la famille royale. Ils réclamèrent la justice et la compassion de Henri IV, et obtinrent l'attestation de vingt jurisconsultes d'Italie et d'Allemagne. Mais toutes les oreilles furent sourdes, et les réclamations des Courtenai se terminèrent, en 1730, par la mort de CHARLES ROGER, dernier mâle de la famille.

Pour ce qui regarde les Courtenai d'Angleterre, nous renvoyons à l'article DEVON (*comtes de*). A. SAVAGNER.

COURTIERS. (*Commerce.*) Ce sont des officiers dont le ministère consiste principalement à s'entremettre près des commerçants, pour faciliter leurs opérations, en leur faisant respectivement connaître leurs besoins réciproques. Ce ministère, étant une des nécessités du commerce des villes populeuses, a dû de tout temps s'y exercer. L'antiquité elle-même a connu les courtiers sous le nom de *proxénètes*. Montaigne désirait leur institution avant qu'elle eût lieu en titre d'office; mais déjà ils existaient, sauf l'investiture, qui ne tarda pas à leur être donnée, et l'une des premières places dans lesquelles des charges de cette nature furent créées fut précisément l'industrieuse cité dont le philosophe avait été maire. L'étymologie, fort apparente, du nom des courtiers indique assez le genre de leurs travaux. Il leur faut *courir* d'un négociant chez l'autre, pour recevoir et rapporter les propositions et les réponses. De là, par une dérivation plus énergique qu'élégante, l'appellation de *couratiers*, *couretiers*, dont nous avons enfin fait *courtiers*. Leurs offices, comme tous les autres, furent supprimés à l'époque de l'effervescence révolutionnaire : suppression prononcée au nom de la liberté de l'industrie. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que cette liberté illimitée, désirable en théorie, était impossible en pratique. Le *courtage* tomba aux mains d'hommes sans moralité, qui en firent un instrument de fraude et de spoliation. Mis forcément par leur position dans la confidence des négociants, obligés, pour économiser le temps, à recourir à leur intermédiaire, ils prévenaient les rapprochements qu'ils avaient promis d'effectuer, écartaient les vendeurs des acheteurs, en les trompant sur leurs désirs respectifs; et, instruits des besoins de chacun, faisaient pour leur propre compte les opérations qu'ils s'étaient chargés de procurer. Aussi le commerce élevait-il déjà depuis longtemps des réclamations unanimes, lorsque les titres de courtiers furent rétablis en l'an IX par une loi, suivie bientôt de plusieurs arrêtés du gouvernement consulaire sur la matière. Par là, les négociants retrouvèrent les garanties qu'on leur avait si imprudemment ôtées, la vérification de la capacité et de la moralité des sujets, le contrôle de la compagnie sur chacun de ses membres, et plus que tout cela la certitude, pour chaque officier muni désormais d'un privilége réduisant la concurrence à des limites raisonnables, de pouvoir vivre avec aisance en exerçant avec honnêteté, certitude qui est l'âme de la probité de tous les titulaires de charges, et l'*ultima ratio* de leur privilége.—Comme il y a diverses espèces d'industries, il y a aussi différentes classes de courtiers. Au premier rang, la loi place ceux de marchandises, mot qui dispense de toute définition touchant les objets de leur entremise. Après eux viennent les *courtiers d'assurances*, dont les fonctions ont pour but principal de négocier les conventions des commerçants qui, faisant des envois par terre ou par eau, veulent garantir leurs expéditions des risques du voyage.—Ensuite, paraissent les courtiers conducteurs de navires, qui tiennent lieu d'interprètes et de conseils aux capitaines de bâtiments étrangers arrivant dans nos ports, leur indiquent la nécessité et leur facilitent l'accomplissement des formalités qu'ils ont à remplir, traduisent pour eux les pièces qui doivent être mises en notre langue, et font, soit pour les étrangers, soit pour les nationaux, le courtage des affrétements, c'est-à-dire la préparation des locations de navires.—Enfin, en dernier lieu, se trouvent les courtiers de transports par terre ou par eau, appelés à négocier les marchés à faire avec les entrepreneurs de roulage et les bateliers sur rivière. Mais ces dernières charges, qui ne feraient pas vivre leurs titulaires, ne sont jamais exercées, et n'existent que pour mémoire. Une attribution remarquable des courtiers en

général, c'est la faculté de rédiger l'acte des conventions qu'ils sont chargés de préparer : pour cette raison, on les appelle métaphoriquement les *notaires du commerce*. Il ont en outre le privilége exclusif de constater le cours du prix des jours de marché affectés à chacune de leurs classes : par exemple, en cas de contestation sur le prix d'une marchandise vendue au cours de tel jour, le tribunal ne pourra s'en rapporter qu'au certificat d'un courtier de marchandises, et ainsi des autres. — Parmi les commerçants, dont les courtiers sont les auxiliaires, et au nombre desquels on les comprend assez volontiers dans le monde, ces officiers ont une physionomie à part. Autant les manières des premiers sont sévères et rudes, autant celles des seconds sont douces et insinuantes. Le courtier est empressé, serviable, d'un caractère facile et de mœurs joyeuses; il s'est muni, avant d'exercer, d'une bonhomie acquise, qui est sa denrée à lui, et qu'il exploite d'ordinaire très-fructueusement. Aussi est-il devenu un personnage du petit comique, dont la scène secondaire et le roman des classes inférieures se sont emparés quelquefois avec assez de succès. JAMET.

COURTILLE. Dans notre vieux langage, les noms de *courtil* et *courtille*, également employés, désignaient tantôt une basse-cour, tantôt un jardin ou enclos fermés seulement de haies ou de fossés. Par suite de cette dernière acception, ce fut le nom donné à ces marais (de là *maraîchers*) ou jardins de rapport, situés aux portes de la capitale. Plus tard, un petit village construit sur l'emplacement d'une de ces courtilles en prit le nom; et l'on a, depuis ce temps, appelé la *Courtille* cette agglomération de guinguettes et de cabarets placés près de la barrière du faubourg du Temple, et si renommée chez les buveurs parisiens.

C'est sous le règne de Louis XV, époque insouciante et voluptueuse où l'ardeur du plaisir cherchait de toutes parts de nouvelles distractions, que la Courtille commença à jouir d'une célébrité populaire. Tandis que les grands seigneurs, les financiers et les courtisanes fameuses avaient créé, pour étaler leur faste, la promenade aristocratique de Longchamps, les ouvriers et les grisettes adoptaient la Courtille pour base d'un pèlerinage moins coûteux. Un cabaretier, nommé Ramponneau, qui vendait du vin meilleur et moins cher que celui de ses confrères, y fit une grande fortune et fut chanté par tous les troubadours des rues de ce temps : aussi son nom, resté classique chez les buveurs, a-t-il survécu à bien des renommées littéraires et autres.

De nos jours, la principale notabilité de la Courtille, c'est le traiteur Desnoyez. Quel Parisien, quel habitant des provinces ou des pays étrangers, ayant fait quelque séjour dans la grande ville, n'a pas visité, ou du moins entendu citer le *restaurant monstre* de Desnoyez? C'est en même temps le bal le plus couru de la Courtille, bal où, les jours de fête, un supplément de force publique est souvent nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix, et empêcher certaine danse licencieuse auprès de laquelle le *fandango* espagnol pourrait être taxé de pruderie.

C'est à la Courtille que le carnaval a conservé ses joies frénétiques, son ivresse prolongée. Nombre de gens du peuple ne quittent, ni jour, ni nuit, ses cabarets et guinguettes, pendant la durée des trois derniers jours gras; le mardi surtout ils offrent un de ces spectacles hideux que les Lacédémoniens auraient pu faire voir à leurs enfants pour les préserver de l'ivrognerie.

Celui que présente la matinée du mercredi des cendres, si connu sous le nom de *descente de la Courtille*, et dont nous avons parlé à l'article CARNAVAL, est un de ces scandales qui nous ont été légués par nos sages aïeux. Vers la fin de la nuit du mardi, la Courtille est devenue le rendez-vous de presque toute cette population déguisée, buvante, dansante, etc. de la capitale. Lorsque le jour paraît, la foule d'hommes avinés, à laquelle l'autre sexe a fourni un trop nombreux contingent, descend la rue du Faubourg-du-Temple en poussant des cris sauvages, ou hurlant des refrains obscènes, souvent aussi en adressant de folles et grossières injures ou en jetant de la farine, de la boue, à la double haie de curieux formée sur leur passage. Devons-nous ajouter que quelques riches amateurs de ces ignobles farces, n'y trouvant pas sans doute la nature humaine assez dégradée, s'amusent à lancer au milieu de cette cohue de l'argent ou des dragées, pour l'exciter à des combats plus dégoûtants que dangereux? M. OURRY.

COURTIN. Cet ancien magistrat, connu surtout comme éditeur et rédacteur en chef d'un ouvrage encyclopédique dont plusieurs écrivains distingués du parti libéral ont fait en quelque sorte, sous la restauration, une tribune politique, naquit à Lisieux en 1770, d'une famille honorablement connue dans le bareau de Normandie. Il entra dans la même carrière, et fut alternativement avocat et membre du parquet. Après avoir été employé comme secrétaire de la

Convention nationale, M. Courtin remplit aussi diverses fonctions administratives. En 1803 il rentra dans le parquet; il devint avocat général en 1811, et occupa jusqu'en 1814 le poste de procureur impérial près le tribunal civil de la Seine. Sous le gouvernement provisoire, M. Courtin remplaça Réal à la préfecture de police; mais, contraire à la restauration des Bourbons, il fut, à leur retour, envoyé en exil; cependant il obtient bientôt la faculté de rentrer en France. Outre la profession d'avocat à laquelle M. Courtin eut alors recours, il se livra à d'utiles publications. L'*Encyclopédie moderne*, essentiellement différente de l'*Encyclopédie des gens du monde*, en ce que dans la première la pensée déborde le fait et quelquefois l'inonde, tandis que dans l'autre elle est subordonnée au fait et ne se produit que lorsqu'elle est devenue un fait elle-même, ou pour amener le classement et l'appréciation des faits; l'*Encyclopédie moderne*, disons-nous, parut de 1824 à 1832, sous la direction de M. Courtin, en 24 vol. in-8°, plus 2 volumes de planches, et eut un véritable succès. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de cet ouvrage d'une incontestable utilité: nous y reviendrons dans la revue comparative de toutes les publications de ce genre, qu'on trouvera à l'article ENCYCLOPÉDIE. J. H. SCHNITZLER.

COURTINE (*Art militaire*), mot dérivé du diminutif latin *cortina*, enceinte, cour, lieu fermé de murs. La courtine des forteresses d'ancien système était une muraille arrondie et entrecoupée de cours.—Maintenant on appelle *courtine* une des parties d'une face d'une forteresse ou d'une citadelle; la courtine est la liaison de deux bastions. Les courtines sont ordinairement rectilignes : cependant il y a des courtines brisées, ou à ressaut; il y en a à angles saillants, il y en a de concaves et de convexes; celles qui sont rectilignes sont rasées par les feux de flanc fichants; une guérite est établie vers leur milieu.—Une courtine doit être garantie de tout commandement d'enfilade; elle est quelquefois fortifiée d'une fausse braie, quelquefois précédée d'un moineau, d'un ouvrage à cornes, etc.— Certaines courtines ont une de leur partie nommé *flanc oblique*. — Conformément aux lois du tracé, la courtine forme côté intérieur et se prolonge imaginairement le long des demi-gorges, de manière à répondre au point nommé *centre de bastion*.— La longueur de la courtine est calculée à raison de la petite portée du fusil : ainsi, la ligne de défense est de 180 mètres au plus, 80 mètres au moins, afin que les tireurs des angles flanquants puissent défendre les angles flanqués, nettoyer le fossé, et résister à l'attaque du chemin couvert. — Si la courtine est à fossé sec, il n'est pas indispensable que son fossé soit aussi creux que devant les bastions. —Quelquefois les extrémités de la courtine forment *oreillon*, et les bastions y sont unis, *à brisures, à casemates*, etc.—Quelquefois les courtines sont *à tenaille*, c'est-à-dire qu'elles ont deux côtés unis en *angle rentrant*.— Il y a des courtines renforcées, c'est-à-dire qu'elles sont rendues plus fortes au moyen de flancs. — Les casernes sont peu distantes des courtines, afin que les troupes puissent se porter rapidement à leur défense.—Quelquefois, en avant du milieu des courtines, le chemin couvert forme un angle saillant. Quelquefois la courtine est liée à une caponnière; quelquefois elle est précédée d'un éperon; elle est couverte par un dehors, tel qu'une contre-queue d'hironde, un bonnet de prêtre, une corne de fortification, une corne à double flanc, etc.—Les demi-lunes ou ravelins, les portes de forteresse, les ponts dormants, correspondent ordinairement au milieu des courtines, parce que cette partie du corps de la place est regardée comme la mieux défendue; aussi n'est-ce pas la courtine que l'ennemi attaque et où il plante des échelles d'escalade; quelquefois pourtant il y fait brèche, à l'aide de batteries par camarades, et il parvient à les prendre à revers, par les batteries à ricochets. Gal BARDIN.

COURTISAN. *Voy.* COUR.

COURTISANE (de l'italien *cortigiana*). C'est par une extension abusive que l'on applique cette dénomination à la tourbe hideuse et flétrie de ces femmes qui provoquent à la débauche sur la voie publique; elle doit être spécialement réservée pour celles dont la conduite, tout aussi immorale, n'affiche pas au moins cette immoralité et ne tombe pas dans une trivialité dégoûtante. Cette variété d'une espèce méprisable a quelque importance historique.

On peut distinguer dans le passé deux classes de courtisanes ayant joué un rôle digne d'être retracé par la plume de l'historien : c'est en Grèce et en France, ces deux pays que rapprochent tant d'analogies et dont les mœurs élégantes et voluptueuses donnaient prise à la puissance de la femme, qu'on a vue à certains intervalles briller comme ces météores qui signalaient leur apparition tantôt par des bienfaits, tantôt par des catastrophes.

Habiles à se conformer aux exigences d'une époque ou d'une organisation quelconque, les courtisanes d'Athènes s'attachèrent à la conquête des hommes populaires par leur savoir ou par

leur position politique, et s'initièrent même aux pénibles travaux de la philosophie, afin de réunir tous les genres de séduction, celle de l'esprit comme celle des sens. On vit Aspasie disserter gravement avec Socrate, et quelquefois elle le subjuguait par son argumentation aussi sûrement que par ses charmes. Il faut en convenir, il y a du grandiose dans ce système de séduction, et l'on est tenté, en voyant l'élévation de leur conduite en certaines circonstances, de leur faire grâce du mépris, en laissant peser sur elles le blâme et la mésestime. En effet, étaient-ce des femmes ordinaires que cette Phryné qui fit rebâtir Thèbes détruite par Alexandre, et répara ainsi le dommage causé par celle de ses compagnes qui détermina le héros à brûler une autre ville ; que cette Laïs qui amenait les plus insensibles de la secte stoïque à confesser qu'il y avait du plaisir dans les jouissances des sens, et décidait les cyniques les plus grossiers à revêtir les formes qui plaisent? Et ne faut-il pas reconnaître dans ces brillantes créatures des instincts précieux qui demandaient à se développer et qui, ne trouvant point de voies tracées (puisque l'homme refuse durement à la femme, par ses institutions sociales, les aliments de l'intelligence et de la passion), faisaient explosion et brisaient les entraves que leur opposaient les mœurs et les convenances ?

Quant aux courtisanes de Paris, avec la même sagacité qui avait fait choisir à leurs devancières pour objet de leurs conquêtes les hommes importants de l'époque, elles se sont attaquées à la monarchie qui résumait alors la valeur morale de la nation. Devenues les maîtresses du maître, elles avaient la suprême direction des affaires. Elles en ont usé quelquefois noblement, mais le plus souvent en traitant la politique comme un jouet ou un chiffon, ou toute autre pâture du caprice et de la fantaisie.

D'une part, c'est Agnès Sorel relevant le courage défaillant de Charles VII et ranimant la nationalité française : de l'autre, la marquise de Pompadour avilissant dans Louis XV la France que Mme de Maintenon venait d'ensanglanter par les dragonnades. Ces exemples, où le mal domine le bien, sembleraient prouver que nos bons aïeux étaient bien inspirés quand ils promulguaient la loi salique, autant contre les femmes légitimes que contre les autres, *de peur que le royaume ne tombât en quenouille*.

Au milieu des nuances différentielles qui séparent la courtisane grecque de la française, on retrouve cependant quelques traits essentiellement communs, tels que l'amour de l'éclat, l'estime du courage, et spécialement l'avidité, cette avidité qui faisait répondre à l'empereur Adrien, à qui l'on demandait la raison symbolique de la nudité de Vénus, divinité de ces dames, *quia nudos dimittit*. Ajoutons que cette cupidité, portant sur l'amour de la dépense plus que sur l'amour de l'argent, n'était, pour ainsi dire, qu'un corollaire de leurs habitudes de prodigalité.

En envisageant l'existence de cette piquante variété de la femme, au milieu de la société, sous le point de vue moral, on peut résumer le système défensif à leur égard à ce refus de Démosthène, sollicité par l'une d'elles : *Je n'achète pas si cher un repentir !* Cette réponse vaut encore mieux que cette protestation de Diogène en défaut : *Je possède Laïs, mais Laïs ne me possède pas*. *Voy*. ASPASIE, LAÏS, PHRYNÉ, NINON DE LENCLOS, MARION DELORME, POMPADOUR, DUBARRY, etc. P. LAVERGNE.

COURTOIS (JACQUES), dit le *Bourguignon*, peintre français, naquit en 1621 dans la petite ville de Saint-Hippolyte, en Franche-Comté. Les leçons paternelles cultivèrent de bonne heure ses dispositions. Dès l'âge de quinze ans il avait déjà beaucoup acquis dans la pratique du dessin et de la peinture. L'artiste adolescent partit pour l'Italie, et, s'étant lié à Milan avec un officier français, il suivit l'armée, dessinant les scènes ou les sites que la vie militaire faisait passer sous ses yeux, s'exerçant à la fois dans le genre des batailles et dans celui du paysage. Camps, marches, combats, escarmouches, siéges, vues champêtres, il représentait tout d'après nature et donnait à chaque chose sa véritable physionomie.

Pendant un séjour qu'il fit à Bologne, il travailla sous la direction d'un peintre lorrain nommé Jérôme, chez qui il fit la connaissance du Guide et de l'Albane : la société de ces deux maîtres étendit les idées du jeune artiste et lui fit prendre goût à la peinture d'histoire ; il y réussit. Il réussit également dans le portrait. De Bologne il se rendit à Florence, puis à Rome, et il se fixa dans cette capitale. Il y fit quelques tableaux pour le couvent de Sainte-Croix en Jérusalem, où il avait reçu l'accueil d'une généreuse hospitalité.

Cependant son inclination était encore flottante entre les divers genres dans lesquels il s'était essayé. La *Bataille de Constantin*, peinte au Vatican par Jules Romain, réveillant vivement ses impressions primitives, décida son talent, et quoiqu'il ait continué de peindre avec succès le paysage, le portrait et l'histoire il fut

principalement peintre de batailles. Il se distingua dans les grandes pages comme dans les petits cadres ; mais ses petits tableaux surtout sont pleins de feu, de vie et de mouvement : la figure de l'homme et celle du cheval y respirent. Une grande liberté de pinceau, une touche vive, une couleur forte et chaude, une rare intelligence de la lumière, recommandent ses ouvrages.

Appelé à Sienne pour d'importants travaux, par le prince Matthias de Médicis, qui était gouverneur de cette ville, Courtois s'y maria. Il fit ensuite plusieurs voyages. Il revit sa patrie et parcourut la Suisse, d'où il vint à Venise. Obligé d'y prolonger son séjour à cause d'une peste qui ravageait les États romains, il peignit dans le palais du procurateur, sur des cuirs dorés, les plus célèbres batailles de l'Ancien Testament.

Cette brillante existence d'artiste fut troublée par des infortunes domestiques. Il devint jaloux, perdit sa femme après sept ans de mariage, sans en avoir eu d'enfants, et fut soupçonné de l'avoir empoisonnée. Le chagrin que lui causa cette accusation le fit renoncer au monde. Il se retira chez les jésuites et prit l'habit de l'ordre. Mais la vie religieuse ne l'enleva point à l'art où il trouvait une consolation, et les pères favorisaient un talent dont l'éclat rejaillissait sur leur maison.

Sa réputation s'était étendue dans toute l'Italie. Le grand-duc de Toscane, pour qui il avait peint quatre batailles auxquelles ce prince avait pris part, voulut avoir le portrait de l'artiste dans sa galerie. Il le fit venir à sa maison de campagne *di Castello*, voisine de Florence, pour qu'il se peignit lui-même. Courtois se représenta en habit de religieux, et pour fond du portrait il peignit une bataille. De retour à Rome, il avait commencé de peindre, en société avec son frère Guillaume, une tribune dans l'église des Jésuites, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie en revenant d'une promenade à Castel-Gandolfo. Il mourut à Rome en 1676, âgé de 55 ans.

Les ouvrages du Bourguignon, tableaux et dessins, en trop grand nombre pour que nous en fassions ici l'énumération, sont fort recherchés. Le Musée royal de France possède trois tableaux de sa main : *Moïse en prière pendant le combat des Amalécites*, *Josué arrêtant le soleil pour achever la défaite des Gabaonites*, et la *Bataille d'Arbelles*, sujets qu'il avait peints en grand et qu'il répéta en petites proportions, comme cela lui arrivait souvent. Gérard Audran a gravé quelques-uns de ses ouvrages. Lui-même a gravé à l'eau-forte, avec beaucoup de verve et d'esprit, plusieurs sujets militaires.

Quelques auteurs ont soutenu que le Bourguignon n'appartenait à la France que par sa naissance, mais qu'il lui était étranger par son talent, ayant passé presque toute sa vie en Italie. A ce compte, l'école française pourrait être déshéritée de plusieurs de ses noms illustres. Fils d'un Français, disciple d'abord de son père en France, puis en Italie d'un peintre lorrain, toujours appelé par les Italiens *il Borgognone*, du nom de sa patrie, n'ayant formé qu'un seul élève, Joseph Parrocel, artiste français, Jacques Courtois est à bon droit revendiqué par l'école française, à laquelle il fait honneur.

Il eut pour frère GUILLAUME COURTOIS, qui fut aussi un peintre distingué, et qui, comme son aîné, se fixa à Rome, après avoir parcouru l'Italie. Il jouit d'une grande faveur auprès du pape Alexandre VII, qui l'occupa beaucoup et lui témoigna sa satisfaction par le don de son portrait suspendu à une chaîne d'or.

Un troisième frère, JEAN COURTOIS, peintre ainsi que les deux autres, se fit capucin et travailla pour son ordre ; mais, quoique doué de talent, il n'a pas laissé de réputation dans l'art. MIEL.

COURTOISIE. Ce mot exprime un mélange de générosité, de grâce et de franchise dans les procédés, très-supérieur à la civilité ou à la politesse. La coutoisie a toujours été regardée comme une qualité éminemment française ; elle est fille de cet esprit et de ces habitudes chevaleresques qui brillèrent de tant d'éclat dans l'ancienne France. Parmi tant d'exemples qu'elle a laissés, un des plus illustres sera toujours celui de Bayard, protégeant, à Bresse, l'honneur de ses deux charmantes hôtesses, et leur donnant pour dot la somme considérable que lui avait offerte la reconnaissance de leur mère. Le mot de Balzac, *Mêlons, s'il se peut, la courtoisie à la guerre !* semble être un reflet de la noble action de Bayard. Il y eut peut-être à Fontenoy exagération de courtoisie militaire de la part des chefs de l'armée française, lorsque, le chapeau à la main, ils engagèrent les Anglais à tirer les premiers. *A vous, messieurs les Anglais !* nous semble un mot burlesquement héroïque.

L'expression *armes courtoises* n'est guère prise qu'au sens moral : elle désigne la loyauté qu'on doit apporter dans la polémique du barreau, de la science ou même de la conversation.

Molière a employé de la manière la plus heureuse et la plus comique le mot de *courtoisie*, pris dans l'acception de *bon office*. Au dénoûment

d'*Amphitryon,* Sosie dit à Mercure, qui, après lui avoir pris sa figure et son nom, l'a roué de coups,

> Ma foi ! monsieur le dieu, je suis votre valet;
> Je me serais passé de votre courtoisie.

La littérature du moyen âge nous a laissé un roman intitulé *Gyron le courtois*, par Rusticien de Puise. Il en existe, à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, un superbe exemplaire en 2 volumes grand in-folio. P. A. VIEILLARD.

COURTRAI, formé du latin *Cortracum, Curteriacum;* et du flamand *Cortryk* ou *Kortryk,* chef-lieu d'arrondissement, dans la Flandre occidentale, sur la Lys, à 5 lieues de Tournai, et à 18 de Bruxelles (et non pas 6, comme dit le *Dictionnaire économique* de Mme Aragon, lequel fourmille de fautes pareilles et de plus graves encore). Elle tenait autrefois, avec sa châtellenie, le quatrième rang entre les villes de Flandre. Sa route de communication avec Gand fut achevée en 1722, et celle avec Tournai en 1728. — Courtrai semble avoir eu, dès le VIIe siècle, le titre de ville municipale, comme Gand et Bruges, car saint Ouen, l'historien de saint Éloi, qui prêcha l'Évangile dans ces contrées en 650, dit que ces trois villes, qu'il désigne sous le nom de *municipiorum,* furent confiées à la garde du saint. Courtrai est appelé *Curtricisium* dans les capitulaires de Charles le Chauve de 859, et des monnaies de ce roi portent pour légende *Curtriaco*. Il fut fortifié en 880 par les Normands, qui, après avoir détruit Tournai, et tous les monastères situés sur l'Escaut, y construisirent un château, ou des retranchements (*castrum*) pour y passer l'hiver. En 988, un seigneur, nommé Eilbode, qui la gouvernait, s'arrogea le titre de comte; mais, après sa mort, Courtrai rentra sous la domination de Baudouin IV, comte de Flandre. L'église collégiale de Notre-Dame fut fondée par Baudouin de Constantinople l'an 1203, et la paroissiale de Saint-Martin, suivant l'opinion commune, par saint Éloi. — La ville de Courtrai obtint, en 1323, du comte Louis de Crécy, des privilèges étendus que Louis de Malte, successeur, révoqua dès qu'il en trouva l'occasion. Mais la comtesse Marguerite, et le duc Philippe le Hardi, son époux, les lui rendirent en 1385, en y ajoutant cependant des restrictions. C'est sous les murs de Courtrai que se livra, le 11 juillet 1302, la bataille dite *des éperons d'or,* et que les Flamands défirent complétement les Français (*voy.* ci-après). Cet événement, mal connu, et dont le célèbre peintre belge, M. de Keyser, a fait le magnifique tableau que toute l'Europe connaît, a été l'objet des recherches assidues de M. Goethals-Vercruisse de Courtrai, qui possède une bibliothèque digne de l'attention des voyageurs. Il a communiqué son travail à M. Voisin, qui l'a traduit en français et l'a publié avec des additions, rectifications et un plan de la bataille, dans le *Messager des sciences et des arts* (1834, 3e livr., p. 317-370). Ce morceau, extrêmement curieux, a été aussi tiré à part. Les Français prirent leur revanche, sous Charles VI, à la bataille de Rosebeck, village voisin de Courtrai : cette ville tomba entre leurs mains en 1643, et le maréchal de Gassion y fit construire, l'an 1647, une citadelle du côté de la porte de Gand. Le roi d'Espagne reprit la place en 1645; mais elle retourna l'année suivante aux Français, commandés par Gaston, duc d'Orléans. L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, la reprit par assaut l'an 1648, le 19 avril; la citadelle se rendit deux jours après. En 1667, le roi Louis XIV la fit assiéger par le maréchal d'Humières. Le roi d'Espagne la céda à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, et elle ne fut restituée à l'Espagne qu'en 1678. L'an 1683, les Français la prirent, ainsi que la citadelle, qu'ils démantelèrent en 1684; et puis, s'en étant emparés de nouveau, ils la rendirent, l'an 1697, par la paix de Ryswyck, avec toute sa châtellenie, excepté la ville de Menin et son ressort. Enfin, l'an 1744, la guerre s'étant allumée entre la France et l'impératrice reine, Louis XV commença par se rendre maître de Courtrai, qui était alors sans garnison. — Cette ville est renommée dans toute l'Europe pour ses toiles fines et les belles nappes et serviettes qu'on y fabrique (*voy.* DAMASSÉ). On y fait en outre des siamoises, des cotonnettes, du fil d'épreuve, des dentelles point de Valenciennes, de la faïence dans le genre anglais. Les autres objets d'industrie et de commerce sont des amidonneries, blanchisseries, raffineries de sucre et de sel, savonneries, brasseries, colzat, tabac, grains, lin, filatures de coton. — Courtrai a eu, très-anciennement, trois *chambres de rhétorique* (*voy.*), appelées des *Barberiani*, des *Antoniani-Fontanenses* et des *Cruciani*. — Avant la révolution de 1830, il concourait à la nomination des états de la Flandre occidentale pour quatre membres. Maintenant, son district nomme trois représentants et deux sénateurs. Le cens électoral y est de 50 florins, tandis qu'il ne monte qu'à 30 dans les campagnes de la même province. — Sa population, est de 20,000 âmes. M. Dewez ne la portait, en 1819, qu'à 15,800. Une bulle du pape Eugène, de l'an 1434, établit qu'alors le nombre

des habitants surpassait le chiffre de 25,000. Gramaye dit qu'en 1464 il s'y trouvait 6,000 tisserands, et qu'un incendie, arrivé du temps de Maximilien, y consuma environ 3,000 maisons. — Courtrai est la patrie du célèbre musicien compositeur André Pevernage, négligé par la *Biographie universelle*, malgré sa renommée et son mérite. Il fut maître de chapelle à Anvers, au XVIe siècle, où il mourut le 30 juillet 1589. DE REIFFENBERG.

BATAILLE DE COURTRAI. Le roi de France Philippe IV avait nommé gouverneur de la Flandre Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Paul, qui traita cette province en pays conquis. Une insurrection populaire éclata à Bruges (1302), et Guillaume de Juliers (petit-fils, par sa mère, du vieux Gui de Dampierre, comte de Flandre, que Philippe retenait prisonnier à Paris), n'hésita pas à se mettre à la tête des Flamands. En peu de temps, il soumit des villes importantes à la commune de Bruges. Son oncle, Gui le jeune, l'un des fils du comte de Flandre, vint alors le joindre. Les Flamands redoublèrent d'ardeur en voyant à leur tête un de leurs princes héréditaires : quinze mille hommes de milice à pied se mirent sous les ordres de Gui : ils marchèrent sur Courtrai, dont ils se rendirent maîtres, à la réserve du château; ils laissèrent un corps d'observation pour l'assiéger. Ils soumirent encore quelques places, et ils étaient venus assiéger Cassel, lorsqu'au mois de juillet, Robert, comte d'Artois, entra en Flandre avec l'armée formidable qu'il avait été occupé à rassembler dès le commencement de la rébellion, et qui, au dire de Villani, alors résidant en Flandre, se composait de 7,500 cavaliers, tous gentilshommes; 10,000 archers et 30,000 fantassins, fournis par les milices des communes de France.—Le jeune Gui de Flandre était revenu à Courtrai avec le gros de l'armée, et Guillaume de Juliers assiégeait Cassel, lorsque ces deux seigneurs apprirent que Robert d'Artois était entré en Flandre par la route de Tournai. Guillaume leva le siége de Cassel, et vint rejoindre son parent devant Courtrai. Ils ne pouvaient cependant soutenir un siége dans cette ville, dont le château était toujours entre les mains des Français : ils ne pouvaient non plus reculer devant une armée si puissante en cavalerie sans s'exposer à être enveloppés et détruits dans ces vastes plaines. Ils prirent donc le parti d'attendre le choc des Français, et de se ranger en bataille dans la plaine en avant de Courtrai, derrière un canal peu large, que l'ennemi n'avait pas même remarqué, et qui porte dans la Lys les eaux de ces campagnes. Les gentilshommes flamands, qui seuls avaient des chevaux, mirent pied à terre pour partager la fortune des bourgeois. Ceux-ci, au nombre de vingt mille environ, armés de pieux ferrés, qu'ils nommaient *gutentag,* dont ils appuyaient le bout sur le sol, formaient des phalanges serrées et hérissées de fer. Des prêtres avaient célébré la messe devant eux; mais, au lieu de s'approcher pour recevoir la communion, chaque soldat, sans sortir de son rang, s'était baissé, avait pris à ses pieds un peu de terre qu'il avait portée à sa bouche, et s'était ainsi voué en silence, pour la défense de son pays, à une mort qui paraissait presque certaine. Gui de Flandre, cependant, et Guillaume de Juliers, parcouraient les rangs, rappelant à ces hardis bourgeois que la victoire seule les déroberait aux supplices que leur préparaient leurs ennemis; en même temps, ils affectaient une grande confiance, et en tête des divers bataillons, ils accordèrent l'ordre de chevalerie à Pierre Konig, chef de l'insurrection de Bruges, et à quarante de ses compagnons, comme lui chefs de métiers. —Robert d'Artois avait divisé son armée en dix colonnes : elles étaient commandées par les dix seigneurs qui lui avaient amené le plus grand nombre de chevaliers et de soldats. L'un d'eux, le connétable Raoul de Nesle, lui proposa une manœuvre par laquelle il aurait séparé les Flamands de Courtrai, et les aurait immanquablement mis en déroute. « Est-ce que vous avez peur de ces lapins, connétable, ou bien vous-même avez-vous de leur poil? » lui dit le comte d'Artois. De Nesle, qui comprit qu'on voulait jeter sur lui un soupçon de trahison, parce qu'il avait épousé une fille de Guillaume de Flandre, répondit avec indignation : « Sire, si vous venez où j'irai, vous viendrez bien avant. » En même temps il se mit à la tête de son escadron, et il commanda la charge avec impétuosité. C'était le 11 juillet; la campagne était brûlée par le soleil, et de Nesle fut bientôt enveloppé par un nuage de poussière. Cependant, chaque escadron à son tour était parti pour le suivre, et l'armée entière marchant sur une même colonne, les derniers poussaient les premiers de toutes leurs forces, sans soupçonner ce qui se passait à la tête. Là le connétable avait trouvé le canal qui couvrait les Flamands, et qui, n'étant indiqué par aucune inclinaison de terrain, dans cette plaine toute de niveau, n'était aperçu que quand on était dessus. Il n'avait que cinq brasses de largeur et trois de profondeur; mais c'en était assez pour qu'on ne pût pas le franchir sans pont, d'autant plus que ses bords étaient taillés

presque à angle droit. La colonne pressant toujours les premiers rangs, il fut cependant bientôt comblé de chevaux et de cavaliers. Comme le fossé formait une demi-lune, il n'y avait aucun moyen, pour ceux qui arrivaient à la tête, de s'écouler par les côtés, et les chevaux, quand on voulait les pousser sur ce monceau de cadavres, se cabraient, renversaient leurs cavaliers, et augmentaient la confusion. La colonne française, arrêtée au front et sur les côtés, pressée en queue par les nouveaux arrivants, et resserrée au point de ne pouvoir se mouvoir, était jetée par les chevaux furieux dans le dernier degré de confusion. Ce fut le moment que saisirent Gui de Flandre et Guillaume de Juliers pour l'attaquer : ils commandaient aux deux ailes, et ils passèrent en même temps le fossé de l'un et de l'autre côté, en arrière du point sur lequel se précipitaient les Français, qu'ils vinrent ensuite prendre par les deux flancs. La résistance était déjà devenue impossible; les chevaliers, tout bardés de fer comme ils étaient, devaient attendre la mort que leur donnait sans danger un fantassin presque nu, et qu'ils étaient accoutumés à mépriser. — Il y avait bien longtemps que la France n'avait éprouvé une aussi sanglante défaite; surtout, l'on ne se souvenait d'aucune où la noblesse eût autant souffert. Robert, comte d'Artois, y périt, percé de plus de trente blessures. Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Paul, et lieutenant du roi en Flandre; le connétable de Nesle, Gui de Nesle, son frère, maréchal de France; le chancelier Pierre Flotte, Godefroy, duc de Brabant, avec le seigneur de Vierzon, son fils; les comtes d'Eu, d'Aumale, de Dammartin, de Dreux et de Soissons; Jean, fils du comte de Hainaut; le comte de Tancarville, grand chambellan; Renaud de Trie, Henri de Ligny, Albéric de Longueval, le comte de Vienne et Simon de Melun, maréchal de France, furent au nombre des morts, avec deux cents autres seigneurs de marque, et six mille cavaliers. Louis de Clermont, ancêtre de la maison de Bourbon; le comte Gui de Saint-Paul, et le duc de Bourgogne, n'échappèrent au massacre universel que parce qu'ils se dérobèrent au combat dès qu'ils virent que la fortune devenait contraire. *Mais dès lors,* dit Villani, *ils portèrent toujours grande honte et reproche en France.* A. Savagner.

COURVOISIER (Jean-Joseph-Antoine), garde des sceaux peu avant la fin du règne de Charles X, naquit à Besançon vers l'an 1770. Il était fils de Jean-Baptiste Courvoisier, jurisconsulte distingué, mort en 1803, après avoir été professeur de droit français à Besançon, avocat au parlement de cette ville, etc., et après avoir écrit plusieurs ouvrages alors justement estimés. Son fils embrassa dès sa jeunesse la carrière des armes; il émigra avec lui en 1792, et servit dans l'armée de Condé, dans les chasseurs de Bussy, où il reçut la croix de Saint-Louis à la suite d'une action d'éclat. De retour en France en 1803, il se mit à étudier la jurisprudence et se livra à la carrière du barreau. En 1815 il fut nommé par le roi avocat général à la cour royale de Besançon, où il était conseiller auditeur depuis 1808. En 1816, M. Courvoisier présida le collége électoral de l'arrondissement de Baume-les-Dames (Doubs), qui l'élut membre de la chambre des députés pendant les sessions de 1816, 1817 et 1818; il fut l'un des plus actifs défenseurs du ministère et l'un des orateurs les plus abondants et les plus diserts. Sa complaisance pour les ministres, sa constance à les défendre à la tribune et à soutenir leurs projets de lois lui valurent sa promotion à la place de procureur général près la cour royale de Lyon (1818).

Dans la session de 1819 à 1820, où le ministère, presque entièrement renouvelé, se réunit à ceux qu'il avait d'abord combattus, où la liberté individuelle, la liberté de la presse et le régime électoral menaçaient de tomber sous les coups d'une majorité qui se plaçait en dehors des intérêts nationaux, M. Courvoisier se rapprocha du côté gauche, lutta avec courage et dignité contre le gouvernement en faveur des libertés octroyées par la charte de 1814, et demanda le rappel à l'ordre de M. Clausel de Coussergues, qui désignait la minorité de la chambre comme un assemblage de révolutionnaires. Il s'éleva avec force contre le même député, lorsqu'il proposa de mettre en état d'accusation l'ex-ministre Decazes, comme complice dans l'assassinat du duc de Berri, et fit dès lors de l'opposition, mais toujours avec des restrictions qui attestèrent sa répugnance à se séparer du pouvoir. Aussi conserva-t-il, malgré cette faible opposition, ses fonctions de procureur général, qu'il rehaussa par une grande rigidité d'honneur et de principes. La magistrature et le barreau se souviennent de la modération, de la sagesse avec lesquelles il exerça ces importantes fonctions. La considération dont M. Courvoisier jouissait dans la chambre des députés, par son talent et par son caractère, le fit comprendre deux fois parmi les candidats à la présidence que la chambre présentait au roi, et lui valut le titre de vice-président. Après la disso-

lution de la chambre, en 1824, il ne fut point réélu député; mais les souvenirs qu'il avait laissés, et les services qu'il continua de rendre comme procureur général à Lyon, le désignèrent en 1829 au choix de Charles X pour le portefeuille de la justice dans le ministère du 8 août. Il y entra comme expression du centre gauche, pour donner de la vie et de la force à un ministère qui fut étouffé dans son berceau par l'opposition. M. Courvoisier chercha à rallier quelques anciens amis, qui ne répondirent point à son appel. La royauté se débattait au milieu de ses projets de violences pour éviter l'application d'un principe simple, parlementaire, et qui pouvait tout sauver. On exposait la couronne, plutôt que de sacrifier quelques ministres dont les noms impopulaires donnaient de l'inquiétude et de la défiance au pays.

Tous les efforts de M. Courvoisier, unis à ceux du comte de Chabrol, alors ministre des finances, tendaient à une modification ; et lorsque, dans le conseil, on proposa la question de savoir si la chambre serait dissoute, ces deux ministres s'opposèrent de toutes leurs forces à une telle mesure. Ils acquirent bientôt la certitude qu'on s'engageait dans une voie qui devait inévitablement amener une crise dans laquelle ou le trône ou nos institutions courraient le danger de succomber ; et au milieu de tant d'agitations et de périls, dans l'attente des coups d'État qu'on projetait secrètement, ils n'hésitèrent pas à déclarer que leur devoir et leur conscience ne leur permettaient pas de s'associer plus longtemps à un système si contraire à leurs vues et qui entraînerait nécessairement de funestes conséquences pour le trône et pour la France. Le 19 mai, M. Courvoisier remit les sceaux à Charles X que cette détermination ébranla un moment. Une ordonnance du même jour le nomma ministre d'État et membre du conseil privé.

Pendant le peu de temps qu'il passa au ministère de la justice, M. Courvoisier apporta dans ses fonctions cette pénétration d'esprit, cette probité sévère, cette droiture d'intentions et ces formes pleines d'urbanité qui le distinguèrent toujours.

La révolution de juillet condamna à la retraite l'ancien ministre du 8 août. Souffrant depuis longtemps d'une maladie qui devait abréger sa vie, il alla en 1835 prendre les eaux de Barréges, dans l'espoir d'arrêter le mal. Il revenait dans sa famille lorsque, sentant ses forces épuisées, il s'arrêta à Lyon. Après avoir reçu les derniers sacrements des mains du prélat administrateur du diocèse de cette métropole, il mourut au mois de septembre de la même année, laissant la réputation d'un homme de bien et de grande capacité. Son extrême dévotion et son amour des chevaux forment deux traits saillants de son caractère.

MATHIAS.

COUSIN. Ce frêle insecte, qui n'est généralement connu que par le mal que fait éprouver sa piqûre, mérite cependant, à plus d'un titre, d'attirer notre attention. Linné l'avait classé dans l'ordre des diptères : il forme, dans la grande division des némocères, la famille des culicides (de *culex*). Les naturalistes lui assignent pour caractères distinctifs : des antennes, poilues chez la femelle, plumeuses chez le mâle, sur la tête duquel elles forment comme un élégant panache ; de longues ailes membraneuses couchées horizontalement et couvertes de petites écailles sur les nervures ; une trompe servant de gaine à un suçoir formé de cinq aiguillons dentelés, qui laissaient distiller dans la peau qu'ils percent une liqueur de nature vénéneuse ; enfin des pattes d'une extrême longueur supportant un corps filiforme, à peine long de trois lignes. Cet hôte incommode de l'air a son berceau à la surface des eaux tranquilles. Après l'accouplement, qui a lieu cinq à six fois dans l'année, et qui se fait dans l'atmosphère, la femelle fécondée se pose sur une feuille surnageant l'élément liquide : sur cette frêle embarcation elle pond deux à trois cents œufs, qui, collés les uns aux autres, forment comme une petite île flottante, d'où naissent, au bout de deux à trois jours environ, de petites larves sans pieds, assez semblables aux vibrions du vinaigre. Ces petites bêtes, sorties de leurs œufs par le côté qui plonge, se meuvent avec beaucoup de vitesse dans l'eau, et lorsqu'elles veulent changer de peau, ce qui leur arrive trois à quatre fois, elles viennent à la surface, où leur enveloppe desséchée par l'action de l'air se fend et laisse à la larve une issue pour en sortir. C'est ainsi que les choses se passent à l'époque de la transformation en nymphe. Dans ce nouvel état, l'animal ne prend plus de nourriture, mais il a toujours besoin de respirer à la surface de l'eau, sur laquelle le retient d'ailleurs sa légèreté. Au bout de dix jours a lieu la transformation en insecte parfait. A l'aide des mouvements qu'il se donne dans l'intérieur de sa coque, il parvient à la fendre longitudinalement ; il s'y dresse alors, et, s'en servant comme d'une nacelle, dégage successivement ses pattes, et déplisse ses ailes qui ont bientôt acquis assez de consistance pour lui permettre de s'élever dans les airs.

Les piqûres du cousin, si elles sont très-nombreuses, peuvent occasionner de la fièvre et beaucoup d'agitation. On calme les accidents à l'aide de lotions d'eau vinaigrée ou salée, d'eau de guimauve, ou, s'il est nécessaire, avec un mélange de deux parties d'huile d'amandes douces et une partie d'ammoniaque liquide. Il est surtout essentiel de ne pas se gratter. On s'en garantit dans les pays chauds au moyen d'une gaze qui enveloppe le lit.

Ces insectes portent en plusieurs pays le nom de *moustiques* ou *maringouins* ; une espace nommée *bigaye*, des îles Maurice et de Madagascar , occasionne de violentes douleurs. C. SAUCEROTTE.

COUSIN (JEAN), qui vivait dans le XVIe siècle, est le premier de l'école française qui se soit fait une réputation comme peintre d'histoire. C'est à Soucy, près de Sens, qu'il reçut le jour : la date de sa naissance est inconnue, ainsi que l'époque de sa mort : on sait seulement qu'il a vu les règnes de Henri II, François II, Charles IX en Henri III.—Jean Cousin doit principalement la popularité de son nom dans les arts aux traités qu'il a publiés sur les sciences accessoires du dessin, dont il avait fait une étude spéciale ; ses leçons de géométrie, de perspective, et son petit livre des proportions du corps humain, ont été longtemps le guide classique des élèves dans la peinture et la sculpture, qu'il cultiva luimême avec un égal succès. Lorsque Jean Cousin parut, la peinture sur verre était en grande faveur pour la décoration des églises, et le clergé d'alors était presque le seul corps, vu ses immenses richesses, en état d'exploiter utilement et convenablement le génie d'un homme de mérite. C'est surtout à ce genre de travail que Cousin eut l'occasion d'occuper son savant pinceau. Plusieurs chapelles de Sens et des environs de cette ville épiscopale s'enrichirent ainsi de compositions remarquables par l'éclat des couleurs autant que par des contours ayant quelque chose des écoles florentine et romaine, quoique empreints parfois du caractère modifié de certaines œuvres gothiques des devanciers du peintre vitrier ; c'est un mélange dont on peut se faire une idée en se rappelant que, n'étant pas allé visiter l'Italie, Cousin a eu cependant sous les yeux les tableaux que François Ier avait déjà fait venir de cette mère patrie des beaux-arts. Les vitraux du chœur de Saint-Gervais, à Paris, représentant *le Martyre de saint Laurent, la Samaritaine* et *le Paralytique*, offrent ce goût complexe dans les belles parties que l'on y rencontre. Un portrait en pied de François Ier, deux sujets tirés de l'Apocalypse, les grisailles provenant du château d'Anet, que Henri II fit bâtir pour la célèbre Diane de Poitiers, sont tracés d'une main hardie et habile : ces productions sur verre ont attiré l'attention des connaisseurs alors qu'elles ornaient ce riche musée, dispersé maintenant, où les siècles écoulés de l'ère française se résumaient dans les monuments authentiques qui s'y trouvaient réunis : le modelé de ces peintures expressives est le résultat de hachures largement disposées, ainsi que dans les cartons dessinés par les grands maîtres de l'école italienne, pour servir à la confection de leurs fresques. — Quelques historiographes ont cru devoir conserver à Jean Cousin le surnom de Michel-Ange français, qu'il reçut de son vivant. Si l'on veut exprimer par cette qualification la supériorité que notre peintre eut sur ses rivaux contemporains, la postérité ne peut que ratifier ce titre brillant ; mais si la comparaison repose uniquement sur l'appréciation respective des conceptions des deux artistes, il faut avouer que l'Italien est supérieur à celui qui lui fut opposé. Que l'on mette seulement en parallèle cette scène étonnante par la prodigieuse fécondité des épisodes, cette gigantesque et sublime représentation du dernier jour de l'humanité tout entière, de ce jugement universel, où Michel-Ange épouvante et glace d'effroi le chrétien coupable, avec le même sujet à l'huile, où, dans un espace resserré, Cousin a tenté de retracer aussi ce moment terrible de la justice divine envers les nations ressuscitées, on ne pourra plus constater d'autre analogie que des rapports de parité relative dans une carrière semblable. — Comme Michel-Ange, Cousin a été bon architecte, et son mausolée de l'amiral Chabot atteste qu'en qualité de sculpteur, il peut tenir une place honorable auprès de Jean Goujon, son émule et son ami. La figure de l'amiral, armé de toutes pièces, est couchée ; son attitude calme et majestueuse présente de la noblesse et ce recueillement propre à inviter l'âme du spectateur à reporter ses pensées au souvenir du héros qui n'est plus. Cette statue, l'une des plus estimées qui soient sorties d'un ciseau de notre pays, est d'un style sévère, d'un dessin correct et d'une exécution ferme et grande. Deux figures du même maître et de proportion demi-nature, que l'on a pu voir également au musée des monuments français, sont naïvement posées, et, sans accuser autant de correction que la précédente, montrent un faire élégant et gracieux, malgré le jeu trop maniéré des draperies, ajustées dans le goût de celles de Germain Pilon. — Cousin a produit peu de tableaux à l'huile :

on cite parmi ses portraits celui de sa fille Marie, et celui du chanoine Jean Bouvier.—On retrouve aisément dans les œuvres de Cousin l'observation des sciences dont il a donné les préceptes : son coloris est éclatant, mais médiocre, dans les vitraux de sa main, et qui se sont conservés jusqu'à nous; c'est un coloriage éblouissant par la vigueur et la netteté des tons, que rehausse encore le jeu de la lumière qui les traverse. Son dessin participe souvent de celui de l'école de Michel-Ange, mais il a cette sécheresse que nécessite le genre auquel il s'est plus particulièrement livré : ses compositions à l'huile ont plus d'harmonie, et nous devons dire à cette occasion que c'est Cousin qui, avant tout autre en France, s'est servi de ce procédé. Des expressions animées, des pensées hautes, de la facilité, de la fermeté, distinguent le talent de cet artiste, qui n'a point fait d'élève. — Pierre de Jode, a gravé de même grandeur, 1 mètre 46 centimètres, sur 1 mètre 42 centimètres, le jugement dernier de Jean Cousin, que possède actuellement la galerie du Louvre. J. B. Delestre.

COUSIN (Victor), pair de France, conseiller d'État, membre du conseil royal de l'instruction publique, de l'Académie française, de celle des sciences morales et politiques, directeur de l'École normale, officier de la Légion d'honneur, etc., etc. M. Cousin est né à Paris en 1791. Le succès qu'il obtint dans ses premières études le détermina à embrasser la carrière du professorat. Il entra en 1811 à l'École normale, se destinant alors à l'enseignement des lettres. Il entendit les leçons de M. Laromiguière, et dès ce moment sa vocation philosophique fut décidée. Il se sentit captivé par les vues ingénieuses du célèbre professeur et par le charme de son élocution. Il se voua dès lors à l'étude de la philosophie, et en devenant l'auditeur de M. Laromiguière, il devint en même temps son disciple. L'année suivante, M. Royer-Collard commença son enseignement, et M. Cousin le suivit dans la route nouvelle qu'il onvrait à la philosophie française sur les traces de Reid. A la même époque, il fit la connaissance personnelle de M. Maine de Biran, qu'il a appelé lui-même le plus grand métaphysicien qu'ait eu la France depuis Malebranche. Il exerça une grande influence sur le développement des idées de M. Cousin, qui cependant n'adopta jamais son système exclusif, par lequel tout est rapporté à une seule faculté, la volonté. Plus tard les études de M. Cousin le portèrent d'abord vers le système de Kant, ensuite vers celui de Hegel. C'est à tort qu'on lui a reproché ces transformations de ses doctrines : on en trouve de semblables dans les plus grands philosophes, dans tous les hommes progressifs. D'ailleurs M. Cousin, quoique disciple de Reid, de Kant et de Hegel, ne fut jamais leur copiste : l'empreinte qui lui appartient comme penseur et comme écrivain se retrouve toujours à côté des doctrines empruntées à d'autres philosophes.

En 1815, M. Cousin fut reçu à l'École normale, d'abord comme répétiteur et ensuite comme maître des conférences. M. Royer-Collard, à la faculté des lettres, le choisit pour suppléant. La restauration, qui ne trouvait pas en lui la docilité politique qu'elle demandait, laissa M. Cousin pendant quinze ans dans cette position, avec un traitement très-modique. Ce n'est qu'au mois d'avril 1830 qu'il fut nommé à la chaire d'histoire de la philosophie ancienne, vacante par une démission. On connait le voyage que M. Cousin, accompagnant comme gouverneur les fils du maréchal duc de Montebello (1824), fit à Berlin, et les injustes rigueurs auxquelles il fut en butte. Il serait inutile de revenir ici sur les circonstances de cet événement : le gouvernement prussien paraît avoir lui-même reconnu son erreur, si l'on en juge par le brillant accueil qui fut fait à M. Cousin lorsqu'il retourna à Berlin après la révolution de juillet. En 1830 M. Cousin a été nommé membre de l'Académie française en remplacement de Fourrier. Lorsque l'on rétablit, en 1832, la classe des sciences morales et politiques, sa place s'y trouvait toute marquée et il fut un des premiers membres nommés.

M. Cousin a été en 1833 élevé à la dignité de pair de France. Ses amis espéraient que la tribune lui donnerait l'occasion de déployer dans la carrière politique ce talent oratoire dont il avait donné des preuves si éclatantes dans l'enseignement de la philosophie; mais M. Cousin a voulu rester fidèle à sa mission philosophique et il n'a guère pris part aux discussions de la chambre des pairs que pour ce qui regardait l'instruction publique. Néanmoins il n'a point reparu depuis dans une chaire à laquelle il a dû ses plus honorables succès et pour laquelle, par cette raison, on pouvait lui supposer de l'attachement.

Parmi les ouvrages de M. Cousin on doit placer au premier rang sa *Traduction de Platon* (Paris 1822 et années suivantes, t. I-V). Il s'y est montré aussi savant philologue que philosophe intelligent et profond. M. Cousin a aussi publié une édition de Proclus (Paris, 1820-1821, 5 vol. in-8°), une traduction de l'Histoire de la philosophie par Tenneman (1831, 2 vol. in-8°), une édition de Descartes (1826-1828), un Rapport

sur l'état de l'instruction primaire en Prusse (1832), et 2 volumes de Fragments philosophiques (1826 et 1828). Ses cours de 1828 et de 1829 ont été reproduits par la sténographie : le premier renferme une introduction à l'histoire de la philosophie, le second une esquisse de cette histoire et une appréciation du système de Locke, qui est encore aujourd'hui la meilleure réfutation qui ait été faite dans notre langue de la philosophie empiriste. Il a examiné dans ce cours les quatre systèmes principaux : le matérialisme, le spiritualisme, le sensualisme et le mysticisme. En 1834 M. Cousin a publié le *Rapport du physique et du moral de l'homme*, ouvrage posthume de Maine de Biran, précédé d'une préface dans laquelle il expose et juge le système de ce métaphysicien. En 1836 il a publié plusieurs ouvrages inédits d'Abélard, qu'il a découverts dans les différentes bibliothèques de Paris. Ils sont précédés d'une introduction qui jette une grande lumière sur l'histoire de la première période de la philosophie scolastique.

Les doctrines de M. Cousin se trouvent éparses dans ses différents écrits; il ne les a jamais résumées sous une forme systématique. Nous essayerons d'en exposer les points fondamentaux, en nous servant autant que possible des termes mêmes employés par M. Cousin dans ses ouvrages.

Le point de départ de toute saine philosophie, suivant M. Cousin, est dans l'étude de la nature humaine et par conséquent dans l'observation; la science de l'homme, la psychologie, n'est pas toute la philosophie, mais elle en est le fondement. Par ce principe, M. Cousin se rattache à la philosophie expérimentale de Bacon, de Descartes et de Locke, et même à la philosophie du XVIIIe siècle; il se sépare au contraire de la nouvelle école allemande qui n'arrive à la psychologie que par l'ontologie et la logique. Par cette méthode, et avec la prétention de reproduire l'ordre nécessaire des choses, on court le risque, suivant M. Cousin, de n'engendrer que des abstractions hypothétiques.

Placé avec les philosophes empiristes au point de vue de l'observation, M. Cousin se sépare d'eux dès les premières applications de la méthode qui leur est commune. Les empiristes ne reconnaissent comme valable que l'observation extérieure. M. Cousin admet aussi l'observation intérieure; il croit qu'il y a dans la conscience tout un ordre de phénomènes qu'aucun effort ne peut ramener légitimement à la sensation. M. Cousin divise les phénomènes de conscience en trois classes qui se rattachent aux trois grandes facultés élémentaires, la sensibilité, l'activité et la raison. C'est aux phénomènes de l'activité qu'est attachée la personnalité; la raison, bien qu'unie à la personnalité, en est profondément distincte : elle est en nous, sans être nous-mêmes; c'est là ce qui légitime le passage du subjectif à l'objectif, de la pensée à la réalité. Si la raison n'était pas impersonnelle, ses révélations n'auraient de valeur que comme faits de conscience et ne nous enseigneraient rien sur la réalité même des êtres. C'est à la raison que nous devons la connaissance des vérités universelles et nécessaires, des principes auxquels nous obéissons tous et auxquels nous ne pouvons pas ne pas obéir. On a essayé à diverses époques de faire l'énumération des principes ou catégories de la raison : les deux plus célèbres tentatives en ce genre sont celles d'Aristote et de Kant. M. Cousin regarde la liste de Kant comme complète, mais comme arbitraire dans sa classification et pouvant être légitimement réduite. Il établit que toutes les lois de la pensée peuvent se réduire à deux, savoir : la loi de la causalité et celle de la substance.

L'ontologie comprend trois ordres de connaissances : celle de notre existence personnelle, celle du monde extérieur, celle de Dieu. Ces trois notions nous sont données dans un fait quelconque de conscience et sous la notion de cause. Il n'y a pas de fait de conscience sans intervention de l'attention; tout acte d'attention est plus ou mois volontaire, et tout acte volontaire est marqué de ce caractère que nous nous en considérons comme la cause. Cette cause, cette force que nous sommes, rencontre des obstacles, éprouve des impressions, et nous nous sentons forcés de rapporter ces obstacles et ces impressions à une cause extérieure qui est le non-moi. De la notion de ces deux causes finies M. Cousin déduit celle d'une cause supérieure, absolue et infinie, qui est elle-même la cause première et dernière de toutes les autres. L'Être suprême lui est donné sous la notion de cause, mais il ne la considère pas, d'après les scolastiques, comme une cause tellement supérieure et antérieure au monde qu'elle lui soit étrangère. Dieu, selon lui, est à la fois substance et cause; comme il n'est donné qu'en tant que cause absolue, il ne peut pas ne pas produire : il n'y a pas plus de Dieu sans monde que de monde sans Dieu. C'est à cause de ce principe que M. Cousin a été accusé de panthéisme (*voy.*). Dans la nouvelle préface de ses Fragments, M. Cousin a expliqué très-nettement en quoi son système diffère de celui de Spinoza. Dans la doctrine de

Spinoza, la notion de causalité, que laisse subsister M. Cousin, se trouve anéantie et remplacée par celle d'une substance qui n'a pas d'effet, mais seulement des attributs et des modes. Ainsi, dans ce système, la création est impossible, tandis que dans celui de M. Cousin elle est nécessaire.

Il faut distinguer dans la raison la spontanéité et la réflexion. Il y a une aperception immédiate de la vérité qui appartient à tous les hommes. Ce qui distingue le philosophe, c'est le travail par lequel il cherche à se rendre compte de ce qui s'est passé dans son esprit; mais la réflexion ne fait que reproduire sous une autre forme les résultats donnés par le savoir immédiat.

Il y a identité entre la philosophie et l'histoire. La nature humaine se développe dans l'histoire d'après les mêmes lois que dans l'individu. Tous les faits que l'analyse psychologique nous montre existant simultanément dans la conscience, nous les retrouverons se développant successivement dans les différentes époques de l'histoire. Les trois grandes périodes de l'histoire sont l'Orient, l'antiquité et les temps modernes. Ils représentent l'infini, le fini et le rapport du fini à l'infini. Nous retrouvons dans la conscience individuelle trois moments qui correspondent à ces trois époques. Tous les peuples dont l'histoire a conservé le souvenir représentaient une idée et avaient pour mission de répandre cette idée. Il y a dans chaque nation des hommes qui en représentent l'esprit au plus haut degré : ce sont les grands capitaines et les grands philosophes. Les premiers assurent aux idées d'une nation le succès et la conquête; il faut qu'ils en représentent l'esprit puisqu'elle leur confie ses destinées. Les guerres ne sont jamais que des luttes d'idées. Il faut se défier de la sympathie qui pourrait nous porter vers le vaincu : le bon droit est toujours du côté du vainqueur. L'esprit d'un peuple et d'une époque est représenté dans la philosophie sous sa forme la plus pure, la plus claire, la plus complète. Les autres éléments, l'art, la religion, l'industrie, n'expriment cet esprit que d'une manière infidèle. Toute l'histoire de l'Inde s'explique lorque nous voyons dans sa philosophie dominer le panthéisme et le fatalisme. L'esprit de la Grèce est tout entier dans le mouvement de sa philosophie depuis Socrate. Toute l'histoire du XVIe et du XVIIe siècle se trouve réfléchie dans la philosophie de Descartes; toute celle du XVIIIe dans les principes de Condillac et d'Helvétius. Il y a identité entre la philosophie et l'histoire de la philosophie. Tous les éléments que l'on trouve dans la conscience, on les retrouve dans l'histoire des systèmes philosophiques; chaque doctrine représente un élément auquel elle donne une importance exclusive. Une analyse profonde des lois de notre nature peut même nous faire découvrir *à priori* dans quel ordre les systèmes philosophiques doivent se succéder. L'erreur ne consiste jamais que dans l'adoption exclusive d'un principe vrai. La vérité nous apparaît tout entière, quoique confusément, dans l'aperception spontanée que nous en avons. La réflexion sépare les éléments de la pensée et les considère successivement. Elle peut prendre un élément partiel du phénomène complexe de la pensée pour la pensée entière et le phénomène total. C'est là la source de toutes les erreurs.

Les peuples et les systèmes se succèdent, mais l'humanité leur survit. Leur mission est de représenter un principe vrai, mais exclusif. Il ne faut pas voir dans l'histoire une simple succession de faits ni une vaine fantasmagorie : l'histoire a un plan, un but; elle est une manifestation des desseins de la Providence. La pensée de l'optimisme historique doit être regardée comme la plus grande conquête intellectuelle de notre âge. La Divinité est partout; les lois de la nature humaine, celles de la nature extérieure et de l'histoire, ne sont qu'un reflet de l'essence divine. On accuse les partisans de ce système de panthéisme et d'athéisme, mais ils peuvent renvoyer ce reproche à leurs adversaires. Nier le système de l'histoire, nier son plan nécessaire et invariable, c'est nier la Providence divine.

Tels sont les principes énoncés par M. Cousin dans son cours de 1828; nous nous bornons à les rapporter, sans entrer dans leur examen. C'est surtout à cause de ces vues historiques que l'on a donné à son système le nom d'*éclectisme* (*voy.*). On a quelquefois attribué à ce mot une autre signification, celle d'une transaction et d'un principe intermédiaire entre le spiritualisme et l'empirisme. En ce sens on pourrait appeler éclectiques toutes les philosophies du monde. Quel que soit le point de vue de spiritualisme ou d'empirisme que l'on considère, on peut toujours le regarder comme un principe intermédiaire, si on le compare à des théories plus exagérées. Le nom d'éclectisme doit être conservé au système de M. Cousin à cause de ses vues sur l'histoire, sur le progrès de la philosophie, sur la succession des erreurs comme n'étant que la considération exclusive de principes d'une vérité partielle. Mais c'est moins un système entier qu'un principe particulier de la théorie de M. Cousin.

C'est aussi par ses principes sur l'histoire que M. Cousin se rattache aux doctrines de Schelling et de Hegel. On trouve dans l'une et dans l'autre le principe de l'identité de la philosophie et de l'histoire. On y trouve aussi le principe éclectique et syncrétique, mais moins développé et moins nettement formulé que dans le système de M. Cousin. Sous le rapport de la métaphysique proprement dite, M. Cousin se sépare de Schelling et de Hegel ; il se place à un point de vue entièrement différent. Le point de départ de Schelling est ce qu'il appelle l'*intuition intellectuelle de l'absolu :* c'est un savoir tout à fait immédiat et indémontrable qui nous donne la notion de l'absolu et en elle ultérieurement celle de toutes choses. Par ce principe Schelling s'est fait accuser, non sans quelque raison, de mysticisme; il présente l'intuition intellectuelle comme une sorte de don divin, apanage des vrais philosophes et tout à fait incompréhensible et insaisissable pour le reste des hommes. On dit ordinairement que le système de Hegel n'est autre chose que celui de Schelling renversé; on fait consister toute la différence entre les deux philosophes en ce que l'intuition intellectuelle, placée par Schelling au commencement de la philosophie, se trouve dans Hegel à la fin de son système, comme la conquête de la science dans son résultat dernier. Cette formule si souvent répétée est entièrement inexacte : Hegel n'admet, à proprement parler, aucune intuition intellectuelle. Son point de départ est purement logique. Il croit que de négation en négation, d'abstraction en abstraction, nous devons arriver à une conception qui est à la fois la conception pure, l'être pur et le néant. La philosophie doit ensuite suivre la méthode que Hegel appelle le mouvement *immanent* (développé seulement par lui-même) de la pensée. La conception se développe dans Hegel par un procédé que l'on pourrait assez bien comparer à la formation d'une avalanche : à chaque degré nouveau elle devient plus concrète; le point de départ est l'être pur égal au néant, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus abstrait et de plus indéterminé ; le dernier terme est l'esprit absolu, qui est le degré le plus élevé de la philosophie. M. Cousin admet l'intuition intellectuelle, mais il la regarde comme un fait de conscience, seulement plus difficile à saisir que les autres; elle n'appartient pas à une faculté spéciale, mais au degré le plus élevé et le plus pur de la raison.

Les doctrines politiques de M. Cousin ont le même caractère que ses théories philosophiques. C'est aussi une transaction entre les principes extrêmes. Il regarde la charte constitutionnelle de 1830 comme satisfaisant entièrement les besoins de l'esprit français dans notre époque. C'est en ce sens qu'il a essayé de donner la raison providentielle de l'événement de la bataille de Waterloo. Le résultat a été, suivant lui, d'affaiblir en France l'esprit démocratique et en Allemagne l'esprit absolutiste.

Les opinions religieuses de M. Cousin ont donné lieu à de vives discussions et ont paru à quelques personnes offrir de l'ambiguïté. Dans la nouvelle préface de ses Fragments il a exprimé sans détour toute sa pensée sur ce sujet. Il déclare qu'il croit au christianisme et à l'Église catholique. Seulement il ne peut pas, sous peine d'abdiquer la science, renoncer à donner à la philosophie une base rationnelle et indépendante. Il fait profession de croire que la vraie philosophie, en développant ses doctrines sous les formes qui lui sont propres, doit se rencontrer avec les dogmes de l'orthodoxie catholique. C'est à la philosophie qu'il appartient de pénétrer les mystères chrétiens, de les convertir en doctrines scientifiques, de faire passer à l'état d'idée tout ce qui était pur symbole dans l'ancienne orthodoxie. Il ne s'agit point pour M. Cousin de renoncer au catholicisme, mais seulement de le faire arriver à la conscience de lui-même.

Depuis la révolution de juillet des attaques violentes ont été dirigées de différents côtés contre M. Cousin. Il ne nous appartient pas d'apprécier la valeur des reproches qui lui ont été adressés. Nous ne pouvons pas cependant ne pas rappeler un fait qui prendra une place importante dans les annales de la philosophie moderne : c'est la réponse adressée en 1835 par M. de Schelling aux adversaires de M. Cousin, réponse qui a été traduite en français par M. Willm. Le philosophe allemand rompit un silence de dix-sept années pour se constituer le défenseur de M. Cousin. La principale accusation dirigée contre lui était celle d'avoir copié les doctrines de Schelling et de Hegel : rien ne pouvait être plus péremptoire à cet égard qu'une réponse de Schelling lui-même ; elle nous semble devoir fermer la bouche aux ennemis de M. Cousin. AM. PRÉVOST.

COUSSINETS. (*Mécanique*.) Ce sont des demi-cylindres en cuivre ou en bois très-dur, souvent couverts d'un autre demi-cylindre, et dans lesquels sont maintenus et tournent les tourillons ou collets d'un axe de machine. Les pierres dures sont aussi de très-bons coussinets. Dans tous les cas, pour conserver les coussinets et éviter

un frottement nuisible à l'effet des machines, il convient d'y entretenir de la graisse non oxydable, de l'huile d'olive ou de pied de bœuf. Une graisse très-bonne dans ce cas consiste en un mélange de trois parties de saindoux et une partie de plombagine finement porphyrisée. X.

COUSTOU (Nicolas), statuaire, est né à Lyon, le 9 janvier 1658. A l'âge de 18 ans, il vint à Paris continuer sous la direction de son oncle Coysevox, ses études, que son père, sculpteur en bois, n'était pas en état de pousser plus loin. Il fit de rapides progrès à cette nouvelle école, et ce fut à 23 ans qu'ayant remporté le grand prix de sculpture à l'Académie, il alla consulter à Rome les ouvrages des anciens, et surtout ceux de Michel-Ange et de l'Algarde, qu'il comprenait mieux. C'est à cette époque qu'il sculpta la copie de l'*Hercule Commode*, conservée à Versailles, et dont l'exécution accuse une liberté de modelé ne rendant pas toujours fidèlement l'original. A son retour de l'Italie, où il ne resta que trois années, Coustou travailla pour les jardins de ces maisons royales que la magnificence du chef de l'État se plaisait à décorer de toutes les richesses que les beaux-arts pouvaient offrir alors. Une réputation justement acquise lui ouvrit, en 1693 les portes de l'Académie, à laquelle il présenta pour morceau de réception un bas-relief exprimant la joie des Français à l'occasion du rétablissement de la santé de Louis XIV. Le groupe de la *Seine* et de la *Marne*, figures de 9 pieds de proportion, autour desquelles on voit des enfants chargés des attributs de ces deux rivières, qui se joignent, est une production remarquable par la manière large et habile dont elle est traitée. Le jardin des Tuileries, où se trouve cette œuvre capitale, possède également quatre autres statues de Nicolas Coustou : le *Jules César*, deux *Vénus*, l'une tenant en main une colombe, et l'autre tirant une flèche du carquois de son fils, qui se tient auprès d'elle; enfin un chasseur assis sur un tronc d'arbre et ayant son chien à ses pieds. Ces marbres, où l'on voudrait moins de lourdeur dans les formes, n'ont pas toute la noblesse désirable, mais ils sont empreints d'un grand caractère de vérité, et de cette beauté de travail que l'on observe généralement dans les sculptures du siècle de Louis XIV. Le groupe des tritons de la cascade de Versailles atteste la facilité du talent fécond de cet artiste; mais c'est principalement dans sa *Descente de croix*, ornant le fond du chœur de Notre-Dame, à Paris, que brille tout l'éclat du ciseau de Coustou : cette riche composition, connue sous la dénomination du *Vœu de Louis XIII*, est d'un ensemble grandiose, qui émeut par la force et la diversité d'expressions caractérisant chaque acteur de cette scène majestueuse. La même église renferme un *Saint Denys* et un crucifix que l'on doit au même auteur. On cite encore parmi les travaux de Nicolas Coustou, le tombeau du prince de Conti, une figure en bronze de la *Saône*, de 10 pieds de stature, et le *Passage du Rhin*, bas-relief qu'il était près d'achever, lorsque la mort vint le frapper en 1733, le 1er jour de mai. — Le monarque français, qui mettait sa gloire à récompenser le mérite, même étranger, n'oublia pas l'homme qui contribuait si puissamment à illustrer son règne : il lui fit donner d'abord une pension de 2,000 livres, à laquelle on réunit plus tard celle de 4,000 livres, que Coysevox recevait pendant sa vie. La ville de Lyon s'empressa de payer un modeste tribut à celui qu'elle avait vu naître, et les 500 liv. qu'elle lui faisait remettre chaque année, à titre d'encouragement, sont une preuve de toute sa sollicitude pour lui. — Le style de Coustou est agréable plutôt que grandiose et simple, ainsi que celui des chefs-d'œuvre antiques : il y a un certain laisser aller dans les ouvrages du sculpteur moderne. Ses formes, tout en ayant une sorte de pureté, manquent souvent d'élégance; mais il n'est guère possible de mieux travailler le marbre que cet artiste ne l'a fait, et s'il n'eût pas accordé tant de concessions au goût dominant de son époque, il se fût élevé bien plus haut encore dans l'estime des amis du beau.

Guillaume Coustou, frère de Nicolas, naquit en 1678, à Lyon, et suivit les leçons de Coysevox, ainsi que son aîné, qu'il a dépassé dans la carrière semblable que tous les deux ont suivie. Appelé par concours à jouir de la pension de Rome, il ne rencontra que déboires et misères dans cette ville, et fut obligé, pour y vivre, de travailler pour le compte du statuaire Legros, qui s'y trouvait occupé. Quand Guillaume revint en France, l'Académie le reçut au nombre de ses membres. Il était d'usage en entrant dans ce corps que chaque élu offrît un ouvrage comme titre de réception : l'*Hercule sur le bûcher* fut son offrande. On retrouve d'heureuses inspirations de l'Atalante antique dans la figure de *Daphné*, qui faisait pendant à celle d'*Hippomène* dans les délicieux jardins de Marly, que déjà Coustou avait enrichis d'un groupe de l'*Océan* et de la *Méditerranée*, conception tout à la fois recommandable par la disposition et l'exécution de ses diverses parties. La ville de Lyon montre avec orgueil une statue du *Rhône*, en bronze, et de dix pieds de proportion, ornant le vestibule

de l'hôtel de ville, et faite par celui dont elle a vu la naissance et les débuts. Son *Bacchus* et son bas-relief représentant Jésus-Christ dans le temple au milieu des docteurs, tous deux placés à Versailles, sont d'une facture aisée et large. L'hôtel des Invalides à Paris possédait anciennement, en outre des figures de *Mars*, de *Minerve*, d'*Hercule* et de *Pallas*, un beau bas-relief de la main de Coustou, et qui décorait l'une de ses portes : on y voyait Louis XIV à cheval et deux Vertus assises à ses côtés. La simplicité de la composition, le mouvement des figures, et les oppositions résultant de l'effet général, y faisaient heureusement ressortir tout le génie de l'auteur. Le fronton du château d'eau, vis-à-vis le Palais-Royal; *Louis XV entre la Justice et la Vérité*, dans la grande chambre du palais de justice; les statues de *Louis XIII* et du *cardinal Dubois*, sont cités parmi les productions les plus estimées de Guillaume; mais ce qui lui assure à jamais un haut rang dans l'histoire des sculpteurs de notre pays, ce sont ces deux groupes admirables placés à l'entrée des Champs-Élysées : un cheval qui se cabre et un écuyer qui le retient, tel est le thème de chacun de ces deux pendants, pleins de goût et de vie. Le bonheur avec lequel il a vaincu la difficulté d'une répétition fait le plus grand honneur à l'esprit ainsi qu'au jugement de Coustou : l'action des chevaux et des cavaliers cherchant à les maintenir est parfaitement rendue par la disposition des figures et l'expression bien sentie qui caractérise les efforts antagonistes des hommes et des animaux. Ces belles compositions avaient été commandées pour l'abreuvoir de la terrasse de Marly : c'est de cet endroit qu'elles ont été tirées pour occuper la place où elles sont maintenant. Guillaume Coustou a produit beaucoup d'ouvrages, qui se distinguent par une grande recherche de la nature et la suavité d'un habile ciseau. On a peine à concevoir une existence aussi laborieuse, lorsque l'on songe que cet artiste a, dans les premiers temps de sa jeunesse, employé pour d'autres son fertile talent, et que les fonctions de directeur de l'Académie de peinture et de sculpture, qu'il exerça plus tard, durent nécessairement lui enlever encore une partie des moments que ses inclinations natives le portaient à consacrer exclusivement aux beaux-arts. Guillaume Coustou a terminé sa brillante carrière à Paris, le 22 février 1746.

Guillaume Coustou, fils du précédent, est né à Paris en 1716. Moins renommé que son père, il a néanmoins laissé des preuves d'un mérite d'autant plus recommandable qu'il a dû subir plus impérieusement encore que ses prédécesseurs l'influence du mauvais goût qui commençait à s'introduire dans les arts du dessin : il n'avait que 19 ans lorsqu'il obtint le premier prix de sculpture, et passa à Rome en qualité de pensionnaire du roi. De retour en France, il aida son père; et plusieurs travaux personnels lui ayant valu quelque célébrité, l'Académie l'admit dans son sein en 1742, sur la présentation d'un *Vulcain attendant les ordres de Vénus pour forger les armes d'Énée*. En 1746, il fut élu professeur de l'école, puis recteur, et enfin trésorier de la compagnie à laquelle il appartenait. L'*Apothéose de saint Xavier*, pour les jésuites de Bordeaux, les statues de *Mars* et de *Vénus*, que le roi de Prusse lui commanda, et surtout le mausolée du dauphin, qu'il exécuta pour la ville de Sens, montrent tout ce que l'on était en droit d'attendre de Guillaume Coustou, s'il n'eût écouté que les dispositions rares qu'il avait reçues de la nature; mais, peu persévérant dans sa marche, il s'abandonnait trop aisément à la paresse, et confiait presque constamment la confection en marbre de ses modèles à des sculpteurs peu favorisés de la fortune, et n'apportant pas dans leur travail la chaleur que l'inventeur y aurait fait passer. Ainsi c'est un nommé Dupré qui a presque entièrement sculpté le fronton de Sainte-Geneviève, entrepris par Coustou. Un bas-relief en bronze de la *Visitation*, dans la chapelle de Versailles, ainsi que la figure de saint Roch, dans l'église de ce nom à Paris sont dus au ciseau de Coustou, qui mourut le 13 juillet 1777, quelques temps après que le roi lui eut envoyé le cordon de Saint-Michel. Delestre.

COUT, substantif du verbe *coûter*. Le mot *coût* est un terme de pratique et ne s'emploie qu'au palais. Le *coût d'un acte* exprime la dépense qu'il faut faire pour se le procurer, c'est le montant de ce qu'il *coûte*; mais ce terme ne s'applique rigoureusement qu'aux déboursés d'absolue nécessité, tels que le papier timbré, frais d'expédition, droit d'enregistrement : il ne comprend pas les honoraires. Ainsi, le *coût* d'une sentence d'un arrêt, et en général de tous actes, est la somme qu'il faut de toute nécessité payer pour l'avoir en main : c'est ce que l'on exprime plus spécialement encore par l'expression de *loyaux-coûts*. Cette dernière locution est consacrée pour déterminer le montant des remboursements qui sont à faire dans divers cas de *subrogation légale*. La partie qui se fait subroger dans les droits d'un tiers, même malgré lui (comme cela avait lieu autrefois dans toutes les actions en retrait, et comme cela se

pratique encore pour le *retrait successoral* et le *retrait litigieux*, qui ont survécu a l'abolition de tous les autres retraits), en prenant à son profit le contrat fait au profit d'un tiers, est obligée de rembourser à ce dernier la totalité de ce qu'il a déboursé pour le contrat, mais elle ne doit que ce qui était rigoureusement exigible : elle rembourse les *loyaux-coûts* seulement. TEULET.

COUTEAU (du latin *culter*). C'est en général une lame tranchante; les plus simples sont fixes sur le manche, qu'on ne peut en sorte porter sur soi qu'en mettant la lame dans un fourreau. Les couteaux à lame mobile ont un manche formé le plus souvent de plusieurs pièces, assemblées avec des clous rivés, et qui laissent entre elles une rainure ou fente dans laquelle se loge le tranchant de la lame, quand on ferme le couteau. — Les balanciers appellent COUTEAUX les chevilles d'acier qui sont fixées, à angle droit, au milieu et vers les extrémités d'un fléau, sur les arêtes desquelles sont suspendus les plateaux de la balance : l'instrument oscille sur le couteau du milieu. — Les horlogers appellent *suspension à couteau* le système dans lequel le pendule qui règle une horloge oscille sur l'arête d'une pièce semblable aux couteaux d'une balance : cette pièce est fixée vers l'extrémité supérieure de la tige qui soutient la lentille du *pendule*.

Dans les sacrifices, le *couteau*, qui a joué un si grand rôle chez les anciens, était un instrument pointu ou tranchant sans pointe, dont les victimaires se servaient pour égorger ou dépouiller les victimes : ils en avaient de plusieurs espèces. — Le plus connu était le *secespita*, glaive aigu et tranchant, qu'ils plongeaient dans la gorge des animaux, et dont la figure, suivant la description de Festus, approchait de celle d'un poignard. — La seconde espèce était le couteau à écorcher les victimes (*culter excoriatorius*), qui était tranchant, mais arrondi par le haut en quart de cercle. On faisait ceux-ci d'airain, comme l'étaient presque tous les autres instruments des sacrifices; les côtés du manche en étaient plats, et à son extrémité était un trou qui servait à y passer un cordon, afin que le victimaire pût le porter plus aisément à sa ceinture. — La dissection ou partage des membres de la victime se faisait avec une troisième espèce de couteaux, plus forts que les premiers, et emmanchés comme nos couperets : c'est ce qu'ils appelaient *dolabra* et *scena*. On en voit sur les médailles des empereurs, où cet instrument est un symbole de leur dignité de grand pontife; les cabinets des antiquaires en conservent encore quelques-uns. DICT. CONV.

COUTELIER. (*Technologie*.) On nomme ainsi l'artisan qui fabrique, le marchand qui vend, entretient et répare les couteaux, les ciseaux, ainsi que les rasoirs, les canifs et autres instruments tranchants de ce genre. Le nom est dérivé de *couteau* (*culter*), car les couteaux forment la plus grande partie des objets qu'ils fabriquent ou qu'ils vendent. Les couteaux prennent des noms différents selon leur forme et la manière dont ils sont montés, et même en raison de l'usage auquel ils sont destinés. Un bon coutelier doit être à la fois bon forgeron et adroit limeur, en même temps que bon trempeur; de plus, il faut qu'il sache travailler des matières très-différentes, telles que les diverses sortes de bois, la corne, l'ivoire, l'écaille, la nacre de perle et autres dont il embellit ses manches. Enfin il doit savoir braser et manipuler les métaux précieux. D'autre part, la fabrication des instruments de chirurgie, par exemple de ceux qui servent au broiement de la pierre dans la vessie, les scies *de Heine* et autres appareils compliqués qui appartiennent à l'art du coutelier, lui assurent un rang honorable dans l'ordre des professions mécaniques.

Parmi les principaux outils qui doivent garnir l'atelier d'un coutelier doivent figurer l'enclume à bigorne d'un côté et à talon de l'autre, des tenailles, des marteaux de toutes sortes, des meules de diverses dimensions, des polissoirs de différentes grandeurs, des brunissoirs, des forets, des archets, des pierres à aiguiser, à repasser, à affiler, de grands étaux et des étaux à main, etc. Outre une forge ordinaire, le coutelier doit avoir encore un fourneau à moufle, afin d'y faire chauffer sa lame après qu'elle est dégrossie à la forge et séparée de la barre d'où il l'a tirée. C'est dans ce fourneau à moufle qu'il la fera rougir pour la tremper, et il ne faut pas oublier que la bonté des lames est la partie importante de cet art, et qu'elle dépend presque entièrement de la trempe. Quant aux manches, ils ne sont qu'une affaire de goût. Pour les grosses pièces ou couteaux *communs*, le coutelier emploie ordinairement des *étoffes* qu'il fabrique lui-même ou qu'il achète toutes prêtes dans les usines où se fabrique l'acier. Quant aux pièces délicates, il emploie à leur confection l'acier dont il approprie la qualité aux divers ouvrages. Dans tous les cas il devra choisir sa matière, ne pas l'altérer par la forge, et *tremper* dans l'eau la plus froide possible, en ayant soin de ne donner à l'acier que la chaleur nécessaire.

C'est à l'aide d'une longue étude et d'une expérience réfléchie, et non par les recettes empiriques de quelques artisans peu instruits, que le coutelier apprendra à bien travailler et à posséder la science de l'acier.

Parmi les rasoirs, on distingue en coutellerie: damas en petits grains blancs et damas à grands dessins. Ces deux variations s'obtiennent également en aspergeant plus ou moins les lames d'huile et en les plongeant ensuite dans l'acide nitrique. Parmi les couteaux, on distigue le couteau *courbe*, instrument de chirurgie qui servait, dans les amputations à couper les chairs; sa forme est celle d'un demi-croissant; le couteau *droit*, employé également en chirurgie pour les amputations; le couteau *lenticulaire*, qui sert dans les opérations du trépan : sa tige d'acier a deux pouces et demi de long; le couteau *à crochet*, qui est employé dans les accouchements laborieux; le couteau *à chapelier*, dont il y a deux sortes : l'un qu'on appelle le *grand*, ressemble au tranchet de cordonnier et sert à arracher les jarres, tandis que le second a une serpette dont le tranchant se trouve sur la partie convexe; il rase les peaux pour conserver les poils. Le couteau à couper l'argent a la forme de celui de table, seulement il est toujours pointu ; celui à hacher sert au doreur et à l'argenteur : il a la lame courte et large. Parmi les ciseaux, les principaux sont : ceux à rogner les ongles, dont les lames sont courtes, larges et fortes; les ciseaux à couper les cheveux, à lames longues et non pointues ; ceux des couturières, ceux à découper, etc. Outre ces divers instruments, le coutelier fabrique aussi les grattoirs, canifs, poinçons, les fusils pour donner le fil aux couteaux, les tire-bouchons et autres petits instruments de même qu'une sorte de tire-bouchons nommée *à cage*, l'un des instruments les plus ingénieux de la coutellerie.

Pour polir ses ouvrages, le coutelier emploie diverses substances qu'il désigne sous le nom de *potées*; presque toutes elles doivent être en poudre impalpable : c'est là une condition de rigueur. Ces substances sont : 1° la moulée, qui se trouve au fond de l'auge de la meule, et sert pour emporter les gros traits sur les cornes, l'ivoire, les os, l'écaille, les bois durs, etc.; 2° le charbon de bois blanc, qu'on emploie sans être réduit en poussière pour les cornes et métaux; 3° le blanc d'Espagne, pour finir les ouvrages; 4° le tripoli, pour toute matière; 5° la pierre ponce, pour adoucir; 6° l'émeri, pour adoucir et polir les métaux; 7° la potée d'étain; 8° le rouge d'Angleterre, qui convient au fer et à l'acier; 9° la potée d'acier, seule ou mêlée à la potée d'étain, polit très-bien l'acier trempé. On peut se servir également, pour polir, des pierres du Levant, d'une pierre verdâtre de Bohême, de la pierre sanguine ou du brunissoir, outil d'acier.

Pour les manches de divers objets de coutellerie, on emploie des cornes de bœufs, de moutons, de béliers, de boucs, d'élans et de cerfs; mais il ne faut se servir de la corne qu'après l'avoir laissée sécher pendant trois à quatre mois. Les bois des Indes, les bois français, etc., de même que la baleine, l'écaille, l'ivoire, les os, le marbre, la porcelaine, la laque, l'aventurine, l'agate, etc.; enfin l'or, l'argent, le cuivre et tous les métaux naturels ou alliés entre eux, fournissent des manches au coutelier.

La coutellerie anglaise (Birmingham, etc.) est célèbre; en Belgique, la ville de Namur, et en France, les villes de Langres et de Châtellerault sont renommées pour la même industrie. V. DE MOLÉON.

COUTHON (GEORGE), né en 1756, à Orsay, près de Clermont en Auvergne, était avocat dans cette dernière ville lorsque la révolution commença. Depuis longtemps déjà il était affligé d'une infirmité qu'il avait rapportée d'un rendez-vous nocturne et qui le privait de l'usage de ses jambes. Il n'en avait pas moins conservé une activité extraordinaire qui ne l'abandonna jamais dans le cours de sa carrière politique. Élu en 1790 président du tribunal du district de Clermont, il fut, l'année suivante, envoyé par ses concitoyens à l'Assemblée nationale législative, et dès son début il se plaça parmi les ennemis les plus acharnés de la royauté, saisissant toutes les occasions de diriger une nouvelle attaque contre le roi, les ministres ou les prêtres. Ce fut lui qui, le premier, demanda la suppression des mots *sire* et *majesté*. Il se déchaîna aussi avec force contre les émigrés, et demanda à grands cris la déchéance de Monsieur aux droits de la régence, et la mise en accusation des autres membres de la famille royale. Mais il fut bientôt forcé de quitter Paris pour rétablir sa santé, et il n'eut pas la triste satisfaction d'être témoin de la journée du 10 août 1792, qui répondait si bien à ses vœux et à ses efforts.

Choisi de nouveau par le département du Puy-de-Dôme pour siéger à la Convention nationale, Couthon y apporta les maximes du républicanisme le plus exagéré; il fut des premiers à provoquer le jugement de Louis XVI, et vota la mort sans sursis. Après cette terrible catastrophe, il eut un moment d'hésitation et sembla recu-

ler devant l'accomplissement des mesures sanglantes qui en devenaient la conséquence naturelle. Il fut sur le point de se rallier au modérantisme des girondins; mais effrayé de l'imminence des orages amassés sur leur tête, il se rejeta rapidement dans les rangs opposés et devint l'un des plus dévoués partisans de Robespierre et l'un des plus ardents persécuteurs de la Gironde. Le 2 juin 1793, il fit porter le décret qui ordonnait l'arrestation des députés de ce parti; puis par un retour simulé vers la modération, il voulut essayer de les sauver. Quelque temps après, on le fit entrer (10 juillet) au Comité de salut public (*voy.*) pour ranimer l'ardeur révolutionnaire de ce conseil suprême de gouvernement; et son premier soin fut de provoquer des mesures contre l'insurrection de Lyon, sans demander toutefois que la Convention déclarât cette ville en état de rébellion. Il fut désigné avec Châteauneuf-Randon et Maignet pour se rendre dans la malheureuse citée; et, comme si sa conduite devait toujours se trouver en opposition avec ses paroles, il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il commença cette œuvre de destruction que Collot-d'Herbois (*voy.*) devait poursuivre avec tant d'acharnement. Secondé par 60,000 hommes qu'il avait fait venir du département du Puy-de-Dôme pour en finir plus vite, il les fit porter sur la place Bellecour et donna le signal de la destruction en frappant avec un petit marteau sur un édifice, et lui adressant ces mots : *La loi te frappe*.

Après ce brillant exploit, Couthon hâta son retour à Paris et vint de nouveau se ranger parmi les prosélytes les plus fanatiques de Robespierre; mais déjà la tempête qui devait entraîner le dictateur était formée et menaçait nécessairement ses plus zélés partisans. En vain Couthon appuyait-il les mesures les plus propres à flatter les passions de la multitude : chaque jour de nouvelles accusations venaient fondre sur lui, et il lui fallut même se défendre du reproche d'aspirer au souverain pouvoir. Décrété d'accusation avec Robespierre et Saint-Just, il fut conduit à la Force. On connaît les détails de la fameuse journée du 9 thermidor, et l'on sait que Couthon, délivré par la commune et transporté à l'hôtel de ville, fut repris par les soldats de la Convention, et que, pour échapper au sort qui l'attendait, il se frappa d'un coup de poignard; mais la blessure n'était pas mortelle, et on le transféra à la Conciergerie, d'où il fut conduit avec ses compagnons à l'échafaud, le 10 thermidor (28 juillet), et exécuté comme eux. — La veuve de cet homme, surnommé la *Panthère du Triumvirat*, mourut en septembre 1843. DÉADDÉ.

COUTIL (*Technologie*), tissu très-serré en fils de chanvre, dont on fait des enveloppes pour traversins, lits de plumes, etc. Il y a des coutils dont la chaine est en fils de chanvre et la trame en fils de coton. — On ne connait pas la véritable étymologie de ce mot; on sait seulement que dans la basse latinité on appelait ces sortes de tissus *culcita*, d'où a bien pu être fait notre mot *coutil*.

Vigenère, dans ses *Commentaires sur César*, dit que *coutil* se dit en latin *cadurcum*, parce qu'anciennement on en fabriquait de fort bons à Cahors, ville du Quercy (aujourd'hui dép. de Lot-et-Garonne). X.

COUTRAS (BATAILLE DE), petite ville de France (Gironde), en 1587. L'accord conclu, par les soins du baron de Rosny, entre les rois de France et de Navarre contre le parti de la Ligue venait d'être rompu par les artifices de Catherine de Médicis. La guerre recommença avec vigueur entre les catholiques et les protestants. Le duc de Joyeuse, favori de Henri III, s'avança en Guienne contre les religionnaires, à la tête d'une brillante armée et d'une noblesse d'élite. Le roi de Navarre avait rassemblé à la hâte des forces pour conjurer l'orage qui le menaçait. Trop faible pour tenir la campagne et pour tenter sa jonction avec l'armée que les États protestants d'Allemagne envoyaient à son secours, il s'attacha principalement à jeter des garnisons dans les villes de son obéissance, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi en le fatiguant à faire des siéges. Ce prince avait combattu avec désavantage pendant une partie de l'été, lorsque l'absence de Joyeuse, que la crainte de perdre la faveur du roi ramenait à la cour, permit au prince de Condé, au sire de la Trémoille et au vicomte de Turenne de se joindre au roi de Navarre, et facilita la défection du comte de Soissons et du prince de Conti, qui prirent parti pour lui, quoique catholiques. Cette réunion égalisant les forces des deux partis, le roi de Navarre ne songea plus qu'à s'ouvrir un chemin par la Guienne, le Languedoc et le Lyonnais vers la source de la Loire, où il comptait rencontrer les troupes auxiliaires d'Allemagne. Cependant Joyeuse, triomphant de ses rivaux de cour, était venu reprendre le commandement de son armée. Pour s'opposer au dessein de son adversaire, il crut devoir sur-le-champ livrer bataille, sans attendre un renfort de troupes que le maréchal de Matignon lui amenait. A cet effet, il détacha Lavardin pour s'emparer du poste de Coutras,

situé au confluent des rivières d'Ille et de Dronne, sur les confins du Périgord; mais la Trémoille, plus diligent, l'avait prévenu, et il s'y maintint après une assez vive escarmouche. Pendant la nuit, le roi de Navarre fit passer à ses troupes la Dronne, qui le séparait de celles de l'ennemi, et le lendemain, 20 octobre, les deux armées étaient en présence. Celle de Joyeuse, où un grand nombre de jeunes gentilshommes, pleins de bravoure, mais sans discipline, servaient comme volontaires, resplendissait d'armes éclatantes et de riches uniformes; les vieux soldats du roi de Navarre n'avaient pour toute parure que du fer rouillé par la pluie; mais ils présentaient un front serré à leurs ennemis, qui gardaient mal leurs rangs. L'infanterie était à peu près égale des deux côtés : celle du duc était de 5.000 hommes, et celle du roi de 4,500; mais les protestants n'avaient que 1,200 chevaux, et la cavalerie des catholiques était deux fois plus nombreuses, et beaucoup mieux équipée. Après avoir rangé son armée en bataille, le roi de Navarre lui fit cette harangue : « Mes amis, voici une curée qui se présente bien autre que les butins passés; c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage en ses coffres; toute l'élite des courtisans est avec lui. » Puis, s'adressant aux princes de Condé, de Conti et de Soissons : « Souvenez-vous, leur dit-il, que vous êtes du sang de Bourbon, et, vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné. — Et nous, lui répondiront-ils, nous vous montrerons que vous avez de bons cadets. » La bataille s'engagea à neuf heures du matin; elle commença à l'avantage des catholiques. Lavardin et le capitaine Mercure, à la tête des chevau-légers et des Albanais, fondirent avec impétuosité sur les chevau-légers protestants, commandés par la Trémoille, et les mirent en déroute. Dans le même moment, Montigny venait prendre en flanc l'escadron des cuirassiers du vicomte de Turenne, qui commandait l'aile gauche, et l'ayant ouvert d'un bout à l'autre, il poussa à toute bride jusqu'à Coutras, où était le bagage de l'ennemi. La Trémoille et Turenne se replièrent sur l'escadron du prince de Condé. Le duc de Joyeuse, voulant profiter de la déroute de la cavalerie ennemie, s'avança avec ses gendarmes divisés en trois corps pour assaillir en même temps les escadrons du roi de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, qui commandait au centre. Les catholiques commençaient à crier victoire, et la bataille eût été perdue en effet pour les protestants si l'artillerie, qui venait d'être placée sur une éminence que le roi avait indiquée, n'eût commencé un feu terrible et si bien dirigé que chaque coup enlevait douze, quinze, et quelquefois jusqu'à vingt-cinq hommes; celle de Joyeuse, mal placée, ne tua, dit-on, qu'un gentilhomme du prince de Condé. Une charge vigoureuse, exécutée alors par le roi de Navarre et les deux princes, acheva de mettre le désordre dans les rangs ennemis. Les capitaines Montgommery, Belsunce et Charbonnière, qui commandaient la gauche et la droite de l'infanterie protestante, avaient mis en fuite les régiments de Tiercelin et de Picardie, et n'avaient pu empêcher leurs soldats d'en massacrer la plus grande partie par représailles de la défaite de Saint-Éloi, où deux régiments du roi de Navarre avaient été mis en pièces, sans qu'on voulût leur donner quartier. En moins d'une heure, trois mille hommes de pied, beaucoup de cavalerie, et plus de quatre cents gentilshommes périrent du côté des catholiques. Du côté des protestants, cinq gentilshommes seulement et deux cents soldats restèrent sur le champ de bataille. Joyeuse venait de rendre son épée à un capitaine nommé la Vignole, avec promesse d'une rançon de cent mille écus, lorsque la Mothe Saint-Héray, survenu en ce moment, le tua d'un coup de pistolet. Le roi de Navarre fit preuve de la plus grande habileté avant la bataille, par les dispositions qu'il prit pour poster avantageusement ses troupes et son artillerie. Il montra beaucoup de courage pendant l'action, et de générosité après la victoire. Pour se faire remarquer de ses soldats, il avait mis sur son casque un panache de plumes blanches; quelques-uns de ceux qui l'entouraient se mirent devant lui pour couvrir sa personne : « A quartier! leur cria-t-il, ne m'offusquez pas, je veux paraître. » Il fit plusieurs prisonniers de sa main; il saisit, entre autres, Châteaurenard, qu'il tenait embrassé en lui criant : Rends-toi, Philistin! » Un gendarme, venu au secours de ce dernier, le frappa rudement du tronçon de sa lance; mais le capitaine Constant délivra le roi en tuant le gendarme. Il renvoya presque tous les prisonniers sans rançon, et fit des présents à quelques-uns des principaux. Cependant cette victoire ne produisit aucun résultat pour les calvinistes. Abandonné de Condé et de Turenne, qui firent la guerre pour leur compte en Saintonge et en Périgord, le roi n'ayant pu marcher à la rencontre des troupes auxiliaires, se rendit en Béarn, pour mettre aux pieds de la comtesse de Guiche les drapeaux qu'il avait pris sur l'ennemi. Les Allemands, totalement défaits à Auneau par le duc de Guise, prirent parti dans les

troupes de la Ligue, et le roi de Navarre ne retira d'autre fruit de la bataille de Coutras que l'honneur d'avoir remporté la première victoire à la tête d'un parti toujours battu jusque-là dans les actions générales, sous l'amiral de Coligni et le prince de Condé. J. Lainé.

COUTUME. Droit coutumier. Avant l'invasion des barbares, les Gaules se trouvaient régies par le droit romain, modifié, il est vrai, par les anciens usages des habitants. Les barbares arrivèrent apportant, eux aussi, leurs usages; mais ils ne les imposèrent point tyranniquement aux vaincus. Ceux-ci conservèrent la jouissance de leur droit privé auquel ils étaient plus attachés encore qu'à leur droit politique. De leur côté, les barbares n'adoptèrent point le droit privé des Gaules, de telle sorte qu'on vit à la fois sur le même territoire deux législations civiles, comme aussi deux peuples bien distincts, deux nationalités qui, loin de tendre à une fusion générale, affectaient au contraire de se conserver l'une et l'autre intacte et sans mélange. Cette *personnalité* des lois était un résultat naturel de l'état social de ces temps-là, où dominaient les habitudes guerrières. Cependant le grand législateur Charlemagne entreprit de devancer le temps en hâtant le cours de la civilisation. Il voulut à la *personnalité* des lois substituer leur *territorialité*. Son vaste et puissant génie rêvait une loi générale pour tout le royaume, ainsi ramené à l'unité. Les *Capitulaires* doivent être envisagées comme un commencement d'exécution de ce grand projet; « mais, dit le savant M. Pardessus, Charlemagne brilla comme une grande aurore boréale au milieu des ténèbres d'une nuit épaisse; il n'eut point dans ses successeurs au trône des héritiers de son génie. La substitution de la territorialité à la personnalité des lois, que la volonté d'un grand homme semblait seule pouvoir commander, fut, au contraire, le résultat d'événements presque fortuits, et même une suite de la faiblesse, on pourrait dire sans exagération de l'anéantissement, de l'autorité royale. »

Les conquérants finirent par devenir moins nomades, si l'on peut s'exprimer ainsi; ils ne firent plus consister uniquement leurs richesses dans le pillage sans cesse renaissant des biens mobiliers; fixés sur le territoire et propriétaires d'immeubles, la territorialité des lois finit par l'emporter. Tout revêtit alors un caractère local; chaque portion de territoire, quant au droit civil, se trouvait complétement indépendante de toute autre. La justice était un droit du seigneur, et telle par conséquent que ce dernier la distribuait arbitrairement à ses sujets. La législation n'avait d'autre source et d'autre garantie que l'humeur changeante des habitants, seigneurs ou bourgeois; elle procédait uniquement des mœurs et des habitudes qui, dans leurs traits particuliers, varient incessamment. En conséquence le droit civil offrit ainsi peu à peu un amas de coutumes particulières dont il ne nous reste que très-peu de monuments antérieurs à saint Louis. Les *Établissements* de ce prince sont loin cependant de nous initier à la connaissance du droit coutumier; car ces Établissements se composent de perpétuels emprunts faits au droit romain. Les *Assises de Jérusalem*, antérieures aux Établissements de saint Louis et rédigées pour l'usage du royaume que les croisés instituèrent dans la Palestine conquise, ces *Assises* mémorables sont pour nous le seul et bien précieux document que nous puissions consulter avec fruit sur l'état de notre droit coutumier à son origine. Tout prouve en effet que les dispositions contenues dans les *Assises* avaient été empruntées aux usages de la France.

La grande époque des coutumes se rapporte au règne de Charles VII. Ce prince ordonna que toutes les coutumes du royaume fussent rédigées d'après un plan qu'indiquait l'autorité royale, et à l'exécution duquel Charles VII et ses successeurs ne cessèrent de veiller. Dans ce grand travail de la rédaction des coutumes on chercha le plus possible à les généraliser, à faire disparaître les contradictions trop choquantes que l'esprit de localité devait naturellement engendrer. Depuis cette époque, les coutumes, placées en quelque sorte sous le patronage immédiat du roi, échappèrent ainsi à l'arbitraire des seigneurs particuliers. Ce fut là une conquête bien importante du pouvoir monarchique. S'emparer premièrement de la législation civile pour arriver à la domination dans l'ordre politique était une conduite adroite que le succès a couronné. La féodalité, sans le lien du droit privé qui l'unissait intimement aux populations, dut subir l'effet d'un tel isolement : abandonnée pour ainsi dire à elle-même, elle périt sous les coups que les rois de France n'ont cessé de lui porter.

Les coutumes ne prévalurent pas dans le midi de la France, où le droit romain maintint son empire et devint l'unique règle des tribunaux. Ce partage de la France, quant à la législation civile (*voy.* Code), est infiniment remarquable et mérite d'être apprécié avec exactitude dans ses causes et dans ses effets. Nous renvoyons au mot Droit romain toutes nos explications à cet égard.

On comptait, avant le Code civil actuel, 60 coutumes générales, c'est-à-dire observées dans une province entière, et environ 300 coutumes locales, observées seulement dans une ville, dans un bourg et même dans un village. L'abolition de toutes ces coutumes, pour faire place à l'uniformité de législation, a été un des résultats de notre régénération politique qu'amena pour la France la secousse de 1789. Cependant la loi du 30 ventôse an XII porte ce qui suit : « A « compter du jour où le Code a été exécutoire, « les coutumes générales, les statuts, les règle- « ments, cessent d'avoir force de loi générale ou « particulière dans les matières qui sont l'objet « de lois composant le présent Code. » Cette disposition dernière annonce évidemment que les coutumes ne sont pas même aujourd'hui universellement abrogées. Il y a effectivement dans ces coutumes certains usages locaux, relatifs surtout aux matières forestières, usages dont le Code ne s'est pas occupé et qui ont conservé force de loi.

Le lecteur ne doit pas s'attendre qu'après avoir traité des coutumes considérées sous leur point de vue historique et général, nous en exposions l'économie particulière. C'est sous chaque mot du droit qu'il convient seulement de présenter, lorsque l'importance du sujet l'exige, les dispositions des lois anciennes relatives au mot en question. H. DE VIEL-CASTEL.

COUVÉE. *Voy.* INCUBATION.

COUVENT, en latin *conventus*, assemblée, réunion. C'est l'habitation des religieux ou des religieuses. On s'est servi pendant des siècles du mot *monasterium*, monastère, pour exprimer cette habitation. Dans le moyen âge on disait *covent* ou *convent*; ce mot est resté pour les assemblées de quelques religieux militaires, et on l'emploi encore dans ses dérivés, comme *conventuel*, etc.

On appelle *lieux réguliers* d'un couvent, l'église, le cloître, le cimetière ou les caveaux, etc.

Le mot de couvent se prend, non-seulement pour l'habitation d'une communauté religieuse des deux sexes, mais encore pour la communauté elle-même.

COUVERT. C'est le nom collectif qu'on a donné à tous les meubles nécessaires au repas. Cette expression ne s'appliquait, au XVIe siècle, qu'aux tables préparées pour les princes ou rois : « *Couvert*, a dit Nicot en son *Trésor de la langue française*, tantost est participe, tantost est substantif, et signifie or une contrée pleine d'arbres... or l'appareil de la table des rois et des princes pour leur dîner ou soupper. » Cet appareil, comme on le pense, a varié, et pour ne nous occuper ici que des peuples modernes, nous lisons dans Possidonius, dans Strabon, dans Tacite et plusieurs autres écrivains, que le *couvert* des Celtes et des autres nations barbares ne consistait que dans une peau de bête fauve étendue à terre, sur laquelle il plaçaient quelques vases d'argile ou d'airain qui contenaient les viandes par eux apprêtées. Leurs dents et un petit couteau qu'ils portaient à la ceinture étaient les seuls instruments à leur usage, et pour boire ils préféraient à tout la *corne* des bêtes sauvages qu'ils tuaient à la chasse. Leurs conquêtes en Europe, leurs fréquents rapports avec les Romains et les Grecs du Bas-Empire, furent cause qu'ils adoptèrent certains usages communs à ces nations, et, suivant le même Strabon, les Belges, après César, mangeaient presque tous à des tables et couchés sur des lits. — Ces premiers meubles une fois en usage, leur forme varia beaucoup : on s'appliqua principalement à orner le dessus des tables, à le polir, car tout d'abord on ne se servit pas de nappes. Charlemagne, au rapport d'Éginart, l'historien de sa vie, fit faire trois tables d'argent, qui se recommandaient plus encore pas leur travail que par leur matière : la première représentait Rome, la seconde Constantinople, la troisième les régions de l'univers alors connues; il en avait une autre en or. Ce luxe de tables se trouve encore chez plusieurs autres princes ecclésiastiques et séculiers. — Cependant, l'usage de les *couvrir* avec des nappes, la plupart de toile (bien qu'on ait quelques exemples de nappes en cuir et même en parchemin) ne tarda pas à s'introduire. Sous Louis le Débonnaire, elles étaient velues et peluchées, au rapport d'Ermold le Noir, poëte contemporain. On les nommait *doubliers* au XIIe et au XIIIe siècle, parce qu'elles étaient doubles comme celles de nos jours; au moins est-ce l'interprétation assez probable que donnent à ce mot MM. Legrand d'Aussy et Roquefort. — Les serviettes, si l'on en croit Montaigne, ne furent en usage que depuis son temps, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle; avant leur introduction, on s'essuyait avec la nappe, comme on le fait encore en Angleterre. Ceci fait comprendre pourquoi on avait un si grand besoin de se laver les mains avant et après le repas. — Si du linge nous passons aux autres meubles nous voyons que la vaisselle d'un simple bourgeois de notre époque eût été d'un grand luxe : il y a peu de temps encore, il n'était permis qu'aux très-grands seigneurs d'étaler sur leur table des *nefs* plus ou moins riches. On

appelait aussi un meuble d'argent en forme de navire, et qui contenait, outre des épices, les objets nécessaires au *couvert* de chacun. Ces nefs étaient souvent de la plus grande beauté, et les inventaires particuliers de nos rois en citent plusieurs dont la valeur était remarquable. Il ne faut pas oublier que dès le XIVe siècle, et avant même, les gens riches, quelle que fût d'ailleurs leur condition, mettaient beaucoup de luxe dans la vaisselle de table; et le poëte Eustache Deschamps, mort en 1420, parlant de tous les inconvénients attachés au mariage, dit : « Il vous faudra *pintes*, *pots*, *aiguières*, dressoir avec beaucoup de vaisselle, sinon d'argent, au moins de plomb et d'étain. » D'ailleurs, dans le commun usage de la vie, on ne servait pas, ainsi que de nos jours, plusieurs plats à la fois, mais un seul, auquel chacun puisait à son tour. Quant aux vases qui contenaient le vin ou toute autre boisson, ils étaient communément étalés sur le meuble nommé anciennement *dressoir, crédence*, au XVIe siècle, et de nos jours *buffet* (*voy.* ces mots).—Au XIVe siècle, chez les souverains et les riches seigneurs, au milieu de la table s'élevait une *fontaine jaillissante*. Elle fournissait pendant le repas le vin, l'hippocras et les autres liqueurs. Ordinairement il en coulait aussi de l'eau odoriférante qui parfumait la salle : quant aux gobelets ou vases à boire, ils variaient beaucoup. Les cornes d'animaux sauvages, dont nous avons parlé plus haut, furent longtemps connus chez les peuples du Nord; et sur les tapisseries de Mathilde, faites au XIe siècle, nous voyons encore ce meuble employé par les Normands. Nous trouvons ensuite les coupes de différentes formes et de divers métaux : le *hanap*, qui différait de la coupe, en ce qu'il était monté sur un pied plus élevé; enfin la verroterie, qui au XVIe siècle fut travaillée d'une manière si merveilleuse (*voy.* COUPE et VERRE). Les gobelets de cuivre et de bois et les *gourdes* surtout étaient encore d'un commun usage parmi le peuple. — *Couteaux*, *cuillères* et *fourchettes*. Nous avons déjà dit que les Celtes et les Germains séparaient leur viande avec un petit couteau qu'ils portaient toujours à la ceinture. Ce meuble continua à être fort commun, et nous voyons plusieurs villes de France célèbres pour leur fabrique en ce genre : Périgueux, Beauvais, furent très-connues dès le XIIe et le XIIIe siècle, et nous lisons dans la *Chronique Normande* que le duc Robert récompensa richement un coutelier de Beauvais, qui lui avait offert un chef-d'œuvre de son art. — Quant aux cuillers, Fortunat, qui écrivait dans le XIIe siècle, met au nombre des charités de la reine Radegonde l'action de cette reine, qui offrait à manger aux aveugles avec *une cuiller* ; et dans le testament de saint Remy il est parlé de *cuillers tant grandes que petites*. — Dans le roman de *Partenopex de Blois*, composé vers la fin du même siècle, on lit :

> Tables mises et doubliers,
> *Couteaux*, sallières, et *cuilliers*,
> Coupes, henas et escuelles
> D'or et d'argent.

Mais il n'est pas question de *fourchettes*. Ce n'est que dans un inventaire que le roi Charles V fit faire de son argenterie, en 1379, que l'on trouve ce meuble mentionné. A cette époque, il était fort petit et n'avait que deux branches, et on le faisait encore ainsi au XVIe siècle. Ce fut aussi dans ce même siècle que de grands changements eurent lieu dans les meubles de table. La *faïence* (*voy.*), qui fut découverte et dont l'usage fut porté si loin par le fameux Bernard de Palissy, remplaça bientôt l'étain, le fer et même l'argent. Sa fabrique, devenue aisée, rendit son prix assez modique. Il n'en fut pas de même de la *porcelaine* (*voy.*), qui, transportée d'Asie en Europe vers la fin du même siècle, fut pendant longtemps très-chère et d'une fabrication inconnue chez nous. C'est au XVIIe siècle que le baron de Boettcher, chimiste saxon, en découvrit le secret et le naturalisa en Europe. — Les lecteurs qui désireraient de plus longs détails sur ce sujet, que nous n'avons dû considérer ici que dans ses rapports généraux avec nos usages anciens et modernes, peuvent consulter le tome III de la *Vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy, et le livre de C. Muret : *Dissertation sur les festins des anciens Grecs et Romains* (la Haye, 1715).

LEROUX DE LINCY.

COUVERTE. L'antiquaire et l'amateur doivent également s'attacher à l'examen de *la couverte*, soit qu'ils étudient les antiques productions de l'Égypte et de la Grèce, ou que, cédant à l'influence du goût nouveau, ils recherchent dans un but de luxe et de décoration les bizarres et gracieuse porcelaines de la Chine et du Japon. L'usage de la couverte est le produit du perfectionnement dans la fabrication de la poterie, et tous les peuples l'ont connue et différemment employée. L'Égypte en couvrait les scarabées d'argile; la couleur de la couverte était alors grise, violette, brune, verte, blanche ou bleu de turquoise. La Grèce appliquait *la couverte ou l'émail* de ses vases après les avoir cuits très-légèrement, pour obtenir ce que nous appelons

le *biscuit*. Appliquée dans tout autre moment, la couverte se serait incorporée pour ainsi dire avec la terre, et aurait empêché d'exécuter avec une aussi grande délicatesse d'outil les dessins dont ces ouvrages sont ornés; tandis qu'il est aisé de l'enlever lorsqu'elle n'a reçu qu'une légère cuisson, ou plutôt de la découper sans qu'elle laisse la trace la plus légère. Cette couverte était faite avec une terre *bolaire*, la même qui est employée aujourd'hui pour la faïence, et que l'on désigne sous le nom de maganèse, ou *maganesia vitriariorum*. Cette matière était préparée et broyée parfaitement pour la mettre en état de s'étendre et de couler au pinceau, comme les émaux. Mais avant de mettre cette couverte noire sur leurs vases, les ouvriers étrusques avaient soin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire et fort approchante de celle de notre terre cuite. Ils prenaient cette précaution pour corriger la teinte naturelle et blanchâtre de leurs terres, qui ne produisait pas l'effet qu'ils aimaient à réaliser dans leurs plus beaux ouvrages : et le peintre ou le dessinateur ne commençait son travail que lorsque cette couverte rouge ou noire était entièrement sèche. — Quant aux porcelaines qui nous viennent d'Asie, on les reconnaît encore à la couverte. Ainsi, par exemple, la porcelaine dite *truitée* (ainsi désignée sans doute à cause de sa ressemblance avec les écailles de la truite), et qui est la plus ancienne de la Chine, se reconnaît à sa couverte gercée en mille manières, et à sa pâte fort grise. C'est ce genre de porcelaine que le comte de Lauraguais parvint à imiter parfaitement vers 1766, et l'on assure que la solidité de la couverte qu'il employait ne le cédait en rien à celle des Chinois. Les beaux produits en porcelaine de la Chine sont très-difficiles à distinguer de ceux du Japon, et la couverte sert encore à les faire reconnaître. La porcelaine du Japon a une couverte plus blanche et moins bleuâtre que celle de la Chine; il y a aussi moins de profusion d'ornements, et les bleus y sont plus éclatants. La porcelaine de la Chine, outre qu'elle est plus chargée de couleurs et ornée de dessins plus bizarres, a encore une couverte plus bleuâtre. La couverte glacée blanche et très-belle annonce la porcelaine dite *Chine moderne*; celle qui est en véritable émail blanc distingue le *Japon chiné*. Toutes les couleurs, à l'exception de l'azur, s'appliquent sur la couverte. Une manière particulière et assez familière aux Chinois de peindre la porcelaine, c'est de colorer la couverte tout entière, et il se fait des choses de fantaisie très-extraordinaires en ce genre. Ceux qui fabriquent des porcelaines doivent donc s'attacher surtout à avoir de belles couvertes, puisque de son plus ou moins grand degré de solidité et de la belle application dépend souvent la belle exécution des ornements et des peintures. CHAMPOLLION-FIGEAC.

COUVERTURE. (*Architecture*.) C'est la partie d'un édifice qui porte immédiatement sur le comble; avec ce dernier elle constitue le toit ou la toiture. Les anciens, comme dans presque toutes les parties de détail d'un édifice, ont apporté dans la couverture plus de perfection que les modernes. Tous les fragments d'antéfixes de tuiles trouvés en Grèce, en Italie et dans notre pays, sont là pour l'attester.

Pour bien établir une couverture, il est essentiel d'avoir égard à la pente du comble; qui doit être plus ou moin incliné, selon qu'il peut y avoir plus ou moins de pluie ou de neige, dans la contrée où le comble doit être établi.

Couverture en tuiles. L'emploi des tuiles pour couvrir les édifices est fort ancien : l'Italie surtout nous offre des restes de ce genre de couverture. Il se composait de larges tuiles plates rectangulaires portant dans le sens de la hauteur deux rebords. Elles étaient posées à côté les unes des autres, à recouvrement, et les joints montants étaient couverts de tuiles creuses, placées à recouvrement comme les plates, pour empêcher les infiltrations. Chaque rangée de tuiles creuses portrait à son extrémité un amortissement, nommé *antéfixe*, de terre cuite ou de marbre, et orné d'une palmette. L'Italie moderne a conservé ce système ingénieux de couverture; à Rome, maintenant, il est tout à fait pareil. En France, surtout dans nos provinces méridionales, les tuiles creuses ont été adoptées, mais sans les plates. Elles se posent sur des voliges jointives par files perpendiculaires à l'égout. A Lyon, où ces tuiles sont fort en usage, on donne à celles de dessous, formant rigoles, le nom de *chanées*, et celui de *chapeaux* à celles formant couvre-joint. On doit à M. l'ingénieur Bruyère l'emploi des tuiles creuses pour la couverture des abattoirs de Paris, ce qui n'a pas peu contribué à leur donner un caractère de solidité. Le mètre carré de cette couverture pèse de 75 à 80 kilogrammes. En Belgique, on emploie des tuiles à double courbure ayant la forme d'un S; elles sont munies d'un talon pour les accrocher aux lattes. Ces tuiles, appelées *pannes* [1], tiennent lieu, comme l'on voit, en même temps de *rigole*

[1] Sans doute de l'allemand *Pfannen*. S.

et de *couvre-joint*. On s'accorde à dire qu'elles forment une couverture assez médiocre, inférieure à celle qui se compose de tuiles creuses. Dans les pays d'une latitude septentrionale, on ne se sert guère que de tuiles plates qui peuvent se placer sur une grande pente [1]. On s'en sert beaucoup aussi à Paris. Celles de Bourgogne sont d'une excellente qualité ; le grand moule porte 11 pouces de long, 9 pouces de large et 6 lignes d'épaisseur. Elles ont un talon à un de leurs bouts pour les accrocher aux lattes. On reproche avec raison à cette couverture d'être très-lourde (elle pèse de 85 à 90 kilogr. par mètre carré) et de ne pas garantir parfaitement les greniers des infiltrations. Quelques industriels ont voulu apporter des changements à la forme et à la disposition des tuiles, mais ils n'ont pas obtenu de grands succès. Rien, à notre avis, n'est au-dessus du système des anciens.

Couverture en ardoises. A Paris et dans beaucoup de pays l'ardoise est employée pour couverture, comme fort légère et très-agréable par son air de propreté.

On croit que les anciens n'ont pas connu l'usage de l'ardoise.

L'ardoise s'attache sur des voliges avec deux ou trois clous; on lui donne ordinairement à Paris 0m,11 de pureau et dans les Ardennes 0m,08 ; ce dernier est préférable. Le modèle dont on se sert le plus généralement a 11 pouces sur 8. Les gelées, les vents, les pluies, contribuent beaucoup à détériorer ce genre de couverture, qui toutefois, entretenu régulièrement, peut durer une soixantaine d'années. L'entretien annuel du mètre superficiel est de 6 à 8 centimes; le poids de la même surface est de 19 kilogr.

Couverture en pierres. Toute pierre qui peut se scier en dalles minces convient à ce genre de couverture. Les Grecs en firent un fréquent usage dans leurs temples et autres monuments ; on en voit un exemple dans la Tour des vents à Athènes. De nos jours il est rarement employé. Saint-Pierre à Rome a une petite portion de sa couverture composée de dalles de *travertin* scellées avec un mastic gras et mou. Le dôme de Milan est couvert avec des dalles de marbre dont les jointures sont remplies avec un mastic coulé. En général, la couverture en pierre ne convient que pour les édifices importants couverts en terrasse.

Couvertures métalliques, en plomb, zinc, cuivre et fer.

Le plomb était autrefois employé fréquemment pour couvrir les grands édifices. Notre-Dame de Paris, les cathédrales de Saint-Denis, Reims, Amiens, en offrent des exemples. Pour cette couverture on prépare un plancher de voliges jointives destiné à recevoir des nappes d'une douzaine de pieds de longueur sur 6 de largeur et d'une ligne 1/2 d'épaisseur. Le recouvrement des nappes est de 3 à 4 pouces. Elles sont réunies à dilatation libre avec des agrafes maintenues dans les plis. Le mètre carré de cette couverture d'une ligne 1/2 d'épaisseur pèse 40 kilogr. Sa durée, lorsqu'elle est bien faite, est presque incalculable.

Le zinc, depuis 1815 qu'on est parvenu à le bien laminer, remplace généralement le plomb pour la couverture. On prépare pour sa pose, un plancher en voliges sur lequel on fixe des feuilles de 2 pied à 2 1/2 de large sur 7 à 8 de haut, avec des clous en zinc que l'on recouvre d'un petit chapeau soudé pour empêcher toute filtration. Afin de remédier à la dilatation assez considérable du zinc, on ne cloue les feuilles que par le haut, et dans le bas elles sont maintenues par des agrafes qui les empêchent d'être soulevées par le vent. Dans la pose du zinc sur une aire en plâtre ou en mortier, il faut avoir soin d'enduire celle-ci d'une couche de peinture butimineuse ou à l'huile ; car sans cette précaution l'affinité de la chaux pour les oxydes métalliques causerait promptement la destruction du zinc, qui en outre redoute le contact du fer et de la fonte. Ce genre de couverture jouit maintenant d'une préférence méritée, à cause de sa solidité presque égale à celle du plomb et de sa légèreté, son poids n'étant que de 6 à 7 kilogr. par mètre carré, et en même temps à cause de la modicité de son prix. Bien des édifices sont couverts de cette manière : nous citerons de très-grands hangars à Londres, Liverpool et Amsterdam, le théâtre à Bruxelles, des prisons à Cherbourg, un grand manége à Berlin, à Paris la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, les cases du marché au charbon faubourg du Roule, etc. Les principales usines qui fournissent du zinc laminé sont celles d'Imphy, de Romilly et de Gisors. Elles établissent l'épaisseur des feuilles suivant des numéros d'ordre. Les nos 14 et 15 de 5 points et 5 1/2 sont le plus communément employés pour la couverture.

Le cuivre forme une excellente couverture, mais dispendieuse. Les anciens, surtout les Romains, en ont fait un fréquent usage. Le grand principe de cette couverture, comme de toutes les autres en métal, est de parer à la dilatation. Pour parvenir à ce but on cloue seulement les

[1] On se sert de tuiles creuses (Dachpfannen) en Prusse, Courlande, Livonie, etc. S.

feuilles par le haut et dans le bas on place des agrafes qui relient la feuille supérieure à la feuille inférieure, pour éviter qu'elles ne soient soulevées par le vent et pour laisser en même temps tout le jeu nécessaire à la dilatation. Les joints montants sont réunis au moyen d'un bourrelet saillant à recouvrement. Lorsque la charpente est en fer, les feuilles sont accrochées avec soudure sur les châssis graticulés soutenus par les fermes. Quand on se sert de feuilles d'une faible épaisseur, l'expérience à fait connaître qu'il faut les étamer pour éviter le suintement de l'eau. A Paris les principaux monuments couverts en cuivre sont la Halle au blé, le prostyle du Panthéon, l'église de la Madeleine, la Bourse, couverte en feuilles de 4 points, la chambre des députés en feuilles de 3 point 1/5. Dans le commerce on distingue les feuilles de cuivre par des numéros, de manière à ce que le poids en livres de chaque feuille exprime son numéro. Ainsi le n° 20 est une feuille de 20 livres. Le mètre carré de cette couverture en n° 20 pèse 9 kilogr. 75 et coûte 23 fr.

Le fer est fort peu employé en France pour couverture; c'est dans les États du Nord, surtout en Russie, qu'on l'emploie à cet usage. Moscou, Saint-Pétersbourg et autres villes possèdent beaucoup de monuments couverts en tôle peinte Tout récemment, en France, les forges de Bèze (Côte d'Or) ont fabriqué des ardoises en tôle vernissée pour remplacer les ardoises fossiles. Nous avons vu ces espèces d'ardoises qui sont bien établies. Elles coûtent 5 fr. 60 cent. le mètre carré, prix plus élevé que celui des ardoises fossiles, qui est de 3 fr. 50 cent.; mais elles n'exigent qu'une charpente légère et presque pas d'entretien. On a fait aussi au Creusot et dans quelques forges du département du Doubs des tuiles en fonte, dont l'emploi n'a pas été adopté. L'effet en était satisfaisant, mais leur durée moins grande qu'on ne l'avait espéré. C'est en Angleterre que les couvertures en fer paraissent désormais devoir prendre plus d'extension. Des expériences ont été faites, il y a peu de temps, par M. Walker, à l'effet de se servir de feuilles de tôle cannelées et bombées pour couverture. Ce système présente à ce qu'il paraît une grande force. Dans les docks de Londres il y a un magasin de 225 pieds de long sur 40 de large couvert par une suite d'arcades formées de feuilles de tôle cannelées et rivées ensemble, reposant sur des colonnes en fer.

Couverture en mastic bitumineux. Ce système nouvellement adopté ne s'emploie qu'en terrasse. Le mastic se coule sur toile ou sur une aire en plâtre. La pente est de 25 millimètres par mètre et 35 au plus. Si l'on veut obtenir un bon résultat il faut lui donner une épaisseur de 12 millimètres et en outre couvrir sa surface d'un cailloutis.

Couverture en carton. Elle n'est guère adoptée qu'en Russie et en Prusse. Elle pourrait offrir quelques avantages dans les constructions légères et temporaires. Pour cette couverture on fait des feuilles d'un carton ainsi composé: une partie de pâte provenant de vieux papier; demi-partie de colle; une de craie; deux de terre bolaire; une d'huile de lin. Après la fabrication des feuilles on les passe au laminoire pour les rendre plus denses et les lisser. Elles se fixent avec des clous en cuivre et se peignent à l'huile après que les joints montants ont été remplis avec un mastic gras.

Couverture en bardeaux. Elle est employée dans nos départements du nord-est, se compose de petites planches en chêne remplaçant les tuiles et se posant comme celles-ci. Elle est légère, mais sujette au feu et à se pourrir. Pour remédier à ce dernier inconvénient il faut la peindre à l'huile.

Couverture en chaume ou en jonc. Ce genre de couverture, qui n'a pour lui que la légèreté et la modicité du prix, devrait être rejeté de nos campagnes, à cause des chances trop fréquentes d'incendie. On peut toutefois, pour prevenir ces accidents, se servir de l'espèce d'enduit proposé par M. le chef d'escadron d'artillerie Lamy[1]. ANT. DUMAS.

COUVERTURIER. (*Technologie*), artisan qui fait les couvertures de lit ou autres tissus de laine ou de coton affectés à différents usages, soit pour les hommes, soit pour les animaux. Les couvertures de laine, pour les lits, sont ourdies et tissées comme les draps; le plus ordinairement elles sont de couleur blanche, et se terminent, aux deux extrémités, par de grandes raies de couleur soit bleue, soit rouge, et enfin par quelques pouces de blanc. Elles portent sur les coins des dessins en couleur dont chaque fabricant varie la forme selon son goût particulier; et qui lui servent de marque. Sur les coins se trouvent également quelques barres qui indiquent leur grandeur et leur qualité. Elles se terminent, du côté des grandes raies, par les bouts de la chaîne, qui sont entrelacés et forment des espèces de franges. Lorsque les couvertures sont terminées et passées au foulon, elles ne sont livrées au commerce qu'auprès avoir été

[1] On trouve la description de cet enduit dans un n° de la *Sentinelle de la Nièvre*, année 1833.

travaillées par le pareur, qui les carde des deux côtés, pour en bien faire sortir les poils d'une manière égale; après quoi il les blanchit. Quelquefois, cependant, on les fait tondre, en sortant du foulon; mais il faut remarquer que la trame doit être peu tordue.

Les couvertures de coton se fabriquent de la même manière que celles de laine; elles ont, comme elles, les barres, les dessins de manufacture et les grandes raies de couleur; seulement le poil en est tiré à la carde au lieu d'être foulé, et le tissu en est croisé. Dans le royaume de Naples on fait des couvertures de côton, pour l'été, à poils non saillants : c'est simplement une grosse toile de coton, assez serrée, sur laquelle on voit des dessins grossièrement faits, obtenus par les *duites* de la trame, qui se bouclent en dehors tandis que s'opère le tissage. Parmi les fabriques de France où se confectionnent les couvertures, celle de Montpellier a joui longtemps d'une réputation toute particulière. C'est en 1787 que fut faite à Abbeville, par M. Pajot-Descharmes, la première des courtes-pointes en coton et à duites relevées. D'après son procédé et le métier dont il faisait usage, un seul homme pouvait confectionner aisément, en huit jours, une courte-pointe de grandes dimensions ou une couverture d'ornement. V. DE MOLÉON.

COUVRE-FEU, signal de la retraite et du repos donné le soir par le son d'une cloche ou d'un beffroi. C'était un usage très-ancien tant en France qu'en Angleterre : par corruption on disait aussi *sonner le carfou,* peut-être le gare-feu. On sait que Guillaume le Conquérant, après la conquête de l'Angleterre et les soulèvements qu'il y eut à réprimer, fit défense aux Saxons de quitter leurs maisons après le couvre-feu, sous des peines très-graves. Pasquier, dans le livre IV de ses *Recherches sur l'Histoire de France,* entre dans quelques détails sur l'usage du *carfou* au temps de Louis XI. SCHNITZLER.

COUVREUR (*Technologie*), ouvrier qui s'occupe de faire les couvertures en tuiles et en ardoises, les couvertures métalliques étant du ressort du plombier, ferblantier, etc.

On exige d'un couvreur beaucoup d'adresse de corps pour se rendre sur les points les moins accessibles des toitures. Une de ses qualités essentielles, c'est la probité; car fort souvent on ne peut aller vérifier son travail et en outre voir s'il a laissé intactes certaines parties de couverture qui ont de la valeur, comme arêtiers en plomb, gouttières, bavettes, etc.

Les principaux outils du couvreur sont : l'*enclume,* sur laquelle se taille l'ardoise; l'*essette,* espèce de petite hache ayant d'un côté une tête servant à clouer les lattes et de l'autre un tranchant recourbé propre à dresser la surface des chevrons et à couper les lattes; le *marteau,* pour tailler et clouer les ardoises; le *martelet,* destiné à tailler la tuile; le *tire-clou,* pour aracher les clous. Cet outil se compose d'une lame dentelée des deux côtés et ayant un manche coudé en fer. A ces outils il faut ajouter les échelles et les cordages. ANT. DUMAS.

COVENANT. Ce mot anglais, dérivé de *conventus,* a servi de dénomination aux protestants d'Écosse pour exprimer l'alliance qu'ils conclurent, en 1586, pour défendre la nouvelle doctrine à laquelle ils donnèrent le même nom, à l'instar de l'alliance (du *covenant*) formée jadis entre le peuple d'Israël et la Divinité; pour la défendre, disons-nous, contre les dangers dont, peu de temps après l'introduction de la réforme, elle semblait menacée de la part des Espagnols et de Philippe II. Après la réunion des couronnes d'Écosse et d'Angleterre, en 1603, les Stuarts favorisèrent l'Église épiscopale, dont la forme hiérarchique s'accordait mieux avec leur tendance au pouvoir absolu. Alors la constitution presbytérienne fut encore en péril et les partisans du calvinisme en Écosse se réunirent en une alliance plus ferme et plus intime ; et lorsqu'en 1637 la nouvelle liturgie, formulée sur celle de l'Église anglicane, devait être introduite, il y eut au sein du peuple des mouvements qui amenèrent des conférences secrètes et la conclusion d'une nouvelle alliance (1638). Dès lors la nation se trouva divisée en deux camps, les *covenanters* et les *non-covenanters.* Pendant les dissensions entre Charles Ier et le parlement (1643), une alliance solennelle (*solemn league and covenant*) prit naissance entre le parti protestant dominant en Écosse et le parlement anglais, ligue qui affermit l'indépendance de l'Église presbytérienne. Mais après la réintégration des Stuarts le *covenant* fut supprimé formellement (1663), ce qui toutefois ne servit qu'à affermir davantage dans leurs opinions particulières les partisans du presbytérianisme et à les exciter à de fréquentes résistances, jusqu'au moment de l'introduction d'une liberté de foi pleine et entière, en 1689. Aujourd'hui même il existe une secte nombreuse de partisans rigides du *covenant* en Écosse. X.

COWLEY. La vie et la mort de Cowley indiquent également un homme faible, fragile comme ces petites fleurs qui brillent sur les eaux tant que le ciel est calme et disparaissent au moindre souffle des vents. Malheureusement,

c'est à travers une révolution qu'il devait parcourir sa carrière. — Abraham Cowley naquit en 1618. Son père, commerçant de bas étage, étant mort avant que lui fût né, sa mère se trouva seule chargée du soin de son éducation, et le fit entrer au collége de Westminster; mais les maîtres du jeune Cowley ne trouvèrent en lui qu'un fort mauvais écolier. La lecture de *la Reine fée* de Spencer avait décidé de son goût pour la poésie, et déjà la grammaire lui semblait trop aride. « Tels sont, dit un de ses biographes, les incidents qui déterminent certaines facultés de l'esprit, certaines dispositions à un exercice, à un art, dispositions qu'on nomme communément génie; car le génie n'est autre chose qu'une puissante énergie de l'âme, dirigée accidentellement vers un objet préférablement à un autre. » — Comme Pope et Milton, Cowley bégaya des vers dès l'enfance. Il n'avait que 13 ans quand on imprima un volume de ses poésies, qui contenaient, entre autres sujets : *Les amours de Pyrame et Thisbé*, écrits à dix ans; puis *Constantin et Philétas*, composés à douze. C'est encore au collége qu'il fit sa comédie pastorale intitulée : *Énigme de l'amour*. — Sorti de Cambridge en 1636, Cowley se trouva immédiatement mêlé aux intrigues politiques qui commençaient d'agiter l'Angleterre. Aussi voyons-nous dans son biographe, que dès cette époque il crut nécessaire de se défendre d'avoir en rien contribué autrement que par le plan à la pièce intitulée *le Gardien*, pièce représentée devant le prince royal. Sept ans plus tard, devenu maître des arts, il fut forcé par le triomphe des parlementaires, de quitter Cambridge, et publia une satire intitulée *le Puritain et le Papiste*. Il partit après pour Paris; mais, rappelé en Angleterre par ses affaires et ses relations, il fut mis en prison par le nouveau gouvernement, et n'en sortit que sous le cautionnement du docteur Sarborough. A partir de ce moment, il plia presque sous le nouveau parti, et fit même une pièce de vers sur la *Mort de Cromwell*. Au retour du parti royaliste, il tenta tout ce qu'il put pour obtenir des récompenses. Ayant échoué, il écrivit une ode intitulée *la Complainte*, et comme cette pièce ne lui valut que des satires et des mortifications, il se retira dans le comté de Surrey; mais il n'avait pas une âme faite pour la solitude, et ne la supporta pas longtemps. Il mourut en 1667, dans sa 49me année. — Il est facile de juger, et dans les œuvres de Cowley, et dans ses préfaces, et surtout dans ses lettres recueillies et publiées par Brown, que ce n'était pas un esprit de premier ordre; quant à sa vie, nous en avons l'histoire écrite par le docteur Speal. Mais l'amitié a fait de cet ouvrage plutôt une oraison funèbre qu'une véritable biographie. G. Olivier.

COWPER (William), poëte didactique anglais, né le 26 novembre 1731 dans le comté de Hertford. Misanthrope dès son jeune âge, cette disposition ne fit qu'augmenter en lui à l'école de Westminster, où sa timidité lui suscita beaucoup de tourments. Des camarades plus forts que lui le maltraitaient et développaient par leur conduite brutale son malheureux penchant à l'anxiété, qu'il aurait été sans doute facile de combattre alors. Cowper étudia le droit; sur le point d'entrer en charge comme secrétaire de la chambre des lords, la peur irrésistible dont il fut saisi le força de renoncer à cette place. Il devint de plus en plus sombre; des idées dogmatiques étroites le tourmentaient; la terreur du jugement dernier avait frappé son esprit. Pendant sept mois il fut dans l'attente continue de se voir plongé dans l'abîme de l'éternelle damnation. La folie s'était déclarée; il guérit pourtant par les soins d'un médecin psychologue. Il se retira, en sortant de l'hôpital des fous, dans une ville du comté de Buckingham, où il se lia avec un ministre du culte qui partageait ses opinions dogmatiques : c'était en 1767. Dès lors Cowper s'adonna beaucoup à la poésie; il traduisit des vers de Mme Guyon, et fit paraître en 1782 une collection de ses propres ouvrages. On reçut ces poëmes très-froidement, malgré leur originalité : l'auteur y revient constamment sur les idées de *corruption*, de *grâce*, de *retour à Dieu*, etc.

Vers ce temps il connut une femme d'esprit, la veuve de sir Robert Austin, qui exerça sur son esprit maladif une salutaire influence. A la demande de lady Austin, il composa le poëme didactique *the Task* (la Tâche, en 1788), rempli d'admirables descriptions, de nobles pensées, d'un sentiment profond. C'était, depuis les *Saisons*, l'ouvrage qui enrichissait la langue poétique des images les plus neuves. Puis Cowper traduisit en vers blancs l'Iliade et l'Odyssée; les connaisseurs affirment que ce travail est plus fidèle que celui de Pope, mais que c'est là tout son mérite. Le pauvre poëte, en proie à une nouvelle mélancolie, tourmenté par des prédicateurs méthodistes, mourut dant le comté de Norfolk le 25 avril 1800. Cowper secoua le premier les chaînes du goût français, qui s'était imposé à la littérature de son pays depuis la fin du xviie siècle. Ses ouvrages forment la transition à la poésie anglaise moderne. La dernière

édition des œuvres de Cowper a paru à Londres et à Leipzig, en 1829. Sa biographie a été écrite par Taylor, Londres, 1833. John Johnson avait déjà publié sa correspondance en 2 vol., Londres, 1824. L. SPACH.

COXE (WILLIAM), auteur de plusieurs relations de voyages estimés et historien, naquit en 1747 à Londres, où demeurait son père, médecin célèbre. Après avoir reçu une brillante éducation à Éton et à Cambridge, il entra dans les ordres ecclésiastiques et fit de 1775 à 1779, comme gouverneur du jeune comte de Pembroke, un voyage dans la plus grande partie de l'Europe. Il n'attendit pas son retour pour publier ses *Sketches on the natural, civil and political state of Switzerland*, qui, après un second voyage, parurent retouchés sous le titre de *Travels in Switzerland, and in the country of Grisons* (Londres, 1779, 3 vol.). La 4e édition de cet ouvrage, 1801, 3 vol., est augmentée d'une histoire de la révolution de 1798. Ce voyage en Suisse a été traduit en français par Th. Mandar, Paris, 1790, 3 vol. in-8o, fig., et Lausanne, 1790, 3 vol. in-12. Devenu ensuite le mentor du jeune Whitbread, qui depuis fut un membre distingué du parlement, Coxe entreprit avec lui, en 1781, un second voyage dans le sud et dans le nord de l'Europe; et à peine fut-il de retour en Angleterre, en 1786, qu'il alla de nouveau visiter la Suisse et la France; puis, en 1794, il parcourut la Hollande, la plus grande partie de l'Allemagne et de la Hongrie. Il publia, sous le titre de *Travels into Poland, Russia, Sweden and Denmark* (Londres, 1784-1790, 3 vol. in-4o ou 5 vol. in-8o), les précieuses observations qu'il fit dans l'Europe septentrionale; et cet ouvrage, qui a eu six éditions en Angleterre, fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il en existe deux traductions françaises, l'une libre, de Mallet (Genève, 1786, 2 vol. in-4o ou 4 vol. in-8o), l'autre sans nom d'auteur (Paris, 1791, 2 parties in-8o). Il faut y ajouter le suivant : *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique, avec l'histoire de la conquête de la Sibérie*, tr. de l'anglais par Demeunier (Neufchâtel, 1781, in-4o et in-8o). William Coxe obtint depuis, en 1786, par l'influence de ses protecteurs, plusieurs bénéfices, et fut nommé, en 1805, archidiacre dans le Wiltshire. Pendant ses voyages il avait fait de riches collections pour préparer des tableaux historiques et statistiques de l'Europe; mais les changements survenus par la révolution française l'ont détourné de l'exécution de ce plan. Depuis cette époque, il consacra ses loisirs aux recherches historiques : il donna d'abord ses *Memoirs of sir Robert Walpole* (Londres, 1798, 3 vol. in-4o), suivis de *Life of Horatio lord Walpole* (Londres, 1802, in-4o). Plus tard parurent : *History of the house of Austria* (Londres, 1807, 3 vol. in-4o); *Historical memoirs of the Bourbon Kings of Spain* (Londres, 1813, 3 vol. in-4o, et 1815, 5 vol. in-8o), traduction française, de M. Henry, Paris, 1810, 5 volumes in-8o; et avec notes et additions de don André Muriel (Paris, 1827, 4 vol. in-8o), *Memoirs of John duke of Marlborough* (Londres, 1817-1819, 3 vol. in-4o). Pendant qu'il était occupé à ce travail, sa vue s'affaiblit tellement qu'il en résulta bientôt une cécité complète. Coxe supporta ce malheur avec fermeté, et, doué d'une mémoire fidèle, il dirigea avec beaucoup d'assurance le travail de ses collaborateurs, qui l'aidèrent dans la continuation de ses recherches. C'est ainsi qu'il termina *The private and original correspondance of the duke of Shrewsbury* (Londres, 1821, in-4o), et les *Memoirs of the administration of Henry Pelham* (Londres, 1829, 2 vol. in 4o). Il mourut avant l'impression de ce dernier livre, le 8 juillet 1828, dans son presbytère de Bemerton. L'histoire d'Autriche et la vie de Marlborough sont ses meilleurs ouvrages historiques, remarquables surtout par le choix et l'arrangement des matériaux puisés aux meilleures sources. Dans ses ouvrages concernant l'histoire d'Angleterre, il sut mettre à profit les documents conservés dans les archives et les papiers des familles illustres. CONV. LEX.

COXIE (MICHEL VAN), peintre, naquit à Malines en 1499. Après avoir appris les éléments de son art chez son père, qui exerçait aussi la peinture et qui était bien accueilli à la cour de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, il passa dans l'atelier de Bernard Van Orley qui venait de s'initier à l'art sous la discipline de Raphaël. Bientôt il alla s'inspirer lui-même devant les œuvres de cet illustre chef de l'école romaine, et il partit pour l'Italie. Son nom ne tarda pas à s'y répandre, grâce à une belle fresque, *la Résurrection de Jésus-Christ*, qu'il peignit dans l'église Saint-Pierre à Rome, et à plusieurs autres travaux remarquables. Sa réputation devint si grande qu'il fut invité par François Ier à se rendre à la cour de France et à se fixer à Paris. Mais il préféra le séjour de sa patrie et vint s'établir dans sa ville natale, où il fut reçu en 1539, dans la corporation des peintres. L'envie ne tarda pas à l'attaquer. Il s'était tellement approprié le style de Raphaël, qu'on lui reprocha

de copier ce maître et qu'on le flagella du nom de plagiaire. Mais la faveur du roi d'Espagne Philippe II rendit justice à son talent. Ce prince le nomma son peintre, fit rechercher tous les ouvrages de Van Coxie qui se trouvaient dans le commerce, et lui commanda plusieurs tableaux et une série de dessins pour les tapisseries destinées à orner l'Escurial. Parmi les peintures que notre artiste exécuta pour Philippe II, il y avait une magnifique copie du tableau à douze volets de *l'Agneau pascal* des frères Van Eyck, que possédait autrefois la cathédrale de Gand et que le roi avait vainement cherché à acquérir. Van Coxie travailla quatre ans à cette copie qui fut terminée en 1559, et qui, après avoir orné longtemps la chapelle de l'ancien palais à Madrid, fut morcelée de nos jours pendant la guerre de la Péninsule. Il s'en trouve aujourd'hui six volets dans la collection de S. M. le roi des Pays-Bas.

Les productions de ce maître étaient extraordinairement recherchées, aussi il se trouva bientôt à la tête d'une grande fortune. « Sa maison, dit un de ses biographes, était un véritable musée; on y voyait non seulement un grand nombre de ses propres tableaux, mais encore les meilleures productions de ses contemporains de toutes les nations. » Cependant les troubles religieux qui agitèrent les Pays-Bas durant une grande partie du XVIe siècle, ne laissèrent pas Malines en repos. Van Coxie se trouva mêlé malgré lui à ce grand mouvement, dans lequel il embrassa la cause du roi. Aussi, le duc d'Albe, autant par respect pour le talent de ce peintre, que par considération pour ses opinions, l'exempta des logements militaires et des services que le magistrat de Malines exigeait de lui. Mais ces troubles mêmes devinrent pour lui le motif d'une activité nouvelle. Les iconoclastes avaient dévasté un grand nombre d'églises, les guerres en avaient ravagé beaucoup d'autres. De sorte que, dans les courts moments de repos que les luttes religieuses laissaient, les églises songèrent à réparer les désastres dont elles avaient été affligées. Van Coxie peignit pour elles un grand nombre d'ouvrages. De ce nombre furent la cathédrale de Saint-Rombaut, à Malines, et la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles. Anvers aussi invoqua les pinceaux de Van Coxie, qui s'y rendit malgré son âge avancé. Mais il eut le malheur de faire une chute en glissant sur l'escalier d'un échafaudage dressé devant son travail. Cette chute fut mortelle. Il fut transporté à Malines, où il mourut peu de jours après, le 5 mars 1592. On attribue à Van Coxie deux gravures, dont l'une est marquée du millésime 1568. Il laissa un fils qui porta, comme lui, le prénom de Michel, et exerça aussi l'art de la peinture. V. H.

COYPEL (NOEL), naquit à Paris, le 25 décembre 1628, et suivit les conseils d'un élève de Vouet; très-jeune encore, il fut employé à la décoration des maisons royales : le Louvre, l'Oratoire, la chambre du roi, l'appartement du cardinal de Mazarin et celui de la reine, la salle des machines du palais des Tuileries et le château de Fontainebleau, fournirent à Noël l'occasion de faire apprécier ses connaissances et la grâce de son pinceau. En 1663, l'Académie royale de peinture le reçut parmi ses membres, sur la présentation d'un tableau remarquable, la *Mort d'Abel*. Nommé directeur de l'Académie de France à Rome, Coypel s'occupa de donner une grande impulsion à cette école, pour laquelle il obtint un palais spacieux, où il rassembla un grand nombre de plâtres moulés d'après l'antique. Peu de peintres ont donné plus de preuves d'une extrême facilité que Noël : à l'âge de 77 ans, il peignit encore avec succès deux grandes compositions pour l'hôtel des Invalides ; tout ce qui est sorti de sa palette offre un coloris très-brillant ; mais son dessin est souvent incorrect : Coypel rappelle trop dans ses poses les attitudes théâtrales que lui inspirait son goût pour la scène. Instruit dans la perspective et l'anatomie, cet habile artiste n'a pas négligé la théorie de son art. L'on a publié, en 1741, un volume des discours qu'il a lus à l'Académie, et parmi lesquels on distingue particulièrement celui sur le coloris. Plusieurs graveurs ont reproduit quelques-unes des nombreuses et grandes compositions de Coypel, mort à Paris le 2 déc. 1707.

COYPEL (ANTOINE), fils aîné du précédent, est né à Paris en 1661 : élève de son père, qu'il suivit à Rome, le jeune Antoine s'attacha trop exclusivement à cultiver le Bernin, dont il aimait la manière et le goût. A 18 ans, de retour à Paris, Antoine Coypel fit une *Assomption de la Vierge* pour l'église de Notre-Dame ; deux ans après, il obtint le titre de peintre de Monsieur, et enfin celui de peintre du roi en 1715. Homme de cour, Antoine a répandu dans ses œuvres l'afféterie et le maniéré des gens qui la fréquentaient alors ; son coloris est éclatant sans harmonie, et toutes ses têtes se ressentent de la minauderie qu'il avait sous les yeux. Les 14 sujets de l'*Énéide*, qu'il peignit pour la galerie du Palais-Royal, offrent toutes ces qualités, qui ont puissamment contribué à égarer l'esprit de ses successeurs. Son *Jésus-Christ dans le temple avec les docteurs*, le *Jugement de Salo-*

mon et l'*Athalie*, que l'on cite parmi ses travaux, ont été gravés par Gérard et Jules Audran; lui-même a multiplié par des gravures à l'eau-forte très-estimées son *Démocrite* et son *Ecce homo*. Coypel a laissé, de plus, des écrits recommandables sur la peinture, entre autres son *Épître à son fils*, et 20 discours sur cette matière, publiés, en 1721 (in-4°). Il est mort le 7 janv. 1722.

COYPEL (CHARLES-ANTOINE), fils du précédent, et petit-fils de Noël, est né en 1694 à Paris, il est resté fort au-dessous du talent de son père, dont il fut l'élève, et c'est bien plus à la faveur qu'à son propre mérite qu'il dut l'emploi de peintre du roi; son peu de succès dans le genre de l'*histoire* l'y fit renoncer pour s'occuper de *bambochades*, sans pouvoir mieux réussir. Le théâtre lui présentant plus de chances d'avenir, il composa un grand nombre de pièces, dont 2 tragédies, qui jouirent d'une certaine vogue alors, quoique bien médiocres en général.

COYPEL (NOEL-NICOLAS), fils de Noël, et oncle de celui dont nous venons de nous entretenir, est né le 7 janvier 1684 à Paris. Élève de son père, il acquit de bonne heure une réputation méritée par ses deux tableaux de la *Manne* et de *Moïse frappant le rocher*, qu'il exécuta dans sa 21e année. L'*Enlèvement d'Europe*, la *coupole de la chapelle de la Vierge*, à Saint-Sauveur, brillent par la richesse de la composition, l'harmonie et l'intelligence du clair-obscur, ainsi que par la correction du dessin, où l'on retrouve d'heureuses inspirations des maîtres de l'école d'Italie. La grâce de on pinceau ressemble parfois à celle du Corrége, et dans tout ce qu'il a produit on remarque une grande fraîcheur et beaucoup de légèreté dans la touche. Ses portraits à l'huile et au pastel sont rendus avec esprit et un sentiment vrai de la nature, Noël-Nicolas est mort à Paris, le 24 décembre 1734, à la suite d'un coup violent qu'il reçut à la tête. J. B. DELESTRE.

COYSEVOX (ANTOINE), sculpteur, originaire d'Espagne, naquit à Lyon en 1740. La sculpture, innée en lui, fut pour ainsi dire un jeu de son enfance. Un jour qu'il était occupé à tailler un morceau de bois : *Vous faites un cheval*, lui dit un ami qui l'observait. — *Je ne le fais pas*, répondit l'enfant, *je le découvre*. Cette distinction instinctive décelait une organisation d'artiste. Aussi quand l'art fut devenu une étude pour l'adolescent, ses progrès furent rapides. A 17 ans, il avait exécuté pour sa ville natale une Madone qui fixa l'attention publique. Envoyé à Paris, il travailla sous la direction de Lerambert, statuaire, peintre, musicien et poëte. Cet artiste le produisit de bonne heure à la cour; mais ces relations n'empêchèrent pas le disciple de se livrer sans relâche aux études sévères, à celle de l'anatomie, à celle de l'antique. Il copia en marbre différents chefs-d'œuvre de l'art grec, entre autres la Vénus de Médicis, le groupe de Castor et Pollux, etc., et plusieurs bustes.

Il n'avait pas 27 ans lorsqu'il fut appelé en Alsace par le cardinal prince Guillaume de Furstemberg, évêque de Strasbourg, pour exécuter des travaux importants dont ce prélat voulait décorer son palais de Saverne. Dans l'espace de quatre années il orna d'une multitude de sculptures en tous genres le salon d'honneur, le grand escalier et les jardins. Cet immense résultat obtenu en si peu de temps mit le sceau à sa réputation. Il revint à Paris en 1771. Son talent d'artiste, un caractère aimable, des manières distinguées et un commerce sûr le firent rechercher; il eut beaucoup d'amis, au nombre desquels il put compter Louis XIV lui-même, qui l'honora de sa bienveillance personnelle.

Versailles s'élevait. Coysevox y eut des commandes considérables. Dans l'intérieur du château, en marbre, stuc ou bronze, la moitié des figures et des ornements du grand escalier, la moitié des trophées de la grande galerie, 23 des génies qui surmontent la corniche, un bas-relief ovale sur la cheminée du salon de la Guerre, représentant le roi à cheval couronné par la Renommée; à l'extérieur, en pierre, six des grandes figures allégoriques placées au haut de l'édifice sur la balustrade, entre autres la Justice et la Force, et le groupe de *l'Abondance réparant les maux de la disette*, pour la grille d'entrée d'une seconde cour qui précédait originairement la cour de marbre; dans le petit parc, en bronze, deux Fleuves, la Dordogne et la Garonne, fondues par les Keller, un Esclave attaché à des trophées, un vase de sept pieds de haut, entouré de bas-reliefs qui figurent plusieurs traits de l'histoire du roi; en marbre, sept bas-reliefs, composés de trois enfants chacun, pour la Colonnade : tel fut son contingent pour cette résidence royale. Il menait de front avec ces ouvrages ceux dont il était chargé pour les Invalides, et qui devaient décorer la façade méridionale de l'église, les statues en pierre de saint Grégoire de Nazianze et de saint Athanase, pour surmonter la balustrade de couronnement, de part et d'autre du fronton, et la figure de Charlemagne, en marbre, haute de douze pieds, pour une des niches qui accompagnent la porte d'en-

trée, où elle fait pendant à celle de saint Louis, par Girardon.

En janvier 1687, à la suite d'une maladie grave, Louis XIV était venu remercier le ciel de son rétablissement dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, et de là dîner à l'hôtel de ville de Paris avec sa famille. Pour conserver le souvenir de cet événement, le corps municipal vota l'érection de la statue pédestre du roi en bronze. C'est celle que l'on voit encore aujourd'hui au fond de la cour, sous une des arcades du portique. Elle fut posée sur son piédestal le 14 juillet 1689. Un siècle après, jour pour jour, éclatait la terrible révolution qui devait l'en faire descendre. Elle y fut replacée par les soins du comte Frochot, le premier préfet de la Seine.

Dans la même année, la statue équestre de Louis XIV, en bronze, fut commandée à Coysevox par les états de Bretagne, pour la ville de Rennes, avec deux bas-reliefs pour le piédestal. Afin de donner à l'ouvrage toute sa perfection, l'artiste s'était fait amener 16 ou 17 chevaux des écuries du roi : il en avait observé les mouvements, choisi les formes, et, non content de ces études sur la nature vivante, il avait pratiqué des dissections anatomiques sur les parties du corps de l'animal les plus nécessaires à son objet.

La représentation du cheval étant ainsi devenue pour Coysevox une sorte de spécialité, il fut chargé, en 1701, d'exécuter les deux chevaux ailés qui sont à l'entrée du jardin des Tuileries, du côté de la place Louis XV, groupes de 12 pieds de proportion et d'un seul bloc de marbre. L'un porte la *Renommée*, l'autre *Mercure*. Le cheval de la Renommée vole sans rênes, pour exprimer que rien n'arrête cette déesse et qu'elle ne suit pas de route certaine; celui de Mercure est bridé, pour faire entendre qu'il faut des règles au commerce ainsi qu'aux arts. La plinthe du Mercure porte le millésime de 1702, avec cette inscription : *Ces devx groupes ont esté faites en devx ans.*

Sur la terrasse du château on voit, du même artiste, un *Joueur de flûte*, une *Hamadryade* qui semble attentive à ses accents, et une *Flore* : chacune de ces figures est groupée avec un enfant. Si elles ne sont pas d'un grand goût ni même exemptes de quelque manière dans la pose, elles ont le caractère qui leur est propre et surtout elles remplissent bien l'espace. Mais elles n'étaient pas primitivement destinées aux Tuileries : elles avaient été commandées, ainsi que les deux chevaux ailés, pour le jardin de Marly.

Versailles était à peine achevé que le roi, fatigué des grandeurs qu'il avait lui-même créées, désira un séjour plus solitaire et plus convenable à des réunions intimes, une sorte de maison de campagne royale. Marly fut choisi comme lieu de retraite; mais c'était la retraite de Louis XIV : le cortége des arts devait l'y suivre et y multiplier les merveilles. Quatre groupes de proportion colossale, la *Seine*, la *Marne*, *Amphitrite* et *Neptune*, figures caractérisées par des attributs et mises en action par des personnages accessoires, furent exécutés par Coysevox, pour décorer les extrémités d'une cascade à laquelle l'abondance de ses eaux avait fait donner le nom de la *Rivière*, et qui fut remplacée, sous le règne suivant, par le *Tapis vert*.

L'artiste fit pour Chantilly la statue du grand Condé, qu'on voyait sous le péristyle du grand château. Mutilée pendant la révolution, elle fut retrouvée chez un marbrier, acquise par le prince de Condé et adroitement réparée; elle orne aujourd'hui les parterres. A Petit-Bourg, Adélaïde de Savoie, dauphine de France, était représentée sous les traits de Diane chasseresse. C'était le genre d'ouvrage où Coysevox excellait : statues, bustes ou médaillons, il savait y réunir la noblesse du style à la plus exacte ressemblance. On voyait à Notre-Dame de Paris, à droite du maître-autel, la statue de Louis XIV à genoux, faisant pendant à celle de Louis XIII. On a cru devoir, par prudence, les enlever toutes deux dans les troubles de 1830; car la fureur populaire ne s'arrête devant aucun monument. Beaucoup de statues-portraits sculptées par Coysevox accompagnaient des mausolées. Entre ces monuments, qui sont très-nombreux quatre doivent être distingués : celui de Mazarin, dans l'église des Quatre-Nations; celui de Colbert, à Saint-Eustache; celui du comte d'Harcourt, à l'abbaye de Royaumont; enfin celui de Charles Lebrun, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ces tombeaux, d'une ordonnance composée, offrent des figures emblématiques associées aux images des illustres morts. Les autres, celui de Lenôtre, à Saint-Roch, celui de Mansard, à Saint-Paul, etc., consistaient dans de simples bustes ou médaillons, avec une épitaphe. Tel était celui que l'artiste exécuta en stuc à Saint-Germain-des-Prés, pour ce même cardinal de Furstemberg dont il avait décoré le palais à Saverne, et qui, par un singulier enchaînement de circonstances politiques, mourut abbé de Saint-Germain, à Paris. Les principaux personnages de cette époque, si féconde en grands hommes, furent reproduits par le ciseau de Coysevox. Citons Louis XIV, dont il fit plusieurs

bustes ou médaillons à divers âges, la reine Marie-Thérèse d'Autriche, le dauphin leur fils, Louis XV, en différentes années, Colbert, Louvois, Turenne, Vauban, Villars, le président Harlay, les cardinaux de Bouillon et de Polignac, Arnauld d'Andilly, Bossuet, Fénelon, Racine. Personne n'a mieux réussi à faire passer l'âme sur la physionomie et à vaincre les difficultés d'un costume ingrat. En s'exerçant à copier les bustes antiques, il en avait retenu le principal caractère, l'élévation dans la naïveté. Il sentait lui-même sa supériorité en ce genre. Rétabli d'une maladie sérieuse, il dit à son médecin : « Vous m'avez rendu la vie à votre manière ; je « veux vous faire vivre à la mienne : je ferai « votre buste en marbre. »

On a de la peine à concevoir comment la carrière de Coysevox, bien que longue et laborieuse, a pu suffire au nombre de ses ouvrages. Cependant il trouva encore le temps de former des élèves, entre lesquels ses deux neveux, Nicolas et Guillaume Coustou, se signalèrent. Il est vrai que ses disciples l'aidaient ensuite dans ses travaux. La revue sommaire que nous en avons faite prouve qu'il a possédé, avec toutes les parties de son art, la puissance du génie, c'est-à-dire la capacité de conception unie à la facilité d'exécution. Heureusement audacieux, il semble se jouer avec les colosses ; mais dans ses entreprises les plus hardies, il est toujours sage, et surtout attentif à calculer les effets pour les localités. Ami de la nature et sensible à ses charmes, il eût été varié comme elle, sans l'obligation d'asservir quelquefois l'originalité de son talent au fatal ascendant de Lebrun qui moulait dans une même empreinte tout l'art contemporain.

Coysevox avait été reçu membre de l'Académie de peinture et sculpture en 1676 ; il en fut nommé professeur sans avoir passé par les grades préparatoires, puis recteur, directeur et chancelier perpétuel. Il prolongea jusqu'à 80 ans son active et glorieuse existence. Aux approches de ses derniers moments, on l'entretenait de ses succès : « Si j'en ai eu, dit-il, c'est qu'il a plu à « Dieu de m'accorder quelques moyens, vain « fantôme prêt à s'évanouir aussi bien que ma « vie. » Il mourut le 10 octobre 1720, avec le calme du sage et la résignation du chrétien.

MIEL.

CRABBE (GEORGE), poëte célèbre anglais, est né à Aldborough, comté de Suffolk, la veille de Noël, en 1754. Le village qui lui donna naissance est sur le bord de la mer ; la population en est entièrement maritime. Plusieurs de ses frères devinrent marins ; quant à lui, il fut mis en apprentissage chez un médecin de campagne : il n'était pas fait pour cette profession. Son père, qui avait une petite place de receveur des droits qui se perçoivent sur le sel, se livrait en outre à une industrie très-bornée ; mais c'était un homme doué d'un esprit remarquable, et qui avait appris, dans sa chaumière, à son fils George à se plaire à la lecture de Shakspeare et de Milton. George, qui était d'un caractère doux et paisible, se plaisait à de tranquilles études. Quand il eut fini, tant bien que mal, son éducation médicale, il revint s'établir à Aldborough, mais sa profession ne lui rapportait pas son pain quotidien : elle opprimait en outre une rare et brillante imagination. Ses essais poétiques avaient été approuvés par quelques amis ; une jeune fille, qu'il aimait, miss Elmy, leur avait souri. George prit le parti de se rendre à Londres, et d'y tenter la vie littéraire : il y subit tous les tourments de la misère. En vain s'adressa-t-il à des libraires en renom ; en vain implora-t-il l'aide de grands seigneurs : le sort de Chatterton (*voy.*) semblait l'attendre. Mais celui-ci s'était adressé à Walpole, tandis que Crabbe mit son espoir dans Burke. Il lui écrivit une lettre pleine de noblesse et de sensibilité. Burke était sans doute à cette époque le premier homme de l'Angleterre ; il se trouvait à la tête d'une opposition que n'avait pas encore divisée la révolution française ; il régnait sur la littérature et par sa bienveillance pour les hommes de lettres, et par son goût pur et éclairé. George Crabbe entra chez Burke pauvre, désespéré, près de mourir ; il en sortit un homme à l'aise et un littérateur respecté. En effet, Burke dit à l'Angleterre qu'elle avait un écrivain distingué de plus, et l'Angleterre le crut. Par ses liaisons avec les grands seigneurs whigs, il put faciliter à Crabbe l'entrée à des emplois qui l'enrichirent. Il l'introduisit aussi dans cette admirable société dont il était l'âme, et où l'on respirait, pour ainsi dire, la bonté, la vertu et le génie. George vécut avec Fox, avec sir Joshua Reynolds, et son esprit s'éleva par le contact de pareils esprits. Son poëme *la Bibliothèque,* apostillé par Burke, devait aller à la postérité : les libraires se hâtèrent de le faire imprimer. George Crabbe entra dans les ordres. Il fut d'abord nommé vicaire à Aldborough, puis la noble famille de Rutland le choisit pour chapelain. Ce fut dans le château de lord Rutland, dans une de ces belles retraites rurales où l'aristocratie anglaise se plaît à étaler sa puissante et généreuse bienfaisance, que Crabbe composa son poëme *le Vil-*

lage. James Johnson en fit l'éloge ; il en corrigea même quelques vers. Ce poëme ayant été bien reçu, Crabbe alla trouver le chancelier lord Scharlow, qui jura, selon son usage, et lui donna trois petites sinécures ecclésiastiques. En 1783, Crabbe épousa cette jeune personne, miss Elmy, qui l'avait aimé dans l'infortune. Peu d'années après, il publia *le Papier-Nouvelle*. Pendant les débats qui s'élevèrent dans le sein du parlement d'Angleterre, lorsque éclata la révolution française, tout en cultivant l'amitié de son bienfaiteur, il ne se laissa pas entraîner par les mêmes principes. Il ne partagea pas cet effroi éloquent que Burke manifesta en présence de la liberté française, et il resta l'ami de Fox. En 1805, un de ses poëmes, *le Registre de la paroisse*, fut présenté par lui à ce grand homme, et obtint son suffrage ; il eut même la gloire d'avoir fait le dernier ouvrage de poésie qui plût à Charles Fox. Plus tard, il publia *le Bourg*, et les contes en vers. Ce poëte, qui était entré dans le monde littéraire sous le patronage de Burke, fut aimé et admiré de Walter Scott. — La mort de miss Crabbe plongea le poëte dans une mélancolie durable : elle lui inspira ses *Tales of the Hall*, qui obtinrent un grand succès. Ce fut en 1817 qu'il reparut dans le monde. Cet ami de Fox et de Burke revit une société nouvelle, qui le salua comme un ami de ceux dont on admirait et chérissait la mémoire. On a conservé le journal qu'il écrivit, lorsqu'en 1780 il manquait de pain à Londres, et celui qu'il écrivit en 1817, quand il reparut à Londres. La comparaison en est curieuse. Quelle société brillante avait, en 1817, remplacé celle qui l'avait accueilli avec bienveillance ! Si Burke n'était plus, Crabbe pouvait causer avec Brougham ; si Fox avait suivi dans la tombe celui qu'il aima tout en le combattant, notre auteur fut accueilli par lord Holland. C'est Murray qui, en 1819, publia *The Tales of the Hall*. — George Crabbe est mort à Trowbridge en 1832. Sa poésie est ferme, claire et vigoureuse. Elle a de la puissance, parce qu'elle s'attache au réel, et cherche surtout à être vraie et exacte. Il n'avait pas le talent pittoresque de Scott et la magnifique imagination de Byron : ce n'est pas un grand poëte, c'est un bon poëte. Son esprit est sage, sa pensée est ferme. Il ne faut pas le lire si on ne cherche que des émotions ; mais si on croit que les vers peuvent instruire, si l'on pense que la justesse des images, l'harmonie du style, peuvent donner de la force à des idées morales et à des pensées philosophiques, on se plaira avec Crabbe.

E. Desclozeaux.

CRABETH (Thierry et Gautier). Il paraît que ces deux célèbres peintres sur verre étaient fils de Claude Crabeth de Gouda, ainsi qu'Adrien-Pierre Crabeth, élève de Jean Zwart, qu'il surpassa en peu de temps. C'est du moins le sentiment d'Almeloveen. Gautier visita la France et l'Italie. Son usage, à ce que raconte Descamps, dont toutes les anecdotes sont loin d'être sûres, son usage était de laisser un carreau de vitre peint de sa main dans chaque ville où il passait. Les connaisseurs conviennent tous que Gautier était supérieur à son frère Thierry sous le rapport de la couleur et du dessin, mais que Thierry avait plus de vigueur. Au reste, ils étaient tous deux fort habiles, et réussissaient dans les grandes comme dans les petites compositions, avec une promptitude extraordinaire. Leurs chefs-d'œuvre servent encore de témoignage à leur réputation dans l'église de Saint-Jean de Gouda. Gautier y travailla de 1557 à 1564, et Thierry de 1555 à 1572. Ces vitraux ont été décrits d'une manière circonstanciée en vers et en prose par Théodore-Gerards Hopkoper et Thierry Vermy, Gouda, 1681, in-4°, ainsi que par Walvis dans son tableau de Gouda en hollandais. Ils l'ont été également en français, et cette description a été réimprimée plusieurs fois. Enfin, pour comble de gloire, ils ont inspiré au poëte Vondel de beaux vers que cite le comte G. K. de Hogendorp dans ses *Mélanges politiques* sur le royaume des Pays-Bas, et que l'auteur du poëme des *Belges* n'a certes pas effacés. — Quoique ces deux frères fussent amis, dit encore Descamps, ils se faisaient mystère des procédés qu'ils employaient. Celui qui recevait la visite de l'autre couvrait son ouvrage. Il arriva, suivant la tradition, que l'un ayant demandé à son frère comment il s'y prenait pour triompher d'une certaine difficulté, il ne put avoir d'autre réponse que celle-ci : *J'ai trouvé par le travail, cherchez et vous trouverez de même*. Ils finirent par vivre éloignés. Ils eurent pourtant le même sort. Leurs talents ne purent les préserver de l'indigence, et, pour échapper au besoin, ils se virent obligés d'exercer la profession de simples vitriers. — Thierry ne se maria point, mais Gautier épousa une fille de la famille de Proyen, dont il eut un fils qui devint bourguemestre. Daniel van Tombergen de Gouda prétend qu'à la mort de ces deux frères on a perdu le secret de la peinture sur verre. Ce préjugé vulgaire a été également accrédité par Houbraken. Les moyens mécaniques de l'art ne sont pas ignorés, mais l'art lui-même, faute d'applications grandes et solennelles, se néglige et

s'altère. Que le génie qui, au moyen âge, a couvert l'Europe d'imposantes basiliques, de somptueux hôtels de ville, et d'autres monuments populaires, se réveille, et l'alliance mystique de la gothique architecture et de la peinture sur verre enfantera comme autrefois d'admirables tableaux, comme nous l'avons déjà vu à Paris et à Munich. Van Tombergen était aussi peintre sur verre, mais peintre médiocre : il eut pour maître Westerhout d'Utrecht. On le chargea de réparer les vitraux de Gouda, qui avaient été fortement endommagés par un orage en 1574. A leur médiocrité, il est aisé de reconnaître son dessin et sa couleur parmi les beautés qui restent de nos deux peintres. Il mourut en 1678. — Un *François* CRABETH, décédé à Malines en 1548, peignait en détrempe avec autant de force que s'il eût peint à l'huile. Tous ses ouvrages, excepté les têtes, qu'il faisait dans le goût de Quinten Metsis, sont dans la manière de Lucas de Leyde.

DE REIFFENBERG.

CRABRONITES. Famille d'insectes hyménoptères établie par Latreille, avec ces caractères : premier segment du corselet linéaire et transversal ; pieds courts ou de longueur moyenne ; labre caché ou peu découvert ; mandibules sans échancrure au bord inférieur ; abdomen rétréci à sa base, ovalaire ou elliptique dans les uns, allongé, étroit et terminé en massue dans les autres ; tête ordinairement fort grosse. Les femelles ont l'habitude de percer des trous dans la terre ou les vieux arbres pour y déposer leurs œufs, et d'approvisionner ces trous de cadavres d'autres insectes, seule nourriture qui convienne à leurs larves.

Latreille a établi dans la famille des crabronites les divisions suivantes :

† Antennes insérées près de la bouche ou au-dessous du milieu de la face de la tête (le plus souvent filiformes).

I. Yeux échancrés. Genre : trypoxylon.

II. Yeux entiers.

A. Mandibules très-étroites et seulement dentées au bout. Genres : coryte, crabron, stigme.

B. Mandibules fortes, dentées au côté interne. Genres : pemphredon, melline, alyson.

†† Antennes insérées au milieu de la face de la tête (toujours plus grosses vers le bout). Genres : psen, cerceris, philanthe. DR..Z.

CRACOVIE, république et ville de Pologne, dans la Gallicie occidentale, située dans une vaste plaine au confluent de la Roudawa et de la Vistule, où convergent plusieurs routes commerciales d'une haute importance (long. 37 d. 35 m., lat. 50 d. 3 m.). Elle est éloignée de 70 lieues S. S. O. de Varsovie, 90 N. E. de Vienne, et 300 E. de Paris. C'était autrefois la capitale de toute la Pologne ; puis, lorsque Sigismond III, qui régna depuis 1587 jusqu'en 1632, fixa la résidence des rois à Varsovie, elle resta encore jusqu'en 1764 la ville où se célébrait le couronnement. Elle renferme à peu près 26,000 habitants, parmi lesquels on compte beaucoup d'Allemands et une certaine quantité de juifs ; elle se compose de la ville de Cracovie proprement dite, ou l'ancienne ville, qui est environnée de murs, de remparts et de fossés, des faubourgs de Stradom et de Klepars, sur la rive gauche de la vieille Vistule, et du faubourg de Casimir, sur la rive droite de ce même fleuve. Quand on aperçoit dans le lointain le nombre infini de ses antiques clochers, de ses vastes tours fortifiées, son orgueilleux château dominant la masse compacte de maisons qui l'entourent au loin, on s'attend à voir une ville remarquable par sa magnificence. Mais, en approchant, on ne trouve plus qu'un labyrinthe de rues sinueuses et sales, environné de ruines qui témoignent de la splendeur des temps anciens. Cracovie est le siége d'un évêché, qui portait autrefois le titre de duc de Severies. L'église du château, magnifique édifice gothique, et la plus riche de la Gallicie, renferme les tombeaux de plusieurs rois de Pologne, entre autres ceux du fameux Sobieski, de Joseph Poniatowski, de Kosciusko et de Dombrowski. Les autres églises, au nombre de 72, sont remarquables aussi par divers monuments d'antiquité. Dans celle de Sainte-Anne, on voit le tombeau en marbre de Copernic, ouvrage d'un artiste de Cracovie. Sur l'une des trois collines qui entourent Cracovie, se trouve le monument de Kosciusko, qui a 120 pieds de hauteur. On dit que Cracovie fut bâtie en l'an 700 par un prince nommé Cracus. Un fait plus avéré, c'est que depuis 1257 elle se conforme au droit de Magdebourg. Dès cette époque, elle faisait un commerce important. Elle a une université pourvue d'un observatoire, construit en 1817. Lors du partage de la Pologne en 1795, Cracovie échut à l'Autriche, qui avait déjà obtenu d'avance le faubourg de Casimir. En 1809, elle fit, ainsi que toute la Gallicie occidentale, partie du duché de Varsovie. D'après les actes du congrès de Vienne, elle fut érigée en république neutre, avec un territoire de 23 milles carrés et une population de 110,000 habitants, dont 7,300 juifs et 1,500 luthériens. D'après la constitution de 1805, cette république est gouvernée par un sénat composé de douze

sénateurs et d'un président, qui présente chaque année à la chambre des représentants les comptes et le budget. Tous les habitants jouissent des mêmes droits et sont égaux devant la loi; la puissance législative réside dans un corps composé des députés élus par chaque communauté, de trois membres du sénat, dont un préside l'assemblée, de trois chanoines et du chapitre de la cathédrale, de trois docteurs des facultés nommés par l'université, et de six juges des tribunaux. Tous les cultes y sont tolérés; mais la majeure partie des habitants professent la religion catholique. La république a une milice qui veille à la sûreté de la capitale, et un corps de gendarmerie qui fait le même service dans la campagne. Les contributions ont éprouvé des diminutions considérables; une partie des dettes sont payées, et des constructions utiles ont été entreprises. Les trois puissances protectrices, l'Autriche, la Russie et la Prusse, ont confirmé, le 5 octobre 1826, le nouveau règlement des études pour l'université, c'est-à-dire pour les établissements d'instruction publique. Les Polonais des provinces voisines peuvent venir étudier à Cracovie. — Autrefois très-florissante et très-peuplée, Cracovie a beaucoup souffert des guerres civiles et du séjour des Suédois au commencement du XVIe siècle. Elle se rendit à ces derniers en 1703. Il s'y établit une confédération en 1668 Mais les confédérés y furent assiégés par les Russes, qui prirent la ville d'assaut, et les firent tous prisonniers. Ce fut à Cracovie que Kosciusko, la nuit du 24 mars 1794, se déclara général des troupes polonaises. DICT. DE LA CONV.

CRAESBEKE (JOSEPH VAN), peintre, naquit à Bruxelles vers l'an 1608. Il exerça d'abord la profession de boulanger et alla s'établir à Anvers. C'est là qu'il fit, au cabaret, la connaissance du peintre Brouwer. Une si étroite amitié les lia bientôt, qu'ils ne se quittaient presque plus. Quand ses pains étaient cuits, Craesbeke courait chez Brouwer et tous deux se rendaient au cabaret. Peu à peu le boulanger, dans cette intimité, prit du goût pour la peinture. Il s'essaya, encouragé par Brouwer, et parvint bientôt à égaler son maître. On raconte de Craesbeke une anecdote assez curieuse. Il avait une femme fort belle. Il en devint jaloux, et, voulant s'assurer si elle l'aimait réellement, avisa un jour un moyen aussi plaisant qu'extraordinaire. Il se peignit sur la poitrine une plaie considérable, mit du rouge sur sa chemise comme si elle était teinte de sang, et, après avoir aussi rougi le couteau de sa palette, se mit à pousser des cris épouvantables. Sa femme accourut et montra une si grande émotion qu'il se hâta de lui découvrir sa supercherie, guéri qu'il était de sa faiblesse.

Craesbeke peignait des tabagies, des corps de garde, des rixes de buveurs, tous sujets où se trahissent ses goûts personnels. Il a peint plusieurs fois son portrait, il s'y montra un œil couvert d'un emplâtre et faisant de la bouche une horrible grimace. Bien que son pinceau n'ait ni la largeur ni la finesse de celui de Brouwer, il est cependant le peintre qui approche le plus de ce maître. V. H.

CRAIE, roche calcaire, d'une texture ordinairement grossière et lâche, d'une couleur blanche, et jouissant de la propriété de tacher les doigts et de tracer en blanc sur les corps colorés. Cependant ces caractères, qui conviennent en général à la craie, ne servent à en distinguer qu'une seule variété, que l'on nomme pour cette raison *craie blanche*.

La craie appartient, sous le point de vue géologique, au *terrain crétacé* (*voy.* TERRAINS), et constitue une formation qui présente dans diverses localités plusieurs variétés de craie qui se divisent en trois étages.

Le partie supérieure est la craie blanche dont nous avons rappelé les caractères minéralogiques; nous ajouterons seulement, en la considérant comme roche, qu'elle n'offre point de stratification distincte; c'est-à-dire qu'elle ne présente point de traces de couches. A la vérité on y remarque à différentes hauteurs des lits parallèles et horizontaux de silex pyromaques noirs, employés ordinairement à faire des pierres à briquet; ils sont quelquefois interrompus, plus ou moins nombreux, plus ou moins espacés, mais jamais ils ne manquent complétement.

Les corps organisés que l'on trouve dans la craie blanche sont moins nombreux que dans les deux autres étages inférieurs; cependant les espèces en sont généralement assez variées. Ce sont, parmi les animaux vertébrés, des poissons, comme dans la craie des environs de Paris et de Sussex en Angleterre; des dents de crocodile, comme à Meudon, et des ossements du même reptile, comme à Maestricht. Les mollusques sont beaucoup plus nombreux : les principaux et les plus caractéristiques sont les genres bélemnite, térébratule, huître, peigne, etc., et parmi les échinites, les genres ananchite, galérite, spatangue, etc.

La *craie grise*, à laquelle la science a conservé le nom de *craie tufau*, que lui donnent les ouvriers en Touraine et en Bretagne, constitue

l'étage moyen de la formation crayeuse. Sa teinte, dans sa partie supérieure, est due à l'abondance des grains verts qu'elle renferme et qui sont formés de silicate de fer. Elle contient aussi des silex, mais blonds au lieu d'être noirs, comme dans la craie blanche; elle présente des indices de stratification assez prononcés. Dans sa partie inférieure elle devient le véritable tufau de la Touraine, qui est une roche tendre et micacée. Cette craie renferme, outre les corps organisés de la craie blanche, d'autres mollusques, tels que les genres *baculite*, *scaphite*, *hamite*, *trigoni* et *plagiostome*.

La *craie inférieure* ou *craie glauconieuse* est une roche grisâtre à texture lâche et grossière, qui renferme aussi des silex blonds. Elle contient à peu près les mêmes fossiles que les deux autres étages, et l'on y trouve, de plus, les genres *inocérame* et *modiole*.

Ces diverses variétés de craie, qui passent de l'une à l'autre par des nuances presque insensibles, fournissent des pierres de construction dont les meilleures sont celles que l'on exploite dans la craie grise. Les silex blonds de celle-ci sont employés à faire des pierres à fusil. Quant à la craie blanche, elle est surtout utile en ce qu'elle fournit ces pains blancs connus sous le nom de *blanc d'Espagne*, et qui sont employés dans la peinture en détrempe et dans le badigeonnage; enfin on la taille en crayons dont on se sert pour tracer sur les tableaux noirs destinés aux démonstrations scientifiques. J. Huot.

CRAITONITE ou Crichtonite, mine de fer oxydulé titané. Cette espèce a été établie par de Bournon, et ainsi dénommée en l'honneur de son ami le docteur Crichton. Sa forme primitive est un rhomboïde très-aigu, dont l'angle plan au sommet est de dix-huit degrés, et qui se divise dans le sens perpendiculaire à son axe. La couleur de ses cristaux est le noir de fer, joint à un éclat très-vif; celle de la poussière est le noir foncé. Elle raye la chaux fluatée et non le verre; sa cassure est conchoïde et éclatante; elle est sans action sur l'aiguille aimantée; au chalumeau elle est infusible et inaltérable, lorsqu'elle est seule, elle se comporte avec les flux comme l'oxydule de fer pur. Les formes sous lesquelles la craitonite se présente le plus ordinairement sont des rhomboïdes aigus ou obtus, dont les sommets sont remplacés très-profondément par deux faces perpendiculaires à l'axe; on en connait aussi une variété lamelliforme. Ce minéral se trouve dans le département de l'Isère, sur le même feldspath qui sert de gangue aux cristaux d'anatase. Dr..z.

CRAMBÉ ou Chou marin, *Crambe maritima*, plante potagère, cultivée en Angleterre, et surtout en Écosse, depuis longtemps, et mentionnée pour la première fois en France comme plante économique, il y a une trentaine d'années, dans les *Annales du Muséum*, par le professeur André Thouin. — Le chou marin est vivace, et ce sont les feuilles qu'il produit chaque printemps qu'on mange après les avoir enveloppées de terre, et soumis ainsi à un procédé de culture à peu près pareil à celui qu'on emploie pour blanchir le céleri, et néanmoins modifié, en ce sens que le céleri s'emploie en cuisine dans l'année même qu'on le sème, tandis que le chou marin n'a été considéré jusqu'à ce moment comme étant mangeable que la seconde année de sa semaison, quoiqu'il soit évident qu'on peut le manger plus tendre et plus délicat dès la première année. — Le chou marin, étant une plante rustique et d'une grande longévité, produit de longues et grosses racines, qui ont d'abord servi à le multiplier, coupées par tronçons de trois pouces, et mises en pleine terre, en rigoles assez profondes pour que ces fragments puissent être recouverts de deux ou trois pouces de terre : ces rigoles doivent être espacées de dix à douze pouces, afin de pouvoir butter les feuilles des choux marins qui naissent de ces fragments, et qui sont la partie mangeable de cette plante. — Si, au lieu de planter des fragments ou tronçons de racines de chou marin en pleine terre, on les plante sur couche ou dans une serre chaude, on peut en manger en toute saison et même les manger plus tendres. — Si, au lieu de planter les tronçons de racines, on sème les graines de cette plante en rigoles, on obtient ce légume plus facilement, en buttant le produit de cette semaison, comme on a butté le produit des tonçons de racines. X.

CRAMER (Charles-Gottlob), un des romanciers les plus féconds et les plus recherchés de son temps, naquit en 1758 à Pœdelitz près de Fribourg sur l'Unstrut (Saxe prussienne), et étudia la théologie à Leipzig. A son retour de cette ville, il vécut sans emploi à Weissenfels, et depuis 1795 il habita Meiningen en qualité de conseiller forestier. Il fut ensuite nommé professeur à l'académie forestière de Dreissigacker, petit endroit voisin de Meiningen, et occupa cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 1817. De 1782, année où parut *Charles de Saalfeld*, son premier roman, jusqu'en 1817, Cramer a publié environ 90 volumes. Son *Erasmus Schleicher* (Leipzig, 1789, 4 vol.) fut généralement goûté et sembla promettre beaucoup plus que la suite

de la carrière littéraire de l'auteur n'a tenu. Dans ce roman il sut émouvoir le public par une foule d'aventures bizarres, mais sans essayer de s'emparer du lecteur par les sentiments relevés de la nature humaine. Les ouvrages suivants firent remarquer dans Cramer l'absence d'invention; on y trouva des invraisemblances choquantes et des caractères faux très-près de la caricature. Sans poésie, d'une vérité souvent triviale, chargés de descriptions pompeuses, emphatiques, exagérées, ses écrits, autrefois en vogue, sont aujourd'hui presque oubliés, même dans les cabinets de lecture. Parmi les romans de Cramer traduits ou imités en français, nous citerons le *Pauvre George*, traduction de W. A. Duval, Paris, 1801, 2 vol. in-12. CONV. LEX.

CRAMER (JEAN-BAPTISTE), le patriarche et le roi des pianistes, naquit à Manheim en 1771, et non à Londres comme quelques biographes le laissent supposer. Il avait à peine un an lorsque Guillaume Cramer, son père, habile violoniste, quitta l'Allemagne dans l'espérance de faire fortune à l'étranger. L'Angleterre avait déjà parmi les artistes une réputation de généreuse hospitalité : il vint donc fixer sa résidence à Londres, où son mérite, bientôt apprécié, obtint de nombreux et légitimes succès. Il y mourut en 1799. Doué d'une heureuse organisation que les circonstances ne pouvaient manquer de développer activement, le jeune Cramer témoigna dès sa première enfance des dispositions aussi extraordinaires que brillantes. Comme ses frères, Charles et François, il reçut de son père les premières notions de la musique. Mais peut-être ce génie ne se fût-il jamais compris lui-même ou du moins n'eût-il développé que fort tard les germes féconds de son talent, si le hasard n'avait conduit à Londres en 1783 l'illustre Clémenti (*voy.*), le premier pianiste de son époque. Clémenti pressentit l'avenir du grand maître dans les essais du petit virtuose, et, durant un an et demi, lui transmit les précieux principes qu'il devait si religieusement conserver. Malheureusement le célèbre artiste repartit pour la France, et l'enfant, abandonné à lui-même, mais pénétré du sublime modèle qu'il avait observé avec sa sagacité naturelle, trouva en lui assez de volonté et d'énergie pour marcher sans guide à l'âge de 13 ans. Une lecture raisonnée de Bach, Hændel, Scarlatti, Haydn; une étude approfondie du contre-point sous la direction de Charles-Frédéric Abel, et d'après la doctrine de Kirnberger et de Marpurg, enfin ses relations intimes avec le savant docteur Crotch, achevèrent ce que la nature et l'opiniâtreté du travail avaient si largement avancé. La vogue que le jeune pianiste obtint à Londres le décida sans doute à y passer sa vie : aussi ne fit-il guère que trois voyages sur le continent. Durant le dernier, en 1835, il se fit entendre à Paris dans les salons de Pape et pénétra tous les assistants d'une profonde admiration. Il passa rapidement en Allemagne et refusa de livrer son talent à l'enthousiasme public. Peut-être craignait-il que l'élégante simplicité, la merveilleuse souplesse, la pureté soutenue de son jeu, ne fût pas comprise dans un pays où l'oreille, familiarisée avec les *difficultés*, s'était faite à tant de styles différents du sien; où la mode s'était prononcée pour Hummel, Kalkbrenner, Moschelès, Herz et d'autres plus récents.

La manière de M. Cramer a vieilli; mais quel que soit le talent de ceux qui l'ont suivi, M. Cramer n'en garde pas moins l'immense gloire d'avoir été au piano moderne ce que Bach fut à l'orgue et au clavecin, c'est-à-dire le créateur d'une école, mère de toutes celles qui se sont répandues en Europe. Ses immortelles études ont consacré une époque de transformation dans l'histoire de l'art. Bien des imitateurs ont essayé de marcher sur ses traces : Aloysius Schmid, Kalkbrenner, Kessler, Moschelès, Bertini, Chopin se sont plus ou moins modelés sur sa forme et son style ; les 84 études de Cramer sont restées sans rivales, et surpassent même par la richesse de leur harmonie le *Gradus ad Parnassum* de Clémenti. Louis Berger est le seul compositeur pianiste qui se soit refusé, dans ses admirables *Exercices*, à l'infaillible tribut d'imitation que tous les autres ont payé au vieux Cramer; pourtant, en se frayant une route nouvelle, il n'a pu porter atteinte à l'inaltérable gloire d'une œuvre de génie dont malheureusement le reste des écrits du grand maître n'approche point. Le nombre en est fort grand; mais presque tous sont empreints d'un caractère de contrainte et de froideur qu'il faut attribuer sans doute à son enthousiasme pour les entraves despostiques du contre-point. Bien qu'il excellât à improviser et que ses doigts, emportés par la *fantaisie*, secouassent parfois les préjugés de l'école; bien que la richesse de ses accompagnements et de ses combinaisons harmoniques fût telle qu'on avait peine à ne pas les croire préparés, ses sonates, rondos, concertos, malgré la vogue immense dont ils ont joui, sont généralement pénibles, maniérés, d'une conception étroite, quoique toujours écrits d'un style fort pur. A sa profonde science, aux charmes de son mécanisme, M. Cramer joint encore

le talent assez rare d'exécuter à livre ouvert toute sorte de musique; de bonne heure il s'imposa la loi de lire le moindre morceau livré à la publicité : cet exercice journalier lui a valu une habileté que bien peu de pianistes possèdent à un si haut degré, et que parfois il laisse admirer encore à ceux qui le visitent en Angleterre dans sa retraite. Tob. Hasslinger, à Vienne, a donné une belle édition de son ouvrage capital : *Le studie per il piano forte*. M. Bourges.

CRAMPE, maladie propre aux organes contractiles et qui consiste dans des contractions subites, violentes, douloureuses et passagères, soit des muscles proprement dits, soit des organes dans la composition desquels il entre des fibres musculaires. Ainsi le cœur, la vessie, l'estomac peuvent être le siége de crampes souvent très-pénibles. Les causes primitives de cette affection échappent aux recherches; on voit seulement que la distension, la compression, la contusion ou la piqûre d'un nerf peuvent la déterminer. Les crampes sont un symptôme concomitant de plusieurs maladies graves, telles que les inflammations tant aiguës que chroniques du cerveau et de la moelle épinière, la colique de plomb, le choléra-morbus; on les observe également chez les sujets atteints d'hystérie et d'hypocondrie. Elles sont surtout fréquentes pendant la grossesse et le travail de l'enfantement, et alors elles paraissent dépendre indubitablement de la compression exercée sur les gros troncs nerveux qui se distribuent aux membres inférieurs. Il est rare que les crampes aient beaucoup de durée et qu'elles mettent dans le cas de recourir aux soins de la médecine.

Lorsqu'on applique la main sur un muscle affecté de crampe, on sent qu'il s'y forme une espèce de nœud excessivement douloureux, et le malade est dans l'impossibilité de faire cesser la contraction par la seule influence de la volonté. On est obligé en pareil cas d'exercer des frictions sur le membre affecté et même de le tirer en sens inverse du muscle convulsé. Chez les femmes enceintes on a conseillé des ligatures placées au-dessus du mollet, où elles éprouvent fréquemment des crampes. La saignée, les bains, etc., les calmants, réussissent d'ordinaire à calmer cet accident, qui d'ailleurs ne se renouvelle guère, à moins qu'il ne dépende d'une affection organique contre laquelle alors doit être dirigé le traitement.

On désigne sous le nom de *crampe d'estomac* une douleur subite, violente et passagère, qui se manifeste dans la région de cet organe, et qui paraît due à la contraction spasmodique de sa tunique musculaire; cette affection, plus pénible que grave, offre souvent des retours irréguliers et cède d'ordinaire au traitement des maladies nerveuses. *Voy*. Névroses et Spasme. Ratier.

CRANACH ou Cronach (Lucas), peintre et graveur, ainsi nommé de Kronach ou Kranach, ville du diocèse de Bamberg, où il naquit en 1472, vécut dans le plus beau temps de la peinture en Italie, et eut pour contemporains, en Allemagne, Albert Durer, Lucas de Leyde, Holbein, qu'il n'égala ni comme peintre ni comme graveur. Son nom de famille est resté incertain; les uns disent qu'il s'appelait *Müller*, les autres *Sunders* ou *Sünder*. Il est moins célèbre par ses peintures, empreintes encore de l'ignorance des grands principes de l'art, que par ses gravures qui, bien que gothiques, sont encore fort recherchées des amateurs. Ses tableaux sont ordinairement bien ordonnés, les figures en sont simples d'attitudes, justes de mouvements; mais le style en est trivial, le dessin grêle et incorrect, presque toujours de mauvais goût; ses effets manquent d'harmonie, et le coloris des nus est sans vigueur. Sans doute on peut parfois admirer la vérité de certains détails, le précieux du pinceau, quand ce précieux ne dégénère pas en sécheresse, mais on a rarement à louer l'accord de ces teintes locales. Quant à la perspective aérienne, il ne la connut pas. On peut donc dire de ses tableaux qu'ils paraissent être le fait d'un élève qui n'a compris qu'imparfaitement les préceptes d'un habile maître; les éléments du bien s'y trouvent, mais ils sont mal mis en œuvre. Avec son aptitude à copier servilement la nature, Luc Cranach ne pouvait manquer de réussir dans le portrait. Celui de son bienfaiteur, *Jean-Frédéric de Saxe*, dit le Magnanime, que possède de lui le musée du Louvre, nous est un témoignage que sa grande réputation dans ce genre était méritée. Ses portraits de Luther et de Melanchthon, avec qui il était lié, sont également célèbres. Ses tableaux d'histoire, dans lesquels il aimait à introduire les portraits de ses amis et des savants de son temps, ne se rencontrent guère que dans les galeries et les cabinets de l'Allemagne et dans les églises de Saxe; la seule galerie impériale de Vienne en compte 14. Cranach a peu gravé sur cuivre, et ses productions dans ce genre sont généralement d'un goût qu'on peut nommer gothique. Dans ses tailles de bois il n'a été surpassé par aucun contemporain de sa nation. Ses clairs-obscurs, devenus fort rares, ont conservé un grand prix auprès des con-

naisseurs. Les pièces recherchées de son œuvre, sont : *Adam et Ève dans un désert,* sujet aussi nommé *Pénitence de saint Chrysostôme,* in-fol.; sur cuivre, 1509; *Tentation de Jésus-Christ dans le désert,* rare et de meilleure exécution que la précédente : également sur cuivre; *le Sauveur dans les nues apparaissant à un électeur de Saxe,* pièce in-8°, aussi singulière de conception que d'exécution : on ne sait si elle est sur métal ou sur bois; elle offre un mélange de burin et de manière noire qui lui donne un aspect tout à fait étrange. En taille de bois, ses *trois Tournois* et sa pièce connue sous le nom du *Parc aux cerfs,* sont regardés comme ses chefs-d'œuvre. Sa *Passion de Jésus-Christ* en 13 pièces, son *Martyre des douze apôtres* en 12 pièces, se recommandent par le mérite de la composition, de l'expression et de l'exécution. On lui doit aussi, en taille de bois, de beaux portraits de Luther, Melanchthon, Charles-Quint et autres personnages éminents de son siècle. Voir *Essai sur la vie et les œuvres de Luc Kranach*, par Heller, Bamberg, 1821, in-8°. SOYER.

CRANIOLOGIE et CRANIOSCOPIE, dénominations également inexactes par lesquelles le public s'empressa de désigner la *phrénologie,* à l'époque où cette science fut créée par le docteur Gall. Rigoureusement parlant, la crânioscopie est cette partie de la phrénologie qui s'occupe de l'exploration du crâne, considéré comme enveloppe du cerveau, et qui cherche à constater les rapports qui existent entre la forme et le développement proportionnel de ses différentes parties et l'existence de certaines facultés affectives ou intellectuelles. Cette étude comparative chez l'homme et chez les animaux vertébrés a donné lieu à d'intéressantes découvertes; elle peut amener en effet à deviner, à la simple vue, les dispositions morales et intellectuelles d'un individu; mais elle ne mène à ce résultat que ceux qui, par de longues et attentives méditations ont embrassé la science tout entière. *Voy.* PHRÉNOLOGIE et GALL. F. RATIER.

CRANEQUIN. C'était un instrument en fer, à l'usage des arbalétriers du moyen âge, composé d'une crémaillère engrenant avec une roue dentée, celle-ci étant mise en mouvement à l'aide d'une manivelle. Au moyen de ce petit appareil et d'une corde assez mince, on tendait, en quelques instants, de fortes arbalètes. Un simple pied de biche suffisait pour celles de petite dimension. Il y a des cranequins dans la riche collection du Musée d'artillerie à Paris; on en voit aussi plusieurs dans les belles miniatures de Froissart à la Bibliothèque royale. Nous en avons vu un autre, peut-être unique, figuré dans un précieux bas-relief du XVIe siècle, appartenant à M. Hubert, architecte à Paris. Suivant ces diverses représentations, cet appareil se portait d'ordinaire à la ceinture. Ceux qui en faisaient usage recevaient le nom de *cranequiniers*. Il y en avait qui servaient à cheval, de même que parmi les archers.

On a donné le nom de *cranequin* ou *crenequin* à une espèce de casque dont la forme n'est pas bien connue. C. N. ALLOU.

CRANMER (THOMAS), archevêque de Canterbury, né en 1489 dans le comté de Nottingham. N'étant encore que professeur de théologie à Cambridge, il écrivit en 1530 pour appuyer le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et fut envoyé par le roi à Rome pour solliciter la dissolution de son mariage. Nommé à son retour archevêque de Canterbury, il prononça lui-même le divorce que le pape avait refusé, et maria Henri VIII avec Anne de Boulen (1532). Il s'éleva avec force contre la primauté du pape, contribua puissamment à introduire le schisme en Angleterre, et se maria lui-même en Allemagne. A l'avénement de la reine Marie, il fut arrêté comme hérétique, abjura, dans l'espérance de sauver sa vie, et se rétracta ensuite lorsqu'il vit qu'il n'avait rien à espérer. Il mourut sur le bûcher en 1555. BOUILLET.

CRAPAUDINE, pièce de métal, fixée, d'une manière quelconque, sur un dé de pierre, une pièce de bois, de fer, horizontale, dans laquelle on pratique une cavité destinée à recevoir le pivot de l'arbre qui porte et fait tourner une meule de moulin, et, en général, le pivot de tout arbre vertical. X.

CRAS (HENRI-CONSTANTIN), publiciste hollandais, né à Wageningen, dans la province de Gueldre, le 4 janvier 1739. Entré à l'université de Leyde, il s'adonna spécialement à l'étude du droit naturel et du droit public et reçut le grade de docteur en droit le 13 octobre 1769. La dissertation qu'il publia à cette occasion annonçait déjà l'homme remarquable que sa patrie allait posséder; elle est intitulée : *Dissertatio quâ specimen jurisprudentiæ ciceronianæ exhibitur.* Ayant peu de goût pour la pratique du jurisconsulte, Cras demeura à Leyde et y donna des leçons particulières de philosophie et de jurisprudence. Mais, au bout de deux ans, il fut appelé par le magistrat d'Amsterdam à la chaire de droit romain et moderne à l'athénée de cette ville. Installé le 4 novembre 1771, il prononça un discours intitulé : *De civili prudentiâ in*

promovendâ mercaturâ, qui fut traduit en hollandais et en français. La présence de ce professeur distingué donna bientôt à l'athénée d'Amsterdam une telle réputation que le nombre des élèves s'accrut considérablement. Aussi, en 1785, le magistrat de la ville lui conféra la chaire de droit public, dont il cumula les fonctions avec celles qu'il remplissait déjà. En 1786 il fut nommé bibliothécaire de la ville. En 1789 l'université d'Utrecht voulut se l'attacher comme professeur de droit; mais il refusa cet honneur, ne pouvant se résoudre à quitter Amsterdam. Six ans après, l'université de Leyde l'invita, à son tour, à accepter la chaire de droit public : il refusa de nouveau. Mais, ne partageant point les principes des hommes qui avaient fait la révolution contre la famille d'Orange, il fut destitué, le 12 janvier 1798, par la municipalité d'Amsterdam. Le 12 juin suivant il fut restitué dans ses fonctions, et nommé membre de la commission des douze jurisconsultes chargés de rédiger le projet d'un nouveau Code civil et criminel. Il mourut à Amsterdam le 5 avril 1820. Il a laissé un grand nombre d'écrits qui ont trait à la jurisprudence, à la politique et la philosophie. V. H.

CRASE, de *κρᾶσις*, mélange, est un terme de grammaire qui signifie l'union de deux ou de plusieurs voyelles tellement confondues qu'il en résulte un son nouveau et un changement dans l'écriture : *ἀληθῆ* est la crase de *ἀληθέα*, *νοῦς* de *νόος*, *mi* de *mihi*, *nil* de *nihil*. C'est ce qu'on appelle aussi *contraction* et plus spécialement *synalèphe*, quand non plus seulement des syllabes d'un même mot, mais des mots distincts, s'amalgament en un seul, comme *οὐκ* pour *ὁ ἐκ*, *τἀμά* pour *τὰ ἐμά*, *sis* pour *si vis*. F. DEHÈQUE.

CRASSULACÉES. *Crassulaceæ*. Famille de plantes dicotylédones à étamines périgynes; elle se compose de plantes généralement herbacées ou plus rarement frutescentes, et son nom rappelle une des particularités les plus remarquables de leur organisation, qui consiste à avoir des feuilles épaisses et charnues, tantôt alternes, tantôt opposées. Les fleurs, qui présentent quelquefois un éclat très-vif, offrent différents modes d'inflorescnce. Leur calice est profondément divisé; la corolle est composée d'un nombre plus ou moins considérable de pétales, égal à celui des divisions du calice, avec lesquelles ils alternent; quelquefois la corolle est complétement monopétale. Le nombre des étamines est le même ou plus rarement double de celui des pétales ou des lobes de la corolle monopétale; quand elles sont en nombre double, il arrive quelquefois que la rangée intérieure avorte ou se compose de corpuscules on appendices de forme variée. Les étamines sont insérées à la base ou à l'onglet de chaque pétale, et l'insertion est toujours périgynique. Au fond de la fleur, on trouve constamment plusieurs pistils distincts et supérieurs, quelquefois légèrement soudés entre eux par leur base. Leur nombre varie de trois à douze et même au delà. Chacun d'eux se compose d'un ovaire plus ou moins allongé, à une seule loge, qui contient plusieurs ovules attachés à un trophosperme sutural et placé du côté interne. Le style est un peu oblique et se termine par un stigmate simple et petit : en sorte que chaque pistil ressemble beaucoup à celui des renonculacées polyspermes. Le fruit se compose d'autant de capsules uniloculaires et polyspermes qu'il y avait de pistils dans chaque fleur. Ces capsules s'ouvrent par la suture longitudinale qui règne sur leur côté interne; les graines sont attachées aux deux bords rentrants de la suture. Elles se composent d'un embryon plus ou moins recourbé, enveloppant en quelque sorte un endosperme farineux. Cette famille se rapproche des caryophyllées, dont elle diffère par son insertion périgynique. Elle a aussi de grands rapports avec les saxifragées, les nopalées, les portulacées et les ficoïdes, qui sont également pourvues d'un endosperme farineux; mais elle s'en distingue surtout par la pluralité de ses pistils.

Les genres de cette famille sont : *tillæa*, L.; *crassula*, L., auquel il faut réunir les genres *rochea*, *globulæa*, DC.; *grammanthes*, DC.; *curtogyne*, Haw.; *dasystemon*, DC.; *cotyledon*, DC.; *kalanchoe*, Adans.; *bryophyllum*, Lamk.; *sedum*, L.; *sempervivum*, L.; *septas*, L.; *echeveria*, DC.; *umbilicus*, DC.; *pistorinia*, DC.; *thysantha*, Eckl.; *diamorpha*, Nutt.; *penthorum*, L.; *francoa*, Cavan.; *tetilia*, DC; *cephalotus*, Lubil. DR..Z.

CRASSUS (L. LICINIUS), orateur romain. C'était, dit Cicéron, le plus profond jurisconsulte parmi les orateurs. Il naquit au commencement du VIIe siècle de Rome, puisqu'en l'an 633, quand il accusa Carbon, il avait à peine 21 ans. Il ne fit pas seulement briller une grande éloquence dans cette accusation, il fit aussi dès lors preuve d'un noble caractère. Un esclave de Carbon étant venu lui porter des pièces qui pouvaient fortifier l'accusation, il le renvoya à son maître sans même l'écouter et le chargea de chaînes. La timidité de Crassus était extrême et pensa compromettre le succès de sa cause; ce qui serait infailliblement arrivé si le magistrat qui présidait aux débats n'eût renvoyé l'affaire à un

autre jour. Crassus fut consul, en 657, avec l'illustre Q. Mucius Scévola dont Cicéron vante aussi le savoir et l'éloquence. Les expéditions militaires de l'orateur Crassus se bornent à quelques rencontres avec les peuples des Alpes, pendant son commandement de la Cisalpine, mission qui lui fut déférée à l'issue de son consulat. Il désirait ardemment le triomphe, et Cicéron dit plaisamment que pour y parvenir, il s'escrimait contre les rochers faute de trouver un ennemi à combattre. Aussi n'obtint-il pas cet honneur, mais il se fit une grande réputation de justice et d'intégrité. Nous citerons un acte remarquable de sa censure. De concert avec son collègue C. Domitius Ahenobarbus, il proscrivit les rhéteurs latins. « Nous avons appris, « disent ces magistrats, qu'il y a des hommes « qui, sous le nom de rhéteurs latins, ont éta« bli une nouvelle forme d'études et d'exercices, « et que la jeunesse s'assemble dans leurs écoles « et y passe les journées entières avec peu de « fruit. Nos ancêtres ont réglé ce qu'il conve« nait que leurs enfants apprissent et dans quel« les écoles ils devaient aller. Ces nouveaux « établissements, opposés aux coutumes de nos « ancêtres, ne peuvent nous plaire et paraissent « contre le bon ordre : c'est pourquoi nous nous « croyons obligés de notifier notre sentiment à « ceux qui ont ouvert ces écoles et à ceux qui les « fréquentent, et de leur déclarer que nous ré« prouvons cette nouveauté. »

Cicéron, après avoir dépeint le caractère et l'éloquence de l'orateur Antoine, ajoute : « Quoique je l'élève si haut, je reconnais qu'il ne peut y avoir rien de plus parfait que Crassus. » Il y avait en lui beaucoup de dignité, et à cette dignité se joignait un ton de plaisanterie et d'urbanité qui jamais ne dégénérait au point d'être trivial. Sa diction était soignée et élégante sans fatiguer par la recherche. Il mettait beaucoup de clarté dans le développement de ses idées, et, lorsqu'il agitait un question de droit civil ou d'équité, les arguments et les rapprochements se présentaient en foule à son esprit. Le consul Philippe ayant insulté le sénat, Crassus opina avec véhémence : le consul s'emporta et le condamna à l'amende pour l'avoir outragé dans ses fonctions. L'altercation fut des plus violentes. Crassus s'était fort échauffé : rentré chez lui, il tomba malade et mourut le septième jour. P. de Golbéry.

CRASSUS (M. Licinius), le triumvir. Quand Marius et Cinna ensanglantaient Rome de leurs fureurs, le jeune Crassus vit périr son frère et son père, et s'enfuit en Espagne avec trois amis et dix esclaves. Il y avait déjà séjourné à l'époque où son père y commandait. Là il dut son salut à la fidélité d'un ami. Vibius leur faisait chaque jour porter des provisions pour 14 personnes, et l'esclave se retirait sans qu'il lui fût possible de voir quels étaient ceux qu'il nourrissait. Après huit mois de séjour dans une caverne, Crassus apprit la mort de Cinna : alors il se montra, réunit 2,500 hommes et parcourut l'Espagne ; de là il alla joindre Metellus en Afrique, et, n'ayant pu s'entendre avec lui, il se rendit auprès de Sylla, qui l'accueillit et le considéra beaucoup. Bientôt après, Sylla l'enrichit des biens des proscrits. Crassus poussa fort loin la cupidité et les spoliations, si loin qu'il encourut la disgrâce du dictateur lui-même. En 681 il fut nommé préteur et chargé de la guerre contre Spartacus. Son premier soin fut de faire décimer une cohorte qui avait lâchement pris la fuite dans un combat engagé par Mummius contrairement à son ordre ; puis il tailla en pièces un corps de dix mille esclaves et remporta un avantage signalé sur Spartacus lui-même qu'il contraignit de s'enfuir dans la Lucanie vers la mer. Quand il l'eut poussé à l'extrémité du Bruttium, il ferma l'isthme par un fossé fortifié d'une muraille ; mais, après d'opiniâtres combats, Spartacus força le retranchement, ce qui causa un si grand effroi à Crassus qu'il appela à son aide Lucullus et Pompée. Cependant il contremanda bientôt ce secours, car il avait repris l'avantage et deux fois battu l'ennemi, qui dans une seule rencontre laissa 35,000 morts sur la place. Dans la seconde bataille, Spartacus périt après avoir fait des prodiges de valeur. Quoique les résultats de ces victoires fussent immenses, on ne décerna à Crassus que la simple *ovation*, à cause de la condition méprisable des ennemis vaincus.

Crassus nourrissait contre Pompée une extrême jalousie. Ce sentiment était né de la préférence que Sylla avait accordée à Pompée quand tous deux combattaient sous ses ordres. Cette rivalité ne fit que s'accroître lorsqu'ils arrivèrent en même temps au consulat. Outre le grand crédit que Crassus devait à ses richesses, il affectait des manières populaires et obligeantes. Sa table était ouverte à tous ses amis, et il avait coutume de saluer par leur nom tous les Romains que le hasard lui faisait rencontrer. Il n'était pas orateur, mais il se chargeait de toutes les causes qu'on lui confiait, bonnes ou mauvaises. On cite ses plaidoyers pour Balbus et Murena. Son aigreur contre Pompée se répandait en sarcasmes, mais jamais elle ne prit

le caractère de la violence; il n'avait d'ailleurs ni suite ni énergie, et se montra souvent flottant et incertain entre les partis. Il aimait les lettres et les sciences, et fit une étude particulière de la philosophie d'Aristote. Quand ils furent nommés consuls, Pompée et Crassus licencièrent leurs armées, après s'être réconciliés. La censure fut déférée à Crassus en 687, mais il abdiqua cette magistrature, parce qu'il s'accordait mal avec son collègue Catulus, qui ne consentait point à son projet de faire citoyens romains les habitants de la Gaule cisalpine. Deux ans plus tard, il remit entre les mains de Cicéron des pièces importantes qui dévoilaient tous les projets des complices de Catilina, ce qui ne l'empêcha pas d'être dénoncé par un certain Tarquilius, comme l'ayant dépêché vers Catilina pour le presser de marcher sur Rome, malgré l'arrestation des principaux conjurés. Quoi qu'il en soit de la déclaration de ce Tarquilius, les anciennes liaisons de César et de Crassus avec Catilina les firent tous deux soupçonner. On prétendit que Crassus devait être fait dictateur, et César général de la cavalerie. César était déjà obéré de dettes; lorsqu'en 692 il lui fallut partir pour l'Espagne, ses créanciers se disposaient à saisir ses équipages. Crassus vint à son secours, quoiqu'il eût été autrefois son ennemi : il voulut se faire un appui de César contre Pompée, et de Pompée contre César. Il se rendit donc caution pour 20,000,000 de sesterces (4,091,000 fr.). Quelques années après, Pompée et Crassus convinrent avec César que les deux premiers demanderaient le consulat : ils trouvèrent une vive opposition de la part du consul Marcellinus. L'élection ne put avoir lieu, et il y eut un interrègne au bout duquel, par une suite de violences et d'intrigues, les deux ambitieux furent nommés. Dans ce consulat, la Syrie échut à Crassus. Quand le sort l'eut ainsi favorisé, il en montra une folle joie : il avait déjà en idée vaincu les Parthes et rêvait la conquête de la Bactriane et de l'Inde, se flattant d'étendre la domination romaine jusqu'à la mer orientale, et traitant de bagatelles les exploits de Lucullus contre Tigrane et de Pompée contre Mithridate. Cependant les levées ne se faisaient pas sans difficultés; les tribuns essayèrent de les empêcher. Il n'était question de rien moins que de s'opposer à la sortie des consuls. On traitait cette guerre d'injuste, d'extravagante, et l'on ne sait ce qui serait arrivé si Pompée n'eût accompagné Crassus jusqu'aux portes de Rome. Là le tribun Atelus Capiton l'attendit avec un brasier allumé; et, faisant des libations, il prononça d'horribles imprécations au nom des divinités les plus redoutables. Crassus ne tint compte ni des imprécations ni de quelques mauvais présages. Ses premiers succès semblaient devoir les détruire : les villes de la Mésopotamie se rendaient; les Parthes, qui ne s'attendaient point à être attaqués, se retiraient. Malheureusement, au lieu de pousser ses succès, il donna aux Parthes le temps de se reconnaître et passa l'hiver en Syrie. Il y fut rejoint par son fils qui lui amena mille cavaliers gaulois. Au moment de rentrer en campagne les récits les plus effrayants se répandirent dans l'armée sur la valeur des ennemis et sur les forces qu'ils venaient de mettre en campagne. Au passage du pont sur l'Euphrate, à Zeugma, il survint un orage affreux qui le rompit, circonstance qui jeta de nouvelles terreurs parmi les troupes : les soldats y voyaient l'annonce certaine que tout espoir de retour leur était interdit, Crassus, au lieu de suivre les sages conseils de Cassius, qui voulait qu'on marchât sur Séleucie le long de l'Euphrate, s'avança dans la plaine, se fiant aux mensonges astucieux d'Abgare, roi d'Édesse.

Bientôt l'armée se vit au milieu d'un désert de sable, où il n'y avait ni arbres, ni plantes, ni ruisseaux, ni collines. Crassus ne voulut point écouter les avis que lui faisait donner Artabaze, roi d'Arménie, qui l'engageait à occuper les montagnes. La rencontre fut terrible, et la défaite de Crassus, le massacre de son armée, la perte des aigles, la tête de son fils promenée au bout d'une lance, sont des faits trop célèbres dans l'histoire pour les retracer ici. Crassus supporta tant de maux avec un courage héroïque. Le lendemain, les Parthes revinrent sur le champ de bataille et tuèrent tous les blessés et tout ce qu'ils purent trouver de soldats ou même de cohortes isolées. Crassus et les restes de son armée, entrèrent dans la ville de Carres où Coponius tenait garnison : le général parthe y vint et poursuivit les Romains qui lui échappèrent cette fois encore. Mais Crassus prit pour guide un traître qui égara sa troupe dans des lieux difficiles. Cassius se sauva en Syrie; Octavius emmena 5,000 hommes sur une hauteur appelée Sinacca. Il voulut s'en servir pour entourer et protéger Crassus, et tous auraient péri en combattant pour lui; mais ils se laissèrent prendre à un piége. Le général ennemi, voyant que les montagnes protégeaient la retraite des Romains et qu'ils allaient lui échapper, appela Crassus à une entrevue que les soldats le contraignirent d'accepter. Il fut tué dans cette occasion, ainsi qu'Octavius et d'autres chefs, qui combattirent

vaillamment plutôt que de se laisser emmener captifs du roi des Parthes. On coupa la tête et la main droite de Crassus. Il y a, selon Plutarque, quelque incertitude sur les détails de sa mort, faute de témoins oculaires; du reste elle devint funeste à la liberté de Rome, parce qu'il n'y eut plus personne qui pût tenir la balance entre César et Pompée ou se rendre arbitre de leurs différends. P. DE GOLBÉRY.

CRATÈRE (*Géographie physique*), bouche *ignivome* d'un volcan en activité, ou cavité par laquelle sortirent autrefois les flammes et les courants de laves d'un volcan éteint (*voy.* VOLCAN). Les anciens avaient cru reconnaître la forme d'une coupe dans celle de ces cavités volcaniques, et de là vient le nom qu'ils leur donnèrent et qui a passé dans notre langue; mais ces comparaisons peuvent se passer d'une grande justesse, et les observateurs attentifs ne les feront point. Il n'y a point d'uniformité dans les cratères des volcans éteints; depuis tant de siècles qu'ils éprouvent l'action des agents atmosphériques, il n'en reste plus que des ruines qui ne peuvent servir à retrouver ce qui est détruit. L'Etna même, quoique son activité n'ait pas cessé, n'a plus aujourd'hui son ancien cratère, dont une partie a roulé sur les flancs de la montagne et une autre est retombée dans les abîmes d'où elle était sortie. Ce n'est donc que par application aux *jeunes volcans* que le cratère peut justifier le nom qu'il porte; le Vésuve, dont les éruptions le plus anciennement connues ne remontent guère au delà de 3,000 ans, est encore dans sa jeunesse, et sa bouche paraît avoir conservé sa forme primitive. C'est par la direction des courants de lave qu'on peut retrouver l'emplacement des cratères de volcans éteints; ceux de l'ancienne province d'Auvergne, du bassin du Rhin, etc., ont été reconnus en suivant ces indications. Quant aux volcans en ignition, le cratère n'est pas toujours au sommet de la montagne qui livre le passage aux feux souterrains; l'effort des fluides élastiques renfermés et comprimés dans l'intérieur de la terre suit toujours la *ligne de moindre résistance*; et pour l'Etna, cette ligne traverse la montagne vers la base, et non par le sommet. FERRY.

CRATÈRE. L'histoire fait mention de plusieurs personnages de ce nom, mais le plus célèbre d'entre eux est un lieutenant d'Alexandre qui, à la mort de ce prince, reçut la Grèce et l'Épire en partage. Cratère avait su obtenir toute la confiance de son général, tant par son courage et l'élévation de son caractère que par une franchise qui ne se démentit jamais; car, malgré le respect qu'il portait au héros de Macédoine et l'admiration que lui inspiraient ses brillantes qualités, il se faisait un devoir de lui répéter toutes les plaintes des soldats quand elles étaient fondées. C'est ce qui faisait dire de lui par ce grand homme : « Éphestion aime Alexandre, Cratère aime le roi. » Ce mot fait l'éloge du maître et du courtisan. Après s'être ligué avec Antigone et Antipater contre Perdicas, qu'il défit, Cratère passa en Asie et y fut tué, l'an 321 avant J. C., dans une bataille contre Eumène. Cratère avait laissé une histoire d'Alexandre. *Voir* Corn. Nép. *Eumènes*, Plut. *Alexander*, et Just. XII, 13. X.

CRAU, en provençal *la Craou*, mot qui signifie champ pierreux. La Crau est en France une vaste plaine couverte de cailloux dans le département des Bouches-du-Rhône, entre le Rhône, les étangs des Martigues, la mer et les dernières collines des Alpes. On présume que c'est une ancienne anse du golfe de Lyon, dans lequel se jetait la Durance. Elle est maintenant à 33 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée; sa superficie, très-inégale et sillonnée même par des vallées, est de 12 myriamètres, suivant la *Statistique des Bouches-du-Rhône*. Le sol y est formé de couches de poudingue qu'on retrouve dans les contrées de la Provence traversées par la Durance, et dont le noyau est le galet charrié par cette rivière torrentielle. Au-dessus de ces couches de poudingue sont venues se superposer, par suite du séjour de la mer, des couches de calcaire coquillier. Dans les endroits où le sol aride a été arrosé par des canaux, il s'est formé une végétation assez vigoureuse, ce qui fait penser que cette plaine pourrait en grande partie être livrée à l'agriculture. Actuellement elle n'est utile qu'aux troupeaux de bêtes à laine, qui y trouvent une herbe fine, mais rare. On trouve dans la Crau beaucoup de plantes aromatiques; dans les bruyères croissent beaucoup de cistes, des chênes à kermès, et dans les terrains marécageux les joncs abondent. La Crau renferme plusieurs étangs, tels que ceux de l'Olivier, de Rassuin, de Citis, du Poura et de Plan-d'Aren. En été, la chaleur du soleil, réverbérée par les cailloux, est suffocante dans la plaine. DEPPING.

CRAVATE DE DRAPEAU. (*Art militaire.*) Qui nous expliquera ce que c'est qu'une *cravate ?* Audouin est le seul hauteur qui en parle, et ce qu'il en dit est inexact. Le nom de *cravate* ou *cravatte*, considérée comme ornement du cou, vient, suivant Furetière, d'une mode des *Croates*; mais l'assertion est hypothétique, ou au

moins bien incomplète. Si l'on en croit ce que Ménage dit au mot RISTE, *cravate* serait une corruption de *carabate*, ce qui semblerait autoriser à croire que c'était un collet à l'usage des carabins, comme le riste était un collet à l'usage des reîtres; mais nous n'oserions prononcer si la cravate qui accompagnait le justaucorps a donné son nom à l'écharpe des étendards, ou si l'habitude qu'avaient les croates, les carabins, les reîtres, d'attacher une écharpe à leurs enseignes ou leur enseigne par une écharpe, fit, par allusion, appeler *carabate* ou *cravate* l'étoffe qui se porte autour du cou. Furetière affirme que la cravate d'habillement est d'invention allemande, et date de 1636. L'autre genre de cravate est plus moderne : il n'y a pas beaucoup plus de 100 ans que son nom est en usage; mais s'il n'y avait pas nominalement de cravate d'enseigne, il y en avait par le fait, et leur histoire ne peut s'éclaircir que par celle des écharpes. — Dans le XVe et le XVIe siècle, quand l'écharpe était un accompagnement de l'habit militaire, il était d'usage dans la cavalerie que les porte-cornette, à l'instant d'une action, attachassent à leur buste, avec une écharpe de taffetas, leur cornette, afin d'en être inséparables, de combattre plus commodément, de la défendre mieux. Les grands et ridicules drapeaux que l'infanterie adopta étaient une imitation des petites cornettes de la cavalerie. Ce mot *drapeau* était naissant en 1585, comme le déclare et s'en plaint Henri Estienne. Les porte-drapeau eurent l'écharpe à double fin, comme les porte-cornette. — Les colonels généraux, et non le gouvernement, ou l'officier porte-enseigne, faisaient la dépense de l'écharpe, parce que ces grands dignitaires regardaient comme à eux l'enseigne, et comme leur mandataire le porte-enseigne. Ils donnaient blanche cette écharpe, parce que le blanc était couleur de colonel général. — Audouin prétend qu'en 1668 Louvois distribua, au nom du roi, les premières *cravates* aux corps d'infanterie; mais ce ne furent pas les *premières cravates*, ce furent les *dernières écharpes*. Louis XIV venait d'abolir la charge de colonel général de l'infanterie, s'en attribuait personnellement les fonctions et les prérogatives, en adoptait militairement les couleurs, et s'appliquait à faire disparaître les insignes d'une autorité qu'il n'était plus d'humeur à partager; c'était comme si le monarque eût dit : « Ce n'est qu'à moi qu'obéiront à l'avenir mes drapeaux, et ce n'est plus à un colonel général. » L'écharpe que les officiers portaient comme signe distinctif ayant été abolie au commencement du XVIIe siècle, le porte-enseigne cessa, en même temps que ses camarades, de la porter; mais il attacha la sienne, ou plutôt celle que le roi lui avait confiée, à la lance du drapeau, dont elle devint inséparable; et c'est depuis lors que, le mot *écharpe* tombant en oubli, le mot *cravate* lui succéda. — Les ordonnances de 1767 et 1779 chargeaient les colonels des corps de la fourniture des cravates. — En 1790, l'émigration emporta le plus qu'elle put des cravates; parce que le préjugé militaire, ou des souvenirs dont on se rendait mal compte, faisaient considérer cet insigne comme un palladium ou une relique. C'eût été l'instant d'en abolir l'usage, parce que sa broderie, ses franges, son cordon, ses glands, ses flocs, son nœud bouffant, sont une dépense en pure perte, alourdissent un drapeau déjà trop lourd, et contrarient les opérations de l'alignement; mais, quoique ces chiffons ne rappelassent que des idées de galanterie ou de féodalité, qui avaient donné naissance aux écharpes, les cravates furent conservées à une époque de tant de sages réformes : la puissance des habitudes l'emporta; personne ne se doutait d'où venait et à quoi servait la cravate, tant sont fugitifs les souvenirs qu'aucune publicité n'enregistre. — Ce respect pour les choses inutiles nous remet en mémoire l'anecdote que voici : un poste de la garnison de Metz avait pour consigne de ne laisser passer personne près d'une barrière; un gouverneur nouveau, arrivant au commandement de la place, voulut savoir la cause de cette défense; aucun des vétérans de l'état-major ne put la lui dire; mais, en fouillant les registres d'ordres, on découvrit que cette barrière ayant été repeinte, il y avait environ un siècle, les sentinelles de l'époque avaient reçu ordre d'empêcher qu'on s'en approchât, de peur qu'on ne s'y salît. — L'ordonnance de 1790 ordonnait que les cravates seraient tricolores; et pourtant, que signifiait sur un drapeau aux couleurs nationales une cravate de même nuance? — Un décret de 1791 dispensa les colonels de faire les frais des cravates. — La restauration rattacha aux insignes la cravate blanche; la mesure était conséquente au système du temps : c'était la résurrection des cravates emportées en 1790. L'année 1830 a renouvelé les cravates tricolores : c'était aussi peu plausible qu'en 1790. Gal BARDIN.

CRAVEN (ÉLISABETH, *lady*), margrave d'Anspach. Lady Craven, dans ses Mémoires, a eu grand soin de nous faire connaître et sa personne et sa famille. Née en 1750, la plus jeune fille du comte de Berkeley, son éducation fut soignée

au plus haut degré; on en fit une *personne accomplie*. Ajoutez à cela que ses cheveux blonds étaient d'une rare beauté, d'un soyeux délicat, d'une longueur démesurée, son teint d'une blancheur éblouissante, un peu marqueté pourtant par le soleil, et son naturel parfait. La jeune Élisabeth avait une sœur, lady Georgiana, plus belle encore, mais beaucoup moins sage, puisqu'elle se fit enlever par lord Forbes. Lady Craven raconte charitablement toute cette aventure.

En 1767 elle épousa William comte de Craven, dont elle eut successivement sept enfants; c'était en apparence l'union la plus parfaite, la plus heureuse. Il arriva pourtant que lord Craven, ennuyé des perfections de sa femme, prit une maîtresse, qu'il promenait en Angleterre et présentait partout comme sa femme légitime. Lady Craven, la véritable lady Craven, délaissée, provoqua un divorce. « Je finis, dit-elle, par ne plus ressentir pour lui que du mépris, qu'un grand mépris. Le mépris surnageait à tout autre sentiment, comme huile sur l'eau. » La séparation prononcée lady Craven quitta l'Angleterre avec le plus jeune de ses enfants et se mit à parcourir les capitales de l'Europe. C'était en 1781. D'une haute naissance, spirituelle, malheureuse, elle dut recevoir partout des hommages ou tout au moins inspirer de l'intérêt. Elle traversa l'Italie, salua Joseph II et le prince de Kaunitz en Allemagne; le roi Stanislas Poniatowski sur son trône chancelant à Varsovie; Catherine *le Grand*, Potemkine et le comte de Ségur à Pétersbourg; en Turquie, M. de Choiseul-Gouffier se mit à ses pieds, la combla de prévenances, et la fit descendre dans la fameuse grotte d'Antiparos, qu'aucune femme avant elle n'avait encore visitée.

A peine de retour en Angleterre, elle annonça à sa mère qu'elle allait se rendre à Anspach, petite capitale d'une petite principauté allemande où régnait alors le margrave Chrétien-Frédéric-Charles-Alexandre, neveu de Frédéric le Grand. Ce margrave avait épousé une princesse maladive qu'il n'aimait guère et qui lui rendait indifférence pour indifférence. Charles-Alexandre s'était dédommagé par des amours illégitimes; mais quand il eut fait la connaissance de lady Craven, il s'éprit pour elle d'une amitié vraie et sincère, et l'engagea à venir le rejoindre le plus tôt qu'il lui serait possible. Il l'adopta même officiellement comme sœur, et c'est avec ce titre qu'elle devait vivre à sa cour. Elle y établit un petit théâtre de société pour amuser son *frère* qui s'ennuyait fort et des tracasseries journalières et des intrigues mesquines qui s'ourdissaient autour de lui. Un autre service éclatant qu'elle lui rendit, ce fut de faire quitter la partie à la célèbre tragédienne Clairon, qui depuis plusieurs années s'était emparée de l'esprit du margrave et se gorgeait à ses dépens.

Quoique lady Craven, à ce qu'elle affirme, agît toujours dans l'intérêt de son pays d'adoption, et qu'elle ne plaçât jamais un seul de ses compatriotes anglais, les Allemands persistèrent à détester en elle l'étrangère, peut-être la maîtresse de leur prince; car la jeunesse du margrave avait été orageuse et leste et on était loin de le supposer capable d'un attachement platonique. Il en résulta que lady Craven, mal vue à Anspach, se remit à se promener en Italie, mais avec le prince cette fois; elle séjourna à Naples, à la cour de Ferdinand et de Caroline, s'occupant beaucoup de ballets, d'antiquités et de commérages. A peine de retour en Allemagne, un grand changement s'opéra dans sa position. L'épouse du margrave termina sa carrière, et six mois après lady Craven de son côté, alors à Lisbonne, apprit la mort de son mari. Alors elle s'empressa d'accepter la main du margrave, « sans crainte et sans remords. » Tous les officiers de la marine anglaise qui se trouvaient dans la rade de Lisbonne assistèrent à la cérémonie et *s'en trouvèrent très-flattés*. Son amour-propre pourtant devait être mis à une rude épreuve : en Angleterre elle ne fut point reçue à la cour, quoique l'empereur François II lui eût accordé le titre de princesse de Berkeley. Elle en ressentit une vive indignation.

Le margrave, fatigué des soucis de son existence princière, céda, moyennant une pension, tous ses domaines au roi de Prusse, et s'établit en Angleterre dans une belle maison de plaisance. Il y vécut jusqu'en 1806, « heureux, grâce au ciel, autant qu'il put l'être » par les soins ingénieusement variés de sa seconde épouse. C'est un témoignage que la margrave se donne en sûreté de conscience.

Après la mort de son mari, elle résida tantôt en Angleterre, tantôt à Naples, où elle mourut le 13 janvier 1828, après avoir institué légataire universel un de ses fils du premier lit.

Lady Craven, à l'âge de 17 ans déjà, avait fait un poëme. Plus tard elle composa quelques pièces de théâtre. Son voyage en Crimée et à Constantinople (*Journey through the Crima to Constantinople*, Londres, 1789) a été trois fois traduit en français (1789) par Durand, Guédon de Berchère, et Demeûnier. Il en a paru une nouvelle édition en 1814. Les curieux Mémoires

(*Memoirs of the margravine of Anspach, formerly lady Craven, written by herself*) parurent en 2 vol. à Londres, 1825, et chez Galignani en 1826. Ils ont été traduits en français par notre collaborateur, M. J. T. Parisot, Paris, 1826, 2 vol. in-8°. L. SPACH.

CRAWFURD (WILLIAM-HENRI), l'un des hommes d'État les plus considérés de l'Union de l'Amérique du Nord. Il était instituteur dans sa jeunesse, devint plus tard grand propriétaire dans la Virginie, et fut élu représentant de cet État. Au congrès, son influence ne tarda pas à devenir réelle. Sous la présidence de Monroe, il était secrétaire d'État au département des finances, et leur état prospère est en partie dû à sa bonne administration. A l'époque où Monroe, pour la deuxième fois président, devait quitter sa charge, Crawfurd se mit sur les rangs avec Adams, Jackson, Clay et le ministre de la guerre Calhoun. Sur 261 votes, il réunit (en novembre 1824) 40 voix, particulièrement celles des électeurs virginiens; il en avait ainsi plus que tous les autres compétiteurs de John-Quincy Adams, qui fut élu. Mais l'élection fut abandonnée à la chambre des représentants, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité. Clay et Calhoun se retirèrent, Crawfurd resta dans l'arène et eut cette fois 4 voix sur 24; il aurait peut-être remporté la victoire, si, au moment de la décision, une maladie grave ne l'avait éloigné de la lutte. Crawfurd rentra dans la vie privée, et l'ancien ambassadeur des États-Unis à Londres, Rush, eut le ministère des finances sous le nouveau président. Quatre années après, le parti du général Jackson s'était tellement renforcé dans différents États que, longtemps avant les élections nouvelles, la victoire lui était assurée. Crawfurd, attaché plus tard en qualité de juge à la haute cour de justice de la Georgie, mourut, au mois de septembre 1834, pendant une tournée judiciaire qu'il faisait dans cette province. CONV. LEX.

CRAYER (GASPARD DE), né à Anvers en 1582 ou 1585, est, après Rubens et Van Dyck, le peintre d'histoire le plus justement célèbre de l'école des Pays-Bas. Il reçut les premières leçons de son art de Raphaël Coxie, qu'il égala bientôt. Par la seule étude des tableaux de maitres qu'il eut sous la main, et sans sortir de son pays, il se fit une manière si belle et si vraie que Rubens, étant venu à Anvers pour le connaître, et voyant les tableaux de Crayer, lui présagea qu'il ne serait surpassé par personne. En effet Crayer n'a point eu de rival dans sa patrie. Dans ses tableaux, ce peintre est sobre de figures et de détails superflus; il dispose ses groupes avec simplicité; il exprime avec chaleur et vérité toutes les passions de l'âme; ses couleurs sont admirablement fondues et ses draperies ajustées avec goût; son dessin, franc et naturel, est sans doute moins étonnant, moins chaleureux que celui de Rubens, mais peut-être est-il plus fin, plus correct. Crayer a tellement approché de Van Dyck dans le portrait que plusieurs des siens, de son vivant, furent attribués à ce maître. Cette rivalité, loin de désunir les deux amis, resserra leurs liens d'amitié, et Van Dyck se chargea de transmettre à la postérité les traits de son émule. Appelé à Bruxelles pour y exercer un emploi honorable et lucratif, magnifiquement récompensé par le roi d'Espagne, qui savait apprécier son rare talent, Crayer, subjugué par son goût pour la retraite et la tranquillité, quitta honneurs, grandeurs, fortune, pour aller paisiblement à Gand exercer ses pinceaux. C'est dans cette ville qu'il exécuta ses plus beaux et ses plus nombreux ouvrages. L'œuvre de Crayer est considérable : il ne comporte pas moins de cent tableaux d'autel, parmi lesquels on vante particulièrement *sainte Catherine enlevée au ciel;* deux compositions de *la Résurrection de Jésus-Christ; la Vierge intercédant pour les infirmes; le Centenier aux pieds de Jésus-Christ.* Le plus considérable, mais non le meilleur de ses tableaux, est celui de la galerie de Munich, représentant *la Vierge et l'enfant Jésus sur un trône*, entourés de plusieurs saintes. Ce tableau, jadis conservé à Dusseldorff, fut acheté 80,000 fr. par l'électeur palatin. Crayer dut à ses mœurs réglées une vieillesse vigoureuse. Un tableau représentant *le Martyre de saint Blaise*, qu'il commença à 86 ans, et qu'il ne put achever, étant mort l'année suivante, n'offrait aucun signe de décrépitude. L. C. SOYER.

CRAYON. (*Dessin.*) Ce nom a été fait du mot CRAIE, parce qu'en effet c'est avec cette matière terreuse, blanche et friable que l'on a fait les premiers crayons avec lesquels il est facile de tracer sur toute matière, et dont on peut enlever la trace sans qu'il en reste d'apparence sur les objets. Jadis, lorsque, dans certains cas, on établissait à la hâte une contribution de guerre, ou que l'on désignait des logements dans une ville, ceux qui l'ordonnaient faisaient une trace de craie sur la porte de l'habitation des personnes imposées; de là est venue cette expression, *il a été marqué à la craie*. On fait encore usage de craie dans les écoles publiques pour les démonstrations. Plusieurs ouvriers se servent aussi

de craie pour tracer le plan de leur ouvrage ; d'autres emploient de la *pierre noire* et de la *sanguine*. Mais ces trois matières, dans leur état naturel, ne se présentent pas toujours fermes ou onctueuses au point convenable pour le dessinateur : on a mis en poudre ces diverses substances, et, en les mêlant avec de la gomme ou avec d'autres matières, on a fait des crayons plus ou moins tendres. On fait aussi des crayons avec un minéral désigné sous les noms de *mine de plomb* et de *plombagine*, dans lequel pourtant le plomb n'entre pour rien, puisque, mieux analysé, il a été reconnu pour du *carbure de fer*. Les meilleures qualités de ces crayons viennent d'Angleterre ; ceux d'Allemagne sont inférieurs. On trouve aussi la même matière en France, près de Marseille, de Dijon et de Morlaix. Les meilleurs crayons de mine de plomb sont sciés avec soin en filets très-minces, et introduits dans une petite rainure tracée au milieu d'un demi-cylindre en bois de cèdre ; on la recouvre ensuite avec l'autre partie du cylindre, et on les fixe avec de la colle de Flandre. Les mines de moindre qualité, surtout en Allemagne, sont introduites dans des cylindres de bois blanc. On fait des crayons de toute couleur, et on les vend sous le nom de *pastels*. — Il y a quarante ans, on ne se servait encore que de crayons rouges dans les écoles de dessin : la pierre noire et la pierre d'Italie n'étaient employées que par quelques artistes, surtout pour les études de paysage ; mais, au commencement de ce siècle, M. Conté, s'étant beaucoup occupé de l'amélioration des crayons, en a fait des noirs d'excellente qualité et à très-bas prix. On se sert aussi, pour faire des esquisses, de quelques menus brins de fusain mis en charbon ; mais, bien qu'ils servent comme crayons, on leur conserve le nom de *fusain*. Le savon entre pour quelque chose dans la composition des crayons lithographiques, et ils se détériorent plus au moins promptement, suivant les influences atmosphériques. — Quelques artistes ont fait des dessins sur papier gris, en mêlant l'emploi du crayon noir et du crayon rouge, pour les parties ombrées, et le crayon blanc pour les clairs. Ces *dessins aux trois crayons* sont maintenant peu en usage. Le peintre du Moustier et d'autres artistes vivant à la fin du XVIe siècle, ainsi que le graveur Nanteuil, ont dessiné au crayon un grand nombre de portraits fort estimés. Alors on ne disait pas, comme aujourd'hui : Avez-vous vu le *portrait* du cardinal, mais : Avez-vous vu son *crayon ?* — Cette manière de parler n'est plus d'usage maintenant ; cependant on dit encore que tel artiste a un bon *crayon*, qu'il a un *crayon moelleux*, ou que son *crayon est sec*.

DUCHESNE aîné.

CRÉANCE, CRÉANCIER. *Voy.* DETTE et DÉBITEUR.

CRÉATION, CRÉATURE et CRÉATEUR sont les relations d'un même principe, de celui par lequel toutes choses ont été formées, et tirées du néant. Le terme *créer* (*creare*) paraît moins dériver de *ktisis* ou *ktisma*, ou *ktistê*, des Grecs, que de *kréas*, chair, parce que l'on a considéré la création comme une génération, une production de la chair ; de là vient que le nom de *créature* se prend, soit en bonne part, pour désigner les diverses productions du globe, soit en mauvaise part, pour des personnes dégradées ou prostituées. — Le terme *création* s'applique également aux productions intellectuelles, aux inventions du *génie*, qui, étant considéré avec raison comme une faculté génératrice de l'esprit, émet des vérités nouvelles ou des œuvres originales dans les sciences, les lettres et les arts. C'est pourquoi l'on appelle *auteur* celui duquel émanent ces productions, bien que l'on ait trop souvent prodigué ou même profané ce titre, qui ne devrait appartenir qu'aux vrais créateurs ou inventeurs. — Cependant la philosophie a contesté l'existence d'un pouvoir créateur, qui de rien tirerait quelque chose ; on a dit :

Ex nihilo nil, et in nihilum nil posse reverti.

Tel fut surtout l'adage des épicuriens et atomistes. La plupart même des anciens philosophes (sans en excepter Anaxagore, dit *l'Esprit*, parce qu'il reconnut la nécessité d'une intelligence organisatrice du monde), admettaient bien l'intervention de puissances directrices, distributrices, coordonnatrices des éléments et de tous les êtres, ou le hasard, ou une aveugle fatalité, présidant à toutes les formations spontanées ; cependant, ces philosophes supposaient toujours que des matériaux préexistaient dans une sorte de chaos, ou en particules atomiques, ou en éléments épars, sans ordre, dans l'immensité et de toute éternité, par leur propre essence, leur nature indestructible. Ils aimaient mieux supposer dans ces matériaux tout bruts et informes un instinct organisateur, une sorte d'âme, ou nature secrète et intérieure, capable de se développer, de se constituer convenablement selon les circonstances, de soi-même, comme les herbes, les insectes, qui paraissent naître spontanément dans les campagnes, que de recourir originairement à une intelligence suprême, à cette

sagesse ineffable qui éclate dans tous les rapports de la structure des êtres, avec une incompréhensible prévoyance. Plusieurs modernes ont soutenu pareillement cette opinion, en sorte qu'on s'est même étayé du texte de la *Genèse*, dans les questions théologico-philosophiques, pour soutenir la coexistence de la matière durant l'éternité profonde du passé, en même temps que celle de Dieu. Alors, il n'y aurait eu aucune création réelle, mais bien un arrangement ou des modifications d'ordre et d'harmonie dans les éléments primitifs. Cependant, les premiers mots de la *Genèse* expriment une idée toute différente, celle de la production des choses tirées du néant, dans ces belles paroles : *Dieu dit que la lumière soit, et elle fut.*—Il s'agit donc d'examiner, par les seuls principes de la philosophie naturelle, si la création de quelque substance réelle, avec rien (ce qui constitue la vraie création, est dans les attributs d'une puissance divine, telle qu'il nous est permis de la concevoir. Tel fut le sentiment de Pythagore et des platoniciens, qui reçurent, sans doute, leur philosophie de l'Orient, ou même des Indes. En effet, dans l'opinion antique de la doctrine brahmanique, établie par les védas et autres livres sacrés, la Divinité ou Brahma existait seule à l'origine des choses, constituait seule le temps, l'espace, l'être unique, éternel, infini, sans corps, sans parties. Brahma voulut réaliser son existence, ou révéler le monde (qui était une conception de sa suprême sagesse dans son intelligence pure, immatérielle), par des êtres matériels émanés d'elle, empreints de sa volonté et du sceau de sa toute-puissance. Les pandits indous ou les savants donnent l'idée de cette réalisation de la pensée de Brahma par l'exemple de ces nuages qui apparaissent peu à peu au milieu d'un ciel pur et serein, puis enfin se développent jusqu'à former des masses considérables, jusqu'à offusquer le soleil. Ainsi, Dieu s'est voilé sous le nuage épais de la matière, qui nous dérobe l'éblouissante lumière de sa toute-puissance : nos faibles yeux n'en pourraient pas supporter la clarté.—C'est par le même système de philosophie que Platon nous dépeint le suprême auteur de la nature, le *Demiourgos*, concevant dans sa pensée les *idées archétypes de l'univers*, tel qu'un artisan de génie, un architecte habile, se crée d'abord l'image intérieure d'un vaste édifice, d'une machine très-compliquée, puis il la réalise par sa volonté, en sorte que l'édifice, la machine, n'existe que par cette intelligence puissante qui les a créés. De même, le monde n'offre que la représentation de la pensée de Dieu : il le soutient par sa seule volonté. Sans cette toute-puissance divine, conservatrice autant que créatrice, sans ce souffle de vie, qui entretient et perpétue toutes les générations, et s'il venait à défaillir, toutes choses retomberaient dans le néant primitif, d'où sa féconde parole les a tirées. De là ces expressions fréquentes chez les platoniciens, du *Logos* créateur ou du *Verbe*, qui se retrouvent chez plusieurs anciens Pères de l'Église et dans saint Jean, lorsqu'il dit que *le Verbe s'est fait chair*, comme dans les théogonies de l'Inde il y a des incarnations successives de la Divinité; les transmigrations des âmes, ou les métempsycoses, sont également des incarnations, ou plutôt des manifestations de ces intelligences (émanées d'une source divine), créant successivement des formes corporelles, jusqu'à l'époque à laquelle elles termineront ce long pèlerinage pour rentrer dans le sein de la Divinité ou de Brahma. — Suivant cette hypothèse, nulle création, nulle génération, n'a lieu qu'au moyen d'une intelligence formatrice ou d'une âme, émanation de l'intelligence universelle. C'est encore le développement de ces belles pensées si bien exprimées par Virgile :

Principio cœlum ac terras, campo-que liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque astra,
Spiritus intùs alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem et magno se corpore miscet.
Indè hominum pecudumque genus, etc.

En effet, le monde n'est que le tabernacle de la Divinité, une enveloppe mystérieuse, changeante, périssable, comme notre corps, qui n'est pas nous, mais un cadavre sans cette partie insaisissable qui constitue notre être réel. De même, la seule Divinité est la vraie substance. Le monde physique ou phénoménal, tombant sous nos sens, n'est qu'une sorte de panorama, un speccle d'illusion, comme ces ombres fantastiques qui se jouent de notre crédulité dans nos songes. De même, telle qualité de l'âme organise un corps en rapport avec ses dispositions, en sorte que ce corps n'est que l'image de la puissance secrète qui préside à sa vie. Renfermée dans cette prison corporelle, comme dans une obscure caverne, notre âme ne peut contempler les vérités éternelles qu'à travers le prisme grossier des organes qui nous dérobent les beautés divines et éternelles des œuvres du Créateur. Les anciens philosophes se représentaient la Divinité comme un feu, une lumière (Dupuis, dans son *Origine des cultes*, rapporte tout au soleil). De là encore ces vers du même poëte, interprétatifs de la même philosophie.

Igneus est ollis vigor et cœlestis origo
Seminibus, quantùm non noxia corpora tardant,
Terrenique hebetant artus, moribundaque membra.

Parmi les modernes, Newton a pensé que l'impénétrabilité étant l'attribut essentiel de la matière, Dieu avait pu donner cette propriété à une partie circonscrite de l'espace, et créer ainsi le phénomène de la matérialité. En effet, s'il est vrai de dire que nous ne connaissons rien que par la sensation; si l'univers n'existe, à notre égard, que par ce que nos impressions nous en manifestent, tout pourrait être illusion de nos sens, ou simple apparence, comme dans un songe permanent, ainsi que l'a soutenu Berkley (*Entretiens d'Hylas et de Philonoüs*). — Que l'univers ait été tiré du néant, ou que la matière soit éternelle et coexistente avec la puissance qui la modifie; que, selon Spinosa et les autres matérialistes, il n'existe qu'une substance unique, un *Dieu matière,* constituant seul le *pan*, le grand tout; que ces profondes et ténébreuses hypothèses, où se perd une abstruse métaphysique, soient admises ou rejetées, elles ne changent rien à l'observation et à l'étude des faits naturels. C'est à l'aide de ceux-ci que nous pourrons exposer quelques principes certains pour pénétrer dans la science des êtres *créés.* — Car ici s'élève la plus grande des questions. Ces êtres que nous contemplons, ces ouvrages merveilleux que nous présente la nature, l'arrangement même des cieux ou des astres, les révolutions de tant de globes, avec une précision et une harmonie si étonnante qu'on prédit leurs retours durant des siècles à une minute près d'exactitude, et, sur cette terre, la vie des animaux, la végétation des plantes, leur structure si extraordinaire de sagesse et d'intelligence, la cristallisation géométrique et mathématique de tant de minéraux, leurs combinaisons savantes de chimie, sont-ils seulement le résultat de circonstances fortuites, le mélange du hasard, des éléments, suite d'une infinité de chances plus ou moins parfaites? Le tout, enfin, est-il ainsi parvenu, comme le soutiennent les atomistes, les épicuriens, à cet état aujourd'hui permanent, régulier à tant d'égards (quoiqu'il y ait encore beaucoup de monstruosités et d'imperfections), par une série nécessaire d'événements dans le mouvement éternel et spontané de la matière? — Admettez, disent-ils, qu'à l'origine des choses (s'il y a eu quelque origine) la matière, douée de mouvements divers et des propriétés que nous lui connaissons, s'est trouvée répandue dans des espaces infinis. Cette matière, soit en molécules, soit en masses, encore dans un chaos informe, si vous le supposez, jouissant essentiellement de la faculté de se mouvoir, comme on l'observe dans le feu, la lumière, etc., opérera diverses agrégations, bizarres sans doute, des combinaisons hasardeuses, téméraires, sans but, sans dessein, par sa seule activité, quoique aveugle et désordonnée. Mais, parmi les milliards d'arrangements résultant de tant de jets perpétuels, de constructions et de destructions, il s'en formera nécessairement de plus réguliers, de plus solides, et par conséquent de plus constants les uns que les autres. Ainsi, par la seule persévérance du mouvement dans les particules de la matière, il arrivera que les agrégats, ou corps qui se seront trouvés fortuitement composés de telle manière qu'ils puissent subsister d'eux-mêmes, se conserveront; les autres, mal ébauchés, périront comme des essais malheureux. Il est évident, ajoutent encore les épicuriens, que des animaux qui se seraient d'abord produits sans bouche, sans viscères, ou sans membres, ne pourraient pas subsister, incapables qu'ils seraient de chercher, de prendre leur nourriture. Peu à peu, dans l'infinité des siècles, toutes les chances possibles de combinaisons ayant eu lieu, toutes les créatures dont la permanence était possible d'après la structure que le concours de tant de hasards heureux leur avait donnée, ont été formées ; ces créatures spontanées se sont maintenues, perpétuées. Aujourd'hui, nous ne voyons plus guère que les résultats des chances heureuses ou favorables, que des êtres plus ou moins compliqués et perfectionnés. Ce qui était hasard et désordre dans le principe est devenu ordre, régularité, succession ; et l'on attribue, ajoutent ces mêmes philosophes, à une intelligence suprême, à une sagesse incompréhensible, mais à tort, ce qui n'est que l'éternel résultat de l'activité de la matière et une suite inévitable de tant de mouvements. Ainsi, quand l'œil eut été fait par un concours de ces hasards merveilleux, et que l'animal s'en fut servi pour voir, on en a conclu que cet organe, résultat de tant de circonstances fortuites, était la production intelligente d'une sagesse consommée; on a supposé des causes finales, un but, un dessein prémédité à chaque chose. On a cherché du miracle à tout ; on a dit que si les citrouilles n'étaient pas suspendues aux arbres, c'était de peur d'écraser de leur chute le nez des hommes qui s'endorment sous leur ombrage (*voy*. la fable de la Fontaine, liv 9, intitulée *le Gland et la Citrouille*). — Mais il y a d'irréfragables témoignages de la sagesse créatrice dans l'organisation de tous les êtres vi-

vants surtout, et dans leurs rapports manifestes. Il ne faut qu'une légère étude de l'anatomie humaine, ou autre, pour être forcé de convenir que l'œil, l'oreille, les dents, l'estomac, enfin toutes les pièces de la structure du plus chétif insecte même, sont coordonnés avec une intelligence si merveilleuse, si incompréhensible, qu'aucun homme doué de raison ne saurait douter de la nécessité de cette puissance souverainement sage, présidant à la formation de toutes les créatures. J. J. Virey.

Création (selon Moïse). Il est naturel à l'homme de vouloir remonter à l'origine du monde qu'il habite, d'examiner toutes les parties qui le composent, d'étudier toutes les lois qui le régissent : il est chez lui; il veut connaître son domaine. Qu'il pénètre donc, s'il le désire, dans les entrailles de la terre pour en distinguer les éléments constitutifs, pour en compter les différentes couches, pour se rendre raison des révolutions qui en ont changé la surface; qu'il parcoure l'étendue des mers; qu'il en jauge la profondeur pour en reconnaître l'immensité; qu'il cherche la nature, le poids, le volume de l'air qu'il respire, de l'atmosphère qui l'environne; qu'il s'élève jusqu'au milieu des astres pour en mesurer l'orbite, en fixer les distances, en suivre les mouvements, en calculer le nombre; après cela, qu'il travaille à deviner le secret du Très-Haut, qu'il établisse des systèmes, qu'il fasse, pour ainsi dire, son monde, il ne le construira jamais de telle sorte que d'autres après lui ne trouvent le moyen de faire aussi le leur. Je doute que, s'il avait à recommencer, le Créateur adoptât un seul de ces plans. Mais si ces laborieuses recherches ne sont pas toujours heureuses, elles ne sont pas entièrement vaines : il en reste toujours quelques vérités utiles dont l'expérience sait tirer un parti avantageux. Travaillez donc avec persévérance: « Dieu a livré le monde à votre examen (*Eccl.* 3, II);» mais prenez garde que le désir de savoir ne vous emporte au delà des limites du bon sens jusque dans ces régions nébuleuses où l'on ne rencontre plus que confusion, qu'aveuglement et que folie. Écoutons ce nouveau *fabricateur :* il saurait à peine comment se construire une cabane, mais il sait bâtir l'univers; lui seul a la clef de la nature : il a présidé à la création; il en a suivi toutes les époques; il a même su, peut-être, se passer d'un Créateur. Ne lui parlez pas d'expérience, de raison, il vous regarderait en pitié; la raison! est-ce là le langage d'un savant? Parlez-lui encore moins de Moïse : cet écrivain n'a-t-il pas eu le très-grand tort de ne pouvoir s'accorder avec les cent et un systèmes contradictoires inventés de nos jours, et d'où nous sont venus les mondes de verre et les hommes poissons? Ne lui dites pas que d'autres plus habiles que lui se sont égarés dans de semblables théories : est-ce qu'avant lui il y avait de la science? « Eh! qui es-tu? pourrait lui dire le Créateur, toi qui prétends donner comme des sentences les rêveries de ton imagination? où étais-tu, quand je posais les fondements de la terre? et dis-moi, si tu le sais, sur quoi j'en ai consolidé les bases (*Job*, 38. IV). » — Plus simple, et par conséquent plus vrai, Moïse nous raconte la naissance du monde d'une manière peu scientifique peut-être, mais qui ne choque ni les lois de la nature, ni les leçons de l'expérience. Un seul principe qui donne à tout l'être et la vie, qui coordonne toutes les parties de son ouvrage, pour les faire concourir au même but, c'est là tout son système. Il ne va pas, pour satisfaire une vaine curiosité, nous conduire dans les autres mondes, et nous y faire suivre les progrès de la création; il se contente de nous rappeler ce qui doit nous intéresser le plus, ce qui se fait chez nous et pour nous. Il ne s'enfonce pas dans les profondeurs de la science, il en dédaigne même le langage; il emprunte nos idées les plus communes; il se fait, en quelque façon, populaire, pour se mettre au niveau de toutes les intelligences. Il ne veut pas faire de nous des savants, des physiciens; il veut nous pénétrer d'admiration et de reconnaissance pour ce Dieu qui d'une parole sait tout animer, et dont la bonté prévient tous nos besoins, en mettant tout à nos pieds. — Six jours sont employés à ce grand ouvrage. Celui à la voix duquel tout sort du néant eût bien pu, sans doute, d'un seul acte de sa volonté former et réunir toutes les parties de l'univers; mais sa sagesse, qui n'agit point d'après les lois d'une aveugle nécessité, préférait les produire successivement, et se donner le loisir de les admirer en détail. Que si vous me demandez quelle était la durée de ces jours, s'ils étaient consécutifs... Saint Augustin n'en savait rien; ce n'est pas pour que je le décide. Nous autres ignorants en géologie, nous adoptons tout bonnement le sens littéral, qui nous paraît le plus naturel; mais si quelque savant venait, avec des preuves évidentes, nous dire qu'il faut remonter à une plus haute antiquité, et admettre plus d'intervalle entre les *jours* de la création, nous pourrions, sans que rien nous en empêche, considérer ces jours comme autant d'époques dont la durée n'est pas déterminée. En attendant, je le répète, nous

conservons l'opinion contraire, qui est à peu près générale. Mais suivons dans ses détails le récit de Moïse. « Au commencement, dit-il, Dieu créa le ciel et la terre; mais cette terre était stérile et déserte. (*Gen.*, I, 1) ». Ce n'était en quelque sorte qu'une masse informe, entièrement noyée sous les eaux, enveloppée de ténèbres, au milieu d'un ciel sans lumière. C'est le chaos; mais c'est la matière de toute la création, les éléments dont Dieu va tirer tout ce qu'il a dessein de produire. Je laisse à messieurs de la science le soin d'expliquer l'effet de ces eaux sur notre globe; qu'elles y soient pour en former, en arrondir la surface, pour en affermir, en consolider les bases, pour en arranger, en féconder les terres; ce n'est pas à moi de le décider. Il me suffit de savoir que la présence primordiale de ces eaux est attestée par un grand nombre de géologues, d'après une longue suite d'expériences, et conformément aux plus anciennes traditions; c'est une raison de plus pour moi de m'attacher au récit de Moïse.

Ier Jour. « Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. (*Gen.*, I, 3.) » En même temps, commencent les révolutions qui, divisant la lumière et les ténèbres, devront marquer la séparation des jours et des nuits. Mais quelle est cette lumière préexistante au soleil? Serait-ce, comme on l'a dit, une masse ignée, destinée à former les astres? Est-ce plutôt un vaste fluide répandu de toutes parts? Un savant expliquerait tout cela beaucoup mieux que moi, qui n'entends rien aux systèmes. Ce que je sais, c'est que je puis concevoir la lumière indépendante du soleil, comme je conçois la chaleur; elle peut avoir besoin, pour briller, d'un corps qui la mette en mouvement; mais elle n'est pas plus ce corps que le son n'est la cloche qui le produit. Ce que je sais, c'est que je la retrouve dans l'étincelle du caillou, dans le feu du flambeau, dans les corps qui se décomposent, dans les phosphores, dans l'électricité, etc. Ce que je sais, c'est que cette préexistence n'a rien qui répugne aux principes de la physique; je n'en demande pas davantage.

IIe Jour. Il est temps que la terre soit dégagée des eaux qui la couvrent. « Dieu dit : Qu'il y ait un firmament (en hébreu *étendue*), pour séparer les eaux. » Et aussitôt des masses d'eaux volatilisées s'élèvent dans les régions supérieures, et s'y déploient comme un immense pavillon. L'air, vaste ceinture, vient envelopper le globe, et former cette atmosphère qui, soutenant les eaux, les empêche de se précipiter sur la terre, et y puise ce qu'il lui faudra d'humidité pour entretenir partout la fraîcheur et la vie. Que le firmament soit l'atmosphère, qui, pressant la terre de son poids, semble en effet l'*affermir*, ou bien qu'il soit tout autre espace, ce n'est point là la question; il s'agit de l'existence de ces eaux raréfiées que l'expérience nous démontre chaque jour, que nous retrouvons dans l'évaporation continuelle de la mer, et dont la surabondance amène les nuées et les pluies, alimente les fontaines et les fleuves. Newton a bien vu de l'eau dans la queue des comètes; et nous, malgré l'expérience, nous n'en pourrions voir au-dessus de nos têtes.

IIIe Jour. Les eaux terrestres, quoique diminuées, couvrent encore la surface du globe. Dieu commande : un immense bassin se creuse; les eaux s'y précipitent, et deviennent la mer, vaste récipient des rivières et des fleuves. « Tu viendras jusqu'ici, lui dit le Créateur en traçant ses limites; tu n'iras pas plus loin; c'est là que tu briseras l'orgueil de tes flots (*Job*, 38, 11). » Enfin, la terre a paru. A la voix de Dieu, elle se revêt d'un tapis de verdure; les plantes sortent de son sein comme par milliers, et reçoivent en naissant la vertu de prépétuer leur espèce par la semence qu'elles renferment; les coteaux se couronnent de bois; les vallées deviennent de riantes prairies, et cette surface, qui n'était tout à l'heure qu'un amas de boue, se transforme subitement en un séjour enchanteur.

IVe Jour. La lumière est faite, mais elle n'est point en activité; le firmament existe, mais il est sans ornement et sans éclat; les plantes sont créés, mais rien ne les vivifie : « Qu'il y ait des luminaires, pour partager le jour et la nuit, pour marquer les mois, les jours et les années (*Gen.*, I, 14). » Et le soleil, allumant ses feux, vient colorer le magnifique tableau du monde, faire sentir le bienfait de la lumière, l'influence de la chaleur. Les fleurs, qui, pour s'épanouir, n'attendaient que l'aurore, commencent à étaler les plus vives couleurs, à embaumer l'air des parfums les plus doux. Tout s'éveille, tout s'anime en présence de ce *roi du jour*. Il s'éloigne : le miroir de la lune vient en réfléchir les rayons sur les contrées qu'il n'éclaire plus; les étoiles, comme le grain qui s'échappe de la main du semeur, sont jetées dans les cieux, et deviennent autant de diamants qui en décorent la voûte. Que dans la suite des temps, l'homme, ébloui par l'éclat du soleil, adresse son encens à cet astre, dont il admire l'influence; qu'il le regarde comme l'âme de la nature, la cause de la lumière, le principe des plantes, le père de tout ce

qui respire, « l'histoire même de la création lui rappelle que ce n'est qu'un nouveau venu dans le monde, moins ancien que le jour, moins âgé qu'une fleur, moins nécessaire qu'aucun des effets qu'on lui attribue (Duguet, *Explicat. littér. de l'ouv. des 6 jours*). » — Mais si tous les astres, ou au moins les planètes, sont autant de globes habités, voilà des mondes créés avec bien de la précipitation. — Je le dis encore une fois, Moïse s'intéresse peu de ce qui se passe ailleurs que chez nous : que ce soient des mondes, des planètes, des étoiles, il vous en abandonne l'examen, il vous laisse même la liberté de supposer que tous ces globes sont aussi anciens que le ciel qui les renferme, qu'ils ont été créés en même temps que la terre, qu'ils en ont subi toutes les viscissitudes; mais il vous dira que ce n'est que le quatrième jour qu'ils ont reçu le don d'éclairer les cieux, qu'ils sont devenus des luminaires.—Quelle simplicité d'appeler le soleil et la lune les plus grands astres! tandis qu'il est reconnu que la lune n'est point un astre, qu'il y a des étoiles aussi grandes que le soleil, que presque toutes sont plus grandes que la lune. — D'abord, Moïse ne décide point si la lune est un astre ou un corps opaque; il ne dit point si c'est d'elle-même ou d'un autre corps qu'elle tire son éclat; il l'appelle simplement un *luminaire;* et j'avoue que j'ai la simplicité d'être de son avis. Il nous présente le soleil et la lune tels qu'ils paraissent à nos yeux, tels qu'ils sont appropriés à nos besoins; il laisse au savant le plaisir d'en mesurer et d'en découvrir le véritable diamètre. Demandez au premier venu, philosophe ou paysan : de tous les astres qui brillent aux cieux, quels sont pour nous les deux plus *grands luminaires?* l'un et l'autre vous répondront : le soleil et la lune. Que si vous blâmez Moïse de s'être ainsi accommodé à nos erreurs, donnez donc aussi une bonne leçon à ce bureau des longitudes, qui ne manque pas, chaque année, de nous dire à quelle heure le soleil doit se lever ou se coucher, à quelle époque il doit entrer dans tel ou tel signe; quoiqu'il sache fort bien que le soleil ne bouge pas.

Ve Jour. Dieu contemple ce qu'il a fait, il l'admire : l'émail des fleurs, la verdure des bois, l'étendue des mers, l'éclat des astres, les feux du soleil, l'azur des cieux, tout est digne de son auteur; mais il ne voit encore qu'une belle solitude. Il dit, et, au milieu des mers, commencent à s'agiter, sous autant de formes et de grandeurs diverses, des myriades d'êtres animés; et des nuées de volatiles, s'élançant dans les airs, semblent y essayer leurs ailes, et préluder par des chants d'amour aux plaisirs de la reproduction.

VIe Jour. Comme l'air, la mer, les fleuves, la terre produit les animaux qui doivent l'habiter : les uns, farouches et sauvages, se rentirent dans les rochers, dans les forêts; les autres, plus doux et plus sociables, paissent ou bondissent dans les plaines en attendant un maître. Car il manque encore un témoin de tant de merveilles qui puisse les apprécier, les utiliser, et devenir l'interprète de la nature reconnaissante. « Les cieux peuvent bien publier la gloire de Dieu, le jour l'annoncer au jour, les oiseaux la chanter à leur manière; mais, dans cette multitude d'êtres, aucun n'est capable de connaître et de bénir son auteur; aucun n'a reçu le don de l'aimer (*Psalm.*, 18, 1). » Dieu ne commande plus, il semble réfléchir et tenir conseil en lui-même; on sent qu'il va produire son chef-d'œuvre. « Faisons l'homme, dit-il, à notre image et ressemblance (*Gen.*, 1, 26). » Je trouve en moi je ne sais quoi de divin : je sens mon existence; je comprends ma pensée, j'éprouve le sentiment de l'amour; il n'est aucun des attributs de la Divinité que je ne voie comme réfléchi en moi... J'en demande en vain la raison à la philosophie; Moïse seul me l'apprend : Je suis l'image de Dieu! Et si, fier d'un tel titre, je sens s'élever en moi quelque sentiment d'orgueil, une autre pensée me rappelle bientôt à moi-même, je ne suis qu'un peu de boue sur laquelle Dieu souffla la vie! — Un seul homme, principe de tous les autres; une seule femme, portion de lui-même, pour partager ses travaux, distraire ses ennuis, répondre à son amour, embellir son existence; couple intéressant, autour duquel viendront se grouper les enfants sortis de leur union; théorie du berceau de la société mille fois plus consolante que celle qui va chercher dans les cheveux, dans la couleur du nègre ou de l'Indien, des motifs de briser les liens de la grande famille! « Croissez et multipliez, dit le Créateur à ces nouveaux venus; remplissez le monde, et soumettez-le à vos lois; commandez aux poissons, aux oiseaux, aux animaux qui se meuvent sur la terre (*Gen.*, 1, 28). » En vertu de cette investiture, l'homme prend possession de son empire; partout il commande, partout il donne des lois; lui n'en reçoit que de Dieu. La terre lui ouvre son sein, lui abandonne ses trésors pour élever et orner sa demeure; les plantes lui offrent des fruits pour couvrir sa table, du bois pour ses différents besoins; il demande aux animaux leur toison pour ses vêtements, leur chair pour sa nourriture; quelle que soit leur force ou leur agilité, quelque fiers, quelque sauvages

qu'ils paraissent, quelque résistance qu'ils lui opposent, il saura les atteindre au milieu des airs, au sein des mers, au fond des forêts; ils tomberont sous ses coups, ou subiront le joug qu'il lui plaît de leur imposer. Si parfois, en les combattant, il succombe victime de son imprudence, il ne sera pas plus vaincu par ces terribles adversaires qu'il ne le serait par les eaux qui l'engloutissent, ou par l'édifice qui l'écrase dans sa chute.

VIIe JOUR. Tous les êtres se meuvent, ou se développent, ou se reproduisent selon les lois qui leur ont été prescrites; tout, dans ces lois, a été prévu, jusqu'à l'exception qui peut en suspendre le cours; tout est terminé : Dieu est rentré dans le repos, pour diriger et conserver son œuvre. Que déjà quelques-unes des races primitives se soient perdues : pour l'assurer, il faudrait être sûr de connaître toutes celles qui existent; mais de nouvelles ne se présenteront plus. Au moyen de plus ou moins de culture, une plante pourra dégénérer ou s'améliorer; mais de ce changement résultera tout au plus une variété qui rappellera toujours le type original. Parmi les animaux, des espèces voisines s'uniront, se croiseront; il en naîtra parfois des individus inféconds qui ne formeront point une race, et qui n'étendront pas plus loin ce genre d'abâtardissement : l'espèce modèle subsistera toujours. L'homme, pour son étude, ou pour ses besoins, saura combiner, amalgamer des natures existantes; il n'en produira pas de nouvelles. Qu'il cherche, qu'il médite, qu'il s'épuise en efforts pour former de nouveaux êtres; peines perdues, travaux inutiles : la création est complète, il ne reste plus qu'à entonner l'hymne de la reconnaissance. L'abbé C. BANDEVILLE.

CRÉBILLON (PROSPER JOLYOT DE) naquit à Dijon en 1674, d'une ancienne famille de Bourgogne. Son père, greffier en chef de la chambre des comptes, lui fit commencer ses études à Dijon, au collége des Jésuites, sur les registres desquels il eut ce signalement : *puer ingeniosus, sed insignis nebulo,* enfant spirituel, mais insigne polisson. Ce fut probablement ce qui détermina à l'envoyer étudier à Paris au collége Mazarin. Quand il eut fini ses humanités, on le plaça chez un procureur pour le former à l'étude du barreau, et il fut reçu avocat; mais Prieur, c'était le nom du procureur, témoin continuel de sa répugnance pour ce genre d'études, l'engagea à travailler pour le théâtre. Son coup d'essai fut *Idoménée,* tragédie qui obtint plusieurs représentations (1705), après qu'il eut refait en six jours le cinquième acte qui avait déplu à la première. Il composa ensuite *Atrée* (1707) : cette tragédie, jouée dix-huit fois, malgré l'atrocité du sujet, annonça le génie de l'auteur et donna les plus grandes espérances de son talent. Prieur qui, gravement malade, s'était fait porter à la première représentation, embrassant son élève lui dit : « Je meurs content; je vous ai fait poëte « et je laisse un homme à la nation! » Après une représentation de cette tragédie on demandait à Crébillon comment il avait pu traiter un sujet aussi terrible : « Je n'avais point à choisir, ré« pondit-il : Corneille avait pris le ciel, Racine « la terre; il ne me restait plus que l'enfer, je « m'y suis jeté à corps perdu. »

Électre, mise au théâtre le 14 décembre 1708, eut un succès encore plus brillant. Le grand froid de ce fameux hiver en fit suspendre les représentations, dont deux, à cause de la forte gelée, avaient été données dans le foyer de la comédie.

La critique amère que Voltaire a faite d'*Électre* n'a point nui à la réputation de cette tragédie. Quand le critique entreprit de traiter le même sujet, sous le titre d'*Oreste*, et qu'il présenta sa pièce à Crébillon, alors censeur des ouvrages dramatiques, celui-ci répondit aux excuses qu'il lui fit d'avoir osé rivaliser avec lui : « J'ai été content du succès de mon *Élec« tre;* je souhaite que le frère vous fasse autant « d'honneur que la sœur m'en a fait. »

Rhadamiste et Zénobie, tragédie jouée pour la première fois le 12 janvier 1711, est le chef-d'œuvre de Crébillon. Elle eut trente représentations de suite et quatre éditions dans le cours de l'année, dont deux en huit jours. *Xercès,* tragédie retirée par l'auteur après la première représentation, *Sémiramis,* jouée sept fois, n'ajoutèrent point à sa réputation. Quand il présenta la première de ces pièces à Louis XV, les yeux du monarque tombèrent sur ce vers :

La crainte fit les dieux, l'audace a fait les rois.

Il vaut mieux que ce vers de Voltaire :

Le premier qui *fut* roi *fut* un soldat heureux.

Pyrrhus, représenté le 29 avril 1726 et joué seize fois, attira toujours un grand nombre de spectateurs. Ce fut vingt ans après que parut *Catilina* (1748) que l'on applaudit d'abord avec transport. Cet enthousiasme se refroidit peu à peu, malgré la beauté du rôle principal. Le *Triumvirat,* représenté en 1754, fut joué dix fois. L'auteur âgé de 80 ans, répondit à l'un de ses amis qui le pressait d'achever cette pièce : « J'ai encore l'enthousiasme et le feu de mes « premières années. »

La versification de Crébillon est souvent dure et manque d'élégance. On lui reproche, mais sans raison, de mettre dans la bouche de ses héros des maximes dignes de la Grève. Pour appuyer cette assertion on a cité huit vers que dit Artaban dans *Xercès;* mais Artaban est un conspirateur et nos bons auteurs tragiques ont toujours eu soin de ne prêter des maximes dangereuses qu'aux conspirateurs et aux flatteurs dans la tragédie ; aux valets, aux soubrettes, aux intrigants dans la comédie.

Crébillon fut admis à l'Académie en 1731 ; il fit son discours de réception en vers, innovation qui n'a point eu d'imitateurs. Lorsqu'il récita ce vers :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume,

des applaudissements universels l'interrompirent et confirmèrent le témoignage que sa conscience venait de lui donner.

Une édition de ses œuvres fut faite au Louvre en 1752, 2 volumes in-4° ; ce fut à l'occasion des tragédies de Crébillon que parurent les lettres patentes qui déclarèrent les parts d'auteurs insaisissables comme produit des ouvrages de génie.

Crébillon mourut à Paris le 17 juin 1762, dans sa 89e année. Le 6 juillet, les comédiens lui firent faire à Saint-Jean-de-Latran un service auquel assistèrent des personnes de haut rang, ainsi que les membres des académies et un grand nombre d'amis des lettres. Louis XV lui fit élever dans l'église Saint-Gervais un tombeau en marbre qui fut exécuté par Lemoine, et qu'à l'époque de la dévastation des temples de la religion on porta au Musée ; en 1763 Piron en avait fait l'épitaphe. LEPAN.

CRÉBILLON (fils). S'il fut jamais une réputation oubliée, c'est celle de Crébillon le fils. Écrivain d'une époque et surtout d'une morale en décadence, il s'est éteint tout à coup sous les ruines du boudoir. Vouloir restaurer aujourd'hui cette renommée décrépite, remettre à sa joue le fard et les mouches, et à sa main l'éventail rose, et à sa taille les paniers ornés de dentelles, ce serait folie. Il faudrait un grand talent de soubrette pour nous rendre encore amoureux des costumes si élégants de nos grand'mères : les paniers et les mouches, vous aurez beau les placer, même sur une jeune taille, même sur un jeune visage, emporteront toujours avec eux une idée de vieillesse qui nuira à leur succès. C'est donc un des malheurs de Crébillon fils d'avoir tellement pris le costume de son temps qu'on ne puisse l'en débarrasser; malheur d'autant plus grand que c'est un des costumes sous lesquels la cour et la ville se livrèrent avec plus d'emportement à deux choses qui ne durent qu'un jour, le vice sans passion et l'imprévoyance sans contre-poids. — Il est donc fort embarrassant de revenir littérairement sur ces mœurs évanouies dans les angoisses d'une révolution ; c'est peut-être chose misérable de déblayer tant de ruines sanglantes pour retrouver sous ces ruines de petites marquises en déshabillé du matin, de jeunes comtesses qui causent en se couchant le soir. Quel courage ! passer à travers toute l'Assemblée constituante pour aller à la cour du roi Tanzaï, heurter Mirabeau pour voir de plus près M. Clitandre, dépasser Marie-Antoinette et madame Roland pour aller ramasser le mouchoir de Mlle Cidalise ! C'est pourtant là ce que j'ai tenté, moi frivole. Que voulez-vous ! à chacun son humeur et à chacun son héros. Dans un magasin d'antiquaire, il y en a qui tombent avidement sur les vieilles armures, d'autres en veulent aux meubles gothiques, quelques-uns aux portraits de famille : ne blâmez pas celui qui s'amuse à faire une collection de magots. — Il y eut un moment de l'histoire de France où, dans les arts et dans les mœurs, et dans le pouvoir, les magots jouèrent un très-grand rôle. Cela arriva à la seconde majorité de Louis XV, quand il fut délivré du cardinal de Fleury, et quand il eut bien pu juger par toutes sortes d'expériences qu'un roi absolu a beau être timide, il n'est rien dans le monde qu'il ne puisse oser. A cette étrange époque de décomposition sociale, où le pouvoir était dans toute sa force ; à cette étrange époque de décadence littéraire, où la pensée humaine arrivait au dernier degré de puissance, il se forma dans ce monde social et dans ce monde littéraire une société à part, une littérature à part, faibles et minimes, et impuissantes au premier abord toutes deux, et qui finirent par tout entraîner ; assemblée de courtisans voluptueux et de femmes perdues par le luxe et l'oisiveté, littérature de ruelle, société toute brodée, qui traversa, sans s'inquiéter, cette nation philosophique du XVIIIe siècle ; littérature de petits contes et de petits vers, qui coudoya insolemment J. J. Rousseau, Voltaire et Montesquieu ; petit monde perdu dans le grand monde, petite littérature perdue dans la grande littérature, dont Crébillon le fils a fait l'histoire dans ses romans, que le XVIIIe siècle a dévorés, et que le nôtre ne lira pas, même comme histoire des mœurs ! — Eh bien ! soyons braves, faisons-la cette histoire de la

petite société vicieuse du XVIIIe siècle. Montons en chaise à porteurs ou en *vis-à-vis*, et, comme Angola ou quelque autre héros du temps, allons souper chez quelque belle marquise, ou médire chez Céliane. Venez, préparez votre manteau couleur de muraille, donnez congé à votre valet de chambre jusqu'à deux heures du matin; venez, la table est mise, le surtout est dressé, la maitresse du logis est en peignoir; venez, et si vous voulez lui plaire, ayez bien soin de déchirer à belles dents ses bonnes amies, et de caresser son petit chien. — Je sens que vous êtes grave; c'est trop naturel, vous avez vingt ans dejà. Vous ne voudrez pas venir avec nous autres vieillards de la régence; vous n'oserez jamais vous battre contre le guet, ou monter au balcon par l'échelle de cordes; vous ne consentirez jamais à mettre des manchettes de dentelles; vous tenez à votre habit noir et à votre bonne renommée; vous êtes un gentilhomme constitutionnel, et en cette qualité, vous méprisez les bougies de la petite maison et vous ne soupez pas. Pauvre jeune homme! il serait assis sur le sofa de Crébillon avec Zéphira ou Zulica pendant trois heures, qu'après trois heures le sofa n'aurait rien à raconter : pauvre jeune homme! — Disons pourtant pour excuser quelque peu le jeune homme de notre époque, que la faute n'en est pas à lui tout entière. Depuis Crébillon le fils, les femmes ont changé si fort! Elles ont banni les hommes de leur ruelle, elles ont muré la porte du boudoir; l'oratoire est désert; il n'y a plus de longues toilettes du matin, plus de chaises longues à midi et le soir. S'il y a encore une loge à l'Opéra, une loge par hasard, les femmes y vont tout simplement pour écouter; puis elles rentrent, et à minuit tout repose chez elles. Dans un pareil état de vie, je désespère en vérité de vous faire comprendre Crébillon le fils! — Car le mérite de cet écrivain est une espèce de mérite qui échappe à tous les instincts, à toutes les passions, à toutes les oisivetés modernes. Son style n'est d'aucune école; sa langue est une langue à part, son monde est un monde qui a vécu un jour : monde de luxe, de sommeil, de caquets, de mœurs vives et molles, de petits abbés et de petits chiens, et de petits marquis et de petites maitresses, et de colonels dorés, et de laquais hauts de six pieds; c'est une île inconnue, une lagune, une tache, si vous voulez, sur le velours du XVIII siècle. Parler de cela littérairement, je ne saurais; en parler historiquement, les dates manquent; biographiquement, je ne sais rien de plus sur Crébillon fils que nos enfants n'en sauront peut-être sur moi-même qui ai l'honneur de vous parler. — Je ferai comme je pourrai, je dirai ce que je sais. J'irai terre à terre et de sofa en sofa, et de comtesse en duchesse. Fontenelle et Lamotte, héritiers du XVIIe siècle, comme les capitaines d'Alexandre furent les héritiers de la monarchie universelle, s'étaient renforcés en chemin de Crébillon, l'auteur de *Rhadamiste*. Crébillon, en attendant que Voltaire se mit à refaire toutes ses tragédies, faisait encore de la tragédie. Ce n'est pas mon affaire de vous parler de ce cœur singulier qui trouva *Rhadamiste* et qui a fait un *Catilina* que je trouve superbe, malgré la Harpe. Cet homme, cet auteur du *Rhadamiste*, qui mourut pauvre, gentilhomme qui fut censeur dans un temps où la place de censeur était une place comme une autre, a donné le jour à *Claude-Prosper* Jolyot de Crébillon. Cet enfant, qui toute sa vie, a parlé d'ambre, et de soie, et de femmes, naquit, et grandit, et s'éleva au milieu d'une épaisse atmosphère de tabac, dans un grenier, esclave soumis aux chats criards, aux chiens estropiés, et aux corbeaux de son père. — Cet enfant, qui fut toute sa vie Crébillon fils, entendit dès le berceau la Muse tragique de la maison d'Atrée mugir à ses oreilles; il vit son honnête homme de père distiller le poison dans la coupe tragique, fouiller les entrailles sanglantes avec le poignard; il assista à ces luttes terribles et corps à corps avec Melpomène, comme on appelait encore la Muse de la tragédie. Son père lui raconta en courant toutes ces fureurs; il prépara devant lui, et tout en dînant, les poisons les plus aigus. Jolyot de Crébillon, voyez-vous, c'était un bonhomme, qui rêvait tout haut, qui se démenait à ses heures, qui écrivait comme un barbare, qui pensait comme Eschyle, qui était sale et enfumé, et qui, tout sale et enfumé qu'il était, allait se rouler sur l'ottomane de madame de Pompadour, qui l'embrassait pour l'amour du grec; c'était aussi un rêveur, un amoureux insatiable de gros romans : il les lisait et il les relisait, et quand les romans lui manquaient, il s'amusait à s'en faire à lui-même de très-longs et de très-sanglants : c'est peut-être la raison pour laquelle son fils en a fait de très-musqués et de très-courts. — Le fils s'est élevé ainsi, et tout seul, au milieu de tous les débordements de l'imagination de son père. A cette époque, un poëte tragique était une chose si élevée qu'elle faisait peur : Crébillon fils eut peur, sans doute, de son père. Dans tout autre temps, cinquante ans plus tôt, il aurait fait de la pastorale; sous la maîtresse régnante, il fit

des contes, de petits contes bien jolis, bien fous, bien mignards, des contes de fées galantes, des contes de petits maîtres, des contes de sultan imbécile, sans avoir peur de la Bastille, tant il savait Louis XV homme d'esprit! Ces petits livres, à peine fabriqués, allaient se poser sur les toilettes de la belle dame, et dans l'antichambre des caméristes; on lisait cela comme cela avait été fait, nonchalamment. C'est ainsi que les âmes efféminées de ce siècle se reposaient dans ce vice à fleur de peau des brûlantes et galvaniques secousses, produites dans les âmes par l'*Héloïse* ou la *Religieuse*, singuliers contre-poisons, qui, au besoin, auraient empoisonné un peuple encore plus corrompu! — Comment ces petits contes d'hommes et de femmes qui se livrent à une mollesse plus qu'orientale s'introduisirent-ils en France? Cela vint à la France d'un conte de Voltaire, de *Candide*, et d'un passage de *Candide* encore, le passage où Candide rattache la jarretière d'une belle dame pour un diamant; ce passage frappa tellement les femmes d'alors que toutes elles voulurent se faire rattacher leur jarretière, et voilà pourquoi dans les mœurs, dans les livres et dans les gravures du temps, vous trouvez toujours des femmes dans la posture de femmes qui ont perdu leur jarretière, et des hommes qui sont occupés à la rattacher, et qui se hâtent lentement. La plus spirituelle était celle qui perdait sa jarretière le plus souvent; le plus heureux était celui qui en rattachait le plus. — Misérable occupation, à laquelle le roi Louis XV a perdu la plus belle monarchie de l'univers! — Crébillon fils, le plus fécond historien de ces mesquins accidents de la société, a laissé plusieurs romans qu'il ne signait pas, qu'on datait de la Haye, d'Amsterdam, de Londres, de Maestricht, de toutes les capitales de la littérature défendue. Aussi le nombre et le titre de ces romans ne sont-ils pas bien certains. Toutefois, voici combien j'ai compté de romans dans les œuvres complètes de notre auteur, imprimées à Maestricht, chez Jean-Edme Dufour et Philippe Roux : *Lettres de la Marquise de *** au comte de **** 2 vol. in-12. — *Tanzaï et Néadarné*, 2 vol. in-12. — *Les Égarements du cœur et de l'esprit*, 3 parties in-12. — *Le Sofa*, 2 vol. in-12. — *Les Amours de Zéokinisul, roi des Kofirans*, 1 vol. in-12. — *Lettres athéniennes*, 4 vol. in-12. — *Ah! quel conte!* 2 vol. in-12. — *Les Heureux orphelins*, 2 vol. in-12. — *La Nuit et le Moment*, 1 vol. in-12. — *Le Hasard du coin du feu*, 1 vol. in-12. — *Lettres de la duchesse de ****, etc., 2 vol. in-12. Quelques-uns lui attribuent les *Lettres de Ninon de Lenclos;* mais il nous semble qu'il n'y a à cela aucune nécessité. — Les romans de Crébillon fils peuvent se diviser en deux classes bien distinctes, les romans proprement dits et les gravelures. Dans les nombre des romans proprement dits, il faut ranger *les Heureux orphelins*. C'est une histoire comme toutes les histoires romanesques. En 1688, un Anglais, nommé le chevalier Rutland, rencontre dans son parc deux jeunes enfants orphelins, frère et sœur, qu'il élève avec une sollicitude toute paternelle. Sa pupille se nomme Lucie; elle est si belle à seize ans que le chevalier en devient éperdument amoureux. Lucie a peur de cet amour, et elle s'enfuit la nuit dans la ville de Londres, où elle rencontre autant de dangers pour son innocence que Tom Jones en trouva pour la sienne. Le roman est entremêlé par les aventures d'un jeune lord très-fat et très-corrompu, à la mode des grands seigneurs français. Si Crébillon fils n'avait fait que ce genre de romans, nous ne nous en occuperions pas si longtemps. — Ce que j'appelle ses *gravelures* est frappé à un coin plus intéressant et plus neuf. *Le Hasard du coin du feu*, par exemple, est établi dès les premières pages comme une comédie de Molière. La scène est à Paris, chez Clélie, et l'action se passe presque toute dans une de ces petites pièces reculées que l'on nomme *boudoirs*. A l'ouverture de la scène, Clélie paraît couchée sur une chaise longue, sous des couvre-pieds d'édredon. Elle est en négligé, mais avec toute la parure et toute la recherche dont le négligé peut être susceptible. La marquise est auprès du feu, un grand écran devant elle, et brodant au tambour. — INTERLOCUTEURS. — Clélie, la marquise, le duc, Latour, valet de chambre de Clélie. — Je ne sais si je me trompe, mais voilà plusieurs détails qui sont précieux pour l'histoire des mœurs. Le boudoir, la chaise longue et l'édredon, le négligé paré, le *grand* écran, le duc et le valet de chambre de madame; et puis cela commence par *un grand soupir*, autre détail de costume. Je ne crois pas que de nos jours il y ait une conversation à quatre personnes qui commence par un soupir. — Clélie a boudé la veille un homme qu'elle regrette, et voilà pourquoi elle est couchée sur sa chaise longue, et elle s'entretient avec un ami de ses chagrins d'amour. Tout à coup entre le duc de Clevel, l'amant boudé. (*Il salue la marquise et lui baise fort tendrement la main*). Après quoi il s'assied, et il raconte qu'il vient de Versailles, qu'il faisait un *pavé affreux*, et que *ses chevaux se sont abattus vingt fois;* disant cela, il

s'approche du feu, puis il raconte une infidélité de madame de Valsy en faveur du petit *Frécourt*. — « *La marquise*. Mais ce petit Frécourt *avait quelqu'un*, ce me semble. — *Le duc :* Oui, une certaine madame Despré, cette grande femme qui n'a à faire nulle part, et que l'on trouve partout. » — Du petit Frécourt et de la grande Despré, on passe à *la petite marquise*, qui est désespérée d'avoir perdu *Plessac*, Plessac, qui a pris *la grosse comtesse*. A ces nouvelles, la marquise a dit au duc : « Est-ce là tout ce qui est arrivé en inconstances ? » — A quoi le duc répond : « J'ai vu des semaines qui rapportaient bien davantage; que voulez-vous? tout dépérit. » — *Latour* apporte une lettre de *la maréchale :* c'est la maréchale qui est souffrante, et qui a fait appeler la marquise; la marquise est si bonne! Elle sort sur-le-champ; Clélie et le duc restent seuls quand on a *raccommodé* le lit. — Alors la conversation recommence sur de nouvelles galanteries. Le duc raconte à Clélie plusieurs de ses plus riantes aventures. D'abord, avec madame d'Obray, *un masque de doguin bien ignoble;* et puis cela est arrivé par la raison *qu'il y a de très-grands généraux qui s'amusent à prendre des bicoques*. — « *Clélie*. Et après madame d'Obray, je cherche à me souvenir quelle femme vous occupait ? — *Le duc*. Tout ce que je me souviens, c'est que je faisais quelque chose, mais j'aurais peine à vous dire tout d'un coup ce que c'était. » — Tout en parlant il arrive tant de distractions aux interlocuteurs, et des distractions si étranges, que je ne saurais les dire. A la fin, Clélie s'emporte tout de bon contre le duc, et elle l'appelle *monstre;* à quoi le duc répond : « Si ces sortes de familiarités n'étaient, comme vous le dites, permises qu'à l'amour, à quoi donc *servirait l'amitié?* » — Et en effet tout le roman n'a pas d'autre but que de prouver catégoriquement tous les droits de l'amitié, et le duc pousse la démonstration aussi loin que possible. « Tout se passe des deux parts avec une cordialité sans exemple. Ensuite on vient annoncer à Clélie qu'on a servi. Les propos du souper ne devant rien avoir de bien piquant, ce n'est pas la peine de transporter nos lecteurs dans la salle à manger; après le souper, ils repassent dans le boudoir. » — Ainsi finit cette histoire, que je vous ai racontée aussi brièvement que possible, pour vous donner une idée de cette vie oisive, paresseuse, bavarde et gourmande, que les beaux et les belles de ce temps-là menaient à Paris, après avoir fait leur cour à Versailles le matin. — C'était à Paris que se trouvait toute la liberté du temps : le roi Louis XV avait beau avoir des maîtresses et en changer souvent, la majesté royale portait avec elle une autorité qui allait jusqu'aux mœurs, en dépit de la conduite du monarque. Mais à Paris on était libre de toute censure, à la campagne encore plus qu'à Paris : il faut lire dans les *Confessions* de J. J. Rousseau et dans les lettres du temps, quelle vie on menait à Montmorency, et cette foule de monde qui venait chez la maîtresse du lieu, appelée et retenue par le plaisir. Dans les Mémoires de Diderot, auxquels on a fait trop peu d'attention, Diderot raconte à une femme charmante les joyeux passe-temps de la campagne, les vives exclamations de la bonne madame d'Aine, les tours sans fin joués au petit abbé, ces admirables indigestions, ces longs sommeils, cette infernale musique sur l'épinette, cette infatigable opposition au pouvoir et à l'Église. Eh bien ! ces détails de la vie de campagne ne nous seraient pas parvenus dans les Mémoires du temps (et peu s'en est fallu que nous n'eussions pas les Mémoires de Diderot) que nous les retrouverions encore mot à mot dans un très-joli roman de Crébillon, intitulé *la Nuit et le Moment*. La scène se passe à la campagne chez la comtesse Cidalise. La comtesse vient de se mettre au lit; il est une heure du matin; du reste, la compagnie est couchée, j'imagine. Ducs, marquis, chevaliers et comtesses, chacun s'est séparé après le brelan et le souper. Tout à coup, Cidalise voit entrer Clitandre en robe de chambre. — « *Cidalise :* Ah ! bon Dieu ! Clitandre, quoi ! c'est vous! » A cette exclamation de Cidalise, vous croyez qu'elle s'étonne de l'heure, du moment et du costume où elle voit entrer Clitandre ? Pas du tout; vous n'y êtes pas : ce qui l'étonne, c'est que ce soit Clitandre qui entre et non pas un autre : aussi le lui dit-elle franchement : « Je croyais avoir quelque raison de penser, Clitandre, que si vous vouliez bien aujourd'hui veiller avec quelqu'un, ce ne serait pas avec moi ; et, d'après les idées que j'avais, votre présence m'a étonnée. » — Cependant, Clitandre, après un léger compliment, s'assied dans un fauteuil auprès du lit. Cidalise reprend la conversation : « Quoi ! réellement, Clitandre, vous n'avez de rendez-vous avec personne? » Ce qui prouve évidemment que rien n'était passé en usage dans ces maisons-là comme le rendez-vous. Alors recommence à peu près la même conversation que tout à l'heure, dans le roman qui précède. Clitandre et Cidalise se parlent de leurs bonnes fortunes; ils appellent Araminte cette *espèce;* ils parlent de Valère, d'Éraste, de Clélie, d'Oronte; puis, comme Justine la sou-

brette est restée là, Clitandre se sert de ce prétexte pour se pencher à l'oreille de Cidalise : il s'approche de si près et il parle si bas que Cidalise renvoie Justine. — « *Justine :* A quelle heure madame veut-elle qu'on entre demain ? — *Cidalise, embarrassée :* Mais voilà une singulière question ! A l'heure ordinaire apparemment. » — Vous n'imagineriez jamais la réponse de Justine. — Justine sort. — La conversation continue; l'absence de Justine a rendu Clitandre encore plus galant. Le madrigal est poussé dès l'abord un peu loin : c'est toujours à propos d'Araminte. Il paraît que cette malheureuse marquise ou comtesse Araminte a été fort en avant dans les bonnes grâces de Clitandre; il en parle d'une manière assez leste, et même ce qu'il en dit exprime assez bien toute la galanterie du temps. — « Elle ne me touche pas, dit-il, mais elle me tente; je lui dis des choses très-libres, elle les prend pour des galanteries. — *Cidalise, l'interrompant :* Ah ! grand Dieu ! comment donc, Clitandre ! les faits sont-ils bien tels que vous me les racontez ? — *Clitandre :* Ils sont si simples que je m'étonne que vous y trouviez de quoi faire une histoire. » — Cette dernière phrase pourrait servir de préface à tous les romans de Crébillon fils : ce qui s'y passe est d'une simplicité si nue qu'on s'étonne que cela devienne une histoire. Les hommes triomphent si vite, et les femmes se rendent sitôt dans ces romans, que toutes les idées reçues jusqu'alors sur la galanterie française et sur le roman français en sont étrangement dérangées. Qui aurait dit que nous viendrions des romans de la Table ronde, ou seulement des romans de la Calprenède ou de Mlle Scudéri, à ces conversations en robe de chambre de taffetas, de ces passions éternelles à ces amusements d'un jour ? — Oh ! s'il s'agissait ici d'une passion ordinaire, d'une licence ordinaire, et des peintures accoutumées de la passion quand elle est jeune, je me garderais bien de vous parler, même en coupant mon récit comme je fais, de toutes ces aventures. Toutes les fois qu'il y a passion véritable et bien sentie, toutes les fois qu'il y a amour quelque part, ce n'est pas affaire de critique de venir relever des expressions qui se sentent et qui ne s'expliquent pas, de venir détailler un drame qui marche tout droit et tout seul à son but. Mais ici, si je vous arrête sur ces obscénités rendues plus obscènes par la gaze qui les couvre, c'est pour m'indigner avec vous de ce vice à froid et sans excuse qui fut un instant la joie et le délassement du XVIIIe siècle; c'est pour m'indigner avec vous contre ces femmes sans passion et sans amour, qui ont gâté même le vice; c'est pour marquer d'un fer chaud ces élégants marquis, vieillards de 18 ans, aussi inhabiles à porter le nom de leurs pères qu'à se montrer leurs rivaux en gloire et en amour; c'est pour vous faire remarquer quelle distance il y a, pour le bonheur des empires, entre une femme et une autre femme, entre Mlle de la Vallière ou Mme de Montespan et la jolie prostituée qui amusait les dernières années du roi Louis. Pourtant, il y a peu de différence au premier abord : c'est un amant royal et une maîtresse royale, mais quelle différence, grand Dieu ! Le premier aimait avec passion des femmes dignes de lui, et il rencontre Racine pour célébrer ses amours; le second aime avec vice et sans décence une femme vicieuse et sans cœur; et tout à coup voilà une littérature corrompue, énervée; voilà de la très-petite prose et de très-petits vers; voilà d'infâmes livres vendus sous le manteau; voilà les livres du marquis de Sade pour les grandes dames, et les romans de Crébillon fils pour les jeunes mariées; livres obscènes également, qui surgissent tout à coup au milieu de la nation française, comme un commentaire nécessaire aux amours de son roi. La nation française se dégrade; elle s'en va, le sein haletant de luxure, à travers toutes les exagérations du luxe; pour lui plaire, les plus nobles esprits descendent à des témérités indignes de gens d'honneur et de goût. Voltaire, dans un poëme étincelant de tout son génie et de tout son esprit, traîne dans la boue la Pucelle d'Orléans, la noble fille; Diderot, le bon philosophe, enthousiaste si bien fait pour la vertu, honnête homme d'un cœur si tendre, s'abaisse jusqu'à écrire les *Bijoux indiscrets*, stupide polissonnerie, indigne d'un écolier de quatrième. Il n'y a pas jusqu'au grand président de Montesquieu lui-même, cette haute vertu, ce grand génie, cet immortel philosophe, qui a compris tant de choses dans notre histoire si peu comprise, qui ne se soit amusé à écrire le *Temple de Gnide* et autres fadaises, où il y a des Amours tout nus, et des Plaisirs qui sont éternels et qui volent avec des ailes. Aussi, la nation française l'a chèrement payé ce moment de rut moral qui l'a saisie tout à coup. La politique la trouva tout ébranlée par le vice. Quand l'heure fut venue, le marquis de Sade avait ouvert une large voie à Danton, et quand la royauté aux abois demanda secours à Mirabeau, Mirabeau, dévoré par le vice, succomba au moment où il allait sauver la royauté. — Il n'y a pas de grande nation possible avec les petits hommes, comme il n'y a pas de grands hommes assez grands pour

lutter contre les petits écrits, quoi qu'en dise Beaumarchais. — Intrépide historien des petits vices de cette époque, Crébillon n'a pas su saisir une seule de ses beautés. De toutes ces femmes qui s'agitaient dans ce monde frivole, assistant en souriant à la chute de cette monarchie si bien faite pour les femmes, et qui ne leur sera jamais rendue, Crébillon n'a vu que les plus perverses. Les femmes sans mœurs l'ont occupé exclusivement, les chastes et les honnêtes femmes lui ont échappé. A le lire, à lire J. J. Rousseau, lui-même, à lire Voltaire, à lire Diderot, à les lire tous, on dirait que le XVIIIe siècle tout entier était un siècle de courtisanes. Il est impossible de flétrir les femmes comme ces gens-là les ont flétries sans le vouloir. Pourtant, quelque chose nous dit à nous qu'il y avait parmi ces femmes de grandes et généreuses vertus. Comme elles sont mortes, ces femmes, quand la terreur est venue les surprendre au milieu de leurs grandeurs! comme elles sont tombées chastement, arrangeant leur robe avec décence, et rougissant jusqu'au blanc des yeux de montrer leur cou nu au bourreau! Comment tout à coup, et d'un jour à l'autre, tant d'héroïsme aurait-il remplacé des mœurs si lâches? comment tant de vertus se seraient-elles fait jour parmi tant de vices? comment, si en effet la vieille aristocratie de France eût été aussi souillée que vous le dites dans vos romans et dans vos drames, cette aristocratie, surtout les femmes, se serait-elle trouvée tout de suite et sans effort au niveau de son ancienne gloire? Non, non, non! cela n'est pas possible: le vice n'était pas aussi général que vous le faites. Les héroïnes de ces romans ne sont que des exceptions effrontées à la règle générale: votre vice est trop nu et trop insipide pour que nous y croyions. D'ailleurs, auriez-vous dit vrai, 93 et ses cachots infects suffiraient encore pour absoudre le règne de Louis XV et ses boudoirs parfumés. — Une seule fois, et dans un livre qui pouvait être un beau livre, mais qu'il a manqué comme tout ce qu'il a fait, Crébillon a tenté de nous représenter une jeune et jolie personne de la société d'autrefois. Élégante, jolie, bien faite, spirituelle, rieuse, pleine de noblesse, héritière d'un grand nom, et pure comme une jeune fille du XVIIe siècle, cette aimable personne s'appelle Mlle de Théville: c'est un nom que je n'ai jamais oublié, tant celle qui le porte fait un charmant contraste avec tous les personnages des autres romans. Le héros du livre est partagé entre Mlle de Théville et Mlle de Lursay. Son cœur s'égare avec l'une, sa raison avec l'autre: elles sont aimables et bonnes toutes deux, Mlle de Théville plus que Mlle de Lursay.—Si l'on me demandait quel est le roman le plus raisonnable de Crébillon fils, je répondrais sans hésiter: *Les Égarements du cœur et de l'esprit.* — Il est vrai que personne ne songera à me l'adresser, cette oiseuse question, par les romans qui courent. A quoi bon relire les vieux romans, quand chaque jour en voit éclore de nouveaux? c'est bien assez que vous soyez revenu un instant avec moi vers les amours qui ne sont plus. Ainsi donc, et pour n'y plus revenir, achevons notre galante entreprise. Parcourons jusqu'au dernier recoin de nos boudoirs. Un jour de plaisir et d'aimable philosophie en peignoir et en robe de chambre, ce sera autant de pris sur l'ennemi. — Au temps où écrivait Crébillon fils, c'était la mode en France, c'est-à-dire à Paris, qui était toute la France, de jurer beaucoup par la Grèce. Voltaire s'était avisé de nous comparer à des Athéniens; il n'était pas de jeune courtisan qui ne se crût un Alcibiade, et qui ne prît sa maîtresse pour Aspasie. Jamais époque moins savante ne fit un plus grand abus de l'antiquité grecque. C'était quelque chose de si ravissant, à les entendre, que cette société de l'Attique, où les courtisanes, jouaient le grand rôle, gardant pour elles la politique, la poésie et le plaisir, laissant le reste aux autres femmes! Un instant donc Aspasie fut aussi fort à la mode que Mme de Pompadour elle-même; Alcibiade balança le duc de Richelieu. Insigne honneur pour Alcibiade! — C'est donc à cette grave étude de l'antiquité grecque, considérée sous ce chaste et noble aspect, que nous devons les *Lettres athéniennes* de Crébillon fils. Il y a quelque part, dans Shakspeare, un *duc d'Athènes.* Alcibiade, dans le roman dont je parle, est tout à fait ce *duc d'Athènes.* Le roman est encore un roman par lettres; Alcibiade est le héros de ce livre. Alcibiade, qui fut pendant vingt ans le type d'un élégant Parisien; Alcibiade, dont nos grandes dames avaient fait un mousquetaire tout au moins, Crébillon fils s'est chargé de l'habiller et de le faire parler à la dernière mode. C'était bien la peine, ô mon jeune héros, de couper la belle queue de votre chien pour qu'on ne parlât pas de vous! — Alcibiade a vu au bras de Périclès sans doute, ou dans quelque salon d'Athènes, assise sur un *sofa*, la belle et célèbre Aspasie. Il a été à sa toilette, il l'a conduite à l'Opéra, il a fait pour lui plaire tout ce que faisait Clitandre tout à l'heure pour plaire à sa belle marquise. Que va devenir la passion d'Alcibiade? Grande question, qui n'inquiète pas un instant son véridique historien, Crébillon fils. —

Sans doute, il y a loin du roman français à la passion grecque; mais cela n'est pas sans intérêt de voir une passion grecque vêtue à la mode de Louis XV; mais on n'est pas fâché de savoir où en sont venues les études sévères du XVIIe siècle. Faisons cet essai si vous voulez; nous nous trouverons peut-être moins ignorants après cela. — D'ailleurs, je vous épargne tous les préliminaires. Entrons tout de suite dans la vie intérieure d'Alcibiade. Il fait un grand commerce de chiens, de femmes et de chevaux; il vend ses chevaux à Callicrate son ami; il donne pour rien sa maîtresse Diotime à Axiochus son ami : c'est un homme qui connaît le prix des choses. « Il y a plus d'un mois, lui écrit Axiochus, que vous m'aviez promis de me céder Diotime; je l'ai attaquée en conséquence, et à présent voilà que vous la gardez pour vous; Alcibiade, vous auriez bien dû me sauver l'humiliation de soupirer pour elle si infructueusement. » Les plaintes du *comte* Axiochus sont très-longues, à quoi le *duc* Alcibiade répond en parfait logicien : « Autrefois, je croyais qu'il n'y allait pas moins de mon honheur à quitter toutes les femmes qu'à les soumettre; mais depuis, mieux éclairé sur mes propres intérêts, je ménage leur amour-propre, tant je sais jusqu'à quel point elles peuvent influer sur notre réputation! » Toute la lettre est sur le même ton, et, bien qu'elle n'ait pas de date, on peut juger, à la gravité du style, que le héros entrait dans l'âge de raison, entre 17 et 18 ans, pour le moins. « En revanche, ajoute-t-il, je vous abandonne Némée. » Et sous le même pli, en effet, Alcibiade écrit à Némée : « Ma chère Némée, il m'est impossible de souper avec vous ce soir. Mais, en revanche, veuillez agréer qu'un de mes plus intimes amis aille vous dédommager de mon absence. Armez vos charmes de tout ce que la parure peut offrir de plus séduisant; vous me verrez aussi reconnaissant de tout ce que vous ferez pour lui que si vous le faisiez pour moi-même. Adieu. » A quoi Némée répond (elle est si bonne Némée!) : « Qu'il vienne donc cet Axiochus! ne craignez rien pour lui de mes rigueurs! Je vous envoie des parfums que je viens de recevoir du satrape de Phrygie; vous verrez, en les essayant, que je puis me passer des vôtres. » Axiochus, qui a porté la lettre à Némée, et apporté les parfums du satrape à Alcibiade, redemande toujours Diotime. Alcibiade consent enfin à lui donner aussi Diotime. En conséquence, à son dernier rendez-vous au Céramique, il a fort maltraité Diotime. « Elle était si désespérée, et même (ce qui me donne pour vous les plus grandes espérances) si humiliée à aimer un homme si peu fait pour son cœur que je ne doute pas qu'elle n'ait formé la résolution de ne me revoir jamais. » Puis Alcibiade ajoute plus bas une maxime que je recommande aux amoureux, que *les femmes fières sont commodes pour les inconstants*; et le soir même, comme la nuit est peu avancée, et que notre héros veut se distraire : « Il était de si bonne humeur, dit-il, que, pour égayer le reste de la nuit, j'ai envoyé prier Ampélès de venir au Céramique; et effectivement elle n'a pas fait plus de façon pour s'y rendre que je n'en faisais pour l'y inviter. C'est une femme charmante! Figurez-vous qu'auprès d'elle Glycère même a des mœurs! Tout en soupant avec moi, Ampélès m'a dit avec tant d'ardeur qu'elle trouve Thragylle fort aimable, que j'ai été obligé d'envoyer chercher Thragylle pour souper avec nous! » — Ainsi donc, non content de donner Némée et Diotime à Axiochus, voilà Alcibiade qui donne son ami Thragylle à sa maîtresse Ampélès : on n'est pas plus accommodant que notre héros. — Poursuivons. Et si vous me demandez pourquoi je me complais à entamer de pareilles citations, je vous prierai d'être tranquille; ceci est une étude historique, et non pas une distraction malséante. Je veux arriver, à la suite de ces citations, à une conclusion morale qui me les fera toutes pardonner. Poursuivons donc. — Quand il a bien fait les affaires de ses amis, Alcibiade pense à faire les siennes. Il écrit à Périclès après avoir écrit à Axiochus; il discute avec Aspasie après avoir soupé avec Ampélès; rien n'est amusant comme la prétention politique de cette époque d'affaires et de plaisir. En ce temps-là, on courait avec la même ardeur le pouvoir et l'amour; on aimait presque autant enlever un ministère qu'une femme; on faisait assaut de bonnes fortunes de boudoir et d'antichambre. A un de ces assauts de ministère, Périclès est vaincu; *le peuple le dépose*, comme il dit. Alors Alcibiade écrit au grand homme *déposé* : « J'ai donné l'ordre à Timagènes, mon intendant, de vous fournir tout l'argent dont vous aurez besoin. » — Et voilà comment nous comprenions alors la politique et les amours des Athéniens! — A peine Périclès *a-t-il succombé* qu'Alcibiade se présente pour le remplacer. Les partis balancent longtemps entre Alcibiade et Cléon. A la fin Cléon l'emporte, Cléon est nommé chef de la république. « L'unique ressource qui me reste actuellement, dit Alcibiade, est de lui susciter dans son administration le plus de traverses qu'il me sera possible. » Admirablement conclu! Voilà Crébillon fils qui devine d'un seul

coup, et à cent ans de distance, les plus fortes finesses du gouvernement constitutionnel. — Cependant sa correspondance avec Némée continue; son ambition ne nuit pas à son amour; ses déceptions politiques n'ôtent rien à ses bonnes fortunes. Il aime Théophanie, il aime Psannis. il rend Cléon amoureux de Némée pour se venger de Cléon, qui l'a emporté sur lui dans le gouvernement des affaires. Némée, pour faire plaisir à Alcibiade, consent à recevoir Cléon, comme elle a consenti à recevoir Axiochus. Et en effet, cet imbécile de Cléon se rend chez Némée. Némée dérobe à Cléon tous ses secrets, puis elle le congédie brusquement. Cléon, furieux, fait un procès à Némée, l'accusant d'avoir outragé les dieux! Némée comparaît devant les juges; elle comparaît elle-même; elle montre les lettres de Cléon. Cléon est confondu. Némée revient triomphante chez elle. A présent Alcibiade n'a plus qu'à se mettre à la place de Cléon, qui est perdu dans l'opinion publique. Il paraît qu'on parlait déjà de l'opinion publique sous Mme de Pompadour! — Certainement, s'il ne s'agissait ici que d'un roman purement grec, j'aurais tort de vous arrêter si longtemps. Mais quand on songe qu'il s'agit en effet de la société française, de l'aristocratie française, des grands seigneurs et des grandes dames de Paris, et des intrigues de la cour de Versailles; quand on songe que le plus important royaume de l'Europe a été gouverné pendant trente ans au milieu de cette dissolution dans les mœurs et de cette frivolité dans les esprits; quand on sait qu'il y avait, pour ainsi dire, sur le trône de France des femmes qui ne valaient pas Némée, et des hommes moins grands politiques que l'Alcibiade de Crébillon fils, chacune des circonstances les plus puériles de ce roman frivole acquiert aux yeux du critique une grande importance et un intérêt tout à fait historique. Cependant Alcibiade porte toujours la même dissipation dans les affaires et dans les plaisirs. Il gouverne la république du milieu des banquets, il est plus que jamais occupé de femmes et de festins; aussi les affaires vont-elles en empirant. « Nous venons de perdre, écrit-il dans ses dernières lettres, une place forte et un bon citoyen, Amphipolis et Thucydide; le peuple est malheureux et se plaint; les Lacédémoniens deviennent inquiétants de jour en jour. Notre général Brasidas a été battu par Euclès, le général ennemi; l'ingrate Némée me quitte pour Cléophon; l'ennui me tue, le désordre tue la république : elle et moi nous sommes en butte aux créanciers. » — Ainsi finissent les *Lettres athéniennes*. Aux noms près, vous croyez lire l'histoire de France. Singulière destinée de la Grèce en France. Sous Louis XIV, la Grèce sert à faire le *Télémaque*, innocent et mauvais roman politique qui alluma la colère du grand roi; sous Louis XV, la Grèce inspire les *Lettres athéniennes*, roman politique aussi, roman frondeur à force de naïveté dans les détails, roman cruel qui met à nu, sans le vouloir et sans le savoir, les plaies honteuses de cette société perdue; et cependant l'ombrageux Louis XV ne s'effarouche pas des *Lettres athéniennes*. Personne, dans le monde d'alors, n'y comprend un seul mot, pas même l'auteur qui les a faites. Bien plus, toute cette jeune noblesse s'en va dans la ville, redressant son manteau et disant à qui veut l'entendre : *Regardez comme nous sommes Athéniens !* — Ainsi donc, Crébillon fils a fait un roman politique! Qui l'aurait dit? — Crébillon fils raconte quelque part une histoire qui aurait bien terminé son roman: Cléon s'en va sur la place publique; le peuple est assemblé pour délibérer sur la paix ou sur la guerre. « Athéniens, dit-il, nous devions aujourd'hui nous entretenir des affaires de la république; mais j'avais oublié que je donnais à dîner aujourd'hui à quelques amis. Mon repas est prêt, le vin est tiré et dans la glace, mon repas et mon vin ne peuvent pas attendre, remettons les affaires sérieuses à demain! » — Et l'assemblée d'applaudir! — Louis XV n'eût pas mieux dit, et la France n'a pas fait autrement. Pauvre France! — Ici finit ma tâche. Crébillon fils a fait d'autres livres dont je ne veux pas parler, moins encore par respect pour le lecteur que parce que la chose est inutile. Nous avons trouvé assez de détails de mœurs dans ces romans; nous avons recueilli assez de modes bizarres, assez de jargon prétentieux et sentimental, assez de couleur rose et fade, pour composer un portrait quelque peu ressemblant de cette immorale société. Elle est assez nue comme cela à nos yeux, nous ne voulons pas en voir davantage. Nous ne voulons pas arracher la dernière gaze qui couvre cette littérature fardée : c'est une mode passée et finie aujourd'hui; les laquais eux-mêmes ne lisent plus les livres obscènes, c'est une littérature morte heureusement, et qui a porté de tristes fruits! — Nous ne parlerons donc pas du *Sofa*, dont la donnée n'est guère plus mauvaise que celle d'un autre roman intitulé : *Ah! quel conte! Le Sofa* est un livre de beaucoup de réputation. De tous les romans de Crébillon fils c'est celui dont on parle le plus, sans l'avoir lu plus que les autres. *Ah! quel conte!* est un roman

en deux volumes, que je préfère de beaucoup au *Sofa*. Le récit est vif, animé, spirituel. Le héros du livre est un sultan imbécile qui jase avec ses femmes, héros voluptueux et flâneur qui aime avant tous les histoires et le repos, et dont Louis XV ne s'est pas du tout offensé, tant c'était un roi d'esprit! — Cependant, pour éviter à notre auteur des reproches plus graves que ceux que je lui adresse ici, je dois dire que la licence de ses livres est la faute de son époque et non pas la sienne. Malgré les citations que vous avez lues, et malgré tout ce que j'ai passé sous silence, les romans de Crébillon fils sont les romans les plus chastes de leur époque. Ce qui s'est fabriqué et ce qui s'est consommé de livres immondes dans ce temps-là fait frémir! La langue, le goût, les mœurs, l'esprit public, le respect du jeune âge, le cœur et l'âme de la nation, par la prose, par les vers, par les romans, par la gravure, par l'allusion, par tous les moyens que le vice blasé puisse imaginer, ont été outragés indignement à cette époque. A cette époque, les plus beaux esprits se faisaient un jeu de l'immoralité. A cette époque, il y avait à la Bastille des hommes d'un grand nom et d'une grande puissance, hélas! tout nus, livrés aux assauts de la passion brutale, mordant leur table de travail, dévorés par le sang, qui écrivaient des livres infâmes. Ces livres étaient vendus aux libraires par le lieutenant de police lui-même, qui en faisait passer le prix aux auteurs. Napoléon lui-même tint enfermé à Bicêtre jusqu'à sa mort un fameux marquis de ce temps-là, l'ingrat qu'il était! sans se douter que ce marquis avait contribué pour une bonne part d'immoralité et d'infamie à le faire empereur (le marquis de Sade). — L'histoire de ces livres serait longue à faire et bien digne d'intérêt; mais pour cela il faudrait un tact que je n'ai pas, et une science que je serais bien honteux d'avoir. C'est déjà trop, à mon sens, des livres que fait lire le nom de leurs auteurs, Voltaire, Diderot, Montesquieu, J. J. Rousseau. Le moyen de ne pas lire des livres qui portent de pareilles signatures! Et quand on les a lus, ces livres, le moyen encore de passer sous silence ce qu'on sait de cette littérature à part que vous retrouvez partout malgré vous, chez tous les peuples et dans tous les temps; chez les Romains, chez les Grecs, dans la Bible, dans une églogue de Virgile, dans une ode d'Horace, dans un dialogue de Théocrite. Singulier besoin des peuples enfants, ou des peuples blasés, de parler à outrance le langage des sens! — Heureusement cette espèce de littérature est de peu de durée. Si le peuple est enfant, l'enfant devient homme et père de famille, et il ne songe plus aux emportements de sa jeunesse. Si le peuple est blasé, le vieillard succombe bientôt sous le dernier débris de ses sens. La France a succombé sous les petits livres, bien mieux encore qu'elle n'a succombé sous les dissertations de ses philosophes.—Pourtant il fut un jour où la littérature pervertie reçut en France un avertissement bien singulier et bien étrange! On jouait depuis longtemps avec les vieilles mœurs; on attaquait de toutes parts, et par mille voies indirectes, la chasteté des femmes, la vertu des jeunes filles, la pudeur des hommes; un écrivain d'un caractère bilieux et d'une énergie terrible se mit à prendre au sérieux tous ces petits livres. Il voulut faire peur à cette société pervertie, il tint le miroir devant elle; il écrivit les *Liaisons dangereuses*. Quel livre, grand Dieu! quelle femme atroce! quelle petite fille ignorante! quel roué dangereux et froid! quelle mère imbécile! quel monde! quel luxe! quel dédain pour l'espèce intermédiaire! quel horrible commentaire de tous ces contes voluptueux, de tous ces petits romans gazés, de toutes ces esquisses sentimentales! C'était horrible à voir. Je ne sais pas ce qu'eût fait la société de cette époque si elle eût pu se regarder et se reconnaître dans ce miroir fidèle. Mais elle n'eut pas le temps de s'y regarder, elle était sur le bord d'un abîme; elle y tomba, et ils tombèrent tous ensemble : trône, autel, grands seigneurs, pouvoir et croyances, la duchesse et la fille d'Opéra, toute cette espèce à part pour laquelle la vie était un culte, et le respect extérieur une adoration; elle périt le même jour! Tout le vieux monde, le monde en dentelles et en habits brodés, le monde à part, qui vivait sans travail, qui naissait heureux et riche, le monde né tout exprès pour les arts, pour l'amour, pour la bonne chère, pour le pouvoir, pour la gloire des armes, pour les femmes, tout cela est mort en un jour, mort tout cela, hélas! et sans retour! — Pour achever ce que j'avais à dire de Crébillon fils, je dois ajouter que cet homme, si léger dans ses écrits, fut pourtant de mœurs sévères dans sa vie, et d'une conduite irréprochable. Sa conduite envers son père fut touchante jusqu'aux derniers moments de l'auteur de *Rhadamiste*. Quand le viellard, battu par l'âge et le chagrin, vit sa haute stature se courber vers la terre, il trouva pour s'appuyer le bras de son fils. Son fils ne le quitta pas une heure, également soumis à son père qu'il aimait, et au poëte qu'il admirait. Crébillon fils conduisit son père chez madame de Pompadour (ne lui en veuillez pas,

cela était dans les mœurs); même je trouve la scène touchante et belle. Quand il entra chez la maîtresse régnante, le noble vieillard, madame de Pompadour était retenue au lit par cette jolie migraine qu'elle avait mise à la mode. Elle fit signe à Crébillon d'avancer près d'elle. Elle fut touchée de le voir si tremblant et si pauvre, cet homme célèbre, tout chargé de ces palmes tragiques tant respectées alors, et dont la France a fait depuis un si étrange abus. Alors elle le fit asseoir sur son lit, la charmante femme; elle lui dit de ces paroles caressantes qu'elle disait d'une voix si douce et avec un sourire si aimable! le vieillard était enchanté et pleurait de joie. Tout à coup entre le roi. Crébillon, tout tremblant se lève : *Ah! mon Dieu! madame,* s'écrie-t-il, *nous sommes perdus! le roi m'a vu sur votre lit!* — Crébillon père eut une pension de mille écus sur le *Mercure de France,* et ses œuvres eurent les honneurs de l'imprimerie du Louvre. Quant à son fils, il lui arriva un bonheur qu'il n'avait pas imaginé, même dans ses romans. Il était en proie à toutes les inquiétudes matérielles qui donnèrent tant de charmes à la vie littéraire de ce temps-là, quand, un matin, une jeune Anglaise fit demander à le voir : c'était une jeune personne jolie, riche et de bonne maison, qui s'était prise de belle passion pour *les Égarements du cœur et de l'esprit.* Elle donna sa main et sa fortune à Jolyot de Crébillon fils, et lorsque vint 1793, il eut le bonheur de sauver sa femme, sa fortune, et de se sauver lui-même. J'imagine cependant qu'il a dû trembler quelque peu s'il a vu passer madame Dubarry dans le tombereau fatal. — Madame Dubarry! la dernière expression sérieuse des romans de Crébillon fils. — Admirez toutefois la différence des fortunes, et dites-nous-en la cause, si vous pouvez! Une chaste fille anglaise passe le détroit tout exprès pour épouser le frivole auteur de quelques romans licencieux; à la même époque, un des plus puissants génies de la France, le cœur le plus chaud et l'âme la plus vive qui se soient manifestés au dehors par le langage et la passion, J. J. Rousseau, rebuté par cinq ou six femmes qui adoraient des freluquets, ne trouve pour compagne de sa noble vie qu'une ignoble servante qui le fait mourir de chagrin, et qui le remplace par un palfrenier quand il est mort! JULES JANIN.

CRÉCY (BATAILLE DE). Le village français de Crécy, département de la Somme, est célèbre par la victoire qu'y remporta le roi d'Angleterre, Édouard III, sur Philippe de Valois, roi de France, le 26 août 1346.

Ces deux princes étaient au fort de la lutte séculaire qu'avaient soulevée leurs prétentions à l'hérédité de la couronne de France, et une armée que Froissard porte à 100,000 hommes pressait vivement les Anglais dans l'Angoumois et la Guienne, quand Édouard III, portant sur sa flotte 32,000 hommes à leur secours, partit d'Angleterre le 2 juillet. Trois jours il cingla vers la Gascogne; mais repoussé par les vents contraires, il se laissa persuader par un transfuge normand, Godefroi de Harcourt, de débarquer en Normandie, pays riche et alors sans défense. Le 12 il prit terre à la Hogue Saint-Vast dans le Cotentin; puis étendant son front de marche, avec les deux ailes de son armée il balaya les deux rivages de cette presqu'île, marquant son passage par le pillage et l'incendie. Sa flotte suivait le mouvement, rasant les côtes et ramassant tous les bâtiments jusqu'à la plus petite barque. Son corps de bataille, autour duquel chaque soir se ralliaient les ailes, s'avançait par le milieu des terres. Le 14 il était maître de Harfleur, le 18 de Valognes, le 26 de Caen. Enorgueilli par le succès, il renvoya en Angleterre sa flotte où étaient entassées les dépouilles du pillage, les captifs qui semblaient à craindre et ceux dont on espérait une rançon; puis il pénétra jusqu'à la Seine. Les ponts en étaient coupés : il remonta sa rive gauche, brûlant Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, et arriva à Poissy, dont le pont détruit présentait encore ses piles et ses attaches. Bientôt ses partis brûlèrent aux environs le château de Saint-Germain, Saint-Cloud, Neuilly, Boulogne, Bourg-la-Reine. Durant la nuit, les Parisiens voyaient les flammes se refléter dans le ciel, et le jour, ils reconnaissaient la position des villages aux masses de fumée que s'en élevaient.

Philippe de Valois avait été surpris : séparé par 150 lieues de son armée qui assiégeait Aiguillon, au confluent du Tarn et de la Garonne, il n'en pouvait être secouru à temps. Il avait côtoyé depuis Rouen la marche des Anglais, séparé d'eux par la Seine dont il remontait la rive droite et coupait les ponts, sans oser ni pouvoir engager de combat. Mais bientôt ses soins, aidés par la vengeance et l'effroi qu'excitait cette invasion dévastatrice, réunirent une nouvelle armée. Chaque jour l'augmentait, et Édouard vit avec inquiétude sa retraite nécessaire et compromise. Impossible de retourner sur ses pas à travers un pays ravagé, une population au désespoir! il résolut donc de gagner la Picardie. Le Ponthieu, héritage de sa mère, en était proche. L'armée des Flamands pouvait

arriver à son secours; mais il lui fallait d'abord effectuer le passage de la Seine, puis avec ses soldats fatigués gagner la Somme dont les passages étaient gardés. Durant cette longue marche, les Français plus nombreux, pressant son flanc droit ou ses derrières, pouvaient l'acculer à la mer ou le jeter dans la Somme. La position était difficile. Édouard, pour gagner quelque avance, feignit de vouloir passer la Seine au-dessus de Paris, et tandis que Philippe de Valois, trompé, se portait au pont Antoni, les Anglais, rétablissant avec rapidité le pont de Poissy, y avaient traversé la Seine le 16 août et gagné deux marches. En approchant de la Somme ils reconnurent l'impossibilité d'en forcer les ponts; conviction cruelle, car Philippe les allait atteindre avec 68,000 hommes. Le 23 août, il entrait à Airaines qu'Édouard venait de quitter. Le prince anglais, plein d'une sombre inquiétude, partait à minuit d'Oisemont, et le 24, à l'aube du jour, il était au bord de la Somme, au-dessous d'Abbeville, au passage de la Blanche-Tache. Deux fois le jour le reflux, en se retirant, y laissait un gué pendant quelques heures[1]; mais déjà un corps français était posté sur la rive droite. Édouard parvint à l'enfoncer et précipita son passage; il était temps, car les coureurs de l'armée française arrivant lui prirent quelques centaines de traînards. La marée montante arrêta toute poursuite et fit perdre un jour à Philippe, obligé de remonter jusqu'au pont d'Abbeville. Alors Édouard respira. Ses 30,000 hommes, fatigués, manquant de vivres, ne pouvaient, dans un pays de plaines, continuer une marche précipitée sans qu'elle se changeât en déroute.

Le 25 août, à midi, l'armée anglaise s'arrêta et prit du repos sur la colline qui domine Crécy, au bord de la petite rivière de Maye. Au sommet était un bois qui fut environné d'un fossé. On y enferma les bagages et les chevaux, car, à l'exception de 1200 cavaliers environ, Édouard mit à pied ses hommes d'armes. Son armée, offrant l'image de trois croissants parallèles, couvrait du haut jusqu'en bas l'amphithéâtre de la colline. La forêt de Crécy flanquait sa droite; sa gauche était protégée par le village de ce nom, par des chariots, des ouvrages en terre et des arbres gisants. Son front qu'on abordait sans obstacle, étant étroit, on devait perdre en l'attaquant l'avantage du nombre; et comme chacun de ses trois corps était divisés en trois lignes, la première d'archers, la seconde d'infanterie, la troisième d'hommes d'armes à pied, les Français avaient à percer huit lignes en gravissant une pente, avant d'aborder la dernière réserve qu'Édouard tenait sous sa main.

Le 26 août, après avoir entendu la messe et communié avec son fils le prince de Galles, âgé de 14 à 15 ans, il visita tous les rangs, et se retira vers midi à sa réserve. Les soldats prirent leur repas et s'assirent sans quitter leurs files, les armes devant eux, attendant l'ennemi dans cette position formidable.

Alors parurent des chevaliers envoyés par Philippe à la découverte. On les laissa tout examiner avec une confiance hautaine. D'ailleurs, sous peine de mort, il était défendu de quitter les rangs.

Le tumultueux désordre de l'armée française offrait un triste contraste. Une innombrable infanterie errant au hasard obstruait les chemins et gênait les mouvements mal concertés. On s'était disputé à qui aurait l'avant-garde. Le comte d'Alençon, frère du roi, et ses 4,000 hommes d'armes n'avaient qu'en murmurant laissé passer devant eux 6,000 arbalétriers génois, d'abord placés à la queue de leur colonne. Par une pluie continuelle d'orage qui avait détrempé les champs et les chemins, l'armée hors d'haleine venait de faire une marche forcée de 6 lieues. Il lui fallait se reconnaître, prendre du repos et de la nourriture. Philippe le sentit et donna l'ordre de faire halte; mais le comte d'Alençon, traitant de lâches les Génois qui préparaient leur repas, les força d'avancer. Chacun voulait frapper l'ennemi le premier, et une émulation générale précipitant tous les corps, le roi et les maréchaux furent entraînés. Il était trois heures; les Génois accablés de fatigue et de faim montrèrent de la répugnance. Ils se portèrent pourtant à l'attaque avec de grands cris, mais sans effet; car les cordes mouillées de leurs arbalètes étaient détendues. Les archers anglais avaient préservé les leurs de la pluie en les met-

[1] Les habitants du pays donnent généralement le nom de Blanche-Taque à tous les endroits guéables des parties inférieures de la Somme. De là une erreur des érudits, qui placent le passage de l'armée anglaise au-dessous de Saint-Valery et le Crotoy. Ils ignoraient qu'en cet endroit la Somme, large d'une lieue et demie, n'est guéable que pendant les eaux les plus basses, et que le gué aboutit à une molière impraticable. Un travail récent (1821), dû à un des officiers de notre état-major, établit que le passage s'est effectué vraisemblablement entre Noyelle et Port; qu'on y compte 6 à 7 gués qu'on peut traverser en une demi-heure; que ces gués sont praticables pendant six heures lorsque la marée est à morte-eau, et qu'ils ont alors un pied de profondeur. Dans les vives eaux, ils ont deux pieds de profondeur et ne sont guère praticables que pendant trois heures et demie. Sur chacun de ces gués douze hommes peuvent passer de front.

tant sous leurs chaperons, et les malheureux Génois tombaient en foule sous la grêle de leurs traits. Tandis que leurs chefs se faisaient tuer en s'efforçant de les rallier, Philippe, indigné, croyait à la trahison. Ils furent chargés en ennemis par le comte d'Alençon, et foulés aux pieds de ses chevaux dans une horrible mêlée. Cette cavalerie, s'en dégageant enfin, perça d'un élan rapide les deux premières lignes du corps du prince de Galles et se trouva aux prises avec ses chevaliers. Philippe accourut pour soutenir son frère ; le second corps des Anglais descendit de la colline et le combat recommença plus furieux. Un instant le prince de Galles parut sur le point de succomber; ses maréchaux vinrent conjurer Édouard de leur envoyer du renfort : « Non, répondit-il, j'ai besoin de ma réserve. Mon fils n'est ni mort, ni blessé. Il faut que cette journée soit sienne : redoublez d'efforts ! » Une circonstance fit pencher la balance de leur côté. Ils avaient six pièces d'artillerie, et les Français avaient négligé ou dédaigné de se donner cet appui dans la bataille. Leurs chevaliers, trébuchant sous la mitraille et les traits, étaient égorgés à terre par des fantassins gallois armés de leurs coutils.

Les efforts, le combat et le massacre se prolongèrent ainsi jusqu'à deux heures après minuit. Le vieux roi de Bohême, qui, privé de la vue, avait fait lier son cheval aux freins des chevaux de deux de ses chevaliers, pour être conduit et férir au plus fort de la mêlée, gisait étendu mort avec eux. Soixante chevaliers seulement restaient autour de Philippe; blessé à la gorge et à la cuisse, il avait eu lui-même son cheval tué sous lui. On l'entraina enfin, car les Anglais l'eussent pris inévitablement en se portant en avant. Le silence du champ de bataille abandonné des Français apprit aux Anglais leur victoire, car dans les ténèbres ils en doutaient encore. Des feux allumés partout montrèrent l'étendue du massacre. Alors Édouard, descendant de la colline avec sa réserve qui n'avait pas combattu, félicita le prince de Galles.

Le lendemain, les corps des bourgeois de Beauvais et de Rouen, qui arrivaient sans direction pour prendre part à la bataille perdue la veille, accrurent le désastre. Le nombre des Français morts fut porté de 20 à 30,000 hommes : sanglante leçon donnée à leur indiscipline. Toutefois les résultats immédiats se bornèrent pour Édouard au siége de Calais, qu'avec 60,000 hommes rassemblés de nouveau Philippe ne put l'empêcher de prendre. *Voy*. Édouard III, Philippe V et Édouard (le prince). Derode.

CRÉDIBILITÉ. Les différents moyens capables de nous conduire à la certitude devraient être revêtus de certains caractères déterminant le degré de leur valeur.

Les sens sont à la fois une source de vérités et d'erreurs; un fait attesté par leur témoignage n'est pas toujours certain, n'est pas toujours croyable. Quoiqu'il soit physiquement impossible que le fait dont ils nous amènent l'impression n'existe pas, absolument parlant, il peut ne pas être. Toutefois, il ne faut pas accuser nos sens de cette erreur : ce ne sont pas eux qui nous égarent ; mais nous basons notre jugement sur des idées vagues qu'ils ne nous donnent pas et dont ils ne peuvent même pas être la source.

Pour rectifier notre jugement, il faut se donner garde de s'en rapporter au témoignage d'un sens, sans en avoir fait intervenir d'autres qui confirment la réalité de ce que l'un d'eux nous annonce; et s'ils sont uniformes dans leur témoignage, on touche de bien près à la certitude. On l'atteindra à coup sûr si le fait est soumis à l'observation d'autres personnes, et si leurs sens témoignent aussi de l'existence du fait.

Quant aux faits qui nous sont attestés par autrui, comme ils ne tombent pas ou ne sont pas tombés sous nos sens, nous ne pouvons en vérifier l'existence que d'après le rapport d'autrui, d'après la tradition *orale*, *écrite* ou *monumentale ;* mais un fait attesté par un seul témoin, quelque positive que puisse être sa probité, ne peut être que probable. Il est vrai que la probabilité a aussi ses degrés, et que, si on ne peut les calculer avec une précision mathématique, ils ont, en quelques cas, une certaine valeur.

La tradition orale ne donne la certitude, n'est un motif de crédibilité qu'autant que l'on compare les divers témoignages, qu'autant que, malgré la différence d'éducation, l'influence des passions et des préjugés nationaux, les témoins déposent unanimement sur la réalité du fait. Il est même nécessaire de pouvoir remonter jusqu'aux témoins contemporains et oculaires, et s'assurer qu'ils n'ont pu se tromper, qu'ils n'ont pas voulu nous tromper, et qu'il leur eût été impossible de nous induire en erreur quand même ils l'auraient voulu. On conçoit que plusieurs témoins contemporains et oculaires, et qui n'ont pu douter du fait, ont passé dans l'âge suivant et y ont porté leur certitude; qu'ils ont trouvé des hommes intéressés à s'assurer que ces témoins ne les trompaient pas; que si près du fait et des lieux on eût découvert l'imposture, et que le fait alors constaté le devient pour les âges suivants. Cependant on objectera qu'un

grand nombre de faits faux ont été transmis par tradition, que leur fausseté n'a été reconnue que fort tard : la tradition est donc une source d'erreurs. A cela nous répondrons qu'un fait, quoique faux, peut être attesté par un grand nombre de témoins ; mais on distingue facilement la vérité, car un fait vrai nous permet de remonter du témoin de ce fait jusqu'au fait même. Au contraire, si le fait est faux, plus on remonte avec les lignes traditionnelles qui l'ont attesté, plus elles s'effacent ; arrivé au dernier chaînon, le fait est évanoui, on ne trouve pas un seul témoin oculaire ; il n'y a de palpable que le préjugé, l'ignorance, l'esprit de parti, qui ont inventé le mensonge. Reconnaissons toutefois que la tradition orale a besoin d'être appuyée par la tradition écrite ou l'histoire.

Trois conditions sont nécessaires pour donner aux faits attestés par l'histoire un motif de crédibilité.

On doit d'abord constater l'*authenticité* du livre qui atteste le fait, c'est-à-dire s'assurer qu'il n'est point supposé, qu'il appartient réellement à l'auteur auquel il est attribué. Un livre est nécessairement supposé s'il n'a pas été cité par les contemporains de celui dont il porte le nom, quand ils en auraient eu l'occasion ; s'il ne retrace nullement le caractère de son auteur s'il ne porte pas l'empreinte du siècle où il passe pour avoir été écrit ; si le style, les idées, ne sont point en harmonie avec les idées alors reçues, avec la manière d'écrire alors adoptée ; s'il fait allusion à des usages ou à des systèmes que l'on ignorait.

L'authenticité étant constatée, il importe de démontrer l'*intégrité*, en s'assurant que le livre est parvenu jusqu'à nous sans aucune altération. Cet examen est du domaine de la critique, qui s'éclaircit sur cette question en comparant les diverses éditions, en appréciant les variantes et en ne tenant pour certains que les faits dont le récit est constamment le même. Il est à remarquer que s'il s'agit d'un livre auquel se rattache l'intérêt général, et que quelques exemplaires aient été altérés, il en est toujours qui ont échappé à l'altération et qui aident à découvrir l'imposture.

Enfin, il reste à s'assurer de la *véracité* des historiens ; tâche assez difficile, car on ne peut se dissimuler que l'impartialité n'est pas toujours leur partage ; que souvent ils écrivent sous l'influence de préjugés nationaux ou de caste, de l'intérêt privé, de la crainte ou du désir de plaire ; qu'il ne leur est pas toujours facile de ne pas céder à l'imagination qui travestit tout ce qu'elle sait embellir ; on sait que les mêmes événements, racontés par divers historiens, prennent une forme différente en raison de la plume qui les retrace. Ici la prudence commande de distinguer les faits d'avec les réflexions de l'auteur qui les raconte, les faits accessoires d'avec les faits principaux, et de n'ajouter foi qu'au fait sur lequel tous les historiens s'accordent.

Relativement aux faits attestés par la tradition monumentale, la vérité n'en est garantie qu'autant que le monument a été érigé dans le temps même où le fait est arrivé, pour en transmettre le souvenir ; hors ce cas, il n'a d'autorité que pour prouver que, du temps de son érection, on croyait publiquement à l'existence du fait ; mais alors, quelle que soit sa notoriété, il peut avoir été érigé par une tradition erronée. La tradition monumentale n'est infaillible pour accuser la vérité du fait que si elle remonte au fait même ; un monument élevé longtemps après le fait ne le rend pas plus croyable qu'il ne l'est au moment où on le construit. LE ROI DE CHANTIGNY.

Cette matière, sur laquelle nous reviendrons au mot CRITIQUE, a été traitée avec talent dans une série d'articles qu'on attribuait à feu Abel Rémusat et qui ont paru dans *l'Universel*, journal alors purement littéraire ; ils sont renfermés dans les n°s 256, 263, 277, 295, 303, 310 et 325 de l'année 1829. SCHNITZLER.

CRÉDIT. (*Écon. politique.*) « C'est, dit J. B. Say, la faculté que possède un homme, une association, une nation, de trouver des prêteurs. Il se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs que les sommes prêtées leur seront rendues et que les conditions du marché seront fidèlement remplies. » Les lois du crédit entre les particuliers sont fort simples et se prêtent à une foule de combinaisons dont les principales et les plus ordinaires sont si connus qu'il serait inutile de les expliquer, peut-être même de les mentionner. Un négociant ouvre un crédit à un tiers, soit en espèces, soit en marchandises, soit en escomptes, à condition que celui-ci lui tiendra compte de l'intérêt ou non, et le remboursera soit en numéraire effectif, soit en valeurs, soit en marchandises, soit en services, à des époques plus ou moins rapprochées. Les lois du *crédit public*, c'est-à-dire des engagements que contractent les gouvernements modernes envers leurs créanciers, sont plus compliquées. Nous allons les faire connaître avec quelques développements.

Les gouvernements de l'antiquité ont eu rarement recours au crédit ; quelques historiens prétendent cependant que Philippe de Macédoine ouvrit des emprunts dans les principales villes

de la Grèce pour les intéresser à sa cause. Pendant la paix, on thésaurisait l'excédant des recettes sur les dépenses, et l'on faisait ainsi face aux besoins extraordinaires : si ce fonds n'était pas suffisant, on frappait de contributions exorbitantes ; on falsifiait la monnaie, on en altérait le titre, mesures pratiquées encore aujourd'hui en Égypte, en Turquie et dans les républiques de l'Amérique du Sud, mais peu propres à établir et consolider le crédit public. Les gouvernements modernes ont renoncé à ces moyens odieux. C'est un progrès, mais ce progrès a eu aussi ses inconvénients. Le système de défrayer une partie des services publics par l'emprunt et en donnant pour garantie le produit à venir de diverses taxes prit naissance à Gênes, passa de là à Venise, fut ensuite perfectionné en Hollande et introduit en Angleterre par Guillaume III. Mais ce n'était encore là qu'une faible ébauche du système des dettes fondées, qui devait bientôt prévaloir, système décevant, qui, cachant à tous les intéressés leur situation réelle, a entraîné les gouvernants et les peuples dans les entreprises les plus ruineuses. Dès l'origine on a attribué au crédit public une puissance exagérée : c'était la pierre philosophale d'une autre époque. En France, Melon assurait que les dettes nationales n'augmentent ni ne diminuent la richesse publique ; en Angleterre, l'évêque Berkeley considérait la dette publique comme une mine inépuisable ; en Hollande, Pinto allait plus loin encore, il prétendait qu'une dette publique accroît la richesse de tout le montant de son capital ; et les hommes politiques les plus influents soutenaient de leur autorité ces étranges paradoxes. Ces erreurs ont eu des conséquences funestes pour la prospérité des nations modernes.

Pour subvenir aux besoins extraordinaires des États, on engagea d'abord le produit de certaines taxes pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le capital emprunté fût payé. Dans d'autres circonstances on concéda des priviléges, des immunités, à ceux qui ouvraient le crédit, ou bien les gouvernements émirent des mandats sur leurs propres caisses à des termes plus ou moins éloignés, mandats qu'ils faisaient escompter par des banquiers affidés, et qu'ils avaient soin de renouveler la plupart du temps à l'échéance au moyen d'une nouvelle émission. Mais toutes ces ressources ne créaient qu'un crédit bien précaire et n'éloignaient que temporairement l'époque du remboursement. Il fallait trouver un système plus perfectionné : les circonstances se chargèrent de le découvrir. Les prodigalités de Léon X et de Jules II avaient épuisé le trésor papal ; Adrien VI avait tellement abusé de la vénalité des charges qu'il était impossible d'employer encore ce moyen ; Clément VII, qui leur succéda, obligé de recourir à toute sorte d'expédients, créa une dette permanente dont l'intérêt fut fixé à 10 p. 100. C'est peut-être de cette époque que date le système actuel du crédit public ; cependant c'est en Angleterre qu'il a pris son plus grand développement, et de là il a été naturalisé en France, ainsi que nous le verrons aux articles Dette et Emprunt public. Guillaume III, en montant sur le trône d'Angleterre, se trouvait dans une position des plus difficiles. Charles II son prédécesseur avait dévoré toutes les ressources de l'État ; Louis XIV avait épousé la cause des Stuarts et s'efforçait de les replacer sur le trône ; Jacques II était presque maître de l'Irlande, et dans la Grande-Bretagne il avait un parti nombreux et puissant. Le peuple et la cour n'aimaient pas le nouveau roi, ils se défiaient de *l'étranger*. Si Guillaume eût eu recours à des impôts extraordinaires, il aurait donné aux jacobites le moyen de dépopulariser son gouvernement, d'exciter l'irritation publique, et, par suite, de compromettre le succès définitif de son entreprise. Les emprunts ou le crédit furent sa seule ressource ; mais, au lieu d'emprunter à des échéances fixes, il contracta des emprunts dont le capital ne serait remboursable que lorsque l'État se trouverait en mesure de payer. Cette condition était peu avantageuse aux prêteurs : aussi ne l'acceptèrent-ils qu'en faisant payer au nouveau roi un intérêt usuraire, ou plutôt en ne livrant que les trois quarts ou les deux tiers de l'emprunt nominal. Ainsi, lorsque Guillaume avait besoin d'un million, on ne lui livrait que 700,000 liv., et il s'engageait à payer les intérêts d'un million, intérêts excessifs, mais qui, en dernier résultat, ne grevaient pas autant la nation que s'il lui eût fallu verser dans les caisses de l'État la somme tout entière. Telle est l'origine de ce *système de crédit public*, adopté, avec différentes modifications, par tous les gouvernements modernes, système qui n'a d'autre avantage, comme nous l'avons déjà dit, que de dissimuler le capital emprunté pour ne faire ressortir que l'intérêt à servir. Mais comme chaque administration a trouvé dans ce système la faculté de faire supporter à la nation des dépenses extraordinaires sans compromettre sa popularité, tous les gouvernements ont eu intérêt à le faire prévaloir, surtout depuis que l'amortissement est venu lui prêter son

appui factice. *Voy.* les articles Amortissement, Dette, Effets publics, Emprunts, Fonds consolidés, etc. L. Galibert.

CRÉDIT. (*Droit parlementaire.*) *Voy.* Budget.

CRÉDIT. (*Commerce.*) C'est, en fait de commerce et de finance, la faculté d'emprunter sur l'opinion conçue de l'assurance du payement. Cette définition renferme l'effet et la cause immédiate du crédit. Son effet est évidemment de multiplier les ressources du débiteur par l'usage des richesses d'autrui. Les sûretés réelles sont les capitaux en terres, en meubles, en argent ou en revenus ; les sûretés personnelles sont le degré d'utilité qu'on peut retirer de la faculté d'emprunter, l'habileté, la prudence, l'économie, l'exactitude de l'emprunteur, et la confiance que sa moralité particulière inspire.

La foi en des sûretés de ces diverses natures a fait naître dans le commerce ce qu'on appelle les *lettres de crédit,* lettres missives qu'un marchand, négociant, banquier, et même toute autre personne hors du commerce, adresse à un de ses correspondants établi dans un lieu plus ou moins éloigné du signataire, et par lesquelles celui-ci lui mande de fournir à des tiers porteurs de ces lettres une certaine somme d'argent, des marchandises, ou indéfiniment tout ce dont il aura besoin pendant son séjour. Ceux qui ont reçu ou fait remettre de l'argent ou des objets dont on a demandé la livraison en vertu d'une lettre de crédit, sont contraignables au payement, de même que si c'était une lettre de change. Il est facile d'abuser de ces sortes de lettres, quand l'ordre de fournir de l'argent est indéfini ou quand il est au porteur, car la lettre peut être volée. Il faut donc user de prudence, d'une part, en désignant au correspondant la personne à qui le crédit est fait de manière qu'il ne puisse être trompé, et d'autre part en limitant ce crédit, afin qu'on n'abuse pas de la facilité que donne un crédit sans bornes à celui qui est autorisé à s'en prévaloir. F. Raymond.

CREDO, profession de foi, ainsi nommée parce qu'elle commence par ce mot : *Credo*, je crois. Elle est composée de douze articles et renferme l'abrégé de ce qu'un chrétien doit croire. On en attribue la rédaction aux apôtres, et c'est pour cela qu'on l'appelle ordinairement *Symbole des apôtres.* La doctrine vient certainement d'eux ; mais il n'est nullement certain qu'ils l'aient eux-mêmes rédigée avant de sortir de Jérusalem. Il est plus vraisemblable que le *Credo* a été composé pour repousser les hérésies qui se sont élevées dans les premiers siècles sur les vérités fondamentales du christianisme. On n'a pensé à formuler la croyance que lorsqu'elle a été attaquée. Aussi, dans les Églises où il régnait moins d'erreurs, le *Credo* avait moins d'étendue, moins d'articles. De là les variantes qu'il présente dans les divers exemplaires qui nous sont parvenus et que William King a fort bien remarquées dans son *Historia symboli apostolici,* Leipzig, 1706, in-8°, et ailleurs.

Il y a encore le *Credo* dressé à Nicée en 325, et augmenté à Constantinople en 381, que l'on chante à la messe, au moins depuis le commencement du VIe siècle, et auquel on a ajouté dans le IXe siècle la particule *filioque.* (L'auteur de cet article a traité cette matière d'une manière plus spéciale dans le *Journal des paroisses,* 1831.) *Voy.* Symbole. J. LaboudERIE.

CRÉDULITÉ. C'est ce penchant de l'esprit qui le porte à admettre comme vraie, sans examen et avec la plus grande facilité, toute proposition avancée par un autre. L'étymologie latine du mot est parfaitement conforme à sa signification, et elle vaut une définition à elle seule, puisque les deux idées, *facilité à croire,* y sont clairement exprimées. — La crédulité n'est pas synonyme de *superstition ;* elle diffère encore plus de la *confiance.* Nous la distinguerons successivement de ces deux idées analogues. La superstition consiste dans ce penchant qu'ont les hommes à croire au merveilleux, au surnaturel; elle est donc une espèce particulière de crédulité; le mot crédulité a un sens beaucoup plus large, il signifie la facilité de l'esprit à admettre toute espèce de faits, qu'ils soient ou non merveilleux. Ainsi, on peut être taxé de crédulité, si l'on admet sans examen les récits d'un voyageur qui, sans rapporter des faits surnaturels, peut néanmoins débiter des mensonges sur la nature d'un pays, sur les mœurs, les usages d'un peuple, sur les aventures qui lui sont arrivées : on ne sera point pour cela superstitieux. On poussera au contraire la crédulité jusqu'à la superstition, si l'on croit à des récits miraculeux, à des visions, à des apparitions, si l'on admet, par exemple, qu'un crucifix tombé à la mer a été dévotement rapporté à son maître par un habitant du liquide manoir. — La crédulité n'est pas non plus la confiance. La confiance consiste à se fier aux sentiments d'une personne, à se reposer sur son amitié, sur sa loyauté, sur sa bonne foi, à se persuader qu'elle agira envers nous comme nous serions prêts à agir envers elle ; en un mot, la confiance est la crédulité du cœur. La crédulité proprement dite ne s'adresse pas aux sentiments, mais bien aux idées, et aux faits qu'elles repré-

sentent. Ce n'est pas un penchant du cœur, c'est une disposition de l'esprit. Dans l'homme crédule, c'est l'intelligence qui accepte comme des vérités les paroles d'autrui ; dans l'homme confiant, c'est le cœur qui aime à supposer dans autrui les sentiments qui l'animent lui-même. Mais cette différence que nous nous attachons à faire ressortir devient bien plus évidente si l'on considère que la crédulité est un travers de l'esprit, une grave défectuosité intellectuelle, tandis que la confiance est au contraire la preuve d'une âme belle et naïve, qui, toute pleine de nobles sentiments, ne peut en supposer d'autres à personne, ni se résoudre à croire au mal, à soupçonner la trahison, la bassesse, en ceux qu'elle ne juge que par elle-même. En un mot, la confiance est le propre d'un cœur sensible et généreux, la crédulité est le fait d'un esprit faible et étroit. — On sera facilement convaincu que la crédulité porte ce caractère, si l'on remonte à son origine : or, il est aisé de prouver qu'elle a sa source dans l'ignorance et dans le manque de jugement. N'est-elle pas le partage de l'enfance, qui, dans sa faiblesse et son dénûment intellectuel, admet avidement et en aveugle tout ce qu'elle entend, jusqu'aux fables les plus grossières, pourvu qu'on les lui débite avec un peu de gravité et d'assurance? N'est-elle pas le partage de ces villageois ignorants, si attentifs aux contes de la veillée, si aisément dupes des récits mensongers d'un vieux soldat, si prompts à admettre toute croyance superstitieuse? N'est-elle pas le partage de la société dans son enfance, de ces peuples d'où nous sont venues tant de traditions fabuleuses, et tous ces dogmes religieux où l'erreur et le merveilleux dominent, et qui étaient pour eux l'objet d'une foi si vive, d'une vénération si profonde? N'est-elle pas enfin le partage de ces intelligences que nous taxons vulgairement d'imbécillité et de niaiserie, qui, par l'effet d'une paresse naturelle ou d'un défaut de sagacité, s'attachent aux premières opinions qui leur sont présentées, et semblent ne vivre que par l'esprit et les idées des autres? — La crédulité nous paraît mériter de l'indulgence si nous la considérons relativement à son principe; car, puisqu'elle naît de l'ignorance et de la faiblesse, il semble que c'est par elle qu'a dû naturellement débuter l'esprit humain. Mais elle va nous apparaître sous un jour plus défavorable et plus odieux, si nous l'envisageons dans son caractère constitutif, et surtout dans ses conséquences. Or, le caractère essentiel de la crédulité est d'être une espèce d'abnégation que l'homme fait de sa raison et des facultés que la nature a départies à chacun de nous. L'homme crédule ne peut mieux se comparer qu'à un individu qui fermerait les yeux et se boucherait les oreilles pour ne plus voir et ne plus entendre que par les yeux et les oreilles d'un autre. La crédulité est une véritable lâcheté intellectuelle, une honteuse renonciation aux droits dont nous a investis le Créateur, et dont il veut que nous fassions usage. Ce qui prouve combien l'exercice de ce droit est précieux, et impérieusement commandé par la nature, ce sont les maux auxquels sont exposés l'individu ou la société qui y renoncent, ce sont, en d'autres termes, les conséquences funestes de la crédulité. L'homme crédule est livré à la merci de ses semblables ; il ne s'appartient plus, car ce sont nos idées et nos croyances qui nous gouvernent, qui déterminent nos actions et décident de notre destinée. Or, celui qui adopte en aveugle les idées et les croyances d'un autre homme est malgré lui et fatalement entraîné dans sa sphère : abdiquant toute personnalité, toute indépendance, il est souvent son jouet ou sa victime, quelquefois son séide. Si la vérité est le bien le plus réel de l'homme, si son organe le plus fidèle, je dirai même son seul interprète, est la raison qui éclaire chaque homme venant en ce monde, à quels dangers et à quelles infortunes n'est pas réservé celui qui dédaigne la lumière dont la clarté frappe ses yeux, pour s'attacher aux pas de son semblable, que l'erreur ou la passion ont pu si facilement égarer, et que l'intérêt porte si souvent à vouloir égarer les autres? L'ignorance est moins funeste à l'homme que la crédulité. L'ignorance a une certaine méfiance d'elle-même, elle s'arrête dans son incertitude, ou bien ne marche qu'à tâtons comme l'aveugle. La crédulité marche sans hésitation à sa perte, et court tête baissée dans le précipice. — Ce qui est vrai pour l'individu l'est également pour la société; et ici les déplorables résultats de la crédulité se présentent sous un aspect plus effrayant encore : là elle était un mal; ici elle devient un fléau. Elle consacre les coutumes ridicules et barbares, écrit les lois iniques, enseigne les dogmes bizarres et insensés, allume les guerres sanglantes et implacables, et livre toute une nation à la fourberie et à la scélératesse de quelques hommes qui exploitent à leur profit les stupides croyances des peuples, et ont grand soin d'entretenir et de fortifier leurs erreurs, pour s'engraisser plus à loisir de leur sang et de leurs dépouilles. C. M. Paffe.

CREEKS (lisez *Criks*), nation sauvage habitant à l'est de l'Alabama et à l'ouest de la Géor-

gie dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, et qui elle-même s'appelle Muscogees ou Muscogis. On lui a donné le nom de *Creeks* à cause du grand nombre de petites rivières ou criques du pays qu'elle habite. Autrefois elle occupait un territoire très-étendu dans la Géorgie : au commencement de ce siècle elle en a cédé la plus grande partie au gouvernement américain ; mais elle a résolu de ne plus rien abandonner du territoire qui lui reste, et en 1825 il en coûta la vie à un de ses chefs, pour avoir négocié avec les Américains une nouvelle vente de terrains. Dans leurs hostilités les Creeks sont une nation redoutable pour les Américains civilisés, quoiqu'elle ne se compose plus que de 20 à 25 mille individus, dont 5,000 guerriers : on en eut la preuve en 1813 lorsque, s'étant emparés du fort de Mimms, ils y exercèrent de grandes cruautés, et en 1836, lorsque, à l'instigation des Séminoles, ils prirent les armes contre les blancs. Ils se sont souvent battus contre les Choctaws, leurs voisins. Depuis que la chasse a cessé d'être leur principale ressource, les Creeks se sont adonnés à l'agriculture ; ils ont des troupeaux ; ils fabriquent de l'huile, des cuirs et de la poterie. Ils habitent des villages et ont admis chez eux des missionnaires américains dont les efforts, joints aux relations commerciales entre les Creeks et les États-Unis, finiront probablement par civiliser cette nation décimée.

Les peuplades qui habitent les bords du Flint, du Chataouchi et de l'Apalachicola sont désignées sous le nom de Séminoles, de même que ceux qui demeurent entre les deux premières s'appellent Cowetaulgas. DEPPING.

CREFELD, et non pas *Crevelt*, ville manufacturière de la province prussienne du Rhin, est bâtie dans le goût moderne des Hollandais, et compte près de 30,000 âmes. C'est aux réfugiés français, hollandais et allemands, qui, aux XVIe et XVIIe siècles, échappèrent à la persécution de quelques souverains catholiques, qu'elle doit l'origine de cette grande industrie qui fait sa richesse. Il y a près de 800 mennonites d'origine hollandaise ; le reste de la population consiste en protestants, catholiques et juifs. Crefeld, bâtie avec régularité, a une belle place publique ; de jolis jardins entourent la ville. Elle est remplie de fabriques, qui d'abord ne fournissaient que des toiles, de la rubanerie et de la passementerie, et qui maintenant livrent aussi au commerce une grande quantité de fil de coton teint, de velours légers, de soieries de toutes espèces, surtout de soies légères, de la bonneterie en laine et en coton, de la grosse draperie, des cotonnades, flanelles, etc. Ces diverses marchandises sont fabriquées non-seulement dans la ville même, mais encore dans la plupart des villages d'alentour ; beaucoup de teinturiers habitent au milieu des jardins. Crefeld possède aussi des tanneries, savonneries, distilleries, raffineries de sucre, etc. On évalue à 12,000,000 de francs les velours et autres soieries produites annuellement sur cette place industrieuse.

Dans les landes des environs de Crefeld, le duc de Brunswick força, le 23 juin 1758, l'armée de Louis XV de battre en retraite : 66,000 Français, commandés par le comte de Clermont, éprouvèrent dans cette journée un échec considérable, malgré leur forte position. Les alliés (Anglais, Hanovriens, Hessois, Brunswickois, au nombre de 54,000 hommes) n'eurent que 2,000 hommes de tués. Du temps de l'empire français, Crefeld était une sous-préfecture du département de la Roer. DEPPING.

CRÉMAILLÈRE. (*Mécanique.*) Il n'est pas seulement question ici de l'instrument appelé *crémaillère* qui s'attache sur le *contre-cœur* d'une cheminée de cuisine, et qui supporte le crochet de la marmite : toute barre dentée, ondée ou crénelée sur sa longueur est une *crémaillère ;* elle se meut par l'engrenage d'un pignon ou d'une roue dentée. Le *cric*, par exemple, ne fonctionne qu'à l'aide d'une *crémaillère*. Ce mécanisme fort simple est le plus convenable et le plus facile pour transformer un mouvement de rotation donné en rectiligne ou mouvement de translation. PELOUZE père.

CRÈME. Ce mot désigne toute substance qui vient se placer à la surface d'un liquide à la suite d'un repos plus ou moins prolongé ; en général il fait naître dans l'esprit l'idée de qualités supérieures dans telle ou telle substance : de là proviennent les différentes applications qu'on en a faites. Originairement, et avec plus de raison, le nom de *crème* a été donné à cette matière grasse et huileuse qui surnage dans le lait et que l'on retire à mesure qu'elle s'est formée, pour en confectionner le beurre (*voy.*).

La crème est d'une consistance assez épaisse ; elle est grasse au toucher, sa saveur est douce ; elle rend le lait plus agréable et plus nourrissant ; le lait non écrémé se conserve plus longtemps.

On se sert de la crème comme d'un topique adoucissant dans certaines affections cutanées, comme les dartres, les érysipèles, etc.

On a aussi nommé *crème* les liqueurs alcooliques auxquelles, au moyen de sucre, on a

donné cette onctuosité que l'on remarque dans la crème, ou au moins d'une manière approchante; on veut aussi, par cette dénomination, donner une plus grande idée de leurs qualités.

On appelait autrefois *crème de chaux* la pellicule qui vient se former à la surface d'une dissolution de chaux exposée à l'air libre, et qui n'est que du carbonate de chaux.

L. SAURY.

En économie domestique, les crèmes sont des préparations alimentaires composées de lait, d'œufs et de sucre, et diversement aromatisées. On leur fait prendre au bain-marie une consistance moyenne. Cette espèce de mets à les propriétés adoucissantes et nutritives qu'on peut leur supposer d'après les éléments qui entrent dans leur composition. F. RATIER.

CRÈME DE TARTRE (*cremor tartari*). Le sel que l'on désigne sous ce nom dans le commerce est du tartrate acidule de potasse auquel se trouvent mêlés 7 à 8 centièmes de tartrate de chaux, de l'oxyde de fer et de l'oxyde de manganèse en petites quantités. Il est d'un blanc un peu sale; il cristallise en prismes à quatre pans dont les extrémités sont terminées en biais; sa saveur est aigre et laisse une impression de fadeur; il fond difficilement dans la bouche et craque sous la dent. La crème de tartre, exposée sur des charbons ardents, fume et exhale une odeur empyreumatique; elle brûle et laisse un résidu charbonneux qui blanchit par l'incinération; peu soluble dans l'eau froide, elle l'est beaucoup plus dans l'eau bouillante; mais celle-ci dépose par le refroidissement une grande partie du sel qu'elle tenait en dissolution.

Ce sel existe tout formé dans le vin; il se place sur les parois et au fond des tonneaux qui ont contenu ce liquide, en couches dures, plus ou moins épaisses, que l'on détache avec des instruments tranchants (*voy.* TARTRE). L'extraction de ce sel forme depuis un temps immémorial une branche considérable du commerce de Montpellier. On y emploie le procédé suivant : On choisit le tartre le plus grenu, on le réduit en poudre; il est dissous dans l'eau jusqu'à ce que ce liquide soit saturé. On fait bouillir cette dissolution pendant un certain temps, on la passe ensuite à travers des carrés de toile; la dissolution saline est reçue dans des terrines évasées, où, par le refroidissement, se déposent les cristaux de la crème de tartre. Ce premier produit est encore coloré : on procède à une seconde dissolution dans laquelle on projette quatre ou six parties d'argile sablonneuse; cette dissolution est passée et évaporée jusqu'à pellicule, comme la précédente, et reçue dans les cristallisoirs. On obtient, par le refroidissement, des cristaux très-purs que l'on expose au soleil pour en augmenter la blancheur.

La crème de tartre ne se dissolvant que difficilement dans l'eau même bouillante, on a dû chercher à la rendre plus soluble pour en faciliter l'usage comme médicament. Lémery avait déjà découvert que le borax produisait cet effet; longtemps après on donna comme nouveau le procédé de cet habile pharmacien; on a seulement substitué au borax (borate de soude) l'acide borique cristallisé. Cent parties de crème de tartre du commerce et vingt-cinq parties d'acide borique dissoutes dans une suffisante quantité, la dissolution évaporée jusqu'à siccité, donnent une masse solide, presque cassante, d'un blanc terne, soluble dans deux parties d'eau bouillante et dans trois d'eau froide. C'est ce qu'on appelle *crème de tartre soluble*, composée, d'après Vogel, de 80 parties de crème de tartre et de 20 d'acide borique.

On emploie la crème de tartre soluble en médecine comme purgative et apéritive; une once de ce sel mêlée avec deux onces de sucre, et le mélange versé peu à peu dans trois verres d'eau bouillante, forment ce que l'on nomme *limonade anglaise*, purgatif très-agréable qui eut une certaine vogue dans le temps, mais dont l'usage est moins général aujourd'hui.

Dans les laboratoires on se sert de la crème de tartre du commerce pour extraire l'acide tartrique.

En teinture, ce sel est associé à l'alun, comme mordant.

Chez quelques peuples du Nord il sert aux mêmes usages que le sel de cuisine (chlorure de sodium) dans la préparation des aliments. L. SAURY.

CRÉMENT, terme de grammaire latine, de *cresco*, croître, désigne l'augmentation de syllabes qu'éprouvent les noms à certains cas et les verbes dans leurs conjugaisons. Pour les noms, le nominatif sert de thème, et dans les verbes c'est la seconde personne du présent de l'indicatif. On ne regarde comme crément que la syllabe ou les syllabes qui précèdent la dernière : ainsi *homo* a un crément dans *hominis* et deux dans *hominibus*. *Cantas* a un crément dans *cantabo*, deux dans *cantaveram* et trois dans *cantaverimus*. La quantité des créments est établie par des règles qu'enseigne la prosodie. F. DEHÈQUE.

CRÉNEAUX (*Art militaire*), ouvertures percées dans les murailles des châteaux, des corps

de garde, ou autres bâtiments qu'on veut mettre en état de défense. On leur donne 30 à 40 centimètres de haut, 7 à 8 de large à l'extérieur, et pour ajouter à l'étendue du champ de tir, on les élargit à l'intérieur à proportion de l'épaisseur des murs. Ce moyen est d'une très-bonne défense, puisqu'il permet de tirer sur l'ennemi sans s'exposer à ses coups; il donne aux postes détachés le temps d'attendre des secours qui viennent de plus ou moins loin, ou qui rencontrent des obstacles dans leur marche. En campagne, on est fort heureux de rencontrer un cimetière, un moulin, une église, un château, même une simple maison, pour occuper et harceler un ennemi supérieur en nombre. On élève une banquette derrière les murs, on y perce des créneaux et on parvient ainsi à se maintenir pendant assez longtemps. Depuis les émeutes de 1831, les événements de juin 1832 et d'avril 1834, dans lesquels plusieurs postes de la capitale, attaqués à l'improviste, ont été désarmés par les insurgés, on a cherché à les mettre pour l'avenir à l'abri de cet inconvénient en crénelant les murs, les portes et les volets des croisées des principaux corps de garde et surtout de ceux qui sont isolés. Cette mesure purement défensive, en donnant aux hommes de service le moyen de s'enfermer au premier signal d'émeute, les met d'abord à l'abri de toute surprise et ensuite en état de se défendre si on vient les attaquer. CARETTE.

CRÉNEQUIN. *Voy.* CRANEQUIN.

CRÉOLES, en espagnol *criollos*, nom que les nègres exportés d'Afrique donnaient au XVIe siècle à leurs enfants nés dans le nouveau monde, et que les Espagnols leur ont emprunté pour l'appliquer à leur propre descendance. Depuis, le nom de *créoles* est resté attaché à tous les habitants des possessions espagnoles ou portugaises nés en Amérique de parents blancs ou issus de sang blanc, sans mélange. Dans les Indes occidentales, on l'a même étendu aux animaux domestiques nés dans le nouveau monde, par opposition à ceux qui y ont été transportés de l'ancien; enfin il a été appliqué aussi aux noirs nés de parents noirs en Amérique.

Les créoles proprement dits ont la peau d'une couleur brun clair, et rarement ils ont les joues colorées, ce qui provient du climat. Ils ont le système nerveux très-sensible, le tissu cellulaire sec, et peu d'embonpoint, les liquides de la chair s'évaporant par la chaleur. Ils sont irritables et irascibles, violents, impérieux et effrénés dans leurs désirs: aussi ne mettaient-ils ni bornes aux mauvais traitements infligés à leurs esclaves, ni mesures dans leur commerce illégitime avec eux. Aujourd'hui les créoles dominent dans l'Amérique centrale et dans celle du Nord, où leur orgueil pèse sur les hommes de couleur et sur les noirs. Jadis ils éprouvaient eux-mêmes les effets de celui des Espagnols venus d'Europe, alors seuls admissibles aux emplois, sinon dans les îles, au moins sur le continent. Ce n'est qu'en 1776 qu'une ordonnance de Charles III les rendit aptes à remplir les fonctions militaires, civiles et ecclésiastiques. J. H. SCHNITZLER.

CRÉOSOTE. Substance particulière, assez récemment observée, par Reichenbach, comme l'un des produits de la distillation du bois; elle est liquide, oléagineuse, un peu grasse au toucher, incolore dans son état de pureté, de saveur caustique et brûlante, à tel point qu'elle parvient à détruire l'épiderme en peu de temps, d'une odeur pénétrante et désagréable, qui rappelle celle du goudron. L'analyse de la créosote, faite par Ettling, lui a donné carbone 76,2; hydrogène 7,8; oxygène 16. Entre autres propriétés toutes particulières de la créosote, nous citerons celle de préserver la viande de la corruption; à cet effet, il ne s'agit que de la tremper, de même que le poisson, pendant un quart d'heure dans une dissolution aqueuse de créosote et de l'exposer ensuite au soleil. On s'en sert avec succès comme odontalgique en en imbibant un tampon de coton, pour l'appliquer ensuite sur la dent; la douleur se calme presque sur-le-champ. DR..Z.

CRÉPI (part. de CRÉPIR, fait de *crispare*, friser); couche de mortier ou de plâtre qu'on jette sur un mur avec la truelle ou un balai. Le crépi diffère du l'*enduit* proprement dit, en ce qu'il n'est pas lissé, aplani, comme ce dernier, avec la truelle ou l'épervier. On laisse le crépi raboteux, soit pour donner de la variété à la surface d'un mur, soit afin que ses aspérités saisissent et retiennent mieux l'enduit qui doit le recouvrir. X.

CRÉPIN et CRÉPINIEN (SAINTS). D'après la tradition, ils étaient frères. On dit qu'ils vinrent l'un et l'autre de Rome dans les Gaules, au milieu du IIIe siècle, pour annoncer l'Évangile. Ils se fixèrent à Soissons. Le jour il remplissaient les fonctions du ministère pour lequel ils étaient venus, et la nuit ils exerçaient la profession de cordonnier pour subsister, quoiqu'ils fussent d'une condition distinguée. Ils avaient déjà converti une multitude d'idolâtres, lorsque Maximien Hercule, étant arrivé dans la Gaule belgique, les fit arrêter l'un et l'autre et les livra au préfet du prétoire Rictius Varus, qui les appliqua d'a-

bord à de cruelles tortures et finit par les condamner à perdre la tête, en 287.

Dans le VIe siècle, on bâtit à Soissons une magnifique église sous l'invocation de saint Crépin et de saint Crépinien. Saint Éloi enrichit leur châsse de divers ornements. Ils acquirent en peu de temps une grande célébrité, et leurs noms se trouvent dans les martyrologes de saint Jérôme, de Bède, de Florus, d'Adon et de d'Usuard. Le *bon Henri*, né dans le duché de Luxembourg, les prit pour patrons de l'association ou communauté des *frères cordonniers*, qu'il fonda en 1645, par les conseils du baron de Renty et sous la direction du curé de Saint-Paul de Paris. Les membres de cette communauté, dont il est parlé dans Hélyot (*Histoire des ordres religieux*, t. VIII), se levaient à cinq heures du matin, faisaient la prière en commun, entendaient la messe tous les jours, gardaient le silence, qu'ils n'interrompaient que par le chant des cantiques ou les variations de quelques prières, visitaient les pauvres dans les hôpitaux et dans les prisons, et vaquaient à plusieurs autres exercices de piété et de charité. Cette communauté, supprimée à la révolution de 1789, fut rétablie au commencement de la restauration dans l'église métropolitaine de Paris. L'auteur de cet article y prononça le premier panégyrique, le 27 octobre 1816. Il y a quelques années que l'association est dissoute. J. LABOUDERIE.

CRÉPITATION (en latin *crepitatio*, de *crepitare*, petiller, craquer). Ce nom est usité dans le langage usuel et en chimie pour désigner le bruit de la flamme qui petille, ou celui que produisent certains sels lorsqu'on les jette dans le feu (*voy.* DÉCRÉPITATION). On s'en sert aussi en chirurgie pour signifier 1° les bruits que produisent par leur frottement mutuel les fragments d'un os fracturé; 2° celui qu'on observe dans l'emphysème, et dans certains mouvements articulaires. — La crépitation des os fracturés peut n'être sensible qu'au toucher, ou bien elle est appréciable à l'oreille appliquée immédiatement sur le membre malade, ou médiatement à l'aide du stéthoscope, ou bien encore à distance. Pour produire la crépitation, signe de l'existence d'une fracture, on imprime au membre des mouvements très-légers en diverses directions dans lesquels les fragments frottent les uns contre les autres, et à l'aide de l'habitude et de l'exercice on distingue aisément ce bruit léger qui, joint à tous les autres signes, ne laisse plus aucun doute sur le diagnostic de ce genre de blessure. On entend très distinctement la crépitation des articulations des pieds pendant la marche des élans, des rennes, lorsqu'on n'en est éloigné que de quelques pas. DICT. DE LA CONV.

CRÉPUSCULAIRES. *Crepuscularia*. Grande famille d'insectes lépidoptères, instituée par Latreille, et comprenant tous les individus qui ont près de l'origine du bord externe de leurs ailes inférieures, une soie roide, écailleuse, en forme d'épine ou de crin, qui passe dans un crochet du dessous des ailes supérieures, et les maintient, lorsqu'elles sont en repos, dans une situation horizontale ou inclinée. Ce caractère se retrouve encore dans la famille des nocturnes; mais les crépusculaires diffèrent de celles-ci par leurs antennes en massue allongée, soit prismatique, soit en fuseau. Latreille ajoute que les chenilles ont toujours seize pattes; leurs chrysalides ne présentent point ces pointes ou ces angles que l'on voit dans la plupart des chrysalides des lépidoptères diurnes, et sont ordinairement renfermées dans une coque, ou cachées, soit dans la terre, soit sous quelques corps. Les crépusculaires ne volent ordinairement que le matin ou le soir. Pendant le jour ils restent fixés contre différents corps, tels que des murailles, des troncs, des branches ou des feuilles d'arbres. Cette famille comprend les genres *cocytia*, Boisduv.; *agarista*, Leach.; *coronis*, Latr. *castnia*, Fabr.; *hecatesia*, Boisduv.; *ægocera*, Latr.; *chimæra*, Ochs.; *thyris*, Illig.; *sesia*, Lasp.; *glaucopis*, Fabr.; *procris*, Fabr.; *heterogynis*, Ramb.; *psichotoe*, Boisduv.; *syntomis*, Illig.; *zygæna*, Fabr.; *macroglossum*, Scopoli; *pterogon*, Boisduv.; *thyreus*, Swains.; *deilephila*, Ochs.; *sphinx*, Linn.; *acherontia*, Ochs.; *brachyglossa*, Boisduv.; *smerinthus*, Ochs. DR..Z.

CRÉPUSCULE (*Astronomie physique*), passage gradué de l'éclat du jour à l'obscurité de la nuit *fermée*; le retour de cette obscurité à la lumière du jour, en observant les mêmes gradations, est l'aurore. Dans le langage ordinaire, ces deux époques de la journée et les modifications de lumière qui les accompagnent, devaient porter des noms différents: pour l'astronome et le physicien, elles ne sont qu'un seul et même phénomène observé de deux stations opposées, et qui dépend de l'atmosphère terrestre, de son étendue, de sa nature et de la densité de ses couches depuis la surface supérieure jusqu'à la terre. Pour bien concevoir comment le fluide dont notre globe est environné modifie la distribution de la lumière à sa surface, il faut supposer d'abord que ce fluide n'existe point. Dans cette hypothèse, en considérant les rayons solaires comme parallèles, ce qui ne s'écarte qu'extrêmement peu de la vérité, le jour ne commen-

cerait que lorsque le soleil s'élèverait au-dessus de l'horizon : la lumière serait très-faible, la nuit ne cesserait que par l'addition successive de teintes lumineuses parfaitement *adoucies*, à mesure que le soleil serait plus élevé. A midi, l'éclat du jour aurait atteint son maximum, déclinerait d'abord lentement, et précipiterait ensuite de plus en plus sa marche vers la nuit, commencerait même avant que l'astre lumineux fût au-dessous de l'horizon. On verrait beaucoup trop clair à midi, et pas assez durant quelques heures du matin et du soir. Répandons maintenant autour de la terre un fluide élastique pesant, dont la couche supérieure abandonnée à son élasticité soit prodigieusement dilatée, d'une densité presque nulle, au lieu que les couches inférieures chargées du poids de celles qui sont au-dessus deviennent plus denses à mesure qu'elles sont plus près du globe solide qui attire et retient cette masse fluide : suivant les lois de la propagation de la lumière à travers les corps transparents, les rayons solaires dirigés vers la terre éprouveront avant d'y arriver des réflexions et des réfractions si multipliées que tout le fluide traversé deviendra lumineux, et de là cette lumière de la *voûte céleste* qui éclaire uniformément, à toutes les heures du jour, les objets qui ne reçoivent pas la lumière directe du soleil. — Voilà donc le premier service que nous rend l'atmosphère par rapport aux modifications de la lumière. Si nous en étions privés, nos yeux ne pourraient supporter l'éclat des surfaces éclairées par la lumière directe du soleil, et celles qui seraient dans l'ombre ne pourraient être aperçues ; nous n'aurions donc aucune notion exacte et complète des objets qui nous environnent, si ce n'est par des études longues, difficiles et peut-être au-dessus de la portée commune. Outre ce grave inconvénient, on éprouverait celui d'une variation continuelle de l'intensité de la lumière, depuis le matin jusqu'à la nuit. C'est à la même cause que nous devons la prolongation du jour aux dépens de la nuit, le *crépuscule* et l'*aurore*. En effet, comme le grand cercle de l'atmosphère déborde de quinze à seize lieues au moins le grand cercle de la terre, tous les rayons solaires qui traversent cette zone ambiante subissent des réfractions qui les courbent vers la terre, et lui portent leur lumière jusqu'à ce que leur courbure devienne seulement *tangente* à la terre, et qu'après un simple contact ils poursuivent leur route en remontant dans l'atmosphère. La suite des points de contact de ces rayons extrêmes forment sur la terre une circonférence de cercle qui, rigoureusement, serait le *cercle crépusculaire*, limite de la *nuit fermée*, fin des *crépuscules* du soir et commencement des *aurores* du matin. Mais la difficulté de déterminer la position de ce cercle d'après des données assez précises a décidé les astronomes à la fixer conformément à des observations faites sur la portée de la vue. Alhazen, l'un de ces Arabes qui avaient rapporté les sciences en Europe par la conquête de l'Espagne, estimait que la nuit était close lorsque le soleil était abaissé de dix-neuf degrés au-dessous de l'horizon, parce qu'il pouvait alors apercevoir certaines étoiles très-petites, qu'une faible lumière répandue sur la voûte céleste rendait invisibles jusqu'à ce moment. D'autres astronomes, appliquant la méthode d'Alhazen au pays qu'ils habitaient, ont quelque peu avancé ou reculé la limite du *crépuscule*, et en prenant une moyenne entre ces estimations, on fixe généralement cette limite au moment où le soleil est à dix-huit degrés au-dessous de l'horizon. Ainsi, la *zone crépusculaire* est l'espace compris entre le grand cercle perpendiculaire au rayon vecteur de la terre, limite de l'hémisphère terrestre qui peut recevoir les rayons directs du soleil, et un petit cercle parallèle tracé à dix-huit degrés de distance sur l'hémisphère obscur, et qui est le *cercle crépusculaire*. Sur toute cette zone, les cercles parallèles aux deux limites sont uniformément éclairés, et les arcs de grands cercles passant par le rayon vecteur et compris entre les mêmes limites, tous de dix-huit degrés, offrent, suivant la définition du crépuscule, *le passage gradué de l'éclat du jour à la nuit close*. Le tracé de la zone crépusculaire donne les moyens de résoudre toutes les questions relatives à la durée du crépuscule pour chaque lieu de la terre et pour chaque époque de l'année ; on voit sur-le-champ pourquoi cette durée est constante et la plus courte possible dans la *sphère droite*, la plus longue dans la *sphère parallèle*, et variable dans la *sphère oblique*. — Ainsi, l'atmosphère sans laquelle notre globe ne serait pas orné de sa magnifique parure végétale, ni peuplé de cette prodigieuse variété d'animaux dont elle entretient la respiration et la vie, ce fluide, qui est une condition nécessaire de notre existence, n'est pas moins indispensable pour nous faire jouir du beau spectacle qui nous environne. Si les phénomènes qui s'y manifestent étaient mieux connus des gens de lettres, ils y trouveraient certainement des images pour la poésie la plus sublime, des pensées de la plus haute philosophie. Si Delille avait eu plus de connaisance de physique et d'astrono-

mie lorsqu'il composa son poëme des *Éléments*, s'il avait bien compris ce que c'est que le crépuscule et l'aurore, il n'aurait pas prostitué ses vers à la mesquine conception de l'aurore *boréale* et l'aurore *orientale* plaidant par-devant Jupiter au sujet de la préséance, ni à la grave décision du juge. Les faits réels, si grands et si variés dans l'univers, surpassent tellement tout ce que l'imagination de l'homme pourrait créer que nos forces intellectuelles réunies ne suffisent pas même pour en saisir l'ensemble. Aux poëtes qui ont la prétention d'agrandir et d'embellir la nature qu'ils connaissent mal ou qu'ils ignorent totalement, on répondrait volontiers par un vers de Perse, en y changeant un seul mot :

Naturam videant, intabescantque relictâ !

FERRY.

CRÉQUI (MAISON DE), l'une des plus anciennes et des plus illustres du pays d'Artois, d'où elle a passé en Picardie, et dans plusieurs autres provinces de France. Elle tire son nom de *Créqui,* village d'Artois. Les anciennes généalogies lui donnent pour tige ARNOUL, sire de Créqui, dit le *Vieil* ou *le Barbu*. La Morlière dit qu'il vivait en 857, et l'on prétend qu'il mourut en 897, dans un combat où il défendait la cause du roi Charles le Simple. Le même écrivain lui donne pour fils ODOACRE, sire de Créqui, qui fut père d'ARNOUL II, dit *le Borgne,* parce qu'il perdit un œil en combattant, l'an 937, pour *Arnoul Ier*, dit *le Vieil*, comte de Flandre. — Cette maison a donné deux maréchaux de France, un cardinal et plusieurs évêques — RAMELIN II, sire de Créqui et de Fressin, vivait en 986. BAUDOUIN, sire de Créqui et de Fressin, peut-être fils de Ramelin, se trouva en 1007 avec l'armée française, que commandait le comte de Flandre Baudouin IV, dit *à la belle barbe,* au siége de Valenciennes, contre l'empereur d'Allemagne Henri le Boiteux. On lui attribue pour devise, *Nul ne s'y frotte,* et son cri de guerre était *à Créqui, le grand baron,* parce qu'après l'expédition de Valenciennes, il avait été baron en Artois. Cette branche a donné cinq évêques et un cardinal : 1° ENGUERRAND DE CRÉQUI, chanoine de Furnes, puis évêque de Cambrai, ensuite évêque de Térouanne en 1506, se trouva au concile de Senlis en 1517, et mourut vers 1526; 2° CHARLES DE CRÉQUI, seigneur de Fléchin, de Blecourt, etc., grand doyen de Tournai, puis évêque de Térouanne, fit son testament en 1527; 3° FRANCOIS DE CRÉQUI, élu évêque de Térouanne, abbé de Saint-Pierre de Selincourt ; 4° ANTOINE DE CRÉQUI, le dernier de cette branche, évêque de Nantes, abbé de Saint-Julien de Tours, qu'il échangea avec le cardinal de Pellevé, pour l'évêché d'Amiens, en 1561, chancelier de l'ordre de Saint-Michel, abbé de Valoire et de Selincourt après ses oncles, et créé cardinal du titre de Saint-Tryphon par le pape Pie IV, en 1565. Il devint héritier de ses frères, obtint, par permission du roi, de faire porter à son neveu, fils de sa sœur, le nom, les armes et le cri de Créqui. Il mourut en 1574. Cette branche a fourni celle des seigneurs de Bierback, de Torchy et de Royon, de Raimboval, de Heilly, de Bernieulles, de Blequin et de Ricey. — PHILIPPE DE CRÉQUI, surnommé *le Sage,* auteur des seigneurs de Bernieulles, était troisième fils de JEAN IV, sire de Créqui, de Fressin et de Canaples, et de Françoise de Rubempré dame de Bernieulles. Il eut en partage les baronnies de Bernieulles, de Blequin et de Wicquinhem, et fut capitaine de cent hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi. Cette branche a fait la tige des seigneurs de Hemont, et a fourni ALEXANDRE DE CRÉQUI, comte de Créqui-Bernieulles et de Cléri, et chef du nom et des armes de Créqui, de la seconde branche, devenue aînée depuis 1574. Né en 1628, il mourut en 1702, sans enfants. Il eut pour héritier GABRIEL-RENÉ, marquis de Maillot, son neveu, depuis comte de Cléri, etc., mort sans enfants en 1724. Alors Claude Lidie de Harcourt se fit adjuger le comté de Cléri-Créqui. — CLAUDE DE CRÉQUI, dit *le Jeune,* second fils de Claude de Créqui, seigneur de Bernieulles, donna origine aux seigneurs de Hemont et d'Auffeu, dont la lignée ne présente pas de personnage intéressant. — Les seigneurs de Ricey, qui ont commencé à GEORGE DE CRÉQUI, seigneur de Ricey-le-Haut-et-le-Bas et d'Amboise, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, et lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc de Vaudemont, fils de Jean VI, seigneur de Créqui, ont fini à URBAIN DE CRÉQUI, seigneur de Ricey et de Bagneux, tué en duel par le baron de Roger-Périon. — PHILIPPE DE CRÉQUI, second fils de BAUDOUIN IV, sire de Créqui, et d'Alix de Heilly et de Rumilly et la tige de la branche des seigneurs de Heilly. La succession de sa mère lui étant échue, il prit le surnom et les armes de Heilly. JACQUES III, seigneur de Heilly et de Pas, dit *le maréchal de Guienne,* fut l'un des principaux chefs de l'armée du duc de Bourgogne, qui alla en 1408 contre les bourgeois de Liége, lesquels avaient chassé leur évêque. Il eut la garde du seigneur de Montagu, grand maître de France, lorsqu'il fut arrêté en 1409, et l'année suivante, il commanda les troupes de Picardie que leva le

duc de Bourgogne contre les princes ligués en faveur de la maison d'Orléans. En 1411, le roi de France l'envoya en Poitou, contre le duc de Berri. Le maréchal de Guienne, de concert avec les sires de Parthenai et de Sainte-Sévère réduisit sous l'obéissance du roi, Poitiers, Chisay, Niort, et plusieurs autres places de cette province. En 1412, au siége de Bourges, il exerça la charge de maréchal de France, à la place de Boucicaut. En 1413, le roi le nomma son lieutenant général en Guienne, où il l'envoya pour l'opposer aux Anglais. Dans une rencontre qu'il eut avec le capitaine du château de Soubise, il devint le prisonnier de celui-ci, et fut conduit à Bordeaux. Lorsque après sa délivrance les Anglais descendirent à Calais, il alla sur les frontières pour les observer avec le connétable et le sire de Rambures. Il y resta jusqu'en 1415, époque où il se trouva à la bataille d'Azincourt. Il fut fait prisonnier dans cette journée, et tué, sous prétexte que, faussant sa parole, il s'était échappé de sa prison deux ans auparavant. — Les seigneurs de Raimboval, éteints dans la personne de Jean III de Créqui, qui vivait dans le XVI[e] siècle avait pour auteur Huon ou Hues de Créqui, second fils de Philippe, sire de Créqui, et d'Ælis de Pecquigny, mort de 1296. Charles de Créqui, second fils de Louis de Créqui, seigneur de Raimboval, a donné naissance à la branche des seigneurs de Rouverel et de Vrolant. François de Créqui (vers 1549), fut l'auteur des seigneurs de Langles. A son fils puîné, Pierre de Créqui, commencent les seigneurs de Saucourt. Hector de Créqui (1581) est la tige des seigneurs de Frahans. — Baudouin de Créqui, d'où sont sortis les seigneurs de Torchy et de Royon, vivait en 1241. Oudart de Créqui, mort au combat de Montlhéry en 1465, est le dernier de ce rameau. — Henri de Créqui a fait la branche des seigneurs de Bierback, qui ont fini à Henri de Créqui. Celui-ci fit le voyage de la terre sainte avec saint Louis, et y fut tué devant Damiette en 1240.

Jean de Créqui, seigneur de Canaples, fut l'un des 24 premiers chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, institué en 1429 par le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Cette année même, il contribua à la défense de Paris contre l'armée de Charles VII, que conduisait Jeanne d'Arc. En 1430, il était au siége de Compiègne, où Jeanne tomba au pouvoir de l'ennemi. A son tour, il fut fait prisonnier à l'affaire de Germigny. Il se signala encore dans toute cette guerre, et mourut en 1473. Charles le Téméraire le regardait comme un des chefs les plus habiles de son armée.

Antoine de Créqui, seigneur du Pont-de-Remi, près d'Abbeville, commandait l'artillerie française à la bataille de Ravenne en 1512. L'année suivante, avec des forces bien inférieures à celles des assaillants, il défendit glorieusement Térouanne contre le roi d'Angleterre Henri VIII et l'empereur d'Allemagne Maximilien I[er]. Après la bataille de Guinegate, il eut ordre de capituler, et obtint les conditions les plus honorables (*voy.* Térouanne). En 1515, Créqui se distingua à la bataille de Marignan, et, en 1523, au siége de Parme, puis à la malheureuse journée de la Bicoque. — La Picardie était envahie par les Anglais et les Espagnols. Créqui s'y rend avec ses hommes d'armes, bat l'ennemi, et tient la campagne pendant deux ans. Il mourut victime d'un piége qu'il avait tendu à l'étranger, qui voulait surprendre Hesdin. Du Bellay lui rend ce témoignage que *jamais il ne trouva entreprise trop hasardeuse.*

Charles I[er] de Créqui de Blanchefort et de Canaples, était fils d'Antoine de Blanchefort, qui fut institué par le cardinal de Créqui, son oncle maternel, héritier de tous les biens de la maison de Créqui, à condition qu'il en porterait le nom et les armes. En 1611, Charles de Créqui épousa Madeleine de Bonne, fille de François, duc de Lesdiguières, connétable de France, et la même année, la seigneurie de Lesdiguières fut érigée en duché-pairie en faveur du connétable et de son gendre. Celui-ci fit ses premières armes en 1594, au siége de Laon, et se distingua, en 1597, dans la guerre de Savoie. Son nom ne tarda pas à devenir fameux par la longue querelle qu'il eut au sujet d'une écharpe avec de Philippin, bâtard de Savoie, qui fut tué par Créqui dans un combat singulier. En 1605, après la démission de Crillon, Créqui obtint le régiment des gardes françaises. Durant la guerre de Louis XIII contre les mécontents et contre la reine mère (1620), il soutint le parti de la cour. En 1622, il fut fait maréchal de France après la prise de Montpellier, et battit, en 1625, le duc de Féria en Piémont. Il se distingua également dans les campagnes de 1629 et 1630. Il fut nommé ambassadeur à Rome en 1633. Dans les guerres de 1635 et 1636, il ne démentit pas sa réputation. Il fut tué dans une reconnaissance en 1638. On conserve ses lettres et ses négociations à Rome à la Bibliothèque royale de Paris. Il avait aussi été ambassadeur à Venise en 1634.

François de Bonne de Créqui, fils du précédent et duc de Lesdiguières, se distingua en 1667, par la victoire qu'il obtint sur le comte de Marsin et le prince de Ligne : ceux-ci voulaient dé-

livrer Lille, assiégée par Louis XIV. En 1668, il fut fait maréchal de France, et, deux ans après, enleva au duc de Lorraine ses États. En 1670, il refusa de servir en Allemagne sous les ordres de Turenne : ce refus, qu'il partaga avec les maréchaux de Bellefonds et d'Humières, donna lieu à plusieurs intrigues dont le résultat fut l'exil des trois maréchaux récalcitrants. En d'autres occasions, Créqui montra encore de la jalousie contre Turenne. Lorsque celui-ci eut été tué, Créqui se trouva le plus ancien des maréchaux de France. Il n'avait qu'un corps de troupes faible et en mauvais état, lorsqu'il subit sa glorieuse défaite du pont de Consarbrück. Il se sauva dans Trèves, où il fut bientôt assiégé, et qu'une odieuse trahison livra à l'ennemi. Les campagnes de 1677 et 1678, dans lesquelles Créqui lutta de la manière la plus brillante contre le jeune duc Charles V de Lorraine, sont admirées des militaires. Elles furent signalées par la journée du Kochersberg, près de Strasbourg, par la prise de Fribourg, par l'affaire du pont de Rhinfeld et celle de Gegenbach, par la prise du fort de Kehl, etc. Elles furent immédiatement suivies de la paix de Nimègue. En 1679, Créqui battit deux fois, près de Minden, l'électeur de Brandebourg. Il prit Luxembourg en 1684, et mourut en 1687. — Son fils, François, marquis de Créqui, fut tué en 1702, à la bataille du Luzara, et ne laissa point de postérité. C'est pour lui que fut faite cette chanson :

Si j'avais la vivacité
Qui fait briller Coulange;
Si j'avais aussi la beauté
Qui fit régner Fontange,
Ou si j'étais, comme Conti,
Des grâces le modèle,
Tout cela serait pour Créqui,
Dût-il m'être infidèle.

Charles, duc de Créqui, frère aîné du précédent, et prince de Poix, était ambassadeur à Rome lorsque les Français y furent insultés par la garde corse en 1662, outrage dont Louis XIV exigea une si éclatante réparation. Le duc de Créqui, qui fut aussi gouverneur de Paris, mourut dans cette ville en 1687, quelques jours après le maréchal son frère. A. Savagner.

CRESCENDO. Ce mot italien signifie *en croissant, en augmentant*. Le *crescendo* consiste à prendre le son avec autant de douceur qu'il est possible, et à le conduire, par degrés imperceptibles, jusqu'au plus grand éclat. Cet effet est fort beau, et termine bien une symphonie. Beaucoup d'ouvertures d'opéra arrivent à leurs dernières phrases par un *crescendo* sur la tonique gardée en pédale. On écrit plusieurs fois le mot *crescendo*, ou son abréviation *cres*, sous le trait qui doit être rendu avec une augmentation graduée de force, autant pour marquer les divers degrés du *crescendo* que pour rappeler à l'exécutant l'intention du compositeur : il pourrait bien la perdre de vue pendant une très-longue période. On ajoute quelquefois ces mots : *a poco a poco*, peu à peu. — S'il y a plusieurs *crescendo* à la suite l'un de l'autre, comme dans l'ouverture du *Jeune Henri*, ce n'est qu'à la fin du dernier que l'on devra déployer tout l'éclat de l'orchestre. — On produit le *crescendo* avec ses modifications sur toute espèce d'instruments. L'effet du dernier *forte* est toujours relatif au point d'où l'on est parti : on l'emploie aussi dans les compositions vocales et surtout dans les chœurs. La grande scène finale du second acte d'*Otello* renferme deux *crescendo* magnifiques. — A l'accroissement de la force du son se joint quelquefois l'accélération du mouvement; alors on ajoute *stringendo* (en serrant, en pressant), ce qui fait un double *crescendo*, puisque la vigueur du son et la marche du morceau reçoivent un accroissement progressif. — Le *crescendo* ne consiste pas seulement à présenter un trait commencé avec une grande douceur, et terminé avec le plus grand éclat. On donne à certains passages une nuance plus ou moins forte d'augmentation; et le *crescendo*, placé de cette manière, étant un agrément d'exécution, un renflement produit sur un petit trait, un groupe de notes, sur une seule ronde, on revient à l'extrême douceur sans avoir porté le son au-dessus du *mezzo forte*, et même sans l'avoir atteint. Castil-Blaze.

CRESCENTINI (Girolamo), est né à Urbania, près d'Urbino, patrie de Raphaël. Ce célèbre sopraniste a brillé sur les principaux théâtres et dans les différentes cours de l'Europe. En 1804, il était à Vienne : à une représentation de *Romeo e Guilietta*, après avoir chanté d'une manière ravissante l'air *Ombra adorata*, deux colombes descendirent et lui apportèrent une couronne. Napoléon rencontra ce virtuose à Vienne et lui fit proposer un engagement. Dans ce temps de guerres continuelles, l'Autriche payait ses soldats et ses chanteurs avec un papier-monnaie dont le crédit se perdait de jour en jour, et Crescentini paraissait très-sensible à l'harmonie des écus. Lorsque M. de Rémusat lui adressa des propositions de la part de l'empereur, ce chanteur fut tellement charmé par la certitude d'empiler des napoléons au lieu de plier des assignats, qu'il borna modestement à 6,000 fr. le prix de ses

services annuels. M. de Rémusat, le duc de Bassano, lui firent remarquer l'inconvenance d'une telle demande. « Je vous accorde les 6,000 fr., dit le duc à Crescentini, et vous ordonne, au nom de l'empereur, d'en accepter 24,000 encore pour l'honneur de votre talent et du souverain qui sait l'apprécier. » Crescentini se soumit respectueusement aux volontés de son nouveau maître. Cet excellent chanteur fit une telle sensation à Paris, où il ne chanta qu'au théâtre de la cour, que Napoléon lui envoya la croix de l'ordre de la Couronne de fer. — Crescentini s'est retiré à Milan, où il a formé des élèves d'un grand talent, parmi lesquels Mme Pisaroni tient le premier rang. Il a publié à Paris un recueil de vocalises. Un son admirable, une puissance de moyens, une mise de voix merveilleuse, une expression pleine de charme et d'entraînement, un style d'exécution large et plein de noblesse, telles étaient les qualités les plus remarquables de ce virtuose. CASTIL-BLAZE.

CRESCENZIO ou DE CRESCENTIIS (PIERRE), né en 1230 à Bologne, est considéré comme le restaurateur de l'agronomie en Italie. Il fut avocat et assesseur de la Podesta jusqu'au moment où les troubles survenus dans sa ville natale le forcèrent à abandonner ses occupations habituelles. Il voyagea dans toute l'Italie, recueillant partout d'utiles observations; mais ce ne fut que trente ans plus tard qu'il put retourner dans sa patrie, alors pacifiée, et où il fut élevé à la dignité de sénateur. Déjà âgé de 70 ans, il commença à émettre en pratique, dans un petit domaine qu'il possédait auprès de Bologne, les connaissances qu'il avait acquises pendant une longue carrière qu'il termina dans ce paisible séjour. A la demande de Charles II, il rassembla les fruits de ses expériences dans un ouvrage intitulé *Ruralium commodorum lib. XII*. Cet ouvrage, enrichi des remarques des savants de Bologne auxquels son auteur le soumit, est un monument plein d'intérêt pour l'histoire de son siècle qu'il devance, et même pour les progrès de l'esprit humain. Apostolo Zeno a prouvé que le traité de Pierre Crescenzio, dans lequel il adopte en grande partie l'ordre de Columelle, a été primitivement écrit en latin; mais une traduction italienne, publiée à Florence en 1487, et qui est encore très-estimée à cause de la pureté du langage, a fait penser qu'il s'était servi de sa langue maternelle. D'ailleurs Crescenzio connaissait bien les anciens et il s'était servi de leurs travaux avec intelligence et discernement. Ses principes sont simples et appuyés sur l'expérience; il se montre exempt de préjugés, et pendant plus d'un siècle il a joui d'une haute estime dans toute l'Europe. Son ouvrage fut traduit dans la plupart des langues européennes et particulièrement en français (1373). Charles V, roi de France, en fit faire une magnifique copie qui fut multipliée à l'époque de la découverte de l'imprimerie. La plus ancienne édition latine que l'on connaisse, et qui est fort rare, est de 1471, Augsbourg, in-fol. La traduction fait partie des *Classici italiani*, Milan 1805, etc. X.

Pour écrire son admirable Traité d'agriculture, Crescenzio s'entoura de toutes les lumières, interrogea le savoir de tous les hommes les plus distingués, notamment ceux de l'université de Bologne, et en profita avec cette modestie sage qui est un des plus sûrs garants de la gloire. Dans cet ouvrage, composé en 1309 d'après la demande de Charles II, roi de Naples, on rencontre des citations de tous les agronomes classiques, ce qui prouve que la science en Italie n'a jamais cessé de vivre par une tradition plus ou moins suivie, plus ou moins générale.

Linné donna le nom de *Crescenzio* à une plante américaine. Désormais ce nom ne peut plus périr dans la science. TOMMASEO.

CRESCIMBENI (GIOVANNI-MARIA), naquit en 1663 à Macerata (Marche d'Ancône). A 13 ans il composa une tragédie; il était académicien à 15, cela ne pouvait manquer. Le mauvais goût du siècle l'avait gâté; mais la lecture des odes de Filicaja lui montra la bonne route : Crescimbeni s'y mit avec zèle et il voulut y ramener les autres. C'est dans ce but qu'il fonda l'Arcadie, institution qui a fait son temps et qui même n'a jamais été chose bien importante; car sans l'Arcadie, le bon goût, c'est-à-dire le bon sens, serait revenu. Mais l'intention de Crescimbeni et de ses collègues était bonne, et il faut leur en savoir gré. Crescimbeni, sous le nom d'Alphésibée, était le gardien de ces pasteurs innocents, qui mesuraient le temps par olympiades et qui étaient protégés par Jean V, roi de Portugal. Son principal ouvrage est l'Histoire de la poésie vulgaire (*Historia della volgar poesia*, Rome, 1698, in-4°, et réunie à deux autres écrits de Crescimbeni, Rome, 1730-1731, 6 vol. in-4°), ouvrage qui manque de critique, de vues nouvelles, d'agrément, mais où il y a beaucoup de faits, de citations, de matériaux précieux. Il traduisit en vers les homélies de Clément XI. On le fit chanoine; mais il voulut mourir (1728) habillé en jésuite. TOMMASEO.

CRESPI. Parmi les neuf peintres de ce nom cités par Lanzi, six, de la même famille, appartiennent à l'école milanaise, et trois à l'école

bolonaise. Les deux plus célèbres de l'école milanaise sont les suivants.

Jean-Baptiste, dit le *Cerano*, du lieu où il naquit en 1557, étudia à Rome et à Venise. Il joignit à son talent pour la peinture une grande connaissance de l'architecture et de l'art de modeler, fut versé dans les lettres, excella dans l'équitation et jouit à la cour de Milan de tous les honneurs et prérogatives dus à ses rares mérites. Pensionné pour présider aux vastes entreprises du cardinal Frédéric Borromée et diriger l'académie de Milan fondée par ce prélat, il s'acquit une grande renommée. En peinture, en architecture, en sculpture, les travaux exécutés par lui ou sous sa direction sont considérables. Du premier de ces arts, dans lequel il s'est plus particulièrement distingué, on cite le *Baptême de saint Augustin*, à Saint-Marc, qui rivalise avec un tableau de César Procaccini placé en regard; *saint Charles et saint Ambroise*, à Saint-Paul, tableau supérieur à ce que les Campi ont peint de mieux dans cette église; le *Rosaire*, à Saint-Lazare, qui fait paraître moins belles qu'elles ne le sont les admirables fresques de Nuvolone. J. B. Crespi, inégal dans ses productions, tantôt plus coloriste que dessinateur, tantôt plus dessinateur que coloriste, mais presque toujours franc, spirituel et harmonieux, n'a pas connu la grâce naturelle. Ses figures paraissent guindées, tourmentées. Il mourut en 1633.

Daniel, son parent, son élève, son rival, et plus tard son supérieur, naquit en 1590 à Milan, ou, selon d'autres, à Basto-Arsizio, et eut pour second maître le plus célèbre des Procaccini. Ses caractères de têtes sont ordinairement bien choisis, expressifs; ses figures de saints portent l'empreinte d'une belle âme; ses ordonnances sont belles, bien combinées; chaque personnage occupe la place qui convient à son rang, à son action; les costumes sont exacts, riches et variés selon le besoin; enfin ses peintures, tant à fresque qu'à l'huile, sont remarquables par une grande vigueur de coloris. Pour se faire une idée du mérite de cet artiste il faut avoir vu sa grande *Déposition de croix* dans l'église de la Passion, si riche en productions des arts, son *Saint Paul* premier ermite, son *Saint Antoine* à San-Vittore-al-Corpo de Milan, sa *Lapidation de saint Étienne* au musée de Brera, et surtout ses représentations des principaux traits de la *Vie de saint Bruno*, à la chartreuse de Milan, qui sont ses dernières et ses plus admirables productions. Sur le tableau où Roger, comte de Sicile et de Calabre, est représenté trouvant saint Bruno en prière dans sa cellule, il a tracé ces mots : *Daniel Crispus Mediolanensis pinxit hoc templum anno* 1629. Ce peintre est mort de la peste en 1630, à l'âge de 40 ans.

Joseph-Marie Crespi, que l'élégance habituelle de son costume fit surnommer *l'Espagnol*, est le père et le plus célèbre des peintres bolonais qui portent son nom. Il naquit à Bologne en 1665, et mourut dans la même ville en 1747. Toni, Canuti, Cignani furent successivement ses maîtres. Dès sa jeunesse il s'appuya sur les véritables bases du goût, étudia les grands maîtres à Bologne, à Venise, à Modène, à Parme, à Urbino et à Pesaro. Il fut grand coloriste, et parvint, au moyen de la chambre noire, à rendre avec une vérité étonnante les effets de lumière les plus extraordinaires. Original, facétieux, caustique de son naturel, ses tableaux se ressentent de la bizarrerie de son esprit, et jusque dans les sujets d'histoire qui réclament de la gravité, de la grandeur ou de la noblesse, il cherche à égayer son spectateur. Dans les sept sacrements qu'il peignit pour le cardinal Ottoboni, et dont l'originalité d'invention et si vantée, le *mariage* est figuré par l'union d'une jeune fille de 14 ans avec un octogénaire, union qui excite le rire des assistants et étonne même le prêtre et les deux témoins des mariés. Ce peintre a laissé un nombre considérable d'ouvrages, mais la plupart sont des facéties, des bambochades, des caricatures. Ils n'en sont pas moins très-recherchés, principalement ceux qu'il a peints avant qu'il eût adopté cette manière de colorier économique, superficielle, sans empâtement, qui a limité à quelques années le relief et l'éclat de ses tableaux. Il a gravé à l'eau-forte un assez grand nombre d'estampes dont plusieurs portent le nom de Mattioli. Elles sont la plupart fort rares. Les unes sont dans le goût de Rembrandt, d'autres dans la manière de Salvator Rosa. Le *Massacre des innocents* est sa pièce capitale. Cette pièce a été gravée des deux côtés d'un même cuivre. L. C. Soyer.

CRESPY (traité de). Crespy, petite ville de France, située dans le département de l'Oise, n'est guère remarquable que par ses marchés de bois et de grains, et par la paix qui y fut conclue vers le milieu du XVIe siècle entre la France et la maison d'Autriche. Par le traité de Crespy, l'empereur Charles-Quint et le roi de France François Ier convenaient qu'il y aurait entre eux et leurs sujets bonne et perpétuelle paix, avec liberté de pratique et de commerce; que chacun d'eux restituerait à l'autre tout ce qu'il lui avait enlevé depuis la trêve de Nice. Le roi de France devait donner quatre otages comme

garantie de la restitution des places qu'il avait conquises en Piémont; l'empereur devait évacuer immédiatement la Champagne: aussi n'était-il point appelé à donner d'otages pour cette partie de l'exécution du traité. De plus, l'empereur et le roi s'engageaient à travailler de concert à la réunion de l'Église, *ce pour obvier*, disaient-ils, *à l'extrême danger et hazard où se trouve notre sainte foi, et cela par tous les moyens et expédients qu'ils aviseront par ensemble convenir à si bonne et très-sainte œuvre.* Les deux monarques s'obligeaient également à défendre la chrétienté contre les Turcs, et pour ce second objet François s'engageait à fournir, six semaines après qu'il en aurait été requis, six cents hommes d'armes à sa solde et dix mille hommes de pied. Le roi renonçait à tout droit auquel il pourrait prétendre sur aucune partie du royaume d'Aragon et du royaume de Naples, sur le comté de Flandre, le comté d'Artois et leur dépendances, sur la Gueldre et le Zutphen; de son côté l'Empereur renonçait au duché de Bourgogne et à ses dépendances, et aux villes et seigneuries que Philippe le Bon, duc de Bourgogne et père de Charles le Téméraire, avait possédées sur la Somme. Tous les priviléges des sujets, dans les pays cédés, étaient garantis de part et d'autre avec une parfaite réciprocité. Il était convenu de plus que le duc d'Orléans, second fils de François, épouserait ou la fille aînée de l'Empereur, ou la seconde fille de Ferdinand roi des Romains; on lui donnerait pour dot, soit l'héritage de l'ancienne maison de Bourgogne dans les Pays-Bas et la Franche-Comté, soit le duché de Milan. Les États de la maison de Savoie, conquis par François Ier, devaient être restitués au duc. Le traité de Crespy était le plus honorable que la France eût conclu depuis le commencement du siècle; pour la première fois le roi n'abandonnait aucun de ses alliés. Mais ce traité ne devait pas avoir une longue durée. A. Savagner.

CRÉSUS (*Kroïsos*), fils d'Alyatte, fut le dernier et le plus célèbre des rois de Lydie. Il dut cette illustration à sa grandeur d'âme, à sa générosité, à ses richesses, à son orgueil, à sa vanité même, à l'éclat de ses prospérités, à ses malheurs, à ses rapides conquêtes, à sa chute plus rapide encore, et à l'insigne renommée de son vainqueur. Il naquit vers l'an 591 avant l'ère chrétienne. L'or, ce nerf de la puissance, ne contribua point peu à l'éclat de son règne. C'était à cette époque que le Pactole roulait en abondance ce précieux métal, qu'il chariait des entrailles du Tmolus, mont voisin, dont il tirait sa source. Ses richesses et ses armes soumirent à Crésus toutes les provinces de l'Asie Mineure, la Lycie et la Cilicie exceptées; cette dernière surtout, avec les îles de l'Archipel, ne lui offrait que la chance d'une guerre de pirates, sans gloire et sans fin. Ce fut contre un plus digne ennemi qu'il tourna son esprit guerrier, contre Cyrus, dont les conquêtes étaient l'effroi et l'admiration de toute l'Asie. Crésus fit de grands préparatifs pour l'attaquer: ce roi imprudent alors oublia de prendre conseil de deux sages célèbres qu'il avait à sa cour, de Solon, du sang des rois, et d'Ésope l'esclave.—Cependant, la fortune, par un de ces jeux et une de ces ironies qui lui sont ordinaires, l'avertissait, par d'amers chagrins dont elle mêlait ses dons inouïs, du revers terrible qu'elle lui réservait: elle lui donna à cet effet deux fils: l'un était muet, et l'autre, nommé Atys, jeune prince de la plus brillante espérance, fut tué par mégarde à la chasse, d'un javelot lancé par Adraste, son ami, son compagnon d'enfance, auquel Cyrus avait donné l'hospitalité à sa cour. Adraste, inconsolable, se perça de son épée sur le tombeau d'Atys. Son expédition contre Cyrus put seule distraire le roi de Lydie de si noires douleurs. Il envoya particulièrement consulter l'oracle de Delphes, au temple duquel il fit des offrandes d'une valeur de vingt millions, parmi lesquelles étaient des briques d'or tirées des mines du Tmolus, et que la Pythie accepta au nom de son dieu, qui, interrogé si Crésus devait passer l'Halys et marcher contre les Perses, répondit, par la bouche de sa prêtresse, que « lorsque le roi de Lydie aurait traversé ce fleuve, il détruirait un grand empire. » L'aveugle Crésus, trompé par l'ambiguïté de l'oracle, traversa l'Halys, à la tête de 420,000 hommes, dont 60,000 de cavalerie, et fut aussitôt défait par le roi des Perses, à la bataille de Tymbrée. Apollon, qui y avait un temple, ne se ressouvint pas des 20 millions qu'il reçut à Delphes; il accomplit son oracle et ne le sauva pas. Crésus prit la fuite, et avec les débris de son armée courut se renfermer dans Sardes, sa capitale: Cyrus l'y suivit, l'y assiégea, et le prit lui et ses trésors, l'an 545 avant J. C. Hérodote raconte qu'un bûcher fut aussitôt dressé en présence de Cyrus, qui commanda d'y attacher le monarque vaincu et de l'y brûler vif. Crésus, voyant monter la flamme, se serait par trois fois écrié: « Solon! Solon! Solon! » Le vainqueur lui aurait demandé la cause de cette exclamation, et l'illustre Lydien lui aurait répondu « qu'un jour, faisant parade de ses prospérités devant Solon, ce

philosophe lui aurait dit que nul avant sa mort ne devait être appelé grand et heureux. » Et, toujours au rapport d'Hérodote, le roi des Perses, touché de compassion, et frappé de l'instabilité des choses humaines, aurait fait détacher le monarque vaincu, et par la suite en aurait fait son conseiller et son ami. Le goût dominant des Orientaux, même de nos jours, pour les contes sententieux, et la haute moralité de cette scène, nous portent à ranger cet événement au nombre de ces fables philosophiques dont Hérodote, ami du merveilleux, se serait avidement emparé. — Le caractère de Cyrus, l'admiration de Xénophon, son éducation, le modèle de l'éducation des rois, repoussent une pareille barbarie; Xénophon se tait sur ce drame; il dit que Cyrus traita en roi le roi vaincu, qu'il en fit son ami et le maître de son fils Cambyse, tâche que rendaient difficile la violence et la cruauté naturelles de ce jeune prince. Comme l'ancien roi de Lydie les lui reprochait, Cambyse voulant se débarrasser d'un maître importun, commanda qu'on l'en défît en secret. On suspendit ses ordres sous quelque prétexte. Sa colère étant appaisée, il sut gré à ceux qui lui ramenèrent vivant son vieux conseiller. Est-ce encore un apologue oriental? L'épisode d'Atys et d'Adraste, cité plus haut, est-il un roman? Dans tous les cas, nous avons puisé ces faits dans l'histoire. Crésus fournit une longue carrière : il survécut à Cyrus et à Cambyse; on ignore quelle fut sa fin. Sa vie se partage en deux moitiés bien distinctes : l'une fut tout éclat, l'autre tout obscurité.

DENNE BARON.

CRÈTE, grande île de la Méditerranée, célèbre dans l'antiquité sous ce nom qu'elle a perdu au moyen âge par suite de la domination des Sarrasins venus d'Espagne. Aujourd'hui elle porte celui de *Candie*. Elle est comprise, du sud au nord, entre 34° 54' 23" latitude N. du cap Theodia, et 35° 40' 28" latitude N. du cap Spada; et, de l'ouest à l'est, entre les 21° 8' 25" et 23° 59' 35" longitude orientale du méridien de Paris. Sa plus grande longueur, du cap Salamone (*Salamonium promontorium*) au cap Saint-Nicolas (*Inachorium promontorium*), est d'environ 58 lieues. Sa plus grande largeur, du cap de Retimo au cap Theodia, est de près de 13 lieues; la moindre, du port Trano, golfe de Mirabel, à l'embouchure de la rivière Gira-Petra dans le golfe du même nom, est d'un peu moins de trois lieues.

La Crète, comme l'Italie par les Apennins, est traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes dont le nœud, presque au milieu de l'île, est le célèbre mont Ida, berceau de Jupiter. De ce point partent de longs et hauts contreforts qui sont : à l'ouest, les montagnes de Sphakia, dont les habitants (les Sphakiotes), comme les Maniates de Morée, défendus par les lieux autant que par leur courage, ont conservé leur indépendance; les montagnes blanches (*Levka Ori*), prolongement de celles de Sphakia, et qui s'infléchissent du sud-est au nord-ouest, puis de là, courant au nord, se rétrécissent de plus en plus et se terminent par le cap de Grabousa ou cap Buso (Κώρυκος ἄκρα), retraite fameuse de pirates dans ces dernières années. A l'orient, le mont Ida projette des embranchements avec moins d'uniformité : il lance à l'est, puis au nord, un rameau demi-circulaire qui, sans doute, doit à cette configuration son nom de mont Stronghylon (mont arrondi); plus loin, à l'est, le mont Joukta (*Hieron Oros*), puis les monts de Lassiti et de Sitia, mont *Dicté*, non moins célèbre que l'Ida. Entre celui-ci et le *Hieron Oros*, le sol s'abaisse et plusieurs cols joignent, du versant nord, les vallées de Candie et de l'antique *Cnosse* à la belle vallée de Messara (vallée de *Gortyne*), versant méridional [1]. Cette vallée, qui s'étend, de l'est à l'ouest, au sud de l'Ida, est la seule qui se rencontre sur tout ce littoral; car toute la côte méridionale de Crète, moins découpée que celle du nord, est aussi plus abrupte et ne présente que des ravins étroits et courts qui la déchirent comme des gerçures. Sur le versant septentrional de la chaîne de l'Ida, qui offre, au contraire, des ports et des golfes nombreux, de longues pentes, des plaines et des vallées étendues, étaient dans l'antiquité et sont encore, à l'exception de *Gortyne*, les villes les plus considérables : de l'ouest à l'est, sur le littoral, *Corycus*, *Kisamos*, dont le nom n'a pas changé, *Cydonie*, aujourd'hui Iérami, *Minoa*, *Rhythymna* (Retimo), *Cytæum* ou *Kytæon* (Sitia); dans l'intérieur, *Apteria*, *Artacina* (Rocca), *Lappa*, *Eleutheræ* (Telefteræ), *Polyrrhenia*, *Cnosse* (Kynosa), rivale de Gortyne, *Pannona*, etc. Sur la rive méridionale, de l'ouest à l'est, le port et la ville de *Phénice*, près de Sphakia; *Inatus*, *Hiera petra* (Gira Petra). La Crète n'a point de fleuve digne de ce nom; mais la nature du terrain, en grande partie schisteux, et une douce température y maintiennent les eaux

[1] Sur ce même versant, à peu de distance au nord-ouest des ruines de Gortyne, remplacées aujourd'hui par les villages de Métropolis et d'Ambelouzza, se trouve une caverne profonde et sinueuse qui paraît être le fameux labyrinthe.

bonnes et abondantes ; avantage qui la distingue du reste de la Grèce et lui procure une végétation plus forte et plus variée. Le sol est susceptible de presque toutes les cultures : il produirait l'indigo, la canne à sucre, le cafier même ; il donne des vins estimés, du sel, des fruits, et, en grande abondance, de l'huile, du miel, de la soie, des laines et des grains. Les principales places sont, de l'ouest à l'est, la *Canée*, résidence d'un consul de France, Retimo (*Rhythymna*), *Candie*, capitale de l'île. Sous la domination turque l'île comprenait les quatre provinces de la Canée, de Retimo, de Candie et de Sitia. Il est à peu près impossible de rien avancer de positif sur la population de Crète, si ce n'est qu'elle est peu considérable, mais encore toute grecque dans les montagnes, comme elle l'était en grande partie dans la plupart des villes de commerce. Les Turcs et les Arabes égyptiens, nouveaux dominateurs, habitent préférablement la plaine dans le voisinage des places fortes. La situation si favorable de la Crète, entre l'Asie Mineure, le nord de l'Afrique et l'Europe orientale, des ports nombreux et bien abrités, un sol et un ciel que ne peut changer aucune tyrannie, feront de cette île une puissance ou du moins un riche entrepôt, quand un gouvernement national, sage et fort, saura la faire valoir ; mais elle a le besoin et le droit d'être toute grecque, elle veut l'être et doit le devenir.

La Crète, comme le reste de la Grèce, n'a pour histoire primitive que de vagues traditions. Ses premiers colons paraissent avoir été des Hellènes de race dorienne et éolienne. Habitants d'une île, ils durent prendre de bonne heure le goût des expéditions maritimes. Environ 1300 avant J. C., Minos, contemporain de Thésée et probablement le premier roi de l'île, se rendit puissant par ses flottes et détruisit la piraterie déjà répandue sur les mers de la Grèce. Minos, qui passe pour avoir fourni à Lycurgue le modèle de sa législation, ce qu'il serait difficile de décider, ne fit peut-être que consacrer par des lois des usages anciens en Crète. Les plus célèbres d'entre ses successeurs furent (1194-1184) Idoménée et Mérion, qui prirent part à la guerre de Troie. La forme monarchique se conserva jusqu'à Étéarque, le dernier des rois (800), et fut remplacée par un gouvernement fédératif. Chaque ville considérable, centre d'une république, eut alors un sénat (γερουσία), dirigé par dix inspecteurs (κόσμοι) ou magistrats suprêmes, civils et militaires. La position topographique de la Crète la mettait à l'abri des guerres extérieures, mais la livrait à des rivalités de république d'autant plus violentes que le théâtre en était plus resserré. Cnosse et Gortyne, les deux États les plus puissants, n'étaient pas éloignées l'une de l'autre de plus de sept lieues ; leur querelle troublait toute l'île jusqu'à ce que Cydonie, la plus considérable après elles, en s'unissant à l'une ou à l'autre, eut mis un terme à la lutte. Ces divisions intestines expliquent comment la Crète, même au temps de la guerre des Perses, demeura étrangère aux sacrifices et à la gloire du reste de la Grèce. L'an 74 avant J. C., la Crète et la Cilicie subjuguées furent réduites en province romaine. Sous les empereurs, la Crète avec la Cyrénaïque composa l'une des provinces d'Afrique. Lorsque Constantinople fut devenue, en 330, le siége de l'empire divisé en quatre préfectures, la Crète fit partie de la préfecture d'Illyrie. C'est alors que Constantin envoya d'Italie en Crète des colonies dont quelques-uns des Sphakiotes se disent descendus. La Crète, assez longtemps à l'abri des barbares méditerranéens qui désolaient le reste de l'empire, fut envahie en partie (786-809) par un chef arabe, Hamid-el-Hamadan, sous le câlifat de Haroun-al-Rachid ; plus tard (824), d'autres Sarrasins partis d'Espagne, après avoir ravagé en chemin la Sicile et les Cyclades, achevèrent la conquête de l'île et s'en rendirent maîtres absolus sous le règne de Michel le Bègue. Ils bâtirent près de l'emplacement actuel de Candie une ville dont ils firent leur quartier général, sous le nom de Khandax (Χανδάξ). Il paraît vraisemblable que Candie, elle-même ville nouvelle, a tiré son nom de Khandax et l'a donné ensuite à toute l'île, dont elle était devenue la capitale. En 851, en 864 les Sarrasins désolèrent les Cyclades et le littoral de la Proconnèse ; battus dans une nouvelle expédition contre les Cyclades (881), ils se soumirent à payer à l'empereur Basile le Macédonien un tribut dont ils s'affranchirent dix ans après pour recommencer leurs courses. Enfin (960) l'île qu'ils occupaient depuis environ 160 ans leur fut enlevée sous Romain le Jeune, par Nicéphore Phocas, et demeura soumise aux empereurs grecs. Après la prise de Constantinople par les croisés latins, la république de Venise, sous le gouvernement du doge Piétro Ziani (1205-1228), déjà maîtresse de Corfou, de Modon, de Coron, de Naxos, prit possession de Candie en y envoyant des colons (1228-1248). Venise eut à défendre sa nouvelle acquisition contre de nombreux corsaires et réussit mal à faire aimer son autorité, car sous le doge Bartolomeo Gradenigo (1339-1342) Candie se révolta une première fois, puis une seconde sous Lorenzo Celsi (1361-1365), et ne fut soumise qu'avec peine ; enfin une troisième fois (1365-

1368). Le pape, sur les instances du doge Marco Cornaro, promit alors des indulgences à quiconque ferait partie de l'expédition de Venise contre les Crétois insurgés. Sous Soliman II (1522), Candie devint le refuge des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, après le siége glorieux et la prise de Rhodes.

Sous la longue domination de Venise, Candie demeura toujours grecque; sa population indigène ne put se mêler à des maîtres qui la traitaient et la ménageaient comme un bétail. Les Vénitiens n'avaient ni curiosité ni souci du pays, de ses souvenirs, de ses mœurs, de ses intérêts; ils ne s'occupaient du terrain que pour le diviser en fiefs, des habitants que pour les classer comme vassaux. Les relations du temps ne considèrent Candie que sous ce rapport : aussi ne jettent-elles que bien peu de jour sur sa géographie, sur son état moral, sur sa véritable histoire. Venise commença à recueillir le fruit de cette politique lorsqu'en 1645, sous Ibrahim Ier, l'île fut attaquée par les Turcs. Les Sphakiotes presque seuls résistèrent, sans pouvoir empêcher une descente bientôt suivie du blocus et de la prise de la Canée. L'année suivante le golfe et le fort de la Sude furent bloqués, la ville et le château de Retimo furent pris. Cependant le roi de France avait intercédé vainement pour la seigneurie auprès de la Porte : les autres princes chrétiens se battaient entre eux, et le roi de Pologne, contrarié dans ses résolutions par une noblesse ombrageuse, ne pouvait, malgré ses promesses, faire aucune diversion favorable à Venise. Les Turcs, maîtres de la campagne en 1647, assiégèrent l'année suivante la ville de Candie. Un Français, le comte de Romorantin, la défendit vaillamment et y mourut de ses blessures. De 1649 à 1669, le siége se soutint avec un merveilleux courage. Le pape Clément IX et l'ordre de Malte firent en vain quelques démonstrations : l'Europe demeurait indifférente aux revers de la république comme elle l'avait été à la ruine de l'empire grec. Seul entre tous les rois chrétiens, le roi de France fit porter à Candie un secours généreux, mais qui ne pouvait plus la sauver : en 1669 le fameux duc de Beaufort (*voy.* VENDÔME) et 7,000 Français vinrent tenter la délivrance de Candie, et la plupart, comme leur chef, n'y trouvèrent sur la brèche qu'une mort glorieuse. Bientôt la prise de Candie mit l'île entière sous la dépendance des Turcs.

Enfin, plus d'un siècle et demi après ce moment fatal, en 1821, l'insurrection du Péloponèse et de l'Archipel donna l'éveil aux montagnards de Crète. Un désarmement général des Grecs venait d'être ordonné, et les Sphakiotes, sommés de déposer leurs armes dans les forts, répondirent à cette sommation en se soulevant, en battant les Turcs et en bloquant les places de Candie, de Retimo et de la Canée. L'année suivante, un Français brave et expérimenté, Baleste, qui le premier organisa les palicares grecs en troupes régulières, quitta la Morée pour diriger les bandes candiotes. Mais en juin 1822 il fut tué, victime d'un traître, Comnène Afendoulieff, qui s'était mis d'abord à la tête de l'insurrection et vendit la cause grecque à Ismaïl Gibraltar, lieutenant du pacha d'Égypte. La perfidie d'Afendoulieff fut découverte; le brave Tombasis d'Hydra le remplaça, mais ne put enlever aux Égyptiens les places fortes. A la fin de 1828, au prix de longs et sanglants sacrifices, les Grecs étaient maîtres de presque toute la campagne de l'île et du fort de Grabousa : les Turcs se vengèrent de ces succès en égorgeant tous les Grecs qui se trouvaient dans les places fortes, particulièrement à la Canée; les Grecs usèrent à leur tour de cruelles représailles. L'amiral anglais Malcolm intervint inutilement. Les hostilités continuèrent et les Grecs conservèrent tous leurs avantages; ils devaient espérer de se voir bientôt libres. Enfin (1829-1830) les mêmes transactions qui assuraient l'indépendance du Péloponèse et de la plupart des Cyclades ont consacré l'assujettissement de Candie au pacha d'Égypte, au moment où, seule, elle était parvenue à s'affranchir presque tout entière. Singulière et triste destinée! A. LAGARDE.

CRÊTE. Ce nom, dérivé du latin *crista*, qui a la même signification, appartient à la fois au langage usuel et à celui des sciences naturelles et anatomiques. Il signifie, en général, une saillie longitudinale et aplatie sur les côtés, dont la nature et la forme sont très-variables. On en jugera facilement par l'énumération des principales parties du corps des animaux auxquelles on l'a appliqué. Chacun sait que la *crête du coq* est une excroissance ou *caroncule* charnue, plus ou moins rouge ou blanchâtre, qui est tantôt simple, tantôt double, tantôt droite et redressée, tantôt tombante. On donne aussi le nom de *crête*, 1° à la huppe de certains oiseaux; 2° à un appendice que quelques serpents ont sur la nuque; 3° à une sorte de membrane qui surmonte le dos de certains reptiles, en particulier, des iguanes et des tritons; 4° à une saillie qui divise longitudinalement le front de quelques poissons, comme les coryphènes. Nous indiquerons ailleurs ce que sont ces sortes de *crêtes*. En ostéologie, des éminences ou des

bords plus ou moins saillants ont été aussi appelés *crêtes;* telles sont la crête de l'ethmoïde ou apophyse *crista galli*, la crête iliaque ou le bord supérieur de l'os des hanches, la crête du tibia ou le bord antérieur du grand os de la jambe. Le mot *crête* reçoit encore toutes les acceptions suivantes : 1° pièce de fer élevée sur un habillement de tête, *crête d'un casque;* 2° le haut de la terre relevée sur le bord d'un fossé ou le long d'une plate-bande; 3° en termes de fortification, la partie la plus élevée du glacis qui forme le parapet du chemin couvert; 4° en termes de marchand de blé, le tas de blé élevé dans un bateau, en forme de pyramide; 5° crête de morue signifie morceau de morue de dessus le dos.—Enfin, le mot *crête* a passé du langage positif et direct des sciences dans la langue plus ou moins détournée des grammairiens, des poëtes et des gens du monde.—*Crête de coq, crête de paon* et *crête marine* sont des noms vulgaires de plantes. Certains coquillages du genre des huîtres ont été appelés aussi *crêtes de coq*, à cause de leur forme. En termes de couvreur, on nomme *crêtes* les arêtières de plâtre dont on scelle les tuiles faîtières. Dans la science du blason, ce nom sert à désigner, ou les parties du dessus de la tête des animaux dont la couleur est différente de celle du corps, ou les crêtes proprement dites des poissons et des oiseaux en général.— En entomologie, on nomme *crête* ou *carène du corselet* la saillie médiodorsale de cette partie du corps des insectes. — En géologie, on a aussi appliqué le nom de *crête* au sommet d'une chaîne ou d'un rameau de montagne qui ne correspond point à un plateau. — On dit figurément et familièrement *lever la crête,* pour s'enorgueillir; *baisser la crête,* perdre de son orgueil; *rabaisser la crête à quelqu'un*, *lui donner sur la crête,* pour rabattre son orgueil, le mortifier, etc. DICT. DE LA CONV.

CRÉTINS, CRÉTINISME. On désigne ainsi un état d'idiotisme offrant cela de particulier qu'il paraît être sous la dépendance de certaines influences locales et qu'il s'accompagne de difformités qui font du crétin un être hideux, à la fois objet de dégoût et de pitié. Sa face écrasée se prolonge en avant aux dépens du crâne terminé en pointe; un goître volumineux pend à son cou; son regard est stupide, sa peau terreuse; une bave abondante découle d'une langue épaisse, qui se montre constamment entre deux lèvres béantes. Toujours accroupis dans la même position, ces êtres disgraciés, parias de la nature, ne sont pas plus aptes à faire un mouvement qu'à rassembler les éléments d'une idée. Il faut les porter, les habiller, les nourrir comme l'enfant qui vient de naître. Ils n'ont pas même le sentiment de leurs besoins naturels. Peu d'instincts survivent au milieu de cette profonde dégradation physique et morale, et ce sont ceux de l'animal : les crétins, à la fois gloutons et lascifs, s'abandonnent aux actes d'une sale lubricité. La plupart, muets de naissance, ne s'expriment que par certains glapissements dont ils cherchent à éclaircir le sens à l'aide de gesticulations non moins bizarres. Leurs membres sont contrefaits; leur stature ne dépasse guère quatre pieds et quelques pouces. Cette misérable existence se prolonge rarement jusqu'à trente ans. Ajoutons cependant qu'entre cette condition, inférieure à celle de la brute, et celle de l'homme en santé existe une foule de degrés intermédiaires. Ainsi les crétins appartenant à des familles aisées, et qui sont par conséquent mieux nourris, mieux soignés, ne tombent pas ordinairement dans ce dernier degré d'abrutissement. Cette infirmité s'observe presque exclusivement dans les gorges profondes, ou dans les vallées étroites et basses des grandes chaînes des Alpes, des Pyrénées, du Tyrol, de l'Auvergne, etc.; on ne la retrouve plus dans les Alpes à une hauteur de cinq à six toises au-dessus du niveau de la mer. Des filles saines, mariées à des crétins, ont donné naissance à des enfants bien constitués, tandis que deux individus bien portants ont engendré des crétins. Cette espèce d'idiotisme n'est donc pas héréditaire; néanmoins, quand le premier-né est crétin, ses puînés partagent ordinairement avec lui cette triste confraternité. D'un autre côté, les enfants d'étrangers, fixés dans les lieux où règne ce fléau, l'ont contracté comme les indigènes. Il ne paraît pas que l'on puisse reconnaître à la naissance si un enfant sera crétin.

On a beaucoup varié d'opinion sur les causes du crétinisme; et cette question n'est pas encore suffisamment éclaircie. On a fait jouer le principal rôle à l'influence d'un air stagnant, corrompu par des émanations marécageuses, échauffé par les rayons concentrés d'un soleil ardent. Quoi qu'il en soit, cette infirmité semble être devenue plus rare dans les pays où l'on a opéré des défrichements, amélioré la condition des classes pauvres, introduit l'usage d'élever les enfants sur les montagnes, combattu le préjugé qui faisait regarder la présence de ces malheureux dans une famille comme attirant sur elle les bénédictions du ciel; croyance superstitieuse, qu'on croirait importée de l'islamisme, et d'où vient, dit-on, le nom de

crétin, formé de *chrétien* [1]. *Voy.* Goitre.

C. Saucerotte.

CRETONNE, toile blanche, qui porte le nom de celui qui en fabriqua le premier. La chaine de cette toile est en fils de chanvre et la trame en fils de lin. X.

CREUSE (département de la). *Voy.* France.

CREUSETS (*Chimie*), vases de terre ou de métal dont on fait usage en chimie pour les opérations qui exigent un degré de feu très-élevé et dans lesquelles on ne cherche point à retenir les produits gazeux. Leur forme varie en raison des usages auxquels ils sont destinés; ils sont ordinairement coniques et plus ou moins profonds.

Les creusets de terre employés dans les travaux métallurgiques sont faits avec un mélange de bonne argile déjà cuite que l'on a réduite en poudre, et de bonne argile réfractaire, mélange auquel on ajoute, pour lui donner plus de dureté, une substance plus maigre, telle que le sable, le gypse, etc.

Ces vases doivent être infusibles autant que possible; ils doivent supporter, sans se fendiller, le passage subit du chaud au froid. On ne doit y projeter que des substances qui n'ont aucune action sur eux. Les meilleurs creusets de terre nous viennent de la Hesse; mais des creusets doués des qualités qu'on exige pour les opérations chimiques sont encore à trouver; il faut toujours, en se servant de ceux que le commerce nous envoie, graduer le feu avec soin pour en éviter la rupture.

On se sert de creusets de métal dans nos laboratoires. Ceux de plombagine sont employés de préférence pour la fonte de l'or et de l'argent, ceux de fer pour les alcalis, ceux d'argent pour toute substance qui n'est pas acide. Les creusets de platine, résistant au feu le plus violent, ne sont point attaqués par les acides; mais les sulfures exercent une action sur ce métal. Saury.

CREUZER (Frédéric), docteur en théologie et en philosophie, conseiller privé, commandeur de l'ordre du Lion de Zæhringen, professeur de littérature ancienne à l'université de Heidelberg, membre de plusieurs académies et associé étranger de celle des inscriptions et belles-lettres (Institut de France), antiquaire profond et érudit, naquit à Marbourg le 10 mars 1771. Il fit ses études dans sa ville natale et à Iéna, remplit quelque temps (1798) à Leipzig les fonctions de précepteur particulier, et, à son retour à Marbourg (1802), la chaire d'éloquence lui fut confiée. En 1804 il fut appelé à Heidelberg pour y professer la philologie et l'histoire ancienne; il y concourut de toutes ses forces (1807) à l'établissement d'un séminaire philologique, qui fleurit encore aujourd'hui sous sa direction. Pressé par Wyttenbach et par Meermann d'accepter l'invitation qui lui fut faite en 1809 de se rendre à l'université de Leyde, M. Creuzer quitta momentanément Heidelberg; mais, avant d'avoir pris possession de sa nouvelle chaire, le climat hollandais, qu'il ne put supporter, le força d'y renoncer et de reprendre une position où l'estime publique l'environnait. Il obtint en 1818 du grand-duc de Bade le titre de conseiller de cour, et en 1826 il fut nommé conseiller privé. L'année précédente, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait reçu au nombre de ses membres étrangers. La vie de M. Creuzer, savant infatigable et penseur ingénieux autant que profond, est toute littéraire: ses travaux sont nombreux; mais son principal ouvrage, celui auquel il doit la réputation européenne dont il jouit, est la *Symbolique et Mythologie des peuples de l'antiquité, et surtout des Grecs*, publiée pour la première fois à Leipzig, de 1810 à 1812, en 4 vol. in-8°. M. Creuzer enseigne l'existence d'une poésie grecque très-ancienne et dont le fonds avait été emprunté à l'Orient. Homère et surtout Hésiode, au lieu d'être des fondateurs de religion ou d'une mythologie particulière, supposent au contraire, comme les ayant précédés, tout un monde de poésie, de philosophie et de théologie. C'est à cette poésie primitive qu'il faut rapporter tout ce qu'il y a de symbolique, de magique et d'allégorique dans la religion des Grecs. Originaire de l'Orient, elle a, à la vérité, emprunté des formes diverses aux siècles qu'elle a traversés, mais au fond elle n'a jamais perdu le caractère que les Grecs lui avaient donné ou sous lequel ils l'avaient reçue. Elle s'est conservée dans le sacerdoce, dans les mystères; puis, plus tard, les historiens et les philosophes en ont fait l'objet de leur examen. Mais, dans les débris qui en sont parvenus jusqu'à nous, nous ne pouvons plus la reconnaître et la reconstruire que dans ses préceptes les plus essentiels. Suivant M. Creuzer, ce sont les Pélasges qui, les premiers, ont transmis aux Grecs cette sagesse antique; pour lui, ces Pélasges étaient une caste dominante de

[1] On trouve ailleurs que ce mot semble dérivé de la langue romane, dans laquelle *cretina* signifierait une malheureuse créature. *Voir* sur les diverses localités où règne le crétinisme, l'article de M. Schnurrer, dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber; et sur la nature de cette maladie, Andreæ, *De cretinismo*; Berlin, 1815, in-8°; Fodéré, *Traité sur le goître et le crétinisme*; Paris, 1800, in-8°. M. de Balzac a mis en scène les crétins dans son *Médecin de campagne*. J. H. Schnitzler.

prêtres, ou tout au moins une tribu où les prêtres avaient la plus grande influence. Mais des institutions sacerdotales immuables ne purent s'acclimater sur le sol de la Grèce, et les Hellènes chassèrent les Pélasges. Après l'extinction des anciennes races, l'esprit hellénique se détourna de plus en plus de la source orientale où la poésie et la religion avaient été puisées : il devint plus ouvert, plus gai, mais aussi plus vide. Cependant des familles sacerdotales s'étaient réunies pour former des castes dans le sein desquelles ce qui était resté de l'antique poésie se conserva sous la forme de mystères. M. Creuzer a trouvé dans Homère, dans Hésiode, des preuves certaines que les anciennes idées et les antiques traditions n'étaient déjà plus comprises au siècle de ces poëtes ; mais il reconnaît en même temps que ni l'un ni l'autre n'était entièrement étranger à l'ancienne théologie. C'est donc à une révélation surhumaine qu'il attribue toutes les doctrines fondamentales ; en germe au moins, elles ont été l'apanage de l'humanité dès les temps les plus reculés ; et, ramenant à cette origine les dogmes qui lui paraissent clairs ou faciles à interpréter, il cherche aussi à y rattacher ceux où il trouve obscurité et confusion, et il procède alors par une explication toute symbolique ou allégorique. Tel est. en somme, le système que M. Creuzer a établi dans son ouvrage bien connu de tous les savants.

La seconde édition de la *Symbolique*, augmentée d'un supplément par M. Mone, parut en 6 gros volumes, de 1820 à 1823, à Leipzig et à Darmstadt; M. G. H. Moser en fit un extrait publié en 1822. Nous possédons de ce livre une traduction française, « faite de main de maître (dit M. Creuzer lui-même dans sa préface de la 3e édition de son ouvrage commencée en 1836, et qui sera, dit-il, plus abrégée que la précédente), et que son auteur a accompagnée de beaucoup de notes fort estimables. » Les *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques*, *ouvrage traduit de l'allemand* par J. D. Guigniaut (Paris, 1825-1836, t. I et II, chacun en plusieurs parties, chez Treuttel et Würtz), ont ouvert à la mythologie, en France, une ère nouvelle.

L'ouvrage allemand donna lieu à une vive controverse. Celui des adversaires de Creuzer qui réunit le plus de suffrages fut le savant philologue G. Hermann, dont on reconnut toute la clarté et toute la logique dans l'ouvrage, d'ailleurs plein d'une critique décente, qu'il intitula : *Lettres sur Homère et Hésiode, et particulièrement sur la théogonie* (Heidelberg, 1818, in-8°), et dans la lettre à M. Creuzer *Sur la nature et l'essence de la mythologie* (Leipzig, 1819). Le vieux Voss, peu d'années avant sa mort, se déclara ouvertement contre le livre de M. Creuzer dans sa fameuse *Antisymbolique* (Stuttgart, 1824), qui occasionna d'autres écrits, comme celui de Wolfgang Menzel, etc. L'attaque de Voss, ennemi déclaré de ce qui, de loin ou de près, tenait au mysticisme, et qui avait abjuré toute amitié avec Stolberg après que celui-ci eut changé de religion; son attaque, disons-nous, fut violente et entachée de personnalité; mais nous ne saurions dire qu'elle fût injuste en tout point, car nous croyons que l'âme poétique de M. Creuzer lui fait quelquefois méconnaître les droits et les exigences de la critique, dans son application aux divers témoignages empruntés à l'antiquité. Cependant Voss ne se borna pas à cette guerre littéraire et oublia trop le respect qu'on doit à des opinions aussi consciencieuses que celles de son collègue. Quant à son *Antisymbolique*, M. Creuzer n'en tint pas compte en préparant la nouvelle édition de son ouvrage, et il assure même dans la préface ne l'avoir jamais lue. En revanche, il répond à des attaques dirigées contre lui avec plus de convenance, et se prononce sur les opinions de Hermann, de K. O. Müller, de Lobeck, de E. Gerhard, etc. Cette nouvelle édition de la *Symbolique* forme la première partie d'une collection des *OEuvres allemandes* de M. Creuzer; la seconde partie renferme les traités et mémoires relatifs à l'archéologie, à l'histoire et à l'interprétation de l'art chez les anciens; la troisième offrira ceux qui concernent l'histoire de la littérature et de la philosophie des Grecs et des Romains; la quatrième, dont nous avons sous les yeux une livraison, comprendra les écrits relatifs à l'histoire et aux antiquités romaines; et la cinquième les travaux critiques de l'auteur sur la philologie moderne à partir du XVe siècle. Parmi les autres ouvrages de M. Creuzer nous citerons encore les suivants : *Études*, successivement publiées par lui, d'abord en société avec M. Daub, et ensuite seul (Francfort, 1805 à 1819, 6 vol. in-8°) ; *De l'art historique des Grecs* (Leipzig, 1803); *Historicorum græcorum antiquissimorum fragmenta* (Heidelb., 1806) ; *Dionysus sive Commentationes de rerum Bacchicarum Orphicarumque originibus et causis* (Heidelb., 1808); *Plotinus de pulcritudine, acced. Procli disp. de pulcritudine et unitate*, *Nicephori Nathanaelis antitheticus* (Heidelb., 1814); *Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarius* (Franc-

fort-sur-le-Mein, 1820, 2 vol.); enfin *Abrégé d'antiquités romaines* (Darmstadt, 1824, 2e édition 1829). M. Creuzer à écrit lui-même sa vie, en abrégé, dans le recueil *Zeitgenossen*, n° XXXI (1822). CONV. LEX.

CREVASSE (du latin *crepare*, crever). On appelle ainsi une déchirure plus ou moins grande qui s'est opérée avec violence sur le côté d'un mur, le flanc d'une colline, d'une montagne; la crevasse a toujours une certaine largeur : aussi ne doit-on pas la confondre avec la *fente*, la *lézarde*, dont les bords peuvent être très-rapprochés. X.

CREVETTE ou CHEVRETTE, SALICOQUE (*gammarus*), genre de crustacés établi par Fabricius et qui répond avec assez d'exactitude au genre *talitre* placé dans l'ordre des amphipodes de Latreille. Il appartient à la septième famille des crustacés arthrocéphales de Duméril et ne renferme plus aujourd'hui que les espèces douées des caractères suivants : quatre antennes de grandeur inégale et dont le pédoncule offre trois articles; quatre pieds antérieurs semblables dans chacun des deux sexes et terminés par un seul doigt.

On remarque dans les crevettes des yeux sessiles, une queue redressée, terminée par trois paires d'appendices allongés, bifurqués et garnis de cils; le corps est de forme oblongue, un peu aplati et divisé en treize articulations. Ces crustacés sont très-communs dans les eaux douces courantes et dans la mer; on en trouve beaucoup sur les côtes de Saintonge et dans plusieurs autres pays. La chair des crevettes marines est douce et se mange bouillie avec le vinaigre. Quelques auteurs assurent qu'on trouve dans la Garonne une grande quantité de crevettes qui sont grises en sortant de l'eau et qui deviennent blanches quand on les expose à l'action du feu. Quoi qu'il en soit, la croûte de ces animaux est généralement noire et contracte par l'effet de la cuisson à peu près la même couleur que celle des écrevisses. Comme elles aussi, les crevettes changent de peau, s'il faut en croire de Geer. Elles sont créophages et vivent d'insectes, de végétaux, de poissons, de débris d'animaux, et M. Duméril nous apprend lui-même qu'il a mis à profit cet instinct carnassier pour préparer de beaux squelettes, en plongeant les cadavres de petits animaux dans les eaux où les crevettes existent en grande abondance. Nous citerons les trois espèces suivantes : la *crevette des ruisseaux* (*gammarus pulex*, Fabric.), nommée aussi *squille aquatique*. Elle est petite, tout au plus longue d'un demi-pouce; elle se repose ou nage toujours sur les flancs. Cette crevette se rencontre fréquemment dans les ruisseaux et les fontaines des environs de Paris. La *crevette marine* (*gammarus marinus*, Leach.) se trouve sur les côtes d'Angleterre. La *crevette locuste* (*gammarus locusta*, Leach.), rare en France, est commune sur les côtes d'Angleterre, où elle présente un caractère de phosphorescence assez prononcé. DUNAIME.

CREVIER (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), fils d'un ouvrier imprimeur, naquit à Paris en 1693 et mourut dans cette même ville en 1765, après avoir, pendant vingt ans, occupé avec talent la chaire de rhétorique au collége de Beauvais. Il continua l'*Histoire romaine* dont Rollin, son maître, avait publié les premiers volumes. Le travail de Crevier est mieux distribué, mais son style ne vaut pas celui de Rollin : il est plein de latinismes et sans aucune élégance. Une *Histoire des Empereurs* venait naturellement après l'histoire romaine : Crevier ne craignit pas de l'entreprendre, malgré les obstacles que devait présenter la combinaison de matériaux arides, insuffisants, et presque toujours contradictoires. Ce travail est loin d'être sans défauts; mais il ne faut pas être ingrat envers un écrivain qui, le premier, a popularisé l'étude d'une partie si importante et si difficile de l'histoire générale. Si ce livre est aujourd'hui bien au-dessous des progrès de la science, reconnaissons qu'il a eu longtemps le mérite de l'utilité et qu'il l'a même encore jusqu'à un certain point. Cet ouvrage parut de 1750 à 1756, en 6 vol. in-4°; il a 8 vol. in-8° dans la dernière édition (de 1824), laquelle fait suite à une édition des OEuvres de Rollin. Crevier a encore publié une *Histoire de l'Université de Paris* (1761, 7 vol. in-12) qui atteste des recherches estimables, mais qui n'a aucune importance littéraire. Les autres ouvravrages de cet auteur sont : une édition de Tite-Live; trois lettres sur le Pline du P. Hardouin; des *Observations* très-faibles et très-superficielles *sur l'esprit des Lois* de Montesquieu, que Crevier n'était pas de force à juger; des *Remarques sur le traité des Études* de Rollin; enfin une *Rhétorique française* (1765, 2 vol. in-12), qui est encore maintenant assez estimée. A. SAVAGNER.

CRI. *Voy*. VOIX.

CRI D'ARMES, CRI DE GUERRE, deux choses souvent confondues par les personnes qui s'occupent de l'histoire du moyen âge, et qu'il importe de distinguer. Le *cri d'armes*, assez improprement nommé, était plus exactement la *devise* d'une noble maison, peinte ou gravée sur

le blason de ses armes. Il appartenait exclusivement aux aînés; et, répété sur le champ de bataille par les vassaux d'un comte ou d'un duc, il servait soit comme signe de ralliement dans le désordre d'une mêlée, soit comme encouragement, soit encore pour appeler au secours du seigneur, engagé parmi les bataillons ennemis. Ainsi, dans la plaine de Bouvines, Galon de Montigny, qui portait la bannière de France à côté de Philippe-Auguste, près d'être accablé par le nombre, s'écriait à chaque instant : *Montjoie Saint-Denis!* Ainsi, le cri glorieux de *Notre-Dame-Guesclin !* était répété sur le champ de bataille de Cocherel, d'Auray, et de Montiel. On connaît assez le cri de guerre des Montmorenci : *Au premier baron chrétien !* et l'on sait qu'au-dessous des seize alérions d'azur de cette illustre famille, on lisait, pour cri d'armes ou devise : ΑΠΛΑΝΟΣ, *sans reproche*.

L'emploi du cri d'armes est d'une date comparativement récente, et l'on sait qu'il ne peut être antérieur à l'introduction des armoiries, et par conséquent à la seconde moitié du XIIe siècle. Au contraire, le cri de guerre a été employé de tout temps : Tacite appelle celui des Germains *barditus;* César en avait remarqué l'usage chez les Gaulois, et Tite-Live observe qu'il avait chez ces peuples le double objet de les encourager au combat et d'effrayer les ennemis. L'Ancien Testament offre plusieurs exemples du cri de guerre, par exemple, celui de Gédéon dans le livre des Juges. Enfin, les tribus sauvages de l'Amérique du Nord l'ont souvent employé dans leurs luttes opiniâtres contre les Européens.

Le cri de guerre chez les anciens était, tantôt une clameur confuse, tantôt une courte phrase ou un mot expressif, quelquefois le nom même du chef. Au temps de croisades on criait : *Diex li volt!* Il y avait des cris de peuples et de provinces; celui des Anglais était : *Saint George !* celui des Castillans : *Saint Jacques!* celui des Bretons : *Saint Yves!* etc., etc. Chaque bannière avait son cri particulier, et nul n'en pouvait avoir sans porter bannière; mais, dans une bataille, on adoptait celui du seigneur le plus qualifié ou du lieutenant le plus habile, comme on fit à Cocherel, au rapport de Froissart.

L'usage des cris de guerre a cessé, en même temps que celui des bannières, à l'époque où Charles VII établit les compagnies d'ordonnance. Le cri d'armes, au contraire, s'est conservé dans les armoiries, et la vanité humaine lui promet encore une assez longue existence. C. N. ALLOU.

CRIBLIER (*Technologie*), nom appliqué à l'ouvrier qui fait les machines destinées à nettoyer les grains en donnant la facilité de les séparer des différentes ordures avec lesquelles ils se trouvent naturellement mêlés lorsqu'on les récolte. Ces machines, appelées *cribles*, se composent de deux parties distinctes : d'un cercle en bois, de 4 pouces de large, appelé *cerche*, et sur lequel est tendue une peau de porc, de cheval, d'âne ou de mouton préparée. Le criblier coupe ces peaux en carré et trace sur ce carré le plus grand cercle possible; quand il a découpé, d'après ce premier trait il trace un deuxième cercle à un pouce du bord, et dans cette zone il perce des trous qui servent à attacher la peau sur le cerche. D'autres cercles concentriques sont tracés sur la peau, et, avec des emporte-pièce, le criblier perce les peaux sur un gros billot de bois bien dur et bien uni. La différence entre ces cercles, la forme et le nombre de ces trous, tout cela est subordonné à l'usage auquel le crible est destiné. Quand la peau est percée convenablement, elle est tendue sur le cerche, le plus possible, au moyen de trous faits sur la circonférence du cerche et de ceux qu'on a ménagés sur la première circonférence de la peau. Des lanières passées dans ces trous servent à augmenter plus ou moins la tension de la peau. Il arrive quelquefois que, dans cette opération, la peau se déchire : on ne la rejette pas pour cela. On met à l'endroit déchiré une pièce qu'on superpose sur la déchirure; on rajuste les trous percés et on coud ensemble les deux pièces. On fabrique de petits cribles qu'on tient des deux mains et qui servent à une infinité d'usages chez les droguistes, les pharmaciens, etc.; et des grands cribles qu'on emploie dans les exploitations agricoles en les suspendant au plancher par trois cordes attachées au cerche. On conçoit qu'en leur imprimant un mouvement les parties dont on veut les débarrasser tombent par les trous et que les grains se nettoient. DE MOLÉON.

CRIC (*Art militaire*), nom indien d'une espèce d'arme à manche, dont la lame est plate, large de trois doigts, longue comme une petite baïonnette, et ordinairement empoisonnée jusqu'au milieu, à partir de la pointe. Il y a des crics à tranchant flamboyant ou ondulé et dont le talon se hérisse en crochets. Il y a tels de ces poignards dont le manche se termine en pointes d'échelle, afin que le pouce appuie entre elles pendant que la main porte le coup.—On a rangé le cric au nombre des armes déloyales; quelques écrivains l'ont confondu avec le *candgiar*. Il est, quant à la forme, l'arme la plus terrible après le stylet en fourchette, dont se servaient des Romains modernes.—L'usage du cric est ré-

pandu dans la presqu'-île du Gange, à Pégu, dans les îles de Java et de Sumatra, et le long des côtes de la Chine. Quand des pèlerins indiens ou mahométans, ivres d'opium et de fanatisme, revenaient de la Mecque ou des pagodes, ces énergumènes s'excitaient quelquefois l'un l'autre à immoler à coups de cric les incirconcis qu'ils rencontraient. Il y avait encore des exemples de cette frénésie dans le siècle dernier ; mais elle s'est tempérée depuis que les Anglais, maîtres de l'Indoustan, passent par les armes les pèlerins armés de crics. G.al Bardin.

CRIC. (*Mécanique.*) C'est le nom donné à une machine fort simple, employée dans un grand nombre de circonstances comme moteur. Il y en a de plusieurs espèces : le cric simple est formé d'une *chappe*, ou forte boite construite en chêne, très-solide, renforcée par des frettes en fer, dans laquelle se meut une barre dentée ou *crémaillère*. Au-dessus de cette chappe est un trou par lequel la tête du cric peut sortir lorsqu'on fait tourner un pignon qui engrène avec les dents de la barre ou crémaillère. On s'en sert pour élever un poids, et, à cet effet, il suffit de prendre pour point d'appui le sol, ou un autre corps résistant, de se servir d'une manivelle qui met en mouvement le pignon, lequel, en soulevant la crémaillère, soulève aussi la pièce qui repose sur sa tête ou sur une empaumure appliquée à cet endroit. Lorsqu'on veut calculer la puissance de ce moteur, il suffit de savoir que, dans ce premier cas, la puissance est à la résistance comme le rayon du pignon est à celui de la manivelle. On a grand soin de mettre à ces machines un *cliquet* qui, entrant dans une des dents du pignon, l'empêche de tourner lorsque, la machine ayant produit son effet, le poids agirait pour redescendre. Ainsi, lorsque les hommes qui agissent veulent se reposer, il leur suffit de mettre le cliquet, et le poids reste suspendu. On augmente la puissance du cric en augmentant le nombre des roues dentées armées de pignons : c'est alors un *cric composé*.

Le *cric à vis* s'emploie pour serrer fortement les chaînes en fer dont on entoure les gros ballots de marchandises, les malles et paquets qu'on transporte sur les voitures de rouliers et autres. Ce petit appareil a une grande puissance et est très-utile.

Le *cric à noix* sert au même usage que le précédent. Il est armé de deux crochets qu'on engage dans des anneaux de la chaîne vers ses bouts, et qui servent à tendre cette chaîne pour serrer les paquets. Ces divers instruments de mécanique sont considérés comme très-simples, très-peu coûteux, et remplissent parfaitement leur but. V. de Moléon.

CRICHTON (James) est certainement de tous les hommes renommés par leur précocité, le plus étonnant. Né en 1551, dans le comté de Perth, en Écosse, il fut élevé à l'université de Saint-Andrews, et obtint déjà, à l'âge de 14 ans, la dignité magistrale. Il visita peu de temps après le continent, où il se fit remarquer par son talent extraordinaire, qui lui mérita le surnom de *l'admirable Crichton*. Cependant plusieurs faits racontés par les biographes reposent sur des témoignages très-équivoques, et la fameuse dissertation, si victorieusement soutenue à Paris devant 3,000 auditeurs, dont parle Pasquier dans ses *Recherches de la France*, se rapporte à un jeune homme dont on ne cite pas le nom, mais qui vivait dans le xve siècle. Arrivé à Rome, Crichton fit publiquement connaître, par une annonce latine, qu'il était prêt à faire des réponses improvisées à toutes les questions qu'on lui adresserait. Crichton excita l'admiration des Vénitiens par une pièce de vers latins qu'il composa en l'honneur de leur ville. Il y fit la connaissance d'Alde Manuce le jeune, qui lui dédia un ouvrage, en tête duquel il est dit que Crichton possédait une étonnante quantité de connaissances, qu'il savait dix langues, que son éloquence avait excité l'admiration du doge et du sénat, et qu'il était d'ailleurs très-habile dans tous les exercices corporels. Dans une thèse solennelle qu'il soutint à Padoue, il disputa, pendant six heures, avec les plus savants professeurs de l'académie, attaqua avec talent la philosophie d'Aristote, et termina sa glorieuse lutte par une ingénieuse improvisation où il faisait l'éloge de l'ignorance. De là il se rendit, en 1580, à Mantoue, où il fut nommé gouverneur du jeune Vincenzo de Gonzaga, un des fils du duc de ce nom. Pour récréer son protecteur, il composa une comédie dans laquelle il tournait en ridicule les faiblesses de toutes les conditions, et il joua lui-même dans cette pièce 15 rôles différents. En 1583, pendant les réjouissances du carnaval, se voyant assailli par une troupe de masques, il les désarma après une courte lutte. Quel fut son étonnement quand, parmi ces agresseurs vaincus, il reconnut son propre élève ! Il lui remit obséquieusement, et avec une profonde salutation, l'épée qu'il venait de lui arracher. Mais, humilié de cette conduite généreuse, plus encore que de sa défaite, le jeune seigneur ne put se retenir : il plongea au travers du corps de son maître l'arme que celui-ci lui avait rendue. On possède encore de Crichton quatre petits poëmes

latius, peu remarquables par le mérite de leur composition, et qui sont d'ailleurs pleins de fautes de langue et de prosodie. CONV. LEX.

CRICOSTOMES. Ce mot, emprunté à Klein, et qui se trouve également dans la table alphabétique des mots employés en histoire naturelle, donnée par d'Argenville à la fin de la Zoomorphose, a été admis par Blainville pour une famille de mollusques qu'il propose de former avec tous les genres qui ont l'ouverture arrondie, le péristome continu, et qui offrent constamment un opercule; ainsi les paludines, les valvées, les cyclostomes, les scalaires, les dauphinules, les turbos, etc., en feraient partie. Cette famille, composée de coquilles qui renferment des animaux différents, ne peut être convenable que dans une méthode basée seulement sur les formes, abstraction faite de tout autre caractère. DR..Z.

CRIÉES. *Voy.* ENCHÈRES.

CRILLON (MAISON DE). Crillon, en latin *Credulio* ou *Crillonium*, est une paroisse du ci-devant comté Venaissin, aujourd'hui département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras. On y comptait 150 feux. Elle est située sur une hauteur, dans une contrée agréable et assez fertile, 2 lieues au nord-est de Carpentras et 6 au nord-est d'Avignon. Son église, sous le titre de Saint-Romain, et unie à Saint-Jean de Vassols, était un prieuré monacal dépendant de l'hospitalier du Saint-Esprit. Ce lieu subsistait encore en 1408, puisque le capitaine Taylulo s'en était saisi le 12 août de cette année. Dans les siècles de la féodalité, la terre et seigneurie de Crillon était un fief avec haute, moyenne et basse justice. L'ancienne famille d'Astouaud le possédait dès le XIIIe siècle. C'est d'elle que l'acheta Louis de Berton des Balbes, deuxième du nom, coseigneur de Sambuis, de Rovillasc et du Pavézan, en Piémont, diocèse de Turin, dont le père, Giles de Berton des Balbes, était venu s'établir à Avignon en 1456. On sait que la famille de Balbes était originaire de Quiers, chef-lieu d'une république à trois lieues de Turin. Gilles de Berton était beau-frère de François d'Astouaud, qui céda la terre de Crillon à son fils.

La généalogie de la maison de Crillon a été souvent imprimée. On la trouve dans tous les nobiliaires, spécialement dans celui du comté Venaissin, et en dernier lieu dans la *Vie du brave Crillon* [1] imprimée chez Firmin Didot, in-8° et in-12, en 1826. Nous renvoyons à cet ouvrage pour ces détails qui ne sont pas sans intérêt : nous parlerons ici du brave Crillon, de l'ami de Henri IV, qui a donné tant de célébrité à ce nom.

LOUIS DE BERTON DES BALBES, petit-fils de l'acquéreur de la terre de Crillon, naquit à Murs en Provence, chez son oncle François d'Astouaud ; et comme il avait cinq frères aînés, il fut reçu chevalier de Malte en naissant. On lui donna le nom de la terre de Crillon, qu'il rendit tellement illustre que depuis lors les aînés de cette branche des Balbes se sont fait honneur de le porter.

La noblesse française, élevée dans le tumulte des gueres civiles, était alors plongée dans une épaisse ignorance ; l'art de dompter un cheval et de manier une épée suffisait pour former un cavalier accompli ; la science, devenue le partage de la roture, était regardée comme incompatible avec le courage guerrier. Le père de Crillon s'éleva au-dessus de ce préjugé, et, convaincu que la science est la parure des mœurs, il inspira à ses enfants le goût du savoir et des belles-lettres. Le chevalier fit ses études au collége d'Avignon, où, supérieur à ses condisciples par l'avantage de sa naissance, il voulut encore les surpasser en doctrine ; il y puisa, surtout pour l'histoire, un goût qui ne s'affaiblit jamais. Quand il lisait la description d'un siége ou d'un combat, son imagination embrasée le transportait au milieu de la mêlée et des assauts : la lecture de Quinte-Curce et de Plutarque a fait plus d'un grand capitaine.

Le duc de Guise (François de Lorraine) était alors l'idole et le modèle des guerriers : dès que le chevalier de Crillon fut en âge d'endosser la cuirasse, il sollicita l'honneur de servir sous ses ordres ; il ne pouvait prendre les leçons d'un meilleur maître, et le prince ne pouvait former un plus noble disciple. Les moments vides que lui laissait son loisir étaient remplis par la lecture des auteurs qui avaient enseigné l'art de la guerre, et, dans la vie des camps, il interrogeait sans cesse tous ceux qui s'étaient distingués par quelque action d'éclat. Quiconque avait acquis la réputation d'être brave était bientôt son ami : il ne l'appelait que son maître ; ce fut par cet empressement qu'à l'âge de 16 ans il était déjà guerrier instruit.

Ce fut en 1558, au siége de Calais, qu'il fit son apprentissage de guerre en qualité d'aide de camp du duc de Guise : dès qu'il fut sous la tente, il se crut invulnérable. L'attaque du Risban, d'où dépendait le succès du siége, lui fournit l'occasion de faire l'essai de son courage;

[1] *Vie de Louis des Balbes de Berton de Crillon, surnommé le brave Crillon.* L'ouvrage primitif est de l'abbé de Crillon, mais M. le marquis Fortia d'Urban, auteur du présent article, y a ajouté des notes qui remplissent plus de deux volumes sur les trois dont se compose cette édition. S.

il y donna des témoignages de ce mépris des dangers, qui dans la suite lui mérita le surnom de *brave*. Il monte le premier sur la brèche, et, seul contre tous, comme un autre Coclès, il attend ses compagnons avec une contenance audacieuse. L'officier qui commande dans le fort, ne voyant en lui qu'un jeune téméraire, s'avance pour le désarmer : Crillon le prévient, il s'élance sur lui et le jette dans le fossé. Son courage, devenu plus bouillant par ce premier succès, lui cache la grandeur du péril : il s'avance contre les Anglais, dont il soutient les efforts jusqu'au moment où il est joint par ses compagnons. Les assiégés, privés de leur chef resté au fond du fossé, tombent dans le découragement et sont forcés de se rendre prisonniers de guerre. La prise du fort décida de la destinée de Calais, qui, après huit jours de siége, rentra sous l'obéissance de ses premiers maîtres.

Tout le camp retentit des éloges du jeune Crillon. Le duc de Guise, juge et témoin de sa valeur, le crut dès ce moment capable d'exécuter les entreprises les plus périlleuses ; il en fit, quelques jours après, l'expérience au siége de Guines, qui fut emporté d'assaut. Le chevalier s'élança le premier sur la brèche ; capitaine et soldat tour à tour, il montra autant d'intelligence que d'intrépidité. Le duc de Guise, chargé de lauriers, retourna dans la capitale, où il fut reçu avec les honneurs que méritait une campagne aussi brillante. Ce prince, assez riche de sa propre gloire, aimait à la partager avec les compagnons de ses périls : il se fit un devoir de présenter Crillon au roi Henri II comme un des principaux instruments de ses succès. « Ce jeune « gentilhomme, dit-il, n'a d'autre fortune que « son nom et son épée ; mais j'ose assurer qu'un « jour il sera redoutable aux ennemis de Votre « Majesté. »

Cette recommandation ne fut point stérile : les services de Crillon furent payés par le don de l'archevêché d'Arles, des évêchés de Fréjus, de Toulon, de Senez, de Saint-Papoul, et de l'abbaye de l'Ile-Barbe : c'était mettre dans une même main le glaive et l'encensoir. L'histoire nous apprend que ces dons étaient faits alors aux laïques : ceux-ci faisaient exercer les fonctions par des ecclésiastiques à eux, connus dans ce temps-là sous le nom de *custodi nos*. On voit dans les Mémoires de Sully que les protestants eux-mêmes obtenaient ces sortes de faveurs.

Après des exploits trop multipliés pour qu'il soit possible de les retracer ici, et qu'on aura souvent l'occasion de rappeler (*voy.* Henri IV, etc.), Crillon mourut le 2 décembre 1615, sans avoir été marié ; mais son frère Thomas-Berton, chevalier de l'ordre du roi, continua la postérité et posséda le majorat de la maison de Balbes, après la mort de ses trois frères aînés qui l'avaient possédé avant lui. Il épousa Marguerite de Guilhem, dont la maison est reconnue pour une branche des Clermont-Lodève.

Ce fut en faveur de François-Félix des Balbes Berton, descendant de ce mariage à la quatrième génération, que la seigneurie de Crillon fut érigée en duché par une bulle du pape Benoît XIII, du 27 décembre 1725.

Louis, second duc de Crillon, se distingua par ses talents militaires, et les Mémoires qu'il a laissés (Paris, 1791, un vol. in-8° de 400 pages) renferment une foule de détails précieux pour ceux qui veulent bien connaître l'art de la guerre. Ils liront avec intérêt ce qu'a écrit de lui-même le vainqueur de Mahon, qui, entré au service d'Espagne en 1762, mourut à Madrid en 1796, après avoir été nommé duc de Mahon en souvenir de la prise de Minorque, grand d'Espagne de la 1re classe, capitaine général des royaumes de Valence et de Murcie, et chevalier de la Toison d'or. Son fils aîné mourut sans postérité au mois de mai 1806.

Son second fils, François-Félix-Dorothée de Balbes-Berton, duc de Crillon, pair de France, lieutenant général des armées du roi, a fait ériger en duché, sous son nom, la terre de Boufflers, en Picardie, sur la rive gauche de la rivière de Terrain, à 2 lieues et 2 tiers ouest nord-ouest de Beauvais, et 14 lieues au nord-nord-ouest de Paris. Il existe ainsi un double titre de duc de Crillon qu'il a possédé et qu'il a transmis à son fils aîné. Il est mort le 27 janvier 1820, laissant deux fils.

Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigue des Balbes-Berton duc de Crillon, pair de France et maréchal de camp, né en 1782, est l'aîné. Il entra au service du roi Louis XVIII, en 1814 dans la compagnie des mousquetaires gris, en qualité de sous-lieutenant, avec grade d'officier supérieur. Il accompagna ainsi Louis XVIII et les princes, avec toute la maison du roi, en 1815, jusqu'à la frontière de la Belgique. Le licenciement de la compagnie, ainsi que du reste de la maison du roi, ayant eu lieu à Béthune, il rentra dans ses foyers, où il demeura pendant tout l'intervalle des cent-jours. Lors de la seconde rentrée du roi Louis XVIII en France, le jeune Crillon s'empressa de le rejoindre à Saint-Denis, où se reforma précipitamment la compagnie des mousquetaires gris qui servit d'escorte au roi

jusqu'au palais des Tuileries. Peu après, les quatre compagnies rouges de la maison du roi furent de nouveau licenciées. Le marquis de Crillon obtint alors le commandement de la légion des Basses-Alpes, corps qui, sous la dénomination de 2ᵉ régiment d'infanterie légère, fit en 1823 la campagne d'Espagne sous ses ordres. Il fit partie de l'avant-garde de l'armée, commandée par le maréchal duc de Reggio, et entra le premier à Madrid, d'où il repartit bientôt après pour faire partie du corps d'expédition d'Andalousie, sous les ordres du lieutenant général Bordesoulle.

M. de Crillon rentra en France avec le grade de maréchal de camp, et décoré de la croix de Saint-Louis et de la plaque de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne; en 1827, au camp de manœuvres de Saint-Omer, il reçut des mains du roi la croix de commandeur de la Légion d'honneur,

Dès 1820 il avait succédé à son père dans la dignité de pair de France et au titre de duc. Il s'est signalé dans la chambre par sa modération et par son respect pour la charte constitutionnelle. En 1831, il se déclara ouvertement pour le maintien de l'hérédité de la pairie. Il prit part à la discussion de la nouvelle loi électorale en 1831, à celle de la proposition du président Boyer sur les effets de la séparation de corps, en 1834. Nommé membre de diverses commissions, il eut occasion de faire à la chambre plusieurs rapports.

Ancien membre du conseil général de l'Oise, il fut élu de nouveau pour les mêmes fonctions, en 1833, par le collége électoral de son canton.

Il a épousé en 1806 Victurienne-Françoise Zoé de Rochechouart de Mortemart, fille de Bonaventure de Rochechouart, marquis de Montemart, pair de France et lieutenant général des armées du roi. Il a de ce mariage cinq filles, dont les trois aînées sont mariées à MM. le comte de Grammont, le comte de Chanaleilles, et le comte Pozzo dit Borgo.

Son frère, Louis-Marie-Félix Prosper de Berton des Balbes, marquis de Crillon, né à Paris en 1784, fut désigné par l'empereur Napoléon, au mois de mars 1809, pour servir comme sous-lieutenant au 2ᵉ régiment de chasseurs à cheval, et envoyé ensuite par son régiment à l'école d'instruction des troupes à cheval établie alors à Versailles.

Nommé lieutenant au 7ᵉ de chasseurs à cheval, il fit la campagne de Russie, mais ne put l'achever, parce qu'il fut blessé d'un coup de biscaïen à Polotsk, sur la Duna. Élevé au grade de capitaine d'état-major en février 1813, il fit la campagne de Saxe en 1813 et fut nommé cette année chevalier de la Légion d'honneur sur le terrain, par l'empereur Napoléon. Il fit ensuite la campagne de France en 1814. A la restauration, M. le marquis de Crillon entra comme sous-lieutenant, avec rang de colonel, dans les chevau-légers de la garde du roi, fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel du 15ᵉ de chasseurs (1816), officier de la Légion d'honneur (1821), maréchal de camp (1825), et commandeur de la Légion d'honneur (1829). Il a épousé en 1810 Caroline-Louise d'Herbouville, fille de Charles-Loseph Fortuné, marquis d'Herbouville, pair de France, lieutenant général des armées du roi, et a succédé en 1830 à la pairie de son beau-père. Il a deux filles non mariées.

Le duc de Crillon-Mahon, mort en 1796, et aïeul des deux frères dont il vient d'être fait mention, avait épousé trois femmes : c'est de la première qu'il avait eu les deux fils dont on a parlé plus haut. Il eut de la troisième Louis-Antoine-François-de-Paule de Crillon, duc de Mahon, grand d'Espagne de 1ʳᵉ classe, né en 1775. Pendant que ses deux aînés continuaient dans les armées françaises les traditions du *brave des braves*, celui-ci entrait au service espagnol, en qualité de cadet, dans le régiment des gardes wallonnes, infanterie (1784). A 18 ans il était colonel. Ce rapide avancement, au milieu de la paix, nous surprend aujourd'hui, mais semblait alors légitimé en quelque sorte par le nom de Crillon. Il fut employé à l'armée de Catalogne; il reçut une seconde blessure, et quelque temps après (17 novembre 1794) fut fait prisonnier avec son régiment par les Français. On le prit pour un émigré, méprise qui exposait ses jours; mais au nom de Crillon un officier supérieur de l'armée républicaine lui fit rendre son épée et lui donna son propre manteau. Le général en chef Augereau invita son captif à choisir le lieu de sa résidence : il désigna Montpellier.

Quelques mois après il était libre; le comité de salut public, en considération du nom de Crillon, sortit pour la première fois peut-être de ses habitudes de rigueur et d'inflexibilité : une lettre officielle émanée de ce terrible comité annonça au duc de Crillon-Mahon père qu'il était permis à son fils, le *citoyen duc de Mahon*, de rentrer en Espagne, sans aucune condition, sa loyauté suffisant au gouvernement français; c'était montrer le désir de la paix, et Charles IV ne s'y refusa point. Elle fut signée à Bâle le 22 juillet 1795, entre la France et l'Espagne.

Promu au grade de maréchal de camp en 1796,

et condamné à l'inaction par la fin des hostilités, M. de Crillon, devenu libre de combattre pour sa patrie, demanda et obtint du roi Charles IV la permission de servir comme volontaire dans l'armée du général Moreau. La paix de Campo-Formio, signée le 17 octobre 1797, empêcha l'exécution de ce projet, dans lequel il avait pour compagnons le marquis del Socorro et le célèbre la Romana.

En 1801, le commandement d'une division de l'armée espagnole lui fut décerné, et en 1805 il fut chargé du gouvernement de Tortose.

En 1807, M. de Crillon-Mahon se trouvait, à 52 ans, capitaine général des provinces de Guipuzcoa, Alava et Biscaye. La position des provinces Vascongadas, placées sous son commandement politique et militaire, leur proximité de la France, la route de Bayonne à Madrid, qui traverse les terres d'Alava, devaient nécessairement appeler sur ces contrées l'attention des lieutenants de Napoléon. Si le capitaine général espagnol avait pénétré le but de l'expédition, eux aussi démêlaient la cause des refus qu'il opposait à leurs exigences. La place d'armes de Saint-Sébastien était surtout l'objet des demandes des Français; ils ne voulaient pas s'aventurer dans l'intérieur de l'Espagne en laissant derrière eux cette ville. Le grand-duc de Berg, Joachim Murat, écrivit au duc de Mahon-Crillon pour réclamer la reddition de Saint-Sébastien, ou du moins la faculté d'y introduire un détachement de troupes françaises, infanterie et cavalerie.

La lettre de Murat, datée de Bayonne 4 mars 1808, est rédigée avec beaucoup d'adresse. Le grand-duc de Berg y manifeste son étonnement des refus du duc de Mahon-Crillon, lorsque les cours de France et d'Espagne en sont aux meilleurs termes; il fait valoir la nécessité de cantonner ses troupes dans des positions fortifiées pour les mettre en garde contre des mouvements populaires; il cite comme un fait accompli et un exemple décisif l'occupation, par les Français, de Pampelune, de Barcelone, de la ligne du Douro, du Portugal; il lui retrace toute la responsabilité dont se charge le gouvernement, et qui peut devenir une cause de rupture; enfin, pour dernier moyen de séduction, il exprime « tout le bonheur qu'il aurait à con« naître personnellement un descendant du « brave Crillon. »

Voici la réponse de M. le duc de Mahon :

« Votre Altesse Impériale a droit d'être éton« née de ce que je n'ai pas reçu d'instructions « de ma cour, puisque des courriers lui avaient « été expédiés avant mon départ de Madrid; cela « est pourtant ainsi. Que V. A. I. me permette « de lui faire observer que l'occupation, par les « troupes françaises, de Pampelune, de Barce« lone, de la ligne du Douro, du Portugal, ne « me concerne nullement; ce qui me regarde, « c'est de conserver la place qui m'est confiée; « et je manquerais à mon devoir en y recevant, « sans l'ordre de mon gouvernement, des trou« pes même amies et alliées. J'ai la certitude que « V. A. I. approuvera les justes motifs de mon « refus, et puisqu'elle veut bien m'exprimer le « désir de connaître un descendant de Crillon, « elle ne trouvera pas mauvais que je me con« duise comme il l'eût fait en pareille circon« stance. »

Mais que pouvait la prudente loyauté d'un homme de cœur dans un royaume qui s'abandonnait lui-même! L'ordre de livrer Saint-Sébastien aux troupes du grand-duc de Berg arriva bientôt de Madrid.

L'avénement de Ferdinand VII au trône, l'abdication du vieux roi, la chute du prince de la Paix, tout cela précipitait le triste dénoûment préparé par Napoléon. M. de Crillon le vit avec douleur, et afin de sauver la monarchie espagnole, quand il en était temps encore, il courut à Vittoria où venait d'arriver le malheureux Ferdinand. M. de Mahon vit d'abord le duc de l'Infantado, et ses craintes trouvèrent un écho dans le cœur de ce véritable Espagnol; il n'en fut pas de même du ministre d'État Cévallos, qui repoussa toutes les prophéties sur le sort à venir du roi comme autant de chimères. Alors le duc de Mahon exprima ses inquiétudes dans une note qu'il remit au chanoine Escoïquitz pour la faire parvenir sous les yeux du roi. Le plus pur attachement perce à chaque ligne de cette note, qui justifie ces belles paroles du général : « Le dé« vouement d'un petit-neveu du brave Crillon ne « manqua point à un petit-fils de Henri IV dans le « malheur. » En suivant les conseils du duc de Mahon, Ferdinand était sauvé. Mais telle était l'aveugle fatalité qui pesait sur les conseillers du roi qu'ils renoncèrent au seul espoir de salut qui lui restât.

Deux jours après l'arrivée de Ferdinand VII à Bayonne, qui eut lieu le 20 avril 1808, le duc de Mahon y vint; le roi le reçut en audience particulière et lui ordonna de rester dans son commandement de Guipuzcoa. Le duc obéit, et sur l'ordre exprès de Ferdinand, d'après les injonctions du ministre de la guerre, du conseil suprême de Castille, de toutes les autorités supérieures, il prêta serment au roi Joseph. Cet acte d'obéissance, devait en 1814, appeler sur sa tête

une cédule de proscription. Telle fut la récompense de ses loyaux services. Sous le règne de Joseph, imposé à son pays, le patriotisme du duc de Mahon ne se démentit pas un instant. Nommé lieutenant général des armées espagnoles, tour à tour chargé de la vice-royauté de Navarre, du commandement de Tolède, du gouvernement de la Cuença, il remporta dans ce dernier poste un brillant avantage sur les Anglais, à la tête de son corps d'armée composé d'Espagnols et de Français.

En 1814 le duc de Mahon se réfugia à Toulouse avec toute sa famille; il vint ensuite à Avignon, et le gouvernement français, sur les instances même du cabinet de Madrid, le reconnut (1825) en qualité de lieutenant général honoraire au service de France.

Le duc de Crillon-Mahon mourut le 5 janv. 1832, laissant de son premier mariage un fils et une fille, et une fille de son second. F. D'URBAN.

CRIME. On appelle ainsi une faute énorme qui renferme la violation d'une loi naturelle ou positive en matière grave, et qui, commise librement, implique un grand degré de perversité. Il est difficile de préciser la limite au delà de laquelle commence le crime : aussi attache-t-on à ce mot une signification plus ou moins étendue; certaines personnes d'une morale relâchée ne voient des crimes que dans les plus infâmes horreurs, dans les monstruosités les plus inouïes.

En droit français, la loi qualifie *crime* toute atteinte à la vie, à la propriété des citoyens et aux graves intérêts de l'État; une violation des lois tellement grave qu'elle entraîne la peine de mort réelle ou civile, celle des travaux forcés à temps ou à perpétuité, enfin celles de la déportation, de la reclusion, du carcan ou de la dégradation civique. Les autres violations des lois qui ne donnent lieu qu'à des peines correctionnelles s'appellent simplement *délits*, et les infractions aux lois de police locale ou municipale des villes et des communes se nomment *contraventions*. Il y avait autrefois des crimes auxquels les rois de France juraient de ne jamais faire grâce : c'étaient, entre autres, le parricide, le duel, l'assassinat, l'empoisonnement et le rapt commis avec violence. Le crime d'adultère joint à la promesse d'épouser la personne avec laquelle il est commis, et l'homicide lorsque l'un des complices ou tous les deux ont attenté à la vie de l'époux ou de l'épouse auxquels ils sont unis, constituent, dans le droit canonique, un empêchement au mariage entre les deux coupables. NÉGRIER.

CRIMÉE. *Voy.* TAURIDE.

CRIMINALISTE et CRIMINEL. *Voy.* DROIT CRIMINEL.

CRIN. (*Technologie.*) Filament d'une composition chimique fort analogue à celle de la corne et des ongles, qui vient au col et à la queue des chevaux, des bœufs et d'autres animaux. Les crins, comme tous les poils, ont une bulbe radicale, à l'aide de laquelle ils pompent les sucs nécessaires à leur accroissement. Le commerce de Paris tire beaucoup de crins de la Russie, de l'Amérique et de certaines parties de la France. Les meilleurs, entre ces derniers, sont ceux des provenances de Picardie, du Soissonnais et de la Champagne; on fait peu de cas des crins de la Lorraine et de la Bretagne. — Les crins sont de diverses couleurs; leur forme est un cône excessivement allongé qui croît par sa base. La structure intérieure du brin est un assemblage de filaments faciles à séparer, réunis dans une seule gaîne, qui paraît cannelée. Au centre du brin se trouvent un ou deux canaux qui contiennent une sorte de moelle. Le crin a beaucoup d'élasticité, et jouit d'une force assez grande; ceux qui proviennent de la queue du cheval principalement supportent un poids assez lourd, et s'allongent d'environ un douzième avant de rompre. Le crin sert à fabriquer des tamis ou cribles, des pinceaux, une étoffe d'une grande durée. Les tapissiers, matelassiers, carrossiers, en font une consommation considérable. — Le crin dit *de France*, à échantillon frisé, est un mélange de déchets des crins de queue, des crinières entières de cheval, des queues de bœuf. Ce crin est beaucoup plus court et plus faible que celui *pure queue*. On ne s'en sert que pour sommiers de lit et garnitures de meubles et voitures. Il nous vient beaucoup de cette sorte inférieure de Buenos-Ayres. Le crin de Russie est en général encore moins estimé. Ses brins sont fins, mous, et exhalent une odeur fort désagréable. On nous apporte encore des peignures de Russie; c'est la sorte la plus inférieure. — Les bons crins sont ceux de la queue du cheval. Ceux-ci sont carrés; on les vend en mèches séparées. Ils sont réservés à la fabrication des tissus, et pour les archets d'instruments à cordes. — Il y a aussi des crins blancs, choisis exprès, et qui sont recherchés pour les tissus de couleur vive. — Le *crin crépi* est celui qui a été filé en corde, puis bouilli pour le faire friser. — Un habile industriel français (feu Bardel) a fait voir quel parti on pouvait tirer du crin dans la fabrication des tissus. Il y a appliqué des procédés parfaits de teinture. Aujourd'hui on a introduit dans le tissage du crin

ce qu'on avait prétendu impossible, c'est-à-dire les grands dessins damassés, les bouquets, etc., etc.

Des métiers à fabriquer l'étoffe de crin.— Ces métiers ne diffèrent que par la *tempe* et la *navette* des métiers ordinaires que l'on emploie pour les étoffes en soie ou en coton. *Composition de l'étoffe.* La chaîne est en fort fil de chanvre ou de lin, teint en noir, qui se tire de Lille et de Bailleul. La trame est en crin. L'ouvrier passe la navette d'une main entre les fils de la trame lorsque le pas est ouvert; un enfant est placé sur l'un des côtés du métier, et présente un brin de crin à l'ouvrier près de la lisière qui est de son côté; l'ouvrier saisit ce brin avec le crochet de la navette, et en le tirant dans le sens de la largeur, il le fait passer dans l'étoffe. Le crin est placé en paquet, du côté du métier où se tient l'enfant, dans une boîte dans laquelle il y a de l'eau pour le tenir humide; c'est ce qui donne au crin la souplesse nécessaire pour qu'il soit bien frappé dans le tissu. — L'étoffe étant fabriquée, on lui donne le lustre par le moyen d'un laminoir ou cylindre composé d'un rouleau de papier, et d'un autre rouleau en fer creux dans lequel on a introduit des boulons de fer chauffé. L'étoffe passe entre les deux rouleaux, soumis à une forte pression. PELOUZE père.

CRINIÈRE, assemblage de crins ou de longs poils qui couvrent seulement la partie supérieure du cou, et flottent sur les côtés, comme chez les chevaux, où cet ornement traîne quelquefois à terre, comme dans la race arabe, ou qui entoure la tête entière et se prolongeant sur le cou et une partie des épaules, comme chez le lion. Dans les chevaux elle est commune aux deux sexes; dans le lion elle est seulement l'apanage du mâle. X.

CRIQUE. (*Marine.*) C'est en général une anse, une baie de peu d'étendue, ou un petit port naturel, qui sert de retraite à des barques de pêcheurs ou à des petits bâtiments qui font le cabotage. Les capitaines ou les patrons de ces bâtiments, qui naviguent terre à terre, doivent bien connaître les *criques* dans lesquelles ils peuvent s'abriter avant le mauvais temps, qu'ils ont l'habitude de prévoir assez bien d'avance. Les pilotes doivent aussi connaître les criques qui peuvent quelquefois servir de refuge aux grands bâtiments pendant la tempête. Il est même arrivé à des vaisseaux de guerre d'entrer à toutes voiles dans une crique à fond vaseux, et de s'y échouer pour éviter la poursuite d'un ennemi de force supérieure; après que le danger était passé, le capitaine faisait débarquer l'armement de son vaisseau pour le remettre à flot et reprendre la mer. Lorsque le prince Jérôme Napoléon était capitaine de vaisseau, il a fait usage de cette manœuvre extraordinaire pour sauver son bâtiment poursuivi par des vaisseaux anglais. DUB...

CRISE. (*Médecine.*) Les anciens donnaient le nom de crise (κρίσις, séparation, triage, sentence, issue) à tout changement notable survenu dans le cours d'une maladie. Hippocrate fut le créateur de la doctrine des crises, conservée longtemps, et qui compte aujourd'hui moins de partisans qu'elle n'en devrait avoir. Observateur exact et praticien prudent, Hippocrate avait remarqué que les phénomènes organiques, en maladie comme en santé, se succédaient sans secousse et sans intervalle, et que l'apparition de certains d'entre eux annonçait d'une manière à peu près sûre que certains autres allaient suivre, pourvu qu'on laissât la nature achever son œuvre et qu'on ne vînt point l'entraver par une maladroite assistance. Ainsi, par exemple, il savait que, dans la plupart des maladies aiguës, des sueurs, des évacuations d'urine ou de matières fécales, des hémorragies, des abcès, etc., annonçaient ou accompagnaient les modifications diverses qui signalent leur cours, et que ces phénomènes avaient coutume d'arriver à des jours fixes auxquels il donna le nom de *jours critiques*.

Les crises avaient été distinguées par Hippocrate et son école en vraies et en fausses, en favorables et en funestes; de même qu'il avait indiqué les signes propres à faire connaître l'imminence de la crise et la voie par laquelle elle devait probablement s'opérer. Quant à la nature et aux causes intimes de ce mouvement organique, on en est réduit à des suppositions, et beaucoup de médecins ont regardé les idées du père de la médecine comme peu fondées sur ce point. D'autres, au contraire, non moins recommandables, ont vérifié dans une longue pratique la justesse des principes de cet homme célèbre et ont constaté l'existence des mouvements critiques aux époques qu'il avait indiquées. Mais il faut dire aussi que ces médecins, confiants dans les efforts conservateurs de la nature, savaient attendre et agir à propos. *Voy.* EXPECTATION.

Quoi qu'il en soit, le mot de *crise* est à peu près exclusivement consacré pour désigner les crises salutaires. Ces phénomènes se présentent ou plutôt se remarquent plus fréquemment dans les maladies aiguës, et certaines espèces de

crises semblent appartenir plus particulièrement à certaine espèce de maladie, de même que l'âge, le sexe, le tempérament et la constitution influent sur leur nature. L'époque à laquelle paraît une crise est variable : les unes, en effet, viennent au début, les autres à une période plus ou moins avancée.

Considérées sous le point de vue de la pratique, les crises sont des faits dont on ne peut se dispenser de tenir compte, mais auxquels on n'accordera point un importance exclusive ; on ne saurait les produire à volonté, comme l'ont prétendu des esprits plus ambitieux que réfléchis ; il serait également difficile et fâcheux de vouloir les arrêter dans leur développement. En profiter lorsqu'elles ont lieu, les aider, et surtout empêcher que rien ne vienne en troubler le cours, savoir prendre l'initiative quand elles tardent à se manifester et qu'il existe un danger imminent, tel est le devoir du médecin qui ne se laisse dominer par aucun système, et qui au contraire fait son profit des observations sur lesquelles chacun d'eux est basé. RATIER.

CRISES COMMERCIALES. Toutes les fois que la régularité du mouvement d'échange qui constitue le commerce se trouve détruite, suspendue ou resteinte, il y a *crise commerciale :* les symptômes précurseurs en sont, d'ordinaire, l'avilissement de certains produits qui arrivent sur le marché, lorsque les acheteurs s'en sont retirés; la hausse de l'intérêt et la difficulté des escomptes, une stagnation et même une diminution générale de la consommation, qui s'arrête et se ralentit de proche en proche, tant qu'enfin les plus faibles, les plus malheureux, les plus imprudents, se trouvent hors d'état de faire face à leurs affaires. Alors les faillites éclatent et s'engendrent, jusqu'au moment où la liquidation s'opère, où la perte définitive du plus grand nombre et parfois le scandaleux enrichissement de quelques-uns se trouvant consommés, le mouvement commercial reprend un nouvel élan si la cause perturbatrice n'existe plus, ou se traîne maigre et languissant si elle persiste. — Le résultat universel et général de toute crise commerciale étant de restreindre à la fois la production et la consommation, c'est-à-dire d'alanguir et de paralyser momentanément la vie économique des nations, s'il était possible de prévoir, avant d'en sentir les premiers effets, l'approche et l'imminence de ces crises ; si l'on pouvait d'avance et simultanément enrayer graduellement la production et la consommation, diminuer l'offre aussi promptement que la demande, et répartir ainsi proportionnellement sur tous les individus la gêne universelle, on n'arriverait pas sans doute à supprimer les crises industrielles que l'état général de nos sociétés rend pour longtemps encore inévitables, mais on adoucirait beaucoup leurs résultats désastreux. En effet, prise en masse et vue de haut, une crise commerciale n'est autre chose qu'un temps d'arrêt dans le développement industriel d'un peuple; temps d'arrêt favorable souvent, comme on le verra dans un instant, aux progrès futurs de ce peuple, et qui ne marque dans son histoire que par un ralentissement et une gêne passagère. Mais, dans l'état d'inassociation où se trouvent toutes les parties de l'industrie, dans l'ignorance forcée où elle vit des conditions générales de sa prospérité et de ses ressources actuelles, les crises commerciales, au lieu de frapper solidairement tous les industriels, tombent d'abord tout entières sur quelques-uns qu'elles écrasent, et dont la ruine immédiate et totale entraîne une série de chutes et de désastres qui s'arrête plus ou moins loin, selon les forces et le nombre de ceux que rencontre cette espèce d'avalanche. — On peut ramener à deux les causes générales des crises commerciales : ou bien elles proviennent d'un changement brusque et imprévu, soit dans les conditions et les procédés de la production, soit dans les besoins de la consommation ; ou bien elles naissent de la perturbation générale qu'amènent ordinairement les révolutions politiques ou sociales dont l'histoire présente de nombreux exemples. — Un perfectionnement subit dans les procédés et les conditions de la production ruine de fond en comble et jette dans une gêne, momentanée sans doute, mais effroyable et souvent mortelle, les producteurs dont la fortune ou l'existence dépendaient des procédés anciens : ainsi, l'invention de l'imprimerie mit la détresse parmi les copistes de manuscrits; ainsi, les machines à filer le coton, inventées par Hargraves, perfectionnées par Arkwright, Crompton et Cartwright, furent une cause de souffrances pour ceux et celles qui vivaient de la filature à la main; ainsi, dernièrement, le chemin de fer de Liverpool à Manchester a ruiné ceux qui faisaient entre ces deux villes les transports par terre. Nous avons vu en France un exemple frappant de cette sorte de crise. Le blocus continental, en fermant nos ports et ceux de l'Europe continentale à tous les produits non continentaux, avait placé toutes nos industries dans un état d'isolement et de concentration factice qui ne devait évidemment durer que jusqu'à la défaite de l'un ou de l'autre des deux adversaires qui venaient ainsi de se

prendre corps à corps; tous nos efforts pour arracher à notre sol et à notre climat les produits qu'enfante sans peine la fécondité des régions tropicales, admirables si les nations étaient faites pour l'isolement, si la loi des peuples et des individus n'était point l'association, et si le continent européen avait dû garder la position antisociale que lui avait faite Napoléon, devaient tourner à la ruine de nos industriels, le jour où le monde rentrerait dans ses conditions naturelles d'équilibre : tout le commerce maritime et côtier que des corsaires faisaient à coups de canon et des contrebandiers à coups de fusil devait tomber avec sa cause et le fol espoir qui la veille même de sa chute l'agrandissait encore. Aussi, dès les premières années de la restauration, une grande gêne commerciale se fit sentir; non-seulement les conditions générales de la production se trouvaient subitement changées, non-seulement la France s'épuisait à payer les frais de l'invasion et de l'occupation étrangère, mais encore les débouchés qu'assuraient à plusieurs grandes industries l'équipement et la fourniture des armées vinrent à se fermer brusquement : telles furent les causes de la crise commerciale qui en 1819 se manifesta par 8,333 faillites déclarées au tribunal de commerce de Paris. — La restauration, qui comprit à la vérité l'impossibilité de passer brusquement de la serre chaude où l'empire avait facticement développé des industries contre nature, dans l'atmosphère plus difficile d'une pleine et entière liberté, ne comprit pas en même temps que cette liberté écrite dans l'avenir des peuples ne devait être qu'ajournée : si à l'intérieur elle respecta le principe de la libre concurrence, assez pour faire sentir par une douloureuse expérience la nécessité de pondérer ce principe par celui de l'association, la restauration, en ce qui concerne les relations extérieures, revint au système de l'ancien régime; on continua le système restrictif de l'empire : au lieu de faciliter la liquidation des fausses entreprises qu'avait enfantées le blocus continental, et de ne protéger que celles dont quelques années devaient assurer la réussite, elle ne sut apprécier la situation ni des hommes ni des choses, en sorte que les crises industrielles que nous avons vues se succéder depuis 1827 jusqu'en 1830 ont eu leur cause à la fois dans l'application illimitée à l'intérieur du principe de la concurrence, et dans le maintien d'un système douanier absurde qui étouffait nos forces et paralysait nos relations extérieures. Quant à la crise qui suivit immédiatement la révolution de juillet 1830, elle a sans doute, on vient de le voir, sa cause principale dans la mauvaise gestion des années précédentes, mais elle fut accrue et prolongée par la gêne et la panique que firent naître alors l'attitude politique de l'Europe et la crainte d'une guerre que l'on crut imminente. — Les révolutions politiques et sociales produisent presque toujours des crises commerciales, 1° d'abord parce qu'elles déplacent ordinairement les fortunes et les existences; 2° parce qu'elles mettent souvent en hostilité avec les nations voisines le peuple qui en est le théâtre; 3° parce qu'elles détournent, soit par la voie de l'impôt, soit par celle de l'emprunt, les capitaux vers des emplois improductifs, tels, par exemple, que l'organisation et l'entretien d'une force armée considérable; 4° parce que souvent elles font éclater un désaccord et une lutte entre les diverses classes de producteurs. Il suffira de rapporter quelques exemples : le plus frappant nous est offert par la Convention, lorsque assaillie à l'extérieur et à l'intérieur, grandissant par le danger, audacieuse par le péril, appelant la nation à se lever en masse, transformant les rues et les places en manufactures d'armes et d'équipements militaires, les citoyens en soldats ou en armuriers, frappant de désertion tous les ateliers pacifiques, de stérilité toutes les professions qui font la richesse des États, elle suscitait quatorze armées, et, bientôt, fière de quatorze victoires, annonçait à la nation appauvrie, mais non pas épuisée par une crise si violente, le triomphe de la liberté et le salut de la patrie! A tous les maux que la Pologne s'est attirés de nos jours pour avoir voulu reconquérir ce qu'on a bien voulu appeler sa nationalité il faut joindre encore la destruction de ses plus riches industries : avant la révolution la fabrication des draps avait pris un tel essor que l'on estimait la valeur de ces produits, qui passaient annuellement dans le commerce avec la Chine à 75,000,000 de florins polonais. Mais alors ces draps n'étaient soumis qu'à un léger droit pour traverser la Russie. Depuis la révolution, le gouvernement russe ayant élevé ce droit à 45 p. 0/0 de la valeur, cette branche de commerce a complétement cessé, et le plus grand nombre des ouvriers qu'elle nourrissait se trouvent aujourd'hui sans aucune ressource; regrettant sans doute la téméraire insurrection de 1830. — Quant à la dernière des causes que nous avons assignées aux crises commerciales nées des révolutions sociales, elle agit constamment au sein de notre propre société. Les affreux désastres de Lyon sont encore présents à la mémoire

de tous les citoyens, et la crainte de les voir renaître à la première occasion se cache au fond de bien des cœurs. Or, quelle est la cause de ces douloureuses convulsions? N'est-ce pas, en définitive, les efforts que renouvelle chaque année la classe la plus nombreuse pour conquérir dans les cadres sociaux une place plus digne, pour obtenir par la coalition une répartition des fruits du travail plus avantageuse à cette partie des travailleurs? — L'énumération précédente et le détail des causes principales qui engendrent les crises commerciales suffisent à montrer combien il est difficile de garantir contre elles l'industrie des nations. Organiser l'industrie, créer entre la consommation et le production des moyens constants de relations, d'équilibre, d'harmonie; assurer le crédit sur des bases assez larges pour que la société en recueille tous les fruits sans être exposée aux catastrophes qu'entraîne son assiette inconsistante et imparfaite, c'est déjà une œuvre immense, et que de longs et prudents essais doivent préparer. Quant aux crises qui ont leur cause moins dans le défaut d'organisation industrielle que dans les révolutions politiques et sociales qui semblent destinées à marquer par de grandes douleurs et de grands bienfaits le siècle dans lequel nous vivons, personne ne peut dire comment ni à quel terme finira cette série d'épreuves initiatrices : c'est déjà beaucoup qu'au sein d'une paix qui semble définitivement acquise, l'antagonisme sous sa forme la plus brutale, la guerre, se trouve repoussée d'un accord commun ; tout ce que la prévision la plus éclairée et la plus hardie peut faire, c'est d'indiquer dans le lointain le but unitaire et pacifique vers lequel les sociétés gravitent, et les moyens d'adoucir le plus possible les pentes parfois âpres et rudes qui les en séparent encore ! CH. LEMONNIER.

CRISTAL. Les Grecs donnaient le nom de κρύσταλλος à la glace, et, par extension, au cristal de roche limpide qu'ils considéraient comme le résultat d'une sorte de congélation de l'eau, plus parfaite que la congélation ordinaire. Depuis les anciens, on a donné le nom de *cristal* à toutes les formes régulières que présentent les substances minérales ; mais on désigne dans le langage habituel sous la dénomination de *cristal de roche*, la silice cristallisée ou le *quartz hyalin* des minéralogistes. Nous nous occuperons spécialement de cette substance à l'article QUARTZ. J. HUOT.

CRISTALLIN. *Voy.* OEIL et CATARACTE.

CRISTALLISATION et CRISTALLOGRAPHIE. La force qui, d'après les lois de l'affinité chimique, réunit les molécules similaires d'une substance minérale en un solide à facettes plus ou moins régulières, se nomme *cristallisation.* Le solide qui résulte de cette action chimique prend le nom de *cristal,* et la science qui a pour but l'étude des cristaux et la connaissance des lois qui président à leur formation est connue sous le nom de *cristallographie.* Cet enchaînement de faits et d'idées explique pourquoi nous comprenons dans un seul article ce que nous nous proposons de dire, très-succinctement il est vrai, sur le phénomène de la cristallisation et sur la connaissance des résultats de ce phénomène.

Un mot suffira pour faire comprendre l'importance de la cristallisation. C'est sur cette partie de la science des corps que repose en grande partie la minéralogie; car cette branche des connaissances humaines rentrerait complétement dans le domaine de la chimie, si le minéralogiste ne pouvait reconnaître les corps inorganiques, si abondants dans la nature, que par l'analyse chimique. Le minéralogiste au contraire fonde la connaissance des minéraux sur leurs caractères extérieurs, et ce n'est qu'en cas d'incertitude qu'il a recours soit aux réactifs chimiques, soit, plus rarement encore, à l'analyse des corps qu'il examine.

L'un des caractères extérieurs les plus importants en minéralogie est donc celui qu'offre la cristallisation; on peut même dire qu'il serait suffisant pour guider dans la connaissance des substances minérales, si celles-ci se présentaient toujours cristallisées. La raison en est simple : c'est que les substances minérales qui diffèrent par leur nature n'ont jamais une cristallisation identique, c'est-à-dire qu'en leur supposant des formes très-semblables, celles-ci présentent encore des différences bien sensibles dans l'ouverture des angles de leurs cristaux.

Tout minéral cristallisé est un assemblage de molécules disposées par lames, placées parallèlement entre elles en différents sens autour d'un centre commun; et ce centre est lui-même un cristal invisible ou du moins qu'on ne peut voir que par suite d'une opération mécanique appelée *clivage,* et qui consiste à mettre à nu, soit par la percussion, soit à l'aide d'un plan coupant dirigé dans certaines directions, les lames extérieures qui recouvrent le cristal central.

Ce cristal, qui a servi de noyau à d'autres lames cristallines, a toujours une forme simple qui, dans le langage de la cristallographie, porte la dénomination de *primitive;* les lames qui se sont disposées dessus de manière à présenter un

solide tout différent de ce noyau donnent lieu aux formes appelées *secondaires*.

C'est au savant Haüy que l'on doit la décomposition mécanique des cristaux; cependant il alla encore plus loin, car il reconnut que, pour expliquer l'origine de la forme primitive, il faut admettre qu'elle est le résultat de la réunion de plusieurs polyèdres plus simples, qu'il obtint aussi mécaniquement. Il trouva alors un petit cristal qu'il nomma *molécule intégrante*. Cependant, en poussant ses observations aussi loin que pouvait le permettre le calcul, il arriva à reconnaître que la molécule intégrante était un composé d'autres molécules de même forme ou de forme différente auxquelles il donna le nom de *molécules soustractives*. Ainsi les corps inorganiques semblent en quelque sorte tenir, par la manière dont ils se forment, mais par un seul point il est vrai, à la grande chaîne des êtres organisés.

Suivant Haüy, qui a poussé la science de la cristallographie beaucoup plus loin que ne l'exige en général l'étude de la minéralogie, la molécule intégrante n'affecte que trois formes : le *tétraèdre irrégulier*, le *prisme triangulaire* et le *parallélipipède*. Mais nous ferons observer qu'on pourrait même réduire ces trois formes à une seule, qui serait le parallélipidède, puisque ce solide peut se décomposer en un certain nombre de tétraèdres et de prismes triangulaires.

Les formes primitives sont au nombre de cinq : le *tétraèdre régulier*, l'*octaèdre régulier*, le *prisme hexaèdre régulier* et le *dodécaèdre rhomboïdal*. Ces cinq formes primitives sont le résultat d'une certaine combinaison des trois molécules intégrantes. En effet, le tétraèdre régulier résulte de la réunion de deux tétraèdres irréguliers; l'octaèdre régulier, de la réunion de quatre tétraèdres irréguliers ; le parallélipipède, de l'assemblage de plusieurs prismes triangulaires ou d'un certain nombre de tétraèdres, selon qu'il est rectangle ou obliquangle ; le prisme hexaèdre regulier, de la réunion de plusieurs prismes triangulaires; enfin le dodécaèdre rhomboïdal, de la réunion de vingt-quatre tétraèdres.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, la forme primitive se modifie suivant certaines règles de décroissement; les formes secondaires qui en résultent sont tellement variées que dans la chaux carbonatée seule on connaît plus de mille exemples de décroissements qui dérivent tous du rhomboïde.

Les décroissements se font généralement de trois manières différentes, suivant la direction qu'affectent dans cette opération les molécules qui, par leur réunion, forment les lames du cristal. Ils s'opèrent tantôt parallèlement au bord de ces lames, tantôt dans le sens de leurs diagonales ou suivant une ligne intermédiaire. Enfin ils s'opèrent encore dans plusieurs sens différents à la fois, ou bien en agissant d'abord dans une direction et ensuite dans une autre.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que la marche régulière que suit la cristallisation n'interrompt presque jamais les règles de la symétrie. Ainsi les faces d'un cristal sont toujours parallèles ; c'est-à-dire que, connaissant un nombre quelconque de ces faces, il est toujours facile de retrouver la place des autres, soit que le cristal brisé ne présente à l'œil qu'une portion intacte, soit que, renfermé dans sa gangue, c'est-à-dire dans la roche où il s'est formé, il n'offre que quelques-uns de ses angles. J. Huot.

CRISTAUX. (*Technologie*.) L'art est parvenu à imiter parfaitement le produit naturel qu'on appelle communément *cristal de roche*. On le fabrique avec une grande supériorité en Angleterre, en Bohême, en Silésie, en Bavière (verrerie de Benedictbeurn), etc. En France, la verrerie de Saint-Quirin est une des plus anciennes, et c'est dans cette verrerie que le nommé Bucher se fixa lorsqu'il importa de Bohême, il y a environ 70 ans, l'art de tailler cette substance. C'est une matière que, de nos jours, le luxe emploie à profusion et qui forme une de nos principales branches de commerce, car le riche comme le pauvre s'en sert et elle satisfait une foule de besoins. En France, comme en Angleterre et en Bohême, on a su lui donner mille formes, depuis celles qui servent dans la gobeléterie simple jusqu'aux plus compliquées, tels qu'escaliers, candélabres, cheminées, balustrades, etc.

Le cristal doit d'abord être diaphane, d'une grande blancheur, et avoir une densité assez forte. Il est imparfait lorsqu'il contient des *stries* ou filets saillants, ce qui le rend impropre aux travaux d'optique. Ces diverses qualités dépendent surtout du choix sévère qu'on doit faire des matières premières. C'est ainsi que le sable siliceux, qui en forme la base, doit être excessivement pur, ainsi que le plomb et la potasse avec lesquels ce sable est mélangé. Le cristal, qui n'est autre chose qu'un verre métallique, se compose de trois parties de sable siliceux, de deux de minium et d'une de potasse. Ces proportions existent quand le travail se fait au bois; elles varient un peu s'il se fait au charbon de terre.

Le sable se lave, on le tamise dans l'eau et l'on décante ; puis on l'étend sur des plans incli.

inclinés où on l'expose à un courant d'eau qui lui enlève les parties terreuses; après l'avoir fait égoutter, on le fait bien dessécher. Il est une localité, celle de Vonèche, où le sable contient très-peu de matières terreuses. Le plomb se purifie dans un four à réverbère, et le feu est conduit de telle sorte que le métal se fond en gouttelettes et que, s'il contient du cuivre ou d'autres métaux, on peut les retirer du four au moyen d'un râble, parce que la température qui fond le plomb ne peut fondre les autres métaux. On écarte du bain de plomb les couches d'oxyde qui se forment à sa surface, et on épuise ainsi le bain. Ces matières oxydées s'étalent sur la sole du four; on renouvelle les surfaces, on laisse un peu refroidir, et on recueille ensuite le tout dans un grand bac. Ce *massicot* ainsi obtenu s'épure encore par divers procédés chimiques et il passe à l'état de minium qu'on emploie directement dans la fabrication du cristal. La potasse doit se purifier également, surtout si elle contient de la soude. C'est celle d'Amérique purifiée qu'on emploie presque toujours dans les cristalleries. Il est très-essentiel de la débarrasser tout à fait des parties de soude, car elles donnent une teinte au verre.

Lorsque les trois matières premières sont purifiées, on écrase la potasse, on la tamise et on la mêle avec le minium, en mettant trois parties de l'une sur deux de l'autre; on tamise de nouveau et on y ajoute le sable. Après cette addition, on tamise encore. A ce dernier mélange on ajoute des débris de cristaux appelés *groisil*, et on enfourne, c'est-à-dire qu'on divise la matière dans les pots ou creusets destinés à être placés dans le four. On les couvre si on travaille au charbon de terre. Ce four est semblable à celui des verreries. Si on le chauffe avec du bois, on doit préférer le hêtre et le bouleau et ne l'employer que fendu et très-sec. On le soumet même à la dessiccation. La fonte dure de 12 à 16 heures, selon l'habileté des ouvriers. Pendant ce temps on enlève les matières impures qui viennent à la surface des creusets (opération appelée *scramaison*). Après, on transvase la matière fondue dans les pots d'affinage.

Les fours à six places contenant 12 pots fournissent 600 litres de cristal qui emploient 4,400 kilogrammes ou 11 cordes de bois. On puise dans ces pots la matière que les ouvriers *cueillent* pour fabriquer les divers objets répandus dans le commerce. Ces objets doivent être épais, lorsqu'ils sont destinés à la taille et on les fait par les procédés ordinaires; mais depuis quelque temps, on est parvenu à faire dans des moules des objets beaucoup plus minces et qui imitent parfaitement les objets taillés, ce qui permet de les vendre à des prix très-moderés comparativement aux prix toujours élevés des *cristaux taillés*. Lorsque la forme a été donnée aux objets dans les deux cas, pour les rendre moins fragiles on doit les recuire dans ce qu'on appelle l'*arche à tirer*, conduit rectangulaire placé au-dessus des fours, et dans lequel le refroidissement se fait lentement.

Taille des cristaux. Elle leur donne beaucoup de prix en les polissant et en régularisant toute leur surface. Le travail de la taille comprend l'*ébauchage*, l'*adouci* et le *poli*. Un tour d'une forme particulière, et qu'il serait trop long de décrire, est employé à l'ébauchage. Cette première opération demande beaucoup d'adresse, car il faut que l'ouvrier imite un modèle donné et ébauche les morceaux de cristal de manière à retrouver les formes et les épaisseurs convenables. Après la taille, d'autres ouvriers exécutent le premier adouci à la meule douce de Lorraine, sans employer aucun mordant. Le second adouci se fait sur des meules de bois tendre en employant pour mordant la pierre ponce; et le poli, sur une meule de liége, en employant de la potée d'étain.

Cristaux colorés. La mode a mis en vogue des cristaux colorés ou cristaux de fantaisie. La chimie a trouvé divers mélanges qui donnent les couleurs qu'on désire: l'opalin, le jaune, le noir, le violet, etc. Dans cette catégorie nous pouvons aussi placer ces cristaux qui offrent dans leur intérieur des incrustations blanches dont le reflet est argenté. Ce sont des portraits ou diverses allégories. Pour obtenir cet effet, on prépare d'abord de petites figures avec une pâte de porcelaine et un peu de plâtre. Après qu'elles sont bien desséchées, on pousse au rouge le cristal sur lequel on les pose, et puis on jette par-dessus une goutte de cristal fondu qui s'unit et fait corps avec l'autre cristal, de telle sorte que l'objet est entre deux surfaces. Celle qui est polie et qui est très-mince suffit pour donner l'aspect brillant qui séduit nos yeux. V. DE MOLÉON.

CRITERIUM, mot venu du grec *krinomai* (juger), et qui signifie le caractère auquel on peut reconnaître la vérité, ou, comme dit Cicéron, *insigne veri*. La science du raisonnement fournit de ces *criteria* qui, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'établir, sont une garantie *positive* de la légitimité des idées quant à leur valeur *subjective*, mais seulement *négative* quant à leur valeur *objective* ou matérielle. Les logiciens ont posé les quatre règles suivantes :

1° *la loi d'exclusion de milieu* (lex exclusi medii sive tertii); 2° *le principe de contradiction* (*voy.* CONTRADICTION); 3° *la loi de convenance ou d'identité*; 4° *le principe de la raison suffisante*. La première s'énonce ainsi : « Quel que soit l'objet d'une idée déterminée de deux attributs *contradictoires*, l'un étant exclu, l'autre doit convenir. » — La troisième, puisque nous nous sommes déjà spécialement occupé de la seconde : « Ce qui est identique peut, en tant qu'identique, être réuni par la pensée. » — La quatrième enfin : « Rien n'existe sans qu'il y ait une cause suffisante pour que la chose soit ainsi plutôt qu'autrement, quoique très-souvent nous ne puissions connaître cette cause. » — Voltaire, que le formalisme de Wolf fatiguait, n'a pas manqué de jeter du ridicule sur cette législation logique, toute réelle qu'elle est. Il la faisait entrer dans la *métaphysico-théologo-cosmolo-nigologie*, science sublime enseignée par le sublime philosophe Pangloss. « Remarquez bien, disait le précepteur de Candide, remarquez bien que les nez ont été faits pour porter des lunettes, aussi avons-nous des lunettes; les jambes sont visiblement instituées pour être chaussées, et nous avons des chausses; les pierres ont été formées pour être taillées et pour en faire des châteaux, aussi monseigneur a un très-beau château... » Avouons-le, il n'est rien qui puisse tenir contre cette formidable ironie; mais convenons aussi qu'elle n'est pas toujours si frivole que le soutiennent tant de raisonneurs, appliqués à grimacer le sérieux, et qui débitent gravement, mystérieusement, solennellement, de misérables trivialités, de pitoyables sophismes. DE REIFFENBERG.

CRITICISME est le nom donné à la méthode philosophique qui consiste à n'entreprendre aucune recherche avant d'avoir critiqué l'instrument de toute science, savoir l'intelligence humaine; avant d'avoir reconnu sa valeur, sa portée et ses bornes. A la différence du dogmatisme, qui des principes arbitraires ou empruntés déduit imperturbablement, à l'aide d'une faculté inconnue, ses conclusions, le criticisme part de vérités d'une incontestable certitude, dont il fait sortir, avec un instrument bien connu, des conséquences dignes de toute confiance. Il doute avec le scepticisme, mais le doute n'est pas son but; c'est un moyen pour arriver à la découverte du vrai et du certain et à sa séparation d'avec le faux et l'incertain.

Cet examen ou cette critique de l'intelligence ayant été le but principal et hautement avoué de Kant (*voy.*), ce qu'attestent les titres mêmes de ses plus célèbres ouvrages, la qualification de critique fut appliquée d'abord exclusivement à la philosophie dont il est le père. Mais il n'y a nulle raison, comme l'observe fort bien M. Krug dans son *Dictionnaire philosophique*, de restreindre le mot à cette acception. Ce serait prétendre qu'avant Kant il n'y avait eu aucune tentative de criticisme et que tous les systèmes philosophiques avaient été ou dogmatiques ou sceptiques. Loin de là, le caractère éminent de toute la philosophie moderne est précisément le criticisme.

La philosophie moderne sort de la scolastique, c'est-à-dire d'un dogmatisme aveugle qui tôt ou tard devait aboutir au doute. Ce doute, Descartes ne fut pas le premier qui le conçut, mais, le premier pour le résoudre, il mit la philosophie sur la voie du criticisme. Effrayé de l'incertitude de l'enseignement scolastique, il rechercha si, parmi ses connaissances, il n'y en avait pas quelqu'une qu'il fût forcé de regargarder comme vraie. Cette recherche le conduisit à une véritable critique de la faculté de connaître; mais elle fut incomplète et partielle; car elle était le fruit d'une méthode vaguement sentie, appliquée avec préoccupation et sous l'influence encore de la philosophie du raisonnement. Descartes tomba dans l'idéalisme.

Locke, peu satisfait de la critique de Descartes, se posa de nouveau la question logique : Qu'y a-t-il de vrai ? Et cette fois ce n'est pas par hasard que fut entreprise la critique de l'intelligence, elle le fut en connaissance de cause et comme une nécessité, comme le seul moyen de sortir d'embarras. Locke suivit dans sa critique un procédé parfaitement rigoureux et proclamé d'avance seul légtime, le procédé de l'analyse et de l'induction. Mais Locke non plus ne put se soustraire à l'esprit de système. Son analyse de l'intelligence ou son idéologie ne fut pas impartiale, parce qu'il s'était proposé de réfuter Descartes. Il alla donner dans l'excès opposé, dans l'empirisme. Mais Berkeley, réveillant la vieille théorie atomistique des idées-images, déduisit de l'idéologie de Locke le scepticisme le plus étrange, et Hume, en s'appuyant sur l'empirisme de Locke, put démontrer qu'aucune vérité n'était possible.

Alors commença, en haine du scepticisme de Hume, une critique tout autrement profonde, tout autrement impartiale. En Écosse, Reid, adoptant sans restriction la méthode de Locke, mais rejetant ses intentions systématiques, le mit en contradiction avec lui-même, renversa

la théorie des idées-images qu'avait l'air d'impliquer le langage de Locke, fit une analyse exacte de l'intelligence, et reconnut, indépendamment des vérités dues à l'expérience, des vérités absolues, des convictions naturelles, que l'expérience ne fait pas naître en nous, sans lesquelles même l'expérience ne nous apprendrait rien. Kant, en Allemagne, exécuta la même entreprise et parvint à peu près aux mêmes résultats. Mais tandis que Reid avait admis les vérités nécessaires du sens commun sans les critiquer elles-mêmes, parce que le scepticisme ne peut rien contre elles, Kant eut l'ambition de vouloir démontrer leur légitimité, tentative qui le mena lui-même au scepticisme, et qui conduisit son disciple Fichte au système le plus extraordinaire qu'ait jamais enfanté la pensée humaine.

Aujourd'hui le criticisme paraît avoir achevé sa tâche. On commence à sentir par toute l'Europe que la question logique est résolue, qu'en cimentant l'alliance de l'expérience et de la raison, Reid et Kant en ont fini avec la question préalable ; qu'enfin il est temps d'entrer en matière et de constituer sur tous les problèmes philosophiques un dogmatisme raisonnable. Tandis que des spéculateurs allemands, marchant sur les traces de Descartes et de Leibnitz plutôt que de Locke, représentaient en quelque sorte l'aristocratie philosophique, et, avec un formalisme inouï hors de l'école, se perdaient dans des hypothèses gigantesques sur l'absolu, les Écossais, plus sages et plus modestes, ramenaient les hauts problèmes de la philosophie à des questions de sens commun. Comme tous les philosophes précédents et contemporains, ils avaient été de la logique à l'idéologie ; mais une fois dans l'idéologie et sachant bien qu'elle est la base de la logique, ils s'aperçurent aisément que la psychologie tout entière est la base de la morale, de la politique, de l'éducation, des beaux-arts, en un mot de toutes les sciences philosophiques. D'où la conclusion tirée enfin par l'école française de nos jours, que « la connaissance de la nature humaine est aux problèmes philosophiques ce que la connaissance du monde extérieur est aux questions de la physique. » *Voy.* PSYCHOLOGIE. LAFAYE.

CRITIQUE, de l'adjectif κριτικὴ (rac. κρίνειν, juger), sc. τέχνη, art, signifie en général l'art de juger. Mais ce mot se prend dans un sens plus restreint pour l'art de juger en matière de goût auquel cas il est habituellement accompagné de l'épithète *esthétique* ou *littéraire*, ou bien pour l'art de juger de la crédibilité des faits rapportés par l'histoire, et alors on lui joint explicitement ou implicitement l'adjectif ***historique***.

CRITIQUE ESTHÉTIQUE. Elle se propose, en examinant les œuvres de l'art, d'apercevoir et de signaler leurs beautés et leurs défauts. C'est là son but unanimement avoué. On est loin de s'accorder de même sur les règles et la méthode qu'elle doit suivre pour y arriver. Presque jusqu'à nos jours sa marche a été uniforme : choisissant dans chaque branche de l'art un monument généralement admiré et réputé chef-d'œuvre, elle en faisait un type auquel elle confrontait les productions soumises à son examen ; et, comme il est difficile à l'artiste d'imiter parfaitement un modèle quel qu'il soit, elle était la critique des défauts plutôt que celle des beautés. Cette critique, qu'on peut appeler ***empirique***, a le très-grave inconvénient de réduire le possible au réel, de prendre pour mesure de ce qui peut être fait ce qui a été fait, de se condamner par conséquent à méconnaître des beautés nouvelles, outre qu'elle s'expose souvent à considérer comme beautés absolues dans ses œuvres de prédilection des beautés relatives au caractère individuel ou national de l'artiste, aux préjugés, aux usages de son époque, et à mille autres circonstances tout aussi variables. Pénétrés de ces défauts de l'ancienne critique, dont la Harpe est l'un des derniers et des plus célèbres représentants en France, la plupart des modernes aristarques bornent leur rôle à recevoir et à décrire les impressions produites sur eux par les œuvres de l'imagination ; ils analysent et racontent, ils font remarquer l'habileté ou la maladresse avec laquelle l'artiste a su tirer parti de son sujet et manier les instruments de son art. Ce genre de critique, qu'on a nommé *admiratif*, ne suit en définitive d'autres règles dans ses jugements que celles du sens commun, mais sans les éclaircir et les formuler, sans les rédiger en code. Il a l'avantage de n'être exclusif de quoi que ce soit de beau et de laisser au génie une libre carrière ; mais il manque d'intelligence, ses sentences souvent sont chancelantes ou arbitraires ; il est incapable d'ailleurs d'ouvrir d'avance à l'art de nouvelles perspectives. C'est en général la critique des journaux et des revues. Enfin, une troisième méthode, la méthode *philosophique*, consiste à rechercher pourquoi certains produits de l'imagination nous causent des impressions agréables, pourquoi ils ont plu aux hommes cultivés de tous les temps, à quelles passions, à quels besoins de l'âme ils s'adressent et correspondent ; puis, étant donnés des objets d'art à juger, elle

examine comment leurs auteurs ont mis en jeu ces mêmes ressorts du cœur humain, satisfait ces mêmes besoins, comment encore en s'y prenant d'autre façon ils auraient pu les satisfaire également ou à un plus haut degré. Elle s'élève d'abord à des théories sur l'essence et les conditions du beau dans chaque art ; mais dans l'appréciation des moyens employés pour les réaliser elle est tolérante, large et progressive Elle conçoit qu'une œuvre nouvelle satisfasse d'une nouvelle façon un besoin, une disposition de l'âme déjà connue; elle-même elle peut prendre l'initiative et mettre le génie sur la voie des découvertes en ce genre. C'est à elle que l'Allemagne, de nos jours, doit son art dramatique : on s'en convaincra facilement en lisant les morceaux de psychologie esthétique sortis de la plume de Schiller. LAFAYE.

A chacun sa vocation ! La critique littéraire a eu aussi ses illustrations. Zoïle et Aristarque ont acquis, chacun dans son genre, une immortelle renommée. Le premier, à tort ou à raison, être fantastique ou positif, est demeuré le type des critiques haineux et jaloux ; le second est celui des critiques savants et justes.

Il faut un bien grand fonds de courage pour aspirer à une gloire de critique littéraire. D'abord, si vous voulez juger les autres, renoncez à écrire vous-même ou bien promettez de n'enfanter que des chefs-d'œuvre et tenez parole. Ensuite ayez du courage, de l'adresse et de la force, car vous aurez besoin de tous vos talents, si, dédaignant le genre *admiratif* trop à la mode aujourd'hui, vous faites profession de dire la vérité aux gens, et si vous avez le malheur de trouver leurs ouvrages mauvais. Puis résisterez-vous facilement à ce langage qu'on vous fait entendre : « Nous allons à la gloire sur des chars brillants et rapides : pourquoi venir nous mettre des bâtons dans les roues? ne sommes-nous pas *camarades,* amis, frères? Si vous nous protégez, nous vous protégerons; si vous éloignez de nous les rivaux et les concurrents, nous vous délivrerons des vôtres. La gloire et les revers, le succès et la défaite, tout doit être commun entre nous ; nous sommes solidaires ; gardez le monopole du journal, laissez-nous celui du théâtre. Tendons-nous la main, et que ce soit une chose convenue entre nous que désormais « nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis. »

Et cependant, sans la critique littéraire, la république des lettres tomberait dans une complète anarchie; sans elle, qui nous jugerait, nous qui voulons être jugés ? L'opinion publique, dites-vous ! mais l'opinion publique n'impose que de loin : vue de près, elle s'évanouit comme l'ombre de Créuse,

Par levibus ventis, volucrique simillima somno.

Qu'est-ce qui fait l'opinion publique en matière de littérature ? Tout le monde ne juge-t-il pas d'après *son journal* ou d'après ces personnes fortunées dont les décisions en matière de goût, de lettres, de beaux-arts, sont autant d'oracles répétés dans tous les salons et contre lesquels *la société* n'admet point d'appel ?

Ainsi dans l'état d'abaissement où, de nos jours, la littérature est tombée, au milieu de cette confusion des idées, de cette ignorance des faits et de ce dogmatisme insolent qui en résulte, ce serait une bien noble tâche que celle de critique; nous voulons dire de critique vrai, consciencieux, impartial, sans système et sans exclusion ; n'ayant en vue que l'intérêt de la vérité et la gloire des lettres, aussi prêt à encourager le talent timide, mais réel, que courageux à étouffer les mauvaises doctrines. Il préviendrait l'inutile encombrement des bibliothèques en éloignant la médiocrité d'une carrière aujourd'hui d'un accès facile, mais que l'amour-propre trouverait alors semée de trop de dangers; il assurerait aux penseurs et aux hommes de science la propriété de leurs conceptions en signalant les emprunts et en dévoilant les plagiats; il encouragerait le mérite en assurant à chacun le prix de son travail et l'honneur sur lequel il a justement compté ; et il simplifierait la tâche de l'homme d'études jaloux de se maintenir au courant des publications dignes de son intérêt, en lui disant quels pas nouveaux chaque production nouvelle a fait faire à la connaissance des faits, à leur exacte appréciation et à celle de toutes les conséquences qui s'y rattachent.

Mais à une tâche si ardue un seul homme peut-il suffire, ou ne faudrait-il pas, pour l'entreprendre, l'accord, le concours des talents les plus divers? Ne serait-ce pas pour les académies la plus belle des missions que celle de s'ériger ainsi en régulateurs moraux du mouvement intellectuel, en un tribunal libre et indépendant, faisant bonne et rigoureuse justice à ceux qui font de la science métier et marchandise et à ceux aussi qui en sont les vrais adeptes ; aréopage illustre dont les arrêts feraient loi sans contrainte et ne seraient déclinés que par la présomption, compagne de l'ignorance et de la médiocrité ? C. FAMIN et J. H. SCHNITZLER.

CRITIQUE HISTORIQUE. Elle détermine le degré

de confiance que méritent les divers événements dont l'histoire fait le récit. Des règles qui la dirigent dans ses décisions, les unes regardent l'autorité du témoignage des hommes en général, les autres sont plus spéciales et concernent les écrits et la personne des historiens, le nombre de leurs témoignages et leurs contradictions sur des faits particuliers.

1° Les règles relatives aux *écrits* des historiens servent à constater leur authenticité et leur intégrité, deux conditions sans lesquelles on ne peut raisonnablement croire aux faits qu'ils contiennent. Pour qu'un ouvrage ne soit pas considéré comme *apocryphe*, la critique veut : 1° qu'il soit cité par des écrivains contemporains ou immédiatement postérieurs et dignes de foi; 2° qu'il ne fasse pas allusion à des événements qui se sont passés après la mort de l'auteur prétendu ; 3° qu'il reproduise les mœurs, les connaissances du pays et de l'époque de cet auteur ; 4° qu'il offre un style et un caractère conformes à ceux des autres ouvrages du même écrivain, s'il en existe, et plus ou moins à ceux des autres écrivains du même pays et de la même époque ; 5° enfin qu'il renferme des faits assez importants pour avoir pu attirer l'attention des contemporains et soulever au besoin des réclamations.

On ne peut connaître directement la pureté ou l'altération d'un ouvrage qu'en comparant les manuscrits qui en ont été conservés. De cette façon on arrive à savoir si certains mots ou certaines phrases n'ont pas été mutilés par les copistes, si des passages entiers ne manquent pas dans certains manuscrits ou n'y portent pas des marques matérielles et évidentes d'interpolation. A défaut des manuscrits, on peut comparer les différentes éditions qui les reproduisent et s'aider des citations qu'ont faites de l'ouvrage examiné d'autres écrivains. Hors de là, la critique est réduite à des conjectures. Elle juge cependant avec quelque assurance qu'un livre est *interpolé*, quand elle y trouve des passages qui n'ont aucun rapport avec ce qui précède et ce qui suit, qui sont écrits d'un autre style et dans un autre esprit que tout le reste de l'ouvrage.

2° Les règles relatives à la *personne* même de l'historien ont pour but de découvrir s'il a pu être trompé ou vouloir nous tromper. Pour être sûrs qu'il n'a pu être trompé, il faut, par la lecture de ces ouvrages nous être convaincus qu'il sait appuyer sur des preuves solides les faits qu'il raconte, saisir leur ensemble et leurs rapports mutuels et remonter à leurs causes, qu'il connaît les historiens qui l'ont précédé, qu'il rapproche leurs témoignages, qu'il est capable de les comprendre et d'en évaluer l'autorité. Il est encore à désirer qu'il ait vécu dans un temps très-rapproché de celui où les faits se sont passés ; sans quoi, ils peuvent lui avoir été transmis par la renommée seule et ne lui être parvenus que défigurés déjà par l'exagération.

Mais l'historien intelligent, capable et bien informé, peut avoir altéré la vérité. C'est encore en lisant ses ouvrages et en les comparant à ceux qui traitent les mêmes sujets que la critique s'assure qu'il n'a pas obéi à l'esprit de parti, qu'il n'a pas écrit sous l'inspiration de certains préjugés de naissance et déducation, ou de certains préjugés nationaux, soit civils, soit religieux, qu'il n'a pas été guidé par la flatterie, la haine ou la crainte, ou bien encore qu'il n'a pas été partial de bonne foi et par pure admiration pour son héros. La critique s'enquiert encore si les faits qu'il rapporte n'ont influé ni en bien ni en mal sur son sort ou sur celui de ses parents ou amis, et si son témoignage est confirmé par celui d'autres historiens, d'intérêts, de conditions, de pays différents.

3° En général, la crédibilité d'un fait augmente en proportion du nombre des historiens qui l'attestent. Toutefois la critique a soin d'examiner s'ils n'ont pas pu s'entendre entre eux, s'ils n'ont pas tous puisé à une source reconnue incertaine, ou si l'un d'eux, peu digne de foi en lui-même, n'a pas été copié par tous les autres.

4° Souvent les témoignages de différents auteurs sur un fait particulier se contredisent. Alors le critique a besoin d'une grande sagacité, afin de distinguer le vrai du faux. A nombre égal, la règle est de préférer les témoignages les plus anciens, ceux des historiens les plus à portée d'être bien informés, les plus intelligents, les plus désintéressés. A plus forte raison doit-on se déclarer en leur faveur s'ils sont en majorité. Mais si un seul historien, réunissant toutes les qualités requises pour être cru sur parole, se trouve combattu par un grand nombre d'autres qui n'ont pas les mêmes droits à notre confiance, le cas devient embarrassant; il est difficile de donner un fil pour sortir sûrement de ce labyrinthe. Cependant il est rare qu'on ne puisse pas trouver dans une juste appréciation des qualités des écrivains ou dans la connaissance exacte de la filiation des témoignages des raisons plausibles de se ranger à l'un ou à l'autre sentiment.

La critique historique établit aussi des règles relativement à la crédibilité des faits attestés par

les *monuments* publics et la *tradition*. *Voy.* Crédibilité, Histoire, etc. Lafaye.

Les beaux-arts ont aussi leur critique qui consiste à déterminer, par le genre d'exécution d'une production artielle, si cette dernière appartient réellement au maître dont elle porte le nom; et, dans le cas où cette production serait anonyme, à rechercher son véritable auteur au moyen de tous les caractères intrinsèques qui peuvent le trahir et dont il sera question surtout au mot Tableaux.

Pour la Critique philologique qui est la critique *de mots*, tandis que nous avons traité jusqu'ici de la critique *de choses*, *voy.* Philologie, Manuscrit, Versions.

Critique est aussi le nom de la personne qui prende à tâche de *critiquer* ou d'exercer la critique. On l'applique surtout aux philologues qui s'occupent avec succès de la *restitution* des textes anciens; et dans ce sens on dit que Casaubon, Bentley, Hermann sont d'excellents critiques. Parmi les critiques littéraires, nous aurions à citer Fréron, Bayle, la Harpe, Sam. Johnson, Jean Paul, les Schlegel et beaucoup d'autres. *Voy.* leurs articles. Schnitzler.

CROATES (*Art militaire*), soldats qui tirent leur nom de celui de la nation dont ils font partie, la *Croatie*, pays sauvage, dont les habitants menant une vie dure, et se livrant à un continuel exercice de la chasse, sont les meilleurs corps légers des armées autrichiennes. Le territoire était distribué déjà en cercles militaires au temps de Gustave-Adolphe, et fournissait un contingent qui figura à la bataille de Leipzig. — Considérés comme troupes légères à cheval, les Croates sont antérieurs aux hussards, et s'acquittaient du même genre de service dans les pays allemands. — Louis XIV a tenu sur pied des Croates commandés par un colonel général, et divisés en compagnies franches, servant isolées les unes des autres. Il fut formé ensuite un régiment de Croates dont le roi était mestre-de-camp. Il figurait encore de la cavalerie croate sur l'état militaire de France au milieu du dernier siècle. — Les Croates de la maison d'Autriche lui ont rendu dans les guerres de 1741 et de 1756 des services signalés, et ont concouru puissamment à prévenir sa destruction. — Maintenant on appelle *Croates* les colons militaires des États d'Autriche; ils habitent le long des confins de la Bosnie turque, et comptent au nombre des troupes frontières. Ils sont regardés comme des soldats excellents, et ne désertant point. Dix-sept bataillons croates étaient employés, en 1831, en Italie. Gal Bardin.

CROATIE. Ce nom, dérivé sans doute de *Khrobatie* ou *Chrobatie*, dont est venu aussi celui des monts Karpaths ou Krapaths, appartient à un royaume qui, intimement uni à la Hongrie, forme avec elle une partie intégrante de la monarchie autrichienne. La Croatie est bornée par la Hongrie, l'Esclavonie, la Bosnie, la Dalmatie, l'Illyrie, la Styrie, et arrosée par la Drave, la Save, la Kulpa et l'Unna. Les comitats d'Agram, de Warasdin et de Kreuz, joints au littoral hongrois, dont le chef-lieu est Fiume, forment ensemble une étendue de 127 1/2 milles carrés géogr., et comprennent 575,700 habitants, établis dans 7 villes, 16 bourgs et 1,680 villages. Dans ce territoire n'est pas comprise la partie croate de la *frontière*, laquelle contient 288 milles carrés et 448,500 habitants fixés dans 6 villes, 6 bourgs et plus de 1,200 villages, qui fournissent huit régiments dans les deux généralats de Karlstadt et de Warasdin et dans le district banal. Quelques Allemands et Hongrois se mêlent à leurs habitants, qui sont en général Croates et Serbes, et qu'on appelle ordinairement *Raitzes* ou *Rautzes*. Les Croates (*voy.* Slaves), peuplades d'origine slavonne, sont de bons guerriers, mais peu avancés en civilisation. Ils parlent l'idiome slavo-khorvatique et suivent le culte catholique romain; mais dans la Croatie turque (*voy.* Bosnie), sur l'Unna et le Bihatch, ils sont attachés à l'Église grecque. La Croatie, province qui reçoit quelques-unes des ramifications extrêmes des montagnes de la Styrie et de la Carniole, offre un sol généralement fertile. La Croatie militaire, placée plus au sud, présente, sur les frontières de la Bosnie et de la Dalmatie, de hautes montagnes qui s'élèvent jusqu'à 9,400 pieds, comme le Wellebit, les monts de Plichevicza et de Srine, et qui s'étendent jusque dans l'intérieur du pays, où l'on remarque la Chapelle et le Klek. Le climat est doux et plus sain que dans l'Esclavonie voisine. Les principales productions du pays sont: le vin, le tabac, le blé, le maïs, les fruits, surtout les pruneaux, le bois, les bêtes à cornes, les chevaux, les brebis, les porcs, le gibier, le poisson, les abeilles, le fer, le cuivre et le soufre, etc. (*Voir* les ouvrages allemands de Csaplovicz, *l'Esclavonie et la Croatie*, 2 vol., Pesth, 1819, et *Les Croates et les Vendes en Hongrie*, Presbourg, 1729.) Conv. Lex.

La capitale de la Croatie est *Agram*, en croate *Zograb*, située dans une contrée fertile, à un quart de lieu de la Save. Une partie de la ville, bâtie sur une montagne, a les privilèges d'une ville royale; le reste appelé *ville du chapitre*, et étant sous la juridiction de l'évêché et du cha-

pitre d'Agram, occupe des collines et la plaine; elle est traversée par la petite rivière de Medvenicza. C'est dans la ville *royale* que résident le ban ou vice-roi de Croatie, les autorités banales, la municipalité et les commandants de la frontière militaire. Cette partie possède de plus une Académie avec les facultés de philosophie et de droit, un gymnase, une école normale, un théâtre allemand et deux églises catholiques. Les nobles habitent pour la plupart la ville haute. Dans la ville du chapitre s'élève le palais épiscopal, château fort du moyen âge qui renferme une cathédrale gothique bâtie par Ladislas, roi de Hongrie. Dans la partie la plus base on trouve une église grecque. Les 8,800 habitants d'Agram sont pour la plupart des Croates; les autres sont originaires de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Illyrie, ou appartiennent au peuple israélite. Agram a des manufactures de tabac et une fabrique de cire. Elle expédie pour Fiume et pour les côtes de la Dalmatie beaucoup de sel, de tabac, de vin et de grains. Un chemin uni conduit d'Agram, par-dessus la Save, dans l'Illyrie, qui commence au delà de cette rivière. A 3 lieues d'Agram, sur la Gradna, un martinet appartenant au village de Szambor fournit 2,000 à 5,000 quintaux de cuivre par an, et à 5 lieues d'Agram les malades prennent les aux thermales de Stubitza. DEPPING.

CROC (*Marine*), verge de fer recourbée dont le bout est pointu. Il y a des crocs à plusieurs branches; il y en a même en bois. Le *croc à pompe* est une longue verge de fer rond, dont une extrémité forme un crochet, et l'autre extrémité un anneau ou une boucle. Ce croc sert à mettre les chopines dans les corps de pompes, ou à les en retirer lorsqu'on veut les remettre en état. Le *croc à trois branches* est un gros instrument de fer à trois crochets réunis à la même tige terminée par un anneau; ce croc sert à accrocher sous l'eau une ancre perdue, un câble, etc. Le *croc à émerillon* a une tête qui forme bouton et qui tourne en dedans d'une boucle de fer allongée et applatie par un des côtés pour y pratiquer un trou, dans lequel passe la tige du croc qui s'y trouve arrêté par sa tête en bouton. Par ce moyen on peu défaire facilement les tours que des cordages trop tors feraient faire à une manœuvre. Le *croc à cosse* est celui dans la boucle duquel se trouve une cosse qui reçoit l'estrope de la poulie à laquelle le croc doit être fixé. Enfin il y a des poulies estropées en fer, et dont le croc fait partie de l'estrope; telles sont les poulies de guinderesse, de capon, etc. DUB...

CROCHE, double croche, triple croche, figures de la notation actuelle dont, ainsi que des *noires* et des *blanches*, on donnera l'explication au mot NOTATION MUSICALE.

Au moyen âge la croche se nommait *coma*, *croma* (les Italiens ont gardé ce mot dans le même sens), *diesis*, *fuse* ou *crochet*. Comme l'unité de la mesure, c'est-à-dire le *tactus* ou vulgairement le *temps*, équivalait alors à une semi-brève (notre ronde actuelle), la croche formait, comme aujourd'hui, le huitième de la ronde: aussi les Allemands lui donnent-ils encore le nom de *achtels Note* (8me de note). BOURGES.

CROCODILES, famille de l'ordre des sauriens et de la classe des reptiles. On remarque dans les crocodiles une queue aplatie, un corps étroit, révètu en dessus et en dessous d'écailles carrées. Les pieds de derrière sont palmés ou demi-palmés; ceux de devant sont armés de cinq griffes crochues, ceux de derrière de quatre. Les dents sont aigues et disposées sur une seule rangée; la mâchoire inférieure se prolongeant beaucoup derrière le crâne, on a cru longtemps, sur la foi des anciens, que la supérieure était mobile; mais il est aujourd'hui reconnu qu'elle ne remue qu'avec le reste de la tête. La peau, excepté celle du ventre, est dure, impénétrable aux traits, aux flèches et aux balles des mousquets. Pour blesser les crocodiles il faut les attaquer à quelque jointure; encore les coups portent-ils bien souvent à faux. Cet amphibie est le plus pesant des animaux. Vorace, remplie de force et de cruauté, il se tient ordinairement dans les eaux douces et vient souvent déposer ses œufs au bord des fleuves à l'époque des grandes chaleurs. Les femelles construisent des nids pour leur progéniture et l'entourent des plus tendres soins pour la dérober aux tentatives des mâles qui cherchent à la dévorer. Cuvier divise les crocodiles en trois genres, nommés caïmans, crocodiles et gavials.

1° Il a été traité des *Caïmans* à l'article ALLIGATOR, nom dérivé de *el lagarto*, lézard, en espagnol et en portugais. Tous ces lézards appartiennent à l'Amérique. Leur tête est moins oblongue que celle des crocodiles proprement dits. Parmi les espèces que comprend ce genre nous distinguerons le caïman à museau de brochet (*alligator lucius*) de l'Amérique septentrionale. Ainsi qu'on l'a dit, cet animal tombe l'hiver dans un profond sommeil dont il ne sort qu'à l'approche des beaux jours. Il peut rester longtemps sans manger; il s'établit de préférence sur le rivage des grands fleuves, où il vit de grenouilles, de poissons et d'oiseaux aquati-

ques. Il nage avec facilité, mais se traine lentement sur la terre. Les nègres de la Caroline le poursuivent et le tuent à coups de hache. Les œufs de ce lézard sont de la grandeur de ceux d'une poule d'Inde, blanchâtres, musqués et bons à manger.

2° Les *Crocodiles proprement dits* ont la tête oblongue et deux fois au moins plus longue que large. Nous citerons parmi les principales espèces : le *crocodile chamsès* (*crocodilus chamses*, Bory de Saint-Vincent) ou crocodile *du Nil*. Il habite les régions supérieures du Nil et parvient aux plus grandes dimensions; quelques-uns atteignent même 30 pieds de longueur. La femelle pond deux ou trois fois par an une vingtaine d'œufs qu'elle enfonce dans le sable où la chaleur des équinoxes les faits éclore. Les ichneumons détruisent beaucoup de ces œufs qui répandent une forte odeur de musc. La chair du chamsès est recherchée des Égyptiens. Cet animal a peine à se tourner lorsqu'il marche, ce qui rend ses mouvements difficiles. Son cri ressemble au vagissement d'un enfant. Citons encore le *crocodile suchos* de Geoffroy, le *crocodile à casque* (*galeatus*), etc.

Les *gavials* ou *longirostres* ont le museau rétréci, cylindrique, très-allongé, et le crâne assez court; ils se trouvent tous en Asie et vivent de poissons. Nous distinguerons, parmi les espèces comprises dans ce genre, le grand gavial (*crocodilus gangeticus*) ou *crocodile du Gange :* sa taille est gigantesque, sa force prodigieuse, mais il n'attaque jamais l'homme; le petit gavial (*crocodilus tenuirostris*) de l'Inde, etc.

On trouve aussi des crocodiles à l'état de fossiles dans les terrains de la France et de l'Angleterre. EM. DUNAIME.

CROISADES. On comprend sous ce nom toutes les expéditions faites depuis 1096 contre les ennemis du nom chrétien et entreprises à la sollicitation du pape, au nom du Christ, dans le but de délivrer les croyants du joug des infidèles sous lequel ils gémissaient. Conformément au principe qui a fait donner le nom de *croisades* à la guerre des chevaliers de l'ordre Teutonique en Prusse et en Livonie, aux expéditions contre les Vénèdes et autres Slaves dans la Poméranie et le Mecklembourg, contre les malheureux Frisons établis sur le Weser sous le nom de *Stedinger*, contre les albigeois et contre les bulcinistes, on devrait appeler de même l'expédition du Normand Roger contre les mahométans en Sicile, et celle des croisés d'Espagne et de France contre Tolède; méthode que, pour notre compte, nous sommes d'autant plus porté à suivre que nous croyons reconnaître dans ces entreprises dont la foi fut le mobile, une espèce de prélude aux expéditions lointaines dont le but était la terre sainte.

En conséquence, commençant par l'incursion de Roger en Sicile, nous dirons que ce chef hardi et rusé, dont le frère Robert, si connu sous le nom de *Guiscard*, fonda, sur les débris de la puissance grecque et lombarde, un royaume dans le pays de Naples; que ce chef, en combattant les infidèles, voulut s'en faire un mérite auprès du saint-siége, avec lequel il avait d'abord été en guerre, en même temps qu'il s'assurait à lui-même une couronne. Roger prit avec le pape l'engagement d'enlever la Sicile aux infidèles, à condition que l'Église, de son côté, s'engageât à lui en faire concession au nom de Dieu; et le pape lui permit de prendre le titre du duc de Sicile *in spe* avant même qu'il possédât un pouce de terre dans ce pays. Nicolas II, étant venu lui-même dans la Pouille, seconda cette entreprise par des exhortations et par des promesses d'indulgences. L'expédition commença en 1061, et la possession de l'île fut assurée aux chrétiens en 1068, après la conquête de Palerme; enfin par la prise de Girgenti (Agrigente), en 1089, les mahométans se trouvèrent entièrement expulsés de la Sicile. Ces événement coïncide, comme on voit, avec les premiers mouvements relatifs à une croisade contre Jérusalem et avec les tentatives que l'on fit par des chants et des prédications pour y pousser les peuples.

L'expédition contre Tolède mérite encore bien plus que celle de Roger le nom d'une croisade. Elle dura de 1079 à 1085 et réunit la fleur de la chevalerie française et castillane. La discorde régnait entre les mahométans de l'Espagne; le califat de Cordoue s'était dissous et divisé entre plusieurs émirs, tandis que les royaumes chrétiens de Castille et de Galice se trouvaient de nouveau réunis par les soins d'Alphonse VI, et que Sanche, par ses victoires et ses conquêtes, agrandissait le petit territoire aragonais. Ces deux princes devinrent alors l'objet d'un grand enthousiasme; ils furent chantés par les poëtes de la Catalogne, célébrés dans les tournois par tous les chantres chevalereques et galants de la France méridionale, et exaltés du haut de la chaire comme des héros de la foi par les moines et les prêtres. Aussi tous les hommes avides de gloire accoururent se ranger sous les drapeaux d'Alphonse, lorsque, dans le midi de la France, ses affidés vinrent proclamer son expédition contre Tolède comme la cause de la chrétienté

entière. Et cela arriva dans les lieux mêmes où, dix ans plus tard seulement, Pierre l'Ermite, et après lui le pape Urbain II, prêchèrent la croisade générale contre les infidèles.

La dynastie musulmane alors en possession de Tolède, la famille des *Beni Dilun* ou *Dunun*, ayant combattu autrefois avec Alphonse ses coreligionnaires de Séville, ne pouvait pas en espérer des secours. Mais Tolède était puissante et bien fortifiée; le siége de la ville traîna en longueur, ce qui offrit aux troubadours, alors nombreux dans la France méridionale, l'occasion d'exciter les chrétiens à prendre les armes pour la défense de la foi. Pendant cinq ans, des volontaires de tous les pays affluèrent sur le territoire de Tolède livré aux dévastations, et l'on vit une foule de chevaliers, en expiation de leurs péchés, accourir de même pour combattre les infidèles. Enfin, la sixième année, Alphonse, ayant reçu des renforts de toutes les contrées de la France méridionale, put enfin donner l'assaut à la ville, et la prise de Tolède (1085) redevenue la capitale de l'Espagne chrétienne, et où bientôt le premier pasteur du pays vint établir son siége métropolitain, fut annoncée dans toute l'Europe comme une victoire de la croix sur l'islamisme. Le riche butin que les guerriers chrétiens firent en Espagne et en Sicile sur les mahométans, parvenus alors au plus haut point de luxe et de civilisation, donnait un grand poids aux exhortations de l'évêque de Rome, lorsqu'il pressait les peuples d'arracher aux mains des ennemis de leur foi le saint sépulcre, principal but des pèlerinages des fidèles.

Arrivons aux croisades proprement dites. La cause de la première fut tout à fait accidentelle. Mais l'idée et le goût de cette expédition vivaient depuis le temps de Charles-Martel dans les esprits des Francs, fiers du triomphe que ce chef, à la tête de ses guerriers pesamment armés, avait remporté entre Tours et Poitiers sur les Mores, habitués à une armure plus légère; depuis ce temps, l'idée de faire une chose utile à la religion s'associa à celle des combats chevaleresques, et en combattant à cheval revêtu du lourd harnais de ce temps, c'est la cause de Dieu qu'aux yeux des peuples l'homme de guerre semblait défendre. D'ailleurs depuis Charlemagne il s'était formé en Espagne et sur la côte africaine une autre espèce de chevalerie, rivale des chevaliers chrétiens de la Castille et des côtes de l'Italie, et constamment en lutte avec eux. Cette lutte devint le sujet des plus nobles inspirations de la poésie nationale; et des chants de cette nature étant dans la bouche et dans la mémoire de tout le monde, il ne fallait plus qu'une impulsion pour faire courir aux armes de grandes masses d'hommes déjà habituellement livrés aux occupations et aux exercices de la guerre.

Cette impulsion ne se fit pas attendre : elle fut donnée par les Seldjoucides, appuyée par un ancien chevalier devenu moine, et par le souverain pontife lui-même.

Les Seldjoucides, tribus sauvages sorties du du désert qui longe à l'est la mer Caspienne, s'étaient déjà graduellement avancés et avaient fini par partager entre elles l'empire arabe confié à leur garde par le commandeur des croyants, qu'ils servaient comme troupes auxiliaires. En même temps s'élevait en Égypte un empire schismatique dont les princes, à l'instar des maîtres de Bagdad, se donnaient le titre de califes ou vicaires du prophète, comme descendants de Fatime, fille de Mahomet, et d'Ali son noble et malheureux époux. A la fin du XIe siècle, l'empire des Seldjoucides n'avait plus de souverain, à proprement parler, ni même de capitale. Différents princes reconnaissaient pour la forme le calife de Bagdad comme leur maître, et dans beaucoup de villes et de provinces les habitants avaient secoué leur joug après la mort de Malek-Chah, les descendants de Togroul-Beg, leur premier sultan, n'ayant pu maintenir son autorité. Il en résulta donc un grand nombre de petits tyrans, ce qui augmenta d'autant plus l'oppression des chrétiens que c'est un trait saillant du caractère des Turcs, dont les Seldjoucides faisaient partie, de ne voir dans les chrétiens et les juifs que des mécréants dignes de toute leur haine et qui ne méritaient que les outrages et les mauvais traitements. Quiconque a lu dans le voyage de Burnes comment les tribus congénères des Seldjoucides agissaient encore il y a peu de temps à Bokhara, concevra parfaitement les plaintes et les lamentations auxquelles se livraient alors les chrétiens qui se rendaient en pèlerinage à Jérusalem peu de temps avant la première croisade. Si quelques vizirs et chefs des Seldjoucides, aussi longtemps qu'ils furent placés sous un seul souverain, généralement reconnu comme maître de l'Asie Mineure, de la Syrie et de la Perse, avaient favorisé les arts, les sciences et la civilisation, il n'en fut plus de même une fois que le grand empire se trouva morcelé en plusieurs petits États militaires. Un de ces États, et le plus puissant de tous, existait à Nicée; il comprenait une partie de l'Asie Mineure, et, placé à peu de distance de Constantinople, il alarmait l'empereur grec qu'il menaçait dans sa propre capi-

tale. D'autres dynasties seldjoucides régnaient dans les villes sur l'Euphrate, le Tigre, et dans les endroits de l'Asie Mineure et de la Syrie où les nombreux pèlerins de l'Occident venaient aborder ou qui étaient situés sur leur passage. La ville même de Jérusalem tomba au pouvoir du barbare Ortok et de ses fils Ilgazi et Sokmân.

Dans le temps où les Ortocides maltraitaient cruellement les chrétiens de la Palestine ainsi que les pèlerins, Pierre d'Amiens, tour à tour chevalier et ermite, vint à Jérusalem, après avoir vécu en Normandie et dans le midi de la France au milieu d'hommes que les expéditions lointaines n'effrayaient pas. Dans un tel homme l'idée d'appeler toute la chrétienté à une entreprise sainte, mais hasardeuse et difficile, pouvait facilement germer, et ce fut en effet lui qui la conçut.

Né à Amiens, cet homme renonça aux biens temporels pour ne plus rechercher que la gloire de la sainteté. Parmi les actes dont la piété était le mobile, il n'y en avait pas de plus méritoire qu'un pèlerinage vers la tombe lointaine d'un saint, à celle de saint Pierre à Rome, et particulièrement à Jérusalem, théâtre de la vie et de la passion de Notre Seigneur, et où le saint sépulcre appelait tous les vrais chrétiens au moins une fois dans leur vie. Pendant que les mahométans, en allant à la Mecque, acquéraient le titre de hadji, les chrétiens, rivalisant avec eux s'assuraient, par le voyage à Jérusalem, une grande vénération parmi les fidèles, qui à leur retour les exaltaient comme des héros de la foi. Ce fut ce motif qui conduisit Pierre l'Ermite en Orient. Son pèlerinage eut lieu dans un temps (1093 à 1094) où toute l'Europe retentissait des plaintes élevées par les pèlerins, à leur retour de Jérusalem, sur les mauvais traitements qu'ils y avaient essuyés, et où l'empereur grec sollicitait avec instance des secours contre le sultan de Nicée. C'est dans le savant ouvrage de M. Wilken qu'il faut voir combien les pèlerinages, surtout ceux qui partaient d'Allemagne, étaient fréquents; quel concert de plaintes, et de plaintes véhémentes, tous les pèlerins faisaient entendre depuis que l'oppression et la tyrannie avaient pris la place de l'administration douce des successeurs du prophète. Dans l'introduction placée par M. Wilken en tête du 1er volume de son *Histoire des Croisades*, on trouve tous les faits isolés relatifs aux excès commis par les Turcs. Rappelons ici en passant que les pendants de cet ouvrage sont, chez les Anglais celui de Charles Mills, et en France l'*Histoire des Croisades* de M. Michaud.

Les ouvrages de MM. Michaud et Wilken sont profonds et savants; l'un, écrit avec verve, quelquefois même avec emphase, est approprié au génie français; l'autre, fruit d'une vaste étude des historiens, surtout orientaux, répond davantage aux exigences de l'érudition et de la critique allemandes; tous les deux entassent trop les détails et embarrassent ainsi la marche du récit des événements. Quant à l'ouvrage de Mills, composé d'après le goût actuel de la plupart des écrivains anglais modernes, pour la masse des lecteurs, et non pas seulement pour les hommes capables d'asseoir un jugement, il ne peut prétendre à aucun des mérites qui distinguent ceux de MM. Wilken et Michaud.

Mais reprenons le fil de l'histoire. Pierre l'Ermite, l'esprit frappé des mauvais traitements endurés par les chrétiens, dit avoir vu Jésus-Christ lui apparaître en songe, et lui prescrire d'aller en son nom remuer l'Occident et l'exciter à arracher le saint sépulcre au pouvoir des infidèles. Le patriarche de Jérusalem n'hésita pas à déclarer cette apparition réelle et authentique, et d'adresser Pierre au pape Urbain II, avec cette attestation, comme un envoyé que l'Orient députait à l'Occident. Urbain, alors en querelle, d'une part avec l'Empereur et avec le roi de France, de l'autre avec les Romains et avec plusieurs des évêques italiens, saisit avec empressement cette occasion de mettre fin à des débats gênants pour lui, et de réunir tous les fidèles sous les bannières de son Église. Il donna donc des lettres de créance à Pierre l'Ermite, qui parcourut l'Europe centrale en prêchant, et qui, accueilli comme un saint par le peuple, fut écouté avec faveur, partout où la langue romane était comprise. En Allemagne, il trouva d'abord, par différentes raisons, moins d'écho; mais dans tous les pays de la langue romane, le peuple, la chevalerie et le clergé, saisis comme d'un vertige, appelaient impérieusement les souverains à se mettre à la tête d'une expédition si visiblement commandée, disait-on, par le Sauveur lui-même et qui ferait la gloire des guerriers chrétiens de l'Occident. Il est à croire que ce succès inouï des prédications de Pierre l'Ermite, qu'on essaya vainement de tourner en dérision par le sobriquet de *Cucupetros*, attaché en divers lieux à sa personne, étonna le pape lui-même. De ce moment, celui-ci s'empara sérieusement de l'idée d'une croisade et de sa prochaine réalisation. Le moment était d'autant plus opportun que l'empereur grec Alexis venait d'invoquer, par une lettre devenue bientôt publique, le secours du comte Robert de Flandre,

qu'un pèlerinage à Constantinople lui avait fait connaître, en lui demandant de lui prêter son assistance à la tête des chevaliers chrétiens contre le sultan de Nicée. Il lui rappela une promesse que Robert lui avait faite à une époque antérieure.

Urbain II, ayant cru devoir convoquer dans la même année deux conciles généraux, l'un à Plaisance pour prononcer l'anathème contre l'empereur d'Allemagne, l'autre à Clermont pour excommunier le roi de France, fut charmé d'avoir à traiter une cause qui intéressait les peuples de la chrétienté. A Plaisance (mai 1095), des envoyés grecs vinrent réclamer des secours. Le pape donna lecture des lettres d'Alexis, et excita les seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, accourus en grand nombre, à armer pour une expédition. Toutefois on renvoya à l'automne les délibérations ultérieures à ce sujet. A Clermont, où le pape reparut en personne, on vit non-seulement affluer une foule d'évêques et de seigneurs, mais une multitude immense écouta ce pontife, lorsque, se chargeant lui-même du rôle de Pierre l'Ermite, il prêcha la croisade en plein air. Une indulgence général fut promise, le signe de la croix distribué et attaché aux vêtements de ceux qui prenaient l'engagement de concourir à la sainte expédition. Quelques-uns se firent marquer la peau d'un fer rouge pour rendre indélébile sur eux le signe de la croix. Le pape ayant terminé son discours pathétique, l'air retentit de ce cri unanime : « A Jérusalem! à la délivrance des saints lieux! Dieu le veut, Dieu le veut! » Ceux qui n'avaient pas été à Clermont donnèrent avec joie leur assentiment à ce vœu public, lorsque leurs parents, leurs supérieurs, leurs prêtres, revinrent chez eux et leur rendirent compte de ces grandes résolutions, lorsque la croisade fut prêchée du haut de toutes les chaires, célébrée dans tous les chants; et l'on était d'autant plus sûr de réunir tous les suffrages que, dans ces temps d'agitations et de guerres, chacun trouvait peu d'agréments chez soi. En France, peuple et noblesse, tout parut prêt à se mettre en mouvement, et leur enthousiasme réagit aussi sur l'Allemagne. L'empereur Henri IV était alors en guerre ouverte avec ses vassaux et avec le pape; et dans cette guerre Godefroid de Bouillon, qui possédait à la fois des fiefs en France et en Allemagne, l'avait servi comme duc de Lorraine et avait acquis la gloire et la considération d'un héros. Déjà vieux, Godefroi prit la croix, ainsi que son frère et son neveu. Philippe I[er] de France, condamné à Clermont, protesta contre ce jugement, et cependant son frère Hugues, avec une faible suite, se joignit aux chevaliers croisés. Guillaume II d'Angleterre, qui avait enlevé la couronne à son frère aîné Robert, réduit à la possession de la Normandie, ne pouvait songer à quitter son pays; mais Robert engagea cette même Normandie, comme Godefroid de la basse Lorraine avait engagé deux de ses terres patrimoniales à l'évêque de Verdun, et Bouillon à l'évêque de Liége, et vint grossir le nombre des fidèles dociles à la voix du souverain pontife. Dans les provinces du midi, à cette époque tout à fait indépendante du royaume de France, deux des princes les plus puissants et les plus riches de ce temps, le comte de Foix et Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs et barons, prirent la croix; et dans le nord, outre les fils du comte de Boulogne et le duc de Normandie, le plus puissant des princes néerlandais, le comte Robert de Flandre se croisa également.

Les chevaliers, c'est-à-dire l'armée proprement dite des croisés, et ses chefs sentaient bien qu'une telle expédition exigeait de l'argent et de grands préparatifs. Ils employèrent huit mois à armer. Le départ était fixé pour le mois d'août de l'année 1096; les seigneurs voulaient se rendre par terre et par différents chemins à Constantinople, où Robert de Flandre devait arriver par mer. Mais ces lenteurs ne purent convenir à l'impatience du peuple et de son prophète Pierre d'Amiens. Les bandes fanatisées des Allemands quittèrent longtemps auparavant leur pays, encore froid et humide, pour aller occuper, sans perte de temps, en Asie, les demeures nouvelles que, sous un ciel clément et plus agréable, Dieu leur assignerait, ou, en cas de malheur, pour conquérir le paradis qu'il leur réservait. C'est aux rives du Bas-Rhin, d'où partent encore aujourd'hui tous les ans des troupes de paysans indolents pour des pèlerinages éloignés, que Pierre d'Amiens et deux autres chevaliers, du nom de Gaultier, rassemblèrent des milliers d'hommes des classes inférieures. Cette armée ne voulut pas même attendre que Pierre fût prêt à partir, et prit les devants. Bien accueillie par les Hongrois, elle répondit si mal à leur hospitalité que les Boulgares des environs de Belgrade et de Semlin refusèrent plus tard toute assistance, même à prix d'argent. Obligés d'enlever de force ce dont ils avaient besoin, les pèlerins se virent bientôt environnés d'ennemis; ils furent attaqués en pleine campagne, assassinés dans les villes, et ce ne fut qu'à grand'peine et après avoir essuyé d'immenses pertes qu'une partie de ces malheureuses bandes parvint, par des détours à

travers des bois à Nissa, résidence du prince des Boulgares, qui les conduisit enfin à Constantinople, où elles furent bien reçues par Alexis. En attendant, Pierre, à la tête d'une nouvelle troupe mêlée, avait traversée la Hongrie; après quelques difficultés il avait pénétré jusqu'en Servie; mais sous prétexte de venger les offenses faites aux pèlerins et le meurtre de quelques hommes de l'armée de Gaultier Sans-Avoir, il avait donné l'assaut contre Semlin et excité la colère des Boulgares par un carnage et un pillage plus dignes de cannibales que d'une armée de chrétiens. Néanmoins lui aussi se fit jour jusqu'à Nissa, où il fut bien reçu par le prince des Boulgares. A vrai dire, cette armée était sans chef. Quelques-uns des soldats de Pierre l'Ermite portèrent la licence jusqu'à vouloir piller Nissa. Alors les Boulgares prirent les armes et tuèrent 10,000 pèlerins; d'autres se dispersèrent, et cependant, dit-on, le nombre des combattants avec lesquels Pierre l'Ermite arriva sur le territoire grec fut encore de 30,000. Ceux-ci se joignirent aux troupes de Gaultier près de Constantinople, et, trop confiants dans leurs forces, ils dédaignèrent le conseil de l'empereur grec d'attendre le principal corps d'armée. Ils partirent pour se mesurer avec les Seldjoucides; mais taillés en pièces par le sultan de Nicée, ils furent réduits à quelques mille hommes avant que les troupes levées par les seigneurs ou barons se fussent mises en marche. Cependant Pierre l'Ermite fut suivi de près par 15,000 hommes du Rhin, renforcés de quelques milliers de Bavarois et de Souabes grossiers, et commandés par un ecclésiastique nommé Gottschalk; mais ils furent taillés en pièces, près du confluent de la Leytha et du Danube, par les Hongrois vivement alarmés de cette nouvelle migration des peuples. Bientôt après vint une nouvelle armée recrutée parmi le rebut de la populace, et dont le nombre, évidemment exagéré, est évalué à plus de 200,000 hommes. Une parties de ces bandes brutales venait de France, sous la conduite du rapace Guillaume à la hache d'armes, de Thomas de Feria, Clarebold de Vandelen, qui avaient mis en tête de leur armée, pour en représenter le caractère religieux, une oie et une chèvre, créatures que Dieu, suivant eux, avait choisies pour leur montrer le chemin. A ces bandes se joignirent, sous le commandement d'Émico, comte de Linanges, des Allemands avides de pillage; et des horreurs inouïes envers des juifs paisibles signalèrent sur le Rhin et en Franconie la marche de cette bande indisciplinée qui n'épargnait rien et marquait par des infamies le chemin qu'elle parcourait. Parvenues à l'endroit où les troupes de Gottschalk avaient trouvé la mort, ces hordes sans chef et presque sans armes se débandèrent honteusement, au moment même où le roi de Hongrie se retirait devant la supériorité de leurs forces. Saisis d'une terreur panique, ces guerriers improvisés se dispersèrent; ils furent en grande partie massacrés par les Hongrois étonnés, ou périrent de misère; les autres retournèrent chez eux couverts d'opprobre; un petit nombre seulement arriva par d'autres routes en Palestine. A l'exemple de ces absurdes expéditions, des nuées de pèlerins abordèrent successivement dans la terre sainte; mais ils n'apportèrent qu'un faible secours à la cause sainte, car les chevaliers seuls étaient aguerris au moyen âge; le peuple opprimé était sans défense et sans expérience de la guerre. Aussi n'est-ce qu'aux expéditions des chevaliers que le nom de *croisades* resta attaché, de même que le chevalier seul semblait digne de porter le nom d'homme, refusé à la gent ouvrière, à la masse qui, comme du temps des Grecs et des Romains, constituait la propriété des seigneurs.

C'est à ces expéditions moins désordonnées que nous arrivons enfin. La chevalerie, sous les ordres de Raimond, du comte de Flandre, des comtes de Foix et de Boulogne, du duc Robert de Normandie et de Godefroid de Bouillon, duc de la basse Lorraine, fut longtemps à s'armer, et quand elle fut en état de se mettre en marche elle négocia le passage avec les souverains des pays qu'elle avait à traverser et paya les vivres qu'on lui fournissait. Néanmoins Alexis s'effraya d'une migration de peuples à laquelle il n'avait pu s'attendre lorsqu'il demandait des secours avec tant d'instance; et ce qui le tourmenta surtout, ce fut de voir que le fils aîné de son ennemi Robert Guiscard, qui avait déjà tenté la conquête de l'empire grec, s'était joint à cette première croisade avec ses Normands que les Grecs redoutaient. En effet, ce ne fut guère par dévotion que Boémond et son neveu Tancrède prirent la croix, quoique l'un devint l'Ajax, l'autre l'Achille de cette croisade : Tancrède aspirait à la gloire, Boémond n'était guidé que par l'intérêt; car en léguant à Roger, son frère cadet, toute sa succession royale, Robert, père de ces princes, n'avait laissé que Tarente à Boémond. Le prince français Hugues, fier de sa naissance royale et qui étalait une grande pompe, avait été arrêté par les Grecs; les Normands s'étaient frayé le chemin l'épée à la main, et l'empereur grec exigeait qu'on lui prêtât hommage pour un pays dont on se disposait seulement à

faire la conquête. Cela donna lieu à d'interminables disputes; mais enfin on tomba d'accord, grâce à Godefroi, que dirigeaient la modération et une dévotion véritable, et grâce même aux Normands dont la cupidité les poussait en avant. On consentit à faire ce que demandaient les Grecs. Alexis, profitant de la circonstance, engagea les croisés à assiéger d'abord Nicée, ce boulevard des Seldjoucides, placé en quelque sorte aux portes de sa résidence. Durant ce siége, Raymond de Saint-Gilles arriva, et toute l'armée de la chevalerie se trouva ainsi réunie dans l'Asie Mineure. Le 20 juin 1097 Nicée se rendit; la ruse d'Alexis le mit en possession de cette ville, car il avait promis aux habitants de les protéger contre les guerriers d'Occident. Alors l'armée des chevaliers, succombant sous le poids de leurs armures et embarrassés dans tous leurs mouvements, s'avança pendant les plus fortes chaleurs, dans les contrées mal pourvues d'eau de l'Asie Mineure, pour pénétrer à travers la Cilicie dans la Syrie par le même chemin qu'Alexandre avait pris jadis. En route, les croisés coururent de grands dangers et perdirent beaucoup de monde, étant harcelés sans cesse par les Seldjoucides, mieux montés qu'eux, plus légèrement armés et qui connaissaient le pays. Cependant ils finirent par atteindre les frontières de la Syrie, mais sans paraître se souvenir alors du principal but de leur voyage. Baudouin, frère de Godefroi, élu souverain d'Édesse, s'y rendit accompagné de plusieurs des plus braves combattants. A l'instigation de Boémond, les champions de la foi, au lieu d'aller droit en Palestine, perdirent neuf mois (depuis octobre 1097 jusqu'en juin 1098) à faire le siége d'Antioche; et, lorsqu'à la fin cette ville fut prise par trahison, l'expédition en Palestine rencontra encore des obstacles. Boémond, décidé à fonder un État chrétien à Antioche, rassembla autour de lui le plus grand nombre possible de combattants, tandis que les autres cherchèrent à faire aussi des conquêtes pour leur compte et à former quelque part un établissement, ou même s'en retournèrent chez eux. Pierre d'Amiens lui-même était au nombre de ces hommes abattus par les fatigues et les privations: lorsque le faible reste des croisés enfermé dans Antioche par Kerbodchah, émir de Mosul, se vit en proie à la faim et dans un dénûment complet, le prédicateur de la croisade quitta la ville et disparut. Cependant une pieuse fraude, la découverte de la lance sacrée qui ouvrit le flanc à Jésus-Christ, donna aux chrétiens la victoire sur la nombreuse armée de Kerbodchah; mais l'expédition n'en fut pas moins arrêtée, et le calife fatimite d'Égypte, qui, dans l'intervalle, avait arraché Jérusalem à la dynastie des Ortocides, offrit de faciliter aux pèlerins la visite du saint sépulcre, s'engageant à ne plus souffrir les avanies faites aux chrétiens.

Tel était l'état des choses au printemps de l'année 1099. Les chrétiens étaient occupés à conquérir les villes de la côte de Syrie, entreprise dans laquelle ils étaient puissamment secondés par les États commerçants d'Italie, surtout par ceux de Pise et de Gênes, intéressés à cette conquête dont ils attendaient de grands avantages pour eux-mêmes. Au mois de mai, Godefroid de Bouillon et le légat du pape déclarèrent enfin avec fermeté qu'il était temps d'accomplir leur vœu. On réunit les débris de l'armée et on se mit en marche contre Jérusalem. Mais les chances avaient tourné contre les chrétiens et la conquête de la ville sainte semblait devenue impossible; car les assiégés étaient en plus grand nombre que les assiégeants, qui d'ailleurs manquaient de machines de guerre, de bois et de vivres. Heureusement l'enthousiasme des chevaliers suppléa à leur petit nombre; les Pisans amenèrent des ouvriers habiles à confectionner les machines, une forêt découverte dans une vallée reculée fournit du bois, et l'apparition d'un ange ou du moins la croyance en ce miracle fit réussir l'assaut qu'on osa tenter. Bien que de l'immense armée des croisés il ne restât alors que 40,000 hommes, et que la garnison égyptienne, jointe aux habitants, s'élevât à 60,000, Jérusalem fut prise au mois de juillet (1099) et le héros Godefroid fut élu roi de la terre sainte reconquise. Mais il était à peine installé dans cette dignité qu'on apprit l'approche du vizir d'Égypte, Afdal, à la tête d'une innombrable armée de nègres, d'Arabes et de Turcs. Godefroi, tirant parti de la ferveur religieuse et de l'ivresse produite par le triomphe, se porta en toute hâte à Ascalon et remporta sur lui, au mois d'août (1099), une éclatante victoire.

Voilà l'esquisse historique de la première croisade et de la fondation du royaume de Jérusalem. Les croisades suivantes furent entreprises pour conserver le royaume chrétien et papal de Palestine que les Mahométans voyaient avec humiliation dans le voisinage de leurs États et qui était un objet de scandale même pour les Grecs.

Mais le succès de la première croisade devint pour les évêques de Rome un nouveau moyen de combattre les ennemis de la foi et de l'Église en armant contre eux le bras séculier.

Des mains de Godefroid de Bouillon le sceptre

était passé dans celles de son frère Baudouin, puis dans celles de Baudouin II, fils du comte Hugues de Rethel, et il était enfin échu à Foulques d'Anjou, que l'on avait appelé d'Europe. Au temps de Foulques il s'éleva entre le Tigre et l'Euphrate une nouvelle dynastie dont les conquêtes effrayèrent tellement les chrétiens qu'ils demandèrent instamment une croisade générale, lorsque, après la mort de Foulques, un enfant, Baudouin III, régnait à Jérusalem et que l'État chrétien d'Édesse, resté indépendant jusqu'au temps des croisades, fut enfin conquis par les infidèles. Zenghi, que les auteurs latins ont coutume de nommer Sanguinus, fut le fondateur de la nouvelle puissance militaire qui surgit sur l'Euphrate, et enleva Édesse, dès 1144, au comte Josselin ; mais deux ans après, Zenghi périt assassiné et Édesse rappela son ancien maître. Cependant elle fut reconquise, à la fin de 1146, par le fils de Zenghi, Noureddin, souverain d'Alep ; ce prince, d'ailleurs juste et clément, se vengea de la défection des habitants avec une telle cruauté que l'Occident retentit de leurs lamentations et que de nombreux émissaires y firent les plus horribles peintures des souffrances essuyées par les fidèles.

La terre sainte n'était pas, il est vrai, sans défense : deux congrégations de champions de l'Église s'étaient formées sous le nom d'ordres de chevalerie et avaient obtenu tous les avantages des ordres monastiques, et de riches donations dans tous les pays. Une espèce d'armée permanente, qui se recrutait en Europe, protégeait ainsi la Palestine. Mais dans ce moment de crise, cette ressource ne fut pas moins insuffisante que les entreprises isolées de quelques seigneurs ou celles d'associations entières qui tous les ans se dirigeaient vers la Palestine. Parmi les seigneurs qui, du temps de Zenghi, avaient fait une courte apparition dans la terre sainte, on doit nommer l'empereur Conrad III et l'évêque Godefroid de Langres. Ce dernier, dans une assemblée brillante réunie à Bourges (1145), peignit les cruautés de Zenghi avec des couleurs si vives que le roi de France Louis VII, tourmenté par ses remords d'avoir brûlé Vitry et d'en avoir fait massacrer les malheureux habitants, se montra très-disposé à la croisade; mais des conseillers l'empêchèrent de prendre réellement la croix jusqu'au moment où le pape, se mêlant de l'affaire, en fit la cause de la chrétienté.

Pourtant ce ne fut cette fois ni lui ni un ermite qui entraîna les chrétiens dans une si folle entreprise : ce fut un homme doué de talents extraordinaires, un homme plein de vertus et d'éloquence, saint Bernard, le fondateur de l'ordre de Cîteaux. Distingué par sa naissance, célèbre comme prédicateur et comme saint homme, Bernard avait de plus une belle figure et était à la fois mystique et homme du monde. Il avait rapproché du pape Innocent II l'empereur Lothaire; il avait assisté à leur conférence, et lorsqu'il s'était agi de l'intronisation d'Innocent on avait pu reconnaître que son crédit parmi les Italiens surpassait celui de l'empereur. C'est à lui que le pape Eugène III confia la mission de prêcher une seconde croisade tant en France qu'en Allemagne. Vieux et maladif et tout à fait adonné à la vie contemplative et aux pratiques monastiques, Bernard ne se chargea, dit-on, de cette mission qu'avec répugnance. Mais il était partout en odeur de sainteté; sa figure amaigrie et son air imposant rehaussèrent l'effet de sa parole inspirée. A l'exemple d'Urbain, Bernard rassembla en plein champ, entre Vezelay et Écouenne, le roi de France, les princes et le peuple, et leur parla du haut d'une tribune élevée à cet effet, où il fit monter ensuite le roi qui, ainsi que la reine, le comte Thierri de Flandre et Henri de Blois, avait attaché à son habit la croix que le saint père leur avait envoyée. Bernard parcourut le royaume en prêchant ; et le peuple, gagné par ses exhortations, suivit l'exemple de son roi et se prépara à se mettre en marche l'année suivante. Quant à l'empereur d'Allemagne, assailli par ses émissaires et par les lettres de Bernard, mais instruit par sa première expédition combien les Latins et les Grecs dégénérés, qu'on voulait secourir, avaient des sentiments peu chrétiens, il ne se montra nullement disposé à prendre part à la croisade ; et quoique Bernard courût lui-même en Allemagne, en automne, son éloquence échoua à Francfort contre la froideur de Conrad. Cependant le succès brillant que l'abbé de Clairvaux obtint par ses sermons sur toute la route de Francfort par Bâle à Constance, et l'artifice dont il se servit dans la cathédrale de Spire en montrant Jésus sur la croix implorant lui-même le secours de l'empereur, sous les yeux de la foule assemblée, firent violence à la résolution du monarque : le jour de Noël 1146 il se décida enfin à prendre la croix. L'année suivante, au mois de mai, Conrad partit en effet de Ratisbonne pour aller en Hongrie et de là à Constantinople, suivi d'Othon de Freysingen, du duc Henri de Bavière, de Frédéric de Souabe, du vieux duc Welf, du margrave Ottokar de Styrie, du duc Ladislas de Bohême, des évêques de Bâle, de Passau, de Ra-

tisbonne et de beaucoup d'autres prélats et seigneurs de l'Empire. Au mois de juin, les seigneurs, les évêques et les chevaliers les plus braves et les plus puissants de toutes les parties de la France passèrent, le roi Louis le Jeune à leur tête, par Metz et par Worms, et se rendirent, par Wurtzbourg, à Ratisbonne, pour de là se joindre à l'Empereur.

Mais bientôt, en Allemagne, beaucoup de Français quittèrent l'armée. La pénurie, la disette et le mécontentement en décidèrent un grand nombre à retourner dans leurs foyers. La reine Éléonore, qui avait suivi son époux, prêtait par sa conduite à la malignité des propos, et parmi les autres dames il y en avait plusieurs qui ne se piquaient pas d'une vie très-édifiante. Les comtes de Maurienne et d'Auvergne, ainsi que le margrave de Montferrat, résolurent de se détacher du gros de l'armée pour se rendre à Constantinople à travers l'Italie et l'Illyrie.

Au commencement de septembre (1147) les bandes allemandes, que l'empereur grec avait vainement priées de prendre leur chemin par l'Hellespont, arrivèrent sur le Bosphore, et au mois d'octobre, peu de jours après que Conrad fut passé en Asie, elles furent jointes par les troupes françaises. En route, les Allemands n'avaient pu maintenir dans leur armée l'ordre et la discipline ; il n'en fut pas de même des soldats français auxquels les Grecs témoignèrent plus d'estime, et dont le roi fut mieux accueilli que ne l'avait été l'empereur d'Allemagne, quoique celui-ci fût le beau-frère de l'empereur grec. Il en résulta une rivalité nationale entre les deux armées et leurs chefs, rivalité défavorable à la cause qu'ils avaient embrassée de concert. Conrad avait pris les devants ; mais la mauvaise tenue de son armée, devenue la risée des Grecs, le livra sans force aux attaques des Turcs. Son beau-frère, Othon de Freysingen, conduisait l'autre par un chemin opposé. Tous deux essuyèrent tant de pertes qu'ils excitèrent la raillerie des Français. Conrad était trop affaibli et la honte l'empêchait de se joindre aux Français avec les faibles débris de son armée : il fut donc obligé de rebrousser chemin et passa l'hiver à Constantinople, promettant de s'embarquer au printemps pour la Syrie. Louis et les Français n'en continuèrent pas moins leur marche ; mais ils étaient suivis par les hordes turques prêtes à profiter de la moindre faute qu'ils commettraient. En effet, l'avant-garde devança d'une journée de marche le gros de l'armée ; arrivée dans une gorge éloignée seulement de trois journées du Méandre, elle fut assaillie par l'ennemi qui se jeta (janvier 1148) entre les deux corps pour les détruire l'un après l'autre. Une grande partie des croisés périt en cette occasion ; le roi et les siens sauvèrent le reste par leur bravoure, mais il leur fallut renoncer à leur marche par terre et prendre des quartiers d'hiver à Satalie, sur la côte méridionale de l'Asie Mineure, pour aller de là en Syrie par mer. Enfin, au printemps, Louis et Conrad, ralliant en Syrie les pèlerins accourus de toutes parts, formèrent une armée assez considérable, avec laquelle, sur la demande expresse des Latins établis en Palestine et dégénérés en Orient, ils firent le siége de Damas. Mais cette expédition devait se terminer par une fin ignominieuse. La discorde régnait entre les Français et les Allemands, et ils furent trahis les uns et les autres par les Latins d'Orient, auxquels, par dérision, ils avaient attaché le sobriquet de *Pullanes;* enfin, la femme du roi Louis se conduisit d'une manière si scandaleuse que le roi se vit forcé de lui donner des gardes. Quand on eut reconnu la trahison, on leva le siége de Damas (août 1148) ; Louis, Conrad et tous leurs compagnons d'armes s'en retournèrent mécontents dans leur patrie.

On ne pouvait plus se dissimuler les inconvénients des expéditions générales, et l'on renonça à en organiser, jusqu'à ce qu'un des généraux de Noureddin fonda une nouvelle puissance, inonda la Palestine et finit même par conquérir Jérusalem. Dans l'intervalle, tous les fruits des croisades furent pour les villes d'Italie. Les pèlerinages, les voyages des seigneurs et des chevaliers donnèrent une grande impulsion à la navigation et enrichirent l'Italie par les affrétements. Tout le commerce des villes occupées par les chrétiens avec des contrées plus reculées de l'Orient, la fabrication des draps, des armes et des ustensiles qu'on y plaçait, le commerce de soieries et d'épices, les ports et même les douanes des villes maritimes, étaient entre les mains des Italiens. Conséquence des croisades, l'éclat de l'industrie italienne finit naturellement avec elles ; mais la civilisation y gagna, les arts et les sciences s'élevèrent.

Le général de Noureddin qui, par ses exploits contre les chrétiens, occasionna la troisième croisade générale, fut le Curde Saladin (Salaheddin), neveu de Chirkouh, qui, placé à la tête des armées de Noureddin, avait soumis toute la Syrie, et à la fin même Damas (1154). Les dissensions qui éclatèrent en Égypte entre le calife fatimite et ses vizirs, et même entre les divers prétendants à la dignité de visir, fournirent à Noureddin aussi bien qu'au roi chrétien de Jé-

rusalem l'occasion de s'immiscer dans les affaires de ce royaume voisin. Le règne de Baudouin III et ensuite celui d'Amaury avaient été heureux en Palestine; ils étaient même parvenus à placer les Égyptiens sous leur dépendance. Mais Amaury ayant voulu, à la fin de l'année 1167, par des moyens contraires à la loyauté, soumettre toute l'Égypte, le zèle religieux des sectateurs de l'islamisme se réveilla. Chirkouh et son neveu reparurent sur la scène avec leurs Curdes et prirent position dans le pays. Devenu vizir, Chirkouh traita le calife fatimite comme son prisonnier, et après la mort du Curde (1169), son neveu renversa l'empire des Fatimites, proclama en Égypte le calife de Bagdad commandeur des vrais croyants, et prit pour lui-même le titre de soudan ou sultan.

A peine eut-il établi son pouvoir en Égypte que la Syrie et la Palestine offrirent à Saladin l'occasion de déployer dans de grandes entreprises, comme guerrier et comme homme d'État, ses talents supérieurs ainsi que sa noblesse, sa justice, sa loyauté. Noureddin mourut, ne laissant que des fils indignes de lui : aussitôt (1174, d'octobre à décembre) Hems, Hamath, Damas se rendirent à Saladin; les autres villes furent soumises plus tard. Alors, en Palestine, comme le remarque plaisamment Gibbon, l'autorité suprême, après la mort d'Amaury, se trouvait partagée entre un lépreux, un enfant, une femme, un pauvre hère et un traître. En effet, Baudouin IV était lépreux et malade; le fils de sa sœur, Baudouin V, était un enfant; sa sœur Sybille était amoureuse de Guy de Lusignan qu'elle éleva sur le trône, quoiqu'il fût un objet de raillerie même pour le frère de Guy; quant au traître, c'était Raymond, prince de Tripoli, à qui le roi mourant avait confié l'administration de l'empire, qu'on accusait de jouer ce rôle. Une seule bataille (elle fut livrée près de Hittim, sur le lac de Tibériade, le 5 juillet 1187), détruisit la puissance de l'empire latin. Toute la côte, l'intérieur du pays, la forteresse importante de Ptolémaïde ou Saint-Jean-d'Acre, sur la côte maritime, et Tyr elle-même, seraient tombés aux mains des ennemis sans le secours de Conrad de Montferrat, qui, accouru de Constantinople, rassembla les pèlerins de toutes les contrées et délivra Tyr. Mais, en revanche Ascalon et Jérusalem devinrent dans l'intervalle d'un mois la proie de Saladin.

Alors les hommes religieux n'épargnèrent pas le blâme et les reproches au chef de la chrétienté; ses querelles avec l'empereur, disaient-ils, lui avaient fait oublier entièrement la terre sainte, et ils accusèrent de même Frédéric I[er] d'avoir sacrifié le saint sépulcre aux intérêts de sa puissance et à sa déplorable rivalité avec le pape. Quant aux rois de France et d'Angleterre, on ne les ménagea pas davantage; on leur reprocha d'avoir, par leurs guerres, empêché leurs vassaux respectifs de se rendre en Palestine où leur vœu les appelait. Le pape, l'empereur et les deux rois ne furent point insensibles à ce blâme de l'opinion publique : ils déployèrent une grande activité et se montrèrent prêts à réparer le mal dont leur insouciance avait frappé les chrétiens.

Grégoire VIII fut à peine investi des clefs de saint Pierre qu'il envoya des nonces en tous pays, avec ordre de faire partout prêcher la croix. Saladin assiégeait alors Tyr pour la seconde fois. Du sein de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Italie et de l'Allemagne, des combattants allèrent en Palestine, et Jacques d'Avesnes y conduisit par mer des Flamands, des Brabançons et des Frisons. Cependant, à l'aide des chrétiens mis en mouvement par le pape, Conrad de Montferrat repoussa Saladin de Tyr avant que la troisième croisade générale fût décidée. On pouvait se promettre de grands résultats de cette dernière : quoique chargé d'années, l'empereur s'était engagé à y prendre part, et elle devait de plus avoir pour chefs les rois d'Angleterre et de France, suivis de beaucoup de ducs et d'évêques.

Ainsi Grégoire VIII obtenait un résultat que ses deux prédécesseurs, Urbain III et Lucius III, avaient vainement tenté de réaliser, quoique celui-ci fût appuyé dans ses efforts par une ambassade solennelle envoyée de Palestine et composée du patriarche de Jérusalem et des grands maîtres des Templiers et des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cette ambassade était aussi allée en Angleterre et en France (1185), mais sans réussir à décider ni Henri II ni Philippe-Auguste à prendre la croix; tout ce qu'elle obtint fut que ces rois permirent à leurs vassaux de se rendre en Palestine. Cependant la chute de la ville sainte changea leurs dispositions. Dès le mois de janvier 1188, les deux souverains prirent la croix à Gisors, et, le jour de Pâques de la même année, Frédéric Barberousse, ému par le sermon du légat pontifical, suivit leur exemple. Même dans les empires du Nord beaucoup de guerriers se joignirent à la croissade, et, sur l'exhortation de Célestin, qui venait de succéder à Grégoire, de nombreuses bandes partirent pour la Palestine sans attendre l'armée principale des rois. Frédéric résolut d'al-

ler par terre, et, guidé par l'expérience, il refusa nettement le secours de cette multitude de gens qui accourait sans armes et sans l'argent nécessaire pour se défrayer pendant le voyage. Quant aux rois de France et d'Angleterre, leur cupidité tira parti de cette pieuse expédition pour accabler leurs sujets de charges que ceux-ci, dans toute autre circonstance, auraient refusé de supporter. Sous prétexte d'avoir besoin en mer des pauvres comme des riches, et de vouloir les emmener, ils ordonnèrent que tous les hommes ayant de la fortune, qui n'auraient par pris la croix, payeraient le dixième de leurs biens meubles et de leurs revenus; c'est ce qu'on appela la *dîme de Saladin*. Mais Henri et Philippe employèrent l'argent ainsi entré dans leur trésor à recommencer la guerre entre eux; il se passa toute une année avant qu'ils songeassent à la croisade, et il fallut, pour qu'enfin il s'en souvinssent, que les vassaux refusassent (sept. 1188) de combattre plus longtemps les uns contre les autres; alors les rois convinrent d'un armistice. Mais en novembre, Henri se brouilla avec son fils aîné Richard; à l'expiration de la trêve celui-ci combattit, conjointement avec son seigneur suzerain, le roi de France, et toute l'année suivante (1189) s'écoula au milieu de querelles sanglantes et scandaleuses entre compatriotes, chrétiens et parents. Lorsque en juin la paix fut enfin conclue, les conditions parurent si ignominieuses à Henri que, peu de temps avant sa mort, qui arriva peu après, il maudit ses deux fils qu'il accusait de l'avoir trahi.

Une pieuse expédition en terre sainte parut à Richard le seul moyen de changer la malédiction de son père en bénédiction. Au mois d'octobre, une nouvelle convention eut lieu entre les deux nations; à la fin de décembre tout fut prêt, et le départ fut fixé à Pâques de l'année suivante. Les flottes anglaise et française devaient se joindre à Messine, et, réunies, faire voile pour la Palestine. Mais les rois eurent une dispute à Messine, et Richard se porta à des violences qui mirent une telle jalousie entre les Anglais et les Français qu'on jugea plus prudent de laisser les deux armées séparées (octobre 1190). Philippe partit le premier, puis ensuite Richard; en passant devant l'île de Chypre, celui-ci l'enleva au prince grec, qui y régnait alors, et qui avait cru pouvoir exercer contre les Anglais le cruel droit de varech et de pillage qu'il faisait valoir contre d'autres navigateurs. Richard abandonna ensuite cette île à Guy de Lusignan, à qui l'on refusait le titre de roi de Jérusalem que Richard revendiquait pour lui. Sans attendre la fin des querelles en France, l'empereur Frédéric avait terminé ses préparatifs au commencement de l'année 1189; ses troupes se réunirent à Presbourg, et au mois de mai il se mit en marche. Son expédition prendrait place parmi les plus grandes entreprises dont l'histoire fasse mention, si la mort de l'empereur n'eût ravi aux Allemands le fruit de la sagesse de leur chef. Il les avait conduits heureusement, par des chemins impraticables et par des marais, à travers l'Hellespont et les déserts de l'Asie Mineure, déjouant les ruses des Grecs, les embûches et les violences des Turcs; il avait conquis Cogin, repaire des Seldjoucides, puni leurs rapines, leurs violences et leurs trahisons, et il venait d'atteindre les défilés de la Cicilie, lorsque un accident fatal lui fit trouver la mort dans le froid et profond Calycadnus, au mois de juin 1190. Après cette catastrophe les Allemands se débandèrent; fatigués, épuisés, ils arrivèrent par petites bandes à l'armée des Français et des Anglais. Cependant Frédéric de Souabe, fils de l'Empereur, amena en Palestine un nombre assez considérable de troupes, et Léopold d'Autriche se montra aussi pendant le siége d'Acre à la tête d'nne petite armée.

Depuis plus de deux ans Conrad de Montferrat soutenait la guerre au moyen des pèlerins qui affluaient de toutes parts dans la terre sainte; il venait enfin de mettre le siége devant Acre, qu'il disputait à Saladin, lorsque Philippe-Auguste arriva en Palestine (avril 1191), suivi de Richard à deux mois d'intervalle. Ces deux princes virent avec douleur le petit nombre d'Allemands qui restait, car, depuis, Frédéric de Souabe avait trouvé la mort devant Acre (mars 1191), après avoir fondé un nouvel ordre militaire, celui des chevaliers teutoniques, par le motif que les templiers et les hospitaliers montraient peu d'égards pour les hommes de sa nation reçus dans leurs ordres.

Pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, une rivalité chevaleresque s'établit entre Richard et Saladin : c'était à qui se distinguerait le plus par le courage et la force du corps. Richard déploya cette habileté et cet usage des armes qu'il devait à son habitude des combats; il avait eu avec les chevaliers de la France méridionale de fréquentes rencontres qui lui valurent l'honneur d'être célébré dans les chants des nombreux poëtes de ces contrées, et plus tard dans l'histoire le surnom de *Cœur de Lion*.

Le roi de France avait des goûts différents : Philippe plaçait l'honneur d'un souverain plutôt dans la sagesse de ses conseils que dans la force du poing et dans l'adresse du corps. Aussi les

deux rois ne purent-ils s'entendre, et leur querelle recommença sous les murs d'Acre, où ils déployèrent à l'envi leurs talents en combattant une garnison nombreuse et l'armée amenée par Saladin en personne. La ville finit par capituler (12 juillet 1191), et quinze jours après le roi de France déclara qu'il retournerait dans son pays. Cependant il laissa un nombre assez considérable de combattants auprès de Richard et à Antioche. Lors de la prise d'Acre, le roi d'Angleterre avait fait une telle offense aux Allemands et surtout à Léopold d'Autriche que ce prince jura de se venger et ne fut, plus tard, que trop fidèle à ce serment, lorsque Richard passa par l'Autriche pour retourner dans ses États. Celui-ci en attendant continua la lutte contre Saladin pendant deux ans encore, et se couvrit d'une gloire chevaleresque. N'osant pousser jusqu'à Jérusalem, il fortifia les villes du littoral, surtout Jaffa et Ascalon repris sur l'ennemi, et, après avoir rivalisé avec Saladin en cruauté et en amour du carnage, il en vint avec lui à un échange de politesses et de procédés courtois, en même temps qu'il échangeait avec le duc de Bourgogne, chef de l'armée française, des vers satiriques, qu'on appelait sirventes. Parvenu ensuite à deux milles de Jérusalem, il fut obligé de revenir sur ses pas et de négocier avec Saladin, malheur dont il imputa la faute aux Français. Pour l'en consoler, Saladin lui accorda (août 1192) une trêve pour trois ans, trois mois et trois jours, rendit aux chrétiens les lieux saints, et ne mit aucune entrave à leurs pèlerinages à Jérusalem, à condition seulement que les fortifications d'Ascalon seraient rasées. Alors Richard se décida à retourner en Europe ; il passa par l'Autriche et y fut arrêté, chargé de fers, traîné de prison en prison, livré au fils de Frédéric, alors Empereur sous le nom de Henri VI, cruellement tourmenté jusqu'au moment où les Anglais eurent réuni l'énorme rançon par laquelle ils durent racheter leur roi. Henri employa cet argent mal acquis à payer les frais d'une expédition contre Naples, qui rendit le nom allemand à jamais odieux dans la Pouille et en Sicile.

Avant de quitter la Palestine, Richard avait promis d'y retourner : sa captivité l'en empêcha, et Henri d'Allemagne attira en Apulie un grand nombre de croisés allemands dont il se servit dans sa guerre contre la Sicile, au lieu de leur donner les vaisseaux qu'il leur avait promis pour se rendre dans la terre sainte. La trêve conclue par Richard fut rompue avant son expiration. Aussitôt (1195) le prédicateur Foulques de Neuilly prêcha en France la croisade, et trois ans plus tard Innocent III envoya deux légats, Soffried et Pierre de Capoue, pour mettre en mouvement, dans le même but, l'Italie, l'Allemagne et la France. Mais les laïques se défiaient des légats et des hauts dignitaires ecclésiastiques de l'université de Paris, qu'ils virent très-ardents à pousser à la croisade et très-prêts à prendre en gage leurs propriétés. Foulques au contraire n'inspirait aucun soupçon, et ce fut sur lui que le pape arrêta encore une fois son choix pour appeler les fidèles à une nouvelle expédition. L'année suivante (1199), à l'époque de l'Avent, les plus puissants seigneurs et les plus braves chevaliers parmi les Français prirent la croix et engagèrent les Vénitiens à leur fournir une flotte pour faire le trajet ; le comte Baudouin de Flandre seul n'eut pas besoin des Vénitiens, ayant lui-même des vaisseaux. Marchands d'abord et chrétiens en second lieu seulement, les Vénitiens demandèrent pour le transport une très-forte somme, et les chevaliers n'ayant pu la solder entièrement, ceux-là se servirent de l'armée croisée, à laquelle un rusé vieillard, le doge Dandolo, s'était associé, pour leur guerre en Dalmatie et pour une expédition contre Constantinople. Dans la Dalmatie on commença par prendre Zara (1202), et alors le neveu de l'empereur grec Alexis III se présenta au milieu des croisés pour les prier de le réintégrer dans la possession de l'empire, lui ou plutôt son vieux père, détrôné par son frère. Les séduisantes promesses qu'il leur fit, même pour le moment où ils marcheraient contre Jérusalem, tentèrent un grand nombre d'entre eux : Boniface de Montferrat, Baudouin de Flandre, le maréchal de Champagne Ville-Hardouin, historien de cette expédition, et surtout le doge de Venise, dominés par l'ambition des conquêtes, oublièrent, pour un intérêt mondain la sainte cause de l'Église, malgré les foudres dont le pape les menaçait, et quoique l'homme le plus vaillant de son temps, le capitaine le plus habile, Simon de Montfort les abandonnât par dépit.

Pendant que les Vénitiens exploitaient ainsi pour leur compte l'ardeur chevaleresque des croisés qu'ils menaient à Constantinople dans un intérêt purement mercantile, et pendant que ceux-ci assiégeaient cette capitale, la prenaient d'assaut, la mettaient au pillage, installaient et déposaient des empereurs, et suscitaient des troubles pour trouver un prétexte de partager l'empire entre eux, le pape faisait prêcher la croix contre les Albigeois et mettait Simon de Monfort à la tête d'une expédition formidable.

A Constantinople, le jeune Alexis IV était

tombé victime de la fureur populaire pour avoir appelé les étrangers dans le pays. Celui qui l'avait trahi et assassiné monta à sa place sur le trône sous le nom d'Alexis V. Les Latins virent avec plaisir cette tournure des choses : sous prétexte de venger Alexis IV, ils assiégèrent le nouvel empereur dans sa capitale, emportèrent celle-ci d'assaut, s'emparèrent plus tard du meurtrier de leur protégé et le précipitèrent du haut d'une colonne. Ils considérèrent dès lors l'empire grec comme une conquête, et par conséquent ne songèrent plus à Jérusalem.

La prise de Constantinople avait été accompagnée d'un horrible pillage et d'excès de toute nature. Les Latins partagèrent entre eux l'empire grec comme une proie (mai 1204), et dès cette époque ils employèrent tous les moyens pour obtenir des pèlerins de les aider à se maintenir dans leur conquête en abandonnant la Palestine à son sort. Baudouin de Flandre fut élevé sur le trône impérial, et les Latins conservèrent le pouvoir jusqu'en 1260. Boniface s'adjugea la Macédoine et la Thessalie ; le Bourguignon Othon de la Roche fonda une principauté à Athènes ; Ville-Hardouin, maréchal de Champagne, devint maître du Péloponèse ; mais la meilleure part échut aux rusés Vénitiens. Ils s'adjugèrent la Crète, les places maritimes et les districts de Thrace, le long de la mer Égée et de la mer Noire, qui par leur situation et à raison de leurs affaires se trouvaient le plus à leur convenance ; ils se firent concéder dans la capitale et dans le reste du pays tous les droits qui pouvaient leur assurer un commerce exclusif. A l'instar de l'Occident, chaque chevalier ayant quelques vassaux à ses ordres eut son château fort, qui lui servait de repaire lorsqu'il revenait d'une expédition chargé de butin, et peu à peu les îles furent occupées à leur tour.

Quoique le pape eût déclaré la guerre contre les Albigeois tout aussi méritoire qu'une croisade en Palestine, et quoique la lutte avec les Grecs pour maintenir la domination des Latins dans l'empire de Byzance y appelât des milliers de guerriers détournés de leur projet d'aller en Palestine, les pèlerinages au saint sépulcre n'en continuèrent pas moins. Les croisés que Henri VI, ainsi qu'il a été dit plus haut, avait attirés en Sicile, purent à la fin exécuter leurs premières intentions. Henri, comte palatin du Rhin, Conrad de Mayence, l'évêque de Wurtzbourg, le maréchal d'Empire Henri de Pappenheim, Henri de Brabant, et enfin Adolphe de Holstein, arrivèrent à la tête de troupes nombreuses. Les Égyptiens furent vaincus dans une bataille décisive. Les croisés prirent Beryte et délivrèrent 9,000 prisonniers chrétiens. Puis, lorsque le titre de roi de Jérusalem, si longtemps disputé, fût devenu le partage du brave Jean de Brienne, Innocent III fit prêcher une nouvelle croisade. Aussitôt (1216) on vit arriver des pèlerins de Brême et de Cologne, des Frisons, des Norvégiens, des Danois, des Néerlandais, montant leurs propres vaisseaux, et André II, roi de Hongrie, vint bientôt se joindre à eux. Une partie de l'armée fut longtemps retenue en Portugal par des combats avec les Mores ; une autre partie se dispersa ; le jeune roi de Chypre mourut. Cependant le duc d'Autriche et quelques évêques allemands restèrent, et le légat du pape disputa à Jean de Brienne le commandement. Il soutenait que l'Égypte était la clef de la Palestine et demandait qu'on fît avant tout le siége de Damiette. A la vue de ce danger, le souverain d'Égypte, Malek-el-Adel, qui possédait aussi la Syrie et la Palestine, offrit de restituer aux chrétiens tout l'ancien royaume de Jérusalem, si on levait le siége de Damiette. Sa proposition fut rejetée et la ville prise en 1219. De nouvelles prédications appelèrent plus de 10,000 nouveaux combattants en Égypte. Les croisés ne visaient alors à rien moins qu'à la conquête de ce pays ; mais leur armée mal dirigée fut si bien renfermée entre les canaux du Nil par Malek-el-Camel, fils de Malek-el-Adel, qu'elle dut acheter ignominieusement sa délivrance par la reddition de Damiette (septembre 1221). Il fallut trouver une cause à ce malheur : on l'imputa au jeune empereur Frédéric II, fils de Henri VI, qui, après avoir promis de se croiser, n'avait pas tenu parole. Le pape s'en prit donc à l'empereur, lui fit de vifs reproches et s'emporta jusqu'à le menacer. Jean de Brienne parcourut l'Europe, mais il trouva le zèle pour la Palestine presque généralement éteint, et lorsque enfin l'Empereur se décida à entreprendre une croisade, ce fut le pape qui s'y opposa. Frédéric avait épousé la fille de Jean de Brienne, héritière des droits sur Jérusalem du chef de sa mère, première femme de Jean. Frédéric prit en conséquence le titre de roi de Jérusalem, et alla au mois d'août 1228 en Palestine. Le pape fulmina l'excommunication contre cette croisade, arma contre l'Empereur, arrivé dans la terre sainte, des troupes auxquelles le pontife promettait des indulgences, et des bandes revêtues du signe de la croix entrèrent à Naples sous la conduite de Jean de Brienne, pendant que Frédéric combattait pour la cause commune des chrétiens. Celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir des effets de la colère

du pape : parmi tous ceux qui l'avaient suivi, le seul qui resta fidèlement attaché à sa cause fut le grand maître de l'ordre Teutonique ; tous les autres, et particulièrement les prêtres. dévoués au pape, cherchaient à trahir l'Empereur. Leur intention n'échappa même pas au souverain d'Égypte, que celui-ci était venu combattre et qui lui donna des avis. Dans ces conjonctures il sentit la nécessité d'accepter une paix raisonnable pour dix ans, qui rendit aux chrétiens tous les lieux sacrés et même Jérusalem, ainsi que d'autres places ouvertes. Les croisés, de leur côté, abandonnèrent les forteresses et renoncèrent à l'occupation de tout le pays qu'ils s'étaient flattés d'obtenir par la force. Frédéric se plaça lui-même la couronne de son royaume titulaire de Jérusalem sur la tête (février 1229), et retourna ensuite en Europe.

Là on prêchait la croix contre les chrétiens aussi bien que contre les idolâtres. La guerre contre les Albigeois continuait toujours lorsque l'on conçut encore l'idée d'exterminer de même les Stedinghs et de diriger une armée croisée contre leur république, sur le Weser. Les Stedinghs établis entre l'Ems et le Weser étaient une branche des Rustringhs et dépendaient des Frisons. En horreur au clergé et à la noblesse, ils furent flétris du nom d'hérétiques ; on prêcha la croisade contre eux, on saccagea leur pays ; ils se défendirent en désespérés. Les chefs de cette petite république de paysans, dans le pays actuel d'Oldenbourg, soutinrent longtemps une lutte opiniâtre, et ils résistèrent encore lorsque le duc de Brabant, le comte de Hollande, les seigneurs de Clèves, de la Marche, et d'Oldenbourg, marchèrent contre eux avec 40,000 hommes ; mais ils succombèrent enfin à la force numérique, ils périrent en 1234.

Quant aux idolâtres, le duc Henri, surnommé le Lion, conjointement avec Woldemar de Danemark et son entreprenant archevêque Axel (*voy.* ABSALON), avait déjà formé une croisade contre les Vénèdes et les Rugiens et contre leur idole Swantevit. Il avait détruit à main armée l'empire des Ranes, en Poméranie, et leur temple principal ; mais, dans sa prudence, il s'était gardé (en 1172 et 1173) de se rendre en Palestine à la tête d'une armée ; il y était allé en pèlerin, dans la société de seigneurs et d'évêques de Saxe et de Bavière, ainsi que du prince obotrite Pribizlav et du comte Gunzelin de Schwerin. Après le retour de Frédéric II, on prêcha la croix contre les Esthiens, les Lives et les Prussiens, tous encore païens. Ce fut surtout dans le Danemark et dans le nord de l'Allemagne qu'on réunit des croisés pour combattre les Esthiens et les Lives, et les villes allemandes de la basse Saxe ou sur la mer Baltique profitèrent autant de ces expéditions religieuses que Gênes, Pise et Venise avaient gagné aux expéditions contre la Palestine. La Prusse servit à dédommager l'ordre Teutonique de ses pertes dans la terre sainte, et Frédéric II récompensa leur fidélité à sa personne aux dépens des malheureux habitants du pays.

Pendant que le sang coulait ainsi dans les contrées septentrionales de l'Europe, le pape réussit à gagner encore un roi pour une expédition dans la terre sainte (1234). Ce roi fut Théobald, comte de Champagne et roi de Navarre. Mais son expédition rencontra des obstacles et resta ajournée jusqu'à ce qu'un hasard voulut que Louis IX de France fût conduit à faire un vœu semblable. Malade à mort, Louis tomba subitement dans une profonde léthargie et en sortit pour guérir d'une manière miraculeuse. Il en fut frappé, son cœur vraiment pieux ressentit une vive émotion. Dans sa reconnaissance, il prit l'engagement de faire une croisade (1244). La France, à cette nouvelle s'agita effrayée, et, dans sa douleur, la mère du roi alla jusqu'à dire qu'elle aurait autant aimé apprendre la mort de son fils. Grande fut au contraire la joie du pape, qui envoya un légat pour exciter les seigneurs et les évêques du royaume à prendre part à cette pieuse expédition. Le roi y décida ses trois frères ; et un grand nombre de nobles, auxquels il fit attacher secrètement la croix à Noël, pendant la messe de minuit, furent obligés de suivre leur exemple. Louis fut deux ans à équiper l'armée qu'on embarqua à Aigues-Mortes au mois d'août 1248.

On passa l'hiver en Chypre, et de là on s'embarqua l'année suivante (1249), non pas pour la Palestine, mais pour l'Égypte, royaume qu'on regardait alors comme plus facile à maintenir que la Palestine, et comme un moyen d'assurer la possession de ce dernier État aux chrétiens. D'abord la fortune favorisa le vaillant et pieux monarque ; Damiette tomba sans coup férir entre ses mains, et ses compagnons d'armes vinrent successivement se presser autour de lui. Le fidèle ami du saint roi, son compagnon d'armes et en même temps son incomparable historien, le sire de Joinville, maréchal de Champagne, nous raconte que Pierre de Bretagne avait fait une proposition très-sage relativement à l'expédition d'Égypte, mais que le roi préféra l'avis de son frère impétueux, Alphonse de Poitiers, parti au mois d'août 1249 d'Aigues-Mortes et arrivé en ligne droite à Damiette au mois d'octobre.

Dans une saison peu favorable (au mois de novembre), on se dirigea sur le Caire. Soixante mille hommes, parmi lesquels il y avait 20,000 chevaliers, composaient, dit-on, l'armée des croisés. Elle était arrivée heureusement à Mansurah, lorsque au mois de février 1250 une imprudence du comte d'Artois, autre frère du roi, le perdit lui et une partie des troupes, et devint fatale à l'armée entière en arrêtant sa marche. Celle-ci fut encore entravée par les digues, les canaux et les inondations, par les troupes légères de l'ennemi, par les fortifications élevées le long des canaux; des maladies achevèrent d'affaiblir l'armée. Dans cette détresse, le roi seul ne perdit ni son courage ni sa présence d'esprit. Il combattit en héros, mais il se décida trop tard à retourner sur ses pas (Pâques 1250). Déjà les Égyptiens et leurs alliés lui avaient coupé le chemin : cernée de toutes parts, l'armée fut faite prisonnière ou massacrée; le roi, avec ses frères Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, tombèrent entre les mains de l'ennemi et ne recouvrèrent leur liberté qu'en rendant Damiette et en payant une rançon énorme. Le noble roi, dédaignant de marchander sa liberté, consentit sans hésiter à payer 100,000 marcs d'or. Cependant le soudan lui fit spontanément remise d'un quart de cette somme, tandis que les templiers enfouirent leurs trésors, de peur d'être obligés d'en prêter une partie pour la délivrance de leurs frères et des princes. Le roi, même après ces malheurs en Égypte, se crut encore lié par son vœu, qu'un sentiment religieux vrai et sincère avait dicté : il resta en Palestine lorsque ses frères et les autres seigneurs retournèrent en Europe. Il combattit les infidèles, défendit et fortifia à ses frais les villes du littoral. Il demeura quatre ans en Palestine, et en quittant la terre sainte le 24 avril 1254, il s'engagea à une nouvelle expédition. On essaya en vain de l'empêcher de remplir sa promesse. Pendant que Louis gouvernait sagement son royaume, guérissait toutes les plaies qu'une croisade si malheureuse y avait laissées, et méritait par sa vertu, sa simplicité et son infatigable énergie le nom de saint, une nouvelle calamité fondit sur l'Europe. Houlagou avait fondé le puissant empire des Mongols, qui engloutit la Russie, menaça l'Autriche et la Silésie, dévora la Chine et la Perse, et entama la Syrie, où le sultan Bibars se défendit 4 ans contre Houlagou. Délivré par la mort de ce terrible adversaire, il tourna ses armes contre les villes chrétiennes en Palestine. Arsouf et Césarée tombèrent en sa puissance (1265). Quant à Saint-Jean-d'Acre, les Vénitiens, les Génois et les Pisans, s'ils l'avaient voulu, auraient pu la sauver; mais ils se disputèrent d'abord la possession de la ville, et ils se livraient des combats sanglants dans ses murs pendant que Bibars l'assiégeait. La ville fut, il est vrai, sauvée, mais tous les lieux voisins furent pris et fortifiés par les mahométans; Antioche aussi fut conquise, Acre même resta assiégée. On se hâta de prêcher encore une fois la croisade en Europe. Louis IX se souvint de sa promesse et prépara une nouvelle expédition. Elle partit (1270) comme la première d'Aigues-Mortes, mais on commença par la diriger contre Tunis, parce que Charles d'Anjou, maître du royaume de Naples, dont il avait dépouillé la maison de Hohenstauffen, avait promis son assistance dans une guerre contre les Mores, et parce qu'on se flattait de l'espoir que le prince de Tunis se ferait chrétien. On se trompa. Tunis opposa une forte résistance; Charles se fit longtemps attendre, et lorsque enfin il parut (août 1270), le climat et les épidémies enlevèrent des milliers de combattants, et parmi eux le pieux roi lui-même. Saint Louis mort, toute la croisade était manquée; car Philippe III, qui avait accompagné son père, se dépêcha de retourner en France pour prendre possession du trône. Le prince Édouard d'Angleterre, l'homme le plus vaillant de son temps, après avoir glorieusement terminé la guerre de son père dans le pays même, était venu s'associer aux dangers de Louis IX. Il demeura fidèle à son vœu et alla en Palestine avec 300 Frisons qui s'attachèrent à sa fortune. Tout ce que leur bravoure obtint fut une nouvelle trêve et la conservation de Tripoli et de Ptolémaïs, qui restèrent aux chrétiens. Mais il s'éleva dans leur propre sein une dispute sur de vains titres, signes trompeurs de la puissance dans le pays des infidèles. Les princes mongols en Perse et sur l'Euphrate se brouillèrent aussi, et le soudan d'Égypte Kalarun étendit son empire en Syrie. Il enleva aux hospitaliers (1285) le fort de Marcab, prit Laodicée et autres places fortes, occupa Tripoli (1289) et rasa la ville. Sa mort même ne retarda la destruction complète des Latins en Palestine que de 3 ans. Son successeur, Malek-el-Aschref Salah-ed-din Chalib venait de conclure un armistice avec les chrétiens; mais le pape ayant fait prêcher une nouvelle croisade, les croisés débarqués en Palestine, se fiant à leur nombre rompirent la trêve. Leur perfidie excita l'indignation du sultan, et tous ses coreligionnaires se joignirent à lui. Saint-Jean-d'Acre fut assiégé, et ce rendez-vous des croisés, leur dernier refuge,

fut défendu par eux avec une bravoure inouïe. Au premier rang des plus vaillants champions se distinguèrent la comtesse de Blois et le roi de Chypre. Cependant les machines des assiégeants vomirent des masses énormes de pierres sous lesquelles les murs s'écroulèrent. Les musulmans montèrent à l'assaut : même après la prise de la ville (18 mai 1291), les chevaliers chrétiens se défendirent dans des maisons, dans des tours isolées jusqu'à ce qu'il ne restât plus que des ruines. Après la perte de ce boulevard, on rendit la ville de Tyr sans opposer de résistance. Les templiers fortifièrent bien encore une fois la ville de Sidon, mais inutilement. Les petites places qui restaient furent prises successivement ou par ruse ou par trahison, et à la fin du siècle il ne restait pas aux chrétiens un seul pouce de terrain de toutes les conquêtes qu'ils avaient faites en Asie depuis l'an 1098. SCHLOSSER MOD.

Causes et conséquences des croisades. Après le résumé des faits qu'on vient de lire on aimera à considérer dans son ensemble cet immense mouvement qui, pendant deux siècles, a fait refluer vers l'Orient les populations de l'Occident; dont les suites, tant en Europe qu'en Asie, furent incalculables, et qui, avant la réforme du XVIe siècle, était peut-être le plus grand fait de l'histoire des pays de chrétienté.

I. Si la soif de la domination, la cupidité, l'ignorance et la superstition ont eu leur part dans l'impulsion qui amena la première croisade, il serait injuste de l'attribuer exclusivement à de tels mobiles. Après un long chaos suivi de l'organisation artificielle de la société féodale, organisation dont les détails avaient absorbé les gouvernements, isolé les populations et fomenté par conséquent l'individualisme et l'égoïsme, son inséparable compagnon, le sentiment de l'unité se réveilla en Europe aux cris de la religion menacée dans les objets les plus révérés de son culte. La profanation du saint sépulcre, les difficultés sans cesse croissantes que les Égyptiens et après eux les Seldjoucides, opposaient à ces pèlerinages en terre sainte, usités parmi les chrétiens depuis la découverte de la vraie croix, le danger dont Alp-Arslan et ses Turcs menaçaient l'empire de Byzance, tout cela émut le monde chrétien fatigué de ses longues luttes pour de misérables intérêts et avide d'un aliment plus digne pour l'imagination. Depuis la bataille de Poitiers et la messe de minuit où l'évêque de Rome avait rendu un empereur à l'Occident, aucun grand fait n'avait remué les peuples en coupant la monotonie de ces guerres entre des tyrans de bas étage ou entre la royauté affaiblie et ses insolents vassaux. Cependant un fait bien important se consommait alors sous leurs yeux : c'était l'élévation de la tiare au-dessus de la couronne impériale, c'était la crosse du successeur d'un pauvre pêcheur se croisant avec l'épée de l'héritier des Césars. La religion avait déployé sa toute-puissance : elle s'était assise sur le trône à côté et au-dessus des rois, qu'elle finit par appeler devant son tribunal. Ce fut un spectacle nouveau pour l'Europe. On salua avec espérance et avec joie la naissance d'un pouvoir modérateur entre les princes et leurs sujets, et la puissance des papes investit d'une nouvelle autorité la religion elle-même. Devenue pouvoir actif et force d'opposition, elle excita au plus haut degré l'enthousiasme universel et offrit un intérêt commun, un mot de ralliement, à la société, européenne morcelée, déchirée en petites fractions. Entourée ainsi de prestige, la religion pouvait opérer des miracles, et il était du devoir des papes d'entretenir et d'exciter de plus en plus cette disposition des esprits.

L'enthousiasme est la source de l'héroïsme : aussi a-t-on dit avec raison que l'époque des croisades était *le temps héroïque du christianisme*. Elles furent l'effet du réveil de l'esprit religieux qui, habilement dirigé, développa l'esprit chevaleresque, mélange heureux de piété, de valeur et de galanterie.

Ce sont les idées puissantes qui font les grands siècles : au point où nous sommes placés aujourd'hui, quelques-unes de celles qui ont dominé les siècles passés peuvent nous paraître fausses ou même puériles; mais si elles réchauffaient néanmoins tous les cœurs et créaient des prodiges, c'est qu'elles constituaient alors un progrès réel et donnaient aux esprits un essor inattendu. Telle fut l'idée qui faisait du saint sépulcre l'apanage commun des peuples chrétiens, et leur plus grand, leur inaliénable trésor. Plus de distinctions, plus de barrières, disait-on; tous sont également enfants de Dieu et rachetés du Christ; c'est par leurs efforts communs que la terre qu'il a foulée, la terre qu'il a humectée de son sang, doit être soustraite à la profanation qu'y ont portée les infidèles. Que la paix règne parmi le peuple de Christ, et que les infidèles périssent! Cette idée agit partout avec la même puissance que celles qui ont amené depuis des révolutions non moins décisives. *Dieu le veut! Dieu le veut!* cria la multitude, et les indulgences du pape soutinrent le courage des uns en même temps que les rêves millénaires agirent par la peur sur les autres.

Cependant le mouvement n'embrassa pas l'Europe tout entière : pour y être entraîné il fallait avoir du loisir et être ouvert à l'influence des idées morales qui ne venaient qu'à la suite de la civilisation. Les pays encore en dehors de cette dernière, comme la Pologne, la Hongrie et les deux presqu'îles scandinaves, restèrent aussi en dehors des croisades; l'Espagne et le Portugal, tombés sous la domination des Sarrasins, étaient trop occupés dans leur intérieur pour se mêler encore à une autre querelle. C'étaient les Français, dès lors le plus policé des peuples, qui donnèrent le signal, et avec eux les Flamands et les Lorrains, unis aux Français par les mœurs et par l'extraction, quoiqu'ils fussent souvent détournés dans une autre voie par la politique. Leur exemple fut suivi avec ardeur par les Normands de Naples et de Sicile. Le sang-froid des Allemands les préserva d'abord de cette effervescence; mais enfin ils en furent saisis à leur tour, et jusqu'au bout ils restèrent fidèles à une cause qu'on leur assurait être celle de Dieu et de la religion. Les Italiens, moins dociles à la voix de l'Église à cette époque, y furent attirés par le commerce bien plus que par les promesses ou par les menaces du pape; et les richesses qui vinrent s'entasser à Venise, à Gênes et à Pise, soutinrent leur ardeur. Les Anglais entrèrent les derniers dans la lice : pour s'y lancer ils attendaient que le signal partît du trône, et il ne se trouva pas tout de suite un roi chevaleresque comme Richard Cœur de Lion pour le leur donner. Restait l'empire de Byzance et la Russie, alors attachée à sa fortune et qui en recevait des directions. La religion exerçait à Constantinople une haute influence, et la civilisation, flétrie il est vrai par la corruption des mœurs, y était fort avancée. Néanmoins cet empire prit peu de part aux croisades, après y avoir poussé l'Occident le premier par le cri de détresse que l'approche des Seldjoucides lui avait arraché. Les empereurs furent épouvantés par la vue de cette migration des peuples dirigée en sens inverse de celle du ve siècle : ils en devinrent les victimes et s'en dégoûtèrent; car si les Seldjoucides avaient entamé les provinces du Bas-Empire, les croisés occupèrent son trône et préparèrent sa chute.

Mais le contact de l'Orient avec l'Occident porta ses fruits : les Francs, encore grossiers et incultes, virent à Constantinople, le luxe, les arts et les sciences. Ces dernières, il les trouvèrent encore chez les Sarrasins qu'ils combattaient en Asie, et leurs rapports avec les guerriers de Syrie et d'Égypte purent leur apprendre que, pour être digne du nom d'homme, ce n'était pas tout de se dire chrétien et que la bravoure et la vertu pouvaient se rencontrer dans le cœur des infidèles.

II. Nous abordons ainsi la grande question de l'influence des croisades, exagérée par les uns, renfermée par les autres dans des limites trop étroites.

On sait que cette grande question historique fut proposée en 1806, comme sujet de prix, par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, et que le prix fut partagé entre MM. Heeren, professeur à Gœttingue, et de Choiseul d'Aillecourt. Le Mémoire du premier, traduit en français par Charles de Villers, a été imprimé à Paris sous ce titre : *Essai sur l'influence des croisades,* et n'a rien perdu, depuis 30 ans, de son mérite incontestable sous le rapport de la recherche des faits et de leur savante discussion. Dans l'impossibilité de rien ajouter à cet excellent travail, nous nous bornerons à en donner ici quelques extraits.

Et d'abord convenons que l'influence des croisades fut à la fois bonne est mauvaise : c'est le sort de toutes les choses de ce monde.

Ces expéditions produisirent, surtout en France et dans les riches provinces qui longent le Rhin, les plus heureux effets relativement au développement de la civilisation et du bien-être social. En Allemagne elles changèrent peu les rapports existants entre l'Empereur et ses vassaux; en Angleterre, elles affaiblirent le pouvoir royal et préparèrent la victoire des barons sur Jean sans Terre; mais, dans les pays nommés plus hauts, elles eurent des conséquences différentes en ruinant les plus puissants seigneurs, obligés, pour payer les dettes que la croisade leur faisait contracter, de vendre leurs terres à vil prix; en élevant l'autorité royale sur les débris du règne féodal de l'aristocratie, et en préparant l'émancipation des communes.

Mais, sur cette matière, écoutons Heeren, dont tout le monde connaît la rare sagacité et la vaste érudition.

« Les croisades, dit-il, ont, épuré et perfectionné l'esprit de la noblesse féodale par celui de la chevalerie; elles lui ont donné un essor plus généreux et plus élevé, et l'ont empêchée par là de retomber dans la barbarie des trois siècles qui avaient précédé. Ne craignons pas de le répéter : qu'eût été le moyen âge sans la chevalerie ?

« L'influence des croisades sur les habitants

des villes, sur leur organisation municipale et en communes, n'a pas été moins bienfaisante. Ces guerres saintes ont posé, à cet égard, les bases essentielles d'un nouvel ordre politique pour tous les siècles suivants. Les premières bourgeoisies libres ont été le noyau de nos nations modernes; et sur cette base se sont formés en Europe des États, tels que le moyen âge n'en avait pu voir.

« La puissance centrale, celle des princes, s'est relevée, et a pu mettre fin à l'anarchie désolante qui signala la caducité du régime féodal.

« Les nobles devenus sujets, les bourgeois devenus commerçants, les villes devenues riches, ont offert aux revenus publics de nouvelles sources, des sources sûres et réglées, qui ont cimenté le pouvoir des princes.

« Ce pouvoir s'accrut aussi du nouvel ordre qui prit rang dans la société civile, celui du tiers état, que la politique des princes put opposer à la noblesse, et qui eut dès le principe de fréquents démêlés avec elle.

« Ainsi cette noblesse même, qui cessait peu à peu d'être ce qu'elle avait été durant la période de l'anarchie, vit se former une opposition, un contre-poids à sa puissance; contre-poids tout à fait nécessaire pour qu'un état légal et constitutionnel, une certaine égalité de droits entre tous les hommes, pût s'établir.

« C'est ainsi que, par la marche lente de l'amélioration dans les institutions sociales, par le meilleur esprit et les principes qui en résultèrent, on peut dire que les croisades ont aussi étendu jusque sur la classe des paysans une influence bienfaisante. Ce n'est que dans un État bien organisé, où le pouvoir central dirige et vivifie toutes les parties, que l'on sent le prix de l'agriculture et la considération qui est due au cultivateur.

« Le temps des croisades a vu dans Louis IX et Suger, un Henri IV et un Sully. Mais il devait encore s'écouler des siècles avant que de tels hommes pussent faire tout le bien qu'ont fait Henri et son ministre.

« Ainsi, après tant de maux particuliers causés par ces longues guerres, après tant de sang qu'elles coûtèrent à l'Asie et à l'Europe, l'humanité put tirer quelque consolation de leurs résultats; résultats lents pour la plupart d'une crise qui avait duré deux siècles, et auxquels il faut aussi des siècles pour consommer leur développement. »

L'industrie et surtout le commerce se ressentirent également de l'influence des croisades. Elles firent connaître à l'Occident les jouissances du luxe et quelques moyens d'y pourvoir par les fabriques et les manufactures; elles vivifièrent ses rapports avec l'Orient et créèrent des intérêts nouveaux, surtout en faveur de Venise, de Gênes et de Pise, qui s'emparèrent du monopole de ce commerce. Cependant, remarquons avec Heeren que l'état actuel de cette branche si importante de l'activité humaine ne procède plus de l'influence des croisades. « Les résultats de cette influence, dit-il, ont cessé absolument à l'époque mémorable des découvertes maritimes du xv[e] siècle. Elles avaient même déjà cessé auparavant en grande partie, lorsque tout le Levant et Constantinople enfin furent devenus la proie des Turcs. Cependant l'influence des croisades sur le commerce fut considérable dans son temps. Il ressemblait avant elles à un faible ruisseau et il devint par elles un grand fleuve, qui, se partageant en plusieurs bras, porta l'abondance et la fertilité dans un plus grand nombre de lieux. Cette activité nouvelle, qui embrassa plus de pays, qui ouvrit plus de communications entre les peuples, eut des effets immédiats sur la civilisation, lesquels à leur tour se sont transmis jusqu'à nous; elle fonda ou fit fleurir des villes, des républiques, des ligues, qui furent longtemps et dont quelques-unes sont encore aujourd'hui des éléments du grand édifice social de l'Europe. De tels effets méritent bien qu'on en recherche la marche et que l'histoire la développe. »

L'influence des croisades sur les lettres et les sciences fut peut-être moins sensible, du moins immédiatement. « On ne peut remarquer, continue Heeren, en Europe, à cette époque, ni dans celle qui suivit, aucun essor dans l'esprit qui annonce que l'étude des classiques grecs y ait produit quelques fruits. Mais il serait injuste de ne pas remarquer que les croisades concoururent à préparer le beau siècle de la renaissance des lumières. Déjà, avant la prise de Constantinople par les Turcs, quelques étincelles de l'esprit grec brillaient çà et là dans les villes d'Italie, et quand les conquérants turcs firent fuir devant eux les muses effrayées, l'Italie se trouva disposée à être leur asile. Ce furent des commerçants, des armateurs vénitiens, pisans, lombards, toscans, qui accueillirent, qui appelèrent tous ces savants grecs qui étaient leurs amis et qui devinrent leurs hôtes; hôtes illustres qui trouvèrent sur ce nouveau sol les germes que la longue et fréquente communication avec l'Orient y avait apportés [1] et qu'ils purent

[1] « Il faut aussi remarquer que ce fut pendant les croisades que furent établies les premières universités en Europe. On vit naître

faire fructifier, à l'aide du commerce que les croisades avaient étendu, des richesses qui en étaient nées et de la liberté qu'avaient fondée ce commerce et ces richesses. »

Enfin citons encore un dernier passage de l'excellent *Essai sur l'influence des croisades*. « Ce furent elles, dit son savant auteur, qui rendirent possibles des voyages de long cours dans ces régions orientales et jusqu'aux extrémités de l'Asie [1]. Quand, au XIIIe siècle, les Mongols fondèrent leur immense empire; quand, après Genghiz, ce peuple, jadis nomade, se divisa en plusieurs dominations et qu'il vint à apprendre et à goûter les avantages, les agréments que pouvait lui procurer le commerce, il en devint le protecteur. Les caravanes purent aller en sûreté de Syrie jusqu'en Chine. Les cours des princes mongols furent le siége du luxe et de la magnificence; le négociant y trouvait le prix de ses denrées, même des plus précieuses et des plus chères. L'espoir du gain excitait à entreprendre ces voyages de long cours; et ce furent encore des marchands italiens qui pénétrèrent les premiers jusqu'aux régions les plus reculées de l'Orient. Aux opérations du commerce se joignirent celles de la religion. L'espoir de faire embrasser le christianisme aux princes et aux peuples mongols, des bruits de conversions déjà vraiment accomplis, de celle surtout d'un puissant monarque résidant au fond de l'Asie, et qui n'était connu que vaguement en Europe sous le nom du *Prêtre-Jean,* tant d'espérances, de fables, d'illusions, échauffèrent les esprits, entraînèrent vers l'Orient une foule de missionnaires.

Il serait difficile et peut-être oiseux d'entrer avec Herder (*Idées sur l'histoire du genre humain*) dans la distinction de ce qui fut réellement un produit des croisades et des effets dont ces expéditions furent l'occasion plutôt que la cause. Qu'il nous suffise de savoir qu'elles donnèrent au monde une immense impulsion et qu'elles hâtèrent ainsi la marche constante mais inégale du développement de l'espèce humaine et de la civilisation qui est son but et sa gloire.

Un si grand fait ne pouvait manquer d'exciter la verve des troubadours et des trouvères; mais quelques siècles s'écoulèrent avant qu'il se trouvât un Homère digne de le chanter. La *Jérusalem délivrée* du Tasse est un magnifique reflet de cette époque mémorable, et porte comme elle le cachet de la piété, de l'héroïsme et de la courtoisie dont la réunion constitue l'esprit chevaleresque.

M. Schlosser, à déjà fait connaître les principaux ouvrages à consulter sur les croisades; nous croyons devoir y ajouter les suivants: Gibbon, *History of the decline and fall,* etc.; Haken, *Gemælde der Kreuzzüge* (Tableau des croisades), Francfort-sur-l'Oder, 1808, in-8°; et de Funck, *Gemælde aus dem Zeitalter der Kreuzzüge* (Tableaux tirés du temps des croisades), Leipzig, 1821-1824, 4 vol. in-8°. L'article *Croisades* de M. Thourel, dans l'*Encyclopédie moderne,* est un de ceux qui méritent d'être distingués.

J. H. SCHNITZLER.

CROISÉE. (*Construction.*) Au moyen âge, on remarquait dans l'ouverture des fenêtres un montant en pierre placé au milieu, et, à peu près au tiers, en partant du haut, une traverse également en pierre : cette espèce de croix a fait donner le nom de *croisée* au châssis qui ferme la fenêtre.

On fait souvent *croisée* et *fenêtre* synonymes, mais c'est à tort. Le dernier mot ne doit être employé que pour désigner l'ouverture propre à éclairer les appartements; son étymologie (*fenestra,* de φαίνω, éclairer) l'indique assez. La fenêtre est une partie importante de l'architecture : ses proportions, sa décoration, sa place, entrent pour beaucoup dans le caractère d'un édifice; nous y reviendrons.

La croisée est un ouvrage de menuiserie, quelquefois de serrurerie, garni de vitres, destiné à fermer la fenêtre; elle est à un vantail ou à deux vantaux. Comme ouvrage de menuiserie, on lui assigne plusieurs dénominations : ainsi il y a des croisées *à grands* et *à petits carreaux, à coulisse,* genre presque rejeté maintenant. La manière d'assembler les petits bois fait aussi adopter des noms particuliers, comme ceux des croisées assemblées *à pointe de diamant, à trèfle,* etc.; enfin, il y en a de *cintrées* et *en ogive.*

L'établissement des croisées demande les plus grands soins lorsque l'on veut garantir les appartements de toute infiltration. Cette dernière condition est difficile à obtenir, et nous avancerons même que jusqu'ici, malgré la foule de

au XIIe et pendant les premières années du XIIIe siècle, les célèbres écoles de Salerne, de Bologne, de Paris. On ne peut pas démontrer qu'elles aient été un résultat des croisades; mais elles en étaient un au moins de la tendance générale des esprits vers quelque chose de meilleur, et cette coïncidence ne peut être entièrement l'effet du hasard. »

[1] On connait ceux de Jean de Plan-Carpin (1246), d'Asselin (1254), de Guillaume Rubruquis (même époque), et surtout celui de Marc-Pol (*voy.*) dont le zèle et le courage, excités par la recherche des relations commerciales, surpassa même ceux des pieux missionnaires qui furent ses devanciers.

moyens indiqués, on n'est pas parvenu à empêcher l'introduction de l'eau, surtout dans de grandes pluies chassées par un vent d'ouest. Nous citerons comme le procédé le plus efficace celui qui a été proposé par M. Petit, architecte de la ville de Versailles, et dont on trouve une description dans les Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

Une croisée à deux vantaux se ferre ordinairement de fiches plus ou moins fortes, au nombre de six; elle se ferme au moyen de verrous ou d'espagnolettes à tringle. On a vu à la dernière exposition des espagnolettes à crémaillère et à vis : cette sorte de fermeture offre le grand avantage d'exiger peu d'effort pour être mise en mouvement, et de ne pas se déranger facilement lorsqu'il y a tassement ou que le bois travaille.

Un autre perfectionnement apporté au croisées consiste à les établir en fer. On fait maintenant des châssis et des petits *bois* en fer laminé, fort solides et élégants, qui se prêtent à toutes les formes et résistent très-bien. ANT. DUMAS.

CROISEMENT DES RACES. La signification exacte de ces deux mots indique le rapprochement sexuel de deux êtres différents, mais dont les oppositions d'organisation et de caractères zoologiques ne sont point assez tranchées pour constituer des espèces. Les zoologistes n'ayant pu toujours s'entendre dans la distinction des races et des espèces, ni dans l'application pratique de leurs définitions, plusieurs voyant des espèces là où les autres ne voient que des races, il en résulte que les mots *croisement de races* signifient plus ou moins, suivant l'opinion du naturaliste qui les emploie. Puis sont venus les médecins, qui souvent ont encore étendu la signification de ces deux mots en s'en servant pour indiquer l'union des individus de tempéraments différents.

On a assez généralement l'habitude de regarder tout croisement de races ou d'individus comme améliorant la race ou la famille. C'est même en partant de ce principe que les législateurs modernes, tant politiques que religieux, ont attaché le crime à l'union entre proches parents. Quelques législateurs anciens, au contraire, regardaient ces mariages comme indifférents ou même comme plus saints que les autres. Il est vrai, et la nation turque, une des plus belles de l'Europe, est un exemple vivant de ce que nous avançons, qu'il y a amélioration dans une génération née de parents de races différentes, mais par rapport seulement à ceux des parents appartenant à la race inférieure.

L'union d'un noir et d'un blanc produit un mulâtre, qui, plus qu'un noir, n'est pas encore un blanc (*voy. hommes de* COULEUR). Ceci à une telle importance que si les lois naturelles n'étaient là pour résister aux caprices et aux théories philanthropiques, la race blanche, en voulant élever la noire, aurait bien pu finir par s'abâtardir elle-même et donner naissance à une race moyenne, ambiguë, monstrueuse. Si nous passons aux animaux, nous verrons les mêmes faits se reproduire : du croisement des chevaux arabes avec les juments indigènes de l'Angleterre est née cette race anglaise dont la conservation est si coûteuse, et qui, quoi qu'on en dise, sera toujours inférieure aux chevaux arabes de pur sang.

Il paraît donc constant, d'après les faits qu'on vient de mentionner, que l'amélioration des races par la voie du croisement se rapporte seulement à la race inférieure qui fournit un des parents. D'un autre côté nous voyons certains peuples qui ne contractent aucune union avec leurs voisins, les Géorgiens par exemple, conserver leur beauté de génération en génération. Nous voyons également les Arabes attacher une grande importance à la pureté de la race de leurs chevaux nobles, appelés *kochlani*, et constater leur filiation par actes authentiques. Ils font remonter à près de 2000 ans la généalogie connue de plusieurs de ces beaux animaux, et il en est dont la lignée peut être démontrée par des preuves écrites pendant une série de quatre siècles. Si on réfléchit à tous ces faits, peut-être apercevra-t-on le rapport qui existe entre eux et l'intelligence de ces lois anciennes qui restreignaient les croisements de races, de peuples et de familles, dans des cercles plus ou moins étroits. En effet, le caractère dominant de ces législations encore barbare était l'égoïsme de la famille, de la cité, du royaume. Le christianisme, en appelant les hommes à l'égalité et en ruinant l'esprit de caste, a mis fin à un tel régime.

Examinons actuellement l'influence du croisement d'individus de la même race. Ce croisement, considéré sous un certain point de vue, amène les mêmes résultats que le croisement de races. Ainsi, par exemple, dans la majorité des cas et sauf quelques exceptions (dont le moraliste peut souvent soupçonner la véritable et secrète cause), l'union d'un petit homme et d'une femme de taille moyenne produira des enfants de taille au-dessous de la moyenne. Si au contraire ont unit deux individus de grande taille, il y a tout lieu de penser que leurs enfants seront

de haute stature. Il est donc évident que si le cercle des mariages se concentrait dans les familles, on ne verrait pas, sans doute, dans une même famille de ces différences choquantes de taille et même de capacité intellectuelle, mais il arriverait bientôt que deux classes d'hommes viendraient à s'établir : d'un côté les grands, les beaux, les intelligents, les bien portants, et de l'autre les petits, les laids, les sots, les malades, enfin les *parias* de l'espèce humaine. Un tel résultat effraye : aussi la nature et les lois ont également combattu la production de semblables phénomènes; la nature, en créant l'instinct des contrastes; les lois, en flétrissant devant Dieu et devant les hommes les unions trop rapprochées. Des avantages incontestables résultent du croisement d'individus de tempéraments et de caractères différents, lorsqu'il est fait pour contre-balancer certaines prédominances excessives, pour les opposer les unes aux autres et les ramener ainsi dans la génération nouvelle à un type normal. En unissant, par exemple, une de ces femmes d'une hauteur de stature qui passe la bienséance avec un petit homme, on ramènera leurs enfants à une taille ordinaire. Les enfants d'un homme emporté, au cœur chaud, hardi, entreprenant, marié à une jeune personne faible, froide, timide, participeront à ces deux natures dont la fusion s'opérera en eux, au moins en partie.

De tels résultats ne s'obtenant d'une manière complète que par des croisements successifs et répétés dans la même génération, ils ne sont jamais bien manifestes chez les hommes. Dans les animaux on tire un grand parti des croisements de familles; c'est par ce moyen que l'on arrive à façonner des races artificielles d'animaux, pour tels ou tels usages. On les faits pour ainsi dire, on les moule, pour la chasse, pour la course, pour le combat, pour le carrosse, pour le labour. On fabrique en quelque sorte de petits chiens pour les dames, de grands pour les chasseurs. A ceux-ci on développe des palmures entre les doigts des pieds pour la natation, en greffant sur leur race le sang des chiens de Terre-Neuve; à ceux-là l'instinct de chercher le voyageur englouti dans la neige, en greffant également sur leur race le sang des chiens du Saint-Gothard.

Passant aux croisements d'espèces, nous dirons que ces conjonctions contre nature sont rares, dans bien des cas physiquement impossibles, et presque toujours inféecondes. Cependant on est parvenu à faire accoupler ensemble la louve et le chien, le lapin et le lièvre, l'ânesse et le cheval, le bouc et la brebis, le faisan et la poule, le serin et le chardonneret, le moineau et le bouvreuil. Les animaux nés de ces unions adultérines ressemblaient aux deux parents également; mais ils étaient inféconds, eux ou leur progéniture. Il n'y a d'exception que pour les *métis* de quelques oiseaux, lesquels paraissent conserver la faculté de se reproduire et de transmettre ainsi la bâtardise à plusieurs générations. Mais pour les oiseaux même, les métis n'ont pas une longue postérité : les descendants finissent bientôt par être stériles. Tout ce que l'on a dit du commerce adultérin d'espèces fort différentes, du taureau et de la jument, du lapin et du chat, d'un oiseau avec un quadrupède, et tous ces récits de l'antiquité, produits de rêves lubriques, d'une mythologie monstrueuse, tout cela doit être relégué dans le domaine des fables. *Voy.* ACCOUPLEMENT. C. LEMONNIER.

CROISIÈRE. (*Marine*) action de *croiser,* de parcourir dans toutes les directions, et pendant un temps donné, des parages déterminés, soit pour y découvrir, signaler, intercepter des bâtiments ennemis, soit pour y donner la chasse aux corsaires, et les capturer; pour assurer en un mot la liberté de la navigation des bâtiments de commerce. Il ne faut pas confondre les mots *croisière* et *course :* le premier indique la mission donnée à un bâtiment de guerre; le second est le nom de l'autorisation accordée à des particuliers d'armer des bâtiments pour attaquer les convois et les bâtiments ennemis. Une frégate, un brick, etc., *établit sa croisière dans le golfe de..., tient la croisière, revient de croisière,* etc.; une lettre de marque, un corsaire, etc., *est armé en course, fait la course,* etc. — Si, depuis la révolution, les efforts des amiraux en France, ont été rarement couronnés de succès dans les batailles rangées, n'en accusons ni le patriotisme ni surtout le talent, si cruellement et si injustement contesté, des officiers de marine, ni la bravoure des équipages. L'histoire doit des pages immortelles aux *croisières* de l'empire; aucune nation maritime ne saurait offrir dans ses annales des attaques plus hardies, des combats plus héroïques et des succès plus glorieux que ceux qui illustrèrent les *croiseurs* français au commencement du XIXe siècle. Dans l'Inde, les noms de Duperré, Bergeret, Hamelin et autres, se transmettront d'âge en âge avec les générations. — On n'a pas oublié, non plus, les prises faites à la marine militaire d'Angleterre, et les pertes immenses causées au commerce maritime de cette nation, par les *corsaires* de la Guadeloupe, de 1795 à 1810. Pendant cette période de 15 années, c'est presque uniquemen

aux succès de ces braves que la France fut redevable de la conservation de cette intéressante colonie. MERLIN.

CROISSANT. (*Astronomie.*) Ce substantif participe tire son origine de la première phase de la lune, phase qui conséquemment se reproduit au décours de cet astre; il dérive du mot latin *crescere*, croître, parce que cet arc lumineux va toujours en augmentant et finit dans l'espace d'environ quatorze jours pour accomplir un disque parfait; alors il y a pleine lune. Toutefois, faisons observer que la dernière phase de cette planète est mal appelée; le nom de *décroissant* lui eût mieux convenu que celui de *croissant*, puisqu'elle est alors dans son décours. Mais ici on n'a considéré que sa forme parfaitement semblable à celle de la première phase. Les astronomes l'ont bien senti, car ils opposent *décours* à *croissant*, et les gens de la campagne, d'après eux, ont appelé *croissant* le temps qui s'écoule depuis la lune nouvelle jusqu'à la pleine lune. Le *croissant* est d'abord un filet de lumière blanc et pâle, à cause du jour douteux du crépuscule, et qui se dessine nettement sur le ciel, le soir, à l'occident. Il est courbe; sa concavité est tournée vers l'orient avec ses pointes effilées, ce qui chez les Latins lui fit donner le nom de *bicornis*. Il ne se montre que le troisième ou le quatrième jour de la nouvelle lune, qui, graduellement, dans l'espace d'environ quatorze révolutions de la terre autour de son axe, nous présente son hémisphère entièrement éclairé; alors il diminue et redevient un croissant semblable à la première phase, si ce n'est qu'il parait dans le ciel à l'orient un peu avant le lever du soleil, et que ses cornes, pâlissant par degrés, sont tournées vers l'occident; puis, mince filet de lumière, presque effacé sur le ciel, cette planète finit par disparaître et se perdre dans les feux de l'astre du monde, passe avec lui au méridien à midi sous nos yeux, qui ne peuvent la voir, et s'appelle alors nouvelle lune ou *néoménie;* enfin, le troisième ou quatrième jour, cet astre reparaît au couchant sous la forme d'un croissant délié, fournissant ainsi éternellement la même carrière et offrant les mêmes phases. Dès le moment que la courbe lumineuse du disque de cette planète se dessine sur le ciel, on aperçoit le reste du globe de la lune, que remplit une lumière cendrée, ainsi nommée de son peu d'éclat, sombre, et amorti, comme celui d'une lampe allumée derrière un transparent grisâtre; c'est qu'alors la partie éclairée de la terre, étant presque tout entière tournée vers la lune lui renvoie une certaine quantité de lumière qui de nouveau est réfléchie par cette planète, et renvoyée à la terre. — Les deux positions du croissant dans le ciel ont été aussi clairement que poétiquement décrites par M. de Chateaubriand dans ses *Natchez:* « Salut, dit le Grand Chef, épouse du Soleil! tu n'as pas toujours été heureuse! lorsque contrainte par Athaënsic de quitter le lit nuptial, tu sors des portes du matin, tes bras arrondis, étendus vers l'orient, appellent inutilement ton époux. Ce sont encore ces beaux bras que tu entr'ouvres, lorsque tu te retournes vers l'occident et que la cruelle Athaënsic force à son tour le Soleil à fuir devant toi. » La forme du croissant parut si gracieuse aux anciens qu'ils ne mirent pas, ou du moins rarement, le globe entier de la lune sur la tête des divinités qui président à cette planète; c'est d'un croissant horizontalement placé et les pointes en haut qu'ils ont décoré le front d'Astarté, la Vénus syrienne et celui de Phébé ou Diane, la sœur du Soleil. Les dames romaines affectionnaient aussi cet ornement dans leurs cheveux. — A Athènes, un *croissant* d'ivoire ou d'argent retenait les liens du cothurne chez les nobles. — De toute antiquité le CROISSANT avait été le symbole de Byzance; des médailles byzantines, frappées en l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla, l'attestent. Les Turcs, ennemis du paganisme et ardents innovateurs alors et maîtres de Constantinople, s'empressant de changer son nom en celui de Stamboul, conservèrent ce gracieux symbole, dont sans doute l'allusion à leur empire naissant les frappa; bien plus, leurs poëtes allèrent jusqu'à l'appeler l'*empire du croissant*. C'est le blason du Grand Seigneur; il brille au bout de la hampe de ses drapeaux; il est brodé sur le pavillon de ses flottes; il resplendit sur les mosquées :

> *Her emblem sparkles o'er the minaret.*
> Sur les hauts minarets son image étincelle,

dit Byron. — Le CROISSANT est aussi le nom d'un ordre militaire, institué par René d'Anjou en 1448. Il se composait de cinquante chevaliers portant sur le bras droit un croissant émaillé, duquel pendait autant de petits bâtons travaillés en forme de colonnes que le chevalier s'était trouvé de fois à une bataille ou dans des occasions périlleuses. Les deux principaux articles du serment qu'ils prêtaient furent ces deux vers :

> Fête et dimanche doit le *croissant* porter,
> La messe ouïr ou pour Dieu tout donner.

Nul n'était reçu de cet ordre, « s'il n'était duc, prince, marquis, comte, vicomte, ou issu d'an-

cienne chevalerie, et gentilhomme de ces quatre lignées, et que sa personne fût sans vilain reproche. » DENNE-BARON.

CROIX. (*Blason*). Si l'on admet que l'origine la plus probable des armoiries doit être reportée au temps des croisades, on concevra facilement pourquoi ce symbole de la foi chrétienne se retrouve sur l'écusson d'un si grand nombre de familles, soit en France, soit dans tout le reste de l'Europe.

La croix figure au premier rang parmi les *pièces honorables*, et sa forme est tellement variée que les écrivains héraldiques, et parmi eux le P. Ménestrier, en ont compté plus de 40 espèces ; la Colombière va jusqu'à 72. On y distingue surtout la croix *grecque* et la croix *latine*, dont la première offre les quatre bras égaux, tandis que la seconde a les deux *croisillons* horizontaux beaucoup plus courts que les deux autres. Cette dernière forme est, presque partout, celle de nos églises chrétiennes. La croix de Lorraine, si célèbre au temps de la Ligue, est la même que celle des légats, primats et patriarches : elle porte un second croisillon horizontal plus petit et plus haut que le premier.

Suivant les différentes formes qu'elle affecte, la croix des armoires est dite *potencée*, *pattée*, *ancrée*, *cantonnée*, *recroisettée*, *de Saint-André* (ou croix d'Écosse et de Bourgogne), *de Malte*, etc. [1] *Voy.* ORDRES DE CHEVALERIE.

Les principales armoiries où l'on voit figurer la croix, et qui, par ce motif, sont regardées comme étant des plus anciennes, sont celles des maisons de Choiseul, d'Aubusson de la Feuillade, de Savoie, de Montmorenci, de Boufflers, de la ville de Toulouse, du royaume de Jérusalem, de l'ordre de Malte, etc.

La croix figure encore, comme attribut, posée en pal derrière l'écusson des primats, archevêques et cardinaux. C. N. ALLOU.

CROIX. (*Religion*.) Le fondateur de la religion chrétienne étant mort sur la croix, cet instrument de son supplice est devenu l'emblème du christianisme. Il en est devenu la gloire, malgré l'infamie qui s'attachait jadis à ce genre de potence. La croix est le signe de la rédemption pour tous les chrétiens. Partout où se trouve son image les catholiques et les grecs s'inclinent avec respect et se découvrent. Ils s'en *signent* eux-mêmes les uns et les autres, quoique avec quelques nuances de forme, en entrant dans les temples ou à la vue d'un objet sacré, en quelque sorte pour sanctifier leurs personnes.

Au premier rang des saintes reliques on place ce qu'on appelle la *vraie croix*. Suivant les traditions de l'Église, la découverte de cette croix sur laquelle expira le Sauveur du monde, ou au moins d'une portion de cette croix, fut faite l'an 326 de l'ère chrétienne, par la pieuse Hélène, mère de Constantin, dans le voyage qu'elle fit à la terre sainte. Les juifs avaient, dit-on, suivant leur usage, enterré à côté du tombeau de Jésus-Christ les instruments de son supplice; et pour mieux cacher aux chrétiens le lieu où il fut enseveli, ils y avaient amassé des pierres et des décombres. Plus tard on bâtit en ce lieu un temple païen, afin qu'il parût, dit saint Jérôme, que les fidèles venaient adorer une fausse divinité lorsqu'ils allaient rendre leurs adorations à Jésus-Christ. On avait aussi, suivant le récit du même père, élevé une statue à Jupiter dans le lieu de la résurrection pour le profaner. L'impératrice fit démolir ce temple et abattre la statue, et après avoir creusé dans cet endroit on trouva le saint sépulcre. Il y avait auprès trois croix, avec le titre que l'on avait attaché au haut de celle sur laquelle Jésus-Christ expira ; mais le titre en étant séparé, on ne savait plus comment distinguer la véritable croix des deux autres. Saint Macaire, évêque de Jérusalem, conseilla d'appliquer les trois croix sur une personne qui était malade jusqu'à l'extrémité, espérant que peut-être Dieu opérerait un miracle pour faire reconnaître celle qui était la vraie croix. On approcha les deux premières du malade qui n'éprouva aucun changement dans son état d'angoisse; mais aussitôt qu'il eut touché la troisième il fut parfaitement guéri. Ce récit est attesté par saint Cyrille, qui fut évêque de Jérusalem 25 ans après, par Théodoret et par Sozomène dans leurs écrits. Sainte Hélène fit éclater la plus vive joie à l'occasion de ce miracle. Elle envoya une partie de la croix à l'empereur, son fils, qui la reçut à Constantinople avec respect ; elle en envoya une autre partie avec l'inscription à l'église qu'elle fonda à Rome sous le nom de la *Sainte-Croix de Jérusalem*, et déposa le reste enfermé dans une riche châsse à l'église qu'elle fit bâtir sur le Calvaire, à l'endroit où elle avait été trouvée.

En mémoire de cet événement l'Église célèbre, le 3 mai, la fête *de l'Invention de la sainte Croix*. Quant à la fête dite *de l'Exaltation de la sainte Croix*, célébrée le 14 septembre, elle rappelle qu'après avoir été enlevée de Jérusalem par Kosroës, roi des Perses, la croix fut rappor-

[1] La croix *avellane*, formée de quatre noisettes (*nux avellana*) réunies par leurs tiges de manière à figurer une croix, se rapporte surtout aux armoiries anglaises. S

tée au Calvaire, l'an 642 par l'empereur Héraclius.

On nomme *porte-croix* les clercs ou chapelains qui portent cet emblème devant le clergé et les hauts prélats. SCHNITZLER.

La *croix pectorale* (*crux pectoralis*) est la croix d'or que les évêques et les abbés réguliers portent au cou, suspendue à une chaîne de même métal, ou à un cordonnet, et qu'ils prennent en faisant la prière prescrite dans le pontifical après s'être revêtus de l'aube et avant de prendre l'étole. Elle brille sur leur poitrine comme la marque de leur dignité.

Cet usage est ancien, puisqu'il en est question dans la vie de saint Grégoire le Grand par Jean le Diacre. Innocent III dit, par la croix pectorale, les papes ont voulu imiter la lame d'or que le souverain pontife chez les juifs portait sur son front. La croix pectorale a passé des papes aux évêques, quand ils ont eux-mêmes cessé de la porter ostensiblement. Les évêques arméniens ne la portent pas. J. LABOUDERIE.

CROIX (SUPPLICE DE LA). Ce supplice était connu dans tout l'Orient ainsi qu'en Grèce et à Rome; mais nulle part, à ce qu'il paraît, il ne fut aussi fréquent que dans cette capitale du monde, puisqu'il enrichit sa langue du mot *cruciare* [1] et d'une foule de dérivés. C'est peut-être parce que nul pays ne possédait autant d'esclaves ou d'individus d'une condition peu au-dessus de l'esclavage (gladiateurs, mimes, etc.).

Il n'existe que peu de renseignements précis sur les détails de ce supplice, qui différait selon les lieux, les temps, la nature des crimes, l'importance du criminel, la richesse des localités, etc., etc.

Il faut distinguer deux genres de croix : la croix d'une seule pièce, qui n'était qu'un simple pal; la croix de deux pièces ou davantage, qui elle-même était de trois formes différentes. Dans la croix en forme d'X, la traverse n'était pas perpendiculaire à la tige; la croix en T ou la croix ordinaire † se compose de deux pièces qui se coupent à angle droit, mais à des hauteurs différentes; enfin la fourche, *furca*, qu'on peut dénommer la croix en Y.

Le *crucifiement* se faisait tantôt avec des cordes, tantôt avec des clous; c'est à ce dernier mode que convient littéralement le terme latin *cruci figere :* la réalité, du reste, en est attestée par Sénèque. D'ordinaire sans doute on clouait les deux mains séparément et les deux pieds ensemble, mais rien ne prouve qu'il en fût toujours ainsi, même sur les croix de deux pièces. Le criminel était fixé le plus souvent à la tige, quelquefois à la barre transversale ou oblique. On se figure sans peine la position des bras sur la croix en Y. D'après certaines légendes on crucifiait aussi la tête en bas, surtout sur la croix en X. Tantôt la croix était dressée d'avance, et soit qu'alors sa hauteur fût peu de chose, soit que les bourreaux se servissent d'échelles, on y clouait ou l'on y garrottait le condamné, forcé d'avance à l'immobilité ; tantôt au contraire le crucifiement se faisait à terre, puis la croix chargée de sa victime était dressée à l'aide de poulies ou de leviers, puis maintenue soit en assujettissant le pied, soit par d'autres moyens : de là l'expression *crucem tollere*. Peut-être hissait-on à la hauteur de la croix, non pas l'homme immédiatement, mais un pal ou une croix en Y à laquelle il avait d'abord été fixé. C'est ce qu'autorissent à conclure divers passages où l'on voit un criminel traîné par les rues *sub furcâ* et ensuite *sublatus in crucem*. La fourche ainsi montée le long la croix dut l'être souvent par le bas de sa tige, et alors le crucifié avait les bras et la tête en bas. Souvent, et peut-être toujours, le patient subissait une flagellation préalable. Les crucifiés étaient nus ou peu s'en faut : leurs vêtements étaient le lot des bourreaux. Aussi rêver crucifiement était, suivant les anciens, signe qu'on serait volé. Ils étaient suppliciés vivants, et presque toujours l'agonie sur la croix durait longtemps; parfois la victime mourait de faim ou de soif. A Rome et presque partout, on laissait indéfiniment le condamné sur la croix : les oiseaux, les bêtes farouches venaient en emporter des lambeaux ; mais chez les juifs il était détaché de la croix le soir. Les croix, d'ordinaire, étaient plantées au dehors des villes, soit afin d'épargner aux habitants un spectacle sinistre, soit pour épouvanter les malfaiteurs. Dans quelques endroits, à Carthage, par exemple, on les dressait sur la place publique. Du reste, l'autorité pouvait déroger à l'usage : témoin la croix de Gavius placée par Verrès sur la route de la mer et du détroit de Messine. A Rome, on vit des condamnés mourir en croix dans le cirque, dévorés par un ours, à la grande satisfaction du peuple roi et de l'épigrammatiste Martial. Les grands coupables étaient fixés, dit-on, à des croix plus hautes.

Les Romains ne suppliciaient ainsi que des esclaves ou des hommes de classe infime; mais comme, pendant presque toute la durée de l'empire, beaucoup de villes et de peuples conservé-

[1] De *crux*. Les vieux Romains disaient *gabalus*, mais n'est-ce pas un mot oriental latinisé ? *Patibulum*, mot vague en lui-même, se prend souvent pour croix (*Suspensus est patibulo*).

rent l'autonomie, les pénalités s'y maintinrent. C'est indubitablement à ce respect des Romains pour les atrocités juridiques des peuples soumis qu'il faut attribuer le crucifiement de Jésus; le Christ, jugé selon la loi romaine, n'eût point subi ce supplice des esclaves. On voit en Perse le roi faire crucifier des satrapes; on voit à Carthage crucifier les généraux qui n'ont pas remporté la victoire. Le supplice de la croix fut interdit par Constantin, après qu'Hélène sa mère eut fait à Jérusalem la découverte de la vraie croix. *Voy.* l'article précédent et CRUCIFIEMENT.

VAL. PARISOT.

CROMWELL (OLIVIER). — Dans les histoires modernes, aussi bien que dans les récits de l'antiquité, il m'a semblé reconnaître que la puissance des gens d'action découle le plus souvent du mépris qu'il font des hommes et des choses. A force de tenir peu de compte de leur vie et de celle d'autrui, des biens et des honneurs, qu'ils jouent incessamment, de leur conscience, qu'ils hasardent ou troquent même sans réserve contre la plus légère chance, ils gagnent promptement la partie contre ceux qui ne mettent au jeu que la moitié de leur vie, de leur fortune ou de leur conscience. Bientôt, tandis que leur audace s'accroît avec le succès, ils voient le courage de leurs adversaires s'affaiblir dans la même proportion, et alors ils tirent de leur bonne fortune une telle hardiesse, une telle confiance en soi, que les fatalités mêmes du sort n'offrent plus rien qui les effraye. Mais si cette observation est applicable en général à tous les conquérants, à tous les rois fameux, à tous les usurpateurs que la Providence a jetés, ainsi que les pestes et les famines, parmi les annales du monde, je n'en vois pas à qui elle s'adapte plus justement qu'à Cromwell. Entre toutes les histoires, aucune, selon nous, n'établit plus clairement que celle d'Olivier Cromwell cette instructive vérité, que le génie d'action n'est rien que le mépris de soi-même et des autres.—Que voyons-nous, en effet, dans la vie de cet homme? Un hobereau de Huntingdon, né la dernière année du XVIe siècle, développe dès l'enfance un esprit de bizarrerie et de dévergondage; son père, assez noble de titres, mais sans patrimoine, veut du moins donner au jeune Olivier une éducation qui puisse un jour réparer sa fortune. Le fils se joue de l'université et de toutes ses belles-lettres, comme de son propre avenir. Il commence une vie déréglée. Bientôt la débauche et l'ivrognerie ont ruiné son faible héritage; il lui faut arrêter ses excès. C'est le moment où l'Angleterre, livrée à toute l'anarchie du libre arbitre protestant, tombe, d'épurements en épurements religieux, dans un abîme de désordres. Cromwell voit cette pente fautive, mais rapide, entraînante; il s'y précipite; il se livre à l'esprit de réforme, encore tout échauffé des fumées du vin, et, changeant seulement le nom de ses ardeurs indomptables, il en prétend faire un pieux encens. Car, on le devine aisément, Cromwell ne perdit dans sa conversion rien de son exaltation; seulement, au lieu de libertins, ce fut avec des ministres; au lieu de débauches, ce fut en pratiques *illuminées* qu'il continua de manger le peu de bien échappé à ses orgies. En vain chercha-t-il quelque remède à sa gêne dans l'exploitation de la ferme de Saint-Yves, l'embarras de ses affaires le serra bientôt de si près qu'il se résolut avec Hambden, lié à lui de parenté comme de doctrines, de se retirer dans la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, le voilà, ce profond politique, cet esprit supérieur, si prompt à deviner son avenir, le voilà décidé à fuir le sol où la fortune lui réserve une couronne; si l'on ne se hâte pas d'arrêter ces deux hypocondriaques, c'en est fait du futur protecteur de la Grande-Bretagne. Mais Dieu, qui recherche les cœurs avilis quand il a besoin de grands instruments pour châtier les nations, ne le laissera pas échapper, et comme déjà Cromwell est embarqué, un ordre du conseil le force à regagner son pays. — Là, il trouve le comte de Bedford occupé à dessécher les marais du pays de Fey. Il voit en face de ce seigneur des habitants si violemment opposés à cette œuvre d'amélioration qu'on fut obligé de nommer des commissaires royaux pour prêter main-forte aux travailleurs; Cromwell prend aussitôt parti pour les opposants, « et, dit un historien, il fit éclater dans cette occasion tant de zèle factieux et d'opiniâtreté de caractère que l'on conçut de lui dès lors une haute opinion, et ce ne fut pas son moindre titre à l'élection de Cambridge, qui, par hasard et par intrigue, le fit membre du long parlement. » — Dans cette assemblée mémorable, est-ce la force de l'éloquence ou des conceptions qui dévoileront Cromwell? nullement; c'est à peine s'il peut se faire comprendre; les idées qui l'agitent sont si violentes qu'elles ne savent point se faire passage l'une à l'autre, et qu'elles s'embarrassent à ses lèvres comme une cohue. Le seul mérite qui se décèle en lui, c'est de vouloir en furieux ce qu'il veut, et de ne rien ménager. Aussi le voit-on toujours se ranger aux mesures les plus extrêmes. Nul ne se montra plus ardent à provoquer la fameuse remontrance par où le parlement

donna le signal de la révolution anglaise. Lorsque après de longues discussions, cette adresse eut passé à une majorité de quelques voix, Cromwell dit à Falkland que si cette affaire eût manqué, il était résolu de convertir en argent les débris de sa fortune, et de quitter immédiatement le royaume. Ainsi, sans la secousse imprimée à tout un ordre social, Cromwell ne pouvait pas vivre en sa patrie.—Une fois la partie engagée, il chercha le meilleur moyen d'en tirer parti, et, convaincu que dans une crise politique où toutes les turpitudes du haut et du bas de la société s'entre-choquent la force brutale demeure toujours la dernière en possession de la puissance, il se hâta de prendre son rôle dans la guerre. — Cromwell comptait alors 43 ans; mais, pour les hommes de sa trempe, il n'y a jamais de temps perdu. En quelques semaines, il lève une troupe de cavalerie, s'établit à Cambridge, et se fait reconnaître d'une part aux rigueurs qu'il déploie contre l'université de cette ville, et de l'autre à la sévérité de discipline qu'il maintient parmi ses soldats. Le parlement, qui a remarqué les fruits de cette double force de volonté, lui confie ses meilleures troupes; alors, Cromwell entame sa carrière militaire. A Gainsborough, le brave Cavendish, tué dans l'action, lui livre un premier avantage; à Korncastle, il aide Fairfax et Manchester à compléter leur victoire; puis, avec ce dernier général, il se répand dans les provinces de l'association orientale, où il lève 14,000 hommes. Son nom dépasse promptement les enceintes de l'armée. A Marston-Moor, il s'assure la célébrité, en défaisant successivement Rupert, à l'aile gauche des royalistes, et Lucas à l'aile droite. Après cette action brillante, sa réputation paraît déjà tellement solide qu'à la seconde bataille de Newbury, quand l'audace du roi déconcerte le succès des parlementaires, c'est Manchester qu'on accuse de l'échec; si Cromwell eût conduit l'armée, le triomphe eût été définitif; aussi est-ce lui qui retira tout l'honneur de la bataille de Naseby, où se résolut définitivement la question de guerre civile en faveur des parlementaires. — On sait comment, après cette bataille, le roi, assiégé dans Oxford, se vit obligé de chercher un refuge, et vint se livrer à la foi des Écossais, qui le vendirent au parlement pour 400,000 livres sterling. — Il est donc vrai de dire que la victoire de Naseby, due à Olivier Cromwell, décida à son tour du destin de la couronne. Après ce triomphe, c'en était fait du roi; le parlement n'avait plus de glaive suspendu sur sa tête; mais, en revanche, combien s'agitaient alors sous ses pieds! Toutes les passions que cette imprudente assemblée avait appelées à son aide, lancées par elle sur une pente trop rapide, ne pouvaient plus remettre leur mouvement à son pas, et continuaient leur course, prêtes à l'écraser elle-même si elle voulait s'opposer à leur précipitation. Le libre arbitre et l'illumination religieuse, devenus des armes acérées aux mains de l'aristocratie rebelle, se tournaient contre elle maintenant; et, comme le remarque un historien anglais, après que l'esprit de fanatisme eut obtenu tant d'honneurs et d'encouragement qu'il ouvrait le plus court chemin à toutes sortes de distinctions et de préférences, il était impossible de mettre un frein à ces pieuses ferveurs, ou de renfermer dans des bornes naturelles ce qui se rapportait à un objet infini et surnaturel. Aussi, mille sectes écloses ensemble, comme les vers qui naissent d'un cadavre, rongeaient à l'envi le pouvoir : presbytériens, amis de l'épiscopat, indépendants de toute nuance, s'en disputaient les débris dans chacune de ces coteries publiques. Chacun, en particulier, suivant l'ardeur de son tempérament, ou son degré d'émulation, ou l'habitude qu'il avait de l'hypocrisie, s'efforçait de se distinguer entre ses rivaux, et d'arriver au plus haut point de sainteté et de perfection. Les masses luttaient d'exagération non moins que les individus, et le pouvoir semblait le prix proposé aux plus grands excès du fanatisme. Aussi, entre les deux principaux partis qui se trouvaient alors en présence, les presbytériens et les indépendants, ceux-ci ayant le plus d'enthousiasme, étaient le moins capables de retenue et de modération. De cette distinction, dit encore Hume, comme d'un premier principe, dérivaient, par une conséquence nécessaire, toutes les autres différences de ces deux sectes. — Les indépendants rejetaient tous les établissements ecclésiastiques, et ne voulaient admettre ni cours spirituelles, ni gouvernement entre les pasteurs, ni participation du magistrat aux affaires de religion, ni faveur pour aucun système de doctrine ou d'opinions. Suivant leurs principes, chaque congrégation, unie volontairement, et par des liens spirituels, composait en elle-même une Église séparée, avec le droit d'exercer une juridiction sur son pasteur et sur ses propres membres, mais sans aucun engagement temporel. L'élection seule de la congrégation suffisait pour conférer le caractère sacerdotal; et, comme on ne reconnaissait aucune distinction essentielle entre les laïques et le clergé, on supposait que, pour donner droit au saint ordre, il n'était pas besoin, comme dans toutes les autre églises,

de cérémonies, d'institution, de vocation et d'imposition des mains. — L'enthousiasme des presbytériens les conduisait à secouer le joug des prélats, à rejeter la contrainte des liturgies, à supprimer les cérémonies, à limiter les richesses et l'autorité de l'office sacerdotal; le fanatisme des indépendants, plus exalté, abolissait tout gouvernement ecclésiastique, dédaignait les formules et les systèmes de foi, rejetait toute espèce de cérémonies, et confondait tous les rangs et tous les ordres. Le soldat, le négociant, l'ouvrier, se livrant aux transports de son zèle, et guidé par l'émanation de l'esprit saint, s'abandonnait à sa direction intérieure, et se trouvait consacré, en quelque sorte, par une communication immédiate avec le ciel. Les catholiques, qui reconnaissaient une autorité infaillible, justifiaient par ce principe la doctrine et la pratique de la persécution; les presbytériens, s'imaginant que des maximes aussi claires, aussi certaines que celles qu'ils avaient adoptées ne pouvaient être rejetées que par une criminelle obstination, avaient poussé jusqu'alors au dernier excès contre leurs adversaires la doctrine et la pratique de la persécution; d'un zèle non moins extrême, les indépendants étaient conduits aux principes plus doux et plus humains de la tolérance. Leur âme, comme lancée dans la vaste mer de l'inspiration, ne pouvait s'assujettir à des bornes fixes, et la même indulgence qu'un fanatique de cette classe avait pour ses propres variations, il était porté naturellement à l'avoir pour celles d'autrui. — La religion romaine était la seule que les indépendants fussent portés à traiter avec rigueur, parce qu'ils supposaient que son génie tendait à la superstition. Ils croyaient aussi que les doctrines de la fatalité et de la destinée étaient essentielles à toutes les religions. On observe qu'au milieu de toutes leurs différences, tous les sectaires s'accordaient dans ces deux opinions. — Le système politique des indépendants allait de pair avec leurs principes religieux. Ils ne se contentaient pas de resserrer dans des bornes fort étroites le pouvoir du souverain, et de réduire le roi au rang de premier magistrat, comme les presbytériens se le proposaient; plus ardents à la conquête de la liberté, ils aspiraient à l'abolition totale, non-seulement de la monarchie, mais de l'aristocratie même; et leur vrai plan renfermait une entière égalité de rang et d'ordre dans une république absolument libre et indépendante. Ce système les rendait ennemis déclarés de toutes les propositions de paix, à moins qu'elles ne fussent telles qu'ils jugeaient impossible de les obtenir; et leur maxime, assez politique et prudente en elle-même, était « que celui qui tire une fois l'épée contre son souverain doit en même temps jeter le fourreau. A force d'épouvanter les autres, en leur faisant redouter la vengeance du prince outragé, ils s'étaient fait beaucoup plus de partisans dans leur opposition à la paix que dans leurs autres principes de gouvernement et de religion; et les derniers succès des armes du parlement, soutenus par l'espérance prochaine d'en obtenir de plus grands encore, les confirmaient de jour en jour dans cette obstination. — Parmi ces divers instruments, quel est celui dont s'emparera Cromwell? S'il veut manier les royalistes, ils ont encore, il est vrai, de vastes ramifications dans le pays : mais des deux puissances auxiliaires, l'Irlande et l'Écosse, le roi n'a pour lui que l'Irlande papiste; l'Écosse covenantaire appartient au parlement. Dans l'armée du peuple, l'habileté mène au grade; dans celle du roi, c'est la naissance qui décide des rangs; enfin, le droit d'injurier, de donner des sobriquets, est par le fait réservé au peuple; dès lors la cause que Cromwell doit épouser n'offre plus de doute à sa pensée. C'est au peuple qu'il faut s'allier, et parmi les partis populaires, c'est toujours au plus outré qu'il doit se joindre. — Du reste, Cromwell n'était pas le seul à sentir que les modérés n'avaient ni le ressort ni le mouvement nécessaire pour servir des desseins politiques de quelque élévation; et tandis que les ambitions vulgaires flottaient encore entre les presbytériens et les indépendants, les hommes d'action véritable, Henry Vane, Nathaniel Fiennes, Olivier Saint-John, s'étaient, aussi bien que Cromwell, promptement emparés de la tête des indépendants, et ce concours même, il faut le reconnaître, devint un moyen pour le futur protecteur, qui sut se tenir à l'abri derrière Fairfax à Londres, derrière Henry Vane au camp, jusqu'à ce que les chances de succès se fussent clairement dévoilées. Mais cette façon de se mettre à découvert n'empêchait pas Cromwell d'agir comme le premier intéressé à chacun des actes politiques, et quand, par l'arrêt de *self-denying*, les indépendants eurent poussé leurs adversaires à se démettre de leurs charges pour se les approprier, ce fut Cromwell qui sut insinuer à ses collègues de déserter le parlement pour établir au sein de l'armée le siége de leur influence. Comment, dans ces temps de corruption, aurait-il préféré le pouvoir civil au pouvoir brutal du soldat? Il jugeait bien que la force morale est le seul contre-poids par où le premier puisse imposer au second, et la force morale, en

même temps que la morale elle-même, avait disparu de l'État. — Cependant, pour détruire jusqu'aux derniers vestiges de la hiérarchie politique, les chefs du corps armé prirent le soin hypocrite d'allumer en chaque soldat un enthousiasme religieux, le plus aveugle et le plus vaniteux. Sous couleur de suivre la voix du ciel, le plus vil maraudeur se détourna de toute autorité, ne reconnut plus rien de sacré, et se fit le bras insensé d'un fanatisme sans limite. — Le parlement ne put voir sans terreur ces ferments de discorde entre la grande majorité de ses membres, qui demeuraient presbytériens, et cette troupe d'illuminés indépendants. Il n'osa pas cependant prononcer hautement la dissolution de l'armée ; mais, pour marcher au même but par une voix moins dangereuse, la division, il résolut d'envoyer une partie des régiments en Irlande, et fit prendre à cet effet des engagements aux plus modérés et dociles d'entre les officiers. Soudain, l'armée, instruite des sourdes vexations qui se préparent contre elle, gagne de l'arrogance à voir la crainte qu'elle inspire, et commence d'adresser au parlement des représentations et des pétitions exigeantes, dignes préliminaires de révolte. La circonstance se présentait ainsi trop avantageuse aux gens d'action pour que Olivier Cromwell ne cherchât pas à en tirer profit. Aussi que ne fit-il pas! avec quelle dissimulation, quelle double perfidie n'envenima-t-il pas cette querelle de la toge et de l'épée révolutionnaire! — C'est lui-même qui naguère a jeté dans l'armée le levain de son fanatisme ; l'heure est venue d'en user, et d'abord il en reprend comme la levûre pour aigrir le parlement. La chambre, au contraire, persuadée de trouver en lui une main vigoureuse, toute prête à châtier, lance contre les rebelles d'imprudentes menaces. La sédition s'en augmente. Il faut que des commissaires soient envoyés parmi les troupes pour rechercher les causes de cette nouvelle guerre intestine. Qui choisit-on pour cette mission délicate? Skippon, Ireton, Fletwood et Cromwell. Après l'arrivée de tels pacificateurs, la paix devint immédiatement impossible. Ces hommes sont, qu'on me passe cette figure, la fleur de la mutinerie, et bientôt on en verra les fruits. Car, tandis que le parlement attend avec impatience le résultat de son enquête, grâce aux insinuations de Cromwell et de ses partisans Ireton et Fletwood, un parlement de soldats s'élève au quartier général, vis-à-vis de Westminster ; sans retard, cette nouvelle législature se met à déchirer du bout de sa pique le bill d'injonction du parlement, et sa première parole d'arrangement, c'est qu'il faut que l'autre chambre, je veux dire celle de Westminster, révoque sa déclaration. Certes, c'est là se poser hautement sur le terrain de la rébellion. Cependant, Cromwell, qui a prévu cette demande, en a ressenti de la crainte ; il a craint que les chambres n'eussent la lâcheté d'y accéder. Aussi a-t-il changé subitement la direction de ses manœuvres. Comme il s'était montré le plus empressé à venir présenter à l'armée les réclamations du parlement, il montre la même hâte de reporter celles de l'armée aux chambres. De cette façon, il ne redoute plus de conciliation, car il a poussé l'exigence du camp à son extrémité, et déjà il est à Londres prêt à conseiller la rigueur. — Les suites d'une pareille tactique se prévoient aisément. Avant peu de temps, il faudra bien que Cromwell se déclare ; et quand il aura levé le masque, lançant l'armée de toute sa puissance contre l'assemblée législative, il aura promptement renversé de fond en comble cette dernière base de l'édifice politique ; alors le champ du pouvoir s'ouvrira libre devant lui. Mais, avant d'arriver à ce but, il est un obstacle à détruire qui l'inquiète plus que toute la tourbe de ses séditieux adversaires. Cet obstacle, c'est le roi : le roi vaincu, pauvre, livré pour une somme d'argent, prisonnier de ses sujets, le roi ainsi dénué de tout, hormis son nom, tourmente plus l'ambitieux général que toute la nation qui l'a vaincu, que toute la nation avec son orgueil républicain, le fanatisme audacieux de ses soldats, le récent triomphe de ses chambres ; parce que tout cela est vain et méprisable, tandis que ce nom de roi est une chose sacrée, et qu'une couronne même brisée dans la poussière conserve encore je ne sais quoi de son divin éclat. Il faudra donc que Cromwell arrache le roi au parlement pour lui ôter l'envie de se garantir derrière cette sainte égide ; il s'en emparera de vive force, et quand il le tiendra sous sa main, il le fera tuer par la main des parlementaires : Mais il aura soin surtout que ce rapt du roi, son jugement, son exécution, soient accomplis, de telle sorte que la royauté et tous les corps délibérants soient précipités ensemble dans un abime de mépris, la royauté par cette preuve sanglante de sa faiblesse, la chambre par cette lâche condescendance d'un crime. Après cela, Cromwell n'aura plus rien qui dépasse la hauteur de sa main. — Il faut lire dans Hume avec quelle brutalité cet homme exécuta son projet d'enlèvement. — Tandis que le parlement ordonnait aux troupes de se rendre en Irlande, dit l'historien anglais, et que de son côté le conseil de l'armée comman-

dait un rendez-vous général de tous les régiments, on vit paraître à Holdenby un corps de 500 chevaux, sous la conduite de Joyce, autrefois tailleur de profession, mais actuellement avancé au rang de cornette, et connu dans l'armée pour un de ses plus actifs agitateurs. Joyce, sans aucune opposition de la garde, qui était dans les mêmes intérêts, pénétra jusqu'à la chambre du roi, se présenta devant lui, armé de pistolets, et lui déclara qu'il fallait partir à l'heure même. « Pour aller où ? dit le roi.— A l'armée, répliqua Joyce. — Par quel ordre ? » demanda le roi.— Joyce montra de la main quelques cavaliers qui l'avaient suivi, grands, bien faits et bien équipés. « Votre ordre, dit Charles en souriant, est écrit en beaux caractères, qui se font lire sans épeler. » Les commissaires du parlement, qui n'avaient pas quitté Holdenby, vinrent dans la chambre, et demandèrent à Joyce s'il avait des ordres du parlement? « Non. — Du général ? — Non.— Par quelle autorité il était venu ? » Il leur montra ses cavaliers, comme il avait fait au roi. « Nous en écrirons au parlement, dirent-ils, pour savoir ses intentions. — Ce qu'il vous plaira, répliqua Joyce; mais, en attendant, il faut que le roi parte avec moi. » La résistance était inutile. Charles, après avoir différé autant qu'il l'avait pu, monta dans son carrosse, et fut conduit à l'armée, qui était en mouvement pour se rendre à Triplo-Heath, près de Cambridge. Cet événement, dont le parlement fut aussitôt informé par ses commissaires, répandit la plus grande consternation.— Après ce coup d'audace le parlement trembla devant Cromwell ; l'armée, au contraire, enivrée d'un chef si hardi, le nomma généralissime; la couronne resta suspendue au bout de son épée. Maintenant Cromwell peut s'en saisir à son heure; rien ne le presse : il en est sûr. La première moitié de ses actes a comme forcé la fortune, et l'on peut dire que le reste de sa carrière n'offre qu'un complément presque fatal du temps que nous en avons parcouru. Mais si nous avons étudié avec quelque soin les généralités de cette éclatante existence, parce que les généralités échappent toujours au plus grand nombre, les faits qui la terminent sont trop connus pour que nous en fassions plus qu'une simple mention. Qui ne sait en effet les derniers événements de cette histoire ? le parlement cherchant à se servir du roi et de son autorité restaurée, pour opposer un contre-poids à la force militaire l'armée poussée par ses chefs à demander la tête de son roi ; les communes, donnant à cette occasion, par leur résistance à une exigence aussi criminelle, leur premier exemple d'une action loyale et courageuse ; et, par cette action même, déshonorées devant le peuple et vaincues par deux régiments ; enfin, Cromwell maître de la cité comme du pouvoir ; le roi mis en jugement et décapité; le protectorat élevé sur les ruines entassées en un seul amas du trône et de la république. Qu'avons-nous besoin d'examiner plus en détail la fin de cette grande vie politique, qui, commencée dans une taverne, vint expirer sous des lambeaux de pourpre sanglants. Qu'y trouverons-nous de plus, je le répète, que le même mobile de la première moitié ? un mépris abondant de tout ce qui vaut quelque estime, un dédain perpétuel de la bonne opinion comme du bien-être des hommes. On offre à Cromwell le titre de roi, il le refuse : c'est un pouvoir fait à sa guise qu'il veut, et non pas un vain titre qu'il vient de démonétiser : un parlement cherche à prévenir ses desseins ambitieux, il lui fait faire des remontrances par les officiers de sa garde ; le parlement résiste et se révolte contre un tel opprobre, trois cents soldats envahissent la salle, et lui, le hobereau de Huntingdon, s'adressant aux premiers de l'Angleterre : « Retirez-vous, misérables, leur dit-il, retirez-vous, vous n'êtes plus un parlement. Non, vous dis-je, vous n'êtes plus un parlement. Le Seigneur a choisi de plus honnêtes gens que vous ; allez-vous-en. » Puis il les prend un à un ; il les injurie, les met dehors, ferme la porte sur eux, en prend les clefs, et se retire tranquillement. Le lendemain, il refait une autre chambre, ramassée dans la lie du peuple, et qui bientôt elle-même, lasse de ses mépris, résigne entre ses mains ses semblants d'autorité. Cependant, quelques guerres extérieures, soutenues avec succès, suffirent à compenser pour les Anglais l'humiliation d'un pareil joug; car, telle est la misère de l'homme qu'il n'est point de honte à laquelle on ne l'asservisse, pour peu que l'on prenne le soin de flatter l'un de ses orgueils.— Chacun, hormis les rivaux personnels du protecteur, s'arrangea de ce règne, qui mettait fin à des guerres cruelles; on s'en contenta faute de mieux ; on se convainquit que le changement n'aurait rien de plus favorable, si bien que Cromwell fut peut-être bientôt celui qui souffrit le plus du succès incontesté de sa cause. Car, pour lui, il est certain qu'il ne trouva pas dans cette haute position les joies que sans doute il s'en était promises : malgré le grand éclat qui ne cessa point de l'environner, malgré les Écossais et Charles II défaits, les Hollandais contraints à solliciter la paix, Mazarin se pliant

à son alliance, il ne rencontra plus, à partir de son avénement, un seul jour de sécurité. Il avait élevé lui-même l'échafaud à la hauteur du trône; il craignit incessamment qu'une secousse ne le poussât de l'un à l'autre; il avait avili tous ses instruments d'ambition, démoralisé tous les hommes sur lesquels il s'était appuyé; la méfiance fut le fruit du mépris qu'il avait semé: nul d'entre les siens ne pouvait l'approcher que soudain il n'en redoutât la trahison ou le poignard même; toute l'agitation enfin qu'il avait suscitée dans le pays, il la ressentit dans son cœur. Et cette émotion continuelle alluma chez lui une fièvre violente qui le tua seule, sans atteinte étrangère, et sur la pourpre de son trône. Dieu l'y laissa mourir, pour prouver aux hommes que rien d'extérieur n'adoucit une agonie coupable. Olivier Cromwell avait cinquante-neuf ans quand il expira, le 3 septembre 1658, emportant avec lui l'admiration et le dégoût, la haine et le regret de l'Europe. Singulier assemblage, mais digne en tout point de ce bizarre génie d'action ! G. Olivier.

CRONEGK (Jean-Frédéric, baron de). Issu d'une des plus anciennes familles nobles de la Franconie, ce poëte allemand naquit à Anspach le 2 septembre 1731. Il fit des progrès rapides dans la littérature de son pays ainsi que dans les langues et les littératures latine, française, anglaise, italienne et espagnole. A Leipzig, à Halle, à Brunswick, villes où il fit ses études, il se lia d'amitié avec les Gellert, les Rabener, les Kæstner, les Weisse, les Zachariæ; il fit plus tard un voyage en Italie et en France. Il se fit remarquer de bonne heure sur le Parnasse allemand; c'est surtout à la muse dramatique qu'il voua son talent. Sa petite pièce en vers, intitulée *la Comédie persécutée* (*Die verfolgte Comœdie*), est une mise en scène de cette maxime si connue: *Castigat ridendo mores*. Sa comédie en prose, *le Méfiant* (*der Mistrauische*), ne manque pas de quelques étincelles d'un véritable comique, mais ne dépasse pas la médiocrité; le rôle principal y est outré et poussé jusqu'à la caricature. *Olint et Sophronie*, tragédie en quatre actes, renferme de véritables beautés dramatiques; l'auteur, à l'imitation de l'*Athalie* de Racine, y a introduit des chœurs; le dénoûment est cependant faible et ôte entièrement à cette pièce le caractère tragique qu'annonce le titre; on y remarque au reste des tirades vigoureuses contre les prêtres et les mauvais princes. Le chef-d'œuvre de Cronegk est sa tragédie en cinq actes intitulée *Codrus*. Cette pièce, ainsi que la précédente, est écrite en vers alexandrins, genre de versification tombé en discrédit en Allemagne comme prêtant trop à la monotonie et au pathos; l'auteur s'y est astreint aux trois unités, joug peu favorable au développement de l'art dramatique et dont les Allemands se sont affranchis depuis longtemps; mais cette tragédie est riche en beautés du premier ordre; elle est remarquable par son style correct et sententieux, par la marche de l'action et par les belles pensées qu'elle renferme. Le Théâtre-Français paraît surtout avoir fourni des modèles à ce poëte, et il se trouve même parmi les œuvres posthumes de Cronegk l'esquisse d'une comédie écrite en français, qui aurait eu pour titre: *les Défauts copiés;* de plus, un *Traité sur le théâtre espagnol*. On a enfin de lui des poésies didactiques et lyriques. Cronegk est mort victime de la petite vérole, le 31 décembre 1756, à l'âge de 26 ans. Son ami et compatriote Uz a publié ses ouvrages en 2 volumes; il les a fait précéder d'une notice biographique sur l'auteur. E. Stoebert.

CRONSTADT, ville forte et maritime, située dans une petite île du golfe de Finlande, nommée Codlin (ou Ketusari, ou Kessel), bâtie à l'embouchure de la Néva en 1710 par Pierre Ier. C'est là qu'est conservé le trésor de l'empire. Elle a des rues droites; elle possède trois ports, placés l'un près de l'autre. Ils sont grands, sûrs et commodes. Dans un de ces ports, on équipe et on démonte les vaisseaux de guerre. C'est là que se trouve la plus grande partie de la flotte russe. Ce dernier port, qui a 25 pieds de profondeur, est sans doute le plus sûr, mais les deux autres sont plus profonds, bien qu'ils ne présentent pas les mêmes garanties contre tout vent. Les vaisseaux sont à flot à l'entrée du port, et on peut le fermer d'un côté. Une citadelle située sur une roche au milieu de la mer, et de l'autre le fort *Cronslot* en défendent l'entrée. Ce fort ferme entièrement l'abord de la Néva, qui a 2,000 pas en largeur, depuis qu'on a barricadé avec des vaisseaux enfoncés dans la mer l'embouchure septentrionale du fleuve pour donner plus de profondeur à celle du midi. Les vaisseaux de ligne ne s'y conservent qu'environ 20 ans, parce que les eaux sont trop peu salées. Le dock pour radouber les vaisseaux, avec le canal de Pierre le Grand, est un grand ouvrage, unique en son genre. La ville, très régulièrement bâtie, a toutes ses rues larges et bien pavées; plusieurs places publiques, au nombre desquelles on distingue la place de parade; six églises, dont quatre grecques, une luthérienne et une anglicane. Cette ville, siége de l'amirauté, renferme une école pour les pilotes, entretenue aux frais de

l'État, de bonnes casernes et des hôpitaux pour la marine. A deux petites lieues de Cronstadt, stationnent les bâtiments de douane, chargés de visiter les navires allant à Saint-Pétersbourg. C'est en outre à Cronstadt qu'on charge et qu'on décharge les bâtiments destinés pour la capitale. — Cette ville est divisée en deux parties principales, l'amirauté et la place; elle a en outre, un faubourg situé sur une langue de terre. On remarque encore à Cronstadt le palais de Pierre Ier, la maison où il se tenait incognito, la bourse et le grand bureau de douane. Les habitants vivent en grande partie des bénéfices qu'ils retirent de la flotte et des vaisseaux marchands qui entrent dans le port: mais la ville est aussi animée en été qu'elle est triste et déserte en hiver. Le canal de Cronstadt se couvre tous les ans de glace. Il est admirable, et s'étend à 388 toises dans la mer; il en a 1,050 en longueur sur 100 en largeur; il est revêtu en grosses pierres carrées; sa profondeur est de 24 pieds. Les fortifications de Cronstadt ont été considérablement augmentées par les empereurs Paul Ier et Alexandre. La population de cette ville est de 40,000 habitants, y compris 10,000 matelots. Elle est située au 59e d. 59 m. de lat. nord, et au 27e d. 29 m. de long. est. Dict. de la Conv.

CROQUIS. Ce mot, formé de *croquer*, qui, par onomatopée, signifie manger vite, désigne un dessin fait à la hâte pour fixer la pensée d'une figure ou d'une composition. Il ne présente ordinairement qu'un petit nombre de lignes tracées au crayon ou à la plume; quelquefois ces traits sont accompagnés de coups de pinceau non dégradés. Dans la langue vulgaire *croquis* et *esquisses* paraissent synonymes : il y a cependant entre ces deux objets toute la différence qui sépare, en littérature, le simple brouillon établissant les principales données d'un poëme en projet, et ce poëme lui-même écrit et développé et n'attendant plus que sa traduction en vers. Les croquis n'ont ordinairement de valeur qu'aux yeux de leur auteur ou des artistes capables d'y voir comme lui ce qui n'y est encore qu'en germe. Le croquis étant le premier jet de la pensée, ou si l'on veut l'éclair du génie d'un artiste, on comprend l'empressement des amateurs à recueillir ces inspirations des grands maîtres. Sans doute, dans cet engouement, il y a parfois un peu de manie, et plus d'une collection formée à grands frais présente des sujets indignes d'être conservés ; sans doute aussi pour plus d'un possesseur de croquis, ces griffonnages, quoique de main de maître, sont des énigmes indéchiffrables; mais pour l'homme instruit, initié aux secrets intimes de l'art, qui a su n'admettre dans ses portefeuilles que des morceaux authentiques et d'un intérêt véritable, ils sont une source intarissable de jouissances, surtout s'ils approchent de ce que les artistes entendent par *étude, esquisse, pensée arrêtée*. En contemplant ces demi-créations, il suit la marche de l'esprit des artistes, il reconnaît la trempe de leur talent et se complaît à achever en imagination l'œuvre dont ils ont seulement posé la base.

Il existe plusieurs espèces de croquis : les uns, comme sont la plupart de ceux qu'ont laissés Léonard de Vinci, Raphaël et Poussin, ont pour objet de saisir au vol, sur la nature, une pose, une expression, un mouvement de figure, un site, une fabrique, un effet, etc. ; d'autres sont le premier jet d'une pensée tout intellectuelle; d'autres enfin, et ceux-ci abondent, sont ces légers impromptu sans pensée, sans science, dont tous le mérite gît dans la netteté du trait, la propreté du pinceau, la prestesse de la main et une certaine justesse de coup d'œil.

Croquade est le diminutif de *croquis*. Soyer.

CROSSE, en latin *pedum pontificium, pontificale, pastorale*, bâton pastoral que l'on porte devant les évêques et les autres prélats quand ils officient solennellement, et qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils marchent en procession ou qu'ils donnent la bénédiction. La crosse, symbole de la correction épiscopale, est pointue par le bas et courbe par le haut, pour aiguillonner les paresseux ou ramener ceux qui s'égarent, ainsi que le porte ce mauvais vers :

Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.

La crosse n'a été pendant longtemps que de bois, quelquefois cependant avec quelques ornements de cuivre, comme celle d'Eudes de Suily, évêque de Paris, que l'on voyait encore naguère dans le trésor de Notre-Dame. Maintenant la crosse est au moins d'argent plus ordinairement d'or ou de vermeil, souvent enrichie de pierreries.

L'usage de la crosse existait du temps de saint Césaire, évêque d'Arles, en 500, et de saint Germain, mort évêque de Paris en 576. Cependant il n'en est plus question jusqu'au concile de Troyes (867), et à celui de Nîmes (885). A des époques reculées ce n'était qu'un bâton sur lequel s'appuyait l'évêque, à cause de son grand âge. La crosse n'est devenue une marque de juridiction que vers le temps de saint Isidore de Séville.

Nous apprenons de Théodore Balsamon qu'il n'y avait que les patriarches qui la portassent

dans l'Église orientale autre que celle d'Arménie; encore aujourd'hui l'usage leur en est généralement réservé. Suivant les *Relations* des missionnaires jésuites, la plus grande distinction du patriarche de Constantinople consiste en ce qu'un diacre ou un prêtre marche devant lui, portant une espèce de béquille ou crosse de bois ornée de compartiments d'ivoire et de nacre. Les mêmes *Relations* comparent la crosse de l'archevêque de Salonique à un bâton de saint Antoine, croisé par le haut d'un morceau d'ivoire. J. LABOUDERIE.

CROTALE, du grec *krotalon*, dérivé de *kroteô*, frapper, faire du bruit. On désigne sous ce nom un instrument de musique des anciens, représenté sur les médailles dans les mains des prêtres de Cybèle. Cet instrument que nous connaissons sous la dénomination de *castagnettes*, était composé de deux lames d'airain qu'on fait choquer l'une contre l'autre. Dans le midi de la France, les enfants se font des castagnettes ou crotales avec des morceaux d'ardoise, d'os ou de bois (*voy.* CASTAGNETTES, t. V, p. 121). — Les serpents à sonnettes, si célèbres par l'atrocité de leur venin, ont été aussi appelés *crotales*, parce qu'ils ont au bout de leur queue un instrument bruyant, formé de plusieurs cornets écailleux lâchement emboîtés les uns dans les autres, qui résonnent quand ce reptile rampe ou remue la queue. Le nombre de ces cornets crotales qui composent la sonnette augmente avec l'âge, puisqu'il s'en forme un de plus à chaque formation d'un nouvel épiderme, et que ce nouveau cornet persiste et reste emboîté dans les autres à chaque mue, quoique réellement séparé et détaché de la peau. Nous renvoyons à l'article SERPENTS pour plus de détails. *Voy.* aussi DENTS et VENIN.

DICT. CONV.

CROTON (HUILE DE), purgatif énergique introduit, depuis quelques années seulement, dans la pratique de la médecine. Cette huile se retire des semences du *croton tiglium*, plante de la famille des euphorbiacées; ces semences sont connues dans le commerce sous le nom de *graines de Tilly*, graines *des Moluques*, etc., et viennent des contrées asiatiques. L'huile de croton contient un principe âcre extrêmement irritant qui se dissout avec une grande facilité. C'est ce que M. Brandes a nommé *tigline*: l'huile en contient près de la moitié de son poids. Telle est la violence de cette matière que la vapeur qui s'en exhale irrite les yeux, le nez et même la peau. Une seule goutte d'huile, encore étendue dans un véhicule mucilagineux ou gommeux suffit pour déterminer, outre la sensation d'une chaleur brûlante dans la bouche et dans la gorge, une purgation très-abondante. Des animaux auxquels on avait donné de plus fortes doses ont succombé, en présentant tous les phénomènes de l'empoisonnement par les substances âcres. Néanmoins, dans les circonstances où les purgatifs sont indiqués, et avec les précautions convenables, l'huile de croton présente une ressource utile, attendu qu'on peut l'administrer sous un petit volume et sauver ainsi au malade les dégoûts qui accompagnent presque toujours l'ingestion des purgatifs. Il suffit pour cela de la réduire en pilules avec une poudre inerte, de la saponifier au moyen de la lessive des savonniers, ou mieux encore de l'introduire dans une capsule gélatineuse. On peut enfin l'introduire dans l'économie par voie d'absorption en frictionnant le ventre avec un mélange d'huile d'amandes douces et de deux à trois gouttes d'huile de croton. F. RATIER.

CROTONE, ville de l'Italie méridionale, sur la mer Ionienne, dans ce que l'on appela depuis Bruttium, était le chef-lieu d'une république qui fit trembler souvent et Sybaris au nord et Locres au midi. Comme toutes les cités de ce littoral, elle devait beaucoup au commerce. On en attribuait la fondation aux Achéens conduits par Archias et Myscèle; les arts et la civilisation des Grecs y furent toujours en honneur. Crotone fut la métropole de l'institut pythagoricien. Parmi les athlètes les plus célèbres de la Grèce il y en eut beaucoup qui sortirent des écoles gymniques de cette ville: Milon, un d'eux, acquit presque le renom d'Hercule, et mille légendes vraiment fabuleuses couraient sur le compte de cet invincible Crotoniate. Le médecin Démocède, le philosophe Alcméon, étaient également de Crotone. Cette ville maintint son indépendance jusqu'au temps de Pyrrhus, vers 278 av. J. C. Dans la seconde guerre punique elle dut suivre la bannière d'Annibal qui perdit sous ses murs la dernière bataille qu'il donna en Italie. Crotone, peu de temps après, reçut une colonie romaine. Près de cette ville était un temple magnifique dédié à Junon, qui prit même de sa situation près du promontoire Lacinium le nom de Junon Lacinienne. C'est aux ruines ce temple que le promontoire doit son nom actuel de *delle Colonne*. *Cotrone* qui a remplacé Crotone, et qu'il ne faut pas confondre avec Cortone (ou Corythe) en Toscane, ne compte que 6,000 habitants, mais elle a encore quelque importance par ses fortifications et surtout par son port. VAL. PARISOT.

CROUP. Le croup est une inflammation de la partie supérieure des voies aériennes désignées sous le nom de larynx et de trachée-artère (*voy.* ces mots), ou pour parler le langage médical, c'est une *laryngo-trachéite*. Cette maladie était connue dès la plus haute antiquité, et M. le docteur Latour, d'Orléans, dans une réponse savante et judicieuse faite à ceux qui prétendent que le croup nous a été apporté avec la vaccine, a mis au plus grand jour les idées lumineuses des anciens sur cette angine laryngée. Ceux-ci, sans le secours des acquisitions que nous avons faites par nos recherches dans les corps morts, ont pourtant de très-près approché de la vérité, tant l'esprit d'observation suppléait aux ouvertures de cadavres qui enrichissent aujourd'hui la science médicale. Quoi qu'il en soit, la véritable nature du croup n'a été bien connue que du moment où l'anatomie pathologique a été cultivée avec succès, c'est-à-dire à la fin du siècle dernier. Avant cette époque, le croup, confondu avec des affections essentiellement différentes, a donc dû exercer de grands ravages.

En 1807, le croup ayant causé la mort du fils du roi de Hollande (Louis Bonaparte), Napoléon donna ordre, de son quartier général de Finkenstein, d'ouvrir un concours pour un prix de douze mille francs destiné au meilleur ouvrage sur cette maladie, dont la nature et le traitement n'étaient pas aussi bien connus qu'aujourd'hui. Le prix fut décerné à Royer-Collard, mort professeur de l'école de médecine.

Le croup donne lieu à la formation d'une fausse membrane qui, en oblitérant le canal aérien, amène la suffocation. Cette maladie est particulière à l'âge tendre, et les enfants y sont d'autant plus sujets qu'ils sont plus jeunes, parce que alors, comme on le sait, le larynx est plus rétréci. L'observation a cependant démontré que le croup peut aussi atteindre les adultes. L'histoire rapporte même que l'illustre Washington a succombé à cette maladie.

Le croup a pour cause principale le passage subit des appartements trop chauds à l'air froid et humide. Voilà pourquoi elle est aussi plus commune chez les enfants des classes aisées et pourquoi elle se développe le plus souvent dans les lieux voisins des rivières. L'invasion du croup est le plus ordinairement subite et a surtout lieu au milieu de la nuit, quoique l'enfant qui en est atteint eût paru bien portant au moment de son coucher.

Les signes caractéristiques du croup sont la fièvre, la raucité de la voix, une toux qui a quelque analogie avec le chant d'un jeune coq, la gêne extrême de la respiration, qui est sifflante et sonore, la menace de suffocations, et l'expectoration de mucosités blanchâtres, épaisses, dans lesquelles on remarque quelquefois des stries sanguinolentes. Il n'est pas rare, quand la maladie fait des progrès, de voir le malade rejeter par la bouche des lambeaux membraneux et même une membrane qui a la forme d'un cylindre entier, moulé sur la cavité du canal aérien. En faisant ouvrir largement la bouche aux malades on aperçoit presque toujours les fausses membranes à la base de la langue. C'est un signe caractéristique d'une haute importance, car c'est une funeste maladie que le croup, et l'on ne peut espérer de succès que quand on a été assez heureux pour l'attaquer au début. D'ailleurs il ne faut pas prendre pour le croup une foule de laryngites bénignes que quelques médecins exploitent pour se donner le mérite de cures merveilleuses; le vrai croup ne pardonne guère et il est assez rare heureusement.

Pour le guérir il est essentiel de recourir à un traitement prompt, énergique, perturbateur, afin de prévenir le développement de la fausse membrane qui tend à se former dans le larynx et même jusque dans la trachée-artère. Ainsi, il faut appliquer de suite des cataplasmes de mie de pain bien chauds à la plante des pieds; on y ajoute un peu de vinaigre et de moutarde en poudre, quand la fièvre est modérée. Si, au contraire, elle est violente, on ne met que des cataplasmes simples. Lorsque le malade est robuste, on applique en même temps quelques sangsues au-dessus du genou et plutôt en dehors qu'en dedans, où des vaisseaux peuvent être piqués et fournir une trop grande quantité de sang. Si l'âge du malade le permet, on peut pratiquer au bras une saignée dont l'effet est plus prompt, et qui peut être renouvelée suivant le besoin. Quelques praticiens recommandent d'appliquer les sangsues près du siége de la maladie, c'est-à-dire sur le devant du cou, ce qui, en effet, est plus rationnel; mais il en résulte quelquefois de graves inconvénients quand le médecin ne reste pas auprès du malade, celui entre autres de ne pouvoir se rendre maître de l'hémorragie qui peut avoir lieu par les piqûres de sangsues, parce qu'il est difficile d'établir sur la partie une compression convenable. On administre des lavements rendus laxatifs par l'addition d'un peu d'huile d'olive ou d'une suffisante quantité de sel ordinaire. On fait observer une diète sévère au malade et on lui prescrit pour boisson l'infusion légère de fleurs de tilleul, ou de fleurs

de sureau, ou de feuilles d'oranger, édulcorée avec du sucre blanc ou avec un sirop adoucissant, tel que celui de guimauve. Si, par l'emploi de ces moyens, la fièvre baisse, et que, malgré cela, l'oppression et la toux continuent, il faut administrer l'émétique. On en fait dissoudre un grain dans un tasse d'eau tiède ou d'infusion de fleurs de tilleul sucrée qu'on fait avaler à l'enfant par cuillerée à bouche de dix minutes en dix minutes, jusqu'à ce que le vomissement ait lieu trois ou quatre fois. Pendant l'effet du vomitif, on a recours à l'application d'un vésicatoire camphré de la grandeur d'une pièce de cinq francs à l'un des bras. Nous ne saurions trop le répéter, les moyens que nous venons d'indiquer perdraient de leur efficacité à être employés trop lentement ou trop tardivement : il faut qu'ils le soient simultanément. Si la maladie s'accroît malgré tous ces soins, il faut insister sur les remèdes révulsifs et sur les remèdes dits incisifs et expectorants, quand toutefois l'état phlegmasique (inflammatoire) aura cédé, et ne pas oublier que la trachéotomie et non pas la bronchotomie, comme on le dit improprement (*voy.* ces deux mots), a été quelquefois pratiquée avec succès.

Le seul préservatif du croup consiste dans l'éloignement des causes occasionnelles qui le produisent, et, bien que la contagion de cette maladie, même dans certains cas particuliers sur lesquels on a cité des faits, soit encore fort douteuse, il n'en sera pas moins prudent d'éloigner les enfants de ceux qui en sont atteints. Nous terminerons en répétant avec Royer-Collard qu'un des principaux soins des parents doit être de bien étudier et de savoir bien reconnaître les premiers signes par lesquels le croup s'annonce, afin d'être à même d'appeler à temps les secours de l'art et d'arrêter le mal au moment même où il commence à paraître. C'est là le véritable moyen de borner les ravages du croup, et ce n'est qu'en rendant générale et en quelque sorte populaire la connaissance des symptômes qui marquent son invasion qu'on pourra parvenir à lui ôter son danger. PRIOU.

CROY ou CROUY (MAISON DE). Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Europe, descend des rois de Hongrie, de la race des Arpades; depuis 500 ans elle figure dans l'histoire de France, de Bourgogne, d'Allemagne, d'Espagne et des Pays-Bas. Elle a fourni deux cardinaux, l'un en 1517, qui fut archevêque de Tolède, et l'autre, de nos jours, le grand aumônier de France et archevêque de Rouen; cinq évêques à Thérouanne, Tournai, Camin, Arras et Ypres ; un *grand boutillier*, un grand maître et un maréchal de France ; six chevaliers du Saint-Esprit; un tuteur et gouverneur du roi Charles V, dont il fut aussi le premier ministre; un grand maître et plusieurs maréchaux de l'empire; un grand écuyer d'Espagne; un gouverneur général des Pays-Bas, en 1575; treize généraux des armées bourguignonnes, impériales et espagnoles; sept généraux français; un généralissime de Pierre le Grand; enfin plusieurs ambassadeurs et ministres plénipotentiaires aux diètes de l'Empire, en France, en Espagne, en Italie et en Angleterre. Deux branches de la maison de Croy sont en possession de la grandesse d'Espagne, et elle compte, chose unique dans les fastes des grandes familles, vingt-huit chevaliers de la Toison d'or.

L'origine royale de cette famille a été revendiquée par deux maisons du même nom. La première, connue sous la dénomination de Croy-Chanel, qui habitait les montagnes du Dauphiné, a établi autrefois par titres originaux devant la cour des comptes de la province de Dauphiné, les preuves de son origine et de sa filiation, et deux arrêts, rendus successivement en mars et en juin 1790, ont reconnu la légitimité de sa descendance en ligne directe du roi de Hongrie André III. La seconde branche, dont le nom se retrouve dans les antiquités de la Picardie, a contesté ces preuves et réclamé pour elle l'honneur de cette illustre descendance. Quelques généalogistes ont supposé que, le roi André III ayant laissé deux fils, le premier, Félix de Hongrie, a fait la lignée des Croy-Chanel, et le second, Marc de Hongrie, celle des Croy-Solre et d'Havré.

La maison de CROY-CHANEL compte parmi ses membres les plus célèbres : 1° GUILLAUME DE CROY-CHANEL, tué à la bataille de Crécy ; 2° HECTOR DE CROY-CHANEL, qui sauva Louis XI, alors dauphin, des mains du comte de Dammartin, envoyé par le roi Charles VII pour s'emparer de sa personne ; 3° JEAN IV DE CROY-CHANEL, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin ; 4° CLAUDE DE CROY-CHANEL, à qui le maréchal, depuis connétable, de Lesdiguières adressa en 1598 les remercîments les plus honorables sur la valeur qu'il avait montrée à la prise du fort de Barraux ; de plus un archevêque d'Embrun et un sénéchal du dauphin. Il existe encore aujourd'hui plusieurs membres de cette famille, et parmi eux nous citerons M. RAOUL DE CROY, notre collaborateur, gendre de M. Voyer-d'Argenson, archéologue et littérateur distingué. Les armoiries de la maison des comtes de Croy-

Chanel ont toujours été les mêmes que celles de Hongrie.

La maison dite de CROY-SOLRE se subdivise en plusieurs branches : 1° celle des sires DE CROY ET DE RENTY, etc., éteinte aujourd'hui et dont le dernier rejeton mourut en 1612 ; 2° celle des marquis D'HAVRÉ, éteinte vers 1700 ; 3° celle des comtes DE ROEUX, éteinte en 1585 ; 4° celle des seigneurs DE CRÈSIQUE, éteinte en 1667; 5° celle des *princes* DE CROY et du saint-empire, etc., éteinte en 1702 dans la personne de CHARLES-EUGÈNE, généralissime des armées russes en Livonie, mort prisonnier de Charles XII et dont le corps fut retenu pour dettes à Revel où, réduit à l'état de momie, il resta jusqu'à ces derniers temps; 6° celles des comtes et princes DE CHIMAY, éteinte en 1521, et alliée à la maison d'Albret-Navarre; 7° celle des comtes et princes DE SOLRE et DE MOEURS, devenue branche aînée en 1767, et qui compte comme subdivision celle des barons et marquis de MOLEMBAIS ET DE CROY, éteinte au XVIIIe siècle; 8° celle des ducs D'HAVRÉ ET DE CROY, qui avait, dans les derniers temps de la restauration, deux lieutenants généraux au service de la France.

Nous citerons parmi les membres contemporains les plus remarquables de cette illustre famille : 1° AUGUSTIN-PHILIPPE-LOUIS-EMMANUEL duc de Croy, prince de l'Empire, grand d'Espagne de la 1re classe, né en 1765 au château de l'Ermitage, en Hainaut. Il émigra avec son père et reçut, en échange des biens qu'il avait perdus dans les Pays-Bas, la seigneurie de Dülmen, en Westphalie, ayant une population de 10,000 âmes. Nommé pair de France le 4 juin 1814, il mourut au château de l'Ermitage le 19 octobre 1822, laissant deux fils : ALFRED, duc de Croy et de Dülmen, pair de France, prince de l'Empire et grand d'Espagne de la 1re classe, né en 1789 et marié à une fille du prince Constantin de Salm-Salm; et FERDINAND, prince de Croy, aujourd'hui officier supérieur au service du roi de Hollande, né en 1791 ; 2° EMMANUEL-MAXIMILIEN, prince de Croy-Solre, frère d'Augustin-Philippe, né en 1768, Il commandait le département de la Somme en 1815 et fut élu député en 1820 et en 1824 par ce même département ; en 1825 il fut nommé capitaine de la 1re compagnie des gardes du corps du roi, et en 1827 pair de France ; en 1830 il refusa le serment et il alla habiter le château de Rœux, en Belgique ; 3° GUSTAVE-MAXIMILIEN-JUST, prince de Croy, cardinal, archevêque de Rouen, grand aumônier de France, né en 1773, et frère des précédents ; il ne quitta pas son diocèse, quoiqu'à l'exemple de autres membres de sa famille il ait refusé de prêter le serment à la royauté et à la charte de 1830 ; il mourut en 1844 ; 4° enfin JOSEPH-ANNE-AUGUSTE-MAXIMILIEN, duc d'Havré et de Croy, prince de l'Empire, grand d'Espagne de 1re classe, qui émigra en 1789, et fut nommé à la restauration pair de France et lieutenant général, puis capitaine de la 1re compagnie des gardes du corps, qu'il céda en 1825 à son cousin et dont il conserva pourtant les honneurs. En lui s'est éteinte la branche mâle des ducs d'Havré. DÉADDÉ.

CROYANCE. On entend par ce mot le consentement absolu que donne l'esprit à une proposition quelconque. La croyance peut être basée sur le témoignage des sens, ou sur l'évidence, ou sur l'autorité. C'est plus particulièrement sur l'autorité qu'elle se fonde, et pour cette raison le mot *croyance* s'applique ordinairement et plus spécialement aux propositions ou aux faits sur lesquels s'appuient les systèmes religieux. Il signifie, dans ce cas, une adhésion qui repose seulement sur le témoignage de personnes qui attestent le fait, c'est-à-dire sur l'autorité du témoignage.

De là il résulte que si une proposition est hors de la portée des sens, si elle ne tombe pas sous l'entendement livré à ses propres lumières, si elle n'est pas évidente d'une évidence d'objet, ni liée nécessairement avec sa cause ; si elle ne tire sa source d'aucun argument réel et ne paraît vraie que par le témoignage qui en a été porté, l'assentiment qu'on lui donne n'est qu'une adhésion de confiance.

De cette définition ressort la liberté qu'a le droit de réclamer toute espèce de croyance religieuse, et l'impossibilité de commander à l'opinion d'autrui ; car tous les raisonnements doivent échouer là où il n'y a pas d'argumentation possible, là où il ne s'agit pas d'acquérir la démonstration de l'évidence. Ce serait vouloir donner à autrui un œil organisé comme le nôtre et prétendre que ses sens le trompent parce qu'ils ne lui apportent pas les mêmes images que celles qu'ils nous représentent. Or ce qu'il voit est aussi vrai par rapport à lui, que ce que nous apercevons l'est par rapport à nous.

D'ailleurs, comme, dans les circonstances dont il s'agit, on se fonde sur une autorité que l'on croit seule en droit de décider de la vérité des faits qu'elle atteste ou des propositions qu'elle énonce, on renonce d'avance à tout examen, à toute discussion. *Voy.* FOI, RELIGION, ÉGLISE, etc. LE ROY DE CHANTIGNY.

CRUCHES DE DAME JACQUELINE, appelées en hollandais *jakoba's kanetjes* ou *kruikjes*.

En voici l'origine : Jacqueline de Bavière, héritière des comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut, avait épousé Jean IV, duc de Brabant, de la maison de Bourgogne, après être restée veuve du dauphin de France. Jamais union ne fut plus mal assortie. Jean était indolent, énervé, sans ressort; Jacqueline, impétueuse, hardie, excessivement portée à l'amour, mêlait aux faiblesses de Marie Stuart un peu de la virilité de Catherine II de Russie. Irritée de voir ses charmes dédaignés, honteuse de l'incapacité de son époux, qui avait abandonné pour dix ans la Hollande, la Frise et la Zélande à Jean de Bavière, fatiguée de sa tracassière tyrannie, elle s'adresse au peuple, auquel il faut toujours en revenir, et au pape, qui rejette son appel et refuse de rompre ses liens. Rebutée par Martin V, elle a recours à l'antipape Benoît XIII, qui lui accorde une dispense pour s'unir à Humfroi, duc de Glocester, frère de Henri V, roi d'Angleterre. Philippe de Bourgogne, surnommé *le Bon*, feint d'être gravement offensé d'un événement qui lui permet de hâter la ruine de sa nièce. Il prend si bien ses mesures que Glocester, après s'être montré sur le continent, et y avoir fait quelques bravades, s'enfuit en Angleterre, laissant sa femme au pouvoir du duc de Bourgogne. Elle s'échappe cependant, déguisée en homme, et va confier sa défense aux *hameçons*, un des partis qui agitaient la Hollande (*voy.* au mot CABILLAUDS). Son mariage avec Humfroi ayant été déclaré nul, elle épousa en secret François de Borselen, qui lui avait généreusement offert son appui, et pour lequel elle avait conçu une passion violente. Philippe, qui n'avait rien à redouter de Borselen, apprit cet hymen avec joie, parce qu'il y trouvait un prétexte à dépouiller définitivement Jacqueline. Il fit arrêter son mari et le menaça du dernier supplice. Jacqueline, pour le sauver, renonça à des États qu'elle ne possédait déjà plus, à des titres qui trompaient du moins ses regrets, et ne se réserva que quelques seigneuries, avec la grande maîtrise des forêts et l'intendance des digues de la Hollande. A ces conditions, Philippe fit grâce à Borselen, le créa comte d'Ostrevant, en Hainaut, et lui donna le collier de la *Toison d'or* (*voy.* TOISON D'OR). Alors Jacqueline chercha à se consoler en faisant éclater publiquement sa tendresse pour un homme qui, au surplus, n'en était pas indigne; mais elle ne put survivre à la perte de toutes ses grandeurs, et mourut, à la fleur de l'âge, au château de Teilingen, dans le Rhinland, désabusée même de l'amour, qu'elle avait mal compris, et consumée de langueur. Là, dit une tradition dont A. Loosje, auteur du roman de *Frank van Borselen en Jacoba van Beijeren*, aurait pu tirer un parti plus heureux, elle s'amusait, après avoir tiré au perroquet, à vider une *cruche*, et à la lancer par-dessus sa tête dans les étangs du vieux manoir. D'autres ont cru qu'elle s'occupait à fabriquer elle-même les vases qui portent son nom. — Quelques auteurs racontent qu'au XVIIIe siècle on montrait encore l'appartement de *dame Jacqueline* parmi les ruines du château de Teilingen. Plusieurs de ces cruches furent alors retirées des fossés, et l'on assure que l'une d'elles présentait dans un cercle l'inscription suivante, que nous traduisons du hollandais, et qui semble avoir été faite après coup : *Sachez que dame Jacqueline, après avoir bu une seule fois dans cette cruche, la jeta par-dessus sa tête dans ce fossé, où elle disparut.* — On ajoute que de pareilles cruches ont été trouvées entre Leyde et la Haye, et dans les fossés du château de Zand, qu'habita cette princesse. — En 1827, lors de la démolition de l'aile droite de l'hôtel du gouvernement à Gand, M. Armand de Bast aperçut un de ces vases dans les décombres et l'offrit à l'université. — Cette tradition a inspiré un *huitain* au poëte hollandais Oudaan, et une ballade à l'auteur du livre publié à Bruxelles, en 1832, sous le titre de *Ruines et souvenirs*. DE REIFFENBERG.

CRUCIFÈRES, famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes. Elle offre pour caractères distinctifs : un calice à quatre sépales non persistants, une corolle à quatre pétales alternes avec les sépales, six étamines, dont deux, placés devant les sépales intérieures, constamment plus courtes que les quatre autres; un ovaire biloculaire à deux placentaires pariétaux ordinairement multiovulés; un style court ou presque nul, persistant, terminé en deux stygmates. Le péricarpe propre aux crucifères est une silique ou une silicule.

Cette famille, qui doit son nom à la disposition de ses pétales en croix, est l'une des plus naturelles du règne végétal, et, dans le système de Linné, elle constitue la classe nommée tétradynamie.

L'utilité des crucifères est très-variée. Nous y trouvons des plantes alimentaires de première importance, telles que les choux, les raves, les navets, etc.; d'autres dont les feuilles ou les racines servent d'assaisonnement, comme le raifort, les radis, le cresson de fontaine, le cresson alénois, la roquette, etc. Le colza et le navet se cultivent en grand à cause de l'huile

qu'on exprime de leurs graines. Les juliennes les quarantaines, la giroflée, la corbeille d'or, l'ibéride toujours verte, l'ibéride téraspic, les lunaires et autres contribuent à orner les jardins. Le pastel ou guède contient une fécule analogue à l'indigo. Beaucoup de crucifères fournissent à la thérapeutique des remèdes éminemment antiscorbutiques ou excitants : tels sont la moutarde noire, la cochléaire, le vélar ou sysimbre officinal, les passerages, etc. L'azote, substance fort rare dans la plupart des autres familles, existe en quantité assez notable dans celle des crucifères. SPACH.

Decandolle a établi dans la famille des crucifères cinq ordres ou divisions primaires qu'il a ensuite partagés en vingt et une tribus ou divisions secondaires, dont les caractères sont surtout déduits de la forme générale du fruit et de la largeur de la cloison.

ORDRE PREMIER. — *Crucifères pleurorhizées.*

Les cotylédons sont plans, accombants, c'est-à-dire que la radicule correspond à la fente qui sépare les deux cotylédons. Les graines sont comprimées.

Ire Tribu. ARABIDÉES.

Silique s'ouvrant longitudinalement; cloison étroite; graines souvent membraneuses sur les bords. Genres : *mathiola*, Brown, DC.; *cheiranthus*, Br., DC.; *nasturtium*, Br., DC.; *leptocarpœa*, DC.; *notoceras*, B., DC.; *barbarea*, Scopoli, DC.; *sterenia*, Adams et Fisch., DC.; *braya*, Sterneb. et Hop., DC.; *turritis*, Dillen, DC.; *arabis*, L., DC.; *macropodium*, Br., DC.; *cardamine*, L., DC.; *pleionevrum*, DC.; *dentaria*, L., DC.

IIe Tribu. ALYSSINÉES.

Silicule s'ouvrant longitudinalement; cloison large et membraneuse; valves concaves ou planes; graines souvent membraneuses. Genres : *lunaria*, L., DC.; *savignya*, DC.; *ricotia*, L., DC.; *farsetia*, Br., DC.; *berteroa*, DC.; *aubrietia*, Adams, DC.; *vesicaria*, Lamk., DC.; *schiwereckia*, Besser et Andr.. DC.; *alyssum*, L., DC.; *meniocus*, Desv., DC.; *clypeola*, L., *peltaria*, L., DC.; *petrocalis*, Br., DC.; *draba*, L., DC.; *erophila*, DC.; *cochlearia*, L., DC.

IIIe Tribu. THLASPIDÉES.

Silicule s'ouvrant longitudinalement; cloison étroite; valves carénées, graines ovoïdes, quelquefois membraneuses sur les bords : Genres : *thlaspi*, Méd., DC.; *capsella*, Desv., DC.; *hutchinsia*, Br. DC.; *teesdalia*, Br., DC.; *iberis*, L.; *biscutella*, L., DC.; *megacarpœa*, DC.; *cremolobus*, DC.; *menonvillœa*, DC.

IVe Tribu EUCLIDIÉES.

Silicule indéhiscente; graines au nombre d'une à deux dans chaque loge. Genres : *euclidium*, Br., DC.; *ochthodium*, DC.; *pugionium*, Gært., DC.

Ve Tribu. ANASTACIÉES.

Silicule s'ouvrant longitudinalement; valves offrant à leur face interne de petites cloisons, entre chacune desquelles on trouve une seule graine. Genres : *anastatica*, L., DC.; *morettia*, DC.

VIe Tribu. CAKILINÉES.

Silique ou silicule se rompant transversalement en plusieurs pièces articulées, à une ou deux loges contenant chacune une ou deux graines non membraneuses. Genres : *cakille*, Scopol., DC.; *rapistrum*, Méd., DC., *cordylocarpus*, Desf., DC,; *chorispora*, DC.

ORDRE DEUXIÈME. — *Crucifères nothorizées.*

Les cotylédons sont plans et incombants, c'est-à-dire que la radicule est redressée contre une de leurs faces. Les graines sont ovoïdes et jamais marginées.

VIIe Tribu. SISYMBRIÉES.

Silique s'ouvrant longitudinalement; cloison étroite; valves concaves ou carénées; graines ovoïdes ou oblongues. Genres : *malcomia*, Br., DC.; *Hesperis*, L., DC.; *sisymbrium*, Allion., DC.; *alliaria*, Bieb., DC.; *erysimum*, L., DC.; *leptaleum*, DC.; *stanleya*, Nuttal, DC.

VIIIe Tribu. CAMÉLINÉES.

Silicule ayant les valves concaves, la cloison large : Genres : *stenopetalum*, Br., DC.; *camelina*, Crantz, DC.; *eudesma*, Humb. et Bonpl.; *neslia*, Desv., DC.

IXe Tribu. LÉPIDINÉES.

Silicule ayant la cloison très-étroite, les valves carénées ou très-convexes; graines ovoïdes et en petit nombre. Genres : *senebiera*, DC.; *lepidium*, L., DC.; *bivonœa*, DC.; *eunomia*, DC.; *œthionema*, Br., DC.

Xe Tribu. ISATIDÉES.

Silicule ordinairement indéhiscente, monosperme et uniloculaire, ayant ses valves carénées; graines ovoïdes, oblongues. Genres : *tauscheria*, Fischer, DC.; *isatis*, L., DC.; *myagrum*, Tournef., DC.; *sobolewskia*, Bieb., DC.

XIe Tribu. ANCHONIÉES.

Silicule ou silique s'ouvrant transversalement en plusieurs pièces articulées, monospermes. Genres : *goldbachia*, DC.; *anchonium*, DC.; *sterigma*, DC.

ORDRE TROISIÈME. — *Crucifères orthoplocées.*

Cotylédons incombants et condoublés, c'est-à-dire pliés longitudinalement, et recevant la radicule dans la gouttière qu'ils forment; graines presque toujours globuleuses.

XIIe Tribu. Brassicées.

Silique s'ouvrant longitudinalement; cloison étroite. Genres : *brassica*, L., DC.; *sinapis*, L., DC.; *moricandia*, DC.; *diplotaxis*, DC.; *eruca*, Cavan., DC.

XIIIe Tribu. Vellées.

Silicule à valves concaves, à large cloison. Genres : *vella*, L., DC.; *boleum*, Desv., DC.; *carrichtera*, Adams, DC.; *succowia*, Méd., DC.

XIVe Tribu. Psychinées.

Silicule ayant les valves carénées; la cloison étroite, les graines comprimées. Genres : *schouwia*, DC.; *psychine*, Desf., DC.

XVe Tribu. Zillées.

Silicule indéhiscente, à une ou deux loges monospermes; graines globuleuses. Genres : *zilla*, Forsk., DC.; *muricaria*, Desv., DC.; *calepina*, Adans., DC.

XVIe Tribu. Raphanées.

Silicule ou silique s'ouvrant transversalement en pièces articulées, monospermes, ou divisées en plusieurs fausses loges monospermes. Genres : *crambe*, L., DC.; *didesmus*, Desv., DC.; *enarthrocarpus*, DC.; *raphanus*, L., DC.

Ordre quatrième.—*Crucifères spirolobées.*

Cotylédons linéaires, incombants, roulés en spirale.

XVIIe Tribu. Buniadées.

Silicule indéhiscente à deux ou quatre loges. Genre : *bunias*, L., DC.

XVIIIe Tribu. Érucariées.

Silicule articulée; article inférieur à deux loges. Genre : *erucaria*, Gært., DC.

Ordre cinquième. — *Crucifères diplécolobées.*

Cotylédons linéaires incombants, repliés deux fois transversalement.

XIXe Tribu. Héliophilées.

Silique oblongue; cloison allongée, étroite; valves planes ou légèrement concaves. Genres : *chamira*, Thunb., DC.; *heliophila*, L., DC.

XXe Tribu. Subulariées.

Silicule ovoïde; cloison large, elliptique; valves convexes; loges polyspermes. Genre : *subularia*, L., DC.

XXIe Tribu. Brachycarpées.

Silicule didyme; cloison très étroite; valves fort convexes; loges monospermes. Genre : *brachycarpæa*, DC.

Outre les ouvrages mentionnés dans le cours de cet article, on peut consulter avec fruit le second volume des *Icones selectæ* de M. Benj. Delessert, qui contient la figure de plus de quatre-vingts espèces rares ou nouvelles.

La méthode de classification proposée par de Candolle, toute savante qu'elle est, offre cependant beaucoup de difficultés dans son application, puisqu'elle exige la dissection des graines de crucifères. Dumortier, dans sa Flore belgique, a proposé une classification également basée sur le fruit, mais beaucoup plus simple, et dont voici l'exposé.

† Siliculosæ. — Fruit siliculeux.

Tribu I. Biscutelleæ.—Silicule à valves carénées.—Thlaspi. Capsella. Lepidium. Cardaria. Iberis. Teesdalia. Hutchinsia. Senebiera. Biscutella. Megacarpæa. Menonvillea. Bivonæa. Eunomia. Ethionema.

Tribu II. Lunarieæ.—Silicules à valves écarinées.— Camelina. Cochlearia. Draba. Erophila. Subularia. Alyssum. Berteroa. Lunaria. Ricotia. Clypeola. Farsetia. Aubrietia. Vesicaria. Peltaria. Vella. Carichtera.

†† Siliquastræ. — Fruit indéhiscent ou lomentacé.

Tribu III. Buniadeæ. — Fruit globuleux. — Calepina. Neslia. Bunias. Crambe.

Tribu IV. Isatideæ. — Fruit dilaté transversalement. Isatis. Myagrum.

Tribu V. Raphanistreæ. — Fruit siliquiforme ou lomentacé.—Chorispora. Rapistrum. Cakile. Raphanus.

††† Siliquosæ. — Fruit en silique.

Tribu VI. Brassiceæ.—Cotylédons condupliqués. — Moricandia. Sinapis. Diplotaxis. Brassica. Eruca.

Tribu VII. Erysimeæ. — Cotylédons plans; valves écarinées.—Notoceras. Coringia. Cheiranthus. Cheirina. Barbaræa, Erysimum. Alliaria. Hesperis.

Tribu VIII. Brayaceæ. — Cotylédons plans; valves carénées. — Heliophila. Stevenia. Leptocarpæa. Mathiola. Malcomia. Nasturtium. Sisymbryum. Turritis. Braya. Arabis. Cardamine. Pteroneurum. Dentaria.

CRUCIFIEMENT. (*Peinture.*) Ce principal et dernier épisode de la Passion de Jésus-Christ (*voy.* Croix) a souvent exercé le génie des artistes; mais si nous parcourons nos temples, nos musées, nos portefeuilles d'estampes, nous serons étonnés qu'un si magnifique sujet ait été si peu compris et si rarement traité avec cette poésie mystique, cette richesse d'effets qu'il comporte essentiellement; nous verrons que Vouet, Rubens, Van Dyck, et cent autres, avant comme après eux, se sont contentés le plus souvent de représenter Jésus sur la croix, couronné d'épines, tantôt mort, tantôt près de rendre le dernier soupir, en présence des saintes femmes, de la Madelaine embrassant le pied de la croix et de saint Jean s'abandonnant à la douleur; que

d'autres, comme Van Dyck dans un tableau gravé par Bolswert, ont placé des chérubins autour de la figure du Christ et près de la croix le centenier à cheval et le bourreau porteur de l'éponge. D'autres, et ceux-ci sont nombreux, en nous montrant le Christ entre les deux larrons, pleuré par les saintes femmes et saint Jean, et entouré des soldats commis à sa garde, ont représenté ce qu'on peut déjà nommer un calvaire. Mantègne, le Primatice, Carle Dujardin, Wouvermans, François Franc le Jeune et beaucoup d'autres ont complété ce calvaire en introduisant sur la scène les soldats qui tirent au sort les vêtements de Jésus, la foule du peuple, les prêtres, les magistrats, et en laissant apercevoir dans le fond les murs de Jérusalem. Quelques maîtres ont figuré les trois patients morts sur la voie publique et abandonnés de la multitude; plusieurs, comme Rubens dans son célèbre tableau de l'église de Sainte-Walburge d'Anvers, dont le musée du Louvre est veuf depuis 1815, ont adopté le moment de l'élévation en croix, ou, comme le Poussin, celui de l'attache sur la croix [1], lesquels répondent mieux au sens propre du mot crucifiement; enfin au salon du Louvre, en 1834, M. Paulin Guérin a exposé un grand tableau mystique où le Christ en croix venant d'expirer est adoré par un ange de lumière, tandis que Satan, dont le règne est fini, se précipite dans l'abîme de feu. En un mot, chacun selon son génie, la trempe de son talent, a conçu et traité le sujet d'une manière particulière; aucun néanmoins, à notre connaissance, n'a abordé l'instant si dramatique, si éminemment pittoresque de la révolte de la nature. Quel beau moment cependant! Mais, par contre, on a vu des peintres célèbres, tels que Van Dyck et Bertholet Flemalle, cédant à des influences étrangères, introduire sur le calvaire, au milieu des soldats, en regard de la Madelaine éplorée, de pieux sénateurs, le patron ou le supérieur d'ordres religieux. Enfin quelques peintres, à l'imitation de Thomas et Barnabé de Mutinâ, qui florissaient au XIVe siècle, ont violé ouvertement la loi de l'unité en confondant les instants les plus opposés du grand drame du crucifiement. Rubens lui-même, dans un tableau si plein de vie et de mouvement, a fait percer le Christ du coup de lance, dernier instant du drame, en présence de la Vierge qui s'évanouit à ce spectacle entre les bras de saint Jean et de la Madelaine embrassant le pied de la croix. Ce n'est point ici le lieu de signaler les erreurs et les beautés nombreuses répandues dans les peintures du crucifiement; bornons-nous à indiquer les plus frappantes. Nous commencerons par cette conception burlesque de Barnabé de Mutinâ, où le Christ en croix est placé dans les bras de son père, ayant aux angles de sa croix les quatre évangélistes figurés avec les têtes des animaux qui les caractérisent; et par cette autre peinture du même artiste, imité un demi-siècle après par Masaccio et ses successeurs, où l'âme du mauvais larron est emportée par Satan et celle du bon larron par les anges (*voir* d'Agincourt [2], pl. CXXXIII et CLIV de la peint.). D'autres compositions non moins bizarres nous font voir le Christ tendant à la Vierge une main ensanglantée arrachée de la croix; dans d'autres encore on voit le crâne humain employé comme rébus du nom du lieu de supplice, ou les soldats se disputant à coups de poignard la robe de Jésus, scène que le Primatice a introduite dans cette belle composition peinte en émail par Léonard de Limoges, et qui fut l'un des plus précieux monuments de notre éphémère musée des Petits-Augustins. Parmi les beautés sans nombre qu'offrent les crucifiements peints par des maîtres des XVe et XVIe siècles, il en est qui se retrouvent dans la plupart, comme ce qui touche à l'ordonnance, à la science du dessin et de l'expression, et à l'exactitude du costume. Mais en fait d'exactitude historique, d'invention mystique, d'entente du coloris, de science des contrastes, d'exécution pittoresque, il règne une grande diversité. Quelle différence de sentiment entre Mantègne et Rubens, Albert Durer et Raphaël! Plusieurs compositions se distinguent par des détails caractéristiques, au nombre desquels nous signalerons ce signe si expressif que Jésus fait de l'œil et de l'index, dans le tableau de Vouet (voir *Annales du Musée*, t. XIV, pl. 14), quand, du haut de sa croix, il promit au bon larron une place à ses côtés dans le royaume des cieux; et ces pots à feu au bout de longs bâtons, dont s'est servi Raphaël [3] pour indiquer que les ténèbres accompagnèrent les derniers moments de Jésus, accessoires qui, employés par un peintre essentiellement coloriste, pourraient amener des effets pittoresques, neufs et piquants; enfin cette noble contenance, cette expression de confiance, de résignation douloureuse, de foi profonde donnée à la Vierge par Van Dyck et plusieurs autres peintres, tant que Jésus respire

[1] *OEuvre complet du Poussin*, publié au trait par Landon en trois livraisons formant un fort vol. gr. in-4° ou in-fol. pl. XCII.

[2] *Histoire de l'Art par les monuments*, 6 vol. in-fol. ornés de 325 planches.

[3] *OEuvre complet de Raphael*, publié par Landon, in-fol. et in-4°, en 8 livraisons formant 4 volumes, planche 338e.

encore, et ce retour subit aux sentiments de mère, aux faiblesses humaines, dès que le cri de la nature lui annonce l'entier accomplissement du sacrifice. L. C. Soyer.

CRUCIFIX, de *crucifigo*, j'attache à la croix, est l'image de Jésus-Christ attaché à la croix. Les bons catholiques en ont dans leurs maisons, ou en portent sur eux, pour se rappeler les devoirs du chrétien et s'exciter à les remplir, en se pénétrant, à la vue de la croix de Jésus-Christ, de ce qu'il a fait pour sauver les hommes. Jésus-Christ étant le modèle que doivent imiter tous ceux qui veulent être ses disciples, l'Église leur met souvent sous les yeux l'image de Jésus-Christ crucifié, et la liturgie donne tant d'importance à cette pratique qu'elle défend aux prêtres de célébrer le saint sacrifice de la messe sur un autel devant lequel ne serait pas placé un crucifix. Les protestants, au contraire, en interdisent l'usage et ont banni le crucifix de leurs temples comme toutes les autres images, en adoptant les motifs des iconoclastes, dont ils suivent en cela les erreurs. L'histoire même nous apprend que dans la révolution d'Angleterre la reine Élisabeth n'en put conserver un dans sa chapelle qu'avec beaucoup de peine. La révolution de juillet, qui les a fait disparaître de tous les lieux où se rend la justice, ne les a remplacés par rien; et ce n'est plus devant le signe sacré de leur foi que les hommes appelés en témoignage prêtent leur serment. Ce n'était pas là le moyen de les rendre plus circonspects et plus réservés; c'était, au contraire, les accoutumer à regarder le serment comme une formalité de procédure, peut-être comme une de ces vieilleries dont on conserve l'usage parce qu'on le trouve établi et généralement répandu. Celui des chrétiens est de se découvrir la tête devant le signe sacré de leur rédemption. Les Israélites, qui s'éloignent, autant qu'ils le peuvent, dans leur culte, des cérémonies usitées chez les chrétiens, se couvrent la tête dans leurs synagogues. C'est là un des principaux signes auxquels ils veulent qu'on reconnaisse qu'ils ne sont pas chrétiens. Dans ce sens, c'est pour un chrétien catholique manquer à sa religion et à sa foi que d'entrer dans une synagogue, et donner cette marque d'adhésion à la croyance des hébreux. Négrier.

CRUSTACÉS (*crustaceus*, de *crusta*, croûte), nom d'une nombreuse division d'animaux articulés, autrefois confondus avec les insectes et formant aujourd'hui, dans le système de Cuvier, une classe à part entre les annélides et les arachnides. Les crustacés varient singulièrement par leur taille et par leur conformation extérieure. Il en est de microscopiques, il en est d'énormes; les uns sont allongés et presque filiformes, les autres globuleux, ovoïdes, etc. Leur consistance n'est pas moins variable. Quelques-uns sont mous; la plupart sont revêtus d'une enveloppe plus ou moins dure, de nature calcaire, quelquefois flexible et formée principalement de matière animale diversement colorée, présentant des inégalités en rapport avec les viscères sur lesquels ce test ou carapace s'emble s'être moulé. Dans sa jeunesse, le crustacé n'a pour enveloppe qu'une membrane dure; celle ci ne se pénètre qu'avec l'âge du sel calcaire qui lui donne sa solidité. Dans la suite cet animal éprouve, à certaines époques, une sorte de mue, quitte sa carapace et en forme une autre par le même mécanisme. Les crustacés respirent par des branchies, ayant le plus généralement la forme de petits sacs à parois membraneuses, dans lesquelles se ramifient une infinité de vaisseaux capillaires contenant le sang qui doit être vivifié par l'air. Ce sang est blanc ou légèrement rosé. Les crustacés ont un cœur, des veines et des artères; leur corps se divise en tête, thorax et abdomen. La tête n'est pas toujours distincte du thorax; elle porte des antennes en forme de filets. Les yeux, le plus souvent au nombre de deux, sont sessiles, c'est-à-dire enchâssés dans le test où ils font saillie; quelquefois ils sont portés sur une espèce de tige mobile. La bouche présente plusieurs paires de mâchoires transversales. Le thorax est formé d'une seule pièce en forme de plastron, ou de plusieurs anneaux distincts, et donne attache aux pattes qui n'offrent jamais plus de sept paires quelquefois moins; ce qui arrive lorsque celles du devant ont été comme refoulées sous la bouche et deviennent des mâchoires auxiliaires (pieds-mâchoires). L'abdomen ou ventre, qu'on désigne improprement sous le nom de *queue*, est formé d'anneaux; il fait suite au thorax. Quelquefois volumineux, il est d'autres fois court et caché sous le thorax, il porte des appendices ou fausses pattes, à l'aide desquelles la femelle retient ses œufs sous son ventre. Les sens de l'ouïe et de l'odorat ne sont pas parfaitement connus chez les crustacés. Le touché réside probablement dans les entennes; le goût semble révéler son existence par la préférence qu'ils donnent à certaines nourritures sur d'autres. Ils sont carnivores et ovipares ou ovovivipares. Les uns sortent de leur coquille à l'état parfait; les autres la brisent avant d'avoir acquis leur forme primitive et subissent plusieurs transformations. Ces

animaux ont des mouvements très-variés; les uns sont conformés pour la marche qui a presque toujours lieu de côté ou bien munis d'organes propres au saut; les autres sont exclusivement destinés à la natation. Il en est de terrestres, de pélasgiens et de fluviatiles. De là résultent des destinations diverses et des habitudes trop peu analogues pour que nous puissions en traiter ailleurs que dans les articles consacrés aux différents genres d'animaux qui composent cette classe. Celle-ci se partage en trois divisions : la première est celle des *décapodes*, crustacés à cinq paires de pieds; la seconde celle des *tétradécapodes*, crustacés à sept paires de pattes; la troisième celle des *brachiopodes* ou *entomostracés*, animaux mous, protégés seulement par une ou deux plaques de substance cornée. avec des pieds en nageoire et des yeux immobiles, souvent très-rapprochés et comme confondus en un seul, ce qui leur a valu le nom de *monocles*.

SAUCEROTTE.

CRUZADA et **CRUZADO**, ancienne monnaie de de Portugal qui fut frappée pour la première fois sous le règne d'Alphonse V, vers l'an 1457, lorsque le pape Calixte III fit paraître sa bulle pour une croisade contre les infidèles. Elle doit sans doute son nom à la croix qui était gravée sur l'effigie. DÉADDÉ.

Autrefois on frappait la *cruzada* un or; on la fabrique maintenant en argent. Aussi distingue-t-on les cruzades en vieilles et en neuves. Les premières, plus rares, valent 400 reis ou environ 2 fr. 40 c. Les *cruzados novos*, dont il a été frappé dans ce siècle une grande quantité (41.124,270 depuis 1807 jusqu'en 1821, selon Balbi), et qui, par cette raison, abondent dans la circulation, valent à peu près 2 fr. 88 c. Cependant leur valeur réelle varie selon les diverses époques de la fabrication. Ainsi, tandis que la cruzade neuve de 1802 ne vaut que 2 fr. 87 c., celle de l'an 1690 est réellement évaluée à 3 fr. 44 c. : aussi ne la trouve-t-on guère dans le commerce. Cela tient aux vices qui ont dominé longtemps dans la fabrication de la monnaie portugaise. DEPPING.

CRYPTES. *Voy*. CATACOMBES.

CRYPTOGAMES, *plantes cryptogames* (du verbe *kruptô*, je cache, et *gamos*, mariages, noces). Camerarius (Rud. Jac.), qui vivait dans le XVIIe siècle) avait prouvé l'existence des sexes dans les plantes. Néanmoins son opinion ne fut pas généralement adoptée; certains botanistes admettaient des organes sexuels dans toutes les plantes, et d'autres en niaient absolument l'existence. — Il était réservé à Linné, au commencement du XVIIIe siècle, de démontrer, par des expériences directes, que le concours des organes sexuels est nécessaire, indispensable, pour le développement des graines à l'état normal, c'est-à-dire pour qu'elles possèdent la faculté de reproduire les plantes (*voy*. ORGANES SEXUELS). Mais, comme ces organes ne sont point visibles dans un assez grand nombre de végétaux, le célèbre botaniste suédois en admettait cependant l'existence dans tous indistinctement, et les supposait invisibles ou cachés; de là les termes de *mariage* ou de *noces cachées*, de *plantes cryptogames*, de *cryptogamie* (*voy*. BOTANIQUE). — Il considérait comme plantes cryptogames les fougères, les mousses, les algues et les champignons. — Dans l'état actuel de la botanique, les végétaux, considérés sous le rapport de leurs organes sexuels, se divisent : 1° en *phanérogames*, ou ayant les organes sexuels visibles (tous les cotylédonés et la presque totalité des monocotylédonés); 2° en *cryptogames*, ou ayant les organes sexuels très-peu visibles ou cachés (une partie des monocotylédonés, tels que les characées, les équisitacées, les fougères, les marsiliacées, les lycopodiacées, et peut-être les mousses et les hépatiques; 3° en *agames*, ou n'ayant point d'organes sexuels (les végétaux cellulaires, tels que les mousses, les hépatiques, les lichens, les hypoxylées, les champignons, les lycoperdacées, les urédinées, les mucédinées et les algues ou plantes marines.

CRYPTOGAMIE, nom de la 24e classe du système sexuel, dans laquelle Linné a réuni toutes les plantes à *noces* ou *mariages cachés*. — Il y a encore d'autres considérations qui se reproduiront avec plus d'étendue et plus rationnellement aux mots *étamines, pistils, semences, séminules, sporules* et *mésophytes* (*voy*. ces mots). X.

CRYPTONIX. *Cryptonix*. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés. Caractères : bec gros, fort, comprimé; les deux mandibules égales en longueur; la supérieure droite, un peu courbée à la pointe; narines longitudinales, placées vers le milieu de chaque côté du bec, et recouvertes par une membrane nue; trois doigts en avant réunis à leur base par une petite membrane; un derrière, dépourvu d'ongles et ne posant point à terre; tarse long; ailes courtes; la première rémige très-courte, les quatrième, cinquième et sixième les plus longues. Ce genre ne renferme, à proprement parler, qu'une seule espèce dont on a, pendant longtemps, séparé le mâle d'avec la femelle, faute de les avoir bien observés, et placé isolément chacun d'eux dans des genres

différents. Du reste, le cryptonix est encore fort peu connu, et il ne nous est même rien parvenu de certain relativement à ses mœurs et à ses habitudes. DR..Z.

CTÉSIAS, fils de Ctésiochus, issu de la famille des Asclépiades, naquit à Cnide en Carie, l'on ne sait au juste quelle année. Il étudia la médecine et se rendit en Perse vers l'an 416 avant J. C. Artaxerxès Mnémon le reçut avec distinction et en fit son médecin. En 401 Ctésias accompagna le roi dans son expédition contre Cyrus le Jeune et le guérit de la blessure qu'il reçut dans la bataille de Cunaxa. On rapporte qu'il passa 17 années en Perse et qu'il revint en Grèce vers l'an 399. Ctésias profita de son séjour à la cour du grand roi pour consulter les archives du royaume, et ce travail lui inspira l'idée d'écrire l'histoire de la Perse. La totalité de ses ouvrages est perdue pour nous : il ne nous reste guère que des fragments et des extraits de plus ou moins d'étendue. Le dialecte dont il s'était servi était l'ionien. Les anciens vantent la clarté et l'élégance de son style. Nous ne pouvons juger ni de l'un ni de l'autre, parce que ceux qui l'ont cité ou extrait lui ont prêté chacun leur style et même leur dialecte. Il écrivit une histoire de Perse, *Persica*, en 23 livres, dont les six premiers, cités quelquefois sous le nom d'*Assyriaca*, contenaient l'histoire de l'Assyrie, à partir de Ninus et de Sémiramis. Diodore de Sicile a suivi Ctésias dans son second livre. Photius dans sa Bibliothèque (*codex* 72), nous a laissé un extrait assez considérable de l'histoire de Perse, extrait qui s'étend depuis le 7e jusqu'au 23e livre. Plutarque dans sa Vie d'Artaxerxès Mnémon le critique et émet des doutes sur sa véracité, mais ne laisse pas de le suivre très-souvent. D'autres fragments des *Persica* nous ont été conservés par Étienne de Byzance, Tzetzès, Athénée, Élien, Démétrius de Phalère, et autres auteurs.

Le même Photius, au même endroit, nous a conservé un résumé des *Indica* de Ctésias. Cet ouvrage, qui ne formait qu'un livre, n'est point une histoire de l'Inde, mais un recueil de traditions mythiques et de notions d'histoire naturelle et de géographie relatives à ce pays. Quelques autres fragments de ce traité se trouvent dans les auteurs que nous venons de citer. Ctésias avait encore écrit un ouvrage géographique sur les montagnes, des *Périples* ou voyages le long des côtes, un traité sur les tribus de l'Asie, un ouvrage sur les fleuves, et des observations médicales. Il ne nous reste de ces derniers ouvrages qu'un très petit nombre de fragments.

Déjà les auteurs anciens contestaient la véracité des récits de Ctésias. Il est certain que sa chronologie ne s'accorde ni avec celle d'Hérodote ni avec celle de la Bible. Ctésias se trouve encore souvent en contradiction avec son contemporain Xénophon. Plusieurs auteurs anciens, Lucien, Strabon, mais surtout Plutarque, ont attaqué Ctésias; Diodore de Sicile au contraire (*loc. cit.*), semble lui accorder assez de confiance. Pour nous, cette question de haute critique historique nous paraît à peu près insoluble aujourd'hui, et voici pourquoi. Selon le témoignage de Photius, Ctésias assure, comme nous l'avons dit plus haut, avoir compulsé les archives royales de Perse; mais peut-on s'attendre à des récits complets et véridiques de la part de l'historiographe d'un despote de l'Asie? D'ailleurs Ctésias lui-même se serait-il donné la peine nécessaire d'étudier à fond la langue persane? On sait que les Grecs avaient peu de propension à apprendre les langues étrangères. Diodore de Sicile ne nous semble pas une garantie suffisante pour Ctésias : il n'est point lui-même un auteur critique. A la fin de l'extrait des *Indica*, Ctésias nous assure ingénument « que ce qu'il « rapporte est la pure vérité, et qu'il parlait soit « comme témoin oculaire, soit d'après les récits « de témoins oculaires; qu'il omet bien d'autres « choses plus merveilleuses, pour ne pas paraître « en imposer à ceux qui ne les auraient pas « vues. » Mais tout ce que rapporte Ctésias dans ses *Indica* est tellement fabuleux et absurde que nous croyons, avec M. Berger de Xivrey (*Traditions tératologiques*, Prolégomènes, p. XXVIII) reconnaître dans cet ouvrage le plus ancien recueil tératologique de l'antiquité. Quoi qu'il en soit, cette crédulité aveugle qu'il avoue avec tant de bonne foi ne parle guère en faveur de sa critique : aussi, parmi les savants modernes, les amis les plus zélés de Ctésias ont-ils abandonné les *Indica*. Ce n'est point ici le lieu d'énumérer les nombreuses tentatives faites pour expliquer les dissidences de Ctésias avec Hérodote. M. Gœrres (Introduction au livre des héros de l'Iran, extrait du Schah-Nameh de Ferdoussi (allemand), p. CXLVIII et suivantes) a essayé d'une manière fort ingénieuse d'éclaircir l'histoire de Cyrus. Il établit qu'Hérodote et Xénophon, dans la partie historique de la Cyropédie, ont suivi la tradition médique, et Ctésias la tradition perse, et la tradition bactrienne se trouverait développée dans le Schah-Nameh ou livre des rois, de Ferdoussi. N. Estienne recueillit pour la première fois en 1557 les fragments de Ctésias. En 1570 il les joignit à son édition d'Hérodote. Cet exemple a été suivi depuis par la plupart des éditeurs du

père de l'histoire grecque. On trouve la traduction des extraits de l'histoire de Perse et de l'Inde dans le VI[e] vol. de la 2[e] édition de l'Hérodote de Larcher, accompagné de savantes notes. En 1823 M. Lion publia à Gœttingue une édition grecque latine des fragments de Ctésias; mais le travail le plus complet, le mieux disposé et le plus savamment expliqué, est celui de M. Bæhr, professeur à Heidelberg (Francfort-sur-le-Mein, 1824, 471 pages in-8°). L'ouvrage de M. Berger de Xivrey (Traditions tératologiques, Paris, 1836) est un complément presque indispensable à toutes les éditions de Ctésias. L. DE SINNER.

CUBA, grande île de l'Amérique, qui, découverte en 1492 par Christophe Colomb, mit, par son climat délicieux, par ses oiseaux et insectes brillants, par ses sites charmants, le vieux navigateur dans une sorte d'extase. Elle est située entre 76 et 87° de longitude, et entre 19 et 23° de latitude septentrionale. Elle peut communiquer aisément avec le continent américain et avec les grandes et petites îles des Indes occidentales. Sa superficie est d'environ 3,600 lieues (marines) carrées; c'est à peu près autant que tout le reste de l'archipel américain. Une chaîne de montagnes, avec des ramifications parmi lesquelles on remarque les montagnes de Cuivre (*Sierra del Cobre*), de Tarquin, de Carcanunas, de Guajavos, etc., traverse l'île de Cuba dans toute sa longueur; très-élevée à l'est, elle s'abaisse en se rapprochant de l'ouest; les monts Tarquins atteignent une élévation de plus de 7,000 pieds. Des versants de cette chaîne descendent quelques rivières, telles que le Cauto, dont le cours sinueux est de 150 milles, la rivière de Guines, celle de Chica, et l'Ay, ou rivière des Nègres, qui, en sortant d'une caverne, forme une belle cataracte. Mais les lits de ces rivières sont presque à sec dans les grandes chaleurs, et alors Cuba présente un aspect très-aride. Des averses tombent pendant tout notre été, et pendant les mois d'hiver soufflent les vents du Nord; Cuba éprouve pourtant peu d'ouragans. La végétation y déploie une richesse qui frappe d'étonnement les Européens; toutes les denrées coloniales, et en général les fruits propres aux climats tropicaux, y viennent en abondance, lorsque la culture en seconde la production. Ainsi le sucre, le tabac, le coton, le café, etc., y prospèrent et donnent lieu à un commerce considérable. Les forêts occupent de vastes espaces; elles fournissent des bois précieux; des oiseaux revêtus d'un brillant plumage y séjournent. Cuba possède des mines d'or, de cuivre, de fer et d'aimant; on trouve dans les montagnes du cristal de roche et des pierres fines. On élève beaucoup de bestiaux, de porcs et d'essaims d'abeilles. Lors de la découverte de l'île, elle était habitée par une race indigène d'un caractère paisible qui, sous des cabanes de palmier, subsistait des grains, fruits et animaux de son sol. Les Espagnols ont détruit cette race, comme dans les autres îles en la forçant à un travail excessif dans les mines et dans les champs; à défaut d'esclaves indigènes, ils se sont ensuite servis d'esclaves nègres, à qui ce climat convient beaucoup mieux qu'aux Européens, dont une grande partie tombe victime du vomissement noir, maladie meurtrière qui règne surtout dans le voisinage de la mer. La race créole est maintenant dominante à Cuba et y possède la plus grande partie des richesses. On compte à Cuba une population de plus de 700,000 âmes et, en y comprenant les étrangers non domiciliés, les garnisons et les équipages des vaisseaux espagnols qui stationnent dans les ports, cette population monte à près de 750,000. La partie occidentale de Cuba est plus peuplée que tout le reste de la superficie.

Quoique l'agriculture et l'industrie de l'île laissent beaucoup à désirer, et que les 6/7 de la superficie soient en friche [1], le commerce de Cuba a pris un accroissement considérable depuis un demi-siècle. Il y a peu d'années, on comptait un millier de sucreries, et depuis ce temps il a dû s'en former quelques centaines encore; le produit de toutes ces plantations, a dû s'élever, dans ces derniers temps, à 10.000.000 d'arrobas. Plus du quart de la production se consomme dans l'île même. M. de Humboldt a calculé que cette consommation est de 46 kilogrammes par individu, c'est-à-dire plus de 20 fois la consommation d'un individu en France; mais peut-être a-t-on compris dans la consommation le sucre employé dans les distilleries. La culture du café paraît diminuer. Le tabac, dont la culture est libre, assure une grande ressource aux habitants. En revanche, l'île a peu de céréales, à l'exception du maïs; encore la récolte de cette denrée est-elle loin de satisfaire aux besoins de la population. On importe beaucoup de farines, de viandes salées, de vins, de légumes, de marchandises d'Europe. Il en résulte un mouvement commercial très-considérable. Depuis la perte des colonies continentales, Cuba est pour l'Espagne la colonie la plus importante en Amérique : aussi, pour la ménager, le gouvernement a-t-il

[1] D'après les évaluations les plus récentes, sur une superficie de 6,420,000 hectares 524,000 seulement seraient en culture, dont 161,000 sont plantés en sucre, café et tabac.

beaucoup modéré les rigueurs de l'ancien système colonial qui excluait les étrangers des ports des possessions espagnoles. Aujourd'hui ce sont eux qui donnent du mouvement au commerce de Cuba.

L'île est divisée en 3 départements : celui de l'ouest, celui du centre et celui de l'est. Dans le premier est situé le port de *la Havane*, capitale de la colonie et siége du capitaine général et de l'évêque. Cette ville, peuplée de près de 112.000 âmes, dont environ 65.000 blancs et 24,000 esclaves, présente, avec son beau port, avec les châteaux-forts qui l'entourent, ses églises, ses jardins remplis d'arbres tropicaux, un aspect vraiment majestueux. Cependant l'intérieur n'est pas beau : les rues non pavées sont souvent remplies de boue; les maisons ressemblent en grande partie à des granges; elles sont très-mal meublées, et on ne voit guère au dehors que des pauvres, les gens riches, les femmes surtout, n'allant jamais à pied. Néanmoins la Havane possède quelques beaux édifices, entre autres les églises, dont l'une renferme le tombeau de Christophe Colomb; elle a des couvents, des hôpitaux, une université avec un jardin de botanique, une salle de spectacle, une école de dessin, une société patriotique, et il se publie dans cette ville plusieurs journaux et ouvrages périodiques. Le soir, les promenades sont remplies de volantes ou voitures légères dans lesquelles se promène le beau monde. Il y a des salles de bals publics où l'on joue encore plus aux cartes qu'on ne danse. C'est par la Havane que se fait le principal commerce de l'île : aussi compte-t-on beaucoup de maisons de commerce très-considérables. La principale ville du département du centre est *Puerto-Principe*, ville mal bâtie et peuplée d'environ 50,000 âmes. Son port n'est pas beaucoup fréquenté par les navires étrangers. Enfin, dans le département de l'est, on trouve la ville de *Santiago-de-Cuba*, pourvue d'un beau port très-commerçant; malheureusement le climat y est insalubre et d'une chaleur accablante. Cuba, dont les côtes offrent partout des ports, des rades ou des baies, est entourée d'une chaîne d'îlots et de rochers : aussi les vents et les brisants y rendent la navigation dangereuse. Plusieurs petites îles dépendent de la colonie. X.

CUBAGE. (*Construction.*) C'est évaluer en pieds ou en mètres cubes le volume d'un corps. Pour faire en général cette évaluation, lorsque le corps a la forme d'un parallélipipède rectangle, on multiplie ses trois dimensions, longueur, largeur, épaisseur, entre elles. Par exemple, pour un mur de 35 mètres de long, sur 2 mètres de haut et $0^m,40$ d'épaisseur, on multiplie 35 par 2, ce qui donne 70, que l'on multiplie ensuite par $0^m,40$ et le produit 2,80 indique le nombre de mètres cubes et de *centièmes* de mètre cube que contient ce mur. D'un autre côté, comme on peut connaître aussi le cube d'une brique et le nombre de briques qui entrent dans un mètre cube, il devient facile de déduire du calcul précédent la quantité de briques et de mortier nécessaire pour construire un mur de dimensions données. On fait de même le *cubage* des pierres de taille qui entrent dans la construction d'un édifice ; seulement lorsque les pierres ont la forme d'un voussoir ou d'une corniche, etc. Comme on doit toujours tailler, à la carrière, chaque pierre dans le parallélipipède rectangle qui peut la circonscrire, c'est le *cubage* de ce parallélipipède que l'on prend pour celui du voussoir, ou de la partie de corniche, sans en déduire le déchet; de là l'expression reçue dans les constructions que le cubage des pierres de taille se fait *vide plein*.

Le *cubage* des bois a également lieu d'après certaines conventions, écartant plus ou moins de déchets, par la forme cylindrique ou prismatique que l'on suppose aux pièces : ainsi lorsqu'on veut vendre ou acheter du bois, il faut d'abord convenir de la manière de le mesurer avant d'en fixer le prix au mètre cube, parce que tout dépend des conditions établies pour le mesurage. Par exemple, le cubage du bois en *grume*, ou garni de son écorce, peut être fait de deux manières qui donnent des résultats très-différents, selon que l'arbre doit être employé dans toute sa rondeur ou en pièces équarries. Dans le premier cas on mesure le diamètre à chaque bout de l'arbre, sans y comprendre l'écorce; la moitié de la somme de ces deux diamètres extrêmes donne le diamètre moyen du tronc d'arbre; on détermine la circonférence moyenne en multipliant le diamètre moyen par 3, et ajoutant au produit *un septième* de ce diamètre; on multiplie ensuite cette circonférence moyenne par la moitié du rayon ou le quart du diamètre moyen, on a la surface de la section droite moyenne, que l'on multiplie enfin par la longueur du tronc pour avoir son cubage. Si le tronc d'arbre avait 5 mètres de longueur, $0^m,72$ de diamètre au gros bout, $0^m,40$ à l'autre bout, son diamètre moyen serait $0^m,56$, la circonférence moyenne $1^m,76$, la section droite moyenne $0^m,2464$, et enfin on aurait $1^m,232$ pour son cubage. Dans le second cas, on démontre en géométrie que la surface du carré inscrit dans un cercle est la moitié du carré circonscrit

au même cercle; ainsi le diamètre multiplié par le rayon moyen donne la surface du carré inscrit à la circonférence moyenne d'un tronc d'arbre, et en la multipliant par la longueur du tronc, on a le cubage de la pièce équarrie comprise dans ce tronc. Pour l'arbre précédent la surface de la section moyenne équarrie serait 0m,1568, d'où 0m,784 pour le cubage de la pièce équarrie; ce résultat est de 0m,448 plus petit que celui 1m,232 trouvé plus haut pour le tronc d'arbre non équarri. Mais tous les différents cubages donnent des résultats compris entre deux limites; la première sert aux agents forestiers, la seconde aux charpentiers; l'une s'obtient en mesurant la circonférence moyenne d'un arbre non abattu, sur l'écorce, à deux mètres du sol; on obtient alors pour l'arbre un cubage beaucoup trop fort, mais dont l'excès est compensé par la valeur des branches, etc.; en sorte que ce cubage sert à l'agent forestier pour évaluer le prix total d'un arbre sur pied. La seconde limite des charpentiers se détermine en prenant seulement la surface équarrie au petit bout de l'arbre abattu, sans y comprendre l'aubier, afin d'avoir une pièce régulièrement équarrie dans toute la longueur de l'arbre, en négligeant tout le bois qu'on est obligé d'enlever soit à la hache, soit à la scie; on obtient alors un cubage beaucoup trop faible. Enfin, pour obtenir le volume exact d'un arbre, il faudrait employer la formule donnée en géométrie pour le tronc de cône; mais on ne fait jamais usage de cette formule pour le cubage d'un tronc d'arbre, qui est une opération toute conventionnelle, ayant surtout pour but d'écarter les parties du tronc d'arbre auxquelles il est impossible de donner la forme prismatique. Un résultat exact serait d'ailleurs tout à l'avantage du vendeur, au lieu qu'en prenant le diamètre moyen au milieu de l'arbre, le vendeur comme l'acheteur perdent chacun une partie à peu près égale, en ce sens que le vendeur perd le prix d'une partie de bois, pendant que l'acheteur paye le prix d'une partie de bois supérieure au cubage des pièces équarries qui peuvent être débitées dans le tronc d'arbre. Il y aurait cependant deux cas où l'on pourrait faire usage d'un résultat exact : c'est lorsqu'il s'agit d'évaluer la quantité de matière ligneuse contenue dans un tronc d'arbre destiné à la teinture, ou lorsque ce tronc doit être employé sous la forme conique pour la mâture des vaisseaux; dans le premier cas on préfère d'évaluer le tronc d'arbre au poids; dans le second cas, on évalue ce tronc d'arbre en *palmes*.

Le palme est une longueur de *treize lignes*, qui sert à mesurer les diamètres des mâts dans la construction des vaisseaux. Le grand diamètre d'un mât se prend au sixième de la longueur qu'il doit avoir, et qui doit être de trois fois autant de pieds qu'il y a de palmes dans son grand diamètre. Le diamètre du petit bout doit être les deux tiers du grand diamètre, et il doit se prendre à l'extrémité de la longueur voulue. Par exemple, un mât de 27 palmes de grand diamètre doit avoir, pour être proportionné, 81 pieds de longueur, 18 palmes au petit diamètre, et le grand doit être mesuré à 13 1/2 pieds du gros bout; si le mât avait quelques pieds de plus de longueur, son grand et son petit diamètre seraient toujours pris aux mêmes endroits, mais on augmenterait le prix de la pièce proportionnellement à l'excédant de longueur. DUB...

CUBATURE. (*Mathématiq.*) C'est la méthode employée pour obtenir le volume d'un corps. On trouve dans tous les traités élémentaires de géométrie des méthodes particulières pour obtenir le volume d'un prisme, d'une pyramide, d'un polyèdre quelconque, d'un cylindre, d'un cône et d'une sphère. Le calcul différentiel et le calcul intégral donnent une méthode générale pour obtenir le volume de tout corps, dont la surface rapportée à trois axes des coordonnées peut être représentée par une équation, puisqu'il suffit d'intégrer la formule générale $V = \int\int z dy dx$, pour chaque surface particulière, ou si le corps est de révolution autour de l'axe des y, la formule générale devient $V = \int \pi y^2 dx$, et il n'y a plus qu'une seule intégration à faire pour chaque cas particulier. Mais lorsque les corps ne sont plus enveloppés par une surface qui peut être représentée par une équation, il est impossible d'en obtenir exactement le volume par le calcul. Cependant on peut déterminer assez exactement ce volume au moyen d'un procédé très-ingénieux; il consiste à placer le corps de forme irrégulière dans un parallélipipède rectangle creux de la même hauteur que ce corps, et de remplir ensuite, avec du sable fin, tous les vides qui se trouvent entre le corps et les parois intérieures du parallélipipède rectangle, en comblant d'ailleurs la mesure jusqu'au plan qui passe par les quatre arêtes supérieures. Cela fait, on enlève le corps en recueillant avec soin tout le sable employé; on le mesure dans un litre équivalent à un décimètre cube, et on compte autant de décimètres cubes que l'on trouve de litres, on retranche ce nombre de décimètres cubes du volume intérieur du parallélipipède rectangle, le reste

est le volume du corps considéré. Lorsque ce corps peut être mouillé sans inconvénient, on opère plus rapidement en remplaçant le sable fin par l'eau. DUB...

CUBE. (*Mathématiques.*) C'est le corps qui a la forme d'un dé à jouer ; ses six faces sont des carrés égaux, il a douze arêtes égales entre elles, et huit sommets trirectangles. Ce polyèdre est aussi nommé *hexaèdre régulier*. Pour concevoir sa génération, il faut se représenter un carré se mouvant parallèlement à lui-même, le long d'une normale à son plan égale à l'un de ses quatre côtés. Le développement des faces du cube résulte du rabattement de chacune des faces latérales sur le plan de la face qui lui sert de base, la face supérieure venant se placer à la suite d'une des faces latérales ; on obtient aussi une croix formée de six carrés égaux. On prend le *cube* pour terme de comparaison dans l'évaluation des volumes des corps ; les *mesures* cubiques sont le pied cube, dont chaque arête est égale à un pied ; le mètre cube, dont chaque arête est égal à un mètre ; quant au décimètre cube, qui a un décimètre dans tous les sens, c'est le *millième* d'un mètre cube, etc.

Numériquement la surface d'un cube est égale à six fois le carré de l'arête ; le volume du cube est égal à la troisième puissance de l'arête. C'est de là que vient la dénomination de *cube* donnée en arithmétique à la troisième puissance d'un nombre. Le cube ou la troisième puissance d'un nombre est donc un produit dans lequel ce nombre entre trois fois comme facteur de l'unité. Lorsqu'on fait ce produit par multiplications successives pour un nombre entier de deux chiffres, l'un des dizaines, l'autre des unités, et en commençant par les chiffres de l'ordre le plus élevé pour empêcher les réductions, on reconnaît facilement les lois générales suivantes :

1° Le cube d'un nombre entier a toujours le triple des chiffres de ce nombre, ou *un* ou *deux* de moins.

2° Le cube d'un nombre entier de *deux* chiffres est toujours composé de *deux* parties, le cube des dizaines, le produit d'un *multiplicande* formé du triple carré des dizaines ajouté au triple des dizaines par les unités, et au carré des unités, le tout multiplié par les unités.

D'après cette dernière loi on peut faire immédiatement le cube d'un nombre entier de deux chiffres comme on le voit ci-après :

Racine. . .	46	120.40. . .	4800
	64. . .	6. . .	720
	33336	6. . .	36
Cube. . . .	97336	Mde. . . .	5556

On écrit d'abord la racine 46, on tire une barre en dessous, on place ensuite le cube 64 des dizaines 4 à son rang marqué par trois points ; on écrit à part le triple 120 des dizaines 4, et à côté ces dizaines 40 ; on multiplie ces deux nombres, ce qui donne 4800 pour le triple carré des dizaines 40, que l'on écrit sur la même ligne, comme première partie du *multiplicande ;* on place les 6 unités en dessous de 40 ; on multiplie 120 par 6, ce qui donne 720 pour le triple 120 des dizaines, 4 multiplié par les unités 6 ; on écrit 720 à son rang comme seconde partie du *multiplicande :* enfin on pose les 6 unités en dessous des précédentes ; on les multiplie entre elles, et l'on a le carré 36 des unités, ou troisième partie du *multiplicande ;* on additionne ces trois parties, ce qui donne 5556 pour le *multiplicande ;* on le multiple par 6 unités ; le produit 33336 est la seconde partie du cube de 46 que l'on place en dessous de la première 64, et trois rangs en avant de ce nombre ; on additionne les deux parties, la somme 97336 est le cube de 46, obtenu par la loi d'élévation sans avoir recours à des multiplications successives. Cette composition immédiate du cube par la loi d'élévation conduit naturellement à l'extraction de la racine cubique ; c'est une opération nouvelle qui n'est indiquée dans aucun ouvrage d'arithmétique.

En revenant à la géométrie, il nous reste à parler du célèbre problème connu chez les anciens sous la dénomination de la *duplication du cube*, et qui consiste à trouver l'arête d'un cube équivalent au double d'un cube donné ; si l'on représente par a l'arête du cube donné, et par x l'arête du cube demandé, l'équation du problème sera $x^3 = 2a^3$; mais comme il est impossible d'extraire géométriquement une racine cubique au moyen de la ligne droite et du cercle, on ne parvient à obtenir la solution cherchée que par une construction *mécanique*. On peut d'ailleurs consulter l'histoire de la recherche de la quadrature du cercle, avec une addition concernant les problèmes de la duplication du cube et de la trisection de l'angle par *Montucla ;* ainsi que l'histoire des mathématiques du même auteur, pour tout ce qui a rapport à un problème dont l'histoire remonte bien haut, puisque les anciens le croyaient proposé par l'oracle d'Apollon, à Delphes, et l'appelaient, par cette raison, *le problème de Délos*. DUB...

CUBIÈRES (SIMON-LOUIS-PIERRE, marquis DE), né le 12 octobre 1747 à Roquemaure (Gard) page de Louis XV, puis écuyer cavalcadour et capitaine de cavalerie à la suite du régiment

Dauphin, était un courtisan aimable, très-bien vu de Louis XVI et de la reine, très en faveur auprès des gens de lettres et des artistes et auprès du beau sexe auquel il dédia son *Histoire des coquillages*, que des formes de galanterie un peu surannées n'empêchent pas de lire encore avec plaisir. Il donnait des soupers, des fêtes, et il possédait dans son hôtel un joli cabinet de minéralogie, un laboratoire de chimie, de physique, et presque un jardin des plantes. On jouait chez lui la comédie, le proverbe ; parfois il était auteur en même temps qu'acteur. « Je vois avec plaisir, lui disait Voltaire dans une lettre, que vous avez ressaisi votre droit d'aînesse, et que vous faites d'aussi jolis vers que M. votre frère le chevalier. » Un voyage à Rome et à Naples (il descendit dans le cratère du Vésuve), un autre à Londres, le mirent à même d'augmenter ses collections et d'acquérir de nouvelles connaissances. C'est dans ces paisibles passe-temps que se fût écoulée la vie de Cubières sans la révolution. Accompagnant Louis XVI à Paris, le 17 juillet 1789, il eut son chapeau percé d'une balle destinée à ce prince, et peu s'en fallut qu'au retour il ne fût précipité dans la Seine par des furieux. Cependant il n'émigra pas : un mot de Louis XVI l'empêcha de le quitter. Après le 10 août, il fut mis en prison aux Récollets de Versailles et n'en sortit qu'à peu près ruiné. Bientôt il fut un des commissaires envoyés à Rome pour présider à l'envoi des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, et, à son retour, il devint conservateur des statues du jardin de Versailles. Le sien lui restait encore : il en fit une magnifique pépinière qui le mit à même d'entreprendre avec bénéfice un grand commerce d'arbres d'agrément. La restauration le trouva dans cet état. Il reprit en 1815 son service d'écuyer cavalcadour près de la personne du roi, et mourut subitement le 10 août 1821, universellement regretté. On assure que c'est Cubières qu'a voulu peindre Demoustier dans *le Conciliateur*. Le marquis de Cubières était académicien libre de l'Académie royale des sciences. On lui doit, outre son *Histoire des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours*, Paris 1799, in-4°, plusieurs monographies intéressantes relatives, les unes aux services rendus à l'agriculture par les femmes, aux abeilles, à la pierre adulaire, les autres au genêvrier rouge de la Virginie, au micocoulier, au cyprès de la Louisiane, à l'érable à feuille de frêne, au magnolier auriculé, au tulipier. La dernière fut faite sur le fameux tulipier dont le propriétaire faisait abattre chaque jour une branche, pour vaincre la résistance de Cubières, qui différait encore de 2,000 francs avec lui sur le prix du terrain. Ce tulipier, jadis à Lebel, passait alors pour être unique en France. Cubières a depuis vendu plus de 40,000 pieds venant de cet arbre. Plusieurs Mémoires lus à différentes sociétés, des poésies fugitives, des proverbes et comédies parmi lesquelles celle du *Charlatan*, enfin un *Traité sur la composition et la culture des jardins*, complètent la liste des ouvrages de Cubières. Val. Parisot.

CUCUJIPES. (*Cucujipes.*) Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, fondée par Latreille (Consid. génér., p. 152), et ayant, suivant lui, pour caractères distinctifs : corps oblong et très-aplati ; tête non globuleuse; palpes filiformes ou plus grosses au bout ; antennes de la même grosseur (toujours de onze articles). Cette famille comprenait les genres parandre, cucuje et uleiote; elle correspond, dans le Règne animal, à celle des platysomes. *Voy.* ce mot. Dr..z

CUCURBITACÉES. Les melons, les courges, les citrouilles, les concombres et les pastèques font partie de cette famille, qui toutefois est loin de ne renfermer que des végétaux alimentaires. Les sucs de beaucoup de cucurbitacées sont amers ou nauséabonds, et, pris à forte dose, ils deviennent de violents drastiques ou même des poisons mortels. La coloquinte, le concombre d'âne et les racines de la bryone peuvent être cités comme exemples. Quant aux graines des cucurbitacées, elles contiennent des huiles douces qui les rendent propres à faire des émulsions.

Les cucurbitacées appartiennent aux dicotylédones polypétales à étamines épigynes. Leurs caractères essentiels sont : des fleurs monoïques ou dioïques, un calice adhérent à l'ovaire, cinq étamines à anthères flexueuses, un ovaire uniloculaire à placentaires pariétaux, trois à cinq styles plus ou moins soudés. Le fruit, remarquable dans beaucoup d'espèces par ses dimensions extraordinaires, est une baie plus ou moins charnue ou succulente.

Le nombre des genres composant cette famille n'est pas considérable. On peut les diviser en deux sections suivant que le fruit contient une seule ou plusieurs graines.

Ire Section. — Fruits monospermes :

Sicyos, L.; *gronovia*, L., *sechium*.

IIe Section. — Fruits polyspermes :

Solena, Loureiro ; *bryonia*, L.; *elaterium* Jacq.; *muricia*, Loureiro; *melothria*, L.; *anguria*, Plum.; *momordica*, L.; *ecballium*,

Rich.; *luffa*, Cavan.; *cucumis*, L.; *cucurbita*, L., auquel il faut joindre le *pepo* de Richard; *trichosanthes*, L.; *ceratosanthes*, Burm.; *myrianthus*, Beauvois. X.

CUDWORTH (Ralph), célèbre philosophe anglais, naquit en 1617 à Aller, comté de Somerset. Son père, licencié en théologie, était membre du collége d'Emmanuel, à Cambridge, et desservait l'église de Saint-André dans cette même ville; il fut aussi un des chapelains du roi Jacques Ier. Ce fut sous les yeux de ce père que le jeune Cudworth commença ses études; mais la mort le lui ayant enlevé lorsqu'il avait atteint à peine sa 8e année, son éducation fut confiée aux soins du docteur Stoughton, devenu son beau-père. A peine âgé de 13 ans, il fut admis au collége Saint-Emmanuel, et deux ans après il prit place parmi les pensionnaires de cet établissement. Ses progrès dans l'étude de la philosophie lui valurent sa promotion au grade de maître ès-arts et sa réception en qualité d'agrégé de ce collége. Sa supériorité sur les élèves les plus distingués lui mérita l'honneur insigne, et inouï jusqu'alors, d'avoir sous son inspection 28 élèves, parmi lesquels se trouvèrent le célèbre William Temple et Tillotson, devenu depuis primat d'Angleterre. En 1641 on le nomma recteur de North-Cadbury, dans son comté, et trois ans après principal du collége de Clare-Hall. En 1645 on lui confia l'enseignement de la langue hébraïque, en lui déférant le titre de professeur royal des langues orientales. Après avoir pris tous ses degrés en théologie, il fut, en 1654, promu aux fonctions de principal du collége du Christ pour y enseigner les lettres sacrées. Cudworth résigna alors ses fonctions ecclésiastiques pour se livrer spécialement à l'étude de l'antiquité et de la métaphysique, pour lesquelles il avait un goût dominant. Ses profondes connaissances dans les langues orientales fixèrent sur lui le choix du comité du parlement pour la révision de la traduction anglaise de la Bible, dont il signala et corrigea les erreurs considérables. Enfin, la prébende de Glocester étant venue vacante en 1678, elle lui fut donnée.

Ce fut alors que Cudworth fit paraître à Londres son *Système intellectuel*, qui lui assigna le premier rang parmi les plus savants philosophes de son siècle.

Cet ouvrage fut publié en anglais (*True intellectual system of the Universe*); il fut recherché tout à la fois par les savants partageant les opinions religieuses de l'auteur et par les ennemis de la religion qu'il défendait. Tous avouèrent d'un commun accord que jusqu'alors aucun ouvrage ne pouvait soutenir la comparaison avec le sien sous le rapport de l'érudition, de la solidité, de la profondeur et de la force d'argumentation. Il eut un grand crédit parmi les philosophes d'Allemagne. Plusieurs savants contribuèrent à le répandre : Mosheim en donna une traduction latine qui fut publiée à Iéna en 1733, en 2 vol. in-fol. Le Clerc, dans sa *Bibliothèque choisie*, t. V, a donné une analyse de la doctrine de Cudworth, avec des extraits fort étendus.

Cudworth mourut le 26 juin 1688. Ses restes furent déposés dans la chapelle du collége du Christ à Cambridge. Le Roy de Chantigny.

Philosophie de Cudworth. La philosophie de Cudworth est renfermée dans son *Système intellectuel de l'univers* et dans son ouvrage *Sur la nature éternelle et immuable de la morale*; c'est du moins tout ce que nous en connaissons. Il avait écrit un grand nombre d'autres ouvrages philosophiques dont les manuscrits existent encore dans le Musée britannique à Londres, mais qui n'ont jamais été publiés.

Il y a deux points qui doivent surtout être remarqués dans sa philosophie : c'est d'abord le lien qu'il établit entre le christianisme et les philosophies spiritualistes de l'antiquité; c'est ensuite son hypothèse sur les natures plastiques, imaginée pour rendre compte de la formation et de la conservation du monde physique.

Cudworth subordonnait la philosophie à la religion; il regardait la révélation chrétienne comme la seule source certaine de nos connaissances. Cependant il professait une vive admiration pour Pythagore, Platon, Plotin, et les autres philosophes spiritualistes de l'antiquité. Il reproduisit dans sa philosophie presque toutes les idées de Platon, interprétées dans un système assez semblable à celui des néoplatoniciens. Aussi était-il intéressé à soutenir une opinion fort répandue à l'époque où il vivait, et suivant laquelle Platon aurait eu des rapports avec les Hébreux et aurait puisé à cette source ses théories principales. Il cherche à établir qu'il n'y a qu'une différence verbale entre la Trinité chrétienne et les trois *hypostases archiques* dont parle Platon. Il résout d'ailleurs la plupart des problèmes de la philosophie d'une manière tout à fait platonicienne. Ainsi il établit, en opposition avec les théories de Hobbes, que l'origine de nos idées n'est pas uniquement dans la sensation : il existe suivant lui des idées *à priori*, et les impressions causées sur les sens par les objets sont seulement la cause occasion-

nelle de leur manifestation réelle dans la conscience. Cudworth admet, comme Platon, un monde d'idées qui existe dans l'intelligence divine, qui renferme l'essence proprement dite et véritable des choses, sur le modèle duquel Dieu a créé le monde physique, et auquel se rapportent toutes les idées de l'esprit humain dans leur abstraction.

Cudworth résout aussi dans un sens platonicien les problèmes relatifs à la morale. La sagesse humaine n'est, suivant lui, qu'une participation à la sagesse éternelle et immuable de Dieu. Les esprits des hommes sont autant de reflets de l'intelligence divine, les uns plus clairs, les autres plus obscurs; les uns plus rapprochés de la source, les autres plus éloignés. Il combat très-fortement l'opinion qui assigne une origine empirique aux idées du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Ces idées font partie de la classe des idées simples, générales et immuables : elles ne peuvent donc être fournies par les sens, lesquels, soit à eux seuls, soit réunis à l'intelligence, ne produisent que des sensations et des images variables. Il attaque aussi l'opinion qui subordonne la réalité des idées morales à la volonté arbitraire de la Divinité; il fait sur ce sujet des raisonnements tout à fait semblables à ceux de Platon. Suivant lui, la volonté, considérée en elle-même, est un pouvoir non-seulement aveugle, mais encore entièrement indéterminé; il est donc contraire à la nature de la volonté qu'elle puisse par elle-même donner une loi ou une règle. C'est détruire la bonté et la sagesse que de la subordonner au pouvoir arbitraire de la volonté

La célèbre hypothèse de Cudworth sur les *natures plastiques ou formatrices* n'est encore qu'une idée de Platon reproduite sous une autre forme. Il n'y a aucune différence réelle entre l'âme du monde de Platon et la nature plastique de Cudworth. Pour faire comprendre ce que Cudworth entendait par là, nous devons dire d'abord que, de même que Descartes, il admettait la physique corpusculaire, sans en tirer les conséquenses d'athéisme qu'on a quelquefois liées à ce système. La physique corpusculaire, appelée aussi système des atomes ou physique mécanique (par opposition à la physique dynamique), est celle qui établit que la matière de tous les corps n'est rien autre chose qu'une substance étendue, divisible, solide, capable de figure et de mouvement. Elle croit pouvoir rendre compte des propriétés de tous les corps sans avoir recours à aucune forme substantielle ni à aucune qualité qui soit distincte des circonstances que nous venons d'énumérer. C'est là le principe que Démocrite établit avec beaucoup de raison ; mais il le combina avec une autre théorie dans laquelle il établissait que tout est matière : c'est ainsi qu'il arriva à un système de complet athéisme. Cudworth cherche à prouver que l'athéisme et le matérialisme ne sont point nécessairement liés au système des atomes. Il prétend que ce système n'a nullement été inventé par Leucippe et Démocrite, mais par des philosophes antérieurs qui croyaient à l'existence de Dieu et à la spiritualité de l'âme: Mochus le Phénicien, Empédocle, Pythagore. Il établit, d'après Aristote, que les monades de Pythagore ne diffèrent en rien des atomes. Descartes a fait revivre l'atomisme sous sa première forme, c'est-à dire lié avec le spiritualisme et la croyance en Dieu. Sous ce rapport Cudworth est d'accord avec lui; mais il lui reproche de ne pas avoir admis les natures plastiques ou formatrices et d'avoir voulu expliquer l'origine et la conservation du monde physique par des causes purement mécaniques et matérielles. La cause de cette erreur fut que Descartes ne reconnaissait que deux sortes d'êtres : les êtres pensants et les êtres étendus, et qu'en outre il faisait consister l'essence de la pensée dans le sentiment intérieur qu'on en a. Il devait par conséquent nier la réalité des natures plastiques qui ne sont pas des substances étendues et qui cependant ne sont pas douées de sentiment ni de conscience.

L'existence des natures plastiques ou formatrices a été admise, suivant Cudworth, par les plus grands philosophes de l'antiquité, Platon, Aristote, Empédocle, Héraclite, Hippocrate, Zénon; elle l'a été aussi par les néoplatoniciens et les paracelsistes. Ceux-ci reconnaissaient dans le corps des animaux un principe qu'ils appelaient *archée* et qui est la même chose que ce que Cudworth appelle une *nature plastique*. Quand on rejette les natures plastiques, il ne reste plus que trois partis à prendre : ou il faut attribuer au hasard la formation et la conservation du monde, ou il faut tout rapporter à des causes purement matérielles et mécaniques, ou enfin il faut faire intervenir Dieu constamment et dans les moindres détails. Le système qui fait du hasard l'auteur et le conservateur du monde est trop opposé aux faits de l'expérience et aux notions les plus simples du raisonnement pour qu'il soit nécessaire de le réfuter. Le système qui attribue tout à des lois mécaniques et matérielles était celui qu'avait adopté Descartes. Les lois du mouvement dont il parlait ne sont au-

tre chose qu'une nature plastique qui agit sur toute la matière du monde corporel, qui y conserve toujours la même quantité de mouvement, et disperse ce mouvement en le transportant d'un corps dans un autre, selon des lois qu'elle ne peut pas violer. Dès que l'on admet une nature plastique qui préside au mouvement, on ne voit pas pourquoi on refuserait de croire que cette même nature sert à la disposition régulière de la matière dans les plantes, dans les animaux, et généralement dans tout ce qui concerne l'arrangement et l'harmonie de l'univers. D'ailleurs il y a dans l'univers, suivant Cudworth, des phénomènes qui surpassent le pouvoir du mouvement mécanique, par exemple la respiration des animaux; il y en a même qui sont contraires à ses lois, comme la distance du pôle de l'équateur à l'écliptique. Il y a encore un troisième système : c'est celui qui fait intervenir Dieu constamment dans le monde matériel. Mais outre que ce système rabaisse la majesté divine, il ne rend pas compte des faits; comment expliquer tant de désordres dans l'univers, tant de résultats avortés et manqués, si la cause qui les produit était toute-puissante? Il faut donc admettre qu'il existe une nature inférieure qui exécute les ordres de la Providence, en ce qui concerne les mouvements réguliers de la matière. La nature plastique agit sans choix et sans discernement : elle n'exclut donc pas la Providence; au contraire, on ne peut s'expliquer son existence qu'en admettant une intelligence supérieure à elle, qui l'a produite et qui la dirige.

Ce même système des natures plastiques servait à Cudworth à expliquer le problème de la communication de l'âme avec le corps, que l'on regardait alors comme la question la plus importante de la philosophie. On connait les différentes hypothèses proposées par les philosophes contemporains de Cudworth : les esprits animaux, l'influence physique, les causes occasionnelles, l'harmonie préétablie. Cudworth explique la communication de l'âme et du corps en admettant un médiateur plastique. L'homme, suivant lui, est composé non pas de deux substances, mais de trois. Il y a en nous un être qui reçoit, sans que nous le sachions, les ordres de notre âme et les exécute par le moyen de nos organes corporels. D'un autre côté ce même être, le médiateur plastique, lorsqu'il est ébranlé par les mouvements de notre corps, avertit notre âme de ces mouvements et elle se détermine d'après ses indications.

Ce système sur les natures plastiques est ce qu'il y a de plus essentiel et de plus original dans la philosophie de Cudworth. Nous pourrions y signaler encore d'autres points importants, et en particulier une argumentation par laquelle il essaye d'expliquer rationnellement la création faite du néant. Il prétend que, dans un certain sens, quelque chose peut provenir de rien, en tant qu'une chose qui n'existait pas auparavant acquiert ensuite l'existence. Cette supposition ne renferme aucune contradiction, et en métaphysique les preuves *à posteriori* n'ont point force décisive. L'expérience n'est pas non plus absolument contraire à cette assertion; car nous reconnaissons dans les accidences des choses des changements qui n'existaient pas antérieurement; pourquoi ne pourait-il pas naître aussi des substances nouvelles?

Quelques écrivains, en particulier Meiners et Dugald-Stewart, ont prétendu trouver une grande analogie entre les idées de Cudworth et celles de Kant. Les deux philosophes ont en commun le principe du spiritualisme, savoir : qu'il y a en nous des idées qui ne procèdent que de l'activité intérieure de l'esprit; mais Cudworth a réuni à ce principe une teinte de mysticisme platonique dont on ne trouve aucune trace dans le système de Kant. Il y a une analogie plus grande entre la doctrine kantienne et celle d'un philosophe que l'on compte ordinairement parmi les disciples de Cudworth, Richard Price, dont le mérite distinctif, suivant Dugald-Stewart, est d'avoir appliqué les théories de Cudworth aux systèmes sceptiques et matérialistes de son temps. Cependant il ne paraît pas que Kant ait emprunté aucune de ces idées à Cudworth ni à Price. Il ne les cite jamais dans ses ouvrages et indique toujours Hume comme le seul philosophe qui donna l'éveil à son esprit et l'amena à concevoir les idées principales de son système.

Ce sont surtout les éloges de Mosheim et de Jean Leclerc qui ont fait à Cudworth sur le continent la grande réputation qu'il conserve encore et qui est peut-être au-dessus de son mérite. Cudworth était un homme d'une immense érudition, dont l'esprit était distingué par beaucoup d'étendue et de clarté; mais on ne peut pas dire que ses idées aient exercé une grande influence sur le développement de la philosophie. C'est surtout par les documents qu'ils renferment sur la philosophie ancienne que ses ouvrages peuvent être précieux. Il faut en revenir sur Cudworth à l'opinion de Leibnitz, qui disait avoir trouvé dans le Système intellectuel *beaucoup de science, mais point assez de méditation*.

AM. PRÉVOST.

CUILLERS ET FOURCHETTES. Ce sont deux meubles de table qui servent à porter les aliments liquides ou solides de l'assiette à la bouche. — Quant à l'origine du premier, nous lisons dans quelques monuments latins du moyen âge qu'on nommait *cochlea* ou *cochlear* un instrument qui servait de mesure, et qui fut en usage parmi les ecclésiastiques pour retirer l'hostie du vase sacré. Flodoard compte douze cueillers parmi les ustensiles d'argent appartenant à l'église de Reims : ce fut même un usage consacré dans les premiers siècles de ne retirer l'hostie du calice qu'avec une cuiller. Du reste, ce meuble était généralement adopté vers le commencement du XIVe siècle. L'usage des fourchettes fut introduit plus tard, et nous ne les trouvons mentionnées que dans un inventaire de la vaisselle du roi Charles V, daté de l'année 1379. Nous avons vu dans le cabinet de quelques amateurs des fourchettes-cuillers curieusement travaillées : le dernier de ces meubles n'avait pas de manche, il était fixé aux 2 dents de la fourchette et s'enlevait à volonté. Ces jolis bijoux en ivoire, en bois, et parfois en argent, ne remontaient pas au delà du XVIe siècle. X.

CUIR (*Technologie*), peau de différents animaux qui a reçu une préparation pour la rendre imputrescible. Cependant, dans la langue du commerce, on dit aussi, en parlant des peaux fraîchement enlevées de dessus les animaux, *cuirs verts*. — La majeure partie des peaux, et principalement celles de bœufs et de vaches, de veaux, de chevaux, est soumise au procédé du *tannage*. Cette préparation a pour effet principal de produire une combinaison du *tanin* avec la substance propre du cuir, combinaison éminemment imputrescible, et qui d'ailleurs est beaucoup moins perméable aux liquides et plus résistante aux chocs et aux frottements que la peau fraîche. Pendant bien longtemps, on a attribué l'effet du tannage à une simple crispation des fibres de la peau causée par l'astriction ou propriété astringente du tan. Ce n'est que depuis peu d'années que Séguin observa et démontra la combinaison chimique du tanin avec la gélatine contenue dans les peaux, d'où résultait un composé insoluble. Cette vue était exacte, mais encore imparfaite ; car la combinaison du tanin n'a pas lieu seulement avec la gélatine, mais encore plus abondamment peut-être, et plus efficacement pour produire l'effet désiré, avec la peau vraie ou les fibrilles entrecroisées qui en forment le tissu. Ceci a été récemment démontré d'une manière incontroversible par M. Jules Pelouze fils, dans son beau travail sur le tanin, approuvé et publié par l'Académie des sciences. — Tanner une peau, c'est la changer en cuir, c'est-à dire en un tissu plus pesant, plus solide, sans être sec et cassant; plus coloré, beaucoup moins altérable par les intempéries de l'air, et peu perméable à l'humidité. — Le tannage des cuirs est précédé de bien des opérations préparatoires, qu'il ne nous est possible que d'indiquer ici très-sommairement ; ces opérations sont : 1° le *lavage* ou la *trempe* des peaux ; 2° l'*écharnement* ou l'*écolage*; 3° le *planage à la chaux*; 4° la *dépilation* ou *débourrement*; 5° enfin le *gonflement*, opération des plus importantes, très-variée dans les procédés qu'on y applique. — Le *tannage* proprement dit, c'est la *mise en fosses*. Cette dernière opération consiste à mettre la peau, convenablement préparée, en contact, pendant un temps plus ou moins long, soit avec de la poudre de tan humectée, soit avec une dissolution de tan dans l'eau. — Les peaux de bœufs, de buffles, etc., sont particulièrement propres pour la préparation des cuirs forts à semelles et grosses bottes ; avec les peaux de petites vaches, de veaux, de chevaux, etc., on prépare les cuirs doux pour tiges de bottes fines et les escarpins, pour certains ouvrages de sellerie de carrosserie et d'ameublement ; en un mot, tout ce qui est connu sous le nom de *molleterie*. — Les peaux qu'emploient les tanneurs sont ou sèches et non salées, comme celles qui viennent de Buenos-Ayres et autres pays, ou salées comme celles qui sont envoyées de Bahia, Fernambouc, etc., ou tout à fait fraîches, comme celles qui sont vendues par les bouchers de Paris et des grandes villes. On tire des peaux sèches de Russie, de Turquie, etc. — Lorsque les peaux ont été convenablement lavées et assouplies, on procède au *dépilage* par une opération qui varie souvent dans ses procédés, mais qui atteint dans tous les cas le même but. —On soumet les peaux préparées et gonflées au procédé du tannage, soit par la méthode dite à la *jusée* (méthode ou façon de Liége), soit par la méthode à poudre sèche de tan. Les détails de manipulation nous sont ici interdits. Nous résumons : par le procédé à la *jusée*, la peau plonge successivement dans des dissolutions de tan de plus en plus saturées, par le procédé à sec, beaucoup plus long, mais qui, en général, donne des résultats plus certains, la peau n'enlève le tanin à la poudre de tan que par l'effet du contact prolongé. Dans ce dernier procédé, le tannage se pratique dans des fosses circulaires en maçonnerie, ou des cuves en bois cerclées

de fer, ayant 6 pieds de diamètre et autant de profondeur ; ces cuves sont enfoncées en terre ; et ellespeuvent contenir50 à 60 grandes peaux. Avant de coucher les peaux, on place au fond de la fosse une couche d'environ 6 pouces de *tannée* (tan qui a déjà servi), que l'on recouvre d'une autre couche de tan neuf, de 1 à 2 pouces d'épaisseur, suivant la force des peaux. On étend dessus une peau, puis une couche de tan, et ainsi de suite alternativement, jusqu'à ce que la fosse soit remplie. On remplit exactement de poudre de tan tous les vides restés à la circonférence de la fosse, et enfin on couronne la fosse avec ce qu'on appelle un *chapeau* de vieille tannée, et on assujettit dessus des planches pour maintenir les peaux ; on charge ces planches avec des pierres. Au bout de trois mois, on retire les peaux pour leur donner une seconde *poudre* dans une nouvelle fosse. Assez ordinairement, les cuirs forts reçoivent quatre *poudres* semblables avant d'être suffisamment tannés. Il faut donc, terme moyen, un cours d'opérations de tannage qui dure au moins un an. Anciennement, le tannage durait jusqu'à trois ans, et les cuirs n'en étaient que meilleurs. — On reconnaît qu'un cuir est suffisamment tanné à l'examen de la tranche nouvellement coupée : l'intérieur doit être luisant, comme marbré, et ne doit pas présenter dans le centre une raie blanche, qu'on nomme la *corne* ou *crudité des cuirs*. Ce dernier signe est toujours l'indice que le tanin n'a pas assez pénétré la peau ; c'est alors un *cuir creux*, qu'il faut rejeter comme d'un mauvais emploi. — Les manipulations que nous venons de décrire concernent principalement la préparation des *cuirs forts*; mais l'art du tanneur s'exerce aussi dans la fabrication des petits cuirs, dits *cuirs à œuvre*. Pour ceux-ci, en emploie les peaux de petites vaches, de veaux, etc. Ces cuirs, en général moins épais et moins solides que les cuirs forts, se distinguent par une plus grande souplesse. Parmi ces derniers, on doit comprendre ceux que l'on tanne par une méthode particulière, principalement en usage dans les pays du Nord, et à laquelle on donne le nom de *sippage* ou *apprêt à la danoise*. — Les petites peaux, après avoir été suffisamment lavées et ramollies, sont plongées dans un *plain neuf* de chaux, et on les y laisse environ un mois. Après le débourrement, le lavage de rivière et le travail sur le chevalet, on les plonge dans un passement rouge ; il ne s'agit plus ensuite que de les soumettre au tannage. y procède de la manière suivante : on coud les peaux sur leurs bords pour en faire des espèces de sacs, auxquels il ne faut laisser qu'une seule ouverture, par laquelle on introduit du tan neuf et de l'eau, puis on bouche l'ouverture, en achevant la couture. Ainsi disposées en boules, les peaux sont placées dans des fosses ou cuves remplies de dissolution de tan : elles doivent y rester entièrement submergées et même comprimées. Tous les deux jours, les sacs sont retirés des cuves : on les bat fortement pour égaliser les contacts. L'opération ne dure, dit-on, que deux mois. Le cuir qui en provient est très-souple, d'une couleur jaune clair : c'est à proprement parler un *cuir à œuvres*. Jamais il ne remplace le cuir fort. — On prépare encore des *petits veaux* à l'usage des relieurs par une méthode assez semblable. On y emploie de préférence et par économie les peaux de veaux mort-nés. — *Cuir façon de Hongrie*. C'est une peau qui n'a point été tannée : elle ne doit sa conservation et son inaltérabilité qu'aux matières salines et graisseuses dont elle a été imprégnée. Ce mode est prompt et ne dure que quelques mois. Le cuir de Hongrie est d'un blanc sale. Chacun connaît l'usage qu'en font principalement les bourreliers. Les sels employés dans cette fabrication sont le muriate de soude et l'alun. — Plusieurs autres arts s'occupent aussi de la préparation des peaux sans tannage : le chamoiseur, le mégissier, ne tannent point leurs peaux. Le chamoiseur, qui opère sur toutes les sortes de peaux, depuis celles de buffles et de daims jusqu'à celles de chèvres, les *passe en huile* : on entend par là qu'à l'aide de manipulations multipliées il parvient à les pénétrer de matières huileuses, qui, sans altérer leur force, leur communiquent du moelleux et de la souplesse. — Quant au maroquinage, c'est une complication du tannage et du passement en huile. — Le mégissier, au contraire, n'emploie que des peaux très-minces, telles que celles de chevreaux, moutons, agneaux et animaux mort-nés. Il les *passe au blanc*, ce qui consiste, 1° à plonger les peaux lavées, enchaussées et dépilées dans un confit ou bain d'eau de son aigrie ; 2° à les faire chauffer dans une solution d'alun et de sel marin, nommée *étoffe*, jusqu'à ce qu'elles soient complétement imprégnées de ces substances salines ; 3° à les enduire d'une pâte faite avec de la farine et des jaunes d'œufs délayés dans la même étoffe. Cette double manipulation blanchit les peaux, les dessèche et les rend faciles à se déchirer, comme on le remarque dans les peaux de gants. — On ne tanne pas non plus les peaux de chèvres et de moutons avec lesquelles on fa-

brique le parchemin pour l'écriture, ni les peaux de veaux, de chevreaux et d'agneaux, destinées à la fabrication du vélin, ni les peaux de boucs et de loups pour les tambours, ni les peaux d'ânes dont on se sert pour les timbales. Ces peaux lavées, écharnées, passées aux plains à la chaux, pelées et lavées de nouveau, sont séchées sur la herse, afin qu'elles ne se contractent pas. Lorsque la peau est bien sèche, on l'écharne à sec, jusqu'à ce qu'il ne reste plus du tout de chair, et que ce côté soit semblable à celui de *fleur;* puis on procède au *ponçage* avec de la chaux éteinte, en passant dessus fortement la pierre-ponce.

La teinture des peaux est une des parties de l'art sur laquelle il a été le moins écrit. Anciennement, les peaux en maroquin, teintes de diverses couleurs et surtout d'un beau rouge, se tiraient du Levant. Peu à peu cette fabrication est devenue indigène en France : on a d'abord commencé à Marseille, puis cette industrie s'est étendue à beaucoup d'autres localités. Dans ces dernières années, on a teint de fort beaux maroquins à Choisy-sur-Seine. On estime beaucoup le maroquin fabriqué à Nicosie, dans l'île de Chypre, et celui du Diarbekir. A Nicosie, les maroquiniers, après le dernier lavage des peaux, les font tremper dans une bouillie extrêmement épaisse de poudre de feuilles de Sumac. Les peaux y restent environ 30 heures dans des réservoirs carrés, où l'on continue constamment le foulage aux pieds, et le tordage des peaux à l'aide des mains. C'est ce qu'on appelle un *coudrement.* En France, on a substitué avec avantage la noix de galle au sumac. — Vient ensuite la mise en couleur proprement dite. Pour 40 peaux de grandeur moyenne, on emploie à Nicosie 25 onces du plus beau kermès, qu'on réduit d'abord en poudre très-fine, et qu'on fait bouillir dans huit pintes d'eau la plus pure. L'eau de pluie est toujours préférée ; à défaut, celle de rivière. On trempe du coton dans la décoction éclaircie, et on en frotte la peau du côté de *fleur.* Lorsque les 40 peaux ont été ainsi traitées, on recommence sur la première, que l'on teint une seconde fois. On répète jusqu'à cinq et même six fois. Ensuite, on fait digérer à froid dans 6 pintes d'eau 15 livres de belle noix de galle, réduite en poudre très-fine. On tire à clair au bout de quelques heures, et on trempe les peaux teintes. Après l'immersion dans le bain de galle, on laisse modérément sécher, puis on lave à l'eau bien nette, jusqu'à six fois de suite. Les peaux sont ensuite étendues sur des pierres plates dans un magasin, e on les y passe à l'huile de *sésame.* On en frotte chaque peau du côté de fleur. Finalement on laisse sécher à l'ombre dans un lieu aéré. A Nicosie, pour le maroquin jaune, au lieu de faire un coudrement après l'application de la couleur, le coudrement précède cette application. Pour 40 peaux destinées à la couleur jaune, on fait infuser à froid, pendant 24 heures, 18 livres de noix de galle dans 18 ou 19 pintes d'eau bien pure. Il faut observer qu'il n'y ait tout juste qu'assez de liqueur pour mouiller et imbiber complétement les peaux, et qu'il n'en surnage pas. Au sortir de ce trempage, les peaux sont lavées à l'eau fraîche, puis séchées au grand air, puis lavées de nouveau et séchées. Ensuite on fait une décoction, à feu très-lent, de 5 livres de graine d'Avignon et d'une livre et demie de bel alun exempt de fer, le tout finement pulvérisé. La liqueur ne doit pas bouillir. Ce dosage suffit pour 40 peaux. — Pour le *maroquin beau noir,* on ne sert pas de noix de galle, mais seulement de sumac. On emploie ensuite la solution de couperose verte, ou sulfate de fer. En France, on préfère à la couperose la dissolution de fer dans le vinaigre de bois. — Les peaux, en général, sont susceptibles de recevoir toutes les couleurs qui réussissent sur la laine et la soie. Nous ne pouvons décrire toutes ces teintures. — *Lissage et lustrage des peaux teintes.* On se sert pour cela d'une espèce de pommelle en verre, de forme lenticulaire. La peau est d'abord étendue sur un chevalet en bois, recouvert d'une languette bien polie de bois de poirier, qui porte quelques lignes de saillie. On suspend du côté de la peau un poids avec un hameçon fort délié qui la tire vers le bas, tandis que le lisseur la retient et la gouverne en s'aidant de sa cuisse, sur laquelle il fait couler la peau autant qu'il convient, à mesure qu'il avance dans son travail. On lisse deux fois chaque peau, c'est-à-dire qu'après en avoir parcouru la surface entière avec la lisse, on retourne sur ses pas afin que les interstices et les raies qui auraient pu s'y faire soient effacées par le lissoir. Ceci est commun à toutes les peaux ; mais pour le maroquin, comme le grain, quand il est bien égal et bien uniforme, constitue une des principales qualités recherchées, on tâche de faire revenir ce grain par le moyen d'une pommelle de liége avec laquelle on frotte de nouveau la peau. — La cochenille a été substituée avec beaucoup d'avantage au kermès pour la teinture des peaux en beau rouge. L'addition du sel d'étain (*deutochlorure*) a perfectionné cet emploi, de même que l'écarlate sur laine.

On nomme CUIR DE RUSSIE une peau préparée par un procédé qui lui communique une odeur forte et très-durable, d'un caractère facile à reconnaître, mais vive sans être précisément désagréable, et qui défend tout à fait ce cuir de la piqûre des insectes, qu'elle éloigne même des lieux où il est placé. Cette propriété, dont le cuir de Russie jouit au plus haut degré, en rend l'emploi précieux dans la reliure des livres, si sujets aux attaques des bruches (genre d'insectes de l'ordre des *coléoptères*) et des vers de plusieurs espèces. Ce moyen de repousser les insectes nuisibles consiste dans l'imprégnation du cuir avec une huile extraite de l'écorce extérieure du bouleau par la distillation. Voici le procédé pour obtenir cette huile. On choisit de préférence les feuillets blanchâtres qui se détachent spontanément ou par le plus léger effort de l'écorce des vieux bouleaux. En Russie, les forêts qui bordent le Kama en fournissent abondamment, et nous n'en manquons pas non plus en France. Après avoir soigneusement séparé de ces feuillets légers tout le ligneux de la grosse écorce, qui ne donne pas ou presque pas d'huile empyreumatique à la distillation, on introduit ces follicules dans une chaudière en fer; on les y presse et on remplit autant que possible le vase; on pose dessus un couvercle bombé de dedans en dehors et muni d'une espèce de tuyère ou buse, qui va plonger jusqu'à une petite distance du fond dans une autre chaudière également en fer. Les deux chaudières se lutent bien exactement bord sur bord. Ensuite, on renverse tout cet appareil sens dessus dessous, en sorte que maintenant ce soit à la moitié supérieure que se trouve l'épiderme de bouleau. On enterre cet appareil jusqu'à moitié à peu près de sa hauteur. La partie libre est ensuite exactement lutée avec de l'argile mêlée à de la paille courte. Cela fait, on recouvre le tout de fagots qu'on enflamme. On voit qu'il va s'opérer une distillation *per descensum*. L'expérience répétée sur des quantités connues d'écorce indiquera combien de temps il faut soutenir le feu pour que la distillation soit complétement achevée. On laisse refroidir, on délute, et l'on trouve dans la chaudière supérieure l'épiderme charbonné. Le récipient inférieur contient une matière huileuse, très-colorée en brun; elle est fortement empyreumatique, assez fluide; et il y a en mélange une espèce de goudron. Le produit surnage une petite quantité d'eau acide. Nous avons exactement décrit le procédé en usage en Russie; mais il est facile de voir que le travail de cette distillation, en y appliquant les connaissances que nous avons en France, est susceptible d'être beaucoup amélioré et rendu plus économique en obtenant d'ailleurs plus de produits. — Nous avons dit que c'est à la présence de l'huile empyreumatique de bouleau que le cuir de Russie doit la propriété d'éloigner les vers rongeurs des livres; mais pour masquer l'odeur repoussante, on a imaginé de mêler à cette huile quelque essence fragrante (odorante) et suave. — Les cuirs, avant d'être passés en huile, sont soumis à des opérations de débourrement, de gonflement et de tannage qu'il serait superflu de décrire ici : elles rentrent dans les procédés qui s'exercent en général sur les cuirs tannés. — Quant à la coloration du cuir de Russie, les procédés en sont communs à toute autre teinture de ce genre. — La principale difficulté qu'on éprouve dans la fabrication du cuir de Russie résulte de l'inégalité avec laquelle il s'imprègne de l'huile, qu'on a pour but de tenir seulement à la surface pour éviter les taches qui se manifesteraient si elle pénétrait profondément. On obtient cette uniformité dans l'imprégnation, en conservant aux peaux qu'il s'agit d'huiler un degré voulu et constant d'humectation. L'eau, en s'évaporant, est remplacée par l'huile. — En général, une *grande vache* exige, pour être convenablement imprégnée, de 400 à 500 grammes d'huile, et les petites à proportion. Il faut de 150 à 200 grammes d'huile pour une peau de veau. — On peut *passer* à l'huile de bouleau les maroquins du commerce, en huilant en *chair* seulement, et en ménageant beaucoup l'huile à chaque application, pour éviter qu'elle ne traverse jusqu'à la *fleur*. PELOUZE père.

CUIR CHEVELU. (*Anatomie*.) La portion des téguments du *crâne* (*voy.*) couverte de cheveux a été désignée sous ce nom, en raison de sa texture plus serrée et de sa densité, quoique n'ayant aucune autre analogie avec les peaux préparées qu'on appelle *cuir*. La région de la peau du crâne dans laquelle s'implantent les poils plus ou moins longs, et plus ou moins frisés et bouclés naturellemment, s'étend ordinairement de la limite du front jusqu'à la partie supérieure de la nuque, et d'une oreille à l'autre. Les lignes qui sur chaque côté du crâne marquent la limite entre le cuir chevelu et la peau non chevelue sont ondulées ; elles se réunissent en avant, en formant une pointe sur le milieu du haut du front. Le cuir chevelu se continue en arrière avec la peau velue du haut du cou, et au-devant de chaque oreille avec la partie des poils de la face qui, sous le nom de favoris, va se joindre à la barbe. Les parties qui entrent

dans sa composition sont le derme, la couche vasculaire et nerveuse, siége de sa sensibilité, le pigment et l'épiderme, auxquels il faut joindre, 1° les bulbes nombreux et très-serrés les uns contre les autres qui renferment la racine des cheveux, et 2° un tissu cellulaire très-serré, qui ne contient que peu ou point de graisse. Le cuir chevelu recouvre les muscles peaussiers du crâne et des oreilles, et l'aponévrose qui les réunit.— Chez les individus de divers âges, des deux sexes et des diverses races, le cuir chevelu offre de nombreuses variétés, dont l'étude se rattache à celle des poils en général. Sous les points de vue physiologique et hygiénique, on doit avoir égard, 1° à la transpiration ou sueur de cette partie de la peau, dont le résidu forme une couche plus ou moins épaisse, surtout dans le très-jeune ége ; 2° à la quantité de cheveux qui forment le vêtement naturel et l'ornement de la tête de l'homme. Les soins de propreté, les précautions utiles contre les vicissitudes atmosphériques qui ont rapport à l'hygiène de cette portion des téguments de la tête sont indiqués aux articles *canitie*, *chauveté*, *coiffure* (*voy*. ces mots). Toutes les inflammations et éruptions cutanées qui ont leur siége au cuir chevelu sont plus douloureuses, en raison de la grande quantité de nerfs qui s'y ramifient, et de sa texture serrée. Les lésions physiques, plaies, contusions, piqûres, y sont fréquemment accompagnées d'érysipèle, et réclament des pansements faits avec soin, et un traitement convenable pour prévenir et combattre les maladies du cerveau ou du foie, qui peuvent les compliquer. Les loupes, les croûtes laiteuses, les teignes, la plique polonaise, sont d'autres maladies du cuir chevelu.— Les peuples orientaux et mahométans, qui laissent croître leur barbe, rasent presque entièrement le cuir chevelu, et n'y laissent qu'une touffe. On conçoit facilement que cet usage de dénuder la tête entraînait l'adoption du turban pour coiffure. Les prétendues têtes de rebelles vaincus par le Grand Seigneur ou ses pachas, qui sont exposées au public dans des auges en pierre adossées aux murs extérieurs du sérail, ne sont autre chose que le cuir chevelu, et la peau de la face, qui, après avoir été détachés des os, sont préliminairement salés et pliés en profil. On les fait sécher ensuite, et c'est dans cet état de conservation que ces trophées du despotisme oriental sont étalés. LAURENT.

CUIRASSE (*Art militaire*), mot provenant de l'italien *corazza*, venu lui-même du latin *corium*.— Depuis l'an 1300 environ, le mot cuirasse donne, en général, l'idée d'une espèce de *corset* en métal battu, et consistant en deux plaques s'ajustant ensemble au moyen d'*épaulières*, de *fremaillets*, de *courroies* latérales; l'une de ces plaques ou pièces se nommait *mamelière*, *pectoral*, *pancière* ou *plastron*; l'autre s'appelait *dos*, *huméral* ou *musquin*. Le tout était couronné par le *hausse-col*. — Le terme *cuirasse*, ou ses analogues en latin ou en bas latin, ont eu d'abord, et avant 1300, une signification tout autre, comme le témoigne le mot *cuir*, qui en est la racine. Les idiomes du Midi, où abondent des dépréciatifs et des augmentatifs, ont fait du mot *corio* (cuir) le mot *coraccio* (gros cuir, cuir le plus commun, le plus épais), pour signifier *chemise de cuir*, ou vêtement de guerre, ou *jaque*. Bientôt l'industrie a garni extérieurement ces vêtements, au moyen de mailles de fer, de lames d'airain, d'écailles de métal. — Les cuirasses à mailles s'appelaient *cuirasses annelées*; celles à écailles s'appelaient *crevisses*, ou *écrevisses* : ainsi, les cuirasses primitives ne ressemblaient à notre cuirasse actuelle que par une destination pareille. — La cuirasse est une arme défensive portative de toute antiquité. Le père Amyot donne la description, et trace la figure de celles que les Chinois portaient depuis des milliers d'années, et qu'ils ont conservées. — La Grèce antique nommait la cuirasse *égide*. Les Perses se servaient de ce genre d'arme. Hérodote parle de cuirasses formées d'un tissu de diverses matières souples. Pausanias dit que, dans les temps héroïques, la cuirasse se composait de deux plaques d'airain, et que le plastron se nommait *gyalon*, et l'huméral *proségon*. Homère donnait à l'ensemble de ces deux parties le nom de *gyalothorax*, et c'est la même cuirasse que Valère-Maxime appelle *cuirasse double*, c'est-à-dire à dos et à plastron. — Varron dit que les Gaulois inventèrent les cuirasses de fer; avant eux, on ne les avait fabriquées qu'en peau, en tissus divers, en airain, en corne taillée en lames, ou en écailles minces, comme celles que décrit Ammien. — Dion de Nicée prétend que la cuirasse d'Alexandre le Grand était de lin, et que de là était venue la désignation donnée à une troupe cuirassée de cette même manière et nommée *alexandrini*. Ce même usage était commun à d'autres milices grecques. Suétone décrit la cuirasse de Galba. L'*Encyclopédie* croit que ce qu'on appelait *subarmale*, était une cuirasse de dessous, qui était d'étoffe et servait de doublure à la cuirasse de métal; c'eût été ainsi un *gambeson*. — M. Roquefort appelle *theumule* une cuirasse de général, et donne le nom de *pan-*

chière à un plastron. — Les Romains, leurs vélites exceptés, eurent des cuirasses de plusieurs espèces ; elles étaient une peau grossière, en lin rembourré en feutre ; d'abord, elles s'appelèrent des noms grecs et latins *lorica*, *lareca*, *pectorale*, *corium*, parce qu'elles étaient faites de bandes de cuir nommées *lorei*; *de corio crudo pectoralia faciebant*. Les Romains se plastronnaient de cuir cru, a dit Varron ; Tacite en dit autant de l'armure des chefs des Sarmates. — En se perfectionnant, les cuirasses des légions prirent le nom de *thorax*, de *pectoral*, de *ventrale*, de *cataphracta*, mots qui, tous, signifient *plastron*, *ceinture*, *cataphracte*. Les plus pesantes de ces cuirasses étaient de quarante mines ou de dix kilogrammes. — Les écrivains ont appelé *clibanarius* le soldat perse cuirassé de fer ; cette désignation perse devint grecque et romaine. — Depuis les empereurs, les cuirasses qui étaient par bandes, ou par lames de fer poli, rangées horizontalement les unes au-dessus des autres, s'appelaient *loricæ leminiscatæ* ; elles paraissent être les mêmes que celles que Végèce appelle *thoracomachus*, et qui ne régnaient que depuis la poitrine jusqu'au ventre ; tandis qu'il semblerait que le garde-cœur était une plaque qui garnissait les pectoraux (*pectoralia*). — A la fin du IIe siècle, la loi défendait au soldat de vendre ou d'aliéner sa cuirasse ou ses grèves ; cette précaution était l'indice d'un relâchement marqué, et de la fréquence de l'infraction. — Sous Gratien, vers 380, les Romains-Byzantins abandonnent la cuirasse. M. le colonel Carrion-Nisas prétend qu'ils la conservèrent jusqu'en 500 ; mais elle ne fut portée jusqu'à cette époque que par des corps de cavalerie. — La cuirasse était une pièce d'armure presque inconnue des Germains, suivant Tacite ; des Francs, suivant Agathias ; et des Français sous la première race. Leurs princes et leurs généraux avaient pourtant des *cottes de mailles*, comme le dit Grégoire de Tours. — Faute de cuirasses, les Français coururent risque d'être vaincus à Poitiers, en 732, dans la grande bataille livrée par Charles-Martel. — L'usage de la cuirasse se répandit lentement dans les troupes françaises ; les capitulaires de la seconde race commencent à en faire fréquemment mention : c'étaient des cottes d'une matière souple. — A partir de ces époques, les guerriers français prennent généralement des cottes de mailles qui couvrent le corps et les cuisses, et qu'on nomme *broigne*, *brugne*, *brunie* (en latin, *brunia*). — A mesure que l'art du forgeron et celui du ciseleur se perfectionnent, les chevaliers du moyen âge adoptent les cuirasses de métal plein. Celles qu'ils revêtirent d'abord furent d'une fabrication riche, parce qu'elles n'étaient portées que par un petit nombre de puissants seigneurs, qui se les faisaient vêtir ou lacer par des écuyers exercés et adroits. — Pour conserver le brillant à ces armes, on les tenait recouvertes ou cachées par la cape, excepté en parade, ou quand il faisait beau temps. — Il y avait des cuirasses auxquelles le heaume tenait par une chaîne. — La cuirasse que décrit et dessine Carré, et qu'on attribue, mais sans beaucoup de vraisemblance, au paladin Roland, qui vivait dans le IXe siècle, est en fer plein ; telle fut aussi la cuirasse qu'on croit avoir appartenu à Godefroid de Bouillon, dans le XIe siècle. Ces suppositions ne sont rien moins que fondées. — Un capitulaire de Charlemagne avait défendu de vendre des cuirasses (*bruniæ*) aux Saxons, ce qui prouve que les cottes commençaient à devenir communes, dans quelques-uns des lieux soumis à la domination de ce monarque. — Les demi-cuirasses ou plastrons, nommées *plates* ou *platines*, se laçaient au moyen d'aiguillettes, ou se boutonnaient par-dessus le *gambeson* ; elles étaient d'un travail et d'une matière simples, parce que la cotte d'armes ou l'armure à haubert cachait entièrement et habituellement cette cuirasse. — Le nom de *lorica*, donné aux cuirasses, était devenu au moyen âge la dénomination d'une certaine nature de fief, comme le témoigne un règlement de l'échiquer de Normandie, rendu en 1276. Ce genre de domaine ou de prérogative a été connu sous le titre de fief à haubert (*feudum loricæ*). — Au temps où la cotte de mailles était en usage, peut-être quelques princes, quelques chefs avaient-ils de riches cuirasses de fer plein ; mais il paraît certain que le commun des guerriers ne s'en revêtit que depuis le XIVe siècle, époque de l'abandon de la cotte de mailles. — La cuirasse devint généralement *cuirasse pleine*, vers le temps de Charles VII, parce qu'elle pouvait seule résister à des estocades et à des couteaux d'armes de nouvelle mode, qui étaient très-effilés, et propres à trouver le joint de la cuirasse, ou l'interstice des mailles ; d'ailleurs, les arquebuses à feu se multipliant, le haubert ne pouvait résister à leurs coups ; ainsi, la poudre, qui devait un jour faire abandonner les armures, commença par concourir à faire inventer ou revivre l'armure plate. — Lorsque la cuirasse se mettait par-dessus un vêtement long, ou un pourpoint, la partie inférieure et prolongée de l'habillement ou les basques du pourpoint se nommaient *girel* ; ce nom était surtout usité en Italie. Quel-

quefois des *faltes* en métal cachaient le *girel* ou bien le remplaçaient, le représentaient. Si le guerrier ne portait qu'un vêtement sans basques, les pans de la cuirasse répondaient, en ce cas, à des basques. — Lorsque l'usage des cuirasses commença à devenir plus général, et qu'elles cessèrent d'être un droit exclusif de la chevalerie, quelques-unes de ces armes prirent le nom de *brigandines*, et l'on disait indifféremment *une cuirasse* ou *un homme cuirassé*. — Au XIVe et au XVe siècle, la ville de Milan est renommée pour la fabrication des cuirasses; de là vient qu'elles sont appelées *coraces* dans les traités français écrits jusqu'en 1600. — La ville d'Autun avait été renommée jadis pour la fabrication des cuirasses, mais Louis XI tirait des manufactures d'Italie les coraces de son armée. — Lorsque les écuyers, et surtout les infanteries des milices allemandes, firent usage de cuirasses, ces armes prirent le nom de *halecrets* et de *corselets*. On appela *galèches* des cuirasses légères. — A la bataille de Pavie, en 1515, François Ier reçut, dit Brantôme, « harquebusade en sa cuirasse. » — Sous Henri III, les cuirasses de la cavalerie française cessèrent d'être accompagnées de cuissards et de brassards de fer plein. Depuis ce règne jusqu'à celui de Louis XIII, on voit dans toute l'Europe une fraise riche, ample et soigneusement plissée, enjoliver le haut de la cuirasse des militaires d'un rang élevé. — En 1628, on trouva à Paris, en faisant des fouilles dans l'emplacement où est située la rue Vivienne, et à la proximité du Palais-Royal, neuf cuirasses de femmes; deux proéminences arrondies qui étaient ménagées au haut de la partie antérieure de ces armures ne permettaient pas de douter du sexe des guerriers à qui elles étaient destinées. Ce point d'antiquité, ou plutôt cette question d'antiquaires paraît difficile à expliquer. Il est sûr que maintes femmes ont porté la cuirasse; mais il faut se garder de croire aveuglément ce qu'on a écrit sur ce sujet. — Depuis Louis XIII, l'infanterie quitta la cuirasse pour le justaucorps. — Louis XIV revêtait la cuirasse à toutes les tranchées; sous ce prince, les enseignes et les sapeurs sont armés de cuirasses. — L'ordonnance de 1703 donne la cuirasse à tous les officiers de grosse cavalerie; ils la quittent bientôt ou négligent de la porter. — L'ordonnance de 1733 leur ordonne de la reprendre, et elle la donne même aux officiers supérieurs d'infanterie. — L'ordonnance de 1750 veut que les officiers de la cavalerie la portent même en temps de paix, dans tous les exercices et dans toutes les marches. — Les généraux, à ces mêmes époques, la portent également; elle forme avec leur habillement, leur fraise et leur perruque à la brigadière, une disparate grotesque. — Dans la guerre de 7 ans, la cuirasse de la cavalerie française ne consiste qu'en un plastron; c'est également comme plastron qu'il faut concevoir le mot cuirasse, que mentionne le règlement d'exercice de 1766, règlement qui dispose qu'en temps de guerre et sous les armes, tous les officiers de grand état-major de l'infanterie doivent être en cuirasse; elle était une espèce de marque distinctive. — Dans la guerre de 1775, les généraux français renoncent spontanément, en Amérique, à l'usage de la cuirasse. — Depuis le milieu de la guerre de la révolution, la cuirasse est devenue l'arme défensive de presque toute la grosse cavalerie. Gal BARDIN.

CUIRASSE et CATAPHRACTE. (*Zoologie*.) Ces mots servent à désigner des revêtements formés par des écailles de certains poissons, qui, bien que distinctes, sont serrées et unies de manière à ne constituer qu'une seule pièce. M. Ehrenberg a étendu la signification de ce nom à toute enveloppe protectrice quelconque de ceux des animaux infusoires qui n'ont pas la peau nue. Les épithètes de *cuirassés, cataphractés, loriqués* ou *loricaires* (du latin *lorica*, cuirasse), ont été données à des animaux vertébrés, les uns mammifères, les autres reptiles, et surtout à des poissons, sans beaucoup de discernement, puisqu'on a confondu évidemment les sortes d'armures naturelles de ces animaux, appelées *cuirasses*, avec les boucliers, ceintures ou bandes, et même avec les carapaces. Il semble bien difficile, dans l'état actuel du langage zoologique, de nuancer la signification de tous ces noms, les uns empruntés au langage usuel, les autres purement scientifiques, de manière à dissiper complétement la confusion de leur synonymie. Néanmoins, nous ferons les remarques suivantes : les *boucliers* ne sont que des portions de la cuirasse. *Cataphracte* et *cuirasse* semblent exprimer rigoureusement la même idée, qui ne doit s'appliquer qu'aux enveloppes protectrices formées par la peau ou le derme, ou par ses dépendances, telles que des écailles de diverse nature, des plaques, des encroûtements des pièces osseuses plus ou moins pierreuses, et saillant à la surface. Enfin, nous pensons qu'on doit en distinguer la *carapace*, qui est formée non-seulement par un derme plus ou moins solidifié, mais encore par les voûtes osseuses dorsales, et les côtes du squelette, qui sont devenues plus ou moins sous cutanées, ainsi qu'on le voit

dans les tortues et les crapauds éphippifères. Il est facile de reconnaître que tous ces noms expriment une idée commune, celle d'une disposition protectrice et défensive, à laquelle concourent des parties plus ou moins étendues dans l'organisme bornées à la peau, ou avec la participation du squelette. Les cuirasses ou cataphractes des animaux doivent être rapprochées en anatomie comparée des *casques*, des *corselets*, et après les avoir considérés comme moyens naturels servant à la défense, il est utile de les faire contraster avec les instruments divers dont les animaux sont pourvus pour l'attaque. Par cet examen comparatif des plus petits détails de l'organisation des êtres animés, on est conduit rationnellement à reconnaître la variété innombrable des moyens que la nature emploie pour arriver à ses fins. DICT. DE LA CONV.

CUIRASSIERS. De tous les genres de cavalerie française, les cuirassiers sont l'arme dont l'histoire est la moins longue; non que la cuirasse (*voy.*) ne soit fort ancienne, mais parce que le nom de cuirassiers, techniquement employé dans la langue française, ne date que de trente ans. Bien antérieurement il existait des cuirassiers autrichiens, prussiens, etc.; ils étaient en général à cuirasse noire ou bronzée. Les premiers régiments à cuirasse créés en France, depuis la réduction de la gendarmerie et depuis l'abolition des compagnies d'ordonnances, appartiennent à l'année 1666; leur cuirasse était à dossière. Dans la guerre de 1672, il n'y avait plus de troupes à cuirasse. Un seul régiment se refusa à la quitter et la conserva par tolérance : c'était le régiment de cavalerie connu sous le nom de huitième; il avait comme arme défensive de tête le chapeau à calotte de fer. Dans les premières campagnes du dernier siècle, il fut donné à des régiments de cavalerie des plastrons noirs, mais non des cuirasses blanches à dossière, comme ceux du huitième. Ces plastrons étaient abolis avant les guerres de la révolution. Le huitième régiment conservait seul sa cuirasse; elle devint en 1808 le modèle de celle qui fut donnée à toute la grosse cavalerie. Une cuirasse d'un modèle différent fut donnée peu après aux carabiniers. Gal BARDIN.

CUISINE. (*Économie domestique.*) C'est le local dans lequel on prépare les aliments et où l'on doit tâcher de réunir, autant que possible, les conditions de commodité, de salubrité et d'économie. La cuisine mérite autant d'attention que les autres parties de l'appartement; car, comme le dit un chansonnier gastronome, elle est

........Un temple
Dont les fourneaux sont l'autel.

Elle doit être située de telle sorte que, sans nuire à la célérité du service, elle ne puisse incommoder par les vapeurs diverses qui s'en exhalent. C'est ce qu'on obtient au moyen des fourneaux à la fois salubres et très-économiques de M. d'Arcet, dans lesquels un vitrage mobile isole complétement les corps qui peuvent donner une odeur désagréable, et au moyen des éviers à clôture hydraulique par lesquels s'échappent les eaux ménagères. Le sol doit y être recouvert d'un plancher tenu avec la plus exacte propreté, et une large croisée doit y favoriser l'accès de l'air et de la lumière.

Les ustensiles de tout genre nécessaires au service seront l'objet d'une surveillance attentive. Les métaux susceptibles de s'oxyder par le contact des corps gras ou acides doivent y être sévèrement proscrits; l'étamage lui-même n'est qu'une garantie infidèle, parce qu'il s'altère facilement ainsi que le prouvent de nombreux accidents.

Une cuisine bien établie et bien montée doit être pourvue d'eau en abondance et réunir à proximité des locaux destinés à serrer les provisions de toute espèce, les combustibles, etc., comme aussi à la préparation de la pâtisserie et de tout ce qu'on nomme office. Un four fixe ou mobile n'y est pas moins indispensable, non plus que des appareils appropriés pour le rôtissage ou le grillage des viandes et pour la cuisson à la vapeur des poissons et des légumes. RATIER.

C'est à la cuisine que les Vatel, les Laguipière et les Carême ont dû leur immortalité; et Berchoux, Brillat-Savarin et tous les gastronomes vous diront si l'art du cuisinier est le dernier des arts. Mais ce n'est pas dans les *Dons de Comus* ou dans le *Parfait Cuisinier* qu'on peut l'apprendre : pour y exceller il faut un long usage, un goût exquis, et, comme dans tous les arts, du talent, nous dirions presque du génie. On ne s'attendra pas à trouver ici le détail des potages, des viandes bouillies ou rôties, des sauces, des fritures, des poissons, des légumes, des plats doux et de la pâtisserie, ni celui des règles prescrites pour la préparation de tous les mets, pour satisfaire, piquer ou réveiller l'appétit, pour varier agréablement les saveurs, pour assurer la conservation des aliments et les rendre faciles à digérer. Les amis de la *bonne chère* chercheront ailleurs des recettes; et ce qu'il nous sera permis, à nous, pauvres profanes, de leur apprendre, c'est à d'autres articles, que nous le renvoyons. Au mot CULINAIRE ils trouveront d'ailleurs quelques fragments historiques sur cette

science de la gueule à laquelle nos bons aïeux ont attaché tant d'importance, et qui aujourd'hui même, dans ce temps sérieux, joue encore un si grand rôle, non-seulement dans la vie du gastronome sans affaires, mais dans la diplomatie et dans la politique. Le beau temps des *écuyers tranchants* et des *échansons* est passé, mais cependant les *officiers de la bouche* sont toujours en honneur. Carême avait sa part aux succès du prince de Talleyrand-Périgord, et bien d'autres demandent à leurs artistes culinaires ce que l'expérience, la finesse, la pénétration, la connaissance de l'homme et la science des affaires n'obtiennent pas toujours seules. Aussi les grands cuisiniers valent-ils toujours leur prix, et même à des étages inférieurs on estime encore le savoir-faire des *chefs* et des *cordons-bleus*. SCHNITZLER.

CUISSARDS (*Art militaire*), portion d'armure dont le nom explique l'emploi. Les cuissards ont remplacé les *chausses de mailles* (*voy.*), et sont en usage depuis l'an 1300, envi-viron. Cependant le moine de Saint-Gall parle des cuissards en lames de fer dont se servait Charlemagne; mais cet historien ajoute que les guerriers de la garde de ce prince n'avaient pas de cuissards, afin de monter plus aisément à cheval. Les cuissards formaient le prolongement antérieur de la cuirasse, et garnissaient le devant des grègues ou longues culottes de peau. Quelquefois, ils étaient formés en partie d'une platine verticale ou d'une braconnière; ils se joignaient aux *faltes*; ils se terminaient à la genouillère, et s'y unissaient à la jambière ou à la grève. D'autres étaient formés de lames cambrées et horizontales; d'autres, enfin, n'étaient que des demi-cuissards et sans genouillère. Les cuissards des armures pédestres régnaient devant et derrière la cuisse, et n'eussent pas permis de se tenir à cheval : tels étaient ceux de l'armure attribuée à Jeanne d'Arc. L'usage des cuissards a cessé en France vers le règne de Henri III; mais les Suisses qui servaient ses successeurs en portaient encore au commencement du XVIIIe siècle. Des corps entiers de cavalerie russe ont conservé, des derniers, les cuissards. Gal BARDIN.

CUISSE. On appelle ainsi la première partie du membre *pelvien* des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Fort longue dans les bimanes, la cuisse est proportionnellement beaucoup plus courte dans les quadrupèdes et les oiseaux, et même, comme dans ces animaux elle est enveloppée dans la peau de l'abdomen, elle est peu distincte au dehors de la hanche; ce qui est cause d'une méprise commune à toutes les personnes du monde, qui (dans le poulet et le mouton, par exemple) donnent à la jambe le nom de cuisse et au pied le nom de jambe. Un seul os nommé *fémur* entre dans la composition de la cuisse; il s'articule supérieurement au moyen d'une tête arrondie portée sur une partie de cet os nommée *col*, et dirigé obliquement de bas en haut et de dehors en dedans, avec une cavité correspondante de l'os iliaque de son côté. Cette articulation, qui permet toute sorte de mouvements, l'extension, la flexion, la rotation, la circumduction, l'adduction, l'abduction, n'est cependant point aussi mobile que celle de l'humérus avec l'épaule. Cette différence tient à la diversité d'usage. Le membre supérieur, étant destiné à la préhension et se terminant par l'organe le plus exquis du toucher, ne pouvait point être doué de trop de mobilité. Le membre inférieur, au contraire, étant destiné à servir de soutien à toute la masse du corps, n'aurait pu jouir d'une aussi grande mobilité sans perdre de la solidité qui est sa qualité principale. La partie inférieure du fémur, qui représente une espèce de poulie (les *condyles*), s'articule avec un os de la jambe, le *tibia*, et en avant avec la *rotule*, qui constitue la saillie du genoux (*voy.*). Un grand nombre de muscles, de nerfs, de vaisseaux sanguins et lymphatiques, entrent aussi dans la composition de la cuisse.

Dans les animaux articulés, les insectes, les arachnides, les crustacés, on nomme *cuisse* l'article qui suit la hanche; cet article porte aussi quelquefois, outre ce nom, celui de *bras*, comme par exemple dans les crustacés décapodes. C. LEMONNIER.

CUISSON, opération qui consiste à soumettre à l'action d'une chaleur plus ou moins forte, avec ou sans intermédiaire, des substances diverses, dans la vue de modifier leurs propriétés et de les adapter à certains usages. Suivant la nature des matières qu'on soumet à la cuisson ou *coction*, suivant le mode et le degré d'application de la chaleur, il y a augmentation ou diminution de la consistance de cohésion; de plus, changement de la couleur, de la saveur, etc. Pour parler plus particulièrement ici de la cuisson des aliments, nous ferons remarquer que l'usage de cette pratique se retrouve chez tous les peuples; et ceux mêmes qui ne connaissent pas l'usage du feu, soumettent à l'action du soleil et quelquefois à la fermentation putride les matières destinées à leur nourriture. C'est une espèce de cuisson que fait subir le Tâtar à son morceau de chair lorsqu'il le met entre la selle et le dos de son cheval jusqu'au moment où il doit le dé-

vorer. En vain quelques rêveurs ont-ils prétendu que les substances alimentaires sortant des mains de la nature sont plus salubres que lorsqu'elles ont subi quelques préparations : la majorité est restée fidèle à l'art culinaire et les a laissés manger crus la viande, les poissons et les légumes. Il est reconnu que, modifiés par la chaleur, les aliments deviennent à la fois plus savoureux, plus digestibles et plus nutritifs ; et l'on a même reconnu depuis quelques années qu'il y avait de l'avantage à nourrir les animaux domestiques avec des matières cuites, ce qu'on n'avait pas fait jusque-là.

Les divers modes de cuisson consistent à soumettre les matières alimentaires à l'action de la chaleur sèche, soit immédiatement, comme dans le grillage et le rôtissage, soit médiatement, comme dans un four ; ou bien encore en les enveloppant d'une matière peu perméable, comme la pâte, et en les jetant dans un corps ayant beaucoup de capacité pour le calorique (friture). L'autre mode de cuisson fait agir la chaleur par l'intermédiaire de divers liquides, mais principalement de l'eau, qui, en pénétrant les viandes ou les végétaux, dissout certains principes et en modifie d'autres de manière à mettre le tout plus en rapport avec nos organes digestifs. Chacun de ces modes de cuisson présente ses avantages et ses applications spéciales ; cependant on peut dire que les viandes grillées ou rôties conviennent généralement mieux que bouillies, parce qu'elles retiennent mieux tous les principes nutritifs. L'application de la vapeur à la cuisson des aliments a été un véritable progrès : en effet de cette manière les principes solubles ne sont pas entraînés en pure perte comme dans la décoction prolongée. *Voy.* Bouillon, Rôtissage, etc.

En pathologie on appelle *cuisson* la sensation douloureuse qu'on éprouve lorsqu'une partie, accidentellement dépouillée de son épiderme, est soumise à l'action de la chaleur ou bien à celle de quelque substance âcre. Elle succède à l'action de gratter, qui est elle-même la suite de la démangeaison. *Voy.* Démangeaison et Dartres.

F. Ratier.

CUIVRE (*cuprum*). Ce métal paraît tirer son nom de celui de l'île de Chypre (*Cyprus*) : en effet, tout porte à admettre que ce fut dans cette île, qui était très-riche en cuivre, que les anciens commencèrent à le travailler. Le cuivre est du petit nombre de métaux qui se présentent dans la nature à l'état natif, c'est-à-dire sans mélange avec d'autres substances : il offre dans cet état des caractères qui le rendent fort reconnaissable. Il est d'une couleur rouge ; car ce qu'on appelle *cuivre jaune* n'est qu'un alliage de ce métal et de zinc. Par sa malléabilité il occupe le troisième rang, après l'or et l'argent, et par sa ductilité le cinquième, après l'or, l'argent, le platine et le fer. La nature l'offre sous des formes assez variées ; il cristallise en cubes, en octaèdres, en prismes rectangulaires, etc. ; plus souvent il est mamelonné, ou bien il se présente en lames minces, en rameaux branchus, ou en filaments plus ou moins déliés, quelquefois même en masses informes dont le volume est considérable. Ainsi on en cite au Brésil une masse du poids de 1300 kilogr., et une près du lac Supérieur, dans l'Amérique septentrionale, qui est plus considérable encore : elle a 4 à 5 mètres de circonférence. Tels sont les principaux caractères du cuivre natif.

Le cuivre est un des métaux qui se combinent le plus facilement avec d'autres substances, et qui, conséquemment, présentent dans la nature le plus de variétés. Ses combinaisons avec l'oxygène, le soufre, le fer, d'autres métaux encore et différents acides, constituent, dans la minéralogie nouvelle, environ 24 espèces à ajouter à la précédente. Nous allons les passer en revue le plus rapidement possible.

A l'état de *protoxyde* il constitue l'espèce que Haüy et d'autres minéralogistes ont nommée *cuivre vitreux*, et que les Allemands désignent sous le nom de *ziegelerz*, d'où M. Beudant, dont nous suivons ici la momenclature, a fait le mot *zigueline* [1]. Dans cet état, il offre à la fois et la couleur rouge et l'aspect vitreux. Sa cristallisation est l'octaèdre régulier.

Un autre protoxyde, que Haüy nommait *cuivre oxydé noir*, et qui se présente en effet sous forme d'une poussière de cette couleur, a reçu le nom de *mélaconise*.

Combiné avec le soufre, il forme le *cuivre sulfuré* proprement dit, que M. Beudant nomme *chalkosine* et qui a le brillant et la couleur de l'acier. Il est tendre, fragile, et se laisse entamer avec un instrument tranchant.

Le soufre et le fer mélangés avec le cuivre en quantités à peu près égales forment le cuivre *pyriteux* ou le *chalkopyrite*, substance reconnaissable à sa couleur jaune de bronze, qui forme des masses mamelonnées et qui cristallise souvent en octaèdre.

Un mélange des mêmes substances, mais dans des proportions différentes, constitue le *cuivre*

[1] Ce mot est bizarre : *siegel* en allemand signifie brique et tuile, et a ses correspondants dans toutes les langues possibles. *Ziegelerz* signifie airain-brique. S.

pyriteux panaché, que M. Beudant a nommé *phyllipsite*, en l'honneur du chimiste anglais Phyllipps, qui le premier en a fait l'analyse. Cette substance est d'un brun rougeâtre mêlé de bleuâtre ; elle cristallise en cube ou en octaèdre, mais le plus souvent elle se présente en masses mélangées de jaune et d'azur, qui lui ont valu le surnom de *panaché*.

L'oxyde de cuivre mêlé au soufre et à l'antimoine, auxquels se joignent aussi l'arsenic, le fer, le zinc et l'argent, forment une espèce minérale que l'on nommait autrefois *cuivre gris*, et qui, par la présence de tous les métaux qui la composent, a reçu le nom de *panabase*. Cette substance cristallise en tétraèdres réguliers.

Le cuivre mélangé de soufre, d'arsenic et de fer, constitue une autre espèce appelée *tennantite*, parce qu'elle a été dédiée au chimiste Tennant. Elle cristallise en dodécaèdre rhomboïdal.

Combiné avec le métal appelé *sélénium*, l'oxyde de cuivre a reçu le nom de *berzeline*, en l'honneur du chimiste Berzélius ; ce minéral a tantôt la couleur et l'éclat de l'argent, et tantôt il se présente en rameaux déliés et noirâtres. Le sélénium est quelquefois associé à une autre combinaison appelée *euchairite*, que Haüy nommait *cuivre sélénié argental*.

L'arséniure de cuivre n'a point encore reçu de nom univoque, mais son existence est attestée par une analyse de M. Berzélius.

Les espèces que forme l'oxyde de cuivre mêlé à différents acides sont encore très-nombreuses ; avec l'acide arsénique il forme quatre espèces : l'*érinite*, remarquable par sa belle couleur d'un vert d'émeraude et ses cristaux en lames hexagonales ; l'*olivenite*, qui doit son nom à sa couleur d'un vert olive ; l'*aphanèse*, dont la couleur est le vert bleuâtre, et la *liroconite*, qui offre une belle couleur bleue et des cristaux en octaèdres.

Combiné avec l'acide phosphorique, le cuivre constitue deux espèces distinctes que l'on confondait autrefois sous le nom de *cuivre phosphaté* : ce sont l'*ypoléine*, substance verte qui cristallise en prismes obliques rhomboïdaux, et l'*aphérèse*, d'un vert plus foncé, qui se présente en octaèdres.

La décomposition des sulfures de cuivre, qui s'opère naturellement dans certaines mines, produit deux sulfates : l'un est l'espèce appelée *cyanose*, à cause de sa couleur bleue ; l'autre est un sous-sulfate nommé *brochantite* en l'honneur de M. Brochant de Villiers et qui se distingue de la précédente par sa couleur verdâtre. Toutes deux se reconnaissent facilement à leur saveur styptique.

Avec l'acide carbonique le cuivre forme trois espèces : la *malachite* ou le carbonate vert, qui cristallise quelquefois en prismes rhomboïdaux, mais qui se trouve communément en masses mamelonnées ; l'*azurite* ou le carbonate bleu, qui cristallise dans le système rhomboédrique ; enfin la *mysorine*, ainsi nommée parce qu'elle a été trouvée dans le Mysore, pays de l'Indoustan, est reconnaissable à sa couleur d'un brun noirâtre, salie de vert et de rouge.

La *chrysocole* est une espèce dans laquelle la silice, combinée avec le cuivre, joue le rôle d'acide : tantôt verte et tantôt bleuâtre, elle est reconnaissable à son aspect vitreux. Une substance qui s'en approche beaucoup est le *dioptase* ou l'*achirite*, remarquable par sa belle couleur verte et sa cristallisation en prismes hexagones terminés par des faces rhomboédriques.

De toutes les espèces que nous venons de passer en revue, les plus importantes pour l'industrie sont les deux espèces de cuivre pyriteux et les deux espèces de carbonates. Le cuivre pyriteux se trouve à la fois au milieu des terrains dits *primitifs* et *secondaires* ; mais le carbonate appartient plus communément aux terrains secondaires : le Chili, la Sibérie, la Hongrie, la France, l'Angleterre, etc., en fournissent la preuve.

La France tire annuellement de l'étranger 5,000,000 de kilogr. de cuivre ; elle est en effet, avec l'Espagne, le pays le moins riche en mines de ce métal, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant des produits en cuivre de divers États du globe.

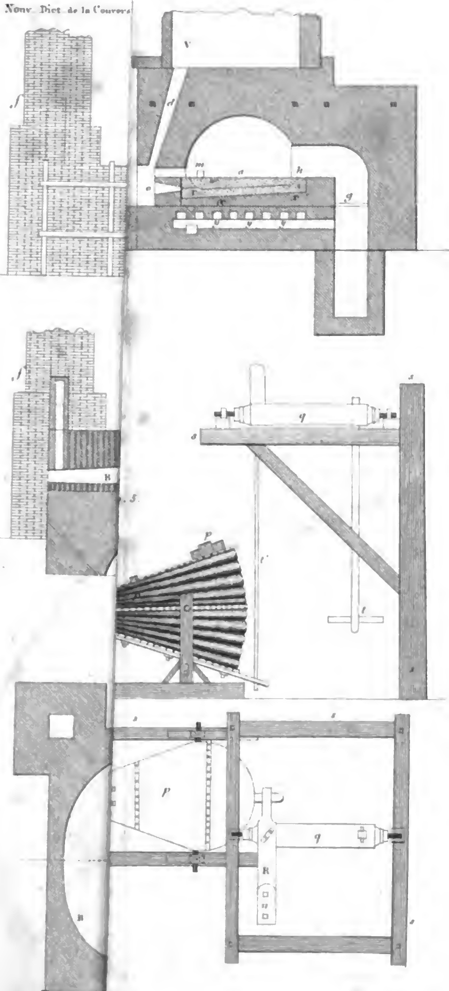
	kilogr.
France	100,000
Autriche	3,000,000
Prusse	350,000
Bavière	150,000
Saxe	600,000
Autres États de la confédération	550,000
Espagne	15,000
Suède et Norwége	4,900,000
Angleterre	7,500,000
Russie	3,800,000
Mexique	200,000

J. Huot.

Le cuivre, substance si abondamment répandue dans la nature, forme un objet de commerce important ; mais comme il se trouve rarement à l'état natif, son extraction est assez difficile. A l'état natif, il suffit de fondre le cuivre ; on traite par le charbon l'oxyde et le carbonate ; mais le plus souvent les minerais de cuivre sont singu-

Nouv. Dict. de la Couvers

Pl. 1 et 2



Digitized by Google

lièrement compliqués : on y trouve fréquemment du fluate de chaux, de l'oxyde d'étain, des pyrites arsenicales, des sulfures de plomb et d'antimoine, etc. Ordinairement le fer accompagne le cuivre et leur séparation est difficile ; les autres mélanges ajoutent encore aux difficultés de l'exploitation, qui exige divers traitements chimiques que nous allons faire connaître succinctement. X.

On réduit le minerai en fragments gros à peu près comme des noisettes, puis on l'étale en cet état sur la sole d'un FOURNEAU A RÉVERBÈRE pour le griller.

On chauffe graduellement, en ayant soin de ne pas pousser la température au point de fondre ou d'agglomérer les parties, et l'on remue très-fréquemment, afin de renouveler les surfaces et de multiplier les points de contact avec la flamme. Ce grillage dure assez ordinairement douze heures ; au bout de ce temps, une partie du soufre et de l'arsenic sont dégagés. Le minerai a absorbé de l'oxygène ; il est en poudre noire, et contient encore beaucoup de soufre et d'arsenic.

Le minerai, dans cet état, est prêt à subir une premième fusion ; cette opération s'exécute dans un four à réverbère ordinaire ; on y ajoute des scories et différents fondants, suivant la nature du minerai, et qui forment une sorte de castine.

Au bout de quatre à cinq heures de chauffe, la fusion est ordinairement complète ; on agite avec un râble, pour aider le dégagement des scories. On ajoute une nouvelle charge de minerai grillé ; on écume encore, et l'on fait une troisième charge. Cette fois les scories sont écumées soigneusement ; on enfonce le bouchon, et la matte s'écoule dans l'eau ; en tombant dans ce liquide, elle fige sous la forme de grains divisés qui restent rouges au fond de l'eau. Il arrive quelquefois des accidents, par l'expansion subite de l'eau entre quelques parties de la matte fondue. Les grenailles qu'on obtient, présentent dans leur cassure une couleur gris d'acier et un brillant métallique.

La matte, dans cet état, est loin encore d'avoir atteint le degré de pureté nécessaire ; elle contient seulement 33 p. 100 de cuivre, beaucoup de soufre, et de l'arsenic. On est obligé de la griller et de la refondre plusieurs fois au four à réverbère, suivant la composition du minerai. Ces grillages et ces fontes se répètent ordinairement de huit à dix fois : on la coule en grains pour qu'elle soit plus facile à griller.

A chaque fois il s'en sépare des scories ; mais celles-ci sont réservées pour être refondues dans une première fusion, parce qu'elles retiennent toujours un peu de cuivre, et d'autant plus que celui-ci est moins chargé de substances étrangères.

Le degré plus ou moins grand d'impureté de la mine nécessite des refontes et grillages successifs plus ou moins nombreux. On doit les continuer jusqu'à ce que les grains soient suffisamment épurés ; ce qu'on reconnaît à leur couleur, en les aplatissant, les coupant à demi, et achevant de les rompre en les ployant.

La couleur de leur cassure indique le degré d'épuration convenable ; on doit alors procéder au rôtissage. Le but de cette opération est de séparer les métaux les plus oxydables dont le cuivre est encore mélangé. On se sert du FOURNEAU DE RÔTISSAGE ordinaire, ou de celui qui reçoit un courant d'air continu. La dernière matte obtenue ayant été coulée en saumons, on expose ceux-ci, chauffés au rouge dans le four, au courant d'air. La durée du rôtissage varie entre douze et vingt-quatre heures, suivant la plus ou moins grande quantité de métaux étrangers qui sont dans le cuivre brut ; il ne faut déterminer la fusion que vers la fin du rôtissage. On coule le cuivre dans des moules en sable ; l'intérieur des saumons qu'on obtient ainsi offre une contexture poreuse, ce qui tient au gaz du moulage ; leur surface est recouverte de sortes d'ampoules noires. On peut alors porter ce cuivre au raffinage.

Affinage du cuivre. — Dans l'affinage du cuivre, on a pour but de faire évaporer, dans un fourneau à réverbère dont la sole est en charbonnaille ou en quartz pulvérisé, toutes les substances volatiles, telles que le soufre, l'arsenic, l'antimoine, etc., qui se trouvent mélangées au cuivre ; d'oxyder et de convertir en scories les substances fixes, telles que le fer, le plomb, etc., de manière à lui faire éprouver le moins de déchet possible. Ces procédés ne sont pas très-rigoureux ; mais le peu d'or et d'argent qui se refuse à l'oxydation ne peut nuire en rien aux usages du cuivre dans le commerce.

Description du fourneau de grillage. (*Fig.* 1, 2, 3, *pl.* 1 et 2.) — Il se compose d'un avant-corps A renfermant le foyer, le cendrier et la grille ; un *autel* ou *pont de chauffe* sépare ce foyer de la sole B du fourneau.

Celle-ci est horizontale et perforée de quatre trous *b* situés vis-à-vis de chacune des portes *c*, au moyen desquels il est facile de faire tomber le minerai grillé sous l'arche C.

Les dimensions de la sole varient de 5m,20 à 5m,80 en longueur, et de 4m,30 à 4m,90 en

largeur. On voit qu'elle présente à peu près la forme d'une ellipse tronquée aux deux extrémités de son grand axe.

Les dimensions correspondantes du foyer sont de 1m,40 à 1m,55 dans un sens, et 0m,92 dans l'autre.

L'autel a 0m,61 d'épaisseur, quelquefois traversé par un conduit longitudinal destiné à amener l'air extérieur sur la sole du fourneau.

La voûte du fourneau, comme on le voit dans la coupe longitudinale (*fig.* 2), s'abaisse depuis le foyer jusqu'à la cheminée; sa hauteur, au-dessus de la sole, est de 0m,65 près de l'autel, et seulement de 0m,20 à 0m,30 au-dessous de la cheminée.

Les deux portes *c*, pratiquées de chaque côté du fourneau (quelquefois on n'en met qu'une d'un côté et deux de l'autre), sont, comme celle du foyer *e*, dans une embrasure ou *bouche* en fonte; elles servent à remuer ce minerai et à le retirer pour le faire tomber dans l'arche.

La cheminée *f*, placée à l'angle du fourneau, est mise en communication avec l'intérieur par un conduit incliné.

Deux trémies E, composées de quatre plaques en fonte maintenues par une armature en fer, sont placées vis-à-vis; et au-dessus des portes, un trou *i*, pratiqué dans la voûte, permet de faire descendre le minerai sur la sole.

Description du fourneau à affiner le cuivre.

Fig. 4, pl. 1 et 2. — Plan horizontal du fourneau, passant par la ligne *ah* de la coupe *fig.* 6.

a. Sole du fourneau.

1, 2. Talus du bain métallique.

b. Petit trou ou regard, pratiqué au niveau du bain métallique, pour voir la marche du feu.

c,c,c. Coupelle en charbonnaille pour recevoir le cuivre qu'on veut convertir en rosette après l'affinage. Celle du milieu communique aux deux autres par des rigoles.

d,d. Petite cheminée qui débouche dans la hotte CV de la *fig.* 9.

e. Porte du fourneau, qu'on lève et qu'on ferme par le moyen de la bascule *r,r*, *fig.* 5.

f. Emplacement de la tuyère du soufflet.

g. Grille de la chauffe du fourneau.

h. Autel du fourneau.

i. Cendrier qui s'étend jusqu'au-dessous de la grille.

k. Porte de la chauffe, par où l'on jette le combustible. On la lève par la bascule *r'*, *fig.* 5.

s,s,s. Support du treuil qui fait aller le soufflet.

R. Bascule du treuil, chargé d'un poids *u*, avec laquelle s'assemble la tringle *t*, *fig.* 5.

y. Évent.

Fig. 5. Élévation.

e. Porte du fourneau.

c'. Massif dans lequel sont pratiquées les trois coupelles *c,c,c*, *fig.* 4.

e'. Porte de la chauffe.

r'. Bascule de cette porte.

rr. Bascule de la porte principale du fourneau.

p. Soufflet chargé d'un poids *p'*.

q. Treuil d'idem, dans lequel passe une barre de ferre plate *t'*, assujettie à la partie inférieure du soufflet.

t. Levier qui passe dans le treuil, par le moyen duquel on met le soufflet en mouvement.

s,s,s. Support du treuil.

V. Hotte du fourneau.

Fig. 6. Coupe.

a. Surface du bain métallique.

w. Bain métallique.

x. Charbonnaille dans laquelle ce bain est creusé.

x'. Massif en argile sur lequel repose la charbonnaille.

y,y,y... Évent pratiqué sous la sole du fourneau.

z. Évent pratiqué dans la maçonnerie.

o. Trou par où se fait la coulée dans les coupelles *c,c,c*.

m. Petite cheminée ou séparal, par où s'échappe la fumée; on n'en voit qu'un dans cette coupe, cependant il y en a deux: l'autre est vis-à-vis, et situé de la même manière par rapport au trou de coulée.

d. Petite cheminée projetée en *dd*, *fig.* 4; elle débouche dans la hotte V.

h. Autel du fourneau.

g. Grille de la chauffe; elle doit présenter autant de vide que de plein. X

CUJAS (Jacques) naquit à Toulouse en 1520, selon Bernard, et en 1522 selon Berriat-Saint-Prix [1]. Son vrai nom était *Cujaus*; il en retrancha l'*u* par euphonie. Son père était foulon, mais assez à son aise pour lui procurer une bonne éducation. On prétend qu'il apprit seul et sans maître le grec et le latin; il y réussit à merveille, car d'Aguesseau a dit de lui: « Cujas « a mieux parlé la langue du droit qu'aucun « moderne, et peut-être aussi bien qu'aucun an- « cien. » Il apprit les éléments du droit sous Arnoul Ferrier, professeur à Toulouse, auquel il dédia son premier ouvrage. En 1547, Cujas

[1] *Histoire du droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas.* Paris, 1821, 620 p. in-8°.

commença à professer les Institutes, et il le fit avec un immense succès et sur un plan nouveau, opposé à la vieille routine des *bartolistes*. Cependant, malgré cela, ou peut-être à cause de cela, une chaire étant venue à vaquer à Toulouse en 1554, Cujas ne put l'obtenir, et il eut la douleur de se voir préférer un Forcadel, dont le nom n'est resté célèbre que par l'injustice faite à Cujas par cette ignoble préférence. Cujas indigné quitta sa ville natale en proférant cette imprécation : « *Ingrata patria, non habebis ossa ;* » et, de fait, il n'y mit jamais le pied. Dans le XVII[e] siècle les Toulousains ont voulu se laver de ce reproche ; mais les dissertations publiées à cette occasion n'ont pu détruire le fait. (*Voir* à ce sujet les éclaircissements donnés sur la vie de Cujas par M. Berriat-Saint-Prix, § VII, p. 481.)

Cujas a professé à Cahors, puis à Bourges, où il fut appelé par Michel l'Hospital, alors chancelier de Marguerite de Valois, duchesse de Berri, fille de François I[er]. La supériorité que déploya le jeune Cujas excita la jalousie du vieux Duaren, et le conflit qui en résulta obligea Cujas à quitter la ville. Il alla professer à Valence; mais bientôt après il fut rappelé à Bourges par ordre de la duchesse de Berri, et il y professa jusqu'en 1567. Il professa encore à Avignon en 1570, puis encore à Valence, à Turin, revint à Bourges en 1575, et alla quelque temps à Angers, pendant les troubles. Appelé à Paris en 1576 pour professer le droit civil à l'Université, où ce genre d'étude était précédemment interdit, il n'y resta qu'un an, et revint en 1577 se fixer à Bourges. En 1584 il résista aux instances de Grégoire XIII, qui voulait l'attirer à Bologne.

L'étude de la jurisprudence jouissait alors de la plus haute faveur. Le droit romain était apparu dans le moyen âge comme le plus grand monument de civilisation. D'ailleurs toutes les littératures venaient se grouper autour de cette étude : l'histoire, les langues anciennes, la critique, la philosophie, etc.

Cujas eut le mérite d'effacer et de rendre inutiles tous ceux qui l'avaient précédé. Il les avait tous lus, médités, extraits. Il leur prit tout ce qu'ils avaient de bon, et, se créant à lui-même une manière nouvelle d'enseigner, il fut bientôt le plus célèbre des interprètes du droit romain. La jurisprudence romaine devint *élégante*, et Nettelbladt (p. 268) nous apprend que cette jurisprudence, mieux cultivée, plus polie, fut nommée *jurisprudentia cujaciana*. Pasquier ne nomme jamais Cujas qu'avec cette épithète : « le grand Cujas, qui n'eut, dit-il, selon mon jugement, n'a et n'aura par aventure jamais son pareil. (*Recherches*, liv. 9, chap. XXXIX.) »

La collection des œuvres de Cujas est volumineuse ; on en possède plusieurs éditions. *Jacobi Cujacii opera omnia in decem tomos distributa, operâ et curâ Caroli-Annibalis Fabroti jurisconsulti. Lutet. Paris.*, 1658, *impens. soc., typogr. librorum officii ecclesiastici*, 10 vol. in-fol.; le 10[e] vol. porte le titre d'appendix ; — *curâ Libornii Ranii*, Neap., 1722-1727 ; 11 vol. in-fol. ; — *cum indice generali et novis additionibus*, Neap., Venet. et Mutinæ, 1758-1783, 11 vol. in-fol. Les éditions de Fabrot et de Naples renferment tous les ouvrages de Cujas. L'édition de Fabrot est plus belle, mais la dernière de Naples est plus commode, à cause de la table générale qui l'accompagne. Au défaut de ces éditions, on peut encore se servir de celle que l'on appelle *de la grande Barbe* (ainsi nommée parce que Cujas est représenté, dans le fleuron du frontispice, avec une grande barbe), donnée par la Noue en 1617. Elle est en 6 vol. in-fol. et moins complète que les autres. Elle a été réimprimée à Paris, en 1637, 6 vol. in-fol., par Th. Guérin et Cl. Colombet. — L'édition de Naples et celle de Venise contiennent les variantes de Mérille et des notes de Robert, auxquelles Cujas a répondu sous le nom d'*Antonius Mercator*. Fabrot n'avait pas voulu les insérer dans son édition, *ne manes iratos Cujacii haberet*. Il faut joindre au Cujas de Naples : *Promptuarium operum Jac. Cujacii, auctore Domino Albunensi*, Mutinæ, 1795, 2 vol. in-fol.; c'est une table suivant l'ordre des Institutes, du Digeste, du Code et des Décrétales, au moyen de laquelle on trouve dans le moment tout ce que Cujas a dit sur une loi ou sur un paragraphe. Cette table peut servir à toutes les éditions de Cujas, mais il est plus commode d'avoir l'édition de Naples sur laquelle la table a été dressée.

Les vingt-huit livres *Observationum et Emendationum*, que l'historien de Thou a appelés *divinum opus*, ont été réimprimés à Halle, par les soins de Ludw. Hul en 1737, avec une préface d'Heineccius où celui-ci traite des adversaires de Cujas et des auteurs qui l'attaquèrent. Dans cette édition on a imprimé en entier les textes cités, et traduit en latin les citations grecques.

Les ouvrages publiés par Cujas de son vivant avaient été imprimés en cinq tomes in-fol. qu'on relia en trois volumes, chez Nivelle, en 1577. Cette édition est belle et exacte, mais elle ne contient qu'une portion de ses œuvres.

Cujas avait le plus vif attachement pour ses élèves ; il prêtait souvent de l'argent aux moins

riches pour les aider dans leurs études. Il s'intéressait à leurs progrès, aimait à les distinguer et à faire connaître leur mérite. Plusieurs lui ont dû leur avancement et leur élévation. Parmi les plus célèbres nous citerons Gui du Faur de Pibrac, le président Fabre (Petrus Faber), Paul de Foix, Antoine Loysel, Pasquier et Pierre Pithou; il aimait ce dernier comme un frère et lui en donna quelquefois le nom.

En 1573, pendant le séjour de Cujas à Valence, Charles IX, sans doute par le conseil du chancelier de l'Hospital, le fit conseiller honoraire au parlement de Grenoble. C'était une nouveauté, et toutefois les lettres furent enregistrées. Toutes les pièces relatives à cet incident de la vie de Cujas sont imprimées en tête de sa vie, au tome Ier de l'édition de Fabrot.

Malgré la prudente réserve avec laquelle Cujas s'était abstenu des querelles théologiques, répondant à ceux qui l'interpellaient sur ce sujet : *Nil hoc ad edictum prætoris;* il fut cependant sur le point d'être victime des fureurs de la Ligue. La jalousie, qui d'ailleurs en ce temps, comme toujours, envenime l'esprit de parti, lui avait fait des ennemis qui excitèrent contre lui la populace. « Peu s'en est fallu qu'elle ne m'ait massacré, » écrit-il à Antoine Loysel.

Cujas mourut à Bourges le 4 octobre 1590. Par une clause de son testament il enjoignit « de ne vendre nul de ses livres à des jésuites, « et de prendre garde à ceux à qui on en ven- « drait, qu'ils ne *s'interposassent* pour lesdits « jésuites. »

Cujas est, avec Dumoulin, le plus grand jurisconsulte que la France ait produit. L'Europe ne peut nous opposer aucun homme qui les ait surpassés ni même égalés. L'un pour le droit romain, l'autre pour le droit français, ont montré une égale supériorité, ont joui d'une autorité semblable. Cujas, plus poli en expliquant les lois du peuple le plus civilisé, a écrit et parlé la langue du droit mieux qu'aucun moderne, et peut-être même aussi bien qu'aucun ancien, au jugement de d'Aguesseau. Dumoulin, rude, âpre, sévère, écrivit sur nos coutumes dans un latin aussi barbare que le français qu'il commentait; mais, d'une merveilleuse sagacité à en déduire le sens, à en relever le véritable esprit, cherchant à les ramener toutes à des principes généraux, à des règles fixes, il tâchait de préparer leur alliance par une conférence générale qu'il s'efforçait d'établir entre elles, rêvant pour la France un *Code civil uniforme,* au milieu des agitations les plus vives et des désordres les plus désespérants.

Ajoutons une réflexion. Les deux Français qui ont le mieux connu le droit romain ont suivi une méthode diamétralement opposée pour en faciliter l'étude. Cujas, en expliquant les lois dans ses écoles, réunissait tous les extraits du même jurisconsulte qui sont dispersés dans le Digeste; ce n'était pas, à proprement parler, le Digeste qu'il faisait lire, c'était Papinien, Paul, Ulpien, etc. Au contraire, Pothier, dans ses Pandectes, a multiplié les divisions; il a conservé la même distribution et la même suite de livres et de titres, mais il a changé l'ordre des lois rapportées sous ces titres; souvent il a coupé ce qui ne fait qu'une loi dans le Digeste, et il en a distribué les différentes parties sous plusieurs titres. La manière de Cujas est plus propre à faire sentir le vrai sens du jurisconsulte; celle de Pothier réunit, sous un seul point de vue, tout ce qui est relatif à la même question. Il faut dans la pratique profiter des avantages de l'une et de l'autre. DUPIN aîné.

CULÉE. (*Construction.*) On donne ce nom à un massif de pierres ou de briques qui, dans un point appliqué à un quai ou une berge, reçoit l'une des retombées de la première arche et en arc-boute la poussée. Les ponts en bois d'une certaine importance ont aussi des culées qui reçoivent le pied des fermes; les ponts suspendus en ont pareillement pour recevoir les scellements ou amarres des chaînes.

Tous les détails de construction qui se rapportent à la fondation et à l'élévation des culées sont entièrement les mêmes que pour les piles : nous renvoyons donc à ce mot, pour éviter les répétitions.

L'épaisseur des culées est fort variable; elle dépend d'une foule de circonstances, et les ingénieurs sont loin de suivre toujours dans leurs ouvrages les règles déduites de la mécanique. Des auteurs assignent à l'épaisseur de la culée 1/6 de plus que celle de la pile, proportion faible, si on la compare à celle des ponts d'Iéna à Paris et de Rouen, ouvrages des plus remarquables. L'épaisseur des piles du pont d'Iéna est de 3m,50, celle des culées de 15m,00; l'épaisseur des piles du pont de Rouen est de 3m,60, celle des culées de 18m,00. Cette différence assez forte vient de ce que les arches de ces ponts sont formées d'arcs de cercle d'une flèche peu élevée.

Si les culées se rattachent à un quai, il est bien de faire en sorte qu'elles soient à peu près dans le même plan que le parement du quai, pour qu'aucune saillie ne rétrécisse le lit de la rivière.

Pour amarrer les bateaux, on a soin de placer

des organeaux, et le plus haut possible, car en cas d'inondation ils peuvent être d'un grand secours; deux suffisent sur un rang; les plus élevés doivent être le plus près possible de la tête de l'arche.

Lorsqu'il existe un chemin de halage le long de la rivière, on le fait passer quelquefois à travers la culée au moyen d'une arcade en plein cintre, et n'ayant bien strictement que la largeur nécessaire. Si le pont est sur une route, on accompagne ordinairement la culée de murs d'épaulement perpendiculaires à l'axe du pont; et, en outre, des murs en ailes se raccordent avec ces derniers en formant un angle plus ou moins ouvert et en s'élevant en talus. ANT. DUMAS.

CULINAIRE (ART). La table a eu de brillantes destinées à plusieurs époques de l'antiquité grecque et romaine, et peut-être qu'elle n'a pas été sans influence sur la marche rapide des sociétés anciennes. Les premiers adeptes étaient des citoyens notables, hommes d'esprit et de goût. La cuisine et le service étaient alors quelquefois délicats, mais le plus souvent grandioses. Seulement, dans notre point de vue de postérité, nous voudrions que les aliments eussent été alors mieux ou plus finement travaillés.

L'assaisonnement eut ses changements naturels : la société ancienne, en vieillissant, voulut que sa cuisine eût plus de saveur, que la langue fût plus vivement touchée, enfin qu'on tînt les sauces plus relevées; en Italie surtout, où la chaleur affaiblit si facilement l'estomac. On épiça plus, à la manière primitive, chez les Jules de Rome qu'à Athènes, chez Périclès et ses successeurs.

L'époque de la gloire de l'art culinaire à Rome fut celle de Sylla et de Mécène, grands amateurs des becfigues de haute graisse, des cailles et des perdrix d'août, du vin de Cécube et de Falerne chargés de parfums de fleurs, vins exécrables du reste à côté de notre vieux Laffitte. Alors la cuisine, quoiqu'elle eût plus de décor que de succulence, rallia à table les hommes des discordes républicaines; elle improvisa une nouvelle civilisation dont la marche eut des ailes et à laquelle les Romains durent leur première conversation.

Ces jours brillants et rapides d'Alcibiade, de Périclès, des Jules, des Antonins, furent donc les époques de l'art ancien, les premières lueurs de la cuisine savante; tous ses détails se perfectionnèrent, ainsi que le luxe des poëtes, orateurs, sophistes, professeurs de langage et de philosophie, tous Grecs, qui fut porté à son comble; c'était la contre-partie, l'équivalent en morale. Tout ce qu'on put connaître alors fut apporté sur la table romaine, depuis ces tristes et vaniteuses choses, la cigale et les cervelles de rossignols, jusqu'au sanglier, jusqu'à cet animal entier et rôti.

Le linge du service était fin et blanc comme de la neige; mais le service même nous paraît aujourd'hui un peu uniforme, quoiqu'il fût étoffé et riche; les instruments de la table étaient commodes, élégants, achevés comme travail. L'argenterie était étincelante, les couteaux avaient des manches d'ivoire et d'or. Des vases remplis de fleurs et des cassolettes de parfum encadraient ce service. Les Romains avaient d'ingénieux moyens de rafraîchir l'air; mais les barbares ne nous les ont pas conservés. Ils étaient privés des menus et des délicatesses de nos offices, par exemple des épices, essences qui donnent ou précisent l'assaisonnement, des odeurs de truffes, de champignons, des quintessences de blancs de volaille chaude et de gibiers. Ils n'avaient pas les vins de France et d'Espagne qui fournissent des sauces exquises, les naturelles et incisives adjonctions du froid, comme bonne moutarde, mélanges, hachis d'herbes tendres, d'anchois, d'œufs. Ils n'avaient pas nos entremets les plus précieux et nos meilleures entrées froides, et les salades, et les magnonnaises de turbot, de volaille, de chaud-froid poulet et gibier. Ainsi les Romains avaient, au rôti près, plus de luxe que de réalité, « des jets étincelants plutôt que de l'ensemble [1]. »

La cuisine grecque et la romaine n'avaient pas non plus notre légère soupe de bœuf faite à petits bouillons, et nul liquide chaux et onctueux n'y préparait les estomacs au dîner; elle avait beaucoup de plats, mais peu de choses exquises. On n'avait pas alors le coup de Madère après la soupe, ni la goutte de *kirschwasser* de Bade pour l'incision après le premier rôti. Les entremets, « ces admirables insignifiances, » disait M. de Cobenzl, ce hardi et énorme mangeur qui fut si laid et si spirituel; les entremets chaux et froids, les gâteaux que nous voyons l'hiver sortir des mains de nos dames, petits repas intercalés dans le dîner, n'étaient pas connus. Le monde, hélas! ne possédait pas encore les petits pâtés chauds, les entrées froides et chaudes pour le déjeuner, les salades de turbot, de soles, de brochets.

Carême pensait, à la fin de sa vie, après avoir comparé la cuisine de toutes les capitales, que ces choses-là, la pâtisserie et le *froid*, n'étaient

[1] Carême, *Manière de faire vivre son seigneur.*

parfaitement comprises qu'à Paris, et il citait M. Allain (maintenant retiré du commerce). Il a écrit : « Ne demandez pas le vol-au-vent à la fine pâte, à la fleur de farine, où nous enfermons tant de choses délicieuses, contre lequel rugissent encore les fats du *Café de Paris*, le vol-au-vent à la pâte brisée, ne le demandez pas à la science romaine! »

Les Vénitiens ont commencé le *beau froid* pour déjeuner ou souper; après eux sont venus les prédécesseurs de Carème, Lasnes, Richaud, chez le duc d'Orléans. « Ceux-ci leur ont donné une suavité, une senteur que les mots n'expriment pas, » dit le marquis de Cussy. Mais ces maîtres ont encore triomphé d'une autre difficulté : ils ont rendu le froid aussi léger que la viande qui quitte le feu (*voir* encore les *Traités* de Carème).

L'art, assis sur ses principes, sur ses vérités, ne reparait avec éclat qu'aux IXe et Xe siècles, et surtout à Ravènne, à Gênes, à Venise, où se sont formées de grandes fortunes, soit par le séjour des exarques de Byzance, soit par le commerce des mers.

Alors la cuisine revient toute changée au monde : rude, abondante, près du Pont-Euxin, en Pologne, en Allemagne, sur les bords du Rhin, le long de la Baltique, du Danube; légère, élégante, à Venise, somptueuse et exquise à Gênes, devant les flots de la Méditerranée. Mais la petite cuisine, la science célébrée aujourd'hui, qu'escortent lestement, mais qu'assassinent toutes les autres sciences, ne commence que vers 1720; elle résout le problème de perfection. Ce problème, dans l'art romain, fut pour Jules-César de parvenir à donner à diner le même jour, tant bien que mal, à toute la cité du Tibre; mais aujourd'hui ce n'est plus cela! c'est de donner à diner à neuf ou dix gourmands, dignes appréciateurs de tant d'heureuses combinaisons.

Cette précieuse petite cuisine jaillit soudain des *bouches* d'Orléans, de Conti, de Soubise. A un degré inférieur on voyait encore briller les maisons du clergé, de la haute finance et des parlements.

En 1790 la cuisine s'enraya profondément; en 93 et 94 tout s'éteignit, et les phares allumés dans la terrible tempête ne signalèrent plus que la modeste, mais habile maison des frères Robert, que Beauvilliers, Venna, le Gacq, etc., qui touchaient à la terrasse des Feuillants. Ces maisons gardèrent pour quelques révolutionnaires, hommes du pouvoir, et le feu sacré et le service des pauvres grands seigneurs chassés de France, errants à l'étranger. Elles devinrent pour ainsi dire l'école normale de l'avenir; et cette école a sauvé l'art tout entier du plus grand péril, certes, qu'il ait jamais couru, c'est-à-dire des mains du puritanisme politique. Elle forma des élèves, leur fit exécuter des choses exquises par des moyens simples et calculés avec précision. Cette cuisine conserva le fond de l'ancienne, et, avec le coup d'œil exact de l'intérêt privé, elle précisa les voies et moyens, la qualité, la quantité, la conservation, l'économie, la comptabilité; elle dépensa moins qu'on n'avait dépensé jusque-là, et il résulta de cette réforme des économies notables, l'abréviation du travail manuel, une chère plus fine, que l'hygiène permit et même préconisa. De ce moment l'habile cuisinier fut considéré comme un médecin des plus sensés.

Ces maisons admirent en outre le principe précieux, rationnel, de renouveler ou de modifier chaque jour les menus d'après les produits de la saison, d'après les arrivages au marché : au printemps de s'appuyer, de composer le *principal* de prémices potagères, ainsi du pâté chaud de légumes, du vol-au-vent à la macédoine, de la chartreuse, de volaille nouvelle; en été, de jeune gibier, caneton de Rouen, pigeons, lapereaux, chevreuil, perdrix, salades, légumes et fruits de toute espèce; en automme, l'époque brillante de l'année, de viandes vivement rôties, de pâtés, de soles alors parfaites; en janvier, de presque toutes les entrées de l'année servies avec moins de fraîcheur pour quelques-unes, mais avec plus d'élégance, d'entremets variés, de pâtisserie, de légumes confits, de gâteaux, de fruits, de liqueurs, de crèmes de fruits, de blancs-mangers, de fromages bavarois, de pommes meringuées.

Voilà les services que rendirent, de 95 à 1800, ces délicieux *cabarets*. Ensuite quelques-uns des plus fameux cuisiniers du temps en sortirent : Laguipière (maison de Napoléon), Boucher (maison du prince de Talleyrand), Robert et Lasnes (prince Murat).

Parmi les vingt maisons qui brillaient au sein de la nouvelle fortune de la France on remarqua celle de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, qui donnait dans ses galeries de la rue de Varennes, aux généraux, aux diplomates et aux beaux esprits qui reparaissaient alors dans la société, ses diners de 48 couverts; on remarqua aussi la maison de Cambacérès dont M. d'Aigrefeuille faisait la réputation : Napoléon, jaloux de toutes les gloires de la France, adressait là les gourmands français et étrangers.

« A cette époque, a écrit encore Carême, cet historien de la cuisine, lorsque le vent soufflait au-dessus des maisons, dans quelques quartiers toutefois, on était embaumé par le goût délicieux des cuisines. »

Ainsi il y a eu progrès de l'art au commencement du siècle, progrès signalé, puisque, à moins de frais, la cuisine est plus saine et plus fine qu'à aucune époque. Voyez le *Café de Paris* tel qu'il est tenu par M. Delaunay, le *Café anglais*, les *Frères Provençaux*, *Borel* (mais Borel au *Rocher de Cancale*), et à Rouen un homme d'une rare capacité, l'ami et le plus habile élève de Carême, collaborateur du marquis de Cussy, *Jay*, place des Carmes, qui réunit la meilleure cuisine de France à l'une de ses bonnes caves; au Havre, *Leiter*, que l'on n'a point oublié à Paris où la révolution de juillet le renversa avec les gardes de Charles X.

On ne faisait pas jadis beaucoup de dîners à 100 francs par tête, non compris les vins; aujourd'hui ils ne sont plus rares. Jay et Leiter, cuisiniers des villes d'argent, en donnent fréquemment, et l'un de ces deux habiles hommes a inscrit sur ses tablettes ces paroles du maître : « Le riche doit aspirer au beau titre d'amphitryon renommé, mais tous les hommes riches ne deviennent pas connaisseurs; devenir connaisseur, c'est un fait rare. »

Résumons-nous. Puisque aujourd'hui tout se fait en dînant, les affaires privées et publiques; puisque la médecine va jusqu'à vouloir établir que les actes de la vie doivent être déduits de la *chère* que l'on fait, nous disons d'après les plus graves expériences : Mauvais dîners, mauvaises affaires; mauvais dîners ministériels, mauvaises lois et mauvaises négociations ! « Et les dîners, dit Carême, ne constituent-ils pas la partie sérieuse des conférences politiques et diplomatiques ? » *Voy*. CUISINE.

Aux Tuileries, il y a trente-cinq ans, sous le digne duc de Frioul, on retrouvait les anciens dîners perfectionnés du Palais-Royal. L'empereur mangeait deux fois par jour et assez ; mais il n'avait de préférence pour rien, excepté pour les lentilles, la poitrine du mouton grillée, le manche du gigot et le *combien* d'un jambon. Il affectionnait cela ! mais, en dépit de son indignité culinaire, il aimait qu'on mangeât et qu'on sût manger noblement chez lui, quand les affaires du monde étaient faites. M. de Cussy, préfet du palais, et M. de Beausset proposaient, et Duroc ordonnait. Les déjeuners l'emportaient sur les dîners ; les prémices y abondaient. L'empereur mangeait mal, vite, et avait le plus souvent l'air affairé. « Ne me suivez donc pas, Monge! je mange trop vite; c'est folie; c'est une vilaine habitude que je tiens de ma mère. » Et sa figure s'adoucissait en regardant manger. « Mais je conçois, ajoutait-il, qu'on aime la table; tout dépend des positions. » Et il marquait son estime à qui se tirait d'affaire. Lorsqu'il était plus gai que de coutume, il racontait d'une manière charmante, en regardant l'officier du palais, les dîners de sa jeunesse à un petit écu, chez Beauvilliers, Venua, etc. Sa mémoire était très-fraîche; aimables souvenir qui ne rabaissaient pas ce haut chef de race, ce maître du monde ! F. FAYOT.

CULLERIER (MICHEL), né en 1758 à Angers, et mort à Paris en 1827, chirurgien de l'hôpital du Midi, membre de l'Académie de médecine, fit pour les véréniens ce que Pinel avait fait pour les aliénés. Des idées fausses sur la nature de la syphilis faisaient employer un traitement funeste, sans parler des violences et des cruautés inutiles qui l'accompagnaient; il fit cesser les uns et les autres et y substitua des procédés plus humains et une thérapeutique plus raisonnable, quoiqu'elle laissât encore quelque chose à désirer. Pendant sa longue carrière de praticien, Cullerier s'occupa de cette spécialité, dans laquelle il rendit de grands services à l'humanité et à la science; il professa constamment et répandit ses doctrines par de nombreuses publications dans les journaux de médecine de l'époque et dans le Dictionnaire des Sciences médicales. C'est à lui qu'on doit le traitement simultané de la syphilis chez les nourrices et chez les enfants nouveau-nés. D'ailleurs Cullerier, dans sa jeunesse, s'était distingué comme chirurgien par une grande habileté jointe à une heureuse hardiesse : élève de Desault, de Sabatier et de Pelletan, il avait embrassé de vocation l'étude de l'art de guérir et avait abandonné la carrière ecclésiastique à laquelle il avait été destiné par sa famille. C'est au concours qu'il avait obtenu le titre de chirurgien gagnant maîtrise à Bicêtre et les prix de l'École pratique et du Collége de chirurgie.

FRANÇOIS-GUILLAUME-AIMÉ CULLERIER, neveu et gendre du précédent, né à Angers en 1782, et son successeur à la place de chirurgien en chef de l'hôpital du Midi, à Paris, a continué la route que lui avait tracée son prédécesseur. Doué d'un esprit juste et surtout éminemment consciencieux, M. Cullerier s'est appliqué à démêler la vérité au milieu des opinions contradictoires qui ont été exprimées sur la maladie vénérienne et sur son traitement. Il a eu le courage d'en appeler à l'expérience, et le succès a

courronné ses efforts : aussi la thérapeutique des affections syphilitiques lui doit-elle beaucoup, surtout parce qu'il a su se garantir de toute idée systématique et exclusive. M. Cullerier s'est également livré à l'enseignement clinique de la manière qui est la plus favorable aux élèves, c'est-à-dire en leur présentant les faits et en les engageant à réfléchir, sans leur imposer d'opinions ni de doctrines. C'est dans les articles du *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques* (15 vol. in-8°; Paris, 1830-1836), faits en commun avec l'auteur de cette notice, que se trouvent consignés les premiers résultats de ses travaux. Il a paru sous le nom de M. Cullerier, un ouvrage en un vol. in-8° intitulé : *Recherches sur la thérapeutique de la syphilis,* Paris, 1836. M. Cullerier est membre de l'Académie royale de médecine et chevalier de la Légion d'honneur. F. Ratier.

CULLODEN, petit endroit du comté d'Inverness en Écosse, est devenu célèbre dans l'histoire par la bataille du 27 avril 1746 qui anéantit l'espoir des Stuarts de reconquérir le trône d'Angleterre. Charles-Édouard, fils de Jacques III, s'était soutenu depuis 1745, avec un bonheur variable, contre les Anglais ; il s'était même avancé du côté de Londres jusqu'à une distance d'environ trente lieues. Un concours de circonstances peu favorables l'avait forcé de rentrer en Écosse ; mais bientôt la fortune lui paraissait sourire de nouveau : il battit les Anglais près de Falkirk. Cependant le duc de Cumberland, à qui fut confié le commandement de l'armée anglaise, mit fin à cette guerre civile par la bataille décisive qu'il remporta à Culloden. Dans l'armée d'Édouard il n'y eut point de subordination, et ses troupes arrivèrent sur le champ de bataille affaiblies par la faim et par les fatigues. Néanmoins elles se battirent avec courage jusqu'au moment où l'impétuosité des montagnards écossais s'arrêta devant l'artillerie bien servie de l'armée royale. Alors la fuite devint générale. Édouard, exposé à mille dangers, fut assez heureux pour se sauver ; mais la vengeance des vainqueurs frappa ses partisans, dont les plus distingués perdirent la vie sur l'échafaud. Les contrées qui avaient été le foyer de l'insurrection furent cruellement dévastées. Le gouvernement anglais prit ensuite des mesures pour prévenir le retour de semblables événements. L'attachement des Highlanders pour l'ancienne maison royale s'expliquait par leurs mœurs et leur constitution particulière en clans que l'on s'attacha par cette raison à détruire. Conv. Lex.

CULMINATION (*Astronomie*), de *culmen*, faîte. On appelle ainsi le passage d'un astre à son point culminant, ou le plus élevé. C'est dans le méridien que s'observe la plus grande élévation des étoiles à l'horizon, et par raison inverse, c'est aussi dans le méridien, au-dessous de l'horizon, qu'elles sont dans leur plus grand abaissement.

Le passage d'une étoile à son point culminant conduit à d'autres observations importantes. Ainsi on peut connaître l'ascension droite d'une étoile en observant combien elle passe plus tard que le soleil par le méridien, le jour de l'équinoxe. Les ascensions droites connues par le passage au méridien indiquent la longitude des astres. C'est encore d'après le passage d'une étoile au méridien que l'on dresse le cadran stellaire. On trouve dans les ouvrages d'astronomie divers procédés pour parvenir à connaître le passage d'un astre à son point culminant X.

CULTE et cultes. — On rend un *culte* à tout ce qui paraît vénérable : à ce titre, qui plus que la Divinité aurait droit à nos hommages? Nous nous sentons sous l'ascendant d'une puissance suprême, à qui tout dans la nature doit son origine : un instinct primitif lui rapporte l'ordre qui nous frappe dans l'univers, le bienfait de notre existence, et tous ceux qui tendent à la conserver ou à l'embellir. Nous l'invoquons pour qu'elle nous délivre de tout ce qui nous fait souffrir. Ces sentiments sont inhérents à la nature de toute créature humaine, depuis le nègre, qui adore son fétiche, ou le sauvage, qui implore le grand Manitou, jusqu'à Pascal et à Newton. L'homme est une créature religieuse. Ce pieux instinct et la faculté de perfectionner sa raison, jusqu'à comprendre et pratiquer la loi du devoir, sont les attributs qui l'élèvent au-dessus des animaux. Sa beauté, son adresse, n'y sauraient suffire; sa force morale seule fait sa prééminence, et imprime à tous ces dons un sceau divin. Le culte de la Divinité est donc le premier de ses devoirs et de ses besoins. Ainsi, l'origine de tout culte est dans notre cœur ; l'amour et l'adoration sont des mouvements spontanés de notre âme. — On confond souvent dans le langage le *culte* et la *religion* (*voy.* ce mot). Ce sont cependant deux choses différentes : la religion, c'est la croyance ; le *culte*, c'est l'hommage. On adore Dieu parce que l'on y croit; mais ces deux actes étant inséparables, ou du moins le plus souvent simultanés, l'usage, qui les réunit, par une expression commune à tous deux, n'a rien que de naturel et de légitime. L'adoration suppose la foi, et *vice versâ*. On a cherché bien loin l'origine des cultes, parce qu'on a voulu l'attribuer à des causes purement

humaines; des poëtes et des philosophes ont prétendu que la crainte avait fait les dieux :

Primus in orbe deos fecit timor....

Pour nier le sentiment religieux, pour repousser l'idée et l'instinct innés d'une puissance suprême, on a invoqué tour à tour toutes les maladies et les infirmités de l'esprit humain, les stupides hommages rendus par les noirs de l'Afrique, ou par des tribus sauvages et barbares de l'ancien et du nouveau monde, à des fétiches de toute espèce; les erreurs plus relevées du culte des astres (le sabéisme), les illusions plus nobles encore du culte professé par une reconnaissance aveugle pour les hommes d'un ordre supérieur (l'anthropolâtrie, trop souvent dégénérée en idolâtrie) : un érudit célèbre n'a voulu voir que le sabéisme dans tout l'univers (Dupuis, *Origine des cultes*). Pour lui, l'astronomie est l'explication unique de toutes les croyances, et le Napoléon égyptien, Sésostris, devient le soleil. Que de sciences et d'efforts consumés en recherches qui n'aboutissent qu'à la pire de toutes les erreurs, la négation de toute religion et de l'homme même ! — Sans doute la superstition est une maladie de l'esprit humain, permise, comme les maux physiques, par l'ordre providentiel qui régit le monde. Que la barbarie soit une lèpre inhérente à l'enfance des sociétés, ou que, suivant les plus antiques traditions, les peuples soient tombés d'un état de prospérité et d'intelligence dans les ténèbres de l'ignorance et d'une grossièreté farouche, toujours est-il qu'à l'exception d'un seul, l'histoire nous les montre se débattant au milieu de ces ténèbres, ne s'arrachant qu'avec peine à de stupides et honteuses pratiques, et ne parvenant qu'à l'aide de progrès plus ou moins lents et pénibles, à épurer leurs croyances et leurs cultes. Mais, comme la maladie, toujours accidentelle et passagère, atteste l'état normal du corps humain, la santé, de même les infirmités de l'esprit et de l'âme, les superstitions, servent à la fois de preuve et de transition pour l'état régulier de l'homme moral, une religion pure et un culte raisonnable. — Au fond de chaque superstition, il y a toujours, en effet, un sentiment religieux qui s'égare : c'est la Divinité dont les antiques peuplades de la Grèce, et les Gaulois nos ancêtres, croyaient sentir la présence lorsqu'ils adressaient leurs hommages aux montagnes, aux fleuves et aux forêts, quand ils plaçaient leurs dieux sur l'Olympe, le mont Ida, le mont Cyllène; quand ils écoutaient les chênes fatidiques de Dodone, les oracles d'Apollon au pied du Pinde ; lorsque les navigateurs hellènes invoquaient le trident de Neptune, dominateur des mers, le vieux Protée, pasteur prophète des troupeaux marins, Amphitrite et Thétys, reine des eaux, les Tritons, les Néréides et tous ces dieux, toutes ces déesses, à qui l'imagination riante des Grecs donna les urnes d'où l'onde s'épanchait en fleuves et en rivières. Quand il implore son fétiche, le noir Africain ne fait aussi rien moins que lui attribuer la toute-puissance éternelle, dont il a l'instinct confus, et dont la protection est pour lui aussi un besoin de tous les moments. Tout au moins, cet instinct stupide décerne-t-il à son informe idole une part à l'omnipotence divine. Plus intelligent que le nègre, le sauvage de l'Amérique s'élève jusqu'à l'idée du grand esprit qui règle le monde. S'il est quelques tribus malheureusement placées au plus bas degré de l'échelle du genre humain, telles que les peuplades farouches de la Nouvelle-Hollande, et si ces agrégations de créatures déshéritées, rares et peu nombreuses, sont assez abruties par une férocité compagne de l'extrême misère pour n'avoir pu sentir aucune étincelle de l'instinct religieux, ni éprouver le besoin d'aucun culte, comme le prétendent quelques voyageurs, peut-être prévenus, que conclure de ces anomalies contre des sentiments universels, dans tous les âges, et chez tous les peuples connus? Parce qu'il existe quelques faibles races de crétins et d'idiots, parce que des circonstances accidentelles et locales arrêtent chez quelques individus et sur quelques points l'essor du sentiment et de l'intelligence, en conclura-t-on que ces facultés ne sont point l'apanage de l'homme? Ce n'est donc pas la pierre, le bois, la hache auxquels ils rendent un culte, qu'adorent encore les noirs et les sauvages, comme autrefois les Pélasges, les Germains et les Celtes. Le talisman dont l'Indou ou le musulman croient s'approprier la vertu, la relique et l'amulette que le paysan portugais, espagnol ou calabrais vénère et conserve précieusement comme des préservatifs certains contre tous les dangers et tous les maux, ne sont pas les objets réels de leur foi, ni de leur culte; ce qu'ils honorent dans ces impuissants simulacres, c'est la toute-puissance de la Divinité, dont leur faiblesse réclame l'appui, et que leur folle superstition a incorporée dans ces idoles. C'est toujours vers la Divinité que remonte le culte le plus grossier.—Par malheur, le fétichisme, ou l'adoration des objets inanimés, qu'un aveugle instinct rend dépositaires du pouvoir divin, n'est pas seulement une infirmité des sociétés dans leur enfance primitive. Ce

culte. inventé par une crédulité insensée, s'est propagé jusqu'à nous. Il faut des miracles absurdes à qui ne comprend pas les merveilles de l'univers. Aussi ce ridicule fétichisme maintient-il son empire au milieu des sociétés en apparence les plus civilisées; il s'y montre au sein des classes livrées par l'ignorance et la peur à l'ascendant des vieilles traditions et des anciens préjugés. Sans parler des deux péninsules, où la lumière a encore fait si peu de progrès dans la multitude, combien de superstitions empreintes de cette lèpre se retrouvent encore aujourd'hui en Allemagne, en France et dans la Grande-Bretagne? Qui ne connaît les pratiques demeurées en vigueur parmi les cultivateurs bas-bretons? ces pratiques d'un déplorable abrutissement ne sont pas plus rares parmi les paysans de l'Irlande, de la principauté de Galles, et du comté de Cornouailles. — Quant au fétichisme, généralisé dans le culte de la nature, ou de l'Univers-Dieu, ce panthéisme, quoi qu'en ait dit Dupuis, ne pouvait être et n'a pas été en effet un culte primitif. Le temps seul a pu faire arriver les peuples à cette espèce d'idolâtrie, qui divinisait la nature entière. Avant de s'arrêter à cette illusion, destinée à se reproduire plus tard avec un appareil philosophique, lorsque l'esprit s'obstine à nier tout ce qui ne tombe pas sous les sens, il avait fallu commencer par apercevoir l'ensemble des choses, par saisir les rapports qui lient entre eux tous les phénomènes. Alors seulement l'imagination, dominant le sentiment intérieur, dominée elle-même par une contemplation stérile, et entraînée par une aveugle admiration à l'aspect de l'univers visible, a pu croire sentir l'impression de la toute-puissance dans cette immense agglomération, dans cette multitude infinie et si variée des objets semés au milieu de l'espace, sans s'élever à l'idée d'un créateur. — Le panthéisme ne fut donc d'abord que le rêve d'une philosophie encore dans l'enfance, puisqu'elle n'adresse réellement son hommage qu'à un effet sans cause; mais des peuples naissants ne marchent pas si vite. Ils s'arrêtent aux phénomènes qui les frappent davantage. Ils commencent par éparpiller, pour ainsi dire, la toute-puissance, et reconnaissent une divinité pour chaque phénomène dont ils n'aperçoivent pas la raison. Ainsi procédèrent l'antique Égypte, la Phénicie, et ensuite la Grèce. Chaque œuvre éclatante, utile ou bienfaisante de la nature, eut, pour l'accomplir ou la diriger, un dieu ou une déesse : Apollon guida le char du soleil; Diane présida au cours de la lune; l'Aurore ouvrit les portes de l'Orient; Cérès, l'institutrice de Triptolème, régla les moissons : Pomone, les vergers; Bacchus, les vendanges; chaque fleuve s'écoula de l'urne d'un dieu, et chaque fontaine fut alimentée par sa naïade. Ainsi se constitua par des fables ingénieuses la gracieuse mythologie des Hellènes. Remarquons toutefois que les astres, les phénomènes, les œuvres de la nature, n'étaient pas non plus les vrais objets de leur culte. Ce furent les divinités à qui leur pensée en avait déféré la surveillance qu'ils adorèrent. Si leur fantaisie créa des dieux qu'elle multipliait à l'infini, elle ne décerna la divinité qu'à l'intelligence, et elle lui donna la bienfaisance pour principal attribut. Ce peuple spirituel n'oublia pas non plus qu'à tant de puissances égales et secondaires il fallait un régulateur suprême, et Jupiter fut proclamé le père et le maître des dieux. — En vain Dupuis et d'autres savants se sont-ils épuisés en conjectures plus ou moins plausibles; en vain ont-ils accumulé des masses de faits plus ou moins habilement interprétés et tordus pour leur système; en vain se sont-ils efforcés de rapporter les mythes et les cérémonies de tous les cultes anciens au cours du soleil et de la lune, à l'action incessante du soleil sur notre globe, et aux harmonies naturelles des phénomènes astronomiques avec les travaux de l'agriculture. Sans doute on reconnaît dans les allégories phéniciennes, égyptiennes et grecques, dans les fêtes, les jeux et les actes d'adoration, institués en l'honneur des principales divinités de ces temps antiques, la vive empreinte de la vénération populaire pour les astres, dont la marche régulière dans l'espace, présidant à celle de l'année et des saisons, semble destinée à diriger les labeurs de notre vie. Le soleil surtout, ce moteur puissant de notre système planétaire, cette immense fournaise d'où jaillissent et se répandent de toutes parts le feu, la chaleur et la lumière, sources fécondes et éléments vivificateurs de toute existence physique, devait être célébré par les peuples primitifs comme l'astre bienfaisant qui entretient la vie sur la terre par la fertilité qu'il y alimente. Mais si ces peuples décernaient des hommages aux sphères célestes, il ne s'ensuit nullement, comme on a voulu le faire croire, que la saison des chaleurs fût à leurs yeux le bien unique, et l'hiver le mal absolu. Leurs idées s'étendaient plus loin, et leurs allégories, comme les prescriptions de leurs cultes, avaient des relations bien plus intimes avec les grands mystères de la vie humaine, le bien et le mal moral qu'avec le bien-être et les souffrances de la nature organique. La fable d'Osiris et de Typhon,

chez les Égyptiens, les mythes de Pandore et de Prométhée, celui d'Apollon et du serpent Python, les Euménides, vengeresses des crimes, la résignation au destin et à ses arrêts inflexibles, chez les Grecs, ont une tout autre portée que celle où prétend les renfermer un système d'interprétation qui ne séduit souvent par une apparence de clarté que parce qu'il s'arrête aux superficies. Le vice radical de ce système, qui a l'air de tout expliquer, est de ne tenir aucun compte, ni des sentiments naturels à tous les hommes affranchis de la barbarie, ni des grands problèmes et des hauts intérêts dont notre âme est constamment préoccupée. — Deux religions seules ont consacré le culte exclusif du soleil, ou plutôt le culte du feu, principe vivifiant du monde, et dont cet astre semble être la source. Ces religions sont celles de Zoroastre ou des Mages, et celle des Incas. — Le culte du feu et du soleil, son emblème, fut adopté par les Perses, dont les descendants, vaincus et persécutés par les disciples de Mahomet, se sont disséminés dans l'Asie, et, sous le nom de Guèbres et de Parsis, conservent encore les traditions de leurs ancêtres avec les livres et les préceptes de Zoroastre. Toutefois, le prophète législateur de l'antique Iran avait reconnu l'intelligence éternelle et suprême ordonnatrice de l'univers. La puissance d'Oromase, vainqueur d'Ahrimane, le génie du mal, était le fondement de sa loi. Le législateur du Pérou, Manco-Capac, s'annonçant à des peuples enfants qu'il voulait civiliser comme le fils du soleil, préparait ainsi des imaginations susceptibles de vives et douces émotions à recevoir ses bienfaits et à honorer dans le sceptre tutélaire de ses descendants une émanation du roi des sphères célestes, dont la chaleur fécondante rend la terre prodigue de ses dons. Le culte donné aux Péruviens par les incas consacrait en eux la double autorité du sacerdoce et de la royauté, en faisant remonter leur origine au soleil, qu'ils leur présentaient comme le père visible de la nature. Mais ce grand astre, chez les Péruviens, n'était l'objet des hommages populaires, ainsi qu'autrefois chez les Perses, que comme personnifiant aux yeux de ces peuples les principaux attributs de la Divinité, l'intelligence, la bonté et la toute-puissance éternelle. — Après avoir doué de l'omnipotence divine, d'abord, d'informes idoles, puis le soleil, les étoiles et les planètes, puis enfin la nature entière, il ne restait plus à l'homme, dans ses erreurs, qu'à diviniser l'homme même. Au moins cette illusion nouvelle de la reconnaissance eut-elle un caractère de générosité et de noblesse. Qu'y a-t-il en effet qui se rapproche plus de la Divinité que la vertu et la bonté, et qui, après elle, a plus de droit à nos hommages? Le génie, la force, le courage, les talents, qui se dévouent pour le bien des peuples, n'ont-ils pas quelque chose de divin, et le culte décerné à ceux par qui la Divinité semble s'être fait représenter sur la terre n'atteste-t-il pas un sentiment pieux? Les sages, les héros, les législateurs, les chefs des nations, instituteurs et protecteurs des sociétés humaines, n'ont-ils pas puisé dans leur commerce avec la Divinité ces inspirations sublimes, sources de lumières et de prospérités nouvelles? Si donc la toute-puissance divine les a signalés à l'admiration du monde, en leur prodiguant ses dons les plus précieux, comment s'étonner de voir ces bienfaiteurs de l'humanité obtenir des autels? Toutefois, l'enthousiasme pour ces grandes âmes ne s'est pas toujours complétement égaré, et chez presque tous les peuples la raison universelle a su imposer des bornes à la reconnaissance. Rarement a-t-on confondu dans les hommages publics les honneurs rendus aux bienfaiteurs des nations avec l'adoration qui n'est due qu'à la Divinité. Si dans l'Inde et dans l'Égypte des héros et des rois furent élevés au rang des dieux, la Grèce, plus éclairée jusque dans ses apothéoses, ne plaça qu'à un degré inférieur Hercule et ses émules de gloire : elle se contenta de les honorer comme des demi-dieux. Rome, tant qu'elle fut libre, chérit et vénéra la mémoire de ses grands citoyens; mais elle n'en déifia aucun. Les honneurs divins décernés aux empereurs furent l'œuvre de la flatterie, compagne de la servitude. La sagesse des Chinois, en consacrant un culte à Confusius, pour avoir fondé parmi eux la morale et le respect des lois, ne l'a point proclamé l'égal du *Tien*. Mahomet, l'objet de la vénération des musulmans, n'est cependant à leurs yeux que le prophète inspiré par Allah, qui l'a choisi pour être l'interprète de ses volontés, comme autrefois Moïse avait été l'élu du Dieu d'Israël. Ce fut sous le même aspect que le Christ fut offert aux hommages des nations par Arius et Socin. On sait pendant combien de temps la doctrine d'Arius partagea le monde chrétien. Quant au culte que les anciens rendaient à leurs demi-dieux, il est impossible d'en méconnaître l'analogie avec celui que les Églises chrétiennes rendent aux saints. — Tandis que toutes les nations s'abandonnaient aux illusions de l'idolâtrie et du polythéisme, un peuple nous apparaît qui, dès la plus haute antiquité, s'élève à l'idée d'un seul

Dieu créateur, ordonnateur et conservateur de l'univers. Selon les traditions de ce peuple, le premier de ses ancêtres, sorti de la Chaldée pour s'établir avec sa race dans le pays de Chanaan, a fait alliance avec l'Éternel. Le pacte s'est conclu entre le pasteur chaldéen et l'ange du Seigneur, organe des volontés divines. Ce père des Hébreux, qui le vénèrent sous le nom d'Abraham, et que tout l'Orient révère encore sous celui d'Ibrahim, a juré au Seigneur fidélité pour lui et ses descendants. L'ange, en retour, a promis, au nom du Seigneur, protection spéciale pour Abraham et son peuple. L'objet de ce pacte entre la toute-puissance divine et sa créature, c'est la foi à *celui qui est* (ego sum qui sum), au Dieu unique, éternel; à l'intelligence sans bornes et souveraine de la nature : c'est le culte pur et exclusif du Tout-Puissant, et la répudiation de tout culte idolâtre. La fidélité de la race d'Abraham, sa persévérance dans sa foi et dans ses hommages, sont les gages et les conditions de la protection divine. Ainsi, dans la religion des patriarches est fondée la plus simple et en même temps la plus sublime des croyances. Elle se maintiendra désormais, et, triomphant de tous les obstacles, elle se perpétuera à travers les siècles. Par la volonté divine, la pureté, la simplicité de cette croyance, qui en fait la grandeur, est confiée à tout un peuple, et non pas, comme en Égypte et dans la Grèce, à un petit nombre d'initiés et à quelques sages. En Israel, et là seulement, l'Éternel est le Dieu populaire, le Dieu des puissants et des faibles, des savants et des ignorants, et le culte des Hébreux est aussi simple que leur croyance. Des cantiques, des prières, l'offrande des prémices de l'agriculture, des sacrifices, qui ne sont que la consécration de la chair destinée à la nourriture de l'homme, voilà les rites, symboles de la foi et de la reconnaissance publique dans le culte patriarcal. Une tradition qui remplit l'un des livres sacrés des Hébreux, l'antique narration des épreuves, des malheurs et de la pieuse résignation de Job, ce magnifique et touchant tableau des merveilles de la création et des misères de la vie, où la plus ancienne et la plus ardue des questions qui troublent l'esprit humain, l'origine du bien et du mal, est si nettement exposée et débattue, achèvent l'édifice du culte des patriarches. C'est là qu'en est posée la pierre angulaire, la soumission si pénible, mais commandée par la conscience et la raison, aux rigueurs passagères de l'ordre universel, et aux vues cachées de la toute-puissance divine. Le culte des Hébreux fut donc, dès la plus haute antiquité, destiné à une protestation perpétuelle contre les aberrations des autres peuples. Ce fut un monument conservateur des croyances nécessaires au genre humain, et des manifestations les plus simples de sa piété. Ce fut enfin le drapeau autour duquel toutes les nations devaient un jour se rallier dans leurs hommages à l'Éternel. L'ordre de ce monde ayant imposé pour condition à la découverte et à la propagation des plus hautes vérités, le progrès, qui ne s'accomplit qu'à l'aide du temps et d'efforts pénibles, il fallait bien que le vrai par essence se rencontrât quelque part : car, ainsi que l'a dit Pascal, toutes les vérités sont dans le monde, il ne s'agit que de les y trouver. Il était donc nécessaire, dans le système régulateur du genre humain, qu'un peuple reçût le dépôt d'une croyance pure et d'un culte admirable dans sa simplicité, qui fût offert en exemple aux autres peuples. Aussi n'avons-nous jamais compris la valeur de l'objection qui fait à l'ordre providentiel un reproche d'une nécessité. C'est reprocher à la Divinité de n'avoir pas créé tous les hommes parfaits comme elle ; c'est se plaindre de n'être pas Dieu. Le dépôt confié à la race d'Abraham ne fut point d'ailleurs, comme on l'a prétendu, un privilége. Pour le lui accorder à ce titre, il eût fallu que l'Éternel élevât tout à coup cette race entière à un degré de perfection morale qui la plaçât au-dessus de toutes les autres races. Par la sanction d'une croyance pure, il ne lui fut donné qu'un puissant moyen de perfectionnement, et ses annales n'attestent que trop combien peu elle sut en profiter.— Toutefois, la vérité des croyances et la pureté du culte impriment aux hommes supérieurs de la race dé Jacob un caractère de grandeur sublime dans sa simplicité, qui se manifeste dans tous leurs actes. Deux hommes nourris dans ces croyances, et qu'anime l'esprit de ce culte sincère, sont jetés sur la terre d'Égypte par la main du pouvoir qui dirige tout. Conservant dans leur cœur le trésor de leur foi, ils ont éclairé leur esprit au flambeau de la sagesse et de la science égyptiennes. Leur haute intelligence, rejetant ce qu'il y avait de faux dans cette science, s'en est approprié les lumières. L'un, Joseph, demeuré célèbre dans l'Orient, comme son ancêtre Abraham, arrachant sa race au fléau de la famine, et lui conciliant l'appui du pharaon, l'a établie pour un temps dans une contrée fertile, afin qu'elle se multipliât en paix dans cet asile; mais ses regards sont toujours tournés vers la terre natale, qu'il ne doit plus revoir, et il veut au moins que ses os, reportés par ses descendants, en reprennent possession. L'autre,

Moïse, sauvé de la proscription par la fille des rois, initié aux mystères d'un sacerdoce habile et puissant, instruit dans les sciences du peuple alors le plus civilisé de la terre, reste fidèle aux croyances et au culte de ses pères. Inspiré par cette foi, supérieure à toutes les lumières qu'il a acquises, c'est au profit de ses frères qu'il veut les consacrer. Indigné de l'oppression qui les humilie, il conçoit le projet hardi de les y soustraire. Sa colère éclate par le châtiment d'un Égyptien maltraitant un Israélite. Forcé de fuir, il médite et prépare longtemps dans l'exil ses grands desseins. Il ne s'agit pas de moins que d'arracher une population nombreuse, mais esclave, à des maîtres puissants. Il faudra ensuite, avec une multitude encore meurtrie et flétrie par ses fers, constituer une nation capable de reconquérir le territoire où vécurent ses aïeux, et d'y affermir son indépendance. Combien cette œuvre était plus difficile que celles de Lycurgue et de Numa ! En nous racontant la longue attente et les hésitations de Moïse, l'Écriture atteste les périls et les difficultés de cette gigantesque entreprise. Pour l'accomplir, ne fallait-il pas être réellement animé et constamment soutenu par l'esprit divin ? Non, le législateur des Hébreux ne les trompait pas en leur annonçant les révélations de l'Éternel : l'homme vertueux et grand est inspiré par la Divinité. C'est dans son commerce avec l'intelligence et la bonté suprêmes qu'il puise la force et la sagesse. La foi et le dévouement font les vrais miracles. Aussi, la législation de Moïse est-elle restée la plus puissante des œuvres opérées par les enfants des hommes, même après l'établissement du christianisme, puisque le divin législateur des chrétiens a proclamé qu'il n'était venu que pour accomplir la loi. Quant au culte mosaïque, c'est le culte patriarcal, avec plus de grandeur et de pompes, avec des formes plus fixes, des rites plus multipliés ; c'est le culte d'une tribu appliqué à une nation, à l'aide d'un sacerdoce héréditaire, de symboles plus variés, de cérémonies mieux ordonnées, plus imposantes et plus fréquentes. L'arche sainte est le signe destiné à rappeler sans cesse au peuple hébreu le pacte de l'alliance formée par Abraham, Isaac et Jacob avec l'Éternel. Tous les rites institués par Moïse ont leur signification. Son culte, comme celui des patriarches, est le culte exclusif du Dieu unique et tout-puissant, le culte de *celui qui est*. La loi mosaïque, en rappelant à tous les moments les bienfaits de ce Dieu protecteur d'Israël, prescrit l'horreur pour l'idolâtrie et ses symboles. Ce précepte est la barrière qui sépare Israël de toutes les nations en proie aux illusions du polythéisme. Cependant, elle ne le constitue pas, comme on l'a dit, l'ennemi de l'humanité, puisqu'elle lui commande la bienveillance et l'hospitalité envers l'étranger. Le sacerdoce héréditaire n'est établi que pour la conservation du culte, et Moïse se garde bien de lui conférer le pouvoir politique qu'il avait vu exercer au détriment de la nation égyptienne par sa hiérarchie théocratique. C'est le peuple hébreu qu'il appelle à veiller sur ses intérêts. Ce sont les anciens, les hommes choisis par les tribus, qui gouvernent. — L'esprit du culte patriarcal, rendu plus solennel et corroboré par la loi de Moïse, s'il ne put triompher constamment de la dureté native du peuple hébreu, lui donna au moins des hommes vertueux, de grands hommes et des prophètes dont le génie poétique a puisé dans des inspirations vraiment divines une sublimité de sentiments et d'idées, une grâce naïve et une touchante mélancolie qui l'élèvent autant au-dessus des autres poëtes que le culte du cœur et de l'intelligence est au-dessus des cultes enfantés par les rêves d'une imagination en délire. Josué, conquérant de la Palestine; David, roi, général habile, prophète et poëte plein d'élévation, de force et d'onction religieuse; Salomon, à qui les vieilles traditions et les fables orientales ont déféré le sceptre du pouvoir fondé sur la science et sur la sagesse; Isaïe, Daniel, Jérémie, se sont placés au premier rang parmi les plus hautes renommées, soit par leurs actions, soit par les œuvres de leur esprit. Quelles histoires offrent plus d'intérêt, de charme, de grandeur simple et naïve que les narrations des livres sacrés ? — Ici, nous arrivons à la croyance et au culte les plus parfaits. La foi chrétienne, telle que nous la présente l'Évangile, se résume tout entière dans ces paroles du maître : « Aimez Dieu par-dessus toute chose, et votre prochain comme vous-même ; voilà la loi et les prophètes. » Et l'évangile du Samaritain nous apprend que notre prochain, c'est le genre humain tout entier. La Divinité est le premier objet de notre amour; les hommes sont tous égaux devant elle, et tous solidaires les uns pour les autres. Voilà les lois de la nature morale, qu'aucune religion, aucune philosophie, n'étaient encore venues nous révéler d'une manière aussi précise et aussi complète. Nulle secte religieuse, nulle école de sages, n'avait encore prescrit ces lois avec autorité, comme les premières règles de notre vie, comme les conditions essentielles de notre moralité. Et quelle sanction le Christ donne-t-il à sa loi ? la plus puissante de

toutes, son exemple, une vie d'innocence, de bienfaisance et de dévouement : *Transiit bene faciendo ;* une abnégation complète de tout intérêt humain, une sagesse admirable, un courage inébranlable dans la prédication de la vérité et dans la censure des vices et des oppresseurs publics; une patience à toute épreuve pour toute arme contre l'injustice, le dédain, les malédictions insensées, la persécution ; enfin la mort la plus ignominieuse et la plus cruelle, précédée de tous les genres de souffrance. Comment, à tous ces traits, ne pas reconnaître un caractère divin? Certes, l'esprit de Dieu était dans l'âme de celui qui a pu dire de lui-même avec vérité : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ; » et une autre fois, en s'adressant aux Juifs : « Qui de vous me convaincra de péché ? » Seul, sur la terre, le Christ a eu le droit de concilier deux déclarations, en apparence si contradictoires, et de se proclamer en même temps humble et parfait. Après l'amour de la Divinité et de nos semblables, et comme corollaire, le dogme fondamental du christianisme est que l'ordre violé dans ce monde s'accomplit dans un autre. C'est la foi à l'immortalité de l'âme et à la nécessité de tous les sacrifices pour la purifier. Voilà la doctrine de l'Évangile dégagée de toute controverse. Le premier de ces deux grands préceptes oblige les hommes à tout faire pour accomplir l'ordre autant qu'il est possible, même dans ce monde. Le second assure un dédommagement légitime à quiconque aura souffert injustement, sans se laisser ébranler dans sa foi. Ainsi, le christianisme éclairé est d'accord avec la philosophie ; ainsi, le progrès de son application loyale au régime des sociétés humaines doit être la mesure et l'instrument de tous les progrès. Il ne faut plus que le culte des chrétiens reste en dehors de la vie sociale ; il faut qu'il pénètre au dedans et qu'il l'anime tout entière. Que pourrait-il y avoir au delà et en dehors d'une religion parfaite ? Ce qui est nécessaire, c'est qu'elle soit mieux comprise, et que la pratique en soit plus large et plus vraie. — A une croyance épurée il fallait un culte sincère. Aussi le Christ déclare-t-il qu'il est venu pour faire adorer Dieu *en esprit et en vérité*. C'est le culte du cœur qu'il recommande. Il poursuit de ses censures vigoureuses tous ceux qui croient satisfaire à la loi, en s'attachant à la lettre et aux formes, sans s'inquiéter de son esprit, et en négligeant les sentiments et les œuvres qu'elle exige. Son blâme sévère frappe surtout ceux « qui imposent aux autres de lourds fardeaux qu'ils ne voudraient pas toucher du bout du doigt ; » il prédit malheur à ceux qui substituent l'hypocrisie des pratiques extérieures à l'adoration franche et modeste. La raison est ici d'accord avec le vrai culte. — Il est des erreurs innocentes qui se lient à une foi sincère. Pourquoi envier aux cœurs simples des illusions qui ne portent aucune atteinte à la morale? Qui nous prouve d'ailleurs que tout, dans les croyances repoussées par une raison dédaigneuse, soit pure illusion ? Que savons-nous de l'ordre établi hors de ce monde et de ses relations possibles avec celui-ci ? L'idée que des êtres vénérés s'intéressent à nous dans un monde extérieur, et nous protégent de leurs vœux et de leurs prières, cette idée, que l'on retrouve partout et dans tous les cultes, est-elle donc si choquante pour notre orgueilleuse intelligence qu'elle ne puisse au moins être tolérée ? La toute-puissance divine est pour nous à une distance incommensurable. L'essence de la Divinité confond la pensée la plus audacieuse et la plus profonde, lorsqu'elle cherche à s'en rendre compte. Comment s'étonner si les esprits d'une portée commune, pénétrés d'un saint respect, ne croient pouvoir s'élever jusqu'à elle que par des intermédiaires? Qui pourra blâmer l'invocation des saints, que la pureté de leur vie, une bienfaisance inépuisable, la pratique des plus difficiles vertus, une abnégation complète d'eux-mêmes, un dévouement héroïque aux périls et à la mort, pour accomplir les deux préceptes de la loi évangélique, l'amour de la Divinité et du genre humain, ont rendus les objets d'une vénération immortelle? Les hommes les plus éclairés ne s'honorent-ils pas d'un culte pieux et fervent pour la mémoire des grands hommes de l'antiquité qu'ont illustrés leurs vertus? Quel front ne s'incline pas devant les bustes d'Aristide, de Socrate, de Phocion, de Paul-Émile, d'Épictète et de Marc-Aurèle ? Qui ne se sent point meilleur après avoir lu la vie et les écrits de ces hommes de bien ? Faudra-t-il refuser nos hommages à leurs émules, parce qu'ils ont été chrétiens? Les Louis IX, les Charles Borromée, les François de Sales, les Vincent de Paule, perdront-ils leurs droits à nos respects parce que l'Église a consacré le souvenir de leurs bienfaits ? Les femmes grecques et romaines s'encourageaient à la pudeur et à la chasteté en contemplant les images de Pénélope et de Lucrèce. Pourquoi une jeune vierge ne fortifierait-elle pas son cœur contre les séductions ? pourquoi ne trouverait-elle pas une incitation à la bienfaisance, à l'aspect des traits de Geneviève, de Bathilde et de Cécile ? — Les chants religieux, les rites symboliques, la splen-

deur des temples, la richesse des ornements et des vêtements sacerdotaux, la pompe des cérémonies, tout ce qui agit puissamment sur les sens et sur l'imagination, tend sans doute à exalter la dévotion, quand tout cet appareil extérieur s'adresse à une multitude pénétrée d'une foi vive et sincère. Autrement, tout ce faste n'est plus qu'un vain spectacle. On a reproché aux communions chrétiennes dissidentes la sécheresse de leurs cultes ; et en effet, des temples sans ornements, le chant des psaumes, des dissertations morales, ou des improvisations pieuses, à la manière des quakers, lorsqu'ils se sentent inspirés, n'ont rien de ce qui peut produire des impressions fortes. Cependant, il faut d'abord prendre garde que l'exaltation causée par les pompes et par les cérémonies du culte ne devienne dangereuse en excitant le fanatisme, ou que l'accessoire, les formes du culte, n'en fassent oublier l'objet, qui est l'adoration *en esprit et en vérité*. Il ne faut pas non plus que les ministres du Seigneur s'emparent de l'attention et de l'esprit des fidèles, au point de leur faire perdre de vue l'hommage dû uniquement au maître de l'univers, et les croyances pour lesquelles le culte a été institué. Une autre condition essentielle, c'est que les fêtes et les cérémonies pompeuses ne soient, ni de trop longue durée, ni trop fréquentes. Trop longues, elles fatiguent l'attention des fidèles et la livrent aux distractions, ou ne sont plus qu'une distraction elles-mêmes ; trop fréquentes, elles les détournent du travail, la première des lois imposées à l'homme, et qui, suivant le grand apôtre Paul, prime même la prière. — Quant aux pratiques de dévotion, ou aux croyances évidemment superstitieuses, le culte dirigé par un esprit vraiment religieux rejette les premières, dès qu'elles veulent se substituer à la sincérité de la foi et à l'efficacité des œuvres. Il condamne également les autres, si elles tendent à égarer l'intelligence, à abrutir l'esprit, à inspirer de vaines terreurs et à pervertir la conscience. Il n'est pas rare de croire que les superstitions doivent être ménagées, parce qu'elles se confondent avec la religion, dans l'esprit d'une multitude ignorante. En arrachant l'ivraie, comme parle l'Évangile, on court, dit-on, le risque d'arracher en même temps le bon grain. Il est trop vrai que de la superstition à l'athéisme il n'y a souvent qu'un pas. Celui qui croyait à tout ce qu'il y a de plus absurde, si sa foi aveugle lui est ôtée, ne croira bientôt plus à rien. Ne lui enlevez pas, ajoute-t-on, le bandeau sur le bord du précipice, de peur que l'éclat d'une lumière trop soudaine ne l'y fasse tomber. Ici s'applique encore la distinction entre les illusions innocentes et celles qui faussent la conscience, après avoir égaré la raison. Indulgence pour l'espoir et la confiance des faibles, leur croyance reposât-elle sur des fondements peu solides, mais sévérité inflexible pour les erreurs corruptrices. Car il n'y a rien à gagner avec celles-ci : il y a au contraire tout à perdre pour l'humanité. L'histoire est remplie des perfidies, des fureurs et des cruautés d'une superstition fanatique. Défiez-vous aussi d'une crédulité stupide ; elle incline au vice et au crime. Ceux qui en la perdant renoncent à toute croyance avaient déjà l'esprit faux et le cœur gâté. Peut-être des terreurs superstitieuses retiendront-elles la main prête à accomplir un vol déjà commis par la volonté. Mais si c'est assez pour le propriétaire qui conserve son bien, ce n'est pas assez pour la société, toujours menacée par l'homme sans morale, que la crainte ne retient pas toujours. Malheur à elle, toutes les fois que sa passion l'emportera sur ses terreurs ! Le paysan de l'une des deux péninsules que la peur de l'enfer empêchera de dérober l'argent du propriétaire de son champ attendra le voyageur inconnu, ou son ennemi, dans un défilé, pour le poignarder, et se croira quitte envers la justice éternelle, quand il aura récité son rosaire au pied d'une madone. Les nœuds sacrés qui unissent ensemble la conscience, la bonté du cœur et la raison, sont indissolubles. Détachez un anneau, la chaîne est rompue. La raison, qui fait comprendre à l'homme tous ses devoirs, et qui ouvre son esprit à toutes les lumières, n'est-elle pas d'ailleurs son plus beau privilége ? n'est-elle pas l'apanage du genre humain tout entier, et l'œuvre de la civilisation ne consiste-t-elle pas à en étendre toujours la jouissance ? Il faut sans doute approprier peu à peu le bienfait de la lumière à des yeux malades : mais il faut aussi travailler constamment au progrès de l'opération qui doit les guérir, et comment y réussir si l'on ne fait pas tomber le voile qui les retient dans les ténèbres ! La grande œuvre qu'il faut accomplir, c'est l'union de la philosophie et de la morale avec le christianisme. DICT. DE LA CONV.

CULTELLATION. (*Géodésie*.) On désigne sous ce nom la méthode de mesurer la surface d'un terrain en pente, en le projetant sur un plan horizontal. Cette méthode ne mesure que les bases et se prend par opposition à la méthode *de développement*, qui mesure les pentes, le plan incliné. On a longtemps débattu la question de savoir si, dans la pratique, l'arpenteur doit em-

ployer la première ou la dernière de ces méthodes : la dernière, plus aisée, plus commode, est suivie quelquefois sur des espaces de terrain d'une étendue et d'une pente peu considérables. Les inconvénients sont assez bornés ; cependant il est presque impossible, par cette méthode, de rapporter fidèlement sur le papier un plan levé de cette sorte. X.

CULTIVATEUR, Cultiver, Culture. (*Grammaire, littérature, économie publique.*) Quoique ces trois mots soient de même origine, le sens de chacun est plus ou moins étendu, restreint, fixé avec précision. Le premier ne désigne point, comme on serait tenté de le croire, tout homme dont la profession est de cultiver la terre; s'il n'est pas propriétaire du sol qu'il cultive, il n'est tout au plus que *fermier*, lorsqu'il entreprend à ses frais une exploitation rurale pour laquelle il paye au propriétaire un revenu; et s'il donne son travail en échange d'un salaire, c'est un *journalier, manœuvre, laboureur, jardinier*, etc., mais ce n'est pas un cultivateur. Il y a plus : le propriétaire d'un petit terrain qui cultive lui-même ce sol nourricier, qui l'arrose de ses sueurs et recueille avec délices les fruits d'un labeur assidu, intelligent et pénible, n'a pas encore le droit de prétendre au titre de cultivateur ; pour qu'il soit élevé à cette dignité, on exige qu'il puisse rétribuer le travail d'autrui, qu'il ne se réserve que la direction, sans se livrer aux opérations manuelles. Veut-il s'élever encore plus haut, et devenir *agronome?* qu'il renonce à toute pratique, même pour la diriger; qu'il généralise les préceptes, qu'il remonte aux principes et rédige des théories. Heureusement pour les sciences agricoles, la métaphysique ne s'en est pas emparée sous le titre de *philosophie :* espérons que le génie des sciences nous préservera de ce danger, qui nous menacera jusqu'au temps où la *philosophie* ne sera plus une profession lucrative, mais une méthode de raisonnement ou le recueil des préceptes de la sagesse. En attendant cette époque de bon sens, dont nous paraissons encore éloignés, tâchons au moins de perfectionner notre langage, et de donner aux mots une valeur qui s'accorde mieux avec l'empreinte dont nous les avons marqués. Pour qu'une langue soit un bon instrument de logique, il faut que sa grammaire se conforme toujours aux règles du raisonnement, et que l'on reconnaisse dans les signes qu'elle emploie les analogies qui sont dans les idées. Partout ailleurs qu'en agriculture, l'ouvrier est désigné par le genre de travail auquel il se livre : par quelle bizarre exception l'homme qui cultive la terre n'est-il pas un *cultivateur?* Si on veut que sa profession soit honorée, qu'on ne le confonde pas avec les hommes dont le travail n'exerce que les bras, et n'exige aucune instruction. L'agriculture est un art savant ; on y réussit mieux à mesure que l'on possède une plus grande partie des connaissances dont elle profite. Si la plupart des hommes livrés à la culture des champs ne sont considérés que comme des *manœuvres*, rien ne leur inspirera le désir d'acquérir ces connaissances, à moins que l'intérêt privé, plus clairvoyant que la législation et l'autorité publique, ne leur en révèle l'utilité. En mettant l'enseignement agricole à la portée de tous ceux qui en ont besoin, on forme en même temps des cultivateurs plus habiles et des citoyens ; on augmente la richesse et la force de l'État. Un simple coup d'œil jeté sur l'ensemble de nos institutions suffit pour faire apercevoir que l'on est encore loin d'avoir acquitté la dette de la société envers l'agriculture. — Le mot cultivateur ne peut être employé métaphoriquement ; il n'en est pas ainsi du mot cultiver, dont le sens moral est d'un usage si fréquent ; mais il faut l'appliquer à un objet particulier : on *cultive* l'amitié de *quelqu'un*, et s'il est question de l'amitié considérée comme sentiment, c'est notre *culte* qu'elle obtient, mais nous ne la *cultivons* pas. On peut recommander la *culture* des sciences, des lettres, de l'esprit, de toutes les facultés de l'homme ; mais les expressions *culture* de l'amitié des hommes vertueux, de la bienveillance des hommes puissants, etc., ne sont pas admises, quoique dans ce cas on prescrive très à propos de *cultiver* ce dont on n'oserait prescrire la *culture*. Au reste, si ce mot est forcé de renoncer à quelques emplois qui lui appartiennent *grammaticalement*, il s'en dédommage dans son domaine spécial, où une plante peut recevoir plusieurs *cultures* successives, quoiqu'elle ne soit *cultivée* qu'une seule fois. Quelques-unes de ces opérations partielles ont reçu des noms particuliers ; mais lorsqu'on en parle collectivement, chacune n'est désignée que par le mot qui exprime leur ensemble, et l'incorrection du langage fait qu'une *culture* peut être la somme de cinq à six cultures. — En prenant le mot *culture* dans son acception la plus ordinaire, comme exprimant l'ensemble des travaux agricoles, on demandera s'il est utile que cet art soit exercé en grand, si le travail peut y être subdivisé comme dans les manufactures, et jusqu'à quel point cette division serait profitable ? En pesant ainsi la question, la réponse est toute prête : aucun résultat de l'expérience n'est

mieux constaté que les avantages des travaux en grand et réduits, pour chaque travailleur, à la plus grande simplicité. Une manufacture bien ordonnée réunit au plus haut degré l'abondance et la bonté des produits, et l'économie de la fabrication. Mais si l'on cherche comment la terre sera mise en état de nourrir la population la plus nombreuse sans refuser aux arts les matières sur lesquelles ils s'exercent, la question ne peut être résolue que par d'autres séries d'observations dont on n'a qu'un petit nombre; elles n'étaient sollicitées que par l'intérêt de l'humanité, passion des âmes généreuses et fortes, luttant sans cesse contre la foule immense des intérêts privés, et n'obtenant que des succès contestés et trop souvent douteux. Cependant, la vérité se laisse découvrir peu à peu; on sait déjà qu'il s'agit d'obtenir le maximum de produits, quelle que soit la somme de travail employée pour élever le sol jusqu'à ce degré de fertilité; que cette production excessive en apparence n'épuise point la terre, qu'une circulation bien dirigée répare toutes ses pertes. On sait aussi qu'aux lieux où les propriétés territoriales sont très-divisées, la population est ordinairement plus nombreuse, l'aisance plus générale, et la qualité de l'impôt plus grande, sans que la perception en devienne plus difficile. Si quelques localités ne présentent pas des résultats aussi satisfaisants, il est facile d'assigner les causes de cette différence, et la législation préparera les moyens de la faire disparaître; la propagation des connaissances agricoles achèvera cet heureux changement. Ceux qui se livrent à l'étude si importante de l'économie publique peuvent recueillir, sur les effets de la grande division des propriétés territoriales, des faits très-instructifs dans le canton français de Liancourt : cette petite partie du département de l'Oise a totalement changé d'aspect depuis la révolution de 1789; l'aisance s'y est répandue; de nouvelles cultures ont été introduites; les plantations se sont multipliées sur son territoire, prodigieusement subdivisé, sous l'influence du nouveau régime, et par les soins du vénérable duc de Larochefoucault. Cet heureux coin de terre peut être cité comme un objet d'observations pleines d'intérêt et un modèle bien digne d'être imité, car on y a fait un bien durable, mis désormais sous la protection des lois, et qui ne peut être détruit que dans le cas où les dernières traces de la révolution de 1789 seraient effacées. — Sur la culture des végétaux qui peuvent être l'objet d'une exploitation agricole, voyez l'article spécial consacré à chacun (*voy.* aussi l'art. ci-après). — On a donné le nom du *cultivateur* à une charrue destinée à faire les *binages*. Elle est plus légère que celles qui servent à labourer, et le soc y est disposé de manière qu'il ne retourne pas la terre, mais la laisse retomber dans le sillon qu'il a creusé. Cette charrue est quelquefois munie de deux socs, et devient alors un *double cultivateur*, instrument qui peut *ameublir* la terre sur une largeur de deux pieds sans qu'il soit nécessaire d'y atteler plus d'un cheval. Quoique son emploi soit recommandé par d'imposantes autorités agronomiques, il est encore trop rare en France; l'exemple de l'agriculture anglaise devrait engager à l'adopter dans tous les pays de *grande culture;* on convient généralement que les champs *binés* produisent avec plus d'abondance que ceux qui n'ont pas reçu cette *culture*. FERRY.

CULTURE (GRANDE ET PETITE). La culture, étroitement liée dans ses divers rapports avec la tenue des biens ruraux, avec l'élève et l'éducation des animaux domestiques, avec le ménage, le commerce et l'industrie agricoles, forme cependant une partie bien distincte, base première de toutes les autres branches de l'économie rurale et domestique (*voy.* ces mots).

Dans son vaste ensemble, elle embrasse tous les moyens de préparer, de féconder le sol, de faire naître, croître, prospérer, fleurir et fructifier les végétaux; de les multiplier au gré de nos besoins ou de nos plaisirs, de les améliorer même et d'en obtenir, aux moindres frais, le plus de produits et les plus beaux produits possibles. Son origine doit nécessairement remonter aux temps de l'apparition de la race humaine à la surface du globe : aussi l'histoire nous représente-t-elle les deux premiers fils de l'homme, l'un, comme pasteur, guidant paisiblement ses troupeaux sur les pâturages féconds de l'Éden; l'autre, comme laboureur, arrosant déjà de ses sueurs un sol parfois ingrat, et voyant, moins heureux que son frère, assez mal récompensés ses pénibles efforts.

Livrée à l'ignorance des premiers hommes, restreinte dans son but et privée des moyens d'exécution qui nous paraissent aujourd'hui les plus indispensables, la culture ne fut d'abord qu'une grossière appréciation des phénomènes les plus apparents de la végétation. La graine mûrie qui se détache de son enveloppe et lève, à l'abri de quelques feuillages, le drageon qui croît indépendant de l'arbre qui l'a fait naître, la branche qui se couvre naturellement de racines adventices sans être séparée du tronc, celle que l'on destinait peut-être à former un simple

pieu et qui devint un individu complet, la tige qui s'unit à la longue, par le contact, à une autre tige, donnèrent successivement naissance aux semis, aux plantations, aux marcottes, aux boutures et aux greffes; mais des siècles s'écoulèrent sans doute avant que la pratique pût recevoir quelques lumières de la théorie qu'elle avait de bien loin devancée dans sa marche incertaine.

Lorsque la terre, encore vierge, ouvre pour la première fois son sein aux instruments aratoires, riche des dépouilles longtemps accumulées des générations végétales, à peine a-t-elle besoin pour produire d'être grattée à sa surface, et son seul défaut est parfois un excès de fécondité. Il ne faut ni beaucoup d'art pour la dépouiller par le feu des arbres qui la couvrent, ni beaucoup de frais pour jeter, on peut dire au milieu des cendres, les semences qu'elle doit rendre au centuple pendant d'assez longues années. Ce qui se passe de nos jours, à mesure que les populations envahissent les antiques forêts du nouveau monde, est un indice suffisant de ce qui dut être autrefois. La science du cultivateur nomade, au milieu de ses domaines sans limites, se bornait à choisir les terrains les plus fertiles et les plus faciles à travailler, et à changer de résidence toutes les fois que le sol commençait à se fatiguer. L'art de la culture, dès que le terrain se trouvait dépouillé de grands végétaux ligneux, était alors presque tout entier dans le labourage.

Mais à mesure que le globe se peupla et que la propriété se trouva divisée, il fallut continuer de sillonner des sols déjà depuis longtemps soumis à la culture. En vain cherchait-on à imiter ce qui se passait précédemment en laissant reposer les champs le plus longtemps possible, après leur avoir demandé, sans discernement, tous les produits qu'on pouvait en retirer avec quelque profit. Il fallut recourir aux engrais et en proportionner la masse à l'étendue des terres cultivées. Dès lors commença cette seconde époque, déjà plus difficile, que Sully qualifiait si bien en deux mots : *pâturage et labourage*.

Enfin, plus tard, on reconnut encore l'insuffisance des engrais; on sentit que l'épuisement du sol n'était pas toujours la seule cause de son improduction. En étudiant les rapports des diverses cultures entre elles, on découvrit la nécessité de les alterner, la possibilité de remplacer par des récoltes reposantes, fertilisantes même, l'improductive jachère; on comprit enfin la grande loi des assolements, complément désormais indispensable de toutes les autres connaissances agricoles.

C'est ainsi qu'on parvint progressivement à perfectionner les moyens à mesure que le but devenait plus difficile à atteindre. Toutefois ce ne fut que lorsque les sciences naturelles et quelques-unes des sciences mathématiques eurent pris un développement suffisant que la culture commença à se résumer en principes, qu'on put arriver à une théorie, et que l'art du cultivateur devint l'application d'une science nouvelle, encore bien imparfaite, quoiqu'elle ait pris dans les temps modernes un caractère d'ensemble jusqu'alors inconnu.

Cette science, basée sur l'étude des végétaux, c'est-à-dire de l'organographie et de la physiologie végétales, de la botanique proprement dite et de la géographie botanique, se rattache encore à celle de la chimie et de la physique, du sol et de l'atmosphère; à celle de la zoologie ou des animaux considérés au moins comme agents de travail et producteurs des fumiers; à celle de la mécanique, qui enseigne le meilleur emploi des forces; de la géométrie, qui dirige les nivellements, les arpentages; de l'architecture rurale, et enfin du calcul, qui met le cultivateur à même d'apprécier le résultat pécuniaire de chacune de ses entreprises et de juger du profit net qu'il en retire, dernier but de ses travaux.

Les plantes vivent dans deux milieux fort différents : la terre et l'air. Avant d'avoir étudié leur organisation (*voy.* BOTANIQUE), il était tout aussi impossible de se faire une idée juste des phénomènes les plus simples de leur nutrition, de leur développement et de leur reproduction, que de concevoir leur accroissement alors qu'on ignorait la composition matérielle des tissus végétaux et la nature même des substances qui leur servent de nourriture.

Les anciens, en donnant à la *terre* le nom de *mater*, la considéraient en effet comme la mère commune de tous les êtres animés. Selon eux, non-seulement elle les nourrissait de ses propres sucs, mais elle les avait primitivement enfantés. De nos jours, cette opinion est même encore assez répandue parmi les habitants peu instruits des campagnes. Parce qu'ils n'ont pas aperçu les semences depuis longtemps conservées au fond des sillons, ou qu'ils ignorent le mode de reproduction et les étranges métamorphoses des insectes, ils croient que la couche végétale peut engendrer spontanément les herbes et les animaux destructeurs qu'ils voient tout à coup surgir au milieu de leurs cultures; et, parce que les végétaux croissent sur le sol, ils supposent qu'ils se nourrissent en grande partie de sa propre substance. Mais lorsqu'on eut reconnu

d'une part que les vaisseaux ou les méats intercellulaires des plantes ne pouvaient charrier les substances minérales qu'à l'état de solution complète dans le liquide, ou de suspension tellement légère qu'elle devient en quelque sorte inappréciable pour nous; de l'autre, que les résidus terreux de l'incinération forment à peine quelques millièmes du volume et quelques centièmes du poids des bois les plus denses, on commença à chercher hors du sol les principaux agents de la vie végétative; on les trouva dans les gaz produits par la décomposition des substances organiques, dans l'eau qui les dissout, dans l'air qui les charrie au profit des feuilles, dans la chaleur humide qui favorise leur formation et sans laquelle il serait également impossible à la matière de naître à la vie ou de subir, après la mort, les puissantes transformations qui doivent lui rendre une existence nouvelle; dans la lumière, principe de force et de coloration; dans l'électricité enfin, dont les effets, encore bien imparfaitement connus, fixent cependant de nouveau l'attention des physiologistes.

La terre elle-même fut alors considérée plutôt comme un milieu dans lequel les racines s'implantent pour soutenir la tige, et comme un récipient destiné à contenir et à céder peu à peu à la végétation les aliments qui lui conviennent, que comme une base essentielle de la nourriture des plantes. On sentit mieux que jamais la nécessité de la féconder par des engrais; on étudia les propriétés physiques de chacune de ses parties constituantes prises isolément, puis réunies dans les proportions diverses qui constituent la couche labourable. On rechercha leur affinité plus ou moins grande pour le liquide aqueux et les gaz, leur capacité pour la chaleur et l'humidité, la force d'adhésion ou la mobilité de leurs molécules, la compacité ou la porosité de leur texture, etc.; et dès qu'on eut reconnu ce qui manquait à un sol pour qu'il réunît les conditions les plus favorables, on comprit qu'il était facile de l'améliorer en lui restituant les principes dont il était dépourvu, ou, en d'autres termes, en employant les amendements.

Mais on s'aperçut aussi que bien que certains de ces amendements n'exerçassent qu'une action mécanique, comme les graviers, les sables sur les terres fortes, les argiles au contraire sur les terrains sablonneux, d'autres, comme le plâtre, la chaux, etc., agissaient de plus chimiquement, d'une manière analogue en quelque sorte aux condiments qui relèvent la saveur des aliments et excitent les organes digestifs des animaux sans ajouter beaucoup à la masse de leur nourriture. On les nomma stimulants de la végétation.

L'étude des engrais, des stimulants et des amendements comprend toute celle du sol arable. Elle est, conjointement avec l'étude de l'atmosphère, la base des travaux agricoles; car celui qui méconnaîtrait la nature du terrain qu'il cultive, sa fertilité naturelle, les moyens de l'entretenir ou de l'augmenter, ou qui ne saurait pas apprécier les circonstances météorologiques du climat qu'il habite, celui-là bien certainement ne serait pas un cultivateur.

Dans ses rapports avec les lois de la végétation et les principes de la culture, l'atmosphère doit être considérée d'abord en elle-même, puis sous l'influence, en quelque sorte accidentelle ou variable, d'un petit nombre de circonstances principales, telles que les alternatives de sécheresse et d'humidité, les changements de température, l'éclat plus ou moins vif de la lumière, et la rupture de l'équilibre électrique.

L'analyse de l'*air* est une des découvertes qui ont jeté le plus grand jour sur l'importance des gaz et l'usage des feuilles dans l'acte de la nutrition. Les expériences diverses qui en furent la conséquence ont surtout éclairé la théorie des semis, des défrichements, des labours, des jachères, de l'emploi des engrais, etc., etc., soit en faisant voir dans l'oxygène un des agents directs de la germination et de la vie des plantes, comme il en est un de la fécondation du sol et de la décomposition des substances organiques; soit en démontrant que l'azote, quoiqu'il semble plutôt destiné à tempérer l'action trop énergique de l'oxygène qu'à agir par lui-même dans l'atmosphère, n'en est pas moins, en d'autres conditions, un des éléments les plus puissants de la végétation, puisque l'énergie des engrais tirés du règne animal paraît être constamment en rapport avec la production d'ammoniaque; soit enfin en découvrant que le gaz acide carbonique, dont la production continuelle à la surface du globe deviendrait bientôt un élément de mort, est absorbé à l'état liquide ou gazeux par les spongioles radicales ou les feuilles, décomposé dans ces dernières, et que de sa transformation continuelle en carbone et en oxygène également indispensables, l'un au développement des plantes, l'autre à la respiration des animaux, résulte cette puissante harmonie qui règle et coordonne leur existence commune.

Mais les gaz n'agissent pas seulement chimiquement sur la vie des plantes : la pesanteur variable de la colonne d'air selon les lieux et les

circonstances, les grands courants qui naissent de sa dilatation ou de sa condensation inégale, et les ébranlements qu'ils produisent dans l'atmosphère, sont autant de causes physiques dont le cultivateur doit savoir apprécier et maîtriser les effets.

L'atmosphère et la terre contiennent toujours une certaine quantité d'*eau*. Diverses plantes végètent entièrement dans ce liquide, et il n'en est aucune dont les racines ne puissent trouver en lui un aliment suffisant pour entretenir plus ou moins longtemps leur existence. Concevoir un climat entièrement sec, ce serait se faire l'idée d'une complète stérilité. L'eau contenue dans le sol agit différemment selon les saisons; mais, dans tous les cas, le cultivateur a un égal intérêt à éviter une humidité excessive et à empêcher la diminution de celle qui se trouve en de justes proportions dans la couche arable. Pour atteindre le premier but, il doit recourir aux travaux de desséchement et d'écoulement; pour approcher le plus possible du second, aux irrigations, aux arrosements et aux divers moyens propres à rendre leurs effets plus durables, tels que les abris naturels ou artificiels, le paillage, les couvertures utilisées en jardinage, et le choix de plantes dont les racines pivotantes s'enfoncent profondément, ou dont l'épais feuillage couvre promptement le sol d'un ombrage salutaire. L'eau répandue dans l'atmosphère contribue aussi, quoique à un moindre degré, par l'intermédiaire des feuilles, à la nutrition des végétaux. La pratique n'a peut-être pas encore tiré tout le parti possible de cette découverte, mais elle a du moins dès longtemps reconnu que l'humidité qui se trouve en contact avec les racines ne peut suppléer entièrement à celle qui rafraîchit les organes aériens, et que le succès des greffes, des boutures, des repiquages et des transplantations (*voy.* ces mots) de végétaux harbacés repose en grande partie sur la précaution qu'on prend d'éviter l'évaporation produite par la sécheresse ou le renouvellement de l'air.

Toutefois, l'humidité la plus heureusement combinée dans la terre et dans l'air ne serait qu'un agent de lente décomposition, si elle n'était fécondée par une chaleur suffisante, et la chaleur humide ne pourrait suffire aux besoins de la végétation sans le concours de la *lumière*. C'est sous l'influence de la douce température du printemps que se font, dans les graines, les modifications chimiques indispensables à la germination; que les matières fermentescibles qui se trouvent dans le sol donnent peu à peu leurs sucs fécondants, et que les gaz nourriciers commencent à se répandre dans l'air au profit des jeunes feuilles. La chaleur lumineuse détermine les mouvements de la séve; elle aide aux transformations que ce liquide éprouve dans le végétal; elle ajoute à l'énergie reproductive des organes sexuels, et contribue, plus que tout le reste, à la maturité des fruits et des semences. D'un autre côté, lorsque la température s'élève outre mesure, si elle est sèche, elle arrête le développement des bourgeons et des feuilles, elle provoque la fanaison, le desséchement; si elle est humide, elle cause l'étiolement, la brûlure, etc. L'action de la chaleur se complique donc de celle de la sécheresse plus ou moins grande du sol et de l'atmosphère, de la puissance d'absorption de cette dernière, de l'éclat de la lumière et de diverses autres causes qui modifient puissamment ses effets. En général, nos climats tempérés sont, plus que les régions équatoriales, propres à la végétation des plantes herbacées, et, parmi celles-ci, la plupart des races cultivées, dont les caractères se manifestent d'une manière ou d'autre par l'accumulation des sucs séveux, conservent généralement mieux leurs propriétés économiques lorsqu'on cherche à les naturaliser dans le voisinage du cercle polaire que dans celui de l'équateur. Néanmoins, il arrive un point où l'élévation moyenne de la température devient telle qu'elle produit des effets aussi désastreux que son abaissement. Il est curieux, à cet égard, de voir combien les résultats généraux d'essais tentés sur beaucoup de nos racines potagères et de nos légumes, en des limites que nous pouvons considérer comme extrêmes, à la Guiane française, par exemple, et dans la partie occidentale de l'Islande, c'est-à-dire sous le 5e et 65e degré de latitude nord, présentent de similitude, quoique déjà l'avantage semble se déclarer en faveur du nord. On verra qu'il est plus facile à l'horticulteur qu'à l'agriculteur de prévenir les accidents qui sont ou peuvent être la suite du froid ou d'une chaleur excessive.

L'obscurité détermine ce qu'on appelle le sommeil des plantes. Dans l'ombre leur vie est peu active. A la vérité, les racines continuent à absorber l'eau contenue dans le sol, mais l'assimilation des sucs séveux paraît cesser absolument hors de la présence de la lumière. Celle-ci ajoute à la puissance d'absorption et d'exhalaison des liquides, et sans elle, la décomposition de l'acide carbonique ne pourrait avoir lieu. Il devient dès lors facile de comprendre que l'eau surabonde dans les végétaux ou les parties de végétaux qui

ne sont pas exposés directement aux rayons solaires, et si le cultivateur a su tirer parti de cette connaissance pour diminuer la saveur trop exaltée, tout en ajoutant, s'il est permis de hasarder cette expression, à la *succulence* de certains produits culinaires, il a pu apprécier, d'autre part, l'influence d'une vive lumière sur la coloration des feuilles et des fleurs, la concentration des odeurs, la saveur des fruits, la qualité des bois, etc.

Quant à l'électricité, dont on connait vaguement quelques-uns des effets généraux sur la végétation, nous ne pouvons encore prédire le moment où la culture trouvera en elle d'utiles applications. Cependant les travaux de Davy sur la décomposition des oxydes terreux à l'aide de la pile, et les expériences pleines d'intérêt par lesquelles M. Becquerel a démontré l'action continue, directe ou indirecte, de petites forces magnétiques sur les progrès de la végétation, peuvent faire espérer des découvertes d'un nouvel intérêt pour la science, et peut être pour la pratique.

On peut partager les travaux du cultivateur en quatre séries : ceux qui précèdent les semis ou les plantations diverses, c'est-à-dire les travaux de préparation ; ceux qui ont pour but immédiat la multiplication des végétaux ; ceux qui contribuent à l'entretien de cultures déjà établies ; ceux enfin qui se rattachent aux récoltes et à la conservation de leurs produits.

Les *travaux de préparation* s'appliquent également aux végétaux qu'on se propose de propager et aux divers milieux qu'on destine à les recevoir. Ce sont, pour les graines, des submersions dans des liquides qui facilitent le développement de l'embryon en ramollissant les enveloppes qui le contiennent et en activant l'action physique et chimique des agents extérieurs; des lavages caustiques propres à détruire les germes inaperçus de certaines végétations parasites, parfois à éloigner les animaux destructeurs; pour les jeunes plants, une taille raisonnée qui répare les désastres de l'arrachage et qui établit pour l'avenir entre les parties descendantes et ascendantes des végétaux un équilibre convenable ; des emballages, des enduits de substances préservatrices des effets de l'évaporation qui désorganiserait les organes délicats des radicelles pendant un trop long séjour à l'air libre ; pour les rameaux, qu'on se propose de marcotter ou de bouturer, des couchages, des ligatures, des torsions, des incisions propres à déterminer, en présentant un obstacle au mouvement de la séve descendante, la naissance et la sortie de racines adventices, etc., etc.

Par rapport au sol, les travaux de préparation consistent exclusivement, lorsqu'il s'agit de lui confier des végétaux indigènes, à le débarrasser des obstacles matériels qui s'opposeraient à la culture, tels que les eaux stagnantes ou des débordements, les pierres, les arbres, les herbes (*voy.* DESSÈCHEMENT, DIGUES, DÉFRICHEMENT), à le défoncer assez profondément pour que les racines puissent s'étendre sans obstacle et trouver dans toute l'épaisseur de la couche arable une nourriture proportionnée au développement des tiges : dans certaines circonstances à l'écobuer (*voy.* ÉCOBUAGE) pour transformer en stimulants de la végétation une partie des substances fermentescibles qu'il contient ; à le fumer (*voy.* ENGRAIS), s'il est besoin, pour ajouter à sa fertilité naturelle ou réparer son épuisement; à l'amender (*voy.* AMENDEMENT) de manière à le rendre mécaniquement d'une culture plus facile, physiquement plus apte à se pénétrer des sucs fécondants et à les conserver au profit des racines; enfin à le labourer (*voy.* LABOUR) assez souvent et assez intimement pour mêler exactement ses parties, les exposer alternativement au contact de l'air, et compléter ainsi les heureux effets de chacune des opérations précédentes.

Lorsqu'on veut propager des plantes étrangères, à ces soins divers viennent s'en joindre d'autres d'un genre différent. Ce n'est plus assez de préparer convenablement le sol: il faut, à l'aide d'abris (*voy.*), modifier son exposition, l'isoler même complétement des intempéries atmosphériques, en échauffer la masse et créer tout autour de lui une température artificielle. Tantôt c'est à la seule fermentation des matières d'origine organique que le jardinier demande cette température : il élève des couches et les recouvre de châssis (*voy.* ces mots) ; tantôt c'est à l'aide du feu, de l'air chaud, de la vapeur d'eau ou de l'eau elle-même qu'il parvient, à force d'art, à obtenir, en des baches ou des serres (*voy.*), au sein de l'hiver même, les fleurs du printemps et les fruits de l'été, et qu'il force à végéter, au milieu des frimas, sous de frêles vitraux, les plantes que devraient vivifier les rayons ardents du soleil équatorial.

Les *travaux de multiplication des végétaux* comprennent les semis, les plantations et repiquages, les marcottes, les boutures et les greffes.

Les *semis* offrent le moyen le plus naturel de multiplier la plupart des plantes, le seul de propager en grand les espèces monocarpiques et d'obtenir des variétés nouvelles. Ce n'est pas que la culture puisse changer directement, dans

les individus, le type préconçu dans les semences dont ils proviennent ; mais c'est évidemment sous son influence que le germe, soit par suite d'une fécondation croisée ou simplement anormale dans son action, soit par l'effetplus lent du changement d'habitude, et, pour ainsi dire, de régime de la plante qui le produisit, contracte des propriétés nouvelles que l'on voit successivement se développer de génération en génération, et se perpétuer lorsque les circonstances restent les mêmes. C'est ainsi que, dans nos jardins, la racine presque filiforme et coriace de la carotte sauvage s'arrondit et se gonfle de sucs en quelques années ; que les pepins d'un sauvageon à fruit petit et âcre ont pu donner à la longue des fruits gros et savoureux ; que les pétales des fleurs se sont élargis et multipliés, au détriment des organes reproducteurs, quand on a pris leurs graines sur des fleurs déjà disposées à doubler; qu'on a enfin obtenu toutes ces variétés améliorées qu'un longue habitude nous fait regarder avec indifférence, et que nous devrions cependant considérer avec orgueil comme une des conquêtes de la persévérance et de l'intelligence humaines.

Mais ces légumes succulents, ces poires, ces pêches délicieuses qui comblent la richesse de nos tables, ces roses si belles et si suaves, ces camélias si brillamment nuancés qui parfument et décorent nos jardins, et bien d'autres produits que nous avons un égal intérêt à conserver, disparaîtraient cependant bientôt de la surface du globe sans y laisser d'autres traces qu'un passager souvenir, si nous n'avions recours à d'autres voies de multiplication que les semis. Parmi les variétés obtenues de graines, s'il en est qui peuvent, pendant un temps plus ou moins long, se propager sans nouvelles variations par les mêmes moyens, telles que les races, il en est d'autres en effet que l'on ne peut conserver que par la division de leurs organes aériens ou souterrains, à l'aide desquels, en déterminant chez les uns l'émission de racines, chez les autres la croissance de bourgeons adventifs, on est parvenu à donner une existence propre à presque toutes les parties des végétaux de consistance ligneuse, sous-ligneuse et même herbacée, et à les transformer, à défaut de leurs graines, en autant d'individus complets qu'il est possible d'en séparer annuellement de simples fragments.

Que l'on obtienne ces résultats curieux au moyen des *marcottes* ou des *boutures*, ces deux opérations présentent à peu près les mêmes résultats physiologiques sur l'existence ultérieure des végétaux qui en proviennent. On a dès longtemps avancé qu'elles ne produisaient jamais des individus aussi vigoureux et d'une aussi longue durée que les semis. Cela peut être vrai pour diverses espèces rebelles à un semblable mode de multiplication ; mais on peut induire de l'observation journalière des faits que cette règle n'est pas plus générale que celle qui tend à établir que les générations des végétaux bouturés perdent peu à peu toutes leurs propriétés fécondantes et tendent à s'éteindre en même temps que le pied duquel elles ont été primitivement séparées.

Quant aux *greffes*, que les anciens considéraient comme un moyen d'obtenir tant d'espèces ou de variétés nouvelles, des citrons noirs sur des pommiers, des raisins odorants et amers sur des myrtes, des pommes rouges sur des platanes, etc., etc., après de longues et nombreuses expériences on en est venu de nos jours à ne les considérer que comme de véritables boutures, qui, au lieu de puiser leur nourriture directement dans le sol, la reçoivent par l'intermédiaire de tiges étrangères. Cette nourriture est subitement modifiée au point d'insertion, selon la disposition des organes élémentaires de chaque végétal, bien plus complétement encore qu'elle ne l'est en passant de la terre dans les racines, de sorte que jamais il n'y a de mélange de séve, et qu'un nombre indéterminé d'espèces bien distinctes peut vivre sur le même tronc sans éprouver d'autres modifications que celles qui pourraient résulter de la différence du sol et de la quantité plus ou moins grande de sucs nourriciers qu'il contient.

Dans la grande comme dans la petite culture, les semis servent donc à propager les espèces et les races ; ils donnent accidentellement naissance à des variations non transmissibles de graines ; les marcottes, les boutures et les greffes ne peuvent rien changer au type spécifique ; mais elles peuvent seules perpétuer les variétés individuelles.

Les *plantations* sont le complément des semis. Ceux-ci ont pour but de mettre les graines dans les circonstances les plus favorables à leur germination et à la première végétation du jeune plant ; celles-là de le fixer à la place où il devra continuer de croître et donner ses derniers produits. Il est des végétaux qui supportent difficilement l'arrachage, qui languissent longtemps, parfois toujours, par suite de la transplantation. Il en est d'autres qui s'améliorent sensiblement sous l'influence de cette même opération, soit parce qu'en nécessitant la taille d'une partie des racines elle occasionne

le développement de nouveaux et plus nombreux chevelus; soit parce qu'en supprimant l'extrémité du pivot elle modifie la direction des racines secondaires d'une manière avantageuse dans les terrains peu profonds; soit parce qu'en arrêtant le cours de la séve elle diminue sa tendance à monter, c'est-à-dire à pousser les tiges florales, et favorise ainsi le développement de quelques autres parties du végétal, comme on le remarque sur beaucoup de nos plantes potagères; soit enfin tout simplement parce qu'elle procure au végétal une terre neuve ou plus riche en sucs nourriciers que celle dont on vient de l'enlever. Par le seul fait de la transplantation d'un lieu dans un autre, il n'est pas rare de donner naissance à des variations accidentelles dans la grandeur, le nombre ou la disposition des tiges, la présence ou l'absence d'une partie de leurs organes appendiculaires, dans le développement et la forme des fruits, l'odeur, la couleur des fleurs, le volume, la saveur, la précocité des branches, etc., etc. Tous ces faits de peu d'intérêt pour le botaniste en acquièrent un véritable pour le cultivateur.

Les *travaux d'entretien* dans la grande culture sont généralement peu compliqués, souvent presque nuls. Le semis une fois fait, le repiquage terminé, on abandonne trop souvent au hasard le soin de parfaire un ouvrage qui n'est cependant qu'ébauché. Mais celui qui connaît le haut intérêt du temps bien employé comprend que l'art peut jusqu'à la fin aider la nature. Il expulse soigneusement les herbes dont la végétation rivale pourrait entraver celle des blés. Alors que le terrain battu à sa surface par les pluies d'hiver ferme son sein aux influences atmosphériques, il sait l'ameublir par un hersage énergique de printemps qui, loin de nuire à la croissance future des touffes, les prédispose, en les lacérant, à émettre de nouvelles racines et des tiges plus nombreuses. Il donne à grands frais des binages. Les buttages et les chaussages à l'avantage de remuer le sol, d'amasser à la base de la tige une terre meuble, complétement aérée, et de faciliter la destruction des germes des mauvaises herbes, joignent encore celui d'empêcher les effets d'une évaporation desséchante et de favoriser la sortie des racines caulinaires qui ajoutent à la vigueur des plantes.

L'eau, avons-nous vu, est plus nécessaire que la terre même et les engrais au développement de la végétation. Pour ajouter aux puissants effets des arrosements, on les transforme souvent en fumures liquides par saturation de diverses substances fermentescibles et solubles telles que du jus de fumier, des matières fécales, des tourteaux oléagineux, etc. D'autres fois on répand les engrais ou les stimulants à l'état pulvérulent sur les plantes déjà en partie développées. Cette pratique, que les Anglais ont qualifiée par le mot composé de *top dressing*, est d'un grand intérêt, surtout pour les cultures pérennes de plantes herbacées auxquelles on n'a pas d'autres moyens de donner un surcroît de fumure. Grâce au noir de raffinerie, à l'appréciation mieux sentie de l'action fécondante du plâtre, de la chaux, des cendres pyriteuses, etc., etc., elle devra s'étendre bientôt sur presque toute la France, où elle pourra sans grands frais de main d'œuvre, ajouter à l'abondance, à la qualité des grains, au produit de la plupart de nos cultures industrielles, et surtout à ceux des fourrages. Toutefois, il ne faut pas oublier que la surabondance des sucs nourriciers, si elle n'est pas nuisible aux produits usuels de tous les végétaux, nuit cependant à la formation ou à la bonté de quelques-uns. Le développement excessif des parties herbacées est toujours au détriment de celui des organes de la fructification, chez les plantes, et de la fibre ligneuse, dans sa perfection, chez les arbres. La seule privation d'air, résultant de semis trop épais, produit un effet analogue : aussi, parmi les travaux d'entretien qui suivent le plus souvent et quelquefois précèdent ceux que nous venons d'examiner, faut-il placer les éclaircis et les essartages des végétaux de diverses sortes, réunis en masses trop serrées. L'art du forestier repose en partie sur ce principe.

Les arbres adultes réclament à leur tour de nouveaux soins. La taille, l'une des opérations les plus délicates du jardin fruitier, les émondages et les élagages qui la remplacent imparfaitement dans la grande culture, ne sont que les principaux d'entre eux; tous ont pour but d'ajouter à la beauté des formes, à la régularité du développement, à la qualité des produits divers et à la durée des végétaux ligneux. Alors que la vieillesse a ralenti leur force végétative, que les canaux séveux ne laissent plus passer qu'avec peine un liquide trop rare pour se porter également partout, le recepage, c'est-à-dire le renouvellement complet des branches principales ou du tronc tout entier, peut rendre encore parfois une jeunesse factice à l'individu, mais c'est la dernière ressource de l'art, le dernier effort de la nature.

Aucun relâche n'est accordé au cultivateur! A peine, en dépit des orages et des mille fléaux

qui menacent à chaque instant son jardin ou son champ, commence-t-il à entrevoir la juste récompense des travaux et des soins de toute l'année, qu'il doit songer à s'en saisir, car la moindre négligence en pareil cas peut amener des résultats désastreux pour lui.

Les *travaux de récolte* (*voy.* Récolte) se font à diverses époques et de différentes manières. Dans les jardins, on est parvenu à obtenir des produits pendant tout le cours de l'année, sauf les temps de neige et ceux où la gelée durcit le sol en une masse inféconde. L'horticulteur habile a trouvé le moyen d'avancer ou de prolonger nos jouissances, soit par des semis successifs des plantes annuelles qui peuvent également accomplir les diverses phases de leur végétation dans un temps donné, depuis les premiers beaux jours jusqu'aux approches de l'hiver, soit en devançant les effets de la chaleur printanière à l'aide d'une température artificielle ou artificiellement condensée, sous l'empire de laquelle il produit les récoltes *de primeur;* soit enfin en faisant choix, parmi les races à la formation desquelles il a souvent présidé, des plus précoces ou des plus tardives. La précocité de végétation est souvent un avantage important, dans la grande comme dans la petite culture; car, plus tôt le sol est libre, plus tôt il est possible de le travailler et de lui confier de nouvelles productions. L'agriculteur peut, d'un automne à l'autre, semer et récolter deux fois le même champ. Il peut encore combiner la nature des semis simultanés, de manière à obtenir successivement de la terre des récoltes multiples, sans ajouter beaucoup aux frais de culture; mais il ne doit pas oublier, sous le premier point de vue, que la fécondité diminue généralement à raison de la précocité, et, sous le second, que l'épuisement du fonds est toujours en rapport avec sa production.

Dans la culture champêtre, chaque mois, depuis celui de mai jusqu'aux atteintes des gelées, est marqué par des récoltes différentes. Celle des fourrages herbacés, qui se reproduit ordinairement plusieurs fois dans le cours de l'année, est la première. Celle de la plupart des céréales et des plantes oléagineuses, tinctoriales ou textiles se présente ensuite; celle des racines et des tubercules propres en eux-mêmes ou par leurs produits immédiats à la nourriture des hommes et des animaux, est plus tardive; enfin celle des raisins vient la dernière.

L'époque à laquelle on fait chaque récolte influe particulièrement sur la qualité des produits qu'on en obtient. C'est au moment où la floraison s'achève, où la fructification commence, que les foins contiennent le plus de parties nutritives.

Les blés, a-t-on dit, sont moins fréquemment attaqués des charançons (*voy.*) et produisent un pain plus savoureux lorsqu'on coupe l'épi avant la cessation complète de la végétation; mais ils donnent sensiblement moins de farine. Toutes les graines ne sont jamais plus aptes à la reproduction, les pommes de terre ne contiennent jamais plus de fécule, les betteraves plus de sucre, la garance plus de parties colorantes, etc., que lorsqu'elles ont atteint leur parfaite maturité ou leur entier développement. Quant à l'exploitation des bois, nul n'ignore qu'elle ne peut commencer sans danger qu'après que la séve, abandonnant successivement les feuilles et les tiges, ne circule plus qu'insensiblement dans le tronc et n'est plus assimilée dans aucune partie aérienne du végétal. Mais l'époque de l'année n'exerce pas seulement son influence sur les produits de la culture : au retour de la belle saison, alors que tout dans la nature est espérance et amour, une joie douce et tendre anime les travaux du faucheur; sous le poids accablant du soleil caniculaire, le moissonneur fatigué ne trouve d'énergie que dans le devoir et n'aspire qu'au repos, tandis que l'insouciant vendangeur prélude, par les éclats bruyants d'une gaieté tout extérieure et la prolongation des repas du soir, aux plaisirs du froid hiver.

Le professeur A. Thouin, dans son beau tableau des parties qui constituent l'économie rurale, l'avait divisée en cinq titres : 1° l'agriculture, 2° l'éducation des bestiaux, 3° les arts économiques, 4° l'architecture rurale, et 5° le commerce des produits agricoles.

L'agriculture ou plutôt la culture, telle que nous devons l'envisager ici sous un dernier point de vue, se compose de trois branches principales : la culture des champs ou *agriculture proprement dite*; celle des jardins et des plantations arbustives dites des coteaux ou *l'horticulture proprement dite et champêtre*, et enfin celle des bois ou *l'arboriculture forestière*.

La *culture des champs* se subdivise à son tour en trois sections qui embrassent, la première les *plantes alimentaires* cultivées en grand pour les besoins de l'homme; la seconde, les végétaux destinés à la nourriture des animaux herbivores ou les *plantes fourragères*, et la troisième, les *plantes propres aux arts*. La coordination de ces produits divers sur un même sol, de manière à en tirer constamment le plus de produit aux moindres frais possible, a donné

lieu à la science des assolements (*voy.*). Naguère encore les blés et les prairies naturelles occupaient à peu près exclusivement nos champs. A une céréale d'automne en succédait une de printemps, et la terre se reposait la troisième année. Ce mode, qui subsiste encore sur beaucoup de points de la France, exige peu d'avances pécuniaires, mais aussi il produit peu ; car la main-d'œuvre de la famille et le travail des animaux de labour ne laissent pas d'être considérables, et cependant on n'obtient que deux récoltes pour trois ans de revenu du sol. L'assolement triennal consomme d'ailleurs des engrais, sans rien ou presque rien produire pour la nourriture des bestiaux. Ces deux inconvénients fondamentaux ont été signalés par les théoriciens longtemps avant que la pratique ait osé s'emparer de leurs raisonnements; mais l'exemple a mieux triomphé de la routine. Favorisés par leur climat humide et frais, les départements du Nord ont, les premiers, remplacé l'improductive et laborieuse jachère par des cultures fourragères. Les prairies artificielles et les racines sarclées leur ont donné les moyens d'accroître le nombre de leurs bestiaux ; ils ont spéculé sur les animaux de boucherie en même temps que sur les plantes panaires, et, grâce à la surabondance d'engrais, ils ont vu leur territoire s'enrichir encore des cultures industrielles qui prennent beaucoup au sol et lui rendent fort peu, mais dont les riches dépouilles sont une juste récompense d'une culture active et savamment combinée. Il n'a pas été fort difficile aux provinces du centre d'adopter des assolements analogues, quoiqu'en des circonstances atmosphériques déjà moins avantageuses et avec des ressources moindres ; car les fourrages divers, les racines surtout, réussissent mieux, année commune, en raison de l'abondance des pluies estivales ; et si l'avantage reste au Midi pour la production de la plupart des plantes tinctoriales, le Nord convient particulièrement à celle des végétaux oléagineux et textiles d'un usage général. Sous nos latitudes méridionales, sauf dans les localités où l'abondance des eaux permet de seconder la vive chaleur par une abondante humidité, la difficulté croissante de subvenir à la nourriture de grands herbivores appelle d'autres combinaisons. Les cultures arbustives, qui résistent à la sécheresse du sol et peuvent se passer de fréquents engrais, s'étendent aux dépens des cultures herbacées, et les assolements alternes à courtes périodes deviennent d'autant plus difficiles que les cultures sarclées présentent généralement moins de chances de succès. Cependant, la réussite de la betterave peut faire présager que le Midi ne sera pas plus longtemps inaccessible aux méthodes perfectionnées du Nord.

L'*horticulture* proprement dite comprend la culture des pépinières, la culture spéciale du jardin fruitier, celle du jardin potager, des jardins de botanique, des jardins dits d'agrément, et celle des serres, des bâches et des châssis, ou des végétaux qui croissent à l'aide d'une température artificielle. Enfin, l'*horticulture champêtre* s'étend non-seulement aux semis agrestes des produits culinaires du plus fréquent usage, aux grands vergers non soumis à la taille, et aux plantations d'arbres fruitiers établies sur la lisière des champs, mais aux cultures arbustives établies en massifs, comme celle de la vigne, des oliviers, etc., etc.

Il n'est pas toujours facile de dire de quelle nature est l'influence que la culture exerce sur les végétaux soumis à son empire ; mais cette influence, lors même que nous pouvons le moins en saisir le secret, n'en est pas moins évidente. La plupart de nos arbres fruitiers, de nos légumes et beaucoup de nos fleurs, se sont tellement éloignés du type spécifique qu'on ne leur reconnaît plus d'analogues à l'état sauvage. Les premiers *jouent* sans cesse dans leurs provenances de semis, de sorte que, quoique l'origine des variations qui les caractérisent remonte incontestablement jusqu'à la conception du germe, elles ne sont pas de nature à se transmettre, sans nouvelles modifications, d'une génération à l'autre. Deux pomologistes dont les noms ont acquis de la célébrité, l'un en Belgique et l'autre en France, croient être arrivés, par des moyens diamétralement opposés, à la production de bons fruits nouveaux. M. Van Mons, partant de ce principe que les variétés propagées depuis longtemps de greffe sont arrivées à un état de décadence qui les dispose à ne donner que de chétifs et mauvais produits, conseille de « réhabiliter l'espèce dans la fraîcheur de la jeunesse et de la santé, » par un premier semis qui ne donne presque jamais que de mauvais fruits, mais dont les provenances sont susceptibles de s'améliorer ensuite au point de donner des fruits passables à la seconde et d'excellents fruits à la troisième génération. M. Sageret choisit au contraire les semences des variétés dès longtemps améliorées, et croit avoir remarqué, en général, entre ces variétés et leurs descendants, la plus grande analogie ; mais entre ces deux opinions extrêmes la vérité est que l'apparition de fruits vraiment bons est chose assez rare, et que, lors-

qu'elle n'est pas due à l'hybridation, nous ne pouvons l'attribuer qu'au hasard.

Il n'en est pas de même des *races* nombreuses qui peuplent le jardin potager. Soit qu'elles résultent de l'augmentation de volume de toutes les parties du végétal ou de l'accumulation des sucs nutritifs dans quelques-unes de ces parties seulement, soit qu'elles se manifestent dans une *rusticité* ou une précocité particulière, nous pouvons assez souvent comprendre leur origine et suivre leurs progrès. La fertilité du sol, le retard apporté à la seconde période végétative, c'est-à-dire au développement des organes de la floraison, l'époque à laquelle on fait les semis, les habitudes contractées par suite d'un long habitat, etc., sont autant de causes dont il ne nous est pas impossible de suivre et dont nous pourrions plus ou moins promptement reproduire les effets, s'il était besoin de revenir au point de départ. Heureusement toutefois il n'en est pas des races potagères comme des variétés fruitières : la culture, en les façonnant progressivement à nos besoins, a fini par fixer dans la graine les caractères nouveaux imprimés aux individus, et ces caractères sont transmissibles de semis sous certaines conditions que la nature nous a laissés les maîtres de perpétuer.

Cette puissance modificatrice de la culture, si précieuse pour nous dans les deux cas dont nous venons de parler, est, au contraire, un obstacle à la formation des écoles de botanique : car la difficulté de reproduire et de réunir sur un étroit emplacement les circonstances locales qui favorisent à l'état de nature la végétation de plantes fort différentes se complique encore de la crainte de les voir varier, par suite même des soins qu'on leur donne et du grand rapprochement des espèces congénères.

Mais sous un autre point de vue, l'obtention de nouvelles races est une facilité de plus pour le phytologiste d'enrichir sa patrie de végétaux qui semblaient fixés sous d'autres latitudes, puisque, quoiqu'il soit parfois impossible de naturaliser certaines espèces par les individus, il ne l'est pas de les acclimater à l'aide des variétés qu'on peut les amener à produire.

Si les serres et les bâches n'ont jamais été d'un aussi grand secours qu'on aurait pu le croire pour la naturalisation, elles n'en ont pas moins d'importance aux yeux du botaniste pour la conservation des espèces qui lui permettent d'étendre sans déplacement ses observations au delà des limites trop étroites du pays qu'il habite ; à ceux de l'amateur pour la réunion pittoresque des plus brillantes productions des deux hémisphères, et à ceux du riche gourmet pour la facilité qu'elles lui procurent de grouper sur sa table, à côté de quelques-uns des fruits dépaysés des régions équatoriales, les produits indigènes dont une *culture forcée* a avancé à grands frais l'époque de maturité.

Les cultures *maraîchères* se font plus en grand et sont généralement moins soignées que les cultures potagères. Elles sont à celles-ci ce que sont au jardin fruitier soumis à une taille régulière les cultures arbustives champêtres. Toutes deux forment pour ainsi dire le passage de la grande à la petite culture, et se confondent souvent avec l'une ou l'autre.

L'*arboriculture*, dans ses rapports avec l'aménagement des bois, ou si l'on aime mieux *la culture forestière*, comprend tous les grands végétaux ligneux réunis en masse par voie de semis ou de plantation pour former des taillis soumis à une coupe périodique, des *lignes de plantation* ou des *futaies*, que la cognée n'atteint qu'au maximum de leur croissance et de leur valeur.

Dans un pays neuf, avons-nous dit ailleurs, la première condition de culture est la destruction d'une partie des bois qui le couvrent. Plus tard une sage législation met des bornes à l'abus que les intérêts privés pourraient faire d'un tel moyen au détriment de l'intérêt général; puis il vient une époque où les plantations deviennent indispensables et où la culture des forêts fait, pour ainsi dire, partie des assolements qui doivent assurer la prospérité nationale par une augmentation de produits égale aux besoins de la population croissante. Tandis que les bonnes terres et toutes celles que leur position rend d'une culture facile et productive doivent progressivement être sillonnées par la charrue, les sols ingrats ou éloignés de la consommation peuvent se couvrir de grands végétaux ligneux. Ici le bois fait place au blé ; là les landes les plus arides, les dunes mouvantes, les craies et les sables inféconds que fatiguent à de longs intervalles de chétives récoltes de sarrasin ou de pommes de terre, disparaissent abrités sous l'épaisse verdure des semis de pins ; et l'imagination, naguère attristée de l'insuffisance des travaux du cultivateur pour lutter contre une nature ingrate, peut désormais se reposer sur d'utiles produits et prévoir le temps où nos neveux, détruisant à propos des travaux dont ils méconnaîtront peut-être la bienfaisante origine, retrouveront à ces mêmes places des champs d'une riche et longue fécondité. LECLERC-THOUIN.

CUMBERLAND (RICHARD), arrière-petit-fils de

l'évêque de Peterborough, auteur de l'ouvrage *De legibus naturæ* (Lond., 1672, in-4°). et fils d'un ministre anglican qui fut plus tard évêque de Kildare en Irlande, naquit à Cambridge en 1732. Son goût pour la littérature s'annonça dès son enfance, et ses premiers pas dans le monde furent protégés par lord Halifax, qui lui procura dans la suite des emplois importants. Il composa divers ouvrages, entre lesquels ses comédies des *Frères* et de *l'Américain* (*the West-Indian*) eurent du succès au théâtre. Envoyé en 1780 en Portugal et en Espagne pour une négociation politique, il eut le malheur d'échouer, et, qui plus est, de consumer en représentation une grande partie de sa fortune ; mais ce voyage ne fut pas stérile pour la littérature, le diplomate ayant recueilli pendant sa résidence en pays étranger les matériaux d'un ouvrage intéressant et curieux qu'il publia après son retour en Angleterre : *Anecdotes sur les grands peintres de l'Espagne*, 1782, 2 vol. in-12. Le besoin de faire subsister une famille alors composée de six enfants l'obligea d'exercer plus que jamais sa plume. Il publia des poëmes, de nouvelles pièces de théâtre, des romances, des *Mémoires sur sa vie*, 1806, 2 vol. in-4°, que la réputation de l'écrivain et la société brillante au sein de laquelle il avait vécu firent lire avec avidité. Tant de travaux, le riche traitement attaché à sa place de secrétaire du bureau du commerce, et le mariage d'une de ses filles avec lord Edward Bentinck, ne purent préserver sa vieillesse de la gêne où d'imprudentes dépenses l'avaient conduit. Il mourut à Londres le 7 mai 1811. Ses productions sont très-inégales en mérite, plusieurs ayant été écrites avec une précipitation commandée. Nous ne devons pas oublier les suivantes : *la Carmélite*, tragédie; *le Calvaire*, poëme, 1792, in-4°, réimprimé en 2 petits volumes; *l'Observateur*, 5 volumes, reproduit dans la collection des *British Essayists; Arundel*, 1789, 2 volumes in-12; *Henry*, 1795, 4 vol. LEFÈBRE-CAUCHY.

CUMBERLAND (GUILLAUME-AUGUSTE, duc DE). Plusieurs princes anglais ont porté ce titre emprunté à un comté du nord-ouest de l'Angleterre; il appartenait déjà à celui qu'on connaît dans l'histoire du pays sous le nom du *prince Rupert*, et qui est mort en 1682. Le duc de Cumberland dont nous avons à parler ici était le troisième fils du roi George II, et il naquit le 26 avril 1721. Dans la première campagne, qu'il fit en 1743, il fut blessé à côté de son père à la bataille de Dittingen. A Fontenoi, il ne put résister à l'habileté et à la tactique du maréchal de Saxe ; mais en 1745 il se rendit célèbre en Écosse, en réprimant le soulèvement occasionné dans ce pays par la descente que le prétendant Charles-Édouard Stuart y avait faite. Il dut à la vérité ses victoires et sa gloire moins à des talents supérieurs comme général qu'à la désunion et au manque de plan de ses adversaires plus braves que bien conduits. Au mois de janvier 1746, Charles-Édouard, arrivé à deux journées de marche de Londres, battit précipitamment en retraite vers l'Écosse et il fut complétement battu près de Culloden. Mais le duc flétrit sa gloire par l'abus cruel qu'il fit de la victoire, abus d'autant plus déshonorant pour les Anglais que les partisans du prétendant avaient fait preuve d'une humanité et d'une modération exemplaires pendant leur expédition dans la basse Écosse et en Angleterre. Le duc de Cumberland fut battu en 1747 par le maréchal de Saxe près de Lawfeld (*voy.*). En 1757 il perdit contre le maréchal d'Estrées la bataille de Hastenbeck, et conclut le 8 septembre suivant la convention de Kloster-Zeven. Il fut alors rappelé, et le commandement des troupes alliées fut confié au duc Ferdinand de Brunswick. Cumberland mourut le 31 octobre 1765. CONV. LEX.

CUMES fut une des villes les plus célèbres de l'Italie par sa haute antiquité, et l'oracle de sa sibylle, la quatrième des dix sibylles dont il est fait mention. Elle fut fondée 1,000 ans avant l'ère chrétienne, par des Grecs sortis de l'île d'Eubée, aujourd'hui Négrepont sous la conduite de Phérécyde, auquel s'étaient joints d'autres Grecs, colonie de Cumes, ville de l'Asie Mineure sur les côtes de l'Éolide : cette dernière devait son origne aux Amazones. Cette colonie ne fit d'abord du rivage dont elle s'empara qu'une espèce de port pour quelques vaisseaux qu'elle avait amenés ; mais bientôt elle y construisit des habitations qu'elle appela Cumes, par deux raisons, des vagues qui venaient s'y briser (en grec, *kuma* signifie flot), et de Cumes de l'Asie, dont en partie elle était venue; car par un accord aussi raisonnable que fraternel et digne de la simplicité des temps antiques, pour immortaliser leur double origine, ces colons convinrent que la ville s'appellerait Cumes et les habitants Chalcidiens, de Chalcis capitale de l'Eubée. Cependant les fondateurs s'aperçurent bientôt qu'à trois lieues de là était une baie riante et profonde, où une ville à l'abri des tempêtes, quoique aux bords des flots, dominerait toute la mer de Tyrrhène ; ils allèrent y jeter encore les fondements d'une ville qu'ils nommèrent dans leur langue *Néa-Polis Kumaiôn*,

la nouvelle ville des Cuméens, aujourd'hui Naples, sans toutefois déserter entièrement Cumes, où les retenaient leurs pénates, leurs dieux et leurs temples. Soumise dans la suite par les Campaniens, Cumes, avec ces derniers, passa au pouvoir des Romains. Dans la suite, abandonnée pour Baïes, qui venait de s'élever à une demi-lieue d'elle, Baïes, le rendez-vous des riches et des voluptueux de la maîtresse du monde, elle devint déserte. Ses eaux thermales cédèrent à celles de sa voisine, mais elle avait encore sa grotte prophétique et son antiquité, qui la rendait respectable. Tarquin le Superbe y mourut l'an 493 avant J. C. Ses environs étaient appelés champs Phlégréens, champs de feu, de son sol volcanique; Aristote parle de la caverne de la Sybille comme d'un lieu très-curieux. Virgile fait mention d'un temple magnifique dédié à Apollon qu'aurait élevé Dédale sur la grotte de la sibylle. — D'après le témoignage de Virgile, de Cicéron, de Varron, on ne peut nier qu'il ait existé une femme exaltée par la solitude, les privations, le jeûne, et possédée d'un esprit de frénésie, qui, sous les grottes souterraines de cette ville célèbre, ait rendu des oracles. Ils étaient les seuls qu'on tînt secrets à Rome; ils étaient confiés à la garde de quinze personnages choisis, des quindécemvirs. On ne consultait les livres sibyllins que dans les événements importants et avec le plus grand appareil. Au rapport de Virgile, c'était sur des feuilles d'arbres volantes que cette pythie traçait l'oracle qu'elle rendait : elle les rangeait en ordre à l'entrée de sa caverne; heureux si celui qui la consultait s'en saisissait promptement avant que le vent les brouillât ou les emportât. C'est de vive voix qu'elle prédit de si hautes destinées à Énée, auquel elle donna un rameau d'or magique, dont l'aspect enchaînait la fureur des monstres infernaux. Ce rameau d'or, cette descente du prince troyen chez les mânes, ne doivent point être rangés au nombre des fables : qui ne reconnait là le mystère et les initiations venus d'Égypte dans le sein de l'Asie et sur les côtes de l'Europe? Mais on rit d'Héraclite, qui, cité sérieusement par Plutarque, prétend que la sibylle avait déjà 700 ans quand elle reçut Énée dans son antre. Ovide, en sa puissance de poëte, lui donne encore 300 années d'existence après cette époque; elle passe pour être morte avec sa virginité. — Dans la suite des temps, Cumes, dévastée par les Goths, les Vandales et les Sarrasins, ne fut plus qu'un monceau de décombres. En 1207, les grottes de la sibylle, jadis sacrées et si redoutables, servirent de repaire à des bandits, à des vagabonds allemands et aux pirates; il ne fallut rien moins qu'une armée napolitaine pour les en déloger; elle en rasa la forteresse, ouvrage moderne d'une ville antique. Les ronces, les arbrisseaux épineux, qui gardent pour ainsi dire l'entrée de la grotte de la sibylle, ne rebutent point les *touristes* infatigables de tous les pays; ils y pénètrent par une ouverture de 12 pieds de haut et de 10 de large, sous une voûte des 250 pas de long, au bout de laquelle, tournant à droite, ils en rencontrent une autre, où 80 pas plus loin est creusée dans le roc une cellule dont les murs, encore revêtus çà et là de stuc semblent avoir été peints, ainsi que le sol paraît avoir été pavé en mosaïque. On leur montrait autrefois, dit-on, les bains de la sibylle, son tombeau, et bien plus, le siége sur lequel elle rendait ses oracles. Des éboulements ne permettent pas d'aller plus loin; sans doute, ils bouchent le passage qui conduisait de l'antre de la sibylle, dont la direction est du côté de Baïa, au souterrain, dont la bouche est sur le lac Averne. Ces obscures galeries de rochers sont bordées de niches, et paraissent avoir été dans des temps plus rapprochés un lieu de sépulture. Aux environs de Cumes, il y a encore plusieurs chambres souterraines. Saint Justin dit avoir vu une grande et belle basilique construite sous ces roches célèbres. On heurte encore sur le sol de Cumes quelques pierres du temple des géants, de la voie desquels parle Properce; et l'on y admire un autre temple d'ordre corinthien, presque tout entier debout, dédié à Auguste par Agrippa, et plusieurs grosses tours.—Des décombres de cette ville antique s'est enrichie depuis Pouzzoles (autrefois *Puteoli*), sur le golfe de Gaëte.

DENNE-BARON.

CUMUL, réunion sur la même tête de deux ou de plusieurs fonctions publiques salariées. Cependant cette définition n'embrasse pas toutes les questions qui se rattachent au cumul et dont voici les principales. Les mêmes personnes peuvent-elles *cumuler* plusieurs fonctions publiques? Peut-on cumuler le traitement de plusieurs fonctions? Peut-on cumuler un traitement d'activité avec une pension? Peut-on cumuler plusieurs pensions?

Quant au premier point, on semble généralement d'accord que, dans une bonne organisation sociale, il est des fonctions qui ne peuvent être réunies dans la même main à raison de leur nature même. C'est ainsi que la séparation des fonctions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif est à peu près unanimement reconnue nécessaire, surtout depuis que Montesquieu a

proclamé la nécessité de cette séparation. Personne, d'ailleurs, ne conteste que, dans un même ordre de fonctions, il en est qui ne peuvent se cumuler : ce sont celles qui sont appelées à se surveiller, à se contrôler. Mais ces deux cas majeurs d'empêchement à la réunion de certains emplois touchent moins à la question du cumul qu'à celle des *incompatibilités*.

Les discussions quant au cumul ont principalement porté sur l'exercice par la même personne de fonctions qui n'ont rien d'incompatible par leur nature. On a dit contre le cumul : 1° qu'il est préjudiciable au service public, parce qu'il empêche le fonctionnaire de concentrer sur un seul objet toute son activité, qu'il le force à éparpiller ses facultés, qu'ainsi, au lieu d'un emploi bien rempli, on en a plusieurs remplis médiocrement, sinon tout à fait mal ; 2° qu'il étouffe l'émulation en diminuant le nombre des candidats aux fonctions publiques, qui se trouvent alors réservées à un petit nombre d'individus, contrairement au principe du droit commun qui veut que tous les citoyens d'un même État soient également admissibles à ces emplois, et à la raison politique qui commande aux gouvernements vraiment nationaux d'associer le plus de citoyens possible à la gestion des affaires publiques.

On a répondu que toute fonction n'exige pas que le fonctionnaire y applique tout son temps et toutes ses facultés; qu'il en est, au contraire, qui, par leur nature, ne demandent qu'un petit nombre d'heures, à des intervalles plus ou moins éloignés. Cependant il faut, pour la plupart de ces fonctions, des hommes éminents qu'on ne peut acquérir aux services publics qu'en leur offrant, par le cumul de plusieurs fonctions analogues, une occupation qui suffise à leur activité et les émoluments nécessaires pour leur bien-être et celui de leur famille. D'ailleurs il est des fonctions qui s'appellent, pour ainsi dire : le professorat scientifique, par exemple, n'est-il pas la pépinière naturelle où le gouvernement doit prendre les membres de cette portion des organes administratifs qui sont appelés à donner des consultations techniques sur les hautes questions d'art et d'industrie ? On ajoute que l'intérêt de l'État n'est pas d'employer le plus de monde possible, ce qui multiplie les petits emplois et crée dans la société une classe d'hommes à qui l'assurance d'un modique revenu enlève l'énergie et l'activité qu'eût développées chez eux la nécessité de se conquérir une position dans les professions privées, à travers les hasards de la concurrence. Enfin on a dit que la faculté de confier plusieurs emplois à une même personne apte à les remplir convenablement n'est en rien contraire au principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques; qu'il ne résulte de là aucun privilége de caste ; que le cumul suppose tout au plus des inégalités d'intelligence ; et quant à la nécessité d'associer le plus grand nombre possible de citoyens à la gestion des affaires publiques, que la question du cumul n'a pas d'influence sur la composition des assemblées législatives et des administrations collectives locales, qui sont le grand moyen de faire participer les citoyens au gouvernement du pays.

Quant à nous, ne pas laisser au gouvernement la faculté de confier, sous sa responsabilité plusieurs emplois à la même personne, nous semblerait contraire à l'intérêt général bien entendu. Sans doute il faut que les titulaires de plusieurs fonctions les remplissent toutes réellement et convenablement; mais, dans les gouvernements nationaux, où la presse libre surveille incessamment tous les actes de pouvoir exécutif, les abus ne sont guère à craindre, ou du moins il est difficile qu'ils aient quelque durée.

Le cumul des traitements nous semble pouvoir exister comme celui des fonctions. Nous concevons toutefois que, dans des vues d'économie, on veuille fixer un maximum que les traitements de divers emplois cumulés ne puissent dépasser ; mais il faut alors qu'une envieuse parcimonie ne détermine point la limite, car l'État ne peut être servi pas des gens d'honneur et de savoir qu'autant qu'il assure à ses serviteurs, outre la considération, un salaire pour leur travail à peu près analogue à celui qu'ils obtiendraient dans les professions privées.

Les pensions étant en général accordées par l'État à ceux de ses serviteurs que l'âge ou les infirmités forcent à la retraite, une pension ne doit point pouvoir se cumuler avec un traitement d'activité payé par le trésor public. On ne conçoit de dérogation à cette règle qu'autant que la pension aurait été concédée à titre exceptionnel, et non pas comme retraite.

De même on ne doit point pouvoir, en général, cumuler deux pensions sur le trésor public; mais si quelque citoyen, ayant rempli des fonctions dans différents services publics, se trouve avoir droit à pension dans plus d'un service, ces droits doivent être réunis pour lui composer une pension unique calculée sur l'ensemble de ses services divers.

En France, non-seulement les fonctions judiciaires et administratives sont distinctes, mais

il y a dans ces deux grands ordres de fonctions des emplois qui pour nulle raison ne peuvent être remplis simultanément. En règle générale, les fonctions qui ne sont point incompatibles par leur nature peuvent se cumuler; mais les traitements ne peuvent l'être que jusqu'à concurrence d'une somme qui varie suivant la nature du service et le nombre des emplois. En général aussi on ne peut cumuler un traitement d'activité avec une pension; mais cette règle reçoit quelques exceptions, les unes déterminées d'avance par la loi, les autres tout à fait personnelles, établies par les lois qui ont concédé des pensions à tel ou tel individu. Enfin, en général, on ne peut cumuler deux pensions sur le trésor public; mais cette règle reçoit aussi quelques exceptions.

Quant à la question du cumul en elle-même, on peut consulter les discussions qui ont eu lieu dans les sessions de 1829 et de 1830, à la tribune de la chambre des députés et à celle de la chambre des pairs. Le plus ardent, le plus persévérant et aussi le plus habile adversaire du cumul nous paraît être M. de Cormenin, dont les discours et les opuscules sur ce sujet ont contribué à la réputation qu'il s'est acquise parmi les publicistes (*voy.* son article). Quant à la question de législation positive, nous ne pouvons mieux faire qu'indiquer les Institutes du droit administratif français de M. le baron de Gérando (tome Ier). J. BOULATIGNIER.

CUNÉGONDE (SAINTE) fille de Sigefroi, comte de Luxembourg, épousa Henri de Bavière, qui fut couronné empereur le 6 juin 1002, après la mort d'Othon III. Soit que les deux époux eussent fait vœu de continence, comme on l'a prétendu, soit qu'il y eût impuissance de part ou d'autre, ainsi que le disent quelques historiens, Cunégonde n'eut pas d'enfant. Cependant la calomnie osa flétrir sa vertu, et l'empereur, trop crédule, permit que l'impératrice se soumît à une de ces épreuves appelées *jugement de Dieu*. La légende rapporte que Cunégonde marcha nu-pieds sur des socs de charrue rougis au feu sans en recevoir aucune atteinte. Henri, témoin de ce prodige, demanda pardon à Cunégonde et révéra depuis constamment sa vertu. Après la mort de ce prince elle prit le voile de la main de l'évêque de Paderborn, dans l'abbaye de Kauffungen qu'elle venait de fonder. Elle y mourut le 3 mars 1040. Son corps fut réuni à celui de son époux. Innocent III la canonisa en 1200. Sa vie, écrite par un chanoine de Bamberg, a été insérée dans les *Acta sanctorum*. LABOUDERIE.

CUNÉIFORME (ÉCRITURE). L'écriture appelée *cunéiforme*, parce que ses caractères ou signes ont la forme d'un coin (*cuneus*), paraît avoir était celle des Chaldéens ou mages, le plus ancien corps de prêtres qui ait conservé les écrits du premier Zerdoutch (*voy.* ZOROASTRE), leur fondateur, et qui pourrait bien en être lui-même l'inventeur. Pline l'ancien place l'existence de ce législateur 6000 ans avant la mort de Platon, et 5000 ans avant la guerre de Troie. Plutarque, dans son Traité d'Isis et d'Osiris, et Diogène Laërce, dans la préface de ses Vies des philosophes, le font vivre également 5000 ans avant la dernière époque, ce qui placerait l'existence du premier Zoroastre environ 6300 ans avant notre ère.

L'écriture cunéiforme est la plus simple de toutes les écritures : elle n'est formée que de deux signes, le coin et le crochet. M. Grotefend, laissant bien loin les travaux de M. Saint-Martin sur les inscriptions en caractères cunéiformes, nous semble avoir prouvé : 1° que cette écriture, qui se traçait de gauche à droite, ainsi que le sanscrit, était employée pour la langue zend en usage à Persépolis; 2° qu'elle n'est pas syllabique; 3° qu'elle se divise, seulement pour les inscriptions persépolitaines, en cinq genres d'écriture différents; 4° qu'elle est d'origine asiatique, ainsi que le croit Heeren; 5° qu'elle diffère totalement des écritures hiéroglyphico-phonétiques et démotiques, égyptiennes, et de l'ancienne écriture hiéroglyphique chinoise; 6° que les découvertes faites à Persépolis et à Babylone, à *Sémiramacerte* (la ville de Sémiramis), située sur le bord du lac de Van, et ailleurs, prouvent qu'elle s'est répandue en Arménie, en Syrie et dans l'Asie Mineure; 7° qu'elle s'est divisée en plusieurs alphabets, outre les cinq de Persépolis, et qu'à laide des deux signes fondamentaux plusieurs nations s'en sont emparées et l'ont considérablement modifiée; 8° qu'elle se compose de trente signes; 9° enfin qu'elle a des signes particuliers pour les voyelles comme pour les consonnes, et que, semblable à celle de l'ancien zend, elle distingue aussi les voyelles longues des brèves et des aigues.

M. Eugène Burnouf, après avoir publié le *Vendidad-sadé* en caractères zend, en a fait aussi la traduction; ce ne sera que lorsque cette langue sacrée, dont l'alphabet, découvert par Anquetil-Duperron, fut augmenté par Reiske, sara plus connue, qu'on pourra traduire avec succès les inscriptions cunéiformes. Alors les mystères de l'histoire de Babylone, de la Médie, de l'Assyrie, de Persépolis et de la Bactriane, nous seront peut-être révélés.

Heeren a publié, d'après M. Grotefend, l'alphabet de la langue qu'il nomme zende-persépolitaine, d'après les monuments trouvés à Persépolis, en trente caractères, et l'explication d'une inscription écrite avec ces caractères. Dans la seconde planche, il donne des inscriptions cunéiformes de trois genres différents. Le premier, emprunté à le Bruyn et à Niebuhr, contient trois inscriptions; le second est l'inscription d'un vase publié par le comte de Caylus; le troisième est une inscription trouvée dans l'ancienne Pasargade par M. Morier. Toutes ces inscriptions sont écrites dans les trois genres.

Dans un Mémoire de M. Grotefend publié dans le t. VI des *Mines de l'Orient*, on trouve une planche contenant plusieurs inscriptions en caractères cunéiformes, dont quelques-unes sont tirées de diverses briques des ruines de Babylone, et les autres de deux pierres gravées.

Selon Heeren [1], « l'écriture cunéiforme a été, dès son origine, uniquement formée de lettres. En supposant même qu'elle ne se soit formée que par degrés, toujours est-il vrai, ajoute ce savant, surtout pour la première espèce d'écriture cunéiforme, qu'elle semble déceler d'une manière toute particulière le caractère de l'enfance des lettres écrites, par la quantité ou plutôt l'abondance des caractères de certains mots. Ne serait-ce pas un indice des minutieux efforts de l'inventeur pour donner un signe à chaque son, quelque insignificatif qu'il fût, ainsi qu'à la moindre aspiration? ou, pour mieux dire, cette écriture ne semble-t-elle pas l'épelé écrit de la langue parlée? Ces idées prédominent moins dans la deuxième et la troisème espèce d'écriture, ce qui me fait présumer, quoiqu'il s'y trouve des caractères plus compliqués, qu'elles sont plus modernes. »

Nous ne devons pas oublier que les honorables travaux de M. Grotefend ont été singulièrement facilités par ceux de MM. Tychsen et Münter. Ces deux savants découvrirent le signe diviseur des mots, qui renfermait au moins deux et au plus onze caractères des deux côtés, sans que la somme de tous les caractères primitifs surpassât le nombre de quarante. M. Grotefend a la bonne foi de convenir que M. Tychsen ayant observé que, dans plusieurs inscriptions, la série des signes si souvent répétée était remplacée par un monogramme, il aurait peut-être déchiffré avant lui toute l'écriture cunéiforme, s'il avait pris, comme il l'a fait lui-même, ce monogramme pour le titre du roi, au lieu de le prendre pour le nom du monarque dont elle fait mention.

La Médie paraît avoir été le berceau de la langue zend et de la doctrine de Zoroastre; cependant on trouve dans les ruines de Babylone, situées près du village d'Hillah, des tables et des briques d'une haute antiquité, entièrement couvertes d'inscriptions cunéiformes; ce qui pourrait faire admettre l'opinion que ces écritures sont d'origine araméenne. S'il était prouvé un jour que cette opinion est fondée, il faudrait considérer comme cunéiforme l'écriture que les Perses et les Grecs ont appelée *assyrienne*, à moins que les Chaldéens ne l'eussent portée à Babylone à l'époque de leur domination; car ce peuple, ainsi que l'a déjà démontré Heeren, faisait partie de la grande tribu persico-médique.

Toutes les inscriptions cunéiformes de Persépolis (*voy.*) qu'on a découvertes jusqu'à ce jour se rapportent à Darius, fils d'Hystaspe, et à son fils Xerxès; ce qui semble prouver que les monuments et les bas-reliefs de cette ville célèbre appartiennent à cette époque.

Le signe le plus difficile de l'écriture cunéiforme était le signe d'aspiration. M. Grotefend supposa que le signe inconnu représentait le *heth* (notre *h*), avec d'autant plus de raison que le Zend-Avesta contient beaucoup de mots écrits avec un *heth*, ce qui lui facilita la lecture des mots *Khch-erche* et *Dar-eousch* [2]; mais le son aspiré était peut-être changé quelquefois après certaines consonnes en *w* ou *j*, et alors on pouvait prononcer les deux noms de Khch-erche et de Daré-ousch, *kch-werche dar-jousch*. Ainsi, l'on voit dans la langue hébraïque, qui avait imité vraisemblablement cette méthode des Égyptiens, qu'on plaçait devant les noms commençant par deux consonnes muettes un א pour faciliter la prononciation, ce qui changeait le nom de Xerxès en אחשורש, *Ahassoueross*, et celui de Darius en דריוש, *Deriouss*, ainsi, du mot *Artachschethr*, dont l'initiale *art* signifie *grand, brave, fort*, dans la langue zend, on a fait en pelhvi *Artachir*, en persan *Ardechir*, en arabe *Azdechir*, en grec Ἀρταξέρξης, et enfin, dans l'écriture hiéroglyphico-phonétique de l'ancienne langue égyptienne, *Artakh-charcha*.

Quoi qu'il en soit, on n'a pas encore réfuté

[1] *De la Politique et du commerce des anciens peuples*, traduction française.

[2] Les noms de Xerxès et de Darius paraissent être des mots composés : la première partie est une abréviation du mot *Khchah* (roi), qui est resté dans le *chäh* des Perses, et de *Dara* (seigneur).

d'une manière victorieuse la méthode de Grotefend, et cela est d'autant plus difficile que la plupart des orientalistes qui ont combattu ses explications ne connaissent que les langues sémitiques, tandis que le zend ne ressemble pas plus à ces langues que le français ne ressemble au chinois. Cependant, malgré les progrès déjà obtenus, les archéologues sont bien loin encore d'être initiés aux mystères que renferment les inscriptions cunéiformes : espérons que l'étude plus approfondie des langues de l'ancien Iran et surtout de la langue zend viendront répandre de nouvelles clartés sur les ténèbres qui obscurcissent encore son histoire. X.

M. Eugène Burnouf a publié un *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes, trouvées près d'Hamadam* (Paris, 1836, 204 pp. 8° avec tableaux), dont on trouve un extrait dans deux longs articles du *Journal des savants de la même année.*

CUNETTE. (*Art militaire*), mot emprunté du bas latin et de l'italien *cunetta*, qui était un diminutif du latin, *cuna*, *cunæ*, *cunarum*, berceau ; de cette même source provenait aussi *cuniculum*, canal souterrain, et *cunicularius*, sapeur, mineur, fossier.—Quelques auteurs ont, par corruption, écrit *cuvette* pour *cunette;* ces noms ont été donnés à un canal large de six à sept mètres, profond de deux, et plein de cinq à six pieds d'eau.—La cunette est pratiquée dans le fond d'un fossé de fortification, ordinairement fossé sec, ou bien destiné à devenir, au besoin, ou à être en tout temps, fossé inondé; elle a pour objet de rendre d'autant plus difficile le passage du fossé, vers l'ouvrage attaqué, de s'opposer au placement des échelles d'escalade, de mettre obstacle au cheminement de la mine vers la forteresse. — Leblond approuve surtout l'usage de la cunette si elle peut être garantie et enfilée par des *caponnières.* Gal. BARDIN.

FIN DU TOME HUITIÈME.



BRUXELLES.
Église Sainte-Gudule.

Signature à sa sortie de l'école militaire de Paris, en 1785.

Signature comme général en décembre 1795.

De son quartier impérial de *Ratisbonne, le 24 avril* 1809, il adresse à l'armée une proclamation qui finit par ces mots : « Avant un mois nous serons à Vienne. »

Activité, activité, vitesse. Je me recommande à vous. — Napoléon.

SIGNATURES DE NAPOLÉON A DIFFÉRENTES ÉPOQUES.—I.



RUINES D'UN THÉATRE GREC, A SYRACUSE.



LE TUNNEL DE LONDRES.

